A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

UNIVERSITEITSBIBLIO
9000000749
Digitized by Google

Digitized by Google

COMMENTAIRE LITTERAL SUR TOUS LES LIVRES DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TESTAMENT.

Par le R. P. D. AUGUSTIN CALMET, *Religieux Bénédictin, de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe.*

LES EVANGILES DE S. MARC, ET DE S. LUC.

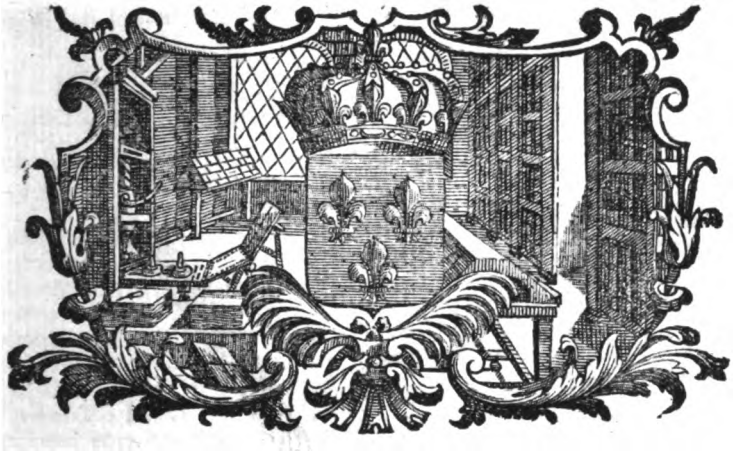

A PARIS,

Chez { EMERY, Fils, à saint Benoist. / SAUGRAIN, l'aîné, à la Fleur de Lys. / PIERRE MARTIN, à l'Ecu de France. } Quai des Augustins.

M. DCCXXX.

Avec Approbation, & Privilége du Roy.

Digitized by Google

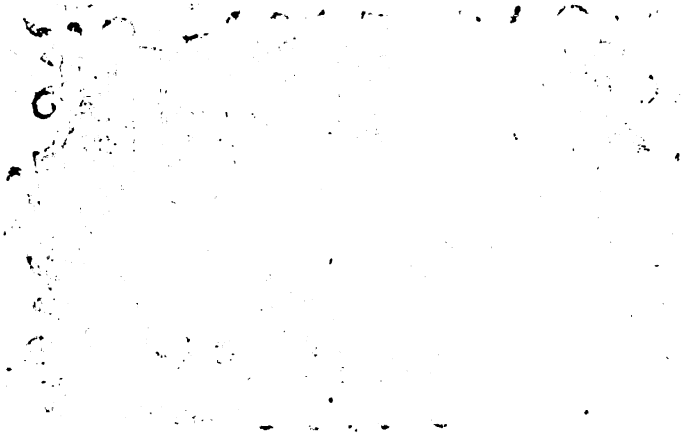

Digitized by Google

PERMISSION DE LA DIETE DE LA CONGREGATION de Saint Vanne & de Saint Hydulphe.

NOUS Preſident, Viſiteurs & Superieurs de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe, Ordre de S. Benoît, aſſemblez en la Diéte tenuë dans l'Abbaye de S. Mihiel, avons permis, & permettons à D. Auguſtin Calmet Religieux de nôtre Congregation, de faire imprimer, aprés les Approbations & Permiſſions ordinaires, un Livre qui a pour titre : *Commentaire litteral ſur tous les Livres de l'Ancien, & du Nouveau Teſtament.* Fait en ladite Diéte le 26. Octobre 1706.

PAR ORDONNANCE DE LA DIE'TE.

D. CHARLES VASSIMON,
Secretaire de la Diéte.

APPROBATION DE MONSIEUR PASTEL, Docteur, & ancien Profeſſeur de Sorbonne.

J'AY lû par l'ordre de Monſeigneur le Chancelier, un Manuſcrit intitulé : *Commentaire litteral ſur l'Evangile de S. Marc*; je n'y ai rien trouvé de contraire à la Foi, ni aux bonnes mœurs: & cet Ouvrage me paroît d'autant plus utile, qu'il contient de ſavantes Diſſertations ; les differentes leçons du Texte, & des anciennes Verſions ; avec des Explications tirées des Saints Peres, & des meilleurs Interprétes ; leſquelles contribuënt beaucoup à faire entendre ce qu'il y a de plus difficile, & de plus obſcur dans ces divins Livres. Fait à Paris ce 2. Novembre 1713.

PASTEL.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre, A nos amez & feaux Conſeillers les gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, grand Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Senéchaux, leurs Lieutenans civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra ; Salut. Notre bien amé Pierre Emery, pere, Doyen des Syndics des Libraires & Imprimeurs de Paris, Nous ayant très-humblement fait remontrer, que dans les Lettres de Privilege que Nous lui avons accordées le deuxiéme Février dernier, pour trente années, pour l'impreſſion de tous les Ouvrages du Sieur Abbé Fleury, notre Confeſſeur, il n'y eſt fait mention que de ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique, qui ne fait qu'une partie de ſes Ouvrages ; ayant encore compoſé ceux intitulez, le Catéchiſme Hiſtorique & ſon Abregé, les Mœurs des Iſraëlites, les Mœurs des Chrétiens, Inſtitution au Droit Eccleſiaſtique, le Traité du Choix & de la Méthode des Etudes, & les Devoirs des Maîtres & des Domeſtiques ; & que comme nôtre intention avoit été de lui accorder nos Lettres de Privilege pour tous les Ouvrages dudit Sieur Abbé Fleury, il ſe trouvoit neanmoins privé de cette grace, par la ſeule omiſſion des titres deſdits Livres dans noſdites Lettres du deuxiéme Février dernier, ce qu'il ne peut faire ſans que Nous lui accordions de nouvelles Lettres de Privilege, qu'il nous a très-humblement fait ſupplier de lui vouloir accorder. A ces cauſes, voulant favorablement traiter ledit Emery pere, & le récompenſer de ſon application à nous avoir donné depuis quarante ans l'impreſſion de plus de ſoixante Volumes, tant *in folio*, qu'*in quarto*, dont quelques-uns n'ont pas eu tout le ſuccès qu'il avoit eſperé : Nous lui avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Preſentes, d'imprimer ou faire imprimer tous les Ouvrages dudit Sieur Abbé

Digitized by Google

Fleury, intitulez : *Hiſtoire Eccleſiaſtique de M. l'Abbé Fleury, ſon Catéchiſme Hiſtorique avec ſon Abregé & en toutes Langues, les Mœurs des Iſraëlites & des Chrétiens, l'Inſtitution au Droit Eccleſiaſtique, le Traité du Choix & de la Méthode des Etudes, & ſon Traité du Devoir des Maîtres & des Domeſtiques. Commentaire Literal ſur tous les Livres de l'Ecriture ſainte, avec des Diſſertations ou Prolégoménes, par le Pere Calmet, avec ſon Hiſtoire de l'Ancien & du nouveau Teſtament, & le Dictionnaire Hiſtorique, Géographique, Chronologique, Critique & Litteral de la Bible du même Auteur*, en tels volumes, forme, marge, caractére, en tout ou en partie, conjointement ou ſéparément, & autant de fois que bon lui ſemblera, & de les vendre, faire vendre, & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de *trente années* conſecutives, à compter du jour de la date deſdites Preſentes. Faiſons défenſes à toutes ſortes de perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obeiſſance ; à peine de trente livres pour chaque volume deſdits Ouvrages qui ſe trouveront contrefaits. Comme auſſi à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire aucuns deſdits Ouvrages ci-deſſus expliquez, en general ou en particulier, ni d'en faire aucuns extraits, ſous quelque prétexte que ce ſoit, d'augmentation, correction, changement de titre, même de traduction étrangere ou autrement, que nous entendons être ſaiſis en quelque lieu qu'ils ſoient trouvez, ſans le conſentement exprès & par écrit dudit Expoſant ou de ceux qui auront droit de lui ; à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de dix mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Expoſant, & de tous dépens, dommages & interêts ; à la charge que ces Preſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles ; que l'impreſſion deſdits Livres ci-deſſus ſpecifiez ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & en beaux caractéres, conformément aux Reglemens de la Librairie, & qu'avant de les expoſer en vente, les manuſcrits ou imprimez qui auront ſervi de copie à l'impreſſion deſdits Livres, ſeront remis dans le même état où les Approbations y auront été données, és mains de notre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France, le ſieur de Voyer de Paulmy Marquis d'Argenſon, & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France, le ſieur de Voyer de Paulmy Marquis d'Argenſon. Le tout à peine de nullité des Preſentes. Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir ledit Expoſant ou ſes ayant cauſe pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie deſdites Preſentes qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin deſdits Livres, ſoit tenuë pour dûement ſignifiée, & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers & Secretaires, foi ſoit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent de faire pour l'éxecution d'icelles tous actes requis & neceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : Car tel eſt notre plaiſir. Donné à Paris le dix-huitiéme jour du mois de May, l'an de grace 1719. & de notre Regne le quatriéme. *Signé*, Par le Roy, en ſon Conſeil, DE SAINT HILAIRE.

J'ai fait part à Monſieur Mariette de la moitié du preſent Privilege, pour ce qui regarde les Ouvrages de M. l'Abbé Fleury ſeulement. Et de l'autre moitié deſdits Ouvrages, comme auſſi de la totalité du preſent Privilege, pour ce qui regarde les Ouvrages du R. P. Calmet à Emery mon fils, Saugrain & Martin, mes gendres, pour en joüir en mon lieu & place, ſuivant l'accord fait entre nous. A Paris le 20. May 1719. *Signé*, P. EMERY.

Regiſtré le preſent Privilege, enſemble les ceſſions ci-deſſus ſur le Regiſtre IV. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 480. Numero 525. conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arreſt du Conſeil du 13. Aouſt 1709. A Paris le 16. Juin 1719.

Signé, DELAULNE, Syndic.

PREFACE

Digitized by Google

PRÉFACE
SUR L'EVANGILE
DE
SAINT MARC.

ON eſt fort partagé ſur la perſonne de l'Evangéliſte ſaint Marc. Pluſieurs Anciens (*a*) ſoûtiennent que c'eſt le même dont parle S. Pierre dans ſa premiere Epître, (*b*) & qu'il appelle ſon fils ſpirituel : apparemment parce qu'il l'avoit baptisé & converti. (*c*) Papias, (*d*) & ſaint Irenée, (*e*) diſent qu'il étoit Diſciple & interpréte de cet Apôtre : ce qui eſt ſuivi par pluſieurs des Anciens, (*f*) & des Modernes. En qualité d'Interpréte il expliquoit apparemment au peuple en Grec ou en Latin, ce que S. Pierre diſoit en l'une de ces deux Langues. Saint Marc expliquoit en Grec, ce que l'Apôtre diſoit en Latin ; ou interprétoit en Latin, ce qu'il diſoit en Grec ; ou enfin il donnoit le tour, & le ſtyle aux Epîtres qu'il écrivoit.

Saint Epiphane, (*g*) & ſaint Hippolyte (*h*) dans un manuſcrit de la Bibliothéque de Bodlei, le faux Dorothée, Nicephore, & d'autres croyent que S. Marc étoit du nombre des ſeptante Diſciples ; opinion qui

(*a*) *Ieronym. in Catalog. Theophyl. in Marc. Origen. apud Euſeb, lib. 6. c. 26. Hiſtor. Eccleſ.*

(*b*) *1. Petri v. 13. Et Marcus filius meus.*

(*c*) *Vide Ieronym. in Iſai. LXV.*

(*d*) *Papias apud Euſeb. lib. 2. c. 14. Hiſtor Eccleſ.*

(*e*) *Irena. lib. 3. cap. 1.*

(*f*) *Tertull. lib. 4 contra Marcionem. Vide Epiphan. hareſi 51. Chryſoſt. homil. 59. in Mat. Ieronym. in Catalog. Theophyl. Athanaſ. in Synopſi. & alios.*

(*g*) *Epiphan hareſi 57.*

(*h*) *Hippolyt in mſ. Bodlei apud Mill. ante init. Marci p. 69.*

Digitized by Google

est assez commune dans l'Antiquité : (a) mais ils ajoûtent une particularité singuliére, qui est que saint Marc ayant été scandalisé avec les Capharnaïtes, de ce que Jesus leur avoit dit: (b) *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, & si vous ne bûvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous-mêmes*, il s'étoit retiré comme beaucoup d'autres; mais que saint Pierre l'ayant ramené, il demeura toûjours depuis ferme dans la foi, & qu'aprés l'Ascension du Sauveur, il s'attacha à saint Pierre, & l'accompagna à Rome, où il écrivit son Evangile. Voilà ce qu'on dit de plus vraisemblable sur sa personne.

L'Auteur anonyme de ses Actes dit qu'il étoit de la race d'Aaron, & qu'il portoit le bonnet des Prêtres: *Pontificalis apicis petasum.* D'autres (c) ont crû que c'étoit le même que *Jean Marc*, connu dans les Actes comme fils d'une femme de Jérusalem nommée Marie, chez laquelle l'Apôtre saint Pierre délivré de prison par un Ange, se retira, & où étoient assemblez les Fidéles, priant pour sa délivance. (d) Ce Jean Marc étoit cousin de saint Barnabé, & il suivit saint Paul & saint Barnabé à Antioche, & de-là en Chypre; mais étant arrivé avec eux à Perge en Pamphylie, il les quitta, & s'en retourna à Jérusalem; (e) ce qui fut cause qu'une autrefois saint Paul ne voulut plus qu'il l'accompagnât dans un second voyage d'Asie qu'il entreprit. Mais ce sentiment est abandonné par la plûpart des Ecrivains. (f) Il n'est gueres probable que S. Marc, qui du consentement de tous les Anciens étoit attaché à S. Pierre, & qui dés l'an quarante-trois, selon Eusébe, avoit écrit son Evangile, & qui fut envoyé peu de tems aprés en Egypte par S. Pierre, ait pû faire ces voyages avec saint Paul. Ajoûtez qu'aucun des Anciens n'a donné à l'Evangéliste le nom de Jean Marc, & qu'Eusébe les distingue comme deux personnes différentes.

De plus Marc connu dans les Actes & dans les Epîtres de saint Paul, étoit encore en vie un peu avant la mort de l'Apôtre, puisque dans la seconde lettre à Timothée, écrite un peu avant son martyre, l'an douziéme de Néron, soixante-cinq, ou soixante-six de Jesus Christ, il prie Timothée de le lui amener d'Ephése où il étoit alors. Or saint Marc l'Evangéliste, & Disciple de saint Pierre, est mort en Egypte, selon Eusébe dans sa Chronique, selon saint Jérôme dans la vie de saint Marc, & selon saint Isidore dans son Martyrologe, l'an huitiéme de Néron, soixante-deux de Jesus-Christ. D'autres mettent sa mort, ou son martyre encore plûtôt; puisqu'Eutychius Patriarche d'Aléxandrie dit qu'il mourut

(a) *Origen. de recta in Deum fide. Doroth. in Synopsi. Procop. Diacon. apud Rolland. 25. April.*
(b) *Joan. VI. 55.*
(c) *Constit. l. 2. c. 57. Ironym. in Ep. ad Philemon. v. 23. Scoliast. Gr. in Act. XII. Dorot. Spanheim. de Marco Evangelistâ. Combefis. Auctuar. PP.*
(d) *Act. XII. 12.*
(e) *Act. XV. 37. 39.*
(f) *Baron. Grot. alii.*

Digitized by Google

la premiere année de Néron, & que l'Auteur de sa vie écrite en Arabe, & publiée à Vratislau en 1608. dit qu'il souffrit la quatorziéme année de l'Empereur Claude, & un Auteur anonyme cité par Selden, dans ses Notes sur Eutichius, dit qu'il mourut sous l'Empire de Caïus Caligula. Si l'on peut faire quelque fond sur ces dattes, il est indubitable que Marc cousin de Barnabé ne peut être Auteur de l'Evangile de saint Marc.

Si ces Ecrivains avancent trop la mort de saint Marc, d'autres aussi la reculent trop. L'Auteur de la Chronique d'Alexandrie met sa mort l'an de JESUS-CHRIST 104. sous l'Empire de Trajan, le premier jour du mois Pharmut. Il dit qu'il fut brûlé vif pour la défense de la foi par des voleurs qui habitoient un canton de l'Egypte, nommé Bucolia. Dorothée dans sa Synopse suit cette époque, & les autres circonstances marquées dans cet Ecrivain. Il faut avoüer que ces caracteres de Chronologie sont bien douteux, & qu'ils font bien voir que l'année de la mort de saint Marc est incertaine; ainsi on n'en peut rien conclure en faveur du sentiment, qui veut que Jean Marc soit saint Marc l'Evangéliste.

Il n'y a guéres plus d'apparence que saint Marc ait été des septante Disciples. Papias (*a*) dit nettement qu'il n'avoit point été Disciple de JESUS-CHRIST, & qu'il ne l'avoit point suivi. Saint Augustin dit la même chose, (*b*) & aprés lui Théodoret. (*c*) Tertullien (*d*) le met simplement au nombre des hommes Apostoliques, c'est à-dire, des Disciples des Apôtres. Béde à suivi ces Auteurs. (*e*) Il croit que saint Marc étoit peut-être du nombre de ceux qui furent convertis aprés la Résurrection, & qui, selon les Actes des Apôtres, (*f*) obéissoient à la foi. Les Actes qu'on a publiez contenant la vie de saint Marc, & qui paroissent anciens, (*g*) disent qu'il étoit de Cyréne dans la Lybie Cyrénaïque.

Saint Pierre étant allé à Rome vers l'an quarante-quatre, saint Marc l'y accompagna. C'est-là, suivant la plûpart des Peres, (*h*) qu'il écrivit son Evangile à la priére des freres qui lui demanderent qu'il leur donnât par écrit, ce qu'ils avoient appris de la bouche de saint Pierre. Cet Apôtre ayant connu par révélation, selon quelques-uns, (*i*) ce que son Disciples avoit fait, l'approuva & donna son Evangile à lire dans les Eglises, comme un Ouvrage authentique.

Quelques-uns dans saint Chrysostome (*k*) ont crû qu'il l'avoit écrit

(*a*) *Papias apud Euseb. lib. 3. cap. 39. Hist. Ecclesiast.*
(*b*) *Aug. de Consens. lib. 1. c. x. & in Faust. lib. 17. c. 3.*
(*c*) *Theodoret. Præfat. in histor. Solitar.*
(*d*) *Tertull lib. 4. contra Marcion. c. 2.*
(*e*) *Beda in Marc. c. 1. Ita & pseudo-Iseron. in Marc. 1.*
(*f*) *Act. VI. 7.*
(*g*) *Apud Boll. 25. April.*
(*h*) *Clem Alex. apud Euseb. l. 2. c. 15. Hist. Eccles. Epiphan. hæresi 51 Nazianz. Cap. 34. & Orat. 25. Ieron. de Vir. illustr. Theophyl. in Marc. Euthym. Alexandr. alii recentiores.*
(*i*) *Clem. Alex., & Theophyl. locis citat. Ieronym. Euseb.*
(*k*) *Chrysost. homil. in Matt. I. p. 5.*

Digitized by Google

dans l'Egypte. On veut qu'il l'ait fait en faveur des Juifs d'Alexandrie. On cite auſſi Eusèbe pour ce ſentiment ; mais il ne dit rien autre choſe, ſinon que ſaint Marc ayant été envoyé en Egypte, y prêcha l'Evangile qu'il avoit écrit. Quelques Anciens ont attribué cet Ouvrage à ſaint Pierre : *Licèt & Marcus quod edidit, Petri affirmetur, cujus interpres Marcus*, dit Tertullien. (*a*) L'Auteur de la Synopſe attribuée à ſaint Athanaſe, veut que ſaint Pierre le lui ait dicté à Rome ; & Batricides, que ſaint Pierre lui-même l'ait écrit ; ce qui eſt bien différent de ſaint Irenée. (*b*) qui dit que ſaint Marc le compoſa aprés la mort de ſaint Pierre. Toutes ces variétez de ſentimens ne ſont pas aiſées à concilier.

Mais les difficultez que l'on forme ſur le tems auquel il écrivit ſon Evangile, ſont encore plus grandes. Eusèbe le fixe en la troiſiéme année de Claude ; d'autres en l'an quatriéme du même Empereur. C'eſt ainſi que l'a écrit l'Arabe d'Erpenius, & l'Auteur de la vie de ſaint Marc, publiée par Kirſtenius. Les manuſcrits Grecs (*c*) qui portent à la fin l'Evangile de ſaint Marc l'année où il l'écrivit, ne ſont pas d'accord entr'eux. Les uns liſent *douze ans aprés l'Aſcenſion* ; & les autres en plus grand nombre, *dix*. Euthyme & Théopylacte ſuivent cette derniere leçon. La plûpart des Peres croyent, comme on la déja dit, que ce fut du vivant de S. Pierre. Il put donc l'écrire l'an quarante-trois de JESUS-CHRIST étant à Rome avec cet Apôtre. Saint Irénée (*d*) qui croit que ce fut aprés la mort de ſaint Pierre & de S. Paul, eſt contraire à tous les autres ; & ſon autorité n'embarraſſe pas peu nos Chronologiſtes. Quelques-uns pour ſe tirer d'embarras, traduiſent ſon texte, en diſant qu'il écrivit, non aprés la mort de ces Apôtres, mais aprés leur ſortie de Rome. D'autres recourent à une leçon de quelques manuſcrits, qui portent (*e*) qu'il donna ſon Evangile, aprés que ſaint Matthieu eut publié le ſien : ce qui ſauve toutes les difficultez, mais qui ne nous apprend rien de précis.

On demande en quelle langue il l'a écrit ? On croit communément qu'il l'écrivit en Grec ; & la plûpart des Anciens l'ont dit ainſi, ou du moins l'ont ſuppoſé. Saint Auguſtin (*f*) dit que tous les Evangéliſtes, excepté S. Matthieu, ont écrit en Grec. Saint Jérôme le dit de même ; (*g*) & ce Pere étant prié par le Pape Damaſe de corriger, ou de traduire de nouveau les Evangiles, recourut au Grec comme à l'Original. Il y a tou-

(*a*) *Tertull. lib. 4. contra Marcionem. Ita Ieronym. de Vir. illuſtr. cap. 1.*

(*b*) *Irena. lib. 3. cap. 1.*

(*c*) *Vide nov. Edid. N. T. Mill. ad calcem Marci.*

(*d*) *Irena. lib. 3. c. 1.* Μετὰ τὴν τούτων ἔξοδον, Μάρκος ὁ μαθητὴς καὶ ἑρμηνευτὴς Πέτρου, καὶ αὐτὸς τὰ ὑπὸ Πέτρου κηρυσσόμενα ἐγγράφως ἡμῖν παραδέδωκε.

(*e*) Μετὰ τὸν τοῦ Ματθαῖον Εὐαγγελίου ἔκδοσιν Μάρκος, &c. *Ita Chryſtophorſon. Petrus. Poſſin, Grot. Vide nov. edi. S. Irena. D. Renati Maſſuet.*

(*f*) *Aug. de Conſenſ. l. 1. c. 2.*

(*g*) *Ieronym. in Matt. 1.*

Digitized by Google

tefois quelques manuſcrits Grecs de ſaint Marc, (a) qui portent qu'il écrivit en Latin ; & Baronius & Selden ont ſuivi ce ſentiment, prétendant avoir des raiſons qui ne leur permettoient pas d'en douter. Le Syriaque, & l'Arabe (b) ſont pour eux ; & il y a outre cela une raiſon de convenance, qui eſt que S. Marc écrivant à Rome, & principalement pour les Romains, devoit, ce ſemble, écrire en Latin. Mais il faudroit dire par la même raiſon, que ſaint Paul écrivant aux Romains, à dû écrire en Latin ; & que ſaint Pierre & ſaint Jacques écrivant aux Juifs, ont dû écrire en Hébreu. On ſait pourtant qu'ils ont écrit en Grec. Cette raiſon ne prouve donc rien. On ſait que le Grec du tems de ſaint Marc, étoit preſque auſſi commun à Rome que le Latin ; & qu'alors les moindres femmes y parloient Grec, à peu prés comme Latin. (c)

S'il étoit vrai qu'on eût encore aujourd'hui l'Original écrit de la main de nôtre Evangéliſte, cette diſpute ſeroit bien tôt finie ; mais cet Original prétendu eſt lui même un autre grand ſujet de diſpute. Baronius ſur l'an quarante-cinq de JESUS-CHRIST, dit que ſaint Marc ayant écrit ſon Evangile en Latin dans la ville de Rome, fut envoyé par ſaint Pierre à Aquilée pour y fonder une Egliſe, & qu'y étant il traduiſit ſon Evangile de Latin en Grec ; que l'Original Grec, aprés avoir été long-tems gardé à Aquilée, fut enfin apporté à Veniſe, où il ſe conſerve encore aujourd'hui. Il avoüe qu'il avance cela plûtôt ſur la tradition, & ſur le bruit public, que fondé ſur des monumens certains. On dit que l'Empereur Charles IV. ayant trouvé à Aquilée en 1355. l'Original de ſaint Marc, écrit de ſa main en ſept cahiers, en obtint avec beaucoup de peine les deux derniers, de Nicolas Evêque d'Aquilée ſon frere. (d) Il envoya ces deux cahiers à Prague, où ils ſont conſervez précieuſement : & on cite une lettre du Doyen de cette Egliſe, qui aſſure qu'ils ſont en Latin. (e)

Les Vénitiens ſe vantent auſſi de leur côté d'avoir le vrai Original de ſaint Marc écrit de ſa propre main, & apporté d'Aquilée à Veniſe au quinziéme ſiécle. Le Chanoine qui avoit ce Livre ſous ſa garde, manda à Cornélius à Lapide, qui lavoit conſulté ſur cela, que le Livre étoit en Grec ; mais d'autres perſonnes qu'il avoit priées auparavant de s'en informer, lui avoient répondu que le Livre étoit ſi vieux, & que les lettres en étoient tellement effacées, qu'on n'en pouvoit rien lire. (f) Ciaconius dans la vie de ſaint Pierre, dit qu'il eſt en Latin.

(a) *In nova edit. Mill. Paulisi. Bodl. 7. M. 1. Syr. Arab. Pariſ. 6.*

(b) Voyez les Notes de Selden ſur les origines d'Alexandrie d'Eutichius.

(c) *Juvenal. Satyr. 6. . . . . Omnia Græcè; Cùm ſit turpe magis noſtris neſcire Latinè.*

(d) *Vide Boll 23. April. & Epiſt. Jul. Fontanini ad R. P. D. de Monfaucon Diarii Ital. c. 4. p. 56. & ſequ.*

(e) *Boll. & Fontanini locis citatis.*

(f) *Cornel. à Lapide. in Marc p. 574.*

Le Pere Mabillon (a) étant à Veniſe, déſira voir ce monument ſi ancien, & ſi précieux ; mais il ne put l'obtenir. On lui dit qu'il étoit dans une boëte, ou reliquaire précieux, ſcellé avec des ſceaux qui ne s'ouvroient pour qui que ce ſoit. Toutefois le Pere D. Bernard de Montfaucon a été aſſez heureux pour le voir, & il en raconte un grand nombre de particularitez qui ſont à nôtre ſujet. Voici ce qui mérite plus d'attention. (b) Le manuſcrit en queſtion eſt écrit, à ce qu'il prétend, ſur un papier d'Egypte, que pluſieurs ont pris pour du vélin. Il eſt tellement gâté de vieilleſſe & de l'humidité du lieu où il eſt gardé, & où il court riſque de périr bien-tôt de caducité, qu'on ne peut plus en lire un ſeul mot de ſuite; mais ſeulement quelques lettres par ci, par là. Ces lettres ſont conſtamment Latines.

Il réfute un Ecrivain, qui croyoit y avoir découvert de lettres Grecques, & le mot KATA. Il montre que ces prétenduës lettres ſont Latines ; que ce qu'on a pris pour KATA, eſt BATA, & que ce qu'on a pris pour un Δ. eſt un A. dont la ligne du milieu ne paroît preſque plus. Il y a remarqué en quelques endroits le D. & le R. Latins, qui ſont tous différens du Δ. & du P. Grecs. Il avoüe qu'il n'a jamais vû de manuſcrit, qui ait un plus grand air d'antiquité ; que les mots ſont liez les uns avec les autres ſans diſtinction, & les feüillets tellement collez par la moiteur, & l'humidité, qu'on ne peut les séparer. Le manuſcrit eſt quarré, & le papier de couleur de feüille morte. Comme on ne peut plus tourner les feüillets, ni en lire l'écriture, on ne peut juger ſi les deux cahiers qui ſont à Prague, en ont été séparez.

Mais les actes & les lettres qui font foi de cette tranſlation, & que le Pere Dom Bernard rapporte dans ſon Voyage d'Italie, ſont inconteſtables. Il y a ſur cela pluſieurs lettres de Ferdinand Archiduc d'Autriche au Baron François de la Tour, qui étoit alors Ambaſſadeur de la part de l'Empereur auprés de Vénitiens en l'année 1564. pour le prier d'obtenir du Doge & du Sénat une copie des cinq cahiers qui étoient à Veniſe de l'Evangile de ſaint Marc, avec la même forme du vélin & des caracteres qui ſont dans l'Original de Veniſe, pour les joindre aux deux cahiers qui étoient à Prague. Tout cela ſe voit par la lettre de l'Empereur Charles V. dont Ferdinand envoya la copie à l'Ambaſſadeur. Dés-lors le Manuſcrit étoit ſi gâté, qu'on ne pouvoit pas diſtinguer s'il y en avoit cinq cahiers, ou plus ; & la lettre ſi effacée, qu'on n'en pouvoit lire que trés-peu de mots. Ainſi le Baron de la Tour ne put lui envoyer que la copie d'un feüillet, avec la forme & la couleur du vélin, ſur lequel le Livre eſt écrit. M. Fontanini de qui le Pere de Montfaucon a tiré ces particularitez, mon-

(a) *Mabillon. Iter. Italic. p. 32.*

(b) *De Montfaucon Diar. Italic. c. 4. p. 55. & ſeqq.*

Digitized by Google

tre fort bien que la République de Veniſe n'a poſſedé le manuſcrit de ſaint Marc, que depuis l'an 1420. qu'elle l'obtint de Meſſieurs de la ville de Fréjus, où il avoit été transféré d'Aquilée après la ruine de cette Ville.

Quelques-uns (*a*) pour concilier ces ſentimens divers, ont avancé que ſaint Marc avoit écrit en Grec & en Latin; ou qu'il avoit lui-même traduit ſon Evangile de Grec en Latin. D'autres (*b*) s'inſcrivent en faux contre l'Apoſtolat de ſaint Marc à Aquilée. Les Anciens n'ont rien dit de cette particularité. On doute qu'Hermogoras, qu'on prétend lui avoir ſuccédé à Aquilée, ait vêcu du tems des Apôtres. On ſoutient que les actes de la miſſion, ou de la prédication de ſaint Marc à Aquilée, ſont nouveaux. Enfin, l'Evangile qui ſe garde à Veniſe & à Prague, peut être trés-ancien, ſans être l'Original de ſaint Marc; puiſqu'on convient que ce ſaint Livre fut traduit en Latin de trés-bonne heure: mais on n'en ſait ni le tems précis, ni l'auteur.

Autant qu'on en peut juger par la comparaiſon du texte de ſaint Matthieu, avec celui de ſaint Marc, ce dernier avoit abregé & ſuivi ſaint Matthieu. Il employe trés-ſouvent les mêmes termes; il rapporte les mêmes hiſtoires & les mêmes circonſtances. Il y ajoûte quelquefois de nouvelles particularitez, qui donnent un grand jour au Texte de ſaint Matthieu. Il y a même deux ou trois miracles dans ſaint Marc, qui ne ſont pas dans ſaint Matthieu. (*c*) Ce qu'il y a de remarquable dans ſon Hiſtoire, c'eſt qu'encore qu'il ſuive ſaint Matthieu dans preſque tout le reſte, il abandonne toutefois l'ordre de ſa narration depuis le Chapitre IV. 12. juſqu'au XIV. 13. de ſaint Matthieu. Il s'attache à l'ordre des tems marqué dans ſaint Luc & dans ſaint Jean. Il ne parle point de la génération temporelle de JESUS-CHRIST, ni de ſon enfance. Il commence ſon récit à la prédication de ſaint Jean-Baptiſte. Il omet pluſieurs paraboles qui ſont rapportées dans ſaint Matthieu Chapitres XX. XXI. XXV. & quelques diſcours de JESUS-CHRIST à ſes Diſciples & aux Phariſiens Chapitres V. VI. VII. XVI. XXIII.

Les Actes de ſaint Marc publiez par les Bollandiſtes, portent que ce ſaint Evangéliſte écrivit ſon Evangile à Aquilée; & on veut que l'Exemplaire dont on vient de parler, ſoit le même qu'il écrivit de ſa main dans cette ville. Voilà ce qu'on dit en faveur de l'Evangile Latin de S. Marc.

Quelques Anciens (*d*) ont douté de l'autenticité de dernier Chapitre

---

(*a*) *Cornel. à Lapide & Janſen. in Marcum*

(*b*) Tillemont. Note 6. ſur ſaint Marc.

(*c*) Voyez S. Marc I. 23. & les Chapitres I. II. V. IX. XVI.

(*d*) *Ieronym. Ep.* 150. *Nyſſen. de Reſurrect. homil.* 2.

Digitized by Google

de saint Marc, ou du moins des douze derniers versets de son Evangile. Mais nous avons examiné cela dans le Commentaire sur cet endroit. Saint Irénée (*a*) remarque que quelques Hérétiques ne recevoient que le seul Evangile de saint Marc. On assure que cet Evangéliste fut destiné pour aller prêcher en Egypte, dans la Thébaïde, & dans la Libye Cyrénaïque, & qu'il y apporta son Evangile qu'il avoit écrit en Italie. Plusieurs ont prétendu (*b*) que les Thérapeutes dont parle Philon, (*c*) furent les premiers Disciples de saint Marc. Il fut martyrisé à Alexandrie, & finit sa vie par le feu; (*d*) ou du moins, son corps fût brûlé aprés sa mort.

Grotius (*e*) croit que saint Marc s'est servi de l'Evangile Hébreu de S. Matthieu pour faire sa Traduction, & que réciproquement l'Interprète Grec de saint Matthieu s'est servi du Texte Grec de saint Marc; parce qu'on remarque dans saint Matthieu, des expressions toutes pareilles à celles de saint Marc; comme si ce dernier, qui du consentement de tout le monde est comme l'abbréviateur de saint Matthieu, n'avoit pas pû imiter les expressions du Traducteur Grec de saint Matthieu. Grotius ne croyoit pas apparemment que l'Evangile Hébreu de saint Matthieu fût déja traduit en Grec, lorsque saint Marc commença à écrire. Il dit de plus dans sa Préface sur saint Marc, que la Traduction Latine de cet Evangéliste est trés-ancienne, & que l'on a quelquefois réformé le Texte Grec sur la Version Latine.

(*a*) *Irena. lib. 3. c. 2.*

(*b*) *Euseb. lib. 2. c. 17. Histor. Ieronym. de Vir. illustr. Epiphan. haresi 29.*

(*c*) *Philo de Vita Contemplativa.*

(*d*) *Eutichius Patriarcha Alexandrin. Cronic. Alexandr. Hippolyt. in mss. Bodlei. Doroth. & Anonym. apud Mill. in capite Evangel. S. Marc.*

(*e*) *Grot. Prefat. in Matt.*

DISSERTATION

Digitized by Google

DISSERTATION

SUR LES PHARISIENS, LES SADUCÉENS, les Hérodiens, & les Eſséniens.

ARTICLE PREMIER.

Des Phariſiens.

AVANT la captivité de Babylone, il n'y eut aucune ſecte particuliére parmi les Juifs. Uniquement occupez à l'étude de leurs Loix, (a) & des cérémonies de leur Réligion, ils négligeoient les études curieuſes qui étoient en honneur parmi les autres peuples. Le Temple du Seigneur & les maiſons des Prophétes, étoient leurs principales Ecoles. Là les Prêtres du Seigneur, les Scribes, les Sçavans de profeſſion, & les hommes inſpirez de Dieu expliquoient la maniére de ſervir le Seigneur & d'obſerver ſes ordonnances. Tandis qu'il y eut des Prophétes dans Iſraël, on ne ſongea point à ſe partager ſur les matiéres qui faiſoient l'objet de leur application. L'autorité de ces grands hommes entretenoit le peuple dans une grande unité de ſentimens, & l'Eſprit Saint qui parloit le même langage dans tous les Prophétes, faiſoit d'une part qu'il n'y avoit point de ſectes dans la Réligion, & de l'autre que leurs déciſions étoient ſans contradiction. Lorſqu'au tems des Maccabées, (b) on eut démoli l'Autel des holocauſtes que les Gentils avoient ſoüillez, Judas dit qu'il falloit en mettre les pierres à part, *en attendant que Dieu ſuſcitât quelque Prophéte pour ſavoir ce qu'on en devoit faire.* Et quand les Juifs reconnurent Simon Maccabée (c) pour leur chef, ce ne fut qu'en attendant qu'il s'élevât un Prophéte pour les inſtruire plus parfaitement, du choix de Dieu: *Donec ſurgat Propheta fidelis.*

Depuis la captivité on ne voit aucuns veſtiges de ſectes parmi eux, juſqu'au tems des Maccabées, & de l'Empire des Grecs: & ce fut ap-

(a) *Joſeph. contra Appion. lib. 1. pag. 1038.*
(b) *1. Maccab. IV. 46.*
(c) *1. Maccab. XIV. 41.*

Digitized by Google

paremment à l'imitation des sectes des Philosophes de la Gréce, que les Savans se partagerent parmi les Hébreux, & qu'ils composerent trois sectes fameuses : Celle des Pharisiens, celle des Saducéens, & celle des Esséniens. Comme il est parlé souvent de ces sectes dans l'ancien Testament, nous avons cru qu'il seroit à propos d'en faire ici connoître l'origine, & les sentimens ; nous y joindrons celle des Hérodiens, dont le Sauveur a fait mention en quelques endroits ; quoiqu'elle ne soit point connuë au moins sous ce nom parmi les Juifs.

Le premier monument où l'on trouve les trois sectes des Juifs, est le quatriéme des Maccabées apocryphe, où nous lisons que du tems de Hircan grand Prêtre & Prince des Juifs, il y avoit parmi eux trois sectes de Savans, celle des Pharisiens, des Saducéens, & celle des Esséniens. (*a*) Joseph les place un peu auparavant ce tems-là, (*b*) c'est-à-dire, immédiatement aprés avoir rapporté la Lettre du grand Prêtre Jonathas aux Lacédémoniens. Cette Lettre est de l'an 3860. La mort de Jonathas arriva l'année suivante, Simon lui succeda, & gouverna huit ans. Hircan succeda à Simon, & fut Chef de sa Nation pendant vingt-neuf ans.

Ni l'Auteur du quatriéme des Maccabées, ni Joseph ne marquent pas l'époque de ces sectes. Mais ce dernier qui écrivoit sous l'Empire de Vespasien & de Domitien, dit en un endroit (*c*) que depuis un trés-long-tems elles étoient connuës dans sa Nation, sans en marquer plus précisément l'origine : Et quand on la fixeroit à l'an du monde 3850. dix ans avant la Lettre de Jonathas aux Lacédémoniens, cela n'iroit qu'à environ 220. ou au plus 500. ans avant Joseph. Mais reculons-là, si l'on veut, jusqu'au tems où des Juifs inconstans & légers se firent une gloire d'imiter les études & les exercices des Grecs, aux mépris des loix & des études qui jusqu'alors avoient été cultivées dans leur Nation, (*d*) cela n'en rehaussera le commencement que d'environ vingt-ans ; (*e*) je ne crois pas que l'on puisse le mettre plus haut que l'an 3820.

Les Pharisiens semblent avoir voulu imiter les Stoïciens ; comme les Saducéens suivirent les Epicuriens. Ils prirent les uns & les autres quelque chose de ces deux sectes : Mais ils l'accommoderent aux sentimens des Juifs, & aux pratiques de la Loi de Moyse. Les Pharisiens étoient aus-

---

(*a*) 4. *Macab.* c. 6.

(*b*) *Joseph. Antiq. lib.* 13. *cap.* 9.

(*c*) *Lib.* XVIII. *cap.* 2. *l'edition Grecque porte* τρία γὰρ εἴδη τῶν περὶ τὸν θεὸν ἀγχίστα ἦν παλαιόθεν, ἥτε τῶν Ἐσσηνῶν, καὶ ἡ τῶν Σαδδουκαίων, ἔτι δὲ Φαρισαίων τρίτη φύσις.

(*d*) 2. *Macab.* IV. 15. 16. *Contempto Templo, & sacrificiis neglectis, festinabant participes fieri palæstræ, & prohibitionis ejus injustæ, & patrios quidem honores nihil habentes, Græcas glorias optimas arbitrabantur ..... & eorum institutis æmulabantur, ac per omnia hos consimiles esse cupiebant, quos hostes & peremptores habuerant. Vide & 1. Maccab.* I. 15. 16.

(*e*) Vers l'an du monde 3830. où nous plaçons l'établissement d'un gymnase à Jérusalem.

Digitized by Google

téres, hautains, fanfarons, & exacts comme les Stoïciens; les Saducéens étoient plus relâchez, plus aisez; mais inéxorables dans le fait de la Justice: Les premiers reconnoissoient l'immortalité de l'ame, l'existence des Anges & des esprits, & une autre vie, où l'homme recevoit la récompense, où la peine de ses bonnes ou de ses mauvaises actions. Les Saducéens se délivroient de toutes les inquiétudes sur l'avenir, en niant l'immortalité de l'ame, & toutes les suites de cette opinion. Dés le tems de Salomon il y avoit parmi les Hébreux des hommes qui étoient dans les sentimens des Epicuriens, ou des Saducéens, comme il paroît par l'Ecclesiaste; (a) mais ils ne composerent un corps de secte que long-tems depuis. Il est pourtant certain qu'ils sont plus anciens que les Pharisiens, s'il est vrai, comme on le croit communément, qu'ils tirent leur origine de Sadoc, disciple d'Antigone Socheus.

Saint Jérôme (b) met l'origine des Pharisiens assez tard, puisqu'il dit que les Scribes & les Pharisiens sont venus de la division des deux fameuses Ecoles d'Hillel & de Schammaï. A Hillel succeda Akiba, Maître d'Aquila de Pont, qui traduisit en Grec les saintes Ecritures. On sait l'âge d'Aquila, il vivoit au deuxiéme siécle de l'Eglise. Hillel ne peut donc avoir vécu que peu de tems avant que JESUS-CHRIST parut.

Les Rabbins ne s'éloignent pas de saint Jérôme. Ils reconnoissent Hillel comme le pere du Pharisaïsme, ou du moins comme un des plus grands ornemens de cette secte. Ils le relevent par des loüanges outrées: Il n'y a point de titre assez pompeux pour lui. Ils racontent plusieurs choses sur son application infatigable à l'étude, sur le nombre & le mérite de ses disciples. Il en avoit, disent-ils, de comparables à Moyse; & d'autres au nombre de quarante, capables de commander au soleil, à l'exemple de Josué. Il fut Chef du Sanhédrin, & devint fameux par tout le monde. Ganz dans sa Cronique le fait vivre sous Hérodes le grand. Saint Epiphane (c) dit que les Scribes & les Pharisiens comptent quatre Auteurs de leurs sentimens, ou quatre classes de leurs Docteurs. Le premier est Moyse, le second est Akiba, le troisiéme Andan, ou Annan, autrement appellé Judas, le quatriéme les Asamonéens; ce qui sembleroit insinuer que Akiba est beaucoup plus ancien que les Asamonéens. Mais cela est trop opposé à ce que l'on sait d'Akiba, qui fut successeur d'Hillel, & qui vécut peu de tems aprés nôtre Sauveur.

Quoiqu'il en soit de l'antiquité de ces sectes, voici ce qui les distinguoit les unes des autres. Les Pharisiens tirerent leur nom d'un mot Hébreu, qui signifie séparation, (d) parce qu'ils se distinguoient & se sépa-

(a) *Eccle.* III. 21. *& alibi sæpius.*

(b) *Hieronym. in Isai.* VIII. *Quas domus Nazarei duas familias interpretantur Sammai & Hillel, ex quibus orti sunt Scriba & Pharisæi.*

(c) *Epiphan. hæref.* 15.

(d) פרש, *seu* פרז *dividere.*

Digitized by Google

soient en quelque sorte des autres Israëlites, par la maniére de vivre plus exacte, dont ils faisoient profession. Ils donnoient beaucoup au destin, (a) ou à la fatalité, aux décrets éternels de Dieu, qui a reglé & ordonné toutes choses, avant tous les tems. Joseph qui étoit Pharisien, (b) & qui nous dit que les sentimens de cette secte approchoient assez de ceux des Stoïciens (c) avouë que les Pharisiens ne donnoient pas tout au destin, mais qu'ils laissoient à l'homme la liberté de faire, ou de ne pas faire les actions de justice. (d) De maniére que leur fatalité ne ruinoit pas le libre arbitre, comme saint Epiphane (e) semble avoir voulu le leur faire dire.

Les Pharisiens différoient des Esséniens sur cet article, en ce que ceux-ci donnoient tout au destin, & que les autres ne lui attribuoient qu'un certain nombre d'actions, étant en leur pouvoir quant au reste, de faire, ou de ne pas faire. Par une suite de leur attachement à l'idée du destin, saint Epiphane dit qu'ils étoient fort adonnez à l'Astrologie, comme si par la considération des astres, ils eussent pû parvenir à connoître ce qui avoit été ordonné dans le Ciel, & reglé dans les secrets de Dieu.

Cette secte n'étoit pas bornée à une famille, ou à un genre d'hommes particuliers; il y avoit des Pharisiens de toutes les Tribus, de toutes les familles & de toutes les conditions. Le crédit qu'ils acquirent par la réputation de leur savoir, & de leur bonne vie, les rendit d'assez bonne heure rédoutables aux Rois mêmes; on en vit un exemple sous le regne d'Alexandra Princesse pieuse jusqu'à la superstition. Le Roi son époux en mourant lui recommanda de mettre les Pharisiens dans ses interêts; Elle suivit cet avis, & les Pharisiens profitans de l'occasion, se rendirent maîtres du Gouvernement & disposerent de tout à leur volonté. (f). D'ailleurs le peuple étoit fort prévenu en leur faveur, à cause des apparences de vertu, de science & de piété qu'il voyoit en eux: car ils passoient pour savoir mieux que personne les Loix & les traditions de leur pays: leur vie étoit fort austére, leur extérieur composé, leur nourriture simple, éloignez de la sensualité & du plaisir; (g) enfin attachez jusqu'au scrupule à l'observation littérale de leurs loix.

JESUS-CHRIST dans l'Evangile ne les ménage nullement, & mar-

(a) *Joseph. lib. 18. cap. 2. Antiq.* Περὶ τε εἱμαρμένης ὡς μοίρᾳ ἀξιοῦντες, οὐδὲ τὸ ἀνθρωπίνε τὸ βούλημα τῆς ἐν αὐτῷ ἀρετῆς ἀφανίζειν. (b) *Joseph. in vita sua initio.* (c) *Idem ibidem. Vide Cicer. de Nat. Deorum, de fato.* (d) *Joseph. Antiq. lib. 13. cap. 9.* Οἱ μὲν Φαρισαῖοι τινὰ, & ὑπὸ μοίρας τῆς εἱμαρμένης εἶναι λέγουσι πάντα, & ἐπὶ τοῖς ἐκείνων βούλεσθαι καὶ ἐθέλειν ἀνθρώποις τὰ πλείω συμβαίνειν, ἐν ἑκάστοις δὲ αὐτοῖς ἐπαρκεῖν εἰς τὸ πράττειν ἢ μὴ πράττειν. *Et lib. 2. de Bello cap. 12.* Εἱμαρμένη τε καὶ Θεῷ πρόσταξιν πάντα & τὰ μὲν πρᾶξιν ἐν ἀνθρώποις κεῖσθαι, & καὶ τὸ πλῆθος ἐπὶ τοῖς ἀνθρωπίνοις κεῖσθαι. (e) *Epiphan. haresi. 16.* Οὐκ ἀφ' ἑαυτῶν, ἀλλὰ κατ' ἀνάγκην ἐπιχορηγείας τῆς εἱμαρμένης. (f) *Joseph de Bello. lib. 1. c. 4. pag. 716. Et lib. 13. cap. 18. Antiq.* (g) *Idem lib. 18. Antiq. cap. 2.*

Digitized by Google

quent beaucoup de mépris de leur prétenduë vertu & de leur ſcience ; il fait voir que leur vie reglée en apparence, avoit plus d'oſtentation que de réalité. Ils jeûnoient beaucoup, faiſoient de longues priéres, payoient exactement la dîme, mêmes des choſes qui n'étoient pas ordonnées dans la Loi, diſtribuoient de grandes aumônes. Mais tout cela étoit corrompu par l'orgueil & par l'hypocriſie ; c'étoit-là leurs vices dominans : le faſte, l'oſtentation, l'eſprit de domination & de vanité étoient les vrais principes de leur conduite ; la vaine eſtime des hommes, les loüanges la gloire étoient leur premier objet. Semblables à des ſépulcres ornez & blanchis, (*a*) ils paroiſſoient au dehors tout autres qu'ils n'étoient au dedans.

Ils portoient des phylactéres, ou des bandes de parchemin ſur leur front, & ſur leurs poignets, plus grandes que le commun des Juifs ; les franges de leurs manteaux étoient plus longues que l'ordinaire ; & il y en avoit, dit ſaint Jérôme, (*b*) qui y attachoient des épines, qui leur enſanglantoit les jambes lorſqu'ils marchoient, pour les faire ſouvenir de prier Dieu, & de penſer continuellement à ſa préſence. Ils lavoient ſouvent leurs mains, & ne retournoient jamais à la maiſon aprés avoir été dans le marché & dans les ruës, qu'ils ne ſe les lavaſſent depuis le coude juſqu'à l'extremité des doigts, (*c*) ils ſe baignoient même fréquemment tout le corps dans l'eau froide, pour le purifier. (*d*) Toute la vaiſſelle dont ils ſe ſervoient à table, leurs lits de table, & tout le reſte étoient ſouvent plongez dans l'eau : par une vaine affectation de pureté, ils n'auroient pas voulu toucher un homme qu'ils croyoient de mauvaiſe vie ; par exemple, un Publicain, ni boire, ni manger avec lui. (*e*).

Les traditions des Peres en matiéres de Réligion, étoient le principal ſujet de leurs études. Par le moyen de ces traditions ils avoient ſurchargé la Loi d'une infinité d'obſervances frivoles ; ils l'avoient même corrompuë en pluſieurs articles importans, comme JESUS-CHRIST le leur reproche dans l'Evangile : Par exemple, au lieu que la Loi commande ſans limitation ni exception, d'honorer & de ſecourir ſes parens, (*f*) les Phariſiens enſeignoient qu'en diſant à leurs peres & meres ; (*g*) la choſe que vous me demandez eſt à Dieu, je la lui ai voüée, & vous aurez part à mon offrande, ils étoient par-là diſpenſez de l'obligation de les ſecourir. Lorſque leurs parens demandoient d'eux quelque choſe, (*h*) ils juroient par le *Corban*, ou par le don de Dieu, de ne la leur pas donner, & dés-

(*a*) *Matt.* XXIII. 27.
(*b*) *Ieronym. in Matt.* XXIII. 27.
(*c*) *Marc.* VII. 4.
(*d*) *Joſeph. in vita ſua.*
(*e*) *Matth.* IX. 11. *Luc.* VII. 39.
(*f*) *Exod.* XX. 12.
(*g*) *Matth.* XV. 4. 5. 6.
(*h*) *Marc.* VII. 10. 11. 12.

Digitized by Google

lors il ne leur étoit plus permis de faire du bien à un pere ni à une mere accablez de vieilleſſe, & dans l'extrême néceſſité. L'amour du prochain étoit preſque aboli dans la pratique par leurs mauvaiſes interprétations. L'obſervation du Sabbat eſt un des articles ſur lequel ils avoient le plus raffiné. Le Sauveur eut ſouvent des priſes avec eux ſur cela ; & ce fut un des prétextes dont ils ſe ſervirent pour le faire mourir, prétendant qu'un homme qui n'obſervoit pas le Sabbat de la maniére dont ils l'entendoient, ne pouvoit être envoyé de Dieu. (*a*) Ils ſoutenoient que ce jour-là il n'étoit pas permis ni à JESUS-CHRIST de guérir les malades, (*b*) quoiqu'il le fit par ſa ſeule parole, ni aux malades de venir demander la guériſon ; (*c*) ils ſe ſcandaliſoient de ce qu'un paralytique guéri le jour du Sabbat (*d*) oſât emporter ſon lit. Les Apôtres de JESUS-CHRIST preſſez de la faim arracherent quelques épis, & les froiſſerent dans leurs mains le jour du Sabbat ; c'en fut aſſez pour ſcandaliſer les Phariſiens, & pour accuſer JESUS-CHRIST & ſes Diſciples de mépriſer l'obſervation du Sabbat. (*e*)

Ils faiſoient pluſieurs jeûnes de ſurérogation ; le Phariſien dans le Temple ſe vante de jeûner deux fois chaque ſemaine, (*f*) c'eſt-à-dire, le lundi & le jeudi, ſelon ſaint Epiphane, (*g*) & ils affectoient de jeûner avec plus de rigueur que les autres Juifs. C'eſt à eux que le Sauveur en vouloit lorſqu'il diſoit : (*h*) *Lorſque vous jeûnez n'imitez point les hypocrites, qui marchent avec un viſage pâle & défait, pour paroître grands jeûneurs : Pour vous quand vous jeûnez lavez vôtre viſage, oignez-vous d'huile, afin que vôtre Pere qui voit dans le cœur, voye vôtre action, & vous en donne la récompenſe.* Les Phariſiens ſe plaignoient ailleurs, qu'eux & les diſciples de Jean-Baptiſte faiſoient des jeûnes fréquens ; au lieu que les Diſciples de JESUS mangeoient & bûvoient comme les autres hommes. (*i*) Et Joſeph dans le Livre de ſa vie, dit qu'il ſe mit ſous la diſcipline d'un nommé Bannus, homme fort ſévére, qui ne mangeoit rien de cuit, ni d'apprêté ; mais ſe contentoit d'uſer des alimens comme la terre les produiſoit d'elle-même.

Saint Epiphane (*k*) raconte des effets ſurprenans de leur mortification, & des auſtéritez qu'ils pratiquoient pour conſerver la pureté du corps : Quelquefois ils s'impoſoient ces exercices pénibles pour quatre ans, quelquefois pour huit ou dix ans, avant que de ſe marier. Ils ſe privoient preſqu'entiérement du ſommeil de peur de ſe ſoüiller pendant le

---

(*a*) *Joan.* IX. 16.
(*b*) *Luc.* VI. 7. *Joan.* IX. 16.
(*c*) *Luc.* XIII. 14.
(*d*) *Marc.* IX. 11. *Joan.* V. 8. 9.
(*e*) *Matth.* XII. 1. 2. 9. *&c.*
(*f*) *Luc.* XVIII. 12.
(*g*) *Epiphan. hareſ.* 16.
(*h*) *Matth* XV. 5.
(*i*) *Marc.* VII. 11.
(*k*) *Epiphan. hareſ.* 16.

Digitized by Google

repos par quelque pollution involontaire ; priant presque continuellement. Il y en avoit qui couchoient sur un ais de la largeur d'une spisiame, c'est-à-dire, de douze doigts ; afin que s'ils venoient à s'endormir trop profondément, ils tombassent par terre, & s'éveillassent pour vaquer à l'oraison. D'autres couchoient sur de petites pierres inégales & piquantes pour s'empêcher de dormir à leur aise ; il y en avoit même qui couchoient sur des épines pour se mettre dans une espéce de nécessité de toûjours veiller. (*a*) Le Sauveur leur reproche de faire de longues priéres, se tenant debout dans les Synagogues, ou au coin des ruës, & sous prétexte d'oraison, de consumer les maisons des veuves.

Mais comme ces austéritez n'étoient commandées par aucune Loi, & que les Pharisiens n'étoient engagez, ni par vœux, ni par aucune obligation particuliére à les pratiquer, chacun suivoit en cela le penchant de son cœur & l'attrait de sa dévotion. D'où vient qu'il n'y avoit parmi-eux sur ces pratiques aucune uniformité : Le Thalmud nous décrit sept ordres de Pharisiens : Les premiers sont ceux qui mesuroient leur obéissance sur le profit & la gloire. Il veut marquer apparemment ceux qui ne demeuroient pas constamment attachez à cette secte, & qui s'en séparoient lorsqu'ils trouvoient mieux leur compte ailleurs. Les seconds ne levoient point les pieds en marchant, pour marquer une plus grande mortification & une plus grande modestie. Les troisiémes se frappoient la tête contre les murailles en marchant, jusqu'à en tirer le sang : peut-être par une ostentation de vertu & de patience, ou de débilité & d'épuisement par un excez de mortification. Les quatriémes cachoient leurs têtes dans un capuchon, & regardoient de cet enfoncement comme du fond d'un mortier, pour marquer un esprit de recüeillement, de pénitence & de componction. Les cinquiémes demandoient d'un air présomptueux : *Que faut-il que je fasse ? je le ferai. Qu'y a-t'il que je n'aye point fait ?* Les sixiémes obéissoient par amour pour la vertu, & pour mériter la récompense promise aux observateurs de la Loi ; & les septiémes ne rempliſſoient leur devoir que par la crainte de la peine, ou dans la vûë interessée de la récompense. On voit dans ce dénombrement divers dégrez de perfection Pharisaïque, & de diverses classes de ces célébres sectaires du Judaïsme.

Un des principaux objets de leur dévotion étoit de faire des Proselytes, ou d'amener des Gentils au Judaïsme. JESUS-CHRIST leur reproche de courir la terre & la mer pour convertir un payen, (*b*) & aprés cela de le rendre plus coupable qu'auparavant, en lui enseignant une pernicieuse doctrine, de le remplir de traditions vaines & superstitieuses, au lieu de lui montrer la vraie voye de la justice, & le véritable esprit de la

(*a*) *Matth.* XXIII. 14. (*b*) *Matth.* XXIII. 15.

Digitized by Google

Loi. Il leur reproche auſſi de bâtir avec affectation les tombeaux des anciens Prophétes, (a) & de publier hautement qu'ils deſapprouvent la conduite de leurs Peres qui les ont perſecuté & fait mourir; pendant qu'eux-mêmes remplis du même eſprit, persécutent impitoyablement tous ceux qui veulent les retirer de leurs déſordres, & dévoiler leur hypocriſie, & leur orgueil.

La réligion du ſerment a toûjours été ſainte & inviolable parmi les Hébreux. Dieu vouloit qu'ils juraſſent par ſon nom, (b) & il leur défendoit de jurer par des Dieux étrangers. (c) Les Phariſiens expliquoient ces Loix d'une maniére tout-à-fait bizare. Celui, diſoient-ils, qui jure par le Temple, n'eſt point obligé à executer ſon ſerment; mais bien celui qui jure par l'or du Temple. (d) De même celui qui jure par l'Autel, ne doit rien; mais celui qui jure par le préſent, ou l'offrande qui eſt ſur l'Autel, doit. Ils avoient auſſi introduit d'autres juremens, par le Ciel, par Jéruſalem, par leur propre tête. (e) Dans la plûpart de ces ſermens, où le nom de Dieu n'étoit pas exprimé, ils ne ſe croyoient pas obligez de tenir leur promeſſe; comme ſi la religion du ſerment n'étoit pas toûjours violée, ſoit qu'on prenne à témoin des choſes inanimées, & incapables de nous entendre, ſoit qu'on jure par des choſes animées, lorſqu'on manque à ſa parole, aprés avoir juré même par des créatures. Et le Temple & l'Autel, & le Ciel, & Jéruſalem, & les offrandes que l'on faiſoit au Seigneur, tirant tout leur mérite de la majeſté de Dieu, auquel ils appartenoient, c'étoit faire injure à cette majeſté, que de manquer à ſa parole, aprés avoir juré par les choſes, dont on vient de parler.

Les Phariſiens croyoient l'ame immortelle, & l'exiſtence des eſprits, & des Anges, (f) & admettoient une eſpéce de métempſycoſe, non des ames de toutes ſortes de perſonnes; mais ſeulement des gens de bien. Celles-ci pouvoient paſſer d'un corps dans un autre: mais celle des méchans étoient jugées dans des lieux ſouterrains, & étoient condamnées de demeurer éternellement dans les cachots ténébreux. (g) C'eſt en conſéquence de ces ſentimens que les uns diſoient que JESUS-CHRIST étoit ou Jean-Baptiſte, ou Elie, ou quelqu'un des anciens Prophétes; (h) c'eſt-à-dire que l'ame de quelqu'un de ces grands Hommes, étoit paſsée dans ſon corps, & l'animoit.

(a) *Matth.* XXIII. 29. *Luc.* XI. 47. 48.
(b) *Deut.* VI. 13.
(c) *Exod.* XXIII. 13.
(d) *Matth.* XXIII. 16. 18.
(e) *Matth.* XXIII. 21. 22. & V. 35. 36.
(f) *Act.* XXIII. 8.
(g) *Joſeph. lib.* 2. *de Bel. cap.* 12. & *lib.* 18. *Antiq. cap.* 2. Ἀθάνατον ἰσχὺν ταῖς ψυχαῖς, καὶ ὑπὸ χθονὸς δικαίους καὶ τίμους ἢ κακίους ἐπιτίθεσθαι τὸ τῷ βίῳ γέγονε. Καὶ ταῖς μὲν εἱργμὸν ἀΐδιον περιτίθεσθαι, ταῖς δὲ ῥᾳστώνην τῆς ἀναβιώσεως.
(h) *Matth.* XVI. 14.

Joſeph

Joseph (*a*) dit dans un autre endroit, que les démons qui obsédent les hommes, ne sont autres que les esprits des méchans hommes, qui entrent dans les corps des autres hommes, & qui en sont quelquefois chassez par les exorcismes, & les conjurations, & par la vertu de certaines herbes. Ils reconnoissoient donc qu'il y avoit certaines ames des méchans qui n'étoient pas d'abord enfermées dans l'enfer. Voyez saint Matthieu, VIII. 30. 31. Les Pharisiens confessoient aussi avec le commun des Juifs, la résurrection future des morts, (*b*) & toutes les suites de ce sentiment, qui étoit contesté par les Saducéens. Nous en avons traité dans une Dissertation particuliére.

Ils s'étoient acquis une grande réputation de doctrine, & en étoient fort jaloux; ils s'étoient saisis, comme parle JESUS-CHRIST, (*c*) de la clef de la science, & prétendoient qu'on n'entroit que par eux dans le Royaume des Cieux; & cependant ils n'y entroient point eux-mêmes, & n'y laissoient point entrer les autres. Le Sauveur dit qu'ils sont assis sur la chaire de Moye, (*d*) ils ont le droit d'enseigner; ils sont revêtus d'un caractere qui leur donne autorité pour cela; qu'il faut les écouter, & pratiquer le bien qu'ils enseignent, se soumettre à leurs décisions, lorsqu'elles n'ont rien de contraire à la Loi de Dieu. Mais, ajoûte-t'il, gardez-vous bien d'imiter leur conduite; car ils imposent aux autres des fardeaux qu'ils ne voudroient pas toucher du bout du doigt. Ce sont, dit-il, encore, (*e*) des guides aveugles, qui conduisent d'autres aveugles; & si vôtre justice n'est plus abondante, & plus parfaite que celle des Scribes, & des Pharisiens, vous n'entrerez point dans le Royaume des Cieux. (*f*)

Il n'entend donc pas que l'on ait pour eux une déférence aveugle, ni qu'on se livre imprudemment à la conduite de ces mauvais guides; il veut que l'on s'y soumette axec jugement & connoissance, & qu'on ne défére à leur sentiment, que quand il est conforme à la Loi du Seigneur. Il veut qu'on ait du respect pour la chaire de Moyse, sur laquelle sont assis les Pharisiens, & pour la doctrine qu'ils enseignent sur cette chaire, pourvû toutefois qu'elle ne soit pas contraire à Moyse: *Utrumque debetis advertere*, dit saint Augustin, (*g*) *& quatenùs honor delatus sit doctrinæ Moysi, in cujus cathedra etiam mali sedentes, bona dicere cogebantur*. Mais en même-tems il ordonne de se défier du levain, ou de la doctrine des Pharisiens: (*h*) *Cavete à fermento Phariſæorum*; ce qu'il y a de bon dans leur doctrine, est à Moyse; ce qu'il y a de mauvais, est à eux.

(*a*) *Joseph. lib. 7. cap. 25. de Bello, pag.* 981.
(*b*) *Matt.* XXII. 23.
(*c*) *Luc.* XI. 52.
(*d*) *Matth.* XXIII. 1. 2.
(*e*) *Matth.* XXIII. 16. 17. 18. & XV. 14.
(*f*) *Matth.* V. 21.
(*g*) *August. lib.* XVI. *contra Faust. cap.* 29.
(*h*) *Matth.* XVI. 6.

Digitized by Google

Pour donner du crédit aux traditions, les Pharisiens les faisoient remonter à Moyse. Ils prétendoient que les ayant reçûës avec les Loix sur le mont Sinaï, il avoit écrit les Loix, & avoit donné de vive voix les traditions aux Anciens, par le canal desquels elles étoient passées jusqu'à eux sans avoir souffert depuis tant de siécles aucune altération dans la bouche des Docteurs. Il faut convenir qu'il y avoit parmi les Hébreux, de vrayes & de bonnes traditions. Il est impossible qu'un corps de Religion subsiste sans laisser beaucoup de choses à la pratique, & à la mémoire des hommes, sur-tout dans ce qui regarde les cérémonies & les usages. Ces sortes de choses ne s'écrivent jamais toutes en particulier : & tandis qu'une autorité légitime est attentive à arrêter les progrez des fausses traditions, & des explications mauvaises qu'on veut donner à la Loi, il n'y a rien à craindre de ce côté-là.

Mais tout est à appréhender lorsque des gens comme les Pharisiens, pleins d'ambition, d'orgueil, & de vanité, se saisissent du gouvernement, & dominent dans la Religion avec un empire trop absolu. Ils sont capables de renverser les Loix mêmes, en donnant trop d'autorité à leurs idées, qu'ils veulent faire passer pour d'anciennes doctrines reçûës de leurs ancêtres. L'Eglise Chrétienne reçoit des traditions, mais elle veut qu'elles soient autorisées dans l'antiquité, conformes aux Loix, & aux Canons, approuvées par les Chefs de l'Eglise, certaines, universelles, solides & propres à édifier. Elle désavouë toutes les traditions nouvelles, douteuses, incertaines, frivoles & contraires aux sentimens, aux Loix, & aux usages anciens & approuvez.

La secte des Pharisiens n'a pas cessé avec le Temple, elle n'a point été éteinte avec la liberté des Juifs. La plûpart de ceux qui vivent aujourd'hui sont de cette secte ; (a) attachez comme les anciens aux traditions, qu'ils appellent la loix Orale, & grands ennemis de Caraïtes, qui s'attachent au simple texte de la Loi, sans admettre indifféremment les explications & les traditions prétenduës des Anciens. *Celui qui rejette la loi Orale, est un apostat, il mérite la mort*, disent les nouveaux Pharisiens, ou Rabbanistes : car c'est le nom qu'on leur donne communément.

Benjamin de Tudéle, (b) qui vivoit sur la fin du douziéme siécle, dit qu'il trouva dans son voyage des Pharisiens qui déplorent sans cesse la désolation de Sion, & de Jérusalem ; ils s'abstiennent de chair, & de vin, & vont d'ordinaire vêtus de noir : ils demeurent dans des cavernes, ou dans des huttes à la campagne. Ils jeûnent tous les jours, à l'exception du sabbat, & prient continuellement pour la délivrance d'Israël. Mais cet

(a) *Serrar. tribaref. cap. 16.* Basnage Hist. des Juifs, liv. 3, c. 3, an. 15.

(b) *Itineris pag. 75.*

Ecrivain, comme la plûpart des voyageurs, eſt un peu ſujet à caution. On doute de l'exiſtence de ces prétendus Phariſiens.

Les ſentimens des Phariſiens moderaes, ſont les mêmes que ceux des anciens, ils ſoumettent au deſtin toutes les choſes qui ne dépendent point de la liberté; ils diſent que *toutes choſes ſont en la main du Ciel, excepté la crainte de Dieu*; c'eſt-à-dire, que dans l'exercice des actions de piété ils ont le libre arbitre, & peuvent ſe déterminer librement au bien, ou au mal. M. Baſnage (*a*) dit qu'ils ne ſont pas éloignez de ceux qu'on appelle Remontrans en Hollande; ils approuvent le concours de Dieu dans les actions méritoires, & ils laiſſent à l'homme une entiére liberté de ſe déterminer entre le bien & le mal.

On voit leur caractere & l'eſprit de leur ſecte dans la priére de ce Phariſien, dont parle ſaint Luc: (*b*) *Seigneur, je vous rends graces de ce que je ne ſuis point comme le reſte des hommes, raviſſeurs, adultéres, ni même comme ce Publicain.* Il reconnoît le décret de Dieu, qui l'a deſtiné à une vie plus pure & plus parfaite que le reſte des hommes. Mais il ſe vante du bon uſage qu'il a fait de ſa liberté, en pratiquant la vertu pendant que les autres hommes ſe livrent au mal. Ceux de cette ſecte ne condamnoient que l'action conſommée du péché; pour les mauvais déſirs, les penſées, les ſimples deſſeins, ils ſe les croyoient permis, & ne les comptoient pour rien. Joſeph (*c*) ſe raille de Polybe, qui s'imaginoit que les Dieux avoient puni Antiochus du deſſein qu'il avoit eu de piller le temple de Diane, & qu'il n'avoit pû exécuter.

Les Phariſiens d'aujourd'hui ſont moins rigides que leurs ancêtres ſur la nourriture, & ſur les autres auſtéritez du corps; mais ils n'ont rien relâché de leur vanité, de leur hypocriſie, & de leur entêtement pour les traditions de leurs peres. Ils ont conſervé leurs ſentimens ſur la métempſycoſe, & la révolution des ames, & ſur la liberté de l'homme.

A l'égard de la métempſycoſe on forme des difficultez contre ce dogme, & quelques uns ont voulu ſoûtenir que les anciens Phariſiens même ne l'admettoient pas. Ils n'ont pour nier cela que deux raiſons: L'une ſe prend du ſilence de JESUS-CHRIST, de ſaint Clément d'Alexandrie & & de ſaint Epiphane, qui ne leur reprochent rien de ſemblable. La ſeconde, de ce que ce ſentiment anéantit le dogme de la réſurrection, que les Phariſiens admettoient ſûrement; car enfin, à quel corps appartiendra une ame, qui en aura animé ſucceſſivement un grand nombre?

(*a*) Baſnage Hiſtoire des Juifs, liv. 3. cap. 2. art. 8.

(*b*) *Luc.* XVIII. 10. 11.

(*c*) *Joſeph. Antiq. lib.* 12. *cap.* 13. Οὗτοι θαυμάζειν πολλῶν τὸν μεγαλοπόλιν, ὡς ἀγνοοῦντα ἀνθρωπίνων, ὅτι τὸν Ἄντιοχον βαλλόντος τὸ ἱερὸν τῆς Ἀρτέμιδος ἱερὸν τοῦτον. Τὸ γὰρ μηδὲν ποιῆσαι τὸ ἱερὸν βαλόντος, ὡς ἴσως τεκμηριοῦσιν ἄξιον.

Mais à la premiere raiſon on dit, 1°. Que le ſilence de JESUS-CHRIST ne prouve rien, puiſque le Sauveur ne s'eſt point engagé à nous découvrir toutes les erreurs des Phariſiens. 2°. Il eſt indubitable que l'opinion de la métempſycoſe étoit répanduë parmi les Juifs du tems de nôtre Seigneur, comme il paroît par la réponſe de ſaint Pierre, à qui il avoit demandé ce que les hommes penſoient de lui: *Les uns*, répondit ſaint Pierre, (*a*) *croyent que vous êtes Jean-Baptiſte, ou Elie, ou Jérémie, ou un des anciens Prophétes*. Et le Roi Hérode, Tétrarque de Galilée, entendant parler des miracles de JESUS-CHRIST, crut que ſaint Jean avoit paru de nouveau en ſa perſonne. (*b*) Les Apôtres voyant un aveugle né, demandent au Sauveur, ſi c'étoit cet aveugle qui avoit péché, ou ſi c'étoit ſes parens qui étoient cauſe qu'il étoit né aveugle. (*c*) Tout cela ſuppoſe viſiblement l'opinion de la métempſycoſe.

3°. Au ſilence des Livres du nouveau Teſtament nous oppoſons le témoignage de Joſeph, témoignage irréprochable, puiſqu'il avoit été de la ſecte des Phariſiens, qui dit expreſſément qu'ils reconnoiſſoient la métempſycoſe des ames des gens de bien. 4°. Enfin les Phariſiens modernes qui admettent la révolution des ames, ne laiſſent pas de reconnoître la réſurrection future. (*d*) Ils avoüent que de pluſieurs corps que la même ame aura animez, il n'y en aura qu'un qui reſſuſcitera, les autres demeurans dans la pouſſiére, comme des troncs arides & inutiles. Mais ſera-t'il au choix de l'ame de prendre celui de ces corps qu'elle voudra; ou ſera-t'elle obligée de prendre l'un d'eux en particulier? C'eſt ſur quoi ils ne ſont pas d'accord; les uns (*e*) décidant en faveur du premier corps que l'ame aura animé, & les autres (*f*) en faveur du dernier: mais ce partage de ſentimens ne porte aucun préjudice à la certitude de [redacted] deux points de leur doctrine, la métempſycoſe & la réſurrection.

Quelques-uns (*g*) ont prétendu que les Phariſiens étoient des hérétiques du Judaïſme; leurs erreurs ſur les principaux devoirs de l'homme, leurs mauvaiſes explications de la Loi, leur ſentiment ſur la métempſycoſe, ſont plus que ſuffiſans pour former une héréſie. Leur attachement opiniâtre à leurs opinions, & leur acharnement à perſécuter tous ceux qui les contradiſoient, ſont les vrais caracteres de l'héréſie. Voilà ce qui fait croire qu'on pouvoit leur donner le nom de ſectaires, ou d'hérétiques de la Religion Juive. Joſeph (*h*) parle des ſectes des Juifs ſous le nom d'*héréſie*.

(*a*) *Matth.* XVI. 14.
(*b*) *Marc.* VI. 16. 17. *&c. Luc.* IX. 9. 10.
(*c*) *Joan.* IX. 1. 2. *&c.*
(*d*) *Vide Manaſſe, Ben-Iſraël, de reſurrect. mortuorum, lib.* 2. *cap.* 18. *pag.* 216.
(*e*) *Abarbanel. Comment. in Pentateuch.*
(*f*) *Zeur. Raraſ. Haya, Sara, Manaſſe, Ben-Iſraël. loco citato.*
(*g*) *Epiphan. hæreſ.* 16. *Auguſt. & Pilaſtr. de hæreſib. alii quid.*
(*h*) *Joſeph. lib.* 13. *Antiq. cap.* 9. Καὶ δὴ τὸν χρόνον τοῦτον τρεῖς αἱρέσεις ἦν Ἰουδαίοις ἦσαν. *Et alibi.*

Digitized by Google

Mais cette preuve n'eſt point ſolide, puiſque les Grecs donnent le nom d'Héréſie à ce que nous appellons ſecte ; & quoique ce dernier nom auſſi-bien que le premier ſoit odieux en nôtre langue, ni l'un, ni l'autre toutefois ne l'étoient pas chez les Grecs d'où nous les avons empruntez. Une ſecte n'eſt autre choſe qu'un nombre de gens attachez aux mêmes ſentimens, comme on en voit dans l'Egliſe, tant en Philoſophie, qu'en Théologie, qui ſans toucher aux articles eſſentiels de nôtre Foi, & ſans s'éloigner de l'union de l'Egliſe, ont ſur certains dogmes des maniéres d'expliquer diverſes, mais toutes ſubordonnées à l'autorité des Paſteurs à laquelle ils demeurent ſoumis.

Que ſi ſous le nom d'Héréſie on entend des erreurs ſoutenuës opiniâtrément par une ſecte de perſonnes diſtinguées de toutes les autres, il faut convenir qu'en ce ſens les Phariſiens étoïent hérétiques ; leurs erreurs ſont bien marquées dans l'Evangile, & leur entêtement n'eſt point conteſté : Mais s'il faut pour être hérétique, que l'on ſoit ſéparé non-ſeulement de ſentimens, mais auſſi de communion, de la ſocieté des Fidéles, ou du moins dans la diſpoſition de s'en ſéparer, & de demeurer opiniâtrément attaché à ſon opinion, malgré les déciſions contraires de ſon Egliſe, en ce ſens on ne peut pas dire que les Phariſiens ayent été hérétiques ; ils étoient unis de communion avec tous les autres Juifs, ils étoient même aſſis ſur la Chaire de Moyſe, comme le dit JESUS-CHRIST : (*a*) Ils poſſedoient les premiers emplois de leur Nation ; ils paſſoient pour les plus habiles, les plus zélez & les mieux réglez d'entre les Juifs ; il y avoit des Phariſiens parmi les Prêtres, dans le Sanhédrin, dans toutes les conditions. Ils fréquentoient le Temple, ils y offroient leurs ſacrifices : pluſieurs d'entre-eux étoient vrayement gens de bien, & il y en eut qui crurent en JESUS-CHRIST, (*b*) comme Nicodême & Gamaliel. (*c*) Saint Paul appelle la ſecte des Phariſiens, une ſecte trés-certaine & trés-approuvée ; le Sauveur ne leur a jamais fait aucun reproche d'héréſie. Leurs erreurs étoient alors ou inconnuës, ou tolerées. Le ſentiment de la métempſycoſe étoit preſque général dans tout l'Orient ; il ne faut pas s'imaginer qu'avant JESUS-CHRIST on ait eu la même préciſion & la même exactitude en fait de doctrine Théologique & la même étenduë de connoiſſance que l'on a eu depuis. Enfin les plus Savans hommes qui ont écrit ſur ce ſujet, (*d*) n'ont pas cru que les Phariſiens fuſſent héretiques. Les Peres qui ont écrit autrement, ont pris le nom d'héréſie dans l'accep-

(*a*) *Matth.* XXIII. 2.
(*b*) *Joan.* III. 1. *Vide &* IX. 16. *Act.* V. 34.
(*c*) *Act.* XXVI. 5. *Secundum certiſſimam ſectam noſtræ Religionis vixi Phariſæus. Κατὰ τὴν ἀκριβεστάτην αἵρεσιν, &c.*
(*d*) *Serar. in hareſ. cap. 9. Genebrard. Drufius, Baſnage, &c.*

tation de ſecte ; & ont entendu par hérétique tout homme qui étoit dans des ſentimens érronez & ſinguliers.

ARTICLE II.

Des Saducéens.

LEs Saducéens reconnoiſſoient pour Chef de leur Secte un nommé Sadoк, (*a*) qui étoit, dit-on, diſciple, & ſucceſſeur d'*Antigone Socchæus*, qui avoit ſuccédé à Simon le Juſte, grand-Prêtre des Juifs. Ce n'eſt pas à dire qu'Antigone lui ait ſuccédé dans la ſouveraine Sacrificature ; mais il lui ſuccéda dans la tradition de la doctrine & comme le diſciple à ſon maître. Simon le Juſte qui ſuivit Onias I. dans le Pontificat, fut grand-Prêtre depuis 3702. juſqu'à 3711. Il eut pour ſucceſſeur Eleazar, ſous lequel on prétend que fut faite la fameuſe Verſion des Septante. Cela peut ſervir à fixer le commencement des Saducéens.

Antigone maître de Sadoк fut Chef d'une Secte particuliere, qui par un excez de ſpiritualité, enſeignoit (*b*) qu'il falloit rendre au Seigneur un culte pur & déſintéreſſé: *Ne ſoyez point comme des eſclaves*, diſoit Antigone à ſes diſciples, *n'obéiſſez pas à vôtre maître ſimplement par la vûë des récompenſes : Obéiſſez ſans intérêts, & ſans eſpérer aucun fruit de vos travaux : Que la crainte du Seigneur ſoit ſur vous.* Ces maximes ſont ſinguliéres dans la bouche d'un Juif, nourri ſous une Loi qui ne parle que de récompenſe temporelle pour les juſtes, & de châtimens de même nature pour les méchans : Auſſi Antigone eut-il peu de ſectateurs.

Sadoк ſon diſciple ne pouvant s'accommoder d'une ſpiritualité ſi pure & ſi déſintéreſſée, & ne voulant pas auſſi abandonner ſon maître pour qui il avoit du reſpect, reçût ſa maxime, mais il l'interpréta dans un ſens tout opposé, il en conclut qu'il n'y avoit ni peine ni récompenſe à attendre dans l'autre vie : Qu'il falloit faire le bien, éviter le mal en celle-ci, ſans aucune vûë de crainte, ni d'eſpérance. Voilà ſelon les Hébreux l'origine des Saducéens.

Joſeph ne nous apprend aucune particularité ſur leur commencement ; & l'Auteur du quatriéme Livre des Maccabées, ſe contente de dire que Sadoк fut Auteur des Saducéens. Si ce que les Rabbins viennent de nous

(*a*) *Ita lib. 4. Macc. cap. 6. & Philaſtr. Elias in Tiſbi. R. Jacob. Præfat. in lib. En. Auth. Cozri. R. Abrah. Levi in Cabala hiſtorica Rabb. Nat. Ita Pirke-Aboth. alii plures.*

(*b*) *Vide R. Nathan. Comment. in Pirke-Aboth. cap. 1. Manaſſe. Ben-Iſraël in lib. 1. cap. 6. de reſurrect. mort.*

Digitized by Google

raconter sur l'origine de cette secte est véritable, les Saducéens seront plus anciens que les Pharisiens, dont nous ne plaçons l'origine qu'au commencement des Maccabées. Les Pharisiens ne commencerent qu'environ 160. ans avant JESUS-CHRIST, & les Saducéens parurent plus de 200. ans avant les Pharisiens.

Les Rabbins font de Sadoc un schismatique qui se sépara des Juifs & du Temple du Seigneur: Il se retira à Samarie, & adora sur le mont Garizim: mais c'est une calomnie inventée en haine de la secte des Saducéens, souverainement odieuse aux Pharisiens; & cette calomnie n'est pas nouvelle, puisqu'on en voit des vestiges dans saint Epiphane (a) & dans Philastrius. Ils disent que les Saducéens sont une branche des disciples de Dosithée, & que Dosithée (b) fit ce schisme avec les Juifs, & se retira à Samarie voyant qu'il ne pouvoit parvenir à ses fins dans sa propre patrie. Il vêcut en hermite dans une caverne, & y mourut de faim par une vaine & folle ostentation de jeûne & d'abstinence; c'est ce que raconte saint Epiphane: Mais Dosithée est bien plus récent que Sadoc, il vivoit peu de tems aprés la mort du Sauveur, (c) il voulut se faire passer pour le Christ. (d)

Les Juifs (e) racontent encore le schisme de Sadoc autrement: Ils disent qu'Alexandre le Grand étant venu en Judée, les Samaritains obtinrent de lui la permission de bâtir un Temple au Seigneur sur le mont de Garizim; alors le peuple d'Israël se partagea en deux parties. Simon le Juste & Antigone Sochæus son disciple avec la plus grande partie du peuple demeurerent fidéllement attachez au culte du Seigneur, & l'adorerent dans son Temple de Jérusalem: Sadoc & *Boëtus*, ou *Boëtus* disciple d'Antigone avec un grand nombre de mauvais Juifs, entrerent dans le parti de Sanaballat Horonite, & de son gendre Manassé, fils du Grand-Prêtre Josué fils de Josédech, & favoriserent les Samaritains & le culte qu'ils rendoient à Dieu sur le Garizim, voilà selon eux l'origine de la secte des Saducéens.

D'autres (f) soutiennent qu'ils prirent le nom de Saducéens, qui dérive de *Zédech*, la Justice; à cause qu'ils se prétendoient plus justes que le commun des Juifs. Mais en quoi pouvoient-ils faire consister cette prétenduë justice? si ce n'est peut-être dans ce désintéressement, avec lequel ils satisfaisoient à tous les devoirs de la vie civile, & même à plusieurs

(a) *Epiphan. hæres.* 14. Σαδδουκαῖοι ἀπὸ τινος ἀνδρὸς οὕτως ἐκλήθησαν Δοσιθέου.

(b) *Epiphan. hæres.* 14.

(c) *Origen. in Matth. tract.* 27.

(d) *Idem lib.* 2. *contra Celsum.*

(e) *R. Abrah. Levita in Cabal. Historica.*

(f) *Epiphan. hæres.* 14. Ἐπωνομάσθησαν δὲ οὗτοι ἀπὸ τινος Σαδδουκαίου, ὅτι δὲ ἀπὸ δικαιοσύνης τῆς ἐπιλεγομένης ὑφ' ἑαυτῶν. Εὑρὼν γὰρ ἐφιλοδίκαιον ἀπὸ δικαιοσύνην. Ita Junius, & Hieronym. in Matth. XXIII. & Tostat. ibid.

ſieurs devoirs de religion, n'ayant en vûë, ni les peines ni les récompenſes de l'autre vie, ou dans cette exactitude infléxible à faire obſerver les Loix, & à punir les coupables ſans miſéricorde.

L'opinion que l'on a d'abord proposée, & qui les fait deſcendre de Sadoк diſciſple d'Antigone, & ſucceſſeur du grand Prêtre Simon, eſt la plus vraiſemblable. Si les Saducéens eſſent été Samaritains & ſchiſmatiques, Joſeph n'aurqit pas manqué de le marquer. Il ne les auroit pas rangez parmi les anciennes ſectes des Juifs; on ne les auroit pas ſouffert dans le Temple, & dans les premiers emplois de la République, comme ils y étoient, ſelon Joſeph même.

La principale erreur des Saducéens rouloit ſur l'exiſtence des Anges, (*a*) & l'immortalité de l'ame. (*b*) Ils ne nioient pas l'exiſtence de l'ame qui nous rend intelligens & raiſonnables, mais ils ſoutenoient qu'elle mouroit avec le corps; & en conſéquence, ils prétendoient que les peines & les récompenſes de l'autre vie ſont des pures chimères, (*c*) & qu'il n'y avoit point de réſurrection des morts. (*d*) Saint Epiphane (*e*) dit qu'ils ignorent le Saint-Eſprit; peut-être qu'il entendoit par-là l'eſprit de prophétie. Car on dit qu'ils n'admettoient point les Prophétes. Arnobe en a inféré qu'ils croyoient Dieu corporel. (*f*) S. Auguſtin (*g*) a pris ſaint Epiphane dans ſon ſens ſimple & naturel, puiſqu'il enſeigne expreſſement que les Saducéens nioient le Saint-Eſprit, & que les Phariſiens le reconnoiſſoient: Mais ils nioient ſimplement qu'il réſidât dans Jesus-Christ.

Toutefois ni l'Ecriture, ni Joſeph n'ont fait ſur cet article aucun reproche aux Saducéens. Il ne ſeroit pas fort ſurprenant qu'ils ne connuſſent pas le Saint-Eſprit, comme une perſonne de la ſainte Trinité. Ce myſtére ne fut jamais connu bien diſtinctement parmi les Juifs. Saint Epiphane veut peut-être les oppoſer aux Phariſiens, qui ſelon lui, admettoient l'exiſtence du Saint-Eſprit; c'eſt-à-dire, l'Eſprit de Prophétie qui animoit les Prophétes & qui étoit diſtingué de leurs perſonnes. Mais il faut reconnoître que nous ne ſavons pas préciſément ni ce que les Phariſiens entendoient, ni ce que les Saducéens nioient ſous ce nom. Si c'étoit une ſubſtance diſtinguée de Dieu, ou une émanation ſubſtantielle de la Divinité, une perſonne divine.

(*a*) *Act.* XXIII. 8. *Saducæi enim dicunt non eſſe reſurrectionem, neque Angelum, neque Spiritum. Phariſæi autem utraque confitentur.*

(*b*) *Joſeph. lib* 2. *cap.* 12. *de Bello.* Ψυχῆς τὰ διαμονὰν ἀναιρεῖσι. *Et lib* 18. *Antiq. cap.* 2. Σαδδουκαίοις ὁ λόγος τοῖς ψυχὰς συναφανίζει τοῖς σώμασι.

(*c*) *Joſeph. lib. de Bello, cap.* 12. Τοῖς μὲν τὰς τιμωρίας, ἢ τὰς ἀπονομὰς τῶν πεπραγμένων.

(*d*) *Matth.* XXII. 23. *Sadducæi qui dicunt non eſſe reſurrectionem. Vide & Marc.* XII. 18. *Luc.* XX. 27. *Act.* XXIII. 8.

(*e*) *Epiphan. hæreſ* 14.

(*f*) *Arnob. lib.* 3. *pag.* 100. *Vide & Scultet.*

(*g*) *Auguſt. ſerm. olim* XI. *de Verb. Domini Num.* LXX. *cap.* 3. *n.* 5. *p.* 386.

A l'égard

Digitized by Google

A l'égard de la corporéité de Dieu, on ne peut pas montrer que les Saducéens l'ayent jamais cruë, ni même qu'elle ſoit une ſuite néceſſaire de leur dogme ſur les Anges, & ſur la mortalité de l'ame. Quand ni les Anges, ni les ſubſtances ſpirituelles n'exiſteroient pas, & quand l'ame ne ſeroit pas immortelle, il ne s'enſuivroit pas que Dieu fût corporel.

Les Saducéens recevoient les Livres de Moyſe, où il eſt ſouvent parlé des Anges & de leurs apparitions. Comment donc pouvoient ils nier leur exiſtence ? Nous ne ſavons pas comment ils ſe tiroient de ces difficultez, ni quelles explications ils donnoient à ces paſſages ; mais on s'eſt imaginé qu'ils regardoient les Anges comme des vertus inſéparables de Dieu ; (*a*) à peu prés comme le rayon & la lumiére ſont inſéparables du ſoleil, & qu'ils pouvoient paroître ſur la terre revêtus de differens noms, ſelon la diverſité des fonctions qu'ils y exerçoient.

Ce ſyſtême eſt aſſez ſpirituel, mais il ne ſatisfait pas tout-à-fait à l'objection. Les Anges dont les apparitions ſont marquées dans les Livres de Moyſe, ne ſont pas de ſimples écoulemens de la divinité, ce ſont des hypoſtaſes toutes différentes envoyées de Dieu, agiſſant en ſon nom, & par ſa puiſſance. Ils auroient pû dire auſſi dans un ſens bien plus ſimple, & plus aiſé, que ces Anges n'étoient que des phantômes qui apparoiſſoient pour un peu de tems, & qui n'avoient aucune réalité ; que c'étoit des corps phantaſtiques, remuez par la puiſſance du Créateur ; ou ſi l'on veut qu'ils ayent été mûs & animez par quelque intelligence mortelle, pareille à l'ame de l'homme, qui, ſelon eux, ne ſubſiſte pas aprés la mort. Mais nous n'entreprenons point de faire ici l'apologie des Saducéens ; nous apportons ſimplement leurs ſentimens.

Quoiqu'ils niaſſent les peines & les récompenſes de l'autre vie, ils ne laiſſoient pas d'être fidéles obſervateurs des Loix, & de les faire obſerver aux autres dans toute leur ſévérité. (*b*) C'étoit une ſuite naturelle de leurs principes. S'il n'y a des peines & des récompenſes qu'en cette vie, on doit punir toutes les fautes, & récompenſer toutes les bonnes actions dans la rigueur de la juſtice. Ils pouvoient ſe fonder ſur l'Ecriture mal entenduë, & mal expliquée. Moyſe dans ſes Loix ne parle que des récompenſes temporelles. Dieu frappe en cette vie par des châtimens ſenſibles, ceux qui l'offenſent. Les crimes de ceux de Sodome, ceux des Cananéens, ceux d'*Her*, & d'*Onan*, ceux de Pharaon, & des Egyptiens ſont punis dans ce monde. Ces exemples, & tant d'autres marquez dans

(*a*) C'étoit le ſentiment de quelques Juifs du tems de ſaint Juſtin le Martyr. Voyez Grotius ſur ſaint Matth. XXII. 23. & M. le Clerc ſur les *Actes*, XXIII. 8. Et ſaint Juſtin ; Dialogue contre Tryphon, pag. 358.

(*b*) *Joſeph. lib.* 2. *de bello c.* 12. Σαδδουκαῖοι δὲ πρὸς ἀλλήλους τὸ ἦθος ἀγριώτεροι, πρὸς τοὺς ὁμοίους αὐτοῖς ἀστρεφεῖς, ὡς πρὸς ἀλλοφύλους. *Vide & Euſeb. Hiſt. Eccl. lib.* 1. *c.* 23.

Digitized by Google

le Pentateuque, les entretenoient dans ces sentimens.

Leur principe étoit faux aussi-bien que les conséquences qu'ils en tiroient. Dieu punit, & Dieu récompense assez souvent les hommes en ce monde: mais il ne s'ensuit pas qu'il le fasse toûjours, & que toutes nos craintes & nos espérances doivent se borner aux biens, ou aux maux de cette vie. On peut tirer de la Généſe même des preuves de l'immortalité de l'ame. L'homme est fait à l'image & à la ressemblance de Dieu. Dieu est esprit; l'homme est donc esprit, quant à cette partie de lui-même qui pense, & qui raisonne. Abraham, Jacob, & tant d'autres Saints n'ont rien reçû en ce monde, qui soit proportionné au mérite de leurs actions, & aux promesses que Dieu leur a faites. Il faut donc dire qu'ils l'ont reçû dans un autre monde, ou que Dieu est injuste, & trompeur dans ses promesses. Enfin le Seigneur dit à Moyse: (a) *Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac, & de Jacob.* Or Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais des vivans. Ces Patriarches sont donc vivans. C'est le raisonnement de nôtre Sauveur. (b)

On accuse les Saducéens de rejetter tous les Livres de l'Ecriture, à l'exception de ceux de Moyse. (c) Pour autoriser cette accusation, on dit que le Sauveur ne tira la réponse qu'il leur fit dans l'Evangile, que du Livre de l'Exode, qu'ils recevoient, & qu'il n'usa point du témoignage des autres Livres de l'Ecriture, quoique plus favorables à la résurrection qu'il vouloit établir; parce que ces gens-là ne les recevoient point pour Canoniques. Ils n'admettoient pas non plus les traditions des Anciens, ni les explications des Pharisiens. Aussi leur secte n'étoit pas à beaucoup prés ni si nombreuse, ni si puissante que celle des Pharisiens, & les peuples n'avoient pas pour eux ni la même confiance, ni le même respect que pour ces derniers. Toutefois les plus riches des Juifs, & les plus considérables par leurs dignitez, étoient plus ordinairement Saducéens. Mais dans le gouvernement civil, ils étoient obligez de se conformer aux maximes & aux sentimens des Pharisiens; autrement ils se seroient rendus insupportables au peuple. (d)

Ce qu'on vient de dire que les Saducéens n'admettoient que le Pentateuque, souffre des difficultez. Scaliger (e) remarque qu'ils ne parurent qu'aprés que le canon des Ecritures fut fermé, & que le nombre des Livres sacrez fut fixé. Or en ce tems-là il n'y avoit plus à choisir entre ces

(a) *Exod.* III. 6. 15. 16.

(b) *Matth.* XXII. 32. *Marc.* XII. 26.

(c) *Vide Serar. triharesf. cap.* 21. *n.* 1. & *apud eum R. Eliam in Thisbi. Tertull. praescr. pt. cap.* 49. *Origen. lib.* 1. & *tract.* 21. *in Matth. Hieronym. in Matth.* XXII. *Beda. Alii.*

(d) *Joseph. Antiq. lib.* 18. *cap.* 2. Εἰς ὀλίγους τι ἄνδρας ἐστὶν ὁ λόγος ἀφίκετο, τοὺς ῥήτορας τοῖς τοιούτοις ἀξιώμασι. Περιστέλλειν αὐτὸν ἰδίᾳ, ὡς οἰκεῖον. Οἱ πόνοι γὰρ ἐν μέσοις παρεληλύθεισιν, ἀκριβῶς δὲ καὶ κατ' ἀνάγκας. Παρχωρεῖ δὲ καὶ Ἰώσηπος ὁ Φαρισαῖος λέγων διὰ τὸ μὴ ἄλλως ἀνεκτὸν γενέσθαι τοῖς πολλοῖς.

(e) *Scalig. Elench. triharesf. cap.* 16.

Digitized by Google

divins Livres ; tout étoit également ſacré & canonique. 1°. S'ils avoient eu à choiſir entre ces ouvrages ceux qui ne fuſſent pas contraires à leurs prétentions, ils ne devoient pas préférer ceux de Moyſe, où l'on parle ſi ſouvent d'Anges & d'apparitions. 2°. Les Saducéens aſſiſtoient au temple, & dans les aſſemblées de Religion. On y liſoit tous les Livres de l'Ecriture, particuliérement les Prophétes. Qui croira que ces gens-là regardaſſent ces Livres-là comme apocryphes, & de nulle autorité? 3°. Ils attendoient le Meſſie, comme le reſte des Juifs. Ils devoient donc recevoir auſſi les Prophétes qui le promettoient, & qui traçoient ſon véritable caractere.

4°. Joſeph (a) qui connoiſſoit cette ſecte mieux que perſonne, dit qu'ils étoient oppoſez aux Phariſiens, en ce que ceux-ci enſeignoient & pratiquoient pluſieurs traditions qu'ils avoient reçûës de leurs peres, & qui n'étoient pas contenuës dans les Loix de Moyſe; au lieu que les Saducéens rejettent ces traditions, & *ſoutiennent qu'on ne doit obſerver que ce qui eſt écrit.* Ce paſſage eſt cité pour l'opinion affirmative, comme pour la négative; & il eſt vrai que Joſeph ſemble borner ce qu'il y dit aux Livres de Moyſe. Mais il ne s'enſuit nullement que les Saducéens ne reçuſſent pas auſſi les autres Livres de l'Ecriture. 5°. Les Rabbins qui ont combattu les Saducéens, ont employé contr'eux des paſſages tirez non-ſeulement de Moyſe, mais auſſi des Prophétes, & des autres Livres de l'Ecriture; & ceux-là au lieu de les rejetter, tâchent de les éluder par de vaines ſubtilitez, & par des explications forcées. 6°. Eſt-il croyable qu'ils ſeroient demeurez dans la communion des autres Juifs, qu'ils auroient poſſedé les premieres charges de leur République, & qu'on en auroit même vû de cette ſecte remplir la dignité de grand-Prêtre, s'ils euſſent rejetté la plûpart des Livres ſacrez des Juifs? De plus, ſaint Pierre, & les autres Apôtres (b) parlant devant des Saducéens, citent les Pſeaumes comme les autres Ecritures.

Il ſemble donc que ces gens-là, comme le reſte des Juifs reconnoiſſoient comme divines toutes les ſaintes Ecritures. (c) Et quand les Anciens ont dit qu'ils rejettoient tout le reſte, à l'exception de Moyſe, je penſe qu'il faut l'entendre dans le ſens que nous avons apporté ſur le paſſage de Joſeph, c'eſt à-dire, qu'ils ne recevoient pour loi, que les ſeuls Livres de Moyſe, & rejettoient toutes les traditions des Phariſiens. Quant aux autres Livres de l'Ecriture, ſans les rejetter du nombre des ca-

(a) *Joſeph. Antiq. lib.* 13. *cap.* 18. Νόμιμα τινὰς παρέδοσαν τῷ δήμῳ οἱ Φαρισαῖοι ἃ πατέρων διαδοχῆς, ἃ οὐκ ἀναγέγραπται ἐν τοῖς Μωσέως νόμοις, καὶ διὰ τοῦτο φησὶ τὸ Σαδδουκαίων γένος ἐκβάλλει, λέγων ταῦτα δεῖν ἡγεῖσθαι νόμιμα ἃ γεγραμμένα, τὰ δὲ ἐκ παραδόσεως μὴ τηρεῖν

(b) *Act.* IV. 1. 2. v. 17.

(c) Voyez Manaſſe-Ben-Iſraël, liv. 1. c 6. *Neque tamen derogabant fidem Prophetis, ſed locis Prophetarum in alium longè ſenſum interpretabantur.*

Digitized by Google

noniques, ils les interprétoient suivant leurs préjugez, & détournoient les passages où il est parlé des Anges, de la même sorte qu'ils en usoient à l'égard de ceux qui sont tirez du Pentateuque.

Il faut que dans la Religion des Juifs depuis la captivité, l'immortalité de l'ame, & l'existence des esprits n'ayent pas passez pour arcicles fondamentaux, puisque les Saducéens demeuroient dans le Judaïsme, & dans la communion de leurs freres; (*a*) & qu'ils ont même eu des Souverains Sacrificateurs dans leur secte, quoiqu'ils niassent ces articles. Ces choses passoient dans leur nation pour problématiques. Les Pharisiens & les Saducéens se contestoient leurs principes; mais ils ne s'entr'excommunioient pas; ils recevoient tous également les Livres sacrez, mais non pas dans le même sens. Le Pharisien tenoit toute l'Ecriture comme régle de foi, & toutes les traditions comme régle de conduite. Les Saducéens n'accordoient cette prérogative qu'à Moyse, & aux autres Auteurs sacrez & encore expliquez à leur maniére.

Les Saducéens nient le destin, dit Joseph; (*b*) ils disent que ce n'est qu'un mot vuide de sens, & que rien n'arrive aux hommes par la force du destin. Ils croyent que nous avons une parfaite liberté, & une puissance entiére de faire tout ce qui nous plaît; en sorte que nous sommes les seules causes de nôtre bonheur, ou de nôtre malheur, suivant le bon ou mauvais parti que nous prenons. Il dit ailleurs, (*c*) qu'ils nient le destin & la providence, ou ce qui est le même; *que Dieu est hors de portée de faire, ou de connoître le mal*; que l'homme est le maître de choisir le bien, ou le mal; & qu'il ne lui en arrive qu'autant qu'il le veut, par le bon ou mauvais usage qu'il fait de sa liberté.

On ne peut guéres donner davantage à l'homme, ni moins à Dieu. S'il n'a aucune influence sur le bien ou le mal que nous faisons, ou que nous souffrons; c'est-à-dire, si nous sommes dans une entiére indépendance de son secours, pour pratiquer le bien, ou fuir le mal, & qu'aprés cette vie il n'y ait ni peine, ni récompense; je ne vois pas ce qu'un Saducéen pouvoit demander à Dieu, ni en quoi il pouvoit faire consister sa religion, & son culte. S'il n'avoit aucun besoin du secours de Dieu en cette vie, &

(*a*) Manassé-Ben-Israël dans l'Epître dédicatoire de son Livre de la Résurrection, & dans son premier Livre chap. 1. dit que les anciens Juifs retranchoient du nombre des Israëlites, ceux qui nioient l'immortalité de l'ame, & qu'on soutenoit que ces sortes de gens n'avoient aucune part au siécle futur, ou au monde des ames.

(*b*) *Joseph. Antiq. lib.* 13. *cap.* 9. Σαδδυκαῖοι γὰρ ἀναιροῦσι, δόξαν ἀνωφελῆ τιθέμενοι τὸ κατὰ εἱμαρμένην εἶναι, καὶ μηδὲ ἓν ἐξ αὐτῆς γίνεσθαι τοῖς ἀνθρώποις τὸ παράπαν ἀποφαινόμενοι. Ἀπαντᾶν δὲ ἐφ' ἡμῖν αὐτοῖς τὸ εὖ καὶ τὸ κακὸν ἀνθρώποις ἡμᾶς αὐτοῖς νομίζουσι, καὶ ἐκ χειρὸς παρὰ ἑκατέρων ἀβασάνιστον λαμβάνειν ἑκάστους.

(*c*) *Idem lib.* 2. *cap.* 12. *de bello*, *pag.* 788. Τὴν μὲν εἱμαρμένην παντάπασιν ἀναιροῦσι, καὶ τὸν θεὸν ἔξω τοῦ δρᾶν τὴν κακίαν τιθέασι. Φασὶ δὲν ἐν τῷ ἀνθρώπων αἱρέσει κεῖσθαι τὸ καλὸν, καὶ τὸ κακὸν προσκεῖσθαι, καὶ τὸ καλὰ μὲν ἢ κακὰ ἑκάστῳ ἐπάγειν τῶν ἰσχύσαντος τρεπόντων.

Digitized by Google

s'il ne craignoit ni n'eſpéroit rien de ſa part aprés la mort ; pourquoi le craindre, le ſervir & le prier ? Rien ne fait mieux connoître à quel point de corruption la Religion des Juif étoit alors, que ce qu'elle ſouffroit dans ſon ſein des gens qui étoient dans des principes ſi monſtrueux. Le Saducéïſme ne devoit pas être fort éloigné de l'Epicuréïſme ; & je n'y vois de différence qu'en ce que le Saducéen craignoit au moins en cette vie les châtimens de Dieu, & eſpéroit quelque récompenſe temporelle des vertus qu'il pouvoit pratiquer ; au lieu que les Epicuriens n'avoient pas même ces motifs de la crainte de Dieu.

Les Saducéens ont ſubſiſté long-tems & ſubſiſtent encore aujourd'hui, quoiqu'en trés-petit nombre. (*a*) Ils ſont regardez dns autres Juifs comme des hérétiques : mais anciennement il n'en étoit pas de même. Le grand-Prêtre Hircan, Prince de ſa nation, aprés avoir été long-tems favorable aux Phariſiens, ſe ſépara d'eux avec éclat, & s'attacha aux Saducéens. (*b*) On dit même qu'il ordonna à tous les Juifs, ſous peine de la vie, de recevoir les maximes de Sadox. (*c*) Ariſtobule & Aléxandre Jannée fils d'Hircan, continuerent à protéger les Saducéens, & à perſécuter les Phariſiens. Maimonides) *d*) aſſure que ſous le regne d'Aléxandre, les Saducéens s'emparerent de toutes les charges du Sanhédrin. Il n'y reſta que le ſeul Simon fils de Scéra, qui tenoit le parti des Phariſiens. Mais les Phariſiens rentrerent en faveur & en crédit ſous le regne d'Aléxandra, épouſe d'Aléxandre Jannée. Caïphe qui condamna JESUS-CHRIST à la mort, étoit Saducéen, comme il paroît par les Actes des Apôtres, (*e*) auſſi-bien qu'Ananus le Jeune, (*f*) qui fit mourir ſaint Jacque frere du Seigneur.

Ceux qui ont voulu faire paſſer les Saduceéns pour Samaritains, & pour diſciples de Doſithée, leur ont imputé d'adorer Dieu ſous la forme d'un bouc, & d'avoir cortompu le texte du premier chapitre de la Généſe en liſant : *Au commencement azyma*, ou le bouc, *créa le ciel & la terre.* Mais ces accuſations ſe détruiſent d'elles mêmes, & ne méritent aucune attention. Les Saducéens adoroient Dieu dans ſon Temple de Jéruſalem, & attendoient le Meſſie : mais ils étoient à cet égard dans les mêmes ſentimens que le commun des Juifs, & que les Phariſiens eux mêmes, qui attendoient un Libérateur, & un Monarque purement temporel. Etant les uns & les autres dans ces préjugez, il n'eſt pas ſurprenant qu'ils n'ayent pas connu JESUS-CHRIST, qui ne leur parloit que d'un regne ſpirituel.

(*a*) Voyez Baſnage Hiſtoire des Juifs, liv. 3. chap. 5. art. 1. 14. 5. . . . . 11. *Serar. triharef. cap.* 2. . *Manaſſe-Ben-Iſrael*, *de Reſurrect. lib.* 1. *cap.* 1.

(*b*) *Joſeph. Antiq. lib.* 13. *cap.* 18.

(*c*) *Vide Abraham-Ben-Dior, Cabala; apud Trigland. de ſecta Caraït.*

(*d*) *Maimon. Halac. Sanhedr. cap.* 11.

(*e*) *Act.* v. 17. *Vide &* IV. 3.

(*f*) *Antiq. lib.* XX. *cap.* 8. *pag.* 698.

Digitized by Google

Nous ne voyons pas par l'Evangile, qu'aucun Saducéen ait crû en JESUS-CHRIST. Ils trouvoient dans leur secte des obstacles insurmontables à la foy, & au salut que JESUS-CHRIST prêchoit.

ARTICLE III.

Des Esséniens.

L'Origine des Esséniens, & l'étymologie de leur nom sont trés-inconnuës; ni Philon, ni Joseph ne nous disent rien d'exprés ni sur le tems auquel ils parurent, ni sur les Auteurs de leur secte. Le quatriéme Livre des Maccabées, (*a*) que nous avons traduit en François, les appelle *Hasdanim*, , & dit qu'ils subsistoient déja du tems de Hircan Maccabée, vers l'an du monde 3894. Joseph (*b*) parle d'un fameux Essénien nommé Judas, qui vivoit du tems d'Antigone fils d'Hircan, & frere d'Aristobule Roi des Juifs. Ce Judas prédit qu'Antigone seroit mis à mort sous la tour de Straton; & sa prédiction fut suivie de l'effet, au grand étonnement de tous les Juifs de Jérusalem, & de Judas lui-même.

Pline (*c*) qui avoit lû avec admiration la peinture que Joseph fait des Esséniens, les décrit lui-même d'un style pompeux, & prétend qu'ils subsistoient depuis des milliers de siécles, sans aucun commerce avec les femmes: *Ita per seculorum millia, incredibile dictu, gens æterna est, in qua nemo nascitur.* Mais il se trompe assurément sur leur durée; on ne peut mettre leur commencement avant les Maccabées, & il n'est pas vrai que tous les Esséniens vécussent dans le célibat. Joseph (*d*) dit qu'il y en a une compagnie, qui dans tout le reste suit les régles de cette secte; mais qui en est différente sur le seul article du mariage.

Quelques-uns (*e*) ont conjecturé qu'ils étoient des descendans de Jonadab, pere des Réchabites. Le seul fondement de cette opinion, est la maniére de vivre des Esséniens, qui s'abstenoient de vin, (*f*) & qui dans le reste étoient trés tempérans. Mais comme ils logeoient dans les villes, & avoient des maisons, & des demeures pour eux & pour leurs hôtes, on ne peut soutenir que ce soient des Réchabites, puisque ceux-ci ne logeoient point dans des villes, ni dans des maisons ordinaires; mais seu-

(*a*) *Macc.* VI.
(*b*) *Joseph. Antiq. lib.* XIII. *cap.* 19. *pag.* 455.
(*c*) *Plin. lib.* 5. *cap.* 17.
(*d*) *Joseph. de bello, lib.* 2. *cap.* 12. *in Latin. & in Græco, pag.* 788. D.
(*e*) *Vide Suid. in* Περὶ τοῦ, *ou* ἀνεψιοί. *Nilus aséct. cap.* 3. *Alii quidam.*
(*f*) *Philo de Vita Contemplativa, pag.* 900. Οἶνον μὲν γὰρ ἀπεροῦσιν πάμπαν, *&c.*

Digitized by Google

lement ſous des tentes, & à la campagne. Je ne lis pas non plus que les Eſſéniens s'abſtinſſent toujours du vin, ni qu'ils en fiſſent un article fondamental de leur obſervance, comme faiſoient les Réchabites.

Saint Epiphane (*a*) croit que les Eſſéniens, ou Jeſſéniens, comme il les appelle, étoient une ſecte des Samaritains; que leur nom venoit de *Jeſſé* pere de David, ou de *Jeſus*, dont le nom, ſelon lui, ſignifie Medecin; qualité qui convient parfaitement aux Eſſéniens, qui vouloient paſſer pour les médecins des ames. Il dit que du tems de l'Empereur Trajan, un nommé Elxaï introduiſit quelques nouveaux dogmes parmi les Eſſéniens, & leur donna un livre plein de ſes prétenduës prophéties, & qu'il avoit un frere nommé *Jéxeus*, qui les engagea à adorer les aſtres. On ne ſait d'où ſaint Epiphane avoit appris ces particularitez, & quelqu'autres qu'il raconte des Eſſéniens; mais elles ſont trés-ſuſpectes, ſur-tout l'origine qu'il leur donne parmi les Samaritains. Il eſt sûr qu'ils étoient Juifs, & fort éloignez des Samaritains. Saint Epiphane jugeoit aparemment des anciens Eſſéniens ſur ceux de ſon tems, qui étoient fort corrompus, & fort décriez, juſques-là qu'on les accuſoit de donner les honneurs divins à deux femmes vivantes.

Sérarius (*b*) rapporte juſqu'à douze opinions ſur le nom des Eſſéniens. Saumaiſe (*c*) veut qu'ils ayent pris leur nom de la ville d'Eſſa en Paleſtine dont parle Joſeph. (*d*). D'autres dérivent ce nom de l'Hébreu (*e*) *Choſen*, qui ſignifient le rational du grand-Prêtre. D'autres, du Caldéen *Cheſin*, fort robuſte; ou du Syriaque *Aſan*, être chauſſé; ou de l'Hébreu (*f*) *Aſa*, guérir; ou de *Haſach*, faire, agir: ou du nom de *Jeſus*, ou de celui de *Jeſſé*; ou du verbe (*g*) *Chaſa*, contempler; ou de (*h*) *Schanah*, diviſer, ſéparer, répéter. D'autres, (*i*) du Grec *Hoſioi*, ſaints; ou enfin de l'Hébreu *Chaſid*, miſéricorde. Et c'eſt cette derniere étymologie qui nous paroît la meilleure. Nous trouvons les *miſéricordieux* dans les Pſeaumes, (*k*) comme compoſant une compagnie de gens de piété. Nous croyons que ce ſont ces mêmes qui ſont appellez dans les Livres des Maccabées, (*l*) *Aſſidéens*.

Druſius a prétendu que les Eſſéniens étoient une branche des Phariſiens, & qu'ils étoient du nombre de ceux qu'Hircan perſécuta, (*m*) &

(*a*) *Epiphan. hæreſ.* 29. *de Nazaræis.*
(*b*) *Serrar. triharef. lib.* 3. *cap.* 1.
(*c*) *Salmaſ. ad Solin, cap.* 35. *pag.* 432.
(*d*) *Joſeph. Antiq. lib.* 13. *cap.* 23. Συγγράμμα τινὶ Ἐσσαῖον.
(*e*) חשן *Pectorale.*
(*f*) אסה *Sanare.*
(*g*) חזה *Contemplari.*
(*h*) שנה *Secundas tenere, recedere, repetere.*
(*i*) *Philo lib. quod omnis probus liber, pag.* 876. Ἐσσαῖοι διαλέκτῳ Ἑλληνικῇ παρώνυμοι ὁσιότητος. Il inſinue que les Eſſéniens en Hébreu ſignifient *les Saints* Ainſi il appuye l'étymologie qui dérive ce nom de l'Hébreu *Chaſid.*
(*k*) *Pſal.* LXXVIII. 2. LXXXIV. 9.
(*l*) 1. *Macc.* II. 42. *Synagoga Aſſidæorum.* 2. *Macc.* XIV. 7. *Vide Eccli.* XLIV. 10.
(*m*) *Joſeph. Antiq. lib.* XIII. *cap.* 18. *Vide Serrar. triharef. cap.* 6. *pag.* 82.

Digitized by Google

qui s'étant retirez dans les déserts, s'y accoutumerent par nécessité à un genre de vie trés-dure, & y persévérerent ensuite volontairement. Mais nous avons montré que les Esséniens étoient aussi anciens que les Pharisiens & les Saducéens mêmes, puisque l'Auteur du quatriéme Livre des Maccabées, que ni Saumaise, ni Scaliger, ni Sérarius, ni Drusius, n'avoient pas vû; ce Livre n'ayant paru pour la premiere fois que dans l'Arabe des Polyglottes de M. le Jeay; puis dis-je que cet Auteur place toutes ces sectes du tems d'Hircan, & les suppose déja bien établies, & bien distinguées les unes des autres. Joseph lui-même, qui selon toutes les apparences, composoit son Histoire sur des mémoires pareils à ceux dont nous venons de parler, semble les supposer comme existans sous Hircan, puisqu'aprés avoir parlé de la broüillerie qui engagea Hircan de quitter la secte des Pharisiens, pour se jetter dans celle des Saducéens, il dit: (a) *Mais j'ai assez parlé de ces deux sectes, des Pharisiens, & des Saducéens, & de la troisiéme, qui est celle des Esséniens, dans mon second Livre de la Guerre des Juifs.*

Apres les écoles ou les communautez des anciens Prophétes, les Hébreux n'ont rien eu de plus parfait, ni de plus apparent que leurs Esséniens. Voici le portrait que Joseph nous en a laissé. (b) Ces Philosophes vivent entr'eux dans une parfaite union, & ont en horreur la volupté, comme un poison dangereux. Ils font consister leur principale vertu, à garder une exacte continence, & à résister à l'attrait du plaisir. Ils ne se marient point, mais ils élevent les enfans des autres, comme s'ils étoient à eux, & leur inspirent pendant qu'ils sont encore jeunes, leur esprit, & leurs maximes. Ce n'est pas qu'ils condamnent le mariage en lui-même, ou qu'ils croyent qu'on doit négliger la propagation de la race des hommes; mais ils sont toûjours en garde contre l'intempérance, & contre l'infidélité des femmes. Ils regardent les richesses avec la derniere indifférence, & possedent tout en commun, ensorte que nul d'entr'eux n'est plus riche que l'autre. C'est une loi inviolable de leur institut, de renoncer à la propriété de tous ses biens, & de les mettre dans la societé, en sorte que la pauvreté de l'un, ne porte point envie à l'opulence de l'autre, & que les richesses des uns, ne les élevent point au dessus des autres. Ils vivent comme freres dans une entiére égalité & de bien, & de condition.

L'huile & les parfums sont en horreur parmi eux. Ils se purifient aprés en avoir seulement touché par hazard, comme s'il avoient touché quelque chose d'impur. Ils se font un honneur de l'austérité qui paroît dans leur extérieur; mais ils évitent la malpropreté, & ont toûjours des habits

(a) *Joseph. Ibidem cap. 18. ad finem. p. 454.* | (b) *Joseph. l. 2. de bello. cap. 12. 785. & seq.*

bien

Digitized by Google

bien blancs. Ils établiſſent des diſpenſateurs qui ont ſoin de leurs biens, & qui les diſtribuent à chacun ſelon ſon beſoin. (*a*) Ils ne demeurent point tous dans une ſeule ville, ni toûjours au même lieu ; mais il y en a dans différens endroits. Ils reçoivent dans leur maiſon ceux de leur ſecte, & leur font part de tout ce qu'ils ont, comme d'un bien qui leur eſt commun. Auſſi en voyage ils ne prennent jamais de proviſions ; ils portent ſeulement quelques armes pour ſe deffendre contre les voleurs. Dans chaque ville il y a un homme établi pour avoir ſoin des hôtes, & pour leur fournir les habits, & les autres choſes néceſſaires.

Les enfans qu'ils élévent ſont tous vêtus, & traitez de la même ſorte, & vivent tous ſous la diſcipline de leur maître. Ils ne changent point d'habits que les leurs ne ſoient entiérement uſez, ou ſi vieux qu'ils ne puiſſent plus ſervir. Ils ne vendent ni n'achétent rien entr'eux ; mais tout le commerce ſe fait par échange, chacun donnant ce qui lui eſt ſuperflu, & recevant ce dont il a beſoin. Et même il leur eſt libre de prendre ſans échange tout ce qu'il leur faut, & d'uſer de tout ce qui eſt à leurs freres, comme du leur. Ils font ſur tout profeſſion d'une grande piété envers Dieu ; & ne parlent pas avant le lever du ſoleil, ſi ce n'eſt qu'ils prononcent certaines priéres qu'ils ont reçûës de leurs peres, comme pour inviter cet aſtre à ſe lever. (*b*) Aprés quoi ils ſont envoyez par leurs ſupérieurs, chacun au travail, & au métier qui lui eſt propre.

Aprés avoir travaillé juſqu'à la cinquiéme heure, c'eſt-à-dire, juſqu'à onze heures du matin dans l'équinoxe, & dans les autres tems à proportion, ils s'aſſemblent de nouveau tous enſemble, & ſe ſeignant avec des linges blancs, ils ſe baignent tous dans l'eau fraîche ; aprés quoi ils ſe retirent dans leurs cellules, où il n'eſt permis à aucun étranger d'entrer. De-là ils paſſent à leur réfectoire commun, qui eſt à leur égard, comme un temple ſacré, y étant aſſis à table dans un profond ſilence. Celui qui a ſoin de faire le pain, en donne à chacun à ſon rang, & le cuiſinier leur ſert à chacun un mets. Puis le Prêtre fait la priére ; car il n'eſt pas permis de goûter de quoi que ce ſoit, qu'aprés avoir loüé Dieu par la priére. Aprés leur repas, ils rendent de même graces à Dieu, comme à l'auteur des biens qu'ils ont reçû. Aprés cela ils quittent leurs habits blancs, qui ſont regardez ainſi que des vêtemens ſacrez, & retournent au travail, comme auparavant. Ils y demeurent juſqu'au ſoir, & alors ils reviennent au lieu où ils prennent leur repas, & font manger leurs hôtes avec eux, s'il en eſt ſurvenu quelqu'un.

(*a*) Au Livre XVIII. chap. 2. il dit que ces Diſpenſateurs ſont de la race des Prêtres. Ἀποδίδωσι δὲ τοῖς προεστῶσιν χρημάτων ἴδιος, καὶ ἐσθῆτα ἡ γῆ φέρει, ἄνδρες ἀγαθοὶ ἱερεῖς διὰ παίδων αἰτοῦντι ἐ βραμάτων.

(*b*) Πρὶν γὸ ἀνατεῖλαι τὸν ἥλιον, οὐδὲν φθέγγονται τῶν βεβήλων. Παρεῖσι δὲ τίνας εἰς αὐτὸν εὐχὰς, ὥσπερ ἱκετεύοντες ἀνατεῖλαι.

Digitized by Google

Quoique dans tout le reste ils soient dans une entiére dépendance de leurs supérieurs, toutefois ils ont la liberté de faire du bien, & de secourir leur prochain, comme ils peuvent, & autant qu'ils veulent. Mais ils ne peuvent rien donner à leurs parens, sans l'agrément de ceux qui les gouvernent. Ils sont trés-religieux observateurs de leurs paroles, & leurs simples promesses sont plus inviolables que les sermens les plus sacrez. Ils évitent le jurement comme le parjure même. Ils étudient beaucoup les ouvrages des anciens, y cherchant sur tout ce qui peut servir à la perfection de leur ame, & à la conservation de la santé. C'est ce qui les rend si habiles dans la connoissance des remédes, des simples, des pierres, & des racines. Ils ont un trés-grand soin des malades; (a) on leur fournit du commun abondamment tout ce dont ils ont besoin.

Ils n'accordent pas l'entrée dans leur secte indifféremment à tous ceux qui la demandent; mais ils éprouvent les postulans pendant un an au dehors de leur maison, dans l'exercice de leur maniére de vie. Ils leurs donnent une bêche, une large ceinture pour le bain, & un habit blanc. Si le postulant donne des preuves de sa persévérance, on le reçoit premiérement au réfectoire commun, & au bain: Mais on ne l'admet dans la maison qu'aprés encore deux autres années d'épreuves. Alors, s'il en est trouvé digne, il est reçû au nombre des Esséniens. Avant que de l'admettre à prendre sa nourriture avec les autres, on lui fait promettre avec des sermens terribles, de servir, & d'adorer Dieu dans une parfaite piété, d'observer les Loix de la justice envers les hommes; de ne faire tort à personne ni volontairement, ni quand même on l'y voudroit forcer; de fuir les méchans, de protéger les gens de bien, de garder la foy envers tous, & sur tout envers les Princes. On lui fait promettre aussi, que s'il se trouve établi au-dessus des autres, il n'abusera pas de son pouvoir pour les opprimer, & ne se distinguera de ses freres ni par la somptuosité de ses habits, ni par aucun autre chose. Qu'il ne cachera pas à ses confreres les secrets de la secte & ne les découvrira jamais à d'autres; mais qu'il les tiendra cachez, même au péril de sa vie; & n'enseignera que ce qu'il aura appris de ses maîtres; & conservera précieusement les livres de la secte, & les noms des Anges.

Si quelqu'un tombe dans quelque faute notable, ils le chassent de leur compagnie; & celui qui est ainsi chassé, meurt d'ordinaire miserablement: car étant lié par les sermens dont on vient de parler, il ne peut recevoir de nourriture d'aucun étranger; en sorte qu'il est obligé de brouter l'herbe comme une bête, & de se voir consumé petit à petit par la disette, & la faim. Quelquefois les Esséniens, touchez de compassion,

(a) *Philo lib. Quod omnis probus Liber.*

Digitized by Google

leur pardonnent, & les retirent chez eux, lorſqu'ils les voyent prêts à expirer, croyant que leur pénitence a été aſſez longue, & leur ſatisfaction ſuffiſante.

Lorſqu'ils délibérent ſur quelque affaire, ils s'aſſemblent d'ordinaire au nombre de cent; ils éxaminent la choſe avec un trés-grand ſoin, & tout ce qu'ils ont réſolu demeure irréfragable. Aprés Dieu, ils ont un ſouverain reſpect pour Moyſe, en ſorte qu'un homme qui ſeroit convaincu d'avoir mal parlé de lui, ſeroit mis à mort. Ils ſe font un devoir d'obéir aux vieillards, & au grand nombre; en ſorte que quand il y en a dix d'aſſemblez, nul ne parle que du conſentement des neuf autres. Ils n'oſeroient ni cracher devant eux dans l'aſſemblée, ni à leur droite.

Ils ſont trés-ſcrupuleux obſervateurs du ſabbat, non-ſeulement ils n'allument point de feu, & ne préparent rien à manger ce jour-là, ils ne remüent pas même un meuble, & ne ſe déchargent point des ſuperfluitez de la nature. (*a*) Les autres jours, lorſqu'ils veulent ſatisfaire à ce devoir, ils ſe retirent dans des lieux fort cachez, & aprés avoir creuſé une foſſe de la profondeur d'un pied, avec cette bêche dont nous avons parlé, ils ſe baiſſent, & ſatisfont à leur beſoin, ſe couvrant tout autour avec leurs habits, de peur de ſoüiller & de ternir les rayons de Dieu: Ce ſont les termes de Joſeph, (*b*) qui ont donné lieu à quelques-uns de les accuſer d'adorer le ſoleil. Mais on ne doit pas leur imputer un ſentiment ſi injurieux, ſur une preuve ſi frivole. Joſeph s'exprime d'une maniére peu circonſpecte. Aprés tout les rayons du ſoleil ſont les rayons de Dieu, c'eſt-à-dire ceux de ſa créature. (*c*)

Aprés cela ils rempliſſent de terre le trou qu'ils ont fait, & ſe purifient aprés cette action, comme ſi elle leur avoit cauſé quelque ſoüillure. Ils ſont partagez en quatre claſſes; & ceux qui ſont dans les derniéres claſſes, ſe croyent ſi fort au deſſous des autres, que s'ils en avoient ſeulement touché un, ils s'en purifieroient comme d'une impureté pareille à celle qu'on contracte par l'attouchement d'un étranger. Ils vivent d'ordinaire fort long-tems, & pluſieurs atteignent l'âge de cent ans; ce qu'on attribuë à la ſimplicité de leur nourriture, & au bon réglement de leur vie. Ils font paroître une fermeté extraordinaire dans les maux; & Joſeph dit qu'on en vit des exemples étonnans dans la derniére guerre des Juifs contre les Romains. Ils tiennent les ames immortelles, & croyent qu'elles deſcendent de l'air le plus élevé dans les corps, où elles ſont amenées par un certain attrait naturel auquel elles ont peine à réſiſter: elles

(*a*) Οὐδὲ σπύω τὶ μιαινόμενον τυχεῖν, ἐδὲ διαπεῖσθαι.

(*b*) Καὶ περικαλύπτεσθε δοκιμάζοντες, ὡς μὴ θέμις εἴη τὰς ἰδίας ὑγιείας τῷ Θεῷ, δικαίως εἰς ἀνίη.

(*c*) Moyſe avoit ordonné quelque choſe de ſemblable aux Iſraëlites dans le déſert, comme on le voit au Deutéronome.

Digitized by Google

y demeurent comme en prison tout le tems de la vie. (*a*) Mais lorsqu'une fois elles en sont séparées par la mort, elles s'élevent aussi-tôt avec rapidité vers le Ciel, comme sortant d'une longue & triste captivité. Ils veulent que les ames des gens de bien demeurent au delà de l'ocean, dans un pays où l'on ne sent ni la pluye, ni les vents, ni les excez du chaud & du froid, & où elles joüissent d'une beatitude naturelle, à peu prés suivant l'idée que les Poëtes Grecs nous donnent de leurs champs Elisiens. Les ames des méchans au contraire sont reléguées dans des lieux d'horreur, & exposées à tout ce que les saisons ont de plus fâcheux, où elles gémissent dans des peines éternelles. C'est ainsi que les Poëtes nous représentent les enfers, où les Tantales, les Ixions, les Sysiphes, & les autres scélérats souffrent la juste peine de leurs crimes.

Il y en a parmi eux plusieurs qui ont le don de prophétie; & d'ordinaire leurs prédictions sont suivies de l'effet; & Joseph dans son histoire en rapporte quelques exemples. (*b*) Il attribuë cela à la lecture continuelle qu'ils font des Livres sacrez, & des Propheties, & à la maniére simple & pure dont ils vivent. Il y a parmi eux une société, qui ne différe des autres, que par le mariage dans lequel ils s'engagent, sans quitter aucune des pratiques de leur état. Ils ne prennent point de femmes, qu'aprés s'être assurez pendant trois ans si elles sont d'une bonne santé, & propres à leur donner des enfans; & ils usent du mariage avec tant de modération, qu'ils ne s'approchent plus de leurs femmes dés qu'elles sont enceintes. Ils n'ont point non plus d'esclaves; ils regardent l'esclavage comme une injure faite à la nature humaine. (*c*)

Les Esséniens (*d*) reconnoissent que Dieu gouverne toutes choses, sans exception; ils soûtiennent que rien ne se fait que par ses decrets. Joseph (*e*) dans un endroit, dit qu'ils attribuent tout au destin, & que rien n'arrive que par son ordre. Pour concilier ces diversitez, Sérarius (*f*) ne trouve point de meilleur expédient que de dire que sous le nom de *destin*, Joseph n'entendoit autre chose, sinon le decret absolu de Dieu, qui gouverne tout suivant la nature de chaque chose, & par conséquent sans faire aucune violence au libre-arbitre. Leur secte répondoit à peu prés à celle des Pythagoriciens parmi les Grecs, (*g*) ou à celle des *Phisi-*

(*a*) *Joseph. loco cit.* Συμπαλίσθαι μὲν ὧν τὴν ἀνθρωπίνην φοβέρους ἀδίκους, ἄσπερ αἰχμαλώτους τοὺς σώμασι, ἰδίᾳ τινὶ φυσικῇ καλοσπαρθῆναι.

(*b*) *Joseph. Antiq. lib.* 13. *cap.* 19. *De Juda Esseno. Et lib.* 15. *cap.* 13. *De Manachem Esseno*

(*c*) *Joseph. Antiq. lib.* 18. *cap.* 2. Οἱ δὲ ἄλλοι ἐπιτηδεύουσι τὰ αὐτὰ τοῖς παρὰ Γέταις λεγομένοις, &c. *Ita & Philo lib. Quod omnis probus liber.*

(*d*) *Joseph. Antiq. lib.* 18 *cap.* 2. Ἐσσηνοῖς δὲ ἔθος μὲν ἐστὶ πάντων κρατεῖν φύσιν τὸν θεὸν λέγουσι.

(*e*) *Idem lib.* 13. *cap.* 9. Τὸ μὲν Ἐσσηνῶν μέρος ἀδίκους τοὺς εἱμαρμένην κυρίαν ἁπάσης εἶναι, καὶ μηδὲν ὁ μὴ κατ' ἐκείνης ψῆφον ἀνθρώποις ἀπαντᾷν.

(*f*) *Serar. triharef. cap.* 4. *art.* 2.

(*g*) *Joseph. Antiq lib.* 15. *cap.* 15. Οἱ παρ' ἡμῖν Ἐσσαῖοι καλούμενοι, ἀνδράσι τὰ δικαιότατα χειρίζουσι. παρ' ἕτερον τοῦ Πυθαγόρου καλουμένου.

ens, parmi les Daces. (*a*) On ne connoît pas qui sont ces *Pliſtes*, & le passage de Joseph pourroit bien être corrompu. Sérarius conjecture qu'il faudroit lire *Etiſtes*; c'étoit le nom de certains Prêtres, qui vivoient dans le célibat parmi les Thraces. (*b*)

Quoique les Esséniens fussent des plus religieux de leur nation, toutefois ils n'alloient point au Temple de Jerusalem avec les autres, & n'offroient point de sacrifices sanglans, au moins dans ce saint lieu; car il semble qu'il faut l'entendre ainsi, pour concilier Joseph avec Philon: celui-ci (*c*) disant sans limitation, qu'ils n'immolent jamais de bêtes; mais qu'ils préparent, & qu'ils offrent leurs ames à Dieu. Et Joseph (*d*) dit qu'ils n'en offrent point dans le Temple, de peur de se soüiller par le commerce avec les autres hommes qui s'y trouvent, & qui ne font pas profession d'une pureté aussi éxacte que les Esséniens. Ils se contentent d'y envoyer leurs présens, & de les y consacrer comme des monumens de leur reconnoissance.

Philon (*e*) témoigne que les Esséniens sont au nombre d'environ quatre mille dans la Judée. Pline semble fixer leur demeure au-dessus d'Engaddi; (*f*) il dit qu'ils se nourrissent des fruits de leurs palmiers, qui sont trés-fréquens dans ce quartier-là. Mais Philon nous apprend qu'ils ont leurs domiciles dans plusieurs villes, & dans plusieurs villages, & qu'ils préférent la demeure de la campagne à celle de la ville, persuadez que le commerce des hommes n'est pas moins dangereux aux ames, que l'air corrompu l'est au corps qui le respire. Ils s'appliquent à l'agriculture, & à d'autres métiers paisibles, qui ne les éloignent point de la solitude, & de la pureté dont ils font profession. Ils demeurent éloignez des bords de la mer, dit Pline, pour éviter le concours qui s'y rencontre, & qu'ils croyent nuisible à leur institut.

Leurs études ne sont ni la Logique, ni la Physique, dit Philon; (*g*) toutefois Joseph (*h*) dit qu'ils lisent avec assiduité les livres des Anciens, d'où ils tirent plusieurs connoissances des simples, des racines, & d'autres remédes. Leur principale application a pour objet la morale, & les Loix de Moyse. Ils s'y adonnent principalement les jours de sabbat. Ces

(*a*) *Joseph. Ant. lib.* XVIII. *cap.* 2. Σῶσιν ἰδὲν παρεγγράφως, ἀλλ' ὅτι μάλιστα ὁμοίοις τοῖς Δακῶν τοῖς καλουμένοις Τραυσοδάκαις.

(*b*) *Strabo lib.* 7. Εἶναι τινὰς τῶν Θρακῶν ἀνδρὰς χωρὶς γυναικῶν ζῶντας, οὓς Κτίστας καλεῖσθαι. Ἀπεχομένους τε οἴνου πάντων, καὶ μετ' ἀδείας ζῆν.

(*c*) *Philo lib. Quod omnis probus liber pag.* 876. Ὑπειδὴ καὶ τοῖς μάλιστα διεγνωσμένοις θεῷ γενέσθαι, θύειν καλοῦσιν, ἀλλ' ἱερώσασθαι τὰς ἐκείνου διανοίας καταλλαττόμενοι ἀξιοῦσιν.

(*d*) *Joseph. Antiq. lib.* 18. *cap.* 2. Εἰς δὲ τὸ ἱερὸν ἀναθήματα τε στέλλουσιν, θυσίας οὐκ ἐπιτελοῦσι διαφορότητι ἁγνειῶν οὐ νομίζουσι· καὶ δι' αὐτὸ εἰργόμενοι τοῦ κοινοῦ τεμενίσματος ἀφ' ἑαυτῶν τὰς θυσίας ἐπιτελοῦσι.

(*e*) *Philo. Quod omnis probus liber. p.* 876.

(*f*) *Plin. lib.* 5. *cap.* 17. *Infra hos Engaddæi oppidum fuit.*

(*g*) *Philo loco citato.*

(*h*) *Joseph lib.* 2. *de bello, cap.* 12.

jours-là ils s'assemblent dans leur synagogue, (a) où chacun est assis selon son rang, les anciens au-dessus, & les plus jeunes au-dessous. Un de la compagnie prend le livre, & fait la lecture ; & un autre des plus capables en fait l'explication : ils se servent beaucoup de symboles, d'allégories, & de paraboles, à la maniére des anciens. (b) On enseigne parmi eux la piété, la justice, l'économie, la politique, l'amour de Dieu, l'amour du prochain, & l'amour de la vertu.

Il y avoit trois sortes d'Esséniens : Les premiers étoient ceux que nous avons décrit jusqu'ici, qui s'abstenoient du mariage. Les seconds, ceux qui en usoient, mais avec les précautions, & la modération qu'on a marquée. Les troisiémes, sont les Esséniens contemplatifs, que Philon nous a dépeint dans son Livre *de la Vie Contemplative*, & qui sont plus connus sous le nom de *Thérapeutes*, dont la plûpart demeuroient en Egypte, & dont les Peres de l'Eglise ont voulu faire des Chrétiens. Ce sentiment a été renouvellé de nos jours, & plus d'un Savant ont écrit sur ce sujet ; ce qui nous dispensera de nous étendre ici sur leur sujet.

Enfin il y avoit des femmes qui suivoient le même institut, comme le remarquent Joseph & Philon. Elles avoient à proportion le même noviciat, & les mêmes exercices. Et parmi les Thérapeutes c'étoit des vierges, ou des femmes âgées qui vivoient dans la continence. Elles assistoient aux instructions qui se donnoient le jour du sabbat ; mais separées des hommes, par un mur de trois ou quatre coudées, & pouvoient fort bien entendre la voix de celui qui parloit, sans toutefois en être vûës. On les admettoit aussi à la table commune, les hommes étoient à la droite, & les femmes à la gauche, couchez sur de gros tapis de table, tissus d'une matiére dure & grossiére. Les épouses des Esséniens qui se marioient suivoient le même genre de vie que leurs maris.

Il est étonnant que l'Evangile, & les autres Livres du nouveau Testament, n'ayent rien dit d'une secte, qui faisoit tant d'honneur à la Religion des Juifs, & qui étoit alors en si grande réputation dans le pays. Comment des gens de cette sorte ne s'empresserent-ils pas de connoître JESUS-CHRIST ? & pourquoi n'en voit-on aucun parmi ceux qui embrasserent le Christianisme ? Si JESUS-CHRIST avoit eu besoin de gens habiles, exercez de longue main dans la pratique de la vertu, instruits à fond de la Loi, & des Prophetes, il n'auroit pas manqué sans doute, à se faire des disciples parmi les Esséniens. Mais il avoit d'autres vûës ; il ne vouloit pas que l'établissement de la Religion Chrétienne parut un ouvrage humain ; il choisit ce qui paroissoit le moins propre à son dessein.

(a) *Philo ubi supra.* Εἰς ἱερὰς ἀφικνέμενοι τόπους, οἱ καλοῦνται συναγωγαί.

(b) *Idem.* Τὰ δὲ πλεῖστα διὰ συμβόλων ἀρχαιοτέρᾳ ζηλούσης παρ' αὐτοῖς φιλοσοφίας.

Digitized by Google

De plus, il ne paroît pas par l'Evangile qu'il ait prêché dans les lieux où les Esséniens avoient leurs demeures. Il ne prêcha pas en Egypte, où ils étoient en plus grand nombre qu'en aucun autre endroit. Ainsi il n'est pas si surprenant que l'Evangile ne nous en dise rien. Saint Paul ne fut pas non plus dans ce païs-là : & nous n'avons proprement que l'histoire de la prédication de S. Paul. Il y a beaucoup d'apparence qu'après l'Ascension du Sauveur plusieurs Esséniens se convertirent. Et je ne vois rien que de trés-propable dans le sentiment des Peres, qui ont fait des Thérapeutes les premiers Chrétiens d'Egypte. Il est certain que c'est sur leur modéle que l'on a établi dans l'Eglise les premiers Monastéres ; & c'est dans ces lieux où l'on remarque encore plusieurs traces de l'ancienne observance des Esséniens.

ARTICLE IV.

Des Hérodiens.

L'Origine des Hérodiens est trés-obscure ; mais on convient que cette secte n'est pas ancienne, & qu'elle n'a commencé que depuis le régne d'Hérode le Grand dans la Judée. Ni Joseph, ni Philon, ni aucun Auteur de ce tems-là n'en a parlé sous leur nom d'Hérodiens. Mais l'Evangile les désigne expressément en plus d'une rencontre. On les voit dans saint Matthieu, & dans saint Marc, qui conspirent avec les Pharisiens à Jérusalem pour surprendre JESUS-CHRIST. (*a*) Et encore une autrefois à Capharnaüm. (*b*) Et le Sauveur dit à ses Disciples de se donner de garde du levain des Pharisiens & des Hérodiens ; c'est-à-dire, des sentimens, & des maximes d'Hérode, (*c*) ou *des Hérodiens*, suivant plusieurs Manuscrits. (*d*) Depuis la mort de JESUS-CHRIST on n'en voit plus rien, ni dans les Actes, ni dans les autres écrits des Apôtres, ce qui fait juger que c'étoit une secte moins nombreuse, moins célébre, moins puissante, & moins étenduë que les autres qui étoient en ce tems-là parmi les Juifs.

On compte sept ou huit sentimens divers sur le sujet des Hérodiens. Les Anciens ne sont nullement d'accord entr'eux ; & les modernes sont encore plus partagez. Plusieurs ont crû que les Hérodiens tenoient Hérode pour le Messie. Mais comme il y a plusieurs Hérodes qui ont régné

(*a*) *Matth.* XXII. 16. *Marc.* XII. 14.
(*b*) *Marc.* III. 6.
(*c*) *Marc.* VIII. 15.
(*d*) *Vide Var. lection. in N. T. Millii.*

Digitized by Google

en Judée, on ne convient pas auquel ils attribuoient cette qualité. Nous connoiſſons trois Hérodes à qui les Hérodiens pouvoient être attachez. 1°. *Le Grand Hérode*, mort peu de tems aprés la naiſſance de JESUS-CHRIST. 2°. *Hérode Antipas*, fils du Grand Hérode qui régna dans la Galilée, fit mourir ſaint Jean Baptiſte, & eſſaya de prendre JESUS-CHRIST. (*a*) Le troiſiéme eſt *Hérode Agrippa*, petit-fils du Grand Hérode, qui fit mourir ſaint Jacque le Majeur, frére de Jean, qui mit ſaint Piere en priſon, comme il eſt porté dans les Actes ; (*b*) & qui fut frappé de Dieu comme il haranguoit à Cézarée.

Saint Epiphane, (*c*) ſaint Jerôme, (*d*) Tertullien, (*e*) ou l'Auteur qui a couſu quelques chapitres à ſon Livre des Preſcriptions, & pluſieurs nouveaux (*f*) ont crû que c'étoit l'ancien, ou le Grand Hérode, que les Hérodiens avoient pris pour le Meſſie. De ſon tems toute la Judée étoit dans l'attente du nouveau Roi. Tout l'Orient étoit perſuadé qu'il devoit alors paroître un Libérateur, & un Monarque qui régneroit ſur tout le monde. On voyoit, ſuivant la prophétie de Jacob, le ſceptre ſorti d'entre les mains de Juda. (*g*) De plus, Hérode étoit un Prince vaillant, heureux, magnifique, favoriſé des Empereurs, & dont la fortune extraordinaire paroiſſoit tenir du miracle. Ce Prince témoignoit du reſpect pour les Loix de Moyſe ; & quoi qu'il les violât dans des points eſſentiels, il s'en excuſoit avec ſoin, ſur la néceſſité de cultiver les Romains, (*h*) qui étoient alors tout puiſſans.

Enfin Hérode, qui étoit infiniment ambitieux, ne manqua peut-être pas de flateurs qui purent lui inſpirer qu'il pouvoit être le Meſſie, & quoiqu'apparemment il n'en crut rien, il put être aſſez bon politique pour appuyer une opinion qui lui pouvoit être d'un ſi grand uſage dans le gouvernement. On prétend même qu'il fit brûler les archives où ſe conſervoient les mémoires généalogiques, afin que perſonne ne pût reconnoître la branche de David, d'où l'on ſavoit que le Meſſie devoit naître. Ajoûtez à cela ſa jalouſie contre tout ce qui faiſoit ombrage à ſa grandeur, & le meurtre commis contre les Innocens. Tout cela ſemble inſinuer ou qu'il croyoit être le vrai Meſſie, ou qu'il n'auroit pas été fâché qu'on le crut tel.

Un Poëte payen (*i*) nous parle d'une fête d'Hérode qu'on célébroit à Rome avec de grandes illuminations, & où l'on buvoit largement.

(*a*) *Luc.* XIII. 31. 32.
(*b*) *Act.* XII. 2.
(*c*) *Epiphan. hareſi Herodianorum.*
(*d*) *Ieronym. contra Luciferian.*
(*e*) *Tertull. de Præſcription. appendic. initio.*
(*f*) *Vide Nicet. Choniat. Theſaur. orthod. lib.* I. *cap.* 14. *Baronius Apparat. n.* 5. *Iſaac Voſſ. de Sybillin. Oracul. Grot. in Matt.* XXII. *Alii.*
(*g*) *Geneſ.* XLIX. 10.
(*h*) *Joſeph. Antiq. lib.* 15. *cap.* 12.
(*i*) *Perſ. Satyr.* 5. *v.* 180.

Herodis

Digitized by Google

Herodis venêre dies, unctâque ſcneſtrâ
Diſpoſitæ pinguem nebulam vomuêre lucernæ.
..... Tumet alba fidelia vino.

On a prétendu (*a*) que c'étoit la fête de ce Prince que quelques Juifs révéroient comme le Meſſie. D'autres ont crû que c'étoit la fête de ſon petit fils Hérode Agrippa, qui fut en grande faveur ſous Caligula, ſous Claude, & ſous Néron. D'autres (*b*) ont avancé que ſous le nom d'Hérode, ce Poëte a déſigné toute la nation des Juifs. On nous parle encore d'une autre fête d'Hérode, marquée dans un ancien calendrier des Hébreux, où on lit : *Il y a fête le ſeptiéme de Chaſleu*, (c'eſt le mois de Novembre,) *à cauſe de la mort d'Hérode ; car il avoit haï les ſages : & on ſe réjoüit devant le Seigneur, lorſque les impies ſortent du monde ; car il eſt écrit : la main du Seigneur eſt contr'eux pour les faire ſortir du camp.*

Mais ſans nous arrêter à montrer que la mort d'Hérode le Grand ne peut être arrivée au mois de Novembre, il eſt viſible que cette fête n'étoit pas une réjoüiſſance en l'honneur de ce Prince, mais au contraire, en haine de ſa cruauté, & à cauſe de ſa mort malheureuſe. Ce n'étoit pas certainement ceux qu'on veut avoir pris Hérode pour le Meſſie, qui avoient inſtitué une telle fête ; mais les Phariſiens, dont Hérode avoit perſécuté les principaux chefs. (*c*) Hérode n'avoit nul des caracteres du Meſſie. Sa vie & ſa mort ne pouvoient donner de ſa perſonne aucune idée favorable. Il avoit vêcu en Tyran, il avoit opprimé la liberté des Juifs, il n'avoit eu de la religion, qu'autant que ſa politique le demandoit. Il étoit mort d'une maniére horrible, & qui fut regardée par les Juifs, comme une punition de la main de Dieu. (*d*) Cinquante députez de la Judée, ſoutenus de huit mille Juifs qui étoient à Rome, porterent des plaintes contre ſa mémoire devant Auguſte, & déclarerent qu'ils aimoient mieux être gouvernez par un Gouverneur Payen, que de voir un des fils d'Hérode monter ſur le trône. (*e*)

Ce n'étoit pas là ſans doute de quoi faire un Meſſie, & un Libérateur d'Iſraël. Et quand ſes flateurs auroient pû réüſſir à lui former une troupe de ſectateurs pendant ſa vie ; elle ſe ſeroit bien-tôt diſſipée aprés ſa mort, lorſque ni la crainte, ni l'eſpérance ne faiſoient plus la même impreſſion ſur leur eſprit. Il n'en auroit pas reſté juſqu'à la trente-trois ou trente-cinquiéme année de JESUS-CHRIST. Enfin ſi Hérode eut crû être le Meſſie, auroit-il fait une aſſemblée à l'arrivée des Mages à Jéruſalem, pour ſavoir en quel lieu le Meſſie devoit naître ? (*f*)

(*a*) *Curant in Perſium. Herodis diem natalem Herodiani obſervant, ut etiam ſabbati.*
(*b*) *Petit Var. Lect. cap. 18. Vitringa de Synag. lib. 1. c. 9.*
(*c*) *Joſeph. de bello Judaïco, l. 1. c. 22.*
(*d*) *Joſeph. de bello. lib. 1. c. 21. p. 771. 772.*
(*e*) *Idem Antiq. lib. 17. cap. 12.*
(*f*) *Matth. II. 4.*

Digitized by Google

Le second Hérode que quelques-uns ont pris pour le chef des Hérodiens, & que l'on prétend avoir été honoré parmi eux, comme le Messie, (a) est Antipas, Tétrarque de Galilée. C'étoit un Prince d'une ambition sans bornes; il se ligua avec Séjan, contre Tibére, & fut convaincu d'avoir fait un arsenal, où il y avoit pour armer soixante-dix mille hommes. (b) Il étoit trés-rusé, puisque JESUS CHRIST le nomme *Renard*. (c) Il affectoit d'être attaché à la fortune des Empereurs Romains, & on a une de ses médailles où il se qualifie, *Amateur de l'Empereur Claude*, (d) Il paroît qu'il étoit en vie, lorsque le Sauveur disoit à ses Apôtres: (e) *De se défier du levain d'Hérode*. Enfin son ambition le porta à aller à Rome pour demander le titre de Roi. Son entrepriſe fut malheureuſe; (f) il fut rélégué à Lyon, où il mourut avec la méchante Hérodias, qu'il avoit enlevée à son frere Philippe, quoique celui-ci fût vivant, & qu'il en eût une fille nommé Salomé.

Cette catastrophe d'Hérode ne revient guéres à l'idée que les Juifs avoient du Messie, qui leur étoit promis. Ils haïssoient la race d'Hérode. Le raviſſement d'Hérodias, & le meurtre commis sur la perſonne de Jean-Baptiſte, n'étoient pas des traits propres à caractériſer le Messie. Les Etats d'Hérode étoient trés-bornez, & il falloit pour remplir les eſpérances des Hébreux, un Prince puiſſant, glorieux, vaillant, qui les tirât de la ſervitude & de l'oppreſſion. Hérode Antipas ne fit rien de tout cela, & ne fut jamais en état de l'entreprendre.

Philaſtrius (g) & quelques autres ont crû qu'Hérode Agrippa, qui fut établi Roi de Judée par Caligula, étoit celui qui avoit donné son nom aux Hérodiens: mais cette opinion n'eſt pas mieux fondée que les précédentes. Nous voyons des Hérodiens dans l'Evangile avant le regne d'Agrippa. Ce Prince ne monta sur le trône que trois ou quatre ans aprés la mort de JESUS-CHRIST. Il n'eut certainement point de ſectateurs; & on ne penſa point à le conſidérer comme le Messie, tandis qu'il vêcut en ſimple particulier, & qu'il fût dans la diſgrace de Tibére. (h) Il faut donc abandonner cette opinion, comme dénuée de fondement.

Pluſieurs nouveaux (i) ont voulu que les Hérodiens fuſſent des Saducéens. En effet JESUS-CHRIST ayant dit dans ſaint Matthieu (k) à ſes

(a) Baſnage Hiſtoire des Juifs, liv. 3. chap. 8. n. 8. 16. 17. *Ita Theophyl. Euthym.*
(b) *Joſeph. Antiq. lib. 18. cap. 9.*
(c) *Luc.* XIII. 32.
(d) *Apud Harduin.*
(e) *Marc.* VIII. 15.
(f) *Joſeph. Antiq. lib. 17. c. 9.*
(g) *Philaſt. de Hæreſib. Præterl. Eloach, hæreſ. n.* 143.
(h) *Joſeph. Antiq. l. 18. c. 8.*
(i) *Vide Harduin. de Nummis Herodiad. pag.* 97. Le Clerc Notes ſur le nouveau Teſtament, & Hammon. *Ligfoot. hora Hebr. Faber. Grot.*
(k) *Matth.* XVI. 6. *Cavete à fermento Phariſæorum & Saduceorum.*

Digitized by Google

Disciples, *de se donner de garde du levain des Pharisiens & d'Hérode*; il leur dit, selon saint Marc: (a) *De se donner de garde du levain des Pharisiens & des Saducéens*. Hérode ou les Hérodiens sont donc les mêmes que les Saducéens, puisqu'ils sont mis l'un pour l'autre dans deux passages paralléles.

Cette conclusion est fort plausible; mais elle n'est pas convaincante, 1°. Hérode pouvoit être Saducéen, sans que les Hérodiens le fussent. 2°. JESUS-CHRIST a pû parler des Pharisiens, des Hérodiens & des Saducéens; & saint Marc peut avoir supplée à ce que saint Matthieu avoit omis, comme saint Matthieu a dit un mot que saint Marc n'avoit pas dit. 3°. Les Saducéens pouvoient être attachez au parti d'Hérode, sans que ce Prince fût Saducéen. 4°. Enfin l'Evangile distingue clairement les Saducéens des Hérodiens; car dans le même Chapitre où il est dit que les disciples des Pharisiens, & les Hérodiens vinrent pour essayer de surprendre JESUS; (b) il est marqué quelques versets aprés, (c) que *les Saducéens, qui ne croyoient pas la résurrection des morts, vinrent le même jour lui faire une autre question*. Est-il croyable que le même Ecrivain, dans l'espace de sept ou huit lignes, appelle les mêmes personnes de si differens noms; & qu'aprés les avoir simplement nommez les Hérodiens au verset 17. il les nomme Saducéens, & spécifie leur dogme particulier au ℣. 22.

L'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu croit que les Hérodiens étoient des Payens, sujets d'Hérode Antipas. Mais il n'est nullement croyable que les Pharisiens se soient accordez avec des Payens pour tenter JESUS-CHRIST, & pour le faire tomber dans le piége. Les Payens n'entrerent jamais dans les démêlez de JESUS-CHRIST avec les Juifs.

Drusius (d) a avancé que les Hérodiens pouvoient être de ces Grecs, qu'Hérode trouva dans le désert, & qu'il amena à Jérusalem, où ils s'étoient fort multipliez. Mais Drusius a pris le mot Hébreu *Jonim*, pour des hommes, & ce sont des pigeons que le Roi Hérode fit apprivoiser dans Jérusalem, & qui formerent une espéce particuliére.

La plûpart des Peres (e) ont été de sentimens, que les Hérodiens étoient des gens de la suite d'Hérode, de ses soldats, de ses officiers. Ce Prince s'étoit trouvé cette année à Jérusalem pour la fête de Pâque, comme nous l'apprenons de saint Luc. (f) JESUS s'y rencontra en même-

(a) *Marc.* VIII. 15. *Cavete à fermento Pharisæorum, & fermento Herodii.*
(b) *Matth.* XXII. 17.
(c) *Ibidem* ℣. 23.
(d) *Drus. in præteritis. Ex libro Aruch.*
(e) *Chrysost. Ieronym. Drutmar. hic Sir. Jans. Vatab. Erasm. Gerard. Hammond. Scaltet. Natal Alexand. hic.*
(f) *Luc.* XXIII. 7. 8.

Digitized by Google

tems. Hérode avoit envie de voir JESUS, & ne manquoit pas de mauvaise volonté contre lui. (*a*) Ses gens pour contenter ou leur curiosité, ou leur malice, ou pour faire plaisir aux Pharisiens, & peut-être même à leur maître, viennent tenter JESUS-CHRIST, sur un article délicat dans la conjoncture présente des affaires, puisqu'il s'agissoit de se déclarer sur le payement du tribut qu'on faisoit aux Romains. On sait que dans l'antiquité on donnoit souvent aux serviteurs, & aux officiers des Princes & des hommes de considération des noms dérivez de ceux de leur maître. Ainsi on appelloit Pompéiens, Cézariens, Germaniciens, les gens & les soldats de Pompée, de Cézar & de Germanicus. On aura pû de même donner aux domestiques d'Hérode, le nom d'Hérodiens.

Cela est plausible, & si les Hérodiens n'avoient paru que cette fois-là, on pourroit s'en tenir à ce sentiment; mais on les remarque en d'autres rencontres, & dans des lieux où n'étoit ni le Roi, ni la Cour. Il paroît par tous les endroits où il en est parlé, que c'étoit une secte formée, & subsistante dans le pays, distinguée des Pharisiens, des Saducéens, & des Esséniens par leurs principes; & que JESUS-CHRIST vouloit que ses Disciples se défiassent de leurs maximes. (*b*)

Quelques-uns (*c*) ont voulu que les Hérodiens fussent des politiques, qui favorisoient la domination d'Hérode & des Romains, & qui soutenoient contre les autres Juifs trop zélez pour la liberté, qu'il falloit payer le tribut & aux Romains & à Hérode. On leur donna le nom d'Hérodiens par insulte, comme il arrive dans les Etats où regnent diverses factions, que l'on appelle les uns *Royaux*, les autres *Républicains*, les autres *Libres*. Ce système auroit besoin de preuves. Il faudroit montrer ce qui est en question, savoir qu'effectivement les Hérodiens étoient pour le payement des tributs. Nous croyons qu'ils étoient dans des sentimens tout contraires.

Saint Justin le Martyr (*d*) a crû que les Hérodiens étoient partisans d'Hérode, non comme Roi, mais comme grand Sacrificateur. Joseph ne dit pas que ce Prince ait jamais été grand Sacrificateur; il n'étoit pas de la famille d'Aaron. Mais Strabon (*e*) l'assure assez positivement; & on sait que le Grand Hérode depuis la mort de son beau-frere Aristobule, avoit disposé du Pontificat à sa volonté, changeant, établissant, déposant à sa fantaisie les grands-Prêtres. Mais quand Hérode le Grand auroit eu de son tems un parti dans la Judée, qui le reconnût pour grand-Prêtre légitime, ce qui est trés-douteux, ce parti ne pouvoit plus sub-

(*a*) *Luc.* XIII. 31. 32.

(*b*) *Vide Marc.* III. 6. & VIII. 15.

(*c*) *Origen. in Matth. tom.* 17. *Grot. Mald. Ligfoot, Menoc. Vide & Cyrill. Alex. lib.* 2. *in Isai. cap.* 11. & *Theophyl. in Matth.*

(*d*) *Justin. Dialog. cum Tryphone.*

(*e*) *Strabo lib.* 16. *pag.* 765. Τῶν ἱερωσύνων δὲ ἀπὸ χρόνου τινὸς οὐχέτι Ἡρῴδης ἀνὴρ ἐπιχώριος, πεμφθὲὶς εἰς τὴν ἱερωσύνην τοσοῦτον διήνεγκε τῶν πρὸ αὐτοῦ.

Digitized by Google

sister trente-trois ans aprés sa mort, dans un tems où Hérode petit-fils du Grand Hérode, ne prétendoit rien à la souveraine Sacrificature, dont la disposition étoit entre les mains des Gouverneurs Romains, qui étoient maîtres de la Province.

Aprés avoir exposé & réfuté les diverses opinions qu'on a euës sur les Hérodiens, il faut à présent proposer le sentiment auquel nous adhérons. Voici les caracteres qui peuvent nous faire connoître sûrement qui étoient les Hérodiens. 1°. C'étoit une secte distinguée des Pharisiens, des Saducéens & des Esséniens. Personne ne les a confondu avec les Pharisiens, ni avec les Esséniens; & nous avons montré que ce n'étoit point les Saducéens. 2°. Leur nom d'Hérodiens montre qu'ils avoient commencé à paroître depuis le regne des Hérodes. 3°. Ils étoient liez avec les Pharisiens; ils paroissent toûjours ensemble dans l'Evangile. (a) 4°. Ils s'intéressoient à savoir s'il falloit payer le tribut aux Romains. 5°. Ils étoient dans des principes d'une morale dangereuse, puisque JESUS-CHRIST précautionne ses Disciples contre leur levain.

Or je ne vois que les disciples de Judas le Gaulonite, ou le Galiléen, à qui tout cela convienne. Ils composoient un secte connuë dans le pays, & bien marquée dans Joseph. (b) Cet Historien aprés avoir parlé des Pharisiens, des Saducéens & des Esséniens, dit qu'il y avoit parmi les Juifs une quatriéme secte de Philosophes, qui avoient Judas le Galiléen pour chef; & qui convenoient en tout avec les Pharisiens. Que la seule chose qui les distinguoit, étoit l'amour excessif de la liberté; étant prévenu de ce principe, qu'il n'y a que Dieu seul qui soit le Chef, & le maître auquel nous devions obéir.

Cette secte étoit dans toute sa vigueur du tems de la prédication de JESUS-CHRIST. Et Gamaliel dans les Actes (c) nous apprend que ce Judas le Galiléen vivoit au tems que ce fit le dénombrement de tout le peuple, par l'ordre d'Auguste. (d) Joseph décrivant les sectes qui regnoient parmi les Juifs avant la prise de Jérusalem, y met les sectateurs de Judas. Mais depuis la désolation de la Judée, & le renversement de la ville & du Temple de Jérusalem, le peuple fut réduit dans un état où il n'avoit plus à déliberer s'il payeroit, ou ne payeroit pas le tribut aux Romains. Ainsi cette secte se dissipa, & on n'en entendit plus parler depuis.

Saint Matthieu (e) nous dépeint admirablement le génie des Héro-

(a) *Matth.* XXII. 16. XII. 14. *Marc.* III. 6 VIII. 15.

(b) *Joseph. Antiq. lib.* 18. *cap.* I. 2. Τῆς τετάρτης τῶν φιλοσόφων ἰδέας ἡγεμὼν ἐπίστη. Τὰ μὲν λοιπὰ πάσῃ γνώμῃ τῶν Φαρισαίων ὁμολογοῦσι. Δυσκηλὲς δὲ τῇ ἐλευθερίᾳ ἔρως ἔστι· θεὸν γὰρ καὶ δεσπότην τὸν θεὸν ὑπολαμβάνουσι, μηδὲ ὑπομένειν τὸ δ' ἀνθρώπου τῶν ὁτιοῦν ὑπαλλάττει. *Vide & lib.* 2. *de bello*, *c.* 12.

(c) *Act.* V. 37.

(d) Comparez Joseph l. 18. c. 1.

(e) *Matth.* XXII. 16. 17.

diens, lorſqu'il dit qu'ils abordèrent JESUS en lui parlant en ces termes: *Maître, nous ſavons que vous êtes véritable, & que vous enſeignez la voye de la vérité dans la juſtice, ſans avoir égard à qui que ce ſoit; parce que vous ne conſidériez pas la perſonne des hommes.* Ils eſſayent de gagner JESUS-CHRIST en lui donnant des loüanges qu'il méritoit fort, & lui attribuant ce mépris des puiſſances, & la diſpoſition dont ils ſe piquoient eux mêmes, de ſouffrir plûtôt toutes ſortes de ſupplices, que de donner le nom de Seigneur à qui que ce fut.

Ils lui font enſuite une queſtion qui découvre le fond de leur dogme, & le véritable eſprit de leur ſecte: *Eſt-il permis de payer le tribut à Céſar, ou non?* La réponſe que leur fait JESUS-CHRIST inſinuë qu'ils tenoient la négative, puiſqu'il leur dit: *Rendez à Céſar ce qui appartient à Céſar.* Ils ne s'attendoient pas qu'il dût leur prouver l'obligation de payer le tribut & de demeurer dans la ſoumiſſion à l'Empire des Romains, comme il le fit. Cette réponſe ne regardoit pas les Phariſiens: Nous venons de voir par Joſeph, que l'opinion qui vouloit qu'on ne reconnût point d'autre Roi que Dieu ſeul, étoit propre aux diſciples de Judas le Gaulonite; & que c'étoit la ſeule choſe qui les diſtinguoit des Phariſiens, avec qui ils étoient d'accord dans tout le reſte.

Les Hérodiens tiroient apparemment leur nom d'Hérode, dont ils étoient ſujets, comme Galiléens. Les autres Juifs avoient demandé à Tibére (*a*) de les délivrer de la domination des Hérodes, & de leur donner un Gouverneur Romain. Les Galiléens étoient demeurez ſoumis à Hérode; ils étoient tous ſuſpects de l'erreur des Hérodiens; on les regardoit à Jéruſalem, comme des gens dangereux. Lorſque JESUS-CHRIST parut devant Pilate, (*b*) on l'accuſa d'être un ſéditieux, qui inſpiroit l'eſprit de révolte au peuple, qui prêchoit l'indépendance, & qui diſoit qu'il ne falloit pas payer le tribut à Céſar. En un mot on voulut le faire paſſer pour un Hérodien. Nous conjecturons que *ces Galiléens dont Pilate mêla le ſang avec leurs ſacrifices*, (*c*) étoient de la ſecte de Judas le Gaulonite, & que ce Gouverneur ne les traita avec cette rigueur, que pour avoir répandu des diſcours ſéditieux contre le Gouvernement des Romains.

Mais d'où vient que Joſeph qui a parlé ſi ſouvent de ces ſectateurs de Judas, ne leur donne jamais le nom d'Hérodiens? Je répond, 1°. Que cet Hiſtorien ne nous a pas appris quel étoit leur nom; il ne les déſigne jamais que ſous la dénomination générale de diſciples de Judas le Gaulonite: ainſi on ne peut rien conclure de ſon ſilence contre le nom d'*Hérodiens*. 2°. Ce nom étoit apparemment une dénomination populaire, &

(*a*) *Joſeph. Antiq. lib.* XVII. *cap.* 12. *pag.* 610. 611.

(*b*) *Luc.* XXIII. 2 .... 5.

(*c*) *Luc.* XIII. 1.

Digitized by Google

de mépris, que ces sortes de gens n'admettoient pas, & que Joseph n'a pas voulu leur donner. 3°. Ils sont connus dans les Livres de la Guerre des Juifs, sous le nom de *Zélez*, ou *Zélateurs*, & ce furent eux qui allumerent le feu de la sédition, & de la guerre dans la Judée, & qui furent cause de la ruine de leur patrie. (*a*) Mais ce nom de Zélez, est une dénomination qui n'a jamais été commune à toute leur secte. Les Evangélistes leur ont donné le nom sous lequel ils étoient plus connus de leur tems parmi le peuple.

Saint Jérôme (*b*) croit qu'ils étoient encore fort nombreux parmi les Juifs, lorsque saint Paul écrivit ses Epîtres; & que c'est pour s'opposer au progrez de cette héresie, que l'Apôtre s'applique avec tant de soin à inspirer aux Fidéles, tant Juifs que Gentils convertis, la dépendance & la soumission aux Puissances séculiéres. (*c*) L'Apôtre saint Pierre est rempli du même esprit, & a la même attention à prévenir les Chrétiens contre les maximes d'indépendance des Hérodiens. (*d*) Il se souvenoit toûjours de ce que le Sauveur avoit dit à ses Apôtres, de se donner de garde du levain des Hérodiens. (*e*) Saint Jérôme (*f*) ne doute point du tout que ce ne soit les disciples de Judas le Gaulonite, qui vinrent demander à JESUS-CHRIST: *Est-il permis de payer le tribut à César, ou non?* Et que c'est à eux qu'il fit cette réponse: *Rendez à César, ce qui appartient à César: & à Dieu, ce qui appartient à Dieu.*

(*a*) *Joseph. Antiquit. lib.* 18. *cap.* 1. Ἰούδας ὁ Γαλιλαῖος ἀνὴρ σοφιστὴς ἑτέραν αἵρεσιν ἐπ' ἐκείνοις ἐκαινούργησε, καὶ ἕλκοντος ἱκανοὺς ὀπαδοὺς ἐπὶ τὸ πολιτεύεσθαι ἐπῆλθεν, ἐκ τῶν ἀνδρῶν κακῶν ἀπολαύσεσθαι φιλοσοφίαν τῷ ἀνεσθαι περὶ τὰς φιλοσοφίας τοιᾶς δι.

(*b*) *Ieronym. in Tit.* III.

(*c*) *Rom.* XIII. 1. 2. *& sequ. Tit.* III. 1. 2. 1. *Timot.* II. 1. 2.

(*d*) 1. *Petri* II. 13. 14. 16. 17.

(*e*) *Marc.* VIII. 15.

(*f*) *Ieronym. loc. cit. in Epist. ad Tit.* III.

Digitized by Google

DISSERTATION

SUR LE BAPTEME.

ON remarque dans l'Ecriture trois sortes de Baptême ; le Baptême des Juifs, celui de Jean-Baptiſte, & celui de JESUS-CHRIST. Le premier étoit ou pour ſe diſpoſer à une action ſainte, ou pour ſe nettoyer d'une ſoüillure contractée, ou pour recevoir un proſélyte. Le ſecond étoit un Baptême de pénitence, pour diſpoſer l'homme à obtenir la rémiſſion de ſes péchez, par la confeſſion & la douleur qui devoient l'accompagner. Enfin le Baptême de JESUS-CHRIST conféroit le pardon du péché, la juſtification & la grace du Saint-Eſprit. Ce dernier renfermoit éminemment les deux autres, il en étoit l'accompliſſement & la conſommation. Ainſi pour en bien connoître toute l'excellence, & tout le mérite, il eſt bon de mettre au jour ce qui regarde les deux autres Baptêmes. C'eſt ce que nous nous propoſons de faire dans cette Diſſertation.

ARTICLE PREMIER.

Baptême des Juifs.

LEs purifications, les Luſtrations, les Baptêmes ont été en uſage parmi tous les peuples. L'idée générale qu'ils ont euë de la Divinité, & de la pureté néceſſaire à ceux qui s'en approchent, leur a fait comprendre la néceſſité de ſe purifier par le bain, & par les luſtrations d'eau pure, de feu ou d'encens. Mais nulle nation n'a été ſur cela plus religieuſe que les Hébreux. Moyſe leur ordonna de ſe purifier, & de laver leurs habits, (*a*) pour ſe diſpoſer à recevoir les Loix du Seigneur au pied du mont Sinaï, lorſque Dieu y donna des marques éclatantes de ſa préſence. Aaron & ſes fils n'entrerent dans l'exercice du Sacerdoce, & ne furent revêtus de leurs habits de cérémonies, (*b*) qu'aprés avoir lavé tout leur

---

(*a*) *Exod.* XIX. 10. (*b*) *Exod.* XXIX. 4. XL. 12. *Levit.* VIII 6.

corps

Digitized by Google

corps dans l'eau. On voit la même choſe dans la cérémonie de la conſécration des ſimples Lévites. (*a*)

Toutes les ſoüillures légales ſe nettoyoient par le Baptême, & ordinairement par le ſacrifice. Les impuretez mêmes naturelles des hommes & des femmes, & certaines incommoditez des uns & des autres, comme la lépre, (*b*) & les pollutions volontaires, ou involontaires étoient purifiées par le bain. Celui qui avoit touché un animal impur vif ou mort, ou une perſonne ſoüillée, étoit ſoumis à la même Loi. (*c*) De même que celui qui avoit été ſoüillé par l'attouchement d'une victime immolée pour le péché, (*d*) ou de la vache qu'on immoloit au jour de l'expiation ſolemnelle, (*e*) ou d'un homme mort, (*f*) ou de toute autre choſe impure. Mais ce Baptême ne nettoyoit point les ſoüillures de l'ame. Il n'étoit point établi pour cela; il n'étoit que pour les impuretez légales & corporelles.

La maniere dont ſe pratiquoient toutes ces purifications, étoit de ſe plonger tout le corps nud dans l'eau, & de laver enſuite ſes habits ſéparément, ou de ſe plonger dans l'eau tout vêtu & avec ſes habits. Ces deux choſes n'alloient point l'une ſans l'autre, diſent les Docteurs Juifs: Quand l'Ecriture ordonne de laver ſes habits, elle entend qu'on doit auſſi ſe laver tout le corps; & réciproquement quand elle commande de ſe plonger le corps dans l'eau, elle entend qu'on lavera auſſi ſes habits.

Ce qu'on appelle Baptême par aſperſion, ou par infuſion ne leur étoit point connu; & dans l'Egliſe Chrétienne on ne l'employa point dans les commencemens, on s'en tint à l'uſage & à la notion commune des Juifs, & des autres peuples. Ces ſortes de Baptêmes improprement dits, doivent apparemment leur origine à certaines luſtrations, ou aſperſions uſitées ſous la Loi, & dans les cérémonies payennes, ou quelquefois on arroſoit la multitude avec un eau luſtrale, ou avec le ſang d'une victime d'expiation: *Spargens rore levi, & ramo felicis olivæ.*

On en voit des exemples dans Moyſe, à la cérémonie de la conſécration des Prêtres, (*g*) à la fête de l'expiation ſolemnelle, (*h*) & lorſqu'un lépreux étoit guéri, & qu'il offroit au Temple ſon offrande; (*i*) & dans les ſacrifices ſolemnels, & pour le péché du Prince, ou de la multitude. (*k*) Enfin dans les ſoüillures ordinaires contractées par la préſence d'un mort, ou par l'aſſiſtance à ſes funérailles; dans ces rencontres on étoit

(*a*) *Num.* VIII. 6. 7. 8.
(*b*) *Levit.* XIII. 6. 34. XVI. 6. 7. *& ſequ.*
(*c*) *Levit.* XI. 25. 28. XXII. 6.
(*d*) *Levit.* VI. 27. 28.
(*e*) *Num.* XIX. 7. 8. 21.
(*f*) *Num.* XXXI. 24. XIX. 14 *&c.*
(*g*) *Exod.* XXIX. 21. *Levit.* VIII. 11.
(*h*) *Levit.* XVI. 14. 15. 19. XIX. 4. *& ſequ.*
(*i*) *Levit.* XIV. 7. 16. 51.
(*k*) *Levit.* IV. 2. 3. 4. 5. 6. 17.

Digitized by Google

arrosé d'eau lustrale, dans laquelle avoit trempé de la cendre de la vache rousse. (a)

Ce qu'il y a de plus singulier sur cette matiere, est le Baptême que l'on donnoit aux prosélites. Les Juifs appellent *Prosélytes*, ceux qui se convertissoient au Judaïsme, ou simplement, ceux qui vouloient fixer leur demeure dans leur pays. Ces derniers n'étoient point forcez à recevoir la circoncision ni le Baptême; mais seulement à renoncer à l'idolâtrie, & à observer certains préceptes, que les Hébreux prétendent avoir été donnez à Noé, & à ses enfans aprés le déluge. Ils les appelloient *Prosélytes de domicile*. Les autres qui se convertissoient au Judaïsme, s'appelloient *Prosélytes de justice*; & voici les cérémonies qu'on observoit pour les recevoir. Premierement, on leur donnoit la circoncision, à moins qu'ils ne l'eussent déja reçûë; car on la recevoit, par exemple, chez les Samaritains, chez les Ismaëlites & chez les Ethiopiens. Alors on se contentoit de tirer quelque goûte de sang du lieu de la circoncision; mais réguliérement on ne la réïteroit point. On trouve toutefois qu'on l'a quelquefois réïterée envers les Samaritains. (b)

Aprés que la playe de la circoncision étoit guérie, on donnoit le Baptême au prosélyte. Les femmes étoient reçûës par le simple Baptême; & il falloit que l'eau touchât réellement toutes les parties du corps, autrement le Baptême étoit nul. On ne le réïteroit jamais; il se donnoit par une seule immersion. La cérémonie se faisoit en présence de trois Juges, & l'absence d'un seul de ces témoins rendoit l'action nulle. Les enfans des prosélytes nez avant le Baptême de leurs peres, n'héritoient point, à moins qu'ils ne reçûssent aussi la circoncision, & le baptême. Mais les enfans qui naissoient aprés cette cérémonie, étoient censez Israëlites, & n'avoient besoin que de la circoncision. Les meres qui recevoient le Baptême étant enceintes, faisoient part de leur privilége à leurs enfans, qui naissoient aprés cette cérémonie. Ces enfans étoient censez du nombre des Israëlites.

Les Rabbins ne sont pas d'accord sur l'origine de ce Baptême; les uns comme Maimonide en font remonter l'origine jusqu'à Moyse. (c) Grotius (d) croit que ces ablutions sont de la plus haute antiquité, établies apparemment aprés le déluge, en mémoire de ce terrible événement, qui avoit purifié le monde d'une si étrange maniére. Mais on n'en trouve rien d'exprés dans toutes les Loix de Moyse, & il n'est jamais remarqué dans l'ancienne Histoire des Juifs, que l'on ait donné le Baptême ni à Jétro & à sa

(a) *Num.* XIX. 12. *& seqq.*
(b) *Epiphan. de Ponderib. & Mensuris, pag.* 172.
(c) *Vide Ligfoot. Hor. Hebraic.* 41.
(d) *Grot. in Matth.* III. 6.

famille, (a) ni à Ruth, ni à Rahab, ni à Achior, ni à aucun des étrangers qui ont embraſſé le Judaïſme. Joſeph parlant de la converſion violente des Iduméens, dit que Hircan leur fit recevoir la circonciſion; (b) mais il ne dit rien du Baptême.

Quelques-uns ont crû que les Juifs avoient imité cette cérémonie des Payens, qui baignoient dans l'eau ceux qu'ils initioient aux myſtéres; ou des Chrétiens, chez qui le Baptême étoit d'une néceſſité indiſpenſable pour tous ceux qui vouloient faire profeſſion de la Religion de JESUS-CHRIST. Mais & les Payens & les Chrétiens étoient trop odieux aux Juifs, pour croire que ceux-ci ayent voulu les imiter en cela. Il y a beaucoup d'apparence que cette cérémonie vient des Phariſiens, qui depuis la captivité de Babylone avoient ajoûté beaucoup d'obſervations nouvelles, à celles qui ſont preſcrites par la Loi: & ce que nous voyons pratiquer par ſaint Jean-Baptiſte dans le Jourdain, où il baptiſoit tous les Juifs qui ſe préſentoient à lui, en confeſſant leurs péchez, inſinuë que l'uſage du Baptême étoit alors commun parmi eux.

Les prérogatives que les Docteurs Hébreux attachent au Baptême des Proſélytes, ſont des plus ſinguliéres. Ils enſeignent qu'en vertu de cette cérémonie le Proſélyte reçoit du Ciel une nouvelle ame, & une nouvelle forme ſubſtantielle; en ſorte qu'il eſt un autre homme. Ceux qui avoient été ſes parens avant ſa converſion, ne l'étoient plus aprés. Ceux qui avoient été eſclaves, devenoient affranchis. S'ils mouroient ſans enfans depuis leur Baptême, leurs biens étoient au premier ſaiſiſſant. Les enfans qu'ils avoient eu avant leur converſion, n'étoient plus aprés cela conſiderez comme leurs héritiers. Par le Baptême ils recevoient comme une nouvelle naiſſance, (c) & une vie nouvelle. On croit que nôtre Sauveur y faiſoit alluſion, lorſqu'il diſoit à Nicodéme, (d) que pour devenir ſon diſciple, il falloit renaître: & comment un homme peut-il renaître quand il eſt vieux, dit Nicodéme? Peut-il rentrer de nouveau dans le ſein de ſa mere? JESUS-CHRIST lui répondit: *Vous êtes maître en Iſraël, & vous ignorez ces choſes.* Vous ne ſavez pas que les Proſélytes renaiſſent par la circonciſion, & par le Baptême?

Les Rabbins toutefois ne conviennent pas entiérement ni ſur la néceſſité de ce Baptême, ni ſur les privilèges des Proſélytes. Maimonide croit cette cérémonie néceſſaire; mais ſeulement d'une néceſſité de précepte; c'eſt une loi politique, dont la *maiſon du Jugement* ordonne l'exécution. Mais les autres Docteurs ſont plus relâchez que Maimonide. On

(a) Le Talmud l'aſſure; *lib. de Repudiis*; mais il n'en donne aucune preuve.
(b) *Joſeph. Antiq. lib.* 13. *cap.* 17.
(c) *Vide Selden. de jure Nat. & Gent. lib.* 2. *cap.* 2. 3. *& lib.* 1. *de Synedr. cap.* 3; *Hammond, & Ligfoot.*
(d) *Joan.* III. 10.

lit dans la Gémarre (*a*) que celui qui eſt circoncis ſans le Baptême, peut être censé proſélyte, & réciproquement celui qui a reçû le Baptême ſans la circonciſion : *Parce*, dit-on, *que nos peres ont été circoncis, & n'ont pas reçû le Baptême ; & que nos meres ont été baptisées, & n'ont point été en état de recevoir la circonciſion.*

A l'égard des prérogatives des proſélytes, les nouveaux Rabbins les exténuent autant qu'ils peuvent. 1°. Les proſélytes gardoient toûjours leur qualité d'étrangers, ſans qu'elle pût être abolie, par une longue ſuite de générations. 2°. Ils ne pouvoient poſſéder dans Iſraël aucun emploi ni civil, ni militaire. 3°. Une femme proſélyte ne pouvoit épouſer un Sacrificateur. 4°. Les enfans d'un proſélyte & d'une femme payenne, étoient toûjours cenſez payens. 5°. Enfin ſi l'on accorde la vie éternelle aux proſélites, ce n'eſt qu'à condition qu'ils ſouffriront douze mois entiers dans les enfers ; parce que ce ſont eux qui ont retardé la venuë du Meſſie, & qu'on ne les conſidére que *comme la teigne d'Iſraël* ; (*b*) on préſume que par leurs mauvaiſes habitudes, & par leur ignorance dans les pratiques de la Loi, ils donnent aux vrais Juifs occaſion de ſe corrompre, & de ſe relâcher.

ARTICLE II.

Baptême de ſaint Jean-Baptiſte.

JEan-Baptiſte aprés avoir paſſé trente ans dans la ſolitude, dans la mortification, & dans la pratique de la vertu, s'approcha du Jourdain, vint vis-à-vis de Jéricho, & s'y fit voir comme un nouvel Elie, imitant le zéle, l'auſtérité, & juſqu'à l'habit de cet ancien Prophéte. (*c*) Il commença *à y prêcher la pénitence, diſant que le Royaume du Seigneur étoit proche* ; que la manifeſtation du Meſſie ſi long-tems attenduë, étoit enfin arrivée ; que celui (*d*) *à qui le Royaume, la puiſſance & l'honneur avoient été promis, qui devoit dominer ſur toutes les nations, & ſur toutes les tribus ; dont le pouvoir étoit éternel, & dont le regne étoit immuable, & incorruptible*, que ce Prince des ſiécles étoit prêt à paroître, & à ſe manifeſter. Que le Seigneur irrité des crimes de ſon peuple, ſe diſpoſoit à en tirer vengeance ; *que la coignée étoit déja à la racine de l'arbre*. Ces diſ-

(*a*) *Gemar. tit. Jabimoth. cap. 4.*

(*b*) Voyez Baſnage Hiſtoire des Juifs, liv. 7. chap. 9. article dernier. C'eſt une maxime chez les Hébreux, que *Proſelyti ſunt noxii Iſraëli, ſicut ſcabies.*

(*c*) 4. *Reg.* I. *Matth.* III.

(*d*) *Dan.* VII. 14.

Digitized by Google

cours soutenus de l'exemple du Précurseur, firent un si grand éclat dans tout le pays, que de Jérusalem, & de tous côtez on venoit à Jean-Baptiste pour recevoir le Baptême, pour confesser ses péchez, & pour écouter ses instructions. Il exhortoit les peuples à faire de dignes fruits de pénitence, & à retourner à Dieu par une solide & sincére conversion, & leur donnoit à tous des avis proportionnez à leur état, & à leur besoin.

Le Baptême, ou l'ablution de tout le corps plongé dans l'eau, n'étoit point alors une chose rare, ni extraordinaire parmi les Juifs, comme nous l'avons marqué ci-devant. Et lorsque les Prêtres, & les principaux Officiers de la nation envoyent demander à Jean-Baptiste qui il étoit, & en vertu de quoi il baptisoit; (*a*) ils ne s'informent ni de la qualité, ni des effets de son Baptême; ils supposent qu'il n'est point différent du leur, ils veulent simplement savoir qui il est, & qui lui a donné pouvoir de baptiser? Ils avoüent que le Christ, qu'Elie, qu'un Prophéte ont ce droit sans avoir besoin de la mission ordinaire des Prêtres: Ils supposent que les Prêtres seuls ont légitimement ce privilége, en vertu de leur caractere, & de leur qualité. Mais Jean ayant déclaré qu'il n'étoit ni le Christ, ni Elie, ni un Prophéte, & n'ayant point reçû sa mission de l'assemblée des Prêtres, quoiqu'il fût lui-même de race Sacerdotale, ils en conclurent qu'il n'a donc aucun droit de baptiser. Saint Jean ne répond à cela autre chose, sinon qu'il est *la voix prédite par le Prophéte Isaïe, laquelle crie dans le déſert*: (*b*) *Préparez les voyes au Seigneur; redressez les chemins, par où il doit passer.* Que son Baptême n'est qu'un Baptême d'eau; mais qu'il y a au milieu d'eux un inconnu, qui doit donner bien-tôt le Baptême du Saint-Esprit, & du feu.

Le Baptême de Jean étoit remarquable par deux circonstances: La premiere, qu'il étoit précédé de pénitence; c'est-à-dire, de douleur, de détestation des péchez, d'œuvres satisfactoires, & de changement de vie. La seconde, qu'il étoit accompagné de la confession de ses fautes; car l'ablution de tout le corps dans l'eau, étant une chose commune parmi les Juifs, chacun pouvoit sans autre cérémonie se purifier soi-même par le bain, lorsqu'il avoit encouru quelque soüillure. Mais le Baptême de Jean étoit plus parfait; c'étoit suivant l'idée de saint Chrysostome, (*c*) comme un pont qui conduisoit du Baptême des Juifs à celui de JESUS-CHRIST, plus élevé que le premier, plus bas que le second.

On forme ici trois difficultez: La premiere, si le Baptême de Jean avoit

(*a*) *Joan.* I. 19. 20. .... 25.
(*b*) *Isai.* XL. 3.
(*c*) *Chrysost. tom.* 2. *homil.* 24. *pag.* 312. Τὸ δὲ τοῦ Ἰωάννου τοῦ Ἰουδαικοῦ σφόδρα ὑψηλότερον ἦν, καὶ μεταξὺ τοῦ δι' ἐμοῦ βαπτίζοντος, καὶ τοῦ ἐν πνεύματι καὶ πυρὶ, μέσον τι τοῦτο ἦν, καὶ γέφυρα τοῦ μὲν πρώτου πρὸς τὸ δεύτερον, τοῦ δὲ δευτέρου κατάγουσα.

Digitized by Google

par lui-même la vertu de remettre les péchez, ou si c'étoit une simple préparation au Baptême de JESUS-CHRIST. La seconde, si la pénitence que saint Jean prêchoit, étoit une simple douleur des péchez, un regret, un sentiment du cœur, qui ne passât point jusqu'aux actions, & aux pratiques pénibles & mortifiantes. La troisiéme enfin, si la confession des péchez se faisoit dans le détail, en exprimant le nombre, & la qualité des fautes qu'on avoit commises; ou si l'on se contentoit de les dire en général.

Les Peres (*a*) mettent une grande différence entre le Baptême de JESUS-CHRIST, & celui de saint Jean. Celui-ci ne faisoit que promettre, ce que l'autre executoit. Le Baptême de Jean n'étoit qu'une préparation au Baptême de JESUS-CHRIST; & la confession des péchez que Jean demandoit, n'étoit qu'une disposition à ce Baptême, qui étoit comme le précurseur de celui de JESUS-CHRIST Il lui préparoit les voyes, dit saint Chrysostome; il demandoit ce qui n'étoit accordé que par le Sauveur, dit Tertullien. Aprés le Baptême de Jean, celui de JESUS-CHRIST étoit encore nécessaire, dit saint Augustin, (*b*) pour recevoir la rémission des péchez: *Quamquam ita credam baptizasse Joannem in aqua pœnitentiæ ad remissionem peccatorum, ut ab eo baptizatis in spe remitterentur peccata; reipsa verò in Domini Baptismo id fieret.* Ceux qui recevoient le Baptême de Jean, ne renaissoient point spirituellement, & n'obtenoient point la rémission des péchez; cette grace ne s'accordoit que par le Baptême du Sauveur. (*c*) *Non enim renascebantur, qui Baptismate Joannis baptizabantur, sed quodam præcursorio illius ministerio qui dicebat: Parate viam Domino, huic uni in quo solo renasci poterant, parabantur.*

Quant à la pénitence que saint Jean prêchoit, il fait assez comprendre lui-même qu'il ne se contentoit pas de la simple douleur des péchez, par ce qu'il dit aux Pharisiens: (*d*) *Faites de dignes fruits de pénitence, & ne pensez point dire en vous-même, nous avons pour pere Abraham, &c.* Il ne vous servira de rien d'être de la race choisie, & de venir ici pour recevoir mon Baptême, à moins que vous ne produisiez de dignes fruits de pénitence. Quels sont ces fruits, sinon la mortification, le jeûne, la fuite des occasions, les exercices pénibles des pénitens. Se charger le

(*a*) *Chrysost. homil.* X. & XI. *in Matth.* & *homil.* XXIV. *primi tomi pag.* 312. 313. Ὡς τῷ ὄντι ἐν προδρόμοις ἔστιν. *Tertull. lib. de Baptismo p.* 260. *Agebatur itaque Baptismus pœnitentiæ quasi candidatus remissionis & sanctificationis in Christo subsecutura. Vide & Ambros. in Psal.* CXVIII. *n.* 19. *Ante igitur unaquæque anima quasi ad Baptismum Joannis venit, ut præmittat pœnitentiam delictorum. Vide & Author Quæst. ad Orthodox. apud Justin. q.* 37. Et *Hilar. ad Matth.* III. 6. *Origen. in Joan. tom.* 8. *Regeneratio non apud Joannem, sed apud Jesum per Apostolos fiebat.*

(*b*) *Aug. lib.* 5. *contra Donat. cap.* 10. *Joannes tali baptismo pertinguebat, quo percepto esset baptisma etiam dominicum necessarium.*

(*c*) *Idem Enchirid. de Fide, Spe & Charit. cap.* 49.

(*d*) *Matth.* III. 8.

corps d'un cilice, s'asseoir sur la cendre, répandre des larmes, se priver des plaisirs, renoncer à ces vicieuses inclinations; car c'est-là l'idée que l'Ecriture, & les Peres nous donnent de la pénitence. C'est ainsi que David mérita le pardon de ses péchez; (*a*) que les Ninivites détournerent la colere de Dieu; (*b*) qu'Esther & Mardochée obtinrent la révocation de l'Arrêt funeste, qui condamnoit à mort tous les Juifs des Etats d'Assuérus. (*c*) C'est ainsi que Daniel pleure les péchez de son peuple; (*d*) & que Joël exhorte les Israëlites à retourner au Seigneur. (*e*) Saint Jean lui-même dans toute sa conduite, dans toute sa vie, dans tout son extérieur ne leur marquoit-il pas assez ce qu'ils devoient faire: selon la remarque de saint Chrysostome. (*f*)

Ce n'est point assez à un homme qui a reçû une blessure, d'en tirer le fer meurtrier, il faut aussi y appliquer les remedes proportionnez au mal. Il ne suffit pas pour une bonne pénitence, dit le même Pere, (*g*) de ne plus commettre le mal que nous avons commis par le passé, il faut faire le bien contraire, & produire les fruits des bonnes œuvres. Vous avez ravi le bien d'autrui; commencez à faire de aumônes de vôtre propre bien. Vous vous êtes plongé dans des plaisirs illicites; renoncez à ceux mêmes qui vous sont permis. Les autres Peres (*h*) ont parlé de même; les Saints ont tous enseigné la pratique de la pénitence, autant par leurs œuvres, que par leurs discours. En vain on nous dit que le terme Grec, qui est employé par l'Evangéliste, (*i*) signifie proprement le regret du pécheur, & le sentiment intérieur de sa douleur. L'antiquité Chrétienne l'a constamment pris dans un sens plus étendu, & elle savoit le Grec pour le moins aussi-bien que nos nouveaux Réformateurs de l'Evangile. Quand une ame est bien pénétrée de componction, & de douleur, elle ne raisonne pas sur la valeur des termes; elle suit le mouvement de son cœur; elle a une horreur infinie de ce qui a déplu à Dieu: elle ne se contente pas de l'éviter, elle se porte avec ardeur à pratiquer les vertus contraires. Un cœur vraiment converti ne conserve plus d'amour pour le crime, il ne le commet plus; il aime la vertu, la justice, & il la pratique avec zéle.

La confession que saint Jean éxigeoit de ceux qui s'approchoient de son Baptême, n'étoit pas seulement une déclaration générale par laquelle ils se reconnoissent pécheurs, ou une confession vague des fautes qu'ils avoient commises par pensées, par paroles, par action & par omission,

(*a*) 2. *Reg.* XII. 16. *Psal.* L.
(*b*) *Jonas* III. 6. 7. 8.
(*c*) *Esther.* IV. 1. 2. 3. 16. 17.
(*d*) *Dan.* IX. 3. 4.
(*e*) *Joël.* II. 11. 12. 13.
(*f*) *Chrysost. homil.* X. & XI. *in Matth.*
(*g*) *Idem. homil.* X. Μὴ τοίνυν ἀπὸ τοῦ λέγω, τὸ τὴν ἁμαρτίαν ἀποθέσθαι καλὸν. Ἠξιώσας, φησὶν, ἀλλὰ καὶ τὰ ἐναντία ἐπιδείξασθαι καλά. Ἡρπακας, φησὶν, ἀλλότρια, δὸς καὶ τὰ οἰκεῖα.
(*h*) *Vide Justin. Dialog. cum Tryphon.* & alios lege Grot. *ad Matth.* III. 6.
(*i*) *Matth.* III. 2. Μετανοεῖτε.

Digitized by Google

comme le prétendent plusieurs Auteurs ; c'étoit une confession distincte & particuliére, des fautes qu'ils avoient pû commettre contre la Loi. Telle étoit la confession que faisoient les Hébreux en mettant leurs mains sur la tête des victimes, qu'ils offroient pour le péché. (*a*) Le grand-Prêtre confessoit ses péchez, & ceux des autres Prêtres au jour de l'expiation solemnelle. (*b*) Les simples Israëlites se confessoient, dit-on, (*c*) dix fois ce jour-là. 1°. La veille au soir, avant le souper. Et 2°. le lendemain matin ; & encore huit fois pendant le jour, en tout dix fois, en mémoire des dix fois que le grand-Prêtre prononçoit le nom de Dieu ce jour-là. Maimonide assure en général que le péché n'est jamais remis, que l'homme ne l'ait confessé de bouche.

On voit dans les Actes des Apôtres, (*d*) que les Gentils qui se convertissoient, venoient confesser leurs péchez aux pieds des Apôtres : *Multi credentium veniebant confitentes & annuntiantes actus suos.* Saint Jacque (*e*) recommande aux Fideles de *confesser leurs péchez les uns aux autres.* Les Juifs d'aujourd'hui se confessent à peu prés comme nous, au lit de la mort. (*f*) Les plus ignorans ont une formule générale de confession qu'ils récitent : mais les autres expriment leurs péchez en particulier. Au commencement de l'année ils confessent aussi leurs péchez, étant dans une cuve pleine d'eau. Leur formule de confession a vingt-deux mots, autant qu'il y a de lettres dans l'alphabet, & à chaque fois qu'ils prononcent une parole de la confession, un homme qui est présent leur enfonce la tête dans l'eau, & le pénitent se frappe la poitrine avec la main droite. (*g*)

Ils se confessent aussi les uns aux autres pendant le jour de l'expiation solemnelle ; (*h*) & voici de quelle maniere cela se pratique. Deux Juifs se retirent dans un coin de la synagogue, l'un s'incline profondément devant l'autre, ayant le visage tourné vers le nord : celui qui fait l'office de confesseur frappe trente-neuf coups d'une laniére de cuir sur le dos du pénitent, en récitant ces mots : (*i*) *Dieu qui est miséricordieux condamne l'iniquité, mais il n'extermine point le pécheur : il a daigné détourner sa colére & n'a pas allumé toute sa colére.* Et comme il n'y a que treize mots dans ces paroles récitées en Hébreu, il les répéte trois fois, & frappe un coup à chaque mot ; ce qui fait trente-neuf mots ; & autant de coups. Pendant ce tems le pénitent déclare ses péchez, & se frappe la poitrine à chaque péché qu'il confesse. Aprés cela celui qui a fait l'office de confesseur, se prosterne par terre, & reçoit à son tour trente-neuf coups de foüets de son pénitent.

(*a*) *Levit.* v. 5. *Num.* v. 7.
(*b*) *Levit.* xvi. 6. 11.
(*c*) *Buxtorf. Synag. cap.* 20. *Morin. de Pœnit. lib.* 2. *cap.* 22. *lib.* 4. *cap.* 35. 36.
(*d*) *Act.* xix. 18.
(*e*) *Jacob.* v. 16.
(*f*) *Buxtorf. Synag. cap.* 35.
(*g*) *Idem cap.* 18.
(*h*) *Buxtorf. Synag. cap.* 20.
(*i*) *Psal.* lxxvii. 38.

On

Digitized by Google

On voit par là que l'uſage de confeſſer ſes fautes en détail & en particulier, & devant un homme, étoit ſuivi parmi les Juifs & les Chrétiens dés le tems des Apôtres, & l'a toûjours été depuis. Ainſi l'on ne dit rien que de trés-croyable, quand on avance que la confeſſion qui ſe faiſoit à ſaint Jean, étoit à peu prés comme celle qui eſt aujourd'hui uſitée parmi nous. Les Peres, & les meilleurs Commentateurs l'ont entendu en ce ſens. L'Auteur de l'Ouvrage imparfait (*a*) le marque diſtinctement. *La Confeſſion des péchez*, dit-il, *eſt une marque d'une ame qui eſt pénétrée de la crainte de Dieu. Car celui qui craint le jugement de Dieu, ne rougit point de confeſſer ſes péchez; mais celui qui en rougit, n'a point une crainte véritable.* Saint Chryſoſtôme: (*b*) *La confeſſion eſt néceſſaire à ceux qui ſont nettoyez par le Baptême, & à ceux qui ne le ſont pas; ceux-ci, afin que les bleſſures profondes qui ſe ſont faites, puiſſent ſe guérir, & qu'ils puiſſent ſe préſenter aux ſacrez myſtéres; c'eſt-à-dire au Baptême. La confeſſion eſt auſſi néceſſaire à ceux qui ont été autrefois nettoyez par le Baptême, afin qu'ils puiſſent expier les fautes qu'ils ont commiſes depuis leur régénération, & mériter d'approcher de la ſainte Table.*

Grotius ſur cet endroit, ſe déclare pour la confeſſion particuliére, contre le ſentiment de la plûpart de ſes Confréres. » Quant à la queſtion » qu'on forme entre les Savans, dit-il, ſi dans les paſſages des Nombres, » & du Lévitique, où il eſt parlé de confeſſion, il s'agit d'une ſimple con- » feſſion de l'homme à Dieu; ou ſi l'homme devoit déclarer ſes péchez » aux Prêtres; je tiens pour trés-probable l'opinion de ceux qui veulent » que l'on ait fait une confeſſion particuliére de ſes péchez au Prêtre, » dans les choſes qui n'emportoient pas la peine de mort, contre le cou- » pable; car dans les autres cas, il ſuffiſoit de s'accuſer en général. Et il » eſt trés-croyable que la même choſe s'obſervoit avec encore plus de pié- » té & de confiance par ceux qui venoient à Jean-Baptiſte, qui étoit Prê- » tre & Prophéte, & d'ailleurs d'une fidélité reconnuë. On peut voir » ſur cela Maldonat, Janſénius, Eſtius, & les autres Commentateurs Ca- tholiques ſur le troiſiéme Chapitre de ſaint Matthieu.

Les Scholaſtiques demandent quelle étoit la forme du Baptême de S. Jean? (*c*) car il faut trouver dans les Sacremens la matiére, & la forme qui en font l'eſſence. Les uns ſoûtiennent que ſaint Jean n'avoit aucune forme particuliére pour ſon Baptême; défaut qui ſuffit ſeul pour l'exclure de la catégorie des Sacremens. D'autres (*d*) croyent qu'il conféroit ſon Baptême *au nom du Chriſt futur*; ce qu'on confirme par quantité de

(*a*) *Opus imperfectum in Matth. homil* 3.
(*b*) *Chryſoſt. in Matth. homil* 10. Voyez l'Homelie XXVIII. de ſaint Baſile, ſur la Pénitence.
(*c*) *Scot. Diſt.* 2. *qu.* 2. *art.* 1. *Durand. Gabr. Franc. Suarez.*
(*d*) *D. Thom.* 3. *part. qu.* 38. *art.* 6. *ad* 5. *Et alii multi.*

Digitized by Google

raisons de convenance. Mais il ne faut point attendre de preuves certaines & positives, d'une chose de fait que ni l'Histoire sacrée, ni l'Ecriture ne nous ont point apprises.

Le Baptême de saint Jean ne fut pas aboli avec lui ; & les Disciples qu'il avoit formé ne furent pas dissipez par sa mort. Quelques-uns d'entr'eux vinrent à JESUS-CHRIST, & se rangérent sous sa discipline ; & c'étoit l'intention de saint Jean, qu'ils prissent tous ce parti, comme il le montra assez par la députation qu'il lui fit étant en prison, quelque tems avant sa mort. (*a*) Les autres continuérent à prêcher la pénitence, & apparemment à donner son Baptême ; car on croit que pendant sa vie ses Disciples ne se mêlérent jamais de le donner ; (*b*) & il est certain qu'il ne leur commanda pas de continuer à le conférer aprés sa mort, puisqu'il savoit que le Messie devoit se manifester incontinent, & par sa manifestation abroger son Baptême. Mais ils ne laissérent pas de continuer à le donner, non-seulement dans la Judée, mais aussi ailleurs. Apollon qui étoit d'Alexandrie, homme savant, & zélé pour la Doctrine de JESUS-CHRIST, vingt ans aprés la mort du Sauveur, vint à Ephése, ne connoissant encore que le Baptême de Jean. (*c*) Et plusieurs Ephésiens, lorsque S. Paul y arriva aprés Apollon, (*d*) n'avoient reçû que ce Baptême, & ne savoient pas même s'il y avoit un Saint Esprit que l'on reçût par le Baptême de JESUS-CHRIST.

On dit qu'il y a encore aujourd'hui dans l'Orient (*e*) des Disciples de saint Jean-Baptiste, qu'on appelle *Sabis* ; ils sont en assez petit nombre, & répandus dans l'Arabie, dans la Perse, & le long du Golphe Persique. Ils ont pris leur origine dans la Caldée, & on croit qu'ils étoient d'anciens disciples de Zoroastre, dont ils retiennent encore beaucoup d'opinions. Ils reçurent le Baptême de saint Jean, & firent un mélange de la Doctrine Chrétienne, & des pratiques Judaïques ; à quoi ils ont ajoûté depuis plusieurs réveries du Mahométisme. Ces Chrétiens prennent le nom de saint Jean, parce qu'ils font saint Jean-Baptiste Auteur de leur créance, de leurs rits, & de leurs livres ; & eux-mêmes se qualifient, *Disciples de saint Jean*. Ils reçoivent tous les ans le Baptême de saint Jean, & ce Saint est leur grand & unique Saint, avec son pere & sa mere. Ils prétendent que le tombeau du Précurseur est proche de *Chuster*, capitale du Chusistan, où se trouve le plus grand nombre de ces *Sabis*. Ils croyent qu'au même endroit est la source du Jourdain.

Ils ne tiennent pas JESUS-CHRIST pour Fils de Dieu, mais seule-

(*a*) *Matth.* XI. 2. 3.

(*b*) *Cyrill. tract.* 2. *in Joan. cap.* 17. *August. tract.* 5. *in Joan. & lib.* 5. *de Baptismo, cap.* 13.

(*c*) *Act.* XVIII. 25.

(*d*) *Act.* XIX. 1.

(*e*) Chardin, voyage de Perse, t. 1. p. 307. & suiv. Gouvernement politique des Perses.

Digitized by Google

ment pour Prophéte, & pour l'Esprit de Dieu. Opinion qu'ils paroissent avoir prise des Mahométans. Ils ont une vénération pour la croix, qui va presque jusqu'à l'idolâtrie. Ils ont un livre appellé *Divan*, qu'ils tiennent pour sacré. On y lit que Dieu est corporel, & qu'il a un fils qui est Gabriël, par lequel il a créé le monde. Il créa aussi des Anges, & des Démons corporels, de l'un & de l'autre sexe, & capables d'engendrer. On dit qu'ils consacrent, ou croyent consacrer un pain pairi, avec du vin, & de l'huile; & qu'aprés l'avoir porté en procession, ils le mangent.

Ils ont des Evêques, & des Prêtres qui se succédent de pere en fils; leur Prêtre sacrifie une poule sur le bord d'un fleuve; on assure qu'une fois l'année ils immolent aussi un bélier. Ils reçoivent tous les ans leur Baptême par aspersion, ou par immersion, à leur volonté, & au nom de Dieu seul: car ils ne reconnoissent ni le Fils, ni le Saint Esprit. Les Prêtres se marient avec une fille vierge. Ils sont fort scrupuleux sur les purifications, & les impuretez, à peu prés comme les Juifs. Ils ont plusieurs femmes, & lorsqu'ils se marient, on les baptise l'époux & l'épouse dans un fleuve. On voit par tout cela que ces Chrétiens, si toutefois on peut les appeller de ce nom, ne sont ni Juifs, ni Idolâtres, ni Mahométans; & que l'ignorance & la superstition ont altéré les semences du Christianisme qu'ils avoient pû recevoir au commencement par quelque personne, comme Apollon, qui ne connoissoit que le Baptême de S. Jean-Baptiste. On peut consulter sur les Chrétiens de S. Jean, dont nous venons de parler, le R. P. Philippe de la Ste Trinité, Carme Déchaussé, dans son voyage d'Orient, imprimé à Lyon en 1652. au Liv. VI. Ch. 7. page 338. & suiv. où il rapporte plus au long leurs cérémonies & leur créance.

Calvin & Béze, (*a*) & ceux qui les ont suivi, soûtiennent que le Baptême de Jean-Baptiste est le même que celui de JESUS-CHRIST; & que ceux qui avoient reçû le premier, ne furent point baptisez de nouveau. L'un & l'autre avoient pour objet JESUS-CHRIST, & étoit le symbole de la pénitence, & de la rémission du péché. Saint Paul n'éxigea rien autre chose de ceux qui avoient été baptisez du Baptême de S. Jean, que de croire en JESUS-CHRIST d'une foy plus expresse, pour mériter la grace du pardon de leurs péchez. Ils ajoûtent que JESUS-CHRIST n'ayant point reçû d'autre Baptême que celui de Jean-Baptiste, si ce dernier étoit different du Baptême de JESUS-CHRIST, nous ne recevrions donc pas le Baptême du Sauveur.

Mais l'Evangile met une trop grande distinction entre ces deux Baptêmes, pour ne les pas distinguer. Le premier n'étoit qu'un Baptême d'eau, pour disposer à la pénitence: Le second est le Baptême du Saint

(*a*) *Vide Calv. & Bezam. in Act. XIX. 4. 5. Ligfoot. alii.*

Esprit, & du feu. (a) De plus, saint Luc dans les Actes (b) marque clairement que ceux qui n'avoient reçû que le Baptême de Jean, furent de nouveau baptisez au nom du Seignenr JESUS : *His auditis baptizati sunt in nomine Domini Jesu.* Il est ridicule de traduire comme ils font : *Et ceux qui écoutoient* Jean-Baptiste, *recevoient* de lui *le Baptême du Seigneur Jesus.* Il est certain que saint Jean prêchoit la venuë du Messie ; mais il est trés-douteux qu'il ait baptisé en son nom. Enfin dire que nous ne recevons pas le Baptême de JESUS-CHRIST, si nous ne recevons pas le Baptême qu'il a reçû, c'est un pur sophisme. Nous ne recevons pas le Baptême que JESUS-CHRIST a reçû, mais celui qu'il a institué. Il ne nous a pas commandé de recevoir le premier, il n'y a attaché aucune promesse : mais il nous a commandé de recevoir le second, & il y a attaché la promesse de la rémission des péchez. (c)

ARTICLE III.

Du Baptême de Jesus-Christ.

SI nous voulions entrer dans l'examen de tout ce qui regarde le Baptême institué par JESUS CHRIST, il nous faudroit plusieurs volumes. Les bornes que nous nous sommes prescrites dans cette Dissertation, ne nous permettent pas d'être si diffus. Nous nous contenterons d'examiner les circonstances du Baptême que JESUS-CHRIST reçut de Jean-Baptiste, & ces paroles du Précurseur, qui dit que JESUS-CHRIST (d) *est venu baptiser par l'Esprit & par le feu.* Voilà à quoi nous nous bornons, pour ne pas perdre de vûë le Texte de saint Matthieu, que nous avons entrepris d'expliquer.

Pendant que tout le peuple accouroit de tous côtez au Baptême de S. Jean, & que plusieurs même doutoient s'il n'étoit pas le Messie, JESUS vint aussi à lui pour être baptisé. Jean l'empêchoit, disant : C'est à moi à être baptisé de vous. Mais JESUS lui dit qu'il le laissât faire, qu'il vouloit accomplir toute justice, & toute perfection ; & en même tems il entra dans le Jourdain pour être baptisé. Mais au lieu que le commun des Juifs y confessoit ses péchez, JESUS n'eut pas plûtôt été plongé dans l'eau par la main de Jean, que fortant du Jourdain, le Ciel s'ouvrit sur lui, une colombe, symbole du Saint Esprit, descendit sur sa tête, & on

(a) *Matth.* III. 11.
(b) *Act.* XIX. 4. 5. Ἀκούσαντες δὲ ἐβαπτίσθησαν εἰς τὸ ὄνομα τοῦ Κυρίου Ἰησοῦ.
(c) *Matth.* XXVIII. 19. *Marc.* XVI. 16.
(d) *Matth.* III. 11.

Digitized by Google

oüit une voix, qui disoit : (a) *Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute mon affection.* Ainsi cette démarche humiliante de JESUS, ne servit qu'à lui attirer des éloges, & des témoignages avantageux de la part de Jean-Baptiste, l'admiration des troupes, & une gloire miraculeuse de la part de son Pere avec la plenitude du Saint Esprit, qui descendit sur lui.

Quelques-uns (b) ont voulu douter que le Saint Esprit soit descendu sur JESUS en forme de colombe. Le Texte dit simplement ; (c) *Qu'il vit le S. Esprit qui descendoit comme une colombe* ; ce qui peut marquer la rapidité, l'impétuosité, la force avec laquelle il descendit ; comme une colombe, dont le vol est trés-rapide. D'autres (d) ont voulu que ç'ait été un tourbillon de flâmes en forme de colombe, qui vint se reposer sur lui, comme au jour de la Pentecôte le Saint Esprit descendit sur les Apôtres en forme de langue de feu : ce n'étoit point du feu, mais des langues en forme de feu. Mais toute l'antiquité (e) a pris ici une colombe à la lettre ; une vraye colombe, volante & vivante, qui fut vûë distinctement de tous ceux qui étoient présens. Elle descendit comme un éclair du fond des nuës, & parut avec tant d'éclat, que l'Evangéliste dit que *les Cieux s'ouvrirent* ; c'est-à-dire, qu'ils parurent s'ouvrir, & qu'on vit dans l'air une traînée de lumiére, comme quand le feu sort des nuës. Ce que le peuple exprime en disant, que les Cieux s'ouvrent & donnent ouverture à l'éclair, ou à la foudre. (f).

Saint Augustin (g) semble dire que de son tems il y avoit quelques personnes qui croyoient que le Saint Esprit s'étoit uni à la colombe, de même que JESUS CHRIST à l'humanité, & qui en inféroient, que le Saint Esprit étoit inférieur au Fils. *Qui ergo dicit columbam ad unitatem personæ Spiritui sancto fuisse conjunctam, ut ex illa & Deo una Spiritus sancti persona constaret, &c.* Quelques anciens Exemplaires Grecs de l'Evangile lisoient que cette colombe qui descendit sur JESUS-CHRIST, étoit blanche, & Lactance le marque de même. Mais l'opinion qui vouloit que le Saint Esprit se fut uni hypostatiquement à la colombe, est impertinente, & ne mérite pas d'être réfutée.

Saint Justin le Martyr (h) instruit apparemment par une ancienne tradition, dit qu'au moment que JESUS-CHRIST descendit dans le Jourdain, on vit un feu s'allumer sur les eaux : Et les Nazaréens racontoient

---

(a) *Matth.* III. 17.
(b) *Hammond. Le Clerc, Bouchart. Ligfoot. Brug.*
(c) Εἶδε τὸ πνεῦμα τοῦ Θεοῦ καταβαῖνον ὡσεὶ περιστερὰν.
(d) *Grotius. Vide & Bochr.*
(e) *Tertull. de carne Christi. August. de Agone Christiano, cap. 22. Justin. Dialog. cum Tryph. Origen. D. Thom.*
(f) *Vide Author. oper. imperfecti Ieronyme hic. Et in Ezech. I. Maldon Spanh.*
(g) *Tract. 99. in Johan.*
(h) *Justin. Martyr. Dialog. cum Tryph.*

ainſi le Baptême de JESUS-CHRIST dans leur Evangile. (*a*) *Et lorſque Jeſus fut ſorti de l'eau, la ſource de tout Eſprit Saint deſcendit, & ſe repoſa ſur lui, & lui dit: Mon Fils, j'attendois vôtre venuë dans tous les Prophétes, pour repoſer en vous; car vous êtes mon lieu de repos; vous êtes mon Fils premier-né, qui régnez éternellement.* L'Evangile des Ebionites, qui eſt le même que celui des Nazaréens, ou des Hébreux, portoit: (*b*) *Le Saint Eſprit deſcendit ſur lui, & auſſi-tôt tout le lieu fut éclairé d'une grande lumiére.* On lit la même choſe dans la Liturgie des Syriens, en l'endroit où ils racontent le Baptême du Sauveur. Le livre apocryphe de la prédication de ſaint Pierre, (*c*) portoit de même du feu qui parut dans cette occaſion. Un ancien Manuſcrit de ſaint Germain des Prez (*d*) a encore ces mots: *Et cum baptizaretur Jeſus, lumen magnum fulgebat de aquâ, ita ut timerent omnes qui congregati erant, &c.* Le Prêtre Juvencus, qui vivoit du tems de Conſtantin, a exprimé la même choſe par ces vers:

Hæc memorans vitreas penetrabat fluminis undas,
Surgenti manifeſta Dei præſentia claret.

Enfin pluſieurs Anciens (*e*) croyent que l'on entendit un tonnerre dans cette occaſion. Ils expliquent d'un tonnerre, ce qui eſt dit de la voix qui ſe fit entendre du Ciel. Et en effet, dans le ſtyle de l'Ecriture *une voix* du Ciel, ſignifie ordinairement le tonnerre. Le Seigneur fit entendre ſa voix au milieu du tonnerre, comme autrefois à Sinaï: (*f*) Et encore depuis, lorſque JESUS-CHRIST demanda à ſon Pere qu'il glorifiât ſon nom: *Pater clarifica nomen tuum.* On oüit une voix du Ciel, qui dit: (*g*) *Je l'ai glorifié, & je le glorifierai encore.* Ce que les troupes prirent comme un coup de tonnerre. Mais ceux qui l'avoit oüi plus diſtinctement, diſoient qu'un Ange lui avoit parlé. Et dans l'hiſtoire de la converſion de ſaint Paul, (*h*) il eſt dit que ceux qui l'accompagnoient entendoient la voix, ou le tonnerre, mais ne voyoient perſonne. Et ailleurs, (*i*) qu'ils virent la lumiére, ou l'éclair qui l'enveloppa; mais qu'ils n'entendirent pas la voix: ce qui ſe concilie aiſément, en diſant: Qu'ils oüirent bien le tonnerre, mais qu'ils n'entendirent pas d'une maniére diſtincte ces paroles: *Saul, Saul, pourquoi me perſécutes-tu?* Les Hé-

(*a*) *Apud Ieronym. lib.* IV. *Comment. in Iſai. cap.* XI.

(*b*) *Apud Epiphan. hæreſi* 30. *n.* 13. . . . Ἐπὶ αὐτὸν καὶ ὅλος περιέλαμψε τὸν τόπον φῶς μέγα.

(*c*) *Citatur in tract. de Baptiſmo hæret. inter opera Cypriani.*

(*d*) *Apud Martianæum nov. edit Evangel. ſecundum Matth.*

(*e*) *Ieronym. ſeu alius author Comment. in Pſal.* LXXV. 17. *Et tempore quo Deus locutus eſt, hic eſt Filius meus dilectus, in quo mihi complacui, facta eſt vox tonitrui vota ſimilis. Vide Euthym. & alios in Pſalm.* LXXVIII. 5. *& Hammon, hic.*

(*f*) *Exod.* XX. 18.

(*g*) *Joan.* XII. 29.

(*h*) *Act.* IX. 7.

(*i*) *Act.* XXII. 9.

Digitized by Google

breux appellent *Bath-kol*, fille de la voix, ou fille du tonnerre, la révélation de la tradition, supposant qu'elle a été faite à Moyse à Sinaï, au milieu des tonnerres, & des éclairs.

Toutes ces circonstances du feu, du tonnerre, de la voix du Pere, de la descente du Saint Esprit en forme de colombe, confirmoit admirablement ce que saint Jean avoit dit : (*a*) *C'est lui qui vous baptisera dans le Saint Esprit, & dans le feu.* De même que je vous plonge dans l'eau pour vous disposer à recevoir la rémission de vos péchez, ainsi il vous inondera en quelque sorte de l'abondance de son Saint Esprit ; il vous embrasera de ces saintes flammes ; pour accomplir ces promesses de Joël : (*b*) *En ce tems-là je répandrai mon Esprit sur toute chair ; vos fils & vos filles prophétiseront ; vos vieillards auront des visions & vos jeunes gens auront des songes prophétiques ; & j'envoyerai en ces jours-là mon Esprit sur mes serviteurs & sur mes servantes.*

Ce Baptême du Saint Esprit est entendu d'une maniére assez uniforme par les Anciens, & par les Modernes. Ils conviennent tous que dans le Baptême reçû dignement, le S. Esprit est répandu dans nos cœurs ; & que dans le Sacrement de Confirmation qui suit le Baptême, nous recevons la plenitude de cet Esprit Saint. Dans le Baptême nous sommes purifiez & rendus innocens ; dans la Confirmation nous sommes affermis & perfectionnez dans la grace, nous sommes revêtus d'un Esprit de force & de courage, pour résister aux ennemis de nôtre salut, & pour confesser courageusement le nom de Dieu. Mais quant au Baptême du feu, la chose est expliquée d'une maniere trés-differente.

Saint Hilaire (*c*) dit que nous ne recevrons ce Baptême de feu qu'au jour du Jugement. Le baptême d'eau ne suffisant pas pour nous donner le degré de pureté nécessaire pour entrer dans le Ciel, le feu du jugement purifiera ce qui nous reste de soüillures, & nous rendra dignes d'entrer dans le Ciel. Saint Ambroise croit (*d*) aussi que ce baptême de feu s'administrera à la porte du Paradis. C'est-là où il place le glaive de feu, dont il est parlé dans la Genése, (*e*) qui parut sur l'avenuë du Paradis terrestre, aprés le péché d'Adam. Saint Jean-Baptiste armé de ce glaive ardent, sera le ministre du Baptême de feu. Tous y passeront, nul ne sera dispensé de la rigeur de ce Baptême. Saint Pierre, saint Jean, & les autres Saints l'éprouveront, chacun selon ses mérites. Le Précurseur criera à haute voix à ceux qui n'ont que de légers péchez à expier : *Entrez hardiment, vous qui ne craignez point le feu.* Ils passeront sans ressentir la douleur des flammes ; parce que la charité dont ils brûlent, a déja con-

(*a*) *Matth.* III. 11.
(*b*) *Joel.* II. 28.
(*c*) *Hilar. in Psal.* CXVIII. *n.* 3. & *n.* 12.
(*d*) *Ambros. in Psal.* CXVIII. 11. 12. 13. 14. 15.
(*e*) *Genes.* III. 24.

Digitized by Google

ſumé ce qu'il y avoit en eux de défectueux, & de ſoüillé.

Origénes (*a*) & Lactance (*b*) mettent de même un feu à l'entrée du Ciel, au travers duquel tous les hommes doivent paſſer : mais avec cette différence, que les Saints & les Juſtes paſſeront au travers des flammes ſans ſe brûler, parce qu'elles ſe diviſeront pour leur donner paſſage. Le même Origénes (*c*) remarque ailleurs, que le Sauveur JESUS ſe tiendra ſur le bord du fleuve de feu, pour baptiſer ceux qui ſe préſenteront. Mais qu'il ne donnera pas ce Baptême indifféremment à tous ; ceux qui n'auront point reçû le Baptême de l'eau, & du S. Eſprit ; ou ceux qui y auront renoncé, n'auront aucune part au Baptême de feu, ni parconſéquent à la beatitude éternelle, à laquelle on n'entre que par-là ; à moins qu'on ne ſoit ſi pur, qu'on n'en ait point de beſoin. Car s'il ſe trouve encore du bois, du foin, de la paille, & d'autres choſes à purifier, tout cela paſſera par le feu. (*d*)

Saint Jerôme ſur ſaint Matthieu (*e*) donne deux explications aux paroles de Jean-Baptiſte : *Il vous baptiſera dans le Saint Eſprit, & dans le feu ;* ſoit, dit-il, que le Saint Eſprit ſoit ici nommé feu, comme il parut à la Pentecôte, lorſqu'il deſcendit ſur les Apôtres en forme de langues de feu ; ſoit que nous ſoyons baptiſez en ce monde du Baptême de l'Eſprit, & dans l'autre du Baptême de feu. Où l'on voit qu'il fait alluſion au ſentiment des Anciens que nous avons propoſé. Ce Baptême de feu dans l'autre vie, ſuivant l'idée d'Origénes, de ſaint Ambroiſe, de ſaint Hilaire, & de ſaint Jerôme, eſt fondé ſur ces paroles de l'Apôtre : (*f*) *Si on éléve ſur le fondement de Jeſus-Chriſt un édifice d'or, d'argent, de pierres précieuſes, de bois, de foin, de paille ; l'ouvrage de chacun paroîtra enfin, & le jour du Seigneur fera voir quel il eſt ; parce qu'il ſera découvert par le feu, & que le feu mettra à l'épreuve l'ouvrage de chacun. Si l'ouvrage de quelqu'un demeure ſans être brûlé, il en recevra la récompenſe : Que ſi au contraire l'ouvrage de quelqu'un eſt brûlé, il en ſouffrira ; il ne laiſſera pas néanmoins d'être ſauvé, mais comme en paſſant par le feu.* C'eſt ce feu que les Peres des ſiécles ſuivans, & les Scolaſtiques ont appellé *Purgatoire.*

L'Auteur de l'Ouvrage imparfait ſur ſaint Matthieu, (*g*) a entendu ſous le nom de feu, les tribulations, les peines, les tentations dont Dieu éxerce les ſiens en ce monde. Il obſerve que JESUS-CHRIST reçut le Baptême de l'eau de la main de ſaint Jean ; celui de l'Eſprit de la part du

---

(*a*) *Origen. homil.* 3. *in Pſal.* XXXVI. & *homil.* 24. *in Luc.*
(*b*) *Lactant. lib.* 7. *cap.* 21.
(*c*) *Origen. homil.* 24. *in Lucam.*
(*d*) *Idem homil.* 2. *in cap.* 2. *Jerem.*
(*e*) *Ieronym. in Matth.* III. 11. *Vide & Gregor.*
(*f*) 1. *Cor.* III. 13. 14. 15.
(*g*) *Author Oper. imperfecti, homil.* 3.

Pere

Digitized by Google

Pere éternel ; & celui du feu, dans la tentation qu'il ſouffrit dans le déſert, de la part du démon. (*a*) Saint Chryſoſtome (*b*) au contraire par le nom de feu entend une ſurabondance de graces, & une effuſion incompréhenſible de bien & de douceurs. Saint Baſile, (*c*) & Théophile d'Antioche (*d*) l'expliquent du feu de l'enfer. D'autres (*e*) veulent que Jean-Baptiſte prédiſe ici la deſcente du Saint Eſprit ſur les Apôtres en forme de flammes, & ce ſentiment eſt commun parmi les Commentateurs.

Quelques-uns ont crû que le terme *de feu*, étoit ajoûté en cet endroit. On ne le lit ni dans S. Marc, (*f*) ni dans ſaint Jean ; (*g*) mais on le lit dans ſaint Luc, (*h*) & on veut qu'il ſoit paſſé de là dans ſaint Matthieu. Il eſt certain qu'il y a un trés-grand nombre de manuſcrits de ſaint Matthieu où ce mot ne ſe trouve point. (*i*) L'édition de Complute l'a *omis* ; toutefois on le trouve dans le Syriaque, dans le Cophte, dans l'Arabe, le Perſan, l'Ethiopien, dans ſaint Cyprien, ſaint Hilaire, Origénes, & les autres Peres ; & quand on ne le liroit pas dans ſaint Matthieu, il faudroit toûjours le reconnoître dans ſaint Luc, où perſonne ne nie qu'il n'ait toûjours été. Ainſi la difficulté quant au fond ſubſiſte toûjours, puiſque ſaint Luc n'eſt ni moins autentique, ni moins inſpiré que ſaint Matthieu.

Saint Auguſtin (*k*) par *le feu* entend les exorciſmes qui précédent le Baptême d'eau : *Car d'où vient que les malins eſprits crient, je brûle, ſi les exorciſmes ne ſont pas un feu ? Or aprés le feu de l'exorciſme on arrive au Baptême.* Ailleurs (*l*) il s'explique d'une maniére plus ſimple, & plus naturelle, en diſant, que ſous le nom de feu en cet endroit, on peut entendre ou les tribulations que les Fidéles ſouffrent en ce monde ; ou le Saint-Eſprit lui même, qui apparut aux Apôtres en forme de feu, & qui embraſa leurs cœurs de ſes vives flammes, par la charité qu'il y repandit.

Quelques Anciens prenant les paroles de ſaint Jean au pied de la lettre, ont crû qu'il falloit joindre le feu au Baptême d'eau. Dés les premiers tems certains hérétiques le pratiquoient ainſi. Saint Clément d'Aléxandrie cite Héracléon, (*m*) qui dit que quelques-uns appliquent un fer rouge aux oreilles des baptiſez. On aſſure (*n*) que les Ethiopiens encore

(*a*) *Auth. Oper. imperf. homil.* 5.
(*b*) *Chryſoſt. homil.* XI. *in Matth.*
(*c*) *Baſil. lib.* 5. *contra Eunom. p.* 789.
(*d*) *Theophil. Antioch. lib.* 1.
(*e*) *Cyrill. Catechef.* 17. *Ieronym. hic. alii.*
(*f*) *Marc.* I. 8.
(*g*) *Joan.* I. 33.
(*h*) *Luc.* III. 16.
(*i*) *Vide nov. Teſt. edit Millii. in Matth.* III. 11. & *Prolegom.* 690. 1098. & 1177.
(*k*) *Auguſt. in Pſalm.* LXV. 11. 12.
(*l*) *Idem. Serm.* LXXI. *de verbis Apoſtoli Matt.* n. 19.
(*m*) *Clem. Alexand. lib.* Ἔνιοι μετὰ τοῦ ὕδατος. ἐπὶ τὰ ὦτα τοὺς βαπτιζομένους κατεσημήναντο.
(*n*) *Leon. Rauchvvolf. Itin. Orient lib.* 3. *c.* 17. *Paul. Jov. hiſt. lib.* 18. & *alii.*

Digitized by Google

aujourd'hui leur impriment des ſtigmates avec un fer chaud en trois endroits, ſavoir, ſur le nez, entre les yeux & ſur les temples. Le Pere Eugéne Roger dit, qu'ils ſe ſervent pour cela d'un petit fer à deux tranchans, qu'ils appliquent aux endroits que nous avons marquez. On veut que les Jacobites Chrétiens d'Orient donnent encore le Baptême des enfans avec l'application d'un fer chaud ſur le front, aprés leur avoir donné la circonciſion.

Mais M. l'Abbé Renaudot (*a*) qui a étudié à fond les rits, & les cérémonies des Orientaux, ſoutient que tout ce qu'on dit de ce prétendu Baptême par le feu eſt faux: & M. Ludolf (*b*) avouë que ni Grégoire Ethiopien qu'il conſultoit, ni les Peres Jéſuites dans leurs Rélations, n'en diſent rien. Mais il remarque que les peuples d'Afrique, tant Payens que Mahométans ont coutume de faire appliquer un cautére ſur les veines carothides, ou des temples, aux enfans nouveaux-nez, contre les catharres. Quelques Abyſſins pratiquent cela comme les autres; c'eſt ce qui a donné lieu à l'imagination de ceux qui ont conſidéré cette cérémonie, comme un acte de religion.

On lit (*c*) que les Séleuciens & les Hermiens baptiſoient avec le feu: mais la maniére dont ils adminiſtroient ce Sacrement ne nous eſt point connuë. Tertullien (*d*) ou un ancien Auteur de ſon nom, parlant de Valentin, dit qu'il faiſoit rebaptiſer ceux qui avoient reçû le Baptême hors de ſa ſecte, & qu'aprés les avoir plongez dans l'eau, il les faiſoit paſſer dans les flammes: *Bis decuit tingui, tradućte corpore flammâ*; ſans nous dire s'il les faiſoit ſauter par-deſſus le feu, ou s'il les faiſoit paſſer entre deux buchers; car ces cérémonies étoient en uſage parmi les Payens dans leurs luſtrations. (*e*) Un ancien Auteur (*f*) qui a écrit du Baptême des hérétiques contre ſaint Cyprien, réfute ceux qui prétendoient que le feu devoit ſe rencontrer avec l'eau dans le Baptême.

On ne peut donc pas douter aprés ces témoignages, qu'anciennement quelques hérétique n'ayent pris à la lettre les paroles de ſaint Jean-Baptiſte. Mais l'Egliſe n'a jamais approuvé aucune de ces pratiques ſinguliéres & ſuperſtitieuſes. Et ſans déterminer le ſens précis de ce paſſage: *Il vous baptiſera dans le Saint-Eſprit, & dans le feu*; elle a laiſſé la liberté de les entendre du S. Eſprit ſeul, ou du Purgatoire, ou des tribulations, & des maux temporels. Mais elle s'eſt toûjours déclarée contre ceux qui

(*a*) Renaudot, tom. 14. Perpétuité, c. 10. pag. 84.

(*b*) *Ludolf. Hiſt. Æthiop. lib. 3. cap. 6. n. 41, 42.*

(*c*) *Auguſt. hæreſ. 59. Philaſtr. cap. 55. 56. 57. de hæreſ.*

(*d*) *Tertull. lib. 1. Carminis contra Marcion.*

(*e*) *Moxque per ardentes ſtipulæ & crepitantis acervos*
Trajicias celeri ſtrenua membra pedo,
Omnia purgat edax ignis.

(*f*) *Tom. 1. Concil.*

Digitized by Google

les expliquoient d'un feu matériel, néceſſaire dans l'adminiſtration du Baptême de JESUS-CHRIST.

Nous avons donné ſur les Actes une Diſſertation ſur le Baptême au nom de JESUS CHRIST; & ſur la premiére Epître aux Corinthiens une autre Diſſertation ſur le Baptême pour les morts.

DISSERTATION

SUR LE PECHE' CONTRE LE S. ESPRIT.

LA difficulté qui fait le ſujet de cette Diſſertation, a été regardée par S. Auguſtin, (*a*) comme une des plus importantes, & des plus grandes qui ſoient dans les ſaintes Ecritures; & on en jugera comme lui, ſi l'on fait ſeulement attention au grand nombre de ſentimens divers qui ont partagez les Peres, & les Interprétes ſur cet article. Dans les choſes aiſées on ſe réünit aiſément: une marque certaine d'obſcurité dans les queſtions, eſt la multiplicité des interprétations. Il s'agit ici de deux choſes: La premiére, de ſavoir précisément en quoi conſiſte le péché contre le Saint-Eſprit: Et la ſeconde, en quel ſens on peut dire qu'il ne peut être remis, ni en ce monde, ni en l'autre.

Saint Athanaſe (*b*) qui écrit exprés ſur cette matiere, rapporte le ſentiment d'Origénes, & de Théognoſte, qui faiſoient conſiſter le péché contre le Saint-Eſprit, dans le crime que l'on commet aprés le Baptême. Ils ſembloient avoir en vûë ce paſſage de ſaint Paul: (*c*) *Il eſt impoſſible que ceux qui ont été une fois éclairez, qui ont goûté le don céleſte, qui ont reçû le Saint-Eſprit; qui ſe ſont auſſi nourri de la ſainte parole de Dieu, & qui aprés cela ſont tombez: il eſt, dis-je, impoſſible qu'ils ſe renouvellent à la pénitence; parce qu'autant qu'il eſt en eux, ils crucifient de nouveau le Fils de Dieu, & l'expoſent aux inſultes & au mépris.* De maniére que l'Apôtre dans ce paſſage auroit voulu exprimer la même choſe que JESUS-CHRIST, lorſqu'il dit, (*d*) *Quiconque aura parlé contre le Fils de*

(*a*) *Auguſt. ſerm. olim* XI. *nunc* LXXI. *n.* 8. *Verè in omnibus ſcripturis nulla major quæſtio, nulla difficilior invenitur.*

(*b*) *Athan.* Ep. 4. *ad Serapion. n.* 8. *g.* 10. &c. Οἱ παλαιοὶ διὰ τὸ βάπτισμα τῆς ἀφέσεως τῶν ἁμαρτιῶν, ἐν τῷ ἁγίῳ πνεύματι καὶ πυρὶ δεχόμενοι εἰς τὸ ἀμαρτάνειν, &c.

(*c*) *Hebræ.* VI. 4.

(*d*) *Matth.* XII. 31.

Digitized by Google

l'Homme, il lui sera remis: Mais si quelqu'un parle contre le Saint-Esprit, il ne lui sera remis ni en ce monde, ni en l'autre.

Origénes (*a*) s'expliquoit sur ceci d'une maniére remarquable. Le Pere Eternel, disoit-il, étend son empire sur tous les êtres créez, animez & inanimez; raisonnables & privez de raison. La domination du Fils ne s'étend que sur les êtres doüez de raison; & celle du Saint Esprit est bornée à ceux-là seuls à qui il a été communiqué par le Baptême. Lors donc que les Payens, ou les Cathécuménes, ou en géneral les Infidéles tombent dans le péché, ils offensent le Fils, & ils peuvent obtenir le pardon: mais lorsque l'homme fidéle & baptisé tombe dans le crime, il péche contre le Saint-Esprit, & ne mérite point de pardon; son péché est irrémissible.

Théognoste s'exprimoit un peu diversement, mais quant au fond il revenoit au même. Celui qui a transgressé la premiere, & la seconde barriére, disoit-il, c'est-à-dire, celui qui a violé les commandemens qu'il a reçûs du Pere ou du Fils, peut encore obtenir le pardon. Mais celui qui a outrepassé la troisiéme barriére, c'est-à-dire, le commandement qui lui a été donné en recevant le Baptême, n'a plus de remission à espérer. Le Pere & le Fils enseignent les foibles & les imparfaits, & le Saint-Esprit les parfaits. Les premiers méritent quelque indulgence; mais les autres seront traitez dans toute la rigueur de la justice. Ces idées sont assez conformes à la pratique des premiers siécles de l'Eglise, où les crimes commis aprés le Baptême, ne se remettoient qu'avec beaucoup de peines, & aprés une longue pénitence.

Saint Athanase n'approuve ni l'une ni l'autre de ces deux explications. Il remarque judicieusement que les Pharisiens à qui JESUS-CHRIST parloit, n'ayant pas reçû le Baptême, ils n'auroient rien compris à ce que le Sauveur vouloit leur dire, & n'auroit pas été du nombre de ceux qui commettoient le péché contre le Saint-Esprit, & que ces paroles regardoient principalement. De plus, ajoûte-t'il, s'il ne s'agit ici que des crimes commis depuis le Baptême; d'où vient que l'Apôtre ne désespere point du pardon de l'incestueux de Corinthe, (*b*) ni des Galates prévaricateurs? (*c*) D'où vient que l'Eglise condamne Novat, qui ferme la porte de la pénitence & du pardon, à ceux qui sont tombez aprés le Baptême? Et quant au passage de saint Paul qui dit, qu'il est impossible que ceux qui sont tombez aprés le Baptême, se renouvellent de nouveau par la pénitence. Saint Ambroise & la plûpart des autres Peres soutiennent que cela doit s'entendre d'un second baptême semblable au premier, le-

(*a*) *Origen. in Joan. tom. 2. edit. Huet. pag. 352. Vide & Origen. lib. 2. de princip. c. 3. p. 427. col. 2. E. F.*

(*b*) *2. Cor.* II. 10.

(*c*) *Galat.* IV. 19.

Digitized by Google

quel n'a jamais été reçû ni autorisé dans l'Egliſe : & qu'ainſi il eſt impoſſible que ceux qui tombent dans le crime, le reçoivent de nouveau, conformément à la déciſion de ſaint Paul.

Saint Athanaſe (*a*) croit que le péché contre le Saint-Eſprit, eſt celui des Phariſiens & de leurs ſemblables, qui étant inſtruits dans la Loi, & ne pouvant honnement douter que JESUS-CHRIST n'agit par un bon eſprit, avoient la malice d'attribuer ſes œuvres au démon : mettant ainſi par une horrible impiété le démon en la place de Dieu, & ne donnant pas au Fils de Dieu, un plus grand pouvoir qu'ils n'en attribuoient au démon. Tandis qu'ils n'attaquerent que ſon Humanité, le Sauveur les ſouffrit avec patience ; il eut pitié de leur aveuglement ; mais lorſqu'il vit qu'ils attribuoient au démon les œuvres qui n'avoient pour auteur que la Divinité, que le Saint-Eſprit, il les déclara coupables des ſupplices éternels ; il les menaça du ſouverain malheur.

Au reſte, quand il dit que les péchez commis contre le Fils de l'Homme, ſeront remis ; mais non pas celui qui ſera commis contre le Saint-Eſprit ; il n'entend pas que le Saint-Eſprit ſoit plus grand que le Fils ; le Fils & le Saint Eſprit n'ont qu'une même eſſence, & ne ſont qu'un ſeul Dieu. Il veut marquer ſimplement que le blaſphême contre le Saint-Eſprit, eſt plus grand que celui qui eſt prononcé contre le Fils. Car ce qu'on diſoit contre le Fils, ſe terminoit à ſon humanité, continuë toûjours S. Athanaſe ; mais ce qu'on diſoit contre le S. Eſprit, faiſoit injure à la Divinité. (*b*) (Il eſt à remarquer qu'en cet endroit S. Athanaſe ſous le nom d'Eſprit Saint, entend la Divinité du verbe ; maniére de parler fort commune parmi les anciens Peres.) Il ajoûte que les Magiciens de Pharaon, tout payens & tout magiciens qu'ils étoient, étoient moins aveuglez, & moins endurcis que les Phariſiens. Ceux-là voyant les miracles de Moyſe, avoüoient que le doigt de Dieu y étoit : (*c*) Ceux-ci voyant les œuvres miraculeuſes de JESUS-CHRIST, les attribuent à la magie, & au démon. Ce n'eſt donc pas ſans raiſon que le Sauveur leur déclare, qu'ils n'ont point de pardon à eſpérer pour leur blaſphême, ni en ce monde, ni en l'autre. En effet, à qui s'adreſſeront-ils pour cela, s'ils nient la Divinité du Fils ? Quelle vie, & quel bonheur peuvent eſpérer ceux qui rejettent celui qui eſt la vie, la vérité & la voye du Ciel ?

Saint Hilaire (*d*) & Théophile d'Antioche (*e*) ſuivent le ſentiment de S. Athanaſe, & croyent que le péché contre le S. Eſprit conſiſte à nier

(*a*) *Athanaſ. Ep. 4. ad Serapion. n.* 12. *Vide & Serm. in Matth. tom. 2. Oper. nov. collect. vet. PP.*

(*b*) *Athan. hic.* Τῷ γὰρ τῦ λόγῦ. Διὸ πᾶς ὁ εἰπὼν Χριστὸν πνεῦμα ἅγιον ὑπομένει,

(*c*) *Exod.* VIII. 19.

(*d*) *Hilar. in Matth. cap.* XII. *& cap.* XXVI. *n.* 5.

(*e*) *Theophil. Antioch. Comment. in Evangel. lib.* I.

la Divinité du Fils : *Cum cætera dicta gestaque liberali venia relaxentur*, dit saint Hilaire, *caret misericordiâ, si Deus negetur in Christo.* Il entend de même que saint Athanase la divinité sous le nom du S. Esprit : Car, ajoûte-t-il, qu'y a-t-il de plus indigne de pardon, que de nier que la divinité réside en JESUS-CHRIST, lorsqu'on lui voit produire toutes ses œuvres par l'esprit de Dieu ? *Quid enim tam extra veniam est, quàm in Christo negare quod Deus sit, cùm in Spiritu Dei opus omne consumet ?* Mais il ne nie point que ce péché ne puisse être expié par la pénitence, puisqu'ailleurs (*a*) il enseigne que le Fils de Dieu pardonne toutes sortes de péchez, pourvû qu'on retourne à lui par la pénitence & par la foy : *Omnium omninò peccaminum veniam nobis Dominus largitur ;* & qu'il a effectivement pardonné aux Juifs qui l'avoient crucifié. Saint Athanase (*b*) dit la même chose en plusieurs endroits, d'une maniére trés-formelle : il enseigne que JESUS-CHRIST ne refuse pas le pardon simplement à celui qui blasphême, mais à celui qui persévére dans le crime : Car, ajoûte-t-il, une digne pénitence efface toute sorte de péchez.

Saint Augustin s'est expliqué en plus d'une occasion sur la nature du péché contre le Saint-Esprit. Il avoit dit dans un endroit, (*c*) qu'il consistoit à attaquer la charité fraternelle par des motifs d'envie & de malice. Mais dans ses Rétractations (*d*) il ajoûte, qu'il faut pour rendre ce crime irrémissible, persévérer jusqu'à la fin dans ses mauvaises dispositions. Il faut que le pécheur méprise Dieu, (*e*) qu'il se mocque de sa bonté, qu'il désespére de sa miséricorde, qu'il refuse de faire pénitence, & qu'il persévére avec choix & délibération dans cet état, dans ce refus, dans ce mépris. Il répéte encore la même chose en d'autres passages, & c'est sa doctrine constante : *Peccatum in Spiritum Sanctum nullum intelligatur, nisi perseverantia in nequitia & in malignitate, cum desperatione indulgentiæ Dei.* (*f*) Il ajoûte, qu'il n'est pas permis aux hommes de juger de l'impénitence d'aucun homme vivant, parce que les trésors de la miséricorde de Dieu sont infinis, & que celui qui est aujourd'hui dans l'endurcissement, & dans l'impénitence, peut demain se convertir, & retourner

(*a*) *Hilar. in Matth. cap.* XXIII. *n.* 10.

(*b*) *Athanas. Serm. in Matth. tom.* 2. *nov. Collect. veter. PP.* Οὐκ ἔστιν ὁ Χριστὸς τῷ βλασφημήσαντι, ἐ μισοπονήσαντι ἐκ ἀφιεὶς ἁμαρτίας. Ἀλλὰ τῷ βλασφημοῦντι, εἰς ἣν ἐπιμένοντι τῇ βλασφημίᾳ, ἡ δὲ ἀξία λόγου μετανοία πάντα λύει τὰ ἡμαρτήματα. *Ita & de communi essentia, & respons. ad qu.* 12. *ad Antiochum & fragment. in Comment. in Matth. tom. parte* 2.

(*c*) *August. lib.* 1. *de Serm. Domini in monte, cap.* 12.

(*d*) *Retract. lib.* 1. *cap.* 19.

(*e*) *August. Expositione inchoata in Ep. ad Roman.* 14. *Ille peccat in Spiritum sanctum qui desperans, vel irridens atque contemnens prædicationem gratiæ per quam peccata diluuntur, & pacis per quam reconciliamur Deo, detrectat agere pœnitentiam de peccatis suis, & in eorum impiâ atque mortiferâ quadam suavitate perdurandum sibi esse decernit, & in finem usque perdurat.*

(*f*) *August. ibidem n.* 22. *Vide & serm.* LXXX. *nov. edit. n.* 20. *& seqq. Et Ep.* 85. *nov. edit. n.* 5. *Hoc peccatum est duritia cordis usque ad finem vitæ.*

Digitized by Google

à Dieu. Il conclut que pour empêcher que le péché contre le Saint-Esprit ne devienne irrémissible, il faut éviter l'obstination dans le mal, & se tenir uni à l'Eglise, dans laquelle seule s'obtient la rémission des péchez.

Il reconnoît qu'il y a plusieurs sortes de péchez contre le Saint-Esprit; (*a*) par exemple, ceux qui nient l'Eglise, ceux qui nient la Divinité du Saint-Esprit, ceux qui nient les miracles du Sauveur, & qui les attribuent à la magie: mais aucun de ces crimes n'est irrémissible par sa nature; il n'y a que l'impénitence finale, qui mérite ce nom. Saint Augustin réfute Origénes, & ceux qui comme lui vouloient que tous les crimes commis aprés le Baptême, fussent blasphêmes contre le Saint-Esprit. Il soûtient avec raison, que le Sauveur veut marquer ici une sorte de péché particulier, qui ne soit limité ni aux Chrétiens baptisez, ni même aux Juifs, mais qui s'étende à tous les hommes: un péché qui soit non-seulement difficile à pardonner, mais réellement irrémissible. Or il n'y en a aucun de cette sorte, si ce n'est l'impénitence finale, puisque l'Eglise prie pour la conversion de toute sorte de pécheurs, & qu'elle les exhorte tous à se convertir, & qu'elle les reçoit tous lorsqu'ils retournent à Dieu. Voilà tout le systême de saint Augustin sur cette matiére; & son sentiment a eu un grand cours depuis lui dans l'Eglise Latine.

Saint Chrysostome, (*b*) l'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu, imprimé sous son nom; (*c*) saint Isidore de Peluse, (*d*) & quantité d'autres, font consister le péché contre le Saint-Esprit à attribuer au démon les œuvres miraculeuses de JESUS-CHRIST; & son irrémissibilité dans la difficulté d'en obtenir le pardon. Voici comme saint Chrysostome paraphrase le passage de saint Matthieu, que nous expliquons ici: Vous m'avez chargé d'outrages; vous m'avez appellé séducteur, ennemi de Dieu, méchant: je veux bien vous le pardonner, si vous faites pénitence. Vous pouvez ignorer ce que je suis, & vous pouvez vous tromper en m'imputant des sentimens que je n'ai pas. Mais pouvez-vous ignorer les dons du Saint-Esprit, les guérisons qu'il a faites, les prodiges qu'il a opérez par mon moyen? Si donc vous l'offensez; si vous le niez; je ne vous dis pas absolument que vous n'en obtiendrez pas le pardon, je sai qu'il n'y a aucun péché irrémissible; mais il est bien malaisé d'en obtenir la rémission, puisque c'est-là le plus grand de tous les crimes, & que vous ne pouvez éviter les plus sévéres châtimens, à moins que vous n'en fassiez promptement une sérieuse pénitence. (*e*)

(*a*) *Augustin. serm.* LXXI. *n.* 8. 9. *& sequ.*
(*b*) *Chrysost. homil.* 42. *in Matth.*
(*c*) *Author. Oper. imperfecti in Matth. homil.* 31.
(*d*) *Isidor. Pelus. lib.* 1. *Ep.* 59.
(*e*) *Chrysost. loco citato,* Ὅτι οὐκ ἀπόλυτα ἀφίησι τὰ ἁμαρτήματα τοῦτο.

Digitized by Google

Saint Ambroiſe varie ſur le péché contre le Saint-Eſprit, & ſur ſon irrémiſſibilité. Dans ſon Commentaire ſur ſaint Luc, (*a*) il fait conſiſter ce crime à nier la Divinité du Fils, dans le même ſens que nous l'avons vû de ſaint Hilaire un peu auparavant, Dans le Livre du Saint-Eſprit, (*b*) il dit qu'il conſiſte à nier la dignité du Saint-Eſprit, & à imputer les œuvres du Saint-Eſprit au démon; c'eſt-là le comble du ſacrilége, puiſque nier le Saint-Eſprit, c'eſt auſſi nier le Pere & le Fils. Enfin dans le Livre de la Pénitence, (*c*) il étend le crime du blaſphême contre le S. Eſprit, aux hérétiques, & aux ſchiſmatiques. Quant à ſon irrémiſſibilité, il s'explique quelquefois, comme ſi ce péché étoit abſolument irrémiſſible. Mais ailleurs il parle plus clairement, & dit que l'Egliſe accorde, le pardon à tous ceux qui font une ſérieuſe pénitence, quelque péché qu'ils ayent commis.

Le ſentiment qui veut que l'héréſie ſoit le péché contre le Saint-Eſprit, n'eſt pas particulier à ſaint Ambroiſe; ſaint Auguſtin n'en a pas été éloigné, puiſqu'il enſeigne (*d*) que l'héréſie rompt l'union, nous ſépare de JESUS CHRIST, & nous ferme l'entrée de ſon Egliſe, hors de laquelle il n'y a point de pardon: *Quia hoc ſibi clauſit ubi remittitur.* L'Auteur des Conſtitutions Apoſtoliques, (*e*) & Philaſtrius (*f*) ſont dans la même penſée. Nul péché n'eſt plus véritablement irrémiſſible, que l'héreſie, dans laquelle on demeure juſqu'à la mort: mais l'Egliſe n'a jamais refuſé le pardon à ceux qui reviennent de l'héréſie dans ſon ſein, par un eſprit de pénitence, & par une ſérieuſe converſion.

L'Auteur des Queſtions ſur le vieux & le nouveau Teſtament, (*g*) croit que le péché contre le S. Eſprit, eſt de renoncer à Dieu, & que ce crime ne mérite aucun pardon. Hermas (*h*) croit que c'eſt le blaſphême contre Dieu, ce qui revient au ſentiment de l'Auteur que nous venons de citer. Saint Pacien (*i*) Evêque de Barcelonne, eſt plus exact dans l'idée qu'il nous donne de ce péché: il le fait conſiſter à attribuer au démon les œuvres du S. Eſprit; il enſeigne que ce péché eſt vraiment irrémiſſible; & il conclut contre les Novatiens, que s'il n'y a que celui-là d'irrémiſſible, tous les autres ſont donc dignes de pardon, étant accompagnez de la pénitence. *Hoc eſt ergo (blaſphemia in Spiritum ſanctum) quod non dimittetur: Reliqua bonis pœnitentibus, frater Symproniane, donantur.*

(*a*) *Ambroſ. in Luc. lib. x. n. 94.*

(*b*) *Idem lib. 1. de Spiritu S. cap. 3. Si quis Spiritûs ſancti dignitatem & poteſtatem abneget ſempiternam, & putet non in Spiritu Dei ejici damonia, ſed in Belſebub, non poteſt ibi exoratio eſſe venia, ubi ſacrilegii plenitudo eſt. Quia qui Spiritum negavit, & Deum Patrem negavit & Filium.*

(*c*) *Ambroſ. de Pœnitent. lib. 2. cap. 4.*

(*d*) *Auguſt. ſerm. LXXI. n. 34.*

(*e*) *Conſtit. Apoſt. lib. 6. cap. 18.*

(*f*) *Philaſtr. hareſi Rhetorii.*

(*g*) *Author. Quaſt. in utrumque Teſtament. inter opera Auguſtini qu. 102. Si idem eſt negare Dominum, quod peccare in Spiritum ſanctum, nulla venia ſperanda eſt negantibus.*

(*h*) *Hermas, Paſtor. lib. 3. ſimilit. 6. 8. 9.*

(*i*) *Pacian. Ep. 3. ad Symproniam.*

Saint

Saint Jérôme (*a*) rapporte plusieurs explications du passage de saint Matthieu, où le Sauveur dit que ce péché est irrémissible en ce monde, & en l'autre. Celui qui dit que le Fils de Dieu est possédé du démon, (*b*) & que ses œuvres sont faites au nom de Belsébub, ne mérite aucun pardon. Ou bien : Celui qui dira quelque chose contre le Fils de Dieu, par exemple, s'il le prend pour un simple homme, pour le fils d'un Charpentier, pour un homme de bonne chére, commet un péché ; mais qui est pardonnable, à cause de la bassesse apparente de la chair du Sauveur : *Quamquam culpâ non careat erroris, tamen habet veniam propter corporis vilitatem.* Mais celui qui voit les œuvres du Saint-Esprit, & qui ne pouvant les nier, ose toutefois par un principe de malice & d'envie, les contester, & les calomnier ; celui-là ne mérite aucun pardon. (*c*)

Le Pape saint Clement (*d*) croit que le péché contre le Saint-Esprit, le péché irrémissible, est celui du pécheur endurci & insolent, qui attaque Dieu, pour ainsi dire, de front, & qui s'éleve effrontément contre lui. L'Ecriture appelle cela, marcher à l'encontre de Dieu, (*e*) ou pécher la main levée ; *elatâ manu.* (*f*) C'est aussi dans ce sens que Grotius l'explique. Il donne pour exemple de ce crime, celui de Coré, & de ses adhérans, qui s'éléverent contre Dieu-même, & qui osérent l'outrager dans la personne de Moyse son serviteur, & d'Aaron son oint. Celui de Pharaon qui endurcit son cœur, quoique ses Magiciens mêmes lui eussent dit, que le doigt de Dieu étoit-là. (*g*) Celui d'Ananie & de Saphire, qui mentirent au Saint-Esprit, & qui tombérent morts aux pieds de saint Pierre. (*h*) Enfin celui de Simon le Magicien à qui l'Apôtre saint Pierre dit, (*i*) *Que ton argent soit avec toi en perdition.*

Cet Auteur (*k*) ne reconnoît ici ni la Divinité d'un Fils outragée, ni celle du Saint-Esprit ; mais seulement l'honneur qui est dû à Dieu blessé & attaqué : ce crime, selon lui, n'étoit irrémissible ni en ce monde, ni en l'autre. Mais il étoit simplement du nombre de ceux qui sont punis & en ce monde, & en l'autre. Il parloit aux Juifs conformément à leurs préjugez. Ils croyoient que leurs péchez étoient expiez ou dans cette vie par la pénitence, par le regret, par les peines de cette vie, par le jeûne, & l'humiliation, au jour de l'expiation solemnelle, ou par la mort corporelle ; d'où vient cette priére qu'ils font en mourant : *Que ma mort me serve pour le pardon de mes péchez.* Que s'ils tomboient dans quelque gran-

(*a*) *Hieronym. in Matth.* XII.
(*b*) *Ex Marco* III.
(*c*) *Vide eundem* Epist. 149. *ad Marcellam*
(*d*) *Clement. Rom. seu alius recognit. lib.* 2. cap. 23. Ex quo [illegible] *Vide not. Cotelier. in eum locum.*
(*e*) *Levit.* XXVI. 24. 28.
(*f*) *Num.* XV. 30. רמה ביד
(*g*) *Exod.* VIII. 19.
(*h*) *Act.* VIII. 18 19.
(*i*) *Act.* V. 3. 9.
(*k*) *Grot. in Matth.* XII. 31.

de faute, ils en étoient puni dans l'autre dans une espéce d'enfer; mais d'où ils étoient délivrez au plus tard aprés un an de peines. Le Sauveur veut donc dire ici aux Juifs, que le mépris de Dieu, ne s'expioit ni dans ce monde par les sacrifices, & par la pénitence, ni dans l'autre par les peines du Purgatoire; que c'étoit un péché mortel, & qui ne méritoit aucun pardon. Il ne parloit pas du jugement de l'Eglise Chrétienne, mais il faisoit allusion aux maximes des Juifs de ce tems-là. Tel est le sentiment de Grotius.

Hammond, & M. le Clerc (*a*) croyent que *le péché contre le Fils de l'Homme*, est celui du commun des Juifs, qui ne reconnoissoient pas JESUS-CHRIST pour le Messie, parce qu'ils s'imaginoient qu'il n'en rempliſſoit pas tous les caracteres; & que *le péché contre le Saint-Esprit*, est celui des Pharisiens, qui résistoient à l'éclat des miracles que JESUS-CHRIST opéroit, & qui étoient des preuves démonstratives, qu'il étoit le vrai Messie. Au lieu de le reconnoître en cette qualité, ils aimoient mieux dire qu'il n'opéroit ces miracles qu'au nom du démon. Le péché des premiers étoit un péché d'ignorance, qui s'expioit par les sacrifices, & par la confession des péchez qui accompagnoient les sacrifices. (*b*) Mais le crime des autres étoit de ceux qui sont soumis à la peine du retranchement, de l'anathême, ou de l'extermination, pour lesquels il n'y a dans la Loi ni hostie, ni expiation; non plus que pour les transgressions accompagnées de mépris & d'insolence.

Les Commentateurs Catholiques se sont partagez en deux classes: Les uns ont suivi saint Augustin, & ont entendu par le péché contre le Saint Esprit, l'impénitence finale: les autres l'ont expliqué de la malice affectée de ceux qui résistoient à l'évidence de la vérité; & ne voulant pas reconnoître les miracles de JESUS-CHRIST, les attribuoient malicieusement, & contre leur propre conviction, au prince des ténébres. C'est-là le crime des Pharisiens, à qui JESUS-CHRIST parloit. Ceux-là se rendent coupables du même crime, qui résistent à la vérité connuë, qui s'opposent aux gens de bien, qui les chargent de calomnies; qui contre leur propre conscience attribuent à la vanité, ou à l'hypocrisie, le bien qu'ils voyent faire en eux. Ce dernier sentiment est celui de saint Chrysostome, de saint Jérome, & de la plupart des meilleurs Commentateurs.

Le Sauveur parloit aux Juifs, & leur parloit un langage qu'ils entendoient. Ils savoient distinctement ce que c'étoit que pécher contre le Saint-Esprit, car encore qu'ils n'eussent peut-être pas une notion fort claire du Saint-Esprit, comme d'une personne de la Sainte Trinité, distin-

(*a*) *In Matth.* XII. 31.

(*b*) *Levit.* V. 1. 2. 5. *&c. Num.* XV. 28. *Hebr.* IX. 7.

Digitized by Google

guée de celle du Pere & du Fils ; ils savoient que le saint-Esprit parloit par la bouche des Prophétes, qu'il opéroit des merveilles par leur moyen, qu'il se reposoit sur eux, qu'il les animoit. On disoit communément parmi eux ; (*a*) *Attrister l'Esprit de Dieu* ; (*b*) *éteindre le Saint-Esprit* ; (*c*) *résister au Saint-Esprit* ; (*d*) *blasphémer contre le Saint-Esprit* ; (*e*) *outrager l'Esprit de grace*. Ces maniéres de parler étoient familiaires aux Hébreux.

Dans la circonstance dont il s'agissoit, le Sauveur oppose l'Esprit de Dieu au démon ; les Pharisiens attribuoient au mauvais esprit, ce que JESUS-CHRIST faisoit par le Saint-Esprit ; c'est donc-là précisément en quoi consistoit leur blasphême. Je vous pardonnerois, leur dit-il, les fautes que vous commettez contre moi ; vous pouvez ne me pas connoître pour ce que je suis : mais le blasphême que vous prononcez contre le Saint-Esprit, qui opére des miracles par mon moyen, comme vous n'en pouvez raisonnablement douter ; ce crime ne mérite aucun pardon, ni en ce monde, ni en l'autre.

Car les Juifs connoissoient des péchez de deux sortes : Les uns étoient expiez ou par des sacrifices ; ou par des peines temporelles exprimées dans la Loi ; ou par la pénitence, le jeûne, l'humiliation, l'aumône, &c. Les autres étoient punis dans l'autre vie, par des supplices éternels ; ou simplement par des peines passageres. Le péché contre le Saint-Esprit, le blasphême contre les œuvres de Dieu, ne se remettoit ni en cette vie, ni en l'autre. Il étoit puni en ce monde par la mort temporelle, & dans l'autre par des supplices éternels. La Loi condamne à la mort les blasphémateurs, (*f*) & les séducteurs, qui se disoient inspirez, quoiqu'ils ne le fussent pas. (*g*) Ces sortes de gens étoient en un sens coupables du péché contre le Saint Esprit, mais bien moins que les Pharisiens, qui voyoient dans JESUS-CHRIST toutes les marques de l'Esprit Saint ; outre la peine temporelle, ces crimes étoient punis dans l'autre vie d'un supplice éternel, à moins qu'ils ne fussent expiez dans celle-ci par une sérieuse pénitence.

C'étoit le sentiment commun des anciens Juifs, dont on voit des preuves certaines dans les Livres de la Sagesse, (*h*) des Maccabées, (*i*) dans

(*a*) *Psalm.* cv. 33. *Epheſ.* iv. 30. *Iſai.* lxiii. 10.
(*b*) 1. *Theſſ.* v. 19.
(*c*) *Act.* vii. 51.
(*d*) *Matth.* xii. 31. 32.
(*e*) *Hebr.* x. 29. *Spiritui gratiæ contumeliam fecit.*
(*f*) *Levit.* xxiv. 11. 12. 13. 14. *Num.* xv. 30. 31.
(*g*) *Deut.* xiii. 1. 2. 3.
(*h*) *Sap.* v. 2. *& ſeq. &* ii. 1. 2. 3. *&c.*
(*i*) 2. *Maccab.* xii. 42. 43. 4. *Maccab.* vii. *& alibi ſæpius.*

Joseph, (a) dans Philon, (b) & dans l'Evangile; car le Sauveur n'a rien enseigné de nouveau sur cet article, que les crimes capitaux, les péchez mortels étoient soumis à la peine de l'enfer. Les nouveaux Rabbins reconnoissent encore la gêne, ou l'enfer, dans lequel les méchans demeurent pour toûjours; & le Purgatoire, qui n'est distingué de l'enfer que par la durée du supplice qu'on y endure, où les bons expient ce qui leur reste à expier de leurs fautes. (c)

Il y avoit donc, selon eux, des crimes qui se remettoient en l'autre vie; & d'autres qui ne se remettoient pas. Judas Maccabée fit une cueillette de quarante dragmes d'argent qu'il envoya à Jérusalem, afin qu'on y offrît des sacrifices pour ceux qui étoient morts dans le combat, (d) en punition de la faute qu'ils avoient commise en prenant dans un temple de l'or consacré aux idoles, contre la défense expresse de la Loi. (e) Le blasphême contre le Saint-Esprit, étoit du nombre des péchez qui ne se remettent point dans l'autre vie; c'est-à-dire, que ni la durée des peines du Purgatoire, ni les sacrifices & les priéres que l'on fait pour en abreger la durée, ou pour en diminuer la grandeur, ne sont pas capables de les expier; & de les effacer. Voilà la véritable explication du passage qui fait le sujet de cette Dissertation.

Le blasphême contre le Saint-Esprit, qui ne se remet ni dans ce monde, ni dans l'autre, n'est donc pas tout péché mortel qui se commet par un Chrétien aprés le Baptême, comme l'ont enseigné Origénes, Théognoste, & quelques autres. Les Pharisiens à qui JESUS-CHRIST parloit, ne pouvoient être coupables de ces crimes; mais il est notoire que le Sauveur vouloit marquer une espece de péché particulier; au lieu que ces Auteurs l'expliquent en général de tous les péchez mortels, commis aprés le Baptême. Ce ne peut être non plus le crime d'héréfie; les Pharisiens n'y étoient pas tombez, & le Sauveur leur parle comme à des gens qui etoient liez de communion avec tous les Juifs, & qui occupoient même les premieres charges dans la Synagogue. (f) *Super cathedram Moysi sederunt Scribæ & Pharisæi.*

Ceux qui font consister le blasphême contre le Saint-Esprit, à nier la Divinité du Fils, ou celle du Saint-Esprit, ne paroissent pas avoir pris le sens de JESUS-CHRIST dans son étenduë. Il ne s'agissoit point là de la Divinité du Saint-Esprit, le Sauveur ne l'avoit pas encore prêchée d'une maniére bien distincte. Il n'en parla clairement qu'à ses Disciples

---

(a) *Joseph. lib. 2. de bello cap. 7. pag. 788.*
(b) *Philo de Præmiis & pœnis, pag. 713. & de profugis p. 358.*
(c) Léon de Modéne, partie 4. chap. 10. Bartholon, Bibl. Rab. tom. 2. Basnage, liv. 6. ch. 32. Hist. des Juifs.
(d) *2. Marc. XII. 43.*
(e) *Deut. VII. 25.*
(f) *Matth. XXIII. 2.*

Digitized by Google

seuls, peu avant sa mort, & encore aprés sa Résurrection. Et quant à sa propre Divinité, il semble dire dans le passage même que nous expliquons, que si les Pharisiens n'avoient d'autre crime que celui de ne le pas connoître pour ce qu'il est, que cette faute leur seroit remise. Il n'exigea la créance de sa Divinité, & ne la fit clairement annoncer qu'aprés sa Résurrection.

On ne peut contester à saint Augustin, & à ceux qui l'ont suivi, que l'envie, la malice qui attaque la charité du prochain, lors même qu'elle persévére jusqu'à la fin de la vie, ni que l'impénitence finale, ne soient des péchés irrémissibles de leur nature. Mais on peut nier que ce soit là le blasphême contre le saint Esprit. Ces crimes violent la sainteté de Dieu, & la charité du saint Esprit; ils font injure à la puissance, & aux divins attraits de sa grace, à laquelle ils s'opposent, & qu'ils détruisent autant qu'il est en eux. Mais ils n'y ont pas une opposition plus directe que tant d'autres crimes, à qui personne ne donnera le nom de blasphême contre le saint Esprit.

J'en dis de même de l'apostasie, du renoncement à la foy, du blasphême du nom de Dieu, que quelques anciens ont pris pour le péché contre le saint Esprit. Ces crimes sont grands, ils ne méritent point de pardon, à moins qu'on ne retourne à Dieu par une solide pénitence. Mais pourquoi leur donner le nom de blasphêmes contre le saint Esprit, plûtôt qu'à l'idolâtrie, au faux serment, & à tant d'autres crimes, qui attaquent la majesté, la puissance, la bonté de Dieu? L'insolence du pécheur qui irrite Dieu en péchant avec hardiesse, & *la main levée*, est punie en ce monde, & en l'autre par de grands châtimens. Mais nous ne voyons point la raison d'en faire le péché contre le saint Esprit, comme le veut Grotius: il n'est pas plus injurieux au saint Esprit, qu'au Pere, & au Fils.

Les Théologiens comptent ordinairement six péchez, qui attaquent principalement la personne divine du saint Esprit: Savoir, 1°. L'impénitence finale. 2°. Le déséspoir. 3°. L'obstination dans le mal. 4°. Attaquer une vérité connuë. 5°. Présumer trop de la bonté de Dieu, & ne cesser pas de l'offenser. 6°. Etre piqué de jalousie contre ceux qui s'aiment d'une charité sincere. Mais tout cela n'est pas précisément ce que JESUS-CHRIST reproche aux Pharisiens. Il leur reproche d'attribuer malicieusement au démon les miracles qu'il faisoit, & qu'ils ne pouvoient naturellement douter qu'ils ne fussent des œuvres du doigt de Dieu.

Le crime de Simon le Magicien, qui demandoit à achetter le pouvoir de faire des miracles, & celui d'en faire pour qui il voudroit, (*a*) en leur

(*a*) *Act.* VIII. 20. 21. 22.

Digitized by Google

imposant les mains, comme faisoient les Apôtres aux nouveaux baptisez, est aussi le crime contre le saint Esprit, puisque ce malheureux imputoit à la magie, & aux prestiges des démons, ce qu'il voyoit faire aux Apôtres. Il les regardoit comme des Magiciens, mais plus habiles, plus grands & plus puissans que lui: Il vouloit acheter leur secret, pour le revendre ensuite à d'autres. Ainsi saint Pierre lui parle, comme s'il doutoit de la rémissibilité de son crime: *Pœnitentiam age, si fortè remittatur tibi.* Il veut lui faire sentir le grand besoin qu'il a d'une longue & sérieuse pénitence.

Jesus-Christ dit que ce péché ne sera remis ni en ce monde, ni en l'autre; c'est-à-dire, qu'il est irrémissible par sa nature, il s'oppose directement à la bonté, à la miséricorde, à la grace du saint Esprit il ferme en quelque sorte par sa propre disposition, toutes les portes au pardon, il y forme des obstacles presque insurmontables. C'est comme un malade qui dans une maladie mortelle, non-seulement négligeroit & mépriseroit les remédes, & les avis des Médecins; mais qui feroit tout le contraire de ce qu'il faudroit qu'il fit pour guérir. Il faut des miracles pour convertir de tels pécheurs. (*a*) Ce n'est donc pas assez de dire avec saint Chrysostome, & quelqu'autres, que ce péché est nommé irrémissible, parce qu'il est mal-aisé à guérir. Il faut de plus reconnoître qu'il a une malice intrinseque, naturellement opposée au pardon. Ce n'est pas que l'on mette des bornes à la puissance, ou à la miséricorde de Dieu, ni qu'on conteste à l'Eglise le pouvoir qui lui a été donné par Jesus-Christ, de remettre tous les péchez, sans exception, ce qui étoit l'héresie de Novat. On est convaincu que dans la rigueur il n'y a aucun péché absolument irrémissible; que Dieu est toûjours prêt à recevoir le pécheur qui se convertit sincerement, & que l'Eglise est toûjours disposée à le reconcilier avec son Seigneur, pourvû qu'il donne des preuves de son retour, par sa douleur & son repentir. C'est à ce sentiment que l'on doit rappeller l'expression de saint Pacien, (*b*) qui paroît dire un peu trop, en mettant le blasphême contre le saint Esprit, hors du rang des péchez qui peuvent se remettre dans l'Eglise.

(*a*) *Vide Maldon. & Menoch. in Matth.* xii. 31.

(*b*) *Pacian. Ep. 3. ad Sympronian.*

Digitized by Google

COMMENTAIRE
LITTERAL
SUR L'EVANGILE
DE
SAINT MARC.

Digitized by Google

Digitized by Google

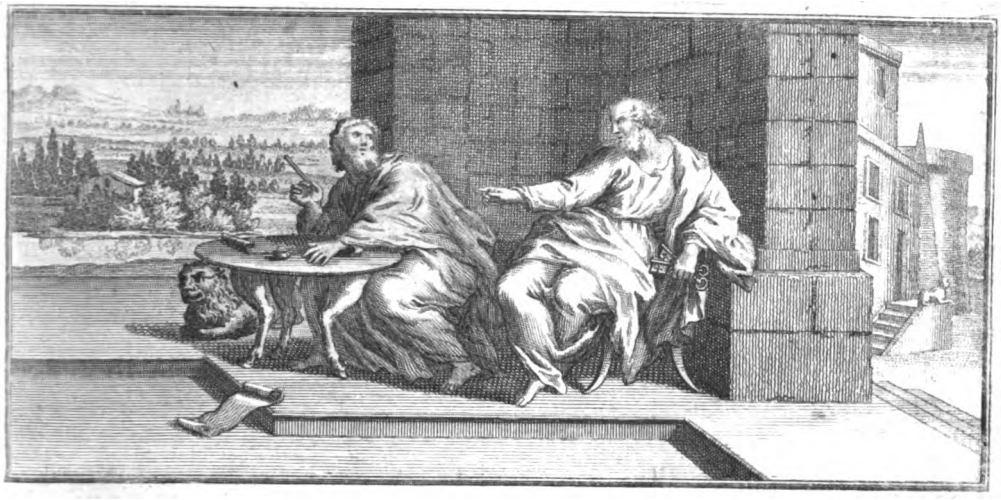

COMMENTAIRE LITTERAL SUR L'EVANGILE DE SAINT MARC.

CHAPITRE PREMIER.

Baptême donné par Jean-Baptiſte. JESUS *eſt baptisé, & ſe retire au déſert. Sa tentation. Il va en Galilée. Vocation de ſaint Pierre, de S. André, de S. Jacque, & de S. Jean. Guériſon de la belle-mere de ſaint Pierre, & d'un Lépreux.*

℣. 1. *INitium Evangelii Jeſu Chriſti, Filii Dei.*

℣. 1. LE commencement de l'Evangile de JESUS-CHRIST Fils de Dieu.

COMMENTAIRE.

INITIUM EVANGELII. *Le commencement de l'Evángile de Jeſus-Chriſt, Fils de Dieu.* Ces paroles ſont ou le ſimple titre de l'Evangile de ſaint Marc, ou le commencement de ſon récit, que l'on doit joindre à ce qui ſuit de cette ſorte: *Le commencement de l'Evangile de Jeſus-Chriſt, ſuivant qu'il eſt écrit dans Iſaie.* Il commence ſon Evangile à la trentiéme année de JESUS-CHRIST, ſuivant l'Ere vulgaire, au lieu que ſaint

Digitized by Google

2. *Sicut scriptum est in Isaïa Prophetâ: Ecce ego mitto Angelum meum ante faciem tuam, qui præparabit viam tuam ante te.*

3. *Vox clamantis in deserto: Parate viam Domini, rectas facite semitas ejus.*

4. *Fuit Joannes in deserto baptizans, & prædicans baptismum pœnitentiæ in remissionem peccatorum.*

2. Comme il est écrit dans le Prophéte Isaïe: J'envoye mon Ange devant vôtre face, qui *marchant* devant vous, vous préparera le chemin.

3. *On entendra* dans le désert la voix de celui qui crie: Préparez la voye du Seigneur, rendez droits ses sentiers.

4. Jean étoit dans le désert, baptisant & prêchant le baptême de pénitence, pour la rémission des péchez.

COMMENTAIRE.

Jean prend dès la génération éternelle du Verbe, avant tous les tems. Saint Matthieu, de sa génération temporelle; & saint Luc, de la conception de saint Jean-Baptiste. Ceux qui prennent ceci comme un simple titre, joignent ce qui suit: *Ainsi qu'il est écrit dans le Prophéte Isaïe*, avec ces paroles du ℣. 4. *Jean étoit dans le désert, &c.* Ce saint Précurseur accomplissoit par sa prédication, la parole d'Isaïe, qui dit, *qu'on entend dans le désert une voix, qui crie: Préparez la voye du Seigneur.*

℣. 2. SICUT SCRIPTUM EST IN ISAIA PROPHETA. *Comme il est écrit dans le Prophéte Isaïe.* Saint Marc cite ici deux Prophétes: Malachie par ces paroles: (*a*) *J'envoye mon Ange devant vôtre face, qui vous préparera le chemin.* Et Isaïe, (*b*) par celles-ci: *On entend dans le désert la voix de celui qui crie, &c.* Toutefois il se contente de citer Isaïe, comme le plus ancien, & le plus connu des deux. Les Auteurs du nouveau Testament, en usent souvent de même. Ils citent sous le nom de Prophétes en général, ou d'un Prophéte en particulier, plusieurs passages ramassez, dont ils ne font, pour ainsi dire, qu'un tissu. Plusieurs anciens Exemplaires Grecs manuscrits, & la plûpart des imprimez, lisent: *Comme il est écrit dans les Prophétes.* Mais la leçon de la Vulgate paroît la plus autorisée, & la meilleure. Elle est suivie par les Versions Syriaques, la Gotique, la Cophte, l'Arménienne, la Persanne, l'Arabe. Saint Irénée lit l'une & l'autre: mais Origénes, saint Athanase, saint Jérôme, & Porphyre, (*c*) suivent la leçon de nos Exemplaires Latins, qui se trouve aussi dans plusieurs manuscrits Grecs. (*d*)

℣. 4. PRÆDICANS BAPTISMUM POENITENTIÆ IN REMISSIONEM PECCATORUM. *Prêchant le baptême de la Pénitence, pour la remission des péchez.* Nous avons montré dans la Dissertation sur le Baptême, que celui de Jean-Baptiste étoit établi, non pour remettre les pé-

(*a*) *Malach.* III. 1.
(*b*) *Isai.* XL. 3.
(*c*) *Apud Origen. lib. 2. contra Celf.*
(*d*) *Apud Mill. hic.*

Digitized by Google

5. *Et egrediebatur ad eum omnis Judæa regio, & Jerosolymitæ universi, & baptizabantur ab illo in Jordanis flumine, confitentes peccata sua.*

6. *Et erat Joannes vestitus pilis cameli, & zona pellicea circa lumbos ejus, & locustas & mel silvestre edebat. Et prædicabat dicens:*

7. *Venit fortior me post me: cujus non sum dignus procumbens solvere corrigiam calceamentorum ejus.*

8. *Ego baptizavi vos aquâ, ille verò baptizabit vos Spiritu sancto.*

9. *Et factum est: in diebus illis venit Jesus à Nazareth Galilææ: & baptizatus est à Joanne in Jordane:*

5. Tout le pays de la Judée, & tous ceux de Jérusalem venoient à lui, & confessant leurs péchez, ils étoient baptisez par lui dans le fleuve du Jourdain.

6. Or Jean étoit vêtu de poil de chameau, il avoit une ceinture de cuir autour des reins, & vivoit de sauterelles & de miel sauvage. Il prêchoit, en disant:

7. Il en vient un autre après moi, qui est plus puissant que moi: & je ne suis pas digne de délier le cordon de ses souliers, en me prosternant *devant lui*.

8. *Pour moi*, je vous ai baptisez dans l'eau: *mais pour lui*, il vous baptisera dans le Saint Esprit.

9. En ce même-tems JESUS vint de Nazareth, *qui est en* Galilée, & fut baptisé par Jean dans le Jourdain.

COMMENTAIRE.

chez, mais simplement pour disposer le peuple à faire pénitence, & par là à recevoir la rémission des péchez dans le Baptême de JESUS-CHRIST. *Baptismum pœnitentiæ, quasi candidatum remissionis & sanctificationis in Christo subsecuturæ*, dit Tertullien.

℣. 6. PILIS CAMELI. *Il étoit vêtu de poil de chameau*; d'une étoffe grosse & rude, faite toute entiére de poil de chameaux: car les tissus de lin, & de poil étoient absolument interdits chez les Juifs. (*a*)

℣. 7. PROCUMBENS SOLVERE CORRIGIAM CALCEAMENTORUM. *Je ne suis pas digne de délier le cordon de ses souliers.* Saint Matthieu (*b*) lit: *Je ne suis pas digne de porter ses souliers.* Les délier, & les porter, étoit l'office des esclaves. Saint Marc copie & abrége saint Matthieu presque par tout; il ne s'astreint pas toutefois à répéter toûjours ses paroles; il se contente d'en rendre le sens, & la pensée. Voyez aussi le ℣. 11.

℣. 8. SPIRITU SANCTO *Il vous baptisera dans le Saint Esprit.* Il vous donnera le baptême, avec la rémission des péchez, & le Saint Esprit. Le Saint Esprit qui descendit sur les Apôtres le jour de la Pentecôte, est appellé le Saint Esprit, par le Sauveur lui même. (*c*) *Jean a baptisé dans l'eau, mais pour vous, vous serez baptisez dans le saint Esprit, avant qu'il soit peu de jours.*

(*a*) *Levit.* XIX. 19.
(*b*) *Matth.* III. 11.
(*c*) *Act.* I. 5.

Digitized by Google

10. *Et ſtatim aſcendens de aqua, vidit Cœlos apertos, & Spiritum tamquam columbam deſcendentem, & manentem in ipſo.*

11. *Et vox facta eſt de Cœlis: Tu es Filius meus dilectus, in te complacui.*

12. *Et ſtatim Spiritus expulit eum in deſertum.*

10. Et auſſi-tôt qu'il fut ſorti de l'eau, il vit les Cieux s'ouvrir, & l'Eſprit en forme de colombe, deſcendre & demeurer ſur lui.

11. Et une voix ſe fit entendre du Ciel: Vous êtes mon Fils bien-aimé; c'eſt en vous que j'ai mis toute mon affection.

12. Auſſi-tôt après l'Eſprit le pouſſa dans le déſert;

COMMENTAIRE.

℣. 10. ASCENDENS DE AQUA, VIDIT, &c. *Auſſi-tôt qu'il fut ſorti de l'eau, il vit les Cieux s'ouvrir.* Auſſi-tôt que JESUS fut ſorti de l'eau, Jean-Baptiſte vit les Cieux s'ouvrir; car le miracle étoit principalement pour lui. (*a*) *Jean lui rendit témoignage, diſant: J'ai vû l'Eſprit Saint deſcendre ſur lui, & s'y repoſer en forme de colombe; & je ne le connoiſſois point; Mais celui qui m'a envoyé baptiſer dans l'eau, m'a dit: Celui ſur qui vous verrez deſcendre le Saint Eſprit, & ſe repoſer ſur lui; c'eſt lui qui baptiſe dans le Saint Eſprit.* Ce n'eſt pas à dire que JESUS ne l'ait pas vû; il eſt même aſſez croyable que la plus grande partie du peuple fût témoin du miracle. Saint (*b*) Luc remarque que JESUS étant ſorti de l'eau, ſe mit en priére, & comme il prioit, les Cieux s'ouvrirent ſur lui.

℣. 11. IN TE COMPLACUI. (*c*) *C'eſt en vous que j'ai mis toute mon affection.* Les Exemplaires Grecs imprimez, & quelques manuſcrits, liſent comme dans ſaint Matthieu: *en qui j'ai mis toute ma complaiſance.* Mais ſaint Luc eſt conforme à nôtre Vulgate, auſſi-bien que le plus grand nombre des Manuſcrits.

℣. 12. STATIM SPIRITUS EXPULIT EUM. *Auſſi-tôt l'Eſprit le pouſſa dans le déſert.* Les Textes Grec & Latin portent à la lettre: (*d*) *L'Eſprit le chaſſa dans le déſert.* Mais il faut entendre ce terme, chaſſer, dans un ſens plus doux, pour, il le conduiſit, il l'engagea à aller dans le déſert. JESUS ſe ſépara de Jean-Baptiſte, & ſe retira dans un lieu entiérement deſert, où il n'avoit pour compagnie que les bêtes: *Eratque cum beſtiis.* Il fut baptiſé dans un déſert; (*e*) mais il s'avança plus avant dans le déſert.

℣. 13. ANGELI MINISTRABANT ILLI. *Les Anges le ſervoient.* Après qu'il eut été tenté du démon, & qu'il l'eut ſurmonté, les Anges s'appro-

(*a*) *Joan.* I. 32. 33. 34.

(*b*) *Luc.* III. 21. 22. Καὶ Ἰησοῦ βαπτισθέντος, καὶ προσευχομένου, ἀνεῳχθῆναι τὸν οὐρανὸν,

(*c*) Ἐν σοὶ εὐδόκησα. Ita Luc. III. 22. *ſed Matt.* III. 17. Ἐν ᾧ εὐδόκησα.

(*d*) Τὸ πνεῦμα αὐτὸν ἐκβάλλει εἰς τὴν ἔρημον.

(*e*) *Matth.* III. 1.

Digitized by Google

13. *Et erat in deserto quadraginta diebus, & quadraginta noctibus: & tentabatur à Satana: eratque cum bestiis, & Angeli ministrabant illi.*

14. *Postquam autem traditus est Joannes, venit Jesus in Galilæam, prædicans Evangelium regni Dei.*

13. Où il demeura quarante jours & quarante nuits. Il y étoit tenté par satan; & il étoit parmi les bêtes sauvages, & les Anges le servoient.

14. Mais aprés que Jean eut été mis en prison, JESUS vint dans la Galilée, prêchant l'Evangile du Royaume de Dieu.

COMMENTAIRE.

chérent pour le servir, ainsi que le raconte saint Matthieu. (*a*) Béde croit que les Anges le servirent tout le tems qu'il fut dans le désert; & Ligfoot veut que le démon l'ait tenté invisiblement, & que les Anges l'ayent servi visiblement pendant les quarante jours; & qu'à la fin le démon voyant qu'il ne réüssissoit pas à le tenter invisiblement, prit une forme visible, & voulut se mêler de le servir, comme faisoient les Anges de lumiére.

℣. 14. POSTQUAM AUTEM TRADITUS EST JOANNES *Aprés que Jean eut été mis en prison, Jesus vint dans la Galilée.* Hérodes Antipas ayant épousé Hérodiade femme de son frere Philippe, qui étoit encore vivant, en fut fortement repris par Jean-Baptiste. (*b*) Ce Prince pour se défaire d'un censeur si rigide, le fit arrêter, sous prétexte qu'il attiroit trop de peuple à lui à l'occasion de son baptême, & de ses prédications. (*c*) Vers ce même-tems le bruit se répandit que JESUS baptisoit aussi, & que tout le monde alloit à lui; en sorte que les disciples même de Jean, en avoient conçû de la jalousie, (*d*) quoique JESUS ne baptisât pas lui-même, mais seulement ses Disciples. (*e*) Le Sauveur craignant que les Pharisiens, jaloux de sa réputation, ne portassent Pilate à l'arrêter, sous le même prétexte qu'Hérode avoit arrêté Jean-Baptiste, jugea à propos de se retirer dans la Galilée, où il n'avoit rien à craindre de la part de Pilate, puisque son gouvernement ne s'étendoit pas sur cette Province: ni de la part d'Hérode, contre qui il n'avoit rien dit, & dont il n'étoit pas connu. Voilà la maniére dont nous croyons qu'on peut expliquer cet endroit, qui est si fort embarrassant. Saint Marc décrit ici l'empriſonnement de saint Jean, comme étant arrivé immédiatement aprés le retour de JESUS du désert; mais il est constant qu'il n'arriva qu'assez long-tems aprés.

℣. 15. QUONIAM IMPLETUM EST TEMPUS. *Le tems est accompli.*

(*a*) *Matth.* IV. 11.
(*b*) *Luc.* III. 19. *Marc.* VI. 17. *Matth.* XIV. 3 4.
(*c*) *Joseph. Antiq. lib.* 18. *cap.* 7.
(*d*) *Joan.* III. 22. 25. 26.
(*e*) *Joan.* IV. 1. 2.

Digitized by Google

15. *Et dicens: Quoniam impletum est tempus, & appropinquavit regnum Dei: pœnitemini, & credite Evangelio.*

16. *Et prætereiens secus mare Galilææ, vidit Simonem, & Andream fratrem ejus, mittentes retia in mare, (erant enim piscatores.)*

17. *Et dixit eis Jesus: Venite post me, & faciam vos fieri piscatores hominum.*

18. *Et protinus relictis retibus, secuti sunt eum.*

19. *Et progressus inde pusillum, vidit Jacobum Zebedæi, & Joannem fratrem ejus, & ipsos componentes retia in navi:*

20. *Et statim vocavit illos. Et relicto patre suo Zebedæo in navi cum mercenariis, secuti sunt eum.*

21. *Et ingrediuntur Capharnaum, & statim sabbatis ingressus in synagogam, docebat eos.*

15. Et disant: Puisque le tems est accompli, & que le Royaume de Dieu est proche Faites pénitence, & croyez à l'Evangile.

16. Or un jour qu'il marchoit le long de la mer de Galilée, il vit Simon & André son frere: qui jettoient leurs filets dans la mer; car ils étoient pêcheurs.

17. Et Jesus leur dit: Suivez-moi, & je vous ferai devenir pêcheurs d'hommes.

18. En même tems ils quittérent leurs filets, & le suivirent.

19. De là étant un peu avancé, il vit Jacque fils de Zébédée, & Jean son frere, qui étoient aussi dans une barque, où ils racommodoient leurs filets:

20. Il les appella à l'heure-même, & ils le suivirent, ayant laissé dans la barque Zébédée leur pere avec ceux qui travailloient pour lui.

21. Ils vinrent ensuite à Capharnaum; & Jesus entrant d'abord le jour du sabbat dans la synagogue; il les instruisoit:

COMMENTAIRE.

Le tems marqué par les Prophétes, par Jacob: (*a*) *Le sceptre ne sortira point de Juda, ni l'Empire de sa race, jusqu'à la venuë de celui qui doit être envoyé, & qui est l'attente des Nations.* Et par Daniel: (*b*) *Soixante & dix semaines sont déterminées sur votre peuple, & sur la ville sainte, jusqu'à la destruction de l'iniquité, & jusqu'à l'expiation de la prévarication, & du péché, & jusqu'à la venuë de la Justice éternelle, & l'accomplissement de la Prophétie, & de la vision, & de l'onction du Saint des Saints.* Voilà les tems de la venuë du Messie bien marquez: ces tems se trouvent accomplis à la prédication de Jean, & à celle de Jesus-Christ.

℣. 16. Vidit Simonem, et Andream. *Il vit Simon & André.* S. Marc retranche beaucoup de faits marquez dans les autres Evangélistes. On peut voir nôtre Harmonie, ou suite historique des quatre Evangiles. Simon & André connoissoient déja Jesus-Christ, puisqu'assez long-tems auparavant André l'avoit été voir dans sa maison, & y avoit ensuite amené Pierre son frere. Voyez saint Jean Chap. I. 36. 37. 43. mais jusqu'alors ils n'avoient point été tellement attachez à lui, qu'ils

(*a*) *Genes.* XLIX. 10. (*b*) *Dan.* IX. 24.

Digitized by Google

22. *Et stupebant super doctrina ejus : erat enim docens eos, quasi potestatem habens, & non sicut Scribæ.*

23. *Erat in synagoga eorum homo in spiritu immundo : & exclamavit,*

24. *Dicens : Quid nobis, & tibi, Jesu Nazarene : venisti perdere nos ? scio qui sis, Sanctus Dei.*

22. Et ils étoient étonnez de sa doctrine, parce qu'il les instruisoit, comme ayant autorité, & non pas comme les Scribes.

23. Or il se trouva dans leur synagogue un homme possedé de l'esprit impur, qui s'écria,

24. Disant : Qu'y a-t-il entre vous & nous, JESUS de Nazareth ? Etes-vous venu pour nous perdre ? Je sai qui vous êtes : *Vous êtes* le Saint de Dieu.

COMMENTAIRE.

ne retournassent à leur mêtier de pêcheurs. (*a*)

℣. 21. INGREDIUNTUR CAPHARNAUM. *Ils vinrent ensuite à Capharnaüm.* C'est la seconde fois qu'il vint dans cette ville : mais à cette fois il y vint pour y fixer sa demeure ordinaire, si l'on peut donner ce nom à la vie que nôtre Sauveur a menée sur la terre, pendant sa prédication.

℣. 22. STUPEBANT SUPER DOCTRINA EIUS. *Ils étoient étonnez de sa doctrine.* Pour trois raisons : La premiere, parce qu'il n'avoit jamais étudié : La seconde, parce que sa doctrine étoit d'une élevation admirable : Et la troisiéme, parce qu'il parloit avec un air de maître, & d'une autorité qui imposoit ; bien different en cela des Scribes, & des Docteurs de la Loi, dont toute la science étoit une science d'opinion, & une vaine montre d'étude, & de recherches puisées dans les écrits, ou dans la tradition de leurs ancêtres. Ce que JESUS-CHRIST disoit étoit original, & de source, & avec cela soûtenu des miracles continuels qu'il faisoit.

℣. 23. ERAT IN SYNAGOGA EORUM HOMO, &c. *Il se trouva dans leur synagogue un homme possédé de l'esprit impur.* Ces sortes de gens n'étoient donc pas exclus des assemblées de Religion ; & apparemment celui-ci n'étoit tourmenté du démon que par accez. Ce miracle n'est point dans saint Matthieu ; mais dans saint Luc, chap. IV. 31. 32. & suivans.

℣. 24. VENISTI PERDERE NOS ? (*b*) *Etes-vous venu pour nous perdre ? Je sai qui vous êtes : Vous êtes le Saint de Dieu.* Etes-vous venu pour détruire nôtre empire, pour nous reléguer dans les enfers ? (*c*) On demande ici si le démon connoissoit véritablement le Fils de Dieu, comme

(*a*) *Matth.* IV. 13.

(*b*) Plusieurs Manuscrits lisent : *Venisti ante tempus.* Ce qui est imité de saint Matthieu, Chap. VIII. 29.

(*c*) *Euthym. Theophyl. Maldo. Grot. Bengs.*

25. *Et comminatus est ei Jesus, dicens: Obmutesce, & exi de homine.*

26. *Et discerpens eum spiritus immundus, & exclamans voce magna exiit ab eo.*

25. Mais Jesus lui parlant avec menaces, lui dit: Tais-toi, & sors de cet homme.

26. Alors l'esprit impur l'agitant avec de violentes convulsions, & jettant un grand cri, sortit hors de lui.

COMMENTAIRE.

il s'en vante en cet endroit: *Je sai qui vous êtes: Vous êtes le Saint de Dieu.* Dans ce même Chapitre saint Marc (*a*) dit que le Fils de Dieu faisoit taire les démons, parce qu'ils savoient qui il étoit: *Non sinebat ea loqui, quoniam sciebant eum.* Et S. Luc (*b*) dans le passage paralléle à saint Marc, dit la même chose. Depuis que le démon eut été vaincu tant de fois dans le désert, lorsqu'il tenta Jesus-Christ, est-il croyable qu'il ait ignoré qui il étoit? Plusieurs habiles Interprétes (*c*) croyent qu'il en avoit douté jusqu'alors, mais qu'ensuite il n'en douta plus. Mais d'autres (*d*) soûtiennent qu'il ne sçut parfaitement que Jesus-Christ étoit le Fils de Dieu, & le Messie, qu'aprés sa résurrection; jusques-là il hésitoit encore. Les abaissemens du Sauveur, sa vie pénible, les persécutions qu'il souffroit, sans employer la force pour les réprimer; le soin qu'il prenoit de cacher ses actions les plus éclatantes; son attention à rapporter à Dieu son Pere, la gloire de toutes ses actions, trompoient le démon, & l'entretenoient dans le doute. S'il eût connu Jesus-Christ, auroit-il inspiré à Judas le dessein de le trahir? (*e*) Auroit-il porté les Juifs à le crucifier? (*f*) Ceux des Anciens (*g*) qui ont crû que le songe de la femme de Pilate, qui lui donna tant d'inquiétude sur le sujet de Jesus-Christ, venoit du démon, qui commençoit à craindre que ce Juste ne fût le Messie; ont crû sans doute que jusqu'alors il l'avoit ignoré. C'est ce qui nous paroît le plus probable.

℣. 25. Obmutesce. *Tais-toi, & sors de cet homme.* Le Fils de Dieu ne veut point recevoir ce témoignage du pere de mensonge, dit saint Chrysostome. (*h*) Il rejette un témoignage suspect & de flaterie, & de fausseté; comme le remarque Tertullien. (*i*) Il ne veut pas que sa Divinité soit divulguée si-tôt. Les tems, & les momens n'étoient pas encore venus; & les esprits des peuples n'étoient pas disposez à recevoir une vérité comme celle-là. Voyez le ℣. 34.

(*a*) *Infrà* ℣. 34.

(*b*) *Luc.* IV 41.

(*c*) *Vide Mald. Grot. Brug. Bedam, hic.*

(*d*) *Vide Ieronym. in Matth.* VIII. 29. *Aug. lib.* IX. *de Civit. cap.* 21. *Remig. apud D. Thom. in Matth.* VIII.

(*e*) *Joan.* XIII. 2.

(*f*) 1. *Cor.* II. 8. *Si enim cognovissent, numquam Dominum gloriæ crucifixissent.*

(*g*) *Ignatius Ep. ad Philipp. Beda, in Matth.* XXVII. 19. *alii.*

(*h*) *Chrysostom. & Euthym. hic. & Tertull. obiter lib.* IV. *contra Marcion, Et Ambros. lib.* VI. *in Luc. n.* 102.

(*i*) *Tertull. lib.* IV. *contra Marcion.*

℣. 26.

Digitized by Google

27. *Et mirati sunt omnes, ita ut conquirerent inter se dicentes: Quidnam est hoc? Quænam doctrina hæc nova? Quia in potestate etiam spiritibus immundis imperat, & obediunt ei.*

28. *Et processit rumor ejus statim in omnem regionem Galilææ.*

29. *Et protinùs egredientes de synagoga, venerunt in domum Simonis & Andreæ, cum Jacobo, & Joanne.*

30. *Decumbebat autem socrus Simonis febricitans: & statim dicunt ei de illa.*

31. *Et accedens elevavit eam, apprehensâ manu ejus: & continuò dimisit eam febris, & ministrabat eis.*

32. *Vespere autem facto cùm occidisset sol, afferebant ad eum omnes malè habentes, & dæmonia habentes:*

33. *Et erat omnis civitas congregata ad januam.*

27. Tous en furent dans un si grand étonnement, qu'ils se demandoient les uns aux autres: Qu'est-ce que ceci, & quelle est cette nouvelle doctrine? Il commande même avec empire aux esprits impurs, & ils lui obéïssent.

28. Sa réputation se répandit en même-tems dans toute la Galilée.

29. Si-tôt qu'ils furent sortis de la synagogue, ils vinrent avec Jacque & Jean en la maison de Simon, & d'André.

30. Or la belle-mere de Simon étoit au lit, ayant la fiévre: ils lui parlérent aussi-tôt d'elle;

31. Et lui s'approchant la prit par la main, & la fit lever. Au même instant la fiévre la quitta, & elle les servoit.

32. Sur le soir le soleil étant couché, ils lui amenérent tous les malades, & les possedez;

33. Et toute la ville étoit assemblée devant sa porte.

COMMENTAIRE.

℣. 26. DISCERPENS EUM. *L'agitant avec de violentes convulsions.* Il montroit par-là qu'il ne quittoit qu'avec dépit, & malgré lui ce malheureux qu'il possédoit. (*a*) Saint Luc (*b*) dit qu'il le jetta par terre au milieu de l'assemblée, mais qu'il ne le blessa point; il l'agita simplement & le renversa; mais Dieu ne permit pas que ni sa chûte, ni ses convulsions, lui causassent aucune blessure remarquable.

℣. 27. QUÆNAM DOCTRINA HÆC NOVA? *Quelle est cette nouvelle doctrine?* Ce n'est pas que JESUS-CHRIST enseignât des nouveautez, ni qu'il prêchât au fond une autre Loi que celle qu'ils avoient reçûë: mais ils admiroient son autorité, & les miracles dont il accompagnoit ce qu'il disoit. Ils étoient surpris de la maniere pleine d'empire avec laquelle il commandoit aux démons.

℣. 32. VESPERE AUTEM FACTO, CUM OCCIDISSET SOL. *Sur le soir, le soleil étant couché*; & le sabbat étant passé; car il commençoit le Vendredy au soir, & finissoit le Samedy au soir, aprés le coucher du soleil. Alors l'obligation de demeurer en repos ne les retenant plus, ils accoururent à la maison de saint Pierre, où JESUS demeuroit, & lui

(*a*) *Maldon. Grot. Brug.*

(*b*) *Luc.* IV. 35. Μηδὲν βλάψαν αὐτὸν

Digitized by Google

34. *Et curavit multos; qui vexabantur variis languoribus, & dæmonia multa ejiciebat, & non sinebat ea loqui, quoniam sciebant eum.*

35. *Et diluculo valdè surgens, egressus abiit in desertum locum, ibique orabat.*

36. *Et prosecutus est eum Simon, & qui cum illo erant.*

37. *Et cùm invenissent eum, dixerunt ei: Quia omnes quærunt te.*

38. *Et ait illis, Eamus in proximos vicos, & civitates, ut & ibi prædicem: ad hoc enim veni.*

34. Il guérit plusieurs malades de diverses maladies; & il chassa plusieurs démons, & il ne leur permettoit pas de dire qu'ils le connoissoient

35. Le lendemain s'étant levé de fort grand matin, il sortit, & s'en alla dans un lieu déſert, où il prioit.

36. Simon, & ceux qui étoient avec lui, l'y suivirent:

37. Et l'ayant trouvé? ils lui dirent: Tout le monde vous cherche.

38. Il leur répondit: Allons aux villages, & aux villes d'ici à l'entour, afin que j'y prêche aussi; car c'est pour cela que je suis venu.

COMMENTAIRE.

amenérent tous les malades de la ville.

℣. 34. CURAVIT MULTOS. *Il guérit plusieurs malades.* Il en guérit autant qu'on lui en présenta. Saint Luc (*a*) dit qu'il leur imposa les mains à chacun d'eux, les uns aprés les autres, & qu'il les renvoya guéris.

℣. 35. ET DILUCLO VALDE. *Le Lendemain s'étant levé de fort grand matin, il sortit, & s'en alla dans un lieu déſert.* Saint Matthieu ne rapporte pas cette particularité; & saint Luc qui la raconte, sans parler de l'heure du matin, dit simplement que le lendemain, le jour étant venu, (*b*) il se retira dans un lieu déſert, à l'insçû de tout le monde. Toutefois saint Pierre, & les autres Disciples l'atteignirent, & lui dirent que tout le peuple le cherchoit, & s'étoit mis à le suivre.

℣. 36. PROSECUTUS EST EUM SIMON. *Simon & ceux qui étoient avec lui, l'y suivirent.* Ou plûtôt, *l'y poursuivirent*, suivant la force du Grec; (*c*) car JESUS étoit parti sans eux. Saint Pierre, saint André, saint Jacque, & saint Jean furent les premiers qui s'apperçûrent de son absence, & qui le suivirent. Les troupes vinrent aprés, & le trouverent aussi.

℣. 38. EAMUS IN PROXIMOS VICOS. *Allons aux villages, & aux villes d'alentour, afin que j'y prêche aussi.* Saint Luc nous apprend que ces troupes qui étoient venuës, arrêtérent JESUS, & ne vouloient pas qu'il les quittât. (*d*) Mais qu'il leur dit, qu'il avoit aussi à prêcher aux

(*a*) Luc. IV. 41.
(*b*) Luc. IV. 42. Γενομένης δὲ ἡμέρας.
(*c*) Κατεδίωξαν αὐτὸν ὁ Σίμων, καὶ οἱ μετ' αὐτοῦ.
(*d*) Luc. IV. 42. 43.

Digitized by Google

39. *Et erat prædicans in synagogis eorum, & in omni Galilæa, & dæmonia ejiciens.*

40. *Et venit ad eum leprosus deprecans eum: & genu flexo dixit ei: Si vis, potes me mundare.*

41. *Jesus autem misertus ejus, extendit manum suam, & tangens eum, ait illi: Volo, mundare.*

42. *Et cùm dixisset, statim discessit ab eo lepra, & mundatus est.*

43. *Et comminatus est ei: statimque ejecit illum,*

44. *Et dicit ei: Vide nemini dixeris: sed vade, ostende te Principi Sacerdotum, & offer pro emundatione tua, quæ præcepit Moyses in testimonium illis.*

45. *At ille egressus cœpit prædicare, & diffamare sermonem, ita ut jam non posset manifestè introire in civitatem, sed foris in desertis locis esset, & conveniebant ad eum undique.*

39. Il prêchoit *en effet* dans leurs synagogues, & par toute la Galilée, & il chassoit les démons.

40. Pendant ce tems-là un lépreux vint à lui, qui le priant, & se jettant à genoux, lui dit: si vous voulez, vous pouvez me guérir.

41. JESUS en eut pitié; & étendant la main, il le toucha, & lui dit: Je le veux soyez guéri.

42. Dés qu'il eut dit cette parole, la lépre quitta cet homme, & il se trouva guéri

43. JESUS le renvoya aussi-tôt, aprés lui avoir défendu fortement *d'en parler*,

44. En lui disant: Gardez-vous bien de rien dire de ceci à personne; mais allez-vous montrer au Prince des Prêtres, & offrez pour vôtre guérison, ce que Moyse a ordonné, afin que cela leur serve de témoignage.

45. Mais cet homme l'ayant quitté commença à parler de sa guérison, & à la publier par tout: de sorte que JESUS ne pouvoit plus entrer dans la ville à cause du monde, mais il se tenoit dehors dans les lieux déserts, & on venoit à lui de tous côtez.

COMMENTAIRE.

autres villes; que c'étoit pour cela que son Pere l'avoit envoyé. S. Marc dit qu'il étoit sorti de Capharnaüm à cette intention. (*a*)

℣. 40. VENIT AD EUM LEPROSUS, *Pendant ce tems-là un lépreux vint à lui.* Ce lépreux est le même dont il est parlé dans saint Luc, v. 12. & suivans; fort différent d'un autre marqué dans saint Matthieu, VIII. 2. 3. 4. qu'il guérit aprés le Sermon qu'il avoit fait sur la montagne.

℣. 44. OSTENDE TE PRINCIPI SACERDOTUM *Allez vous montrer au Prince des Prêtres.* Le Grec lit simplement: (*b*) *Montrez-vous au Prêtre*, ou *aux Prêtres*, en plurier, comme portent le Syriaque, & le Persan. Quelques Manuscrits Grecs, lisent: *au Grand-Prêtre*, de même que la Vulgate. Mais il est certain qu'il n'étoit pas nécessaire de recourir au grand-Prêtre, pour être déclaré guéri, & pour être restitué dans le commerce du monde.

(*a*) *Marc. hic.* Εἰς τοῦτο γὰρ ἐξῆλθον.

(*b*) Σεαυτὸν δεῖξον τῷ ἱερεῖ. *Quidam:* Ἀρχιερεῖ. *Leicest. Cod. Velez. Paris. 5. apud Mill. hic.*

Digitized by Google

v. 45. DIFFAMARE SERMONEM. *Il commença à parler de sa guérison, & à la publier par tout. Sermo* est mis ici pour *Res*. L'Ecriture met souvent *la parole*, pour *la chose*. Ce lépreux ne fit-il pas mal de désobeir à JESUS-CHRIST, qui lui avoit défendu de parler de sa guérison? Les Anciens (*a*) l'excusent unanimement, lui, & tous les autres qui en ont usé de même dans de semblables occasions. Nôtre Sauveur ne prétendoit pas leur imposer une obligation étroite, de ne parler de ce qui ne pouvoit demeurer caché; (*b*) c'étoit un effet de sa modestie. Les malades ainsi guéris n'agissoient ni par mépris, ni par un esprit de désobéissance contre leur bienfaiteur; ils suivoient un mouvement tout contraire. Ils se laissoient aller à ce que leur reconnoissance, & leur tendresse leur inspiroient. Il étoit nécessaire que les miracles se divulgassent, pour la gloire de Dieu; & il étoit bon que le Sauveur nous montrât l'exemple de modestie, & d'humilité. *Quantum ad gloriæ humanæ aversionem pertinebat, vetuit eum divulgare*, dit Tertullien: (*c*) *Quantum autem ad tutelam legis, jussit ordinem impleri.*

L'Evangéliste ajoûte, que JESUS-CHRIST *ne pouvoit plus rentrer dans la ville, à la vûë du monde*, parce que les peuples l'auroient arrêté, & qu'il n'auroit pû se tirer du milieu de la foule, qui l'auroit comme assiégé. Il vouloit se réserver pour prêcher aux villages, & aux peuples de la campagne. *Il ne pouvoit plus*, signifie, *qu'il ne vouloit pas*, pour les raisons qu'on a dites. Saint Luc (*d*) & saint Marc témoignent qu'il demeuroit dans des lieux déserts, vacant à l'oraison, & que les peuples l'y venoient trouver de toutes parts.

(*a*) *Chrysost. Ieronym. Beda, Teophylact. ad Matth.* IX. 31.
(*b*) *Vide Ieronym. Gregor. Magn. Bedam, in Matth.* IX. 31.
(*c*) *Tertull. lib. 4. contra Marcion.*
(*d*) *Luc.* V. 16.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Guérison du Paralytique. Vocation de saint Matthieu à l'Apostolat. Murmure des Pharisiens de ce que JESUS *mange avec les Publicains, & de ce que ses Disciples ne jeûnent pas comme eux.* JESUS *excuse ses Disciples, qui cüeilloient, & froissoient des épis le jour du Sabbat.*

℣. 1. *ET iterum intravit Capharnaum post dies.*

2. *Et auditum est quòd in domo esset, & convenerunt multi, ita ut non caperet, neque ad januam: & loquebatur eis verbum.*

℣. 1. QUelque tems aprés il revint à Capharnaüm.

2. Aussi-tôt qu'on eut oüi dire qu'il étoit en la maison, il s'y assembla un si grand nombre de personnes, que *ni le dedans du logis*, ni tout l'espace d'auprés de la porte ne les pouvoit contenir; & il leur prêchoit la parole *de Dieu*.

COMMENTAIRE.

℣. 1. ET ITERUM INTRAVIT CAPHARNAUM POST DIES. *Quelque tems aprés il revint à Capharnaüm.* Aprés avoir suffisamment enseigné les peuples de la campagne, il revint à Capharnaüm. Saint Matthieu marque qu'il s'embarqua pour revenir. Il étoit donc au delà de la mer de Tibériade, où il se retira souvent depuis pour prier, & pour éviter les poursuites des troupes. Quelques Exemplaires lisent: (*a*) *Post dies octo*, huit jours aprés: mais les meilleurs & les plus anciens Exemplaires Grecs & Latins, lisent simplement: *Post dies*; & ni saint Matthieu, ni saint Luc ne portent pas le nombre des jours.

℣. 2. ITA UT NON CAPERET, NEQUE AD JANUAM. (*b*) *En sorte que tout l'espace qui étoit auprés de la porte, ne les pouvoit contenir.* Il veut marquer apparemment le vestibule, (*c*) le parvis qui étoit au devant de la porte. JESUS leur parloit donc du milieu de la salle, ou même de la porte; afin que tant ceux qui étoient dans la maison, que ceux qui étoient au dehors pussent l'entendre.

(*a*) *Ita codd. Latini quidam, & Graci nonnulli, apud Mald. & Mill. hic. Fortè scriptum fuerat ab Evangelista: Δι' ἡμέρων, pro quo nunc legitur: Δι' ἡμέρων. Mill. Prolog.* 413.

(*b*) *Fortè: Neque quà ad Januam.* Μηδὲ τὰ πρὸς τὴν θύραν.

(*c*) *Mald. Grot. alii plerique.*

Digitized by Google

3. *Et venerunt ad eum ferentes paralyticum, qui à quatuor portabatur.*

4. *Et cùm non poſſent offerre eum illi præ turbâ, nudaverunt tectum ubi erat: & patefacientes ſubmiſerunt grabatum, in quo paralyticus jacebat.*

5. *Cùm autem vidiſſet Jeſus fidem illorum, ait paralytico: Fili, dimittuntur tibi peccata tua.*

6. *Erant autem illic quidem de Scribis ſedentes, & cogitantes in cordibus ſuis:*

3. Alors *quelques-uns* lui vinrent amener un paralytique, qui étoit porté par quatre hommes.

4. Mais la foule les empêchant de le lui préſenter, ils découvrirent le toît *de la maiſon* où il étoit, & y ayant fait une ouverture, ils deſcendirent le lit où le paralytique étoit couché.

5. Jesus voyant leur foi, dit au paralytique: Mon fils, vos péchez vous ſont remis.

6. Il y avoit quelques Scribes aſſis au même lieu, qui s'entretenoient de ces penſées dans leur cœur.

COMMENTAIRE.

℣. 4. Nudaverunt tecum. *Ils découvrirent le toit de la maiſon,* où étoit Jesus, & deſcendirent devant lui le lit où étoit le paralytique. Les toîts de la Paleſtine étoient en plate-forme, & il y avoit un eſcalier pour y monter, ſans entrer dans la maiſon. (*a*) On ajoûte qu'au milieu de la plate-forme il y avoit une ouverture fermée par une trappe, autour de laquelle étoit une baluſtrade. Pour donner du jour, & de l'air à l'appartement qui étoit au-deſſous; on ouvroit cette trappe, & on la fermoit lorſque le ſoleil étoit trop fort, ou qu'il tomboit de la pluye, ou de la neige. C'eſt, dit-on, cette trappe que l'on ouvrit dans cette occaſion, pour deſcendre le paralytique devant Jesus, qui enſeignoit dans la ſalle. J'y trouve deux difficultez: 1°. Saint Luc (*b*) dit qu'on le deſcendit *par les tuiles.* 2°. Il faudroit que la maiſon n'eût eu aucun étage, & que du plein pied juſqu'au toît, il n'y eût eu aucun plat-fond. Ligfoot veut que Jesus ait été dans la ſalle d'enhaut avec les Phariſiens, & les Docteurs de la Loi. Il montre qu'il étoit ordinaire aux Juifs d'y monter, lorſqu'ils traitoient des matieres de Religion; mais cette raiſon n'eſt nullement convaincante. On ſait qu'on traitoit de ces matiéres où l'on ſe trouvoit, ſans choiſir les lieux. Il eſt plus ſimple de dire que la maiſon étoit, comme le ſont encore aujourd'hui la plûpart de celles des Orientaux, ſans aucun étage. Ces hommes donc arrachérent quelques briques dont la plate-forme étoit pavée, pour élargir l'ouverture qui étoit dans le toît; & ayant deſcendu le paralytique dans la maiſon, il ſe trouva par ce moyen tout d'un coup aux pieds de Jesus, qui parloit à la porte, ou à la fenêtre du logis.

(*a*) Voyez *Matth.* XXIV. 17. *Marc.* XIII. 15.

(*b*) *Luc.* V. 19. Ἀναβάντες ἐπὶ τὸ δῶμα διὰ τῶν κεράμων καθῆκαν αὐτὸν σὺν τῷ κλινιδίῳ.

7. *Quid hic sic loquitur? Blasphemat. Quis potest dimittere peccata, nisi solus Deus?*

8. *Quo statim cognito Jesus Spiritu suo, quia sic cogitarent intra se, dicit illis: Quid ista cogitatis in cordibus vestris?*

9. *Quid est facilius, dicere paralytico? Dimittuntur tibi peccata: an dicere: Surge, tolle grabatum tuum, & ambula?*

10. *Ut autem sciatis, quia Filius hominis habet potestatem in terra dimittendi peccata, (ait paralytico:)*

11. *Tibi dico: Surge, tolle grabatum tuum, & vade in domum tuam.*

12. *Et statim surrexit ille: &, sublato grabato, abiit coram omnibus: ita ut mirarentur omnes, & honorificarent Deum, dicentes: Quia numquam sic vidimus.*

13. *Et egressus est rursùs ad mare: omnisque turba veniebat ad eum, & docebat eos.*

7. Que veut dire cet homme? Il blasphême. Qui peut remettre les péchez, que Dieu seul?

8. JESUS connut aussi-tôt par son Esprit ce qu'ils pensoient en eux-mêmes, & il leur dit: Pourquoi vous entretenez-vous de ces pensées dans vos cœurs?

9. Lequel est le plus aisé, ou de dire à ce paralytique: Vos péchez vous sont remis; ou de lui dire: Levez-vous, emportez vôtre lit, & marchez?

10. Or afin que vous sachiez que le Fils de l'homme a le pouvoir dans la terre de remettre les péchez, il dit au paralytique:

11. Levez-vous, je vous le commande, emportez vôtre lit, & allez-vous-en en vôtre maison.

12. Il se leva au même instant, emporta son lit, & s'en alla devant tout le monde: de sorte qu'ils furent tous saisis d'étonnement; & rendant gloire à Dieu, ils disoient: Jamais nous n'avons rien vû de semblable.

13. JESUS étant sorti une autre fois du côté de la mer, tout le peuple venoit à lui, & il les enseignoit.

COMMENTAIRE.

℣. 8. SPIRITU SUO. *Jesus connut par son esprit ce qu'ils pensoient.* Il n'eut pas besoin pour le connoître de les entendre, ni d'en être averti par d'autres, ni d'une révélation particuliere, comme les Prophétes qui apprenoient par une lumiére intérieure, mais qui leur étoit étrangére, les choses cachées. JESUS connoissoit toutes choses *par son esprit*, par sa pénétration infinie, par sa Divinité, unie hypostatiquement à son humanité. Le Fils de Dieu, le Verbe, la Sagesse incréée, la Personne du Fils est quelquefois appellée Esprit par les anciens Peres. (*a*)

℣. 9. QUID EST FACILIUS DICERE, &c? *Lequel est le plus aisé de dire: Vos péchez vous sont remis, &c?* On peut voir le Commentaire sur saint Matthieu IX. 5.

℣. 13. EGRESSUS EST RURSUS AD MARE. *Jesus étant sorti une autre fois du côté de la mer*, ou du Lac de Tibériade. On a vû sur le ℣. 1. que JESUS étoit venu à Capharnaüm en batteau, & par conséquent de delà le lac. Saint Marc dit ici qu'il alla une autre fois vers la mer, c'est-

(*a*) Voyez Grotius sur cet endroit.

Digitized by Google

14. *Et cùm præteriret, vidit Levi Alphæi sedentem ad telonium, & ait illi: Sequere me. Et surgens, secutus est eum.*

15. *Et factum est, cùm accumberet in domo illius, multi publicani, & peccatores simul discumbebant cum Jesu, & Discipulis ejus: erant enim multi, qui & sequebantur eum.*

16. *Et Scribæ & Pharisæi videntes, quia manducaret cum publicanis, & peccatoribus, dicebant discipulis ejus: Quare cum publicanis, & peccatoribus manducat, & bibit Magister vester?*

14. Et lorsqu'il passoit, il vit Lévi fils d'Alphée, assis au bureau des impôts, auquel il dit: Suivez-moi. Il se leva *aussitôt*, & le suivit.

15. Et Jesus étant assis à table en la maison de cet homme, beaucoup de publicains, & de gens de mauvaise vie y étoient assis avec lui & avec ses Disciples; car il y en avoit même plusieurs qui le suivoient.

16. Les Scribes & les Pharisiens voyant qu'il mangeoit avec les publicains, & avec les gens de mauvaise vie, dirent à ses Disciples: Pourquoi vôtre Maître mange-t-il, & boit-il avec des publicains, & des gens de mauvaise vie?

COMMENTAIRE.

à-dire, une seconde fois depuis son arrivée. Ou plûtôt, ces mots: *Une autre fois*, ont rapport à ceux-ci du Chapitre précédent ℣. 16. *Un jour marchant le long de la mer, il vit Simon, & André*, & il les appella à sa suite. *Un autre jour* il alla encore sur le Lac, & y ayant vû Lévi, il l'appella aussi à l'Apostolat. Le mot, *Une autre fois*, manque dans quelques anciens Exemplaires. (*a*)

℣. 14. Vidit Levi Alphæi. *Il vit Lévi, fils d'Alphée.* La plûpart des Exemplaires Grecs lisent *Lévin*, au lieu de *Lévi*. D'autres lisent: (*b*) *Jacques fils d'Alphée.* On peut voir nôtre Préface sur saint Matthieu, & le Commentaire sur son Chapitre IX. ℣. 9.

℣. 15. Erant multi, qui et sequebantur eum. *Il y avoit beaucoup de Publicains, qui le suivoient.* Depuis la vocation de saint Matthieu, & le repas que Jesus-Christ daigna prendre dans son logis, en la compagnie de quelques gens de la même profession, d'autres Publicains s'attachérent à lui, & demeurérent fidéles à sa parole: circonstance que les autres Evangélistes n'ont point marquée. Toutefois saint Matthieu, (*c*) & saint Luc (*d*) semblent l'insinuer, lorsqu'ils rapportent le reproche que lui faisoient les Juifs, en disant qu'il étoit l'ami des Publicains, & des pécheurs. Et ailleurs, (*e*) le Sauveur assure que les Publicains, & les femmes de mauvaise vie précéderont dans l'autre vie les Pharisiens, & les Scribes. Enfin, il préfére l'humble Publicain priant dans

(*a*) *Cantabrig. Copht. Cod. Lat Bodl. antiquissimo.*

(*b*) *Ita Cantabrig. G. L. & Leicest. & Paris. 6. & codd. aliqui, teste Victore Antioch. Vide & Orig. l. 1. contra Cels. negat hunc Levin esse Apostolum.* Εἰ μὴ καὶ τίνα τῶν ἀντιγράφων τῶ. καὶ Μάρκον Εὐαγγελίν.

(*c*) *Matth.* XI. 19.

(*d*) *Luc.* VII. 34.

(*e*) *Matth.* XXI. 31.

Digitized by Google

17. *Hoc audito Jesus ait illis*: Non necesse habent sani medico, sed qui malè habent: non enim veni vocare justos, sed peccatores.

18. *Et erant discipuli Joannis, & Pharisæi jejunantes*: *& veniunt, & dicunt illi*: *Quare discipuli Joannis, & Pharisæorum jejunant*: *tui autem discipuli non jejunant?*

19. *Et ait illis Jesus*: *Numquid possunt filii nuptiarum, quamdiu sponsus cum illis est, jejunare? Quanto tempore habent secum sponsum, non possunt jejunare.*

17. Ce que JESUS ayant entendu, il leur dit: Ce ne sont pas les sains, mais les malades qui ont besoin de médecin. Je ne suis pas venu appeller les justes, mais les pécheurs.

18. Or les disciples de Jean & ceux des Pharisiens jeûnoient *souvent*; & l'étant venu trouver, ils lui dirent: Pourquoi les disciples de Jean & ceux des Pharisiens jeûnent-ils, & que vos disciples ne jeûnent pas?

19. JESUS leur répondit: Les amis de l'époux peuvent-ils jeûner pendant que l'époux est avec eux? *Non sans doute*, ils ne peuvent pas jeûner pendant qu'ils ont l'époux avec eux.

COMMENTAIRE.

le Temple, (*a*) au Pharisien superbe, qui étale ses prétenduës bonnes œuvres. Il préfére la maison du Publicain Zachée, (*b*) à celle des Prêtres, & des Pharisiens. Il inculque par tout qu'il ne vient pas tant pour les justes, que pour rappeller les pécheurs dans la voye de la pénitence.

℣. 17. NON NECESSE HABENT SANI MEDICO. *Ce ne sont point les sains, mais les malades qui ont besoin de Médecins.* C'est une espéce de proverbe, que l'on ne doit pas pousser dans toute la rigueur au sens moral. Car il n'est personne, ni sain, ni malade, ni juste, ni pécheur, qui n'ait besoin du souverain Médecin. (*c*) *Omnes peccaverunt, & egent gloriâ Dei.* Le plus sain peut devenir bien-tôt malade, & le plus malade peut recevoir la santé, par le secours du Médecin tout-puissant. (*d*) Tout le genre humain est malade, dit saint Augustin: le Fils de Dieu est venu pour le guérir: (*e*) *Jacet toto orbe terrarum, ab oriente usque ad occidentem, grandis ægrotus: ad sanandum grandem ægrotum descendit omnipotens Medicus.*

NON ENIM VENI VOCARE JUSTOS, SED PECCATORES. *Je ne suis pas venu appeller les justes, mais les pécheurs.* Plusieurs exemplaires Grecs (*f*) ajoûtent, *A la pénitence.* JESUS-CHRIST ne vient pas appeller les pécheurs, afin qu'ils perséverent dans le péché; mais afin que se convertissant, & faisant une sérieuse pénitence, ils deviennent justes, &

(*a*) *Luc.* XVIII. 10.
(*b*) *Luc.* XIX. 2.
(*c*) *Rom.* III. 23.
(*d*) *Aug. in Psalm.* CII. *n.* 5. *Sanabuntur omnes languores tui, noli timere. Magni sunt, inquies, sed major est medicus. Omnipotenti medico nullus languor insanabilis occurrit.*
(*e*) *Aug. Serm.* 87. *nov. edit. n.* 13. 14.
(*f*) *Vide Græca impressa. Plura mss. non habent. Mill. hic,*

Digitized by Google

20. *Venient autem dies, cùm auferetur ab eis sponsus, & tunc jejunabunt in illis diebus.*

21. *Nemo assumentum panni rudis assuit vestimento veteri: alioquin aufert supplementum novum à veteri, & major scissura fit.*

22. *Et nemo mittit vinum novum in utres veteres: alioquin dirumpet vinum utres, & vinum effundetur, & utres pereibunt: sed vinum novum in utres noves mitti debet.*

23. *Et factum est iterùm cùm Dominus Sabbatis ambularet per sata, & discipuli ejus cœperunt progredi, & vellere spicas.*

24. *Pharisæi autem dicebant ei: Ecce, quid faciunt Sabbatis quod non licet?*

25. *Et ait illis: Numquam legistis quid fecerit David, quando necessitatem habuit: & esuriit ipse, & qui cum eo erant.*

26. *Quomodo introivit in domum Dei sub Abiathar principe sacerdotum, & panes propositionis manducavit, quos non licebat manducare, nisi sacerdotibus: & dedit eis, qui cum eo erant?*

20. Mais il viendra un tems que l'époux leur sera ôté; & ce sera en ce tems-là qu'ils jeûneront.

21. Personne ne coud une piéce de drap neuf à un vieux vêtement, autrement la piéce neuve emporteroit encore une partie du vieux, & la rupture en deviendroit plus grande.

22. Nul ne met point non plus du vin nouveau dans de vieux vaisseaux; parce que le vin nouveau romproit les vaisseaux, le vin se répandroit, & les vaisseaux se perdroient; mais il faut mettre le vin nouveau dans des vaisseaux neufs.

23. Il arriva encore que le Seigneur passant le long des bleds un jour de Sabbat, ses Disciples en marchant commencérent à rompre des épis.

24. Surquoi les Pharisiens lui dirent: Pourquoi *vos Disciples* font-ils le jour du sabbat, ce qu'il n'est point permis de faire?

25. Il leur répondit: N'avez-vous jamais lû ce que fit David dans le besoin où il se trouva, lorsque lui, & ceux qui l'accompagnoient furent pressez de la faim?

26. Comment il entra dans la maison de Dieu, du tems du Grand Prêtre Abiathar, & mangea les pains de proposition, & en donna à ceux qui étoient avec lui, quoiqu'il n'y eût que les Prêtres à qui il fût permis d'en manger?

COMMENTAIRE.

fidéles. Cela s'entend assez. L'addition de ces mots: *A la pénitence*, est prise de saint Matthieu. (a)

℣. 19. FILII NUPTIARUM. *Les amis de l'époux.* A la lettre: *Les enfans de la nâce.* Les jeunes gens qui accompagnent le nouvel époux par honneur, durant les jours de son mariage. Les Apôtres observoient sans doute tous les jeûnes ordonnez par la Loi; mais ils ne gardoient pas les autres jeûnes que les Pharisiens y avoient ajoûtez par leur volonté propre. Leur état, & la profession à laquelle JESUS les destinoit, & où ils étoient occupez dés ce tems-là, ne leur permettoient pas ces jeûnes rigoureux,

(a) Matth. IX. 15.

Digitized by Google

27. *Et dicebat eis : Sabbatum propter hominem factum est, & non homo propter Sabbatum.*

28. *Itaque dominus est Filius hominis, etiam Sabbati.*

27. Il leur dit encore : le Sabbat a été fait pour l'homme, & non pas l'homme pour le Sabbat.

28. C'eſt pourquoi le Fils de l'homme eſt maître du Sabbat même.

COMMENTAIRE.

dont les Phariſiens faiſoient parade. Tout ceci eſt expliqué dans ſaint Matthieu IX.

℣. 26. SUB ABIATHAR PRINCIPE SACERDOTUM. *Du tems du Grand-Prêtre Abiathar.* Lorſque David vint demander les pains au Grand-Prêtre, (*a*) c'étoit Achimelech, fils d'Abiathar, qui rempliſſoit la Charge de Grand-Prêtre. Pour réſoudre cette difficulté les uns diſent qu'il y a ici une faute de Copiſte, & qu'on a mis Abiathar, pour Achimelech. D'autres, (*b*) qu'Achimelech avoit deux noms, & qu'il ſe nommoit auſſi Abiathar, de même qu'Abiathar eſt quelquefois nommé Achimélech. (*c*) Il eſt certain que du tems de David, les Grands-Prêtres ſont nommez tantôt *Sadoc*, & *Abiathar*, & tantôt *Sadoc*, & *Achimélech*. (*d*) D'autres croyent (*e*) que le Grand-Prêtre Abiathar étoit encore vivant, & que David vint dans ſa maiſon à Nobé, & s'adreſſa à Achimélech ſon fils, pour avoir des rafraîchiſſemens. Ce fut Achimélech qui lui donna les pains de propoſition. Achimélech n'étoit point encore grand-Prêtre ; il n'étoit que vicegérent de ſon pere. L'ancien manuſcrit de Cambrige, qui a autrefois appartenu à Beze, omet ce verſet. Quelques autres manuſcrits au lieu *du Grand-Prêtre Abiathar*, liſent ſimplement, *le Prêtre Abiathar*. Mais on peut s'en tenir à l'opinion qui donne deux noms à Achimélech, ou à celle qui admet deux Grands-Prêtres à la fois, Abiathar en exercice, & Achimélech ſon vicegérent.

PANES PROPOSITIONIS. *Les pains de propoſition.* Les pains qui avoient été poſez ſur la table ſacrée dans le Saint, & qui en avoient été ôtez le Samedi précédent. Voyez 1. *Reg.* XXI. 1. *& ſeq.* Il n'étoit pas permis aux laïques d'en manger, (*f*) comme le dit ici l'Ecriture. Il n'y avoit que la néceſſité qui pût autoriſer David, & ſes gens, à le faire.

℣. 28. DOMINUS EST FILIUS HOMINIS ETIAM SABBATI.

(*a*) 1. *Reg.* XXI. 1. *Venit David ad Nobe, ad Achimelech Sacerdotem, & obſtupuit Achimelech, &c.*

(*b*) *Vide Druſ. Eſt. Tir. Bez. Glaſſ. alios paſſim.*

(*c*) Comparez 2. *Reg.* VIII. 17. & 1. *Par.* XXIV. 2. 3. où ſe trouve le nom d'Achimélech, ou Ahimélech, avec 2. *Reg.* XV. 29. 35. & 3. *Reg.* II. 26. 27. où ſe trouve celui d'Abiathar, pour marquer la même perſonne.

(*d*) 1. *Par.* XV. 11. *Vocavit David Sadoc, & Abiathar Sacerdotes. &* 1. *Par.* XVIII. 16. *Sadoc autem .... & Achimelech, Sacerdotes.*

(*e*) *Grot. Le Clerc.*

(*f*) *Levit.* XXIV. 6. ... 9.

Digitized by Google

Le Fils de l'homme eſt maître du Sabbat même. Dans la rigueur je puis diſpenſer mes Diſciples de l'obſervation du Sabbat. J'en ſuis le maître comme Dieu. De même que j'ai fait les Loix, je puis en diſpenſer, ou même les abroger : mais je n'uſe point ici de mon pouvoir. Mes Diſciples ne violent point le Sabbat en faiſant ce qu'ils font, preſſez de la faim. Voilà leur juſtification.

CHAPITRE III.

Guériſon miraculeuſe d'un homme, qui avoit la main séche. Scandale des Phariſiens. JESUS *accablé de la foule. Guériſon de pluſieurs malades. Il paſſe la mer de Tibériade.* JESUS *choiſit les douze Apôtres. Il les envoye prêcher l'Evangile. Péché contre le Saint Eſprit.*

℣. 1. *Et introivit iterùm in Synagogam, & erat ibi homo habens manum aridam.*

2. *Et obſervabant eum, ſi Sabbatis curaret, ut accuſarent illum.*

3. *Et ait homini habenti manum aridam : Surge in medium.*

4. *Et dicit eis : Licet Sabbatis bene facere, an malè ? Animam ſalvam facere, an perdere ? At illi tacebant.*

℣. 1. JESUS entra une autre fois dans la Synagogue, où il ſe trouva un homme qui avoit une main séche.

2. Et ils l'obſervoient *pour voir* s'il le guériroit un jour de Sabbat, afin *d'en prendre ſujet* de l'accuſer.

3. Alors il dit à cet homme qui avoit une main séche : Levez-vous, *tenez-vous* au milieu.

4. Puis il leur dit : Eſt-il permis au jour du Sabbat de faire du bien, ou du mal ? De ſauver la vie, ou de l'ôter ? Et ils demeurérent dans le ſilence.

COMMENTAIRE.

℣. 1. ERAT IBI HOMO HABENS MANUM ARIDAM. *Il ſe trouva dans la Synagogue un homme qui avoit une main séche.* On peut voir ce qui a été dit dans ſaint Matthieu XII. 8. 9. 10. Ceci ſe paſſa dans la Synagogue de Capharnaüm, auſſi-bien que la guériſon du démoniaque du Chapitre I. verſet 23. 24. Saint Luc (*a*) dit que cet homme qui fut guéri, avoit la main droite deſſéchée, ou percluſe.

(*a*) Luc. VI. 7.

Digitized by Google

5. Et circumspiciens eos cum ira, contristatus super cæcitate cordis eorum, dicit homini : extende manum tuam. Et extendit, & restituta est manus illi.

6. Exeuntes autem Pharisæi, statim cum Herodianis consilium faciebant adversùs eum, quomodo eum perderent.

7. Jesus autem cum Discipulis suis secessit ad mare : & multa turba à Galilæa & Judæa, secuta est eum.

8. Et ab Jerosolymis, & Idumæa, & trans Jordanem : & qui circa Tyrum, & Sidonem, multitudo magna, audientes quæ faciebat, venerunt ad eum.

5. Mais lui les regardant avec colére, étant affligé de l'aveuglement de leur cœur, il dit à cet homme : Etendez vôtre main. Il l'étendit, & elle devint saine.

6. Aussi-tôt les Pharisiens étant sortis, tinrent conseil contre lui avec les Hérodiens, comment ils le perdroient.

7. Mais JESUS se retira avec ses Disciples vers la mer, où une grande foule de peuple le suivit de Galilée, & de Judée,

8. De Jérusalem, de l'Idumée, & de-là le Jourdain : & ceux des environs de Tyr, & de Sidon ayant oüi parler des choses qu'il faisoit, vinrent en grand nombre le trouver.

COMMENTAIRE.

℣. 4. LICET SABBATO BENE FACERE, AN MALE? *Est-il permis au jour du Sabbat de faire du bien, ou du mal? De sauver la vie, ou de l'ôter ?* Les Juifs ne croyoient pas qu'il fût permis d'attaquer l'ennemi un jour du Sabbat ; mais ils croyoient qu'on pouvoit se défendre, & repousser la force par la force. (*a*) JESUS-CHRIST demande ici aux Pharisiens, si supposé qu'il ne soit pas permis de mal faire, au moins il n'étoit pas permis de bien faire ? Et si l'on ne pouvoit pas ôter la vie, s'il n'étoit pas permis de la sauver à un autre le jour du Sabbat ? Vous croyez que la Loi vous défend d'ôter la vie à un ennemi le jour du Sabbat ; à la bonne heure : mais vous défend-elle aussi de sauver la vie, & de guérir un malade?

℣. 6. CUM HERODIANIS. *Avec les Hérodiens.* Nous croyons que c'étoient des disciples de Judas le Galiléen, qui soûtenoit qu'il n'étoit pas permis de payer le tribut aux Romains, & que les Juifs n'étoient les serviteurs que de Dieu seul.

℣. 7. SECESSIT AD MARE. *Jesus se retira dans la mer de Galilée*, ou de Tibériade, où il s'embarqua pour se retirer au-delà du Jourdain. Ci-aprés versets 9.... 13.

℣. 8. AB IDUMÆA. *De l'Idumée.* L'Idumée qui étoit au midi de la Tribu de Juda, étoit presque toute convertie au Judaïsme, depuis qu'Hircan eut obligé les Iduméens à recevoir la circoncision, & les cérémonies Judaïques. (*b*) Ils se regardoient comme ne faisant plus qu'un même peu-

(*a*) *Joseph. Antiq. l. 14. c. 8.* Ἄρχοντὰς δὲ μάχης, καὶ πόλεμον ἀμύνασθαι δίδωσιν ὁ νόμος.

(*b*) *Joseph. Antiq. l. 13. c. 17.* Ἅπαντας τοὺς Ἰδουμαίους ἐπιχωριάζειν ποιησάμενος, ἐπέτρεψεν αὐτοῖς μένειν ἐν τῇ χώρᾳ, ἂν περιτέμνωνται τὸ αἰδοῖον, καὶ τοῖς Ἰουδαίοις νόμοις χρῶνται θέλωσιν.

Digitized by Google

9. *Et dixit Discipulis suis, ut navicula sibi deserviret propter turbam, ne comprimerent eum.*

10. *Multos enim sanabat, ita ut irruerent in eum, ut illum tangerent quotquot habebant plagas.*

11. *Et spiritus immundi, cùm illum videbant, procidebant ei: & clamabant, dicentes:*

12. *Tu es Filius Dei. Et vehementer comminabatur eis, ne manifestarent illum.*

9. Et il dit à ses Disciples, qu'ils lui tinssent là une barque prête, afin qu'elle lui servît pour n'être pas accablé par la foule du peuple.

10. Car comme il en guérissoit beaucoup, tous ceux qui étoient affligez de quelque mal, se jettoient sur lui pour le pouvoir toucher.

11. Et quand les esprits impurs le voyoient, ils se prosternoient devant lui, en criant:

12. Vous êtes le Fils de Dieu: mais il leur défendoit avec de grandes menaces de le découvrir.

COMMENTAIRE.

ple. Les zélez pendant le dernier siége les firent venir dans le Temple, pour le défendre avec eux contre les Romains. (*a*) Les Iduméens depuis la captivité de Babylone, occupoient une bonne partie des terres de Juda vers le midi.

TRANS JORDANEM. *De delà le Jourdain.* La Pérée, la Batanée, l'Iturée, la Trachonite, la haute Galilée.

QUI CIRCA TYRUM, ET SIDONEM. *Ceux des environs de Tyr, & de Sidon.* Les Juifs qui demeuroient au voisinage de ces deux villes, qui étoient payennes. La Tribu d'Aser joignoit la Phénicie.

℣. 9. UT NAVICULA SIBI DESERVIRET. *Qu'ils lui tinssent là une barque prête.* Il voulut se dérober de la foule, en passant au delà du Jourdain dans une barque, seul avec ses Disciples. Mais les troupes le suivirent bien-tôt, en faisant le tour du Lac, & se rendant de l'autre côté par terre.

℣. 10. QUOTQUOT HABEBANT PLAGAS. *Tous ceux qui étoient affligez de quelque mal.* A la lettre: *De quelque playe*, ou *de quelque fleau.* (*b*) Les Hébreux regardoient toutes les maladies, comme autant de coups de la main de Dieu.

℣. 11. SPIRITUS IMMUNDI PROCIDEBANT EI. *Les esprits impurs se prosternoient devant lui.* Les démoniaques, les possedez se prosternoient pour lui demander quartier. Il attribuë aux Démons ce qu'ils faisoient faire, & dire aux possédez. Le connoissoient-ils pour Fils de Dieu? Voyez *Marc.* I. 24.

(*a*) *Joseph. de Bello lib. 4. cap. 6. pag. 897. 878. In Gr.* Κεφαλ. ιι.

(*b*) Ὅτι ἔχουσι μάστιγας.

Digitized by Google

13. *Et ascendens in montem vocavit ad se quos voluit ipse: & venerunt ad eum.*

14. *Et fecit ut essent duodecim cum illo? & ut mitteret eos prædicare.*

15. *Et dedit illis potestatem curandi infirmitates, & ejiciendi dæmonia.*

16. *Et imposuit Simoni nomen Petrus.*

17. *Et Jacobum Zebedæi, & Joannem fratrem Jacobi, & imposuit eis nomina Boanerges, quod est, Filii tonitrui.*

18. *Et Andream, & Philippum, & Bartholomæum, & Matthæum, & Thomam & Jacobum Alphæi, & Thadæum; & Simonem Cananæum.*

13. Il monta ensuite sur une montagne, & il appella à lui ceux qué lui-même voulut, & ils vinrent à lui.

14. Il en établit douze pour être avec lui, & pour les envoyer prêcher;

15. A qui il donna la puissance de guérir les maladies, & de chasser les démons:

16. Sçavoir, Simon, à qui il donna le nom de Pierre:

17. Puis Jacque fils de Zébédée, & Jean frere de Jacque, qu'il nomma Boanerges, c'est-à-dire, enfant du tonnerre,

18. André, Philippe, Barthélemi, Matthieu, Thomas, Jacque fils d'Alphée, Thadée, Simon Cananéen,

COMMENTAIRE.

℣. 13. ASCENDENS IN MONTEM. *Il monta sur une montagne*, pour prier, dit saint Luc; (*a*) *& il appella à lui ceux de ses Disciples qu'il voulut.* Il les appella, aprés avoir passé la nuit en priéres, dit le même saint Luc. C'est dans cette occasion qu'il en choisit douze, à qui il donna le nom d'Apôtres, & qu'il destina particuliéremeut à la prédication de l'Evangile.

℣. 17. IMPOSUIT EIS NOMINA, BOANERGES. *Il les nomma Boanerges, c'est-à-dire, fils du tonnerre.* C'est apparemment à l'occasion de ce qu'ils firent, lorsque JESUS les ayant envoyez dans une bourgade des Samaritains, pour y demander le logement pour leur Maître, & pour eux: & les Samaritains n'ayant pas voulu les recevoir, ils dirent au Sauveur: (*b*) Seigneur, voulez-vous que nous disions au feu du Ciel de descendre sur cette ville, & de la réduire en cendres, comme fit autrefois Elie? Mais JESUS leur dit: Vous ne savez point de quel esprit vous êtes animez. C'est donc par anticipation que l'Evangeliste dit ici que le Fils de Dieu leur imposa le nom de fils du tonnerre, de foudres de guerre, de guerriers foudroyans.

Quant à ce nom de *Boanergés*, il n'est ni Hébreu, ni Syriaque: mais il y a assez d'apparence que les Copistes Grecs l'ont mal écrit, & qu'au lieu de *Béné-regem*, ou *Regés*, (*c*) fils du tonnerre, ou de la tempête; ils ont lû, *Boanergés*. Peut-être aussi que *Boanergés* est une mauvaise maniére de prononcer des Galiléens, & des autres peuples de la Judée, qui parloient

(*a*) *Luc.* VI. 12. 13.
(*b*) *Luc.* IX. 53. 54.
(*c*) בני רעש *Filii tonitrui.* בני רעש *Filii tumultûs, ou tempestatis.*

19. *Judam Iſcariotem, qui & tradidit illum.*

20. *Et veniunt ad domum: & convenit iterùm turba, ita ut non poſſent neque panem manducare.*

21. *Et cùm audiſſent ſui exierunt tenere eum: Dicebant enim quoniam in furorem verſus eſt.*

19. Et Judas Iſcariote, qui fut celui qui le trahit.

20. Et étant venus en la maiſon, le peuple s'y aſſembla encore *en ſi grande foule*, que ni lui, ni ſes Diſciples ne pouvoient pas même prendre leur repas.

21. Ce que ſes proches ayant appris, ils vinrent pour ſe ſaiſir de lui; car ils diſoient qu'il avoit perdu l'eſprit.

COMMENTAIRE.

à la vérité un Syriaque, mais fort impur. (*a*)

℣. 18. THADÆUS. *Thadée.* Quelques Exemplaires portent *Lebbée*; (*b*) ce qui paroît pris de ſaint Matthieu. (*c*) Il eſt auſſi appellé *Judas*, ou *Jude*; de ſorte qu'il avoit trois noms.

SIMONEM CANANÆUM. *Simon le Cananéen.* Saint Luc (*d*) le nomme *Simon, ſurnommé Le Zélé.* C'eſt la ſignification littérale de l'Hébreu *Kanani.* (*e*)

℣. 20. ET VENIUNT AD DOMUM. *Etant venus en la maiſon.* Saint Marc paſſe tout le Sermon que JESUS-CHRIST fit ſur la montagne, & beaucoup d'autres faits rapportez dans les Chapitres V. VI. VII. VIII. 3. de ſaint Luc.

℣. 21. ET CUM AUDISSENT SUI, &c. *Ce que ſes proches ayant appris, ils vinrent pour ſe ſaiſir de lui; car ils diſoient qu'il avoit perdu l'eſprit.* Tous les parens de JESUS-CHRIST n'étoient pas fidéles. Il y en avoit qui ne croyoient point en lui, dit l'Evangile. (*f*) C'étoient apparemment ceux-là qui diſoient que JESUS-CHRIST avoient perdu l'eſprit; car la Religion ne permet pas de le croire ni de la ſainte Vierge, ni des autres qui croyoient en lui. Ils vinrent de Nazareth, où JESUS avoit été élevé; ou plûtôt de leur maiſon de Capharnaüm, où JESUS avoit des parens, & où il eſt probable que Marie s'étoit venu établir, depuis que le Sauveur y avoit fixé ſa demeure. Ils vinrent de leur maiſon pour tirer JESUS du lieu où il étoit, de peur que la foule ne l'étouffât.

Grotius s'efforce de montrer que le terme Grec (*g*) ſignifie, *Il eſt tombé en défaillance.* Il cite Caſaubon, (*h*) l'Arabe, & le Syriaque, qui l'en-

(*a*) Voyez Loüis de Dieu ſur cet endroit.
(*b*) *Vide Var. Lect. Mill. hic & Grot.*
(*c*) *Matt.* x. 3. Λεββαῖος ὁ ἐπικληθεὶς Θαδδαῖος.
(*d*) *Luc.* VI. 15. Σίμωνα τὸν καλούμενον Ζηλωτὴν.
(*e*) קנני ou קנאי
(*f*) *Johan.* VII. 5. *Neque enim fratres ejus credebant in eum. Vide Bed. Euthym. Theophyl. Mald. Brug. Grot. Syr.*
(*g*) Ἔλεγον γὰρ ὅτι ἐξέστη.
(*h*) *Caſaubon, Exercit. ad Annal. Baron. pag.* 247.

tendent

22. *Et Scribæ, qui ab Jerosolymis descenderant, dicebant: Quoniam Beelzebub habet, & quia in principe dæmoniorum ejicit dæmonia.*

22. Et les Scribes qui étoient venus de Jéruſalem, diſoient: Il eſt poſſédé de Béelzébut, & il chaſſe lés démons par le prince des démons.

COMMENTAIRE.

tendent en ce ſens. Mais on lui conteſte le Syriaque, auſſi-bien que l'Arabe. (*a*) Les circonſtances, & la force des termes de l'Original, & de la Vulgate, & le conſentement de preſque tous les Commentateurs anciens & nouveaux Interprétes, ſont contre lui. On voit dans ſaint Jean, que pluſieurs Juifs regardoient JESUS-CHRIST comme un inſenſé, & un poſſédé: (*b*) *Dæmonium habet, & inſanit; quid eum auditis?* Pourquoi quelqu'un des parens de JESUS-CHRIST ſelon la chair, n'aura-t-il pas pû le penſer, comme les autres? Eſt-il ſi extraordinaire de traiter d'inſenſez ceux qui parlent, qui penſent, qui agiſſent d'une maniére fort différente de celle des autres hommes? Combien de fois a-t'on fait de pareils reproches aux Prophétes? La Sainte Vierge ſe trouve avec eux, mais dans des motifs tout différens des leurs; & apparemment ſans ſavoir ce qu'ils penſoient, ni ce qu'ils avoient envie de faire.

La ſignification la plus douce qu'on puiſſe donner ici à ce terme, eſt celle d'être hors de ſoi, comme les Prophétes dans le moment de leur inſpiration actuelle; ou les perſonnes qui ſont en extaſe, & hors d'elles-mêmes. (*c*) L'Ecriture prend ſouvent le terme de l'Original en ce ſens. (*d*) D'autres (*e*) le traduiſent par: *Il eſt ſorti de la maiſon*; comme ſi les parens de JESUS-CHRIST, pour le tirer de la foule des Juifs, diſoient que c'étoit contre leur intention qu'il s'eſt échappé, comme ſi JESUS-CHRIST eût été un homme à lier, & à enfermer dans la maiſon. Ce ſens n'eſt pas plus tolérable, que celui qui veut que ſes proches l'ayent pris pour un furieux. Aprés tout, cette erreur, & ce bruit eſt uniquement ſur le compte ce ceux qui l'ont dit, ou qui l'ont crû. Jamais on n'a ſoupçonné JESUS de parler comme un homme hors de lui-même: nul homme n'a parlé auſſi ſolidement, & auſſi judicieuſement. On ſait bien que ſa ſageſſe eſt plus divine qu'humaine. Cnatcbulle le rapporte au peuple. Les parens de JESUS ſortirent pour arrêter le peuple; car on diſoit que ce peuple étoit hors de lui-même.

℣. 22. BEELZEBUB HABET. *Il eſt poſſédé de Béelzébut. Il chaſſe les*

(*a*) *Vide Ludov. de Dieu, Hamm. Eraſm. Bez. Brug. Mald. alios paſſim, antiquos omnes.*
(*b*) *Johan.* XI. 20.
(*c*) *Vide Heinſ. Hamm. Ligfoot hic.*
(*d*) *Marc.* II 12. ℣. 42. Ἐξίστασαν ἐκάστοτε μεγάλη. VI. 51. & 2. *Cor.* V. 13. Εἴτε γὰρ ἐξέστημεν, θεῷ. Εἴτε σωφρονοῦμεν, ὑμῖν.
(*e*) *Cloppemburg. in Collat. critic. Quidam in Mald.*

Digitized by Google

23. *Et convocatis eis, in parabolis dicebat illis : Quomodo potest satanas satanam ejicere ?*

24. *Et si regnum in se dividatur, non potest regnum illud stare.*

25. *Et si domus super semetipsam dispertiatur, non potest illa stare.*

26. *Et si satanas consurrexerit in semetipsum, dispertitus est, & non poterit stare, sed finem habet.*

27. *Nemo potest vasa fortis ingressus in domum diripere, nisi prius fortem alliget, & tunc domum ejus diripiet.*

28. *Amen dico vobis, quoniam omnia dimittentur filiis hominum peccata, & blasphemiæ quibus blasphemaverint.*

29. *Qui autem blasphemaverit in Spiritum sanctum, non habebit remissionem in æternum ; sed reus erit æterni delicti.*

23. Mais lui les ayant appellez auprés de lui, leur disoit en parabole : Comment Satan peut-il chasser satan ?

24. Si un Royaume est divisé contre lui-même, il est impossible que ce Royaume subsiste.

25. Et si une maison est divisée contre elle-même, il est impossible que cette maison subsiste.

26. Si donc Satan se soûleve contre lui-même, le voilà divisé, il est impossible qu'il subsiste ; mais il faut que sa puissance prenne fin.

27. Nul ne peut entrer dans la maison du fort *armé*, & piller ses armes, si auparavant il ne le lie, pour pouvoir ensuite piller sa maison.

28. Je vous dis en vérité, que tous les péchez que les enfans des hommes auront commis, & tous les blasphêmes qu'ils auront proferez, leur seront remis.

29. Mais si quelqu'un blasphême contre le Saint Esprit, il n'en recevra jamais le pardon ; & il sera coupable d'un péché, qui ne lui sera jamais pardonné.

COMMENTAIRE.

démons par le Prince des démons., Les Juifs ont accusé plus d'une fois JESUS-CHRIST d'être possédé du démon. (*a*) Ici ils disent que c'est Béélzébut le Prince des démons qui le possede, & qui lui fait faire des miracles. Il est possédé d'un démon ; mais d'un démon supérieur, qui commande aux autres.

℣. 23. QUOMODO POTEST SATANAS, &c. *Comment Satan peut-il chasser Satan ?* Sur les versets suivans jusqu'au 30. on peut voir nôtre Commentaire sur saint Matthieu XII. 26. jusqu'au 31. & la Dissertation sur le péché contre le Saint Esprit.

℣. 29. REUS ERIT ÆTERNI DELICTI. *Il sera coupable d'un péché qui ne lui sera jamais pardonné.* Le Grec : (*b*) *D'un jugement éternel.* Quelques manuscrits lisent comme la Vulgate : *D'un péché éternel.* Mais les Interpréres conviennent que de quelque maniére qu'on traduise

(*a*) Joan. VII. 20. VIII. 48. X. 20.

(*b*) Ἔνοχος ἐστιν ἁμαρτίας αἰωνίου. Quid codd. Ἁμαρτίας, sans ajoûter αἰωνίου.

Digitized by Google

30. *Quoniam dicebant : Spiritum immundum habet.*

31. *Et veniunt mater ejus, & fratres: & foris ſtantes miſerunt ad eum vocantes eum.*

32. *Et ſedebat circa eum turba, & dicunt ei : Ecce mater tua, & fratres tui foris quærunt te.*

33. *Et reſpondens eis, ait: Quæ eſt mater mea, & fratres mei?*

34. *Et circumſpiciens eos, qui in circuitu ejus ſedebant, ait: Ecce mater mea, & fratres mei.*

35. *Qui enim fecerit voluntatem Dei, hic frater meus, & ſoror mea, & mater eſt.*

30. *Il leur dit ceci* ſur ce qu'ils l'accuſoient d'être poſſédé de l'eſprit impur.

31. Cependant ſa mere, & ſes freres étant venus, & ſe tenant dehors, l'envoyérent appeller.

32. Or le peuple étoit aſſis autour de lui, & on lui dit : Vôtre mere, & vos freres ſont là-dehors, qui vous demandent.

33. Sur quoi il leur répondit : Qui eſt ma mere, & qui ſont mes freres ?

34. Et regardant ceux qui étoient aſſis autour de lui : Voici, dit-il, ma mere, & mes freres ;

35. Car quiconque fait la volonté de Dieu, celui-là eſt mon frere, ma ſœur, & ma mere.

COMMENTAIRE.

ſe, condamnation, jugement, ou péché éternel, il faut l'entendre d'une peine qui ne finira point.

℣. 32. ECCE MATER TUA, ET FRATRES TUI, &c. *Votre mere, & vos freres ſont-là dehors qui vous demandent.* Sur ce verſet, & les ſuivans juſqu'à la fin du Chapitre, voyez *Matt.* XII. 46. & ſuiv. pag. 296. Pluſieurs manuſcrits liſent : *Vôtre mere, vos freres, & vos ſœurs*, c'eſt-à-dire, vôtre mere, & vos proches, hommes, & femmes.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

Parabole du laboureur qui séme ſon champ. Explication de cette parabole. Parabole du grain de ſenevé. JESUS *endormi pendant une tempête : il commande à la mer de ſe calmer.*

℣. 1. *ET iterùm cœpit docere ad mare, & congregata eſt ad eum turba multa, ita ut navim aſcendens ſederet in mari, & omnis turba circa mare ſuper terram erat :*

2. *Et docebat eos in parabolis multa, & dicebat illis in doctrina ſua.*

3. *Audite : Ecce exiit ſeminans ad ſeminandum.*

4. *Et dum ſeminat, aliud cecidit circa viam, & venerunt volucres cœli, & commederunt illud.*

℣. 1. IL ſe mit de nouveau à enſeigner auprés de la mer; & une ſi grande multitude de perſonnes s'aſſembla autour de lui, qu'il monta ſur mer dans une barque, & s'y aſſit, tout le peuple ſe tenant ſur le rivage de la mer :

2. Et il leur enſeignoit beaucoup de choſes en paraboles, & leur diſoit en ſa maniére d'inſtruire :

3. Ecoutez : Celui qui ſeme s'en alla ſemer ;

4. Et lorſqu'il ſemoit, une partie de la ſemence tomba le long du chemin, & les oiſeaux du ciel étant venus, la mangérent.

COMMENTAIRE.

℣. 1. ITA UT NAVIM ASCENDENS SEDERET IN MARI *Il monta ſur la mer dans une barque, & il s'y aſſit.* Ayant fait éloigner un peu la barque du bord, pour ſe mettre à portée de ſe faire entendre du peuple, ſans en être accablé, comme il l'auroit été, s'il fût demeuré ſur le bord. Comparez *Matth.* XIII. 1. 2. & ſuivans.

℣. 2. DICEBAT ILLIS IN DOCTRINA SUA. *Il leur diſoit en ſa maniére d'iſtruire.* C'eſt la répétion de la premiére partie du verſet, où il eſt dit qu'il leur parloit en parabole : c'étoit ſa maniére ordinaire de parler aux troupes. (*a*) Ou bien ; il leur dit avec cette autorité qui lui étoit propre. (*b*)

℣. 3. EXIIT SEMINANS AD SEMINANDUM. *Celui qui séme, s'en alla sémer.* Cette parabole eſt expliquée par JESUS-CHRIST même, ci-aprés verſets 26. 27. & ſuivans. Voyez auſſi ſaint Matthieu, XIII. 18. & ſuivans.

(*a*) *Vatab. Brug.*

(*b*) *Matt.* VII. 28. 29. *Vide infrà ch.* XII. 28.

Digitized by Google

5. *Aliud verò cecidit ſuper petroſa, ubi non habuit terram multam: & ſtatim exortum eſt, quoniam non habebat altitudinem terræ.*

6. *Et quando exortus eſt ſol, exæſtuavit: & eò quòd non habebat radicem, exaruit.*

7. *Et aliud cecidit in ſpinas: & aſcenderunt ſpinæ, & ſuffocaverunt illud, & fructum, non dedit.*

8. *Et aliud cecidit in terram bonam: & dabat fructum aſcendentem, & creſcentem; & afferebat unum triginta, unum ſexaginta, & unum centum.*

9. *Et dicebat: Qui habet aures audiendi, audiat.*

10. *Et cùm eſſet ſingularis, interrogaverunt eum hi qui cum eo erant duodecim, parabolam.*

11. *Et dicebat eis: Vobis datum eſt noſſe myſterium regni Dei: illis autem, qui foris ſunt, in parabolis omnia fiunt.*

5. Une autre tomba dans des lieux pierreux, où elle n'avoit pas beaucoup de terre; & elle leva auſſi-tôt, parce que la terre où elle étoit, avoit peu de profondeur.

6. Le ſoleil s'étant levé enſuite, elle en fut brûlée; & comme elle n'avoit point de racine, elle ſe sécha.

7. Il en tomba une autre partie dans des épines; & les épines étant cruës l'étouffétent, & elle ne porta point de fruit.

8. Une autre enfin tomba en une bonne terre; & elle porta ſon fruit, qui pouſſa & crut *juſqu'à la maturité*; quelques grains rapportant trente *pour un*, d'autres ſoixante, & d'autres cent.

9. Et il leur diſoit: Que celui-là l'entende, qui a des oreilles pour entendre.

10. Lorſqu'il fut en particulier, les douze qui le ſuivoient, lui demandérent *le ſens de* cette parabole;

11. Et il leur dit: Pour vous, il vous eſt donné de connoître le myſtere du Royaume de Dieu; mais pour ceux qui ſont dehors, tout ſe paſſe en parabole;

COMMENTAIRE.

℣. 8. UNUM TRIGINTA, UNUM SEXAGINTA, &c. *Quelques grains rapportant trente pour un, d'autres ſoixante, & d'autres cent.* Chaque eſpéce de grain porte du fruit, à proportion de la bonne ou mauvaiſe diſpoſition du terroir où il eſt reçû, de la culture qu'on y a apportée, & des autres circonſtances, qui ſont toutes étrangéres au grain qui eſt ſémé. Mais la parole de Dieu, qui eſt reçûë dans nos eſprits, quoiqu'elle ait en elle-même une fécondité, une force, une vertu capable de convertir le cœur, & de l'amollir; toutefois elle ne produira rien ſans le ſecours du Divin laboureur. Car ce n'eſt ni celui qui plante, ni celui qui arroſe; mais Dieu ſeul eſt celui qui donne l'accroiſſement. (*a*)

℣. 10. ET CUM ESSET SINGULARIS. *Lorſqu'il fut en particulier.* Cette circonſtance, qui eſt néceſſaire à l'intelligence du Texte, ne ſe lit que dans ſaint Marc. Les Diſciples attendirent que JESUS-CHRIST fût de retour dans la maiſon, pour lui faire cette demande.

℣. 11. ILLIS AUTEM QUI FORIS SUNT. (*b*) *Mais pour ceux qui*

(*a*) 1. Cor. III. 7.
(*b*) Τοῖς ἔξω, *his qui foris ſunt*: opposé à οἱ περὶ αὐτὸν, ses Diſciples, ſes Sectateurs.

Digitized by Google

12. *Ut videntes videant, & non videant: & audientes audiant, & non intelligant: ne quando convertantur, & dimittantur eis peccata.*

13. *Et ait illis: Nescitis parabolam hanc? & quomodo omnes parabolas cognoscetis?*

14. *Qui seminat, verbum seminat.*

15. *Hi autem sunt, qui circa viam, ubi seminatur verbum, & cùm audierint, confestim venit Satanas, & aufert verbum, quod seminatum est in cordibus eorum.*

16. *Et hi sunt similiter, qui super petrosa seminantur: qui cùm audierint verbum, statim cum gaudio accipiunt illud.*

12. Afin que voyant ils voyent, & ne voyent pas; & qu'écoutant ils écoutent, & n'entendent pas, & qu'ils ne viennent point à se convertir, & que leurs péchez ne leur soient point pardonnez.

13. Et quoi, leur dit-il encore, n'entendez-vous pas cette parabole? Comment donc pourrez-vous les entendre toutes?

14 Celui qui séme, séme la parole.

15. Ceux qui sont le long du chemin, où la parole est sémée, sont ceux qui ne l'ont pas plûtôt ouïe, que Satan vient & enléve cette parole, qui avoit été semée dans leurs cœurs.

16. De même ceux qui sont marquez par ce qui est sémé en des lieux pierreux, sont ceux qui écoutant la parole, la reçoivent aussi-tôt avec joie;

COMMENTAIRE.

sont dehors. Les étrangers, ceux qui ne sont point de vôtre école. C'est ainsi que les Philosophes appelloient ceux qui n'étoient point du nombre de leurs auditeurs. Les Apôtres, (*a*) & les anciens Chrétiens traitoient de même les Gentils, les Juifs, & généralement tous ceux qui n'étoient pas dans l'Eglise.

℣. 12. UT VIDENTES, VIDEANT, ET NON VIDEANT. *Afin que voyant, ils voyent, & ne voyent pas.* Dieu prédit leur aveuglement tout volontaire de leur part. Ils ne voyent pas, parce qu'ils ferment les yeux à la lumiére. Tels ont été les Juifs de tous les tems. Sous Moyse, sous les Prophétes, sous. JESUS-CHRIST, toûjours endurcis, infidéles, incrédules, rébelles aux ordres de Dieu, ingrats à tous ses bienfaits; rejettant ses graces, mépriſant ses secours. Le Fils de Dieu les a appellez; mais ils ont détourné leurs yeux, & fermé leur cœur, & leurs oreilles.

℣. 16. VENIT SATANAS, ET AUFERT VERBUM. *Satan vient, & enléve cette parole.* Il inspire du mépris, ou de l'indifférence pour les instructions, ou pour les maîtres; il en efface le souvenir, ou l'impression, en remplissant l'esprit de pensées, & de sentimens tout contraires. Il met dans le cœur des mouvemens opposez à ceux de l'Esprit Saint. Le démon ne fait pas tout cela directement; mais il remuë les ressorts de

(*a*) 1. *Cor.* v. 12. 13. Τί γὰρ μοι τοὺς ἔξω κρίνειν. Ἐστὶ δὲ ἔξω ὁ θεὸς κρινεῖ. *Vide & 2. Corinth.* IV. 16. *Coloss.* IV. 5. *Et 1. Thess.* IV. 12. *Vide Grot. & le Clerc.*

Digitized by Google

17. *Et non habent radicem in se, sed temporales sunt: deinde orta tribulatione, & persecutione propter verbum, confestim scandalizantur.*

18. *Et alii sunt qui in spinis seminantur: hi sunt qui verbum audiunt:*

19. *Et ærumnæ sæculi, & deceptio divitiarum, & circa reliqua concupiscentiæ introeuntes, suffocant verbum, & sine fructu efficitur.*

20. *Et hi sunt, qui super terram bonam seminati sunt, qui audiunt verbum, & suscipiunt & fructificant, unum triginta, unum sexaginta, & unum centum.*

21. *Et dicebat illis: Numquid venit lucerna ut sub modio ponatur, aut sub lecto? Nonne ut super candelabrum ponatur?*

22. *Non est enim aliquid absconditum, quod non manifestetur: nec factum est occultum, sed ut in palam veniat.*

23. *Si quis habet aures audiendi audiat.*

17. Mais n'ayant point en eux-mêmes de racine, ils ne sont que pour un tems; & lorsqu'il survient des traverses, & des persécutions à cause de la parole, ils en prennent aussi-tôt un sujet de scandale.

18. Les autres, qui sont marquez par ce qui est sêmé parmi les épines, sont ceux qui écoutent la parole:

19. Mais les sollicitudes de ce siécle, & l'illusion des richesses, & les autres passions s'emparant *de leurs esprits*, y étouffent la parole, & font qu'elle demeure sans fruit.

20. Enfin ceux qui sont marquez par ce qui est sémé dans la bonne terre, sont ceux qui écoutent la parole, qui la reçoivent, & qui portent du fruit, l'un trente *pour un*, l'autre soixante, & l'autre cent.

21. Il leur disoit aussi: Fait-on apporter la lampe pour la mettre sous le boisseau, ou sous le lit? N'est-ce pas pour la mettre sur le chandelier?

22. Car il n'y a rien de caché, qui ne doive être découvert; ni rien de secret, qui ne doive paroître en public.

23. Si quelqu'un a des oreilles pour entendre, qu'il l'entende.

COMMENTAIRE.

nous passions; il nous engage dans des compagnies; il fait naître des conjonctures délicates; il suscite des hommes dangereux, & infectez de mauvais principes, qui détruisent dans une conversation, tout ce que la lecture, ou la parole sainte avoient commencé dans nous-mêmes.

℣. 17. CONFESTIM SCANDALIZANTUR. *Ils en prennent un sujet de scandale.* Ils se heurtent en quelque sorte contre cette parole, & tombent par terre, comme celui qui donne contre une pierre, ou un bois. La doctrine de JESUS-CHRIST est une énigme aux Juifs, & une folie dans l'esprit des mondains; les hérétiques en abusent par les mauvais sens qu'ils lui donnent; elle est une pierre d'achoppement pour eux tous: les uns, & les autres se heurtent contr'elle, & sont renversez.

℣. 21. NUMQUID VENIT LUCERNA UT SUB MODIO PONATUR? *Fait-on apporter la lampe pour la mettre sous le boisseau?* Pour joindre ceci à ce qui précéde, il faut supposer que JESUS-CHRIST dit ceci dans la maison en particulier à ses Apôtres, & à ses Disciples choisis,

Digitized by Google

24. *Et dicebat illis : Videte quid audiatis : in qua mensura mensi fueritis, remetietur vobis, & adjicietur vobis.*

24. Il leur dit encore : Prenez bien garde à ce que vous entendez : car on se servira envers vous de la même mesure dont vous vous serez servi envers les autres ; & il vous sera donné encore davantage.

25. *Qui enim habet, dabitur illi : & qui non habet, etiam quod habet, auferetur ab eo.*

25. Car on donnera à celui qui a déja ; & pour celui qui n'a point, on lui ôtera même ce qu'il a.

COMMENTAIRE.

au lieu qu'il n'avoit parlé aux troupes qu'en paraboles. Quand je parle aux troupes d'une maniere figurée, & obscure ; ne vous imaginez pas que mon dessein soit de leur cacher les véritez : je n'ai garde de leur en envier la connoissance, je ne suis venu que pour la leur communiquer : mais il faut que chaque chose vienne en son tems. Il n'y a rien aujourd'hui de si enveloppé dans les paraboles, qui ne soit un jour mis en lumiére. *Fait-on venir de la lumiére pour la mettre sous le boisseau, & non pas sur le chandelier ? Il n'y a rien de caché, qui ne doive être découvert : Que celui qui a des oreilles l'entende.* Saint Matthieu (*a*) ne lit pas ces paroles en cet endroit-ci ; mais saint Luc (*b*) les y rapporte, comme saint Marc. Le même proverbe peut s'appliquer à différens sujets, toûjours avec justesse, & à profit. Cela dépend de celui qui en use.

℣. 24. VIDETE QUID AUDIATIS. IN QUA MENSURA, &c. *Prenez bien garde à ce que vous entendez : car on se servira envers vous de la même mesure, dont vous vous serez servi envers les autres.* C'est une suite de ce qu'il vient de dire : Je vous découvre des mystéres que je ne découvre point aux autres : Appliquez-vous à les comprendre, & répandez-les comme vous les avez reçû. Mesurez les autres à la mesure dont on vous a mesuré. Communiquez sans jalousie, & sans interêt, ce que vous recevez gratuitement. (*c*) Je ne vous le donne qu'afin que vous le rendiez aux autres ; & ne craignez point de manquer : on comblera de biens ceux qui en sont déja pleins ; & on ôtera aux autres le peu qu'ils paroissent avoir. JESUS-CHRIST employe ici deux proverbes communs, qui ne tendent qu'à inspirer aux Apôtres cet esprit dont il étoit rempli, & l'ardeur dont il brûloit, de faire connoître la vérité à tout le monde, & de publier, lorsqu'il seroit tems, les connoissances qu'il avoit reçû. Les mêmes expressions se trouvent dans saint Matthieu (*d*)

(*a*) Saint Matth. v. 15. dans une occasion assez différente. Mais nôtre Sauveur a pû dire la même chose en plus d'un endroit, & en faire des applications, suivant les circonstances.

(*b*) *Luc.* VIII. 16. 17.

(*c*) *Matth.* x. 8. *Gratis accepistis, gratis date.*

(*d*) *Matth.* VII. 2.

en

26. *Et dicebat : Sic est Regnum Dei quemadmodum si homo jaciat sementem in terram :*

27. *Et dormiat, & exurgat nocte & die, & semen germinet, & increscat dum nescit ille.*

28. *Ultrò enim terra fructificat primum herbam, deinde spicam, deinde plenum frumentum in spica.*

26. Il disoit aussi : Le Royaume de Dieu est semblable à ce qui arrive, lorsqu'un homme a jetté de la semence en terre :

27. Soit qu'il dorme, ou qu'il se leve durant la nuit, & durant le jour, la semance germe & croît, sans qu'il sache comment ;

28. Car la terre produit d'elle-même ; premierement l'herbe, ensuite l'épi, puis le bled tout formé, qui remplit l'épi.

COMMENTAIRE.

en une autre occasion. Mais rien n'empêche qu'il ne les ait employées en plus d'une rencontre.

Les exemplaires Grecs varient sur cet endroit. Quelques-uns lisent : (*a*) *Ecoutez ; car on donnera à celui qui a, & on ôtera à celui qui n'a pas ; on lui ôtera ce qu'il sembloit avoir. On se servira envers vous, qui m'écoutez, de la même mesure, dont vous vous servirez envers les autres ; & on vous comblera de biens.* D'autres portent : *Ecoutez ; & on vous comblera de nouveaux biens, si vous écoutez : car on donnera à celui qui a, & on ôtera à celui qui n'a pas, ce qu'il sembloit avoir : On vous mesurera à la même mesure dont vous aurez mesuré les autres, & on y ajoutera encore.*

℣. 26. SIC EST REGNUM DEI QUEMADMODUM SI HOMO JACIAT SEMENTEM, &c. *Le Royaume de Dieu est semblable à ce qui arrive, lorsqu'un homme a jetté de la semence en terre.* Cette parabole fut aussi proposée par JESUS-CHRIST étant dans la barque. Il n'en donne pas l'explication particuliere ; elle n'est pas mal aisée. *Le Royaume de Dieu,* est l'Eglise : *La semence*, est la prédication de l'Evangile : (*b*) *Le champ*, l'ame des auditeurs : *Le semeur*, est celui qui annonce la parole de Dieu : *Le tems de la moisson*, est la mort : *Le Moissonneur*, est Dieu, qui avec sa faucille coupe la moisson, & la met dans son grenier, ou dans le feu ; selon qu'il la trouve bonne, ou mauvaise. Cette parabole a quelque rapport à celle de la zizanie semée dans le champ du pere de famille, pendant qu'on dormoit. Je pense que saint Marc a voulu abréger ici, ce que saint Matthieu a rapporté plus au long. (*c*) Il est certain que c'est dans le même-tems, dans le même ordre, & dans le même lieu que l'une & l'autre ont été proposées. Le tems du sommeil pendant lequel la moisson croît, se fortifie, & meurit, est encore une circonstance remarquable, qui se lit dans saint Matthieu, comme dans saint Marc.

℣. 28. PLENUM FRUMENTUM IN SPICA. *Puis le bled tout formé*

(*a*) *Vide Vechel. Bez. Mill. Var. Lect. hic.*
(*b*) *Chrysost. Ieronym. Beda, Mald.*
(*c*) *Matth.* XIII. 24. 25. *& sequ.*

Digitized by Google

29. *Et cùm produxerit fructus, statim mittit falcem, quoniam adest messis.*

30. *Et dicebat: Cui assimilabimus regnum Dei; aut cui parabola comparabimus illud?*

31. *Sicut granum sinapis, quòd cùm seminatum fuerit in terra, minus est omnibus seminibus in terra.*

32. *Et cùm seminatum fuerit, ascendit, & fit maius omnibus oleribus: & facit ramos magnos, ita ut possint sub umbra ejus aves cœli habitare.*

33. *Et talibus multis parabolis loquebatur eis verbum, prout poterant audire:*

29. Et lorsque le fruit est dans sa maturité, on y met aussi-tôt la faucille, parce que le tems de la moisson est venu.

30. Il dit encore: A quoi comparerons-nous le Royaume de Dieu, & par quelle parabole le représenterons-nous?

31. Il est semblable à un grain de senevé, qui étant la plus petite de toutes les semences qui sont dans la terre, lorsqu'on l'y séme,

32. Monte, quand il est sémé, jusqu'à devenir plus grand que toutes les légumes, & pousse de si grandes branches, que les oiseaux du ciel peuvent se reposer sous son ombre.

33. Il leur parloit ainsi sous diverses paraboles, selon qu'ils étoient capables de l'entendre:

COMMENTAIRE.

qui remplit l'épi. A la lettre: (*a*) *Le bled plein*, le bled mûr, le bled dans sa perfection. La parole de Dieu ne porte pas d'abord son fruit; elle ne le porte qu'avec patience, comme dit le Sauveur dans saint Luc. (*b*) Ainsi que ceux qui sement, qui arrosent, & qui plantent, ne se rebutent pas: il faut du tems à la parole de vie, pour prendre racine, & pour parvenir à sa maturité.

℣. 33. PROUT POTERANT AUDIRE. *Selon qu'ils étoient capables de l'entendre.* On explique ceci de deux maniéres: selon qu'ils pouvoient l'entendre, c'est-à-dire, (*c*) selon leur portée. JESUS-CHRIST se proportionnoit à la capacité de ses auditeurs, se rabaissant à leur peu d'intelligence, pour leur être utile, & prenant ses paraboles des choses communes & triviales. D'autres (*d*) l'expliquent dans un sens tout contraire: Il leur parloit suivant leur disposition; il leur découvroit les véritez comme ils étoient dignes de les écouter. Leur orgueil, leur peu de docilité, ne méritoient pas d'être mieux traitées, ni de recevoir une plus grande intelligence. Mais pour ses Disciples, il leur parloit sans énigmes, sans enveloppe, sans paraboles. A l'égard des Juifs, on vit l'accomplissement de cette parole d'Isaïe: (*e*) Ils verront sans voir, & ils entend-

(*a*) Πληρῆ σίτον.
(*b*) Luc. VIII. 15.
(*c*) Chrysost. in Matth. homil. 45. Theophyl. Euc. Brug. Piscat.
(*d*) Clem. Alex. lib. 1. Strom. Ambros. in Psal. XLIII. Hieronymus, & Beda, hic. Mald. Grot.
(*e*) Isai. VI. 9. Vide Matth. XIII. 14. & Marc. IV. 12.

Digitized by Google

34. *Sine parabola autem non loquebatur eis : seorsum autem Discipulis suis disserebat omnia.*

35. *Et ait illis in illa die, cùm serò esset factum : Transeamus contrà.*

36. *Et dimittentes turbam, assumunt eum ita ut erat in navi : & aliæ naves erant cum illo.*

37. *Et facta est procella magna venti, & fluctus mittebat in navim, ita ut impleretur navis.*

38. *Et erat ipse in puppi super cervical dormiens : & excitant eum, & dicunt illi : Magister non ad te pertinet, quia perimus?*

39. *Et exurgens comminatus est vento, & dixit mari : Tace, obmutesce. Et cessavit ventus : & facta est tranquillitas magna.*

40. *Et ait illis : Quid timidi estis? Necdum habetis fidem? Et timuerunt timore magno, & dicebant ad alterutrum : Quis, putas, est iste, quia & ventus & mare obediunt ei?*

34. Et il ne leur parloit point ſans parabole : mais étant en particulier il expliquoit tout à ſes Diſciples.

35. Ce même jour ſur le ſoir, il leur dit : Paſſons de l'autre côté de l'eau.

36. Et aprés qu'ils eurent renvoyé le peuple, ils l'emmenérent avec eux dans la barque où il etoit, & il y avoit encore d'autres barques qui le ſuivirent.

37. Alors un grand tourbillon de vent s'éleva, & les vagues entroient avec tant de violence dans la barque, qu'elle s'empliſſoit déja d'eau.

38. JESUS cependant étoit ſur la poupe, où il dormoit ſur un oreiller; & ils le reveillérent, en lui diſant: Maître, ne vous mettez-vous point en peine de ce que nous périſſons?

39. S'étant éveillé, il parla au vent avec menaces, & dit à la mer : Tais-toi, calme-toi. Et le vent ceſſa, & il ſe fit un grand calme.

40. Alors il leur dit : Pourquoi êtes-vous *ainſi* timides? Comment n'avez-vous point encore de foi? Ils furent ſaiſis d'une extrême crainte; & ils ſe diſoient l'un à l'autre : Quel eſt donc celui-ci, à qui les vents, & la mer obéiſſent.

COMMENTAIRE.

dront ſans comprendre; mais pour les Apôtres le Fils de Dieu n'a point de ſecret pour eux; il les traite en amis. C'eſt la vraye explication de cet endroit.

℣. 34. SINE PARABOLA AUTEM NON LOQUEBATUR EIS. *Il ne leur parloit point ſans paraboles.* Il leur parloit rarement ſans paraboles. Dans cette occaſion il ne leur parla pas autrement. Quand il s'agiſſoit des myſtéres de ſon Royaume, & de l'établiſſement de ſon Egliſe, il ne les leur découvroit pas manifeſtement : (*a*) mais pour les véritez de morale, & de pratique, il les leur annonçoit avec une trés-grande clarté, comme il parut dans le ſermon qu'il leur fit ſur la montage.

℣. 35. AIT ILLIS IN ILLA DIE. *Le même jour ſur le ſoir il leur dit : Paſſons de l'autre côté.* Il avoit parlé le matin aux troupes, premié-

(*a*) *Vide Mald. & Grot.*

Digitized by Google

rement dans la maison de saint Pierre, & ensuite sur la mer de Génézareth, étant assis dans une barque. De là il étoit revenu au logis pour prendre son repas; & c'est-là où il expliqua tout à ses Disciples. Sur le soir se trouvant encore accablé de la foule, qui l'assiégeoit, (a) il dit à ses Disciples de lui préparer une barque pour passer au-delà du lac: ils allérent de Capharnaüm débarquer dans le pays des Géraséniens, comme on le verra au Chapitre suivant. On peut voir sur le reste du Chapitre, ce qui a été dit sur saint Matthieu VIII. 18.-27.

CHAPITRE V.

JESUS arrive dans le pays des Géraséniens; & délivre un possédé. Il permet aux démons d'entrer dans des pourceaux. Il ne permet pas au démoniaque guéri, de le suivre. Hémorroïsse guérie. Fille de Jaïr ressuscitée.

℣. 1. *ET venerunt trans fretum maris, in regionem Gerasenorum.*

2. *Et exeunti ei de navi, statim occurrit de monumentis homo in spiritu immundo,*

℣. 1. AYant passé la mer, ils vinrent au pays des Géraséniens.

2. ET JESUS ne fut pas plûtôt descendu de la barque, qu'il se présenta à lui un homme possédé de l'esprit impur, sortant des sépulchres.

COMMENTAIRE.

℣. 1. IN REGIONEM GERASENORUM. *Ils vinrent au pays des Géraséniens*, à l'orient de la mer de Galilée. Le Grec imprimé porte: (b) *Dans le pays des Gadaréniens.* Mais un grand nombre de bons Manuscrits, l'Arménien, le Cophte, l'Arabe, l'Ethiopien, lisent, des Gémaséniens. S. Epiphane soutient que c'est la vraye leçon de saint marc. Victor d'Antioche, Théophilacte, & l'Auteur des Scolies mêlées aux notes d'Euthymius, assurent que c'est ainsi que lisent les meilleurs Exemplaires, & les plus corrects. On peut voir ce que nous avons dit sur ce pays des Géraséniens, dans le Commentaire sur saint Matthieu, VIII. 28.

℣. 2. HOMO IN SPIRITU IMMUNDO. *Un homme possédé de l'esprit*

(a) Matth. VIII. 18, Ἰδὼν δὲ Ἰησοῦς πολλοὺς ὄχλους, περὶ αὐτόν.

(b) Εἰς τὴν χώραν τῶν Γαδαρηνῶν.

Digitized by Google

3. *Qui domicilium habebat in monumentis, & neque catenis jam quisquam poterat eum ligare :*

4. *Quoniam sæpè compedibus, & catenis vinctus, dirupisset catenas, & compedes comminuisset, & nemo poterat eum domare.*

5. *Et semper die ac nocte in monumentis, & in montibus erat, clamans, & concidens se lapidibus.*

3. Où il faisoit sa demeure ordinaire ; & personne ne le pouvoit plus lier, même avec des chaînes ;

4. Car ayant souvent été lié des chaînes, & ayant eu les fers aux pieds, il avoit rompu ses chaînes ; & brisé ses fers, & nul homme ne le pouvoit domter.

5. Il demeuroit jour & nuit sur les montagnes, & dans les sépulchres, criant & se meurtrissant lui-même contre les rochers.

COMMENTAIRE.

impur. Saint Luc ne parle non plus que d'un homme ; mais saint Matthieu (*a*) en met deux. Les autres Evangélistes ne parlent que de celui qui étoit le plus connu, & qui parut le plus dans cette affaire. Mais d'où vient que dans les Livres du nouveau Testament, les démons sont ordinairement appellez, *esprits impurs* ? Zacharie (*b*) se sert de la même expression, pour marquer le mauvais esprit, qui animoit les faux-prophétes ; *Pseudoprophetas & spiritum immundum auferam de terra*. Ces esprits en eux-mêmes, & en tant que créatures de Dieu, ne sont point impurs. Toute créature de Dieu est bonne en elle-même ; les démons ne peuvent être impurs qu'en trois sens, ou parce qu'ils se sont soüillez par le crime, par l'orgueil, & par l'ambition ; ou parce qu'ils portent les hommes aux actions impures, contraires à la pudeur, & à l'honnêteté : Ou enfin, parce que ceux qui en sont possédez, se soüillent sans scrupule en touchant & en mangeant des choses impures, & défenduës par la Loi. Ceux que nous voyons ici demeuroient dans des tombeaux, & demandent d'entrer dans des pourceaux, qui sont des choses que les Juifs évitoient avec un grand soin. Voilà apparemment ce qui faisoit donner aux mauvais esprits le nom d'impurs. Je pense que les possédez étoient aussi pour l'ordinaire regardez à peu prés comme les payens : on évitoit leur compagnie, comme on évitoit celle des lépreux. Il y faut toutefois mettre quelque exception, puisqu'on a vû dans le premier Chapitre de saint Marc, (*c*) un possédé qui étoit dans la Synagogue, où l'on n'auroit pas souffert un payen, ni un homme soüillé. Mais il y avoit des possédez de plusieurs sortes. Ligfoot croit que les possédez dont il est parlé ici, étoient Gentils. Les villes de Gadare, & de Gérasa étoient possédées par les payens.

℣. 3. IN MONUMENTIS. *Dans des sépulchres*. C'étoient des cavernes creusées dans le roc, à la maniére du pays. Des hommes vivans pou-

(*a*) *Matth.* VIII. 28.
(*b*) *Zachar.* XIII. 2.
(*c*) *Marc.* I. 23.

6. Videns autem Jesum à longè, cucurrit, & adoravit eum :

7. Et clamans voce magna dixit : Quid mihi, & tibi, Jesu Fili Dei altissimi ? adjuro te per Deum, ne me torqueas.

8. Dicebat enim, illi : Exi, spiritus immunde, ab homine.

9. Et interrogabat eum : Quod tibi nomen est ? Et dicit ei : Legio mihi nomen est, quia multi sumus.

6. Lors donc qu'il eut vû JESUS de loin, il courut *à lui*, & l'adora ;

7. Et jettant un grand cri, il lui dit : Qu'y a-t'il entre vous & moi, JESUS Fils du Dieu trés-haut ? Je vous conjure par le nom de Dieu, de ne me point tourmenter ;

8. Car JESUS lui disoit : Esprit impur, sors de cet homme.

9. Et il lui demanda : Comment t'appelles-tu ? A quoi il répondit : Je m'appelle Légion, parce que nous sommes plusieurs :

COMMENTAIRE.

voient fort bien y demeurer, n'eut été l'horreur qu'on avoit des tombeaux, & la tristesse d'une telle demeure.

℣. 7. JESU FILI DEI ALTISSIMI, ADJURO TE PER DEUM, NE ME TORQUEAS. *Jesus Fils du Dieu trés-haut ; je vous conjure par le nom de Dieu, de ne me pas tourmenter.* Le démon qui parle ici au nom de toute la légion, qui possédoit cet homme, ou connoissoit JESUS-CHRIST, ou se doutoit qui il étoit. (*a*) Il le conjure *de ne le pas tourmenter* ; c'est-à-dire, de ne le pas chasser du corps de cet homme, de ne pas le reléguer dans l'abyme. (*b*) Saint Matthieu lui fait dire : *Vous êtes venu avant le tems nous tourmenter.* Saint Marc, & saint Luc témoignent que JESUS-CHRIST lui commandoit de sortir de cet homme ; c'est ce qui l'oblige à lui faire cette priére.

℣. 9. LEGIO MIHI NOMEN EST. *Je m'appelle Légion.* La légion étoit de six mille hommes. Il est mal-aisé qu'il y ait eu six mille démons dans un seul homme : mais il dit le nom de légion, pour marquer un fort grand nombre. Comment tous ces mauvais esprits pouvoient-ils ensemble s'accorder dans la possession de ce malheureux ? Il est croyable que celui qui parle ici à JESUS-CHRIST dominoit & commandoit à tous les autres, lesquels avoient chacun leur département dans les diverses opérations qu'ils faisoient faire à ce démoniaque. Quant au nom des démons, & des Anges, on ne peut leur en donner, que par rapport aux différentes actions que nous leur voyons faire, ou aux propriétez que nous leur connoissons. On appelle un Ange *Raphaël*, ou le médecin de Dieu, parce qu'il a guéri Tobie, & Sara. On appelle un démon, le maître, ou le *Seigneur Mouche*, Béelsebub, apparemment parce qu'on l'adoroit sous la forme de cette insecte. Mais pour le reste, nous connoissons trop peu

(*a*) Voyez ci-devant Chap. I. ℣. 24.

(*b*) *Ita Hamm. hic, & Interpp. plerique ad Matth.* VIII. 29. *Luc. hic.* VIII. 31. *Rogabant illum ne imperaret illis, ut in abyssum irent.*

Digitized by Google

10. *Et deprecabatur eum multùm, ne se expelleret extra regionem.*

11. *Erat autem ibi circa montem grex porcorum magnus, pascens.*

12. *Et deprecabantur eum spiritus, dicentes: Mitte nos in porcos ut in eos introeamus.*

13. *Et concessit eis statim Jesus. Et exeuntes spiritus immundi, introierunt in porcos: & magno impetu grex precipitatus est in mare ad duo millia, & suffocati sunt in mari.*

14. *Qui autem pascebant eos, fugerunt, & nuntiaverunt in civitatem, & in agros. Et egressi sunt videre quid esset factum:*

Et veniunt ad Jesum: & vident illum, qui à dæmonio vexabatur, sedentem, vestitum, & sana mentis, & timuerunt.

16. *Et narraverunt illis, qui viderant, qualiter factum esset ei qui dæmonium habuerat, & de porcis.*

10. Et il le prioit avec instance, qu'il ne les chassât point hors de ce pays-là.

11. Or il y avoit là un grand troupeau de pourceaux, qui paissoient le long des montagnes;

12. Et ces démons le supplioient, en lui disant: Envoyez-nous dans ces pourceaux, afin que nous y entrions.

13. JESUS le leur permit aussi-tôt; & ces esprits impurs sortant *du possédé*, entrérent dans les pourceaux; & tout le troupeau qui étoit environ de deux mille, courut avec impétuosité se précipiter dans la mer, où ils furent tous noyez.

14. Ceux qui paissoient les pourceaux s'enfuirent, & en allérent porter les nouvelles dans la ville, & dans les champs: *ce qui fit que plusieurs* sortirent pour voir ce qui étoit arrivé.

15. Et étant venus à JESUS, ils virent celui qui avoit été tourmenté par le démon, assis, habillé, & en son bon sens; ce qui les remplit de crainte.

16. Et ceux qui avoient été présens leur ayant rapporté tout ce qui étoit arrivé au possédé, & aux pourceaux,

COMMENTAIRE.

& les Anges, & les démons, pour pouvoir les nommer, & les qualifier par la qualité qui leur est propre, & qui fait leur véritable différence. Il n'y a que Dieu qui connoisse parfaitement ses Anges.

℣. 10. NE SE EXPELLERET EXTRA REGIONEM. *Qu'il ne les chassât point hors de ce pays-là.* D'où vient cet attachement du démon au pays des Géraséniens? Grotius croit que c'est à cause que ce pays étoit plein de Juifs, peu attachez à leurs Loix, comme vivant au milieu des payens. Ligfoot veut que tout ce pays ait été peuplé de Gentils, & que ce possédé lui-même ne fut pas Juif. Mais ces raisons ne sont nullement fortes. Il n'y avoit pas plus de possédez dans les pays infidéles, que chez les Juifs; ces démons ne manquoient pas de provinces payennes, où ils pouvoient se retirer. Ils craignoient d'être renfermez dans l'abyme, ou d'être reléguez comme le démon Asmodée, (a) dans des lieux incultes, & inhabitez, où ils ne pourroient plus exercer leur malice contre personne. Voyez nôtre Dissertation sur les bons, & les mauvais Anges.

(a) *Tob.* VIII. 3.

17. *Et rogare cœperunt eum ut discederet de finibus eorum.*

18. *Cùmque ascenderet navim, cœpit illum deprecari, qui à dæmonio vexatus fuerat, ut esset cum illo.*

19. *Et non admisit eum, sed ait illi: Vade in domum tuam ad tuos, & annuncia illis quanta tibi Dominus fecerit, & misertus sit tui.*

20. *Et abiit, & cœpit prædicare in Decapoli, quanta sibi fecisset Jesus, & omnes mirabantur.*

21. *Et cùm transcendisset Jesus in navi rursùm trans fretum, convenit turba multa ad eum, & erat circa mare.*

22. *Et venit quidam de archisynagogis nomine Jairus: & videns eum, procidit ad pedes ejus,*

17. Ils commencérent à le prier de sortir de leur pays.

18. Comme il rentroit dans la barque, celui qui avoit été tourmenté par le démon, le supplia qu'il lui permît d'aller avec lui;

19. Mais JESUS le lui refusa, & lui dit: Allez-vous-en chez vous trouver vos proches, & leur annoncez les grandes graces que vous avez reçûës du Seigneur, & la misericorde qu'il vous a faite.

20. Cet homme s'en étant allé, commença à publier dans la Décapole les grandes graces qu'il avoit reçûës de JESUS; & tout le monde étoit ravi en admiration.

21. JESUS étant repassé dans la barque à l'autre bord, lorsqu'il étoit auprés de la mer, une grande foule de peuple s'amassa autour de lui;

22. Et un des chefs de la synagogue, nommé Jaïre, le vint trouver, & le voyant, il se jetta à ses pieds;

COMMENTAIRE.

℣. 17. UT DISCEDERET A FINIBUS EORUM. *Ils le priérent de sortir de leur pays*, craignant que sa présence ne leur causât de plus grands dommages. Ils comptoient pour rien la guérison de leurs corps, & de leurs ames, en comparaison de la perte de leurs animaux.

℣. 20. COEPIT PRÆDICARE IN DECAPOLI. *Il commença à publier dans la Décapole les grandes graces qu'il avoit reçûës de Jesus.* JESUS-CHRIST qui avoit accoutumé de défendre aux autres malades qu'il guérissoit, de publier leur guérison, ordonne ici à ce démoniaque guéri, de la publier par tout: apparemment parce qu'il s'en alloit, & quittoit ce canton; au lieu qu'il demeuroit d'ordinaire dans les autres lieux où il faisoit des miracles. *La Décapole*, est un canton à l'orient de la mer de Tibériade, ainsi nommé à cause de dix villes principales qui la composent. Voyez nôtre Commentaire sur *Matth.* IV. 25.

℣. 21. CUM TRANSCENDISSET TRANS FRETUM. *Etant repassé à l'autre bord*, de la mer de Génézareth, & étant venu à Capharnaüm, d'où il étoit sorti le soir du jour précédent. *Marc.* IV. 35.

℣. 22. UNUS DE ARCHISYNAGOGIS NOMINE JAÏRUS. *Un des chefs de la synagogue, nommé Jaïr.* Cette histoire n'est pas dans saint Matthieu, mais seulement dans saint Marc, & dans saint Luc. (*a*) Ce Chef

(*a*) *Luc.* VIII. 40. *& sequ.*

de

Digitized by Google

23. *Et deprecabatur eum multùm, dicens : Quoniam filia mea in extremis est : Veni, impone manum super eam, ut salva sit, & vivat.*

24. *Et abiit cum illo, & sequebatur eum turba multa, & comprimebant eum.*

25. *Et mulier, quæ erat in profluvio sanguinis annis duodecim.*

26. *Et fuerat multa perpessa à compluribus medicis : & erogaverat omnia sua, nec quidquam profecerat, sed magis deteriùs habebat :*

27. *Cùm audisset de Jesu, venit in turba retrò, & tetigit vestimentum ejus ;*

28. *Dicebat enim : Quia si vel vestimentum ejus tetigero, salva ero.*

29. *Et confestim siccatus est fons sanguinis ejus : & sensit corpore quia sanata esset à plaga.*

23. Et il le supplioit avec grande instance, en lui disant : J'ai une fille qui est à l'extrémité : Venez lui imposer les mains pour la guérir, & lui sauver la vie.

24. JESUS s'en alla avec lui ; & il étoit suivi d'une grande foule de peuple, qui le pressoit.

25. Alors une femme malade d'une perte de sang depuis douze ans,

26. Qui avoit beaucoup souffert entre les mains de plusieurs médecins, & qui ayant dépensé tout son bien, n'en avoit reçû aucun soulagement ; mais s'en étoit toûjours trouvée plus mal.

27. Ayant oüi parler de JESUS, vint dans la foule par derriére, & toucha son vêtement ;

28. Car elle disoit : Si je puis seulement toucher son vêtement, je serai guérie.

29. Au même instant la source du sang *qu'elle perdoit* fut séchée, & elle sentit dans son corps qu'elle étoit guérie de cette maladie.

COMMENTAIRE.

de la Synagogue étoit un de ceux qui présidoient aux assemblées de Religion, dans la Synagogue de Capharnaüm. Ceux qui ont étudié ces matiéres à fond, (*a*) remarquent qu'ordinairement il y avoit plusieurs notables, qui présidoient dans la Synagogue : mais leur nombre n'étoit pas fixé ; cela dépendoit de la grandeur de la ville, & du nombre des Juifs, qui se rencontroient dans le lieu de priéres. Voyez ce que nous avons dit des Synagogues sur saint Matthieu, IV. 23. Hammond prend ici *le Chef de la Synagogue*, pour le Président du conseil des vingt-trois Juges, qui étoient dans chaque ville. Il remarque que dans les Constitutions des Empereurs Romains (*b*) on leur donne quelquefois le nom d'*Archisynagogues* ; mais il est visible qu'ici il s'agit d'un Chef de la Synagogue, ou de la maison de priéres.

℣. 25. MULIER QUÆ ERAT IN PROFLUVIO SANGUINIS. *Une femme malade d'une perte de sang.* Voyez ce qui a été dit sur saint Matthieu, IX. 20.

(*a*) Voyez Vitringua, *De Synagogis* ; & Basnage liv. 7. de la Continuation de l'Histoire des Juifs.

(*b*) *Vide Imperatorum Constitutiones, & vitam Alex. Severi.*

Digitized by Google

30. *Et statim Jesus in semetipso cognoscens virtutem, quæ exierat de illo, conversus ad turbam, aiebat: Quis tetigit vestimenta mea?*

31. *Et dicebant ei Discipuli sui: Vides turbam comprimentem te, & dicis: Quis me tetigit?*

32. *Et circumspiciebat videre eam, quæ hoc fecerat.*

33. *Mulier verò timens & tremens, sciens quod factum esset in se, venit & procidit ante eum, & dixit ei omnem veritatem.*

34. *Ille autem dixit ei: Filia, fides tua te salvam fecit: vade in pace, & esto sana à plaga tua.*

35. *Adhuc eo loquente, veniunt ab archisynagogo, dicentes: Quia filia tua mortua est: quid ultrà vexas Magistrum?*

30. Aussi-tôt Jesus connoissant en soi-même la vertu qui étoit sortie de lui, se retourna au milieu de la foule, & dit: Qui est-ce qui a touché mes vêtemens?

31. Ses Disciples lui dirent: Vous voyez que la foule vous presse de tous côtez, & vous demandez qui vous a touché?

32. Et il regardoit tout autour de lui, pour voir celle qui l'avoit touché.

33. Mais cette femme, qui savoit ce qui s'étoit passé en elle, étant saisie de crainte & de frayeur, vint se jetter à ses pieds, & lui déclara toute la vérité.

34. Et Jesus lui dit: Ma fille, vôtre foi vous a sauvée; allez en paix, & soyez guérie de vôtre maladie.

35. Lorsqu'il parloit encore, il vint des gens du Chef de synagogue, qui lui dirent: Vôtre fille est morte, pourquoi voulez-vous donner au Maître la peine d'aller plus loin?

COMMENTAIRE.

℣. 29. SICCATUS EST FONS SANGUINIS EJUS. *La source du sang qu'elle perdoit fut séchée.* Elle se sentit guérie. L'expression littérale de l'Evangile en cet endroit, comparée à quelques autres de l'Ecriture, (*a*) insinuë que c'étoit un flux immoderé & continuel du sang menstrual.

℣. 30. IN SEMETIPSO COGNOSCENS VIRTUTEM. *Connoissant en soi-même la vertu qui étoit sortie de lui.* C'est une vérité certaine que la sacrée Humanité de JESUS-CHRIST étoit une source de bénédictions, & de santé. Mais il paroît que les Juifs concevoient cette vertu, comme quelque chose qui sortoit de lui par écoulement. Saint Luc favorise cette pensée, lorsqu'il dit, (*b*) *qu'il sortoit de lui une vertu, qui guérissoit tous les malades.* Mais il ne faut pas prendre dans la rigueur ces expressions populaires, qui quoique fort significatives, ne peuvent pas s'entendre à la lettre. La vertu miraculeuse de JESUS-CHRIST sort de lui à nôtre égard, l'orsqu'elle se manifeste par les œuvres. (*c*)

℣. 35. FILIA TUA MORTUA EST; QUID ULTRA VEXAS MAGISTRUM? *Vôtre fille est morte; pourquoi voulez-vous donner au Maître*

(*a*) *Levit.* XII. 7. *Mundabitur à profluvio sanguinis sui. Et* XX. 18. *Qui coierit cum muliere in fluxu menstruo, ipsâque aperuerit fontem sanguinis sui.*

(*b*) *Luc.* VI. 19.

(*c*) *Brug. Grot. Le Clerc. aliis.*

Digitized by Google

36. *Jeſus autem audito verbo, quod dicebatur, ait archiſynagogo : Noli timere, tantummodo crede.*

37. *Et non admiſit quemquam ſe ſequi, niſi Petrum, & Jacobum, & Joannem fratrem Jacobi.*

38. *Et veniunt in domum archiſynagogi, & videt tumultum, & flentes, & ejulantes multùm.*

39. *Et ingreſſus ait illis : Quid turbamini, & ploratis ? puella non eſt mortua, ſed dormit.*

40. *Et irridebant eum. Ipſe verò, ejectis omnibus, aſſumit patrem & matrem puellæ, & qui ſecum erant, & ingreditur ubi puella erat jacens.*

36. Mais JESUS ayant entendu cette parole, dit au Chef de ſynagogue : Ne craignez point, croyez ſeulement.

37. Et il ne permit à perſonne de le ſuivre, ſinon à Piere, à Jacque, & à Jean frere de Jacque.

38. Etant arrivé dans la maiſon de ce Chef de ſynagogue ; il vit une troupe confuſe de perſonnes qui pleuroient, & qui jettoient de grands cris ;

39. Auſquels il dit en entrant : Pourquoi faites-vous tant de bruit, & pourquoi pleurez-vous ? Cette fille n'eſt pas morte, elle n'eſt qu'endormie

40. Et ils ſe moquoient de lui. Alors ayant fait ſortir tout le monde, il prit le pere & la mere de l'enfant, & ceux qu'il avoit *menez* avec lui, & il entra au lieu où la fille étoit couchée.

COMMENTAIRE.

la peine d'aller plus loin ? Ces gens ne croyoient pas que JESUS-CHRIST eût le pouvoir de reſſuſciter les morts, comme il avoit celui de guérir les malades. Mais le Fils de Dieu raſſure cet homme, & lui dit, que s'il a la foy, rien ne luy ſera impoſſible ; *Tantummodò crede.* Que ce qu'on vient de vous dire n'ébranle pas vôtre confiance.

℣. 38. VIDET TUMULUM, ET FLENTES. *Il vit une troupe confuſe de perſonnes, qui pleuroient.* Saint Matthieu (*a*) dit qu'il y avoit déja des pleureurs à gage, & une troupe de gens dans le trouble, comme il arrive dans ces occaſions. Le terme Grec que la Vulgate a rendu par, (*b*) *Ejulantes*, ſignifie proprement un cri de joi, ou un cri que jettent les ſoldats pour s'animer au combat. Mais les Helleniſtes n'étoient point ſi exacts dans leurs expreſſions : on trouve *alalazeia*, pour un cri de douleur, dans plus d'un endroit de l'Ecriture. (*c*)

℣. 39. NON EST MORTUA, SED DORMIT. *Cette fille n'eſt point morte, elle n'eſt qu'endormie.* Il inſinuoit par-là qu'il la reſſuſciteroit auſſi facilement, qu'on éveille un homme qui eſt endormi. La mort eſt ſouvent appellée un ſommeil. JESUS-CHRIST en parlant de la mort du Lazare dit : (*d*) *Lazare nôtre ami eſt endormi.* Il exprime peut-être de cette ſor-

(*a*) *Matth.* IX. 23.

(*b*) Ἀλαλάζοντας πολλούς. *Quidam* ὁλολύζοντας *ſcriptum putant ab Evangeliſta, ſed omnes Codd. conſentiunt in* ἀλαλάζοντας.

(*c*) *Vide Iſai.* XV. 4. *Mich.* IV. 9. *Lud. de Dieu, hic.*

(*d*) *Joan.* XI. 11.

Digitized by Google

41. *Et tenens manum puellæ, ait illi: Talitha cumi, quod eſt interpretatum: Puella (tibi dico) ſurge.*

42. *Et confeſtim ſurrexit puella & ambulabat: erat autem annorum duodecim: & obſtupuerunt ſtupore magno.*

43. *Et præcepit illis vehementer ut nemo id ſciret: & dixit dari illi manducare.*

41. Il la prit par la main, & lui dit: Talitha cumi, c'eſt-à-dire, *Ma* fille, levez-vous, je vous le commande.

42. Au même inſtant la fille ſe leva, & commença à marcher; car elle avoit déja douze ans: & ils furent merveilleuſement étonnez.

43. Mais il leur commanda trés expreſſément *de prendre garde* que perſonne ne le sût; & il leur dit, qu'on lui donnât à manger.

COMMENTAIRE.

te, pour tirer de toute cette troupe un aveu important à la gloire de Dieu, qui eſt que cette fille étoit véritablement & indubitablement morte. Ils ſe moquoient de lui, ſachant qu'elle n'étoit rien moins qu'endormie.

℣. 41. TALITHA CUMI. *Talitha cumi, c'eſt-à-dire: Ma fille, levez-vous, je vous le commande.* Ces mots: *Je vous le commande*, ne ſont point compris dans ceux-ci, *talitha cumi:* (*a*) Ceci montre que JESUS-CHRIST parloit ordinairement Syriaque, & non pas Hébreu; car ces termes ſont Syriaques.

℣. 43. PRÆCEPIT ILLIS VEHEMENTER. *Il leur commanda très-expreſſément que perſonne ne le sût.* Soit afin de nous donner un exemple d'humilité, & de modeſtie; ſoit pour ne pas aigrir les eſprits des Phariſiens ſes ennemis; ou enfin de peur qu'on ne lui amenât des morts à reſſuſciter, comme on lui amenoit des malades à guérir. Il ne cherchoit point à faire parade de ſa vertu de faire des miracles. Il ſe contentoit d'en faire, lorſque la gloire de Dieu, & l'interêt de la vérité le demandoient. Il craignoit auſſi les effets de la jalouſie, & de la vengeance de ſes ennemis, ſur-tout des Phariſiens, qui auroient pû ſe porter à quelque extrémité, & prévenir les tems marquez dans les décrets du Pere Céleſte. JESUS ordonna en même-tems que l'on donnât à manger à cette fille, pour preuve qu'elle étoit, non-ſeulement vraiment reſſuſcitée, mais auſſi parfaitement guérie. (*b*)

(*a*) טליתא קומי

(*b*) *Grot. Ligfoot. dlii.*

CHAPITRE VI.

JESUS va à Nazareth. Miſſion des Apôtres. Avis que JESUS-CHRIST *leur donne. Ils reçoivent le don des miracles. Hérode dit que* JESUS *eſt Jean-Baptiſte reſſuſcité. Pourquoi ce Prince fit mourir ſaint Jean. Multiplication des cinq pains.* JESUS *marche ſur les eaux; il calme la tempête; il guérit pluſieurs malades.*

℣. 1. *ET egreſſus inde, abiit in patriam ſuam: & ſequebantur eum Diſcipuli ſui.*

2. *Et facto ſabbato cœpit in ſynagoga docere: & multi audientes admirabantur in doctrina ejus, dicentes: Unde huic hæc omnia? & quæ eſt ſapientia, quæ data eſt illi: & virtutes tales, quæ per manus ejus efficiuntur?*

℣. 1. JESUS étant ſorti de ce lieu, vint en ſon pays; où ſes Diſciples le ſuivirent.

2. Le jour du ſabbat étant venu, il commença à enſeigner dans la ſynagogue; & pluſieurs *de ceux* qui l'écoutoient étant extraordinairement étonnez de l'entendre ainſi parler, diſoient: D'où ſont venuës à celui-ci toutes ces choſes? Quelle eſt cette ſageſſe qui lui a été donné? Et *d'où vient* que tant de merveilles ſe font par ſes mains?

COMMENTAIRE.

℣. 1. ABIIT IN PATRIAM SUAM. *Jeſus vint en ſon pays.* A Nazareth, d'où il étoit ſorti environ onze mois auparavant, (*a*) pour fixer ſa demeure à Capharnaüm.

℣. 2. QUÆ EST SAPIENTIA, QUÆ DATA EST ILLI, ET VIRTUTES? *Quelle eſt cette ſageſſe, qui lui a été donnée; & d'où vient que tant de merveilles ſe font par ſes mains?* Les Hébreux employent ſouvent le nom de ſageſſe, pour marquer la doctrine, la prudence, l'induſtrie, l'habileté. Ceux de Nazareth, parmi leſquels JESUS avoit vêcu plus de trente ans, ſans diſtinction, ſans éclat, ſans étude, ſans fréquenter les maîtres, ſans exercice, ne pouvoient deviner d'où lui venoit cette éloquence, cette profondeur de doctrine, cette autorité qu'il avoit à enſeigner, & ſur-tout la vertu des miracles qui l'accompagnoit par tout. La

(*a*) *Toynard. Harmon. hic. Brug. Mald.*

Digitized by Google

3. *Nonne hic est faber, filius Mariæ frater Jacobi, & Joseph, & Judæ, & Simonis? Nonne & sorores ejus hic nobiscum sunt? Et scandalizabantur in illo.*

3. N'est-ce pas-là ce Charpentier, ce fils de Marie, frere de Jacque, de Joseph, de Jude, & de Simon? & ses sœurs ne sont-elles pas ici parmis nous? Et ils se scandalisoient à son sujet.

COMMENTAIRE.

jalousie, & l'orgueil du cœur humain, qui ne peuvent souffrir que ceux que nous regardons comme nos égaux, s'élevent au-dessus de nous, furent les vrais motifs de leur incrédulité, & du mépris qu'ils témoignérent de sa personne.

℣. 3. NONNE HIC EST FABER? *N'est-ce pas-là ce Charpentier?* On a examiné sur saint Matthieu, quel étoit le métier de saint Joseph, & par conséquent celui de JESUS CHRIST, qui a sans doute travaillé avec son pere, pour gagner sa vie, avant qu'il exerçât le ministére de la prédication. Quelques exemplaires Grecs lisent: (*a*) *N'est-ce pas-là le fils de ce Charpentier*, ou de l'artisan? Car le terme de l'Original est générique, & se prend pour toutes sortes d'artisan. Origénes (*b*) soutient qu'on ne lit dans aucun endroit des Evangiles, que JESUS ait été artisan, quoiqu'on convienne que son pere l'a été. Mais le plus grand nombre des Manuscrits, & tous les Imprimez, les Peres, & les Commentateurs lisent ici unanimement, que JESUS étoit artisan, Saint Matthieu porte: (*c*) *N'est-ce pas-là ce fils du Charpentier?*

FRATER JACOBI, &c. *Frere de Jacque, de Joseph, de Jude, de Simon.* Frere, c'est-à-dire, ou proche parent, ou cousin germain de *Jacque* surnommé le Mineur, Evêque de Jérusalem; de *Joseph*, ou plûtôt de *José*, selon le Grec; de *Jude*, Auteur de l'Epître que nous avons sous son nom; de *Simon*, surnommé le Cananéen, ou le Zélé. On croit qu'ils étoient fils de Marie, sœur de la sainte Vierge, & épouse d'Alphée, & fille de Cléophas.

SCANDALIZABANTUR IN ILLO. *Ils se scandalisoient à son sujet.* La bassesse de l'origine de JESUS, la pauvreté de ses parens, l'obscurité de la vie qu'il avoit menée jusqu'au commencement de sa prédication, étoient pour eux des sujets de scandale; cela les empêcha de croire en JESUS-CHRIST, & arrêta les bontez que ce divin Sauveur avoit pour eux. Il fut comme une pierre d'achoppement contre laquelle ils se heurtérent. (*d*)

(*a*) Οὐκ οὗτός ἐστιν ὁ τοῦ τέκτονος. *Ita Codd. aliqui vetores Teste Erasmo, Colb. 8. Parisi. 6. Arab. Æthiop. &c.*

(*b*) *Origen. lib. 6. contra Celsum.* Οὐδαμοῦ περὶ τοῦ τοῦ Ἰησοῦ πατρὸς ἐν ταῖς καθ' ἡμᾶς φερομέναις Εὐαγγελίοις τέτληται ἀυτὸν εἶναι τέκτονα.

(*c*) *Matth.* XIII. 55.

(*d*) *Matth.* XXI. 42. 44. *Luc.* XX. 18.

Digitized by Google

4. *Et dicebat illis Jesus : Quia non est Propheta sine honore nisi in patria sua & in domo sua, & in cognatione sua.*

5. *Et non poterat ibi virtutem ullam facere, nisi paucos infirmos impositis manibus curavit :*

6. *Et mirabatur propter incredulitatem eorum & circuibat castella in circuitu docens.*

4. Mais JESUS leur dit : Un Prophète n'est sans honneur que dans son pays, dans sa maison, & parmi ses parens.

5. Et il ne pût faire en ce lieu-la aucun miracle sinon qu'il y guérit un petit nombre de malades, en leur imposant les mains :

6. De sorte qu'il admiroit leur incrédulité ; il alloit cependant enseigner de tous côtez dans les villages d'alentour.

COMMENTAIRE.

℣. 4. NON EST PROPHETA SINE HONORE, &c. *Un Prophète n'est sans honneur que dans son pays.* C'est un proverbe dont JESUS-CHRIST fait l'application à lui-même. On estime toûjours plus ce qui est absent, que ce qu'on ne connoît que par la réputation ; ce qu'on n'a pas, que ce qu'on a. Quelque mérite qu'ait un homme, dés qu'on s'accoutume à le voir souvent, & familiérement, on l'estime moins. Nôtre Sauveur qui avoit dans lui-même un fond infini de mérite, & qui n'avoit pas l'ombre du moindre défaut, n'a pas laissé d'éprouver cet effet de la bizarrerie de l'esprit de l'homme.

℣. 5. NON POTERAT IBI VIRTUTEM ULLAM FACERE. *Il ne put faire en ce lieu-là aucun miracle.* Il ne put pas, parce qu'il ne voulut pas ; & il ne voulut pas, parce que l'ingratitude, & l'infidélité de ses concitoyens, mirent obstacle à sa bonté. Il ne put se résoudre à faire des graces à des ingrats, ni à faire éclatter sa vertu miraculeuse devant des gens, qui n'avoient que du mépris pour sa personne (*a*). On dit tous les jours : Je ne le saurois voir ; je ne saurois lui pardonner. Ce qui ne s'entend pas d'une impuissance absoluë ; mais d'une répugnance, qui est toute de la part de la volonté.

℣. 6. MIRABATUR PROPTER INCREDULITATEM EORUM. *Il admiroit leur incrédulité.* L'admiration dans les hommes vient d'ignorance. JESUS-CHRIST en ce sens n'a jamais rien admiré : mais il a quelquefois agi au dehors, comme une personne qui seroit dans l'admiration. Il a voulu faire remarquer aux autres l'étrange aveuglement, la surprénante incrédulité de ses compatriotes.

℣. 7. VOCAVIT DUODECIM, ET COEPIT EOS MITTERE BINOS. *Ayant appellé les douze, il commença à les envoyer deux à deux.* Saint Matthieu (*b*) ne nous apprend pas cette circonstance des Apôtres en-

(*a*) *Vide Maldon. Brug. Grot. Vatab. Menoc. Hammon. alios passim.*

(*b*) *Matth.* IX. 36. 37. 38. X. 1. 2.

Digitized by Google

7. *Et vocavit duodecim: & cœpit eos mittere binos, & dabat illis potestatem spirituum immundorum.*

8. *Et præcepit eis ne quid tollerent in via: nisi virgam tantum; non peram, non panem, neque in zona æs;*

9. *Sed calceatos sandalis, & ne induerentur duabus tunicis.*

10. *Et dicebat eis: Quocumque introieritis in domum, illic manete donec exeatis inde:*

11. *Et quicumqui non receperint vos, nec audierint vos, exeuntes inde excutite pulverem de pedibus vestris in testimonium illis.*

7. Or Jesus ayant appellé les douze, il commença à les envoyer deux à deux; & il leur donna puissance sur les esprits impurs.

8. Il leur commanda de s'en aller avec leur bâton seulement, & de ne rien préparer pour le chemin, ni sac, ni pain, ni argent dans leur bourse;

9. Mais de ne prendre que leurs souliers, & de ne se pourvoir point de deux habits.

10. Et il leur dit: En quelque maison que vous entriez, demeurez-y jusqu'à ce que vous sortiez de ce lieu-là:

11. Et lorsqu'il se trouvera des personnes qui ne voudront ni vous recevoir, ni vous écouter; secoüez, en vous retirant, la poussiére de vos pieds, afin que ce soit un témoignage contr'eux.

COMMENTAIRE.

voyez *deux à deux*: Mais il nous dit que le Sauveur, touché de compassion de voir les peuples délaissez & sans instructions, comme des brebis sans pasteur, & ne pouvant lui-même aller par tout; il députa ses Apôtres dans tous les lieux d'alentour, pour lui préparer les voyes, & disposer les esprits à le recevoir.

℣. 8. Ne quid tollerent in via, nisi virgam tantum. *Il leur commanda de s'en aller avec leur bâton seulement.* Saint Matthieu (*a*) ne leur donne pas même un bâton. Quelques uns croyent qu'il leur défend d'en avoir plus d'un, comme il ne veut pas qu'ils ayent plus d'un habit, & plus d'une paire de souliers, ou de sandales: mais il y a plus d'apparence qu'il ne veut dire autre chose, sinon: Allez, sans vous mettre en peine de prendre des provisions pour le voyage. Partez dans ce moment, en l'équipage où vous êtes; que celui qui porte un bâton, le garde; & que celui qui n'en a point, ne se mette pas en peine pour en avoir. Allez promtement, Dieu aura soin de tout ce qui vous sera nécessaire. En ce sens, s'en aller à pied, sans armes, ni bâtons; & marcher comme on se trouve, n'ayant que son bâton à la main, signifie dans le fond la même chose; & on ne peut pas dire qu'il y ait contradiction entre les Evangélistes. On peut voir nôtre Commentaire sur saint Matth. IX. 10. Les Persans encore aujourd'hui ne vont pas faire une visite, si ce sont des personnes de qualité, qu'ils ne fassent porter un habit, & un bonnet avec eux; & s'ils se vont promener à la campagne, on porte de

(*a*) *Matth.* IX. 10. Μηδὲ ῥάβδον.

Digitized by Google

12. *Et exeuntes prædicabant ut pœnitentiam agerent:*

13. *Et dæmonia multa ejiciebat, & ungebant oleo multos ægros & sanabant.*

14. *Et audivit Rex Herodes, (manifestum enim factum est nomen ejus,) & dicebat: Quia Joannes Baptista resurrexit à mortuis: & propterea virtutes operantur in illo.*

12. Etant donc partis, ils prêchoient *aux peuples*, qu'ils fissent pénitence:

13. Ils chassoient beaucoup de démons; ils oignoient d'huile plusieurs malades, & les guérissoient.

14. Or la réputation de JESUS s'étant beaucoup répanduë, Le Roi Hérode entendit parler de lui; ce qui lui faisoit dire: Jean-Baptiste est ressuscité aprés sa mort; c'est pour cela qu'il se fait par lui tant de miracles.

COMMENTAIRE.

quoi faire une légére collation. (*a*) Cela marque le goût, & la pratique des Orientaux fort différentes des nôtres.

℣. 11. A la fin de ce verset le Grec ajoûte: *Je vous dis en vérité, que Sodome, & Gomorrhe seront traitées avec plus d'indulgence que cette ville, au jour du jugement.* Ce qui est pris de saint Matthieu, (*b*) & qui ne se trouve pas dans plusieurs bons Exemplaires Grecs.

℣. 13. UNGEBANT OLEO MULTOS ÆGROS. *Ils oignoient d'huile plusieurs malades, & les guérissoient.* Cette particulatité ne se trouve pas dans les autres Evangélistes. On dit (*c*) que les Juifs avoient accoutumé de faire des onctions d'huile sur les malades, & qu'ils appelloient quelques Saints personnages pour leur imposer les mains, & pour faire des priéres pour leur santé. On n'en voit toutefois pas bien distinctement la pratique dans l'ancien Testament; mais dans le Nouveau la chose est claire par cet endroit, & par celui de saint Jacque, qui dit: (*d*) *Quelqu'un d'entre-vous est-il malade? qu'il fasse venir les Prêtres de l'Eglise, qui prieront pour lui, & l'oindront d'huile au nom du Seigneur.*

On demande si cette onction qu'employent ici les Apôtres, étoit le Sacrement d'Onction institué par J. C. & employé par l'Eglise dans les maladies des Fidéles? Ou si c'étoit une simple onction médecinale, pour guérir les maladies du corps? 1°. On ne peut pas dire que ce fût un simple remédé naturel, employé par les Apôtres: l'Evangile la met visiblement au rang de leurs miracles. Mais à l'imitation de leur divin Maître, ils accompagnoient leurs priéres, & leurs impositions des mains de quelque action figurative, dans la vûë d'éviter la vaine gloire, ou pour élever l'esprit des peuples à quelqu'autre chose. 2°. Il est mal-aisé de soûtenir que ce soit le Sacrement d'Onction, (*e*) puisque l'onction qu'em-

(*a*) Chardin, Voyage de Perse, l. 2. p. 55.
(*b*) *Matth.* IX. 15.
(*c*) *Grot. Ligfoot, Le Clerc.*
(*d*) *Jacobi* v. 14.
(*e*) Luc de Bruges, & Maldonat le soûtiennent.

Digitized by Google

15. *Alii autem dicebant : Quia Elias est. Alii verò dicebant : Quia Propheta est, quasi unus ex Prophetis.*

16. *Quo audito Herodes ait : Quem ego decollavi Joannem, hic à mortuis resurrexit.*

15. Quelques-uns disoient : C'est Elie Mais d'autres disoient : C'est un Prophéte égal à l'un des *anciens* Prophétes.

16. Hérode entendant ces bruits différens, disoit : Jean à qui j'ai fait trancher la tête, est celui-là même qui est ressuscité aprés sa mort.

COMMENTAIRE.

ployoient les Apôtres, regardoit principalement les maladies du corps : au lieu que l'onction des malades, qui se fait dans l'Eglise, a pour premier objet, les maladies de l'ame. De plus, les Apôtres n'étoient point encore Prêtres, lorsqu'ils furent envoyez pour prêcher, & pour guérir les malades. Or le Sacrement d'Onction ne se donne que par les Prêtres : *Inducat Presbyteros*, dit S. Jacque. (*a*) Enfin on donnoit cette onction indifféremment à toute sorte de malades qui la demandoient ; au lieu que l'Onction comme Sacrement de l'Eglise, ne se donne qu'aux Fidéles baptisez. Il faut donc dire, avec le Concile de Trente, (*b*) & le plus grand nombre des Théologiens, & des Interprétes, (*c*) que l'onction qu'employent ici les Apôtres, étoit comme la figure, & le symbole de celle qui est en usage dans l'Eglise, & qui a été institué par JESUS-CHRIST, recommandée & publiée par saint Jacque, le frere du Seigneur. *Apud Marcum quidem insinuatum, per Jacobum autem Apostolum, & Domini fratrem fidelibus commendatum, ac promulgatum.*

℣. 15. PROPHETA EST, QUASI UNUS EX PROPHETIS. *C'est un Prophéte égal à l'un des anciens Prophétes.* Quelques Exemplaires Grecs lisent : (*d*) *C'est un Prophéte, ou comme l'un des Prophétes.* Il est lui-même Prophéte, ou du moins il approche fort de leur mérite. Comme si JESUS n'avoit pas fait plus de miracles, qu'aucun des anciens Prophétes : mais le peuple préfére toûjours les anciens tems aux nouveaux. D'autres lisent : (*e*) *C'est le Prophéte* par excellence, le Messie promis par Moyse ; (*f*) *ou l'un des anciens Prophétes*, qui a paru de nouveau.

℣. 16. QUEM EGO DECOLLAVI JOANNEM, HIC RESURREXIT. *Jean à qui j'ai fait trancher la tête, est ressuscité.* On ne comprend rien à ce raisonnement d'Hérode. Quand il auroit crû la résurrection des morts, & la métempsycose ; s'ensuivoit-il que JESUS fût Jean ressuscité, puis-

---

(*a*) *Jacob.* v. 14.

(*b*) *Concil. Trident. sess.* XIV. *cap.* I.

(*c*) *Bellarm. Natal. Alex. hic. Menoc. Tirin. alii.*

(*d*) Ὅτι Προφήτης ἐστιν. ἢ ὡς ἕνα τῶν Προφητῶν. Mais la plûpart des Manuscrits rejettent la particule ἢ, *ou.*

(*e*) *Heinsi.* Ὅτι ὁ Προφήτης ἐστὶν, &c.

(*f*) *Deut* XVIII. 15. 18. *Vide Joan.* I. 21. 25. VI. 14. VII. 40. *Euthym.*

Digitized by Google

17. *Ipse enim Herodes misit, ac tenuit Joannem, & vinxit eum in carcere, propter Herodiadem uxorem Philippi fratris sui, quia duxerat eam.*

18. *Dicebat enim Joannes Herodi: Non licet tibi habere uxorem fratris tui.*

19. *Herodias autem insidiabatur illi: & volebat occidere eum, nec poterat.*

20. *Herodes enim metuebat Joannem, sciens eum virum justum & sanctum: & custodiebat eum, & audito eo multa faciebat, & libenter eum audiebat.*

17. Car Hérode ayant épousé Herodiade, quoiqu'elle fût femme de Philippe son frere, avoit envoyé prendre Jean, l'avoit fait lier, & mettre en prison à cause d'elle.

18. Parce que Jean disoit à Hérode: Il ne vous est pas permis d'avoir pour femme celle de votre frere.

19. Depuis cela Hérodiade avoit toûjours cherché l'occasion de le faire mourir; mais elle n'avoit pû en venir à bout.

20. Parce qu'Hérode sachant qu'il étoit un homme juste & saint, le craignoit, & le faisoit garder, & faisoit beaucoup de choses selon ses avis, & étoit bien-aise de l'entendre.

COMMENTAIRE.

que JESUS faisoit des miracles? Ne savons-nous pas par l'Evangile que Jean-Baptiste n'en fit jamais pendant sa vie? (*a*) *Joannes quidem signum fecit nullum.* D'ailleurs, comment pouvoit-on dire que le Sauveur étoit Jean ressuscité, puisqu'il avoit paru dans le monde long-tems avant la mort de Jean-Baptiste; & que dés avant la prison de Jean, ses Disciples baptisoient plus de monde, que Jean-Baptiste lui-même; (*b*) & quil avoit un plus grand nombre de Disciples; & que la réputation de ses miracles étoit passée dans la Syrie, dans la Phénicie, dans l'Idumée, & dans toutes les Provinces voisines? Nous ne sommes pas obligez de montrer de la justesse, & de la vérité dans l'idée d'Hérode. Les Evangélistes nous apprennent unanimement qu'il étoit dans ces sentimens; c'est un fait incontestable. Voyez le Commentaire sur saint Luc, IX. 8. 9.

℣. 19. INSIDIABATUR ILLI. *Hérodiade avoit toûjours cherché l'occasion de le faire mourir.* A la lettre: *Elle lui avoit dressé des embûches.* Le Grec, (*c*) signifie plûtôt: *Elle lui en vouloit;* elle avoit conçû contre lui une haine implacable, qu'elle conservoit au fond de son cœur, attendant l'occasion de la faire éclatter.

℣. 20. HERODES CUSTODIEBAT EUM. *Herode le faisoit garder.* Il le tenoit en prison, & empêchoit qu'il ne s'échappât, ou que ses Disciples ne l'enlevassent. Mais la plûpart des Interprétes entendent le Grec en bonne part: (*d*) *Il le gardoit*, il le mettoit à couvert des embûches

(*a*) *Joan.* X. 41.
(*b*) *Joan.* IV. 1.
(*c*) Ἐνεῖχεν αὐτῷ. *Vide Hammond. & Lud. de Dieu, in hunc locum.*
(*d*) Καὶ συνετήρει αὐτὸν. ~~*Tuebatur eum, & autem præstabat ab Herodiadis insidiis.*~~ *Ita Grot. Hamm. Brug. alii.*

Digitized by Google

21. *Et cùm dies opportunus accidisset, Herodes natalis sui cœnam fecit principibus, & tribunis, & primis Galilæa.*

21. Mais enfin il arriva un jour favorable *au dessein d'Hérodiade* qui fut le jour de la naissance d'Hérode, auquel il fit un festin aux Grands de sa Cour, aux premiers Officiers de ses troupes, & aux principaux de la Galilée;

22. *Cúmque introisset filia ipsius Herodiadis, & saltasset, & placuisset Herodi, simulque recumbentibus; Rex ait puellæ: Pete à me quod vis, & dabo tibi.*

22. Car la fille d'Hérodiade y étant entrée, & ayant dansé devant le Roi, elle lui plut tellement, & à ceux qui étoient à table avec lui, qu'il lui dit: Demandez-moi ce que vous voudrez, & je vous le donnerai:

23. *Et juravit illi: Quia quidquid petieris dabo tibi, licet dimidium regni mei.*

23. Et il ajoûta avec serment: Oüi, je vous donnerai tout ce que vous me demanderez, quand ce seroit la moitié de mon Royaume.

24. *Quæ cùm exisset, dixit matri suæ: Quid petam? At illa dixit: caput Joannis-Baptistæ.*

24. Elle étant sortie, dit à sa mere: Que demanderai-je? Sa mere lui répondit: La tête de Jean-Baptiste.

25. *Cúmque introisset statim cum festinatione ad Regem, petivit dicens: Volo ut protinus des mihi in disco caput Joannis-Baptistæ.*

25. Et étant rentrée aussi-tôt en grande hâte où étoit le Roi: Je demande, dit-elle, que vous me donniez tout présentement dans un bassin, la tête de Jean-Baptiste.

26. *Et contristatus est Rex: propter jusjurandum, & propter simul discumbentes, noluit eam contristare:*

26. Le Roi en fut fort fâché. Néanmoins à cause du serment qu'il avoit fait, & de ceux qui étoient à table avec lui, il ne voulut pas la refuser:

27. *Sed misso speculatore præcipit afferri caput ejus in disco. Et decollavit eum in carcere,*

27. Ainsi il envoya un de ses gardes, avec ordre d'apporter la tête *de Jean* dans un bassin: & ce garde étant allé dans la prison, lui coupa la tête,

28. *Et attulit caput ejus in disco: & dedit illud puellæ, & puella dedit matri suæ.*

28. L'apporta dans un bassin, & la donna à la fille, & la fille la donna à sa mere.

29. *Quo audito, Discipuli ejus venerunt, & tulerunt corpus ejus: & posuerunt illud in monumento.*

29. Ses disciples l'ayant sçu, vinrent emporter son corps, & le mirent dans un tombeau.

COMMENTAIRE.

d'Hérodiade. D'autres traduisent; *Hérode l'observoit, & l'ayant oüi, il étoit fort ému,* (a) *& il l'écoutoit doucement.*

¥. 21. CUM DIES OPPORTUNUS ACCIDISSET. *Il arriva un jour favorable au dessein d'Hérodiade.* Quelques habiles Critiques, (b) croyent

(a) Πολλὰ ἠπόρει, ἄκων, ἤκουε. Steph. Bez. Goth.

(b) Ludov. de Dieu, Hammond. Καὶ ἡδέως ἤκουεν Erasm.

30. *Et convenientes Apoſtoli ad Jeſum, renunciaverunt ei omnia, quæ egerant, & docuerant.*

31. *Et ait illis: Venite ſeorſum in deſertum locum, & requieſcite puſillum. Erant enim qui veniebant, & redibant multi: & nec ſpatium manducandi habebant.*

32. *Et aſcendentes in navim, abierunt in deſertum locum ſeorſum.*

33. *Et viderunt eos abeuntes, & cognoverunt multi: & pedeſtres de omnibus civitatibus concurrerunt illuc, & prævenerunt eos.*

34. *Et exiens vidit turbam multam Jeſus: & miſertus eſt ſuper eos, quia erant ſicut oves non habentes paſtorem, & cœpit illos docere multa.*

30. Or les Apôtres s'etant raſſemblez prés de JESUS, lui rendirent compte de tout ce qu'ils avoient fait, & de ce qu'ils avoient enſeigné.

31. Et il leur dit: Venez vous retirer en particulier dans quelque lieu ſolitaire, & vous repoſez un peu; car comme il y avoit pluſieurs perſonnes qui venoient vers lui, les uns aprés les autres, ils ne pouvoient pas ſeulement trouver le tems de manger.

32. Ils entrérent donc dans une barque pour ſe retirer à l'écart dans un lieu déſert:

33. Mais le peuple les ayant vû partir, & pluſieurs autres en ayant eu connoiſſance, ils y accoururent à pied de toutes les villes *voiſines*, & ils y arrivérent avant eux.

34. JESUS ſortant de la barque, vit une grande multitude de peuple, & il en eut compaſſion: parce qu'ils étoient comme des brebis qui n'ont point de paſteur; & il ſe mit à leur dire beaucoup de choſes pour leur inſtruction.

COMMENTAIRE.

que les termes de l'Original peuvent marquer, un *jour ſolemnel*, un jour de fête. Le jour de la naiſſance du Roi, étoit un jour de joie; Hérodiade crut qu'elle pourroit ce jour-là, au milieu de la bonne chere; des divertiſſemens, & des yeux, trouver moyen de perdre Jean-Baptiſte. On peut voir pour le reſte de cette hiſtoire le Commentaire ſur ſaint Matthieu, XIV.

℣. 30. CONVENIENTES APOSTOLI AD JESUM. *Les Apôtres s'étant raſſemblez prés de Jeſus*, au retour de leur prédication. Il y a apparence que JESUS-CHRIST leur avoit fixé un certain tems pour leur voyage, puiſqu'ils revinrent tous enſemble.

℣. 33. VIDERUNT EOS ABEUNTES, ET COGNOVERUNT MULTI. *Le peuple les ayant vû partir, & pluſieurs autres en ayant eu connoiſſance*, les ſuivirent. Saint Luc (*a*) nous apprend qu'ils allérent au-delà de la mer de Tibériade, dans le déſert de Betzaïde. Ils partirent apparemment de Capharnaüm, ou des environs. Les peuples qui ne quittoient

(*a*) *Luc* IX. 10. Εἰς τόπον ἔρημον πόλεως καλουμένης Βηθσαϊδά. *Joan.* VI. 1. Πέραν τῆς θαλάσσης τῆς Γαλιλαίας.

Digitized by Google

35. *Et cùm jam hora multa fieret, accesserunt Discipuli ejus, dicentes: Desertus est locus hic, & jam hora praeterit:*

36. *Dimitte illos, ut euntes in proximas villas & vicos, emant sibi cibos, quos manducent.*

37. *Et respondens ait illis: Date illis vos manducare. Et dixerunt ei: Euntes emamus ducentis denariis panes, & dabimus illis manducare.*

38. *Et dicit eis: Quot panes habetis? Ite, & videte. Et cùm cognovissent, dicunt: Quinque, & duos pisces.*

39. *Et praecepit illis, ut accumbere facerent omnes secundùm contubernia super viride fœnum.*

35. Mais le jour étant déja fort avancé, ses Disciples vinrent à lui, & lui dirent: Ce lieu est désert, & il est déja tard:

36. Renvoyez-les, afin qu'ils s'en aillent dans les villages, & les bourgs d'ici autour, acheter de quoi manger.

37. Il leur répondit: Donnez-leur vous-mêmes à manger. Ils lui répartirent: Eh bien allons donc acheter pour deux cens deniers de pain, afin de leur donner à manger?

38. JESUS leur dit: Combien avez-vous de pains? allez-voir. Et y ayant regardé, ils lui dirent: Nous en avons cinq, & deux poissons.

39. Alors il leur commanda de les faire tous asseoir en diverses troupes sur l'herbe verte;

COMMENTAIRE.

point JESUS, ayant vû qu'il s'étoit embarqué avec ses Apôtres, s'en allérent par terre (*a*) jusqu'à l'extrémité septentrionale de la mer de Tibériade; & là ayant passé le Jourdain sur un pont, ou dans des barques, ils arrivérent dans le désert de Bezaïde, où JESUS devoit aborder, avant qu'il fût arrivé. Quelques exemplaires Grecs, (*b*) ont omis ces mots: *Ils les dévancerent*. Luc de Bruges croit que c'est une scolie, qui de la marge a passé dans le Texte.

℣. 37. DUCENTIS DENARIIS. *Pour deux cens deniers de pain.* Les deux cens deniers, si on les prend ici pour des sicles, font trois cens vingt-quatre livres trois sols quatre deniers. Mais en prenant le nom de deniers pour une monnoye Romaine, valant huit sols & un denier, ils font quatre-vingt & quelques livres de notre monnoye.

℣. 39. SUPER VIRIDE FOENUM. *Sur l'herbe verte.* On peut voir dans le Commentaire sur saint Matthieu, (*c*) & dans la Concorde historique, les autres circonstances de ce miracle. Saint Jean (*d*) remarque que ceci arriva peu avant la fête de Pâque; ce qui sert d'explication à ce qui est dit ici, que le peuple s'assit sur l'herbe; & à ce que dit le même saint Jean, qu'il y avoit beaucoup d'herbe dans cet endroit-là.

℣. 40. DISCUBUERUNT IN PARTES. *Ils s'assirent en diverses ban-*

(*a*) *Marc. hic.* Πεζῇ συνέδραμον, καὶ προῆλθον αὐτούς.

(*b*) *Deest in Cantabrig. Colb. 2. Laud. 1. Alii;* προσῆλθον, *Colb. 48. Arab. Eph.*

(*c*) *Matth. XIV. 15. & suiv.*

(*d*) *Joan. VI. 4.*

Digitized by Google

40. *Et discubuerunt in partes, per centenos & quinquagenos.*

41. *Et acceptis quinque panibus, & duobus piscibus, intuens in cœlum, benedixit, & fregit panes, & dedit Discipulis suis, ut ponerent ante eos: & duos pisces diviſit omnibus.*

42. *Et manducaverunt omnes, & saturati sunt.*

43. *Et sustulerunt reliquias, fragmentorum duodecim cophinos plenos, & de piscibus.*

44. *Erant autem qui manducaverunt quinque millia virorum.*

45. *Et statim coëgit Discipulos suos ascendere navim, ut præcederent eum trans fretum ad Bethsaidam, dum ipse dimitteret populum.*

46. *Et cùm dimisisset eos, abiit in montem orare.*

47. *Et cùm serò esset, erat navis in medio mari, & ipse solus in terra.*

40. Et ils s'assirent en diverses bandes, les unes de cent personnes, & les autres de cinquante.

41. JESUS prit donc les cinq pains, & les deux poissons, & levant les yeux au ciel, il les bénit: & ayant rompu les pains, il les donna à ses Disciples, afin qu'ils les présentassent au peuple; & il partagea à tous les deux poissons.

42. Tous en mangérent, & furent rassasiez.

43. Et *les Disciples* remportérent douze paniers pleins des morceaux qui étoient restez des pains, & des poissons;

44. Quoique ceux qui avoient mangé de ces pains, fussent au nombre de cinq mille hommes.

45. Il pressa aussi-tôt ses Disciples de monter dans la barque, & de passer avant lui à l'autre bord vers Bethzaïde, pendant qu'il renvoyeroit le peuple.

46. Et aprés qu'il l'eût renvoyé, il s'en alla sur la montagne pour prier.

47. Le soir étant venu, la barque étoit au milieu de la mer, & JESUS étoit seul à terre;

COMMENTAIRE.

des. Le Grec du ℣. 29. lit à la lettre: (*a*) *A diverſes tables.* Et au ℣. 40. *Par quarreaux, par quarreaux*, comme dans un jardin. ils se mirent ensemble diverses bandes de vingt, ou de trente, & composoient ainsi sur l'herbe, comme divers quarreaux d'un jardin.

℣. 44. QUINQUE MILLIA VIRORUM. *Ils étoient au nombre de cinq mille hommes*, sans compter les femmes, ni les enfans, dit saint Matthieu. (*b*) Plusieurs exemplaires Grecs lisent ici comme dans saint Matthieu: (*c*) *Environ cinq mille hommes.*

℣. 45. UT PRÆCEDERENT EUM TRANS FRETUM AD BETZAIDAM. *Il leur dit de passer à l'autre bord, vers Betzaïde.* Cette ville étoit sur le bord oriental de la mer de Génézareth, du même côté où étoit alors JESUS. Si le Sauveur y voulut aller par mer, ce ne fut que pour se débarrasser des troupes. La tempête qui survint la nuit, jetta la barque,

(*a*) ℣. 39. Ἀνακλῖναι πάντας συμπόσια, συμπόσια. 40. Καὶ ἀνέπεσον πρασιαὶ πρασιαί.

(*b*) *Matth.* XIV. 21.

(*c*) Ὡσεὶ πεντακισχίλιοι. *Vide Mill. hîc.*

48. *Et videns eos laborantes in remigando (erat enim ventus contrarius eis) & circa quartam vigiliam noctis venit ad eos ambulans supra mare: & volebat præterire eos.*

49. *At illi ut viderunt eum ambulantem supra mare, putaverunt phantasma esse, & exclamaverunt.*

50. *Omnes enim viderunt eum, & conturbati sunt. Et statim locutus est cum eis, & dixit eis: Confidite, ego sum, nolite timere.*

51. *Et ascendit ad illos in navim, & cessavit ventus. Et plus magis intra se stupebant:*

52. *Non enim intellexerunt de panibus: erat enim cor eorum obcæcatum.*

53. *Et cùm transfretassent, venerunt in terram Genezareth, & applicuerunt.*

48. Et voyant que *ſes Diſciples* avoient grande peine à ramer, parce que le vent leur étoit contraire, vers la quatriéme veille de la nuit, il vint à eux marchant ſur la mer, & il vouloit les dévancer.

49. Mais eux le voyant marcher ainſi ſur la mer, crurent que c'étoit un phantôme, & ils jettérent un grand cri;

50. Car ils l'apperçûrent tous, & en furent épouvantez. Mais auſſi-tôt il leur parla, & leur dit: Raſſurez-vous; c'eſt moi, ne craignez point.

51. Il monta enſuite avec eux dans la barque, & le vent ceſſa: ce qui augmenta encore beaucoup l'étonnement où ils étoient.

52. Car ils n'avoient pas fait *aſſez* d'attention ſur *le miracle* des pains, parce que leur cœur étoit aveuglé.

53. Ayant paſſé l'eau ils vinrent au pays de Génézareth, & y abordérent.

COMMENTAIRE.

où étoient les Apôtres, bien loin de là; en ſorte que le lendemain matin, ils ſe trouvérent prés du bord de Tyberiade, à l'occident & au midi du lac. Voyez le Commentaire ſur ſaint Matt. XIV. 22. & ſur ſaint Jean, VI. 17. & l'Harmonie.

℣. 48. CIRCA QUARTAM VIGILIAM NOCTIS. *Vers la quatriéme veille de la nuit.* La nuit étoit partagée en douze heures, & en quatre veilles de trois heures chacune. Ce fut donc environ trois heures avant le lever du ſoleil, que JESUS vint rejoindre ſes diſciples.

℣. 52. NON ENIM INTELLEXERUNT DE PANIBUS. *Car ils n'avoient pas fait aſſez d'attention au miracle des pains, parce que leur cœur étoit aveuglé.* Les Diſciples du Sauveur avoient vû le miracle de la multiplication des cinq pains, ſans preſque y faire réfléxion. Ils n'en avoient pas tiré cette conſéquence naturelle & néceſſaire, que celui qui avoit un tel pouvoir, pouvoit bien auſſi marcher ſur les eaux. Saint Pierre avoit eu plus de foi qu'aucun autre, puiſqu'il avoit marché ſur les eaux, ainſi que le raconte ſaint Matthieu. (*a*) Mais encore ſa foi chancella, lorſqu'il vit les flots qui le menaçoient. Le terme Grec (*b*) que l'on a traduit par,

(*a*) Matth. XIV. 28.
(*b*) Ἡ γὰρ καρδία αὐτῶν πεπωρωμένη. Vide Lud. de Dieu, Bez. Syr. Arab. Tremel. Pagnalios.

aveuglé,

Digitized by Google

54. *Cùmque egressi essent de navi, continùò cognoverunt eum :*

55. *Et percurrentes universam regionem illam, cœperunt in grabatis eos, qui se malè habebant, circumferre, ubi audiebant eum esse.*

56. *Et quocumque introibat, in vicos, vel in villas, aut civitates, in plateis ponebant infirmos, & deprecabantur eum, ut vel fimbriam vestimenti ejus tangerent : & quotquot tangebant eum, salvi fiebant.*

54. Et *ceux de ce lieu-là* l'ayant aussitôt reconnu au sortir de la barque,

55. Ils coururent toute la contrée, & commencérent à lui apporter de tous côtez les malades dans les lits, par tout où ils entendoient dire qu'il étoit.

56. Et dans quelques bourgs, villes, ou villages qu'il entrât, on mettoit les malades dans les places publiques ; & on le prioit de permettre qu'ils pussent seulement toucher le bord de son vêtement ; & tous ceux qui le touchoient étoient guéris.

COMMENTAIRE.

aveuglé, signifie proprement, *endurci*, qui a contracté un calus, insensible, stupide.

℣. 53. IN TERRA GENEZARETH. *Dans le pays de Génézareth.* On croit que Génézareth est la même que Tibériade. Si l'on prend ici *la terre de Génézareth*, pour le territoire de cette ville, il faudra dire que les Apôtres étant parti des campagnes, ou du désert de Bethzaïde, à l'extrémité septentrionale de la mer de Tibériade, vinrent à l'extrémité opposée, vers le midi, & firent sur cette mer environ huit lieuës pendant les trois premiéres veilles de la nuit. Cela prouve ce qui est dit ici, que le vent leur étoit contraire, & qu'ils eurent fort à travailler à la rame pendant la nuit ; n'ayant pas plus de deux ou trois lieuës à faire, s'ils eussent simplement passé du désert de Bethzaïde, dans la même ville, ou même de l'autre côté du lac, d'orient en occident. On peut voir sur saint Matthieu, XIV. la maniére de concilier les quatre Evangélistes, dans ce qu'ils disent de ce voyage de JESUS, & de ses Disciples.

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

Les Phariſiens reprennent les Diſciples de JESUS, *de ce qu'ils ne ſe lavent pas fréquemment les mains. Traditions & pratiques des Phariſiens ſur cela.* JESUS *leur reproche leur hypocriſie. Femme Cananéene qui obtient la ſanté de ſa fille. Guériſon d'un homme ſourd & muet.*

℣. 1. *ET convenerunt ad eum Phariſæi, & quidam de Scribis, venientes ab Jeroſolymis.*

℣. 1. LEs Phariſiens, & quelques-uns des Scribes, qui étoient venus de Jéruſalem, ſe trouvérent enſemble auprés de JESUS.

COMMENTAIRE.

℣. 1. CONVENIUNT AD EUM PHARISÆI, ... VENIENTES AB JEROSOLYMIS. *Les Phariſiens, qui étoient venus de Jéruſalem, ſe trouvérent prés de Jeſus.* Etoient-ils venus exprés de Jéruſalem, ou en étoient-ils ſimplement revenus depuis peu ? C'eſt ce qu'on ne peut pas dire avec certitude. Il eſt pourtant plus probable que c'étoit des Phariſiens de Galilée, & peut-être de Capharnaüm, qui revenoient de la fête de Pâque, où JESUS lui-même s'étoit trouvé, mais où il ne s'étoit pas manifeſté, à cauſe des Juifs, qui cherchoient à le faire mourir. (*a*)

℣. 2. COMMUNIBUS MANIBUS, ID EST, NON LOTIS, MANDUCARE PANES. *Prendre leur repas avec des mains impures, c'eſt-à-dire, qui n'avoient pas été lavées.* Les Diſciples de JESUS-CHRIST obſervoient ſans doute ce que les loix de l'honnêteté, & la propreté demandent, lorſqu'on ſe met à table : mais ils ne s'en faiſoient pas un devoir indiſpenſable ; ils ſe lavoient les mains quand elles étoient ſales, & non autrement. Les Phariſiens, & les Juifs, qui ſe piquoient d'exactitude, gardoient ces obſervances avec une ponctualité ſcrupuleuſe, diſant que ces pratiques étoient comme la haye de la Loi, & que tandis qu'on eſt fidéle à ces traditions, on n'avoit garde de violer les Loix plus importantes. Le Texte à la lettre porte, *Des mains communes*, au lieu, *des*

(*a*) *Toynard. Harm. hic.*

Digitized by Google

2. *Et cùm vidissent quosdam ex Discipulis ejus, communibus manibus, id est, non lotis, manducare panes, vituperaverunt.*

3. *Pharisæi enim, & omnes Judæi, nisi crebrò laverint manus, non manducant, tenentes traditionem seniorum:*

2. Et ayant vû quelques-uns de ses Disciples prendre leur repas avec des mains impures; c'est-à-dire, qui n'avoient pas été lavées, ils les en blâmérent;

3. Car les Pharisiens, & tous les Juifs ne mangent point sans avoir souvent lavé leurs mains, gardant en cela la tradition des anciens:

COMMENTAIRE.

mains soüillées. Les Hébreux appelloient *communes:* (*a*) les choses qu'on employoit à des usages communs, parce qu'on présume qu'étant touchées indifféremment par toutes sortes de personnes; il est moralement impossible qu'elles ne contractent quelques soüillures; au lieu que les choses, & les personnes sacrées, & pures, étoient séparées de tout usage commun & profane.

℣. 3. JUDÆI, NISI CREBRO LAVERINT MANUS, NON MANDUCANT. *Les Juifs ne mangent point, sans avoir souvent lavé leurs mains.* C'est une décision commune parmi les Docteurs Juifs, (*b*) qu'avant de se mettre à-table pour prendre son repas, il faut laver ses mains: mais non pas toutes les fois qu'il faut manger, ou goûter quelque chose, hors des repas, comme des fruits, &c. Le Grec, (*c*) au lieu de, *sans laver souvent leurs mains*, porte: *Sans laver tout le poignet*, c'est-à-dire, depuis l'extrémité de la main, jusqu'à la jonction du bras au carpe. (*d*) Théophylacte, & aprés lui d'autres habiles Interprétes, (*e*) croyent qu'ils lavoient leurs bras jusqu'au coude. Ils ne se contentoient pas de laver les doigts, ou le poing, ils lavoient tout le bras, en faisant couler l'eau depuis l'extrémité de la main, jusqu'au coude. Il y a toute apparence que l'Auteur de la Vulgate lisoit autrement que ne portent nos Exemplaires Grecs d'aujourd'hui. (*f*) Aprés le répas ils lavoient leurs mains, de même qu'auparavant, disent les Rabbins. Les Turcs en faisant l'ablution, versent l'eau premiérement dans le creux de la main, & la font couler le long du bras jusqu'au coude, par où ils la font tomber. Les Persans au contraire versent l'eau sur le bras, à la jointure du coude, & la font couler sur le bras jusqu'au bout des doigts. (*g*)

(*a*) 1. *Maccab.* I. 47. 62. *Act.* x. 14. xi. 8. *Rom.* xiv. 14. *Hebr.* x. 29. *Matth.* xv. 11.

(*b*) *Maimon. in Masnath. tract. Chagigah, cap.* II. *sect.* 5. *cap.* 6. *& lib. Jad. tract. Berachot.*

(*c*) Ἐὰν μὴ πυγμῇ νίψωνται τὰς χεῖρας, ἐν ἐσθίουσιν...

(*d*) *Rabb. Maim. Joseph. Ben. Levi, & Alphes, apud Ham. hic. Vide & Drus. & Pokoch. Miscell.* 9.

(*e*) *Theophylact. hic. Lud. de Dieu, Erasm. Capell. Pokoc. Miscell.*

(*f*) L'Auteur de la Vulgate a lu, Πυκνὰ, ou πυκνοὺς, *fréquemment.*

(*g*) Chardin, Voyage de Perse, tom. 3.

Digitized by Google

4. *Et à foro nisi baptizentur, non comedunt: & alia multa sunt, quæ tradita sunt illis servare, baptismata calicum, & urceorum, & æramentorum, & lectorum:*

4. Et lorsqu'ils reviennent du marché, ils ne mangent point non plus sans s'être lavez. Ils ont encore beaucoup d'autres observations qu'ils ont reçûës, & qu'ils gardent: comme de laver des coupes, les pots, les vaisseaux d'airain, & les lits *de table.*

COMMENTAIRE.

Quant à la tradition de laver ses mains, on croit qu'elle est fondée sur un endroit de Moyse, (*a*) qui ordonne à celui qui aura été touché par un homme soüillé de la gonorrhée, de se laver les mains, s'il ne veut demeurer soüillé jusqu'au soir, avec obligation de laver son corps, & ses habits, avant que de rentrer dans le commerce des hommes. Les Pharisiens faisoient consister une partie de leur sainteté à ne manger pas avec toutes sortes de gens, (*b*) & à se conserver purs de toutes les soüillures légales. C'est sur cela que sont fondez les reproches qu'ils ont fait si souvent à nôtre Sauveur, de manger avec des pécheurs, de se laisser toucher par une femme pécheresse, de converser avec des publicains; & ici celui qu'ils font aux Apôtres, de ne pas laver leurs mains, lorsqu'ils commencent à manger.

℣. 4. A FORO NISI BAPTIZENTUR, NON COMEDUNT. *Lorsqu'ils reviennent du marché,* (*c*) ou de la place publique, ou du barreau, *il ne mangent point qu'ils ne se lavent.* On voit par saint Jean (*d*) qu'ils croyoient qu'entrer dans le lieu où l'on rendoit la justice, soüilloit le corps, & empêchoit qu'on ne participât aux choses saintes. Les Rabbins, & d'autres habiles Interprétes (*e*) croyent qu'on se soüilloit de même dans le marché, à cause du concours de toutes sortes d'étrangers. Lors donc qu'on retournoit de ces sortes d'assemblées, il falloit se laver, non-seulement les mains, mais aussi se plonger tout le corps dans l'eau, si l'on en croit le plus grand nombre des Interprétes, fondez sur les termes de l'Ecriture. (*f*) Mais d'autres (*g*) croyent qu'il suffisoit de plonger ses mains dans l'eau, au retour de la place publique, du barreau ou du marché, au lieu qu'avant que de se mettre à table, il falloit se laver les mains ou jusqu'au coude, suivant les uns, ou du moins tout le poignet, suivant les autres. Car sur cela les avis sont assez partagez.

BAPTISMATA CALICUM, ET URCEORUM, ET ÆRAMENTORUM,

(*a*) *Levit.* XV. 11. *Vide Grot. hic, & Cleric. ad Hamm. hic.*
(*b*) *Vide Pelloc., & Drus. in Synopsi hic.*
(*c*) Καὶ ἀπ' ἀγορᾶς ἐὰν μὴ βαπτίσωνται, οὐκ ἐσθίουσιν.
(*d*) *Joan.* XVIII. 28. *Vide Grot. Ham.*
(*e*) *Vide Pelloc. Hamm. Vatab.*
(*f*) *Vide Vat. Grot. Drus. Bez. alios.*
(*g*) *Pelloc. Miscell. Ligfoot. Hor. Hebr.*

Digitized by Google

5. *Et interrogabant eum Pharisæi, & Scribæ: Quare Discipuli tui non ambulant juxta traditionem seniorum, sed communibus manibus manducant panem?*

6. *At ille respondens, dixit eis: Bene prophetavit Isaïas de vobis hypocritis, sicut scriptum est: Populus hic labiis me honorat, cor autem eorum longè est à me.*

7. *In vanum autem me colunt, docentes doctrinas, & præcepta hominum.*

8. *Relinquentes enim mandatum Dei, tenetis traditionem hominum, baptismata urceorum, & calicum, & alia similia his facitis multa.*

9. *Et dicebat illis: Benè irritum facitis præceptum Dei, ut traditionem vestram servetis.*

10. *Moyses enim dixit: Honora patrem tuum, & matrem tuam. Et: Qui maledixerit patri, vel matri, morte moriatur.*

5. C'est pourquoi les Pharisiens, & les Scribes lui dirent: D'où vient que vos Disciples n'observent point la tradition des anciens; mais qu'ils prennent leur repas sans avoir lavé leurs mains?

6. Il leur répondit: C'est avec grande raison qu'Isaïe a fait de vous autres hypocrites, cette prophétie, qui se lit dans l'Ecriture: Ce peuple m'honore des lévres: mais leur cœur est bien éloigné de moi:

7. Et c'est en vain qu'ils m'honorent, publiant des maximes, & des ordonnances humaines;

8. Car laissant là le commandement de Dieu, vous observez avec soin la tradition des hommes, lavant les pots, & les coupes, & faisant encore beaucoup d'autres choses semblables.

9. N'êtes-vous donc pas, leur disoit-il, des gens bien religieux, de détruire le commandement de Dieu, pour garder vôtre tradition?

10. Car Moyse a dit: Honorez vôtre pere, & votre mere. Et: Que celui qui celui qui outragera de parole son pere, ou sa mere, soit puni de mort.

COMMENTAIRE.

ET LECTORUM. *Laver les coupes, les pots, les vaisseaux d'airain, & les lits de table*; Car alors on étoit couché à table sur des lits rangez tout autour: (*a*) & comme il pouvoit arriver que des personnes soüillées y auroient été couchées, on les lavoit, afin que d'autres pûssent s'y mettre, sans crainte de contracter une impureté légale. On peut aussi l'entendre des lits ordinaires, (*b*) où un homme étoit mort, ou une femme avoit accouché, où un lépreux avoit couché. La Loi n'ordonnoit rien de particulier sur cela. Mais l'exactitude des Docteurs avoit ajoûté aux ordonnances de Moyse. Pour tout le reste, les vases à boire, les plats, les vaisseaux creux à mettre les liqueurs, de quelque matiére qu'ils fussent, de terre, d'argent, d'airain, de bois, ou de cuivre, étoient fréquemment lavez, de peur que ceux qui s'en servoient, ne contractassent quelque soüillure.

℣. 8. BAPTISMATA URCEORUM, ET CALICUM. *Lavant les pots*,

(*a*) Erasm. Mald. alii. (*b*) Pisc. Lightfoot.

11. *Vos autem dicitis : Si dixerit homo patri, aut matri : Corban (quod est donum) quodcumque ex me, tibi profuerit :*

12. *Et ultrà non dimittis eum quidquam facere patri suo, aut matri,*

13. *Rescindentes verbum Dei per traditionem vestram, quam tradidistis : & similia hujusmodi multa facitis.*

14. *Et advocans iterùm turbam, dicebat illis ; Audite me omnes, & intelligite.*

15. *Nihil est extra hominem introiens in eum, quod possit eum coinquinare, sed quæ de homine procedunt, illa sunt quæ communicant hominem.*

16. *Si quis habet aures audiendi, audiat.*

17. *Et cùm introisset in domum à turba, interrogabant eum Discipuli ejus parabolam.*

18. *Et ait illis : Sic & vos imprudentes estis ? Non intelligitis, quia omne extrinsecùs introiens in hominem, non potest eum communicare :*

11. Mais vous dites vous autres : Si un homme dit à son pere, ou à sa mere : Que tout don que je fais à Dieu, vous soit utile, *il satisfait à la loi :*

12. Et vous ne lui permettez pas de rien faire davantage pour son pere, ou pour sa mere,

13. Rendant ainsi inutile le commandement de Dieu par vôtre tradition, que vous-mêmes avez établie : & vous faites encore beaucoup d'autres choses semblables.

14. Alors ayant appellé de nouveau le peuple, il leur dit : Ecoutez-moi tous, & comprenez bien ce que je vous dis :

15. Rien d'extérieur qui entre dans le *corps de* l'homme, n'est capable de le soüiller : mais ce qui sort de l'homme, est ce qui le soüille.

16. Si quelqu'un a des oreilles pour entendre, qu'il l'entende.

17. Aprés qu'il eut quitté le peuple, & qu'il fut entré dans la maison, ses Disciples lui demandérent ce que vouloit dire cette parabole.

18. Et il leur dit : Quoi, vous avez encore vous-mêmes si peu d'intelligence ? Ne comprenez-vous pas que tout ce qui du dehors entre dans *le corps de* l'homme ne peut le soüiller ;

COMMENTAIRE.

& les coupes : Ou plûtôt, *les plongeant dans l'eau*, avant que de s'en servir. JESUS-CHRIST ne blâme pas le soin raisonnable que l'on a de la propreté dans les vases dont on se sert à table ; mais le soin superstitieux, & excessif de ces purifications.

℣. 11. SI DIXERIT HOMO PATRI, AUT MATRI, CORBAN. *Si un homme dit à son pere, ou à sa mere : Que tout don que je fais à Dieu, vous soit utile.* Voyez saint Matth. xv. 5.

℣. 14. ADVOCANS ITERUM TURBAM. *Appellant de nouveau le peuple, il leur dit :* (15.) *Rien d'extérieur qui entre dans le corps de l'homme, n'est capable de le soüiller.* Il paroît que les Pharisiens avoient tiré à part JESUS, pour lui faire leur remontrance, sur ce que ses Disciples violoient les traditions des Anciens. Il leur ferma la bouche avec beaucoup de force ; & ensuite appellant les troupes qui se tenoient éloignées, pour ne pas troubler leur conférence, il leur dit, Ecoutez bien ce que

Digitized by Google

19. *Quia non intrat in cor ejus, sed in ventrem vadit, & in secessum exit, purgans omnes escas?*

19. Parce que cela ne va pas dans son cœur, mais dans son ventre; d'où ce qui étoit impur dans tous les alimens, est séparé & jetté dans le lieu secret?

COMMENTAIRE.

je vais vous dire. Je ne vous parle point ici des décisions de vos anciens, ni de vos traditions sans autorité; je décide hardiment, que ce n'est point ce qui entre par la bouche qui soüille l'ame. C'est ce qui en sort: je veux dire, les mauvaises paroles, les discours d'orgueil, d'envie, les médisances, &c. Voilà ce qui soüille véritablement l'homme.

Quelques-uns ont abusé de la premiere partie des paroles de JESUS-CHRIST: *Ce n'est pas ce qui entre dans le corps, qui soüille l'ame*, prétendant que mal à propos l'Eglise avoit interdit l'usage de la viande en certain tems, & prescrit des jeûnes, & des abstinences particuliéres en d'autres. Mais elle n'a jamais fait ces défenses dans la croyance que ces créatures fussent mauvaises: elle les défend dans la vûë de faire pratiquer à ses enfans la vertu de pénitence, & de mortification: elle veut par là les obliger à expier les excez où ils peuvent être tombez par leur intempérance. Elle est fort convaincuë que toute créature de Dieu est bonne en elle-même, (*a*) & qu'on en peut user avec action de graces. Mais aussitôt qu'une autorité légitime en a interdit l'usage, la chose devient par là défenduë; la désobéissance, & l'intempérance de celui qui en use contre les loix, soüillent son ame, & la rendent coupable aux yeux du Créateur, & de JESUS-CHRIST, Chef de l'Eglise, & Auteur de toutes les Loix salutaires qui y sont établies, & qui s'y établiront par son Esprit, jusqu'à la fin des siécles.

℣. 19. IN SECESSUM EXIT, PURGANS OMNES ESCAS. *Tout ce qui entre dans la bouche, va dans le ventre, d'où ce qui étoit impur dans tous les alimens est séparé, & jetté dans le lieu secret.* Une raison physique pour montrer que ce qui sert à nôtre nourriture ne nous soüille pas; c'est que tout ce que nous prenons par la bouche, est digéré, & converti en nôtre substance, ou est jetté dans le lieu secret avec les excrémens. S'il se convertit en nôtre substance, peut-on dire qu'il soit impur, & mauvais? Et si ce qui est soüillé & inutile, est jetté dans le lieu secret; peut-on dire qu'il nous soüille? Le changement qui arrive aux alimens depuis qu'ils sont mâchez dans la bouche, jusqu'à ce qu'ils soient convertis, les uns en chyle & en sang, & les autres envoyez dans le lieu secret, est la maniére la plus naturelle que Dieu ait établi pour nous faire distinguer le pur de l'impur, le bon du mauvais, l'utile de l'inutile.

(*a*) 1. *Timot.* IV. 4. *Omnis creatura Dei bona est.*

Digitized by Google

20. *Dicebat autem, quoniam quæ de homine exeunt, illa communicant hominem.*

21. *Ab intùs enim de corde hominum malæ cogitationes procedunt, adulteria, fornicationes, homicidia,*

22. *Furta, avaritiæ, nequitiæ, dolus, impudicitiæ, oculus malus, blasphemia, superbia, stultitia.*

23. *Omnia hæc mala ab intùs procedunt, & communicant hominem.*

20 Mais ce qui soüille l'homme, leur disoit-il, c'est ce qui sort de l'homme même.

21. Car c'est du dedans du cœur des hommes que sortent les mauvaises pensées, les adultéres, les fornications, les homicides;

22. Les larcins, l'avarice, les méchancetez, la fourberie, la dissolution, l'œil malin *& envieux*, les médisances, l'orgueil, la folie, *& le déreglement de l'esprit.*

23. Tous ces maux sortent du dedans, & soüillent l'homme.

COMMENTAIRE.

On ne peut objecter à cela que deux choses: La premiére, que Dieu défendant par Moyse l'usage de certains alimens, les a rendu par là soüillez, & mauvais. La seconde, que des alimens fort impurs en eux-mêmes, peuvent servir d'alimens à l'homme, comme des animaux dangereux, & dégoutans. Mais on doit faire attention, 1°. Que le Sauveur tient pour principe, que la défense de Moyse suppose, & ne fait pas les choses soüillées; ce qui est inconteſtable. 2°. Que quand il s'agit d'alimens, qui dit impur, dit nuisible, dangereux, inutile, indigeste. C'est donc au goût, & à l'expérience qu'il en faut appeller, pour juger si une nourriture est pure ou impure. 3°. Que le mot d'impur se prend ici en deux sens divers. 1°. Pour ce qui soüille l'ame; & en ce sens, il est impossible que les alimens par eux-mêmes rendent jamais l'ame impure: ils n'ont aucune proportion physique avec elle. 2°. Pour ce qui soüille le corps; or il est indubitable que ce qui entre dans le corps ne peut pas le soüiller, parce que ou la chose sera de bonne digestion, & propre à nous nourrir; & alors elle se convertira en sang, & en substance; ou elle sera mauvaise, & alors elle sera réduite en excrémens, & jettée dans le lieu secret. C'est ainsi que JESUS-CHRIST réduit les choses à leur premiére & simple idée, dégagées des préjugez, & des fausses explications des hommes.

℣. 21. DE CORDE HOMINUM PROCEDUNT, &c. *C'est du cœur des hommes que sortent les mauvaises pensées, les adultéres, &c.* Les crimes se commettent d'abord dans le cœur, dans la pensée, dans la volonté, puis se répandent au dehors, & se déclarent aux yeux des hommes. Le cœur est le principe de tout le bien, & de tout le mal que l'homme fait.

℣. 22. NEQUITIÆ, OCULUS MALUS, BLASPHEMIA, STULTITIA. *Les méchancetez, l'œil malin, & envieux, les médisances, la folie,*

Digitized by Google

24. *Et inde ſurgens abiit in fines Tyri, & Sidonis: & ingreſſus domum, neminem voluit ſcire, & non potuit latere;*

25. *Mulier enim ſtatim ut audivit de eo: cujus filia habebat ſpiritum immundum, intravit, & procidit ad pedes ejus.*

26. *Erat enim mulier Gentilis, Syrophœniſſa genere. Et rogabat eum ut dæmonium ejiceret de filia ejus.*

24. Il partit enſuite de ce lieu-là, & s'en alla ſur les confins de Tyr, & de Sidon; & étant entré dans une maiſon, il déſiroit que perſonne ne le ſçût; mais il ne put être caché;

25. Car une femme dont la fille étoit poſſédée d'un eſprit impur, ayant oüi dire qu'il étoit là, vint auſſi-tôt ſe jetter à ſes pieds.

26. Elle étoit payenne, & Syrophénicienne de nation. Et elle le ſupplioit de chaſſer le démon *du corps* de ſa fille.

COMMENTAIRE.

lie, & le déréglement de l'eſprit. Nequitiæ, (*a*) peut marquer en général toutes ſortes de crimes, de vices, & de déſordres; ou en particulier, la malignité, la malice. J'aime mieux le prendre ici au premier ſens. *Oculus malus*, (*b*) l'œil mauvais, dans le ſtyle des Hébreux, ſignifie le jaloux, l'avare, l'envieux, du conſentement des Interprétes. *Blaſphemiæ*, ſe prend pour les médiſances ſecrettes, & pour les paroles outrageuſes que l'on dit à ſon prochain; ou enfin, pour les blaſphêmes que l'on prononce contre Dieu. On le prend ici plûtôt au premier ſens. *Stultitia*, (*c*) la folie; le terme Grec ſe peut prendre, ou pour la folie, ou pour le péché, qui eſt ſouvent appellé folie dans l'Ecriture; ou pour l'imprudence, & la légéreté, ou pour la négligence de ſes devoirs; ou pour une certaine indolence, & inſenſibilité pour les choſes ſaintes, & utiles au ſalut; ou enfin pour l'intempérance.

℣. 24. NEMINEM VOLUIT SCIRE. *Il déſiroit que perſonne ne le ſçût; mais il ne put être caché.* Il ne le vouloit pas d'une volonté abſoluë & efficace; mais de cette volonté qu'on appelle *de ſigne*. Il agiſſoit comme un homme, qui cherche à ne ſe pas manifeſter. Mais les Phéniciens, tout payens qu'ils étoient, étoient trop informez de ſon mérite extraordinaire, & des merveilles qu'il avoit faites. On ſçut bien-tôt dans leur pays que JESUS étoit ſur leurs frontiéres, ſoit que quelqu'un des Diſciples de JESUS l'eût découvert, ſoit que les troupes des Juifs, qui le cherchoient par tout, l'euſſent fait remarquer; ou qu'enfin les Phéniciens eux-mêmes le connuſſent de viſage.

℣. 26. MULIER GENTILIS, SYROPHOENISSA GENERE. *Elle étoit payenne*, de religion, *& Syrophénicienne de nation*, Deux obſtacles

(*a*) Πονηρίας.
(*b*) *Deut.* XV. 9. עין רעה Πονηρὸς ὀφθαλμὸς.
(*c*) Ἀφροσύνη.

Digitized by Google

27. *Qui dixit illi : Sine priùs saturari filios : non est enim bonum sumere panem filiorum, & mittere canibus.*

28. *At illa respondit, & dixit illi : Utique, Domine, nam & catelli comedunt sub mensa de micis puerorum.*

29. *Et ait illi : Propter hunc sermonem vade, exiit dæmonium à filia tua.*

30. *Et cùm abiisset domum suam, invenit puellam jacentem supra lectum, & dæmonium exiisse.*

31. *Et iterùm exiens de finibus Tyri, venit per Sidonem ad mare Galilææ, inter medios fines Decapoleos.*

27. Mais JESUS lui dit : Laissez premiérement rassasier les enfans ; car il n'est pas bon de prendre le pain des enfans pour le jetter aux chiens.

28. Elle lui répondit : Il est vrai, Seigneur, mais les petits chiens mangent au moins sous la table des miettes *du pain* des enfans.

29. Alors il lui dit : Allez, à cause de cette parole le démon est sorti de vôtre fille.

30. Et étant revenuë en sa maison, elle trouva que le démon étoit sorti de sa fille, & qu'elle étoit couchée sur son lit.

31. JESUS quitta les confins de Tyr, & vint encore par Sidon vers la mer de Galilée, passant au milieu de la Décapole.

COMMENTAIRE.

qui empêchoient qu'elle ne s'adressât à JESUS-CHRIST, & qu'elle n'en pût obtenir ce qu'elle demandoit. Mais la grandeur de sa foi, & l'ardeur de sa dévotion, sa constance, & sa persévérance surmontérent ces difficultez. Elle étoit *Syrophénicienne*, (*a*) c'est-à-dire, de cette partie de la Phénicie qui s'étend vers la Syrie, & qui est connuë dans les Géopraphes, sous le nom de Phénicie Méditerranée. Saint Matthieu (*b*) dit que cette femme étoit *Cananéenne, & sortie de ces cantons-là*. Ce qui renverse l'opinion de ceux qui la font venir du côté de Damas, (*c*) qu'ils croyent être la Syrophénicie. Les Hébreux nommoient *Cananéens*, les Phéniciens, tant ceux qui demeuroient à Tyr, à Sidon, & aux environs, que tous les autres descendans de Canaan. Ici le voisinage de Tyr, & de Sidon détermine à l'entendre d'une femme de ce pays-là. On peut voir le Commentaire sur saint Matt. xv. pour le reste de cette histoire.

℣. 31. EXIENS DE FINIBUS TYRI, &c. *Il quitta les confins de Tyr, & vint par Sidon.* C'est à-dire, par les confins de Sidon ; car il n'est pas croyable qu'il soit entré dans cette ville, qui étoit toute payenne. Il passa le long des frontiéres septentrionales de la Galilée, au pied du mont Liban, vers les sources du Jourdain, & parcourut la haute Galilée à l'orient du Jourdain, pour venir par le milieu de la Décapole, sur le bord oriental de la mer de Galilée. Ceux qui placent la Décapole en deçà, &

(*a*) Συροφοίνισσα *Alii Codd.* Συροφοινίκισσα.
(*b*) *Matth.* XV. 22.
(*c*) *Erasm. Drus. Beza.*

Digitized by Google

32. *Et adducunt ei surdum & mutum, & deprecabantur eum, ut imponat illi manum.*

32. Et quelques-uns lui ayant présenté un homme qui étoit sourd & muet, le supplioient de lui imposer les mains.

COMMENTAIRE.

à l'occident du Jourdain, (*a*) ont peine à comprendre comment JESUS venant de Tyr alla vers Sidon, pour se rendre par la Décapole, à la mer de Tibériade. Mais en supposant avec tous les Anciens que la Décapole étoit au-delà du Jourdain, aussi-bien que la haute Galilée, la chose est sans difficulté. De Tyr JESUS alla au nord vers Sidon; de là il tira à l'orient vers les sources du Jourdain, puis au midi, vers la Décapole.

Le Grec imprimé lit: (*b*) *Jesus sortant des confins de Tyr, & de Sidon, vint de nouveau à la mer de Galilée.* Mais le Cophte, l'Arabe, l'Ethiopien, & plusieurs Manuscrits sont semblables à la Vulgate; l'on n'a mis *les confins de Tyr, & de Sidon*, au lieu, *des confins de Tyr par Sidon*, que pour éviter la prétenduë incongruité que l'on concevoit, à ce que JESUS se rendit *de Tyr par Sidon* à la mer de Galilée, à laquelle il sembloit tourner le dos. Il est dit qu'il y revint *de nouveau*; en effet il en étoit sorti fort peu auparavant. *Marc.* VI. 53.

℣. 32. ADDUCUNT EI SURDUM ET MUTUM. *On lui présenta un homme qui étoit sourd & muet.* Le Grec: (*c*) *Un sourdaut qui parloit avec peine.* Quelques-uns (*d*) tiennent que cet homme n'étoit ni entiérement sourd, ni entiérement muet; mais seulement qu'il n'entendoit que difficilement, & avoit de la peine à parler. Les termes de l'Original favorisent cette opinion, & ce qui suit la confirme encore davantage; car il est dit que quand cet homme fut guéri, (*e*) *il commença à bien parler*; il ne dit pas qu'il commença à parler: Et comment l'auroit-il pû, s'il avoit été sourd toute sa vie? Il n'auroit sçu ni entendre ce qu'on lui disoit, ni répondre aux questions qu'on lui auroit faites, n'ayant jamais sçu, ni entendu parler; mais il dit qu'il commença à bien parler; à parler aisément. Ce qui insinuë que sa surdité n'étoit pas entiére, & qu'elle étoit simplement accidentelle, & ne duroit que depuis un certain tems; & que sa difficulté de parler ne lui ôtoit pas entiérement l'usage de la parole.

Ces raisons toutefois n'empêchent pas que plusieurs autres ne l'entendent dans le sens que présente la Vulgate, d'un sourd & muet dans toute la rigueur. Comme les autres Evangélistes n'ont point rapporté ce

(*a*) *Vide Bez. Lud. de Dieu alios.*

(*b*) Ἐξελθὼν ἐκ τῶν ὁρίων Τύρου, καὶ Σιδῶνος ἦλθε, πρὸς τὴν θάλασσαν, &c. *Alii* ἐξελθων ἐκ τῶν ὁρίων Τύρου, ἦλθε διὰ Σιδῶνος *Ita Cantab. Colb. 8. Barber. 1. Alii.*

(*c*) Κωφὸν, καὶ μογιλάλον.

(*d*) *Erasm. Vat. Grot. Bez. Pagn. Tigur. Syr. Maldon. alii.*

(*e*) *Marc.* VII. 35: *Solutum est vinculum linguæ ejus, & loquebatur rectè.*

Digitized by Google

33. *Et apprehendens eum de turba seorsum, misit digitos suos in auriculas ejus: & expuens, tetigit linguam ejus.*

34. *Et suspiciens in cœlum, ingemuit, & ait illi: Ephphetha, quod est, adaperire.*

35. *Et statim aperta sunt aures ejus, & solutum est vinculum linguæ ejus, & loquebatur rectè.*

33. Alors JESUS le tirant de la foule, & le prenant à part, lui mit ses doigts dans les oreilles, & de la salive sur la langue:

34. Et levant les yeux au ciel, il jetta un soupir. & lui dit: Ephphetha; c'est-à-dire: Ouvrez-vous.

35. Aussi-tôt ses oreilles furent ouvertes, & sa langue fut déliée, & il parloit fort distinctement.

COMMENTAIRE.

fait, on ne peut tirer aucune lumiére de leur Texte. Le terme Grec que nous traduisons par, *un homme qui a la langue embarrassée*, se prend quelquefois dans les Septante, (*a*) pour un muet parfait; & dans la suite il est remarqué qu'à cette occasion les peuples disoient: *Il a bien fait toutes choses; il a fait entendre les sourds, & parler ceux qui ne parloient point.* (*b*) Ils répondent à ce que nous avons dit, que ce muet commença à parler dés qu'il fut guéri; c'est-à-dire, qu'il imita fort bien les mots, & les sons qu'on lui fit dire, & que dans peu de tems il apprit à s'exprimer, & à se faire entendre. Le premier sens est le plus suivi, & le meilleur.

℣. 33. MISIT DIGITOS SUOS IN AURICULAS EIUS. *Il lui mit les doigts dans les oreilles, & de la salive sur la langue.* JESUS tire cet homme de la foule pour le guérir; il lui met les doigts dans les oreilles, il lui applique de la salive sur la langue, il gémit, il commande aux oreilles de s'ouvrir: tout cela sans doute n'étoit pas nécessaire pour sa guérison. Mais ces actions sont symboliques & instructives; il nous donne une leçon de modestie en se retirant à l'écart. Il gémit, & il prie avec ardeur, pour nous montrer comment nous devons prier. Il met ses doigts dans les oreilles, & sa salive sur la langue du sourd & muet, pour prouver que tout est salutaire, & efficace dans sa personne Divine; (*c*) ou pour montrer la difficulté de convertir un pécheur, figuré par le sourd & muet: ou enfin, pour désigner l'opération du Saint Esprit, signifiée par ses doigts, (*d*) & de sa Sageste divine, figurée par sa salive. (*e*)

℣. 34. EPHPHETHA. *Ouvrez-vous.* Il parle à la bouche, & aux oreilles du sourd, ou plûtôt au sourd & muet: Que tout ce qui est fermé dans vous, s'ouvre; que ce qui est lié, se délie. Le terme *Ephphetha*, ou *Ephphatha*, est Syrien, (*f*) de même que quelques autres qui nous ont été

(*a*) *Exod.* IV. 11. *Isai.* XXXV. 6. אלם *Mutus*, 70. μογιλάλος.

(*b*) ℣. 37. Καὶ τοὺς κωφοὺς ποιεῖ ἀκούειν, καὶ τοὺς ἀλάλους λαλεῖν.

(*c*) *Vide Mald. Grot. Euthym. Theophyl.*

(*d*) *Luc* XI. 20. comparé à *Matth.* XII. 28.

(*e*) *Ita Gregor. Magn. homil.* X. *in Exech. Ieronym. Beda. Strab. alii.*

(*f*) פתח *Heppathach.*

Digitized by Google

36. *Et præcepit illis ne cui dicerent : Quantò autem eis præcipiebat, tantò magis plus prædicabant :*

37. *Et eò ampliùs admirabantur, dicentes : Benè omnia fecit : & surdos fecit audire, & mutos loqui.*

36. Il leur défendit de ne rien dire à personne : mais plus il le leur défendoit, plus ils le publioient ;

37. Et ils disoient dans l'admiration extraordinaire où ils étoient : Il a bien fait toutes choses ; il a fait entendre les sourds, & parler les muets.

COMMENTAIRE.

conservez par les Evangélistes. L'Eglise Chrétienne a transporté dans ses cérémonies du Baptême cette action, de même que quelques autres actions symboliques du Sauveur, comme l'imposition des mains, l'onction, &c. Le Sauveur a guéri aussi quelques aveugles par sa salive, comme il guérit ici ce muet. Au lieu de : *Il gémit en disant Ephphetha*, on peut traduire : (*a*) *Il cria : Ephphetha.*

℣. 36. QUANDO AUTEM EIS PRÆCIPIEBAT, &c. *Plus il leur défendoit, plus ils le publioient.* Péchoient-ils en cela ? C'est ce que nous avons déja examiné ailleurs. (*b*) Si le Fils de Dieu l'ordonnoit, comme on commande les choses, où l'on veut être absolument obéi, & s'ils savoient son intention ; on ne peut les excuser de péché : s'il le commandoit simplement par modestie, comme on se défend des honneurs, & des respects qu'on nous veut rendre, & dont nous nous croyons indignes, non seulement ils n'offensoient pas Dieu en cela, mais ils s'acquittoient d'un devoir que la justice, la reconnoissance, & la charité exigeoient d'eux. (*c*) JESUS-CHRIST faisoit ce que sa modestie, & nôtre instruction demandoient de lui. Les peuples comblez des ses bienfaits, lui rendoient le témoignage que la gratitude vouloit qu'ils lui rendissent.

℣. 37. BENE OMNIA FECIT, &c. *Il a bien fait toutes choses ; il a fait entendre les sourds, & parler les muets.* C'est une espéce de cantique populaire, semblable à ceux qu'on chanta en l'honneur de David : *Saül en a tué mille, & David dix mille, &c.* Le Grec porte : *Il a bien fait toutes choses ; il fait entendre les sourds, &c.* Il guérit toutes sortes de malades ; il l'a fait, & il continuë à le faire. Voilà une belle apologie du Sauveur, contre les accusations & les murmures des Pharisiens. *Il a bien fait toutes choses.* Eloge qui ne convient proprement qu'à Dieu seul : (*d*) *Opera Domini universa bona valde.*

(*a*) Ἐστέναξε, est la signification du Grec dans Job. XXIV. 12. XXXI. 38.

(*b*) *Marc.* I. 45.

(*c*) *Vide Aug. lib. 4. de Consensu, cap. 4. & Bedam. hic. &c.*

(*d*) *Eccli.* XXXIX. 21. Voyez *Genes.* I. 31.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

JESUS nourrit quatre mille hommes avec ſept pains. Eviter le levain des Phariſiens. Guériſon d'un Aveugle. Que penſe-t'on du Fils de l'homme. Réponſe de ſaint Pierre. Il eſſaye de détourner JESUS-CHRIST *de ſa Paſſion. Néceſſité de porter ſa croïx, & de mépriſer ſa vie pour le Sauveur.*

℣. 1. *IN diebus illis iterùm cùm turba multa eſſet, nec haberent, quod manducarent, convocatis Diſcipulis, ait illis:*

2. *Miſereor ſuper turbam: quia ecce jam triduo ſuſtinent me, nec habent quod manducent.*

℣. 1. EN ce tems-là le peuple s'étant trouvé encore une fois en fort grand nombre *auprés* de JESUS, & n'ayant point de quoi manger, il appella ſes Diſciples, & leur dit:

2. J'ai compaſſion de ce peuple; parce qu'il y a déja trois jours qu'ils demeurent continuellement avec moi, & ils n'ont rien à manger.

COMMENTAIRE.

℣. 1. IN DIEBUS ILLIS, ITERUM CUM TURBA MULTA, &c. *En ce tems-là, le peuple s'étant trouvé encore une fois auprés de Jeſus, & n'ayant pas dequoi manger.* Ceci arriva pendant que JESUS étoit encore au-delà de la mer de Tibériade, dans la Décapole, à peu prés au même endroit, ou quelque-tems auparavant il avoit déja multiplié cinq pains, dont il nourrit cinq mille hommes. (*a*) C'eſt à cela qu'a rapport le terme *iterùm*, une autrefois. JESUS étoit là au moins depuis trois jours, comme il paroît au ℣. ſuivant.

℣. 2. JAM TRIDUO SUSTINENT ME. *Il y a trois jours qu'ils demeurent continuellement avec moi.* Ou plûtôt: (*b*) *Il y trois jours qu'ils m'attendent.* JESUS étoit d'abord monté ſur une montage, & y demeura pendant trois jours. Durant ce tems on amena de toutes parts des malades au pied de la montagne, (*c*) & lorſqu'il deſcendit, ils les guérit, & fit en leur faveur le miracle que nous allons voir, & qu'on peut lire dans ſaint Matthieu xv. 32. & ſuiv. Ces gens qui comptoient de s'en retourner auſſi-

(*a*) *Marc.* VI. 35. *& ſequ. Matth.* XIV. 15. *& ſequ.*

(*b*) Ἤδη ἡμέρας τρεῖς προσμένουσί μοι.

(*c*) *Vide Matth.* XV. 30.

Digitized by Google

3. *Et si dimisero eos jejunos in domum suam, deficient in via: quidam enim ex eis de longè venerunt.*

4. *Et responderunt ei Discipuli sui: Unde illos quis poterit hic saturare panibus in solitudine?*

5. *Et interrogavit eos: Quot panes habetis? Qui dixerunt: Septem.*

6. *Et præcepit turbæ discumbere super terram. Et accipiens septem panes, gratias agens fregit, & dabat Discipulis suis ut apponerent, & apposuerunt turbæ.*

7. *Et habebant piscsiculos paucos: & ipsos benedixit, & jussit apponi.*

8. *Et manducaverunt, & saturati sunt, & sustulerunt quod superaverat de fragmentis, septem sportas.*

9. *Erant autem qui manducaverant, quasi quatuor millia: & dimisit eos.*

10. *Et statim ascendens navim, cum Discipulis suis, venit in partes Dalmanutha;*

11. *Et exierunt Pharisæi, & cœperunt conquirere cum eo, quærentes ab illo signum de cœlo; tentantes eum.*

12. *Et ingemiscens spiritu, ait: Quid generatio ista signum quærit? Amen dico vobis, si dabitur generationi isti signum.*

3. Et si je les renvoye en leurs maisons sans avoir mangé, les forces leur manqueront en chemin; parce que quelques-uns d'eux sont venus de loin.

4. Ses Disciples lui répondirent: Comment pourroit-on trouver dans ce désert assez de pain pour les rassasier?

5. Il leur demanda: Combien avez-vous de pains? Sept, lui dirent-ils.

6. Alors il commanda au peuple de s'asseoir sur la terre: il prit les sept pains, & rendant graces, il les remplit, les donna à ses Disciples pour les distribuer, & il les distribuérent au peuple.

7. Ils avoient encore quelques petits poissons, qu'il bénit ici: & il commanda qu'on les leur distribuât de même.

8. Ils mangérent donc; & furent rassasiez: & on remporta sept corbeilles pleines des morceaux qui étoient restez.

9. Or ceux qui mangérent étoient environ quatre mille; & JESUS les renvoya.

10. Aussi-tôt étant entré dans une barque avec ses Disciples, il vint dans le pays de Dalmanutha;

11. Où les Pharisiens l'étant venu trouver, ils commencérent à disputer avec lui; & lui demandérent pour le tenter, qu'il *leur* fît *voir* quelque prodige dans le ciel.

12. Mais JESUS jettant un soupir du fond du cœur, leur dit: Pourquoi ces gens-là demandent-ils un prodige? Je vous dis en vérité, qu'il ne sera point donné de prodige à ces gens-là.

COMMENTAIRE.

tôt qu'ils auroient vû JESUS, n'avoient pris de provisions que pour le tems qu'ils espéroient de demeurer dans le désert.

℣. 9. QUASI QUATUOR MILLIA. *Environ quatre mille hommes*, sans compter les femmes, & les enfans, (*a*) qui devoient faire au moins autant de personnes.

℣. 10. VENIT IN PARTES DALMANUTHA. *Il vint dans le pays de Dalmanutha*, ou à *Magédan*, suivant saint Matthieu, (*b*) & même

(*a*) *Matth.* XV. 37.

(*b*) *Matth.* XV. 39.

Digitized by Google

13. *Et dimittens eos, ascendit iterùm navim, & abiit trans fretum.*

14. *Et obliti sunt panes sumere: & nisi unum panem non habebant secum in navi.*

15. *Et præcipiebat eis, dicens: Videte, & cavete à fermento Pharisæorum, & fermento Herodis.*

16. *Et cogitabant ad alterutrum, dicentes: Quia panes non habemus.*

17. *Quo cognito, ait illis Jesus: Quid cogitatis, quia panes non habetis? nondum cognoscitis nec intelligitis? adhuc cæcatum habetis cor vestrum?*

18. *Oculos habentes non videtis: & aures habentes non auditis? Nec recordamini?*

13. Et les ayant quitté, il remonta dans la barque, & passa à l'autre bord.

14. Or les Disciples avoient oublié de prendre des pains; & ils n'avoient qu'un seul pain dans leur barque.

15. JESUS leur donna ce précepte: Ayez soin de vous bien garder du levain des Pharisiens, & du levain d'Hérode.

16. Sur quoi ils pensoient, & se disoient l'un à l'autre: En effet nous n'avons point pris de pain.

17. Ce que JESUS connoissant, il leur dit: Pourquoi vous entretenez-vous de cette pensée, que vous n'avez point de pain? N'avez-vous point encore de sens, ni d'intelligence, & vôtre cœur est-il encore dans l'aveuglement?

18. Aurez-vous *toûjours* des yeux sans voir, & des oreilles sans entendre? Et avez-vous perdu la mémoire.

COMMENTAIRE.

suivant plusieurs manuscrits de saint Marc. La plûpart des Interprétes veulent que cette ville soit au-delà, & à l'orient de la mer de Tibériade, aux environs de Géraſe, ou de Gadare, & que Dalmanutha soit le nom du canton où ces villes étoient situées. Voyez le Commentaire sur saint Matthieu: xv. 39.

℣. 15. CAVETE A FERMENTO PHARISEORUM, ET FERMENTO HERODIS. *Ayez soin de vous bien garder du levain des Pharisiens, & du levain d'Hérode.* Saint Matthieu (*a*) au lieu du levain d'Hérode, met *le levain des Saducéens.* Ce qui fait croire qu'Herode étoit reconnu pour Saducéen; la chose toutefois n'est pas certaine. On a vû ci-devant, (*b*) que ce Prince disoit que Jean-Baptiste étoit ressuscité dans la personne de JESUS-CHRIST, ce qui ne convient guéres à un Saducéen, qui nie l'immortalité de l'ame, & la résurrection. Quelques exemplaires Grecs, (*c*) au lieu du levain d'Hérode, lisent: *Le levain des Hérodiens.* Leçon qui n'est point à mépriser. Le Sauveur a pû dire l'un & l'autre: Le levain des Pharisiens, des Saducéens, & d'Hérode, ou *des Hérodiens.* Nous avons fait voir dans la Dissertation sur les Sectes des Juifs, que les *Hérodiens* n'étoient autres que les disciples de Judas le Gaulonite, ou le Galiléen.

(*a*) *Matth.* XVI. 6.
(*b*) *Marc.* VI. 16.
(*c*) Καὶ τῆς ζύμης Ἡρῳδιανῶν. *Vide Mill. hic.*

℣. 18.

19. *Quando quinque panes fregi in quinque millia : quot cophinos fragmentorum plenos ſuſtuliſtis ? Dicunt ei : Duodecim.*

20. *Quando & ſeptem panes in quatuor millia : quot ſportas fragmentorum tuliſtis ? Et dicunt ei : Septem.*

21. *Et dicebat eis : Quomodo nondum intelligitis ?*

22. *Et veniunt Betzaïdam, & adducunt ei cœcum, & rogabant eum ut illum tangeret.*

23. *Et apprehenſâ manu cœci, eduxit eum extra vicum : & expuens in oculos ejus impoſitis manibus ſuis, interrogavit eum ſi quid videret.*

19. Lorſque je rompis les cinq pains pour cinq mille hommes, combien remportâtes-vous de paniers pleins de morceaux ? Douze, lui dirent-ils.

20. Et lorſque je rompis les ſept pains pour quatre mille hommes, combien remportâtes-vous de corbeilles pleines de de morceaux ? Sept, lui dirent-ils.

21. Et il ajoûta : Comment *donc* ne comprenez-vous pas encore ce qne je vous dis ?

22. Etant arrivez à Bethzaïde, on lui amena un aveugle, qu'on le pria de toucher.

23. Et prenant l'aveugle par la main, il le mena hors du bourg : il lui mit de ſa ſalive ſur les yeux ; & lui ayant imposé les mains, il lui demanda s'il voyoit quelque choſe.

COMMENTAIRE.

℣. 18. OCULOS HABENTES NON VIDETIS ? *Aurez-vous toûjours des yeux ſans voir ?* Ou ſimplement : *Vous avez des yeux, comme ſi vous n'en aviez point.* Vous êtes comme des aveugles volontaires, au milieu de la lumiére. Tous les miracles que je fais à vos yeux, ne font ſur vous mêmes non plus d'impreſſion, que ſi vous étiez des aveugles, & des gens ſans intelligence : ſemblables à ces hommes du premier âge, dont parle Eſchyle, (*a*) qui paſſoient leur longue vie dans l'indolence, & dans une eſpéce de léthargie, qui les rendoit ſemblable à des ſourds, & à des aveugles.

℣. 22. ET VENIUNT BETHZAIDAM. *Etant arrivé à Bethzaïde, on lui amena un aveugle.* Ils vinrent de *Magédan,* ou de Dalmanutha à Bethzaïde. L'Evangéliſte ne dit pas que JESUS-CHRIST ait paſſé la mer pour venir dans cette ville ; parce que *Dalmanuta*, & *Magédan* étoient à l'orient du Jourdain, & de la mer morte, auſſi-bien que Bethzaïde. (*b*)

℣. 23. EDUXIT EUM EXTRA VICUM. *Il le mena hors du bourg.* Bethzaïde, de bourg qu'il étoit, devint une ville conſidérable par les ſoins de Philippe, qui lui changea ſon ancien nom, (*c*) & lui donna celui de

(*a*) Æſchyl.
Ὀψιμαθῆ γὰρ βλάπτουσιν ἔβλεπον μάτην.
Κλύουσιν οὐκ ἤκουον, ἀλλ' ὀνείρασιν,
Ἀλίγκιοι μορφαῖσι τὸν μακρὸν χρόνον,

Ἔφυρον εἰκῇ πάντα.

(*b*) Voyez *Matth.* xv. 39.
(*c*) *Joſeph. Antiq. lib.* 18. *cap.* 3.

Digitized by Google

24. *Et aſpiciens, ait: video homines velut arbores ambulantes.*

25. *Deinde iterùm impoſuit manus ſuper oculos ejus: & cœpit videre, & reſtitutus eſt, ita ut clarè videret omnia.*

26. *Et miſit illum in domum ſuam, dicens: Vade in domum tuam, & ſi in vicum introieris, nemini dixeris.*

27. *Et egreſſus eſt Jeſus, & Diſcipuli ejus in caſtella Cæſareæ Philippi: & in via interrogabat Diſcipulos ſuos, dicens eis: Quem me dicunt eſſe homines?*

24. Cet homme regardant, lui dit: Je vois marcher des hommes, qui me paroiſſent comme des arbres.

25. JESUS lui mit encore une fois les mains ſur les yeux, & il commença à *mieux* voir, & fut tellement guéri, qu'il voyoit diſtinctement toutes choſes.

26. Il le renvoya enſuite dans ſa maiſon, & lui dit: Allez-vous-en en vôtre maiſon; & ſi vous entrez dans le bourg, n'y dites à perſonne *ce qui vous eſt arrivé.*

27. JESUS partit de là avec ſes Diſciples, pour s'en aller dans les villages *qui ſont aux environs* de Céſarée de Philippe, & il leur fit en chemin cette queſtion. Qui dit-on que je ſuis?

COMMENTAIRE.

Juliade, en l'honneur de Julie, fille d'Auguſte. Cela étoit arrivé quelques années avant ce que nous liſons ici.

℣. 24. VIDEO HOMINES VELUT ARBORES AMBULANTES. *Je vois marcher des hommes, qui me paroiſſent comme des arbres.* Je les vois confuſément, comme ſi c'étoient des arbres qui marchaſſent. Ils ne different des arbres, que quant au mouvement. Mais d'où vient que le Sauveur ne guérit pas tout d'un coup cet aveugle, & qu'il ne lui rend la vûë parfaite & diſtincte que par intervalle? Peut-être que cela ſervoit à rendre plus indubitable la vérité du miracle; ou que JESUS-CHRIST voulût proportionner la grace qu'il lui accordoit, à la qualité de ſa foi. Celle-ci fut d'abord foible, & chancellante; à meſure qu'elle s'augmenta, les yeux de l'aveugle furent éclairez. (*a*) Les exemplaires Grecs imprimez, portent: (*b*) *Il dit: Je vois des hommes, car je les vois marcher comme des arbres.* Ou plûtôt: *Je vois des hommes; car je les vois comme des arbres qui marchent,*

℣. 26. SI IN VICUM INTROIERITIS, NEMINI DIXERIS. *Si vous entrez dans le bourg, n'y dites à perſonne ce qui vous eſt arrivé.* On voit par là que cet homme n'étoit pas de Bethzaïde.

℣. 27. IN CASTELLA CÆSAREÆ PHILIPPI. *Dans les villages qui ſont aux environs de Céſarée de Philippe.* Vers les ſources du Jourdain. La ville de Paneade ayant été embellie & ornée par Philippe, fils du grand

(*a*) *Theophylact. Euthym. Chryſoſt. apud D. Thom. Mald. Brug.*

(*b*) Ἔλεγε, βλέπω τοὺς ἀνθρώπους, ὅτι ὡς δένδρα ὁρῶ περιπατοῦντας. *Ita Euthym. Theophyl.*

Digitized by Google

28. *Qui respondérunt illi, dicentes: Joannem Baptistam, alii verò Eliam, alii verò quasi unum de Prophetis.*

29. *Tunc dixit illis: Vos verò quem me esse dicitis? Respondens Petrus, ait ei: Tu es Christus.*

30. *Et comminatus est eis, ne cui dicerent de illo.*

31. *Et cœpit docere eos, quoniam oportet Filium hominis pati multa, & reprobari à Senioribus, & à summis Sacerdotibus, & Scribis, & occidi: & post tres dies resurgere.*

32. *Et palàm verbum loquebatur. Et apprehendens eum Petrus, cœpit increpare eum.*

33. *Qui conversus, & videns Discipulos suos, comminatus est Petro, dicens: Vade retro me, Satana, quoniam non sapis quæ Dei sunt, sed quæ sunt hominum.*

34. *Et convocatâ turbâ cum Discipulis suis, dixit eis: Si quis vult me sequi, deneget semetipsum: & tollat crucem suam, & sequatur me.*

28. Ils lui répondirent: Les uns disent que vous êtes Jean-Baptiste; les autres, Elie; les autres que vous êtes égal à l'un des *anciens* Prophétes.

29. Mais vous, leur dit-il, qui dites-vous que je suis? Pierre lui répondit: Vous êtes le CHRIST.

30. Et il leur défendit avec menaces de le dire à personne.

31. Il commença en même-tems à leur declarer qu'il falloit que le Fils de l'homme souffrît beaucoup, qu'il fût rejetté par les Sénateurs, par les Princes des Prêtres, & par les Scribes; qu'il fût mis à mort, & qu'il ressuscitât trois jours aprés:

32. Et il en parloit tout ouvertement. Alors Pierre le tirant à part, commença à le reprendre.

33. Mais lui se retournant, & regardant ses Disciples, reprit rudement Pierre, & lui dit: Retirez-vous de moi, satan; parce que vous n'avez point de goût pour les choses de Dieu; mais seulement pour les choses de la terre.

34. Et appellant à soi le peuple avec ses Disciples, il leur dit: Si quelqu'un veut venir aprés moi, qu'il renonce à soi-même & qu'il se charge de sa croix, & me suive.

COMMENTAIRE.

Hérode, fut nommée Cezarée de Philippe. (*a*) On peut voir dans saint Matthieu (*b*) l'histoire que nous lisons ici.

℣. 31. POST TRES DIES RESURGERE. *Qu'il ressuscitât trois jours aprés.* Quelques exemplaires Grecs lisent: (*c*) *Qu'il ressuscitât au troisiéme jour*, conformément à ce que dit saint Matthieu. (*d*) C'est une correction de Copiste, qui a crû qu'il étoit plus conforme à la vérité, de dire que JESUS-CHRIST étoit ressuscité le troisiéme jour, que de dire qu'il n'est ressuscité que trois jours aprés sa mort.

℣. 32. ET PALAM VERBUM LOQUEBATUR. *Il en parloit tout ouvertement.* On peut traduire le Grec: (*e*) *Il en parloit avec liberté*, avec hardiesse, sans détours, sans crainte, sans figure, sans parabole. La tra-

(*a*) *Joseph. Antiq. lib. 18. cap. 3.*
(*b*) *Matth. XVI. 13. & suiv.*
(*c*) *Vide Erasm. & Mill. hic.*
(*d*) *Matth. XVI. 21.*
(*e*) Καὶ παῤῥησίᾳ τὸν λόγον ἐλάλει.

Digitized by Google

35. *Qui enim voluerit animam ſuam ſalvam facere, perdet eam: qui autem perdiderit animam ſuam propter me & Evangelium, ſalvam faciet eam.*

36. *Quid enim proderit homini, ſi lucretur mundum totum, & detrimentum animæ ſuæ faciat?*

37. *Aut quid dabit homo commutationis pro anima ſua?*

38. *Qui enim me confuſus fuerit, & verba mea, in generatione iſta adultera & peccatrice: & filius hominis confundetur eum, cùm venerit in gloria Patris ſui cum Angelis ſanctis.*

39. *Et dicebat illis: Amen dico vobis, quia ſunt quidam de hîc ſtantibus, qui non guſtabunt mortem, donec videant regnum Dei veniens in virtute.*

35. Car celui qui voudra ſauver ſon ame, la perdra; & celui qui la perdra pour l'amour de moi, & de l'Évangile, la ſauvera.

36. Car que ſerviroit à un homme de gagner tout le monde, & de ſe perdre ſoi-même?

37. *Et s'étant perdu une fois*, par quel échange ſe pourra-t-il racheter?

38. Car ſi quelqu'un rougit de moi, & de mes paroles, parmi cette race adultére & péchereſſe, le Fils de l'homme rougira auſſi de lui, lorſqu'il viendra accompagné des ſaints Anges dans la gloire de ſon Pere

39. Et il ajoûta: Je vous dis en vérité, qu'il y en a quelques-uns de ceux qui ſont ici, qui ne mourront point, qu'ils n'ayent vû arriver le regne de Dieu dans ſa puiſſance.

COMMENTAIRE.

duction de la Vulgate eſt trés-expreſſive, & eſt ſuivie par pluſieurs ſavans Interprétes. (*a*)

APPREHENDENS EUM PETRUS. *Pierre le tirant à part.* Ou bien, (*b*) *Pierre le retenant*, l'embraſſant, l'arrêtant, lui dit: A Dieu ne plaiſe que cela vous arrive. Pierre ne conſulte ici que ſon bon cœur, & ſa vivacité naturelle.

℣. 35. QUI AUTEM PERDIDERIT ANIMAM SUAM. *Celui qui perdra la vie pour l'Evangile, la ſauvera.* Ce ſera un bonheur & un ſalut que de donner ſa vie pour moi. Ainſi ne croyez point que j'appréhende la mort, ne l'appréhendez pas vous-même, ſi vous êtes ſenſible au bonheur de la vie éternelle. Le terme de *vie*, ou d'*ame*, eſt équivoque dans ce verſet. *Perdre ſa vie*, ſignifie ou la perdre réellement, ou ſacrifier les biens, l'honneur, les commoditez de la vie. Et *ſauver ſa vie*, ou ſon ame, ſignifie acquérir la vie éternelle. Toutes les autres pertes comparées à celle de l'ame, ne ſont rien; & gagner tout le reſte, ſi l'on perd ſon ame, n'eſt rien. Dans ceci la perte ou le gain ſont eſſentiels: perte irréparable d'un côté; gain ineſtimable de l'autre: c'eſt ce qu'il dit dans les verſets ſuivans.

Les Exemplaires Grecs imprimez rejettent le ℣. 39. de ce Chapitre au

(*a*) *Eraſm. Illyric. Pagn. Bez. Grot. Piſc. alii.*

(*b*) Καὶ προσλαβόμενος αὐτὸν ὁ Πέτρος.

Digitized by Google

commencement du Chapitre ſuivant ; mais la ſuite du diſcours demande qu'on le laiſſe en cet endroit. Il eſt joint naturellement à ce qui précéde. Sur ſon explication on peut voir, *Matth.* XVI. 28.

CHAPITRE IX.

Transfiguration de JESUS-CHRIST. *Il déclare qu'Elie eſt venu en la perſonne de ſaint Jean-Baptiſte. Guériſon d'un ſourd & muet. Diſpute entre les Diſciples, qui d'entr'eux devoit être le plus grand. Qui n'eſt pas contre nous, eſt pour nous. Arrachez vôtre œil s'il vous ſcandaliſe.*

℣. 1. *ET poſt dies ſex aſſumit Jeſus Petrum, & Jacobum, & Joannem : & ducit illos in montem excelſum ſeorſum ſolos, & transfiguratus eſt coram ipſis.*

℣. 1. SIx jours aprés, JESUS ayant pris Pierre, Jacques & Jean, les mena ſeuls avec lui ſur une haute montagne à l'écart, & il fut transfiguré devant eux.

COMMENTAIRE.

℣. 2. POST DIES SEX ASSUMIT JESUS PETRUM, &c. *Six jours aprés, Jeſus ayant pris Pierre, Jacque, & Jean, les mena ſeuls avec lui ſur une haute montagne.* Ces ſix jours ſe prennent depuis la promeſſe qu'il avoit faite à ſes Apôtres, qu'il y en avoit quelques-uns parmi eux, qui ne mourroient point, qu'ils n'euſſent vû le regne de Dieu : (*a*) cette promeſſe ſe fit aux environs de Cézarée de Philippe. (*b*) S. Luc (*c*) met *environ huit jours.* Mais il compte le jour de la promeſſe, & celui de l'éxécution ; au lieu que ſaint Marc, & ſaint Matthieu ne mettent que les ſix jours d'entre deux.

Quant à la montagne où JESUS ſe transfigura, quoiqu'on croye depuis pluſieurs ſiécles que c'eſt le Thabor ; toutefois la choſe eſt trés-incertaine. Il paroît par la ſuite du récit des Evangéliſtes, que JESUS-CHRIST ſe transfigura fort loin de Capharnaüm. Il ſe tranſporte aux environs de Cézarée de Philippe, à l'extrémité ſeptentrionale de la Paleſtine. (*d*). Il demande à ſes Apôtres ce que l'on penſe de lui dans le monde. Il promet à quelques-uns d'eux de leur faire voir ſa gloire avant leur

(*a*) *Marc.* VIII. 39.
(*b*) *Ibid.* ℣. 27.
(*c*) *Luc.* IX. 28. Ὡσεὶ ἡμέραι ὀκτώ.
(*d*) *Marc.* XVI. 13. *Marc.* VIII. 27.

Digitized by Google

2. *Et vestimenta ejus facta sunt splendentia, & candida nimis velut nix, qualia fullo non potest super terram candida facere.*

3. *Et apparuit illis Elias cum Moyse: & erant loquentes cum Jesu.*

4. *Et respondens Petrus, ait Jesu: Rabbi, bonum est nos hîc esse: & faciamus tria tabernacula: Tibi unum, & Moysi unum, & Elia unum.*

5. *Non enim sciebat quid diceret: erant enim timore exterriti.*

6. *Et facta est nubes obumbrans eos: & venit vox de nube dicens: Hic est Filius meus charissimus: audite illum.*

7. *Et statim circumspicientes, neminem amplius viderunt nisi Jesum tantùm secum.*

8. *Et descendentibus illis de monte, precepit illis ne cuiquam quæ vidissent, narrarent: nisi cùm Filius hominis à mortuis resurrexerit.*

9. *Et verbum continuerunt apud se conquirentes quid esset: Cùm à mortuis resurrexerit.*

2. Ses vêtemens devinrent tous brillans de lumiére, & blancs comme la neige, & d'une blancheur que nul foulon sur la terre ne pourroit jamais égaler.

3. Et ils virent paroître Elie, & Moyse, qui s'entretenoient avec JESUS.

4. Alors Pierre dit à JESUS: Maître, nous sommes bien ici: faisons-y trois tentes, une pour vous, une pour Moyse, & une pour Elie;

5. Car il ne savoit ce qu'il disoit, tant ils étoient effrayez.

6. En même-tems il parut une nuée qui les couvrit; & il sortit une voix de cette nuée, qui fit entendre ces mots: Celui-ci est mon Fils bien-aimé; écoutez-le.

7. Aussi-tôt regardant de tous côtez, ils ne virent plus personne que JESUS, qui étoit demeuré seul avec eux.

8. Lorsqu'ils descendoient de la montagne, il leur commanda de ne parler à personne de ce qu'ils avoient vû, jusqu'à ce que le Fils de l'homme fût ressuscité d'entre les morts.

9 Et ils tinrent la chose secrette, s'entredemandant ce qu'il vouloit dire par ce mot: Jusqu'à ce que le Fils de l'homme soit ressuscité.

COMMENTAIRE.

mort. A six ou huit jours de là il mene trois de ses Apôtres sur une haute montagne à l'écart, & se transfigure en leur présence. (*a*) Le lendemain il descend de la montagne, revient à ses Apôtres; (*b*) traverse toute la Galilée, ne voulant pas qu'on sçût qu'il y étoit. (*c*) De là il vient à Capharnaüm; (*d*) & de là par la Samarie à Jérusalem, (*e*) pour la Pentecôte. Du Thabor à Capharnaüm il n'y a pas plus de cinq ou six lieuës. Aller du Thabor à Capharnaüm, est-ce traverser toute la Galilée? Ce n'en est pas la cinquantiéme partie. Je croirois donc plûtôt que c'est sur quelques côteaux du Liban, ou sur quelques montagnes de delà le Jourdain, vers les montagnes d'Hermon, comme Eusebe semble l'avoir crû sur le Pseaume LXXXVIII.

(*a*) *Matth.* XVII. 1. & *sequ. Marc.* IX. 1. & *sequ.*
(*b*) *Luc.* IX. 37. *Marc.* IX. 14.
(*c*) *Marc.* IX. 30. *Matth.* XVII. 22.
(*d*) *Matth.* XVII. 24. *Marc.* IX. 33.
(*e*) *Luc.* IX. 51.

Digitized by Google

10. *Et interrogabant eum dicentes: Quid ergo dicunt Pharisæi, & Scribæ, quia Eliam oportet venire primùm?*

11. *Qui respondens, ait illi: Elias, cùm venerit primò restituet omnia: & quomodo scriptum est in Filium hominis, ut multa patiatur, & contemnatur.*

10. Alors ils lui demandérent: Pourquoi les Pharisiens, & les Scribes disent-ils, qu'il faut qu'Elie vienne auparavant?

11. Il leur répondit: il est vrai qu'auparavant Elie doit venir, & rétablir toutes choses, & qu'il souffrira beaucoup, & sera rejetté avec le même mépris, qu'il a été écrit, que le Fils de l'homme le doit être.

COMMENTAIRE.

℣. 9. CONQUIRENTES QUID ESSET: CUM A MORTUIS RESURREXERIT. *S'entredemandant ce qu'il vouloit dire par: Jusqu'à ce que le Fils de l'homme soit ressuscité.* Ils n'osoient lui demander ce que cela vouloit dire; se souvenant de ce qui étoit arrivé à saint Pierre, lorsqu'il voulut détourner le Sauveur de sa Passion. Les Apôtres n'ignoroient pas sans doute ce que vouloit dire le mot de résurrection: C'étoit un article de la foi des Juifs, que les morts ressusciteroient. (*a*) Mais ils ne savoient ni la maniére, ni les circonstances de la résurrection de JESUS-CHRIST, ni s'il ressusciteroit seul, si la résurrection seroit générale, ou si ce seroit une résurrection figurée, & parabolique. En un mot, ils y croyoient plus de mystére qu'il n'y en avoit.

℣. 10. QUIA ELIAM OPORTET VENIRE PRIMUM. *Pourquoi dit-on qu'il faut qu'Elie vienne auparavant?* Les Juifs fondez sur la prédiction de Malachie, (*b*) attendoient la venuë du Prophéte Elie, avant le jour du Seigneur, c'est-à-dire, avant que le Messie vint exercer sa vengeance contre toutes les nations infidelles, & incrédules, pour établir son empire sur Jérusalem, & sur toute la terre; car c'est ainsi qu'ils l'attendoient dés lors, & qu'ils l'attendent encore aujourd'hui. Mais ils confondent les tems, & les deux avénemens du CHRIST. Dans le premier, Elie devoit venir, mais seulement en esprit: cet Elie est Jean-Baptiste. Le Messie doit détruire l'empire de l'idolâtrie, & établir sa domination sur tous les peuples. C'est ce qu'il a éxécuté par la vocation des Gentils, & par l'établissement de l'Eglise Chrétienne. Son second avénement sera un avénement de justice, & de vengeance pour les méchans. Elie viendra en personne. JESUS-CHRIST jugera les vivans & les morts, & fera de nouveaux Cieux, & une nouvelle terre. C'est ce que les Juifs ne savoient pas distinguer.

℣. 11. ELIAS RESTITUET OMNIA. *Elie rétablira toutes choses.*

(*a*) 2. *Maccab.* XII. 43. & VII. 9. 14. *Joan.* XI. 24.

(*b*) *Malach.* IV. 5. *Ecce ego mittam vobis Eliam Prophetam, antequam veniat dies Domini magnus & terribilis.*

Digitized by Google

12. *Sed dico vobis quia & Elias venit, (& fecerunt illi quæcumque voluerunt) ſicut ſcriptum eſt de eo.*

12. Mais je vous dis qu'Elie même eſt déja venu, (& ils l'ont traité comme il leur a plu,) ſelon ce qui en avoit été écrit.

COMMENTAIRE.

viendra pour cela; il y travaillera avec zéle, & avec ſuccez. Mais peut-on dire que ni Jean-Baptiſte ait rétabli toutes choſes dans l'ordre; ni qu'Elie avant la fin du monde convertiſſe tout le monde. L'Ecriture met fort ſouvent l'acte commencé, pour l'acte achevé; l'effort que l'on fait pour réuſſir, pour le ſuccez entier & parfait.

℣. 12. ELIAS VENIT, (ET FECERUNT ILLI QUÆCUMQUE VOLUERUNT,) SICUT SCRIPTUM EST DE EO. *Elie eſt venu, (& ils l'ont traité comme il leur a plû,) ſelon ce qui en avoit été écrit.* On donne plus d'un ſens à ce verſet. Quelques-uns font ainſi la conſtruction du Texte. Elie eſt déja venu, ainſi qu'il eſt écrit dans Malachie. Cet Elie eſt Jean-Baptiſte: mais les Juifs au lieu de le recevoir, l'ont traité comme il leur a plû; ils l'ont chargé d'outrages, (*a*) & l'ont enfin fait mourir. (*b*) Autrement: Elie eſt venu en la perſonne de Jean-Baptiſte; mais les Juifs l'ont traité comme il leur a plu, ainſi qu'il eſt écrit dans les Prophétes. En effet, quelques Interprétes (*c*) prétendent que ce qui eſt prédit des ſouffrances, & des perſécutions qu'Elie doit ſouffrir à la fin du monde, doit auſſi s'entendre au moins en partie, de celles de ſaint Jean-Baptiſte. Par exemple, ce qui eſt dit dans Iſaïe, (*d*) & dans Jérémie, (*e*) dont l'Egliſe fait l'application à ſaint Jean-Baptiſte. Et ce qui eſt dit dans l'Apocalypſe (*f*) des deux témoins, que l'on croit être Elie, & Henoc, où l'Auteur fait aſſez viſiblement alluſion à la prophétie de Zacharie, (*g*) dans laquelle ce Prophéte parle des deux oliviers, & des deux chandeliers qui ſont dans la maiſon du Seigneur.

Le Texte Grec (*h*) eſt aſſez different de la Vulgate, & on l'explique aſſez diverſement. Voici les verſets 11. & 12. *Il leur répondit: Elie viendra premiérement, & rétablira toutes choſes. Et comment eſt-il écrit du Fils de l'homme, qu'il doit venir pour ſouffrir beaucoup, & pour être méprisé? Mais je vous dis, qu'Elie eſt déja venu, & qu'ils lui ont fait ce qu'ils ont voulu, comme il eſt écrit de lui.* Pour entendre cette réponſe, il eſt bon d'y ajoûter ce que ſaint Matthieu a dit dans l'endroit qui lui eſt parallé-

(*a*) *Matth.* XI. 18.
(*b*) *Matth.* XIV. 3. *Marc.* VI. 17.
(*c*) *Grotius. Vide & Brug.*
(*d*) *Iſai.* XLIX. L.
(*e*) *Jerem.* I.
(*f*) *Apoc.* XI. 3. 4. 10.
(*g*) *Zach.* IV. 3. 11. 12.

(*h*) ℣. 11. ὁ δὲ ἀποκριθεὶς εἶπεν αὐτοῖς, Ἠλιὰς μὲν ἐλθὼν πρῶτον ἀποκαθιστᾷ πάντα. Καὶ πῶς γέγραπται ἐπὶ τὸν υἱὸν τοῦ ἀνθρώπου, ἵνα πολλὰ πάθῃ, καὶ ἐξουδενωθῇ.

℣. 12. Ἀλλὰ λέγω ὑμῖν ὅτι, καὶ Ἠλιὰς ἐλήλυθε, καὶ ἐποίησαν αὐτῷ ὅσα ἠθέλησαν, καθὼς γέγραπται ἐπ' αὐτόν.

le:

Digitized by Google

15. *Et veniens ad Discipulos suos, vidit turbam magnam circa eos, & Scribas conquirentes cum illis.*

14. *Et confestim omnis populus videns Jesum, stupefactus est, & expaverunt, & accurrentes salutabant eum.*

13. Lorsqu'il fut venu au lieu où étoient ses *autres* Disciples, il vit une grande multitude de personaes autour d'eux, & des Scribes qui disputoient avec eux.

14. Aussi-tôt tout le peuple ayant apperçû JESUS, fut saisi d'étonnement, & de frayeur & étant accourus, ils le saluérent.

COMMENTAIRE.

le: (*a*) *Ainsi le Fils de l'homme doit souffrir de leur part.* Voici donc le sens de ce passage: Les Apôtres ayant oüi dire au Sauveur qu'il ressusciteroit dans trois jours, conçurent qu'aussi-tôt aprés sa résurrection, dont il leur parloit comme d'une chose toute prochaine, on verroit commencer son regne sur la terre. Ils lui dirent donc: Eh comment les Docteurs de la Loi enseignent-ils que le regne du Messie doit être précédé de la venuë d'Elie? JESUS leur répond deux choses: La premiére, qu'Elie doit venir à la vérité; ou plûtôt qu'il est déja venu, dans la personne de Jean-Baptiste. La seconde, que pour lui sa Passion, & ses souffrances sont marquées dans l'Ecriture d'une maniére si claire, qu'on ne peut s'empêcher de les y voir; & qu'ainsi si son Précurseur a été si mal traité des Juifs, quoique l'Ecriture ne parle de ses souffrances que d'une maniére assez confuse; quels doivent être les maux, qu'il doit endurer lui-même, puisque les saints Oracles sont si précis sur son sujet?

Elie est venu, & ils lui ont fait ce qu'ils ont voulu, ainsi qu'il est écrit de lui. Mais que mes souffrances sont marquées d'une maniére préciſe & distincte dans les Ecritures! Cette exclamation marque l'ardeur que JESUS CHRIST avoit de souffrir, & l'envie qu'il avoit que ses Apôtres comprissent une fois cette vérité si importante. On voit une exclamation à peu pres semblable dans saint Luc: (*b*) *Je suis venu apporter le feu sur la terre, & qu'est-ce que je souhaite, sinon qu'il s'allume! J'ai à être baptisé d'un baptême, & en quelle contrainte ne suis-je point, jusqu'à ce que cela s'accomplisse?*

℣. 14. POPULUS STUPEFACTUS EST, ET EXPAVERUNT. *Le peuple fut saisi d'étonnement, & de frayeur*, lorsqu'il vit arriver JESUS. La frayeur du peuple étoit fondée sur ce que les troupes, & les Docteurs de la Loi s'étoient mis à disputer contre les Disciples. Ils crurent que JESUS prendroit contr'eux le parti de ses Apôtres, & qu'il les chargeroit de confusion, & de reproches.

(*a*) *Matth.* XVII. 12. Οὕτω καὶ ὁ υἱὸς τοῦ ἀνθρώπου μέλλει πάσχειν ὑπ' αὐτῶν.

(*b*) *Luc.* XII. 49. 50.

Digitized by Google

15. *Et interrogavit eos : Quid inter vos conquiritis ?*

16. *Et respondens unus de turba, dixit : Magister, attuli filium meum ad te habentem spiritum mutum :*

17. *Qui ubicumque eum apprehenderit, allidit illum, & spumat, & stridet dentibus, & arescit : & dixi Discipulis tuis ut ejicerent illum, & non potuerunt.*

18. *Qui respondens eis, dixit : O generatio incredula, quandiù apud vos ero? Quandiù vos patiar? afferte illum ad me.*

19. *Et attulerunt eum. Et cùm vidisset eum, statim spiritus conturbavit illum : & elisus in terram, volutabatur spumans.*

15. Alors il leur demanda : De quoi disputez-vous ensemble ?

16. Et un homme d'entre le peuple prenant la parole, lui dit : Maître, je vous ai amené mon fils, qui est possédé d'un esprit muet :

17. Et toutes les fois qu'il se saisit de lui, il le jette contre terre, & l'enfant écume, grince les dents, & devient tout sec. J'ai prié vos Disciples de le chasser, mais ils ne l'ont pû.

18. Jesus leur répondit : O gens incrédules, jusqu'à quand serai-je avec vous ? Jusqu'à quand vous souffrirai-je ? Amenez-le moi.

19. Ils le lui amenérent ; & il n'eut pas plûtôt vû Jesus, que l'esprit commença à l'agiter avec violence, & il tomba par terre, où il se rouloit en écumant.

COMMENTAIRE.

℣. 16. HABENTEM SPIRITUM MUTUM. *Qui est possédé d'un esprit muet.* Les Juifs attribuoient presque toutes les maladies à de mauvais esprits. Cet enfant étoit en effet possédé par un démon, comme on le voit par la suite, & ce démon le rendoit sourd, (*a*) muet, & épileptique, (*b*) comme le marque saint Matthieu.

℣. 27. ALLIDIT ILLUM, ET SPUMAT. *Il le jette contre terre, & l'enfant écume, grince les dents, & devient tout sec.* Le Grec : (*c*) *Il le froisse* contre terre ; ou bien, *il le brise*, il le met en piéces. Ce qu'on ne peut entendre que des convulsions qu'il lui cause, qui semblent le devoir mettre en piéces. Il dit encore ci-aprés au ℣. 25. (*d*) que le démon quitta cet enfant, *aprés l'avoir mis en piéces* ; c'est-à-dire, avec de terribles convulsions. L'Evangéliste continuë : *L'enfant écume, il grince les dents, & devient tout dessêché.* Le pere ajoute ci aprés ℣. 22. que le démon le jettoit quelquefois dans le feu, ou dans l'eau, & que ce mal le tenoit dés l'enfance. Le terme Grec qu'on traduit ici par, *il est tout dessêché*, se prend souvent dans les Septante pour, *s'en aller, se retirer.* Voyez *Genes.* XXXV. 5. *Exod* XIV 19. *Zach* X. 10.

℣. 18. O GENERATIO INCREDULA. *O race incrédule, jusques à*

(*a*) *Marc.* IX. 25. Τὸ κωφὸν & ἄλαλον πνεῦμα, ἐπιτάσσω σοι ἔξελθε.

(*b*) *Matth.* XVII. 15. Ὅτι σεληνιάζεται & κακῶς πάσχει.

(*c*) Ῥήσσει αὐτὸν, & ἀφρίζει & τρίζει τοὺς ὀδόντας, & ξηραίνεται.

(*d*) 26. Κράξας & πολλὰ σπαράξας αὐτὸν ἐξῆλθε.

Digitized by Google

20. *Et interrogavit patrem ejus : Quantum temporis est ex quo ei hoc accidit ? At ille ait : Ab infantia :*

21. *Et frequenter eum in ignem, & in aquas misit, ut eum perderet : sed si quid potes, adjuva nos, misertus nostri.*

22. *Jesus autem ait illis : Si potes credere, omnia possibilia sunt credenti.*

23. *Et continuò exclamans pater pueri, cùm lacrymis aiebat : Credo, Domine : adjuva incredulitatem meam.*

24. *Et cùm videret Jesus concurrentem turbam, comminatus est spiritui immundo, dicens illi : Surde, & mute spiritus, ego præcipio tibi, exi ab eo : & amplius ne introeas in eum.*

25. *Et exclamans, & multùm discerpens eum, exiit ab eo, & factus est sicut mortuus, ita ut multi dicerent : Quia mortuus est.*

20. JESUS demanda au pere de l'enfant: Combien y a-t'il que cela lui arrive? Dés son enfance, dit le pere :

21. Et l'esprit l'a souvent jetté, tantôt dans le feu, & tantôt dans l'eau, pour le faire périr : mais si vous pouvez quelque chose, ayez compassion de nous, & nous secourez.

22. JESUS lui répondit: Si vous pouvez croire ; toutes choses sont possibles à celui qui croit.

23. Aussi-tôt le pere de l'enfant s'écriant, lui dit avec larmes: Seigneur, je croi, aidez-*moi dans* mon incrédulité.

24. Et JESUS voyant que le peuple accouroit en foule, parla avec menaces à l'esprit impur, & lui dit : Esprit sourd & muet, sort de cet enfant, je te le commande ; & n'y rentre plus.

25. Alors *cet esprit* ayant jetté un grand cri, & l'ayant agité par de violentes convulsions, sortit, & l'enfant devint comme mort ; de sorte que plusieurs disoient qu'il étoit mort.

COMMENTAIRE.

quand serai-je avec vous ? Quelques-uns croyent que ces paroles s'adressent aux Juifs, & en particulier aux Docteurs de la Loi. D'autres veulent que JESUS les adresse à ses Disciples : mais le premier sens est plus suivi.

℣. 22. OMNIA POSSIBILIA SUNT CREDENTI. *Toutes choses sont possibles à celui qui croit.* Si vous aviez de la foi comme un grain de moutarde, dit-il ailleurs, (*a*) rien ne vous seroit impossible, vous pourriez même transporter les montagnes. Mais il vaut mieux traduire : *Tout est possible pour celui qui croit*, ou en sa faveur. Celui qui demande avec une foi ferme, & sans hésiter, doit tout espérer de la bonté de Dieu ; rien ne lui sera refusé. (*b*)

℣. 23. ADJUVA INCREDULITATEM MEAM. *Aidez-moi dans mon incrédulité.* Il appelle *incrédulité*, une foi encore foible. Augmentez ma foy, fortifiez-la ; suppléez à ce qui lui manque. Comparez *Rom.* VIII. 26. *Spiritus adjuvat infirmitatem nostram.*

(*a*) *Matth.* XVII. 19. & XX. 21.
(*b*) *Jacobi* I. 6. *Marc.* XI. 24. *Vide Brug. Vatab. Grot.*

Digitized by Google

26. *Jesus autem tenens manum ejus, elevavit eum, & surrexit.*

27. *Et cùm introisset in domum, Discipuli ejus secretò interrogabant eum: Quare nos non potuimus ejicere eum?*

28. *Et dixit illis: Hoc genus in nullo potest exire, nisi in oratione, & jejunio.*

29. *Et inde profecti pretergrediebantur Galilæam: nec volebat quemquam scire.*

30. *Docebat autem Discipulos suos, & dicebat illis: Quoniam Filius hominis tradetur in manus hominum, & occident eum, & occisus tertia die resurget.*

26. Mais JESUS l'ayant pris par la main, & le soulevant, il se leva.

27. Lorsque JESUS fut entré dans la maison, ses Disciples lui dirent en particulier: D'où vient que nous n'avons pû chasser ce démon?

28. Il leur répondit: Ces sortes *de démons* ne peuvent être chassez par aucun autre moyen que par la priére, & par le jeûne.

29. Au sortir de ce lieu, ils traversérent la Galilée: & il vouloit que personne ne le sçût.

30. Cependant il instruisoit ses Disciples, & leur disoit: Le Fils de l'homme sera livré entre les mains des hommes, & ils le feront mourir, & il ressuscitera le troisiéme jour aprés sa mort.

COMMENTAIRE.

℣. 25. EXCLAMANS, ET MULTUM DISCERPENS EUM, EXIIT. *Ayant jetté un grand cri, & l'ayant agité par de violentes convulsions, il sortit.* Ou plûtôt: Il sortit en faisant jetter de grands cris à cet enfant, & en l'agitant, comme s'il eût voulu le mettre en piéces. Quelqu'un a crû que le terme Grec (*a*) signifioit, que le démon lui déchira ses habits, ou que l'enfant se les déchira par la violence de la convulsion. Le fait n'est pas sans quelque apparence. Mais on ne sauroit montrer que le verbe de l'Original, mis absolument, comme il est en cet endroit, signifie déchirer les habits. Il ne se trouve dans tout le nouveau Testament, qu'ici verset 20. & 26. Et dans saint Luc chap. IX. ℣. 39. en parlant de ce même enfant.

℣. 28. IN NULLO POTEST EXIRE, NISI IN ORATIONE, ET JEJUNIO. *Ces sortes de démons ne peuvent être chassez que par la priere, & par le jeûne.* Voyez nôtre Commentaire sur saint Matthieu, XVII. 21. Ce n'est point assez d'avoir la foy, il faut employer la priére, & le jeûne, soit pour demander l'accroissement de nôtre foy, soit pour obtenir la guérison de ces sortes de maladies anciennes & opiniâtres.

℣. 29. PRÆTERGREDIEBANTUR GALILÆAM. *Ils traversérent la Galilée.* Du lieu où il guérit cet enfant, il traversa toute la Galilée pour venir à Capharnaüm. Cela pourroit faire juger que le lieu où il se transfigura n'étoit pas voisin de cette ville, puisque ce fut au bas de la montagne qu'il fit ce miracle.

(*a*) Le P. Martianay, Notes sur le nouveau Testament. Ἐσπαράξαν αὐτόν.

Digitized by Google

31. *At illi ignorabant verbum : & timebant interrogare eum.*

32. *Et venerunt Capharnaüm. Qui cùm domi essent, interrogabat eos: Quid in via tractabatis ?*

33. *At illi tacebant : siquidem in via inter se disputaverant, quis eorum major esset.*

34. *Et residens vocavit duodecim, & ait illis : Si quis vult primus esse, erit omnium novissimus, & omnium minister.*

35. *Et accipiens puerum, statuit eum in medio eorum : quem cùm complexus esset, ait illis :*

31. Mais ils n'entendoient rien à ce discours : & ils craignoient de lui en demander l'éclaircissement.

32. Ils vinrent ensuite à Capharnaüm. Et lorsqu'ils furent à la maison, il leur demanda : De quoi disputiez-vous ensemble pendant le chemin ?

33. Mais ils demeurérent dans le silence ; parce qu'ils avoient disputé entr'eux dans le chemin, qui d'eux tous étoit le plus grand.

34. Et s'étant assis, il appella les douze, & leur dit : Si quelqu'un veut être le premier, il sera le dernier de tous, & le serviteur de tous.

55. Puis il prit un petit enfant qu'il mit au milieux d'eux ; & l'ayant embrassé, il leur dit :

COMMENTAIRE.

℣. 31. AT ILLI IGNORABANT VERBUM. *Ils n'entendoient rien à ce discours.* JESUS parloit souvent à ses Disciples de sa mort, de sa Passion, & de sa Résurrection, sur-tout dans les derniers mois de sa vie ; il vouloit préparer leurs cœurs & leur esprit à ce grand événement, qui devoit être pour eux une si violente tentation, & un si grand sujet de scandale. Mais ils ne comprenoient rien à tout cela. Remplis des préjugez d'un Messie immortel, & d'un regne temporel, ils ne pouvoient ajuster ces idées à tout ce que le Sauveur leur disoit. Ils prenoient ses discours ou comme des expressions paraboliques, ou comme des éxagérations, dont on ne devoit pas voir l'accomplissement littéral. L'Evangile ajoûte, *qu'ils n'osoient lui demander l'éclaircissement*, de peur apparemment d'être traitez comme saint Pierre, qui voulut le détourner de sa Passion. (*a*)

℣. 34. SI QUIS VULT PRIMUS ESSE, ERIT OMNIUM NOVISSIMUS. *Si quelqu'un veut être le premier, il sera le dernier de tous.* Sans les charger de confusion en leur découvrant ce qu'ils avoient dit en chemin, il guérit leur vanité, & leur ambition, par des maniéres familiéres & insinuantes, à son ordinaire. Il leur dit que son Royaume n'est pas comme ceux de la terre, où les plus grands exercent leur empire avec hauteur sur ceux qui leur sont soumis. Ici c'est tout le contraire ; les premiers doivent être les plus humbles, & les plus attentifs à servir les au-

(*a*) *Marc.* VIII. 22. 23.

Digitized by Google

36. *Quisquis unum ex hu usmodi pueris receperit in nomine meo, me recipit: & quicumque me susceperit, non me susceperit sed eum, qui misit me.*

37. *Respondit illi Joannes, dicens: Magister, vidimus quemdam in nomine tuo ejicientem damonia, qui non sequitur nos, & prohibuimus eum.*

36. Quiconque reçoit en mon nom un petit enfant comme celui-ci, me reçoit: & quiconque me reçoit, ne me reçoit pas, mais celui qui m'a envoyé.

37. Alors Jean prenant la parole, lui dit: Maître, nous avons vû un certain homme qui chasse les démons en vôtre nom, quoiqu'il ne nous suive pas; & nous l'en avons empêché.

COMMENTAIRE.

tres. Il est bon de remarquer que JESUS-CHRIST & saint Pierre étoient arrivez à Capharnaüm (*a*) avant les autres Apôtres. L'absence de saint Pierre avoit peut-être donné lieu à cette dispute? car le Sauveur l'avoit assez clairement désigné pour le premier Officier de son Royaume, en disant qu'il lui donnoit les clefs du Royaume des Cieux. (*b*)

℣. 36. QUISQUIS UNUM EX HUJUSMODI PUERIS RECEPERIT. *Quiconque reçoit en mon nom un petit enfant comme celui-ci, me reçoit.* Quiconque reçoit un de mes Disciples, un de mes Fidéles, qui doivent être aussi doux, aussi simples, aussi éloignez de l'ambition que cet enfant, me reçoit; c'est-à-dire: je tiens pour fait à moi-même, ce que l'on fera pour eux.

℣. 17. RESPONDIT ILLI JOANNES, &c. *Alors Jean prenant la parole lui dit: Maître, nous avons vû un homme qui chasse les démons en vôtre nom*, & nous l'en avons empêché, parce qu'il ne nous suit pas. Saint Matthieu ne dit rien de cette particularité; mais saint Luc (*c*) la rapporte dans l'endroit paralléle à celui-ci. On demande à l'occasion de quoi saint Jean fait ce récit au Sauveur? C'est apparemment parce que JESUS-CHRIST venoit de dire, que quiconque recevroit un de ses Disciples en son nom, le recevroit; & qu'il tiendroit pour fait à lui-même, le bien ou le mal qu'on feroit à celui qui se diroit lui appartenir. Saint Jean craignant d'avoir mal fait, empêchant cet homme qui chassoit les démons au nom du Sauveur; lui raconte naïvement la chose. D'autres croyent qu'il la lui raconte comme une belle action, & croyant vanter son zéle, & son attachement à son Maître, à peu prés comme Josué (*d*) qui ayant appris qu'*Eldad*, & *Medad* prophétisoient dans le camp, prioit Moyse de les empêcher. Bien éloigné de la disposition de saint Paul, qui disoit: (*e*) De quelque maniére que JESUS-CHRIST soit prêché,

(*a*) *Matth.* XVII. 24.
(*b*) *Matth.* XVI. 13. 14. *Marc.* VIII. 29. 30.
(*c*) *Luc.* IX. 49.
(*d*) *Num.* XI. 28.
(*e*) *Philipp.* I. 18.

Digitized by Google

38. *Jesus autem ait : Nolite prohibere eum : nemo est enim qui faciat virtutem in nomine meo, & possit citò malè loqui de me.*

39. *Qui enim non est adversùm vos, pro vobis est.*

38. Mais JESUS lui répondit : Ne l'en empêchez pas ; car il n'y a personne qui ayant fait un miracle en mon nom, puisse aussi-tôt aprés parler mal de moi.

39. Qui n'est pas contre vous, est pour vous ;

COMMENTAIRE.

soit sous de mauvais prétextes, ou dans la vérité, je m'en réjoüis, & je m'en réjoüirai toûjours.

Mais comment un homme qui ne suivoit point JESUS-CHRIST pouvoit-il chasser les démons en son nom ? On répond, 1°. Qu'il pouvoit croire en JESUS-CHRIST, sans toutefois être attaché à le suivre, comme une infinité d'autres, qui suivoient sa doctrine, sans suivre sa personne. (*a*) 2°. Il pouvoit sans être véritablement disciple de JESUS-CHRIST, faire des miracles en son nom, comme on croit qu'en a fait Judas, & comme ceux qui diront à JESUS-CHRIST au jour du Jugement : (*b*) *Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé, n'avons-nous pas fait plusieurs miracles en vôtre nom ? Mais il leur dira : Je ne vous connois point, retirez-vous de moi.* Saint Jean croyoit apparemment que la vertu de faire des miracles n'avoit été accordée qu'aux Apôtres, (*c*) & que nul autre n'avoit droit à cette prérogative. Et il est vrai que JESUS-CHRIST ne l'avoit donnée expressément qu'aux Apôtres ; mais il ne l'avoit pas tellement attachée à leur personne, qu'il en eût exclus tous les autres.

℣. 38. NOLITE PROHIBERE. *Ne l'en empêchez pas.* C'est toûjours beaucoup qu'il reconnoisse mon nom, & qu'il en fasse voir la force, & la vertu. Il n'aura garde de se joindre à mes ennemis, & à mes calomniateurs. Il est engagé d'interêt à dire du bien de moi, & à prendre mon parti, pour ne se pas détruire lui-même. (*d*) Car, ajoûte le Sauveur, *qui n'est pas contre vous, est pour vous.* Ou, selon d'autres Exemplaires : (*e*) *Qui n'est pas contre nous, est pour nous.* JESUS-CHRIST a employé le même proverbe en un autre endroit, dans un sens contraire, (*f*) pour dire, que dans son service il ne veut point de partage, qu'il faut être tout à lui, ou tout à son ennemi. Car, comme dit saint Paul : (*g*) *Quelle communication y a-t'il entre le jour, & les ténébres ; entre Dieu, & Bélial ?* Mais on sait que ces sortes de proverbes populaires peuvent s'appliquer à diffé-

(*a*) *Ambros. in Luc. lib.* VII. *Euthym. hic.*
(*b*) *Matth.* VII. 22. Voyez saint Augustin, *lib.* 4. *de Consens. cap.* 5 Bede, Théophylacte, Maldonat, Grotius, &c. sur cet endroit-ci.
(*c*) *Marc.* III. 15.
(*d*) *Vide Euthym. Theophyl. Beug. Grot.*
(*e*) *Ita quàm plurimi Codd. apud Mill. hic.*
(*f*) *Matth.* XII. 30. *Luc.* XI. 23.
(*g*) 2. *Cor.* XI. 15.

Digitized by Google

40, *Quisquis enim potum dederit vobis calicem aquæ in nomine meo, quia Christi estis : Amen dico vobis, non perdet mercedem suam.*

40. Et quiconque vous donnera à boire *seulement* un verre d'eau en mon nom, parce que vous appartenez au CHRIST, je vous dis en vérité qu'il ne perdra point sa récompense.

41. *Et quisquis scandalizaverit unum ex his pusillis credentibus in me? bonum est ei magis si circumdaretur mola asinaria collo ejus, & in mare mitteretur.*

41. Que si quelqu'un est un sujet de scandale à l'un de ses plus petits, qui croyent en moi, il vaudroit mieux pour lui qu'on lui attachât au col une de ces meules qu'un âne tourne, & qu'on le jettât dans la mer.

42. *Et si scandalizaverit te manus tua, abscide illam: bonum est tibi debilem introire in vitam, quàm duas manus habentem ire in gehennam, in ignem inextinguibilem:*

42. Et si vôtre main vous est un sujet de scandale, coupez-la. Il vaut mieux pour vous que vous entriez dans la vie, n'ayant qu'une main, que d'en avoir deux & d'aller en enfer, dans ce feu qui brûle éternellement :

43. *Ubi vermis eorum non moritur, & ignis non extinguitur.*

43. Où le ver qui les ronge ne meurt point : & où le feu ne s'éteint jamais.

COMMENTAIRE.

rens sujets, & sont susceptibles de différens sens, suivant les circonstances où on les employe. Voyez ce qu'on a remarqué sur saint Matthieu, chap. XII. 30.

℣. 40. QUISQUIS ENIM POTUM DEDERIT VOBIS, &c. *Quiconque vous donnera à boire seulement un verre d'eau en mon nom, ne perdra point sa récompense.* Cela a été suffisamment expliqué ailleurs. (*a*) Pour entendre la suite du discours de JESUS-CHRIST, il faut joindre ce ℣. au 37. & lire comme en paranthése, les 37. 38. & 39. qui renferment l'incident rapporté ici par saint Jean. Le Sauveur continuë à instruire ses Apôtres de ce qui doit arriver à ceux qui les traiteront bien ou mal.

℣. 41. QUISQUIS SCANDALIZAVERIT UNUM. *Si quelqu'un est un sujet de scandale à quelqu'un de ces petits, qui croyent en moi.* Si quelqu'un par ses menaces, par ses persécutions, par ses mauvais traitemens, par ses mauvais discours, ou par ses mauvais exemples, est une pierre d'achoppement, & un sujet de chûte à mes Disciples, à qui je recommande la douceur & l'humilité des enfans, *il vaudroit mieux qu'on lui attachât une meule de moulin au cou, & qu'on le jettât dans la mer.*

℣. 43. UBI VERMIS EORUM NON MORITUR, ET IGNIS NON EXTINGUITUR. *Où le ver qui les ronge ne meurt point, & où le feu ne s'éteint jamais.* Ceci est pris d'Isaïe ; ce Prophéte (*b*) parlant du supplice des ennemis du Seigneur, dit qu'on sortira de Jérusalem, *pour voir les*

(*a*) *Matth.* x. 40. 41. 42.

(*b*) *Isai.* LXVI. 24.

cadavres

Digitized by Google

44. *Et si pes tuus te scandalizat, amputa illum : bonum est tibi claudum introire in vitam æternam, quàm duos pedes habentem mitti in gehennam ignis inextinguibilis :*

45. *Ubi vermis eorum non moritur, & ignis non extinguitur.*

46. *Quòd si oculus tuus scandalizat te, ejice eum, bonum est tibi luscum introire in Regnum Dei, quàm duos oculos habentem mitti in gehennam ignis :*

47. *Ubi vermis eorum non moritur, & ignis non extinguitur.*

48. *Omnis enim igne salietur, & omnis victima sale salietur.*

44. Et si vôtre pied vous est un sujet de scandale, coupez-le. Il vaut mieux pour vous, que n'ayant qu'un pied vous entriez dans la vie éternelle, que d'en avoir deux, & être précipité dans l'enfer, dans ce feu qui brûle éternellement :

45. Où le ver qui les ronge ne meurt point, & où le feu ne s'éteint jamais.

46. Et si vôtre œil vous est un sujet de scandale, arrachez-le. Il vaut mieux pour vous, que n'ayant qu'un œil vous entriez dans le Royaume de Dieu, que d'en avoir deux, & être précipité dans le feu de l'enfer.

47. Où le ver qui les ronge ne meurt point, & où le feu ne s'éteint jamais.

48. Car ils doivent tous être salez par le feu, comme toute victime doit être salée avec le sel.

COMMENTAIRE.

cadavres de ceux qui ont violé ses Loix, jettez sur la terre, *& que leur ver ne mourra point, ni leur feu ne s'éteindra point ; & ils seront en opprobre à toute chair.* Le Prophéte fait allusion à deux maniéres différentes dont les morts sont traitez ; La premiére, lorsqu'on enterre les corps, ou qu'on les laisse sur la terre : La seconde, lorsqu'on les brûle. Les corps enterrez, ou abandonnez sans sépulture, sont la pâture des vers ; ceux qui sont brûlez servent d'aliment au feu. Les méchans ne seront pas traitez comme les morts ordinaires ; ils seront livrez à des vers qui les rongeront éternellement, & à des flammes qui ne s'éteindront point. (*a*) Les vers & les flammes ordinaires ont bien-tôt consumez les corps ausquels ils s'attachent. L'homme aprés sa mort est insensible à tout ce que souffre son cadavre. Mais les vers, & les flammes dont nous parlons, agiront & sur l'ame, & sur le corps, (*b*) & avant même que le corps soit réüni à son ame, celle-ci souffrira des douleurs cruélles, supérieures à tout ce que l'homme est capable de souffrir en ce monde. Soit qu'on entende des vers & un feu réel, & matériel, avec un trés-grand nombre de Docteurs, soit qu'on le prenne d'un feu, & d'un ver métaphorique, pour les remords de conscience, avec beaucoup d'autres Docteurs ; les peines sont toûjours

(*a*) *Minut. Fœlix in octav. Illic sapiens ignis membra urit, & reficit ; carpit & nutrit : sicut ignes fulminum corpora tangunt, nec absumunt. Ita pœnale illud incendium non damnis ardentium pascitur, sed inexesa corporum laceratione nutritur.*

(*b*) *Vide Mald. & Grot. hic.*

Digitized by Google

49. *Bonum est sal : quòd si sal insulsum fuerit : in quo illud condietis ? Habete in vobis sal, & pacem habete inter vos.*

49. Le sel est bon : mais si le sel devient fade, avec quoi l'assaisonnerez-vous ? Ayez du sel en vous, & conservez la paix entre vous.

COMMENTAIRE.

terribles dans leurs excez, infinies dans leur durée, & incompréhensibles à l'esprit humain. Voyez nôtre Commentaire sur *Eccli.* VII. 19.

℣. 48. OMNIS ENIM IGNE SALIETUR, ET OMNIS VICTIMA SALE SALIETUR. *Car ils doivent tous être salez par le feu, comme toute victime doit être salée par le sel.* La Loi de Moyse ordonne qu'on employe le sel dans toutes les offrandes, & dans tous les sacrifices : (*a*) *In omni oblatione tua offeres sal.* Le même Législateur veut que le feu de l'autel soit perpétuel, & ne s'éteigne jamais. (*b*) *Ignis in altari semper ardebit.* Les méchans dans l'autre vie seront comme les victimes de la colére de Dieu ; (*c*) ils brûleront dans un feu qui ne s'éteindra point : ils seront piquez & pénétrez d'un sel caustique & brûlant, qui ne se consumera point. (*d*) Maldonat l'explique ainsi : De même que selon la Loi toute victime est offerte avec le sel ; ainsi dans l'enfer tous les pécheurs seront comme salez & assaisonnez par le feu qui les brûlera. Ligfoot : Les méchans seront livrez, ℣. 43. à un ver qui ne mourra point, & à un feu qui ne s'éteindra point. ℣. 49. Au lieu de les consumer, ce feu sera comme un sel qui les salera, & les exemptera de la corruption. Ils seront livrez à des tourmens infinis & éternels.

D'autres (*e*) le joignent à ce qui précéde immédiatement : Tout homme qui veut plaire à Dieu, & devenir un vrai Disciple de JESUS-CHRIST, doit être assaisonné du sel de la doctrine, de la sagesse, de la discrétion, & comme pénétré & salé du feu des épreuves, des afflictions, qui sont à nôtre égard, comme le feu est à l'égard des métaux, qu'il purge, qu'il nétoye, qu'il épure, & qu'il rend plus précieux.

℣. 49. BONUM EST SAL. *Le sel est bon : mais si le sel devient fade, avec quoi l'assaisonnerez-vous ?* Cette sentence n'a point liaison avec celle qui précéde. Mais le Sauveur à l'occasion du mot de sel, dont il a parlé au ℣. précédent, (*f*) donne à ses Apôtres une instruction importante, sous une espéce de parabole : Le sel est le symbole de la sagesse, & de la doctrine. Ayez donc en vous du sel ; rempliſſez-vous de la connoissance des véritez du salut. Mais de même que le sel affadi n'est plus bon à

(*a*) *Levit.* II. 13.
(*b*) *Levit.* VI. 12.
(*c*) *Vide Isai* XXXIV. 6. *Jerem* XII. 3. LI. 40. *Ezech* XXI. 9 10. XXXIX. 17.
(*d*) *Vide Grot. hîc.*
(*e*) *Vide Bed. Theophyl. Strab. Lud. de Dieu. Spanh. Cappel.*
(*f*) *Mald. Grot. Natal. Alex.*

Digitized by Google

rien, & ne peut être rétabli dans son premier état par un autre sel ; ainsi si vous laissez corrompre la science que vous avez reçûë ; si les véritez s'affadissent dans vous-mêmes, par qui pourrez-vous être instruit, & rappellez dans la bonne voye, puisque Dieu vous a établi pour être le sel de la terre, & s'il est permis de le dire, pour saler les autres. (a) Voyez nôtre Commentaire sur saint Matthieu v. 13.

PACEM HABETE INTER VOS. *Conservez la paix entre vous.* Evitez les contestations, & sur-tout l'ambition & l'orgueil. Que le premier de vous s'étudie à être le serviteur des autres. C'est la conclusion de tout ce qu'il a dit à ses Apôtres, à l'occasion de la dispute qu'ils avoient euë en chemin sur la préséance.

CHAPITRE X.

Maximes sur le divorce. On présente des enfans à JESUS-CHRIST *pour leur imposer les mains. Dangers de l'attachement aux richesses. Bonheur de ceux qui quittent tout pour* JESUS-CHRIST. *Le Sauveur prédit sa Passion. Jacques & Jean demandent les premiéres places dans son Royaume. Guérison d'un aveugle prés de Jéricho.*

v. 1. *ET inde exurgens venit in fines Judæa ultrà Jordanem : & conveniunt iterùm turbæ ad eum, : & sicut consueverat, iterum docebat illos.*

v. 1. JESUS étant parti de ce lieu, vint aux confins de la Judée, *par le pays qui est* au-delà du Jourdain : & le peuple s'étant encore assemblé auprés de lui, il recommença aussi à les instruire selon sa coutume.

COMMENTAIRE.

v. 1. INDE EXURGENS VENIT IN FINES JUDÆÆ ULTRA JORDANEM. *Jesus étant parti de ce lieu, vint aux confins de la Judée, par le pays qui est au-delà du Jourdain.* C'est ainsi qu'il faut entendre le texte de la Vulgate, comme il paroît par le Grec (b). JESUS quitta la ville de Capharnaüm, & la Galilée, & il vint sur les frontiéres de Judée,

(a) *August. lib. 1. de Serm. Domini in monte. Brug. Grot. Mald.*

(b) Ἐκεῖθεν ἀναστὰς ἔρχεται τῶν Ἰουδαίων διὰ τοῦ πέραν τοῦ Ἰορδάνου.

2. *Et accedentes Pharisæi interrogabant eum: Si licet viro uxorem dimittere? tentantes eum.*

3. *At ille respondens, dixit eis: Quid vobis præcepit Moyses?*

4. *Qui dixerunt: Moyses permisit libellum repudii scribere, & dimittere.*

5. *Quibus respondens Jesus, ait: Ad duritiam cordis vestri scripsit vobis præceptum illud.*

6. *Ab initio autem creaturæ, masculum & feminam fecit eos Deus.*

7. *Propter hoc relinquet homo patrem suum & matrem, & adhærebit ad uxorem suam:*

8. *Et erunt duo in carne una. Itaque jam non sunt duo, sed una caro.*

2. Les Pharisiens y étant venus, lui demandérent, pour le tenter: Est-il permis à un homme de répudier sa femme?

3. Mais il leur répondit: Que vous a ordonné Moyse?

4. Ils lui répartirent: Moyse a permis de renvoyer sa femme en lui donnant un écrit par lequel on déclare qu'on la répudie.

5. Jesus leur dit; C'est à cause de la dureté de vôtre cœur qu'il vous a fait cette ordonnance.

6. Mais dés le commencement que le monde fut crée, Dieu forma un homme & une femme.

7. C'est pourquoi l'homme quittera son pere & sa mere, & demeurera avec sa femme;

8. Et ils ne seront tous deux qu'une seule chair. Ainsi ils ne sont plus deux, mais une seule chair.

COMMENTAIRE.

en passant par la Pérée, qui est le pays de delà le Jourdain. Il pût passer ce fleuve à *Bethsan*, ou à *Scythopolis*; & continuer sa route au-delà du fleuve, jusques vis-à-vis de Jéricho, où il repassa ce fleuve.

℣. 2. Pharisæi interrogabant eum. *Les Pharisiens lui demandérent: Est-il permis à un homme de répudier sa femme?* On peut voir sur tout cela nôtre Commentaire sur saint Matthieu, xix. 3. & suiv.

℣. 5. Ad duritiam cordis vestri scripsit vobis præceptum istud. *C'est à cause de la dureté de vôtre cœur qu'il vous a fait cette ordonnance.* Le mot d'*ordonnance* est mis ici pour *permission*. Toute Loi est ordonnance en un certain sens. Moyse permet aux hommes de répudier leurs femmes; mais il leur ordonne de les répudier d'une certaine maniére, & avec de certaines formalitez. La permission devient obligation dés qu'on ordonne de joindre certaines formalitez à l'acte permis.

℣. 6. Ab initio autem creaturæ. *Mais dés le commencement que le monde fut créé*, la chose ne fut pas ainsi. Dieu ne permit pas à l'homme de se séparer de sa femme. Moyse à dérogé aux Loix primitives, en tolérant un moindre mal, pour en éviter un plus grand. Sa tolérance ne rend pas la chose ni permise, ni loüable. Le Syriaque, le Persan, & l'ancien manuscrit de Cambrige lisent simplement: (a) *Au com-*

(a) Ἀπ' ἀρχῆς δὲ κτίσεως. *Nov. legunt* κτίσεως. *Syr. Cantab. Pers.*

Digitized by Google

9. Quod ergo Deus conjunxit, homo non separet.

10. Et in domo iterùm Discipuli ejus de eodem interrogaverunt eum.

11. Et ait illis: Quicumque dimiserit uxorem suam, & aliam duxerit, adulterium committit super eam.

12. Et si uxor dimiserit virum suum, & alii nupserit, mœchatur.

9. Que l'homme donc ne sépare point ce que Dieu a joint.

20. Etant dans la maison, ses Disciples l'iterrogérent encore sur la même chose :

11. Et il leur dit: Si un homme quitte sa femme, & en épouse une autre, il commet un adultére à l'égard de sa premiére femme.

12. Et si une femme quitte son mari, & en épouse un autre, elle commet un adultére.

COMMENTAIRE.

mencement Dieu fit le mâle & la femelle.

℣. 8. ERUNT DUO IN CARNE UNA. *Ils ne seront tous deux qu'une seule chair.* Ils ne composeront, pour ainsi dire, qu'un seul individu, un seul corps, un seul tout; tant leur union sera étroite, parfaite, inséparable.

℣. 10. IN DOMO ITERUM DISCIPULI EIUS, &c. *Etant dans la maison; ses Disciples l'interrogérent encore sur la même chose.* Saint Marc seul nous apprend cette particularité nécessaire pour l'intelligence du Texte. Les Disciples en usoient ordinairement ainsi: (*a*) ils demandoient en particulier au Sauveur l'explication de plusieurs choses qu'il disoit aux troupes; & toûjours ils recevoient quelque nouvel éclaircissement. C'est peut-être à cela que saint Marc fait attention, lorsqu'il dit qu'ils vinrent, *iterùm*, une seconde fois l'interroger en particulier; parce qu'ils l'avoient déja interrogé de même à Capharnaüm en secret, sur la cause qui avoit empêché qu'ils ne pûssent chasser le démon muet.

℣. 12. ET SI UXOR DIMISERIT VIRUM SUUM. *Si une femme quitte son mari, & en épouse un autre, elle commet un adultére.* Moyse dans sa Loi (*b*) ne permet qu'aux hommes de répudier leurs femmes, & ne dit pas un mot qui montre qu'il a prétendu donner aux femmes la même liberté. Toutefois JESUS-CHRIST suppose ici que le privilége de la femme est à cet égard égal à celui de l'homme. Et certes sous la Loi ancienne même on remarque quelques vestiges de la répudiation que des femmes ont faite de leurs maris. La femme de Samson fut donnée à un autre (*c*) malgré lui, & à son insçu. La femme du Lévite qui fut outragée à Gabaa de Benjamin, avoit aussi quitté son mari, & étoit retournée chez son pere. (*d*) Saül donna à Phaltiel sa fille Michol, qui étoit épou-

(*a*) *Marc.* VII. 17. IX. 27.
(*b*) *Deut.* XXIV. 1.
(*c*) *Judic.* XIV. 20.
(*d*) *Judic.* XIX. 2.

Digitized by Google

13. *Et offerebant illi parvulos ut tangeret illos. Discipuli autem comminabantur offerentibus.*

14. *Quos cùm videret Jesus, indignè tulit, & ait illis : Sinite parvulos venire ad me, & ne prohibueritis eos : talium enim est regnum Dei.*

15. *Amen dico vobis : Quisquis non receperit Regnum Dei velut parvulus, non intrabit in illud.*

16. *Et complexans eos, & imponens manus super illos, benedicebat eos.*

17. *Et cùm ingressus esset in viam, procurrens quidam genuflexo ante eum, rogabat eum : Magister bone, quid faciam ut vitam æternam percipiam ?*

13. Alors on lui présenta de petits enfans, afin qu'il les touchât : Et comme ses Disciples repoussoient avec des paroles rudes ceux qui les lui présentoient.

14. Jesus le voyant s'en fâcha, & leur dit : Laissez venir à moi les petits enfans, & ne les empêchez point, car le Royaume de Dieu est pour ceux qui leur ressemblent.

15. Je vous dis en vérité, quiconque ne recevra point le Royaume de Dieu comme un enfant, n'y entrera point.

16. Et les ayant embrassez, il les bénit en leur imposant les mains.

17. Comme il sortoit pour se mettre en chemin, un homme accourut, & se mettant à genoux devant lui, lui dit : Bon Maître, que dois-je faire, je vous prie, pour acquérir la vie éternelle ?

COMMENTAIRE.

se de David. (*a*) Salomé sœur d'Hérode le Grand, répudia Costobare son mari. (*b*) Hérodias quitta Philippe pour épouser Antipas son beau-frere. (*c*) Mais les Interprétes croyent que ces derniers exemples sont ou des extensions de la Loi, ou des libertez contraires à l'intention du Législateur. Joseph lui même reconnoît que Salomé viola dans son divorce les Loix des Juifs, (*d*) qui permettent aux hommes de répudier leurs femmes ; mais non pas aux femmes de répudier leurs maris. Pour les autres exemples il y a des différences, que l'on peut voir dans nôtre Dissertation sur le Divorce, à la tête du Deutéronome.

℣. 13. UT TANGERET ILLOS. *Afin qu'il les touchât.* Ou, suivant saint Matthieu, (*e*) pour leur imposer les mains, & pour faire sur eux quelques priéres. C'étoit une devotion des peuples, persuadez que les priéres, & l'attouchement du Sauveur pourroient combler de bénédictions leurs enfans. C'étoit toûjours une grande consolation, un grand bonheur pour eux, de pouvoir dans la suite se vanter, & se souvenir qu'ils avoient reçû la bénédiction de JESUS Fils de David.

℣. 15. QUISQUIS NON RECEPERIT REGNUM DEI VELUT PARVULUS. *Quiconque ne recevra point le Royaume de Dieu comme un enfant,*

(*a*) 1. Reg. XXV. 44.
(*b*) Joseph. Antiq. lib. XV. cap. II.
(*c*) Joseph Antiq. lib. 18. cap. 7. Vide Matt. XIV. 3. 4. Marc. VI. 17. 18.
(*d*) Joseph. Antiq. l. 15. cap. II. Οὐ καθ' τοὺς Ἰουδαίους νόμους. Ἀνδρὶ μὲν γὰρ ἔξεστι παρ' ἡμῖν τοῦτο ποιεῖν, γυναικὶ δὲ οὐδὲ δικαιοῦσθαι καθ' ἑαυτὴν γαμηθῆναι, μὴ τῷ πρώτῳ ἀνδρὶ ἀφεστῶσαν.
(*e*) Matth. XIX. 13. Ἵνα τὰς χεῖρας ἐπιθῇ αὐτοῖς, καὶ προσεύξηται.

Digitized by Google

18. *Jesus autem dixit ei: Quid me dicis bonum? Nemo bonus, nisi unus Deus.*

19. *Præcepta nosti: Ne adulteres: Ne occidas: Ne furaris: Ne falsum testimonium dixeris: Ne fraudem feceris, Honora patrem tuum & matrem.*

20. *At ille respondens, ait illi: Magister, hæc omnia observavi à juventute mea.*

21. *Jesus autem intuitus eum, dilexit eum, & dixit ei: Unum tibi deest: vade, quæcumque habes vende, & da pauperibus, & habebis thesaurum in Cœlo: & veni, sequere me.*

18. JESUS lui répondit: Pourquoi m'appellez-vous bon? Il n'y a que Dieu seul qui soit bon.

19. Vous savez les commandemens: Vous ne commettrez point d'adultére: Vous ne tuerez point: Vous ne déroberez point: Vous ne porterez point de faux témoignage: Vous ne ferez tort à personne: Honorez vôtre pere & vôtre mere.

20 Il lui répondit: Maître, j'ai observé toutes ces choses dés ma jeunesse.

21. Et JESUS jettant la vûë sur lui, l'aima, & lui dit: Il vous manque encore une chose. Allez, vendez tout ce que vous avez, donnez-le aux pauvres, & vous aurez un tréſor dans le Ciel; puis, venez, & me suivez.

COMMENTAIRE.

n'y entrera point. Il faut recevoir l'Evangile, & la foy avec la docilité, la douceur, l'humilité d'un enfant. JESUS-CHRIST prend occasion de tout ce qui se présente, d'enseigner à ses Disciples les véritez essentielles.

℣. 17. PROCURRENS QUIDAM. *Un homme accourut.* Plusieurs Exemplaires ajoûtent un certain *homme riche.* (*a*) En effet il étoit fort riche, comme il paroît par la suite; (*b*) & c'est ce qui fut cause qu'il répondit mal aux conseils de JESUS-CHRIST. Il est douteux même qu'il ait reçû le Christianisme. On peut voir cette histoire expliquée sur saint Matthieu, XIX. 16. & suiv.

℣. 19. NE FRAUDEM FECERIS. *Vous ne ferez tort à personne.* Le Grec à la lettre: (*c*) Vous ne dépoüillerez personne de ce qui lui appartient. Mais comme il a déja dit un peu plus haut, *ne furaris:* (*d*) Vous ne commettrez point de vol; pour distinguer ce précepte du premier, il faut dire qu'ici il défend de désirer le bien d'autrui; (*e*) ou simplement qu'il condamne la fraude, les tromperies secrettes, les chicanes, & toutes les autres mauvaises maniéres de prendre le bien d'autrui, (*f*) différentes de ce qu'on entend proprement sous le nom de vol.

℣. 21. INTUITUS EUM, DILEXIT EUM. *Jettant la vûë sur lui, il*

(*a*) Ἐδὲ τὶς πλούσιος προσδραμὼν. *Vide Var. Lect. Millii.*
(*b*) *Infrà* ℣. 22.
(*c*) Μὴ ἀποστερήσῃς.
(*d*) Μὴ κλέψῃς.
(*e*) *Hammond. hîc.*
(*f*) *Erasm. Le Clerc, Arab. Vulg. Tig. Illyr. alii.*

Digitized by Google

22. *Qui contristatus in verbo, abiit mœrens: erat enim habens multas possessiones.*

23. *Et circumspiciens Jesus, ait Discipulis suis: Quàm difficilè qui pecunias habent, in regnum Dei introibunt!*

24. *Discipuli autem obstupescebant in verbis ejus. At Jesus rursus respondens ait illis: Filioli, quàm difficile est, confidentes in pecuniis, in regnum Dei introire!*

25. *Facilius est camelum per foramen acûs transire, quàm divitem intrare in regnum Dei.*

26. *Qui magis admirabantur, dicentes ad semetipsos: Et quis potest salvus fieri?*

22. Mais cet homme affligé de ces paroles s'en alla tout triste, parce qu'il avoit de grands biens.

23. Alors JESUS regardant autour de lui, dit à ses Disciples: Qu'il est difficile que ceux qui ont des richesses entrent dans le Royaume de Dieu!

24. Et comme les Disciples étoient tout étonnez de ce discours, JESUS ajoûta: Mes enfans, qu'il est difficile que ceux qui mettent leur confiance dans les richesses, entrent dans le Royaume de Dieu.

25. Il est plus aisé qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille, que non pas qu'un riche entre dans le Royaume de Dieu.

26. Ils furent remplis d'un étonnement beaucoup plus grand, & ils se disoient l'un à l'autre: Et qui peut donc être sauvé?

COMMENTAIRE.

l'aima. Il le regarda d'un air plein de bonté, & de tendresse. On remarqua dans ses yeux & dans son air, qu'il avoit pris plaisir à l'entendre. Quelques-uns (*a*) croyent qu'il l'embrassa tendrement, & le baisa. D'autres, (*b*) qu'il le loüa, & lui parla avec amitié.

℣. 23. QUAM DIFFICILE QUI PECUNIAS HABENT. *Qu'il est difficile que ceux qui ont des richesses entrent dans le Royaume des Cieux?* Il explique au verset suivant, ce qu'il entend par ceux qui sont riches, & dont le salut lui paroît si difficile. Ce sont ceux qui mettent leur confiance dans leurs richesses. *Confidentes in pecuniis*; qui s'appuyent sur leur crédit, sur leurs grands biens, plûtôt que sur la miséricorde & la providence du Seigneur: qui sont prêts à violer la Loi de Dieu, & à négliger leurs plus importans devoirs, lorsqu'il s'agit de conserver, ou d'acquérir des richesses. (*c*) Qui mettent leur joye, leur fin, leur satisfaction, leur bonheur à être riches. L'état de ces sortes de personnes est absolument incompatible avec celui du Christianisme. Il est impossible de suivre JESUS-CHRIST en demeurant dans ces dispositions; mais il n'est pas impossible quoiqu'il soit fort difficile, de quitter ou ses richesses, ou l'attachement aux biens du monde, avec le secours de la grace. (*d*)

℣. 25. FACILIUS EST CAMELUM, &c. *Il est plus aisé qu'un cha-*

(*a*) *Origen. Munst. Causaub.*
(*b*) *Grot. Lud. de Dieu.*
(*c*) *Vide Psalm.* LXI. 11. *Divitiæ si affluant, nolite cor apponere.*
(*d*) *Infra* ℣. 17.

meau

Digitized by Google

27. *Et intuens illos Jesus ait : Apud homines impossibile est, sed non apud Deum : omnia enim possibilia sunt apud Deum.*

28. *Et cœpit ei Petrus dicere : Ecce nos dimisimus omnia, & secuti sumus te.*

29. *Respondens Jesus, ait : Amen dico vobis : Nemo est, qui reliquerit domum, aut fratres, aut sorores, aut patrem, aut matrem, aut filios, aut agros, propter me, & propter Evangelium,*

30. *Qui non accipiat centies tantum, nunc in tempore hoc, domos, & fratres, & sorores, & matres, & filios, & agros, cum persecutionibus ; & in sæculo futuro vitam æternam.*

27. Mais JESUS les regardant, *leur* dit : Cela est impossible aux hommes, mais non pas à Dieu ; car toutes choses sont possibles à Dieu.

28. Alors Pierre prenant la parole, lui dit : Pour nous, vous voyez que nous avons tout quitté, & que nous vous avons suivi.

JESUS répondit : Je vous dis en vérité, que personne ne quittera pour moi, & pour l'Evangile, sa maison, ou ses freres, ou ses sœurs, ou son pere, ou sa mere, ou ses enfans, ou ses terres,

30. Que présentement dans ce siécle même il ne reçoive cent fois autant de maisons, de freres, de sœurs, de meres, d'enfans, & de terres, avec des persécutions, & dans le siécle à venir la vie éternelle.

COMMENTAIRE.

meau passe par le trou d'une aiguille, &c. Voyez saint Matth. XIX. 24.

℣. 3. QUI NON ACCIPIAT CENTIES TANTUM, NUNC IN TEMPORE HOC ; DOMOS, ET FRATRES, ... CUM PERSECUTIONIBUS. (a) *Que présentement dans ce siécle même, ne reçoive cent fois autant de maisons, de freres, ... avec des persécutions ; & dans le siécle à venir la vie éternelle.* Le Fils de Dieu promet deux choses à ceux qui ont quitté toutes choses pour le suivre. La premiére, est le centuple en cette vie : & la seconde, la vie éternelle en l'autre. Les Fidéles reçoivent le centuple dans ce monde, suivant les Peres, (b) en ce que tout étant commun entre les Chrétiens, ils entrent par leur dépoüillement dans le droit, & même dans une espéce de joüissance des biens de tous les Fidéles. Ils trouvent dans leurs freres plus de secours, plus de bienveillance, plus de charité, qu'ils n'en auroient pû rencontrer dans leurs plus proches parens, & dans leurs meilleurs amis, s'ils étoient demeurez dans le monde, ou dans l'infidélité.

Saint Marc ajoûte une chose remarquable, qui n'a point été exprimée par les autres Evangélistes. C'est qu'ils recevront le centuple, *avec des persécutions*. Est-ce donc que les persécutions font partie des promesses de JESUS-CHRIST, & des récompenses qu'il promet à ses serviteurs ?

(a) Μετὰ διωγμῶν. *Heinsius, Castal. Arias Mont.* Μετὰ διωγμὸν, *post persecutionem.* Ils recevront le centuple, *aprés la fin des persécutions.* Mais cette leçon n'est pas fondée sur les Manuscrits.

(b) *Origen. Theophyl. Euthym. Author oper. imperf. in Matth.* XIX. 29.

Digitized by Google

31. *Multi autem erunt primi novissimi, & novissimi primi.*

32. *Erant autem in via ascendentes Jerosolymam: & præcedebat illos Jesus, & stupebant: & sequentes timebant. Et assumens iterùm duodecim, cœpit illis dicere quæ essent ei eventura.*

31. Mais plusieurs de ceux qui auront été les premiers seront les derniers; & *plusieurs* de ceux qui auront été les derniers, seront les premiers.

32. Lorsqu'ils étoient en chemin pour aller à Jérusalem, JESUS marchoit devant eux, & ils étoient tous étonnez, & le suivoient saisis de crainte. Et JESUS prenant à part de nouveau les douze *Disciples*, commença à leur dire ce qui lui devoit arriver.

COMMENTAIRE.

Oüi sans doute. Les persécutions, les peines, les travaux, sont la joye, & le partage des Chrétiens; c'est le gage assuré de leur bonheur futur. JESUS-CHRIST partage ses amis, comme il s'est partagé lui-même. (*a*) *Proposito sibi gaudio, sustinuit crucem, confusione contemptâ.* Et ceux qui ont l'avantage d'être à lui, n'ont garde de se plaindre de leur sort; ils l'estiment infiniment plus, que si on leur offroit tous les plaisirs du monde. *Omne gaudium existimate, fratres, cùm in tentationes varias incideritis.* (*b*) Il n'appartient qu'aux vrais Chrétiens de souffrir volontiers les maux temporels, dans l'espérance des biens éternels. *Christianorum est pati mala temporalia, & bona sperare sempiterna*, dit saint Augustin. (*c*)

Les Commentateurs (*d*) donnent aussi un autre sens littéral au Texte de saint Marc, en disant, que Dieu promet le centuple aux Fidéles, qu'il les assure de son secours *dans les persécutions*; lorsqu'ils seront dans le besoin, il ne leur manquera point. Quelques grands que puissent être les maux auxquels ils se trouveront exposez, Dieu saura proportionner son secours à leurs besoins. En un mot, il leur promet non des délices, mais des assistances.

℣. 31. MULTI ERUNT PRIMI, NOVISSIMI. *Plusieurs des premiers seront les derniers, & plusieurs des derniers seront les premiers.* Plusieurs des Juifs qui sont les premiers appellez, seront les derniers dans le Royaume des Cieux: ou plûtôt, ils en seront entiérement exclus, à cause de leur incrédulité, & de leur infidélité. Ce jeune homme qui paroissoit si prés du Royaume de Dieu, par son exactitude à observer les préceptes de la Loi, s'en trouve pourtant fort éloigné, à cause de l'attachement qu'il avoit pour les richesses. Il retourne en arriére, & résiste à l'attrait de

(*a*) *Hebr.* XII. 2.
(*b*) *Jacobi* I. 2.
(*c*) *August. Serm.* 296. *Alias de Diversis* 106. *cap.* 7.
(*d*) *Theophyl. Grot. Vat. Brug. alii.*

Digitized by Google

33. *Quia ecce ascendimus Jerosolymam, & Filius hominis tradetur Principibus Sacerdotum, & Scribis, & Senioribus, & damnabunt eum morte, & dent eum Gentibus;*

34. *Et illudent ei, conspuent eum, & flagellabunt eum, & interficient eum: & tertia die resurget.*

35. *Et accedunt ad eum Jacobus & Joannes filii Zebedæi, dicentes: Magister, volumus, ut quodcumque petierimus facias nobis.*

33. Nous allons, comme vous voyez, à Jérusalem; & le Fils de l'homme sera livré aux Princes des Prêtres, aux Scribes, & aux Sénateurs; ils le condamneront à la mort, & ils le livreront aux Gentils;

34. Ils le traiteront avec moquerie, & avec outrage; ils lui cracheront au visage; ils le foüetteront; ils le feront mourir; & il ressuscitera le troisiéme jour.

35. Alors Jacque & Jean fils de Zébédée vinrent à lui, & lui dirent: Maître, nous voudrions bien que vous fissiez pour nous tout ce que nous vous demanderons.

COMMENTAIRE.

sa vocation, pendant qu'une infinité de pécheurs, de Payens, de Publicains, de femmes de mauvaise vie, entreront dans l'Eglise, & y rencontreront leur salut. La comparaison que l'on fait de ce passage avec ceux de saint Matthieu, (*a*) & de saint Luc, (*b*) qui lui sont paralléles, fait voir que c'est-là son véritable sens.

℣. 32. JESUS PRÆCEDEBAT ILLOS, ET STUPEBANT, ET SEQUENTES TIMEBANT. *Jesus marchoit devant eux; ils étoient tous étonnez, & ils le suivoient saisis de crainte.* Voici le dernier voyage de JESUS-CHRIST à Jérusalem. Il avoit souvent averti ses Apôtres de ce qu'il y devoit souffrir. (*c*) Il ne perdoit aucune occasion de leur en rappeller le souvenir. Ils remarquérent dans ce voyage une plus grande assurance dans son air, & dans sa démarche. Il sembloit voler au supplice qui lui étoit préparé. Ils admiroient sa promtitude, & en même-tems étoient saisis de crainte, tant pour lui, que pour eux-mêmes, appréhendant que le tems de sa mort ne fût arrivé, & qu'ils ne fussent ou dispersez, ou persécutez, à cause de lui. (*d*) Enfin la seule tendresse naturelle pouvoit leur inspirer cette frayeur. Plusieurs anciens Manuscrits ont omis ces mots: (*e*) *Ils le suivoient saisis de crainte.*

℣. 35. ACCEDUNT AD EUM JACOBUS, ET JOANNES, &c. *Jacques, & Jean, fils de Zébédée vinrent à lui, &c.* Saint Matthieu dit que ce fut leur mere Salomé, qui fit la demande que nous lisons ici. Ce fut apparemment à la sollicitation, ou du moins du consentement de ses deux

(*a*) *Matth.* XIX. 30. & XX. 16.
(*b*) *Luc.* XIII. 10.
(*c*) *Marc.* VIII. 31. IX. 31. *&c.*
(*d*) *Theophylact. Beda, Maldon. Grot. Brug. Le Clerc.*
(*e*) *Non legunt*; Καὶ ἐκθαμβεῖσθαι ἐφοβοῦντο *Camab. Mont. Mogd. Colb.* 2. *Cyprian. Parisi.* 4.

Digitized by Google

36. *At ille dixit eis : Quid vultis ut faciam vobis ?*

37. *Et dixerunt : Da nobis ut unus ad dexteram tuam, & alius ad sinistram tuam, sedeamus in gloria tua.*

38. *Jesus autem ait eis : Nescitis quid petatis : potestis bibere calicem, quem ego bibo ; aut baptismo, quo ego baptizor, baptizari ?*

39. *At illi dixerunt ei : Possumus. Jesus autem ait eis : Calicem, quidem quem ego bibo : bibetis, & baptismo, quo ego baptizor, baptizabimini :*

40. *Sedere autem ad dexteram meam, vel ad sinistram, non est meum dare vobis, sed quibus paratum est.*

41. *Et audientes decem : cœperunt indignari de Jacobo & Joanne.*

42. *Jesus autem vocans eos, ait illis : Scitis quia hi, qui videntur principari gentibus, dominantur eis : & principes eorum potestatem habent ipsorum.*

36. Il leur répondit : que voulez-vous que je fasse pour vous ?

37. Accordez nous, lui dirent-ils, que dans vôtre gloire nous soyons assis, l'un à vôtre droite, & l'autre à vôtre gauche.

38. Mais JESUS leur répondit : Vous ne savez ce que vous demandez. Pouvez-vous boire le calice que je dois boire, & être baptisez du baptême dont je dois être baptisé ?

39. Ils lui dirent : Nous le pouvons. Et JESUS répartit : Vous boirez en effet le calice que je dois boire, & vous serez baptisez du baptême dont je dois être baptisé :

40. Mais pour ce qui est d'être assis à ma droite, ou à ma gauche, ce n'est point à moi à vous le donner ; mais ce sera pour ceux à qui il a été préparé.

41. Et les dix *autres* ayant entendu ceci, en conçurent de l'indignation contre Jacque & Jean.

42. C'est pourquoi JESUS les appellant à lui, leur dit : Vous savez que ceux qui ont l'autorité de commander aux peuples exercent une domination sur eux, & que leurs Princes les traitent avec empire.

COMMENTAIRE.

fils. Voyez nôtre Commentaire sur saint Matthieu Ch. xx. 20. Il est remarquable que jamais le Fils de Dieu ne parle de sa mort devant ses Disciples, qu'il ne leur vienne des pensées sur leur préséance ; tant ils étoient prévenus de l'espérance d'un Empire temporel, & tant ils étoient peu en garde contre l'ambition : & la vanité.

℣. 42. QUI VIDENTUR PRINCIPARI GENTIBUS, DOMINANTUR EIS. *Vous savez que ceux qui ont l'autorité de commander aux peuples, exercent une domination sur eux.* Quelques nouveaux Critiques (*a*) traduisent le Grec (*b*) par : *Ceux qui ont l'honneur de commander aux Nations.* On trouve des expressions pareilles dans Daniel, (*c*) dans saint Paul aux Galates, (*d*) & dans Euripide, (*e*) où l'on prétend qu'elles ont la même signification qu'on vient de marquer. D'autres (*f*) soûtiennent que

(*a*) *Grot. Ludov. de Dieu, Le Clerc. Vide & Maldon.*

(*b*) Οἱ δοκοῦντες ἄρχειν τῶν ἐθνῶν.

(*c*) *Dan.* XIII. 5. Οἱ ἐθνῶν κυβερνῶντες τὸν λαόν.

(*d*) *Galat.* II. 2. 6.

(*e*) *Euripid. Hecub. apud Grot. ibi.*

(*f*) *Cargwigt. ad Matth.* XX. *Gataker, Isia in Synopsi, alii plures.*

Digitized by Google

43. *Non ita est autem in vobis, sed quicumque voluerit fieri major erit vester minister:*

44. *Et quicumque voluerit in vobis primus esse, erit omnium servus.*

45. *Nam & Filius hominis non venit ut ministraretur ei, sed ut ministraret, & daret animam suam redemptionem pro multis.*

46. *Et veniunt Jericho, & proficiscente eo de Jericho, & Discipuli ejus, & plurima multitudine, filius Timæi Bartimæus cæcus, sedebat juxta viam mendicans,*

47. *Qui cùm audisset quia Jesus Nazarenus est, cœpit clamare, & dicere: Jesu Fili David, miserere mei.*

48. *Et comminabantur ei multi ut taceret. At ille multò magis clamabat: Fili David, miserere mei.*

49. *Et stans Jesus præcepit illum vocari. Et vocant cæcum dicentes ei: Animæ quior esto, surge, vocat te.*

43. Il n'en doit pas être de même parmi vous; mais si quelqu'un veut y devenir le plus grand, il faut qu'il soit prêt à vous servir:

44. Et quiconque voudra être le premier d'entre vous, doit être le serviteur de tous.

45. Car le Fils de l'homme même n'est pas venu pour être servi, mais pour servir, & pour donner sa vie pour la redemption de plusieurs.

46. Après cela ils vinrent à Jéricho: & comme il sortoit de Jéricho avec ses Disciples, suivi d'une grande troupe de peuple, un aveugle nommé Bartimée fils de Timée, qui étoit assis sur le chemin pour demander l'aumône,

47. Ayant appris que c'étoit JESUS de Nazareth, se mit à crier: JESUS Fils de David, ayez pitié de moi.

48. Et plusieurs le reprenoient rudement, & lui disoient qu'il se tût, mais il crioit encore beaucoup plus haut: Fils de David, ayez pitié de moi.

49. Alors JESUS s'étant arrêté, commanda qu'on l'appellât. Et quelques-uns appellérent l'aveugle, en lui disant: Ayez bonne espérance; levez-vous, il vous appelle.

COMMENTAIRE.

la phrase grecque qui porte à la lettre: *Ceux qui semblent commander aux peuples*, est un pur pléonasme, pour dire, *ceux qui commandent*: comme on dit, celui qui semble être sage, être Prophète, être une colomne de l'Eglise, pour marquer celui qui passe pour tel, & qui est considéré & reconnu comme tel. Ainsi dans saint Paul aux Corinthiens: (a) *Celui qui paroît contentieux*, c'est-à-dire, celui qui l'est en effet. Et dans saint Matthieu: (b) *Et ne semblez pas dire: Nous avons Abraham pour pere*; ne vous flattez point de cela, & ne l'allez point dire. Et dans saint Luc: (c) *Ils commencerent à disputer qui d'entr'eux paroîtroit le plus grand*; c'est-à-dire, qui auroit véritablement le premier rang. C'est la vraie signification de ce verbe en cet endroit.

℣. 46. PROFICISCENTE EO DE JERICHO, FILIUS TIMÆI

(a) 1. *Cor.* XI. 16.
(b) *Matth.* III. 8.
(c) *Luc.* XXII. 24.

Digitized by Google

50. *Qui projecto vestimento suo exiliens, venit ad eum.*

51. *Et respondens Jesus dixit illi : Quid tibi vis faciam ? Cæcus autem dixit ei : Rabboni, ut videam.*

52. *Jesus autem ait illi : Vade, fides tua te salvum fecit. Et confestim vidit, & sequebatur eum in via.*

50. Aussi-tôt il jetta son manteau, & se levant il vint à JESUS.

51. Et JESUS lui dit : Que voulez-vous que je vous fasse ? L'aveugle lui répondit : Maître, *faites* que je voye.

52. Allez, lui dit JESUS, vôtre foi vous a sauvé. Il vit au même instant, & il suivoit JESUS dans le chemin.

COMMENTAIRE.

Comme il sortoit de Jéricho, un aveugle nommé Bartimée, ou *fils de Timée*, *&c.* Il y avoit deux aveugles qui demandérent, & qui obtinrent la vûë. (*a*) Saint marc ne nomme ici que celui dont la guérison fut accompagnée de circonstances plus remarquables. Le Sauveur avoit guéri un autre aveugle en entrant à Jéricho, (*b*) mais fort différent de celui dont il est parlé ici. L'Evangéliste exprime en deux langues le nom de cet aveugle ; *Bartimée*, est son nom Syriaque ; *filius Timæi*, est son nom Latin. C'est ainsi que saint Paul a dit, *Abba*, *Pater*. *Abba* est Syrien ; *Pater* est Grec ou Latin.

℣. 50. PROJECTO VESTIMENTO. *Il jetta son manteau.* Les termes du Texte (*c*) peuvent marquer en général toutes sortes d'habits. Mais les circonstances ne permettent pas de l'entendre d'autre chose que de son manteau.

(*a*) *Matth.* XX. 29. 30.
(*b*) *Luc.* XVIII. 35.
(*c*) Ἀπέβαλων τὸ ἱμάτιον αὐτοῦ.

Digitized by Google

CHAPITRE XI.

JESUS entre à Jéruſalem monté ſur un ânon. Il maudit un figuier, qui n'avoit point de figues. Il chaſſe du Temple les marchands. Pouvoir de la foy. Pardon des ennemis. Les Scribes chargez de confuſion.

℣. 1. *ET cùm appropinquarent Jeroſolymæ & Bethaniæ, ad montem Olivarum, mittit duos ex Diſcipulis ſuis.*

2. *Et ait illis : Ite in caſtellum quod contra vos eſt, & ſtatim introeuntes illuc invenietis pullum ligatum, ſuper quem nemo adhuc hominum ſedit : ſolvite illum, & adducite.*

℣. 1. LOrſqu'ils s'approchoient de Jéruſalem, étant prés de Bethanie, vers la montagne des Oliviers, il envoya deux de ſes Diſciples,

2. Et leur dit : Allez à ce village, qui eſt devant vous : & ſi-tôt que vous y ſerez entrez, vous trouverez un ânon lié, ſur lequel nul homme n'a encore monté; déliez-le, & me l'amenez.

COMMENTAIRE.

℣. 1. CUM APPROPINQUARENT JEROSOLYMÆ, ET BETHANIÆ. *Comme ils approchoient de Jéruſalem, & de Béthanie.* Ceci arriva le Lundy d'avant la Paſſion du Sauveur : JESUS avoit couché à Béthanie, qui n'étoit qu'à une demie lieuë de Jéruſalem. (*a*) Etant ſorti de Béthanie, il envoya deux de ſes Diſciples à *Bethphagé*, petite bourgade au pied du mont des Oliviers, & ſi prés de la ville de Jéruſalem, qu'on pouvoit la prendre pour un faubourg de cette ville. Les Juifs (*b*) diſent que Bethphagé eſt auſſi ſacrée que la ville même de Jéruſalem; & que c'étoit-là que l'on cuiſoit les pains (*c*) qui s'offroient dans le Temple.

℣. 2. IN CASTELLUM. *Allez à ce village qui eſt devant vous*, à Bethphagé, qui étoit entre Béthanie d'où ils venoient, & Jéruſalem, où ils alloient.

INVENIETIS PULLUM LIGATUM. *Vous trouverez un ânon lié.* Saint Matthieu parle auſſi d'une âneſſe, avec l'ânon. (*d*) Mais ſaint Luc

(*a*) *Joan.* XI. 18. *A quinze ſtades ;* ou deux mille de Jéruſalem. *Luc.* XXIV. 50. *& Act.* I. 12. Eloignée de Jéruſalem du chemin qu'on peut faire le jour du Sabbat.

(*b*) *Rabb. apud Ligfoot. & Bochart. De animal. part.* 1. *lib.* 2. *cap.* 17.

(*c*) Εἰς τὸν καθαρισμὸν πάντων. *Ita Matth. & Luc.*

(*d*) *Matth.* XXI. 2.

Digitized by Google

3. *Et si quis vobis dixerit : Quid facitis? dicite : Quia Domino necessarius est : & continuò illum dimittet huc.*

4. *Et abeuntes invenerunt pullum ligatum ante januam foris in bivio, & solvunt eum,*

5. *Et quidam de illic stantibus dicebant illis : Quid facitis solventes pullum ?*

6. *Qui dixerunt eis sicut præceperat illis Jesus, & dimiserunt eis.*

7. *Et duxerunt pullum ad Jesum : & imponunt illi vestimenta sua, & sedit super eum.*

8. *Multi autem vestimenta sua straverunt in via : alii autem frondes cædebant de arboribus, & sternebant in via.*

9. *Et qui præibant, & qui sequebantur, clamabant, dicentes : Hosanna :*

3. Et si quelqu'un vous demande : Pourquoi faites-vous cela? dites lui : C'est que le Seigneur en a besoin, & il le laissera amener ici aussi-tôt.

4. Y étant allez, ils trouvérent l'ânon qui étoit attaché dehors auprés d'une porte entre deux chemins, & ils le déliérent.

5. Quelques-uns de ceux qui étoient là leur dirent : Que faites-vous ? Pourquoi déliez-vous cet ânon ?

6. Ils leur répondirent comme JESUS le leur avoit ordonné ; & ils le leur laissérent emmener.

7. Ainsi ayant amené l'ânon à JESUS, ils le couvrirent de leurs vêtemens, & il monta dessus.

8. Plusieurs aussi étendirent leurs vêtemens le long du chemin. D'autres coupoient des branches d'arbres, & les jettoient par où il passoit.

9. Et tant ceux qui marchoient devant, que ceux qui suivoient, crioient : Hosanna, *salut & gloire.*

COMMENTAIRE.

non plus que saint Marc, n'ont exprimé que l'ânon, parce que c'est sur lui que le Sauveur monta. Ce n'est pas sans raison qu'il est remarqué que nul homme n'avoit monté cet ânon. Les Anciens (*a*) n'employoient aux usages sacrez, autant qu'il étoit possible, que des animaux indomptez, & qui n'avoient servi à aucun homme. Les Philistins renvoyérent sur un char tout neuf, l'Arche du Seigneur, & leurs présens. (*b*) C'est une merveille qui mérite considération, qu'un ânon indompté ait conduit tranquillement JESUS-CHRIST jusqu'au Temple, au milieu du bruit, du mouvement, & des acclamations de tout ce peuple. (*c*)

℣. 4. ANTE JANUAM FORIS IN BIVIO. *Auprés d'une porte, entre deux chemins.* Circonstances supplées par saint Marc, & qui ne se lisent point dans les autres Evangélistes. L'ânon étoit apparemment avec sa mere attaché prés la porte du village, sur le chemin de Jérusalem, où la route se partageoit en deux chemins. (*d*) On peut voir sur toute cette histoire saint Matthieu, XXI. 1. 2. & suivans.

(*a*) *Vide Grot. hic. Fest. Macrob. Euripid. Ovid.*

(*b*) 1. *Reg.* VI. 7.

(*c*) *Brug.*

(*d*) *Act.* I. 6. & VI. 16.

℣. 10.

Digitized by Google

10. *Benedictus qui venit in nomine Domini: Benedictum quod venit regnum patris nostri David: Hosanna in excelsis.*

11. *Et introivit Jerosolymam in Templum, & circumspectis omnibus, cùm jam vespera esset hora: exiit in Bethaniam cum duodecim.*

12. *Et alia die cùm exirent à Bethania, esuriit.*

13. *Cúmque vidisset à longe ficum habentem folia, venit si quid fortè inveniret in ea, & cùm venisset ad eam, nihil invenit præter folia: non enim erat tempus ficorum.*

10. Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur: Béni soit le regne de nôtre pere David, que nous voyons arriver: Hosanna, *salut & gloire*, au plus haut des Cieux.

11. JESUS étant ainsi entré dans Jérusalem, *s'en alla* au Temple: & aprés avoir tout regardé, comme il étoit déja tard, il s'en alla à Béthanie avec les douze *Apôtres*.

12. Le lendemain, lorsqu'ils sortoient de Béthanie, il eut faim;

13. Et voïant de loin un figuier, qui avoit des feuilles, il y alla pour voir s'il y pourroit trouver quelque chose; & s'en étant approché, il n'y trouva que des feuilles, car ce n'étoit pas le tems des figues.

COMMENTAIRE.

℣. 10. BENEDICTUM QUOD VENIT REGNUM PATRIS NOSTRI DAVID. *Béni soit le regne de nôtre pere David, que nous voyons arriver: Hosanna au plus haut des Cieux.* Les Juifs espéroient que le Messie rétabliroit la famille de David dans sa splendeur, & que son regne seroit aussi florissant, & aussi glorieux que celui de David. Ils se flattent ici qu'enfin l'heure est venuë qu'on va voir par le moyen de JESUS-CHRIST, l'heureux accomplissement de leurs vœux, & de leurs espérances. Le Grec des imprimez porte: (*a*) *Béni soit le regne de nôtre pere David.* Béni soit ce regne, *qui vient au nom du Seigneur.* Mais plusieurs anciens Manuscrits omettent ces paroles: *Au nom du Seigneur*; & elles ne se trouvent ni dans la Vulgate, ni dans les Versions Orientales. Elles sont assez inutiles en cet endroit.

℣. 11. ET INTROIVIT JEROSOLYMAM, IN TEMPLUM. *Il entra dans Jérusalem, & alla au Temple, &c.* Saint Marc ne dit rien de tout ce que fit JESUS-CHRIST dans le Temple ce premier jour. On peut le voir dans saint Matthieu, dans saint Jean, & dans saint Luc. (*b*) Consultez l'Harmonie des quatre Evangélistes.

℣. 13. CUMQUE VIDISSET A LONGE FICUM HABENTEM FOLIA. *Voyant de loin un figuier qui avoit des feuilles, &c.* Nous avons déja parlé de ce figuier, & de la malédiction que le Fils de Dieu lui donna, dans le Commentaire sur saint Matthieu. (*c*) Ce qui embarrasse ici, est que saint Marc témoigne qu'*alors ce n'étoit pas le tems des figues.* Si ce

(*a*) Εὐλογημένη ἡ ἐρχομένη Βασιλεία ἐν ὀνόματι Κυρίου, τοῦ πατρὸς ἡμῶν Δαβίδ.

(*b*) *Matth.* XXI. 10. *& sequ. Luc.* XIX. 40. 45. 46. *Joan.* XIX. 12.

(*c*) *Matth.* XXI. 19.

O

l'eût été, il auroit été naturel que JESUS ayant faim, fût allé vers cet arbre, pour y cueillir des fruits; & n'y en ayant point trouvé, on ne seroit pas autrement surpris qu'il lui donnât sa malediction; prenant, selon sa coûtume, occasion de cela pour instruire ses Disciples d'une vérité importante. Quoiqu'au fond, est-ce la faute d'un arbre s'il est fécond, ou stérile; s'il est chargé de fruits, ou s'il n'a que des feüilles? Est il capable de choix, de volonté, de raison? (*a*) Ce seroit donc toûjours une espéce d'incongruité de maudire un arbre, quel qu'il fût: Mais cela seroit moins surprenant dans un arbre fruitier, qui au tems des fruits, n'auroit que des feuilles. Or il ne nous est pas permis de croire que JESUS-CHRIST ait été capable de pécher contre la justice, la sagesse, ou le bon sens. Il faut donc essayer de trouver un dénouëment à cette difficulté.

La plûpart des anciens & des nouveaux Interprétes (*b*) ont regardé cette action de JESUS-CHRIST, comme une figure de la réprobation des Juifs. La Synagogue n'avoit que des feuilles, au lieu de fruits; elle faisoit parade de ses Cérémonies, de ses observances, & de ses Traditions. Mais elle étoit vuide de piété, & de solides vertus. En cela elle étoit semblable à ce figuier, qui n'a que des feuilles: mais il y avoit cette différence, qu'alors ce n'étoit pas la saison naturelle des figues; au lieu que la Synagogue devoit en tout tems être chargé des fruits des bonnes œuvres. Cette raison ne satisfait qu'à une partie de la difficulté; elle montre la fin JESUS-CHRIST dans la malédiction qu'il donne au figuier; mais elle n'en découvre pas la justice. Il y avoit tant d'autres moyens de faire connoître la future réprobation des Juifs, sans recourir à celui-là, qui paroît si singulier, & si peu juste. Et de plus, si ce n'étoit pas la saison des figues, pourquoi JESUS-CHRIST y alloit-il pour y en trouver? Et si c'est injustement que le figuier est maudit, comment cela prouve t'il que ce soit avec justice que la Synagogue est réprouvée?

Quelques nouveaux traduisent: (*c*) *Car ce n'étoit pas une année de figues.* Cette année les figues avoient manqué. Mais ces Auteurs eux-mêmes reconnoissent que l'expression de l'original prise en ce sens, est sans exemple, non-seulement dans l'Evangile, mais aussi dans les Auteurs profanes. Heinsius, (*d*) & Gataker en changeant la ponctuation, & les accens, (*e*) l'expliquent ainsi: *Car là où il étoit, c'étoit la saison des figues.* Comme si saint Marc écrivant dans un climat où les figues ne mûrissent qu'en automne, vouloit faire remarquer que dans la Palestine, où vivoit

(*a*) *Beda in hunc loc. Grot. ad* ℣. 12.

(*b*) *Aug. lib. 2. Quæst. Evang. cap. 51. Origen. Hilar. Chrysost. Euthym. Ieronym. Brug. & Mald. in Matth.* XXI. 19.

(*c*) *Hamm. Le Clerc.*, Simon., Notes sur le N. T. Οὐ γὰρ ἦν καιρὸς σύκων.

(*d*) *Heinf. Exercit. sacr. lib. 2. cap. 6. Ita. Versio Gothica.*

(*e*) Οὐ γὰρ ἦν, καιρὸς σύκων.

Digitized by Google

JESUS-CHRIST, il y avoit des figues mûres au milieu du mois de Mars, quelques jours avant la fête de Pâque. Mais il n'y a qu'à jetter les yeux sur le Texte, pour comprendre que cela n'est nullement du style des Evangélistes; ils n'écrivent pas d'une maniére si serrée, & si concise, & puis à quoi bon cette remarque en cet endroit? Les voit-on prendre de semblables précautions dans les autres lieux, où il semble nécessaire de rendre raison des usages, des saisons, des pratiques du pays, ou du peuple dont ils parlent?

Il faut donc, s'il est possible, trouver dans la chose même de quoi justifier & la conduite de Sauveur, & la remarque de l'Evangéliste, en montrant. 1°. Que véritablement ce n'étoit pas alors la saison ordinaire des figues: Et 2°. qu'il pouvoit y en avoir de précoces dans un figuier qui étoit alors tout chargé de feuilles. Le tems ordinaire de la maturité des figues, est l'automne, ou le tems de la moisson; c'est de quoi tout le monde convient. (*a*) Il y en a de tardives qui ne mûrissent que vers le commencement de l'hyver; mais la saison ordinaire de leur maturité, est le tems de la moisson, & des vendanges. Il y a d'autres figuiers qui conservent leurs feuilles pendant tout l'hyver, & qui portent leur fruit deux fois l'année; au printems & en automne, parce que les boutons qu'ils avoient poussé avant l'hyver se conservent durant le froid, & mûrissent aussi-tôt que la chaleur revient; dans le même tems que celles qui doivent mûrir en automne, commencent seulement à pousser leurs boutons. C'est ce qu'il faut prouver, & par les profanes & par l'Ecriture.

Théophraste (*b*) & Pline (*c*) reconnoissent de ces figuiers toûjours verts, & toûjours chargez de fruits, les uns mûrs, ou fort avancez suivans les saisons, & les autres seulement en fleurs ou en boutons. Ils reconnoissent qu'ils sont communs dans la Syrie. Le premier fruit se cuëille au printems, & le second en automne. *Pomo antecedentis anni circa canis ortus detracto, statim alterum parit; postea florem per arcturum, hyeme fœtus enutriente*, dit Pline.

Nous voyons aussi distinctement dans l'Ecriture des figues d'automne, qui commencent à pousser leurs boutons au printems. *Lorsque vous voyez le figuier qui produit ses branches tendres, & ses boutons, vous jugez que l'été approche*, dit JESUS-CHRIST. (*d*) Et l'Epouse du Cantique II. 13. décrivant le printems, dit que la tourterelle a fait entendre sa voix; & que le figuier a produit ses boutons. Ce sont des figues ordinaires que les espions envoyez dans la terre promise, rapporterent à Moyse avec des raisins dans le désert aux Israëlites. (*e*) Mais Isaïe parle des figues préco-

(*a*) *Plin. lib.* 15. *cap.* 18. *Vide Ligfoot, hic.*
(*b*) *Theophrast. hist. Plant. lib.* 4. *cap.* 2.
(*c*) *Plin. lib.* 13. *cap.* 8. *Et lib.* XV. *cap.* 18. *Vide Le Clerc. nat. ad Hammond.*
(*d*) *Matth.* XXIV. 32. *Marc.* XIII. 28.
(*e*) *Num.* XIII. 24.

Digitized by Google

14. *Et respondens dixit ei: Jam non amplius in æternum ex te fructum quisquam manducet. Et audiebant discipuli ejus.*

15. *Et veniunt Jerosolymam. Et cùm introisset in templum, cœpit ejicere vendentes & ementes in templo: & mensas nummulariorum, & cathedras vendentium columbas evertit.*

14. Alors JESUS dit au figuier: Qu'à jamais nul ne mange plus de toi aucun fruit: ce que ses disciples entendirent.

15. Etant revenu à Jérusalem, il entra dans le temple, d'où il chassa ceux qui y vendoient & qui y achetoient: & il renversa les tables des banquiers, & les bancs de ceux qui vendoient des colombes:

COMMENTAIRE.

ces, des figues qui mûrissent au printems, lorsqu'il dit que la beauté de Samarie, (*a*) est comme celle des figues précoces, de ces figues de printems, que l'on saisit & que l'on mange aussi-tôt qu'on les trouve. Et Osée: (*b*) *J'ay rencontré Israël dans le désert, comme une figue précoce.* Jérémie les décrit comme d'excellentes figues. (*c*) *Ficus bonas nimis, ut solent ficus esse primi temporis.*

Voilà donc des figues printaniéres, des figues précoces, & des figuiers chargez de feuilles dans la Palestine, dans un tems, où les autres ne faisoient que commencer à produire leurs feuilles, & leurs boutons. JESUS-CHRIST voit un de ces figuiers qui avoit l'apparence de porter au moins quelques figues précoces: Il y va fort assuré qu'il n'y en avoit point; mais pour tirer de là une instruction importante. Il cherche, & ne trouve point de fruit: il maudit le figuier avec ses apparences trompeuses, & cet arbre commence aussi-tôt à se secher. Il sembloit faire attention à l'endroit de Michée (*d*) où ce Prophéte dit qu'il est comme un homme qui dans l'automne cherche du raisin dans les vignes aprés la vendange; il n'en trouve pas même une grappe pour se rafraîchir; & comme celui qui au printems cherche une figue précoce sur les figuiers, mais qui n'en rencontre pas une seule pour contenter son appetit. *Væ mihi quia factus sum sicut qui colligit in autumno racemos vindemiæ, non est botrus ad comedendum. Præcoquas ficus desideravit anima mea; periit sanctus in terra, &c.* Il en étoit de même de JESUS-CHRIST envers les Juifs; Il n'y remarquoit qu'une belle montre; mais stérile de bons fruits. Il cherche de la vertu, de la pieté, de la religion dans ceux qui paroissoient les plus parfaits, & il y rencontre le vice & la corruption. C'est ce qui lui fait prononcer contre eux un arrêt terrible de condamnation, & de malédiction.

℣. 15. COEPIT EJICERE VENDENTES. *Il entra dans le Temple, d'où il chassa ceux qui y achetoient, & qui vendoient.* Ceci arriva le Mardy d'a-

(*a*) *Isai.* XXVIII. 4.
(*b*) *Osee* IX. 10.
(*c*) *Jerem.* XXIV. 2. בתאני הבכורות
(*d*) *Michee.* VII. 1.

Digitized by Google

16. *Et non sinebat ut quisquam transferret vas per templum.*

17. *Et docebat, dicens eis: Nonne scriptum est: Quia domus mea, domus orationis vocabitur omnibus gentibus? Vos autem fecistis eam speluncam latronum.*

18. *Quo audito, principes sacerdotum & Scribæ quærebant quomodo eum perderent: timebant enim eum, quoniam universa turba admirabatur super doctrina ejus.*

19. *Et cùm vespera facta esset, egrediebatur de civitate.*

20. *Et cùm manè transirent, viderunt ficum aridam factam à radicibus.*

21. *Et recordatus Petrus, dixit ei: Rabbi, ecce ficus, cui maledixisti, aruit.*

16. Et il ne permettoit pas que personne transportât aucun meuble par le temple.

17. Il les instruisoit aussi en leur disant: N'est-il pas écrit: Ma maison sera appellée la maison de priere pour toutes les nations? Et cependant vous en avez fait une caverne de voleurs.

Ce que les Princes des Prêtres & les Scribes ayant entendu, ils cherchoient un moyen de le perdre: car ils le craignoient, parce que tout le peuple étoit ravi en admiration de sa doctrine.

19. Et lorsqu'il étoit déja tard, il sortit de la ville.

20. Le lendemain matin ils virent en passant le figuier, qui étoit devenu sec jusqu'à la racine.

21. Et Pierre se souvenant *de la parole de* JESUS-CHRIST, lui dit: Maître, voyez comme le figuier que vous avez maudit est devenu sec.

COMMENTAIRE.

vant la Passion. Il avoit déja chassé les mêmes Marchands le Lundy précédent. (*a*) Ils s'étoient apparemment remis par l'autorité des Prêtres, qui n'avoient pas approuvé le zéle de JESUS-CHRIST.

℣. 16. NON SINEBAT UT QUISQUAM TRANSFERRET VAS PER TEMPLUM. *Il ne permettoit pas que l'on transportât aucun meuble par le Temple.* Ou qu'on transportât quoi que ce fut. *Vas* (*b*) se met ici pour toute sorte de choses, qui servoient aux usages profanes, & sur-tout à la marchandise & au trafic: car pour ce qui concerne le culte du Seigneur, ses sacrifices, ses offrandes, les provisions de ses Ministres; c'étoit une nécessité indispensable de les transporter dans le Temple. Il condamne donc ceux qui passoient au travers du Temple pour abréger leur chemin, ceux qui portoient des fardeaux, ou des marchandises, & qui les offroient à ceux qui y venoient faire leurs priéres: en un mot, ceux qui se gouvernoient dans le lieu saint comme ils auroient fait dans une salle, ou dans un lieu profane: sans faire attention à la majesté du Seigneur, & sans se mettre en peine d'interrompre ceux qui venoient au Temple pour prier.

Les Rabbins nous étalent avec emphase les régles que l'on devoit ob-

(*a*) *Matth.* XXI. 12.

(*b*) כלי *Keli, ornatus. Vas, suppellex, instrumentum, res qualibet.*

22. *Et respondens Jesus ait illis: Habete fidem Dei.*

23. *Amen dico vobis, quia quicumque dixerit huic monti: Tollere, & mittere in mare & non hæsitaverit in corde suo, sed crediderit, quia quodcumque dixerit, fiat, fiet ei.*

24. *Propterea dico vobis, omnia quæcumque orantes petitis, credite, quia accipietis, & evenient vobis.*

25. *Et cùm stabitis ad orandum, dimittite si quid habetis adversus aliquem, ut & Pater vester qui in cœlis est, dimittat vobis peccata vestra.*

22. Jesus prenant la parole, leur dit: Ayez de la foi en Dieu:

23. Je vous dis en vérité, que quiconque dira à cette montagne: Ote-toi de là, & te jette dans la mer, & cela sans hésiter dans son cœur; mais croyant fermement que tout ce qu'il aura dit arrivera, il le verra en effet arriver.

24. C'est pourquoi je vous le dis: Quoi que ce soit que vous demandiez dans la priere, croyez que vous l'obtiendrez, & il vous sera accordé.

25. Mais lorsque vous vous présenterez pour prier, si vous avez quelque chose contre quelqu'un, pardonnez-lui, afin que vôtre Pere qui est dans les cieux vous pardonne aussi vos péchez.

COMMENTAIRE.

server dans le Temple; mais il paroît par l'Evangile que les Loix étoient fort mal observées; ou bien que les abus que nous voyons ici réprimez par le Sauveur, ne se faisoient que dans le parvis des Gentils, que les Juifs ne regardoient pas à beaucoup prés, avec le même respect que le reste du Temple. Ils disent donc (*a*) qu'il n'est pas permis d'y entrer, pas même dans le parvis des Gentils, avec son bâton ses souliers, sa bourse, ou ses pieds crottez, ou avec de l'argent dans un mouchoir, ou avec une besace, ou d'y cracher, ou d'en faire un lieu passager, &c. Ils ne tournoient point le dos au sanctuaire: ils n'y devoient paroître que dans une posture humiliée. Tout cela est fort beau dans la speculation; mais il en faudroit montrer la pratique.

℣. 22. Habete fidem Dei. *Ayez de la foy en Dieu.* Croyez fermement en Dieu, & rien ne vous sera impossible. Confiez-vous en ses promesses, demandez lui avec une humble confiance, & soyez assurez qu'il ne vous refusera aucune de vos justes demandes. (*b*) On peut aussi traduire: Ayez une foy parfaite, (*c*) une foy de Dieu, une grande foy. Comme on dit des cédres de Dieu, (*d*) une montagne de Dieu, (*e*) un zéle de Dieu, (*f*) une beauté de Dieu, (*g*) une trompette de Dieu, (*h*) pour

(*a*) *Bab. Jevamoth. fol. 6. Maimon. Vide Ligfoot, hic.*
(*b*) *Martianay.*
(*c*) *Infrà* ℣. 24.
(*d*) *Psal.* lxxix. 11.
(*e*) *Psal.* xxxv. 7.
(*f*) *Rom.* x. 2.
(*g*) *Act.* vii. 2.
(*h*) 1. *Thess.* iv. 15.

Digitized by Google

26. *Quòd si vos non dimiseritis : nec Pater vester, qui in cœlis est, dimittet vobis peccata vestra.*

27. *Et veniunt rursus Jerosolymam. Et cùm ambularet in templo, accedunt ad eum summi Sacerdotes, & Scribæ, & Seniores :*

28. *Et dicunt ei : In qua potestate hæc facis : & quis dedit tibi hanc potestatem ut ista facias ?*

29. *Jesus autem respondens ait illis : Interrogabo vos & ego unum verbum, & respondete mihi : & dicam vobis in qua potestate hæc faciam.*

30. *Baptismus Joannis, de cœlo erat, an ex hominibus ? Respondete mihi.*

31. *At illi cogitabant secum, dicentes : Si dixerimus, de cœlo, dicet : Quare ergo non credidistis ei ?*

32. *Si dixerimus : ex hominibus, timemus populum, omnes enim habebant Joannem, quia verè propheta esset.*

32. *Et respondentes dicunt Jesu : Nescimus. Et respondens Jesus ait illis : neque ego dico vobis in qua potestate hæc faciam.*

26. Que si vous ne pardonnez point, vôtre Pere qui est dans les cieux, ne vous pardonnera point non plus vos péchez.

27. Ils retournérent encore à Jérusalem. Et JESUS se promenant dans le temple, les Princes des Prêtres, les Scribes & les Sénateurs le vinrent trouver.

28. Et lui dirent : De quelle autorité faites-vous ceci ; & qui vous a donné l'autorité de faire ce que vous faites ?

29. JESUS leur répondit : J'ai aussi une demande à vous faire ; & aprés que vous m'y aurez répondu, je vous dirai de quelle autorité je fais ceci.

30. Le batême de Jean étoit-il du ciel ou des hommes, répondez-moi ?

31. Mais ils raisonnoient ainsi en eux-mêmes : Si nous répondons qu'il étoit du ciel, il nous dira : Pourquoi donc ne l'avez-vous pas crû ?

32. Que si nous disons, qu'il étoit des hommes, nous avons à craindre le peuple ; parce que tout le monde considéroit Jean comme ayant été véritablement Prophéte.

33. Ainsi ils répondirent à JESUS : Nous ne savons. Et JESUS leur dit : Je ne vous dirai point non plus de quelle autorité je fais ceci.

COMMENTAIRE.

marquer des cédres, des montagnes, une beauté, un zéle, une trompette, excellens en leur genre.

℣. 25. CUM STABITIS AD ORANDUM. *Lorsque vous vous présenterez pour prier.* A la lettre : *Lorsque vous serez debout pour prier.* Les Hébreux prioient souvent debout. (*a*) Mais souvent aussi ils prioient à genoux ou prosternez. (*b*) *Stare*, ne signifie pas toûjours être debout ; mais seulement se présenter, paroître dans un lieu. Quelques anciens manuscrits (*c*) ajoûtent ce qui suit : *Et je vous dis, demandez & on vous donnera : cherchez & vous trouverez, frappez, & on vous ouvrira. Car tous ceux qui demandent reçoivent, ceux qui cherchent trouvent, & on ouvre à ceux qui frappent.* Ce qui est tiré de saint Matthieu. *ch.* VII. ℣. 7. &

(*a*) *Vide Matth.* VI. 5. *Luc.* XVIII. 11.

(*b*) *Dan.* VI. 10. *Act.* IX. 40. XX. 36. XXI. 5. *&c.*

(*c*) *Mss. Bodl.* 2. *Seld.* 2. *Laud.* 5. *& in Pariss.* 2. *post vers. seqq.*

Digitized by Google

℣. 28. IN QUA POTESTATE HÆC FACIS! *De quelle autorité faites-vous ceci?* Pourquoi enseignez-vous dans le Temple? chassez-vous les Marchands, & les Changeurs: prenez-vous des airs d'autorité dans un lieu où vous n'avez rien? Ceci n'arriva que le mercredy d'avant la Passion, qui est le dernier jour qu'il parut dans le Temple. (*a*)

CHAPITRE XII.

La parabole des vignerons qui tuent le fils de leur Maître. Les Pharisiens, & les Hérodiens tentent JESUS-CHRIST *sur le payement du tribut; & les Saducéens sur la créance de la resurrection des morts. Quel est le premier des Commandemens? Comment David appelle-t'il le Messie son Seigneur? Offrande d'une pauvre veuve, préférée à tous les grands présens des riches.*

℣. 1. *ET cœpit illis in parabolis loqui: Vineam pastinavit homo, & circumdedit sepem, & fodit lacum, & ædificavit turrim, & locavit eam agricolis, & peregrè profectus est.*

2. *Et misit ad agricolas in tempore servum, ut ab agricolis acciperet de fructu vineæ.*

3. *Qui apprehensum eum ceciderunt, & dimiserunt vacuum.*

℣. 1. JESUS commença ensuite à leur parler en paraboles. Un homme, dit-il, planta une vigne, l'entoura d'une haye, & y creusa un pressoir, y bâtit une tour; & l'ayant loüée à des vignerons, il s'en alla en un pays éloigné.

2. La saison étant venuë, il envoya un de ses serviteurs aux vignerons, pour recevoir *ce qu'ils lui devoient* du fruit de sa vigne.

3. Mais l'ayant pris, ils le battirent, & le renvoyérent sans lui rien donner.

COMMENTAIRE.

℣. 1. VINEAM PASTINAVIT HOMO.... ET FODIT LACUM. *Un homme planta une vigne, l'entoura d'une haye, & y creusa un pressoir:* Ou plûtôt, il y creusa une cave, une fosse, une cîterne soûterraine bien cimentée, & bien enduite pour recevoir, & pour conserver le vin. Ces sortes de cîternes étoient toûjours dans la vigne même, & joignant le pressoir où l'on fouloit les raisins; car les anciens n'avoient pas l'usage des caves, comme nous l'avons à présent. (*b*) Ils enfoüissoient.

(*a*) *Confer. Matth.* XX. 23. *& seq.*

(*b*) *Panciroll. Rerum mirabil. lib.* 1. *cap. de Cellis. Vide & Suid. in voce* λάκκος. *Ulpian. Vini cisterna.*

sous

Digitized by Google

4. *Et iterum misit ad illos alium servum: & illum in capite vulneraverunt, & contumeliis affecerunt.*

5. *Et rursum alium misit & illum occiderunt, & plures alios: quosdam cædentes, alios verò occidentes.*

6. *Adhuc ergo unum habens filium charissimum: & illum misit ad eos novissimum, dicens: Quia reverebuntur filium meum.*

7. *Coloni autem dixerunt ad invicem: Hic est hæres: venite, occidamus eum: & nostra erit hæreditas.*

8. *Et apprehendentes eum, occiderunt: & ejecerunt extra vineam.*

9. *Quid ergo faciet Dominus vineæ? Veniet & perdet colonos: & dabit vineam aliis.*

10. *Nec scripturam hanc legistis: Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli:*

11. *A Domino factum est istud: & est mirabile in oculis nostris.*

12. *Et quærebant eum tenere: & timuerunt turbam: cognoverunt enim quoniam ad eos parabolam hanc dixerit. Et relicto eo abierunt.*

4. Il leur envoya encore un autre serviteur, & ils le blessérent à la tête, & lui firent toutes sortes d'outrages.

5. Il leur en envoya encore un, qu'ils tuérent; & de plusieurs *qu'il leur envoya ensuite*, ils en battirent quelques-uns, & tuérent les autres.

6. Enfin, ayant un fils unique qu'il aimoit trés-tendrement, il le leur envoya encore, aprés tous les autres, en disant: Ils auront quelque respect pour mon fils.

7. Mais ces vignerons dirent entr'eux: Voici l'héritier; allons, tuons-le, & l'héritage sera à nous.

8. Ainsi s'étant saisis de lui, ils le tuérent, & le jettérent hors de la vigne.

9. Que fera donc le Seigneur de cette vigne? Il viendra lui-même, il exterminera ces vignerons, & donnera sa vigne à d'autres.

10. N'avez-vous point lû cette parole de l'Ecriture: La pierre qui avoit été rejettée par ceux qui bâtissoient, est devenuë la principale pierre de l'angle:

11. C'est le Seigneur qui l'a fait; & nos yeux le voyent avec admiration.

12. Ceux *à qui il parloit*, cherchoient les moyens de l'arrêter; car ils virent bien que c'étoit d'eux qu'il vouloit parler dans cette parabole: mais ils craignirent le peuple; c'est pourquoi le laissant là, ils se retirérent.

COMMENTAIRE.

sous la terre leurs cruches d'argile pleines de vin; n'ayant point de tonneaux à nôtre mode. Sur toute cette parabole, on peut voir le Commentaire sur saint Matth. XXII. 32.

¥. 4. ILLUM IN CAPITE VULNERAVERUNT. *Ils le blessérent à la tête, & lui firent toutes sortes d'ouvrages.* Le Grec se traduit diversement: (a) *Ils lui jettérent des pierres, & le blessérent à la tête:* ou, *ils le lapidérent, & lui cassérent la tête.* Ce qui ne doit pas s'entendre d'une lapidation telle que la mort s'ensuive, ni d'une fracture de la tête, qui tuë un homme: Puisqu'il est dit aussi-tôt aprés qu'ils *le renvoyérent avec outrages*,

(a) Λιθοβολήσαντες εκεφαλαίωσαν. *Quid Codd. omittunt* λιθοβολήσαντες. *Ut Cant. Velez. Barb. 1. Colb. 8. Steph. n. Vulg. Coph.*

Digitized by Google

13. *Et mittunt ad eum quosdam ex Pharisæis, & Herodianis, ut eum capérent in verbo.*

14. *Qui venientes dicunt ei: Magister, scimus quia verax es, & non curas quemquam, nec enim vides in faciem hominum, sed in veritate viam Dei doces, licet dari tributum Cæsari, an non dabimus?*

13. Voulant ensuite le surprendre dans ses paroles, ils lui envoyérent quelques-uns des Pharisiens, & des Hérodiens,

14. Qui lui vinrent dire: Maître, nous savons que vous êtes sincere & véritable, & que vous n'avez égard à qui que ce soit; car vous ne considérez point la qualité des personnes; mais vous enseignez la voie de Dieu dans la vérité: Est-il permis, ou non, de payer le tribut à César?

COMMENTAIRE.

ou sans honneur. C'est donc une maniére de parler populaire, où l'on dit qu'on a cassé la tête à un homme, lorsqu'on l'a dangereusement blessé à coups de pierres à la tête. Quelques-uns (*a*) prenant le verbe Grec dans un autre sens, traduisent: *Ils lui firent tous les outrages dont ils pûrent s'aviser.* Ils mirent le comble à l'injure & à l'outrage à son égard. D'autres: (*b*) *Ils le payérent en outrages, & en mauvais traitemens.* Ils lui comptérent pour ainsi dire, la somme qu'ils lui devoient à coups de pierres. Mais sans recourir à ces explications forcées & étrangéres: rien n'est plus simple que de s'en tenir à la Vulgate, qui renferme un sens fort naturel, & fort aisé. On peut voir sur saint Matthieu l'explication de cette parabole. (*c*)

℣. 13. MITTUNT AD EUM QUOSDAM EX PHARISÆIS, ET HERODIANIS. *Ils lui envoyérent quelques-uns des Pharisiens, & des Hérodiens.* Les Pharisiens envoyérent quelques-uns de leur secte, ou *de leurs disciples*, (*d*) avec les Hérodiens, pour tâcher de faire parler JESUS pour ou contre les sentimens de Judas le Galiléen, que nous croyons être l'auteur de la secte des Hérodiens, afin d'en tirer contre lui des conséquences odieuses: s'il étoit pour Judas, & pour la liberté, ils en prendroient droit de l'accuser auprés du Gouverneur Romain, comme un séditieux: s'il témoignoit de l'éloignement de cette secte, ils le rendroient suspect au peuple qui la favorisoit.

Il est à remarquer que dans ce jour toutes les sectes des Juifs s'adressérent à JESUS-CHRIST, les unes aprés les autres pour le tenter, & pour savoir pour qui il tenoit. Les Pharisiens, les Hérodiens, les Scribes, les Saducéens y vinrent tour à tour: Mais inutilement; Jesus éluda leurs demandes artificieuses, & leur fit comprendre qu'il n'étoit à aucune de leur secte, & qu'ils étoient tous dans l'erreur.

℣. 14. LICET DARI TRIBUTUM CÆSARI? *Est-il permis, ou non,*

(*a*) *Theophylact. Beza, Lud. de Dieu.*
(*b*) *Ligfoot.*
(*c*) *Matth.* XXII. 23. *& seqq.*
(*d*) *Matth.* XXII. 16.

Digitized by Google

15. *Qui sciens versutiam illorum, ait illis: Quid me tentatis? Afferte mihi denarium ut videam.*

16. *At illi attulerunt ei. Et ait illis: Cujus est imago hæc, & inscriptio? Dicunt ei: Cæsaris.*

17. *Respondens autem Jesus, dixit illis: Reddite igitur quæ sunt Cæsaris, Cæsari, & quæ sunt Dei, Deo. Et mirabantur super eo.*

15. Mais JESUS connoissant leur hypocrisie, leur dit: Pourquoi me tentez-vous? Apportez-moi un denier, que je le voye.

16. Ils lui en apportérent un; & il leur demanda: De qui est cette image, & cette inscription? De César, lui dirent-ils.

17. JESUS leur répondit: Rendez donc à César, ce qui est à César; & à Dieu, ce qui est à Dieu. Et ils admirérent sa réponse.

COMMENTAIRE.

de payer le tribut à César? Le Grec au lieu de *tribut* porte *kenson*, (a) dont nous avons donné l'explication sur saint Matthieu. (b) Quelques Critiques croyent que ce terme marque une sorte de monnoye, d'une certaine valeur, & avec une certaine empreinte, qui étoit uniquement destiné à payer le tribut. Mais nous ne pouvons être de ce sentiment: Toute monnoye coursable dans l'Empire, étoit propre à payer les Officiers qui levoient les tributs. La chose est indubitable: Or il y en avoit de plusieurs grandeurs, & de différente forme & valeur, & de divers métaux, comme on les voit encore aujourd'hui dans les cabinets.

℣. 17. QUÆ SUNT CÆSARIS, CÆSARI; ET QUÆ SUNT DEI, DEO. *Rendez à César, ce qui est à César; & à Dieu, ce qui est à Dieu.* Les Hérodiens, ou les disciples de Judas le Galiléen, soûtenoient qu'il étoit contre la Loi & la volonté de Dieu, de reconnoître un autre Maître que le Seigneur, & de payer le tribut à un étranger. JESUS-CHRIST leur insinuë qu'ils sont dans l'erreur, & dans leur principe & dans leur conséquence. Dieu est le seul Maître de leur esprit & de leur cœur. Ils ne doivent qu'à lui seul l'adoration, l'hommage, le culte souverain. Mais ils doivent le tribut, & les autres servitudes établies par le droit ou par la coûtume, à ceux que la providence a établis sur leur tête. Or les Romains étoient alors souverains dans la Judée: Il falloit donc leur rendre tout ce qui n'étoit point contraire aux Loix du Seigneur. Les Hérodiens confondoient mal-à-propos la puissance temporelle, avec le culte, & l'adoration qui n'est dûë qu'à Dieu. L'opinion qui veut que le Sauveur sous ces termes: *Rendez à Dieu ce qui est a Dieu*, entende la capitation qui étoit dûë par chaque Israëlite, & qui se payoit à son Temple, & que cette capitation se payoit d'une certaine piéce de monnoye particuliére, dont l'étalon se conservoit dans le Temple. Cette opinion n'est appuyée d'aucu-

(a) Ἔξεστι κῆνσον Καίσαρι δοῦναι, ἢ οὔ *Cantab.* Ἐπικεφάλαιον Καίσαρι. *La capitation.*

(b) *Matth.* XXII. 6.

Digitized by Google

18. *Et venerunt ad eum Sadducæi, qui dicunt resurrectionem non esse: & interrogabant eum dicentes:*

19. *Magister, Moyses nobis scripsit, ut si cujus frater mortuus fuerit, & dimiserit uxorem, & filios non reliquerit, accipiat frater ejus uxorem ipsius, & resuscitet semen fratri suo.*

20. *Septem ergo fratres erant: & primùs accepit uxorem, & mortuus est non relicto semine.*

21. *Et secundus accepit eam, & mortuus est: & nec iste reliquit semen: Et tertius similiter;*

22. *Et acceperunt eam similiter septem: & non reliquerunt semen. Novissima omnium defuncta est & mulier.*

23. *In resurrectione ergo cùm resurrexerint, cujus de his erit uxor? Septem enim habuerunt eam uxorem.*

24. *Et respondens Jesus, ait illis: Nonne ideò erratis, non scientes Scripturas, neque virtutem Dei?*

25. *Cùm enim à mortuis resurrexerint, neque nubent, neque nubentur, sed sunt sicut Angeli in cœlis.*

26. *De mortuis autem quod resurgant, non legistis in Libro Moysi, super rubum quomodo dixerit illi Deus, inquiens: Ego sum Deus Abraham, & Deus Isaac, & Deus Jacob?*

27. *Non est Deus mortuorum, sed vivorum. Vos ergo multum erratis.*

18. Aprés cela les Saducéens, qui nient la resurrection, le vinrent trouver, & ils lui proposérent cette question:

19. Maître, Moyse nous a laissé par écrit: Que si un homme en mourant laisse sa femme sans enfans, son frere doit épouser sa femme, pour susciter des enfans à son frere *mort*.

20. Or il y avoit sept freres, dont le premier ayant pris une femme, mourut sans laisser d'enfans.

21. Le second l'ayant épousée ensuite, mourut aussi sans enfans, & le troisiéme de même;

22. Et tous les sept l'ont ainsi euë *pour femme*, sans qu'aucun ait laissé d'enfans; & enfin cette femme est morte elle-même la derniére.

23. Lors donc qu'ils ressuscieront dans la résurrection *générale*, duquel d'entre eux sera-t'elle femme, puisqu'elle l'a été de tous les sept?

24. Et Jesus leur répondit; Ne voyez-vous pas que vous êtes dans l'erreur; parce que vous ne comprenez ni les Ecritures, ni la puissance de Dieu?

25. Car lorsque les morts seront ressuscitez, les hommes n'auront point de femmes, ni les femmes de maris: mais ils seront comme les Anges qui sont dans les Cieux.

26. Et quant à la résurrection des morts: N'avez-vous point lû dans le Livre de Moyse ce que Dieu lui dit dans le buisson; Je suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, & le Dieu de Jacob?

27. Or il n'est point le Dieu des morts, mais des vivans; & ainsi vous êtes dans une grande erreur.

COMMENTAIRE.

ne preuve, & on défie de montrer qu'il ait été de nécessité de payer le demi-sicle en espéce de monnoye Judaïque. Les Hébreux n'ont jamais fabriqué assez de monnoye pour payer de cette sorte, la centiéme partie des demi-sicles qui auroient été nécessaires pour cela. On a parlé de ce demi-sicle sur saint Matthieu, XVII. 23.

℣. 18. VENERUNT AD EUM SADDUCÆI. *Les Saducéens le vinrent:*

Digitized by Google

28. *Et accessit unus de Scribis, qui audierat illos conquirentes, & videns quoniam benè illis respondérit, interrogavit eum, quod esset primum omnium mandatum?*

29. *Jesus autem respondit ei: Quia primum omnium mandatum est: Audi, Israël, Dominus Deus tuus, Deus unus est.*

30. *Et diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, & ex tota anima tua, & ex tota mente tua, & ex tota virtute tua, hoc est primum mandatum.*

31. *Secundum autem simile est illi: Diliges proximum tuum tamquam teipsum. Majus horum aliud mandatum non est.*

32. *Et ait illi Scriba: Benè, Magister in veritate dixisti, quia unus est Deus, & non est alius præter eum.*

28. Alors l'un des Docteurs de la Loi, qui avoit oüi cette dispute, voyant que JESUS avoit si bien répondu aux Saducéens, s'approcha de lui, & lui demanda: Quel étoit le premier de tous les commandemens?

29. Et JESUS lui répondit: Le premier de tous les commandemens *est celui-ci*: Ecoutez, Israël le Seigneur vôtre Dieu, est le seul Dieu:

30. Vous aimerez le Seigneur vôtre Dieu de tout vôtre cœur, de toute vôtre ame, de tout vôtre esprit, & de toutes vos forces. C'est-là le premier commandement.

31. Et voici le second, qui est semblable au premier: Vous aimerez votre prochain comme vous-même. Il n'y a aucun autre commandement plus grand que ceux-ci.

32. Le Docteur lui répondit: Maître, ce que vous avez dit est trés-véritable, qu'il n'y a qu'un seul Dieu, & qu'il n'y en a point d'autre que lui:

COMMENTAIRE.

trouver. Nous avons parlé de cette secte dans la Dissertation sur les sectes des Hébreux; nous n'avons rien à ajoûter ici sur le reste de leur demande, aprés ce que nous avons dit sur saint Matthieu, XXII. 23. & suivans.

℣. 28. UNUS DE SCRIBIS VIDENS QUONIAM ILLIS BENE RESPONDERIT. *Un des Docteurs de la Loi voyant que* JESUS-CHRIST *avoit bien répondu aux Saducéens*, vint lui demander quel étoit le plus grand commandement de la Loi. Les Saducéens & les Scribes ou les Docteurs de la Loi, n'étoient pas d'accord sur leurs principes; & les Scribes ne furent pas fâchez que le Sauveur eut réprimé la vaine suffisance du Saducéen. C'étoit apparemment alors une question fameuse dans leur école, de savoir quel étoit le premier de tous les commandemens de la Loi.

℣. 29. AUDI ISRAEL: &c. *Ecoûtez, Israël, le Seigneur vôtre Dieu, est le seul Dieu: Vous aimerez le Seigneur vôtre Dieu de tout vôtre cœur, &c.* Saint Matthieu n'a pas exprimé la premiére partie de la réponse du Fils de Dieu. Mais seulement: *Vous aimerez le Seigneur vôtre Dieu de tout vôtre cœur*, &c. L'une & l'autre est tirée du Deutéronome, VI. 4. 5. & le second commandement est tiré du Lévitique, ch. XIX. 18. Ils sont appellez premier & second, non suivant l'ordre qu'ils tiennent dans Moyse, mais suivant le rang de dignité qu'ils doivent avoir, comparez aux autres

Digitized by Google

33. *Et ut diligatur ex toto corde, & ex toto intellectu, & ex tota anima, & ex tota fortitudine : & diligere proximum tamquam seipsum, majus est omnibus holocautomatibus, & sacrificiis.*

34. *Jesus autem videns quòd sapienter respondisset, dixit illi : Non es longè à regno Dei. Et nemo jam audebat eum interrogare :*

33. Et que de l'aimer de tout son cœur, de tout son esprit, de toute son ame, & de toutes ses forces, & son prochain comme soi-même, est quelque chose de plus grand que tous les holocaustes, & que tous les sacrifices.

34. Jesus voyant qu'il avoit répondu sagement, lui dit: Vous n'êtes pas loin du Royaume de Dieu. Et depuis ce tems-là personne n'osoit plus lui faire de questions.

COMMENTAIRE.

commandemens. Voici l'Hébreu à la lettre : (a) *Ecoûtez Israël, Jehovah est nôtre Dieu, Jehovah seul.* On sait que ce nom de *Jehovah*, signifie principalement Dieu comme Créateur. Les Hébreux pour marquer l'importance de ce commandement en écrivent les derniéres lettres du premier & du dernier mot en caractere plus gros que les autres. Ces répétitions, *de tout vôtre cœur, de toute vôtre ame, de tout vôtre esprit, de toutes vos forces*, marquent admirablement l'ardeur, la vivacité, l'étenduë de l'amour que nous devons avoir pour Dieu. L'aimer d'un amour dominant, mettre en lui sa confiance, pratiquer ses Loix & ses volontez, avec une fidélité exacte & constante.

℣. 33. MAJUS EST OMNIBUS HOLOCAUTOMATIBUS. *C'est quelque chose de plus grand que tous les holocaustes.* Les deux préceptes dont je viens de parler, sont sans comparaison plus excellens que toutes les Loix cérémoniales : mêmes les plus importantes, comme les diverses sortes de sacrifices. JESUS-CHRIST insinuë que les Docteurs de la Loi donnoient beaucoup à ces sortes d'observances. Il marque ici leur véritable prix, par le paralléle qu'il en fait avec les Loix essentielles à la Religion. Celles des sacrifices ne sont qu'accessoires, & accidentelles : Elles tirent toutes leur mérite de la charité envers Dieu & envers le prochain, sans laquelle toutes les autres observances sont vaines & inutiles.

℣. 34. NON ES LONGE A REGNO DEI. *Vous n'êtes pas loin du Royaume de Dieu.* Vous comprenez quel est le fondement de la vraye & solide Réligion. Pour entrer dans mon école, & dans mon Eglise, il n'y a plus qu'un pas à faire ; c'est de croire en moi. JESUS-CHRIST n'étant venu que pour perfectionner la Loi ; dés qu'un Juif avoit bien compris quel étoit le véritable esprit, l'essence & la perfection de la Loi, il étoit fort prés du Royaume de Dieu, & de la vraye Religion que le Sauveur venoit rétablir dans le monde, où elle étoit presqu'entiérement éteinte.

(a) שמע ישראל יהוה אלהינו יהוה אחד

Digitized by Google

35. *Et respondens Jesus dicebat, docens in Templo? Quomodo dicunt Scribæ Christum filium esse David?*

36. *Ipse enim David dicit in Spiritu Sancto: Dixit Dominus Domino meo, sede à dextris meis, donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum.*

37. *Ipse ergo David dicit eum Dominum, & unde est filius ejus? & multa turba eum libenter audivit.*

38. *Et dicebat eis in doctrina sua: Cavete à Scribis, qui volunt in stolis ambulare, & salutari in foro:*

35. Mais JESUS enseignant dans le temple, leur dit: Comment les Scribes disent-ils que le Christ est fils de David.

36. Puisque David lui-même a dit par le Saint Esprit: Le Seigneur a dit à mon Seigneur: Asséyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que j'aye réduit vos ennemis à vous servir de marche-pied?

37. Puis donc que David l'appelle lui-même son Seigneur, comment est-il son fils? une grande partie du peuple prenoit plaisir à l'écouter.

38. Et il leur disoit en sa maniére d'instruire: Gardez-vous des Docteurs de la Loi, qui aiment à se promener avec de longues robes, & à être saliiez dans les places pupliques;

COMMENTAIRE.

℣. 35. QUOMODO DICUNT SCRIBÆ CHRISTUM FILIUM ESSE DAVID. *Comment les Scribes disent-ils que le Christ est Fils de David?* Aprés avoir répondu aux demandes des Pharisiens, des Hérodiens, des Saducéens, & des Docteurs de la Loi, JESUS-CHRIST à son tour fait une question aux Pharisiens, (*a*) sur le Pere du Messie. Tout le monde convenoit que le Christ devoit être de la race de David: Mais les Pharisiens & les Scribes l'attendoient simplement comme un homme d'une vertu, d'un mérite, d'une valeur extraordinaire. Le Sauveur veut les amener à reconnoître sa divinité, en leur montrant que le Messie ne seroit pas Fils de David, comme ils l'entendoient, puisque David l'appelloit son Seigneur. On peut voir nôtre Commentaire sur saint Matthieu, XXII. 41. 42. 43.

℣. 38. DICEBAT EIS IN DOCTRINA SUA. *Il leur disoit dans sa maniére d'enseigner.* Voyez une pareille expression ci-devant Marc. IV. 2. Et pour l'explication de ce que dit ici le Fils de Dieu, voyez saint Matthieu XXIII. 2. 3. &c.

VOLUNT IN STOLIS AMBULARE. *Ils aiment à se promener avec de longues robes.* Les Hébreux portoient d'ordinaire la tunique par dessous, & le manteau par dessus. Nous ne leur connoissons point d'autres habits. *La stole*, dont parle ici saint Marc, (*b*) étoit donc apparemment la tunique ou l'habit de dessous, que les Scribes & les Pharisiens affectoient de porter plus longue que les autres: & peut-être d'une autre cou-

(*a*) *Matth.* XXII. 41. 42.

(*b*) Τῶν στολῶν περιπατεῖν ἐν στολαῖς.

Digitized by Google

39. *Et in primis cathedris ſedere in Synagogis, & primos diſcubitus in cœnis.*

40. *Qui devorant domos viduarum ſub obtentu prolixæ orationis: hi accipient prolixius judicium.*

41. *Et ſedens Jeſus contra gazophylacium, aſpiciebat quomodo turba jactaret æs in gozaphylacium, & multi divites jactabant multa.*

39. A être aſſis aux premiéres chaires dans les Synagogues, & à avoir les premieres places dans les feſtins:

40. Qui dévorent les maiſons des veuves, ſous prétexte qu'ils font de longues priéres. Ces perſonnes en recevront une condamnation plus rigoureuſe.

41. JESUS étant aſſis vis-à-vis du tronc, il prenoit garde de quelle maniére le peuple y jettoit de l'argent; & comme pluſieurs gens riches y en mettoient beaucoup:

COMMENTAIRE.

leur, & d'y ajoûter des franges. En cet endroit ſaint Marc a voulu déſigner apparemment le même abus que ſaint Matthieu a marqué, en diſant: Ils portent de longues franges: (*a*) *Magnificant fimbrias*. Mais Moyſe (*b*) n'ayant ordonné des franges, & des houpes que pour les manteaux ſeulement; & *ſtolè*, ſignifiant sûrement dans le langage des Elléniſtes, auteurs du nouveau Teſtament, (*c*) & des Romains; un habit long, & fort différent du manteau; il eſt beaucoup plus vrai-ſemblable que l'Evangéliſte a voulu marquer la tunique, que les Phariſiens affectoient de porter longue & traînante, au lieu que le commun des Juifs la portoit plus courte, & n'allant pas au delà du milieu de la jambe. Les habits longs & traînans déſignent un homme diſtingué par ſon rang, ou par ſa dignité. Le vice dominant des Phariſiens étoit l'orgueil, & l'ambition.

℣. 41. QUOMODO TURBA JACTARET ÆS IN GAZOPHYLACIUM. *Jeſus prit garde de quelle maniére le peuple jettoit de l'argent dans le tronc.* Le terme de *Gazophylacium*, ſignifie proprement le lieu où l'on conſerve l'or, ou l'argent; ſouvent il ſe prend dans l'Ecriture pour le lieu où l'on gardoit l'or & l'argent du Temple: (*d*) Ici il ne peut ſignifier que le coffre, ou le tronc, où chacun jettoit à ſa dévotion, ce qu'il jugeoit à propos. On dit que les troncs étoient dans le parvis des femmes, & qu'ils étoient au nombre de treize, ils étoient placez devant un portique où JESUS-CHRIST s'aſſit dans cette occaſion. La veuve vint jetter ſon offrande dans celui des treize troncs, où la tradition vouloit que les femmes jettaſſent leurs offrandes; car il ne leur étoit pas permis de jetter dans

(*a*) *Matth.* XXIII. 5. Μεγαλύνουσι τὰ κράσπεδα.
(*b*) *Num.* XV. 38. *Deut.* XXII. 12.
(*c*) *Vide Marc.* XVI. 5. *Luc.* XV. 22. *Apoc.* VI. 11. VII. 9. 13. 14.
(*d*) Voyez Grotius, & Ligfoot ſur cet endroit.

les

Digitized by Google

42. *Cùm veniſſet autem vidua una pauper miſit duo minuta, quod eſt quadrans.*

43. *Et convocans Diſcipulos ſuos, ait illis? Amen dico vobis, quoniam vidua hæc pauper plus omnibus miſit, qui miſerunt in gazophylacium.*

44. *Omnes enim ex eo, quod abundabat illis, miſerunt: hæc verò de penuriâ ſuâ omnia quæ habuit miſit totum ſuum.*

42. Il vint auſſi une pauvre veuve, qui y mit ſeulement deux petites piéces de la valeur d'un liard.

43. Alors JESUS ayant appellé ſes Diſciples, leur dit: Je vous dis en vérité, que cette pauvre veuve a plus donné que tous ceux qui ont mis dans le tronc:

44. Car tous les autres ont donné de leur abondance; mais celle-ci a donné de ſon indigence même, tout ce qu'elle avoit, & tout ce qui lui reſtoit pour vivre.

COMMENTAIRE.

les autres douze, ni d'avancer plus avant dans le Temple, ſelon les Rabbins rapportez dans Ligfoot.

MULTI DIVITES IACTABANT MULTA. *Pluſieurs gens riches y en mettoient beaucoup.* Ils jettoient dans le tronc de groſſes piéces, ou des ſommes conſidérables, avec oſtentation.

℣. 42. MISIT DUO MINUTA, QUOD EST QUADRANS. *Une pauvre femme y jetta deux petites pieces, de la valeur d'un liard.* Les deux piéces valoient la quatriéme partie du ſoû Romain; c'eſt-à-dire environ neuf deniers de nôtre monnoye.

℣. 43. VIDUA HÆC PAUPER PLUS OMNIBUS MISIT. *Cette pauvre veuve a plus donné que tous ceux qui ont mis dans le tronc.* Il y a plus de libéralité à donner peu, lorſqu'on eſt trés-pauvre, qu'à donner beaucoup, lorſqu'on eſt dans l'abondance. (*a*) Le riche ne s'appauvrit pas en donnant, il ne court aucun riſque du côté de l'indigence; il lui reſte toûjours abondamment dequoi vivre à ſon aiſe. Le pauvre au contraire s'expoſe, en donnant ce qu'il a, à toutes les incommoditez de la pauvreté. Cette veuve donne donc plus que tous les autres, ſi l'on conſidére ſon bon cœur, ſa bonne volonté, & ſi l'on compare ce qu'elle donne avec ce qu'elle a, & qu'on faſſe la même compenſation dans ce que font les riches. (*b*)

℣. 44. OMNIS ENIM EX EO, QUOD ABUNDABAT ILLIS. *Tous les autres ont donné de leur abondance, mais celle-ci a donné de ſon indigence même.* Ou plûtôt, ſuivant le Grec: (*c*) *Les autres ont donné de leur ſuperflu, & celle-ci a donné de ſon néceſſaire*, ou de ce qui lui manquoit; *elle a donné toute ſa vie*; elle a donné ce dont elle ne peut ſe priver, ſans ſe

(*a*) *Ambroſ. lib. de Viduis, cap. 5. Uberior eſt enim nummus à parvo: quia non quantum datur, ſed quantum reſidetur. expenditur.*

(*b*) *Vide Grot. hic. Chryſoſt. homil. 19. in Joan. Et ad 2. Cor. IX. 7. Cyprian. de opere & Eleemoſynis.*

(*c*) Πάντες γὰρ ἐκ τοῦ περισσεύοντος αὐτοῖς ἔβαλον, ἡ δὲ ἐκ τῆς ὑστερήσεως αὐτῆς, ὅλον τὸν βίον ἔβαλεν.

Digitized by Google

mettre au hazard de mourir de faim. On ne peut pas porter la libéralité plus loin. Ce que faisoit cette femme étoit une œuvre de surérogation. Que peut-on croire de sa fidélité à remplir les devoirs essentiels de sa Religion, puisqu'elle étoit si fervente dans ce qui n'est que de dévotion ?

CHAPITRE XIII.

Prédiction de la ruine du Temple. Présage de ce terrible événement. Abomination de la désolation. Faux-Christs, & faux-Prophétes. Venuë de JESUS-CHRIST *dans les nuës. Parabole du figuier qui produit ses feuilles. Vigilance continuelle.*

℣. 1. *ET cùm egrederetur de Templo, ait illi unus ex Discipulis suis: Magister, aspice quales lapides, & quales structura.*

2. *Et respondens Jesus, ait illi: Vides has omnes magnas ædificationes? Non relinquetur lapis super lapidem, qui non destruatur.*

℣. 1. LOrsqu'il sortoit du Temple, un de ses Disciples lui dit: Maître, regardez quelles pierres, & quels bâtimens.

2. Mais JESUS lui répondit: Voyez-vous tous ces grands bâtimens? Ils seront tellement détruits, qu'il n'y demeurera pas pierre sur pierre.

COMMENTAIRE.

℣. 1. AIT ILLI UNUS EX DISCIPULIS. *Un de ses Disciples lui dit,* S Matthieu (*a*) raconte que JESUS sortant du Temple, pour se retirer hors de la ville à son ordinaire, ses Disciples s'approchérent, pour lui faire remarquer la beauté des édifices du Temple. Mais saint Marc nous dit plus précisément que ce fut un des Disciples qui lui en montra *les pierres, & le bâtiment.* Joseph (*b*) dit que le Grand Hérode ayant entrepris de démolir l'ancien Temple, & d'en bâtir un nouveau, amassa une infinité de matériaux, & employa à ce superbe édifice dix mille ouvriers pendant huit ans. Il étoit construit de pierres fort blanches & fort dures, de la longueur de vingt-cinq coudées, de huit de haut, & de douze de large. C'étoit un des plus magnifiques, & peut être le plus magnique bâtiment de tout l'Orient. Les Apôtres qui étoient Ga-

(*a*) *Matth.* XXIV. 3. Ἐπιδεῖξαι αὐτῷ τὰς οἰκοδομὰς τοῦ ἱεροῦ. *Vide & Luc.* XXI. 5.

(*b*) *Antiq. lib.* XV. *cap.* 14.

Digitized by Google

3. Et cùm sederet in monte olivarum contrà Templum, interrogant eum separatim Petrus, & Jacobus, & Joannes, & Andreas:

4. Dic nobis, quando ista fient? Et quod signum erit, quando hæc omnia incipient consummari.

5. Et respondens Jesus cœpit dicere illis: Videte ne quis vos seducat:

6. Multi enim venient in nomine meo dicentes, quia ego sum: & multos seducent.

7. Cùm audieritis autem bella & opiniones bellorum, ne timueritis, oportet enim hæc fieri: sed nondum finis.

3. Et lorsqu'il étoit assis sur la montagne des Oliviers, vis-à-vis du Temple, Pierre, Jacque, Jean, & André lui demandérent en particulier:

4. Dites-nous quand cela arrivera, & quel signe il y aura quand toutes ces choses seront prêtes à être accomplies.

5. Et JESUS leur répondit: Prenez garde que personne ne vous séduise;

6. Car plusieurs viendront sous mon nom, qui diront: C'est moi *qui suis le* Christ; & ils en séduiront plusieurs.

7. Lorsque vous entendrez parler de guerres, & de bruits de guerres, ne craignez point, parce qu'il faut que cela arrive; mais ce ne sera pas encore la fin.

COMMENTAIRE.

siléens, & qui ne venoient au plus que trois fois l'année à Jérusalem, ne pouvoient se lasser d'admirer ces masses de pierres, & cet édifice si superbe, si somptueux.

℣. 2. NON RELINQUETUR LAPIS SUPER LAPIDEM, *Il n'y demeurera pas pierre sur pierre.* Ceci fut éxécuté quarante ans aprés la mort du Sauveur, par les armes des Romains.

℣. 3. INTERROGABANT EUM SEPARATIM PETRUS ET JACOBUS, &c. *Pierre, Jacque, Jean & André lui demandérent en particulier.* Saint Matthieu dit que ce furent les Disciples qui lui firent en commun cette demande. Mais les quatre Apôtres désignez ici portérent la parole.

℣. 4. DIC NOBIS, QUANDO ISTA FIENT? *Dites-nous quand cela arrivera?* Quand arrivera la destruction du Temple, qu'il avoit prédite en sortant du Temple, pour la derniére fois; car il n'y retourna plus depuis. La réponse préciſe à cette question des Apôtres, ne se lit que ci-aprés au ℣. 32. *Quant à ce jour, & à cette heure, nul ne la sait, ni les Anges qui sont dans le Ciel, ni le Fils, mais le Pere seul.* Ce qu'on lit depuis le ℣. 4. jusqu'au 32. est une explication plus ample de ce qu'il avoit dit en deux mots: *Il n'y restera pierre sur pierre.*

℣. 6. MULTI ENIM VENIENT DICENTES: QUIA EGO SUM. *Plusieurs diront; c'est moi qui suis le Christ.* On vit paroître plusieurs faux Prophétes avant la destruction de Jérusalem, & du Temple. Saint Jean l'Evangéliste dans sa premiére Epître, dit que de son tems il y avoit plusieurs *Antechrists*, ou plusieurs adversaires de JESUS-CHRIST. Mais si l'on veut se borner au tems qui a précédé la ruine du Temple; car on

Digitized by Google

8. *Exurget enim gens contra gentem, & regnum super regnum, & erunt terræ motus per loca, & fames. Initium dolorum hæc.*

8. On verra se soulever peuple contre peuple, & Royaume contre Royaume: il y aura des tremblemens de terre en divers lieux, & des famines; & ce *ne* sera là *que* le commencement des douleurs.

9. *Videte autem vosmetipsos. Tradent enim vos in conciliis, & in Synagogis vapulabitis, & ante Præsides, & Reges stabitis propter me, in testimonium illis.*

9. Pour vous autres, prenez bien garde à vous. Car on vous fera comparoître dans les assemblées des Juges: on vous fera foüetter dans les Synagogues; & vous serez présentez, à cause de moi, aux Gouverneurs, & aux Rois, afin que vous me rendiez témoignage devant eux.

COMMENTAIRE.

croit que les Epîtres de cet Apôtre ne sont que depuis ce tems-là. (*a*) On peut mettre au nombre de ces faux Christs, & de ces faux Prophétes les deux Theudas, dont le dernier fut détruit par le Gouverneur Fadus; Simon le Magicien, & cet Egyptien qui parut sous le Gouvernement de Felix; & un autre sous Portius Festus. Voyez le Commentaire sur saint Matthieu, XXIV. 5. Et celui sur la premiére Epître de S. Jean.

℣. 8. EXURGET GENS CONTRA GENTEM. *On verra se soûlever peuple contre peuple.* Cela peut marquer les différentes révoltes des Juifs, & les soûlevemens de diverses villes contr'eux. On fit main basse sur eux en différens endroits, à Alexandrie, à Tyr, à Cézarée, à Sythopolis, à Ascalon. (*b*)

INITIUM DOLORUM HÆC. *Ce ne sera là que le commencement des douleurs.* Ou plûtôt: (*c*) *C'est-là le commencement des douleurs de l'enfantement.* Quand vous verrez cela, vous pourrez vous assurer que bientôt le souverain malheur doit arriver. De même que les douleurs de l'enfantement sont des marques certaines de l'enfantement prochain. Les Prophétes comparent souvent les maux dont ils menacent les peuples, aux douleurs d'une femme en travail.

℣. 9. TRADENT ENIM VOS IN CONCILIIS. *On vous fera comparoître devant l'assemblée des Juges, dans les Synagogues, devant les Gouverneur, & devant les Rois.* Tout cela fut éxécuté à la lettre dans la personne des Apôtres, avant la ruine de Jérusalem. Les Juifs les firent comparoître à Jérusalem; (*d*) Ils furent condamnez au foüet dans les Synagogues. (*e*) Ils parurent devant les Gouverneurs de la Judée, (*f*) devant

---

(*a*) Vers l'an 96. ou 97. de J. C.
(*b*) *Joseph. de Bello, lib. 2, cap. 19. 20. in Latino pag. 813. & sequ.*
(*c*) Ἀρχὴ ὠδίνων ταῦτα.
(*d*) *Act. IV. 3. 5. 6. &c.*
(*e*) *Act. VI. 9. XXII. 19. &c.*
(*f*) *Act. XXIV. XXV.*

Digitized by Google

10. *Et in omnes gentes primùm oportet prædicari Evangelium.*

11. *Et cùm duxerint vos tradentes, nolite præcogitare quid loquamini: sed quod datum vobis fuerit in illa hora, id loquimini: non enim vos estis loquentes, sed Spiritus Sanctus.*

12. *Tradet autem frater fratrem in mortem, & pater filium, & consurgent filii in parentes, & morte afficient eos.*

13. *Et eritis odio omnibus propter nomen meum. Qui autem sustinuerit in finem, hic salvus erit.*

14. *Cùm autem videritis abominationem desolationis, stantem ubi non debet, qui legit, intelligat: tunc qui in Judæa sunt, fugiant in montes:*

10. Il faut auſſi auparavant que l'Evangile ſoit prêché à toutes les nations.

11. Lors donc qu'on vous ménera pour vous livrer entre leurs mains, ne préméditez point ce que vous leur devez dire; mais dites ce qui vous ſera inſpiré à l'heure même: car ce ne ſera pas vous qui parlerez, mais le Saint Eſprit.

12. Or le frere livrera le frere à la mort, & le pere le fils; les enfans s'éleveront contre leurs peres & leurs meres, & les feront mourir.

13. Et vous ſerez haïs de tout le monde à cauſe de mon nom: mais celui qui perſévérera juſqu'à la fin, ſera ſauvé.

14 Mais lorſque vous verrez l'abomination établie au lieu où elle ne doit pas être (que celui qui lit, entende *ce qu'il lit*:) Alors que ceux qui ſeront dans la Judée s'enfuyent ſur les montagnes:

COMMENTAIRE.

les Rois, & les Empereurs. (*a*) Nous voyons tout cela bien marqué dans les Actes des Apôtres, qui ne nous parlent preſque que de ſaint Pierre, & de ſaint Paul. Si nous avions l'hiſtoire des autres Apôtres, nous pourrions le juſtifier de même à proportion, que nous le faiſons dans les perſonnes de ces deux, qui nous ſont les plus connus.

℣. 10. IN OMNES GENTES PRIMUM OPORTET PRÆDICARI EVANGELIUM. *Il faut qu'auparavant l'Evangile ſoit prêché à toutes les nations.* Avant la deſtruction du Temple, ſaint Paul (*b*) ſeul avoit porté l'Evangile dans une grande partie de l'Empire Romain. (*c*) Les autres Apôtres avoient travaillé à proportion. L'Apôtre ſaint Pierre adreſſe ſa premiére Epître aux Fidéles du Pont, de la Galatie, de la Cappadoce, de l'Aſie, de la Bithinie. Saint Paul écrit aux Romains, (*d*) que la réputation de leur foy eſt répanduë par tout le monde.

℣. 11. NOLITE PRÆCOGITARE. *Ne préméditez point ce que vous devez dire.* Le Sauveur avoit déja dit la même choſe dans une autre occaſion, *Matth.* X. 19. 20. Voyez auſſi *Luc.* XII. 11.

℣. 12. TRADET AUTEM FRATER FRATREM IN MORTEM. *Le frere livrera le frere à la mort.* Les Apôtres n'eurent point de plus ar-

(*a*) *Act.* XV. 13. *& ſeq.*
(*b*) *Act.* XXV. 10. *& 2. Timoth.* IV. 16.
(*c*) *Rom.* XV. 19. *Galat.* I. 17. 18. 19. *& Act. paſſim.*
(*d*) *Rom.* I. 8.

Digitized by Google

15. *Et qui super tectum, ne descendat in domum, nec introeat ut tollat quid de domo sua:*

16. *Et qui in agro erit, non revertatur retrò tollere vestimentum suum.*

17. *Væ autem prægnantibus, & nutrientibus in illis diebus.*

18. *Orate verò ut hieme non fiant.*

19. *Erunt enim dies illi tribulationes tales, quales non fuerunt ab initio creaturæ, quam condidit Deus, usque nunc, neque fient.*

20. *Et nisi breviasset Dominus dies, non fuisset salva omnis caro: sed propter electos, quos elegit, breviavit dies.*

21. *Et tunc si quis vobis dixerit: Ecce hic est Christus, ecce illic, ne credideritis.*

22. *Exurgent enim pseudo-Christi, & pseudo-Prophetæ, & dabunt signa & portenta ad seducendos, si fieri potest, etiam electos.*

23. *Vos ergo videte: ecce prædixi vobis omnia.*

24. *Sed in illis diebus, post tribulationem illam, sol contenebrabitur, & luna non dabit splendorem suum:*

25. *Et stellæ cœli erunt decidentes & virtutes, quæ in cœlis sunt, movebuntur.*

26. *Et tunc videbunt Filium hominis venientem in nubibus cum virtute multa, & gloria.*

15. Que celui qui sera sur le toît ne descende point dans sa maison, & n'y entre point pour en emporter quelque chose:

16. Et que celui qui sera dans le champ, ne retourne point sur ses pas pour prendre son vêtement.

17. Malheur aux femmes qui seront grosses, ou nourrices en ces jours-là.

18. Priez *Dieu* que ces choses n'arrivent point durant l'hyver.

19. Car l'affliction de ce tems-là sera si grande, que depuis le premier moment où Dieu créa toutes choses, jusqu'à présent, il n'y en eut jamais de pareille, & il n'y en aura jamais.

20. Que si le Seigneur n'avoit abrégé ces jours, nul homme n'auroit été sauvé: mais il les a abrégez à cause des Elûs qu'il a choisis.

21. Si quelqu'un vous dit alors: Le Christ est ici, ou il est là, ne le croyez point.

22. Car il s'élevera de faux Christs, & de faux Prophétes, qui feront des prodiges, & des choses étonnantes, pour séduire, s'il étoit possible, les élûs mêmes.

23. Prenez donc garde à vous; vous voyez que je vous ai tout prédit.

24. Mais aprés ces jours d'affliction, le soleil s'obscurcira, & la lune ne donnera plus sa lumiére:

25. Les étoiles tomberont du Ciel, & les Puissances qui sont dans les cieux seront ébranlées.

26. Alors on verra le Fils de l'homme qui viendra sur les nuées avec une grande puissance, & une grande gloire.

COMMENTAIRE.

dens, ni de plus dangereux ennemis que les Juifs leurs freres. Ils les persécutérent partout, & devant les Payens, & devant les Juges de leur nation.

℣. 14. CUM AUTEM VIDERITIS ABOMINATIONEM. *Lorsque vous verrez l'abomination, &c.* On peut voir nôtre Commentaire sur saint Matthieu, XXIV. 15. Et *Dan.* IX. 26. & pour les versets suivans de même.

Digitized by Google

27. *Et tunc mittet Angelos suos, & congregabit electos suos à quatuor ventis, à summo terræ, usque ad summum cœli.*

28. *A ficu autem discite parabolam. Cùm jam ramus ejus tener fuerit, & nata fuerint folia, cognoscitis quia in proximo sit æstas,*

29. *Sic & vos cùm videritis hæc fieri, scitote quòd in proximo sit in ostiis.*

30. *Amen dico vobis, quoniam non transibit generatio hæc, donec omnia ista fiant.*

31. *Cœlum & terra transibunt, verba autem mea non transibunt.*

32. *De die autem illo vel horâ nemo scit, neque angeli in cœlo, neque Filius, nisi Pater.*

27. Et il envoyera ses Anges pour rassembler ses élûs des quatre coins du monde, depuis l'extrêmité de la terre, jusqu'à l'extrêmité du ciel.

28. Apprenez *sur ceci* une comparaison, tirée du figuier. Lorsque ses branches sont déja tendres, & qu'il pousse ses feuilles, vous savez que l'été est proche.

29. De même, lorsque vous verrez toutes ces choses arriver, sachez que *le Fils de l'homme* est proche, & qu'il est déja à la porte.

30. Je vous dis en vérité, que cette génération ne passera point, que toutes ces choses ne soient accomplies.

31. Le ciel & la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point.

32. Quant à ce jour, ou à cette heure-là, nul ne la sait, ni les Anges qui sont dans le ciel, ni le Fils, mais le Pere seul.

COMMENTAIRE.

℣. 24. SOL CONTENEBRABITUR. *Le soleil s'obscurcira, &c.* Ces maniéres de parler sont de pures figures, elles marquent une désolation entiére. Les Prophétes les employent souvent, (*a*) lorsqu'ils annoncent aux peuples les disgraces totales de leurs nations. On n'en doit pas demander l'éxécution littérale ni avant, ni pendant le siége de Jérusalem. On dit communément que l'on vit dans les ténébres, & dans l'ombre de la mort, lorsqu'on se trouve enveloppé dans des malheurs extrêmes & imprévûs. On croit qu'à la fin du monde, & avant le Jugement universel, ces signes terribles paroîtront réellement dans le Ciel. Voyez *Matth.* XXIV. 29.

℣. 30. NON TRANSIBIT GENERATIO HÆC. *Cette génération ne passera point que toutes ce choses ne soient accomplies.* Ces paroles sont trés-favorables à ceux qui expliquent tout ceci de la ruine de Jérusalem : & nous ne doutons point que ce ne soit son vrai sens historique & littéral ; sans nier toutefois que dans un autre sens, on ne doive l'entendre avec les anciens Peres, du Jugement dernier, dont la ruine de Jérusalem, étoit comme le symbole, & l'avantcoureur.

℣. 32. DE DIE AUTEM ILLO, VEL HORA NEMO SCIT, &c. *Quant à ce jour, ou à cette heure, nul ne le sait, ni les Anges, ni le Fils,*

(*a*) *Isai.* XIII. 9. 10. XXIV. 23. LX. 20. *Ezech.* XXXII. 7. 8. *Joël.* II. 30. *&c.*

Digitized by Google

33. *Videte, vigilate, & orate : nescitis enim quando tempus sit.*

34. *Sicut homo, qui peregrè profectus reliquit domum suam, & dedit servis suis potestatem cujusque operis, & janitori præcepit ut vigilet.*

35. *Vigilate ergo, (nescitis enim, quando dominus domûs veniat : serò, an media nocte, an galli cantu, an manè :)*

36. *Ne cùm venerit repentè, inveniat vos dormientes.*

37. *Quod autem vobis dico, omnibus dico : Vigilate.*

33. Prenez garde à vous, & priez; parce que vous ne savez quand ce tems viendra.

34. Car il en sera comme d'un homme, qui s'en allant faire un voyage, laisse sa maison sous la conduite de ses serviteurs, *marquant* à chacun ce qu'il doit faire, & recommande au portier qu'il soit vigilant.

35. Veillez donc *de même*, puisque vous ne savez pas quand le maître de la maison doit venir; si ce sera le soir, ou à minuit, ou au chant du coq, ou au matin;

36. De peur que survenant tout d'un coup, il ne vous trouve endormis.

37. Or ce que je vous dis, je le dis à tous: Veillez.

COMMENTAIRE.

mais le Pere seul. Les Apôtres lui avoient demandé, ℣. 4. *Dites-nous quand cela arrivera, & quel signe il y aura, que toutes ces choses sont prêtes à s'accomplir.* Il a répondu à la seconde partie de leur demande dans tout le reste du Chapitre. Il leur a déclaré qu'il pouvoit bien leur prédire la chose, & leur marquer les signes, & les présages qui la précéderoient, & les circonstances qui l'accompagneront; mais à l'égard de l'heure, & du jour précis, il leur dit ici que ce sont de ces choses dont le Pere s'est réservé la connoissance, & qu'il ne veut la découvrir aux hommes, ni par lui-même, ni par les Anges du Ciel, ni par les Prophétes, ni par le Fils; en un mot qu'il veut par ce secret impénétrable nous contenir dans une vigilance, & une attention continuelle, & réprimer en nous la vaine curiosité & les recherches inutiles au salut. Nous nous sommes étendu sur ce passage dans le Commentaire sur saint Matthieu, Chap. XXIV. 36.

℣. 34. SICUT HOMO, QUI PEREGRE, &c. *Il en sera comme d'un homme, qui s'en allant faire un voyage, laisse sa maison sous la conduite de ses serviteurs.* Saint Marc semble avoir voulu renfermer dans ce verset, & dans les trois suivans, ce qu'on lit dans saint Matthieu, XXIV. 42. & suiv. jusqu'au 51. Le Pere de famille est JESUS-CHRIST, ses serviteurs à qui il laisse la conduite de sa maison, sont les Apôtres, & leurs successeurs; il leur ordonne à tous de veiller, en attendant l'heure de sa venuë, c'est-à-dire, l'heure de leur mort, ou le tems auquel il exercera son Jugement contre les Juifs.

℣. 37. QUOD AUTEM VOBIS DICO, &c. *Or ce que je vous dis, je le dis à tous; Veillez.* Les Chefs de l'Eglise sont obligez à une vigilance plus

Digitized by Google

plus continuelle, & plus exacte que le commun des Fidéles : mais ceux-ci ne ſont point diſpenſez de l'obligation de veiller ſur eux-mêmes. Tous les Chrétiens qui vécurent depuis la Réſurrection de JESUS-CHRIST juſqu'à la ruine de Jéruſalem, dûrent vivre dans une ferme eſpérance de voir l'accompliſſement des choſes que JESUS-CHRIST a prédites dans ce Chapitre. A préſent que ces choſes ſont paſſées, l'objet de nôtre attention doit être le dernier jour que nous attendons, & dont le malheur de Jéruſalem n'étoit qu'une repréſentation.

CHAPITRE XIV.

Réſolution des Prêtres de prendre JESUS. *Il ſoupe à Béthanie chez Simon le Lépreux, où une femme répand un parfum ſur ſes pieds. Murmure de Judas. Dernier ſouper de* JESUS-CHRIST. *Prédiction de la trahiſon de Judas.* JESUS *inſtitue l'Euchariſtie. Il va au Jardin ; ſa priére : ſa priſe. Fuite de ſes Diſciples. Il eſt préſenté devant Caïphe, & jugé digne de mort. Saint Pierre le renonce.*

℣. 1. *ERat autem Paſcha & azyma poſt biduum : & quærebant ſummi Sacerdotes, & Scribæ, quomodo eum dolo tenerent, & occiderent.*

2. *Dicebant autem : Non in die feſto, ne fortè tumultus fieret in populo.*

℣. 1. LA Pâque où l'on commençoit à manger des pains ſans levain, devoit être deux jours aprés : & les Princes des Prêtres, & les Scribes cherchoient un moyen de ſe ſaiſir adroitement de JESUS, & de le faire mourir.

2. Mais ils diſoient : Il ne faut pas que ce ſoit le jour de la fête, de peur qu'il ne s'excite quelque tumulte parmi le peuple.

COMMENTAIRE.

℣. 1. ERAT AUTEM PASCHA ET AZYMA POST BIDUUM. *La Pâque où l'on commençoit à manger des pains ſans levain, devoit être deux jours aprés.* Ceci fut dit & fait le Mécredy. La fête de Pâque commença le Vendredy au ſoir, & ſe célébra le Samedy. Ainſi il y avoit tout le Jeudy & le Vendredy entre deux.

℣. 2. NON IN DIE FESTO. *Il ne faut pas que ce ſoit le jour de la fête, de peur qu'il ne s'excite quelque tumulte parmi le peuple.* Ils craignent d'ac-

Digitized by Google

3. *Et cùm eſſet Bethaniæ in domo Simonis Leproſi, & recumberet : venit mulier habens alabaſtrum unguenti nardi ſpicati pretioſi, & fracto alabaſtro, effudit ſuper caput ejus.*

4. *Erant autem quidam indignè ferentes intra ſemetipſos, & dicentes : Ut quid iſta perditio unguenti facta eſt ?*

5. *Poterat enim unguentum iſtud venundari pluſquam trecentis denariis : & dari pauperibus. Et fremebant in eam.*

6. *Jeſus autem dixit : Sinite eam, quid illi moleſti eſtis ? Bonum opus operata eſt in me.*

7. *Semper enim pauperes habetis vobiſcum : & cùm volueritis poteſtis illis benefacere : me autem non ſemper habetis.*

3. Jesus étant à Béthanie dans la maiſon de Simon le Lépreux, une femme qui portoit un vaſe d'albâtre plein d'un parfum de nard d'épi de grand prix, entra lorſqu'il étoit à table, & ayant rompu le vaſe lui répandit le parfum ſur la tête.

4. Quelques-uns en conçurent de l'indignation en eux-mêmes ; & ils diſoient : A quoi bon perdre ainſi ce parfum ?

5. Car on le pouvoit vendre plus de trois cens deniers, & le donner aux pauvres ; & ils murmuroient fort contre elle.

6. Mais Jesus leur dit : Laiſſez-là cette femme : pourquoi la tourmentez-vous ? Ce qu'elle vient de me faire eſt une bonne œuvre ?

7. Car vous avez toûjours des pauvres parmi vous ; & vous leur pouvez faire du bien quand vous voulez : mais pour moi, vous ne m'avez pas toûjours.

COMMENTAIRE.

rêter Jesus dans le Temple le jour de la fête, au milieu de la multitude, de peur de quelque tumulte. Ils déſiroient de le ſaiſir avant la fête, & en ſecret. Judas leur en ouvrit le moyen en le leur livrant la nuit du Jeudy au Vendredy, veille de la Pâque. Comme Jesus ne venoit à Jéruſalem qu'aux grandes ſolemnitez, & qu'auſſi-tôt aprés il s'en retournoit en Galilée, où étoit ſa demeure ordinaire, & où les Prêtres de Jéruſalem n'avoient aucun pouvoir, à cauſe de la diverſité de domination, Hérode étant maître de la Galilée, & les Romains de Jéruſalem. Il ne leur auroit pas été aiſé d'arrêter Jesus, s'il ne l'avoit bien voulu ; & ce n'étoit pas ſans raiſon qu'ils avoient ſur cela de l'inquétude, & qu'ils concertoient avec tant de ſoin les meſures pour l'arrêter.

℣. 3. Alabastrum unguenti nardi spicati. *Un vaſe d'albâtre plein d'un parfum de nard d'épi.* Ce ſouper que Jesus prit à Béthanie chez Simon le Lépreux, ſe fit ſix jours avant la fête de Pâque, (a) c'eſt-à-dire, le Dimanche que nous appellons des Palmes. Saint Jean l'a rapporté en ſon lieu ; mais les autres Evangéliſtes l'ont mis ici par récapitulation, pour faire connoître la cauſe de la trahiſon de Judas. *Alabaſtrum*, ſignifie non-ſeulement un vaſe d'albâtre ; mais auſſi toute ſorte de vaſes propres à mettre des liqueurs. La femme qui répandit ce parfum

(a) Joan. XII. 1.

Digitized by Google

8. *Quod habuit hæc, fecit : prævenit ungere corpus meum in sepulturam.*

9. *Amen dico vobis : Ubicumque prædicatum fuerit Evangelium istud in universo mundo, & quod fecit hæc, narrabitur in memoriam ejus.*

10. *Et Judas Iscariotes unus de duodecim, abiit ad summos Sacerdotes, ut proderet eum illis.*

11. *Qui audientes gavisi sunt : & promiserunt ei pecuniam se daturos. Et quærebat quomodo illum oportunè traderet.*

8. Elle a fait ce qui étoit en son pouvoir, elle a répandu ses parfums sur mon corps, pour me rendre par avance les devoirs de la sépulture.

9. Je vous dis en vérité, que par tout où sera prêché cet Evangile, *qui le doit être* dans tout le monde ; on racontera à la loüange de cette femme, ce qu'elle vient de faire.

10. Alors Judas Iscariote, l'un des douze, s'en alla trouver les Princes des Prêtres pour leur livrer JESUS.

11. Aprés qu'ils l'eurent écouté, ils en eurent beaucoup de joye, & lui promirent de lui donner de l'argent ; & dés lors il chercha une occasion favorable pour le livrer entre leurs mains.

COMMENTAIRE.

sur JESUS, étoit Marie sœur du Lazare, comme nous l'apprend saint Jean. (*a*) Elle apporta un vase plein de parfum composé avec le nard en épi, qui étoit le plus estimé, & le meilleur. Elle rompit ou tout le vase, comme saint Marc (*b*) le dit assez clairement ; ou seulement l'orifice, ou même le bouchon du vase, comme le veulent quelques Auteurs, afin que le parfum coulât avec plus de facilité. Voyez saint Matthieu, XXVI. 6. *& sequ.*

℣. 8. QUOD HABUIT HÆC FECIT. *Elle a fait ce qui étoit en son pouvoir.* Elle m'a témoigné son respect & son amour, par ce qu'elle a pû, elle a profité de cette occasion pour m'honorer, n'en ayant point d'autre qui fut plus à sa portée. On a aussi traduit : (*c*) Elle m'a fait un sacrifice de ce qu'elle avoit de plus précieux. *Faire*, se met souvent pour offrir en sacrifice. (*d*)

℣. 11. QUÆREBAT QUOMODO ILLUM OPORTUNE TRADERET. *Il chercha une occasion favorable pour le leur livrer.* Les Prêtres ne manquérent pas de dire à Judas, leur peine sur les circonstances de l'arrêt de JESUS. Ils craignoient le tumulte du peuple, & la rencontre du grand jour de Pâque. Ceci arriva, comme on l'a dit, le Dimanche sixiéme jour avant la fête. Judas eut tout le loisir de concerter la maniére dont il dégageroit sa parole.

(*a*) *Joan.* XII. 3.

(*b*) Συντρίψασα τὸ ἀλάβαστρον. Cette particularité n'est pas marquée par les autres Evangélistes.

(*c*) Le P. Martianay, Notes sur saint Marc.

(*d*) *Exod.* XII. 47. XV. 15.

Digitized by Google

12. *Et primo die azymorum quando Paſcha immolabant, dicunt ei Diſcipuli: Quò vis eamus, & paremus tibi ut manduces Paſcha?*

13. *Et mittit duos ex Diſcipulis ſuis, & dicit eis: Ite in civitatem: & occurret vobis homo lagenam aqua bajulans, ſequimini eum:*

14. *Et quocumque introierit, dicite domino domûs, quia Magiſter dicit: Ubi eſt refectio mea, ubi Paſcha cum Diſcipulis meis manducem?*

15. *Et ipſe vobis demonſtrabit cœnaculum grande, ſtratum: & illic parate nobis.*

12. Le premier jour des pains ſans levain, auquel on immoloit la Pâque, ſes Diſciples lui dirent: Où voulez-vous que nous vous allions préparer ce qu'il faut pour manger la Pâque?

13. Il envoya donc deux de ſes Diſciples, & leur dit: Allez-vous-en à la ville, vous rencontrerez un homme qui portera une cruche d'eau, ſuivez-le:

14. Et en quelque lieu qu'il entre, dites au maître de la maiſon: Le Maître vous envoye dire: Où eſt le lieu où je dois manger la Pâque avec mes Diſciples?

15. Il vous montrera une grande chambre haute, toute meublée: préparez-nous là *ce qu'il faut.*

COMMENTAIRE.

℣. 12. PRIMO DIE AZYMORUM. *Le premier jour des pains ſans levain.* L'Evangéliſte revient à l'ordre du tems, aprés s'en être un peu éloigné, pour raconter le ſujet qui engagea Judas dans ſa trahiſon. JESUS envoya donc ſes Diſciples le Jeudy vers le ſoir, quelques heures avant l'entrée du Vendredy, qui commençoit au ſecond ſoir du Jeudy; & le vendredy étoit le jour des pains azymes, parce que ce jour-là dés le matin on les paîtriſſoit, & on les cuiſoit, & que dés l'aprés midi du même jour, il n'étoit plus permis de manger d'autres pains.

℣. 14. MAGISTER DICIT: UBI EST REFECTIO MEA, UBI PASCHA, &c. *Le Maître*, ou nôtre Maître, *vous envoye dire: Où eſt le lieu où je dois manger la Pâque avec mes Diſciples?* Cet homme connoiſſoit apparemment JESUS, & ſes Apôtres. Les Bourgeois de Jéruſalem donnoient gratuitement aux étrangers des chambres pour manger la victime paſchale. On avoit ſoin de s'en aſſûrer de bonne heure, à cauſe de la foule des étrangers, & afin d'avoir le loiſir d'en ôter tout le levain, & d'y préparer les lits de table, & tout ce qui étoit néceſſaire. C'eſt pour cela que JESUS envoye Pierre & Jean. On peut voir ſaint Matthieu XXVI. 17. 18. 19. Le Grec à la lettre: (*a*) *Où eſt mon gîte*, ou mon auberge, *où je mangerai la Pâque avec mes Diſciples?*

℣. 15. COENACULUM GRANDE, STRATUM. *Une grande chambre haute toute meublée.* A la lettre: (*b*) *Une grande chambre haute, ornée de*

(*a*) Πῦ ἐστι τὸ κατάλυμα ὅπου τὸ πάσχα μετὰ τῶν μαθητῶν μου φάγω.

(*b*) Ἀνάγαιον μέγα ἐστρωμένον.

Digitized by Google

16. *Et abierunt Discipuli ejus, & venerunt in civitatem: & invenerunt sicut dixerat illis, & paraverunt Pascha.*

16. Ses Disciples s'en étant allez, vinrent en la ville, & trouvérent *tout* ce qu'il leur avoit dit, & ils préparérent *ce qu'il falloit pour* la Pâque.

17. *Vespere autem facto, venit cum duodecim.*

17. Sur le soir il se rendit là avec les douze.

18. *Et discumbentibus eis, & manducantibus, ait Jesus: Amen dico vobis, quia unus ex vobis tradet me, qui manducat mecum.*

18. Et étant à table, & mangeant, JESUS leur dit: Je vous dis en vérité, que l'un de vous qui mange avec moi, me trahira.

19. *At illi cœperunt contristari, & dicere ei singulatim: Numquid ego?*

19. Ils commencérent à s'affliger, & chacun d'eux lui demandoit: Est-ce moi?

20. *Qui ait illis: Unus ex duodecim, qui intingit mecum manum in catino.*

20. Il leur répondit: C'est l'un des douze, qui met la main avec moi dans le plat.

21. *Et Filius quidem hominis vadit; sicut scriptum est de eo: væ autem homini illi, per quem Filius hominis tradetur, bonum erat ei, si non esset natus homo ille.*

21. Pour ce qui est du Fils de l'homme, il s'en va, selon ce qui a été écrit de lui: mais malheur à l'homme, par qui le Fils de l'homme sera trahi: il vaudroit mieux pour cet homme-là que jamais il ne fût né.

22. *Et manducantibus illis, accepit Jesus panem: & benedicens fregit, & dedit eis, & ait: Sumite, hoc est corpus meum.*

22. Pendant qu'ils mangeoient encore, JESUS prit du pain, & l'ayant béni il le rompit, & le leur donna, en disant: Prenez, ceci est mon Corps.

23. *Et accepto calice, gratias agens dedit eis: & biberunt ex illo omnes.*

23. Et ayant pris le calice, aprés avoir rendus graces, il le leur donna, & ils en burent tous:

24. *Et ait illis: Hic est sanguis meus novi Testamenti, qui pro multis effundetur.*

24. Et il leur dit: Ceci est mon Sang, *le Sang* de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour plusieurs.

COMMENTAIRE.

tapis, ou de lits de table. Ces lits environnoient la table de trois côtez; il y avoit un côté libre pour y apporter, ou pour en ôter la table, qu'on apportoit toute servie, & qu'on ôtoit avec tout ce qui étoit dessus.

℣. 22. MANDUCANTIBUS ILLIS, ACCEPIT JESUS PANEM. *Pendant qu'ils mangeoient encore, Jesus prit du pain, & le bénit.* Il bénit Dieu en prenant le pain; car les bénédictions du pain & du vin, se faisoient en loüant Dieu, & en lui rendant graces. Saint Marc n'a pas parlé de la cérémonie humiliante du lavement des pieds, que JESUS-CHRIST pratiqua aprés l'institution du Sacrement de son Corps, & de son Sang. (a).

℣. 25. HIC EST SANGUIS MEUS NOVI TESTAMENTI. *Ceci est mon Sang, le Sang de la nouvelle alliance.* JESUS dit cela avant que les

(a) *Joan.* XIII. 1. *& seqq.*

Digitized by Google

25. *Amen dico vobis, quia jam non bibam de hoc genimine vitis, usque in diem illum, cùm illud bibam novum in regno Dei.*

26. *Et hymno dicto exierunt in montem Olivarum.*

27. *Et ait eis Jesus: Omnes scandalizabimini in me in nocte ista: quia scriptum est: Percutiam pastorem, & dispergentur oves.*

28. *Sed postquam resurrexero, præcedam vos in Galilæam.*

29. *Petrus autem ait illi: Et si omnes scandalizati fuerint in te, sed non ego.*

30. *Et ait illi Jesus: Amen dico tibi, quia tu hodie in nocte hac, priusquam gallus vocem bis dederit, ter me es negaturus.*

25. Je vous dis en vérité, que je ne boirai plus déformais de ce fruit de la vigne, jusqu'à ce jour que je le boirai nouveau dans le Royaume de Dieu.

26. Et ayant chanté le cantique d'action de graces, ils s'en allérent sur la montagne des Oliviers,

27. Alors Jesus leur dit: Je vous serai à tous dans cette nuit une occasion de scandale; car il est écrit: Je frapperai le Pasteur, & les brebis seront dispersées.

28. Mais aprés que je serai ressuscité, j'irai devant vous en Galilée.

29. Pierre lui dit: Quand vous seriez pour tous les autres un sujet de scandale, vous ne le serez pas pour moi.

30. Et Jesus lui répartit: Je vous dis en vérité, que vous-même aujourd'hui, dés cette nuit, avant que le coq ait chanté deux fois, vous me renoncerez trois fois.

COMMENTAIRE.

Disciples en eussent goûté. (*a*) Voyez saint Matthieu, XXVI. 28. *Luc.* XXII. 20. 1. Cor. XI. 25.

℣. 25. NON BIBAM DE HOC GENIMINE VITIS. *Je ne boirai plus déformais de ce fruit de la vigne.* Voici le dernier repas que je ferai avec vous avant ma mort: Mais aprés ma Résurrection je vous reverrai, & je mangerai encore avec vous. C'est le tems qu'il appelle le Royaume de Dieu: *Jusqu'au jour, où je le boirai nouveau dans le Royaume de Dieu.*

℣. 27. OMNES SCANDALIZABIMINI. *Je vous serai à tous une occasion de scandale.* Vous serez renversez à mon occasion: mais non pas tous également. Les uns prendront la fuite, les autres me renonceront; tous marqueront une trés-grande foiblesse.

℣. 28. PRÆCEDAM VOS IN GALILÆA. *J'irai devant vous en Galilée.* Avant que vous soyez de retour dans vos maisons, je me trouverai en Galilée. Vous m'y rencontrerez à vôtre retour, aussi-tôt aprés la fête de Pâque.

℣. 30. PRIUSQUAM GALLUS. *Avant que le coq ait chanté deux fois, vous me renoncerez trois fois.* Le coq chante ordinairement plus d'une fois vers le point du jour. Il se passa environ une heure entre le premier & le second renoncement de saint Pierre. (*b*)

(*a*) *Brug. Bez. alii.*

(*b*) *Marc.* XIV. 68. *Luc.* XXII. 59. & *Marc.* XIV. 72.

Digitized by Google

31. *At ille amplius loquebatur : Et si oportuerit me simul commori tibi, non te negabo. Similiter autem & omnes dicebant.*

31. Mais Pierre insistoit encore davantage : Quand il me faudroit mourir avec vous, je ne vous renoncerai point. Et tous les autres en dirent autant.

32. *& veniunt in prædium, cui nomen Gethsemani. Et ait Discipulis suis : Sedete hic donec orem.*

32. Ils allérent ensuite en un lieu appellé Gethsémani, où il dit à ses Disciples : Asseyez-vous ici jusqu'à ce que j'aye fait ma priére.

33. *Et assumit Petrum, & Jacobum, & Joannem secum : & cœpit pavere, & tædere.*

33. Et ayant pris avec lui Pierre, Jacque, & Jean, il commença à être saisi de frayeur, & d'avoir le cœur pressé d'une extrême affliction.

34. *Et ait illis : Tristis est anima mea usque ad mortem : sustinete hic, & vigilate.*

34. Alors il leur dit : Mon ame est triste jusqu'à la mort : demeurez-ici, & veillez.

35. *Et cùm processisset paululùm, procidit super terram : & orabat, ut si fieri posset, transiret ab eo hora.*

35. Et s'en allant un peu plus loin, il se prosterna contre terre, priant que s'il étoit possible, cette heure s'éloignât de lui.

36. *Et dixit : Abba, Pater, omnia tibi possibilia sunt ; transfer calicem hunc à me : sed non quod ego volo, sed quod tu.*

36. Et il disoit : Mon Pere, toutes choses vous sont possibles, transportez ce calice loin de moi ; mais néanmoins que vôtre volonté s'accomplisse, & non pas la mienne.

37. *Et venit, & invenit eos dormientes. Et ait Petro : Simon, dormis ? Non potuisti unâ horâ vigilare ?*

37. Il revint ensuite vers ses Disciples, & les ayant trouvez endormis, il dit à Pierre : Simon, vous dormez ? Quoi, n'avez-vous pû seulement veiller une heure ?

COMMENTAIRE.

℣. 35. UT SI FIERI POSSET, TRANSIRET AB EO HORA. *Priant que s'il étoit possible, cette heure s'éloignât de lui.* L'heure est mise pour la nécessité de souffrir. La partie inférieure, l'infirmité humaine tremble à la vûë des supplices qui lui sont préparez. Saint Matthieu a exprimé sous le nom de *Calice*, la même chose que saint Marc désigne sous le nom d'*heure*.

℣. 36. ABBA, PATER. *Mon Pere. Abba* est Syriaque ; *Pater* est Grec & Latin. Saint Marc aime à joindre ainsi des mots Syriaques à son Texte. Saint Paul a dit de même ; *Abba, Pater.* (*a*)

℣. 37. SIMON, DORMIS ? *Simon, vous dormez ?* Vous n'avez pû seulement veiller une heure ; où est donc vôtre force, où sont vos promesses ? Est-ce ainsi que vous êtes prêt de venir à la mort, & dans la prison avec moi ? (*b*) Vous montrez bien que *l'esprit est prompt, mais que la chair est foible.* Et qu'il y a une grande distance entre le sentiment dont

(*a*) *Rom.* VIII. 15. *Galat.* IV. 6.

(*b*) *Luc.* XXII. 33.

Digitized by Google

38. *Vigilate, & orate ut non intretis in tentationem. Spiritus quidem promptus est, caro verò infirma.*

39. *Et iterùm abiens oravit, eumdem sermonem dicens.*

40. *Et reversus, denuò invenit eos dormientes, (erant enim oculi eorum gravati:) & ignorabant quid responderent ei.*

41. *Et venit tertiò, & ait illis: Dormite jam, & requiescite. Sufficit: venit hora: Ecce Filius hominis tradetur in manus peccatorum.*

42. *Surgite, eamus: ecce qui me tradet, propè est.*

43. *Et adhuc eo loquente, venit Judas Iscariotes unus de duodecim, & cum eo turba multa, cum gladiis & lignis, à summis Sacerdotibus, & Scribis, & Senioribus.*

38. Veillez, & priez, afin que vous n'entriez point en tentation: l'esprit est promt, mais la chair est foible.

39. Il s'en alla pour la seconde fois, & fit sa priere dans les mêmes termes.

40. Et étant retourné vers eux il les trouva endormis; car leurs yeux étoient appésantis *de sommeil*, & ils ne savoient que lui répondre.

41. Il revint encore pour la troisiéme fois, & il leur dit: Dormez maintenant, & vous reposez: c'est assez; l'heure est venuë: Le Fils de l'homme s'en va être livré entre les mains des pécheurs:

42. Levez-vous, allons: Voilà celui qui me doit trahir bien prés d'ici.

43. Il n'avoit pas encore achevé ces mots, que Judas Iscariote, l'un des douze, parut suivi d'une grande troupe de gens armez d'épées, & de bâtons, qui avoient été envoyez par les Grands-Prêtres, par les Scribes, & les Sénateurs.

COMMENTAIRE.

on se flatte quelquefois, & la vraye disposition du cœur; entre une volonté ardente, mais foible, & une résolution forte, & assurée: enfin, entre un homme qui se fie trop sur ses propres forces, & un homme qui met en Dieu seul toute sa confiance.

℣. 40. ERANT ENIM OCULI EORUM GRAVATI. *Car leurs yeux étoient appésantis de sommeil.* Ils étoient accablez de sommeil; ils ne pouvoient plus résister au sommeil, & à la lassitude, comme des gens qui n'ayant pas d'abord résisté à l'envie de dormir, tombent dans un assoupissement dont ils ne sont plus les maîtres.

℣. 41. DORMITE JAM, ET REQUIESCITE: SUFFICIT. *Dormez maintenant, & vous reposez: C'est assez.* C'est assez veillé; vous pouvez dormir, si vous voulez. Pour moi mon heure est venuë, & ma résolution est prise: voici le moment dont je vous ai si souvent parlé, auquel je dois être livré entre les mains de mes ennemis. On peut traduire le Grec (*a*) par: *Dormez ci-aprés, & reposez-vous; c'en est fait:* mon parti est pris. Ou: (*b*) *la fin est venuë;* c'en est assez. Ou, selon Vatable: *Vous*

(*a*) Καθεύδετε τὸ λοιπὸν, & ἀναπαύεσθε. Ἀπέχει.

(*b*) *Grot. Camer. Salmal. Cleric. Græci quidam* Ἀπέχει τὸ τέλος. *Vide Mill.*

dormirez

44. *Dederat autem traditor ejus signum eis, dicens: Quemcumque osculatus fuero, ipse est, tenete eum, & ducite cautè.*

45. *Et cùm venisset, statim accedens adeum ait: Ave Rabbi, & osculatus est eum.*

46. *At illi manus injecerunt in eum, & tenuerunt eum.*

47. *Unus autem quidam de circumstantibus educens gladium, percussit servum summi Sacerdotis: & amputavit illi auriculam.*

48. *Et respondens Jesus, ait illis: Tanquam ad latronem existis cum gladiis & lignis comprehendere me;*

49. *Quotidie eram apud vos in templo docens, & non me tenuistis. Sed ut impleantur Scripturæ.*

50. *Tunc Discipuli ejus relinquentes eum, omnes fugerunt.*

44. Or Judas qui le trahissoit, leur avoit donné ce signal, & leur avoit dit: Celui que je baiserai, c'est celui *que vous cherchez*: saisissez-vous de lui: & l'emmenez sûrement.

45. Aussi-tôt donc qu'il fut arrivé, il s'approcha de JESUS, & lui dit: Maître, je vous saluë; & il le baisa.

46. Ensuite ils mirent la main sur JESUS, & se saisirent de lui.

47. Un de ceux qui étoient présens tirant son épée, en frappa un des gens du Grand-Prêtre, & lui coupa une oreille.

48. Et JESUS leur dit: Vous êtes venu pour me prendre, armez d'épées & de bâtons, comme si j'étois un voleur.

49. J'étois tous les jours au milieu de vous, enseignant dans le Temple, & vous ne m'avez point pris: mais il faut que les Ecritures soient accomplies.

50. Alors ses Disciples l'abandonnérent, & s'enfuirent tous.

COMMENTAIRE.

dormirez une autre fois, & vous vous reposerez, c'est assez pour cette fois. On peut aussi l'entendre comme une ironie; ou lire avec une interrogation: Quoi, vous dormez, & vous vous reposez? Voyez saint Matthieu. XXVI. 45.

℣. 44. TENETE EUM, ET DUCITE CAUTE. *Saisissez-vous de lui, & l'emmenez sûrement*, de peur qu'il ne s'échappe de vos mains. Il craint, s'ils manquoient leur coup, de n'être pas payé du prix de sa trahison.

℣. 47. AMPUTAVIT ILLI AURICULAM. *Il lui coupa une oreille*; ou, *il le blessa à l'oreille*. Les termes dont se servent les quatre Evangélistes, (*a*) marquent assez clairement que l'oreille fut entiérement coupée. Mais saint Luc immédiatement aprés, (*b*) insinuë qu'elle n'étoit pas détachée de la tête de Malchus, puisqu'il dit que JESUS l'ayant touchée, la guérit aussi-tôt. Circonstance qui est omise par les autres Evangélistes. Saint Jean nous apprend que ce fut saint Pierre qui fit ce coup, & que le serviteur s'appelloit *Malc*, c'est-à-dire, Roi en Syriaque.

(*a*) *Matth.* XXVI. 51. *Et Marc. hic.* Ἀφεῖλεν αὐτοῦ τὸ ὠτίον. *Luc.* XXII. 50. Ἀφεῖλεν αὐτοῦ τὸ ὠτίον τὸ δεξιόν. *Joan.* XVIII. 10. Ἀπέκοψεν αὐτοῦ τὸ ὠτάριον τὸ δεξιόν.

(*b*) *Luc.* XXII. 51. Καὶ ἁψάμενος τοῦ ὠτίου αὐτοῦ, ἰάσατο αὐτόν.

Digitized by Google

51. *Adoleſcens autem quidam ſequebatur eum amictus ſindone ſuper nudo : & tenuerunt eum.*

51. Or il y avoit un jeune homme qui le ſuivoit, couvert ſeulement d'un linceul, & comme on voulut ſe ſaiſir de lui,

COMMENTAIRE.

℣. 51. ADOLESCENS AUTEM QUIDAM, &c. *Il y avoit un jeune homme qui le ſuivoit, couvert ſeulement d'un linceul.* On ne ſait qui étoit ce jeune homme, ni par quel motif il ſuivoit le Sauveur. On croit (*a*) que c'étoit par ſimple curioſité, & qu'ayant oüi du bruit de la maiſon de Gethſémani où il étoit couché, il ſe leva, & accourut pour voir ce que c'étoit; & que les gardes l'ayant pris pour un Diſciple de JESUS, voulurent ſe ſaiſir de lui. Saint Jérôme, (*b*) ou l'Auteur qu'on a ſous ſon nom ſur les Pſeaumes, & ſaint Epiphane, (*c*) ſe ſont imaginez que c'étoit ſaint Jacque, frere du Seigneur, & ſurnommé le Juſte. Cette opinion eſt ſuivie par quelques autres anciens, au rapport de Théophylacte, qui ne la rejette point. La preuve dont ils ſe ſervent pour l'appuyer, eſt que ce ſaint homme portoit l'habit de lin, comme les Prêtres, & que le linceul dont ce jeune homme étoit vêtu, étoit juſtement cet éphod ſacerdotal. Tout le monde ſent aſſez le foible de cette opinion.

D'autres Peres (*d*) ont voulu que ç'ait été S. Jean l'Evangéliſte. Il n'y a que l'âge de ſaint Jean, qui devoit alors être aſſez jeune, qui ait pû faire naître cette penſée à ces grands hommes. Théophylacte (*e*) croit que c'étoit quelqu'un de la maiſon où nôtre Seigneur avoit ſoupé, & qui l'avoit ſuivi avec les Apôtres, lorſqu'il ſortit de la ville, pour venir dans le Jardin des Oliviers. Saint Chryſoſtome, (*f*) & ſaint Jérôme (*g*) ſoûtiennent que ſaint Jean ne fut point avec les autres Apôtres, & que ce fut lui qui introduiſit ſaint Pierre chez Caïphe; mais ils ne diſent pas que ce ſoit le jeune homme, dont il eſt parlé ici.

AMICTUS SINDONE SUPER NUDO. *Couvert ſeulement d'un linceul.* Le terme de *ſindon*, ne ſignifie pas ſeulement un linceul, ou une piéce de toile non taillée, dans laquelle un homme pouvoit s'envelopper; il ſe prend auſſi pour un habit de toile de lin, dont on ſe revêt la nuit; un habit de nuit, une chemiſe avec quoi l'on couchoit quelquefois: (*h*) *Veſtis cubitoria*, comme l'appelle Pétrone. Saint Denys d'Alexandrie racon-

(*a*) *Maldon. Cret. alii.*
(*b*) *Ieronym. ſeu alius in Pſalm.* XXXII.
(*c*) *Epiphan. hæreſ. 78. Elias cret. ad orat.* XI. *Nazianz. contra Arianos.*
(*d*) *Chryſoſt. in Pſal.* XIII. *Ambroo. in Pſ.* XXXV. *Greg. lib.* XIV. *moral. cap.* 24. *Beda hic ; & Author Hiſt. Scholaſt. Baron.*
(*e*) *Theophylact. hic, & Euthym. ita & Caſſaubon. In Baron. Exercit.* 16.
(*f*) *Chryſoſt. in Matth. homil.* 66.
(*g*) *Ieronym. Epiſt.* 16. *pag.* 119. *Vide . ſi lubet, & Auguſt. tract.* 113. *in Joan.*
(*h*) *Kimchi lib. Radicum.* פרך

52. *At ille rejectâ sindone, nudus profugit ab eis.*

52. Il laissa aller son linceul, & s'enfuit tout nud des mains de ceux qui le tenoient.

COMMENTAIRE.

te, en parlant de lui-même, qu'il étoit couché la nuit dans un habit de lin. (*a*) Maldonat l'entend d'un habit contre le froid, à peu prés comme une robe de chambre. En effet, le *sindon* des Phéniciens paroît avoir été un habit propre à se garantir du froid. L'Evangéliste dit que ce jeune homme en étoit tout enveloppé. (*b*) Et Martial (*c*) dit que le sindon de Tyr, ou de Phénicie, qui est apparemment le même que celui des Juifs, mettoit un homme en état de se mocquer de la bise, & de la pluye.

Ridebis ventos hoc munere tectus, & imbres;
Nec sic in Tyria sindone tutus eris.

La femme Forte de Salomon (*d*) faisoit de ces sindons, & les vendoit aux Phéniciens. Baronius & Ciaconius veulent que ç'ait été un habit particulier, qu'on prenoit en se mettant à table. Ligfoot (*e*) croit que cet habit est celui que les Juifs appellent *thalith*, qui étoit un manteau de lin, que l'on portoit hyver & été à Jérusalem. C'est à cet habit qu'ils attachoient les franges, ou les houpes, dont parle Moyse. (*f*) On le portoit par-dessus la tunique, qui étoit à peu prés ce qu'est parmi nous la chemise. Mais l'Evangéliste remarque que ce jeune homme le portoit sur la chair nuë, apparemment par mortification, comme quantité d'autres Juifs, qui s'exerçoient dans une vie dure, & laborieuse; c'est la pensée de cet Auteur. J'aimerois mieux l'entendre du sindon Phénicien, qui étoit de toile, mais apparemment double. C'est l'habit de dessus que l'on appelle communément *le manteau*, dans l'Ecriture. Le manteau de lin s'appelloit *sindon*, & celui de drap, ou de peaux se désignoit par d'autres termes.

ET TENUERUNT EUM. *Et comme on voulut se saisir de lui.* Le Grec: (*g*) *Les jeunes gens l'arrêtérent*; c'est-à dire, *les soldats*, ceux qui étoient venus pour prendre JESUS-CHRIST. On appelle assez souvent les soldats, *jeunes hommes*, parce qu'on les choisissoit jeunes pour la milice. (*h*) Cette petite particularité rapportée par saint Marc, est une preuve de la sincérité avec laquelle il écrit, & de la vérité de sa narration.

V. 53. ADDUXERUNT JESUM AD SUMMUM SACERDOTEM. *Ils*

(*a*) *Dionys. Alexand. apud Euseb. lib. 6. cap. 40.* ῥῦπον ἐπὶ τῆς ἀϋπνίας ἧς ἡμῖν γύμνῳ ἐν τῷ λέκτῳ ἐσθήματι.
(*b*) Περιβεβλημένος σινδόνα περὶ γυμνῷ.
(*c*) *Martial. lib. 4. Epigr. 19.*
(*d*) *Prov.* XXXI. 24.
(*e*) *Ligfoot. hora Hebr.*
(*f*) *Num.* XV. 38.
(*g*) Κρατοῦσιν αὐτὸν οἱ νεανίσκοι.
(*h*) *Casaub. Druf. Grot. Hamm. alii. Vide* 70. *in Josue*, II. 1. VI. 22. *Isai.* XIII. 18. & *passim apud Polyb. & alios.*

Digitized by Google

53. *Et adduxerunt Jesum ad summum Sacerdotem : & convenerunt omnes Sacerdotes, & Scribæ, & Seniores.*

54. *Petrus autem à longè secutus est eum, usque intrò in atrium summi Sacerdotis : & sedebat cum ministris ad ignem, & calefaciebat se.*

55. *Summi verò Sacerdotes, & omne concilium, quærebant adversus Jesum testimonium, ut eum morti traderent, nec inveniebant.*

56. *Multi enim testimonium falsum dicebant adversus eum : & convenientia testimonia non erant.*

53. Ils amenérent JESUS au grand-Prêtre, chez qui s'assemblérent tous les Princes des Prêtres, les Scribes & les Sénateurs.

54. Pierre le suivit de loin jusques dans la cour du grand-Prêtre, où s'étant assis auprés du feu avec les gens, il se chauffoit.

55. Cependant les Princes des Prêtres, & tout le Conseil cherchoient des dépositions contre JESUS pour le faire mourir, & ils n'en trouvoient point.

56. Car plusieurs déposoient faussement contre lui ; mais leurs dépositions ne s'accordoient pas.

COMMENTAIRE.

amenérent Jesus au Grand-Prêtre. Dans la maison d'Anne, ancien grand-Prêtre, & beau-pere de Caïphe, qui demeuroit dans la même maison qu'Anne. JESUS parut d'abord devant Anne ; (*a*) mais sans assemblée, & non d'une maniére juridique. Ce fut-là où il reçut un soufflet d'un serviteur de ce Pontife. Saint Marc, ni les autres Evangélistes ne disent rien de ce premier interrogatoire de JESUS, ils ne parlent que de celui qu'il subit devant Caïphe, & devant l'assemblée juridique des Prêtres, dont il est parlé ici.

℣. 54. PETRUS AUTEM A LONGE SECUTUS EST EUM. *Pierre le suivie de loin, jusques dans la cour du grand-Prêtre*, où il fut introduit par un disciple, qui étoit connu dans cette maison, (*b*) & que plusieurs ont crû être saint Jean l'Evangéliste.

SEDEBAT AD IGNEM. *S'étant assis auprés du feu*, qu'on avoit allumé au milieu de la cour, pour chauffer ceux qui avoient arrêté JESUS-CHRIST. Le Grec (*c*) dit qu'il *se chauffoit à la lumiére.* C'est la même chose. Les Hébreux & les Grecs appellent quelquefois le feu, lumiére. (*d*)

℣. 56. CONVENIENTIA TESTIMONIA NON ERANT. *Leurs dépositions ne s'accordoient pas* : Ou plûtôt : *Leurs témoignages n'étoient point suffisans.* Ils s'accordoient assez à dire que JESUS-CHRIST avoit avancé qu'il détruiroit le Temple de Dieu, & qu'il le rétabliroit en trois jours, ℣. 58. mais cela n'étoit pas suffisant pour le faire condamner à mort ; il est constant qu'il n'avoit rien fait ou tenté de semblable. Or on ne condam-

(*a*) *Joan.* XVIII. 13. . . . . 24.
(*b*) *Joan.* XVIII. 15. 16.
(*c*) Θερμαινομένῳ πρὸς τὸ φῶς.
(*d*) *Exech.* V. 2. *Dan.* III. 6. *Vbi* אוּר *pro* אוּר. *Et Euripid. Vide Grot. Vat. Ham.*

Digitized by Google

57. *Et quidam surgentes, falsum testimonium ferebant adversus eum, dicentes:*

58. *Quoniam nos audivimus eum dicentem: Ego dissolvam Templum hoc manu factum, & per triduum aliud non manufactum ædificabo.*

59. *Et non erat conveniens testimonium illorum.*

60. *Et exurgens summus Sacerdos in medium, interrogavit Jesum, dicens: Non respondes quidquam ad ea, quæ tibi objiciuntur ab his?*

61. *Ille autem tacebat, & nihil respondit. Rursum summus Sacerdos interrogabat eum, & dixit ei: Tu es Christus Filius Dei benedicti?*

62. *Jesus autem dixit illi: Ego sum: & videbitis Filium hominis sedentem à dextris virtutis Dei, & venientem cum nubibus cœli.*

57. Quelques-uns se levérent, & portérent un faux témoignage contre lui en ces termes:

58. Nous lui avons oüi dire: Je détruirai ce Temple bâti par la main des *hommes*, & j'en rébâtirai un autre en trois jours, qui ne sera point fait par la main *des hommes*:

59. Mais ce témoignage-là même n'étoit pas encore suffisant.

60. Alors le grand-Prêtre se levant au milieu de l'assemblée, interrogea JESUS, & lui dit: Vous ne répondez rien à ce que ceux-ci dépose nt contre vous?

61. Mais JESUS demeuroit dans le silence, & il ne répondit rien. Le grand-Prêtre l'interrogea encore, & lui dit: Etes-vous le CHRIST, le Fils de Dieu béni *à jamais?*

62. JESUS lui répondit: Je le suis; & vous verrez *un jour* le Fils de l'homme assis à la droite de la Majesté divine, & venant sur les nuées du ciel.

COMMENTAIRE.

ne pas la simple volonté, qui n'a pas été suivie de l'exécution, ni d'aucune tentative. Le Texte à la lettre porte: (*a*) *Leurs témoignages n'étoient point égaux*, d'un poids égal, comme lorsqu'on met deux choses dans une balance, & que l'une l'emporte sur l'autre. Il n'y avoit pas assez de poids dans leurs dépositions, pour faire pencher la balance vers la mort. (*b*) Quelques-uns (*c*) ont cherché en quoi les témoignages des faux témoins ne s'accordoient pas. Ils ont crû y remarquer quelque différence; mais elle est si subtile qu'on a de la peine à l'appercevoir.

℣. 58. TEMPLUM HOC MANU FACTUM. *Ce Temple fait de la main des hommes.* C'est une addition des faux témoins. JESUS-CHRIST n'avoit pas dit cela: mais seulement en parlant de son corps: (*d*) *Que l'on détruise ce Temple, je le rebâtirai dans trois jours.*

℣. 61. TU ES CHRISTUS, &c. *Etes-vous le Christ Fils de Dieu.* Saint Matthieu (*e*) dit que le grand Prêtre le conjura au nom de Dieu vivant, de lui déclarer s'il étoit le CHRIST: Alors JESUS lui répondit.

(*a*) Καὶ ἴσον αἱ μαρτυρίαι οὐκ ἦσαν.
(*b*) *Vide Grot. Hamm.*
(*c*) *Beza hic, Merill.*
(*d*) *Joan.* II. 19.
(*e*) *Matth.* XXVI. 63.

63. *Summus autem Sacerdos ſcindens veſtimenta ſua, ait: Quid adhuc deſideramus teſtes?*

64. *Audiſtis blaſphemiam: quid vobis videtur? Qui omnes condemnaverunt eum eſſe reum mortis.*

65. *Et cœperunt quidam conſpuere eum, & velare faciem ejus, & colaphis eum cædere, & dicere ei: Prophetiza: & miniſtri alapis eum cædebant.*

66. *Et cùm eſſet Petrus in atrio deorſum, & venit una ex ancillis ſummi Sacerdotis.*

67. *Et cùm vidiſſet Petrum calefacientem ſe, aſpiciens illum, ait: Et tu cum Jeſu Nazareno eras.*

63. Auſſi-tôt le grand-Prêtre déchirant ſes vêtemens, leur dit: Qu'avons-nous plus beſoin de témoins?

64. Vous venez d'entendre le blaſphême *qu'il a proféré.* Qu'en jugez-vous? Tous le condamnérent comme étant digne de mort.

65. Alors quelques-uns commencérent à lui cracher au viſage; & lui ayant bandé les yeux, ils lui donnoient des coups de poing, en lui diſant: Devine *qui t'a frappé*; & les valets lui donnoient des ſoufflets.

66. Cependant Pierre étant en bas dans la cour, une des ſervantes du grand-Prêtre y vint;

67. Et l'ayant vû qui ſe chauffoit, aprés l'avoir conſidéré, elle lui dit: Vous étiez auſſi avec JESUS de Nazareth.

COMMENTAIRE.

℣. 63. SCINDENS VESTIMENTA SUA. *Déchirant ſes habits.* Le Grec: (*a*) *Décbirant ſes tuniques.* On n'en portoit qu'une ordinairement. Mais à cauſe du froid de la nuit, il pouvoit en avoir deux: c'étoit ſes habits ordinaires, & non ſes ornemens de cérémonie.

℣. 64. CONDEMNAVERUNT EUM. *Ils le condamnérent comme étant digne de mort.* Ce jugement étoit irréguliér dans toutes les formes. Ils étoient tout à la fois Juges & parties; ce n'étoit pas la coûtume dans Iſraël de juger pendant la nuit, ni de tenir des aſſemblées nocturnes, cela ne pouvoit être conſidéré que comme un conventicule. Auſſi pour réparer cette irrégularité, ils ſe raſſemblerent dés le matin dans le Sanhédrin. Voyez le premier verſet du Chapitre ſuivant.

℣. 65. MINISTRI ALAPIS EUM, &c. *les valets*, ou les bas officiers, les ſergens, les gardes, ceux qu'on avoit envoyez pour prendre JESUS-CHRIST, lui donnoient des ſoufflets. Ceci ſe paſſa au milieu de la cour, pas loin du feu qu'on y avoit allumé, & où ſaint Pierre ſe chauffoit avec les autres.

℣. 66. VENIT UNA EX ANCILLIS. *Une des ſervantes du grand-Prêtre.* C'eſt la portiére dont parle ſaint Jean, (*b*) qui la premiére s'apperçut que Pierre étoit d'avec JESUS.

℣. 68. EXIIT FORAS ANTE ATRIUM, ET GALLUS CANTAVIT. *Il ſortit dehors dans le veſtibule, & le coq chanta.* Saint Pierre pi-

(*a*) Διαῤῥήξας τὰς χιτῶνας αὐτῦ. (*b*) *Joan.* XVIII. 16. 17.

Digitized by Google

68. *At ille negavit, dicens : Neque scio, neque novi quid dicas. Et exiit foras ante atrium, & gallus cantavit.*

69. *Rursùs autem cùm vidisset illum ancilla, cœpit dicere circumstantibus : Quia hic ex illis est.*

70. *At ille iterùm negavit. Et post pusillum rursùs qui astabant, dicebant Petro : Verè ex illis es : nam & Galilæus es.*

71. *Ille autem cœpit anathematizare, & jurare : Quia nescio hominem istum, quem dicitis.*

72. *Et statim gallus iterùm cantavit. Et recordatus est Petrus verbi, quod dixerat ei Jesus : Priùs quàm gallus cantet bis, ter me negabis. Et cœpit flere.*

68. Mais lui le nia, en disant : Je ne le connois point, & je ne sai ce que vous dites. Et étant sorti dehors dans le vestibule, le coq chanta.

69. Et une servante l'ayant encore vû, commença à dire à ceux qui étoient présens : Celui-ci est de ces gens-là.

70. Mais il le nia pour la seconde fois. Et peu de tems après ceux qui étoient présens dirent encore à Pierre : Assûrément vous êtes de ces gens-là ; car vous êtes de Galilée.

71. Il se mit alors à faire des sermens exécrables, & à dire en jurant : Je ne connois point cet homme dont vous me parlez.

72. Aussi-tôt le coq chanta pour la seconde fois. Et Pierre se ressouvint de la parole que JESUS lui avoit dite : Avant que le coq ait chanté deux fois, vous me renoncerez trois fois ; & il se mit à pleurer.

COMMENTAIRE.

qué du remord de sa conscience, craignant de paroître ému & déconcerté, quitta sans faire semblant la compagnie, & alla dans le vestibule, qui étoit devant la porte, (*a*) ou devant la cour. Ce vestibule étoit d'ordinaire un endroit couvert, & soutenu de colomnes, qui se trouvoit à l'entrée des grandes maisons, pour mettre à couvert les cliens, & ceux qui venoient pour affaire, ou pour demander audience.

℣. 69. CUM VIDISSET ILLUM ANCILLA. *Une servante l'ayant encore vû.* Cette servante est différente de la premiere, selon saint Matthieu. (*b*)

℣. 71. COEPIT ANATHEMATIZARE. *Il commença à faire des sermens exécrables ;* ou plûtôt : à faire des imprécations contre lui-même, à dire qu'il vouloit être le plus malheureux de tous les hommes, s'il connoissoit JESUS.

℣. 72. STATIM GALLUS ITERUM CANTAVIT. *Aussi-tôt le coq chanta pour la seconde fois.* Ce mot *aussi-tôt*, ne doit pas s'entendre à la rigueur. Le *statim* en cet endroit ne regarde que le reniement qui suivit aussi-tôt le chant du coq. Le second chant du coq marquoit la fin de la nuit, & le commencement du jour, chez les Anciens. (*c*)

(*a*) Ἐξῆλθεν ἔξω εἰς τὸ προαύλιον. *Matth.* XXVI. 17. Εἰς τὸν πυλῶνα.

(*b*) *Matth.* XXV. 7. Εἶδεν αὐτὸν ἄλλη.

(*c*) *Aristophan.* Τὸ δεύτερον ἀλεκτρυόνων ἐφθέγξατο. *Juvenal. satyr.* 9. *Quod tamen ad cantum galli facit ille secundi.*

Digitized by Google

ET COEPIT FLERE. *Il commença à pleurer.* Ou, ſelon le Grec : (*a*) *Il ſortit, & pleura.* Il ſe retira bruſquement, & commença à pleurer : (*b*) ou il ſe répandit tout d'un coup en pleurs ; il ne put retenir ſes larmes. (*c*) D'autres traduiſent : *Il pleura abondamment*, il répandit un torrent de larmes. (*d*) Théophylacte, Saumaiſe, Vorſtius, Coccius, & quelques autres voudroient qu'on traduisît : *Il ſe couvrit la tête, & pleura.* Hammond : *Il jetta les yeux* ſur JESUS-CHRIST qui le regardoit, ſe jetta par terre, *& pleura.* D'autres : (*e*) *Faiſant reflexion* ſur ſa faute, *il ſe mit à pleurer.* Toutes ces variétez viennent de l'équivoque du verbe Grec, *epiballo.* Nous croyons que la traduction qui lit : *Il s'enveloppa de ſes habits, & il ſe mit à pleurer*, eſt la plus littérale. Saint Matthieu dit plus ſimplement : (*f*) *Etant ſorti, il pleura amérement.* L'ancien manuſcrit de Cambrige, le Syriaque, & la Verſion Gotique, ſont ici conformes à la Vulgate : (*g*) *Il commença à pleurer.*

(*a*) Ἐπιβαλὼν ἔκλαιε.

(*b*) *Beza, Piſc. Mont.*

(*c*) *Eraſm. Ludov. de Dieu.*

(*d*) *Grot. Lud. de Dieu, Le Clerc, Heinſius;* comme s'il y avoit ; *addidit flere.* Mais cette expreſſion ne s'employe que quand on a déja fait la même choſe, & qu'on la continuë. Ici ſaint Pierre n'avoit point encore pleuré.

(*e*) *Beza hic ; Lyd. florum ſparſione in Paſſ. Chriſti, pag.* 103.

(*f*) Ἐξελθὼν ἔξω ἔκλαυσε πικρῶς.

(*g*) *Cantab.* ἤρξατο κλαίειν. *Vide Byna. lib.* 2. *de morte Chriſti. cap.* 6. *art.* 17. 18.

CHAPITRE

CHAPITRE XV.

JESUS comparoît de nouveau devant les Prêtres, & les Sénateurs. Il eſt conduit & accuſé devant Pilate. Le peuple demande ſa mort. Barabbas lui eſt préféré. Il eſt conduit au Calvaire, & crucifié. Blaſphêmes qu'on profére contre lui. Le ſoleil s'obſcurcit. On lui préſente à boire du vinaigre. Il expire en jettant un grand cri. Joſeph d'Arimathie demande ſon corps, & l'enſevelit honorablement.

℣. 1. *ET confeſtim manè conſilium facientes ſummi Sacerdotes, cum Senioribus, & Scribis, & univerſo concilio, vincientes Jeſum, duxerunt, & tradiderunt Pilato.*

2. *Et interrogavit eum Pilatus: Tu es Rex Judæorum? At ille reſpondens, ait illi: Tu dicis.*

℣. 1. AUſſi-tôt que le matin fut venu, les Princes des Prêtres, avec les Sénateurs; & les Scribes, & tout le Conſeil, ayant délibéré enſemble liérent JESUS, l'emmenérent, & le livrérent à Pilate.

2. Pilate l'interrogea, en lui diſant: Etes-vous le Roi des Juifs? JESUS lui répondit: Vous le dites: *Je le ſuis.*

COMMENTAIRE.

℣. 1. ET CONFESTIM MANE CONSILIUM FACIENTES, &c. *Auſſi-tôt que le matin fut venu, &c.* Les Prêtres, qui avoient déja déclaré JESUS coupable de mort dans leur aſſemblée de la nuit, ſe hâtérent de le faire comparoître dans une autre aſſemblée plus nombreuſe, & plus ſolemnelle, devant le Sanhédrin. On dit que ce Sénat s'aſſembloit dans une ſale du Temple. JESUS y fut donc conduit, accuſé, & condamné juridiquement. (*a*) Mais comme les Juifs n'avoient plus alors l'exercice de la Juſtice vindicative, ni le droit de faire mourir un homme, (*b*) mais ſeulement celui de lui faire ſon procés, & de le juger ſuivant leur Loi, ils aménent eux-mêmes JESUS à Pilate Gouverneur de la Province, pour les Romains, le priant qu'étant jugé digne du dernier ſupplice, ſelon leur Loi, il lui plût de le condamner, & de le faire éxécuter. Saint Marc raconte tout ceci en peu de mots, il faut ſuppléer beaucoup à ſon récit, par le paralléle des autres Evangéliſtes. On peut conſul-

(*a*) *Luc.* XXII. 66. 67. (*b*) *Joan.* XVIII. 31.

Digitized by Google

3. *Et accusabant eum summi Sacerdotes in multis.*

4. *Pilatus autem rursùm interrogavit eum, dicens: Non respondes quidquam? Vide in quantis te accusant.*

5. *Jesus autem amplius nihil respondit, ita ut miraretur Pilatus.*

6. *Per diem autem festum solebat dimittere illis unum ex vinctis, quemcumque petissent,*

7. *Erat autem qui dicebatur Barrabbas, qui cum seditiosis erat vinctus, qui in seditione fecerat homicidium.*

3. Or comme les Princes des Prêtres formoient diverses accusations contre lui,

4. Pilate l'interrogeant de nouveau, lui dit: Vous ne répondez rien? Voyez de combien de choses ils vous accusent.

5. Mais JESUS ne répondit plus rien davantage; de sorte que Pilate en étoit tout étonné.

6. Or il avoit accoutumé de délivrer à la fête *de Pâque* celui des prisonniers que le peuple demandoit.

7. Et il y en avoit un alors nommé Barabbas, qui avoit été mis en prison avec d'*autres* séditieux, parce qu'il avoit commis un meurtre dans une sédition.

COMMENTAIRE.

ser l'Harmonie que nous avons mise à la tête de saint Matthieu.

℣. 2. TU ES REX JUDÆORUM? *Etes-vous le Roi des Juifs?* C'étoit la seule, ou au moins la principale des accusations, qui pouvoit interesser Pilate; car pour le blasphême, par exemple, qui avoit été le seul motif de la condamnation prononcée par les Prêtres, cela ne le regardoit point. A son égard il ne s'agissoit que de savoir, si JESUS étoit un séditieux, & un homme qui cherchât à se faire un parti, & à se faire déclarer Roi.

℣. 3. ACCUSABANT EUM IN MULTIS. *Ils l'accusoient de plusieurs chefs.* Il y a grand nombre de Manuscrits qui ajoûtent en cet endroit: (*a*) *Mais Jesus ne leur répondit rien.* Il y a apparence que c'est une addition faite par les Copistes. (*b*)

℣. 6. PER DIEM AUTEM FESTUM SOLEBAT. *Il avoit accoûtumé de leur délivrer un prisonnier à la fête* de Pâque, (*c*) & non pas aux autres grandes fêtes, que l'on sache; quoiqu'en disent plusieurs Interprétes. (*d*) C'étoit apparemment un usage que les Romains avoient trouvé établi dans la Judée, & qu'ils avoient conservé. On croit que cette délivrance étoit faite en mémoire de la délivrance de la servitude d'Egypte. Cela se faisoit ou la veille, ou pendant l'octave de Pâque.

℣. 7. ERAT AUTEM QUI DICEBATUR BARABBAS. *Or il y avoit un nommé Barrabas qui avoit été mis en prison, avec d'autres séditieux,*

(*a*) *Addit hic inscitiæ Da Complut. Vechel. Arm. Æthiop. alii plures.*

(*b*) *Grat. Brug. &c.*

(*c*) *Joan. XVIII. 39.*

(*d*) *Vide Syriac. Arab. Æthiop. Pers. Rex. Tremel.*

Digitized by Google

8. *Et cùm ascendisset turba, cœpit rogare, sicut semper faciebat illis.*

9. *Pilatus autem respondit eis, & dixit: Vultis dimittam vobis Regem Judæorum?*

10. *Sciebat enim quòd per invidiam tradidissent eum summi Sacerdotes.*

11. *Pontifices autem concitaverunt turbam, ut magis Barrabam dimitteret eis.*

12. *Pilatus autem iterùm respondens, ait illis: Quid ergo vultis faciam Regi Judæorum?*

8. Le peuple étant donc venu *devant le Prétoire*, lui demanda qu'il leur fît *la grace* qu'il avoit toûjours accoûtumé de leur faire.

9. Pilate leur répondit: Voulez-vous que je vous délivre le Roi des Juifs?

10. (Car il savoit que c'étoit par envie que les Princes des Prêtres le lui avoient mis entre les mains.)

11. Mais les Prêtres excitérent le peuple *à demander* qu'il leur délivrat plûtôt Barabbas.

12. Pilate leur dit encore: Que voulez-vous donc que je fasse du Roi des Juifs?

COMMENTAIRE.

parce qu'il avoit commis un meurtre. Le Texte Grec (*a*) lit: Qu'il étoit en prison avec ses compagnons de révolte, parce qu'il avoit commis un meurtre. Mais il y a toute sorte d'apparence ou que Barabbas avoit commis le meurtre, ou qu'il étoit le chef des rébelles; car autrement pourquoi le distinguer des autres compagnons de son crime, s'ils eussent été également coupables? Le grand nombre de Manuscrits est pour la maniére de lire du Grec commun. L'Arménien, & les Manuscrits du Marquis de Vélez sont conformes à la Vulgate.

℣. 8. ET CUM ASCENDISSET TURBA. *Le peuple étant donc venu;* La foule s'étant assemblée au bruit de ce qui se passoit. Il étoit encore assez matin, & à peine le bruit de la prise de JESUS étoit répandu, qu'on apprit qu'il étoit dans le Prétoire, ou dans la maison de Pilate, & qu'on lui faisoit son procés. Une nouvelle si extraordinaire attira d'abord une foule de peuple devant le Prétoire. Le Texte Grec imprimé lit: (*b*) *Les troupes commencérent a crier & à demander, qu'il leur fît comme il avoit accoûtumé de faire*; c'est-à dire, qu'il leur délivrât un prisonnier. Mais la Vulgate, les Versions Cophtes, Gothiques, & Ethiopiennes, l'ancien Manuscrit de Cambrige, & quelques autres lisent: (*c*) *Les troupes étant montées*, ou étant venuës, &c.

℣. 9. VULTIS DIMITTAM VOBIS, &c. *Voulez-vous que je vous délivre le Roi des Juifs?* Ou, celui qui se dit le Roi des Juifs: ou celui qui est accusé de prendre cette qualité. Si l'on ne savoit d'ailleurs que Pilate désiroit sérieusement délivrer JESUS-CHRIST, on pourroit croire qu'il

(*a*) Μετὰ τῆς συστασιαστῶν διεφθάρ. ἄτινες ἐν τῇ φυλακῇ ἦσαν πεποιήκεισαν.

(*b*) Ἀναβοῆσας ὁ ὄχλος ἤρξατο αἰτεῖσθαι.

(*c*) Ἀναβὰς ὁ ὄχλος.

Digitized by Google

13. *At illi iterùm clamaverunt : Crucifige eum.*

14. *Pilatus verò dicebat illis : Quid enim mali fecit? At illi magis clamabant : Crucifige eum.*

15. *Pilatus autem volens populo satisfacere, dimisit illis Barabbam, & tradidit Jesum flagellis cæsum, ut crucifigeretur.*

16. *Milites autem duxerunt eum in atrium prætorii, & convocant totam cohortem.*

17. *Et induunt eum purpurâ, & imponunt ei plectentes spineam coronam.*

18. *Et cœperunt salutare eum : Ave, Rex Judæorum.*

19. *Et percutiebant caput ejus arundine, & conspuebant eum : & ponentes genua, adorabant eum.*

20. *Et postquam illuserunt ei, exuerunt illum purpurâ, & induerunt eum vestimentis suis : & educunt illum ut crucifigerent eum.*

13. Mais ils criérent de nouveau, & lui dirent : Crucifiez-le.

14. Pilate leur dit : Mais quel mal a-t'il fait ? Et eux crioient encore plus fort : Crucifiez-le.

15. Enfin Pilate voulant satisfaire le peuple, leur délivra Barabbas ; & ayant fait foüetter JESUS, il le leur livra pour être crucifié.

16. Alors les soldats l'ayant emmené dans la sale du prétoire, assemblérent toute la compagnie.

17. Et l'ayant revêtu d'un manteau d'écarlate, ils lui mirent *sur la tête* une couronne d'épines entrelassées :

18 Puis ils commencérent à le saluer, *en lui disant* : Salut au Roi des Juifs.

19. Ils lui frappoient la tête avec un roseau, & lui crachoient *au visage*, & se mettoient à genoux *devant lui*, ils l'adoroient.

20. Aprés s'être ainsi joüez de lui, ils lui ôtérent ce manteau d'écarlate ; & lui ayant remis ses habits, ils l'emmenerent dehors pour le crucifier.

COMMENTAIRE.

se mocquoit en parlant de cette sorte ; car il savoit que ce n'étoit que par jalousie qu'on le lui avoit amené, & qu'on lui imputoit d'aspirer à la royauté, comme le marque l'Evangéliste au ℣. suivant.

℣. 15. DIMISIT ILLIS BARABBAM. *Il leur délivra Barabbas*, qui étoit un voleur, & un séditieux. La Province étoit pleine de ces sortes de gens, qui sous le faux prétexte de liberté, y commettoient mille désordres. Le peuple ennemi du gouvernement présent, & ami de la nouveauté, ne laissoit pas de les favoriser, & de les aider sous main.

ET TRADIDIT JESUM FLAGELLIS CÆSUM. *Ayant fait foüetter Jesus, il le leur livra pour être crucifié.* Il l'avoit fait foüetter auparavant, tâchant de contenter par-là en quelque sorte l'animosité des Juifs, & croyant qu'aprés cela ils ne s'opposeroient plus à ce qu'il le renvoyât absous, comme il l'avoit projetté. Ce n'est point ici une nouvelle flagellation. Voyez le Commentaire sur saint Matthieu, XXVII. 26. & saint Jean, XIX. 1.

℣. 19. ADORABANT JEUM. *Ils l'adoroient.* Ils faisoient semblant de lui rendre au dehors les respects que l'on avoit accoûtumé de rendre aux Rois, en fléchissant le genoû devant eux.

Digitized by Google

21. *Et angariaverunt prætereuntem quempiam Simonem Cyrenæum, venientem de villa, patrem Alexandri & Rufi, ut tolleret crucem ejus.*

22. *Et perducunt illum in Golgotha locum: quod est interpretatum Calvariæ locus.*

23. *Et dabant ei bibere myrrhatum vinum, & non accepit.*

24. *Et crucifigentes eum, diviserunt vestimenta ejus, mittentes sortem super eis, quis quid tolleret.*

25. *Erat autem hora tertia: & crucifixerunt.*

26. *Et erat titulus causæ ejus inscriptus: REX JUDÆORUM.*

21. Et un certain homme de Cyréne, nommé Simon, pere d'Aléxandre & de Rufus, qui venoit d'une maison de campagne, passant par là, ils le contraignirent de porter sa croix.

22. Et ensuite l'ayant conduit jusqu'au lieu appellé Golgotha, c'est-à-dire, le lieu du Calvaire,

23. Ils lui donnérent à boire du vin mêlé avec de la myrrhe; mais il n'en prit point.

24. Et aprés l'avoir crucifié, ils partagérent ses vêtemens, jettant au sort pour savoir ce que chacun en auroit.

25. Il étoit la troisiéme heure du jour, quand ils le crucifiérent.

26. Et la cause de sa condamnation étoit marquée par cette inscription: LE ROI DES JUIFS.

COMMENTAIRE.

℣. 21. PATREM ALEXANDRI ET RUFI. *Pere d'Alexandre & de Rufus.* Ces noms quoique Grecs & Romains, n'étoient pas extraordinaires dans l'Egypte, ou dans la Cyrénaïque, d'où étoit Simon. (*a*)

℣. 23. MYRRHATUM VINUM. *Du vin mêlé avec de la myrrhe.* C'est apparemment la même chose que le Traducteur Grec de saint Matthieu, (*b*) a appellé, *du vin mêlé avec du fiel.* Le mot de myrrhe, en Hébreu, (*c*) signifie proprement l'amertume. Et dans la même langue, *le fiel* est nommé *marar*, ou *merurath*, qui dérive de la même racine. Ainsi saint Matthieu a pû mettre *marra*, pour la myrrhe. (*d*) Et le Traducteur l'aura pris pour le fiel. Le vin de myrrhe étoit un vin odorant fort estimé des Anciens, à cause de sa force, & de son odeur. (*e*) Parmi les Hébreux on avoit coutume de donner aux personnes qu'on conduisoit au supplice, des breuvages fort & assoupissans, pour amortir en eux le sentiment de la douleur. (*f*) Voyez saint Matthieu XXVII. 34.

NON ACCEPIT. *Il n'en prit point.* Il le goûta, mais il ne le voulut pas boire, (*g*) peut-être afin qu'il ne parût pas vouloir adoucir l'excez de ses souffrances, & diminuer l'amertume du calice que le Pere lui avoit donné à boire.

(*a*) *Joseph. lib. 7. de Bello cap. 25. & Toynardi not. in Harmon. pag. 155.*
(*b*) *Matth.* XXVII. 34.
(*c*) מור *Myrrha.*
(*d*) מרת *Job.* XVI. 13. XX. 14. 25. *Item* XX. 18. *Thren.* III. 15.
(*e*) *Plin. lib. 24. cap. 13. Dioscorid. Columel. lib. 12. cap. 38.*
(*f*) *Talmud. tract. Sanhedrin. cap. 6. fol. 43.*
(*g*) *Matth.* XXVII. 34. Γεύσασθαι οὐκ ἤθελε πιεῖν.

Digitized by Google

27. *Et cum eo crucifigunt duos latrones : unum à dextris, & alium à sinistris ejus.*

28. *Et impleta est Scriptura, quæ dicit : & cum iniquis reputatus est.*

29. *Et prætereuntes blasphemabant eum, moventes capita sua, & dicentes : Vah qui destruis Templum Dei, & in tribus diebus reædificas.,*

30. *Salvum fac temetipsum descendens de cruce.*

31. *Similiter & summi Sacerdotes illudentes, ad alterutrum cum Scribis dicebant : Alios salvos fecit, seipsum non potest salvum facere.*

32. *Christus Rex Israël descendat nunc de cruce, ut videamus, & credamus. Et qui cum eo crucifixi erant, convitiabantur ei.*

33. *Et factâ horâ sextâ, tenebræ factæ sunt super totam terram usque in horam nonam.*

27. Ils crucifiérent aussi avec lui deux voleurs, l'un à sa droite, & l'autre à sa gauche.

28. Ainsi cette parole de l'Ecriture fut accomplie : Et il a été mis au rang des méchans.

29. Ceux qui passoient par là le blasphémoient en branlant la tête, & lui disant : Toi, qui détruis le Temple de Dieu, & qui le rebâtis en trois jours,

30. Sauve-toi toi-même, en descendant de la croix.

31. Et les Princes des Prêtres avec les Scribes, se moquant de lui entr'eux, disoient : Il en a sauvé d'autres, & il ne sauroit se sauver lui-même.

32. Que le CHRIST, le Roi d'Israël, descende maintenant de la croix, afin que nous voyons, & que nous croyons. Et ceux qui avoient été crucifiez avec lui, l'outrageoient aussi de paroles.

33. A la sixiéme heure du jour, les ténébres couvrirent toute la terre jusqu'à la neuviéme.

COMMENTAIRE.

℣. 25. ERAT AUTEM HORA TERTIA. *Il étoit la troisiéme heure du jour*, bien avancée, & fort prés *de la sixiéme heure* ; en sorte que saint Jean (*a*) a crû devoir marquer la sixiéme comme la plus proche. Voyez ce qui a été dit sur saint Matthieu, XXVII. 45.

℣. 28. ET CUM INIQUIS REPUTATUS EST. *Il a été mis au rang des méchans.* Cette Prophétie est tirée d'Isaïe. (*b*) Les anciens Juifs, & le Paraphraste Caldéen l'entendent du Messie. Saint Philippe dans les Actes (*c*) lui en fait aussi l'application. Et JESUS-CHRIST lui-même dans saint Luc, (*d*) avoit averti qu'il falloit qu'on en vit l'application dans sa personne. Quelques Anciens (*e*) ont lû : *Il a été mis au rang des morts :* ce qui paroît être pris d'Isaïe, XIV. 10. (*f*)

℣. 32. ET QUI CUM EO CRUCIFIXI ERANT. *Ceux qui avoient été*

(*a*) *Joan.* XIX. 14.
(*b*) *Isai.* LIII. 12.
(*c*) *Act.* VIII. 32. 33.
(*d*) *Luc.* XXII. 37.
(*e*) *Ita legit Hyppolith. tract. de Antichristo.* Ἐν νεκροῖς κατελογίσθη ; *sou*, μετὰ νεκρῶν ἐλογίσθη. *Ita legebant Eutychiani ; teste Vigilio lib. 4. contra Eutych. Vide Mill.*
(*f*) *Isai.* XIV. 10. Καὶ σὺ ἔλαιος ἄπτης ἢ ἡμεῖς· ὁ ἡμῖν δὲ κατελογίσθης.

Digitized by Google

34. *Et horâ nonâ exclamavit Jesus voce magna, dicens: Eloi, Eloi, lamma sabacthani? quod est interpretatum: Deus meus, Deus meus, ut quid dereliquisti me?*

35. *Et quidam de circumstantibus audientes, dicebant: Ecce Eliam vocat.*

36. *Currens autem unus, & implens spongiam aceto, circumponensque calamo, potum dabat ei, dicens: Sinite videamus si veniet Elias ad deponendum eum.*

37. *Jesus autem emissa voce magna expiravit.*

38. *Et velum templi scissum est in duo, à summo usque ad deorsum.*

34. Et à la neuviéme heure, JESUS jetta un grand cri, en disant: Eloï, Eloï, lamma sabachthani? c'est-à-dire: Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné?

35. Quelques-uns de ceux qui étoient présens l'ayant entendu, s'entredisoient: Le voilà qui appelle Elie.

36. Et l'un d'eux courut emplir une éponge de vinaigre, & l'ayant mise au bout d'une canne, la lui présenta pour boire, en disant: Laissez, voyons si Elie le viendra tirer de la croix.

37. Alors JESUS ayant jetté un grand cri, rendit l'esprit.

38. *En même-tems* le voile du Temple se déchira en deux, depuis le haut jusqu'en bas.

COMMENTAIRE.

crucifiez avec lui, l'outrageoient aussi de paroles. L'un d'eux l'outrageoit; le plurier est mis pour le singulier. Voyez saint Luc, XXIII. 39. & saint Matt. XXVII. 44.

℣. 34. ELOI, ELOI, LAMMA SABACTHANI? *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné?* JESUS-CHRIST représente ici la foiblesse de ses membres, des fidéles souffrans, qui se plaignent à Dieu même de la grandeur de leurs maux. Mon Dieu, jusqu'à quand laisserez-vous vos amis dans l'oppression? Quelques Exemplaires Grecs lisent: (a) *Eleï, Eleï, &c.* Saint Matthieu: (b) *Eli, Eli.* Ce dernier est Hébreu; Eloï est plûtôt Syriaque.

℣. 35. ECCE ELIAM VOCAT. *Le voilà qui appelle Elie.* Quelque Helliniste trompé par la ressemblance du son d'*Eli*, crut que JESUS-CHRIST appelloit *Elie*, en Hébreu *Eliahu*. On savoit que ce Prophéte devoit venir préparer les voyes au Messie. Comme JESUS avoit témoigné qu'il étoit le Messie, ils s'imaginérent qu'il appelloit Elie à son secours.

℣. 36. CIRCUMPONENSQUE CALAMO. *L'ayant mise au bout d'une canne;* au bout de la tige d'une hyssope, (c) qui est une plante, ou une arbuste, qui vient assez haute en ce pays-là.

℣. 38. VELUM TEMPLI SCISSUM EST. *Le voile du Temple se déchira en deux.* Il y avoit deux voiles dans le Temple: l'un extérieur, qui

(a) Conlab. Ammon. Euseb. Vide Grot. hic.
(b) Matth. XXVII. 46.
(c) Plant. XII. 293.

39. *Videns autem Centurio, qui ex adverſo ſtabat, quia ſic clamans expiraſſet, ait : Verè hic homo Filius Dei erat.*

40. *Erant autem & mulieres de longè aſpicientes : inter quas erat Maria Magdalene, & Maria Jacobi Minoris & Joſeph mater, & Salome :*

39. Et le Centenier, qui étoit là préſent, vis-à-vis de lui, voyant qu'il étoit mort en jettant ce cri, dit : Cet homme étoit vraiment le Fils de Dieu.

40. Il y avoit auſſi là des femmes qui regardoient de loin, entre leſquelles étoit Marie Madelaine, Marie mere de Jacque le Jeune & de Joſeph, & Salomé.

COMMENTAIRE.

fermoit le Saint ; & l'autre intérieur, qui fermoit le Sanctuaire. Ce dernier n'étoit point exposé à la vûë ni du peuple, ni des Lévites ; les Prêtres ſeuls, qui alloient offrir l'encens dans le Saint, le pouvoient voir. L'autre étoit exposé à la vûë de tout le monde, parce qu'il couvroit une grande partie de la façade du Temple, ayant cinquante-cinq coudées de haut, & ſeize de large. C'étoit un voile précieux, & d'un tiſſu où la pourpre, le bléu céleſte, le cramoiſi, & le byſſus étoient entremêlez avec une variété admirable. (*a*) Joſeph ne nous décrit pas le voile du Sanctuaire ; il devoit être pour le moins auſſi riche ; mais il étoit moins grand. On ne ſait pas précisément lequel des deux fut rompu depuis le haut juſqu'en bas, au moment de la mort du Sauveur. Voyez ſaint Matth. xxvii. 51.

℣. 39. VIDENS AUTEM CENTURIO, QUIA SIC CLAMANS EXPIRASSET, &c. *Le Centenier voyant qu'il étoit mort en jettant un grand cri, dit : Cet homme étoit vraiment le Fils de Dieu.* Il n'eſt pas naturel qu'un homme mourant, & mourant à la croix, qui eſt un genre de mort lent, & douloureux, où l'on meurt d'épuiſement, & de défaillance, jette un cri auſſi fort que le fit JESUS-CHRIST. Il en conclut que cet homme étoit plus qu'homme, qu'il étoit vraiment le Fils de Dieu, comme il l'avoit toûjours dit, & comme ſes Diſciples le ſoûtenoient.

℣. 40. MARIA MAGDALENE. *Marie Madelaine.* C'eſt cette femme de Galilée, de laquelle JESUS-CHRIST chaſſa ſept démons, & qui étoit connuë pour péchereſſe avant ſa converſion. (*b*)

MARIA JACOBI MINORIS, ET JOSEPH MATER. *Marie mere de Jaque le Jeune*, ou *le Mineur*, ou *le Petit* ; car le Grec (*c*) ſignifie proprement un homme de petite taille, & *de Joſé*, ou *de Joſeph*. Peut-être que Marie étoit femme, & non pas mere de Jacque le Petit. Si elle étoit ſa mere, il faudra reconnoître trois Jacques célébres dans l'Evangile, 1°. Jacques frere de Jean, & fils de Salomé, & de Zébédée, & ſurnommé le

(*a*) *Joſeph. lib. 6. de Bello cap. 6. in Latino pag. 917.*

(*b*) *Luc.* VII. 37. 39. VIII. 2. *Marc.* XVI. 9.

(*c*) Μικρὸς ἢ τῇ ἡλικίᾳ τῇ μείζονι.

Majeur,

Digitized by Google

41. *Et cùm esset in Galilæa, sequebantur eum, & ministrabant ei, & alia multæ, quæ simul cum eo ascenderant Jerosolymam.*

42. *Et cùm jam serò esset factum, (quia erat parasceve, quod est ante sabbatum.)*

41. Qui le suivoient, lorsqu'il étoit en Galilée, & l'assistoient de leur bien: & encore plusieurs autres, qui étoient venuës avec lui à Jérusalem.

42. Le soir étant venu, (parce que c'étoit le jour de la préparation; c'est-à-dire, la veille du jour du sabbat.)

COMMENTAIRE.

Majeur. 2°. Jacque le Mineur, dont il s'agit ici; surnommé aussi le frere du Seigneur, fils de Marie, & frere de José, ou de Joseph. Il porta aussi le nom de Juste, & d'Ophlias, suivant Hégésipe, Clément d'Alexandrie, & Eusébe; (*a*) il fut fait le premier Evêque de Jérusalem; & Joseph l'Historien, rend témoignage à son mérite. (*b*) 3°. Enfin les Grecs, (*c*) & quelques Savans distinguent Jacque le Mineur & Evêque de Jérusalem, de Jacque fils d'Alphée, & Apôtre. Nous n'entrons point ici dans le fond de cette grande question; il nous suffit pour le présent de dire que plusieurs anciens Peres ont soûtenu que Jacque le Mineur, & le fils d'Alphée ne sont qu'une même personne, & que c'est le sentiment communément reçû dans l'Eglise Latine. On pourra entrer dans le fond de cette question dans la Préface sur l'Epître de saint Jacque.

SALOMÉ étoit la mere de Jacque le Majeur, & de Jean le Disciple bien-aimé & l'Evangéliste.

℣. 42. CUM JAM SERO ESSET FACTUM. *Le soir étant venu, parce que c'étoit le jour de la préparation, c'est-à-dire la veille du jour du sabbat;* nommée préparation, parce qu'on y préparoit à manger pour le jour du sabbat auquel cela n'étoit pas permis. (*d*) JESUS ayant rendu l'esprit le Vendredy vers trois heures, aprés midi, il falloit que Joseph d'Arimathie usât d'une grande diligence pour pouvoir demander à Pilate le corps du Sauveur, le détacher de la croix, le laver, l'embaumer, le mettre dans le tombeau, fermer le sépulchre; car le repos du sabbat commençoit aussitôt aprés le soleil couché, & il étoit alors l'équinoxe du printems. *Le soir*, marque ici tout le tems qui s'écoula depuis trois heures aprés midi jusques vers six heures du soir, où commençoit le sabbat. Si ce jour eût été le jour de Pâque, comment Joseph auroit-il pû se donner tous ces mouvemens? N'est-ce pas-là violer visiblement le repos d'une si sainte fête? Comment Nicodéme ce jour-là auroit-il osé acheter des drogues pour embaumer le corps du Fils de Dieu?

(*a*) *Euseb. lib. 2. Histor. Eccl. cap. 1. Ex Hegesippo. & Clem. Alex.*

(*b*) *Joseph. Antiq. lib. 20. cap. 8. p. 698.*

(*c*) *Vide Coteler not. in Can. Apostol. & Bolland. in 1. Maii.* Voyez Tillemont, note 1 & sur 2. saint Jacque le Mineur.

(*d*) *Exod. XII. 6. 23.*

Digitized by Google

43. *Venit Joseph ab Arimathæa nobilis Decurio, qui & ipse erat expectans regnum Dei, & audacter introivit ad Pilatum, & petiit corpus Jesu.*

44. *Pilatus autem mirabatur si jam obiisset. Et accersito Centurione, interrogavit eum si jam mortuus esset.*

43. Joseph d'Arimathie, qui étoit un homme de considération, & Sénateur, & qui attendoit aussi le regne de Dieu, s'en vint hardiment trouver Pilate, & lui demanda le corps de Jesus.

44. Pilate s'étonnant qu'il fût mort si-tôt, fit venir le Centenier, & lui demanda s'il étoit déja mort.

COMMENTAIRE.

℣. 43. JOSEPH AB ARIMATHÆA NOBILIS DECURIO. *Joseph d'Arimathie, qui étoit un homme considérable & Sénateur.* Le Grec (*a*) lit *Sénateur*, ou Conseiller. Mais le Latin *Decurio*, signifioit chez les Romains, un Officier de guerre, qui commandoit dix Cavaliers, ou même une Compagnie de trente-trois hommes. Le nom de *Decurio* se prenoit aussi pour un Officier de Justice, qui composoit le Sénat des villes municipales & des colonies Romaines. (*b*) Mais Arimathie n'étoit ni colonie Romaine, ni ville municipale. Ligfoot croit qu'il étoit du Conseil du grand-Prêtre, pour les choses qui regardoient le culte de Dieu, & les cérémonies. D'autres, (*c*) qu'il étoit membre du Sanhédrin de Jérusalem, ou du nombre des vingt-trois Juges de la ville d'Arimathie.

QUI ET IPSE ERAT EXPECTANS. *Qui attendoit aussi le regne de Dieu.* Qui étoit de ces bons Juifs, qui étoient attentifs à la venuë du Messie, & qui ayant remarqué dans JESUS-CHRIST les caracteres de celui qu'ils désiroient depuis si long-tems, s'étoient attachez à sa doctrine, & à sa personne. Saint Luc (*d*) parlant du saint vieillard Simeon, dit de lui, *qu'il attendoit aussi la consolation d'Israël.* Et les Disciples qui alloient à Emmaüs, disoient de JESUS-CHRIST: (*e*) *Nous espérions qu'il seroit le Libérateur d'Israël*

AUDACTER INTROIVIT AD PILATUM. *S'en vint hardiment trouver Pilate.* Joseph hazardoit beaucoup, non pas peut-être de la part de Pilate, qui avoit assez déclaré que la mort de JESUS étoit injuste, & qu'il ne le condamnoit que malgré lui; mais de la part des Juifs, & sur-tout des Prêtres, & des Docteurs, qui s'étant portez aux dernieres violences, comme ils avoient fait, contre le Sauveur, ne pouvoient regarder que comme ennemis, ceux qui prendroient son parti, & c'étoit s'ex-

(*a*) Εὐχήμων βουλευτὴς. *Honestus consiliarius*; ou *Dives consiliarius*: car *honestus* se prend souvent pour riche. Saint Matthieu lui donne la qualité de riche: *Homo dives ab Arimathia. Matth.* XXVII. 57.

(*b*) *Digest.* L. 50. *Vide Hamm. hic.*
(*c*) *Brug. Bez. Lud. de Dieu, Le Clerc.*
(*d*) *Luc.* II. 25.
(*e*) *Luc.* XXIV. 21.

45. *Et cùm cognovisset à Centurione, donavit corpus Joseph.*

46. *Joseph autem mercatus sindonem, & deponens eum involvit sindone, & posuit eum in monumento: quod erat excisum de petra, & advolvit lapidem ad ostium monumenti,*

47. *Maria autem Magdalene, & Maria Joseph, aspiciebant ubi poneretur.*

45. Le Centenier l'en ayant assûré, il donna le corps à Joseph.

46. Joseph ayant acheté un linceul, descendit JESUS de la croix, l'enveloppa dans le linceul, le mit dans un sépulchre, qui étoit taillé dans le roc, & ferma l'entrée du sépulchre avec une pierre.

47. Cependant Marie Madelaine, & Marie mere de Joseph, regardoient où on le mettoit.

COMMENTAIRE.

poser à toute leur rage, & à leur ressentiment, que de prendre soin de sa sépulture, & de lui rendre les derniers devoirs.

℣. 44. PILATUS AUTEM MIRABATUR. *Pilate s'étonnant qu'il fût mort si-tôt* JESUS n'avoit été que trois heures à la croix. Les hommes sains & dans la force de leur âge avoient accoutumé d'y vivre bien plus longtems. (*a*) D'où vient qu'on rompt les jambes aux deux voleurs qui étoient crucifiez avec JESUS-CHRIST, afin de hâter leur mort. (*b*) Mais le Sauveur avoit déclaré souvent, qu'il étoit maître de sa vie, & de sa mort, & qu'il ne mourroit que quand il voudroit (*c*) Joseph dans le Livre de sa vie (*d*) raconte qu'un jour ayant vû plusieurs Juifs captifs attachez à la croix, entre lesquels il reconnut trois de ses amis, il en fut sensiblement touché, & alla aussi-tôt demander à Tite qu'il les lui fit rendre. Tite envoya promptement les détacher, & ordonna qu'on les pansât avec grand soin; mais deux des trois moururent entre les mains des Médecins: il n'y en eut qu'un seul qui survêquit à ce supplice.

℣. 46. JOSEPH AUTEM MERCATUS SINDONEM. *Joseph ayant acheté un linceul.* Il fut aidé de Nicodéme, (*e*) dans les derniers devoirs qu'il rendit à JESUS-CHRIST, & par les saintes femmes, qui demeurérent-là jusqu'à ce que le corps fut placé dans le tombeau. (*f*)

(*a*) *Grot. ad Matth.* XXVII. 50. *Brug. hic.*
(*b*) *Joan.* XIX. 31. 32. 33.
(*c*) *Joan.* VII. 30. VIII. 20. XIII. 1. & X. 18.
(*d*) *Joseph. lib. de vita sua p.* 1031. 6. c.
(*e*) *Joan.* XIX. 39.
(*f*) *Marc.* XV. 47.

Digitized by Google

CHAPITRE XVI.

Réſurrection de JESUS-CHRIST. *Les ſaintes femmes vont à ſon tombeau de grand matin, & un Ange leur dit qu'il eſt reſſuſcité.* JESUS *apparoît à Marie Madelaine, puis à deux autres Diſciples, puis à tous enſemble. Miſſion des Apôtres. Miracles qui doivent accompagner leur prédication.*

℣. 1. *ET cùm tranſiſſet ſabbatum, Maria Magdalene, & Maria Jacobi, & Salome, emerunt aromata ut venientes ungerent Jeſum.*

℣. 1. LOrſque le jour du ſabbat fut paſſé, Marie Madelaine, & Marie *mere* de Jacque, & Salomé, achetérent des parfums, pour venir embaumer JESUS.

COMMENTAIRE.

℣. 1. CUM TRANSISSET SABBATUM, &c. *Lorſque le jour du Sabbat fut paſſé*, ou lorſque le repos du Sabbat fut paſſé; le jour & le repos du Sabbat finiſſoient le ſamedi au ſoir, aprés le coucher du Soleil. Alors commençoit le premier jour de la ſemaine, & alors chacun pouvoit travailler à ſes affaires, vendre & acheter comme à l'ordinaire. Saint Marc dit ici: (*a*) *Qu'elles achetérent des parfums pour venir embaumer Jeſus-Chriſt.* Mais pour l'accorder avec S. Luc. (*b*) qui dit qu'elles en avoient préparé dés la veille du Sabbat; on doit traduire, *Elles avoient acheté des parfums*, (*c*) ou elles en achetérent encore de nouveau & d'autres choſes néceſſaires pour faire cet embaumement avec toute la décence poſſible; ou enfin reconnoître que S. Luc a anticipé le récit de l'achat; (*d*) certes il eſt aſſez malaiſé que ces ſaintes femmes ayant demeuré auprés du ſépulchre juſqu'à ce qu'il fût fermé, ayent encore eu le loiſir d'aller acheter des parfums. Quoiqu'il en ſoit il n'y a rien de contradictoire entre ces deux Evangéliſtes ſur cet article: ſoit que S. Luc ait anticipé, ou que ſaint Marc ait raconté cet achat comme une choſe déja paſſée.

Quelques Interprétes ont appliqué à tout ce Chapitre, ce que ſaint Jé-

(*a*) *Marc hic.* Ἠγόρασαν ἀρώματα.
(*b*) *Luc.* XXIII. 56. Ἑτοιμάσασαι ἀρώματα καὶ μύρα.
(*c*) *Grot. Bez. Piſc. Lud. de Dieu. Alii paſſim.*
(*d*) *Ita Toynard. Harmon.*
(*e*) *Bez. Druſ. Malden. Grot.*

Digitized by Google

2. *Et valdè manè unâ ſabbatorum, veniunt ad monumentum, orto jam ſole.*

3. *Et dicebant ad invicem: quis revolvet nobis lapidem ob oſtio monumenti?*

4. *Et reſpicientes viderunt revolutum lapidem. Erat quippe magnus valdè.*

5. *Et introeuntes in monumentum viderunt juvenem ſedentem in dextris, coopertum ſtolâ candidâ, & obſtupuerunt.*

2. Et le premier jour de la ſemaine, *étant parties* de grand matin, elles arrivérent au ſépulchre au lever du ſoleil:

3. Elles diſoient entr'elles: Qui nous ôtera la pierre de devant l'entrée du ſépulchre.

4. Mais en regardant, elles virent que cette pierre qui étoit fort grande, en avoit été ôtée.

5. Et entrant dans le ſépulchre, elles virent un jeune homme aſſis du côté droit, vêtu d'une robe blanche, dont elles furent effrayées.

COMMENTAIRE.

rôme (*a*) n'a dit que d'une partie; ſavoir depuis le ℣. 9. juſqu'à la fin, qu'on ne le liſoit que dans un petit nombre d'Exemplaires, & qu'il ne ſe trouvoit point dans la plûpart des Grecs. *Aut enim non recipimus Marci teſtimonium, quod in raris fertur Evangeliis, omnibus Græciæ Libris penè hoc Capitulum in fine non habentibus.* Ce qui a trompé ces Auteurs eſt le terme de *Capitulum*, qu'ils ont pris, comme ſi du tems de ſaint Jérôme le nouveau Teſtament eût été partagé comme il l'eſt aujourd'hui, & que ſaint Matthieu n'eût eu que XXVIII. Chapitres & ſaint Marc XVI. On ſait au contraire que les Livres Saints étoient autrefois diviſez en plusieurs petits Chapitres, bien plus cours, que ne le ſont les nôtres d'aujourd'hui, comme on le peut voir dans les anciens Manuſcrits, & dans la nouvelle Edition de ſaint Jérôme. Il eſt certain qu'au moins les huit premiers verſets de ce Chapitre, ſont dans tous les Exemplaires imprimez & manuſcrits, tant Grecs que Latins, & dans toutes les Verſions de l'Evangile ſelon ſaint Marc. Quant aux autres verſets, on verra ci-aprés les variétez de leçons que l'on trouve ſur cela.

℣. 2. VALDE MANE UNA SABBATORUM. *Le premier jour de la ſemaine étant parties de grand matin.* Elles préparérent dés le ſoir tout ce qui étoit néceſſaire, & partirent avant le jour (*b*) pour aller au tombeau. La Lune étoit en ſon plein, & pouvoit éclairer la nuit. *Una Sabbatorum*, eſt mis pour *prima Sabbatorum*, comme le langage des Hébreux, ſignifie le premier jour de la ſemaine, qui eſt nôtre Dimanche.

ORTO JAM SOLE. *Au lever du Soleil*, en grec: (*c*) *Le Soleil*

(*a*) Ieronym... ad Hed... (*b*) Joan. 2... (*c*) Luc... ἀνατολῆς...

Digitized by Google

6. *Qui dicit illis : Nolite expaveſcere : Jeſum quæritis Nazarenum, crucifixum ſurrexit, non eſt hîc, ecce locus ubi poſuerunt eum.*

7. *Sedite, dicite Diſcipulis ejus, & Petro, quia præcedit vos in Galilæam : ibi eum videbitis, ſicut dixit vobis.*

6. Mais il leur dit : Ne craignez point : Vous cherchez JESUS de Nazareth, qui a été crucifié ; il eſt reſſuſcité, il n'eſt point ici : voici le lieu où l'on l'avoit mis.

7. Allez dire à ſes Diſciples, & à Pierre, qu'il s'en va devant vous en Galilée ; c'eſt-là que vous le verrez, ſelon ce qu'il vous a dit.

COMMENTAIRE.

étant levé. Pluſieurs Exemplaires Grecs liſent (a) *Le Soleil étant déja levé*, ou le Soleil ne faiſant que de ſe lever ; d'autres, comme le Soleil ſe levoit, ou au moment du lever du Soleil. On a tâché de concilier les Evangéliſtes ſur ſaint Matthieu, Chapitre XXVIII. 1. 2. & ſuivans.

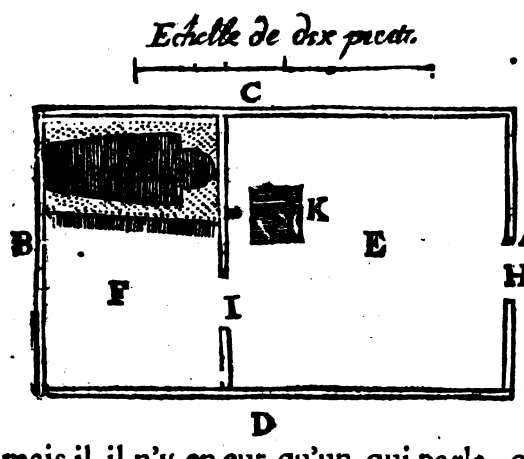

℣. 5. INTROEUNTES IN MONUMENTUM. *Entrant dans le ſepulchre, elles virent un jeune homme :* Un Ange ſous la forme d'un jeune homme ; aſſis à la droite, ou à la tête du Sepulchre G. qui étoit à la droite de ceux qui le regardoient étant au dedans de la grotte. F. Il faut jetter les yeux ſur le Plan que nous en donnons ici. Il y avoit deux Anges (b) aſſis, l'un au pied & l'autre à la tête du tombeau ; mais il il n'y en eut qu'un qui parla, c'eſt pourquoi ni ſaint Matthieu, (c) ni ſaint Marc en un endroit n'en nomment qu'un. On voit aſſez ſouvent de pareilles omiſſions dans les Hiſtoriens ſacrez.

℣. 7. DICITE DISCIPULIS EJUS, ET PETRO. *Allez dire à ſes Diſciples, & à Pierre, qu'il s'en va devant vous en Galilée.* Il y va toûjours devant, il vous y attendra. Les Diſciples étant Galiléens devoient s'en retourner chez eux auſſi-tôt aprés la Fête. Les Anges nommerent Pierre en particulier : *Diſcipulis ejus & Petro* ; tant parce qu'il étoit reconnu le premier des douze, que parce qu'ayant eu le malheur de renier ſon Dieu, & ſon Maître, les autres Diſciples auroient pû s'imaginer qu'il étoit déchu de ſa primauté, ou lui-même auroit cru que J. C. ne le regarderoit plus que comme un Apoſtat, & un Diſciple infidel. Pour le

(a) Ἔτι ἀνατείλαντος ἡλίου. *Greg. de Nyſſ. Euſeb. Alii apud Mill. hic. Cantab.* ἀνατείλαντος.

(b) *Luc* XXIV. 4. *Joan.* XX. 12.

(c) *Matth.* XXVIII. 5.

Digitized by Google

8. At illæ exeuntes, fugerunt de monumento : invaserat enim eas tremor & pavor : & nemini quidquam dixerunt : timebant enim.

9. Surgens autem manè, primâ sabbati : apparuit primò Mariæ Magdalenæ, de quâ ejecerat septem dæmonia.

8. Elles sortirent aussi-tôt du sépulchre, & s'enfuirent, étant saisies de crainte, & de tremblement; & elles ne dirent rien à personne, tant leur frayeur étoit grande.

9. JESUS étant ressuscité le matin le premier jour de la semaine, apparut premiérement à Marie Madelaine, dont il avoit chassé sept démons.

COMMENTAIRE.

rassurer, pour le consoler & pour lui faire comprendre que sa douleur & ses larmes n'avoient point été vaines, le Fils de Dieu l'a fait avertir en particulier, qu'il le verra en Galilée. (*a*)

℣. 8. NEMINI QUIDQUAM DIXERUNT. *Elles n'en dirent rien à personne*, dans le chemin : Elles n'en parlerent qu'aux Apôtres, lorsqu'elles furent arrivées dans la maison où ils étoient assemblez, plongez dans la tristesse, & dans les larmes.

℣. 9. SURGENS AUTEM, (*b*) &c. *Jesus étant ressuscité le matin, le premier jour de la semaine, apparut premierement à Marie Magdelaine.* Jusques-là il ne s'étoit pas fait voir. Il avoit seulement envoyé ses Anges pour parler aux saintes Femmes : Ici il paroît lui-même à Marie Magdelaine : elle eut le bonheur & la consolation de le voir même avant les Apôtres. Saint Jean (*c*) nous décrit plus au long la maniére dont il s'apparut à Magdelaine. Cette sainte Femme aussi-tôt qu'elle eut entendu les Anges au sepulchre accourut à la ville pour avertir Pierre & Jean de ce qui étoit arrivé. Au même moment Pierre & Jean vinrent au tombeau, & trouverent les choses comme elle leur avoit dit ; mais ils ne virent point les Anges qui avoient parlé aux Femmes ; ils s'en retournerent à la ville, mais Marie étant demeurée dans le Jardin prés de la grotte, elle se pencha pour voir au dedans du sepulchre, par la porte qui étoit fort basse, & ayant vû deux Anges assis, l'un à la tête & l'autre aux pieds du tombeau, elle se retira, & en même tems JESUS se présenta à elle sous la forme d'un jardinier. C'est la premiere apparition de JESUS.

DE QUA EJECERAT SEPTEM DÆMONIA. *Dont il avoit chassé sept démons.* Saint Luc (*d*) la désigne par la même circonstance. Nous croyons que c'est la pechereſſe dont la conversion est si édifiante, & dont le Sauveur lui-même fit l'Apologie en mangeant chez le Pharisien. (*e*)

(*a*) *Vide Chrysost. Euthym. in Matth.* XXVIII. *Greg. homil.* 21. *in Evang. Mald. Grot. Casaub. alii.*

(*b*) *Sixt. V. Plura Latin. plusque Græca addunt : Jesus.*

(*c*) *Joan.* XX. 11.

(*d*) *Luc.* VIII. 2.

(*e*) *Luc.* VII. 38. 39. *& seq.*

Digitized by Google

10. *Illa vadens nuntiavit his, qui cum eo fuerant, lugentibus & flentibus.*

10. Et elle s'en alla dire à ceux qui avoient été avec lui, & qui étoient alors dans l'affliction, & dans les larmes.

COMMENTAIRE.

Les ſept démons dont le Sauveur la délivra, ſont mis pour un grand nombre de vices dont il la purifia, ſuivant pluſieurs Interprétes. (*a*) Le nombre de ſept ſe met ſouvent pour un grand nombre. D'autres (*b*) croyent que le nombre de ſept doit être pris à la lettre, & que cette Femme avant ſa guériſon étoit réellement poſſedée par ſept démons, qui lui cauſoient diverſes infirmitez corporelles, comme il étoit aſſez ordinaire dans ce tems-là; Dieu ayant accoûtumé de punir ainſi les péchez de l'ame par des incommoditez corporelles.

Ce verſet neuf, & les onze ſuivans ne ſe liſoient pas autrefois dans un grand nombre d'Exemplaires Grecs & Latins. Saint Gregoire de Nyſſe (*c*) & ſaint Jérôme (*d*) le témoignent des Exemplaires de leur tems. Ce dernier avance qu'il y a peu de Livres Latins, & encore moins de Grecs où cette fin du Chapitre ſe rencontre. Victor d'Antioche, & l'Anonyme de Toulouſe, dans ſa Chaîne ſur ſaint Marc, ne vont pas au de-là de ce neuviéme verſet. Dans d'autres (*e*) aprés le verſet huit, on lit ces paroles qui finiſſent le Chapitre: *Elles raconterent ſuccintement à Pierre & à ceux qui étoient avec lui, tout ce qu'on leur avoit ordonné de dire. Aprés quoi Jeſus lui-même les envoya prêcher depuis l'Orient juſqu'à l'Occident l'heureuſe & la ſainte nouvelle du ſalut éternel.*

La raiſon qui a porté les Copiſtes à retrancher ces douze verſets de ſaint Marc, eſt qu'il leur a paru que cet Evangéliſte (*f*) étoit trop opposé à ſaint Matthieu, & qu'il contenoit dans cette derniere Partie des circonſtances incompatibles avec les autres Evangéliſtes: Mais ce n'étoit point aux Copiſtes à juger de cette incompatibilité, qui ne paroît pas telle aux plus Sçavans Commentateurs. Les Peres comme ſaint Irenée, (*g*) Euſebe, (*h*) Ammonius, (*i*) ſaint Athanaſe, (*k*) ſaint Auguſtin, (*l*)

(*a*) *Gregor. homil. 33 in Evang. Beda, & ut videtur, Theophyl.*

(*b*) *Vide Maldon. hic Grot. in Luc. VIII. 2.*

(*c*) *Gregor. Nyſſ. ort. 2. de Reſurrect.* Ἐν τοῖς ἀκριβεστέροις τοῦ καθ' Μάρκον Εὐαγγελίου μέχρι τοῦ, ἐφοβοῦντο γάρ, ἔχει τὸ τέλος. *Ita Cod. Reg. 2868. & Colb. 2467.*

(*d*) *Ieronym. ad Hedibiam. qu. 3.*

(*e*) *In Vechel. vet. Cod. & in Cod. Reg. 2861.* Πάντα δὲ τὰ περιεχόμενα τοῖς περὶ τὸν Πέτρον συνόμως ἐξήγγειλαν, μετὰ δὲ ταῦτα καὶ αὐτὸς ὁ Ἰησοῦς ἀπὸ ἀνατολῆς, καὶ ἄχρι δύσεως ἐξαπέστειλε δι' αὐτῶν τὸ ἱερὸν καὶ ἄφθαρτον κήρυγμα τῆς αἰωνίου σωτηρίας.

(*f*) *Ita Ieronym. ad Hedibiam loco citato. Nyſſen. Grot. hic Mill. prolegom. 812. 813. 814. in Evangel.*

(*g*) *Irenæus lib. 3. cap. 11.*

(*h*) *Euſeb. Demonſt.*

(*i*) *Ammon. in Monoteſſaro.*

(*k*) *Athan. in Synapſi.*

(*l*) *Aug. ſæpiùs. Vide 1. parte 3. tom. p. 609. & 2. tom. p. 515. E. 5. tom. 998. c. &c.*

Théophylacte

11. *Et illi audientes quia viveret, & visus esset ab ea, non crediderunt.*

12. *Post hæc autem duobus ex his ambulantibus ostensus est in alia effigie, euntibus in villam.*

13. *Et illi euntes nuntiaverunt cæteris: nec illis crediderunt.*

14. *Novissime recumbentibus illis undecim apparuit: & exprobravit incredulitatem eorum & duritiam cordis: quia iis, qui viderant eum resurrexisse, non crediderunt.*

11. Mais eux lui ayant oüi dire qu'il étoit vivant, & qu'elle l'avoit vû, ils ne la crurent point.

12. Aprés cela il apparut en une autre forme à deux d'entr'eux, qui s'en alloient aux champs.

13. Ceux-ci le vinrent dire aux autres Disciples; mais ils ne les crurent pas non plus.

14. Enfin il apparut aux onze, lorsqu'ils étoient à table; & leur reprocha leur incrédulité, & la dureté de leur cœur, de ce qu'ils n'avoient point crû ceux qui l'avoient vû ressuscité.

COMMENTAIRE.

Théophilacte ont lû cette fin du Chapitre XVI. & presque tous les anciens Manuscrits & Imprimez, Grecs & Latins, le Syriaque & l'Arabe, les autres Versions Orientales la reconnoissent, & la lisent en cet endroit.

℣. 11. ILLI AUDIENTES NON CREDIDERUNT. *Mais eux ne le crurent pas.* Ils ne crurent pas ce que leur dirent ces femmes: Ils les regardoient comme des visionaires, dit saint Luc, (*a*) & traiterent leurs discours de folie; sur tout ce que leur disoit Madelaine, qu'elle l'avoit vû & lui avoit parlé, la chose étoit si singuliére, qu'ils la tenoient pour impossible.

℣. 12. POST HÆC AUTEM DUOBUS. *Aprés cela il apparut à deux d'entr'eux, qui alloient aux champs.* C'est le sens du Grec. (*b*) Ils alloient à Emmaüs, (*c*) qui étoit une petite ville à deux lieuës de Jérusalem. Il avoit apparu à Madelaine sous la forme d'un Jardinier, & se fit voir à ses Disciples sous celle d'un voyageur: *In alia effigie*; ceci arriva le Dimanche, ou le premier jour de la semaine, le jour même de la Résurrection de JESUS-CHRIST.

℣. 14. NOVISSIME RECUMBENTIBUS ILLIS UNDECIM APPARUIT. *Enfin il apparut aux onze lorsqu'ils étoient à table.* Cette apparition est la derniére du Sauveur, comme le marque ici l'Evangéliste, *Novissimè*: elle se fit à Jérusalem, aprés que les Apôtres y furent retournez pour être témoins de l'Ascension de JESUS-CHRIST, & pour recevoir le Saint Esprit au jour de la Pentecôte; c'est l'opinion de saint

(*a*) *Luc.* XXIV. 11

(*b*) Ἐφανερώθη ὡ ἑτέρᾳ μορφῇ πορευομένοις εἰς ἀγρόν.

(*c*) *Luc.* XXIV. 13.

Digitized by Google

15. *Et dixit eis : Euntes in mundum universum prædicate Evangelium omni creaturæ.*

15. Et il leur dit : Allez par tout le monde, prêchez l'Evangile à toute créature.

COMMENTAIRE.

Auguſtin, (*a*) de ſaint Gregoire le Grand, *Homil.* 29. de Béde, & de quelques autres.

M. Toynard la fixe au Jeudy 14 May, 15. de Jiar, quarante jours aprés la Réſurrection. C'eſt la même apparition dont parle ſaint Paul aux Corinthiens : (*b*) *Enfin il ſe fit voir à Jacque, & enſuite à tous les Apôtres* : C'eſt-là où il but & mangea avec eux avant ſon Aſcenſion, comme il eſt dit dans les Actes. (*c*)

Quelques-uns (*d*) ont cru que ſaint Marc avoit voulu déſigner par ce terme *noviſſimè*, la derniére apparition qui ſe fit le premier jour de la Réſurrection, & que c'étoit la même qui eſt marquée dans ſaint Luc XXIV. 36. mais il l'a déja déſignée dans les verſets 12. & 13. D'autres (*e*) croyent que c'eſt celle où ſaint Thomas mit ſes doigts dans les trous des mains & du côté du Sauveur Mais cette apparition n'eſt pas la derniére du Sauveur, comme l'eſt celle-ci, ſelon ſaint Marc.

QUIA IIS QUI VIDERANT EUM, &c. *De ce qu'ils n'avoient point cru ceux qui l'avoient vû reſſuſcité.* Saint Bernard (*f*) dit que le Sauveur leur reproche de n'avoir pas cru les Anges, qui avoient ſeuls été témoins de ſa Réſurrection, & qui la leur avoit aſſurée. Mais la plûpart (*g*) croyent qu'il leur reproche plûtôt de n'avoir pas cru Marie Magdelaine, ſaint Pierre, les deux Diſciples d'Emmaüs, & tant d'autres témoins oculaires, qui les avoient aſſurez qu'ils l'avoient vû reſſuſcité.

Aprés ce verſet on liſoit autrefois dans certains Exemplaires, ſur-tout dans les Grecs, ces paroles : (*h*) *Mais ils lui répondoient : Ce ſiécle eſt tout formé d'iniquité & d'incrédulité, qui nous empêche par le moyen des eſprits impurs, de parvenir à la vraye vertu de Dieu. C'eſt pourquoi commencez enfin à découvrir vôtre juſtice.* On voit aiſément que ces paroles ſont une addition tirée de quelques Livres apocryphes, & venuë originairement des Montaniſtes, ou de quelques autres hérétiques qui admettoient dans

(*a*) *Auguſt. de Conſenſ. lib. 3. cap. 25.*
(*b*) 1. *Cor.* XV. 7.
(*c*) *Act.* I. 3. 4. XI. 41.
(*d*) *Vide Euthym. Brug. Zeger.*
(*e*) *Maldon. hic.*
(*f*) *Bern. Serm. 1. de Aſcenſ.*
(*g*) *Auguſt. lib. 3. de Conſenſ. Euthym. Mald. Grot. Brug.*

(*h*) *Apud Ieronym. lib. 2. contra Pelag. cap. 6. Et illi ſatisfaciebant dicentes : Saculum iſtud iniquitatis, & incredulitatis ſubſtantia eſt, quæ non ſinit per immundos ſpiritus veram Dei apprehendi virtutem. Idcircò jam nunc revela juſtitiam tuam.*

Digitized by Google

16. *Qui crediderit, & baptizatus fuerit, salvus erit: qui verò non crediderit, condemnabitur.*

16. Celui qui croira, & qui sera baptisé, sera sauvé: mais celui qui ne croira point, sera condamné.

COMMENTAIRE.

le monde un mauvais principe, cause nécessaire du mal.

℣. 15. EUNTES IN MUNDUM UNIVERSUM. *Allez par tout le monde prêcher l'Evangile à toute créature.* Sous le nom de créature, les Hébreux entendent souvent *l'homme* en général, (*a*) & souvent aussi les infidéles: *Malheur à la créature qui voit & ne connoît point; qui demeure sur la terre sans sçavoir ce qui la soûtient, c'est-à-dire, sans savoir sur quoi porte la terre.* C'est ainsi qu'ils parlent des peuples Gentils, qui n'ont aucune connoissance de la création du monde. (*b*) Et ailleurs: (*c*) *Tous les entretiens des créatures*, c'est à-dire des Payens, *sont des choses de la terre; toutes leurs priéres n'ont pour objet que la terre: Mais tous les vœux des Israëlites ne demandent que le rétablissement du lieu Saint: Seigneur que vôtre Temple soit rétabli.* Le Sauveur envoye les Apôtres dans tout le monde, à toutes les Nations. Ci-devant je ne vous ai envoyé qu'aux brebis égarées d'Israël: je vous ai défendu d'aller porter la parole du salut aux Idolâtres & aux Samaritains: (*d*) Aujourd'hui je vous donne une Mission générale & sans limitation. Le mur qui séparoit le Juif du Gentil, est renversé: (*e*) J'ai acquis par ma mort l'empire sur toute la terre: J'ai reçû en héritage toutes les Nations: Mon Sang est répandu pour tous, nul n'est exclus de l'alliance, si ce n'est ceux qui ne voudront point y entrer.

℣. 16. QUI CREDIDERIT, ET BAPTIZATUS FUERIT, &c. *Celui qui croira, & sera baptisé sera sauvé.* Celui dont la foi sera droite, sincere, vive, animée par la charité, agissante par les bonnes œuvres, persévérante dans le bien jusqu'à la fin: Celui-là sera sauvé. Il ne faut pas prendre les paroles de JESUS-CHRIST seules, chacunes séparément: Il faut embrasser le corps de sa doctrine, & de ses préceptes, & se conformer à sa vie, à ses exemples, à ses instructions, si l'on veut avoir part à ses promesses & à sa gloire. Il est impossible de plaire à Dieu sans la foi: (*f*) Mais il ne s'ensuit pas que tous ceux qui ont la foi, soient sauvez. Les démons croyent, & sont saisis de frayeur; (*g*)

(*a*) *Vide Carlwigt. Meldhst. Grot. hic. Lightfoot. Hammond.*
(*b*) *Rab. Chagig. fol.* 12.
(*c*) *Bereschith. Rab. sect.* 13.
(*d*) *Matth.* x. 5.
(*e*) *Ephes.* II. 14.
(*f*) *Hebr.* XI. 6.
(*g*) *Jacobi.* II. 19.

Digitized by Google

17. *Signa autem eos, qui crediderint, hæc sequentur : In nomine meo dæmonia ejicient : linguis loquentur novis.*

18. *Serpentes tollent : & si mortiferum quid biberint, non eis nocebit : super ægros manus imponent, & bene habebunt.*

17. Ces miracles accompagneront ceux qui auront crû ; ils chasseront les démons en mon nom, ils parleront de nouvelles langues :

18. Ils prendront les serpens *avec la main*, & s'ils boivent quelque breuvage mortel, il ne leur fera point de mal : ils imposeront les mains sur les malades, & ils seront guéris.

COMMENTAIRE.

Mais leur foi est morte & stérile : *Quiconque dit qu'il connoît Dieu, & n'observe pas ses Commandemens, est un menteur*, dit saint Jean. (*a*) Le Baptême est une profession publique de vivre d'une maniére conforme aux Loix du Christianisme. Dés qu'on s'engage à JESUS CHRIST par cette sainte cérémonie, il faut sous peine de prévarication, remplir fidélement les devoirs de cet engagement. (*b*)

℣. 17. SIGNA EOS QUI CREDIDERINT. *Ces miracles accompagneront ceux qui auront crû.* JESUS-CHRIST ne promet pas à tous les Fidéles le don des miracles. Cette promesse seroit sujette à de grands inconveniens, puisque par-là les miracles deviendroient inutiles, étant trop communs ; ces actions surnaturelles doivent être ménagées avec une certaine sagesse, & n'être employez que dans des circonstances, où le besoin commun de l'Eglise, la gloire de Dieu, & une trés-grande utilité du prochain peuvent le demander : & comme ces circonstances ne sont pas communes, les miracles doivent être rares. Le Fils de Dieu promet ce pouvoir aux Apôtres & aux hommes Apostoliques, pour en user suivant les lumiéres de l'Esprit Saint, & pour l'avantage de l'Eglise. Dieu a fait éclater des prodiges dans tous les tems : Mais dans les premiers siécles ils ont été plus fréquens, parce que le besoin en étoit plus grand. (*c*)

℣. 18. SERPENTES TOLLENT. *Ils prendront les serpens avec la main*, sans craindre qu'ils les mordent, ni qu'ils les fassent mourir. C'est ainsi que saint Paul (*d*) vit sans s'effrayer une vipére attachée à sa main. Le Grec (*e*) signifie proprement : *Ils prendront les serpens avec la main* ; mais on peut aussi l'entendre ainsi : (*f*) *Ils feront mourir les serpens* : Ils les

(*a*) 1. *Joan.* II. 4.
(*b*) *Vide Grot. Brug. Le Clerc. Mald.*
(*c*) *Aug. de vera Relig. cap.* 25, *Greg. homil.* 29, *in Evang. Bed. Mald.*
(*d*) *Act.* XXVIII. 3.
(*e*) Οφεις αἰρουσι.
(*f*) *Hammond. Le Clerc. Martian.*

Digitized by Google

19. *Et Dominus quidem Jesus postquam locutus est eis, assumptus est in Cœlum, & sedet à dextris Dei.*

19. Le Seigneur JESUS aprés leur avoir ainsi parlé, fut élevé dans le Ciel, où il est assis à la droite de Dieu.

COMMENTAIRE.

tuëront sans craindre leur venin, ils les chasseront des lieux où ils sont les plus dangereux. On a plusieurs histoires de saints personnages qui ont chassé les serpens & les autres animaux venimeux, des lieux où ils étoient; je ne m'étends pas à prouver que les Apôtres & les hommes Apostoliques ont chassé les démons, ont guéri les maladies, ont parlé des langues qui leurs étoient auparavant inconnuës: La chose est avoüée de tout le monde. (*a*)

SI MORTIFERUM QUID BIBERINT, NON EIS NOCEBIT. *S'ils boivent quelque breuvage mortel, il ne leur fera point de mal.* On raconte que cela arriva à saint Jean l'Evangéliste: d'où vient que les Peintres le représentent avec une coupe, d'où il sort un serpent. Eusébe raconte une Histoire pareille de Barsabas; & Grégoire de Tours de saint Sabin Evêque de Camise.

℣. 19. ASSUMPTUS EST IN COELUM. *Jesus fut élevé dans le Ciel.* il y monta par sa propre vertu. Ceci arriva le même jour qu'il s'apparut à ses Disciples pour la derniére fois. Il les conduisit hors de Jérusalem, vers Béthanie, & leur ayant donné sa bénediction, il s'éleva en l'air, & monta aux Cieux à leurs yeux, (*b*) menant avec lui comme en triomphe les dépoüilles de l'enfer, (*c*) les ames des saints Patriarches, qui avoient été jusques alors dans l'attente de la félicité. Les Apôtres (*d*) s'en revinrent de Béthanie, qui est au pied de la montagne des Oliviers, à Jérusalem, où ils demeurérent jusqu au jour de la Pentecôte, attendant la venuë de l'Esprit Paraclet, qui leur avoit été promi. (*e*)

ET SEDET A DEXTRIS DEI. *Il est assis à la droite de Dieu.* Le Pere céleste n'occupe pas une place particuliére dans le Ciel, il n'est point assis sur un Trône matériel, où l'on puisse reconnoître une droite, & une gauche, un siége & un marche-pied. Si l'Ecriture dans quelques occasions se sert de semblables maniéres de parler, c'est pour se proportionner à la portée du peuple, accoûtumé à considerer Dieu comme un Monarque assis sur un Trône, environné de ses Ministres, de ses amis & de ses Conseillers. Pour désigner la souveraine puissance de JESUS-CHRIST:

(*a*) On peut voir Grotius sur ce Chapitre.
(*b*) *Luc.* XXIV. 50.
(*c*) *Psal.* LXVII. 19. *Ephes.* IV. 8.
(*d*) *Act.* I. 12.
(*e*) *Act.* I. 8.

Digitized by Google

10. *Illi autem profecti prædicaverunt ubique, Domino cooperante, & sermonem confirmante, sequentibus signis.*

20. Et eux étant partis prêchérent partout, le Seigneur coopérant avec eux, & confirmant sa parole par les miracles qui l'accompagnoient.

COMMENTAIRE.

son égalité avec son Pere, sa gloire infinie, pouvoit-on trouver une figure plus noble, une expression plus significative, que de dire qu'il est assis à la droite de son Pere, qu'il partage avec lui le pouvoir, la grandeur, la majesté divine. (*a*) Aussi l'Ecriture nous représente d'ordinaire le Sauveur dans cet état si glorieux. Saint Etienne voit JESUS à la droite du Pere. (*b*) Le Sauveur lui-même dit qu'il paroîtra assis à la droite de la vertu du Tout-puissant. (*c*) L'Auteur de l'Epître aux Hébreux (*d*) dit qu'il a mérité ce comble d'honneur par ses humiliations, & par ses souffrances. S. Paul aux Ephésiens, (*e*) dit que Dieu ayant ressuscité JESUS-CHRIST *l'a placé dans le Ciel à sa droite, au dessus de toute Principauté, de toute Puissance, de toute Vertu, & de toute Domination.* Et au dessus de tout ce qu'il y a de grand & de glorieux, non-seulement en ce monde, mais encore dans le siécle futur: Car, (*f*) *à qui d'entre les Anges a-t'il jamais dit: Asséyez-vous à ma droite.* Dans l'ancien Testament même on nous représentoit le Messie assis à la droite de Dieu: (*g*) *Dixit Dominus Domino meo sede à dextris meis.*

℣. 20. ILLI AUTEM PROFECTI PRÆDICAVERUNT UBIQUE. *Les Apôtres étant partis prêchérent par tout.* Ils ne partirent pas aussi-tôt aprés la Pentecôte. Ils demeurérent quelques tems dans la Palestine, & parmi les Hébreux, pour en convertir un aussi grand nombre qu'ils purent, & pour affermir la foi de ceux que la Passion & la Mort du Sauveur avoient ébranlez. Mais voyant que les Juifs rejettoient la parole du salut, & que le Seigneur ouvroit la porte aux Gentils, par des signes & des miracles visibles, ils ne feignirent plus de leur annoncer la bonne nouvelle du Royaume de Dieu. Leurs travaux furent accompagnez de prodiges, & d'une si grande abondance de bénédictions, que la main de Dieu y parut visiblement par le nombre prodigieux de conversions qui se firent dans toutes les Parties du monde: (*h*) *In omnem*

(*a*) *Athanas. orat. 2. contra Arian. Basil. De Spiritu Sancto, cap. 6. August. lib. de Agone Christiano, Cap. 26. & de Fide & Symb. cap. 7.*
(*b*) *Act. VII. 55. 56.*
(*c*) *Marc. XIV. 62.*
(*d*) *Hebr. XII. 2.*
(*e*) *Ephes. I. 20. 21.*
(*f*) *Hebr. I. 13.*
(*g*) *Psal. CIX. 1.*
(*h*) *Psal. XVIII. 5.*

Digitized by Google

terram exivit ſonus eorum, & in fines orbis terræ verba eorum. Il coopéra à la prédication des Apôtres, & à la Foi des Fidéles, par l'éfuſion de ſa grace par l'évidence des miracles, par l'autorité de ſa puiſſance; (a) *Miraculis conciliavit autoritatem; autoritate meruit fidem; fide contraxit multitudinem, multitudine obtinuit vetuſtatem, vetuſtate roboravit Religionem.*

(a) *Auguſt. lib. De Utilitate Credendi, cap.* 14.

Fin du Commentaire ſur ſaint Marc.

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES DE L'EVANGILE DE SAINT MARC,

PAR ORDRE ALPHABETIQUE.

Le Chiffre Romain marque les pages de la Préface, & des Dissertations; & le chiffre ordinaire, les pages du Texte & du Commentaire.

A

*A*Biathar, Grand-Prêtre des Juifs; donna-t'il à David les pains de proposition ? 19

Ablution. Sorte d'ablution imitée chez les Turcs, & chez les Persans, 59

Abomination de désolation, placée dans le lieu Saint, présage de la ruine de Jérusalem par les Romains, 125

Achimélech, fils & vicegérent d'Abiathar. lorsque David mangea des pains de proposition, 19

Age. Indolence des hommes du premier âge du monde, 73

Afflictions. Doit-on expliquer le baptême du feu des afflictions de cette vie, lxiv

Akiba. Les Pharisiens en font un des quatre auteurs de leur secte, xj. Tems auquel il a vécu, *là-même.*

Albâtre, mis pour toutes sortes de vases propres à mettre des liqueurs, 130

Alimens. D'où vient la distinction entre les alimens purs & impurs? 63. 64. Ceux qui passent pour impurs peuvent-ils souïller l'ame ? *là-même.*

Ame, tenuë pour mortelle par les Saducéens, xxiv. Preuves de son immortalité, xxvj. Son immortalité passoit-elle pour un article fondamental dans la Religion des Juifs, xxviij. Toutes les pertes ne sont rien comparées à celle de l'ame, 76. Elle est irréparable, *là-même.* Révolution des ames admise par les Pharisiens modernes, xx

Amour de Dieu & du prochain, les deux premiers commandemens de la Loi, 117. 118. Ils sont plus excellens que tous les holocaustes,

Ananie & Saphire, coupable du péché contre le Saint Esprit, lxxiij

S. André. Sa vocation à l'Apostolat, 6

Anges, connus parfaitement de Dieu seul, 39. Les noms qu'on leur donne pris des actions qu'on leur a vû faire, 38. Les Saducéens nioient l'existence des Anges; xxiv. Passoit-elle pour article fondamental dans la Religion des Juifs? xxviij. Apparut-il plus d'un Ange aux saintes femmes qui vinrent au sépulchre ? 158. Pourquoi les envoyent-ils particuliérement à saint Pierre ? *là-même.*

Animaux. Les anciens n'employoient aux usages sacrez que des animaux indomptez, 104

Antechrists, qui parurent chez les Juifs depuis la mort du Sauveur, jusqu'à la ruine de Jérusalem par les Romains, 123. 124. 126

Antigone Socchaus, Auteur d'une secte particuliére chez les Juifs. Maxime qu'il enseignoit à ses disciples, xxij. Le Saducéïsme venu de cette maxime mal expliquée, *là-même.*

Apôtres. Leurs noms, leur élection, 23. 24. Leur dépoüillement pour Jesus-Christ, 97. Persécutions compriſes dans la récompense qu'il leur promet, 97. 98. Accusez de ne pas jeûner, & de violer le Sabbat, 17. 18. Jesus-Christ justifie leur conduite, *là-même.* Leur contestation touchant la primauté, 86. Leçons que Jesus Christ leur fait sur l'humilité, 86. 87. 100. 101. J. C. les envoye deux à deux prêcher l'Evangile, 48. Instructions qu'il leur donne. *là-même.* L'onction qu'ils faisoient sur les malades, étoit-elle le Sacrement

Digitized by Google

ement d'onction institué par Jesus Christ, 49. 50. Fuite des Apôtres, 137. Jesus-Christ les fait avertir de sa Résurrection, 158. Sa derniere apparition aux Apôtres, 161. 162. Il les envoye prêcher l'Evangile à toutes les nations, 162. 163. Il leur promet le don des Miracles, 164. Leur dispersion, 166. Ils n'ont point eu de plus ardens persécuteurs que les Juifs, 125. 126. Evangile prêché par tout le monde, du vivant des Apôtres, 125

Aspersions, usitées parmi les Hébreux, en quel cas? xlix. Baptême par aspersion inconnu dans les commencemens de l'Eglise, *là-même.*

Assemblées, interdites aux Juifs pendant la nuit, 142

B

Baptême. En quel cas usité chez les Juifs, xlix. Baptême par aspersion, ou par infusion, inconnu parmi eux, & dans les commencemens de l'Eglise, *là-même.* Origine du Baptême des proselytes, lj. Cérémonies qui s'y observoient: l. Il étoit nul, s'il ne touchoit réellement toutes les parties du corps, *là-même.* Etoit-il nécessaire? lj. Pouvoit-il se réïtérer? l. Prérogatives dont les proselytes joüissoient en vertu de ce Baptême, lj. lij.

Baptême de saint Jean, différent de celui de Jesus-Christ, lix. lx. Il tient le milieu entre le Baptême de J. C. & celui des Juifs, liij. D'où etoit-il? iij. Une simple douleur de ses péchez ne suffisoit pas pour le recevoir avec fruit, liv. lv. Pouvoit-il par lui même remettre les péchez? liv. Ceux qui le recevoient devoient-ils confesser leurs péchez en détail? lv. lvj. Quelle étoit la forme du Baptême de saint Jean, lvij. lviij. Il a subsisté après lui, lviij. Chrétiens qui le reçoivent encore en Orient, *là-même.* liv.

Baptême de Jesus-Christ dans les eaux du Jourdain. Circonstances de ce Baptême, lxj. lxij

Baptême, désigné sous le nom de pénitence; on ne peut pas le réïtérer, lxviij

Le Baptême; c'est une profession publique de vivre conformément aux Loix de l'Evangile, 164. Tout crime commis après le Baptême doit-il passer pour péché contre le saint Esprit? lxvij. lxviij. lxix

Baptême du saint Esprit, & de feu; ce que c'est; lxiij. lxiv. lxv. lxvj. Hérétiques qui ont joint le feu au Batême d'eau, lxv. lxvi.

Barabbas, voleur & homicide préféré à Jesus-Christ,

Barthimée, aveugle guéri près de Jéricho, 101. 102

Béelzebub, ou le Dieu Mouche, adoré sous la forme de cette insecte, 38. Les miracles de Jesus-Christ attribuez par les Scribes à Béelzebub, 25. 26.

Bethphagé, petite bourgade au pied du mont des Oliviers, on y cuisoit les pains qui s'offroient dans le Temple,

Bethsaïde, ville située sur le bord oriental de la mer de Génézareth, 55. Connue dans la suite sous le nom de *Juliade*, 73. 74

Blasphême, puni de mort chez les Juifs, lxv. Quel est le blasphême contre le saint Esprit? lxvij. *& suiv.* lxxv. lxxvj. Est-il irrémissible de sa nature? lxxviij. Blasphême contre Dieu, lxxij

Blasphême, mis pour ce que l'on dit d'outrageux au prochain, 65

Boanerges, fils du tonnerre; ce nom pourquoi donné à Jacque, & à Jean, fils de Zébédée? 23. Il n'est ni Hébreu, ni Syriaque, *là-même.*

C

Caïphe, Grand-Prêtre des Juifs, interroge Jesus-Christ, 141. Il le condamne comme blasphémateur & digne de mort, 142. Etoit-il de la secte des Saducéens? xxix

Cananéens. Les Juifs donnoient ce nom à tous les peuples descendus de Canaan, 66

Capitation, dûë par chaque Israëlite pour le Temple, 115. 116

Capharnaüm. Jesus-Christ y établit sa demeure, 7

Centuple. Comment les fidéles reçoivent dès ce monde le centuple des biens qu'ils ont quittez pour J. C. 97

César. Rendre à César ce qui lui appartient, 115

Chambres où l'on mangeoit la Pâque. Exactitude des Juifs à les purifier de tout levain, 132. On les donnoit gratuitement aux étrangers, *là-même.*

Chapitres, Livres Saints autrefois divisez en plusieurs petits Chapitres, 157

Charité. Attaquer la charité fraternelle par des motifs d'envie, est-ce commettre le péché contre le saint Esprit? lxx. lxxvij

Chasid, miséricorde; c'est de ce nom qu'est venu celui des Esséniens; xxxj

Chrétiens. Caractéres des vrais Chrétiens, 90. Vigilance nécessaire à tous les Chrétiens, 128. 129. Usage qu'ils doivent faire des persécutions, 98

Christ. Faux Christs qui parurent chez les Juifs depuis la mort de J. C. jusqu'à la destruction du Temple, 123. 124

Circoncision, ne se réïtéroit point régulierement, l. On l'a quelquefois réïtérée envers les Samaritains, *là-même.*

Citerne, où les anciens conservoient leur vin, 112

Cœur, principe de tout bien & de tout mal, 64. 65. Le donner à Dieu sans partage, 87

Digitized by Google

Colombe, il en descendit une réellement sur Jesus-Christ baptisé dans le Jourdain, xlj. Etoit-elle blanche? *là-même.* Le saint Esprit s'unit-il à elle hypostatiquement, *là-même.*

Commun, dans le sens de souillé, 58. 59.

Confession des péchez, ceux qui recevoient le Baptême de saint Jean, la faisoient en détail des fautes commises contre la Loi, lv. lvj. L'usage de se confesser en détail établi chez les Juifs, & les Chrétiens, dès le tems des Apôtres. lvij. Les Juifs se confessoient dix fois, le jour de l'expiation solemnelle, lvj. Maniére dont ils se confessent aujourd'hui, *là-même.*

Corban. Serment par le corban, 62. Usage inhumain qu'en faisoient les Pharisiens, *là même.* xiij. xiv

Coré, coupable du péché contre le saint esprit, lxxiij.

Créature, étenduë de ce terme dans le style des Hébreux, 163. Evangile prêché à toute créature, 162. 163.

Crime. Tout crime commis aprés le Baptême est-il péché contre le Saint Esprit? lxvij. lxviij. L'Eglise ne les remettoit autrefois qu'aprés une longue pénitence, lxviij. Y en a-t-il qui soient irrémissibles de leur nature? lxx. lxxviij.

Criminels, breuvage qu'on leur donnoit pour affoiblir en eux le sentiment de la douleur, 149. Coutume des Juifs d'en délivrer un à Pâque, en mémoire de la délivrance de la servitude d'Egypte, 146

Croix, la porter à la suite de Jesus-Christ, 75.

D.

Dalmanutha, à l'orient du Jourdain, & de la mer de Tibériade, 72. 73.

Damnez, quelle est la nature & la grandeur de leurs peines, 89. 90

David, mange des pains de proposition dans un cas de nécessité, 18. Les reçut-il d'Abiathar, ou d'Achimélech? 19. Comment peut-il être pere, & serviteur du Messie? 119.

Décapole, au delà du Jourdain, & à l'orient de la mer de Tibériade, 40. 67.

Decurio, ce nom signifioit chez les Romains un Officier de guerre & de Justice, 154. Joseph d'Arimathie étoit-il l'un ou l'autre? *là-même.*

Demi-sicle, levé pour le Temple; les Juifs devoient-ils le payer en espéce? 115. 116

Démon, tenta-t'il visiblement Jesus-Christ dans le désert? 5. Le reconnut-il pour Fils de Dieu avant sa Résurrection? 8. Ressorts qu'il joüe pour nous faire succomber à la tentation, 30. 31.

Démons, qui ne se chassent que par le jeûne, & par la priere, 84. Légion de démons, pour un grand nombre, 38. D'où venoit leur attachement au pays des Géraséniens? 39.

Démons, connus parfaitement de Dieu seul, 38. 39. Pourquoi les appelle-t-on esprits impurs? 37. Leur foy inutile, 163. 164. Homme qui sans suivre J. C. chassoit les démons en son nom, 86. 89.

Démoniaques, étoient-ils exclus chez les Juifs des assemblées de Religion? 37. Démoniaque guéri dans le pays des Géraséniens, 39. Etoit-il possédé d'une légion de démons? 38. Jesus-Christ lui commande de publier sa guérison, 40

Dieu, Rendre à Dieu ce qui lui est dû, 115. Se donner à lui sans partage, 87. Ce que c'est que l'aimer de tout son cœur, 117. 118. Amour de Dieu plus excellent que tous les holocaustes, *là-même.*

Dieu, comparé à un moissonneur; la mort de chacun de nous est le tems de sa moisson, 33. 34. Les Saducéens croyoient-ils Dieu corporel? xxiv. xxv.

Divorce, opposé aux loix primitives du mariage, 92. Exemples de femmes Juïves qui ont fait divorce avec leurs maris, 93. 94.

Docteurs de la Loi, leur maniere d'enseigner le peuple, 7. Leurs décisions touchant les fréquentes lotions des mains, 59. 60

Dosithée, Juif schismatique & chef des Saducéens, selon les Rabbins, xxiij. Il a vécu depuis J. C. *là-même.*

Droite. Sens des endroits de l'Ecriture, où il est parlé de la droite de Dieu, 165. 166.

E.

Eau lustrale, en usage parmi tous les peuples, xlviij. En quel cas chez les Juifs? xlix.

Elie, attendu des Juifs pour préparer les voyes du Messie, 79. Il est venu dans la personne de Jean Baptiste, 79. 80. 81

Emmaüs, petite ville à deux lieuës de Jérusalem; apparition de J. C. aux Disciples qui alloient à Emmaüs, 161

Enfans, modéle d'humilité, 85.

Enfans, bénis par J. C. 94. Royaume de Dieu promis à ceux qui leur ressemblent, 94. 95

Enfans, pour désigner les Disciples de Jesus-Christ, 86.

Enfer, nature & durée des peines que les méchans y souffrent, 89. 90.

Envie. Ceux qui attaquent la charité fraternelle par des motifs d'envie, sont-ils coupables du péché contre le saint Esprit? lxx. lxxvij.

Epicuriens, leurs sentimens conformes à ceux des Saducéens, x. Il y en avoit parmi les Juifs dès le tems de Salomon, x.

S. Esprit, comment connu des Juifs, lxxv. Pé-

Digitized by Google

ché contre le saint Esprit, lxvij. *& suiv.* lxxv. lxxvj. Consiste-t-il à nier sa Divinité ? *là-même.* Plusieurs péchez contre le saint Esprit ? lxxi. Six péchez qui attaquent principalement le saint Esprit, lxxvij. Il descend en forme de colombe sur Jesus-Christ baptisé. S'unit-il hypostatiquement à cette colombe, lxj Baptême du saint Esprit, ce que c'est, lxiij

S. Esprit, pour désigner la Divinité du Verbe, lxix. En quel sens les Saducéens nioient-ils le saint Esprit ? xxiv

Esséniens. D'où vient le nom d'Esséniens, xxxj. Origine de leur secte, xxx. Sont-ils descendus de Jonadab pere des Réchabites ? *là-même.* Portrait des Esséniens, xxxij. *& suivant.* Leur demeure, xxxvij Leurs sentimens, xxxv. xxxvj. Leur secte répondoit à celle des Pythagoriciens, *là-même.* Leurs études, & leur maniere d'enseigner, xxxvij. xxxviij. Comment ils éprouvoient ceux & celles qui devoient entrer dans leur secte, xxxiv. xxxviij. Trois sortes d'Esséniens, *là-même.* Les Esséniens contemplatifs ont été les premiers Chrétiens de l'Egypte. xxxix

Ethiopiens, stigmates qu'ils impriment à ceux qu'ils baptisent, lxv. lxvj

Etrangers. Les Philosophes appelloient étrangers ceux qui n'étoient pas de leur école ; & les premiers Chrétiens, tous ceux qui n'étoient pas dans l'Eglise, 30

Evangile. L'annoncer gratuitement, 32. Le recevoir avec la docilité d'un enfant, 95

Evangile, prêché à toute créature, 162. 163. Il a été prêché par tout le monde du vivant des Apôtres, 125. Prédication de l'Evangile comparée à une semence, 33. Grace nécessaire pour la faire fructifier ? 29

Eucharistie. Institution de l'Eucharistie, 133

Excommuniez, obligez de mourir de faim parmi les Esséniens, xxxiv

Expiation. Purifications & confession usitées chez les Juifs le jour de l'expiation solemnelle, xlix. lvj

F

Femmes. Les Esséniens en recevoient dans leur secte, xxxviij. Maniere dont ils les éprouvoient, xxxiv. xxxviij. Ils s'assuroient pendant trois ans de la santé des femmes qu'ils vouloient épouser, xxxvj. Les femmes avoient elles chez les Juifs le droit de répudier leurs maris ? 93. 94. Exemples de femmes qui les ont répudiez, *là même.* Elles ne pouvoient aller plus avant dans le Temple, que jusqu'au parvis des femmes, 121. Tronc particulier où elles devoient jetter leurs offrandes, 120

Saintes Femmes qui rendirent les derniers devoirs à J. C. 152. 153

Feu, appellé quelquefois du nom de lumiere, 140

Feu perpétuel, entretenu dans le Temple du Seigneur, 90. Action du feu sur le corps & sur l'ame des damnez, 89. 90. Parut-il du feu sur les eaux du Jourdain au moment du Baptême de Jesus-Christ, lxj. Baptême de feu, ce que c'est, lxiij. lxiv. lxv. lxvj. Hérétiques qui ont été batisez par le feu, lxv. lxvj. Feu que les anciens ont mis à la porte du Paradis, lxiij lxiv

Figues, tems de leur maturité, 107. Figues précoces, *là-même.* 108. Jesus-Christ en cherchoit de celles-ci sur le figuier qu'il maudit, *là-même.*

Figuier stérile, maudit par Jesus-Christ, 105. Pourquoi ? 107. Il est la figure des Juifs réprouvez, 106. 108

Foi. La recevoir avec la docilité d'un enfant, 94. 95. Mérite de la foi, rien ne lui est impossible, 83. 110

Foi de Dieu, pour une foi parfaite, 110. Quelle doit être la foi pour mériter la vie éternelle, 165

Folie. Etenduë de ce mot dans le style des Hébreux, 65. Il se met souvent pour le péché, *là-même.*

Fort. Parabole du fort armé, 26

Franges. Les Juifs obligez par la Loi d'en porter à leur manteau, 120. Les Pharisiens les portoient plus longues que le commun du peuple, xiij. En portoient-ils à leur tunique, 120. Epines que quelques-uns d'eux y attachoient, *là-même.*

Frere, pour cousin germain, ou proche parent, 46

G

Galiléens, étoient tous suspects de l'erreur des Hérodiens, xlvj. Ceux sur qui Pilate fit main basse, étoient apparemment disciples de Judas le Galiléen ; *là-même.*

Génézareth La même que Tibériade, 57

Gentils, désignez parmi les Hébreux sous le nom de créature : 163. Appellez étrangers par les premiers Chrétiens, 30. Ils étoient reputez impurs par les Juifs, 60. Ceux-ci se lavoient dans la crainte qu'ils ne les eussent touchez, *là-même.*

Gérasséniens, d'où venoit l'attachement de démons à leur pays ? 39. Ils prient Jesus Christ d'en sortir, 40

Grace, nécessaire à tous les hommes, 17

Grand-Prêtre. Falloit-il que les lépreux recourussent au Grand-Prêtre pour être déclarez guéris ? 11

Grotius, son sentiment sur le péché contre le saint Esprit, lxxiij. lxxiv

Guerre, en quel cas permise aux Juifs le jour du Sabbat, 21

Digitized by Google

H

Habits. Les Juifs en avoient-ils d'autres que le manteau, & la tunique ? 119. 120. Affectation des Phariſiens à porter leurs habits plus longs que le commun du peuple, *là-même.* Les Juifs obligez de ſe laver tout le corps, dans les cas où ils devoient laver leurs habits, xlix. Les Orientaux font porter un habit à changer lorqu'ils rendent quelque viſite, 48.

Hémorroïſſe, guérie en touchant le vêtement de Jeſus-Chriſt,

Héréſie, différence entre les noms de ſecte, & d'héréſie, xxj. Les Phariſiens doivent-ils paſſer pour hérétiques ? xx. xxj. Le crime de l'héréſie peut-il être le péché contre le ſaint Eſprit ? lxxij. lxxvj

Hermiens, hérétiques qui baptiſoient avec le feu, lxvj

Hérode le Grand, magnificence qu'il donna au nouveau temple qu'il bâtit à Jéruſalem, 122. Son caractere, xl. xlj. Donna-t-il le nom à la ſecte des Hérodiens ? xl. Le reconnoiſſent-ils pour le Meſſie ? *là-même.* xlj. Fut il grand Sacrificateur chez les Juifs ? xliv. Fête célébrée à Rome en ſon honneur, xl. les Juifs en inſtituérent une pour ſe réjoüir de ſa mort, xlj.

Hérode Antipas. fils du grand Hérode, & Tétrarque de Galilée ; portrait de ce Prince, xlij. Fut-il le chef des Hérodiens, xlij. xlvj. ou de la ſecte des Saducéens ? xliij. Paſſa-t-il pour le Meſſie ? xlij. Il eſt repris par Jean-Baptiſte de ſon mariage inceſtueux avec Hérodiade, 51. Il fait empriſonner Jean Baptiſte, 51. Il fait couper la tête, 52. Il attribuë les miracles de Jeſus-Chriſt à Jean-Baptiſte reſſuſcité, 50. Etoit-il Saducéen ? 72. xlij. Son exil, & ſa mort à Lyon, *là-même.*

Hérode Agrippa, Roi de Judée, & petit-fils du Grand Hérode ; Eut il des ſectateurs qui le reconnuſſent pour le Meſſie ? xlij. Sa mort à Céſarée, xl. Fête célébrée à Rome en ſon honneur, xlij

Hérodiade, ſon mariage inceſtueux avec Hérodes Antipas, 51. Elle fait demander & obtient la mort de Jean-Baptiſte, 52.

Hérodiens, tentent Jeſus-Chriſt ſur le payement du tribut, 114. Divers ſentimens des Anciens & des Modernes, au ſujet des Hérodiens, xxxix. *& ſuiv.* Sont ils différens des Saducéens, xliij. De quel Hérode ont-ils pris leur nom, xl. *& ſuiv.* Le reconnoiſſoient-ils pour le Meſſie ? *là-même.* Ce ſont les diſciples de Judas le Galiléen, oppoſé au payement des tributs, xlv. 22. Preuves de ce ſentiment, xlv. xlvj. Ils furent cauſe de la ruine des Juifs, xlvij. Le guide du deſſein des Hérodiens, 22.

Hillel, conſidéré des Rabbins comme le pere du Phariſaïſme, xj. Ils le relevent par des loüanges outrées, *là-même.*

Hircan, Prince & Grand-Prêtre des Juifs, contraire aux Phariſiens ; il ordonne ſous peine de la vie de recevoir les maximes de Sadoc, xxix.

Holocauſte, moins excellent que l'amour de Dieu & du prochain, 118

Hommes, leur état aprés la réſurrection, 116

Huile, coutume des Juifs de faire des onctions d'huile ſur leurs malades, 49

Humilité, enfans modéle d'humilité, 85

I

Jaïre, un des chefs de la Synagogue de Capharnaüm, 41. Sa fille reſſuſcitée par Jeſus-Chriſt, 44

S. Jacque, fils de Zébédée : J. C. l'appelle à ſa ſuite, 6

S. Jacque & S. Jean, demandent à Jeſus-Chriſt les premieres places de ſon Royaume, 100. Leçons qu'il leur fait ſur l'humilité, *là-même*, 101

S. Jacque, ſurnommé le *Juſte*, & premier évêque de Jéruſalem, pris par quelques-uns pour le jeune homme que les ſoldats vouloient arrêter, aprés s'être ſaiſi de Jeſus-Chriſt, 128

Iduméens ; confondus avec les Juifs, depuis qu'on les eut obligé à recevoir la circonciſion, 21. 22

S. Jean-Baptiſte dans le déſert, 2. 3. Son baptême établi pour diſpoſer à la pénitence, *là-même.* Témoignage qu'il rend à Jeſus-Chriſt ? 3. Avoit-il droit de baptiſer, liij. Qu'exigeoit-il de ceux qui venoient à lui ? liv. *& ſuiv.* Il a été rempli de l'eſprit d'Elie, 79. Les Juifs l'ont traité comme il leur a plû. 80. 81. Il eſt empriſonné par les ordres d'Hérode Antipas, 5. Sa mort, 52. Son corps enlevé par ſes diſciples, *là-même.* Diſciples de ſaint Jean en Orient, lviij.

S. Jean-Baptiſte, armé du glaive de feu à la porte du paradis. Il y ſera le miniſtre du baptême de feu, lxiij

S. Jean l'Evangéliſte, fils de Zébédée, quitte tout pour ſuivre Jeſus-Chriſt, 6. Il ſe plaint d'un homme qui ſans ſuivre Jeſus-Chriſt, chaſſoit les démons en ſon nom, 86. On l'a pris pour le jeune homme qui échappa des mains des ſoldats qui avoient arrêté Jeſus-Chriſt, 128

Jean Marc, couſin de ſaint Barnabé, différent de ſaint Marc l'Evangéliſte, ij. Sa mort poſtérieure à celle de ſaint Marc, *là-même.*

Jéruſalem, préſage de ſa ruine par les Romains, 123. *& ſuiv.* Sa ruine, figure du Jugement dernier, 229

Digitized by Google

Jeſus-Chriſt. Son Baptême dans les eaux du Jourdain ; le ſaint Eſprit deſcendit-il ſur lui en forme de colombe, lxj. Témoignage que ſaint Jean-Baptiſte lui rend, 3. Il eſt baptiſé, & conduit dans le deſert, 3. 4. Le démon l'y tenta-t-il viſiblement ? 5. Il ſe retire en Galilée aprés l'empriſonnement de Jean-Baptiſte, *là-même.* Il appelle à ſa ſuite André & Simon, & les deux fils de Zebedée, 6. Il établit ſa demeure à Capharnaüm, 7. Sa maniere d'enſeigner differente de celle des Scribes, & des Docteurs de la Loi, *là-même.* Fut-il connu du démon avant ſa Réſurrection ? 8. Divers malades qu'il guérit, 7. 8. *& ſuiv.* Vouloit-il abſolument être obéï, lorſqu'il leur défendoit de publier leur guériſon ; 12. 69 Paralitique qu'il guérit à Capharnaüm, 13. 14. 15. Il appelle ſaint Matthieu à l'Apoſtolat, 16. Pluſieurs Publicains à ſa ſuite, *là-même.* Il juſtifie ſes Diſciples accuſez de ne pas jeûner, & de violer le Sabbat, 17. 18. Il guérit le jour du Sabbat un homme qui avoit la main séche, 20. 21. Il choiſit douze Apôtres, 23. Ses proches viennent pour l'arrêter, 24. 25. qui ſont ceux qui ont le bonheur de lui appartenir, 27. Il eſt accuſé de chaſſer les démons au nom de Béelsébub, 25. Il réfute cette calomnie, 26.

Jeſus-Chriſt. Pourquoi il ne parloit aux Juifs qu'en paraboles ? 32. 35. Régle qu'il preſcrit à ſes diſciples touchant la prédication de l'Evangile, 32 Ses Diſciples battus de la tempête : il commande aux vents, & rend le calme à la mer, 35. Démoniaque qu'il délivre dans le pays des Géraséniens, 39 Il lui ordonne de publier ſa guériſon, 40. Femme guérie d'une perte de ſang en touchant ſon vêtement, 41. Il reſſuſcite la fille de Jaïre, 44. Il devient un ſujet de ſcandale aux habitans de Nazareth, 46. Il envoye ſes Diſciples deux à deux prêcher l'Evangile, 48. Inſtructions qu'il leur donne, *là-même.* Différens ſentimens touchant ſa perſonne, 49. 50. Il raſſaſie cinq mille hommes avec cinq pains & deux poiſſons, 55. Il marche ſur la mer, 56

Jeſus-Chriſt. Il s'éléve contre l'hypocriſie, & les traditions des Phariſiens, 61. 62. Il récompenſe la foi de la femme Cananéenne, 66. Il guérit un homme ſourd & muet, 67. 68. Inſtructions qu'on peut tirer de la maniére dont il guérit, *là-même.* Multiplication des ſept pains, 71. Aveugle qu'il guérit à Bethzaïde, 73. Pourquoi ne le guérit-il que par intervalle, 74. Saint Pierre le reconnoît pour le Meſſie, & lui devient un ſujet de ſcandale, 75. Porter la croix à ſa ſuite, *là-même.* 76. Sa transfiguration, 77. *& ſuivantes.* S'eſt-il transfiguré ſur le mont de Thabor ? 77. 78. Il guérit un enfant poſſédé d'un eſprit muet, 82. 83. Homme qui ſans le ſuivre chaſſoit les démons en ſon nom, 86. 87. Leçons d'humilité qu'il fait à ſes Diſciples, 85. Il tiendra pour fait à lui-même ce qu'on fera pour eux, 86. Il s'éléve contre les ſcandales, 88. *& ſuiv.* Il rappelle le mariage à ſa premiére inſtitution, 92. 93. Il juge le ſalut des riches moralement impoſſible, 96. Récompenſe qu'il promet à ceux qui ont tout quitté pour le ſuivre, 97. Les fils de Zébédée lui demandent les premiéres places de ſon Royaume, 100. Aveugles qu'il guérit prés de Jéricho, 102. Son entrée triomphante à Jéruſalem, 104. Figuier qu'il maudit, 105. *& ſuiv.* Il y cherchoit des figues précoces, 107. 108. Il chaſſe du Temple les changeurs qui le prophanoient par leur commerce, *là-même.* 109. Les Hérodiens viennent le tenter ſur le payement du tribut, 114. Il prouve aux Saducéens la réſurrection des morts, 116. Il montre l'excellence de l'amour de Dieu, & du prochain, ſur tous les autres commandemens, 117. 118. Il s'éléve contre la vanité des Scribes, & de ceux qui faiſoient leurs offrandes avec oſtentation ; 119. 120. 121.

Jeſus-Chriſt. Il prédit la ruine du Temple de Jéruſalem, 122. 123. *& ſuiv.* Il prévient ſes Diſciples ſur les maux qu'ils auront à ſouffrir de la part des Juifs, 124. 125. Il les exhorte à la vigilance, 128. Les Prêtres prennent réſolution de l'arrêter, 129. Judas promet de le leur livrer, 131. Il envoye deux de ſes Diſciples préparer la Pâque, 132. Il inſtitue l'Euchariſtie, 133. Sa priére à Gethſémani, 135. Judas le livre par un baiſer, 137. Il eſt condamné par Caïphe, & jugé digne de mort, 142. Il eſt renoncé par ſaint Pierre, 143. Pilate l'interroge, & lui préfére Barabbas, 145. 146. 148. Il eſt crucifié entre deux voleurs, 149. 150. Blaſphêmes contre lui, *là-même.* Sa mort, 151. Son Sang répandu pour tous les hommes, 163. Sa ſépulture, 155. Deſcription de ſon ſépulchre, 158. Sa Réſurrection, *là-même.* Il apparoît à Marie Madelaine, & enſuite aux Apôtres, 159. 161. Reproches qu'il leur fait ſur leur incrédulité, *là-même.* Il les envoye prêcher l'Evangile à toutes les nations, 162. 163. Son Aſcenſion, 165. Comment eſt-il aſſis à la droite du Pere ? 164. 166.

Jeûnes. Pourquoi preſcrits par l'Egliſe, 63.

Jeûne, néceſſaire pour chaſſer certains démons. 84.

Jeûnes de ſurérogation des Phariſiens, le lundi & le Jeudi, xix.

Impénitence finale, irrémiſſible de ſa nature, lxij. Eſt-ce le péché contre le Saint Eſprit, lxx. lxxiv.

Impoſſible, dans le ſens de difficile, 96.

Jonadab, pere des Réchabites, l'eſt-il auſſi des

Digitized by Google

Eſſéniens ? xxx
Joſeph d'Arimathie, ſa qualité, 154. Il obtient le Corps de Jeſus-Chriſt, & lui donne la ſépulture, 154. 155
Jour. Le commencement du jour compté par les anciens, du ſecond champ du coq, 143
Judas, cauſe de ſa trahiſon ; 130. Il promet aux Prêtres de leur livrer Jeſus-Chriſt, 131. Il le livre par un baiſer, 137
Judas le Galiléen, auteur de la ſecte des Hérodiens ; preuves de ce ſentiment, xlv. xlvj. 21. 114.
Jugement dernier, figuré par la ruine de Jeruſalem par les Romains ; 127. Préſage du Jugement dernier, 123. *& ſuiv.* 127. Le jour auquel il doit arriver, comment caché à J. C. 128. L'attendre dans une vigilance continuelle, 128. 129
Juifs. Leur baptême, xlviij. Leur maniére de ſe purifier, xlix. Baptême par aſperſion ; ou par infuſion, inconnu parmi eux, *là-même*. Ils pouvoient repouſſer & non attaquer leurs ennemis le jour du Sabbat, 21. Leur coutume de faire des onctions ſur leurs malades, & de faire prier pour eux, 49. Leur poſture durant leurs priéres, 111. Ils regardoient l'éxiſtence des Anges, & l'immortalité de l'ame, comme problématiques, xxviij. Avoient-ils une monnoye particuliére pour le payement de leurs tributs ? 115. 116. Lieu où ils traitoient des matieres de Religion, 14. Ils ſe partagérent en différentes ſectes, à l'imitation des Philoſophes de la Gréce, x. Il n'y en eut aucune parmi eux avant la captivité de Babylone, ix. Avoient-ils d'autres habits que le manteau & la tunique, 119. 120
Juifs. Leur aveuglement volontaire, 30. Pourquoi Jeſus-Chriſt leur parloit en paraboles, 32. 35. Leur réprobation figurée par le figuier maudit par Jeſus-Chriſt, 106. 108. Préſages de leur ruine par les Romains, 124. *& ſuiv.* Leur réprobation, 68. Leurs fréquentes lotions, 59. 60. 61. Ils tiennent que le péché n'eſt jamais remis qu'on ne l'ait confeſſé de bouche, lvj. Ils ſe confeſſoient dix fois le jour de l'expiation ſolemnelle, *là-même*. Maniére dont ils ſe confeſſent aujourd'hui, *là-même*. En quel cas devoient-ils accuſer leurs péchez en détail ? lvij. Idée qu'ils avoient du Saint Eſprit, lxxiv. lxxv. Ils croyent que le Purgatoire ne differe de l'enfer que par la durée du ſupplice, lxxvj. Ils reconnoiſſent des péchez rémiſſibles, & irrémiſſibles en l'autre vie, lxxv, lxxvj. Priére qu'ils font en mourant, lxxiij. Ils attendent Elie, pour préparer les voyes du Meſſie, 79. Ils ont été les plus ardens perſécuteurs des Diſciples de Jeſus-Chriſt, 125, 126
Jurement. Dieu vouloit que les Juifs juraſſent en ſon nom, xvj. Fauſſes maximes des Phariſiens touchant le jurement, *là-même*.
Juſtes, ne recevront-ils le baptême de feu qu'à la porte du Paradis ? lxiv

L

Lampe. Parabole de la lampe ſous le boiſſeau, 31. 32
Légion, corps de ſix mille hommes ; elle ſe met quelquefois pour un grand nombre, 38
Levain, ſe garder du levain des Phariſiens & & d'Herodes, 72
Lits de table. Coutume des Phariſiens de les laver avant chaque repas, 61
Livres, ceux de l'Ecriture diviſez autrefois en pluſieurs petits chapitres, 157
Lotions. Fréquentes lotions des Juifs, & ſur tout des Phariſiens, 59. 60. 61. xiij
Luſtrations d'eau pure, de feu, ou d'encens en uſage parmi tous les peuples, xlviij

M

Magédan, ville au-de-là & à l'orient de la mer de Tibériade, 72
Mains communes, pour des mains ſoüillées, 58 59. Juifs obligez de laver leurs mains avant leurs repas ; 59. Etenduë & fondement de cette loi, 60. 61. Couper la main, qui eſt un ſujet de ſcandale ; 88
Maiſons., ſans aucun étage en Orient, 14
Malades. Onctions que les Juifs faiſoient ſur leurs malades, 49. Ils leurs faiſoient impoſer les mains par de ſaints perſonnages, *là-même*. Ceux à qui Jeſus-Chriſt deffendoit de publier leur guériſon, péchoient-ils en ne lui obeïſſant pas ? 12. 69
Maladies. Les Juifs les regardoient toutes comme des châtimens, 22
Manteau, habit de deſſus des Juifs, 119. Franges qu'ils devoient porter à leur manteau, 120
S. Marc Evangéliſte, & Interpréte de ſaint Pierre, i. Différent de Jean Marc, couſin de ſaint Barnabé, ij. A-t'il été du nombre des ſeptantes Diſciples ? i. ij. iij. Son voyage à Rome, *là-même*. Son Evangile compoſé à la priére des Fidéles, & approuvé par ſaint Pierre, *là-même*. En quel tems l'a-t'il écrit ? iij. iv. En quelle Langue ? *là-même*, *& ſuiv.* L'a-t'il écrit à Rome, en Egypte, ou à Aquilée ? iij. iv. vij. Il a été l'abreviateur de ſaint Matthieu, viij. Il ne l'a point ſuivi dans l'ordre des tems, vij. Original de ſaint Marc gardé à Prague, & à Veniſe, v. vj. Miſſion de ſaint Marc à Aquilée, viij. Année, lieu, & genre de ſa mort, ij. iij. viij Térapeutes, premiers Diſciples de ſaint Marc,

Digitized by Google

viij. Eſt-il Auteur du dernier chapitre de ſon Evangile ? pourquoi l'a-t'on retranché en partie dans pluſieurs Exemplaires ? 157. 160
Marché, tenu pour ſoüillé par les Rabbins, 60. Les Juifs ſe lavoient les mains lorſqu'ils revenoient du marché, *là-même.*
Mariage, divorce oppoſé aux premiéres loix du mariage, 92. Jeſus-Chriſt le rappelle à ſa premiére inſtitution, 93.
Marie ſœur de Lazare, parfum qu'elle répand ſur les pieds de Jeſus-Chriſt, 130. 13 . Sa profuſion condamnée des Apôtres, & cauſe de la trahiſon de Judas, *là-même.*
Marie Madelaine. La même que la femme pécheresſe, 159. Avoit-elle été réellement poſſédée par ſept démons ? 160. Elle eut le bonheur de voir la premiére Jeſus Chriſt reſſuſcité, 159.
S. Matthieu, ſa vocation à l'Apoſtolat, 16
Meſſie, Seigneur, & Fils de David, 119. L'erreur des Hérodiens conſiſtoit-elle à reconnoître Hérode pour le Meſſie ? xl. xlj. *& ſuiv.*
Metempſycoſe, admiſe dans preſque tout l'Orient au tems de Jeſus-Chriſt, xxj. Les Phariſiens admettoient celle des gens de bien, xvj. xix. xx
Miracles. Pourquoi Jeſus-Chriſt deffendoit-il de publier ſes miracles ? 12. Le don des miracles accordé à d'autres qu'aux Diſciples de J. C. 86. 87. On ne doit les employer que pour procurer la gloire de Dieu, l'utilité de l'Egliſe, & du prochain, 164. Promeſſes du don des miracles faites à ceux qui croiront, reſtrainte aux premiers ſiécles de l'Egliſe, *là-même.* Vertu des miracles, regardée des Juifs comme quelque choſe d'animé, 41. Le péché contre le Saint Eſprit conſiſte-t'il à attribuer au démon les miracles de J. C. lxix. lxxj. Ce blaſphême eſt irrémiſſible de ſa nature ? lxx. lxxj
Miſéricorde, œuvres de miſéricorde exercées envers Jeſus-Chriſt dans la perſonne de ſes membres, 86
Monnoye. Les Juifs avoient-ils une monnoye particuliére pour payer leurs tributs ? 115. 116
Mort, appellée ſouvent du nom de ſommeil, 43.
Mort, repréſentée comme le tems de la moiſſon, 33.
Morts. Réſurrection des morts, prouvée par J. C. contre les Saducéens, 116.
Moyſe, a dérogé aux Loix primitives, en permettant le divorce, 92
Myrrhe. Vin de myrrhe odorant & fort eſtimé des anciens, 149.
Myſtéres du Royaume, découverts aux Apôtres, 29. Juifs indignes de les connoître, 34

N

Nard en épi, le plus eſtimé de tous, 131 Marie ſœur de Lazare répand une liqueur de nard en épi, ſur les pieds de J. C. 130.
Nations. Apôtres envoyez à toutes les nations, 163
Nazareth. Incrédulité des habitans de Nazareth, 45. *& ſuiv.* J. C. leur devient un ſujet de ſcandale, 46
Novat, fermoit la porte de la pénitence à ceux qui étoient tombez aprés le Baptême, lxviij
Nuit, elle finiſſoit chez les anciens au ſecond chant du coq, 143. Aſſemblée interdite aux Juifs pendant la nuit, 142.

O

Oeil, ſujet de ſcandale, 89.
Oeil mauvais, pour déſigner un avare, un envieux, 65.
Offrandes. Les Phariſiens ſe croyoient diſpenſez de ſecourir leurs parens, en leur donnant part à leurs offrandes, xiij. xiv. Jurement par les offrandes préſentées au Temple, xvj. 61. 62. Les Juifs employoient du ſel dans toutes leurs offrandes, 90. Troncs pour les offrandes dans le parvis des femmes, 128. Mérite des offrandes pris de la bonne volonté de celui qui les fait, 121.
Onctions. Coutume des Juifs de faire des onctions d'huile ſur les malades, 49. Celles que les Apôtres employérent aprés leur miſſion, étoient-elles le Sacrement d'onction inſtitué par J. C. 49. 50.
Ordonnance, dans le ſens de permiſſion, 92.
Orientaux, ils portent un habit à changer lorſqu'ils rendent quelque viſite, 48. La plûpart de leurs maiſons ſont ſans aucun étage, 14.

P.

Pains ſans levain, ſe cuiſoient dés le matin de la veille de Pâque, 132. Les pains qui s'offroient dans le Temple ſe cuiſoient à Bethphagé, 103.
Pains de Propoſition, mangez par David dans un cas de néceſſité, 18. 19. Multiplication des pains, 55. 71.
Paneade, Ville ſituée vers les ſources du Jourdain, & appellée dans la ſuite, *Céſarée de Philippe*, 74. 75.
Pâque. Coutume des Juifs de délivrer un criminel la veille ou pendant l'octave de Pâque, en mémoire de la délivrance de la ſervitude d'Egypte, 146.
Paraboles, du grain de ſenevé, 32. De la ſemence, 28. 33 34. De la lampe ſous le boiſſeau, 31. 32. Des vignerons qui mena-

Digitized by Google

ſerviteurs, & le Fils du Pere de famille, 112. 113. Du fort armé, 26

Paradis. Feu que quelques anciens ont mis à la porte du Paradis, lxiij. lxiv. Tous y recevront-ils le Baptême de feu? *là-même.*

Paralitique, guéri à Capharnaüm, & deſcendu par le toît aux pieds de Jeſus-Chriſt, 14. 15

Pardon des injures, néceſſaire pour rendre nos priéres agréables à Dieu, 110. 111

Parole de Dieu, comparée à une ſemence, 30. Sa fécondité dépend des diſpoſitions du cœur qui la reçoit, 30. 31. Elle ne produit rien ſans la grace, 29. Elle eſt un ſujet de ſcandale pour les mauvais Chrétiens, & pour les héréticques, 31

Péché, déſigné ſouvent dans l'Ecriture ſous le nom de folie, 65. Quel eſt le péché contre le Saint Eſprit, lxvij. lxviij. *& ſuiv.* Pluſieurs péchez contre le Saint Eſprit, lxxj. La vraye pénitence conſiſte à fuir le péché, & à pratiquer les vertus contraires, lv. Ceux qui recevoient le baptême de ſaint Jean, confeſſoient-ils leurs péchez en détail? lv. lvj. Maniére dont les Juifs les confeſſent aujourd'hui, *là-même.* Ils les confeſſoient dix fois le jour de l'expiation ſolemnelle, *là-même.* Deux ſortes de péchez ſelon les Juifs, lxxv. Ils en reconnoiſſoient qui ſe remettoient, & d'autres qui ne ſe remettoient pas en l'autre vie, lxxv. lxxvj. Péché contre le Saint Eſprit, *là-même*, & lxvij. *& ſuiv.* Tous les crimes commis depuis le Baptême ne ſont pas péchez contre le Saint Eſprit, lxviij. lxxvj. Y en a-t'il qui ſoient irrémiſſibles de leur nature, lxx. lxxvij? Six péchez qui attaquent principalement la Perſonne du Saint Eſprit, lxxvij.

Pécheur. La ſeule douleur de ſes péchez ne le rend pas vraiment pénitent, liv. Il doit ceſſer de mal faire, & pratiquer les bonnes œuvres, lv

Peines. Les Saducéens nioient celles de l'autre vie, xxij. Suite de leur principe, xxv

Pénitence. Novat la refuſoit à tous ceux qui ſont tombez dans le crime depuis leur Baptême, lxviij. L'Egliſe l'accorde à tous les pécheurs, lxx. lxxviij. Celle que ſaint Jean prêchoit ſe bornoit-elle à la ſimple douleur des péchez? liv. lv. Ce que c'eſt que de porter de dignes fruits de pénitence, *là-même.*

Pentateuque. Les Saducéens recevoient ils d'autres Livres de l'Ecriture que le Pentateuque? xxvj. xxvij

Perſans. Sorte d'ablution uſitée parmi eux, 59. Ils ne ſortent jamais ſans proviſions, 48. 50. Lorſqu'ils rendent une viſite, ils font porter un habit, & un bonet avec eux, 48

Perſécutions, ſont le partage des Chrétiens, & le gage de leur bonheur futur, 98. Elles font parties des récompenſes que J. C. leur promet, 97. 98

Perſévérance, ſouffrir avec perſévérance pour J. C. 125

Petits, pour déſigner les Diſciples de J. C. 88. Scandale des petits, *là-même.*

Phariſiens, une des principales ſectes des Juifs, x. Leur origine, *là-même.* Sont-ils venus de la diviſion des écoles de Hillel, & de Schammaï? xj. Ils ſont moins anciens que les Saducéens, *là-même.* Leurs ſentimens, xij. xvj. Ils approchoient de ceux des Stoïciens, x. Il y avoit des Phariſiens de toutes les tribus, de toutes les familles, & de toutes les conditions, xij. Leur vanité, & leur hypocriſie, xiij. Ils portoient des phylactéres & des franges plus longues que le commun du peuple, *là-même.* Epines que quelques-uns d'eux y attachoient, *là-même.* Cas & abus qu'ils faiſoient de leurs tradirions, xiij. xiv. Ils les faiſoient remonter à Moyſe, lxviij. Leurs jeûnes de ſurrérogation, xiv. Leurs fréquentes lotions, xiij. 59. Exemples de leur mortification, xiv. xv. Sept claſſes de Phariſiens, *là-même.* Leur ardeur à faire des Proſélytes, *là-même.* Soûtenoient-ils la metempſycoſe? xix. xx. Doivent-ils paſſer pour héréticques du Judaïſme? xx. xxj

Phariſiens modernes. Portrait qu'en donnent les Voyageurs ſujet à caution, xviij. Leurs ſentimens, *là-même.* xix. En quoi les Phariſiens étoient-ils plus coupables que les Magiciens de Pharaon? lxix. Ce qui les a rendus coupables du péché contre le Saint Eſprit, *là-même.* Se garder du levain des Phariſiens, 72

Phéniciens Deſcription du ſindon des Phéniciens, 139

Philactéres. Les Phariſiens en portoient ſur leur front, & ſur leurs poignets, xiij. Leur affectation à les porter plus longues que le commun du peuple, *là-même.*

Philoſophes, ils traitoient d'étrangers tous ceux qui n'étoient pas leurs diſciples, 30

S. Pierre, ſa vocation à l'Apoſtolat, 6. Il reconnoît Jeſus-Chriſt pour le Meſſie, 75. Il s'oppoſe à ſes ſouffrances; il eſt appellé ſatan, *là-même.* Sa primauté reconnuë des autres Apôtres, 158. Il renonce Jeſus-Chriſt, 143. Son voyage à Rome l'an quarante de J. C. Eſt-il auteur de l'Evangile de ſaint Marc, ou l'a-t'il ſimplement dicté, ou approuvé? iij. iv.

Pilate. Il interroge Jeſus Chriſt, 146. Il lui préfére Barrabbas, & l'abandonne aux Juifs pour être crucifié, 147. 148

Plate-forme, toîts en plate-forme dans la Paleſtine, 14

Poſſédez, de pluſieurs ſortes, 37. Ils n'étoient pas tous exclus des aſſemblées de Religion,

gion, 7. 37
Preceptes que Dieu donna à Noé aprés le déluge, l. Les proſélytes de domicile tenus d'obſerver ces Préceptes, *là-même.*
Priére, néceſſaire pour chaſſer de certains démons, 84. Poſture des Juifs durant leur priére, 111
Prochain. L'aimer de tout ſon cœur, 117. 118. L'amour du prochain plus excellent que tous les holocauſtes, 118
Prophéte. Aſſemblées de Religion chez les Prophétes, ix. Les Juifs n'eurent aucune ſecte particuliére, tandis qu'ils eurent des Prophétes, *là-même*. Faux Prophetes qui parurent chez les Juifs avant la deſtruction du Temple par les Romains, 123. 124
Proſélytes de domicile & de juſtice. Les proſélytes de domicile ſoumis aux Préceptes que Dieu donna à Noé aprés le déluge, l. Baptême des proſelytes de Juſtice, *là-même*. Prérogatives dont ils jouiſſoient en vertu de ce baptême, lj. Ardeur des Phariſiens à faire des proſélytes, xv. Sentimens des nouveaux Rabbins touchant les proſélytes, lij
Publicain, pluſieurs Publicains à la ſuite de Jeſus-Chriſt. 16
Purgatoire, reconnu des Juifs; ils ne le croyent différent de l'enfer que par la durée du ſupplice, lxxvj. Anciens qui l'ont mis à la porte du Paradis, lxiij. lxiv. Tous y recevront le baptême de feu, *là-même.*
Purifications, en uſage parmi tous les peuples, mais ſur tout chez les Hébreux, xlviij. Quant & comment ſe purifioient-ils? xlix

R

Rabbins. Prérogatives que les anciens Rabbins ont attachées au Baptême des proſélytes, l. lj. Sentimens des nouveaux ſur cela; lij
Réchabites, confondus mal-à-propos avec les Eſſéniens, xxx
Récompenſe. Les Saducéens n'en attendoient aucune aprés cette vie, xxij
Religion, lieu où les Juifs traitoient des matiéres de Religion, 14
Renoncement à ſoi-même, néceſſaire aux Diſciples de Jeſus Chriſt, 75. 76
Repas, lotions uſitées chez les Juifs avant & aprés le repas, 59. 60. 61
Réſurrection des morts, prouvée par Jeſus-Chriſt contre les Saducéens, 116. Etat des hommes aprés la Réſurrection, *là-même.*
Riche, ſalut de ceux qui ſont attachez à leurs biens, moralement impoſſible, 96
Richeſſes, obſtacles qu'elles forment au ſalut, 96. Récompenſe promiſe à ceux qui les abandonnent pour Jeſus-Chriſt, 97
Royaume de Dieu, comparé au grain de ſénevé, 34. Promis aux enfans, & à ceux qui leur reſſemblent, 94. 95

S

Sabbath, on pouvoit repouſſer, mais non pas attaquer l'ennemi le jour du ſabbath, 21. Le Fils de l'homme maître du ſabbath, 19. 20. Scrupules mal fondez des Phariſiens touchant l'obſervation du ſabbath, xiv
Sabis, nom des Diſciples de S. Jean en Orient, remarques ſur leur origine, leurs Prêtres, & leurs ſentimens, lviij. lix. Ils reçoivent tous les ans le baptême de ſaint Jean, lviij. Culte idolâtre qu'ils rendent à la Croix, lix
Sadok, Auteur de la ſecte des Saducéens, xxij. A-t'il été ſchiſmatique? xxiij
Saducéens. Origine de leur ſecte, ſont-ils diſciples de Sadox, ou de Doſitée? xxij. xxiij. Furent-ils d'abord Samaritains, & Schiſmatiques? *là-même.* xxiv. Ils ſont plus anciens que les Phariſiens, xj. xxiij. Ils nioient l'exiſtence des eſprits, & l'immortalité de l'ame, xxiv. Croyoient-ils Dieu corporel? xxv. Nioient-ils le Saint Eſprit? xxiv. On les a accuſez fauſſement d'adorer Dieu ſous la forme d'un bouc, xxix. Reconnoiſſoient-ils pour Canoniques d'autres Livres que le Pentateuque? xxvj. xxvij. Ils nioient les récompenſes & les peines de l'autre vie, xxij. Suite de leurs principes xxv. xxviij. Queſtion qu'ils font à Jeſus-Chriſt touchant la réſurrection des morts, 116. Preuve qu'il leur en donne, *là même.*
Les Saducéens modernes, regardez des Juifs comme hérétiques, xxix
Sageſſe, étenduë de ce mot dans le ſtyle des Hébreux, 45
Satan, diviſé contre lui-même, 26. Comment il empêche les fruits de la parole de Dieu, 30. 31.
Scandale. La parole de Dieu eſt un ſujet de ſcandale pour les mauvais Chrétiens, & pour les hérétiques, 31
Scandale des petits, 88. Retrancher les occaſions de ſcandale, 88. 89. Malheurs à ceux qui en ſont auteurs, *là-même.*
Scribes, venus de la diviſion des écoles d'Hillel, & de Schammaï, xj. Leur maniere d'enſeigner le peuple, 7. Ils accuſent Jeſus-Chriſt de chaſſer les démons au nom de Béelſebub, 25
Scribe, qui interroge Jeſus-Chriſt, & qui n'eſt pas éloigné du Royaume de Dieu, 117. 118. Vanité des Scribes, 119. 120. Leur affectation à porter des robbes plus longues que le commun du peuple, *là-même.*
Secte, ce que c'eſt, xxj. C'eſt une héréſie dans le langage des Grecs, *là-même.* Trois ſectes principales parmi les Hébreux, x. En quoi

Digitized by Google

elles différoient entr'elles ; xij. xiij. *& ſuiv.* Leur antiquité, x. xj. Ils n'en eurent aucune devant la captivité de Babylone, ix

Sel, ſymbole de la ſageſſe, 90. Les Juifs en employoient dans toutes leurs offrandes, *là-même.* Sel devenu inſipide, 90. 91

Séleuciens, hérétiques qui baptiſoient avec le feu, lxvj

Semence. Paraboles de la ſemence, 28. 33. 34. Explications de ces paraboles, 29. *& ſuiv.* 33

Senevé, parabole du grain de ſenevé, 34

Sept, mis ſouvent dans l'Ecriture pour un grand nombre, 160

Sépulchre. Deſcription du Sépulchre de Jeſus-Chriſt, 158. Saintes femmes qui vont au ſépulchre, 156. 157

Serment. Fauſſes maximes des Phariſiens touchant le ſerment, xvj

Simon le Magicien, demande à acheter le pouvoir de faire des miracles ; il péche contre le Saint Eſprit, lxxiij. lxxvij

Simon de Cyrène, contraint de porter la croix de Jeſus-Chriſt, 149

Soldats, déſignez ſouvent dans l'Ecriture ſous le nom de jeunes hommes, 139

Soleil, s'eſt-il obſcurci avant la ruine de Jeruſalem par les Romains, 127. il s'obſcurcira réellement avant le Jugement dernier, *là-même.*

Sommeil, pour déſigner la mort, 43

Soüillures, contractées par l'attouchement de toutes choſes impures, xlix. On ſe purifioit de ces ſoüillures par le baptême, & par le ſacrifice, *là-même.*

Stole, miſe pour l'habit de deſſous des Juifs ; affectation des Scribes à la porter plus longue que le commun du peuple, 119. 120

Synagogue, nombre des chefs de Synagogue indéterminé chez les Juifs, 41

Synagogue, ſa réprobation figurée par le figuier maudit par Jeſus-Chriſt, 106

Sindon, habit de lin à l'uſage des anciens, 138. 139. C'étoit l'habit de deſſus des Juifs, *là-même.*

Syrophénicie, connuë ſous le nom de Phénicie méditérannée, 66. Syrophénicienne rebutée d'abord par Jeſus-Chriſt. Sa foi récompenſée, *là-même.*

T

Temple de Jeruſalem, le plus magnifique de tout l'Orient, 122. Prédiction & préſages de ſa ruine par les Romains, 122. 123. *& ſuiv.* Jeſus-chaſſe du Temple ceux qui le profanoient par leur commerce, 128. Il ne ſouffroit pas qu'on en fiſt un lieu de paſſage, 109. Régles qu'on y devoit obſerver dans le Temple, ſelon les Rabbins, 110. Tribut pour le Temple, 115. Les Juifs le payoient-ils d'une monnoye particuliére ? 115. 116. Lieu & nombre des Troncs pour les offrandes du Temple, 120

Thabor. Jeſus-Chriſt s'eſt-il transfiguré ſur le Thabor ? 77. 78.

Thalith, manteau de lin à l'uſage des Juifs, 139

Thérapeutes, ou *Eſſéniens contemplatifs*, ont été les premiers Chrétiens de l'Egypte, xxxix. Et premiers diſciples de ſaint Marc, viij

Toît. Remarques ſur les toîts en plate-forme de la Paleſtine, 14.

Tonnerre, appellé la voix du Ciel dans l'Ecriture, lxij. L'entendit-on au Baptême de Jeſus-Chriſt ? *là-même.*

Traditions, néceſſaires à la Religion ; quelles ſont celles que l'Egliſe reçoit, ou déſavouë ? xviij. On ne peut nier que les Hébreux n'ayent eu de bonnes traditions, *là-même.* Loi corrompuë par les traditions des Phariſiens, xiij. L'attachement qu'ils y avoient, dangereux à la Religion, xviij. Abus qu'ils en faiſoient contre l'humanité, 61. 63

Transfiguration, ſur quelle montagne eſt-elle arrivée ? 77. 78.

Tribut. Hérodiens oppoſez au payement du tribut, 114. Eſt-il permis de le payer à Céſar. *là-même.* Les Juifs avoient-ils une monnoye particuliére pour le payement du tribut ? 115. 116

Troncs, mis pour les offrandes dans le parvis des femmes, 120. Leur nombre, *là-même.* Tronc particulier pour les femmes, 120. 121

Tunique, habit de deſſous des Juifs, 119. Les Phariſiens portoient-ils des franges à leur tuniques ? 120

Turcs, ſorte d'ablution uſitée parmi eux, 59

V

Valentin, il rebaptiſoit ceux qui avoient été baptiſez hors de ſa ſecte, & les faiſoit paſſer par le feu, lxvj.

Ver immortel, qui rongera les damnez, 89.

Verbe. Divinité du Verbe déſignée dans les anciens Peres ſous le nom de Saint Eſprit, lxix. Le péché contre le S. Eſprit conſiſte-t'il à nier la Divinité du Verbe ? lxx. lxxvj

Vérité. Annoncer gratuitement les véritez de l'Evangile, 32. Juifs indignes de les connoître, 34. Phariſiens oppoſez à la vérité ; ceux qui réſiſtent à une vérité connuë, coupables du péché contre le Saint Eſprit, lxxiv.

Vertus des Cieux, ſeront ébranlées réellement avant le Jugement dernier, 126. 127. L'ont-elles été avant la ruine de Jeruſalem par les Romains ? *là-même.*

Digitized by Google

Veuve, qui donne de son indigence, 121. Son offrande préférée à celle de tous les riches, *là-même.*
Viande. Pourquoi l'Eglise oblige-t'elle les Fidéles de s'en abstenir dans certains jours? 63
Vie, la perdre pour Jesus-Christ, 76
Vigilance, nécessaire à tous les Chrétiens, 128 129
Vignerons. Parabole des vignerons infidéles qui tuënt les serviteurs & le Fils du Pere de famille, 112. 113.
Vin. Les Anciens le conservoient dans des cruches d'argiles, & dans des lieux souterains, 122
Vin de myrrhe, estimé des Anciens, 149
Voile, deux voiles dans le Temple de Jérusalem, 151. 152. On ne sait pas lequel des deux se déchira à la mort de Jesus-Christ, *là-même.*
Voix du Ciel, pour le tonnerre, lxij

Z

Zedech, la justice; est-ce de là que les Saducéens prirent leur nom? xxiij
Zélez. Les mêmes que les Hérodiens, disciples de Judas le Gaulonite; ils furent cause de la ruine des Juifs, xlvij

Fin de la Table des Matiéres.

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE
SUR L'EVANGILE DE
SAINT LUC.

SAINT LUC, ou Lucain, (*a*) comme il eſt nommé dans quelques anciens Manuſcrits; ou *Lucius*, comme l'appelle ſaint Paul dans l'Epître aux Romains, (*b*) étoit originaire d'Antioche Capitale de Syrie, & Médecin de profeſſion. (*c*) Saint Jerôme dit même qu'il étoit habile dans cet art. (*d*) Il vêcut vierge & n'eut ni femme, ni enfans, ſelon une Addition qui ſe lit dans le Livre des Hommes Illuſtres du même Pere. Quelques-uns (*e*) ont crû qu'il fut d'abord Gentil, & Payen de Religion; mais qu'il ſe convertit à la prédication de ſaint Paul à Antioche. D'autres (*f*) ſoutiennent qu'il étoit Juif de naiſſance, & du nombre des ſeptante Diſciples. Saint Hippolyte, (*g*) & ſaint Epiphane diſant qu'ayant oüi ces paroles de JESUS-CHRIST: *Celui qui ne mange pas ma Chair, & ne boit pas mon Sang, n'eſt pas digne de moi*, il ſe retira, & quitta le Sauveur; mais

(*a*) *Lucas ex contractione Lucani. Legitur: Evangelium ſecundùm Lucanum, in Cod. Mſſ. Bobienſi, uno. & S. Joan. de Carbonaria Neapoli altero; & ad calcem Cod. Cottoniani: Explicit Evangelium ſecundùm Lucanum. Vide Mill. ad 1. Theſſ. 1. 1.*

(*b*) *Rom.* 16. 21.

(*c*) *Euſeb. hiſt. Eccl. lib. 3. c. 4. Hieronym. de viris Illuſtr. & in Matt. & alii.*

(*d*) *Hieron. de viris Illuſtr c. 7.*

(*e*) *Hieron. qu. in Geneſ. p 225.*

(*f*) *Adamant. lib. 1. p. 8 Epiph. hareſ. 51.*

(*g*) *Hipolyt. Mſſ. in Bibl. Bodlei. apud Mill. Præfat. in Luc. p. 120. Ita & Epiph. hareſ. 51.*

Digitized by Google

qu'il revint à la foi, étant converti par la prédication de saint Paul. Il y en a (a) qui ont avancé qu'il étoit le compagnon de Cléophas, & l'un des deux Disciples auquels le Sauveur s'apparut, en allant à Emmaüs.

Enfin quelques-uns (b) ont écrit qu'il étoit Peintre; & on montre des tableaux, qu'on dit avoir été peints de sa main. On veut aussi (c) qu'il soit le même que ce *Lucius*, dont parle saint Paul au Romains, (d) & qu'on croit avoir été parent de cet Apôtre. Il fait mention de Luc compagnon de ses voyages, dans plus d'un endroit de ses Epîtres; (e) & quand il parle de son propre Evangile, *secundum Evangelium meum* (f) on croit que c'est de celui de saint Luc dont il faut l'entendre, & que c'est lui qu'il désigne par ces paroles si honorables: (g) *Nous avons envoyé avec Tite le frere, dont la loüange est répanduë dans toutes les Eglises, à cause de son Evangile, & qui a été établi compagnon de mes voyages.*

Mais tout ce qu'on vient de rapporter, n'est pas également certain. On peut même assûrer que ce qu'ont avancé quelques Anciens, que saint Luc étoit du nombre des septante-deux Disciples de JESUS-CHRIST, est fort douteux. Cet Evangéliste nous assûre lui-même (h) qu'il n'a écrit son Evangile, que sur le rapport de ceux qui ont été témoins des actions du Sauveur. Tertullien (i) dit comme une chose constante, qu'il n'a point été Disciple de JESUS-CHRIST, & qu'il n'a appris l'Evangile que de S. Paul. Le même Tertullien, & saint Irénée (k) se contentent de l'appeller Homme apostolique. Ceux qui tiennent qu'il a été converti, de Payen, ou de Prosélyte qu'il étoit, sont encore plus opposez à ce sentiment. Sa qualité de Peintre n'est marquée dans aucun Ancien, avant Nicéphore. Ce qui a pû faire croire qu'il étoit Peintre, c'est qu'il nous a donné plusieurs particularitez de l'Enfance de JESUS, & de la vie de la sainte Vierge, que nous ne savions pas d'ailleurs.

On convient qu'il étoit Disciple, & compagnon de saint Paul: mais on demande en quel tems il a commencé à s'attacher à lui & à le suivre? Ceux qui croyent qu'il fut converti par saint Paul à Antioche, insinuent que depuis ce tems, il ne le quitta plus. Cette opinion paroît être celle de saint Epiphane, & de saint Hyppolite, que nous avons citez. Elle se trouve dans l'ancien Manuscrit de Cambrige, & Péarson l'a adoptée. Mais d'autres croyent qu'il ne se joignit à saint Paul, qu'à Troade; & il favorise lui-même cette opinion par ces paroles des Actes: (l) *Nous*

(a) *Greg. Mag. lib. 1. Moral. c. 1. Quid. apud Theophyl.*
(b) *Nicephor. lib. 2. c. 43. & lib. 6. c. 6. Theodor. lector. hist. lib. 1. p. 551. alii.*
(c) *Quid. apud Origen. in Epist. ad Rom.*
(d) *Rom. XVI. 21.*
(e) *Timoth. IV. 11. Philem. v. 23. 24. Colos. IV. 14.*
(f) *Rom. II. 16.*
(g) *2. Cor. VIII. 18.*
(h) *Luc. I. 1.*
(i) *Tertull. lib. 4. contra Marcion. c. 2.*
(k) *Iren. lib. 1. c. 20.*
(l) *Act. XVI. 8. 9. 10.*

Digitized by Google

cherchâmes auſſi-tôt le moyen de paſſer de Troade en Macédoine. Ce qui prouve que ſaint Luc Auteur des Actes, étoit alors avec ſaint Paul. Saint Irenée (*a*) faiſant le dénombrement des voyages que ſaint Luc a fait avec l'Apôtre, ne commence que par celui-ci. Nicéphore, (*b*) & les nouveaux Grecs veulent que ſaint Luc ſoit venu renoncer aux erreurs de ſes peres, à Thébes en Béotie. Mais ce ſentiment ne mérite aucune attention, n'étant point fondé dans les Anciens. Nous ne ſuivrons pas ſaint Luc dans ſes voyages; cela n'eſt pas de nôtre ſujet.

Il ſurvêçut beaucoup à ſaint Paul, puiſqu'on aſſûre qu'il n'eſt mort que dans une extrême vieilleſſe, âgé de quatre-vingt, ou quatre-vingt-quatre ans. Saint Epiphane (*c*) aſſûre qu'il prêcha l'Evangile dans la Dalmatie, dans les Gaules, dans l'Italie, & dans la Macédoine. Nicéphore (*d*) dit qu'il revint de Rome dans la Grece, où il convertit pluſieurs perſonnes. Métaphraſte veut qu'il ait prêché dans l'Egypte, dans la Lybie, & dans la Thébaïde. On croit qu'il mourut en Achaïe (*e*) Ce fut d'Achaïe que ſes Réliques furent tranſportées à Conſtantinople, ſous Conſtance, ſelon Philoſtorge. (*f*) Nicéphore (*g*) dit qu'il mourut à Thébes de Béotie. On voit encore aujourd'hui auprés de cette ville un tombeau, que l'on veut être celui de ſaint Luc. (*h*)

Mais il y a beaucoup d'apparence qu'on a confondu l'Evangéliſte ſaint Luc avec ſaint Luc Stiriote, Hermite du pays. Saint Hypolite (*i*) dit qu'il fut crucifié à Elée, dans le Péloponéſe, Dorothée dans ſa Synopſe, veut qu'il ſoit mort, & enterré à Ephéſe. Béde, Uſuard, Adon, & le Martyrologe Romain diſent qu'il mourut en Bithinie. Saint Grégoire de Nazianze, (*k*) & ſaint Paulin (*l*) avancent qu'il a ſouffert le martyre. Saint Gaudence de Breſſe (*m*) le met auſſi au nombre de ceux qui ont été mis à mort par les impies. L'ancien Martyrologe de l'Egliſe d'Afrique (*n*) le qualifie expreſſément Evangéliſte & Martyr. Quelques nouveaux Grecs (*o*) aſſûrent qu'il mourut crucifié à un oliviers. Mais ni ſaint Jérôme, ni Euſébe ne nous diſent rien de ſon Martyre. Les Martyrologes mêmes n'en parlent pas. Elie de Créte (*p*) ſuppoſe comme conſtant qu'il ne mourut pas d'une mort violente; & c'eſt le ſentiment de pluſieurs Modernes.

Quant aux Ouvrages de ſaint Luc, on connoît ſon Evangile, & les

(*a*) *Iren. lib. 3. cap. 14.*
(*b*) *Nicephor. lib. 2. c. 43. Menæa 18. Octob.*
(*c*) *Epiph. hæreſ. 51.*
(*d*) *Nicephor. lib. 2. c. 43. hiſt. Eccl.*
(*e*) *Hieron. de viris Illuſtr. Gaudent. Brix. homil. 17.*
(*f*) *Philoſtorg. lib. 3. c. 2.*
(*g*) *Niceph. lib. 2. c. 43.*
(*h*) *Wheler. p. 379.*
(*i*) *Hipolyt. in Mſſ. Bodl. ſup. citato.*
(*k*) *Gregor. Naz. orat. 3.*
(*l*) *Paulin. Ep. 12. p. 155.*
(*m*) *Gaudent. Brix. ſerm. 17.*
(*n*) *Analect. t. 3. p. 414.*
(*o*) *Glycas Cedren. Niceph.* Voyez M. de Tillemont, t. 2 hiſt. Eccl. p. 148.
(*p*) *Elias in Greg. Naz. orat. 3.*

Digitized by Google

Actes des Apôtres, qui sont de lui incontestablement. On lui a attribué aussi la Traduction Grecque de l'Epître aux Hébreux; (a) ou même la composition de cette Lettre, (b) des pensées, & des paroles qu'il avoit retenuës de saint Paul. Mais nous en parlerons plus au long à la tête de cette Epitre. Saint Clément d'Alexandrie (c) lui attribuë la Dispute de Jason, & de Papisque. Le premier étoit un Chrétien de Religion, & l'autre un Juif d'Alexandrie. Ce dernier fut convaincu par les raisons de Jason, & embrassa le Christianisme. Origénes (d) nomme cette Conférence *Contradiction*, & saint Jérôme *Altercation*. (e) Cet Ouvrage ne subsiste plus; & la maniére dont Origénes, & saint Jérôme en parlent, fait juger qu'ils ne le croyoient nullement composé par saint Luc. Saint Maxime Abbé soutient que c'est l'Ouvrage d'Ariston de Pella, qui peut avoir vêcu vers l'an de JESUS-CHRIST 140.

On n'est pas d'accord sur le tems auquel S. Luc écrivit son Evangile. La plûpart des Manuscrits Grecs (f) marquent qu'il fut écrit la quinziéme année de JESUS-CHRIST; c'est-à-dire, l'an 48. de l'Ere Chrétienne, trois ans avant le tems auquel nous savons qu'il étoit avec saint Paul: Ce qui suffit seul pour nous faire abandonner cette époque. S'il est vrai que ce soit de l'Evangile de saint Luc dont saint Paul parle, lorsqu'il dit: (g) *Cujus laus est in Evangelio per omnes Ecclesias*, comme l'ont crû plusieurs Peres (h) il faudra dire qu'il fut écrit avant la cinquante-septiéme année de JESUS-CHRIST, qui est l'époque de la seconde Epître de saint Paul aux Corinthiens, où se trouve ce passage; & que saint Luc aura écrit l'Evangile vers l'an 53. lorsque saint Paul étoit à Corinthe en Achaïe; car saint Grégoire de Nazianze, (i) & saint Jérôme (k) assûrent que ce fut dans ce pays-là qu'il l'écrivit.

Estius (l) & Grotius (m) croyent qu'il a composé l'Evangile, & les Actes vers le même tems où finit l'Histoire des Actes; c'est-à-dire, vers l'an 63. de JESUS-CHRIST, lorsque saint Paul sortit de Rome pour aller en Espagne. Grotius croit que de Rome saint Luc alla en Achaïe, où il écrivit son Evangile. Plusieurs Inscriptions dans le Syriaque, dans le Persan, & dans le Grec portent qu'il le composa à Alexandrie. Il est certain qu'il y a une tradition dans les Auteurs du moyen âge, (n) que saint Luc a été en Egypte, qu'il a prêché, & qu'il y est mort. On prétend

(a) *Clem. Alex. apud Euseb. lib. 6. hist. Eccl. c. 14. & Hieron. de viris Illustr.*
(b) *Origen. apud Euseb. lib. 6. cap. 25. hist. Eccl.*
(c) *Apud Euseb. lib. 6. c. 24.*
(d) *Origen. lib. 4. contra Celsum.*
(e) *Hieron. quæst. Heb. in Genes.*
(f) *Vide Var. Lect. Mill. ad fin. S. Luc.*
(g) 1. Cor. VIII. 18.
(h) *Origen. Ambr. Hieron. Chrysost. alii.*
(i) *Greg. Naz. car. 33.*
(k) *Hieron. in Matt. Prolog. Comment.*
(l) *Estius in 2. Cor. VIII.*
(m) *Grot. in Luc. Præf.*
(n) *Fortunat. lib. 8. c. 4. Metaphrast.*

Digitized by Google

même (*a*) qu'il y ordonna *Abilius*, troiſiéme Evêque d'Alexandre, vers l'an 86. de JESUS-CHRIST.

D'autres Manuſcrits portent qu'il l'écrivit à Rome, & en Latin. (*b*) Mais l'opinion la plus ſuivie, & la mieux appuyée eſt qu'il l'écrivit en Grec dans l'Achaïe, vers la cinquante-troiſiéme année de JESUS-CHRIST.

Quelques Anciens (*c*) ont avancé que ſaint Paul avoit dicté l'Evangile à ſaint Luc. Tertullien (*d*) remarque que quelques uns l'attribuoient entiérement à ſaint Paul; comme on préſume, dit-il, que les Maîtres ont eu beaucoup de part aux Ouvrages publiez par leurs Diſciples: *Nam & Lucæ Digeſtum Paulo aſcribere ſolent. Capit Magiſtrorum videri, quæ Diſcipuli promulgarunt.* Et d'autres (*e*) ont avancé que quand ſaint Paul cite ſon propre Evangile, *ſecundum Evangelium meum*, il l'entend de celui de ſaint Luc. Saint Grégoire de Nazianze (*f*) dit que l'Evangéliſte l'écrivit, ſe confiant ſur le ſecours de ſaint Paul. Saint Irénée (*g*) dit ſimplement qu'il rédigea par écrit l'Evangile que ſaint Paul prêchoit aux nations. Dorothée (*h*) avance qu'il écrivit l'Evangile ſous la conduite de ſaint Pierre, & les Actes, ſous celle de ſaint Paul. Le Ménologe de Baſile dit que ce fut ſaint Pierre qui lui dicta l'Evangile. Mais ſaint Luc n'inſinuë nulle part qu'il ait été porté à écrire par l'Apôtre ſaint Paul, ni que ſon Evangile lui ait été dicté. Il le compoſa aprés que ſaint Matthieu, & ſaint Marc eurent écrit les leurs, & aprés que pluſieurs autres ſe furent mêlez de raconter ce qu'ils ne ſavoient pas bien. (*i*)

Il adreſſe ſon Evangile, & les Actes à un nommé Théophile, que pluſieurs Anciens (*k*) ont pris pour un nom géneral, par lequel il vouloit marquer tous ceux qui aiment Dieu. Mais d'autres (*l*) ont crû que Théophile étoit un homme de condition, ou un Gouverneur de Province, converti au Chriſtinaniſme. C'eſt l'opinion la plus ſuivie à préſent. Origénes (*m*) dit qu'il l'écrivit en faveur des Gentils convertis au Chriſtianiſme.

Les Marcionites ne recevoient que le ſeul Evangile de ſaint Luc, (*n*) & encore le tronquoient-ils en pluſieurs endroits, comme l'ont remarqué

(*a*) *Conſt. Apoſt. lib. 7. c. 46.*

(*b*) *Mſſ. quidam apud Mill. ad Calc. Luca.* Ἐγράφη ἐν τῇ Ῥώμῃ ἑλληνικῇ χαρακτῆρι ἐπιστολή.

(*c*) *Athan. Synopſ.*

(*d*) *Tertull. lib. 4. contra Marcion. c. 5.*

(*e*) *Euſeb. lib. 3. cap. 4. & lib. 6. c. 25. hiſt. Eccl. ex Origene. Hieronym. non ſemel.*

(*f*) *Nazianz. car. 43.*

(*g*) *Iren. lib. 3. c. 1.*

(*h*) *Dorotb. in Synop.* Συνεγράψατο τὸ μὲν Εὐαγγέλιον καὶ ἐπελέγετο Πέτρου ἀπόστολου. Τὰς δὲ πράξεις τῶν Ἀποστόλων καὶ ἐπελέγετο Παύλου τοῦ Ἀποστόλου. *Vide & Menolog. Baſilii.*

(*i*) *Luc. 1. 1. 2.*

(*k*) *Origen. in Luc. homil. 1. Ambroſ. lib. d. Salvian. Epiſt. 9. Epiph. hareſ. 51.*

(*l*) *Aug. de conſenſu Evang. lib. 4. c. 8. Chryſoſt. in Act. hom. 8. Theoph. in Luc. Praf.*

(*m*) *Origen apud Euſeb. lib. 6. cap. 25. hiſt. Eccl.*

(*n*) *Vide Epiphan. hareſ. 42. Tertull. contra Marcion. lib. 5. Chryſoſt. in cap. 2. Epiſt. ad Galat.*

Tertullien, & saint Epiphane: Aussi ne lui donnoient-ils ni le nom de saint Luc, ni d'aucun autre Evangéliste. Ils en retranchoient les deux premiers Chapitres, & ne commençoient qu'au troisiéme par ces mots: *Anno quinto-decimo Imperii Tiberii Cæsaris*: en retranchant *autem*, qui marque la liaison de ce Texte avec ce qui précéde; & le joignant au ℣. 31. du Chapitre IV. dont ils retranchoient encore la plus grande partie; le commençant à ces mots: *Descendit Deus in civitatem Galilææ Capharnaum.* Ils y faisoient plusieurs autres retranchemens, & additions: que l'on peut voir dans Tertullien, & dans saint Epiphane. Ils se fondoient, pour rejetter tous les autres Evangiles, sur ces paroles qu'ils lisoient dans l'Epître aux Galates: (*a*) *Je m'étonne que vous passiez si-tôt à un autre Evangile, quoiqu'il n'y en ait point d'autre, selon mon Evangile*; au lieu que les Exemplaires corrects portoient simplement, *quoiqu'il n'y en ait point d'autre.*

Les particularitez de la vie de la sainte Vierge, & de l'Enfance de JESUS CHRIST, que saint Luc nous a conservées; son Cantique, & les réponses qu'elle fit à l'Ange; le détail de son voyage vers Elisabeth, & Zacharie, & ce que l'Evangéliste remarque, que Marie, à mesure qu'il arrivoit quelque chose de nouveau au Sauveur, conservoit tout cela dans son cœur: (*b*) toutes ces choses ont fait croire que saint Luc avoit eu l'honneur de connoître particuliérement la sainte Vierge, & d'apprendre de sa bouche plusieurs circonstances de sa Vie, & de celle de JESUS-CHRIST. (*c*)

La maniére dont il cite l'Ecriture, toûjours conformément aux Septante, même dans les lieux où ils s'éloignent de l'Hébreu, (*d*) fait juger qu'il n'étoit pas Juif d'origine, & confirme l'opinion qui veut qu'il ait été simplement Prosélyte, ou Etranger converti au Judaïsme; ou même Gentil converti au Christianisme: Et la conformité que l'on voit entre son Evangile, & ce que dit saint Paul dans la premiére aux Corinthiens, est une bonne preuve de ce qui est avancé par les Anciens, que l'Apôtre avoit comme adopté l'Evangile de saint Luc. Ils racontent tous les deux en mêmes termes l'Institution de l'Eucharistie. (*e*) Saint Paul, & saint Luc sont les seuls qui nous parlent de l'apparition de JESUS-CHRIST à S. Pierre, le jour de la Résurrection. (*f*)

Quant au stile de saint Luc, Grotius (*g*) remarque qu'il a pris beaucoup de traits, & de maniéres des Helléniſtes, en recevant, & en pro-

(*a*) *Galat.* I. 7.
(*b*) *Luc.* II. 19. & 51.
(*c*) *Vide Grot. ad Luc*, II. 51.
(*d*) Voyez *Act.* VII. 14. où S. Luc compte 75. descendans de Jacob, quoiqu'il n'y en ait que 70. dans l'Hébreu. Il a adopté Caïnan. *Luc.* III. 37. qui ne se trouve que dans les Septante.
(*e*) 1. *Cor.* XI. 23. 24. 25. comparé à S. Luc XXII. 18. 19. 20.
(*f*) 1. *Cor.* XV. 5. comparé à *Luc.* XXIV. 34.
(*g*) *Grot. Prolog. in Luc.*

feſſant la Religion des Juifs, & en liſant les Livres des Hébreux. L'étude de la Médecine a contribué à rendre ſon ſtile plus correct, & plus pur, que celui des autres Ecrivains du nouveau Teſtament. On y voit de tems en tems des façons de parler, qui tiennent du Syriaque, & qui ſe ſentent de ſa patrie. Enfin il mêle quelquefois des expreſſions, qui imitent le tour & le génie de la Langue Latine. Voilà le jugement de cet habile Critique. Tout le monde n'a pas la même pénétration que lui : Mais on convient que ſaint Luc parle Grec beaucoup plus purement qu'aucun des autres Evangéliſtes.

Digitized by Google

DISSERTATION.

OU L'ON ESSAYE DE CONCILIER *saint Matthieu avec saint Luc, sur la généalogie de* JESUS-CHRIST.

IL y a long-tems que les ennemis de nôtre Religion forment contre nous des difficultez sur la généalogie de nôtre Sauveur. Si JESUS n'est pas fils de Joseph, comme vous l'enseignez, pourquoi vos Evangélistes nous donnent-ils la liste des ancêtres de Joseph? & s'il est fils de Joseph, pourquoi l'appellez vous Fils de Dieu, & né d'une Mere vierge? On attend la généalogie de JESUS, & l'on nous donne celle de Joseph qui n'est pas son pere. C'est ainsi que Porphyre, que les Manichéens, (*a*) que l'Empereur Julien, (*b*) que Celse raisonnoient: (*c*) c'est ainsi que les Juifs raisonnent encore aujourd'hui contre nous.

Pour répondre à ces insultes, les Peres, & les Commentateurs ont suivi diverses méthodes que nous proposerons ici, avec les raisons pour, & contre. Mais avant que d'entrer dans cet examen, il faut donner les deux généalogies en question, avec quelques notes, afin que le Lecteur voye d'un coup d'œil les personnes dont on lui parle, & qu'il compare plus aisément les deux généalogies l'une avec l'autre. Nous ne prendrons celle de saint Luc, que depuis David.

(*a*) *Vide Faust. Manich. apud Aug. lib. 23. contra Faust. c. 1. 2. 3. lib. 5. c. 1.*

(*b*) *Julian. apud Cyrill. Alex. lib. 8. contra eund. Julian.*

(*c*) *Vide Origen contra Celf. l. 2.*

Digitized by Google

Généalogie de Nôtre Seigneur JESUS-CHRIST.

Selon saint Matthieu. (a)	*Selon saint Luc.* (b)
DAVID.	
SALOMON,	NATHAN. (c)
ROBOAM.	MATHATA.
ABIA.	MAINAN.
ASA.	MELCHA.
JOSAPHAT.	ELIACIM.
JORAM.	JONAM.
OCHOSIAS. (d)	JOSEPH.
JOAS.	JUDA.
AMASIAS.	SIMEON.
OZIAS.	LEVI.
JOATHAN.	MATHAT.
ACHAZ.	JORIM.
EZECHIAS.	ELIEZER.
MANASSE'.	JOSE'.
AMON.	ER.
JOSIAS.	ELMODAN.
JOACHIM. (e)	COSAN.
	ADDI.
	MELCHI.
JECHONIAS. (f)	NERI.
SALATHIEL. (g)	
ZOROBABEL.	
ABIUD.	RESA.
	JOHANAN.
ELIACIM. (h)	ASOR.
	JUDA.

(a) *Matt.* I. 1. 2. *& sequ.*

(b) *Luc.* III. 23. *& sequ.*

(c) Nathan étoit fils de David, de même que Salomon. Nathan étoit l'aîné de Salomon. Mais Salomon regna par l'ordre du Seigneur, 3. *Reg.* III. 13. *&* 2. *Reg.* XII. 25.

(d) Tout le monde convient que ce Roi, & les deux suivans ont été omis par S. Matthieu. Nous les avons suppléés, afin qu'on voye de suite la succession des Rois de Juda.

(e) Ce Roi a été aussi omis par S. Matthieu, ou par ses Copistes.

(f) A Jéchonias succéda Sédécias son oncle.

(g) Jéchonias eut pour fils à Babylone *Asir*, & Salathiel, I. *Par.* III. 19.

(h) Entre *Eliacim*, & *Azor*, quelques Manuscrits mettent *Abner*.

Digitized by Google

Selon S. Matthieu.	*Selon S. Luc.*
AZOR.	JOSEPH.
	SEMEI.
SADOC. (*a*)	MATTHATIAS.
	MAHAT.
ACHIM.	MAGGE'.
	HESTI.
ELIUD.	NAHUM.
	AMOS.
ELEAZAR.	MATTHATIAS.
	JOSEPH.
MATHAN.	JANNE.
	MELCHI.
JACOB.	MATHAT. (*b*)
JOSEPH, (*c*) Epoux de Marie.	LEVI. (*b*)
Mere de	HELI. (*d*)
JESUS.	MARIE Mere de JESUS.

On voit par le parallele de ces deux généalogies, que les deux branches de la famille de David, par Salomon, & par Nathan, se sont réünies premiérement dans Salathiel, & Zorobabel, & ensuite dans la personne de JESUS, Fils de Marie, & cousin de Joseph, ensorte que JESUS étoit la fleur, ou le rejetton de Jessé, (*e*) fils de David, & de Salomon, & héritier des promesses faites à l'un, & à l'autre.

Mais comme les mêmes Evangélistes nous apprennent que JESUS n'est pas fils de Joseph, mais de Marie, on forme ici plusieurs difficultez. 1°. Pourquoi on ne nous donne pas la généalogie de Marie, mais celle de Joseph? 2°. Comment on infére que JESUS-CHRIST est descendu de David, & de Salomon, de ce que Joseph est fils de David? 3°. Comment Joseph peut avoir pour pere deux hommes; l'un Jacob, de la race de Salomon; & l'autre Héli, de la race de Nathan? 4°. Enfin comment on peut prouver que JESUS est descendu de David, & de Salomon, même en admettant le systême qui veut que saint Luc donne la généalogie de

(*a*) Depuis Sadoc, jusqu'à Jacob pere de S. Joseph, il y a apparemment quelques générations omises. Cela paroît en comparant la liste de saint Matthieu, à celle de saint Luc.

(*bb*) Ces deux noms *Mathat*, & *Lévi*, ne se lisent point dans quelques Manuscrits. Africain, Eusébe, & S. Irenée ne les ont point lûs.

(*c*) Joseph est nommé dans S. Matthieu fils de Jacob, parce que Jacob étoit son pere selon la nature; & dans S. Luc fils d'Héli, parce qu'il étoit gendre d'Héli, autrement Joachim pere de Marie.

(*d*) *Héli*, est apparemment le même que *Joachim* pere de la sainte Vierge.

(*e*) *Isai.* x, 1. *Rom.* xv, 1.

Digitized by Google

la Vierge: puiſque Marie, ſelon cette hypothéſe, deſcend de Nathan, & non de Salomon?

A cela on répond, premiérement que parmi les Hébreux on n'avoit pas coutume de tirer les généalogies des femmes. 2°. Que JESUS étant fils de Joſeph, ou par adoption, ou ſimplement comme fils de Marie ſon Epouſe; Joſeph l'ayant reçû, & élevé comme ſon fils, JESUS entroit par-là dans tous les droits de la famille de Joſeph. 3°. Héli pouvoit être pere de Joſeph ſelon la Loi, & Jacob ſon pere ſelon l'ordre de la nature; ou au contraire. 4°. Dans la ſuppoſition que ſaint Luc auroit donné la généalogie de la ſainte Vierge, il s'enſuit démonſtrativement deux choſes: La premiére, que JESUS eſt fils de David; & la deuxiéme, qu'il eſt auſſi fils & héritier de Salomon par deux endroits. Parce que les deux branches de Nathan, & de Salomon ſe réüniſſent d'abord dans la perſonne de Salathiel, & enſuite dans le mariage de Joſeph héritier de la branche de Salomon, avec Marie héritiere de celle de Nathan. Ainſi Joſeph a raſſemblé les droits des deux familles dans la ſienne; il les a tranſmis à JESUS ſon fils, & ſon héritier. Il faut développer tout cela, & propoſer les difficultez, & leurs réponſes dans un plus grand détail.

La coutume de ne donner les généalogies que par les hommes parmi les Hébreux, eſt connuë par la pratique continuelle de l'Ecriture, par le témoignage des Rabbins, & des Peres. (*a*) *La famille de la mere n'eſt point une famille*, diſent les Docteurs Juifs. (*b*) Quoique Joſeph ne fût pas le pere naturel de JESUS-CHRIST, il ſuffiſoit qu'il le reconnût pour ſon fils, qu'il l'élevât en cette qualité, qu'il l'adoptât, & le traitât comme ſon propre fils, pour le faire entrer dans tous les droits, & priviléges de ſa famille, & pour faire que la généalogie de l'un fût celle de l'autre. Ajoûtez que JESUS appartenoit encore à Joſeph par un autre titre, à cauſe de Marie ſa Mere, laquelle étant la vraye Epouſe de Joſeph, le fils qui lui étoit né durant ſon mariage ſans opération humaine, étoit à lui, comme un fruit né dans ſon fond. JESUS a rendu à Joſeph l'obéïſſance, & l'honneur qu'un fils doit à ſon pere; & les Evangéliſtes, tout perſuadez qu'ils étoient que Joſeph n'avoit point engendré JESUS, ne laiſſent pas de l'appeller ſon pere. La ſainte Vierge l'appelle de même. (*c*)

L'uſage d'adopter ſe voit chez les Hébreux dés avant la Loi. Sara donne ſa ſervante à Abraham, afin que les enfans qui en naîtroient, lui appartinſſent par droit d'adoption. (*d*) Jacob adopte Ephraïm; & Manaſſé. (*e*) La fille de Pharaon adopte Moyſe. (*f*) Eſther paſſoit pour fille de Mardo-

(*a*) *Irenæ. lib. 3. cap. 18. Tertull. contra Judæos. Athan. Epiſt. ad Epictet. Ambroſ. l. 3. in Luc. Aug. plurib. locis Hieronym. hic, aliis paſſim etiam ex recentioribus.*

(*b*) משפחת אם לא משפחת

(*c*) *Vide Mald. Brug. Grot. alios & Aug. lib. 2. de conſ. c. 3.*

(*d*) *Geneſ.* XVI. 2.

(*e*) *Geneſ.* XLVIII. 5.

(*f*) *Exod.* II. 10.

Digitized by Google

chée ſon oncle. (*a*) L'aîné des enfans qui naiſſoient d'une femme, qui avoit épouſé le frere de ſon mari mort ſans enfans, étoit conſidéré comme fils de celui qui n'avoit point laiſſé de lignée. (*b*) Quand donc JESUS ne ſeroit conſidéré que comme fils adoptif de Joſeph, c'en ſeroit aſſez pour lui donner droit de prendre la qualité de fils de David, & de ſe porter pour héritier des promeſſes faites à cette famille.

Mais il y a une autre raiſon plus forte que celle-là; c'eſt que Marie étoit de la même famille, & de la même maiſon que Joſeph. Ainſi faire la généalogie de l'un, étoit faire auſſi celle de l'autre. Le premier fait eſt atteſté par tous les Peres unanimement. (*c*) Ils remarquent que la Loi vouloit que les filles ſe mariaſſent dans leurs tribus, & autant qu'il ſe pouvoit, dans leurs familles. Elle les y obligeoit même en certains cas; comme lorſqu'une fille étoit héritiére de ſa famille, (*d*) ou lorſqu'une femme avoit perdu ſon époux, ſans en avoir eu d'enfans. (*e*) Dans ces deux cas, elles étoient obligées de prendre des maris dans leurs familles. Or c'eſt une trés-ancienne tradition dans l'Eliſe, que la ſainte Vierge étoit fille unique, (*f*) & par conſéquent héritiére des biens de ſon pere; & que Joſeph ſon oncle, ou ſon plus proche parent, fut obligé par la Loi de la prendre pour femme.

Il eſt vrai que l'on forme quelque difficulté contre ce ſentiment. 1°. On n'a aucune certitude que Marie ait été héritiére de ſa famille, & fille unique de ſon pere. Le ſilence des Evangéliſtes, qui ne lui donnent point de freres, n'en eſt pas une bonne preuve. Or généralement les filles d'Iſraël pouvoient ſe marier à qui elles vouloient, ſoit de leur tribu, ou d'autre. 2°. Quand on avouëroit que la ſainte Vierge étoit fille unique, & héritiére, il ne s'enſuivroit pas pas qu'elle dût épouſer un mari de ſa famille. Il ſuffiſoit qu'il fût de ſa tribu. Or il ne ſuffit pas de montrer que JESUS étoit de la tribu de Juda; il faut faire voir qu'il étoit de la race de David, & de la famille de Salomon, pour l'accompliſſement des Prophéties.

D'ailleurs il eſt fort incertain ſi du tems de nôtre Seigneur, on obſervoit encore la Loi à cet égard. (*g*) Les biens des tribus, & des familles étant confondus, le motif de la Loi ne ſubſiſtoit plus. 3°. Saint Luc dit expreſſément que la ſainte Vierge étoit couſine d'Eliſabeth, la

(*a*) *Eſth.* II. 7. 15.
(*b*) *Deut.* XXV. 5.
(*c*) *Iren. lib.* 3. *c.* 18. *Tertull. contra Jud. Aug. qua. in Judic. qu.* 47. & *Quæſt. in N. T. qu.* 86. & *lib.* 23. *contra Fauſt. & Hieron. hic. Ambroſ. lib.* 3. *in Luc. Nyſſen. de S. Chriſti nativ. Damaſcen. alii.*
(*d*) *Num.* XXXVI. 6.
(*e*) *Deut.* XXV. 5.
(*f*) *Hilar. in Matt.* 1. *Euſeb. hiſt. Eccl. lib.* 1. *c.* 7. *ad finem Cyrill. contra Julian. lib.* 7. & 8. *Eucher. q.* 20. *in Matt. Eutym. Theophyl. ad Matth.* 1. *Vide Mald ad Matt.* 1. 16. *Bang. Grot. ibid.*
(*g*) *Nazianz. car.* 39.

Digitized by Google

quelle étoit de la race d'Aaron. (*a*) Il eſt donc fort probable que Marie étoit de la même race. Ce qu'on a dit de l'adoption de JESUS-CHRIST faite par ſaint Joſeph, & du droit que lui donnoit la qualité de fils de Marie, comme Epouſe de Joſeph, à l'héritage, & à la généalogie de Joſeph, ne ſuffit pas pour la parfaite exécution des promeſſes. Dieu nous a promis un Meſſie né de David, non par adoption, ou par communication des droits de famille; mais ſelon la chair. (*b*)

Nous avoüons que ſelon les Ecritures, le Meſſie devoit être de la tribu de Juda, de la famille de David, & de race de Salomon, ſelon la chair: mais nous avons des preuves indubitables que JESUS-CHRIST en étoit, non-ſeulement par Joſeph, dont il étoit légitime héritier; mais principalement par Marie, qui lui avoit donné la naiſſance. Il eſt vrai que les filles d'Iſraël pouvoient ſe marier hors de leurs tribus, à moins qu'elles ne fuſſent héritiéres: mais en ce dernier cas, il ne ſuffiſoit pas qu'elles priſſent des époux dans leurs tribus; elles en devoient prendre dans leur famille, comme le porte expreſſément la Loi de Moyſe, (*c*) & comme l'enſeignent de trés-habiles Commentateurs. (*d*)

Or que Marie ait été héritiére, quoique nous n'en ayons pas des preuves de fait expreſſes dans les Livres ſaints, nous avons ſur cela une tradition trés-ancienne, & qui ne nous a jamais été conteſtée même par les Juifs. Quoique du tems de nôtre Seigneur, les biens des familles, & des tribus ne fuſſent peut-être pas auſſi arrangez, & auſſi diſtinguez qu'ils l'étoient avant la captivité de Babylone, il n'eſt nullement croyable qu'on eût négligé la Loi, qui oblige les filles héritiéres d'épouſer un homme de leur famille. Il y a d'autres biens que des terres; & toûjours, ſoit que leur héritage ſubſiſtât dans le partage de leur tribu, ou ailleurs, il étoit à eux; & c'étoit l'eſprit de la Loi que ce bien, & cet héritage demeuraſſent dans leur famille. Tobie, & Raguël, qui demeuroient dans une terre étrangére, ne ſe croyoient pas diſpenſez de cette obligation, (*e*) eux dont toutes les richeſſes conſiſtoient en argent, en eſclaves, & en bétail.

La parenté de la ſainte Vierge, & de ſainte Eliſabeth, qui étoit de race d'Aaron, mérite qu'on s'y arrête davantage; non que la difficulté ſoit plus grande, mais parce que quelques Peres (*f*) ont crû que ſaint Matthieu nous donnoit la généalogie de JESUS comme Roi; & ſaint Luc ſa généalogie comme Prêtre. Or ſi cela eſt, la parenté de Marie avec

(*a*) *Luc.* I. 5. 36.
(*b*) *Geneſ.* XLIX. 10. *Iſai.* XI. 1. *Pſalm* CXXXI. 11. *Rom.* I. 3. *Hebr.* VII. 14.
(*c*) *Num.* XXV. 5. ממשפחת בני אביהם
(*d*) *Vide Grot. ad Matt.* 1. *Chryſoſt. Epiphan.*
(*e*) *Tob.* III. 2.
(*f*) *Aug. lib.* 13. *contra Fauſt. c.* 8. *lib.* 22. *de conſenſu, c.* 2. *lib.* 83. *Quæſt. q.* 61. *Epiphan. hæreſ.* 78. *Julian. Toler. contra Judæos, lib.* 2. *Hilar. in Matt. c.* 1. *Vidè Baron. ad annal. apparat. n.* 30. 31. 32. *Mald. ad Matt.* I. 16. *Aſther antiquus Teſtamenti* XII. *Patriarch.*

Eliſabeth, & l'alliance de la famille Royale à la Sacerdotale, non-ſeulement ne nuiront point à nôtre cauſe, mais elles y ſerviront ; puiſque nous ſoutenons que JESUS-CHRIST eſt non-ſeulement fils de David, & Roi des Juifs ; mais auſſi Prêtre Eternel. Marie peut donc être couſine d'Eliſabeth, parce que quelqu'un de la famille d'Eliſabeth aura épouſé une parente de la ſainte Vierge, de la tribu de Juda : ou parce que quelque parent de Marie aura épouſé la fille d'un Prêtre, de la famille d'Eliſabeth. Il n'y a rien en cela que de trés-aiſé, puiſque, comme on l'a dit, les filles qui n'étoient point héritiéres, pouvoient épouſer qui elles vouloient. Et les filles des Prêtres avoient encore en cela, ſelon la Loi, un privilége plus étendu que les autres, puiſque leurs peres n'ayant point d'héritage dans le pays, leurs filles ne pouvoient jamais ſe rencontrer dans le cas, qui oblige les héritiéres d'épouſer leurs parens, pour éviter le mélange, & la confuſion des héritages.

Quand nous diſons que JESUS eſt Prêtre, auſſi bien que le Roi, & qu'il réünit dans ſa perſonne les priviléges de la Royauté, & de la Prêtriſe, nous n'avoüons pas que ſaint Luc ait fait ſa généalogie Sacerdotale, & ſaint Matthieu ſa généalogie comme Roi. Le Sacerdoce de JESUS-CHRIST n'eſt point ſelon l'ordre d'Aaron ; (*a*) mais ſelon l'ordre de Melchiſédech. (*b*) Dans le dénombrement de ſaint Luc nous ne voyons ni Aaron, ni aucun de ſes fils ; ni en un mot, aucun des Prêtres connus par l'hiſtoire. Le Meſſie étoit venu abroger le Sacerdoce d'Aaron, pour en établir un nouveau. Les Evangéliſtes ne parlent en aucun endroit de ſon Sacerdoce, comme deſcendant d'Aaron ; mais ils relevent par tout ſa qualité de fils de David. Saint Luc ſuit manifeſtement la généalogie de David juſqu'à Zorobabel, & Réſa : Et qui croira que depuis cet endroit, il l'abandonne, pour ſuivre celle des Prêtres ; ſans en avertir, & ſans aucune raiſon ? il faut donc conclure que JESUS étoit fils de David ſelon la chair, par ce raiſonnement qui eſt ſans replique. Saint Luc, & ſaint Matthieu nous apprenent que JESUS n'eſt pas fils de Joſeph ; Les mêmes Evangéliſtes ſoutiennent que JESUS eſt fils de David : Il ne peut donc l'être que par Marie ſa Mere. Marie & JESUS ſont donc de la race de David. Ces Evangéliſtes montrent que Joſeph eſt de la tribu de Juda, & de la race de David : Marie & Joſeph ſont donc de la même tribu, & de la même famille.

Les deux peres que l'Evangile ſemble donner à ſaint Joſeph ; ſçavoir, Jacob, ſelon ſaint Matthieu, & Héli, ſelon ſaint Luc, ſont le plus grand embarras de cet endroit, & le principal ſujet de cette Diſſertation. Les Peres & les Intérprétes ont ſenti cette difficulté dés le commence-

(*a*) *Hebr.* VII. 13. 14. (*b*) *Pſalm.* CIX.

Digitized by Google

ment, & nos adversaires n'ont pas manqué de la relever. Pour y répondre, on a dit trois choses. 1°. Que Jacob étoit pere de Joseph selon la nature, & Héli son pere selon la Loi. 2°. Ou au contraire, qu'Héli étoit son pere selon la nature, & Jacob selon la Loi. (*a*) Ou enfin 3°. Que Joseph étoit fils de l'un par adoption, & de l'autre par la nature. (*b*)

Le premier sentiment a pour lui le Texte exprés de saint Matthieu, qui dit que *Jacob engendra Joseph*; au lieu que saint Luc dit simplement que *Joseph étoit d'Héli*, qu'il lui appartenoit; comme il dit à la tête de sa Généalogie, *qu'Adam est de Dieu*; c'est-à-dire qu'il est sorti des mains de Dieu, qu'il est sa créature. Cette opinion a été suivie par presque tous les Anciens; (*c*) & Jules Africain, qui vivoit dans la Palestine au commencement du troisiéme siécle, assuroit qu'il l'avoit apprise de quelques parens de nôtre Sauveur selon la chair, qui de Nazareth, & de Cocaba, bourgs de Judée, s'étoient répandus en plusieurs endroits de la terre. Voici comme ils expliquoient cette généalogie. *Matthan* descendu de David par Salomon, & *Melchi* descendu du même David par Nathan, épouserent l'un aprés l'autre une même femme nommée *Estha*. Matthan en eut *Jacob*; & Melchi en eut *Héli*. Ce dernier se maria; & étant mort sans enfans, Jacob épousa sa veuve, en vertu de la Loi de Moyse; (*d*) & de ce mariage vint *Joseph*, qui par ce moyen étoit fils de *Jacob* selon la nature, & d'*Héli* selon la Loi.

Cette réponse d'Africain, soutenuë de l'autorité de presque tous les Peres, est d'autant plus digne de considération, qu'elle est fondée sur le témoignage de la famille même de JESUS-CHRIST selon la chair. Mais elle ne satisfait qu'à une partie de la difficulté. Elle nous tire d'embarras par rapport aux deux peres que les Evangélistes donnent à saint Joseph, mais elle ne nous fait pas voir comment JESUS, selon cette hypothése, est fils de David, ou de Salomon. Elle ne nous dit rien de la parenté de Joseph, & de Marie. De plus elle est contraire au Texte de saint Luc, qui met *Mathat*, & *Lévi*, entre *Melchi*, & *Héli*; au lieu qu'Africain, & ceux qui l'ont suivi, (*e*) donnent à Héli pour pere immédiat *Melchi*, qui selon nos Exemplaires de saint Luc, ne doit être que son bisayeul. Je ne parle point des défauts que l'on reproche ici à Africain; de son peu d'exactitude, & de sa crédulité; & je n'attaquerai point la tradition qu'il

(*a*) *Ambros. in Luc. alii apud Aug. Quæstionib. in N. T. q. 56. Vide Grot. in Matt. Vers. de gener. Christi*

(*b*) *Aug. lib. 2. de cons. c. 2. 3. & lib. 2. quæst. Evang. q. 2.*

(*c*) *African. ad Aristid. apud Euseb. lib. 1. hist. Eccl. c. 7. Aug. retract. lib. 2. c. 12. Justin. qu. 66. Hieron. in Matt. 1. Euther. qu. 2. in Matt. Beda in Luc. Damascen. lib. 4. cap. 15. de fide. Theophyl. &c.*

(*d*) *Deut. XXV. 5.*

(*e*) *Euseb. hist. Eccl. loc. cit. Ambros. lib. 3. in Luc. Nazianz. Carm. de Christi generat.* S. Augustin marque 77 générations dans S. Luc, *serm. 51. nov. edit. c. 33.*

Digitized by Google

rapporte par son endroit foible, qui est la distance du tems où les parens de JESUS-CHRIST lui parloient, & celui de la naissance de saint Joseph. Cette distance est d'environ trois cens ans. Nous serons peut-être obligez dans la suite de lui opposer une autre tradition presque aussi ancienne, qui fait d'*Héli* le pere de la sainte Vierge.

Nous avons déja répondu par avance à la premiére difficulté, en montrant par l'Evangile même, que Joseph, & Marie étoient de la même tribu, & de la même famille; & que JESUS-CHRIST, comme fils de Marie, & comme héritier de Joseph, devoit joüir des priviléges, & des promesses faites à Abraham, à David, & à Salomon. Quant à la seconde difficulté, la maniére la plus simple, & la plus naturelle d'y répondre, est de dire que Jules Africain, & les autres Anciens qui l'ont suivi, ne lisoient point dans saint Luc les noms de *Mathat*, & de *Lévi*, entre Melchi, & Héli. Et il semble que ces deux noms sont passez du ℣. 29. en celui-ci. (*a*) Saint Irénée (*b*) ne compte que soixante & douze générations depuis JESUS-CHRIST, jusqu'à Adam; ce qui fait voir qu'il n'y voyoit pas ces deux personnes; Car en les y comptant, il y a soixante & quatorze générations. Grotius soutient que ce n'est que depuis le quatriéme siécle que *Mathat*, & *Lévi* ont paru dans saint Luc. Nous ne décidons point ici si cette maniére de lire est préférable à la nôtre; il nous suffit que l'une & l'autre se trouve autorisée: La premiére, par ces anciens Peres; & la seconde, par tous nos Exemplaires manuscrits, & imprimez: Car M. Mille n'en marque aucun, où il n'ait trouvé *Mathat*, & *Lévi*.

Reste à présent à examiner l'hypothése qui veut que saint Matthieu fasse la généalogie de saint Joseph; & saint Luc celle de la Vierge. Ce sentiment est devenu fort à la mode, & la plûpart des Modernes l'ont embrassé avec chaleur, (*c*) prétendant sauver toutes les difficultez que l'on forme contre les Evangélistes, & rendre raison de ce qui embarrasse dans les autres hypothéses. Par-là on montre que JESUS est né de David selon la chair, selon les Ecritures; & on explique comment Joseph est fils de Jacob, & d'Héli: de Jacob, selon la chair; & d'Héli, en qualité de son gendre, & d'époux de Marie On voit la sagesse des deux Evangélistes, ou plûtôt du Saint-Esprit qui les animoit, en inspirant à saint Matthieu d'écrire la généalogie de Joseph, & à saint Luc celle de la Vierge; pour montrer qu'indépendamment de Joseph, JESUS étoit toûjours fils de David; & que par sa qualité de fils de Joseph époux de Marie, il étoit héritier des promesses faites à Salomon.

(*a*) *Mill. Proleg. in N. Test. Gr. proleg.* 817.
(*b*) *Irena. lib.* 3. *c.* 33.
(*c*) *Galatin. Jans. Genebr. Grot. Spanhem Dubia Evangel. Gemar. Ligfoot. Hor. Hebr. Brug. in Matt. Voss. de genere Christi. Toynard. Harmon. p.* 3. & 13.

On

On ne peut faire que trois objections contre ce sentiment ; & encore elles ne sont pas difficiles à résoudre. La premiére : Le Texte de saint Luc (*a*) porte à croire qu'Héli étoit propre pere de Joseph, de même qu'Héli est fils de Lévi, & Lévi de Mathat ; & ainsi des autres ; car ce Texte est le même par tout. La seconde : Ce sentiment n'est point appuyé dans l'Antiquité. Les Peres ne s'en sont pas servis pour refuter les calomnies des Payens, ni des Hérétiques. Si c'eût été la vraie maniére d'expliquer cet endroit, auroit-elle été inconnuë à toute l'Antiquité ; sur-tout étant si aisée, si simple, & si naturelle ? La troisiéme : Les promesses de la naissance du Messie faites à Abraham, & renouvellées à Juda par la prophétie de Jacob, (*b*) & confirmées à David, devoient s'accomplir dans la postérité de Salomon, le bien-aimé du Seigneur. (*c*) Or Marie ne descendoit pas de Salomon ; mais de Nathan : Donc JESUS fils de Marie, suivant cette hypothése, ne seroit pas l'héritier des promesses faites à Salomon, & à ses descendans.

A la premiére difficulté on peut répondre, que le Texte de saint Luc (*d*) peut recevoir plusieurs sens. Par exemple : (*e*) *Or Jesus commençoit sa trentiéme année, étant fils d'Héli* (par sa Mere Marie) *quoiqu'on le crût fils de Joseph.* Ou bien : Joseph est nommé *fils d'Héli ;* c'est-à-dire, *son gendre*, (*f*) suivant une maniére trés-usitée dans l'Ecriture, (*g*) & dans toutes les Langues. La phrase de saint Luc ne dit pas néeessairement une filiation, & une paternité naturelle d'Héli à Joseph, & de Joseph à Héli : non plus que d'Adam à Dieu, & de Dieu à Adam, dans le même Chapitre, ℣. 38. Il suffit que Joseph soit fils d'Héli ou par adoption, ou par alliance, ou en vertu de la Loi. Les Anges sont nommez les enfans de Dieu. Le premier fils d'un homme qui a épousé la veuve de son frere mort sans enfans, est nommé le fils de ce frere défunt. (*h*) Les enfans adoptifs, & en genéral les héritiers, sont nommez les fils de ceux qui les ont adoptez, & dont ils héritent. (*i*) Le nom de pere ne signifie donc pas toûjours celui qui a engendré. Si saint Luc n'a pas exprimé le nom de Marie fille immédiate d'Héli ; mais seulement celui de JESUS son petit-fils, & celui de Joseph son gendre, c'est qu'il avoit déja assez parlé de Marie, & qu'il auoit averti qu'elle avoit conçû, & enfanté JESUS, sans avoir eu commerce avec aucun homme.

(*a*) *Luc.* III. Ὢν υἱὸς Ἰωσὴφ, τοῦ Ἡλί, τοῦ Ματθὰτ, τοῦ Λευὶ, &c.

(*b*) *Genes.* XLIX. 10.

(*c*) 2. *Reg.* XII. 25. & VII. 12.

(*d*) *Luc.* III. 23. Καὶ αὐτὸς ἦν ὁ Ἰησοῦς ὡσεὶ ἐτῶν τριακονταέτης ἀρχόμενος, ὢν ὡς ἐνομίζετο υἱὸς Ἰωσὴφ τοῦ Ἡλί.

(*e*) *Ita explicant Gomar. Voss. Spanhem. Iren. Diodati. Ligfoot. Hor. Hebr.*

(*f*) *Ita Brugens. Ligfoot. Harm. Piſc.*

(*g*) *Vide Grot. ad Matt.* I. & *ad Luc.* III.

(*h*) *Deut.* XXV. 6. *Suscitabit semen fratris sui & primogenitum ex ea filium nomine illius appellabit.*

(*i*) *Vide Aug. lib.* 2. *de consensu, c.* 3. & *serm.* 51. *nov. edit. c.* 18. & *segu.*

Digitized by Google

Comme il écrivoit principalement pour les Payens, & qu'il avoit avancé que JESUS n'avoit point de pere selon la chair, il étoit naturel qu'il donnât la généalogie de sa Mere. Pour saint Matthieu, il avoit des raisons d'en agir autrement, puisqu'il écrivoit pour des Juifs, qui n'avoient pas accoutumé de donner les généalogies des femmes: Et d'ailleurs comme ils étoient beaucoup plus instruits des généalogies de leur nation, & sur-tout de la race de David, il se contenta de montrer le droit incontestable de JESUS-CHRIST à la Royauté, par un dénombrement qui n'est pas toûjours immédiat. Il laisse à suppléer quelque chose à ceux à qui il parle. Il omet, par exemple, trois Rois depuis David jusqu'à la captivité; & depuis la captivité jusqu'à saint Joseph, il ne met qu'onze personnes; au lieu que saint Luc en met vingt. On voit bien que ces omissions ne sont pas frauduleuses. C'est un Auteur qui ne touche que les principaux points de son dénombrement, & qui se repose du reste sur ceux à qui il parle. Saint Luc au contraire n'omet rien, parce qu'il s'agit de prouver la succession du sang, & de la nature.

Quant à ce qu'on objecte qu'en suivant saint Luc, on ne prouve pas que JESUS descende de Salomon selon l'ordre naturel; mais seulement de la branche de Nathan fils de David, on peut répondre qu'il ne paroît pas formellement par l'Ecriture, que Dieu ait promis que ce seroit de la race de Salomon selon la chair, que le Messie devoit naître; mais seulement de la race de David. Dieu promet la Royauté à Salomon, & à sa posterité, à l'exclusion de ses freres enfans de David. Mais la promesse du Messie regarde toute la famille de David. Or JESUS, selon saint Matthieu, est indubitablement héritier de Joseph descendu de la branche de Salomon: Il est donc en ce sens héritier de la Royauté de Salomon. Selon saint Luc, il descend de Nathan, & de David selon la chair, par Marie, & par Héli: Il est donc le vrai fils de David. Salomon nous est dépeint dans toute l'Ecriture comme type, & comme figure du Messie. La Loi ancienne n'a rien eu de plus grand, ni de plus illustre que ce Prince. On remarque entre lui, & le Messie une infinité de traits de ressemblance, figurez dans Salomon, réalisez dans JESUS-CHRIST: mais il ne s'ensuit pas que Salomon dût être le pere du Messie.

Enfin les deux branches de Nathan, & de Salomon s'étant réünies dans Salathiel, & dans Zorobabel, qui se rencontrent dans la ligne généalogique des deux Evangélistes; le sang de David est rassemblé dans ces deux personnes, & les branches qui en sont sorties, sont également de l'une, & de l'autre tige. *Héli* de saint Luc, & *Jacob* de saint Matthieu sont tous deux fils de David, de Salomon, & de Nathan. Ce sont deux branches sorties du même tronc. Le même sang coule dans les veines des uns, & des autres. Ainsi de quelque côté qu'on envisage nôtre Sauveur, on voit toûjours qu'il vient de David, & qu'il réünit dans sa personne

Digitized by Google

tous les droits de cette auguſte famille, tant du côté de Joſeph, que du côté de Marie ſa Mere.

Quoique les Peres ayent rarement proposé le ſyſtême qui veut que ſaint Luc ait donné la généalogie de la Vierge, parce que l'autorité de Jules Africain, fondé ſur le récit des parens de JESUS-CHRIST, ſelon la chair, les retenoit; on ne laiſſe pas de la remarquer dans ſaint Auguſtin, (*a*) & dans quelques autres, (*b*) qui ont crû que ſaint Luc avoit rapporté la généalogie de JESUS comme Prêtre; car on ſait que Marie ſeule étoit alliée à la race Sacerdotale. On peut même aſsûrer que c'eſt la premiére qui ait eu cours dans l'Egliſe. Et ſi dans la ſuite elle eſt tombée, ou du moins ſi elle ne s'eſt pas ſi bien ſoutenuë, c'eſt qu'elle s'eſt trouvée dans de trés-anciens Livres, que l'Egliſe a déclarez apocryphes, à cauſe de l'abus que les Hérétiques en faiſoient, & des mauvaiſes choſes qu'ils y avoient inſérées. Nous allons montrer que cette hypothéſe a toûjours été connuë chez les Grecs, & qu'elle n'eſt nullement nouvelle, ni dénuée de l'autorité des Anicens, comme on ſe l'eſt imaginé.

On lit dans un trés-ancien Livre écrit par les Ebionites dés le tems des Apôtres, ou trés-peu aprés leur mort, (*c*) que Marie étoit fille de Joachim, & d'Anne. Ce Livre eſt attribué à ſaint Jacques de Jéruſalem, frere du Seigneur, c'eſt-à-dire, couſin germain de JESUS-CHRIST, par une des ſœurs de la ſainte Vierge. Voici le précis de cet Ouvrage, qui a été cité aſſez ſouvent par les Anciens. Joachim étoit un homme fort riche dans Iſraël, lequel faiſoit à toutes les Fêtes ſolemnelles de magnifiques ſacrifices dans le Temple du Seigneur. Un jour qu'il vouloit faire ſon offrande, un nommé Ruben lui dit: *Cela ne vous eſt point permis; parce que vous n'avez point de poſterité dans Iſraël.* Joachim chargé de confuſion, ſe retira dans le déſert, où il avoit de grands troupeaux, & y demeura quarante jours, s'y exerçant dans le jeûne, & dans la priére. Anne ſon épouſe de ſon côté chargée de reproches par une de ſes ſervantes, ſe retira dans ſon jardin, & y pleura amérement ſa ſtérilité. Un Ange vint lui dire que Dieu avoit exaucé ſa priére, & qu'elle deviendroit mere. En même tems un autre Ange annonça à Joachim la même choſe.

Joachim revint en ſa maiſon, & au bout de neuf mois, Anne enfanta Marie. Trois ans aprés, ſes parens la préſenterent au Temple. Elle y demeura juſqu'à l'âge de douze ans, nourrie de la main d'un Ange. Au bout de ce terme, les Prêtres délibérérent ſur ce qu'ils devoient faire de

(*a*) *Aug. lib. 2. de conſenſu, c. 1. 2. 3.*

(*b*) *Hilar. in Matt. 1. initio. Epiphan. har. 78.*

(*c*) Euſébe hiſt Eccl. liv. 3. c. 20. S. Epiphane héréſ. 51. c. 2 S. Jérôme des Hommes Illuſtres c. 9. mettent le commencement des Ebionites ſur la fin du premier ſiécle:

Digitized by Google

Marie, qui commençoit à devenir grande. Il fut réſolu qu'on feroit venir les veufs d'Iſraël, & qu'on la confieroit à la garde de celui, en faveur de qui Dieu feroit un miracle. Les veufs vinrent donc au Temple, & préſentérent chacun la verge qu'ils tenoient en main, au Grand-Prêtre, qui entra dans le Saint, & fit ſa priére. Au ſortir du Lieu ſaint, il rendit à chacun ſa verge; & on n'y remarqua rien d'extraordinaire, ſinon dans la derniére, qui étoit celle de Joſeph. Une colombe ſortit de cette verge, & ſe repoſa ſur la tête de ce vieillard; car Joſeph étoit vieux, & avoit déja des enfans. Il s'excuſa même ſur cela de prendre Marie en ſa garde.

Mais enfin il la reçut, & la mena dans ſa maiſon. De-là il alla à la campagne travailler de ſon métier de Charpentier. Pendant ſon abſence, Marie étant un jour allée dehors pour puiſer de l'eau, elle oüit en chemin une voix qui lui dit: *Je vous ſalue, pleine de grace; le Seigneur eſt avec vous; vous êtes benie entre toutes les femmes.* Marie étonnée d'entendre cette voix, s'en retourna promtement à la maiſon, & ſe remit à ſon travail. Auſſi-tôt l'Ange du Seigneur ſe préſenta devant elle, & lui dit: *Ne craignez point, Marie; vous avez trouvez grace devant le Seigneur de toutes choſes, & vous concevrez par ſa ſainte parole.* Elle alla enſuite ſaluer ſainte Elizabeth; & voyant que ſa groſſeſſe commençoit à paroître, elle revint à Nazareth.

Joſeph ſon époux étant retourné à ſa maiſon aprés ſix mois d'abſence, fut fort étonné de voir Marie enceinte. Il ſe reprochoit de l'avoir ſi mal gardée, & lui fit à elle même de vifs reproches de ce qui lui étoit arrivé, ſuppoſant qu'elle s'étoit laiſée corrompre. Marie lui ſoutint qu'elle étoit vierge; mais qu'elle ne ſavoit ce que vouloit dire ce qui paroiſſoit dans ſon ſein.

L'Auteur raconte enſuite de quelle maniére Joſeph, & Marie furent obligez par le Grand-Prêtre de boire les eaux d'amertume, ou d'épreuve ordonnées par la Loi; (a) le voyage de Joſeph, de ſes fils, & de Marie ſon épouſe à Bethléem; l'hiſtoire miraculeuſe de la naiſſance de Jesus-Christ, & le miracle arrivé à une femme incrédule, nommé Salomé, qui ayant voulu éprouver la virginité de Marie, aprés ſon enfantement, vit ſa main brûler, & prête à tomber de ſon corps, & ne fut guérie qu'en touchant, & en portant ſur ſes bras l'Enfant Jesus. Il parle aprés cela de l'arrivée des Mages, du meurtre des Innocens, & comment Elizabeth ſe ſauva avec le jeune Jean-Baptiſte, & fut cachée miraculeuſement dans une montagne, qui s'ouvrit pour les recevoir: Enfin de quelle maniére Hérode fit tuer entre le Temple, & l'Autel, Zacharie pere de ſaint Jean, parce qu'il ne lui avoit pas découvert le lieu où étoit caché

(a) Num. v. 11. 18. & ſeqq.

Digitized by Google

son fils Jean-Baptiste. A Zacharie Grand-Prêtre, succéda par le sort le saint Vieillard Siméon, qui reçut dans le Temple le Sauveur entre ses bras.

Nous ne prétendons point autoriser cette Piéce dans toutes ses parties. On convient qu'elle n'a jamais passé pour Canonique dans l'Eglise. Le Pape Gélase (*a*) l'a mis au rang des Livres apocryphes. Les Peres qui l'ont cité, n'ont pas entendu qu'elle ne contînt rien que de certain. Mais pour ce qu'ils en ont adopté comme sûr, on peut, ce me semble, le regarder comme une tradition Apostolique. Les Auteurs de ces Piéces fausses supposoient toûjours certains faits reconnus de tout le monde. Sans cela personne n'auroit voulu les recevoir. Dans cet Ouvrage que nous examinons, ne trouve t'on pas le récit de l'Annonciation de Marie, l'adoration des Mages, le meurtre des Innocens à Bethléem? Les faiseurs de Romans ne feignent pas tout ce qu'ils rapportent: ils conservent les noms, les principales circonstances de la vie de leur Héros: ils ont grand soin de ne pas s'éloigner de son caractére: Rien n'obligeoit ceux qui composoient cet Ecrit, dans un tems si voisin des Apôtres, & où la mémoire des pere, & mere de la sainte Vierge étoit si récente, de feindre les noms de Joachim, & d'Anne. Ils auroient agi contre leur intérêt, & contre leur intention par une telle fiction. C'auroit été décréditer de gayeté de cœur leur propre Ouvrage. Nous croyons donc qu'ils savoient parfaitement que le nom du pere de Marie étoit Joachim, & que celui de sa mere étoit Anne. Nous ne nous intéressons à la défense que de ces deux noms.

Guillaume Postel, (*b*) qui le premier traduisit le Protévangile de Grec en Latin, assûre qu'il est regardé comme authentique dans les Eglises d'Orient, & qu'on l'y lit dans les Assemblées. Il conjecture que c'est comme la tête, ou le commencement de l'Evangile de saint Marc. La souscription qu'on lit à la fin de cet Ouvrage, marque qu'il est de saint Jacques frere du Seigneur. Voici ce qu'elle porte: *Moi Jacques, ai écrit cette Histoire à Jérusalem: Et comme Hérode y eut excité du tumulte, je me retirai dans le déſert; après quoi je revins à Jérusalem, où je vêquis dans la paix, en bénissant Dieu, qui m'a fait la grace d'écrire cette Histoire, &c.*

Ce que dit Postel, que le Protévangile est reconnu pour authentique, ne passe pas pour certain dans l'esprit de plusieurs personnes. Mais on ne peut disconvenir qu'on ne le lise parmi les Grecs, & que les

(*a*) *Gelas. in Concil. Rom. Evangelium nomine Jacobi apocryphum... Liber de nativitate Salvatoris, & obstetricis apocryphum. Innocent. I. ep. 3. ad Exsperium, cap. 7.*

(*b*) *Guill. Postel. Epist. Dedicator. ad Rempub. Venet. ante editionem Protevangelii Basileæ 1552. per Oporin.*

Orientaux ne reconnoiſſent pluſieurs des circonſtances qui y ſont rapportées. Les plus anciens Peres de l'Egliſe ou en ont rapporté quelques circonſtances, ou du moins y ont fait alluſion dans leurs Ecrits. Tertullien (*a*) par exemple, parle du ſang de Zacharie, qui fut long-tems imprimé ſur le pavé du Temple. Origénes (*b*) cite de cet Evangile, que Joſeph avoit eu des enfans d'une premiére femme, qui ſont nommez les freres du Seigneur. Saint Epiphane, (*c*) ſaint Grégoire de Nyſſe, (*d*) l'Auteur de l'Ouvrage imparfait ſur ſaint Matthieu, (*e*) Euſtate d'Antioche, (*f*) le Moine Epiphane, (*g*) ont connu cet Ouvrage. Nicéphore (*h*) cite une Lettre d'Evode, ſucceſſeur de l'Apôtre ſaint Pierre dans le Siége d'Antioche, où l'on trouve des particularitez priſes de ce Protévangile. Le même Auteur cite le Martyr ſaint Hyppolite, qui fait alluſion à l'hiſtoire de la ſage-femme nommée Salomé. Mais perſonne ne conteſte l'antiquité de cette Hiſtoire, & que les Peres n'en ayent trés ſouvent cité quelque choſe. On peut voir Voſſius dans ſon Traité de la Généalogie de la ſainte Vierge.

On a auſſi un autre Livre apocryphe ſous le nom d'*Evangile de la Naiſſance de Marie*, où les noms de Joachim, & d'Anne ſe rencontrent. Saint Epiphane, (*i*) ſaint Auguſtin, (*k*) & quelques autres en font mention. Les Manichéens s'en ſervoient, & le ſoutenoient authentique. C'eſt de-là que ſaint Jean Damaſcéne (*l*) a pris ce qu'il nous apprend de la généalogie de la ſainte Vierge, de ſaint Joſeph, de Joachim, & d'Anne. La choſe paſſoit pour ſi peu douteuſe dans l'Orient, que Mahomet (*m*) lui-même dans l'Alcoran parle de Joachim pere de Marie. Il y a beaucoup d'apparence que cet ancien Evangile de la Naiſſance de la Vierge ne ſe trouve plus en Grec; mais nous en avons un en Latin ſous le même titre, parmi les Ouvrages de ſaint Jérôme, avec deux Lettres des prétendus Chromace, & Héliodore, qui prient ce ſaint Docteur de traduire en Latin cet Ouvrage; & une Réponſe de ſaint Jérôme, (*n*) qui entreprend cette traduction, & qui dit que Seleucus (fameux Hérétique du deuxiéme ſiécle) eſt Auteur du Livre Grec de la Naiſſance de Marie, lequel eſt rempli de fables, & d'impertinences; que pour lui il va travailler à rendre en Latin un Evangile du même titre, écrit en Hébreu, & attribué à ſaint Matthieu; lequel, quoiqu'il ne ſoit pas Canonique, ne contient toutefois rien de dangereux.

(*a*) *Tertull. Scorpiac. c. 8. Vide & Ieron. ad Matt. XXIII. 35.*
(*b*) *Origen in Matth. p. 223.*
(*c*) *Epiphan. hæreſ. 30.*
(*d*) *Nyſſen. homil. de Nativ. B. Mariæ.*
(*e*) *Auth. Oper. imperfecti in Matth.*
(*f*) *Euſtat. Antioch. in Hexaëmeron.*
(*g*) *Epiphan. Monach. ſerm. de Virg. Deipara.*
(*h*) *Nicephor. lib. 1. c. 7. & lib. 2. cap. 3. hiſt. Eccl.*
(*i*) *Epiph. hæreſ. 26. n. 12. & 79. n. 5.*
(*k*) *Aug. lib. 23. in Fauſtum, cap. 9.*
(*l*) *Damaſcen. lib. 4. c. 15. de fide orthod.*
(*m*) *Alcoran. Surat. 3.*
(*n*) *Vide tom. 5. nov. edit. Hieron. p. 445.*

Digitized by Google

C'eſt apparemment de ce dernier Evangile prétendu traduit par ſaint Jérôme, que Vincent de Beauvais, (*a*) & Fulbert de Chartres (*b*) ont tiré ce qu'ils ont dit de la Naiſſance de la ſainte Vierge. Enfin c'eſt de l'ancienne tradition conſervée dans les Ecrits des Peres, & dans ces Livres trés-anciens, mais malicieuſement corrompus par les Hérétiques, que l'Egliſe Grecque, & la Latine ont pris les noms de Joachim, & d'Anne, qu'elles ont conſacrez dans leurs Offices Eccléſiaſtiques. C'eſt de-là qu'eſt venuë l'Hiſtoire de la Naiſſance miraculeuſe de la ſainte Vierge. Enfin c'eſt par-là que nous entreprenons de concilier ſaint Luc avec ſaint Matthieu ſur la généalogie de JESUS-CHRIST, que ſaint Matthieu a rapportée par Joſeph, & a prouvé que de ce côté-là il étoit de la race de David: & ſaint Luc à prouvé la même choſe par la généalogie de Marie, qui vient de la même ſouche, quoique par une branche différente.

Il eſt vrai que ſaint Luc ne met pas expreſſément le nom de Joachim: mais il met celui d'Héli, qui eſt le même; car chez les Hébreux, *Héli*, *Héliakim*, & *Joakim* étoient regardez comme ſynonyme. *Joakim* fils de Joſias, & Roi de Juda, eſt auſſi nommé *Eliakim*; (*c*) & le Grand-Prêtre qui vivoit du tems de Manaſſé, & nommé *Hil*, *Helcias*, *Eliakim*, & *Joakim*. (*d*) Les Juifs eux-mêmes (*e*) nomment la ſainte Vierge *fille d'Héli*, & JESUS fils de Panther. Galatin raconte qu'un Docteur Juif, nommé Haccados, ayant été conſulté par un Conſul Romain, nommé Antonin, ſur le ſujet de la Mere du Meſſie, lui répondit: *Vous devez ſavoir que le pere de ſa Mere aura deux noms; l'un Héli, & l'autre Joakim.* On ſait que les Livres des Juifs ſont remplis de blaſphêmes contre nôtre Sauveur, & contre ſa trés-ſainte Mere. Mais cela n'empêche pas qu'on n'en tire une preuve pour l'antiquité de cette tradition, qui veut que Marie ait eu pour pere *Héli*, autrement *Joachim*.

Je ne diſſimulerai pas que ſaint Auguſtin (*f*) a répondu à Fauſte le Manichéen, qu'on ne ſavoit le nom du pere de Marie que par des écrits apocryphes, qui n'avoient aucune autorité dans l'Egliſe; & que S. Jean Damaſcéne (*g*) qui donne Joachim pour pere a Marie, fait toutefois mourir *Héli* ſans enfans. J'avouë que la généalogie du Sauveur qu'il produit pour concilier S. Matthieu & S. Luc, ne revient pas tout-à fait à nôtre hypothéſe. Mais cette généalogie étant différente, &

(*a*) *Vincent. Bellovac. Specul. hiſt. Prolog. cap. 9. & lib. 7. c. 64.*

(*b*) *Fulbert Carnot. ſerm. in Nativ. B. M.*

(*c*) 4 *Reg.* XXIII. 34.

(*d*) Voyez nôtre Diſſertation ſur la ſucceſſion des grands Prêtres, à la tête de Judith.

(*e*) *Jeroſolym. fol.* 77. *Babyl. tract. Sanhedrin. fol.* 67.

(*f*) *Aug. lib.* 23. *contra Fauſtum, c.* 9. *Quod de generatione Mariæ Fauſtus poſuit, quod patrem habuerit ex tribu Levi Sacerdotem nomine Joachim, quia canonicum non eſt, nomine constringit.*

(*g*) *Damaſc. lib.* 4. *c.* 15. *de fide.*

Digitized by Google

l'Evangile, & de saint Epiphane, (*a*) ne peut être d'aucune autorité. On y voit des traits d'une tradition très-ancienne, qui est venuë des Juifs ennemis de JESUS CHRIST, lesquels soûtenoient que JESUS-CHRIST avoit eu pour pere, un nommé *Panther*, dont le nom se trouve déja dans Origénes (*b*) dans le Talmud de Babylone, (*c*) & qu'on voit encore aujourd'hui dans les Vies de JESUS-CHRIST, ou *Toldos Jésu*, publiées par les Juifs. Mais ces diversitez, & ces confusions dans une antiquité si reculée, ne doivent point nous surprendre, ni nous faire abandonner ce qui est certain, & ce qui se trouve appuyé sur une tradition si suivie, & si ancienne.

Voici la généalogie de nôtre Seigneur suivant saint Jean Damascéne: (*d*) *Lévi* descendu de David, par la branche de Nathan, eut pour fils *Melchi*, & *Panther*. Panther engendra *Barpanther*, & de Barpanther sortit *Joachim*, pere de Marie.

Mathan fils de David, par la branche de Salomon, épousa une femme dont il eut *Jacob*: celui-ci fut pere de *Joseph*, époux de Marie. Mais aprés la mort de Mathan, *Melchi* frere de Panther, épousa la veuve de Mathan, & en eut *Héli*; de maniére que Jacob, & Héli étoient freres utérins; le premier fils de Mathan, & l'autre fils de Melchi. Héli mourut sans enfans. Mais Jacob eut Joseph, comme nous l'avons dit. Cela paroîtra mieux par la Table généalogique suivante.

DAVID.

SALOMON.	NATHAN.
MATHAN.	LEVI.
	PANTHER, & MELCHI.
JACOB.	BARPANTHER. HELI, mort sans
	JOACHIM. enfans.
JOSEPH.	MARIE.
	JESUS.

(*a*) *Epiphan. hæres* 78.
(*b*) *Origen. lib.* 1. *contra Celf. p.* 25. *edit. Cantabr.*
(*c*) *Tract. Sanhedrin.*
(*d*) *Damascen. lib.* 4. *c.* 15. *de fide.*

La

Digitized by Google

La même Généalogie selon saint Epiphane, (a) qui a été fort suivie par les Grecs.

SALOMON.

JACOB, autrement PANTHER.

JOSEPH, & CLEOPHAS son frere, (b) pere de Marie de Cleophas. (c)

Eut d'une premiere femme six enfans, savoir:
JACQUES, JOSE', SIMEON, JUDA, MARIE, & SALOME'. (d)
Il épousa ensuite la sainte Vierge Mere de JESUS, qui étoit fille de Joachim, & d'Anne. (e)

Jules Africain, & les autres Anciens n'ont point connu les noms de *Panther*, & de *Barpanther* dans la généalogie de JESUS-CHRIST; & on ne peut les y recevoir, sans contredire les Evangélistes, qui n'en ont pas parlé; à moins qu'on ne les y admette comme des surnoms de Mathat & de Lévi, & alors en rétablissant les choses dans leur situation naturelle, il faudroit lire:

DAVID.

SALOMON.	NATHAN.
ELEAZAR.	JANNE'.
MATHAN.	LEVI, ou PANTHER.
JACOB.	MELCHI, ou BARPANTHER.
JOSEPH.	HELI, ou JOACHIM.
	MARIE Mere de JESUS.

Jean Gerson Chancelier de l'Université de Paris, (f) cite des vers, qui portent qu'Anne Mere de Marie, aprés la mort de Joachim, épousa encore successivement Cléophas, & Salomé. Elle en eut deux filles

(a) *Epiphan. haref.* 78. *Vide & Hippolyt. apud Nicephor. lib.* 2. *c.* 3.

(b) *Hegesipp. apud Euseb. lib.* 3. *c.* 11. *Epiphan. haref.* 78. *Vide & Hieron. adver. Helvid. c.* 7.

(c) *Joan.* XIX. 25. Théophylacte sur S. Matt. XIII. 56. dit que saint Joseph, & *Clopas*, ou Cléophas, étoient freres, Cléophas étant mort sans enfans, Joseph épousa sa veuve, dont il eut quatre fils, qui sont nommez dans l'Evangile, *les freres du Seigneur*; & deux filles, savoir, *Salomé*, & *Marie*, surnommée fille de *Clopas*, parce qu'en effet elle étoit sa fille selon la Loi.

(d) *Nicephor. lib.* 2. *c.* 11. cite S. Hipolyte, qui dit que les deux filles de S. Joseph se nommoient *Esther*, & *Thamar*.

(e) *Epiphan. haref.* 78. & *alii.*

(f) *Tom.* 3. *Oper. p.* 59.

Digitized by Google

nommées Marie. Marie fille de Joachim épousa Joseph, & devint Mere de JESUS. Marie fille de Cléophas épousa Alphée, dont elle eut saint Jacque fils d'Alphée, Joseph, Simon & Juda. Enfin Marie fille de Salomé épousa Zébédée, dont elle eut Jacque, & Jean fils de Zébédée.

Anna tribus nupsit, Joachim, Cleophæ, Salomaque
Ex quibus ipsa viris peperit tres Anna Marias:
Quas duxêre Joseph, Alpheus, Zebedæusque.
Prima Jesum. Jacobum, Joseph, cum Simone Judam
Altera dat. Jacobum dat tertia, datque Joannem.

Mais ce système généalogique n'est nullement fondé dans l'antiquité.

Système de M. Toynard. Harmon. p. 155.

MATHAT.

JOACHIM. — CLEOPHAS.

MARIE. — MARIE femme d'Alphée.

JESUS. — JACQUE le Majeur.

JACQUE le Mineur, JOSES, JUDAS, ou THADE'E.

Digitized by Google

DISSERTATION.

SUR LES BONS, ET SUR LES MAUVAIS Anges.

ARTICLE. PREMIER.

Des bons Anges.

NOUS n'avons pas deſſein de donner ici un Traité des Anges. Nous nous bornons à expliquer ce qu'on tróuve ſur ce fait dans les Livres ſaints, & à ce que les Hébreux, & les premiers Peres de l'Egliſe en ont penſé; & uniquement dans la vûë de repandre du jour ſur les paſſages de l'Ecriture, dans leſquels il eſt parlé des bons, & des mauvais Anges. Cela nous donnera lieu d'examiner en paſſant pluſieurs queſtions importantes, qui n'ont pû trouver place, ou qu'on n'a traitées que ſuperficiellement dans nôtre Commentaire.

Noms des Anges.

Avant la captivité de Babylone, les Hébreux ne connoiſſoient le nom d'aucun Ange. Celui qui apparut à Manué pere de Samſon, étant preſſé de dire le ſien, répondit: (*a*) *Pourquoi me demandez-vous mon nom, qui eſt admirable?* Les Anges qui apparurent à Abraham. à Loth, à Moyſe, à Joſué, & aux autres Patriarches, ſont ſimplement appellez *Anges*, ou Envoyez du Seigneur. Ils prennent quelquefois le nom de Dieu même, comme étant ſes Députez, & ſes Ambaſſadeurs. Les noms des Anges furent rapportez de la Caldée par les Juifs, au retour de la Captivité de Babylone, comme les Talmudiſtes (*b*) le reconnoiſſent. Tobie eſt le premier qui ait déſigné un Ange par un nom propre. Il nous a donné le nom de ſaint *Raphael.* (*c*) On ſait que Tobie vivoit à Ninive quelque tems avant la Captivité de Juda; & on croit que c'eſt lui-même qui écrivit le Livre qui porte ſon nom: mais la choſe n'eſt point ſans difficulté.

Daniel, qui vivoit à Babylone quelque tems aprés Tobie, nous a appris les noms de *Michel*, (*d*) & de *Gabriel.* (*e*) L'Auteur du quatriéme

(*a*) *Judic.* XIII. 18. Voyez auſſi Geneſe XXXII. 29. où l'Ange répond à Jacob: *Cur quæris nomen meum?*

(*b*) *Thalmud. Jeroſol. lib. de principio anni.*

(*c*) *Tob.* III. 25 XI. 14.

(*d*) *Dan.* X. 21.

(*e*) *Dan.* VIII. 16. IX. 21.

Digitized by Google

Livre d'Esdras (*a*) parle d'*Uriel*, & de *Jeremiel*: mais cet Ecrivain est beaucoup plus nouveau qu'Esdras, & a vécu apparemment depuis la venuë de JESUS-CHRIST. Le Livre apocryphe d'Enoch est tout rempli de noms d'Anges: mais ce Livre n'est pas fort ancien; & nous en parlerons ci- après dans l'article des mauvais Anges. Les Orientaux dans leurs Liturgies font mémoire de l'Ange Suriel, des quatre Animaux, & des vingt-quatre Vieillards marquez dans l'Apocalypse IV. 4. 6. & les mettent dans le rang des autres saints Anges.

Les Cabalistes donnent aux Patriarches des Anges pour Précepteurs. L'Ange Précepteur d'Adam s'appelloit, disent ils, *Razziel*; celui de Sem, *Jophiel*; celui d'Abraham, *Zedekiel*; celui d'Isaac, *Raphaël*; celui de Jacob, *Peliel*; celui de Joseph. *Gabriel*; celui de Moyse, *Metatron*; celui d'Elie, *Malushiel*; & celui de David, *Cerviel*. Ils croyent aussi qu'il y a soixante & dix Anges, qui portent dans eux-mêmes le nom de Dieu; selon cette parole de l'Exode: (*b*) *Et est nomen meum in illo*. Ils s'imaginent que s'ils pouvoient découvrir le nom propre de quelqu'un de ces soixante & dix Anges, ils pourroient, en l'invoquant, faire les plus grands prodiges, par la vertu du Nom de Dieu qui est en eux. Cette découverte est une des plus sérieuses études des Cabalistes.

Les Livres du nouveau Testament ne nous apprennent aucun nouveau nom d'Anges: mais ils répétent ceux de Gabriel, (*c*) & de Michel, (*d*) qui nous sont déja connus par l'ancien. Saint Paul parle des Principautez, des Puissances, des Trônes, & des Dominations; mais ce sont des noms généraux, qui nous donnent seulement une idée de la subordination qui est entre les Anges, les uns à l'égard des autres. Saint Chrysostome (*e*) dit que saint Paul avoit appris leurs noms dans le Ciel; mais que par un trait d'une profonde sagesse, il n'avoit pas jugé à propos de nous les découvrir, de peur que la superstition ne se glissât dans leur culte, & que la curiosité de l'homme ne le portat à vouloir savoir sur cela des choses, qui ne pouvoient lui être d'aucune utilité.

Création des Anges. Tout le monde convient que les Anges ont été créez: mais il y a plusieurs diversitez d'opinions sur le tems, & sur la maniére de leur création. Moyse n'a rien dit sur ce sujet; à moins qu'il ne les ait compris sous le nom de Cieux, & qu'en nous disant que Dieu a créé le Ciel, il a voulu aussi nous faire entendre que le Seigneur avoit produit en même-tems les Anges, qui en devoient être les habitans; & telle a été l'opinion de plusieurs anciens Peres. (*f*) D'autres (*g*) ont conjecturé que Moyse avoit

(*a*) 4. *Esdr.* IV. 36. VI. 20.
(*b*) *Exod.* XXIII. 21.
(*c*) *Luc.* I. 19. 26.
(*d*) *Jude* ℣. 9. & *Apoc.* XII. 7.
(*e*) *Chrys. de incomprehensib. Dei nat. hom.* 4. *p.* 410. & *homil.* 5. *p.* 386. & 420.
(*f*) *Origen. homil.* 1. *in Genes. Bed. Strabus.*
(*g*) *Vide Aug. lib.* 1. *de Genes. ad litt. c.* 9. & *lib.* XI. *de civit. c.* 9. *Petr. Lomb. in* 2. *Dist.* 13. *Rupert. lib.* 1. *de Trinit. c.* 10.

Digitized by Google

pû les comprendre sous le nom de Lumiére. D'autres en grand nombre ont prétendu qu'ils avoient été créez avant le monde; (a) & Job paroît favoriser cette opinion, lorsqu'il dit: (b) *Où étiez-vous, quand je posois les fondemens de la terre, ... & que les Astres du matin me combloient de loüanges, & que tous les Enfans de Dieu étoient des transports de joye?* La plûpart des anciens Grecs, & quelques Peres Latins, comme saint Ambroise, (c) saint Hilaire, (d) saint Jérôme, (e) Cassien, (f) & autres, ont suivi ce sentimens.

Mais plusieurs autres Peres Latins, & quelques Peres Grecs ont crû que les Anges n'avoient pas été créez avant le monde sensible; (g) & c'est l'opinion la plus suivie aujourd'hui. Les Hébreux (h) croyent que Dieu ne les créa que le second jour du monde; & qu'à peine étoient-ils créez, que Dieu les consulta, en leur disant: (i) *Faisons l'homme à nôtre image, & ressemblance.* D'autres (k) soutiennent que Dieu ne les créa que le cinquiéme jour; & il y en a qui veulent qu'il les crée tous les jours, & qu'ils sortent d'un fleuve appellé *Dinor*. Enfin quelques-uns ont porté l'impertinence jusqu'à dire qu'ils se créent l'un l'autre par une véritable génération, & que Gabriel est le fils de saint Michel. On sait que les Saducéens nioient l'existance des Anges; & le Rabbin Bengerson soutient encore ce sentiment, & prétend qu'il n'y eut jamais ni Anges, ni Démons, & que tous les passages où il en est parlé, doivent s'expliquer dans un sens métaphorique.

Saint Augustin n'a pas été fixe sur le tems de la création des Anges. En quelques endroits (l) il enseigne qu'ils ont été créez le premier jour du monde. Ailleurs (m) il semble les confondre avec la Lumiére. Ailleurs (n) il veut qu'ils ayent existé avant les choses crées. Enfin en quelques lieux il laisse la chose douteuse, & indécise. (o) La plûpart des nouveaux Théologiens, qui tiennent que les Anges n'ont été créez qu'avec le monde, se servent, pour le prouver, de ce passage de l'Ecclésiastique: (p) *Celui qui vit éternellement, a créé toutes choses ensemble*; c'est-à dire, à à la fois, & dans le même tems. Il a commencé à tirer du néant tous les Etres, tant visibles, qu'invisibles, tant corporels, que spirituels, au commencement des tems, ainsi que le marque le Concile de Latran: (q)

(a) *Origen. homil. 1. in Genes. & homil. x. in Matt. Basil. homil. 1. in Hexaëmer. Nazian. orat. 38. & 42. & alii plures.*
(b) *Job. XXXVIII. 7.*
(c) *Ambros. in Hexaëmer. homil. 1. c. 5.*
(d) *Hilar. in lib. XII. de Trinit. & lib. contra Auxent.*
(e) *Hieron. in cap. 1. Epist. ad Tit.*
(f) *Cassian. collat. 8. c. 7.*
(g) *Vide si lubet. Petav. Theolog. dogm. t. 3. lib. 1. c. 15. art. 6.*
(h) *Maimon. in More Nebuch. parte 2. c. 6.*
(i) *Genes. 1. 26.*
(k) *Bereschit. Rabb. sect. 8.*
(l) *Aug. lib. 22. contra Faust. c. 10. & lib. 2. de Genes. ad litt. c. 8.*
(m) *Aug. lib. XI. de civit. c. 19. &c.*
(n) *Aug. lik. XI. confess. c. 15.*
(o) *Aug. lib. imperf. de Genes. ad litt. c. 3. & lib. XI. de civit. c. 32.*
(p) *Eccl. XVIII. 1.*
(q) *Concil. Lateran. sub Innocent. III. cap.*

Digitized by Google

Deus creator omnium visibilium, & invisibilium, spiritualium, & corporalium, qui suâ omnipotenti virtute simul ab initio temporis utramque de nihilo condidit creaturam. Mais nonobstant ces Textes, que l'on a fort vantez dans les Ecoles, plusieurs bons Théologiens soutiennent que l'Ecclésiastique n'a voulu dire autre chose, sinon que Dieu étoit également créateur des Etres visibles, & invisibles; ce qui n'est nié de personne; & que la question sur le tems de la création des Anges, n'a jamais été absolument décidée dans l'Eglise. (*a*)

Nature des Anges.

On ne conteste plus aujourd'hui la spiritualité aux Anges. Mais les Anciens ont été fort partagez sur cela; & ceux qui les tenoient corporels, tiroient avantage de la maniére dont l'Ecriture en parle presque par tout. Elle les représente comme corporels, comme sensibles, comme lumineux; semblables au feu, au vent, à l'air. L'Ange qui paroît à Abraham, à Moyse, à Josué, & à plusieurs autres, se manifeste sous la figure d'un homme. Il parle, il marche, il mange, il se laisse laver les pieds. Un autre paroît à Moyse sous la forme de feu, dans le buisson. (*b*) Celui qui fut placé à l'entrée du Paradis terrestre, étoit d'une figure fort composée, & tenant en main un glaive de feu. (*c*) Celui qui conduisoit les Israëlites dans le désert, paroissoit comme une nuée lumineuse pendant la nuit, & sombre pendant le jour. (*d*) Celui qui parut à Josué, étoit armé comme un guerrier. (*e*) Ezéchiel (*f*) nous dépeint les Chérubins qui supportoient le trône du Seigneur, comme des animaux composez de la figure de l'homme, de l'aigle, du bœuf, & du lion. Isaie (*g*) donne à ceux qu'il vit, une forme humaine; mais avec six aîles. Celui qui apparut à Daniel, (*h*) avoit le visage tout éclattant de lumiére, les yeux brillans comme un éclair, & tout le corps transparent comme la chrysolythe. Zacharie (*i*) en vit sous la figure de chevaux, & sous celle d'une femme. Toutes ces représentations donnoient naturellement l'idée d'une chose corporelle.

Les Peres des premiers siécles presque tous ont crû que les Anges avoient des corps; mais plus subtils, plus pénétrans, plus agiles que l'air même, & que le vent. Ils ne laissent pas de leur donner le nom d'*Esprits*: mais sous ce nom, ils entendent le corps le plus fin, & le plus subtil que l'on puisse comprendre; comme dans nos corps on appelle esprits animaux, cette partie imperceptible du sang spiritualisé dans le cerveau, qui sert à faire dans nous-mêmes le mouvement des nerfs, & des

---

1. *Vide & Concil. Nican. II. art. 5. an. 780.*
(*a*) *V. de Petav. lib. 1. de Ang. c. 15. n. 13.*
(*b*) *Exod. III. 2.*
(*c*) *Genes. III. 24.*
(*d*) *Exod. XIV. 19.*
(*e*) *Josue V. 13.*
(*f*) *Ezech. I. 5. 6. 7.*
(*g*) *Isai. VI. 1. 2.*
(*h*) *Dan. X. 11.*
(*i*) *Zach. V. 9. VI. 2. 3. 4. 5. &c.*

Digitized by Google

muſcles. Saint Juſtin le Martyr (*a*) va juſqu'à dire que dans le Ciel les Anges ſe nourriſſent non d'une nourriture groſſiére, ſemblable à celle dont nous nous ſervons ; mais d'une viande céleſte, comme la manne, qui eſt nommée dans l'Ecriture, *la nourriture des Anges*. (*b*) On ſait que la plûpart des Anciens (*c*) ont crû que les Anges avoient eu un commerce charnel avec les filles des hommes, & que de-là étoient venus les Géans, ces hommes encore plus fameux par leurs crimes, que par la grandeur énorme de leur taille.

Ce ſentiment vient de plus loin. Les anciens Hébreux le croyoient ainſi ; comme on le voit par le Livre apocryphe d'Hénoch, ou l'hiſtoire de leur amour avec les femmes, & celle de leur révolte contre Dieu, ſont racontées fort au long. Joſeph (*d*) a dit sérieuſement que les Anges étoient devenus paſſionnez pour les femmes, & en avoient eu des enfans. Philon (*e*) croit que les Anges ſont tout ſpirituels ; qu'ils s'uniſſent ſouvent aux corps, & qu'ils les animent ; & qu'aprés la mort, ils s'en séparent, & retournent dans l'air, d'où ils ſont venus. Pluſieurs Rabbins ſont encore de ce ſentiment ; & du tems de nôtre Seigneur, les Apôtres ne doutoient point que les Anges, & les démons n'euſſent des corps ; mais des corps ſubtils, & aëriens. JESUS-CHRIST aprés ſa Réſurrection voyant qu'ils avoient quelque doute ſur ſa préſence, & qu'ils craignoient que ce ne fût un Eſprit, leur dit : (*f*) *Venez, & touchez ; un Eſprit n'a ni chair, ni os.* Lorſque JESUS-CHRIST parut ſur la mer de Tibériade marchant ſur les eaux, ils le prirent d'abord pour un phantôme : (*g*) Et quand ſaint Pierre délivré de priſon, vint la nuit frapper à la porte de la maiſon où étoient les Apôtres, ils dirent que ce n'étoit pas lui ; mais ſon Eſprit. (*h*)

D'autres Rabbins (*i*) enchériſſent encore ſur tout cela. Ils prétendent que parmi les Anges, il y a différence de ſexe ; que les uns ſont mâles, & les autres femelles ; que de deux Chérubins que Moyſe mit ſur l'Arche d'Alliance, l'un avoit la forme d'un homme, & l'autre d'une femme. Les deux Séraphins qui parurent à Iſaïe, (*k*) & qui crioient : Saint, Saint, Saint, avoient auſſi les deux ſexes. En conſéquence de ce ſyſtême, quelques-uns croyent qu'ils s'engendrent, & ſe produiſent l'un l'autre ; & qu'ainſi leur nombre s'augmente tous les jours. On lit ce ſen-

---

(*a*) *Juſtin. Dialogo cum Tryphone.* Καὶ οὐ τοῖς ἀνθρωπίνοις ὅμοιον ἐστὶν ἐμὶν, τρεφόμενοι, καὶ μὴ ἐμοῦντες τροφὴν ἄνευ οἱ ἀνθρώποι χρείαν τρέφονται. *Vide & Clem. Pedagogi l. 1, c. 6. Manna dicit.* τὸν ἀγγέλων ἐπουράνιον τροφὴν.

(*b*) *Pſalm.* LXXVIII.

(*c*) *Juſtin. Apolog. 1. initio. Athenagor. Apolog. Clem. Alex. lib. 3 ſtrom. Method. lib. de Reſurr. apud Epiphan. hæreſ. 64. Tertull. de velandis virginibus. Lactant. l. 2, c. 14. Ambroſ. Apolog. David. c. 1. &c.*

(*d*) *Joſeph. Antiq. l. 1. c. 4.* Πολλοὶ γὰρ Ἀγγέλων τῶν θεοῦ γυναιξὶ συμμιγέντες ὕβριν ἐργάσαντο παῖδας.

(*e*) *Philo de Gigantib. p.* 285.

(*f*) *Luc.* XXIV. 39.

(*g*) *Matt.* XIV. 26.

(*h*) *Act.* XII. 16.

(*i*) *Rabb. Uriel. Vide Menaſſé Ben Iſrael Conciliat. in Exod. q. 30. p.* 142.

(*k*) *Iſai.* VI. 1. 2.

Digitized by Google

timent; mais d'une maniére plus ſpirituelle, dans ſaint Grégoire de Nyſſe, (*a*) qui croit que les Anges ſe multiplient ſans le commerce des deux ſexes; & que ſi l'homme n'étoit pas tombé dans le péché, il ſe ſeroit multiplié de même.

Mais s'ils peuvent engendrer, & s'il en naît tous les jours de nouveaux, ne peuvent-ils pas auſſi mourir? Oüi ſans doute, & c'eſt ce qu'enſeignent expreſsément les Hébreux. (*b*) Ils prétendent que depuis la premiére deſtruction du Temple de Jéruſalem par les Caldéens, le nombre des Anges eſt fort diminué. Ils prouvent leur opinion par deux paſſages de Job, & de Daniel comparez l'un avec l'autre. Job dit: (*c*) *Peut-on compter le nombre de ſes troupes?* Et Daniel: (*d*) *Je m'approchai du trône, où étoit aſſis l'Ancien des jours, & j'en vis ſortir une flamme de feu. Mille milliers d'Anges le ſervoient, & dix mille millions aſſiſtoient en ſa préſence.* Le nombre des Anges n'étoit donc pas innombrable du tems de Daniel, mais il l'étoit du tems de Job. Ces raiſons font pitié; auſſi les Docteurs Juifs les plus éclairez, (*e*) croyent comme nous, que les Anges ſont des ſubſtances purement ſpirituelles, & entiérement dégagées de la matiére, & que les expreſſions de l'Ecriture, qui leur donnent des corps, ſont toutes ſymboliques; que les aîles dont on les revêt, marquent leur ſubtilité; la figure de l'homme, leur intelligence; celle du bœuf, leur force; celle de l'aigle, leur pénétration; celle du lion, leur courage; le feu, leur zéle; le vent, leur activité, & ainſi des autres.

Les Peres qui ont donné des corps aux Anges, ne ſe ſont pas contenté de donner à ces corps une ſubtili é, & une pénétration qui ne convient à aucun des corps groſſiers qui nous environnent, ils leur ont auſſi attribué une ame purement ſpirituelle, & intelligente; (*f*) en ſorte qu'en ce ſens ils ſont compoſez de corps & d'ames. La partie intelligente eſt purement ſpirituelle, la partie qui eſt renfermée dans un lieu, & qui eſt capable de mouvement, & de tranſport d'une place à une autre, eſt corporelle. La plûpart (*g*) aſſignent auſſi un corps à nôtre ame ſéparée du corps; mais un corps ſpirituel, & fort différent des corps ſenſibles, & matériels qui nous environnent. Il n'y a que Dieu ſeul, dit Origénes, (*h*) dont le propre eſt de ſubſiſter ſans aucune matiére, & ſans aucun mélange de corps. *Ut ſine materiali ſubſtantia, & abſque ulla corporea adjectionis ſocietate intelligatur ſubſiſtere.*

(*a*) *Nycen de mundi opificio. Vide & Cæſar. Dialogi. 3. & Barcepha. lib. de Paradiſo.*

(*b*) *Vide Excerpta Gemar. de opere currûs, apud Hottinger. p. 71. 73.*

(*c*) *Job. XXV. 3.*

(*d*) *Dan. VII. 10.*

(*e*) *Maimonid. fundament. Leg. c. 2. §. 4. More Nebochim, parte 1. c. 47. R. Eliezer. Pirke p. 6.*

(*f*) *Vide Baſil. de Spiritu Sancto, c. 16. Idem ſeu alius, in Iſai. XIII. 7. Ephrem. ſerm. de natura Dei minimè ſcrutandâ. Alii apud Petav. l. 1. de Angel. c. 15.*

(*g*) *Method. apud Phot. Cod. 234. Joan. Theſſaloni. in Oecum. 7 Synodo lectus. Act. 5. p. 548. Tertull. de Carne Chriſti. Hilar. in Matt. can. 5.*

(*h*) *Origen. l. 1. princip. c. 6.*

Saint

Digitized by Google

Saint Auguſtin donne des corps aux Anges, & aux Démons; (a) mais aux Anges, d'une nature bien plus ſubtile qu'aux Démons. Avant leur chûte ces derniers avoient des corps céleſtes; mais depuis leur révolte, ils ſont revêtus de corps aëriens, dans leſquels ils peuvent ſouffrir quelque choſe par l'action du feu, qui eſt d'une nature plus ſubtile que l'air, *Antequam transgrederentur, cælestia corpora gerebant; neque hoc mirum eſt, ſi conversa ſint ex pœna in aërem qualitatem, ut jam poſſunt ab igne, id eſt, ab elemento naturæ ſuperioris aliquid pati.* (b) Claudien Mamert, (c) S. Pierre Chryſologue, (d) Caſſien, (e) S. Fulgence, (f) Gennade, (g) l'Abbé Rupert (h) établiſſent comme un principe inconteſtable, que Dieu eſt le ſeul qui ſoit purement ſpirituel; que tous les autres Etres intelligens ſont compoſez de corps, & d'ames. Cajétan, (i) & Eugubin (k) entre les Modernes, croyent que les Démons ſont corporels; & Grotius (l) n'eſt pas content de la facilité qu'on a eu de déférer au ſentiment d'Ariſtote, qui eſt, dit-il, le premier inventeur des pures Intelligences, ou des Eſprits entiérement dégagez de la matiére.

Ce qui a donné tant de cours à ce ſentiment eſt, 1°. L'autorité de l'Ecriture, qui nous repréſente d'ordinaire les Anges comme corporels. 2°. Ce raiſonnement qui paroît fort plauſible, tout ce qui paſſe d'un lieu à un autre, & tout ce qui a du mouvement eſt corporel. Or les Anges ſe meuvent, & paſſent d'un lieu en un autre, donc ils ſont corporels. 3°. Enfin, tout ce qui eſt ſujet au changement, & ce qui eſt ſuſceptible de qualitez diverſes, n'eſt pas entiérement ſimple, ni purement ſpirituel. Or les Anges ſont ſujets à divers changemens, ils apparoiſſent ſous diverſes formes; & les Démons ſouffrent la peine du feu; ils ne ſont donc pas purement ſpirituels; ils ſont donc revêtus de quelque eſpéce de corps.

Mais on peut répondre à ces raiſons, que l'Ecriture ſe proportionne à nôtre maniére de concevoir, lorſqu'elle dépeint les Anges comme revêtus de corps. Elle en uſe de même en parlant de Dieu; & toutefois qui eſt l'homme de bon ſens, qui oſe dire que Dieu eſt corporel? Tout de même lorſqu'elle nous dit que les Anges paſſent d'un lieu en un autre, qu'ils ſont tantôt dans le Ciel, & tantôt ſur la terre, elle veut ſimplement marquer qu'ils exercent leurs opérations, & donnent des marques de leur préſence dans ces différens endroits, mais non pas qu'ils y ſoient

(a) *Aug. Ep. Olim.* CXV. *nunc* 14. *Item lib.* 3. *de Geneſ. ad Litt. c.* 10.
(b) *Idem loc. cit. de Geneſ. ad Litt.*
(c) *Claudian. Mamert. l.* 3. *de ſtatu animæ.*
(d) *Petr. Chryſol. ſerm.* 52.
(e) *Caſſian. collat.* 7. *c.* 13.
(f) *Fulgent. lib. de Trinit.*
(g) *Gennad. lib. de Eccleſiaſtic. Dogm. c.* 11. 12.
(h) *Rupert. lib.* 1. *de Trinit. &c. c.* 11. & 17. & *lib.* 2. *de Victoria verbi, c.* 28. *&c.*
(i) *Cajet. in Epheſ.* 11.
(k) *Eugub. l.* 8. *de perenni. Philoſoph. c.*16.
(l) *Grot. in Pſal.* 103. ℣. 5.

Digitized by Google

renfermez comme le corps l'eſt, dans le lieu qu'il occupe. Enfin les changemens qui arrivent aux Anges ſont tels, qu'ils ne ſont nullement contraires à leur nature ſpirituelle ; & ſi les Livres ſaints les expriment dans des termes qui ont rapport à ce qui ſe paſſe dans nos corps, ce ſont des maniéres de parler métaphoriques, qu'on ne doit pas preſſer dans la rigueur.

La plûpart des Peres, (*a*) & tous les Théologiens aujourd'hui ſoutiennent que les Anges ſont purement ſpirituels ; que ce ſont de ſimples Intelligences. Philon le Juif (*b*) eſt exprés pour ce ſentiment. Il dit que les Anges ſont des Eſprits heureux, & dégagez du corps. Il dit auſſi que l'air eſt le domicile des ames, ou des Eſprits incorporels. Il ne laiſſe pas de les appeller des animaux, & il dit qu'il eſt convenable que Dieu ayant créé des animaux dans les eaux, & ſur la terre, il y en ait auſſi dans l'air. De ces Eſprits qui ſont dans l'air, les uns deſcendent dans des corps humains, & les animent, attirez par un certain penchant naturel, qui leur en fait rechercher l'union. Les autres demeurent dans une région beaucoup ſupérieure, & n'ont que de l'éloignement pour les corps, & pour la terre. D'autres enfin quittent les corps qu'ils avoient animez, & dont ils ſe trouvent heureuſement dégagez par la mort, & s'en retournent avec rapidité au haut de l'air, d'où ils étoient deſcendus.

Dans un autre endroit, (*c*) parlant des Génies qui ſe ſont attachez à des corps mortels, il les compare à des hommes qui ſeroient tombez dans le coulant d'un fleuve rapide. Ceux qui ſavent nager, & qui ont aſſez de vigueur, s'en tirent aiſément : mais les autres ſont enveloppez dans les flots, & entraînez par le courant de l'eau. Les premiers marquent les bons Anges, qui s'uniſſent à des corps humains, & dont toute l'attention eſt toûjours portée vers des objets ſupérieurs & divins. Les autres déſignent les mauvais Génies, qui n'inſpirent aux corps qu'ils animent, que de mauvais penchans vers la terre, & vers le vice. De maniére que, ſelon Philon, les Anges, les Démons, & les ames des hommes ne différent entre eux que de nom. Ils ſont tous de même nature ; mais ils ont des fonctions, & des inclinations fort differentes. Les bons Anges, qui ne ſont point attachez à des corps, ſont comme les miniſtres des miſéricordes de Dieu, & les Médiateurs entre le ſouverain Seigneur, & les

(*a*) *Vide Tit. Boſtr. l. 1. contra Manic. in Bibliot. PP. Taumaturg. homil. in Theophania Nyſſen. contra Eunom. Nazianz. Orat. 34. Euſeb. l. 4. de Demonſt. c. 1. Chryſoſt. paſſim. Theodoret. qu. 20. in Geneſ. & qu. 48. Alii Damaſcen. l. 2. de fide. c. 3. & 12. Lactant. l. 7. c. 21. Greg. Mag. l. 4. Dialog. c. 25. Aliplures.*

(*b*) *Philo Jud. de Cain. & Abel. p. 131. Ἄγγελοι γὰρ εἰσὶν ἀσώματοι ψυχαὶ Idem de ſomniis. Ἔλος δὲ ἐστὶ ψυχῶν ἀσωμάτων εἶδος... ἐν ᾧ νήχεσθαι τοὺς μὲν ἀγαθοὺς οὐ μόνον ζῶον, ἀλλὰ καὶ θεῖον δὴ ὕλην ὁ καθαρώτατος αἰθὴρ λέγεται. Ὥστε καὶ τὸν λοιπὸν τρόπον τοῦ παντὸς ἄλογα ζῶα γέγονε. Vide & lib. de Gigantib. p. 285.*

(*c*) *Philo de Gigantib. p. 285. Vide & de Plantatione Noë, p. 216. & de Confuſ. Linguar. p. 346.*

Digitized by Google

hommes. Les Démons ſont les exécuteurs de ſa vengeance, & les miniſtres de ſa juſtice. Voilà le ſyſtême de Philon ſur les Anges.

Joſeph, qui étoit Phariſien, (*a*) dit que les Eſséniens (*b*) croyoient que les ames venoient de l'air, & deſcendoient dans les corps, pour les animer, & qu'aprés la mort, elles s'en retournoient dans l'air, comme des captives qui ſortent de priſon. Ils attribuoient à un certain appas, à un certain attrait naturel, la deſcente, ou la chûte des Anges dans nos corps. Il dit ailleurs (*c*) que les Démons qui poſsédent certaines perſonnes, ſont des ames des méchans, qui au lieu de retourner dans l'air, d'où elles ſont venuës, ſe ſaiſiſſent du corps de quelque malheureux, & font tout ce qu'elles peuvent, pour les faire périr. Enfin il enſeigne (*d*) que les Phariſiens croyent les ames immortelles, & que celles des gens de bien peuvent aiſément paſſer d'un corps en un autre; mais que celles des méchans ſont punies par des tourmens éternels, & ne reviennent jamais à la vie.

C'eſt peut-être par une ſuite de ce ſentiment, qui étoit fort commun parmi les Juifs du tems de nôtre Seigneur, que les Démoniaques qu'il guériſſoit, ſe plaignoient qu'il venoit les tourmenter avant le tems; (*e*) c'eſt-à-dire, les ames des méchans, qui s'étoient emparées des corps qu'elles poſsédoient, & qui ne les devoient quitter qu'à la mort des poſsédez, craignoient qu'il ne les en chaſsât, & ne les envoyât aux tourmens de l'enfer; à moins qu'elles ne ſe ſaiſiſſent de nouveau de quelqu'autre homme, dans lequel elles demeuraſſent le plus long tems qu'elles pourroient, pour reculer d'autant, le tems de leur ſupplice éternel. De-là vient que cette légion, (*f*) qui obsédoit cet homme du pays des Gérazéniens, ſupplie JESUS-CHRIST de lui permettre d'entrer dans un troupeau de pourceaux, & de ne la pas envoyer ſi tôt dans l'abîme: (*g*) *Rogabant illum ne imperaret illis ut in abyſſum irent.*

Tout cela prouve que les Juifs d'alors croyoient la préexiſtence des ames, avant la formation des corps, & que la métempſycoſe étoit une opinion fort commune parmi les anciens Hébreux, comme elle l'eſt encore parmi les modérnes. On voit des veſtiges de ce ſentiment dans les Apôtres mêmes, & dans les autres Juifs du tems de nôtre Seigneur. Les Diſciples ayant vû un jeune homme aveugle dés ſa naiſſance, deman-

---

(*a*) *Joſeph de vita ſua, initio.*

(*b*) *Joſeph de Bello Jud. l. 2. c. 12. p. 787.* Τας δὲ ψυχὰς ἀθανάτους εἶναι, & συμπαλέιεσθαι μὲν σὺν τῷ λεπτοτάτῳ φοιτώσας ἀιδίως, ὥσπερ εἱρκλαῖς τοῖς σώμασι ἐνηγγι τινὶ φυσικῇ καθειπομένας.

(*c*) *Joſeph. l. 7. de Bello, c. 25.* Τὰ γὰρ καλούμενα δαιμόνια, ταύτας δὲ ποιηρῶν ἐσι ἀνθρώπων πνεύματα τοῖς ζῶσιν ἐισδυόμενα.

(*d*) *Idem de Bello l. 2. c. 12. p. 788.* Ψυχὴν δὲ πᾶσαν μὲν ἄφθαρτον, μεταβαίνειν δὲ εἰς ἕτερον σῶμα τὴν τῶν ἀγαθῶν, μόνην τὴν δὲ τῶν φαύλων, ἀιδίῳ τιμωρίᾳ κολάζεσθαι. *Vide & lib. 18. Antiq. c. 2.*

(*e*) *Matt.* VIII. 30.

(*f*) *Luc.* VIII. 30. *Matt.* VIII. 30.

(*g*) *Luc.* VIII. 31.

Digitized by Google

dérent à JESUS-CHRIST si c'étoit cet homme, qui par ses péchez, ou ses parens qui par les leurs, lui avoient attiré cette disgrace? (a) Or quel péché cet homme avoit-il pû commettre avant sa naissance, qui lui pût mériter qu'il nâquit aveugle? D'autres (b) disoient qu'Elie, ou Jérémie, ou quelqu'un des anciens Prophétes, avoit reparu dans la personne de JESUS-CHRIST, Enfin Hérode croyoit que l'ame de Jean-Baptiste qu'il avoit fait mourir, étoit passée dans JESUS-CHRIST. (c) On peut voir nôtre Commentaire sur tous ces endroits,

Si les Anges sont spirituels de leur nature, ils sont aussi incorruptibles, & immortels. Ceux mêmes qui ont voulu leur donner des corps, n'ont osé les assujettir à la mort. Je ne connois que quelques Rabbins, qui ayent eu la hardiesse d'avancer que les Anges naissoient, & mouroient de jour en jour. Mais quelques anciens Peres ont crû qu'ils pouvoient mourir, & que s'ils étoient immortels, c'étoit par un pur effet de la bonté de Dieu, qui les conservoit, & les empêchoit de retourner dans le néant. Tout ce qui a un commencement, peut avoir une fin, dit saint Irénée; (d) & les Anges mêmes ne subsistent que jusqu'au moment que Dieu voudra les conserver: *Omnia quæ facta sunt, initium quidem suæ factura habent: perseverant autem quoadusque Deus & esse, & perseverare voluerit.*

L'Ange n'est point immortel de sa nature, dit saint Ambroise, (e) puisque son immortalité est dans la volonté du Créateur. *Dieu seul a l'immortalité*, dit saint Paul, (f) parce que lui seul l'a par sa nature, & indépendamment de tout autre; au lieu que les créatures qui sont immortelles, ne tiennent cette prérogative que de lui. (g) Mais n'y a-t'il pas ici sous le terme de *nature*, quelque équivoque cachée? Si c'est la volonté de Dieu que l'Ange soit immortel, ne l'est-il pas de sa nature, puisque la volonté de Dieu est la nature des choses? (h) Et puisqu'il a créé l'Ange tout spirituel, ne l'a-t-il pas fait d'une substance, qui ne donne aucune prise à tout ce qui pourroit lui causer la mort?

Fonctions des bons Anges.

On a donné aux Anges des fonctions honorables, & proportionnées au dégré de gloire qu'ils possédent auprés de Dieu. Quelques Anciens ont crû qu'ils présidoient au cours des Astres, & au mouvement des Cieux. On a prétendu qu'ils étoient chargez du gouvernement des Etats, & des Empires, & qu'il n'y avoit ni Province, ni République, ni ville, ni famille qui n'eût son Ange tutélaire. La foi nous apprend que chacun

(a) *Joan.* IX. 2.
(b) *Matt.* XVI. 14.
(c) *Marc.* VI. 16. *Luc.* IX. 9.
(d) *Irenæ l.* 2. *c.* 64. *Vide Arnob. l.* 2. *Damascen. l.* 2. *de fide, c.* 3. *Suphron. in Actis Synod.* VI. *Act.* XI. *Cyrill. Alex. thes. l.* 20. *Hilar. in Psal.* 148. *Alii.*

(e) *Ambros. lib.* 3. *de fide, c.* 2.
(f) 1. *Timot.* VI. 16.
(g) *Anth. Quæst. ad Orthodox. q.* 62 Μόνος ἔχων τὴν ἀθανασίαν λέγεται ὁ Θεὸς. ὅτι ἐκ τῆς θελήματος αὐτοῦ τὸ εἶναι ἔχει, καθάπερ καὶ λοιποὶ πάντες ἀθάνατοι, ἀλλὰ ἐκ τῆς ἰσχύος αὐτοῦ.
(h) *Aug. l.* XXI. *de Civit. c.* 8.

Digitized by Google

de nous à son Ange gardien. On en a donné aussi aux Eglises, & aux Autels. Les Philosophes & les anciens Juifs, aussi-bien que les Chrétiens qui sont venus aprés, ont enseigné que les Anges étoient comme des entremetteurs, qui présentoient nos prieres à Dieu, & qui en rapportoient les secours, & les graces dont nous avions besoin : Qu'ils étoient les Messagers, & les Ministres du Trés-Haut, pour faire connoître aux hommes ses volontez, pour les punir, ou les récompenser. Il faut parler de tout cela avec un peu plus d'étenduë.

Les Rabbins (*a*) soutiennent qu'il y a des Anges prépoſez à chaque chose, *Azariel* préside aux eaux ; *Cazardia* à l'orient, afin d'avoir soin que le soleil se leve, & se couche à tems. *Nekid* a soin du pain, & des alimens. Chaque Planéte, chaque mois de l'année, chaque heure du jour a son Ange. Maimonide (*b*) ne se contente pas de cela ; il veut que les Sphéres céleſtes soient autant d'Anges doüez d'intelligence, & de volonté, par lesquelles ils exercent leurs opérations. Les Juifs croyent de plus que chacun de nous a deux Anges ; l'un bon, & l'autre mauvais. Le premier nous garde, & nous conseille ; l'autre nous observe, & nous tend des piéges : Opinion qui a été suivie par quelques anciens Peres de l'Eglise.

Maimonide donne au nom d'Ange une notion fort étenduë. Il le prend pour toute sorte de vertu de Dieu, & pour toute opération surnaturelle, & même pour les facultez naturelle de l'ame, & du corps. Il semble que dés le tems de nôtre Seigneur, les Juifs étoient déja dans ces sentimens, puisqu'ils donnent le nom d'Esprit bon, ou mauvais, aux bonnes, ou mauvaises qualitez du corps, & de l'esprit. Par exemple, JESUS-CHRIST dit à ses Apôtres (*c*) qu'ils ne savent à quel Esprit ils appartiennent. On trouve dans les Livres du nouveau Testament l'Esprit de pauvreté, (*d*) l'Esprit d'infirmité, (*e*) un Esprit d'impureté, (*f*) Esprit de servitude, (*g*) Esprit d'adoption, (*h*) Esprit de componction, (*i*) Esprit de foi, (*k*) Esprit de douceur, (*l*) Esprit d'erreur, (*m*) Esprit de grace : (*n*) Maniéres de parler, qui ne peuvent venir que de la pensée où l'on étoit que les Anges & les Esprits présidoient à tout, étoient répandus dans tout, & influoient sur toutes les actions de la vie, & sur toutes les dispositions du corps, ou de l'ame.

Les mêmes Docteurs Hébreux enseignent qu'il y a quatre Anges

(*a*) *Vide Bartolocci Biblioth. Rabin. t.* I.
(*b*) *Maimon. more Nebech. parte* 1. *c.* 72. & *parte* 2. *c.* 5. & 7.
(*c*) *Luc.* IX. 55.
(*d*) *Matt.* V. 3.
(*e*) *Luc* XIII. 11.
(*f*) *Matt.* X. 1. XII. 43. & *alibi*.
(*g*) *Rom.* VIII. 15.
(*h*) *Rom.* VIII. 15.
(*i*) *Rom.* XI. 8.
(*k*) 2. *Cor.* IV. 13.
(*l*) 1. *Cor.* IV. 21. *Galat.* VI. 1.
(*m*) 1. *Timot.* IV. 1.
(*n*) *Heb.* X. 29.

Digitized by Google

qu'on ne voit jamais ſur la terre, parce qu'ils ſont toûjours autour du trône de Dieu. Michel eſt à ſa gauche, comme Chef, Prince des Anges: Gabriel eſt à la droite; Uriel eſt devant Dieu, & Raphaël derriére lui. Saint Jean dans l'Apocalypſe, (*a*) nous repréſente ſept Anges debout devant le Seigneur, ayant ſept trompettes; & un huitiéme, avec un encenſoir fumant, dont la fumée repréſente les oraiſons des Saints. Zacharie (*b*) promet à Jéſus fils de Joſédech, ſept Yeux, ou ſept Anges, qui lui ſerviront de conſeil, & de protection. Raphaël dit au jeune Tobie (*c*) qu'il eſt un des ſept premiers Anges qui ſe tiennent en la préſence du Seigneur. Dans Daniel, (*d*) l'Archange ſaint Michel dit qu'il eſt un des premiers Princes de la Cour du Tout-puiſſant: *Daniel unus de Principibus primis*. Ce nombre de ſept Anges principaux, eſt pris de ce que l'on voyoit dans la Cour des Rois d'Aſſyrie, de Caldée, & de Perſe, où il y avoit ſept grands Officiers, qui étoient au-deſſus de tous les autres. (*e*) C'eſt apparemment de la même ſource (*f*) que ſont venus les noms de Puiſſances, de Trônes, & de Dominations, (*g*) dans les Epîtres de ſaint Paul.

Ce nombre de ſept Anges qui voyent la face de Dieu, s'eſt conſervé dans les Ecrits des Peres de l'Égliſe, & dans ceux des Hébreux. Dans le Teſtament des douze Patriarches, on les nomme, *les Anges de la face*; & dans la Vie de Moyſe, *les Yeux du Seigneur*. Saint Irénée, (*h*) ſaint Clément d'Alexandrie, ſaint Cyprien, (*i*) & Arétas les reconnoiſſent. Saint Jérôme contre Jovinien, ſemble les mettre à la tête des ſept Chœurs des Anges; car il n'en reconnoît que ce nombre dans la Hiérarchie céleſte.

Le nom d'*Ange*, ou *Angelus*, marque une des principales fonctions des Eſprits bienheureux. Ce terme ſignifie Envoyé, Ambaſſadeur, Meſſager; & il répond exactement à la ſignification de l'Hébreu *Malach*. (*k*) Saint Paul les appelle quelquefois, (*l*) des Eſprits employez au ſervice du Seigneur, *Adminiſtratorii Spiritus*. Dieu les envoye annoncer la naiſſance des grands Hommes; comme d'Iſaac, de Samſon, de Jean-Baptiſte & de JESUS-CHRIST même, Dieu & homme. Ils ſont députez pour conduire, & protéger ſes amis; ainſi Raphaël fut envoyé à Tobie; & pour exercer ſa juſtice contre les méchans; comme ceux qui furent envoyez à Sodome, & l'Ange exterminateur, qui mit à mort les premiers-nez dans

(*a*) *Apoc.* VIII. 2. 3.
(*b*) *Zach.* III. 9.
(*c*) *Tobi* XII. 15.
(*d*) *Dan.* X. 13.
(*e*) *Eſth.* I. 10. 14.
(*f*) 1. *Eſdr.* VII. 14. & 3. *Eſdr.* VIII. 12.
(*g*) *Vide Ieronym. in Epheſ.* I. 21. & *Grot. in Rom.* VIII. 38.
(*h*) *Irena. apud Clem. Alex lib.* 6. *Stromat.*
(*i*) *Cyprian. adverſ. Judæos, l.* 1. *art.* 20.
(*k*) Ἄγγελος. מלאך
(*l*) *Heb.* I. 14. Λειτουργικὰ πνεύματα εἰς διακονίαν ἀποστελλόμενα.

Digitized by Google

l'Egypte, l'Ange du Seigneur, qui détruisit les troupes de Sennachérib. Enfin il les fait partir pour annoncer ses volontez aux Prophétes, & aux serviteurs de Dieu; comme ceux qui furent députez à Abraham, à Agar, à Daniel, à Zacharie, &c.

En qualité d'Ambassadeurs de Dieu, ils prennent souvent le nom du Seigneur, *Elohim*; (*a*) & quelquefois même celui de *Jéhovah*, (*b*) ce nom sacré, & incommunicable: mais ce n'est que quand ils parlent en son nom. La conformité des fonctions qu'exercent les Anges, & les Prophétes, a souvent fait donner aux Prophétes le nom d'Anges du Seigneur. Par exemple, dans le Livre des Juges (*c*) il est dit que *l'Ange du Seigneur*, c'est-à-dire, le Grand Prêtre, ou un Prophéte *vint au lieu nommé Bochim, & dit au peuple: Je vous ai tiré de l'Egypte, & vous ai fait entrer dans le pays que j'avois promis à vos Peres. Et comme l'Ange du Seigneur eut dit ces choses, ils commencérent à élever leur voix, & à pleurer.* Dans le même Livre, (*d*) *l'Ange du Seigneur qui maudit Méroz*, n'est autre que Barac, ou le Grand-Prêtre, ou quelque Prophéte. (*e*) Dans Malachie (*f*) les Prêtres sont nommez *Ange du Seigneur des armées*. Aggée se donne à lui-même ce nom: (*g*) *Voici ce que dit Aggée, Ange du Seigneur, du nombre des Anges du Seigneur*. Eupoléme dans Eusébe, donne à Nathan le nom d'Ange, ou d'Envoyé de Dieu. Malachie, le dernier des douze Prophétes, dont le nom signifie *Ange du Seigneur*, n'est autre, suivant plusieurs savans Interprétes, que le fameux Esdras, Scribe de la Loi.

Les Anges sont dans le monde ce que les colomnes sont aux grandes maisons, selon la pensée de Philon; (*h*) ils le soutiennent, & l'embellissent. Il y en a qui président aux nations, & aux Etats, suivant l'Ecriture même. Saint Michel est reconnu pour l'Ange du peuple de Dieu. (*i*) Daniel (*k*) nous parle de l'Ange de la Perse, & les Actes (*l*) de celui de la Macédoine. Zacharie (*m*) parle aussi des Anges des diverses nations. Moyse dans le Deutéronome, (*n*) suivant la Version des Septante, dit que *quand le Seigneur a séparé les nations, & qu'il a fait le partage des enfans d'Adam, il a fixée leurs limites selon le nombre des Anges de Dieu*. L'Hébreu lit: *Selon le nombre des enfans d'Israël*. Mais les Hébreux, &

(*a*) *Genes.* XXXII. 28. & *Exod.* III. 4. 6. & *passim.*

(*b*) *Genes.* XVI. 10. 11. 12. 13. *Exod.* III. & *seq.* &c.

(*c*) *Judic.* II. 1. 2.

(*d*) *Judic.* V. 23.

(*e*) *Vide Cald. Serar. & Comment. nostr.*

(*f*) *Malach.* II. 17.

(*g*) *Agg.* I. 13.

(*h*) *Philo in Excerpt. Damasc. l.* I. *q. in Genes.* Ὥσπερ γὰρ κίονες οἰκίας ἄλας ὑπερέχουσι, οὕτω καὶ αἱ θεῖαι δυνάμεις τὸν σύμπαντα κόσμον, καὶ τῶν ἀνθρωπίνων τὸ ἄριστον, ἢ θεοφιλέστατον γένος.

(*i*) *Dan.* X. 21. *Michaël Princeps vester.*

(*k*) *Dan.* X. 13.

(*l*) *Act.* XVI. 9.

(*m*) *Zach.*

(*n*) *Deut.* XXXII. 8. Ὅτε διεμέριζεν ὁ ὕψιστος ἔθνη, ὡς διέσπειρεν υἱοὺς Ἀδάμ, ἔστησεν ὅρια ἐθνῶν κατὰ ἀριθμὸν Ἀγγέλων Θεοῦ. *Vulgat.* Quando dividebat Altissimus gentes; quando separabat filios Adam, constituit terminos populorum juxta numerum filiorum Israël.

la plûpart des Peres (*a*) ont compris que Dieu avoit créé les Anges, pour leur donner le gouvernement des Provinces, & des Monarchies. Ils croyent que ce partage s'exécuta principalement aprés la confuſion arrivée à Babel; qu'alors chaque Ange s'étant chargé de la nation qui lui étoit échûë, eut ſoin de la conduire au pays que Dieu lui deſtinoit, & de lui apprendre la Langue qu'elle devoit ſavoir. Théodoret (*b*) croit que chacun de nous a un Ange gardien: mais que chaque nation a un Archange tutélaire.

Les Egliſes, les Sociétez ſaintes, les Lieux ſacrez ont auſſi leurs Anges, ſuivant l'Ecriture & les Peres. Saint Jean dans l'Apocalypſe, (*c*) écrit aux Anges des ſept Egliſes d'Aſie; & ſous ce nom, il n'entend pas ſeulement les Evêques, qui en ſont les Anges viſibles; mais auſſi les Anges, ou les Tutélaires inviſibles, qui les gouvernent: *Non ſolùm Epiſcopos ad tuendum gregem Dominus ordinavit; ſed etiam Angelos deſtinavit*, dit ſaint Ambroiſe. (*d*) Ce ſentiment ne lui eſt pas particulier; on le remarque dans Origénes, dans ſaint Hilaire, (*e*) dans ſaint Baſile, (*f*) dans ſaint Grégoire de Nazianze, (*g*) dans ſaint Jérôme. (*h*) Et pour ce qui eſt des Lieux ſaints, où l'on offre les divins Myſtéres, ne doutez point que l'Ange ne s'y rencontre, dit ſaint Ambroiſe, (*i*) lorſque JESUS-CHRIST y eſt, lorſqu'on l'y immole. Tertullien (*k*) appelle l'Ange de la priére, celui qui préſide à l'Egliſe, & qui offre à Dieu l'encens de nos oraiſons. C'eſt peut-être par reſpect pour cet Ange, que ſaint Paul veut que les femmes ſe voilent dans l'Egliſe: (*l*) *Propter Angelos.* Saint Jérôme (*m*) explique des Anges tutélaires qui quittérent le Temple de Jéruſalem, ce que Joſeph raconte (*n*) que peu de tems avant la priſe de cette ville, on entendit pendant la nuit une voix qui cria: Sortons d'ici. On voit même par quelques Anciens, qu'ils croyoient que les Autels des Egliſes avoient chacun un Ange deſtiné à les garder.

Je ne m'étendrai pas ici ſur les Anges gardiens, qui ſont deſtinez de Dieu pour nous conduire; nous en avons parlé avec une juſte étenduë ſur ſaint Matthieu, XVIII. 10. Voyez le Commentaire, pages 398. 399. Ce ſentiment s'eſt toûjours maintenu dans l'Egliſe, comme un article de

(*a*) *Origen. homil. 35. in Luc. homil. 16. in Geneſ. & homil. 8. in Exod. Euſeb. l. 4. Demonſtr. Epiphan. hareſ. 51. Chryſ. homil. 1. in Ep. ad Epheſ. Cyrill. l. 4. contra Julian. Alii paſſim ex Latinis, ut Hilar. Ieronym. alii.*

(*b*) *Theodoret. in Dan. X.*

(*c*) *Apoc. II. I. 8. 12. &c.*

(*d*) *Ambroſ. in Luc. l. 2. Vide & Origen in Luc. homil. 13. & 23.*

(*e*) *Hilar. in Pſalm. CXXIX.*

(*f*) *Baſil. in Iſai. p. 854. & Ep. 191.*

(*g*) *Nazianz. orat. 31. & orat. 32. ad calcem.*

(*h*) *Ieronym. in cap. VI. Miche. & in Matt. XVIII.*

(*i*) *Ambroſ. in Lucam; Ne dubites aſſiſtere Angelum, quando Chriſtus aſſiſtit, quando Chriſtus immolatur.*

(*k*) *Tertull. lib. de orat.*

(*l*) *I. Cor. XI. 10.*

(*m*) *Ieronym. in cap. LXVI. Iſai. & Epiſt. ad Paulam, & Euſt.*

(*n*) *Joſeph lib. 6. de Bello. c. 31.*

foi

foi. Mais celui que nous venons de proposer sur les Anges tutélaires des nations, & des Monarchies, n'a pas eu le même succés. On a trouvé que le passage du Deutéronome, sur lequel il étoit principalement fondé, avoit un autre sens littéral. C'est pourquoi on ne s'est point tant intéressé à le soutenir. On peut consulter les Commentateurs sur cela.

Nombre des Anges.

Le nombre des saints Anges nous est toûjours représenté comme trés-grand. Daniel (*a*) dit que s'étant approché *du trône de l'ancien des jours, il en vit sortir un fleuve de feu; & que mille milliers d'Anges le servoient, & dix mille millions assistoient en sa présence.* Saint Jean dans l'Apocalypse, (*b*) dit qu'il vit autour du trône de l'Agneau des millions de millions, & des milliers de milliers d'Anges. & nôtre Sauveur dans l'Evangile, (*c*) dit que son Pere Céleste pourroit lui donner *plus de douze légions d'Anges*, c'est-à-dire, plus de soixante & douze mille Anges. Toutes ces expressions désignent un nombre innombrable, & entiérement inconnu aux hommes. Le Psalmiste (*d*) nous donne comme un effet de la toute-puissance de Dieu, qu'il connoisse le nombre des étoiles; & qu'il les appelle toutes par leur nom; comme un Roi qui connoît tous ses soldats, & tous les Officiers de sa Cour. Et ailleurs, (*e*) il dit que le char du Seigneur est accompagné de dix mille Anges.

Pour donner une idée de la multitude des Anges comparée à celle des hommes, plusieurs Anciens se sont servi de la parabole (*f*) des quatre-vingt-dix-neuf brebis, que le Pere de famille laisse dans les montagnes, pour aller chercher la centiéme qui s'étoit égarée. Cette centiéme brébis, disent les Peres, marque les hommes; les quatre-vingt-dix-neuf qui sont demeurées ensemble, marquent les Anges fidelles, qui sont demeurez dans le Ciel. *Ovis una, homo intelligendus est*, dit saint Hilaire, (*g*) *& sub homine uno universitas sentienda est... nonaginta novem non errantes, multitudo Angelorum Cœlestium opinanda est.* On voit ce même sentiment dans saint Ambroise, (*h*) dans saint Grégoire de Nysse, (*i*) & dans saint Cyrille de Jérusalem. (*k*)

D'autres (*l*) ont formé ce raisonnement, pour faire connoître le grand nombre des Anges. Il est naturel de juger du nombre des habitans d'une ville, par la grandeur & l'étenduë de cette ville; or la terre comparée au Ciel & à l'air, n'est que comme un atome comparé à la terre, on doit donc conclure que le nombre des Anges, qui sont les habitans du

(*a*) *Dan.* VII. 10.
(*b*) *Apoc.* V. 11. Μυριάδες μυριάδων, καὶ χιλιάδες χιλιάδων.
(*c*) *Matt.* XXVI. 53.
(*d*) *Psalm.* CXLVI. 4.
(*e*) *Psalm.* LXVII. 18.
(*f*) *Matt.* XVIII. 12. *Luc*, XV. 4.
(*g*) *Hilar. in Matt. Can.* 18.
(*h*) *Ambros. in Luc lib.* 7. *c.* 15.
(*i*) *Nyssen. lib.* 11. *contra Eunom.*
(*k*) *Cyrill. Cathech.* 15.
(*l*) *Cyrill. Feros. loco citato. Didymus Cæcus apud Maxim. ad c.* 14. *Dionys. de cœlesti Hierarchia.*

Digitized by Google

Ciel, & de l'air, est infiniment plus grand que celui des hommes. Tite de Bostres (*a*) sur ces paroles de JESUS-CHRIST: *Ne craignez point, petit troupeau*, dit que tous les hommes qui ont été, & qui seront, sont compris sous ce nom de petit troupeau, comparé à la multitude innombrable des Anges. L'Auteur de la céleste Hiérarchie, connu sous le nom de S. Denis l'Aréopagite, (*b*) dit que le nombre des Anges est tel, qu'on ne peut le compter, & qu'il n'y a rien qui l'égale dans tout le reste de la nature. Enée de Gaze (*c*) dit que le Ciel, ou l'air est plein d'Anges, & de Démons; que la terre, la mer, & ce qui est sous la terre en est tellement rempli, qu'il n'y a aucun vuide, pas même pour mettre un doigt, ou un épi. Et que quand Dieu voudroit que les hommes vécussent dix mille ans, le nombre des ames des hommes qu'ils produiroient, n'égaleroit jamais le nombre des Anges, & des Démons. Un ancien Oracle rapporté par Lactance, (*d*) dit que les Démons parcourent de toute part & la mer, & la terre, & sont accablez sous le foüet du Tout-puissant.

Pour parler à présent du nombre des Démons comparé à celui des Anges, quelques-uns ont prétendu que les tiers des Anges étoient tombez dans la révolte; ils se fondent sur ce passage de l'Apocalypse, (*e*) où il est dit que le Dragon a entraîné en terre avec sa queuë la troisiéme partie des étoiles du Ciel; & comme plusieurs Auteurs trés-graves (*f*) enseignent que les hommes prédestinez remplaceront les Anges apostats, il s'ensuivroit de là que le nombre des hommes sera beaucoup plus grand que celui des Anges, puisqu'il est certain qu'il y aura beaucoup moins que le tiers des hommes de prédestinez. S. Augustin (*g*) en quelque endroit doute même si le nombre des hommes prédestinez ne surpassera pas celui des Anges apostats. Ainsi il ne croyoit pas que le nombre des Anges, ni des Démons fût aussi grand que le veulent les Auteurs qu'on a citez cidevant. Saint Grégoire Pape, (*h*) le Maître des Sentences, (*i*) & Guillaume Evêque de Paris, (*k*) qui ont crû que le nombre des prédestinez à la gloire, égaleront celui des Anges fidéles, sont encore moins favorables au sentiment qui multiplie les Anges à l'infini. Mais dans ces matiéres, le plus sûr est de penser, & de parler sobrement, & de ne vouloir pas en trop savoir.

(*a*) *Tit. Bostr. ad Luc.* XII.

(*b*) *Dionys. de cœlesti Hierarch. c.* 14.

(*c*) *Æne. Gaza. in Bibl. PP.* Μυρίοι ὁ ἀὴρ ἀγγέλων τε καὶ δαιμόνων. Πλήρης μὲν ὁ ἀήρ, πλήρης δὲ ἡ γῆ, καὶ ἡ θάλασσα, καὶ τὰ ὑπὸ γῆν πάντα, &c.

(*d*) *Lactant. lib.* I. *c.* 6. Δαίμονες δὲ φοῖτῶσι πᾶσι κάθυπα, καὶ πᾶσι πόντον.
Ἀλάμενοι, δάμασεν μὴ ὑπὸ μάστιγι ἄνακτος.

(*e*) *Apoc.* XII. 4.

(*f*) *Augustin. Enchirid. c.* 29. & *lib.* 22. *de civit. c.* 1. *Anselm. l.* 1. *cur Deus homo, c.* 18. *Isidor. de summo bono, c.* 11. *Mos. Barcepha, lib. de Paradiso parte* 1.

(*g*) *Aug. Enchirid. c.* 29.

(*h*) *Greg. Mag. homil.* 34. *in Evang.*

(*i*) *Lombard. in* 2. *dist.* 9.

(*k*) *Guillelm. Paris. in* 2. *part.* 2. *parte de univers. cap.* 18.

Digitized by Google

Toute l'Antiquité reconnoît qu'il y a entre les Anges beaucoup de subordination, & que leur nombreuse Compagnie est distribué en plusieurs Chœurs: mais cette subordination ne nous est connuë que trés-imparfaitement. Les Hébreux reconnoissent saint Michel comme le premier des Archanges, le Chef des armées du Ciel, & le Tutélaire du peuple d'Israël sur la terre. Ils croyent que c'est lui dont il est dit dans l'Exode: (a) *Ma face marchera devant vous, & mon nom est en lui*: Que c'est lui qui apparut à Josué, & devant qui ce Général du peuple de Dieu se prosterna. (b) Ils lui donnent d'ordinaire le nom de *Metatron*, que l'on croit (c) être le même que *Metator*, nom Latin, qui signifie cet Officier de l'armée Romaine, qui avoit soin de marquer les campemens. Saint Michel étoit le conducteur de l'armée d'Israël dans le désert. C'étoit lui qui marquoit le lieu du camp, & le tems auquel il falloit camper, ou décamper. Ils ajoûtent qu'il fait dans le Ciel l'office de médiateur, & qu'il est le seul par qui l'on peut avoir accés auprés de Dieu. Ils lui donnent aussi le nom de *Grand Scribe*, parce qu'il tient registre des mérites du peuple d'Israël, & qu'en cette qualité, il a droit de s'asseoir dans le Ciel, pendant que tous les autres Anges demeurent debout: Prérogative singuliére, qui leur donne lieu de débiter bien des rêveries. L'Eglise Chrétienne, à l'imitation de la Synagogue, honore saint Michel comme son Chef, & comme celui qui présente les ames au Jugement de Dieu.

Subordination des Anges entre eux.

Les Hébreux (d) reconnoissent dix rangs, ou dix Chœurs des Anges, qu'ils expriment sous le nom; 1°. d'*animaux saints*, comme ceux qui apparurent à Ezéchiel; 2°. de *Roues*, qui portoient le chariot du Seigneur; 3°. de *Lions de Dieu*, ou de force surnaturelle; 4°. de *Chasmalim*; c'est le nom Hébreu de ce métail précieux nommé *Electrum*; 5°. *Séraphins*, ou brûlans, tout de feu. 6°. *Anges*, Envoyez, Embassadeurs. 7°. *Elohim*, Dieux, Princes. 8°. *Fils des Dieux*. 9°. *Chérubins*, ou figures composées. 10°. *Hommes*, parce que souvent ils apparoissoient sous la forme d'hommes, & que dans l'Ecriture ils sont d'ordinaire désignez sous ce nom.

Les Peres de l'Eglise ont été fort partagez sur le nombre, & sur l'ordre des Chœurs des Anges, & de la Hiérarchie céleste. La plûpart (e) ont crû que l'Apôtre dans les endroits où il parle des *Trônes*, des *Puissances*, des *Dominations*, des *Principautez*, n'a rapporté qu'une partie des noms des Anges, & qu'il y en a plusieurs autres dont il n'a pas voulu parler, & qui sont compris dans l'Ecriture sous le nom général d'*armée du Ciel*; &

(a) *Exod.* XXIII. 14.
(b) *Josue* v. 13.
(c) Buxtorf. Voyez Basnage hist. des Juifs, l. 4. liv. 6. c. 9. art. 9. 10. Edit. de Paris.
(d) *Maimon. fundam. legis*, c. 11.
(e) *Hieron. in Ephes.* 1. *Chrys. homil.* 4. *de incomprehensib. Dei nat. & homil.* 5. *contra anoma, & hom.* 3. *in Epist. ad Eph. Vide Orig. l.* 1. *de princip. c.* 5. *& in Joan. edit. Huët. p.* 32. *Theod. Oecum. Theophyl. in Ep. ad Ephes.* 1.

Digitized by Google

que c'eſt ce que ſaint Paul a voulu inſinuer, lorſqu'il a dit, (a) *que Dieu eſt au-deſſus de tout nom qui eſt appellé non-ſeulement dans ce ſiécle, mais auſſi au ſiécle futur.* Depuis le premier Ange, juſqu'à l'homme, il y a une infinité de dégrez de créatures raiſonnables, dont l'homme eſt la derniere, ſelon Origénes. (b).

Les autres Peres. (c) ont reconnu dans l'Apôtre, aux Epîtres aux Romains & aux Ephéſiens, certains ordres des Intelligences céleſtes. Mais on ne voit point qu'avant l'Auteur des Livres de la Hiérarchie, citez ſous le nom de ſaint Denys l'Aréopagite: (d) & ſaint Grégoire le Grand, (e) le nombre en ait été fixé à neuf Chœurs, comme il a été depuis dans les Ecoles de Théologie. Avant ce tems, les uns en mettoient huit, & les autres ſept. (f) Saint Paul même n'eſt pas uniforme dans le rang qu'il donne aux Chœurs des Anges dont il nous parle. Saint Grégoire le Grand & l'Auteur de la céleſte Hiérarchie ne ſont pas d'accord entre eux ſur l'arrangement des Chœurs des Anges. Saint Grégoire préfére l'ordre marqué dans l'Epître aux Coloſſiens, 1. 16. L'Auteur de la céleſte Hiérarchie ſur celui de l'Epître aux Ephéſiens, 1. 21. Voici comme il les arrange, ſuivant ſon ſyſtême. Il y a trois Hiérarchies, & autant d'ordres d'Anges dans chaque Hiérarchie. Dans la premiére, ſont compris les Séraphins, les Chérubins, & les Thrônes; dans la ſeconde, les Dominations, les Vertus, & les Puiſſances; dans la troiſiéme, les Principautez, les Archanges, & les Anges.

Nous ne pouvons nous étendre ſur les fonctions, & ſur les différences de ces différens dégrez; ce ſont des choſes trop au-deſſus de nôtre portée; nous remarquerons ſeulement que toutes ces dénominations de Trônes, de Puiſſances, de Principautez, &c. ſont imitées de l'ordre qui ſe remarque dans les Etats temporels, où l'on voit des Monarques puiſſans, qui ont ſous eux des Vicerois, des Princes, des Gouverneurs, des Magiſtrats, & d'autres Officiers, qui ſont les dépoſitaires de la puiſſance, & les exécuteurs des ordres du Souverain, chacun à proportion de ce que le Monarque veut leur en confier.

Langage des Anges.

Puiſque les Anges ſont des ſubſtances ſpirituelles, & intellectuelles, employées de Dieu pour ſon ſervice, pour le loüer, & pour manifeſter ſes volontez aux hommes, il faut qu'ils puiſſent faire connoître ce qu'ils ont dans l'eſprit, & dans la volonté; & c'eſt ce que l'on appelle leur langage: Car on ne doit pas s'imaginer qu'ils ayent une langue, ou qu'ils articulent des paroles, pour ſe faire entendre, comme le remarque ſaint

(a) *Epheſ.* 1. 21.
(b) *Origen. in Joan. p.* 69. *Edit. Huët.*
(c) *Vide ſi placet PP. apud Petav. lib.* 2. *de Angel. lib.* 2. *c.* 11.
(d) *Dionyſ. de cœleſti Hierarch. c.* 6. *& ſeq.*
(e) *Greg. homil.* 54. *in Evang.*
(f) *Hieron. lib.* 2. *contra Jovin. Baſil. c.* XVI. *de Spir. ſanct. Cæſar. Dialog.* 1. *qu.* 44.

Digitized by Google

Chryſoſtome. (*a*) Mais on doit concevoir qu'ils ont entre eux une maniére de s'expliquer, qui leur eſt propre, & qui eſt fort différente de celle dont les hommes ſe ſervent. Et lorſque ſaint Paul a dit dans la premiére Epître aux Corinthiens; (*b*) *Quand je parlerois le langage des hommes & des Anges, ſi je n'ai point la Charité, je ſuis un airain ſonnant, & une cymbale retentiſſante*; il n'a voulu marquer autre choſe, ſinon: Quand j'aurois toute l'éloquence dont un homme eſt capable, & toute la facilité qu'un Ange a de faire connoître à un autre Ange ce qu'il penſe, (*c*) tout cela ne me ſerviroit de rien pour mon ſalut, ſans la Charité.

Mais encore quelle eſt la maniére dont les Anges ſe parlent entre eux? Comment Iſaie, & Ezéchiel ont-ils entendu les Anges qui loüoient le Seigneur? (*d*) Comment Daniel, & Zacharie (*e*) les ont-ils oüis qui ſe parloient l'un à l'autre? Quelques-uns (*f*) ſe ſont imaginez que la Langue Hébraïque, comme la plus courte, & la plus expreſſive de toutes les Langues, étoit celle dont ſe ſervent les Anges, & dont ſe ſerviront les Bienheureux dans le Ciel. Les Rabbins (*g*) parlent d'un Juif nommé Jochanan, fils de Zochaï, qui ſe vantoit de ſavoir la Langue des Anges, & des Démons, parce qu'il exorcizoit les uns, & conjuroit les autres. Un autre Rabbin diſoit que les Anges parloient par leurs aîles; parce qu'il eſt dit dans Ezéchiel: (*h*) *J'oüis la voix de leurs aîles.* On ſait ce que les Profanes (*i*) ont dit de la Langue des Dieux, dont ils ſe ſervent dans le Ciel, & qui eſt fort différente de celle des hommes ſur la terre. Les Théologiens croyent qu'aprés la Réſurrection, tous les Bienheureux parleront une Langue commune dans le Ciel. Les Anciens (*k*) ont fort déſapprouvé Théodore de Mopſueſte, qui prenoit à la lettre ce qui eſt dit dans l'Ecriture, que Dieu avoit parlé; & qui attribuoit aux Anges un langage ſenſible.

Mais tout cela ne réſoud pas nôtre difficulté. Perſonne aujourd'hui n'ira nous dire que les Anges parlent Hébreu, ni qu'ils proférent des paroles à la maniére des hommes, lorſqu'ils s'entretiennent entre eux. S'ils ont parlé aux hommes un langage ordinaire, c'eſt pour eux un cas fort ſingulier, & une opération toute miraculeuſe. Philoponus, (*l*) & quel-

---

(*a*) *Chryſ. in* 1. *Cor.* XIII. Γλῶτταν ἀγγέλων εἰδαὶδα φησι, καὶ οὐκ οἶδα πεπεισθεὶς ἀγγέλοις. Ἀλλὰ ἀλίγα τοιοῦτον ἐστι. Κἂν ὧν φθέγγωμαι, ὡς ἀγγέλοις νόμῳ πρὸς ἀλλήλους διαλέγεσθαι.

(*b*) 1. *Cor.* XIII. 1.

(*c*) *Theophyl.* Ἀγγέλοις δὲ γλῶσσα ἡ τοιαύτη πρὸς τὸ ἀλλήλοις διαδιδόναι τὰ θεῖα νοήματα δύναμις.

(*d*) *Iſai.* VI. 3. *Ezech.* III. 12.

(*e*) *Dan.* VIII. 13. 16. & XII. 6. *Zach.* I. 9, 10. 11.

(*f*) *Vide Scipion. Scambut. Archiv. vet. Teſt. lib.* I. *art.* 4.

(*g*) *Vide Ligfoot. in* 1. *Cor.* XIII. 1.

(*h*) *Ezech.* I. 24.

(*i*) *Homer. Iliad. Plato in Phædro. Dio Chryſ. Serm.* Πρὸς Ἕλληνας. *Et ſerm.* Περὶ ἀληθείας. *Et Maxim. Tyr. Diſſert.* 26.

(*k*) *Vide Philopon. de mundi opific. c.* 12. *Nyſſen. lib.* 12. *contra Eunom. p.* 342.

(*l*) *Philopon. loco citat.* Οὐκ οἶδας ὑπερβολὴν εἶναι τὸ χῆμα, ἐν ὑπάρξει, ὅτι εἰ μὴ γλῶσσα, ἐν διαλέκτῳ ὑπῆρχε τοῖς ἀγγέλοις.

Digitized by Google

ques nouveaux Commentateurs (*a*) ont crû qu'il y avoit dans les paroles qu'on a citées de saint Paul, une espéce d'hyperbole; comme si l'on disoit: Quand j'aurois une langue Angélique, & quand je parlerois aussi divinement que pourroit parler un Ange, s'il avoit un langage qui lui fût propre; & cette explication est certainement fort naturelle, & fort littérale: mais elle ne satisfait que pour le passage qui a été cité de saint Paul.

Théodoret (*b*) dit que le langage des Anges n'est point une chose sensible, mais intellectuelle. C'est une pure opération de leur esprit, & de leur volonté, par laquelle ils veulent se communiquer réciproquement leurs pensées. Saint Grégoire le Grand (*c*) dit que Dieu parle aux Anges, en leur découvrant ce qui est de caché dans lui, & leur inspirant une forte & douce inclination d'exécuter ce qu'il demande d'eux; & que les Anges parlent à Dieu, lorsque en contemplant sa grandeur, & sa majesté, ils sont ravis en admiration en sa présence: Qu'enfin les Ames, ou les Esprits parlent entre eux par leurs désirs: *Animarum verba, ipsa sunt desideria.* Le Prêtre Philippe, Auteur du Commentaire sur le Livre de Job, (*d*) dit que ces colloques des Anges ne sont autres que leurs volontez réciproques; & c'est aussi le sentiment de saint Thomas, (*e*) & d'Albert le Grand. Ils ne conçoivent point d'autre maniére dont un Ange parle à un autre, que l'action de leur volonté, qui veut se manifester à celui auquel nous disons qu'ils parlent: *Per voluntatem conceptus mentis Angelicæ ordinatur ad alterum.* Cela sera toûjours assez obscur à nôtre égard. Mais on ne doit pas dans une matiére comme celle là, demander la même évidence, qui se rencontre dans les opérations dont nous avons quelque expérience, & qui se passent au dedans de nous-mêmes.

Culte des Anges.

Le culte des Anges est trés-anciens parmi les Juifs. Je parle de ce culte qui consiste à les honorer, à leur adresser nos priéres, comme aux Ministres du Seigneur, qui sont les médiateurs entre lui, & nous; à leur donner des preuves de nôtre reconnoissance, & de nôtre profonde vénération. Moyse, & Josué se déchaussent par respect, en présence d'un Ange qui leur apparoît; à l'un, dans le buisson ardent; (*f*) & à l'autre, dans la campagne de Jéricho. (*g*) Abraham se prosterne devant ceux qu'il reçoit dans sa tente; (*h*) & Daniel devant celui qui se présente à lui sur le Tigre. (*i*) Moyse ordonne aux Israëlites de craindre, & d'honorer

(*a*) *Est. Tir. Men. Sclater. Pisc. alii.*

(*b*) *Theodoret. in* 1. *Cor.* XIII. 1. Ἀγγέλων δὲ χλώσσας οὐκ ἀκούομεν λέγει, ἀλλὰ νοητὰς τίνας δὲ ἐν τῇ τῶν ὅλων ὑμνῴσι Θεόν, καὶ ἀλλήλοις προσδιαλέγονται.

(*c*) *Gregor. Magn. lib.* 2. *Moral. c.* 5.

(*d*) *Philipp. in Job. lib.* 2. *c.* 24. *Collocutionem Angelorum æstimo nobilem quamdam voluntatum fuisse consensum, potiùs quam sonora colloquia.*

(*e*) *D. Thom.* 1. *parte, qu.* 107. *art.* 1.

(*f*) *Exod.* III. 5.

(*g*) *Josue* V. 13. 14.

(*h*) *Genes.* XVIII. 2.

(*i*) *Dan.* X. 5. 6.

Digitized by Google

l'Ange que le Seigneur leur donne pour les conduire. (a) Jacob prie avec larmes celui contre qui il avoit lutté, de lui accorder sa bénédiction. (b) Etant au lit de la mort, il prie l'Ange qui l'a toûjours conduit, & protégé, de bénir ses petits-fils Ephraïm, & Manassé. (c)

Philon (d) parle des Anges, comme des entremetteurs, & des médiateurs entre Dieu, & les hommes; qui portent les faveurs, & les graces de Dieu aux hommes, & qui représentent les besoins des hommes à Dieu. Ils sont comme les yeux, & les oreilles du Tout-puissant, qui voyent tout, & qui écoutent tout; qui portent aux hommes les commandemens de Dieu, & qui rapportent à Dieu les priéres des hommes. Joseph (e) témoigne que les Esséniens faisoient promettre par serment à ceux qu'ils recevoient dans leur Secte, qu'ils conserveroient soigneusement les noms des Anges. Cela fait juger qu'apparemment ils leur rendoient un culte particulier. Saint Paul dit aux Colossiens: (f) *Que personne ne vous séduise par une fausse humilité, & par un culte superstitieux des Anges; se mêlant de parler de choses qu'il ne sait point, étant enflé par les fausses imaginations d'un esprit humain.* C'étoit les faux Docteurs du Judaïsme, qui inspiroient ces sentimens aux nouveaux Convertis.

L'ancien Auteur du Livre apocryphe de la prédication de saint Pierre, (g) fait dire à cet Apôtre que *les Juifs adorent les Anges, & les Archanges, & observent superstitieusement les mois.* Celse (h) accusoit les Juifs d'adorer non seulement les Anges, mais aussi le Ciel. Origénes soutient qu'ils n'adorent pas le Ciel, mais il ne nie pas qu'ils n'adorent les Anges; il l'assure même positivement dans son Commentaire sur saint Jean. (i) Il est certain par l'Evangile, qu'ils juroient par le Ciel; (k) & saint Jérôme assure qu'ils juroient aussi par les Anges. (l) On peut voir nôtre Commentaire sur saint Matthieu Ch. v. 34, & sur Coloss. II. 18. Philon insinuë qu'ils rendoient quelque espéce de culte aux Anges, puisqu'aprés avoir dit que les Anges, les Démons, & les ames des hommes ne different entr'eux, que par leurs fonctions, & que ce sont des noms différens d'une même chose, il ajoûte que cette connoissance nous décharge du

(a) *Exod.* XXIII. 20.
(b) *Osee* XII. 4. *Genes.* XXXII. 36.
(c) *Genes.* XLVIII. 16.
(d) *Philo de Gigantib. p.* 286. Ἀγγέλους τὰς τῆς ἀγαθῆς περιφήμους μετοχετευτὰς τινὰς ἀνθρώπων πρὸς θεὸν, καὶ θεοῦ πρὸς ἀνθρώπους, ἀοράτους ἐπιρρεῖς διὰ τὴν ἀνυπαίτιον, καὶ παγκάλην ταύτην ὑπηρεσίαν.

Idem de Plant. Noë, p. 216. Δυνάμεις περιφοιτώσας, καὶ παραγγελλούσας τἀληθῆ παρὰ τῷ ἡγεμόνι καὶ τοῖς ὑπηκόοις ἀγαθὰ, καὶ τῷ βασιλεῖ ἃ εἰσὶν ὑπήκοοι χρεῶν.

Idem de somniis, p. 586. Ὥσπερ μεγάλου βασιλέως ὀφθαλμοὶ, καὶ ὦτα ἀφορῶσαι πάντα, καὶ ἀκούσονται... πᾶς τῷ παντὶ ὑπαλλόττων τοῖς ἀγγέλοις, ἕπεται τῶν ἀγγέλων χορὸς τῷ παντὶ διαγγέλλων.

(e) *Joseph de bello, lib.* 2. *c.* 12.
(f) *Coloss.* II. 18.
(g) *Apud Clement. Alex. lib.* 6. *Strom. p.* 635. 636.
(h) *Apud Origen. contra Celsum, lib.* 5.
(i) *Origen. in Joan. p.* 212. *Edit. Huët.*
(k) *Matt.* V. 34.
(l) *Hieronym. in Matt.* V. *& qu.* 15. *ad Algasiam.*

Digitized by Google

fardeau insupportable des superstitions. (a) De quelles superstitions, sinon celles qui régnoient parmi le peuple peu instruit de ces choses?

Les Juifs modernes soutiennent qu'ils ne rendent aucun culte aux Anges; & Joseph Albo met au nombre des errans ceux qui font mention des Anges dans leurs priéres: ils disent anathême dans leur cathéchisme à celui qui demandera quelque chose à un Ange, ou à une Domination céleste. Kimchi soutient qu'on ne peut invoquer ni les Anges, ni leurs Chefs, comme Gabriel, & Michel. Malgré tout cela on prétend leur montrer qu'ils ont véritablement rendu quelque culte aux Anges. (b) Bartolocci (c) produit une Litanie où les Anges sont invoquez. M. Simon (d) cite une priére qu'ils adressent à l'Ange Gardien; ils lui disent: *Soyez honoré, saint, & vénérable Ministre de Dieu, conservez-moi, assistez-moi.* Grisendi (e) allégue des passages tirez des Scolies de Gédalia sur Joseph Albo, qui prouvent la même chose.

L'Eglise Chrétienne a imité la piété de la Synagogue envers les Anges, comme elle a hérité de sa foi sur leur existance, & sur les secours que nous en reçevons. Elle a toûjours crû qu'ils offroient à Dieu nos priéres; & saint Jean dans l'Apocalypse nous représente un Ange avec un encensoir, dont la fumée s'éleve vers Dieu; & il nous avertit que c'est le symbole des oraisons des Saints. (f) Les Peres (g) qui ont défendu contre les ennemis de nôtre Religion, le culte, & le respect qu'on rendoit aux saints Martyrs, ont en même-tems défendu celui que l'on rendoit aux Anges. Ils ont apporté les mêmes exceptions, & les mêmes modifications à l'un qu'à l'autre. Ils ont déclaré que ce n'étoit point le culte de latrie qui n'est dû qu'à Dieu, qu'ils rendoient aux saints Anges, & aux saints Martyrs; mais un culte inférieur, subordonné, & relatif. L'Ange qui refuse l'honneur que saint Jean l'Evangéliste vouloit lui rendre, & qui lui dit: (h) *Gardez-vous bien de faire cela; car je suis vôtre conserviteur, & celui des Prophétes vos freres. Rendez vos adorations à Dieu seul;* il ne le refuse que parce que l'Apôtre vouloit lui rendre le culte de latrie, croyant que ce fût le Fils de Dieu. Le Concile de Laodicée, cité par Théodoret, (i) qui défend de s'adresser aux Anges, en quittant la méditation de nôtre Seigneur JESUS CHRIST, n'est que contre ceux qui préférent la médiation des Anges à celle du Sauveur. Or à Dieu ne plaise que nous approuvions ces sentimens.

(a) *Philo de Gigantib. p. 286.*

(b) Voyez Basnage, continuation de l'hist. des Juifs, liv. 6. ch. 10.

(c) *Bartolocci. Bibliot. Rabinic. t. 1. p. 193*

(d) Simon, Préface sur Leon de Modéne.

(e) *Grisendus apud Bartolocci, l. 1. p. 206.*

(f) *Apocal. v 8.*

(g) *Cyrill. Alex. lib. 6. contra Julian. p. 203. Aug. lib. 20. contra Faust. c. 21. & lib. 1. cont. Maximin.*

(h) *Apoc. XXII. 8. 9.*

(i) *Laodicen. apud Theodoret in Coloss. II. 18.*

Les

Digitized by Google

ARTICLE II.

Des mauvais Anges.

Noms des mauvais Anges.

LEs mauvais Anges, ou les Démons nous ſont ordinairement repréſentez dans l'Ecriture comme compoſant un Etat, dont Lucifer, ou le Diable eſt le Prince. *Allez au feu éternel, qui eſt préparé au Diable, & à ſes Anges*, (*a*) dit JESUS CHRIST dans l'Evangile. Il eſt auſſi appellé le Prince de ce monde, (*b*) le Prince des ténébres, (*c*) le Chef des puiſſances de l'air, (*d*) Serpent, (*e*) Bélial, (*f*) Béelſebub, (*g*) Schammael, (*h*) Béhémoth (*i*) Satan, (*k*) Dragon, (*l*) Ange exterminateur; (*m*) Toutes dénominations qui marquent non la nature, mais la malice, & la cruauté de cet ennemi de Dieu & des hommes; car *Diable* ſignifie calomniateur, *Satan* adverſaire, *Bélial* libertin, ou révolté, ou méchant; *Schammaël*, exterminateur; *Béhémoth* eſt un nom qui ſignifie un grand animal, comme l'éléphant, ou l'hippopotame, & que ſaint Grégoire le Grand a expliqué allégoriquement du Démon. *Béelſebub* étoit le Dieu des Accaronites, qui adoroient apparemment la mouche. *Béelſebub* ſignifie le Dieu mouche. *Lucifer* marque l'étoile du matin; & on n'a donné ce nom au Diable, qu'à cauſe de la reſſemblance qu'on a remarquée entre ce que dit Iſaïe de la chûte, & de l'orgüeil du Roi de Babylone, (*n*) & celle du Prince des Démons révoltez. Les noms de *Serpent*, & de *Dragon* parlent aſſez d'eux-mêmes, auſſi-bien que ceux d'Eſprit impur, de Méchant, d'Ange de mort, d'Accuſateur de nos freres. On verra ci-aprés ſur quoi eſt fondée la dénomination de Prince de la puiſſance de l'air.

Il eſt remarquable que dans les Livres de l'ancien Teſtament écrits en Hébreu, nous ne trouvons le nom d'aucun mauvais Ange en particulier; mais ſeulement des noms généraux, qui marquent le Chef de ces mauvais Eſprits. Tobie, (*o*) qui écrivoit à Ninive aprés le tranſport des dix tribus au-delà de l'Euphrate, nous apprend le nom d'*Aſmodée*, qui fit mourir les premiers maris de Sara fille de Raguël; & depuis ce tems,

(*a*) *Matt.* XXV. 41.
(*b*) *Joan.* XII. 31.
(*c*) *Epheſ.* VI. 12.
(*d*) *Epheſ.* II. 2.
(*e*) *Geneſ.* III. 1. 13. 14. *Apoc.* XII. 9.
(*f*) 2. *Cor.* VI. 15.
(*g*) *Matt.* X. 25. XII. 24. *Luc.* XI. 15. 18. 19.
(*h*) Ce nom ne ſe trouve pas dans l'Ecriture, mais dans les Rabins.
(*i*) S. Grégoire entend ſous ce nom le Diable. Béhémoth ſe lit dans Job. XL. 10.
(*k*) *Job.* I. 6. 9. 17. II. 1. 2. 3. & 1. *Par.* XXI. 1. *Zach.* III. 1. 2.
(*l*) *Apoc.* XII. 3.
(*m*) *Judith.* VII. 15. & 1. *Cor.* X. 10.
(*n*) *Iſai.* XIV. 12.
(*o*) *Tobie* III. 8.

Digitized by Google

nous n'en remarquons plus rien, jusqu'au tems de nôtre Seigneur, que l'on voit le nom de *Béelsébub* donné dans l'Evangile au Prince des Démons. Mais on n'en doit pas conclure que les Juifs n'euſſent point encore inventé les noms des Diables. Le Livre apocryphe d'Enoch, écrit ſelon toutes les apparences, avant JESUS-CHRIST, en contient un grand nombre.

Précis du Livre d'Enoch. Chûte des mauvai Anges.

On y raconte que les filles des hommes s'étant mutipliées, les *Egregori*, ou Veillans; c'eſt le nom que les Caldéens donnoient aux Anges; ſe dirent entre eux: Prenons des femmes parmi les filles des hommes. Ils étoient au nombre de deux cens, & *Semexias* (*a*) étoit à leur tête avec dix-neuf autres, nommez; 2. *Letarcuph*; 3. *Araciel*; 4. *Chababiel*; 5. *Orammanes*; 6. *Ramiel*; 7. *Sapſic*; 8. *Zaciel*; 9. *Balciel*; 10. *Azalzel*; 11. *Pharmarus*; 12. *Amariel*; 13. *Anagemas*; 14. *Thauſaël*; 15. *Samiel*; 16. *Sarinas*; 17. *Eumiel*; 18. *Tyriel*; 19. *Sariel*.

Ils s'engagérent tous par ſerment à faire tout ce qu'ils verroient faire à Semexias leur Chef. Ils prirent donc tous des femmes ſur la terre, & commencérent à ſe ſoüiller par toutes ſortes d'abominations. De ces mariages ſortirent des Géans, ces hommes monſtrueux, dont toute l'Antiquité a tant parlé.

Azalzel, le dixiéme de ces mauvais Anges, enſeigna aux hommes à fabriquer des armes, & à fondre les métaux, pour en faire de la monnoye, & les ornemens des femmes. Il leur montra auſſi l'uſage du feu, & des pierreries. *Semexias* apprit aux Géans à employer leurs forces, & à remuer leurs paſſions. *Pharmarus* leur montra la force des herbes, & des poiſons; les enchantemens, les faſcinations, & les moyens de rendre tout cela inutile, lorſqu'ils voudroient en empêcher les effets. *Balciel* enſeigna l'Aſtronomie; *Chababiel*, l'Aſtrologie; *Zaciel*, la Divination par la vûë de l'air; *Araciel* les ſignes de la terre; *Sapſich*, ceux de la lune. Telles furent les inventions que ces Anges rébelles enſeignérent à leurs femmes, & à leurs enfans; & de-là ce déluge de maux qui fondit ſur la terre.

Les bons Anges Chefs de l'armée du Ciel, *Michel*, *Raphaël*, *Gabriel*, & *Uriel*, informez des déſordres que ces révoltez avoient commis dans le monde, en portérent leurs plaintes au Tout-puiſſant, qui leur donna ſes ordres pour arrêter les progrés de ces déréglemens. Il dit à Uriel: Allez vers Noë, fils de Lamech, & dites-lui de ſe cacher pour un tems; parce que je dois envoyer ſur la terre un déluge, qui fera périr tout ce qui eſt ſur ſa ſuperficie. Inſtruiſez-le de ce qu'il a à faire pour ſe préſerver

(*a*) Ou plûtôt, *Semiexas*, Σεμιεξας En Hébreu שמחזי. Les Rabbins appellent *Samchaſai*. [& *Azaël*, les deux Princes des Démons. *Jonath. in Geneſ.* VI. 4. *Rab. Salomo in Num.* XIII. 34.

Digitized by Google

de ce malheur, afin qu'il devienne le pere d'une race nouvelle.

Le Seigneur dit ensuite à Raphaël; Allez, liez Azazel, & le jettez dans les ténébres; ouvrez le désert qui est dans le désert de *Dudaël*, & jettez-y ce méchant; amassez sur lui un monceau de pierres brutes, & raboteuses; couvrez-le de ténébres; fermez-lui les yeux, & au jour du Jugement, il sera jettez dans le feu; & réparez le mal que les *Veillans* ont causé sur la terre par le mystére d'iniquité qu'ils ont enseigné à leurs femmes, & à leurs enfans. Dieu dit ensuite à Gabriel de marcher contre les Géans, fils des Veillans, de les commettre les uns contre les autres; afin qu'ils s'entretuent, & qu'il n'en demeure aucun sur la terre. Enfin il dit à Michel de lier Semexias, & les autres qui lui étoient attachez. Il ajoûta: Et lorsqu'ils auront été témoins de la mort violente des Geans leurs fils, qu'ils demeurent enchaînez dans les forêts pendant soixante & dix générations, jusqu'au jour du Jugement dernier. Alors ils seront précipitez dans le cahos éternel, & dans le feu qui ne s'éteindra jamais. Les hommes qui seront tombez dans les désordres, & qui auront mérité la condamnation, seront précipitez avec eux dans ces ténébreux cachots.

On voit dans ce Livre le sentiment de quelques anciens Juifs sur la chûte des mauvais Anges, & sur le tems de leur supplice. Selon ce récit, il paroît 1°. que la chûte des Anges rébelles n'est arrivée qu'assez longtems avant le déluge, & à l'occasion des filles des hommes, dont les Anges étoient devenus amoureux: Ce qui suppose 2°. qu'ils sont corporels, & capables d'engendrer, même avec des personnes d'une nature différente de la leur. 3°. Enfin l'Auteur de cet Ecrit croit que les mavais Anges sont liez, & enfermez dans des déserts, où ils doivent demeurer jusqu'aprés le jour du Jugement; & qu'alors seulement ils seront jettez dans l'enfer avec les damnez.

Il y a dans tout cela presqu'autant d'erreurs que de mots; mais des erreurs trés-anciennes, dont on voit encore des vestiges dans les Ecrits des Docteurs Juifs, & dans les anciens Peres, qui avoient donné trop d'autorité à ce Livre d'Enoch, comme nous le verrons sur l'Epître de saint Jude. Il est certain que le démon étoit déja déchû de son état de grace, & de gloire, lorsqu'il vint pour tenter Eve. L'opinion qui fait les Anges corporels, sensibles à l'amour des femmes, & capables d'engendrer, est insoutenable. Enfin on ne peut douter, aprés les Textes de l'Ecriture, & les Décisions de l'Eglise, que les Demons ne soient dés-à-présent tourmentez dans l'enfer. Mais il faut examiner ces choses plus à fond.

Le sentiment commun des Peres, (*a*) & des Théologiens, & que les

Création des mauvais Anges.

(*a*) *Vide Aug. lib. 12. de civit. c. 1. Basil. de Spirit. Sancto. c. 20. Nazianz. orat. 38. Nyssen. orat. Cathech. c. 6. Chrys. homil. 22. in Genes. Theodoret orat. 3. contra Gracos, & aliis plures.*

Anges furent tous créez de même nature au commencement, & que la différence qu'il y a entre les bons, & les mauvais Anges, ne vient pas de la part de Dieu, qui n'a fait que de bonnes créatures; mais de la malice, & de la corruption des Anges rébelles, qui abandonnerent leur rang, (*a*) & qui étant tombez dans l'orgüeil, & dans l'amour de l'indépendance, déchûrent de l'état de bonheur, & de gloire, où ils avoient été créez. On a vû ci-devant le sentiment de Philon, (*b*) qui croit que les bons Anges, les Démons, & les Ames des hommes ne différent que de nom; & celui de Joseph, (*c*) qui veut que les Démons qui obsédent les hommes, ne soient autres que les Ames des méchans, qui ayant quitté le corps qu'elles animoient, se saisissent de quelqu'autre corps vivant, dans la crainte de tomber dans l'abîme, où ils devoient souffrir des supplices éternels.

Nature, & qualitez des Démons.

Les Docteurs Hébreux sont partagez sur la nature, & sur l'origine des Démons. Les uns les croyent corporels distinguez entre eux par la différence des sexes, capable d'engendrer leurs semblables, de se multiplier, & sujets à la mort. D'autres (*d*) croyent qu'ils furent créez spirituels, Dieu n'ayant pas eu le loisir de leur donner des corps, parce que le Sabbat commença dans le moment qu'il alloit les former. D'autres soutiennent qu'ils sont nez de la conjonction de *Sammaël* Prince des Démons, avec Eve, avant qu'Adam la connût. Il y en a qui les font fils d'Adam lui-même; & d'autres qui leur donnent différentes meres, par exemple, *Noëma*, sœur de Tubalcaïm; (*e*) (ils prétendent qu'elle étoit d'une rare beauté, & qu'elle est encore vivante;) & une autre nommée *Lilith*, laquelle s'étant séparée d'Adam son mari, s'envola, & ne voulut plus habiter avec lui. Trois Anges furent envoyez après elle: mais Lilith ne voulut pas revenir avec son époux. Ce que ces Anges purent obtenir d'elle, fut qu'elle ne tueroit pas les enfans dans les lieux où se trouveroient écrits les noms de ces trois Anges, qui sont *Sennoï*, *Sansennoï*, & *Samangeloph*. Ils la quittérent donc, en lui donnant leur malédiction, en vertu de laquelle il lui meurt tous les jours cent Démons, qui sont ses enfans. Les Juifs pour garantir la chambre des femmes accouchées de la cruauté de Lilith, qui ne cherche qu'à tuer les enfans nouveaux-nez, écrivent d'ordinaire sur la parois: *Qu'Adam, & Eve se trouvent ici, & que Lilith en soit bannie*; & sur la porte on écrit les noms des trois Anges dont on a parlé; *Sennoï*, *Sansennoï*, & *Samangeloph*.

Ils croyent que le Démon qui séduisit Eve, étoit *Sammaël*, le Prince

(*a*) *Judæ* v. 6. *Non servaverunt suum principatum.*

(*b*) *Philo de Gigantib. p.* 286. Ψυχὰς δὲ, Δαίμονας, ἢ ἀγγέλους ἐνόμασε μὲν ἀμφοτέρους, ἴδιον δὲ ἑκάστου τὸ ἀκολουθοῦν ἐπιτήδευμα, ἄλογον μὲν ἐπιθυμητικὸν ἡδονῶν, ἄλογον δὲ θυμοῦ καὶ ἀνδρείας.

(*c*) *Joseph. de bello, lib.* 7. *c.* 15.

(*d*) *Bereschit. Rab. sect.* 7. *p.* 9. *col.* 3. *Menasse Ben-Israël de creatione, problem.* 23.

(*e*) *Genes.* IV. 22.

Digitized by Google

des Démons, lequel étant venu à Eve monté sur le serpent, la séduisit, abusa d'elle; d'où elle conçut, & enfanta Caïn. Quelques-uns (*a*) ajoûtent à tout cela, qu'*Aza*, & *Azael* chassé du Ciel par le sceptre de fer, descendirent dans l'abîme, & trouvérent ensuite le secret d'en sortir par le moyen de l'air dont ils s'enveloppoient dans tous les lieux où ils passoient, & dont ils se formérent des corps, dont ils se servirent pour se marier. Ils produisirent ce grand nombre de Prosélytes, qui se trouvérent avec les Israëlites au sortir de l'Egypte, (*b*) & qui furent si souvent les auteurs, ou les promoteurs de la rébellion, du murmure, & de l'idolâtrie des Israëlites dans le désert.

On comprend bien, sans qu'on avertisse, que tout cela est chimérique, & fabuleux; & on doit même faire la justice aux Hébreux de croire que les plus raisonnables d'entre eux n'ont que du mépris pour ces puérilitez. Maimonide (*c*) dit clairement que les Démons n'ont ni corps, ni matiére, & que ce sont des substances toutes distinguées du corps; quoique son Scoliaste (*d*) enseigne comme un article reçû communément parmis les Juifs, que les Démons ont des corps composez des deux élémens, apparemment de l'air, & du feu. Chacun de ces Docteurs a ses opinions particuliéres, comme il arrive dans les Ecoles ordinaires. Mais il y a cette différence entre eux, & nos Théologiens, que ceux-ci sont fixez dans les matiéres de foi, & dans les articles essentiels par une autorité supérieure, qui est celle de l'Ecriture, de la tradition, & de l'Eglise; au lieu que les Rabbins livrez à leur imagination, & à leur liberté, s'évanoüissent dans leurs pensées, & donnent impunément aux choses les plus sérieuses un air ridicule, par le tour fabuleux dont ils les revêtent.

Au reste les rêveries qu'on a débitées sur l'origine des Démons, ne sont point nouvelles; & nous en voyons des traces dans les plus anciens Peres de l'Eglise. La plûpart en écrivant contre les Payens, ont prétendu que les Démons étoient environnez de corps aëriens; mais soüillez, & impurs; & que leur nouriture ordinaire étoit la fumée des sacrifices, l'odeur des chairs brûlées, la graisse, & le sang des victimes offertes aux faux Dieux; c'est-à-dire, à eux-mêmes, qui étoient le principal objet du culte des Idolâtres. Dieu dans le commencement avoit confié aux Anges la conduite du monde, selon saint Justin le Martyr: (*e*) mais ayant abusé de leur pouvoir, & outrepassé les ordres du Seigneur, ils se-

(*a*) *Rab. Eliezer in Pirke*, c. 7.
(*b*) *Exod.* XII. 38.
(*c*) *Maimonid. fundament. legis.*; *cap.* 1.
(*d*) *Ad cap.* 4. *Maimon. de fundamento legis.*
(*e*) *Justin. Mart. Apologet.* 10: Οἱ δὲ Ἄγγελοι παραβάντες τὴν δὲ τὴν τάξιν, γυναικῶν μίξεσιν ἡττήθησαν, καὶ παῖδας ἐτέκνωσαν οἱ οἱ καὶ λεγόμενοι Δαίμονες, &c.

laiſſerent aller à l'amour des femmes, & en eurent des enfans, qui ſont ce que nous appellons les Démons. Ceux-ci corrompus dés leur naiſſance, firent naître la corruption, & le déſordre dans tout le monde, & y répandirent le crime, l'inſolence, l'impudicité, & les plus affreux déreglemens.

Athénagore, (*a*) ſaint Clément d'Aléxandrie, (*b*) Origénes, (*c*) Julius Firmicus, (*d*) Minutius Felix, (*e*) ſaint Cyprien même, (*f*) & Tertullien (*g*) ont avancé ſérieuſement que les Démons venoient lécher le ſang des victimes, & flairer l'odeur des chairs immolées, pour ſe raſſaſier : Opinion qu'ils paroiſſent avoir pris des Poëtes Payens, qui nous repréſentent les ames ſéparées du corps, avides de ce ragoût, & venant avec empreſſement autour d'une foſſe pleine de ſang, pour s'en repaître. (*h*) Tout cela ſuppoſe que les Démons ſont corporels : Auſſi avons-nous montré dans la premiére partie de cette Diſſertation, que la plûpart des Anciens tenoient que les Anges, & les Démons étoient matériels, c'eſt-à-dire revêtus de corps trés-ſubtils, de la nature de l'air, & du feu. Ce ſentiment avoit ſa ſource dans la plus profonde antiquité, & il avoit été communiqué aux Grecs par les Egyptiens.

Ceux ci croyent que l'homme étoit compoſé de trois parties ; de *l'entendement*, qui étoit tout ſpirituel ; de l'*ame*, qui étoit une eſpéce de corps lumineux & ſubtil, dont l'entendement étoit revêtu ; & enfin du *corps* groſſier, qui étoit comme l'étui de ce corps ſubtil, & lumineux, dont on vient de parler. Ce dernier avoit la même forme, les mêmes traits, le même air que le corps ſenſible ; & c'eſt ce corps ſubtil qui apparoiſſoit quelquefois aprés la mort, tandis que le corps groſſier n'avoit pas été ou brûlé, ou enterré. (*i*) Juſques-là l'entendement demeuroit attaché à ſon corps lumineux. Mais auſſi-tôt que le corps terreſtre étoit conſumé, l'entendement ſe dégageoit de ſon corps ſubtil, & lumineux, & ſe guindoit au Ciel ; pendant que ce corps ſpirituel ſe retiroit dans l'enfer, pour y demeurer dans les Champs Eliſiens, ou dans le lieu des ſupplices, ſuivant le mérite, ou le démérite de ſa vie précédente. On

---

(*a*) *Athenagor. Apolog. p. 29.*

(*b*) *Clem. Alex. lib. 7. Stromat.*

(*c*) *Origen. lib. 3. contra Celſum.* Δαιμόνια λίχνα, & περὶ τὰς θυσίας, καὶ τὰ αἵματα, & τὰς ἀπὸ τῶν θυσιῶν ἀποφορὰς κυλινδόμενα.

(*d*) *Jul. Firmic. de errorib. profan. Relig. c. 14.*

(*e*) *Minutius Felix in Octavio.*

(*f*) *Cyprian. lib. de Idolor. vanit.*

(*g*) *Tertull. Apologet. c. 22. Renuntient ſe immundos ſpiritus eſſe : quod vel ex pabulis eorum ſanguine, & fumo, & putidis rogis peccorum ... intelligi debuerit.*

(*h*) *Homer. Odyſſ. Λ.*

Αὐτὰρ ἐπεφράζετο βάξιν, ἄπιχε δὲ φάσγανον ὀξὺ
Ἀμφὶ περὶ βόθρον, καὶ τοι νημερτέα εἶπε.

(*i*) *Idem Iliad.* XXIII.

Ἦλθε δ' ἐπὶ ψυχὴ Πατροκλῆος δειλοῖο.
Πάντ' ἄλλῳ μιγέσθην, & ὄμματα καλὰ καὶ αὐδή.
Καὶ φάντην, καί τοῖα παρὲξ κεφαλῆς ἐβεβήκει.

Et plus bas.

Ἦ πόποι ἦ ῥα τις ἔστι, καὶ εἰν Ἀΐδαο δόμοισι
Ψυχὴ, καὶ εἴδωλον· Ἀτὰρ φρένες οὐ τι πάμπαν

Digitized by Google

voit ces ſentimens fort bien marquez dans Homére, (*a*) dans Virgile, (*b*) & dans Lucréce. (*c*)

Pour revenir aux mauvais Anges, quelques Anciens ont crû qu'il y en avoit de deux ſortes. Les uns ſont ſortis immédiatement des mains de Dieu; & les autres ſont les fils des premiers, leſquels étant épris de l'amour des femmes, en ont eu ce que nous appellons proprement les Démons. Ainſi ſelon Lactance, (*d*) il y a deux ſortes de Démons: Les uns céleſtes; & les autres terreſtres. Les Démons céleſtes ſont des Anges, qui ayant été ſéduits par le Diable, ſe ſont engagez dans des amours impurs. Les terreſtres ſont ceux qui ſont nez des premiers. Les Démons terreſtres n'ont pas été jettez dans l'enfer, comme leurs peres n'ont pas été rétablis dans le Ciel, d'où ils étoient venus. Saint Auguſtin (*e*) ſemble croire que les Anges rébelles avant leur péché, avoient des corps céleſtes, & ſpirituels, & que depuis leur chûte, ils ſont revêtus de corps aëriens; en ſorte qu'ils ſont capables à préſent de reſſentir les impreſſions du feu: *Si tranſgreſſores illi antequam tranſgrederentur; cœleſtia corpora gerebant, neque hoc mirum eſt, ſi converſi ſunt ex pœna in aëream qualitatem, ut jam poſſint ab igne, id eſt ab elemento naturæ ſuperioris, aliquid pati.*

On voit le même ſentiment dans Fauſte de Riez, dans une Epître que Mamert Claudien a réfutée. Les Grecs modernes dans le Concile de Florence, (*f*) ſoutinrent que les Anges rébelles, de ſpirituels qu'ils étoient avant leur chûte, étoient devenus en quelque ſorte charnels, & matériels: D'où vient leur inclination pour les corps, & le repos qu'ils y trouvent, comme on le voit dans les poſſédez, & dans cette légion de Démons, qui demanda à JESUS-CHRIST qu'il lui fût permis d'entrer dans un troupeau de pourceaux: D'où vient auſſi qu'ils ſeront tourmentez dans les flammes, & qu'ils ſouffriront la peine du feu dans le corps matériel qui les environne. Ce ſont-là les raiſons des nouveaux Grecs. Saint Jérôme (*g*) met entre les erreurs d'Origénes, qu'il croyoit que les Démons avoient été revêtus de corps aëriens, pour les punir de leurs pé-

---

(*a*) *Vide Homer. loco citato.*

(*b*) *Virgil. Æneid. lib. 4. Et nunc magna mei ſub terras ibit imago.*

(*c*) *Lucret. lib. 1. Eſſe acherunſia templa*
Quo neque permanent animæ, neque corpora noſtra,
Sed quædam ſimulacra modis pallentia miris.

(*d*) *Lactant. lib. 2. c. 14. Eos (Angelos ad tutelam humani generis à Deo miſſos) Diabolus ex Angelis Dei ſuos fecit ſatellites, & miniſtros. Qui autem ſunt ex his procreati, quia neque Angeli, neque homines fuerunt, ſed mediam quandam naturam gerentes, non ſunt ad inferos recepti, ſicut nec in Cœlum parentes eorum. Ita duo genera Dæmonum ſunt, unum cœleſte, alterum terrenum, hi ſunt immundi ſpiritus malorum quæ geruntur autores.*

(*e*) *Aug. de Geneſ. ad Litt. lib. 3. c. 17. Vide & lib. 15. de civit. c. 23. & lib. 1. contra Academic. c. 7. & lib. 2. de ordine, c. 9.*

(*f*) *Græci in Concil. Florent.* Ὅτι ὁ Διάβολος καὶ οἱ σὺν αὐτῷ ἀπεστάλησαν ὑπὸ τῆς δίκης τοῦ Θεοῦ, πρὸ μικροῦ ἴλαθον σάρκα, καὶ οἱ ὄντες ψυχοὶ, μεμιγμένοι ὑλικῷ σώματι.

(*g*) *Hieronym. Ep. ad Avitum.*

chez: *Quod Dæmones ob delicta aëreis corporibus sint vestiti.* Mais quelque commun qu'ait été dans l'Antiquité le sentiment qui attribuë des corps aux Démons, & quelque autorisé qu'il soit encore aujourd'hui parmi plusieurs peuples, il doit demeurer pour constant que de leur nature ils sont spirituels, & immatériels.

Révolte des mauvais Anges.

A l'égard de leur chûte, on peut distinguer trois opinions diverses. La premiére, qu'ils sont tombez par leur orgüeil, & leur insolence contre Dieu, leur Créateur; & par leur jalousie, & leur haine contre l'homme. La seconde, que Lucifer, ou le Prince des Démons, qui par son premier état, se trouvoit à la tête de tous les Anges, (*a*) est d'abord tombé par son orgüeil, & ensuite a engagé une partie des autres Anges dans le crime, en les engageant dans des amours impurs avec les femmes. Enfin la troisiéme est celle qui veut que la chûte des Anges vienne immédiatement de cet amour impur, & de leur débauche avec les filles des hommes.

Le premier sentiment, qui est le seul véritable, est appuyé de la plûpart des Peres: Les uns, (*b*) attribuant le malheur du Démon à la jalousie qu'il conçut contre l'homme, qu'il voyoit créé à l'image de Dieu, & établi comme un petit Dieu sur la terre; les autres, (*c*) à l'orgüeil, à la vaine complaisance qu'il prit en lui-même, & dans ses perfections, comme s'il ne les eût pas tenuës de Dieu; & les derniers, à l'une, & à l'autre de ces deux causes: Et en effet ces deux vices ne vont guéres que de compagnie. L'orgüeil est la mere de l'envie. L'une se plaît dans sa propre excellence; l'autre s'afflige du bonheur, ou de la gloire de son prochain.

On dispute sur l'intervale qui se passa entre le moment de la création des Anges, & celui de leur chûte. Les Peres (*d*) qui ont crû que les Anges avoient été créez avant le monde, ont crû aussi qu'ils étoient demeurez assez long-tems dans l'état de grace, & de gloire où ils avoient été créez; c'est-à-dire, au moins jusqu'à la création des Etres corporels, & sensibles, & sur-tout jusqu'à la création de l'homme, qui devint le principal objet de sa jalousie, & la premiere occasion de sa chûte. Ceux qui ont crû que le Démon n'avoit été créé qu'avec le monde sensible, (*e*) sont obligez de dire qu'il ne fut que fort peu de tems dans l'état de grace, & d'innocence, puisqu'il étoit déja tombé, lorsqu'il tenta Eve.

(*a*) *Tertull. lib. 5. contra Marcion. c.* 10. & 18. *Lactant. lib.* 2. *c.* 8. *Cyrill. Jerosol. Cath.* 2. *Greg. Mag. lib.* 4. *Moral. c.* 13.

(*b*) *Iren. lib.* 4. *c.* 78. *Lact. lib.* 2. *c.* 8. *Nyssen. Cathech. c.* 6. *Method. apud Epiphan. hæres.* 64. *Cyprian. apud Aug. l.* 4. *de Baptismo, c.* 8. *Tertull. lib. de patient. c.* 5. *&c.*

(*c*) *Aug. lib.* 11. *c.* 13. 14. & 15. *de Genes. ad litt. & lib.* 12. *de civit. c.* 6. *Cassian. collat.* 8. *c.* 10. *alii passim.*

(*d*) *Ita Græci plerique. Vide Petav. lib.* 1. *cap.* 15. *de Angelis, & lib.* 3. *c.* 3. *art.* 11.

(*e*) Hugues de S. Victor sur *Sent. tract.* 2. 63. & *S. Thom. in* 1. *part. quæst.* 63. *art.* 63. croyent que le Démon pécha aussi-tôt aprés le premier instant de sa création.

dans

Digitized by Google

dans le Paradis, fort peu de tems aprés la formation de cette premiére femme.

Les premiers (*a*) croyent que Dieu laiſſa aux Démons, & à ſes Anges un certain tems pour reconnoître leur faute, & pour en mériter le pardon, s'ils avoient voulu ; & les autres (*b*) prétendent que dés que leur volonté ſe porta au mal, elle le fit d'une maniére fixe, & permanente, ſans aucun retour, & ſans eſpérance de pardon. La profondeur de leur chûte fut proportionnée à leur élévation, à la force & à la lumiére dans laquelle ils avoient été créez ; au lieu que la foibleſſe de l'homme, & la chair dont il étoit environné, lui méritérent le pardon, & la grace de la pénitence : *Homo verò idcircò veniam meruit, quia per carnale corpus a liquid, quo ſeipſo minor eſſet, accepit*, dit ſaint Grégoire le Grand. (*c*)

Le ſentiment qui met l'origine des Démons au tems du prétendu commerce que les Anges eurent avec les femmes, n'eſt fondé que ſur le Livre apocryphe d'Enoch, contre lequel l'Antiquité n'a pas été aſſez en garde : Et celui qui veut que le Prince des Démons ſoit tombé par ſon orgüeil long-tems avant que les autres Anges ſe fuſſent corrompus avec les femmes, & que ce Prince des ténébres fut le premier auteur de leur chûte ; (*d*) ce ſentiment n'a été inventé que pour concilier l'Ecriture, qui nous apprend que le Démon *a été homicide dés le commencement*, (*e*) & que c'eſt *par ſon envie que la mort eſt entrée dans le monde* ; (*f*) & que c'eſt lui qui tenta Eve, & qui l'engagea à la déſobéïſſance contre Dieu ; pour concilier, dis-je, ces véritez avec les rêveries du Livre d'Enoch, dont on reſpectoit alors l'autorité, croyant que ſaint Jude l'avoit cité comme Canonique dans ſon Epître.

Quoiqu'on ne doute pas qu'il n'y ait entre les Démons la même ſubordination à proportion, que parmi les bons Anges, on ne peut pas toutefois en marquer les degrez, ni ſavoir en quoi elle conſiſte. L'Apôtre reconnoît parmi eux, *des principautez, des puiſſances, & des vertus*, (*g*) comme parmi les Anges de lumiére. Il eſt parlé dans l'Evangile en plus d'un endroit, (*h*) de Béelſébub Prince des Démons. Dans la parabole du fort armé, JESUS-CHRIST dit que le Démon chaſſé de ſa maiſon, y

Subordination entre les Démons.

(*a*) *Nemeſ. l. de hominis opificio, c. 1. Damaſcen. l. 2. c. 4. Rupert. de victoria verbi, lib. 1. c. 3. & lib. 3. de glorific. Trinit. Caſſian. collat. 8. c. 10.*

(*b*) *Goffrid. Vindocin. ſerm. 1. de nativit. Domini. Ut cujus gradus fuerat altior, ejus caſus fieret gravior. Vide & Greg. Mag. lib. 32. Moral. c. 18. Idcirco peccans ſine venia damnatus eſt, quia magnus ſine comparatione fuerat creatus.*

(*c*) *Gregor. Mag. l. 9. Moral. c. 28.*

(*d*) *Ambroſ. in Pſal. CXVIII. ſerm. 7. Collatum cum Apolog. David c. 1. & lib. de Noë, & arca, c. 4. Lactant. lib. 2. c. 8. Method. apud Epiphan. hareſ. 64.*

(*e*) *Joan. VIII. 44.*

(*f*) *Sap. II. 24. Invidiâ Diaboli mors introivit in orbem terrarum.*

(*g*) *Epheſ. VI. 12. Vide & 1. Cor. XV. 24.*

(*h*) *Matt. XII. 24. Luc. XI. 15. 18.*

Digitized by Google

retourne avec ſept autres Démons plus méchans que lui. (*a*) Caſſien (*b*) croit qu'ils conſervent depuis leur chûte quelque choſe de la ſubordination, où ils étoient dans le Ciel avant leur révolte; ou qu'ils tiennent entr'eux le rang, & le degré que méritent leur malice, ou le crime en quoi ils excellent.

Mais cette ſubordination des Démons d'un moindre rang, au Prince des ténébres, n'empêche pas qu'ils ne ſoient tous dans une entiére dépendance de leur Créateur. Ils ne peuvent ſans ſes ordres exercer leur fureur contre les hommes, & ils ne peuvent l'exercer que juſqu'au point qu'il le leur permet. Satan ne tente Job, & n'attaque ſucceſſivement ſes biens, ſes enfans, ſa perſonne, qu'à meſure qu'il en obteint la permiſſion de Dieu. Si Dieu veut exercer ſa vengeance contre une ville, ou une nation, il envoye les Démons pour cela! (*c*) *Immiſſiones per Angelos malos*; il permet que Satan inſpire de mauvais conſeils, & qu'on les ſuive; par exemple, lorſqu'il inſpira à David le deſſein de faire le dénombrement de ſon peuple. (*d*) Le Roi d'Iſraël mépriſe les vrais Prophétes du Seigneur, & Satan s'offre d'être *un eſprit d'erreur dans la bouche de tous les faux Prophétes.* (*e*) Zacharie (*f*) voit Satan debout devant le Tribunal de Dieu, pour accuſer le Grand-Prêtre Jéſus, & pour le faire condamner, ſi un bon Ange ne lui eût fermé la bouche, en lui diſant: *Que le Seigneur te reprenne, & t'impoſe ſilence, ô Satan.*

Fonctions des mauvais Anges.

L'Ecriture attribuë d'ordinaire au Démon la cauſe des maladies du corps, la mort, les infirmitez, & la plûpart des malheurs qui arrivent aux hommes; les tempêtes, la ſtérilité, les guerres; & on ne peut douter qu'ils n'y ayent beaucoup de part, vû leur malice, & leur animoſité contre les hommes. Saint Pierre (*g*) répréſente Satan comme un lion rugiſſant qui cherche de toutes parts à nous dévorer; & S. Paul le dépeint (*h*) comme un ennemi armé de traits enflammez, par leſquels il cherche à percer, non nos corps, mais nos ames. Pluſieurs Anciens (*i*) ont attribué à chaque homme un mauvais Ange qui le portoit continuellement au mal, comme il en a un bon qui le porte au bien; ſentiment qu'ils avoient puiſé dans le Livre d'Hermas, ou du Paſteur, (*k*) & dans un autre Livre apocryphe, qui eſt peut-être l'*Apocalypſe d'Abraham*, cité par ſaint Epiphane. (*l*) On remarque même cette opinion parmi les Philoſophes, (*m*) ſur-tout

(*a*) *Luc.* XI. 25. 26.
(*b*) *Caſſian. collat.* 8. *c.* 15.
(*c*) *Pſal.* LXXIII. 49.
(*d*) 1. *Par.* XXI. 1. *Conſurrexit Satan contra Iſraël, & concitavit David ut numeraret Iſraël.*
(*e*) 3. *Reg.* XXIII. 21.
(*f*) *Zach.* III. 1. 2.
(*g*) 1. *Petr.* V. 8.
(*h*) *Epheſ.* VI. 16.
(*i*) *Origen. homil.* 35. *in Luc. & lib.* 3. *de princip. c.* 11. *Antioch. homil.* 61. *Nyſſen. de vita Moſis, p.* 194. *Opus imperf. in Matt. hom.* 5.
(*k*) *Hermas Paſtor. l.* 2. *mandat.* 6.
(*l*) *Epiphan. hareſ.* 39. *Sethian. c.* 5.
(*m*) *Orph. Hymn. ad Muſas.* Δαίμονας ἡγεῖσθαι θεοὺς, ἐ δαίμονα πάντα θνητὸν. *Vide & Plutarch. in Bruto; & ſervium ad Virgil. Æneid.* VI. *Quiſque ſuos patimur manes.*

Digitized by Google

les Stoiciens, qui admettoient non seulement un bon Ange député à la conduite de chaque homme, mais aussi un mauvais Ange, dont toute l'application étoit de lui nuire, & de l'engager dans le désordre. Les Juifs encore aujourd'hui donnent à chaque homme deux Anges, l'un bon, & l'autre mauvais. (*a*) Mais l'Eglise Chrétienne ne reconnoît qu'un Ange de salut, que Dieu nous a donné pour nôtre conduite dés nôtre naissance, quoiqu'elle avouë que les mauvais Anges sont toûjours au tour de nous trés-attentifs à nous tenter, & à profiter de nos négligences, & de nos foiblesses. Origénes (*b*) a cru que chaque vice a son mauvais Ange qui y préside, en sorte qu'il y a un Ange d'avarice, un Ange de fornication, un Ange de superbe; de maniére que plus nous avons d'inclinations vitieuses, plus aussi nous avons de mauvais Anges qui nous combattent; & lorsque nous avons réüssi à vaincre un vice, le Démon qui y présidoit se retire comme vaincu, & n'ose plus paroître; à moins qu'encouragé par nôtre négligence, il ne revienne avec sept autres esprits plus méchans que lui, comme dit le Sauveur dans saint Luc. (*c*)

Demeure, & lieu du supplice des Démons.

La plûpart des anciens Peres enseignent que les mauvais Anges aprés leur révolte, furent chassez du Ciel, & relégüez dans l'air, où ils doivent demeurer jusqu'au jour du dernier Jugement, auquel ils seront précipitez dans l'abîme, pour n'en sortir jamais. Athénagore (*d*) suivant le systême qui distingue les mauvais Anges des Démons, & qui veut que ceux-ci soient les fils que les Anges rébelles eurent avec les filles des hommes; Athénagore, dis-je, place les Anges dans l'air, & les Démons autour de la terre, où ils inspirent aux hommes tout le mal dont ils sont remplis. Philon le Juif, (*e*) Tertullien, (*f*) & quelques autres les placent indéfiniment dans l'air avec les bons Anges; mais saint Augustin (*g*) croit qu'ils sont tombez de la partie la plus pure, & la plus sublime de l'air, dans celle qui est la plus proche de la terre, qui n'est que ténébres en comparaison de la sérénité, & de la clarté de celle où ils étoient auparavant: D'où vient aussi que saint Paul les appelle *Princes des ténébres.* (*h*) Et saint Jérôme écrivant sur ces mêmes paroles de l'Epître aux Ephésiens, (*i*) dit que c'est l'opinion constante de tous les Docteurs de l'Eglise, que l'air qui est entre le Ciel, & la terre, est tout rempli de mauvais Esprits: *Hæc autem omnium Doctorum opinio est, quod*

(*a*) *Buxtorf. Synagog. c. 50. Basnag. hist. des Juifs l. 6. c. 9. art. 14.*
(*b*) *Origen. homil. 15. in Josue.*
(*c*) *Luc. XI. 26.*
(*d*) *Athenagor. Legat pro Christianis.*
(*e*) *Philo l. de Gigantib. & lib. de confus. linguar.*
(*f*) *Tertull. Apologet. c. 12.*
(*g*) *Aug. lib. 3. de Genes. ad Litt. c. 10. Enchirid. c. 28. In hujus aëris imam caliginem de superna cœlesti habitatione dejecti. Et in Psalm. CXLIX.*
(*h*) *Ephes. VI. 12.*
(*i*) *Hieron. in Ephes. VI. 12.*

Digitized by Google

aër iſte, qui cœlum, & terram medius dividens, inane appellatur, plenus ſit contrariis fortitudinibus.

C'eſt-là où ils exercent leur empire contre les hommes, en ſe transfigurant en Anges de lumiére, en y excitant des tempêtes, en obſervant tous les moyens de nous tenter, & de nous ſurprendre. Saint Paul les appelle (*a*) auſſi *les Princes de la puiſſance de l'air*: Et ſaint Chryſoſtome (*b*) croit qu'ils n'ont pas perdu, même aprés leur péché, l'empire que Dieu leur avoit donné dés le commencement ſur l'air. Mais d'autres Peres (*c*) croyent qu'ils ſont déchûs de ce pouvoir, & que s'ils ſont aujourd'hui dans l'air, c'eſt pour y être tourmentez, (*d*) en attendant le jour du Jugement, où ils doivent tous être précipitez dans l'abîme. D'autres (*e*) ſoutiennent que la plûpart des Démons ſont dans l'enfer, & qu'il n'y en a qu'une aſſez petite partie ſur la terre, ou dans l'air, pour exercer, & pour tenter les hommes.

Enfin les Apôtres ſaint Pierre, (*f*) & ſaint Jude (*g*) nous enſeignent aſſez clairement que les Anges rébelles ſont précipitez dans l'enfer: *Rudentibus inferni detractos in tartarum tradidit cruciandos*, dit ſaint Pierre. *Angelos verò qui non ſervaverunt ſuum principatum, ſed dereliquerunt ſuum domicilium, in Judicium magni diei vinculis æternis ſub caligine reſervavit*, dit ſaint Jude. Mais ſaint Auguſtin, (*h*) ſaint Grégoire le Grand, (*i*) le Vénérable Béde, (*k*) l'Abbé Ruppert, (*l*) Pierre Abaëlard, (*m*) l'entendent de l'air inférieur, qui à l'égard du Ciel peut être regardé comme un abîme, & comme l'enfer eſt à nôtre égard: Opinion qui n'eſt pourtant pas ſuivie par les Théologiens, dont la plûpart enſeignent que les Démons ne ſont pas tellement renfermez dans l'enfer, qu'ils n'en ſortent quelquefois, pour nous tenter. Et ſaint Jean dans l'Apocalypſe, (*n*) nous repréſente le Prince des Démons qui eſt lié, & jetté dans l'abîme, ſans en pouvoir ſortir qu'au bout de mille ans. Mais qui nous expliquera toutes les figures de l'Apocalypſe, & qui nous apprendra quelque choſe de bien sûr touchant l'état des Démons? Il faut convenir que nous n'avons ſur tout cela que des conjectures, & des opinions trés-peu certaines.

Les Démons qui ſe plaignoient que JESUS-CHRIST étoit venu les tourmenter avant le tems, (*o*) & qui le prioient de ne les pas précipiter

---

(*a*) *Epheſ.* VI.
(*b*) *Chryſoſt. in Epiſt.* VI. *homil.* 4. Ἐμοὶ δὲ δοκῶ γενέσθαι ἄρχειν ὑπὸ τὸν ἀέρα μὴ μιζονιμῆσθαι τῆς ἀρχῆς, ἣν μέχρι τοῦ παρόντος.
(*c*) *Theodoret. & Oecumen. in eund. locum.*
(*d*) *Vide Rupert. in Geneſ. c.* XVII.
(*e*) *Euſeb. prapar. l.* 7.
(*f*) 2. *Petr.* II. 4.
(*g*) *Jude* ℣. 6.
(*h*) *Aug. in Pſalm.* CXLIX.
(*i*) *Gregor. Magn. l.* 13. *Moral. c.* 17.
(*k*) *Beda in* 2. *Petr.* 1.
(*l*) *Rupert. in Geneſ.* 17.
(*m*) *Abaëlard. introduct. ad Theolog. c.* 17.
(*n*) *Apoc.* XX.
(*o*) *Matt.* VIII. 29.

Digitized by Google

dans l'abîme, (a) sembloient insinuer qu'ils joüissoient sur la terre de quelque repos, & qu'ils regardoient comme un souverain malheur pour eux d'être réléguez dans l'enfer. Et certes il y a plusieurs anciens Peres qui croyent qu'ils sont simplement condamnez au feu éternel ; mais qu'ils n'en souffriront la peine avec ceux qu'ils ont séduits, qu'aprés le jour du Jugement : *Desperata conditio eorum ex prædamnatione solatium reputat fruendæ interim malignitatis de pœnæ mora*, dit Tertullien. (b) Saint Justin le Martyr, (c) Minutius Felix, (d) Lactance, (e) Tatien, (f) Origénes, (g) Néméſius, (h) saint Augustin, (i) saint Jérôme, (k) & plusieurs autres, (l) témoignent la même chose. & le Sauveur dans l'Evangile, semble l'insinuer, lorsqu'il dit qu'au jour du Jugement, on dira aux damnez : (m) *Allez, maudits, au feu éternel, qui est préparé*, ou qui a été préparé *au Diable, & à ses Anges*. Il étoit donc simplement préparé au Démon ; le Démon n'en souffroit pas encore la peine.

Mais on ne doit pas s'imaginer qu'il soit aujourd'hui dans un état exemt de souffrance, & que son supplice ne doive commencer qu'au jour du Jugement. Autre est le feu qu'il souffre à présent ; autre est celui qu'il souffrira aprés le dernier jour, dit saint Grégoire Pape. (n) Il est déja rempli de douleur, & de déſespoir, à cause de sa condamnation, qui fut prononcée aussi-tôt aprés sa révolte : mais aprés le jour du Jugement, il souffrira réellement la peine du feu éternel, qui lui est préparé dés le commencement : *Diffinita quidem*, dit saint Bernard, (o) *sed nondum promulgata sententia est : Denique jam Diabolo ignis paratur, etsi nondum ille præcipitatus in ignem, modico adhuc tempore sinitur malignari*. La certitude du supplice futur est déja pour lui un supplice anticipé. C'est-là le sentiment de presque tous les Anciens, comme le remarque Maldonat, (p) & le P. Petau. (q)

Béde le Vénérable (r) est peut-être le seul des Anciens qui soutienne que les Démons sont actuellement tourmentez par les flammes, en quelques lieux qu'ils se trouvent : *Ubicumque vel in aëre volitant, vel in terris, aut sub terris vagantur, sive detinentur, suarum secum ferunt semper tormenta flammarum instar febricitantis*. Et toutefois son sentiment est au-

(a) *Luc.* VIII. 31.
(b) *Tertull. Apolog. c.* 27.
(c) *Justin. Mart. Apologia utraque.*
(d) *Minut. Felix. in Octavio.*
(e) *Lactant. lib. ult. Instit. c.* 26.
(f) *Tatian. orat. contra Gentes.*
(g) *Origen. homil.* 8. *in Exod. & lib.* 1. *de principi. c.* 6. *&c.*
(h) *Nemes. de natur. hominis, c.* 1.
(i) *Aug. lib.* 13. *de civit. cap. ult. Idem l.* 21. *c.* 1. 10. 13. *& alibi sæpius.*
(k) *Hieron. in Isai.* XXV.
(l) *Vide Petav. lib.* 3. *de Evang. c.* 4. *art.* 134 *& sequ.*
(m) *Matt.* XXV. 41.
(n) *Greg. Mag. lib.* 4. *Moral. c.* 10.
(o) *Bernard. serm. de transitu sancti Malachiæ.*
(p) *Maldonat. in Matt.* XXV. 41.
(q) *Petav. lib.* 3. *de Angelis, c.* 4. *art.* 18.
(r) *Beda in Jacob.* III.

Digitized by Google

jourd'hui communément reçû dans l'Ecole : quoique d'habiles Théologiens prétendent que l'opinion contraire, soutenuë, comme on l'a vû, par les anciens Peres, ne puisse être regardée comme erronée, n'ayant rien de contraire à l'Ecriture, & n'ayant été flétrie par aucun Concile ; car la décision du Concile de Florence, (*a*) qui a décidé que les ames des hommes, qui meurent dans le péché mortel, sont aussi-tôt livrées au feu éternel, n'a rien dit au sujet des peines des Démons : Et saint Thomas, (*b*) qui condamne comme erronée l'opinion de ceux, qui tiennent que les ames des méchans ne souffriront la peine du feu qu'aprés le dernier Jugement, n'ose rien dire contre ceux qui nient cela des Démons.

Pour ce qui est de la nature du feu qui doit brûler les Démons dans l'enfer, savoir si c'est un feu réel, & élémentaire, comme l'ont crû saint Augustin, (*c*) saint Grégoire, (*d*) & comme l'enseignent communément les Théologiens : ou un feu métaphorique, qui n'est autre que le remords des pécheurs, & leur désespoir, comme l'ont enseigné Origénes, (*e*) saint Ambroise, (*f*) Théophylacte, (*g*) & quelques autres ; c'est sur quoi nous nous sommes expliqué ailleurs. (*h*) Et pour le nombre des Démons, on en a parlé incidemment, en parlant de celui des Anges.

Quant au culte des Demons, l'Ecriture en quelques endroits, dit que les Hébreux, (*i*) à l'imitation des Cananéens, ont immolé leurs enfans aux Démons, & non au Seigneur. Et le Psalmiste dit que tous les Dieux des Payens sont des Démons : (*k*) *Omnes Dii Gentium Dæmonia.* Et Baruch (*l*) reproche aux Hébreux d'avoir offert des sacrifices aux Démons. Et dans le Lévitique, (*m*) Moyse défend aux Israëlites d'immoler comme ils faisoient auparavant, leurs victimes aux Démons ; ou, comme porte l'Hébreu, *aux velus*, ou *aux boucs*. Mais il est bon de remarquer que le mot Hébreu, (*n*) que les Septante, & la Vulgate ont rendu par *Démons*, ne signifie proprement que des Idoles, des Dieux de rien ; & on n'a aucune preuve que les Hébreux, ni les Cananéens ayent jamais eu dessein d'adorer les Démons. Les boucs, ou les velus dont parle Moyse, étoient apparemment les Dieux des Mendésiens en Egypte, (*o*) dont les Hébreux vouloient imiter le culte dans le désert, comme ils imitérent celui du veau d'or.

(*a*) *Concil. Florent. Devoto fidei.*
(*b*) *D. Thom. in l. partem, qu. 64. art. 4. ad 3.*
(*c*) *Aug. lib. XXI. de civit. c. 9.*
(*d*) *Greg. Mag. l. 4. Dialog c. 9.*
(*e*) *Origen. lib. 2. de princip. c. 11. Vide & Hieron. Ep. 59. ad Avit. & in Isai. ad finem.*
(*f*) *Ambros. in Luc. lib. 7. c. 14.*
(*g*) *Theophyl. in Marci, IX.*
(*h*) Commentaire sur l'Ecclésiastique, chap. 19. p. 93.
(*i*) *Deut. XXXII. 17. Psalm. CV. 37.*
(*k*) *Psal. XCV. 5,*
(*l*) *Baruc. IV. 7.*
(*m*) *Levit. XVII. 7.* ולא יזבחו עוד את זבחיהם לשעירים
(*n*) שדים *Vana. Idola, Deastri.*
(*o*) *Herodot, l. 2. c. 46. Strab. Diodor. Ælion. alii.*

Digitized by Google

Les Peres ont crû avec raiſon que les Démons ſe faiſoient rendre par les Gentils un culte ſacrilége dans les Idoles. C'étoit en effet de vrais Démons qui habitoient dans les Temples des Payens ; c'étoit eux qui y rendoient de faux oracles, & qui étoient les inventeurs, & les promoteurs de la fauſſe Religion des Idolâtres. Mais peut-on dire que l'intention de ces peuples fut de rendre un culte ſuprême à l'ennémi du genre humain, à celui que nous connoiſſons ſous le nom de Satan ? Il eſt certain que les Payens n'en avoient que des idées fort confuſes ; & les Dieux infernaux, à qui ils offroient des ſacrifices, ainſi qu'aux Dieux du Ciel, & de la mer, étoient fort différens de ce que nous appellons les Démons, & de ce qu'eux-mêmes appelloient mauvais Génies. (*a*)

Toutefois on ne peut douter que les Perſes ne rendiſſent les honneurs ſouverains au Démon, qu'ils tenoient pour un mauvais principe. Ils reconnoiſſoient dans la nature comme deux Dieux : l'un bon, l'autre mauvais. Le premier s'appelloit *Horomaſe*, & le ſecond *Arimane*. On offroit à Horomaſe des ſacrifices d'actions de graces, & à Arimane des ſacrifices pour détourner les maux qu'il vouloit faire. Et voici les cérémonies de ce ſacrifice. Il y a une herbe nommée *omani*, qu'ils piloient dans un mortier, en invoquant le Dieu de l'enfer, & des ténébres : ils y mêloient du ſang d'un loup qu'on avoit égorgé ; & aprés cela ils portoient cette compoſition en un lieu où les rayons du ſoleil ne pouvoient jamais pénétrer ; ils la jettoient là, & l'y laiſſoient.

On aſſure auſſi que certains peuples de l'Amérique offroient au Démon des hoſties, & des chandelles, pour détourner les effets de ſa colére, & pour éviter les maux dont ils étoient ménacez : Ce qui eſt le comble de l'ignorance, & de la ſuperſtition. Saint Auguſtin ſuppoſe en vingt endroits, que les payens rendoient des honneurs ſolemnels aux Démons : (*b*) *Omnes gentes ſub Dæmonibus erant ; Dæmonibus Templa fabricata ſunt ; Dæmonibus Aræ conſtructæ ; Dæmonibus Sacerdotes inſtituti Dæmonibus oblata ſacrificia, &c.* Il dit ailleurs (*c*) que les Princes ont introduit parmi les hommes le culte des Démons, & que les Romains (*d*) ont ordonné qu'on invitât les bons Génies, & qu'on appaisât les mauvais par des ſacrifices ; eux qui avoient érigé des Temples à la pâleur, & à la fiévre. On ne peut donc s'empêcher de reconnoître que dans la fauſſe Religion des Payens, le Démon n'ait reçû des honneurs divins.

(*a*) *Plutarch. de Iſide, & Oſiride* Stanley, *tom. 2. parte 14. c. 6.*

(*b*) *Aug. in Pſal.* XCIV. *n. 6. & alibi non ſemel.*

(*c*) *Aug. de civit. lib. 5. c. 32.*

(*d*) *Aug. de conſenſu Evangel. lib. 1. cap. 18. Qui & ἀγαθοὺς Dæmonas invitandos, & malos Dæmonas placandos monent.*

Digitized by Google

DISSERTATION.

SUR LES TROIS MARIES.

LA queſtion que nous allons traiter, a pour objet trois perſonnes dont il eſt parlé dans l'Evangile, qui ſont Marie Magdeleine, Marie ſœur de Marthe, & une femme pénitente, qui oignit les pieds de nôtre Sauveur, dans la maiſon de Simon le Phariſien. (*a*) Il s'agit de ſavoir ſi ce ſont trois perſonnes diverſes. ou ſi ce n'en ſont que deux, ou ſi ce n'eſt que la même perſonne marquée ſous ces trois noms.

On peut déclarer par avance que cette queſtion eſt du nombre de ces diſputes *interminables*, dont parle ſaint Paul à Timothée, (*b*) ſur leſquelles on diſputera éternellement, ſans jamais parvenir à une connoiſſance certaine, & diſtincte de la vérité. Si la choſe étoit de nature à pouvoir être parfaitement éclaircie, elle devroit l'être à préſent, puiſque tant d'habiles perſonnages l'ont traitée. Nous n'avons que deux voyes sûres pour décider cette difficulté. La premiére eſt la parole de Dieu, c'eſt-à-dire, le Texte des Livres ſaints; & la ſeconde eſt la tradition de l'Egliſe, & le ſentiment des Peres. Or le Texte des Evangiles n'eſt pas aſſez clair pour nous fixer; la tradition des Egliſes a varié; les Peres ne ſont point d'accord entr'eux, les ſavans, & les critiques encore aujourd'hui ſont partagez. L'Egliſe voit, & connoît ces diverſitez d'opinions, ſans en concevoir d'ombrages, & ſans ſe mettre en peine d'interpoſer ſon autorité pour les arrêter. On peut donc travailler de nouveau ſur cela avec une entiére liberté, ſans que perſonne ait droit de s'en formaliſer.

On peut compter juſqu'à ſix ſentimens divers ſur cette queſtion. Les uns ſoutiennent que Marie-Magdeleine, Marie ſœur de Marthe, & la femme pénitente, qui oignit les pieds de JESUS CHRIST chez Simon le Lépreux, (*c*) & celle qui lui répandit un parfum précieux ſur la tête à Béthanie, en la maiſon de Simon le Lépreux, (*d*) ne ſont qu'une même perſonne. D'autres croyent que ce ſont trois perſonnes différentes; d'au-

(*a*) *Luc.* VII. 37.
(*b*) 1. *Timot.* I. 4. Μὴ προσέχειν γενεαλογίαις ἀπεράντοις. *Genealogiis interminatis.*
(*c*) *Luc.* VII. 37.
(*d*) *Joan.* XII. 2. & XII. 2. 3.

tres

Digitized by Google

tres confondent Marie Madeleine, avec Marie sœur de Marthe; d'autres veulent que Marie Madeleine soit la même que la femme pécheresse; & d'autres enfin veulent que la femme pécheresse ne soit pas différente de Marie sœur de Marthe. On peut ajoûter un septiéme parti, qui est celui des douteux, qui ne voyant pas assez clair dans cette dispute, suspendent leur jugement, & ne décident ni pour la pluralité, ni pour l'unité. On peut mettre de ce nombre saint Jérôme, (*a*) saint Ambroise, (*b*) & saint Augustin traité 49. sur S. Jean, n. 3.

Les défenseurs de ces différentes opinions citent pour eux respectivement les mêmes passages de l'Ecriture. Ils en tirent des conséquences toutes opposées. Ils alléguent chacun de leur côté les Peres qui favorisent leurs sentimens. Ceux qui tiennent pour l'unité des Maries, alléguent principalement saint Clément d'Alexandrie, (*c*) Ammonius, (*d*) S. Grégoire le Grand (*e*) Chrodobert Evêque de Tours (*f*) au septiéme siécle, Béde vers le même tems, (*g*) Drutmar Moine de Corbie au neuviéme siécle, (*h*) saint Odon Abbé de Cluny, (*i*) saint Anselme, ou un Auteur que l'on a cité sous son nom sur les Evangiles, (*k*) Pierre de Blois, (*l*) saint Antonin, (*m*) Denys le Chartreux, le Cardinal Hugues, en général presque tous les Latins depuis S. Grégoire Pape.

Ceux qui défendent la pluralité, se fondent sur le témoignage de l'Auteur des Constitutions Apostoliques, (*n*) qui distingue Marie Madeleine de Marie sœur de Marthe. Théophile d'Antioche, (*o*) & saint Irénée (*p*) les distinguent aussi; de même qu'Origénes, (*q*) saint Chrysostome, (*r*) saint Macaire, (*s*) Tite de Bostres, (*t*) Théophylacte, (*u*) Euthyme, (*x*) Modeste Patriarche de Jérusalem, (*y*) & généralement presque tous les Peres Grecs. Ainsi dés le septiéme siécle, l'Orient & l'Occident étoient partagez sur cette fameuse question. Albert le Grand, & saint Thomas sans prendre parti dans cette dispute, reconnoissent que

(*a*) *Hieron. in Matt.* 26. & *l.* 2. *contra Jovin. c.* 16. & *Præfat. in Oseæ* & *Ep.* 150.

(*b*) *Ambros. lib. de Virgin.* comparé au liv. 6. sur S Luc.

(*c*) *Clem. Alex. l.* 2. *Pædag. c.* 8. Voyez M. Trévet Dissert. sur Marie Magdel. liv. 2. art. 2. p. 214.

(*d*) *Ammonius, Harmonia* 4. *Evangel.*

(*e*) *Gregor. Mag. homil.* 25. *in Evang.* & *homil.* 33. & *in* 1. *Reg.* IX.

(*f*) *Chrodobert. apud Quesnel. in Not. ad Epist. S. Leonis.*

(*g*) *Beda in Luc. lib.* 3. 6. 1.

(*h*) *Christian. Drutmar in Matt.*

(*i*) *Odo Cluniac. ser.* 2. *de Maria Magd.*

(*k*) *Anselm. seu alius in Matt.* XXVI.

(*l*) *Petr. Blesi. lib.* 3. *Ep.* 50. & *serm. de sancta Maria Magd.*

(*m*) *D. Antonin. serm. in fer.* 5. *Hebdom. Passionis.*

(*n*) *Constit. l.* 3. *c.* 6.

(*o*) *Theophil. Antioch. Comment alleg. in* 4. *Evang.*

(*p*) *Irenæ, l.* 3. *c.* 14.

(*q*) *Origen. homil.* 35. *in Matt* & *homil.* 1. & 2. *Cantic.*

(*r*) *Chrysost. homil.* 81. *in Matt.* XXVI. & *homil.* 61. *in Joan.*

(*s*) *Macar. homil.* 12.

(*t*) *Tit. Bostr. in Luc.* VII.

(*u*) *Theophyl. in Marc.* XIV. & *in Luc.* VII.

(*x*) *Euthym. in Evangel.*

(*y*) *Modest. apud Phot. Biblioth. Cod.* 275.

Digitized by Google

l'Occident suit saint Grégoire. Et en effet l'Office de la Messe, & du Breviaire dans le Rit Romain, semble supposer que Marie Madeleine, la Pécheresse, & Marie sœur de Marthe, ne sont qu'une seule personne.

Les choses étoient sur ce pied-là, lorsque Jaques le Févre d'Etaples, dans le seiziéme siécle, prétendit prouver que les trois personnes dont on vient de parler, étoient trés-distinctes, & que l'on ne devoit avoir aucun égard à l'opinion populaire qui les confondoit. Il eut pour second Josse Clictouë. (*a*) Cette dispute causa grand bruit, & la Faculté de Théologie de Paris censura l'opinion de Le Févre, le 9. Novembre de l'an 1521. Et Jean Fischer Evêque de Rochester, attaqua le sentiment de Le Févre par un Ecrit fait exprés, imprimé en 1519. Et Balthasar Sorius par un autre Ecrit imprimé à Saragosse en 1521. Laurent Surius, Jacques Evêque de Vienne, Marc Granval, Baronius, Jansenius de Gand, Maldonat, ont aussi écrit pour soutenir l'unité des Maries, contre Le Févre, & ses partisans.

Cela n'a pu empêcher que d'autres Savans n'entrepriſſent dans la suite la défense de Jaques Le Févre. M. Louvet en 1636. fit imprimer un Traité sur cette matiére, avec l'Approbation de M. Châtelain Syndic de la Faculté de Théologie de Paris, qui explique les motifs politiques de la Censure de Sorbonne, & qui dit que si la question étoit à juger, elle ne seroit pas décidée comme elle l'avoit été alors. Casaubon, (*b*) Estius, (*c*) M. de Launoy, (*d*) Boulanger Jésuite, (*e*) & Turrien de la même Compagnie, (*f*) Zégers (*g*) Cordelier, célébre Interprète, Salméron, (*h*) & plusieurs autres encore depuis, ont travaillé pour établir la pluralité des Maries, pendant que d'autres défendoient l'unité.

Le R. P. Alexandre Dominicain, (*i*) les RR. PP. Lami, (*k*) & Mauduit (*l*) de l'Oratoire, & le R. P. Pezron (*m*) de l'Etroite Observance de Cîteaux, se sont mis sur les rangs pour soutenir ce dernier sentiment. Mais M. Mauconduit, (*n*) M. Anquetin Curé de Léons, (*o*) M. de Tillemont, (*p*) M. Baillet, (*q*) & M. Le Févre Docteur de Sorbonne,

---

(*a*) *Jodoc. Clictov. Epist. dedicatoria ad Francisc. Molim. præfixa Tractatui Jacobi Fabri Stapul. Idem Clictov. discept. 1. & 2. adver. Marc. Grandivall. Paris. an. 1519.*

(*b*) *Casaub. in Baron. Exercit. 14.*

(*c*) *Estius, orat. 14. Qua est de Maria Magdalena.*

(*d*) *Launoy, de Commentitio Lazari, & Magdal. & in Provinciam appulsu.*

(*e*) *Bulenger. Distrib. 3. p. 15.*

(*f*) *Turrian. in Consens. l. 3. c. 6.*

(*g*) *Zegers. in Joan. 12.*

(*h*) *Salmeron. t. 9. tract. 49.*

(*i*) *Natal. Alex. in hist. Eccles. sæcul. 1. Dissert. 17. p. 188.*

(*k*) *Lami, Harmon. in Evangel. & Epist. Gallica. p. 96.*

(*l*) Mauduit, Analyse des Evang. tom. 2. à Paris 1695.

(*m*) Pezron, hist. Evang. tom. 2. p. 337. à Paris 1696.

(*n*) Mauconduit, imprimé en 1685.

(*o*) Anquetin, Dissert. sur Marie Magdeleine, à Paris 1699.

(*p*) Tillemont, hist. Eccles. t. 2. p. 30. & 512.

(*q*) Baillet, Vie des Saints, mois de Juillet, 22. jour.

Digitized by Google

dans ſes Animadverſions ſur le P. Alexandre, qui ont été ſupprimées, ont écrit pour la pluralité. Le P. Lami ayant vû la Diſſertation de M. Anquetin, où ſon ſyſtême étoit attaqué, le défendit par deux Lettres imprimées en 1699. On vit en même-tems un petit Traité anonyme intitulé : *Réflexions contre la Diſſertation faite ſur ſainte Madeleine*. Mais un Eccléſiaſtique du Diocéſe de Roüen, qui eſt peut-être M. Anquetin lui-même, y répondit par trois Lettres imprimées. En dernier lieu M. Trevet Curé de Gomecourt, a fait imprimer en 1713. une longue Diſſertation, pour maintenir l'unité de Marie Madeleine, Marie ſœur de Lazare, & la femme péchereſſe, contre quelques Auteurs modernes. C'eſt principalement à Meſſieurs Anquetin, Tillemont & Baillet qu'il en veut. Voilà quel a été juſqu'ici l'état de cette fameuſe diſpute.

Dans l'engagement où nous nous trouvons de nous expliquer ſur ce ſujet, nous ne pouvons prendre un parti plus ſûr, & plus convenable, que de propoſer les principales raiſons que l'on apporte tant pour l'unité, que pour la pluralité des Maries ; afin de mettre le Lecteur, & de nous mettre nous-mêmes en état de nous déterminer avec connoiſſance, & d'embraſſer l'un ou l'autre de ces deux partis

ARTICLE PREMIER.

Raiſons pour l'unité des Maries.

I. LE ſentiment qui ſoutient l'unité des Maries, eſt preſque le ſeul qui ſoit reçû dans l'Egliſe d'Occident, depuis le ſptiéme ſiécle, c'eſt-à-dire, depuis ſaint Grégoire le Grand. Or une poſſeſſion de mille ans ; toûjours ſoutenuë par les Ecrivains Catholiques, eſt un titre contre lequel il faut des preuves qui approchent de la démonſtration. Un ſentiment inſéré depuis tant de ſiécles dans les Offices Eccléſiaſtiques, prêché au peuple, & qui fait partie de la tradition des Fidéles, doit paſſer pour inviolable ; à moins qu'on n'ait ou des Textes, ou des raiſons du contraire, capables de balancer une ſi grande autorité. Les adverſaires de cette opinion conviennent eux-mêmes que leurs preuves ne ſont point démonſtratives, & que les Textes de l'Ecriture ne ſont pas tels, qu'on n'y puiſſe rien oppoſer. La diverſité des ſentimens qui regne encore aujourd'hui parmi les Critiques ſur ce ſujet, en eſt une preuve. Ils ne ſont donc point recevables à venir troubler l'Egliſe Latine dans ſa poſſeſſion, ni les Fidéles dans la ferme perſuaſion où ils demeurent depuis long-tems, que Marie ſœur de Lazare, Marie Madeleine, & la femme péchereſſe ne ſont qu'une ſeule perſonne.

Digitized by Google

II. Les Evangéliſtes nous marquent d'une maniére trés-expreſſe que Marie Madeleine achetta des parfums, pour embaumer le Corps de JESUS-CHRIST aprés ſa mort. (*a*) Les mêmes Evangéliſtes (*b*) témoignent que JESUS, ſix jours avant la Pâque, en parlant à Marie ſœur de Marthe, & de Lazare, lui prédit qu'elle l'embaumeroit aprés ſa mort, & que ſon action ſeroit prêchée par tout le monde. Marie Madeleine, & Marie ſœur de Lazare ne ſont donc qu'une même perſonne, puiſque c'eſt Marie Madeleine qui exécute la prédication, que le Sauveur avoit faite Marie ſœur de Marthe.

On convient entre les Ecrivains qui ſont entrez dans cette diſpute, que Marie Madeleine s'eſt miſe en devoir d'embaumer le Corps du Sauveur, & que Marie ſœur de Marthe, & du Lazare, eſt celle qui répandit un parfum d'épis de nard ſur les pieds du Sauveur qui étoit à table chez Simon le Lépreux. Il n'y a donc de difficulté que ſur le ſens des paroles des Evangéliſtes, qui rapportent que JESUS-CHRIST dit à ceux qui murmuroient de la ſainte profuſion de Marie: (*c*) *Laiſſez-la, afin qu'elle garde ce parfum pour le tems de ma ſépulture*; ou comme dit ſaint Matthieu: (*d*) *En répandant ce parfum ſur mon Corps, elle l'a fait pour m'enſevelir*; & ſelon ſaint Marc: (*e*) *Elle a fait ce qui étoit en ſon pouvoir; elle a prévenu l'embaumement de mon Corps pour ma ſépulture.*

Sur ces Textes, voici le raiſonnement que l'on forme. JESUS-CHRIST a dit que Marie qui l'oignit à Béthanie, dans la maiſon de Simon le Lépreux, prévenoit par cette action l'embaumement de ſon Corps. Or il eſt conſtant que celle qui entreprit de l'embaumer aprés ſa mort, étoit Marie Madeleine. Marie Madelene eſt donc la même que Marie ſœur de Marthe. C'eſt la même perſonne qui prévient l'embaumement de la ſépulture du Sauveur, qui entreprend de l'embaumer effectivement aprés ſa mort. JESUS-CHRIST dit qu'elle prévient cet embaumement, parce qu'il prévoyoit qu'elle n'auroit pas le loiſir, ni le moyen de le faire, à cauſe qu'il la devoit prévenir par ſa Réſurrection. C'eſt-là ce que l'on dit de plus ſpécieux, pour ſoutenir l'unité des Maries.

Mais on peut répondre à ces raiſons. 1°. Que l'action de Marie ſœur de Marthe, qui répand un parfum ſur la tête de JESUS-CHRIST ſix jours avant ſa mort, n'a aucune liaiſon néceſſaire avec celle de Marie Madeleine, qui entreprend d'embaumer ſon Corps aprés ſa mort. Ce ſont deux actions toutes différentes, qui peuvent avoir été faites par deux perſonnes qui n'ont aucun rapport enſemble. 2°. On ſuppoſe ſans aucune bonne preuve, que JESUS-CHRIST a prédit que Marie ſœur de Marthe l'embau-

(*a*) *Marc.* XVI. 1. 2.
(*b*) *Matt.* XXVI. 2. *Marc.* XIV. 3. *Joan.* XII. 1.
(*c*) *Joan.* XII. 3.
(*d*) *Matt.* XXVI. 12.
(*e*) *Marc.* XIV. 8.

Digitized by Google

meroit aprés sa mort, ou du moins qu'elle feroit ses efforts pour l'embaumer. On peut donner à ces paroles plusieurs autres sens trés-naturels: (a) *Laissez la, afin qu'elle garde ce parfum pour ma sépulture.* On sait qu'elle ne le garda pas, puisqu'elle l'avoit déja répandu. Il faut donc qu'il ait voulu dire, selon saint Matthieu: (b) *En répandant ce parfum sur mon Corps, elle l'a fait pour m'ensevelir.* C'est *comme si elle avoit voulu prévenir mon embaumement*, ainsi que l'explique saint Marc. (c) Son action est un prélude, une figure, une représentation de ce qui doit bien-tôt m'arriver.

3°. On ne peut pas conclure que Marie sœur de Marthe, ait voulu entreprendre d'embaumer le Corps de JESUS-CHRIST, de ce que JESUS-CHRIST lui dit qu'elle avoit prévenu sa sépulture par le parfum qu'elle venoit de répandre sur sa tête: Car si alors elle avoit prévenu cet embaumement, il n'étoit pas nécessaire qu'elle le recommençât aprés sa mort, & si JESUS-CHRIST a voulu prédire qu'elle entreprendroit inutilement de l'embaumer, elle n'a pas dû l'entreprendre, puisque JESUS-CHRIST lui avoit dit qu'elle le feroit inutilement.

III. Saint Jean parlant de la maladie de Lazare, (d) dit que Marie sa sœur étoit celle qui avoit répandu des parfums sur les pieds de JESUS-CHRIST. Or il n'avoit encore parlé d'aucune onction faite par Marie; & les autres Evangélistes avant cela ne parlent que de celle qui fut faite assez long-tems auparavant par la femme péchereſſe, chez Simon le Pharisien (e) Il est donc trés-naturel de croire que saint Jean a voulu marquer l'action de cette péchereſſe, qui étoit célébre dans l'Eglise: Ainsi Marie sœur de Marthe, & la femme péchereſſe ne seront que la même personne.

Mais on dit à cela (f) qu'il est fort possible que saint Jean ait rapporté cette circonstance par anticipation, pour faire connoître Marie par un endroit qui lui étoit honorable, & que JESUS-CHRIST avoit prédit qui seroit prêché par tout le monde. (g) Lorsque S. Jean écrivoit son Evangile, cette action étoit déja fort célébre parmi les Fidéles. C'est ainsi que les autres Evangélistes en parlant de la vocation de Judas à l'Apostolat, remarquent que c'est celui qui trahit JESUS-CHRIST, quoiqu'ils n'ayent encore rien dit de sa trahison.

IV. Les autres passages des Evangélistes paroissent plûtôt contraires, que favorables à l'opinion de l'unité; aussi les défenseurs de cette opinion n'ont pas coutume de s'en prévaloir. Ils se contentent de dire qu'ils

(a) *Joan.* XII. 7.
(b) *Matt.* XXVI. 12.
(c) *Marc.* XIV.
(d) *Joan.* XI. 2.
(e) *Luc.* VII. 37.
(f) *Author. Quæst. Inter opera S. Aug. t.* 3. *qu.* 94. *p.* 85. *Est. orat.* 14. *Tillemont, alii.*
(g) *Matt.* XXVI. 13.

Digitized by Google

ne leur ſont pas contraires, & qu'on peut les expliquer dans le ſyſtême qu'ils ſoutiennent, & répondre aux objections qu'on en tire contre eux. Pour y réüſſir plus aiſément, & pour en tirer même quelque avantage en faveur de leur cauſe, ils ont inventé de nouvelles hypothéſes pour l'arrangement des faits marquez dans l'Evangile, & pour donner des ſens nouveaux à certains termes qui les embarraſſent.

Par exemple, le P. Lami, & le P. Mauduit croyent que le repas qui eſt rapporté dans ſaint Luc, (*a*) & où une femme péchereſſe vint baigner les pieds de JESUS de ſes larmes, & les eſſuyer de ſes cheveux, ſe fit à Béthanie, auſſi-bien que cet autre ſouper dont parlent ſaint Matthieu, (*b*) ſaint Marc, (*c*) & ſaint Jean, (*d*) où Marie ſœur de Lazare répandit un vaſe de parfum ſur la tête du Sauveur. Le P. Lami ſuppoſe que nôtre Seigneur dés le commencement de ſa prédication, honora Marie, & Marthe de ſon amitié, & qu'il logeoit ordinairement chez elle, lorſqu'il alloit à Jéruſalem. Il ſuppoſe que le repas où Marthe ſe plaignit que Marie ne ſe mettoit point en peine de la ſoulager, (*e*) ſe fit un peu aprés le baptême de JESUS-CHRIST, & qu'il a précédé l'autre repas, où la même Marie déja pénitente, & convertie, quoiqu'elle n'eût pas entiérement changé de conduite à l'extérieur, vint à la maiſon de Simon le Phariſien, & y donna publiquement tant de marques de piété, & de repentir. Mais dans ce ſyſtême, il faut renverſer l'ordre de ſaint Luc, & mettre ce qui eſt dit au Chapitre X. avant ce qui eſt raconté au Chapitre VII, ſans compter que le repas qui ſe fit chez Simon le Phariſien, arriva à Naïm, & non à Béthanie, comme on le montrera ci-aprés.

Le P. Pezron, (*f*) auſſi défenſeur de l'unité de Maries, déclare d'abord que les faits dont il compoſe l'hiſtoire de la Madeleine, répandus comme ils le ſont dans les Evangiles, laiſſeront toûjours l'eſprit dans la confuſion; mais que détachez de leur place, pour les réduire en forme d'hiſtoire particuliére, on les comprendra aiſément. Cet aveu eſt déja un fâcheux préjugé contre ſon ſyſtême. Les faits rapportez dans les Evangéliſtes n'ont de force pour perſurder, qu'autant qu'ils ſont enchaſſez dans leur place; & en les en tirant, on en peut compoſer une chaîne arbitraire: de ſorte qu'il n'y aura preſque rien qu'on ne faſſe dire à l'Evangile.

Il avouë que Marie Madeleine étoit de Galilée, & qu'elle tiroit ſon nom d'une bourgade nommée *Magdalum*: Que Lazare, qu'il ſuppoſe être ſon frere, & Marthe ſa ſœur, étoient de la même Province. Marie avoit été dans le libertinage, & dans la coquetterie; mais non pas juſqu'à

(*a*) *Luc.* VII. 37.
(*b*) *Matt.* XXVI. 1. 2. 3.
(*c*) *Marc.* XIV. 1. 2. &c.
(*d*) *Matt.* XII. 1. 2. &c.
(*e*) *Luc.* X 38.
(*f*) *Pezron, hiſt. Evang. t. 2. p. 350. & ſeq.*

Digitized by Google

l'impudicité. Dieu pour la punir, la livra à sept Démons, qui l'obsédérent pendant un tems. JESUS-CHRIST étant venu à Naïm, & y ayant ressuscité un jeune homme, le bruit de ce miracle y attira Marie. Elle trouva JESUS chez Simon le Pharisien, qui étoit des amis de sa maison. Là elle fut délivrée non-seulement de ses crimes; mais aussi des Démons qui la tourmentoient. Cela se passa vers le mois de Janvier, ou de Février de la seconde année de la prédication du Sauveur.

Le mois d'Avril, ou de May suivant, elle se mit à le suivre. Quelque tems aprés, JESUS-CHRIST vint dans le bourg, dont Lazare, & Marthe étoient apparemment Seigneurs; & ce fut-là que Marthe se plaignit que Marie sa sœur, qui étoit déja à la suite de JESUS-CHRIST, ne se mettoit point en peine de la soulager. JESUS leur déclara le dessein qu'il avoit pris de quiter entiérement la Galilée, & les engagea de venir s'établir à Béthanie, prés de Jérusalem. Lazare, & Marthe quitterent donc la Galilée, ; & Simon le Lépreux, qui est, selon lui, le même que Simon le Pharisien de Naïm, en fit autant. Ils s'établirent tous à Béthanie, où JESUS alloit souvent les voir, & où il ressuscita Lazare; & ce fut là que quelque tems aprés, Marie sœur de Lazare répandit sur la tête de JESUS un parfum précieux, & qui aprés sa mort entreprit de l'embaumer. Voilà un système historique fort suivi, & assez bien imaginé. Mais est-il bien vrai? Je ne pense pas que le Pere Pezron lui-même l'ait jamais crû ainsi. Il ne le donne que comme un système probable.

Le Pere Mauduit (*a*) pretend que Marie Madeleine, autrement Marie sœur de Marthe, étoit de Béthanie, prés de Jérusalem; que cette derniere ville avoit été le théatre des ses débauches; que s'étant convertie, elle alla en Galilée, où d'ailleurs elle pouvoit avoir de grands biens, si le Château de Magdalon lui appartenoit; que de-là elle suivit JESUS-CHRIST en Judée, & qu'à Béthanie elle oignit deux fois le Sauveur, toutes les deux fois chez Simon le Lépreux, ou le Pharisien; car il croit que c'est le même: La prémiére fois au commencement de sa conversion; & la seconde fois, six jours avant la mort du Sauveur. Tout cela n'est inventé que pour tâcher de concilier les Evangélistes, qui nous donnent des caracteres différens des deux Maries, la Madeleine, & la sœur de Marthe.

Le P. Aléxandre (*b*) à son tour dit que la même Marie a pû demeurer en différens tems à Naïm, & à Béthanie. Elle put demeurer d'abord à Naïm, soit qu'elle y fût mariée, ou qu'elle y fût attachée à quelque homme puissant. C'est-là où elle vécut dans la débauche. Elle pouvoit y

(*a*) Analyse de l'Evangile, t. 2. p. 480.
(*b*) *Natal. Alex. hist. nov. Testam. tom.* 3. *Dissert.* 17. *p.* 191. *& seq.*

avoit une maiſon, auſſi-bien qu'à Béthanie. Aprés ſa converſion, elle put revenir à Béthanie, & demeurer avec Lazare, & Marthe ſes frere & ſœur. Il ajoute que quand l'Evangile dit que Madeleine étoit péchereſſe, on ne doit pas l'entendre d'une proſtitution publique; mais d'un commerce de galanterie qu'elle entretenoit avec quelque perſonne riche, & puiſſante; ce qui donnoit du ſcandale à toute la ville; ou ſimplement parce qu'elle étoit trop coquette dans ſes habits, & trop paſſionnée pour les parures.

A l'égard de ſa poſſeſſion du Démon, il l'explique ou dans un ſens métaphorique, du péché qui poſſédoit ſon ame; ou d'une poſſeſſion réelle, mais qui lui laiſſoit des intervales, pendant leſquels elle a pû penſer à ſon ſalut, s'approcher de JESUS CHRIST, & en recevoir la guériſon du corps, & de l'ame. Enfin il ſoutient que l'onction que le Sauveur reçut à Naïm chez Simon le Phariſien, & celle qu'il reçut à Béthanie chez Simon le Lépreux, ont été faites par la même perſonne, mais en différens tems, & en différens lieux; & qu'elle eſt nommée tantôt péchereſſe, tantôt Marie ſœur de Lazare, & tantôt Marie ſœur de Marthe, & de Lazare; tantôt Marie ſimplement, ſuivant les circonſtances, comme il ſe pratique tous les jours envers les perſonnes qui ont plus d'un nom.

Toutes ces réponſes pourroient contenter, ſi l'on avoit auparavant donné quelques bonnes preuves pour montrer que Marie Madeleine, Marie ſœur de Marthe, & la femme péchereſſe, & délivrée de ſept Démons, ne ſont véritablement qu'une même perſonne. Quand le fait eſſentiel eſt bien appuyé, on eſt facile à admettre les explications, & les ſolutions qu'on donne pour réſoudre les difficultez qui ſe rencontrent dans l'hiſtoire. On pardonne même les hypothéſes plauſibles; parce que quand elles ne ſeroient pas vraies, on eſt sûr que le fond de la choſe eſt certain. Mais ici l'édifice manque par le fondement. Nous voudrions que l'on commençât par nous montrer diſtinctement que ces trois perſonnes, dont on voit des actions différentes, ne ſont qu'une; & aprés cela, que l'on forme des ſyſtêmes tant qu'on voudra, pour concilier ce qui paroîtra difficile à expliquer.

ARTICLE

Digitized by Google

ARTICLE II.

Que Marie Madeleine, & la femme pénitente ſont la même perſonne, différente de Marie ſœur de Marthe.

CE ſentiment tient une eſpéce de milieu entre celui qui confond les trois Maries en une, & celuï qui les diſtingue, & qui en fait trois perſonnes. Voici les preuves dont on peut s'appuyer pour montrer que marie Madeleine n'eſt pas différente de la femme péchereſſe, & pénitente qui oignit les pieds du Sauveur chez Simon le Phariſien. Les caracteres, & les actions de ces deux perſonnes, n'ont rien d'incompatible; pluſieurs Peres (*a*) les ont confondus, & on cite mal-à-propos ces Peres pour l'unité des trois Maries. Il y a bien de la différence entre dire que Marie Madeleine n'eſt pas différente de la femme péchereſſe, qui oignit les pieds du Sauveur à Naïm, & dire que l'une, & l'autre ne ſont qu'une avec Marie ſœur de Lazare. Saint Luc (*b*) aprés avoir raconté l'action de la femme péchereſſe, mais convertie, & l'onction qu'elle donna à JESUS dans la maiſon de Simon le Phariſien, & la maniére conſolante dont JESUS la renvoya, en lui diſant; *Allez en paix;* continuë, & dit: (*c*) Que JESUS alloit prêchant par les villes, & les bourgades de la Galilée, & qu'il étoit accompagné de ſes douze Apôtres, & *de quelques femmes qu'il avoit délivrées des eſprits impurs, & guéries d'autres infirmitez, entr'autres de Marie Madeleine, d'où il étoit ſorti ſept Démons, de Jeanne femme de Chuſa, de Suſanne, & de pluſieurs autres.*

M. Toynard (*d*) croit qu'elles avoient été guéries, & délivrées du Démon environ ſix mois auparavant, & qu'il eſt trés-vraiſemblable que c'eſt la même perſonne qui eſt décrite aux pieds du Sauveur, dans la maiſon de Simon le Phariſien, & qui un peu aprés eſt nommée de ſon nom Marie Madeleine, & miſe à la tête des femmes pieuſes qui accompagnoient JESUS-CHRIST dans ſes voyages.

Les défenſeurs de l'unité des Maries ſont intriguez quand il s'agit de donner le nom de *péchereſſe* à Marie ſœur de Lazare. Ce nom de péchereſſe dans l'acceptation ordinaire des Peres, & des Interprétes, marque une femme de mauvaiſe vie, une proſtituée. Or tout ce que l'on ſait de

(*a*) *Beda. Alcuin. Petr. Damiani Petr. Cell. Bernard. alii plures. Quos vide ad finem hujus Diſſert.*

(*b*) *Luc.* VII. 37.

(*c*) *Luc.* VIII. 1. 2. *& ſequ.*

(*d*) *Toynard. Harm. p.* 2. *art.* 89. *ad Marc.* 1. 39. *& pag.* 36, *art.* 127.

Digitized by Google

la vie de Marie sœur de Marthe, ne nous en donne point du tout cette idée. C'est une tache dont assurément on devroit se faire scrupule de charger l'Amante de JESUS-CHRIST, sans en avoir des preuves, je ne dis pas apparentes, mais nécessaires.

Le Pere Lami en a vû l'inconvénient, & il a travaillé à diminuer l'horreur que le nom de *pécheresse*, dans une femme, laisse naturellement dans l'esprit. Il veut que *pécheresse* ne signifie en général qu'une femme qui n'est point exacte à observer la Loi. Mais encore à quel point de la Loi Marie manquoit-elle ? Il le trouve dans le nom de Madeleine, qu'il suppose qu'elle portoit. *Magdeleine*, en Hébreu *Maggadela*, peut signifier une femme qui frise ses cheveux. Le crime de Marie sœur de Marthe, étoit donc d'être trop curieuse de ses cheveux, de prendre un trop grand soin de les friser. Voilà ce qui lui a fait donner le nom de *pécheresse*. Il ajoûte que les Rabbins mettent l'action de friser ses cheveux, parmi les œuvres défenduës le jour du sabbat. J'en appelle au Pere Lami lui-même pour juger de la solidité de cette preuve. Il est pourtant remarquable qu'il avouë que si sous le nom de *pécheresse*, on doit entendre une prostituée, Marie Magdeleine ne peut être Marie sœur de Lazare ; (*a*) parce que la prostitution étoit sévérement défenduë dans Israël : (*b*) & Philon assure qu'elle l'étoit sous peine de la vie. (*c*)

Le Pere Alexandre ne croit pas que la femme pécheresse de l'Evangile ait fait profession publique d'impudicité, mais simplement qu'elle avoit un commerce de galanterie avec quelque homme puissant ; & que quand on avoüeroit qu'elle auroit été publiquement engagée dans un commerce infâme, on n'en pourroit pas inférer qu'elle fût étrangére à la race d'Israël, ni qu'elle ne fût pas ce que nous en dit l'Evangile ; puisqu'encore que la loi défendît la prostitution, elle n'y avoit attaché aucune peine corporelle, & qu'il n'est que trop certain que les défenses du Seigneur furent mal observées à cet égard. Moyse comme prévoyant ce qui devoit arriver défend de recevoir dans le Temple le prix d'un prostitué, ou d'une prostituée, (*d*) & interdit aux Prêtres d'épouser des femmes de mauvaise vie. (*e*) *Scortum, & vile prostibulum non ducent uxorem.* Enfin deux femmes prostituées parurent devant Salomon, s'accusant réciproquement d'avoir étouffé leurs enfans. (*f*)

Mais on a beau exténuer la force du mot de *pécheresse*, & en écarter l'idée odieuse qu'il renferme, lorsqu'on parle d'une femme ; on ne levera jamais la répugnance que l'on a d'imputer à Marie sœur de Lazare, ni

(*a*) Voyez le P. Lami, Harm. liv. 4. ch. 10. & Dissert. Franç. p. 98.
(*b*) *Deut.* XXIII. 17.
(*c*) *Philo de Joseph. p.* 533. Παρ' ἡμῖν δὲ οὐδ' ἑκοῦσα ἐξὸν, ἀλλὰ καὶ τῆς ἐπιτιμίου ἕνεκεν ἀθέσμου δίκης θανάτου.
(*d*) *Deut.* XXIII. 18.
(*e*) *Levit.* XXI.
(*f*) 3. *Reg.* III. 16.

Digitized by Google

la proſtitution publique, ni l'attachement ſcandaleux à un homme, quel qu'il ſoit, ni en un mot, aucun des déſordres qui peuvent faire donner à une femme le nom de péchereſſe. Rien n'eſt plus incompatible que ces caracteres certains que l'Evangile donne à Marie, & ceux que ce nom enferme dans ſon idée. Ce ſont donc deux perſonnes diverſes que l'Ecriture a voulu déſigner ſous les noms de femme péchereſſe, & de Marie ſœur de Marthe, On verra dans l'article ſuivant d'autres traits qui prouvent encore mieux la différence de ces deux perſonnes, & on y trouvera la réponſe aux objections que l'on peut former contre la pluralité. Les Grecs font une Fête particuliére de la ſainte Pénitente, comme diſtinguée de Marie Madeleine, & de Marie ſœur de Marthe, le 21. de Mars.

Je ne diſſimulerai pas que ce ſentiment ſouffre ſes difficultez; & il faut tâcher de répondre à ce qu'on peut lui oppoſer de plus plauſible. Il n'eſt parlé qu'une ſeule fois dans l'Evangile de la femme péchereſſe. Saint Luc raconte que JESUS-CHRIST ayant reſſuſcité le fils de la veuve de Naïm, fut invité par un Phariſien nommé Simon, de venir manger chez lui. (a) Etant à table, une femme qui étoit connuë dans la ville pour péchereſſe, vint par derriére lui répandre ſur ſes pieds une boëtte de parfums, & commença à lui en oindre les pieds; les arroſant de ſes larmes, & les eſſuyant de ſes cheveux. Le Phariſien en fut ſcandaliſé, & jugea que JESUS-CHRIST n'étoit pas Prophéte, puiſqu'il ne connoiſſoit pas qui étoit cette femme qui le touchoit. JESUS pénétrant la penſée du Phariſien, lui propoſa une parabole de deux débiteurs, dont l'un devoit plus, & l'autre devoit moins à leur Maître. Le Maître remit la dette à l'un, & l'autre: Lequel des deux aime davantage ſon bienfaiteur, dit JESUS-CHRIST: Le Phariſien répliqua: Je penſe que c'eſt celui à qui il a remis une plus groſſe ſomme. JESUS en conclut que cette femme l'aimoit beaucoup, parce qu'il lui remettoit beaucoup de péchez. En même-tems il la renvoya, en lui diſant: Allez en paix, Quelques lignes aprés, l'Evangéliſte dit que Marie Madeleine, & quelques autres femmes ſuivoient le Sauveur dans le cours de ſes prédications.

Pour prouver que Madeleine eſt différente de la péchereſſe, on dit: 1°. Marie Madeleine a été délivrée de ſept Démons avant ſa converſion: Elle n'étoit donc pas cette pécheteſſe ſcandaleuſe, connuë dans toute la ville par ſes débauches. La qualité de poſſedée, & de débauchée en rigueur, ne ſont point incompatibles: mais on ne conçoit guéres qu'une femme poſſedée de ſept Démons, puiſſe faire le métier de proſtituée. 2°. Marie Madeleine étoit de *Magdalum*, & c'eſt de-là qu'elle tiroit ſon

(a) *Luc.* VII. 11. 12. 13. 36. 37. *& ſequ.*

Digitized by Google

nom, comme on l'a montré ci-devant; la pécheresse étoit de Naïm, & connuë dans cette ville pour pécheresse: Ce sont donc deux personnes toutes differentes. 3°. Madeleine a été de la suite de JESUS-CHRIST, au moins pendant les deux derniéres années de sa prédication; au lieu que la pécheresse n'a pû le suivre même aprés sa conversion, sans que la réputation de JESUS-CHRIST fût exposée à toute la médisance, & à toute la malignité de ses ennemis. 4°. Enfin la femme pécheresse n'a jamais été nommée Marie Madeleine, ni Marie Madeleine la femme pécheresse: Ce sont donc deux personnes, qui n'ont rien de commun l'une avec l'autre.

On peut répondre à ces raisons. 1°. Que si l'on explique la possession de Marie Madeleine dans un sens allégorique, avec quelques Peres, cela même prouvera qu'elle a été une pécheresse fameuse, & scandaleuse. Que si on l'entend d'une possession réelle de sept Démons, on pourra dire que cette possession n'étoit pas continuelle; mais qu'elle lui laissoit de longs intervales, qui ne l'empêchoient point de continuer ses honteux commerces. Elle étoit possédée apparemment par ces Démons d'impureté, dont il est quelquefois parlé dans les Livres saints. (a) On sait que la possession de Saül par exemple, ne l'empêchoit ni d'aller à la guerre, ni de vaquer aux autres fonctions de la vie; si ce n'est durant ses accés, qui étoient assez rares. Il en pouvoit être de même de Marie à proportion.

2°. Marie Madeleine pouvoit être native de Magdalum, & tirer de-là son nom; & toutefois être connuë à Naïm pour femme de mauvaise vie. Le bourg de Magdala n'étoit pas bien éloigné de Naïm. Soit qu'elle exerçât ses commerces de galanterie à Naïm, à Magdala, à Tibériade, ou ailleurs, il nous suffit qu'elle fût connuë à Naïm pour pécheresse. C'en est assez pour vérifier ce que dit d'elle l'Evangéliste.

3°. Saint Luc ne nous raconte point que Marie Madeleine se soit mise à la suite de JESUS-CHRIST, qu'aprés avoir raconté la conversion, & la pénitence de la femme pécheresse. Ainsi rien n'empêche que cette même pécheresse, aprés sa conversion, ne l'ait suivi, & qu'elle ne soit une même personne avec Madeleine. Elle avoit pû être délivrée des Démons; & tirée de ses grands désordres, quelque tems avant qu'elle parût chez Simon le Pharisien. Cet homme la supposoit encore dans l'habitude du crime; mais on n'en peut pas inférer qu'elle y fût toujours. Sa conversion n'éclatta proprement que lorsqu'elle vint se jetter aux pieds de JESUS-CHRIST, & qu'elle y versa des torrens de larmes pour l'expiation de ses anciens péchez.

L'inconvénient que l'on craint de la part de la médisance des Phari-

(a) Osée IV. 12. *Spiritus fornicationum decepit eos.*

Digitized by Google

siens, & des autres ennemis de JESUS-CHRIST, seroit plus grand, si l'on ne savoit que le Sauveur ne s'est point fait un point d'honneur de n'avoir en sa compagnie que des gens de bien. Il avoit choisi un Publicain, pour le mettre au rang de ses Apôtres. (*a*) Il s'est moqué de ceux qui se formalisoient qu'il mangeât avec les Publicains, & les pécheurs. (*b*) Il a dit aux Pharisiens que les Publicains, & les femmes de mauvaise vie les précéderont dans le Royaume des Cieux. (*c*) La coutume qui autorisoit les Prédicateurs à mener avec eux des femmes pieuses, qui les servoient, sa réserve, sa modestie, & sa sagesse le mettoient fort à couvert des réproches des Juifs. D'ailleurs la conversion si publique de Madeleine, son âge; car elle devoit déja avoir quelque âge; sa guérison précédente, un changement total dans sa vie, la mettoient au-dessus de tout soupçon, & prévenoient le scandale qui auroit pû arriver, en voyant à la suite du Sauveur une femme connuë autrefois pour pécheresse dans son pays. Enfin cette objection retombe encore plus sur les défenseurs de l'unité des Maries que sur nous.

4°. J'avoüe que les Evangélistes ne donnent jamais à Marie Madeleine le nom de pécheresse, ni à la pécheresse le nom de Marie Madeleine: mais aussi ils n'appellent jamais la pécheresse par son propre nom. Ainsi on ne peut pas conclure qu'elle n'ait pas au celui de Madeleine. Saint Luc ou par ménagement, ou par quelqu'autre raison, n'a pas voulu l'appeller par son nom, lorsqu'il s'agit de raconter ce qui étoit arrivé chez Simon le Pharisien. Il s'est contenté de dire en général qu'un *femme pécheresse* s'approcha de JESUS, & répandit sur ses pieds un vase de parfum. La maniére dont le Pharisien prit la chose, & le nom odieux de pécheresse qu'il donna à cette femme, ont pû déterminer l'Ecrivain sacré à s'exprimer comme il a fait, en racontant ce qui se passa chez le Pharisien: mais aussi tôt aprés il l'appelle par son propre nom Marie Madeleine, dés qu'il s'agit de la mettre au rang des saintes femmes, qui suivoient le Sauveur.

Au reste je ne prétens pas soutenir ce sentiment comme certain; je dis seulement qu'il me paroît beaucoup plus probable que celui qui confond les trois Maries, & que les objections que l'on forme contre lui, ne sont pas sans replique. Celui qui tient pour les trois Maries, comme trois personnes différentes l'une de l'autre, a aussi ses degrez de probabilitez, comme on le va voir.

(*a*) *Matt.* IX. 9.
(*b*) *Matt.* IX. 11. XI. 19.
(*c*) *Matt.* XXI. 31.

Digitized by Google

ARTICLE III.

Que Marie Madeleine, Marie sœur de Marthe, & la femme pénitente, sont trois personnes diverses.

LEs défenseurs de ce sentiment (*a*) prétendent que leur opinion a cela d'avantageux, qu'étant négative, elle n'engage à aucune preuve. Aucun passage du nouveau Testament ne marque que les trois femmes dont il s'agit, ne soient qu'une même personne; nous sommes donc en droit de demander pourquoi on les confond, & on n'est pas en droit de nous demander pourquoi nous ne les confondons pas. C'est à ceux qui soutiennent qu'elles ne sont point distinguées, à faire tous les frais de la preuve. Il s'agit d'un fait historique bien marqué dans les Evangiles, qui appellent ces trois personnes de trois noms divers; l'une pécheresse, l'autre Marie sœur de Marthe, l'autre Marie Madeleine; & qui leur attribuent des actions différentes. Pour soutenir donc qu'elles ne sont qu'une même personne, on ne doit se contenter ni de présomption, ni de raisons de convenance, ni de témoignages d'Auteurs éloignez; il faut des preuves de fait, & des Textes exprés.

Or on a vû dans les deux articles précédens, qu'il s'en faut bien que les preuves dont on établit l'unité, ne soient de cette nature. On ne produit qu'un seul texte de l'Evangile, pour montrer que Marie sœur de Marthe & Marie Madeleine sont la même; & encore ce Texte est-il trés-équivoque, & la conséquence qu'on en tire n'est nullement nécessaire. Pour prouver que Marie sœur de Lazare, est la même que la pécheresse, on n'a aucun Texte exprés. On a vû dans quels embarras se jettoient ceux qui vouloient défendre ce sentiment, & quelles suppositions ils étoient obligez de faire. Pour le reste de leurs preuves, elles se réduisent à dire que l'opinion de l'unité ne choque point la sainte Ecriture, qu'elle est la plus commune dans les Offices de l'Eglise, qu'elle est en possession dans l'Occident depuis saint Grégoire Pape, & qu'elle a été soutenuë par un grand nombre de savans Docteurs, & d'Interprétes de l'Ecriture.

Mais aucune de ces raisons ne suffit dans le cas dont il s'agit. La possession dont on se fait honneur, n'a jamais été paisible. Elle a été souvent troublée, & elle l'auroit été encore plus souvent, si l'on eût étudié la matiére plus à fond, & avec moins de prévention. Dans une question de

(*a*) Anquetin, Dissert. sur sainte Madeleine, p. 1. 2.

Digitized by Google

fait, qui d'ailleurs n'eſt point de foi, ni le tems, ni l'autorité ne forment point de preſcription légitime. L'on eſt toûjours reçû à la réviſion des Piéces ſur leſquelles on a dû juger, ſur tout ſi ces Piéces ſubſiſtent, & ſont entre les mains de tout le monde. Ces Piéces ſont les quatre Evangiles. C'eſt dans leur Texte qu'on doit prendre les véritables preuves de l'unité, ou de la pluralité des Maries.

On doit ſans doute avoir beaucoup de reſpect pour ce qui eſt dans les Offices de l'Egliſe, & on ne doit s'en départir, que lorſqu'on a de bonnes raiſons de le faire. On trouve dans les cérémonies Eccleſiaſtiques, & dans l'Expoſé de ſes priéres, la foi des ſiécles paſſez, & la tradition de nôtre créance. Mais dans ces Offices, & dans les parties qui les compoſent, on doit faire une grande diſtinction entre ce qui regarde le fond du myſtére, & les priéres, ou les cérémonies qui ſont d'une telle antiquité, qu'on n'en connoît ni le commencement, ni les Auteurs. Ces ſortes de choſes ſont ſacrées, & inviolables, & il n'eſt pas permis d'y donner la moindre atteinte. C'eſt-là une partie du dépôt de la foi de l'Egliſe.

Mais pour ce qui a été introduit dans les Offices Eccléſiaſtiques dans les tems poſtérieurs, par exemple, les hiſtoires des Saints, & les vies des Martyrs, l'Egliſe ne s'intéreſſe à les défendre, qu'autant qu'ils ſont certains, & indubitables; non-ſeulement elle ne trouve pas mauvais qu'on en examine la vérité, elle louë ceux qui entreprennent cet examen, & dés qu'elle apperçoit du faux, ou du douteux, elle le retranche, & le ſupprime. On en pourroit citer plus d'un exemple, mais pour ne point ſortir du ſujet que nous traitons, les Egliſes de Paris, d'Orleans, de Vienne, & l'Ordre de Cluny ont déja réformé l'ancien Office, qui ſuppoſoit que les trois Maries n'étoient qu'une ſeule perſonne, & ont établi la diſtinction qui avoit été ôtée depuis ſi long tems. & le Pape Clément VIII. (a) fit ôter de l'Office de ſainte Madeleine une Hymne ancienne, parce qu'elle marquoit trop poſitivement que cette Sainte étoit ſœur de Lazare, & qu'elle avoit commis beaucoup de crimes. Enfin on peut dire que l'Egliſe a deſſein dans ſon Office, non de confondre en une ces trois perſonnes: mais de célébrer leur fête, & de faire mémoire de leurs actions en un même jour.

Pour venir à préſent au détail des preuves; 1°. Marie ſœur de Marthe étoit de Béthanie, prés de Jéruſalem; l'Evangile nous la repréſente toûjours en cet endroit, & jamais ailleurs. Elle y étoit avec Marthe ſa ſœur, lorſque J. C. y vint apparemment pour la premiére fois, & que Marthe ſe plaignit que Marie ne lui aidoit point à préparer à manger (b) au Sau-

(a) *Vide Gavant. Rubric. apud Eſt. tract.* 14. | (b) *Luc.* x. 38.

Digitized by Google

veur, & à ſa compagnie; elle y étoit lorſque JESUS CHRIST y vint pour reſſuſciter le Lazare; (*a*) enfin ce fut à Béthanie qu'elle oignit la tête, & les pieds du Sauveur, ſix jours avant ſa mort. (*b*) Marie Madeleine au contraire étoit de Galilée, comme le marquent les Evangéliſtes en plus d'un endroit. (*c*) Marie ſœur de Marthe, & Marie Madeleine ne ſont donc pas la même perſonne.

II. Marie Madeleine prenoit ſon nom du bourg de *Magdalum* en Galilée, comme l'enſeignent un trés-grand nombre de Commentateurs; on l'appelloit *Marie de Magdalum*, ainſi que JESUS de Nazareth, Simon de Giſcale, Judas de Gaulon, & ainſi des autres. Comme elle étoit apparemment la même que la péchereſſe, & qu'elle n'avoit point été mariée, on ne lui donna pas, ainſi qu'aux autres femmes qui ſuivoient le Sauveur, le ſurnom de ſon mari; comme Marie de Cléophas, Marie de Salomé, Jeanne femme de Chuſa; & ainſi des autres. On la déſigna par le nom de ſa patrie. Magdalum eſt connuë par les Livres de l'ancien Teſtament par Joſeph, par les Thalmudiſtes, par Eusébe, & par ſaint Jérôme, & par l'Evangile même. Joſué (*d*) parle du *Magdalel*, dans la tribu de Nephtali; & de *Mageddo*, (*e*) autrement appellée *Magdiel*; & Joſeph dans le Livre de ſa vie, parle du Château *Magdala*, contre lequel Agrippa envoya des troupes, pour tâcher de s'en emparer. Saint Matthieu (*f*) parle de *Mageddon*, ou, ſuivant les Exemplaires Grecs, *Magdala*. Les Thalmudiſtes (*g*) en font auſſi mention, & on la place au-delà de la mer de Tibériade. (*h*)

Marie ſœur de Lazare, au contraire eſt toûjours déſignée par ſon nom de ſœur de Marthe, ou de Lazare. Elle eſt donc différente de Marie Madeleine.

III. Les caracteres de ces deux perſonnes n'ont rien de commun. Marie Madeleine étoit une femme de Galilée, de qui JESUS-CHRIST avoit chaſſé ſept Démons, & qui par reconnoiſſance s'étoit miſe à ſa ſuite, & ne le quitta plus depuis ſa converſion, pas même lorſqu'il fut mis à la Croix, & au tombeau. Marie ſœur de Marthe étoit une perſonne de Béthanie fort retirée, qui ne faiſoit pas même les honneurs de ſa Maiſon, lorſque JESUS-CHRIST y arrivoit, & qui laiſſoit tout faire à Marthe ſa ſœur; qui ne paroît jamais à la ſuite de JESUS-CHRIST, & qui ne le voit jamais hors de ſa maiſon, ou du moins hors du bourg de Béthanie.

(*a*) *Joan.* XI. 2. 3. 5.

(*b*) *Matt.* XXVI. 1. 2. *Marc.* XIV. 2. 3. *Joan* XII. 1. 2.

(*c*) *Matt.* XXVII. 56. 57. *Mulieres quæ ſecutæ erant Jeſum à Galilæa, ... inter quas erat Maria Magdalene, Marc.* XV. 40 41. *Luc.* XXIII. 49. 55.

(*d*) *Joſue* XIX. 38.

(*e*) *Joſue* XII. 21. *&c.*

(*f*) *Matt.* XV. *ult.*

(*g*) *Thalmud in Thaanith. fol.* 20.

(*h*) *Vide Ligfoot. in Matt. & Cellar. Geograf.*

IV.

IV. Marie Madeleine étoit à la ſuite de JESUS-CHRIST la derniére année de la vie du Sauveur. (*a*) Elle le ſuivit de Galilée, lorſqu'il vint à Jéruſalem pour la derniere Pâque. Or pendant ce tems-là, Marie, & Marthe étoient sûrement avec leur frere à Béthanie. (*b*) Ce frere mourut en l'abſence de JESUS; Marie, & Marthe lui avoient donné avis de ſa maladie; elles le reçurent dans leur maiſon, quand il vint pour lui rendre la vie. Lorſque JESUS quelque-tems aprés, revint à Jéruſalem pour y conſommer l'œuvre de nôtre ſalut, il alla loger à Béthanie chez Lazare, Marthe & Marie. (*c*) Marie ne peut donc pas être la même que Madeleine, puiſque pendant que Madeleine étoit avec JESUS-CHRIST dans la Galilée, ou au-delà du Jourdain, Marie eſt avec ſon frere, & ſa ſœur à Béthanie, prés de Jéruſalem.

V. Madeleine ſe mit à la ſuite du Sauveur auſſi-tôt aprés le miracle arrivé à Naïm, (*d*) De-là JESUS alla à Jéruſalem; il logea chez Marthe, & Marie. (*e*) On ne peut marquer une plus grande diſtinction de deux perſonnes. L'une vient de Galilée à Béthanie avec JESUS-CHRIST; l'autre reçoit JESUS-CHRIST venant de Galilée, elle le reçoit dans ſa maiſon de Béthanie.

VI. Madeleine a été poſſédée réellement de ſept Démons, ſuivant les Evangéliſtes, (*f*) ou du moins livrée à toutes ſortes de déréglemens, ſelon quelques Peres. (*g*) Elle a été dans le déſordre, & a vêcu dans l'impudicité, ſi l'on en croit pluſieurs anciens, qui la confondent avec la pécheresſe, qui oignit les pieds du Sauveur dans la maiſon de Simon le Phariſien. Or on ne peut rien avancer de pareil de Marie ſœur de Lazare, à moins de ſuppoſer ce qui eſt en queſtion, & en tombant dans une vitieuſe pétition de principes.

Les Patrons de l'unité des Maries commencent d'abord par ſuppoſer que Marie Madeleine, & Marie ſœur de Lazare, ſont la même perſonne. Ils s'appuyent ſur une prétenduë poſſeſſion, & ſur une tradition ancienne. Ils expliquent aprés cela les paſſages des Evangéliſtes ſuivant ce préjugé, & ils croyent qu'il leur ſuffit de dire: Ce ſentiment eſt autoriſé par l'Egliſe; il n'a rien de contraire à l'Ecriture; il faut donc s'en tenir là, & ne pas admettre des nouveautez que l'Egliſe n'a point connuës. Au lieu de dire: Le ſentiment de l'unité des Maries n'eſt pas bien marqué dans l'Ecriture; il n'eſt pas fort ancien dans l'Egliſe; il eſt conteſté par pluſieurs anciens Peres, & par pluſieurs ſavans Critiques; il faut donc l'exa-

(*a*) *Vide Matt.* XXVII. 56. 57. *Marc.* XV. 40. 41. *Luc.* XXIII. 49. 55.
(*b*) *Joan.* XI. 1. 2. *& ſequ.*
(*c*) *Joan.* XII. 1. 2. 3.
(*d*) *Luc.* VII. VIII. 2. 3. *& ſeq.*
(*e*) *Luc.* X. 38.
(*f*) VII. 22. *Marc.* XVI. 9.
(*g*) *Gregor. Mag. homil.* 23. *in Luc.* VII. *Beda, alii.*

Digitized by Google

miner à fond, & ſi la queſtion n'eſt pas de nature à être miſe dans une entiére évidence, & à nous conduire à une parfaite certitude, prenons le parti le plus juſte, & dégagez de toutes préventions, rendons gloire à la vérité, & reconnoiſſons la pluralité, qui paroît la mieux fondée dans les Evangéliſtes, ou ſuſpendons nôtre jugement ſur l'unité, juſqu'à ce qu'on ait produit des preuves plus convaincantes, que celle qu'on a alléguées juſqu'ici.

On cite pour le ſentiment de la pluralité, pluſieurs Auteurs qui diſtinguent ſimplement Marie Madeleine, de Marie ſœur de Lazare; mais on doit faire beaucoup de différence entre ces Ecrivains, & ceux qui reconnoiſſent trois Maries. L'Auteur des Conſtitutions Apoſtoliques, (*a*) par exemple, ſaint Irénée, Origénes, ſaint Macaire, ſaint Chryſoſtome, Tite de Boſtres, Théophylacte, Euthyme, que nous avons cité ci-devant, ſont à la vérité formels contre le ſentiment de l'unité des Maries, mais on ne doit pas les compter parmi ceux qui en admettent trois. Seulement ils diſtinguent avec raiſon la péchereſſe qui fit l'onction marquée dans ſaint Luc Ch. VII. de Marie ſœur de Marthe, qui fit celle qui eſt exprimée dans les trois autres Evangéliſtes. On auroit tort auſſi de vouloir les alléguer pour le ſentiment qui confond la pénitente avec Madeleine, & qui diſtingue l'une & l'autre de Marie. On ne doit leur faire dire que ce qu'ils ont dit, & on ne doit pas légérement tirer des inductions de leur ſilence.

Pluſieurs Peres Grecs ont été dans la penſée qu'il falloit diſtinguer l'onction rapportée par ſaint Luc, (*b*) & celle qui eſt rapportée dans S. Jean, (*c*) de celle encore qui eſt racontée par ſaint Marc, & par ſaint Matthieu, (*d*) enſorte que ce ſeroit trois perſonnes différentes qui auroient fait ces trois onctions. D'autres ont confondu l'onction rapportée par ſaint Luc, avec celle qui eſt rapportée par ſaint Jean. Mais ces ſentimens n'ont aujourd'hui que bien peu de ſectateurs. Tertullien (*e*) confond l'hiſtoire de la pénitente de ſaint Luc, avec Marie ſœur de Lazare, qui prévient par ſon action l'embaumement du Corps de JESUS-CHRIST. *Peccatrici feminæ contactum corporis permiſit, lavanti lacrymis pedes ejus & crinibus detergenti, & unguento ſepulturam ejus inauguranti.* Saint Auguſtin (*f*) confond de même la femme péchereſſe, avec Marie ſœur de Marthe; mais il ne paroît pas diſtinctement s'il les confond encore avec Marie Madeleine. Et dans un autre endroit (*g*) il doute même ſi Marie

(*a*) *Conſtit. Apoſt. lib.* 3. *c.* 6.
(*b*) *Luc.* XIX. 37.
(*c*) *Joan.* XII. 1. 2.
(*d*) *Matt.* XXVI. 1. 2. *Marc.* XIV. 1. 2. *& ſeq.*
(*e*) *Tertull. lib. de pudicit. c.* 11.
(*f*) *Aug. lib.* 2. *de conſenſu, c.* 79.
(*g*) *Aug. tract.* 49. *in Joan.*

Digitized by Google

sœur de Marthe est la même que la pécheresse, qui a arrosé les pieds de JESUS-CHRIST de ses larmes, & qui les a essuyez avec ses cheveux.

Saint Bernard, (*a*) Nicolas de Clairvaux, (*b*) Godefroy Abbé de Vesten, (*c*) Pierre de Damien, (*d*) Pierre Abbé de Celles, (*e*) S Thomas, (*f*) saint Bonaventure, (*g*) croyent que Marie Madeleine est la même que la pécheresse; saint Pierre Chrysologue, (*h*) Eusébe d'Emese, (*i*) Pascase Radbert, (*k*) Alcuin, (*l*) Francon second Abbé de Vendôme, (*m*) l'Abbé Rupert, (*n*) saint Norbert, (*o*) Nicolas de Lira, (*p*) & plusieurs autres veulent au contraire que la femme pécheresse, & Marie sœur de Lazare, ne soient qu'une même personne. Tous ces Auteurs combattent l'unité des Maries, mais non pas de la même maniére: & si l'on mettoit à part ceux qui en marquent distinctement trois, le nombre en seroit peut-être fort petit.

Mais ce n'est pas tant le nombre des suffrages que l'on doit compter ici, que la force des raisons; c'est dans l'Evangile qu'il faut chercher la solution de cette difficulté. Or ils nous paroît que les Textes des Evangélistes, sont bien plus favorables à l'opinion qui en admet deux ou trois, qu'à celle qui les confond en une. Les Peres que l'on cite pour ces divers sentimens, sont non-seulement partagez entr'eux, ce qui diminuë trés-notablement la force de leur autorité, la plû-part aussi s'expliquent d'une maniére peu correcte, & peu exacte. Les ouvrages que l'on cite d'eux ne sont point composez à dessein sur cette matiére. Ce sont souvent des passages séparez, tirez de sermons au peuple, ou d'autres piéces, où l'on n'apporte pas la même exactitude, que dans des traitez faits exprés.

Le décret de la Faculté de Théologie de Paris, dont on s'appuye, n'a pas été formé aprés un examen de la question à fond. Jacques le Févre d'Etaples étoit soupçonné de favoriser les nouveautez qui faisoient alors tant de ravages au-dedans, & au-dehors du Royaume; il attaquoit l'autorité du Pape S. Grégoire; la Faculté condamne le sentiment de le Févre simplement, comme contraire à celui de ce saint Pape, qu'elle croit plus conforme à l'Evangile, & à la coûtume de l'Eglise Catholique: *Ut*

(*a*) *Bern. serm. 22. in Cant.*
(*b*) *Nicol. Clarav. serm. de Mar. Magd. inter opera D. Bern.*
(*c*) *Godefrid. Vesten. serm. 9.*
(*d*) *Petr. Dam. Ep. 12. ad Desider.*
(*e*) *Petr. Abb. Cellens. serm. 5. de sancta Mar. Magd.*
(*f*) *D. Thom. sum. 1. part. qu. 21. à 4. ad 1.*
(*g*) *Bonav. Compend. Theolog. verit. de gratia sanctif. lib. 5. c. 19.*
(*h*) *Petr. Chrysol. serm. 93.*
(*i*) *Euseb. Emisen. seu alius homil. in fer. 5. post. Dominic. Passion.*
(*k*) *Pascas. Radb. in Matt. lib. 12.*
(*l*) *Alcuin. in illud Joan. Jesus ergo ante sex dies.*
(*m*) *Franco. lib. de grat. Dei.*
(*n*) *Rupert. lib. de operib. Spirit. S. can. 28.*
(*o*) *S. Norbert. serm. in hac verba: Beati qui audiunt verbum Dei.*
(*p*) *Liran. in Matt.*

Digitized by Google

Evangelio Christi, & Ecclesiæ Catholicæ ritui consentaneam. Ainſi elle a laiſſé le fond de la difficulté en ſon entier ; elle a ſupposé ce qui faiſoit le principal ſujet de la queſtion : car on ne doutoit point que le ſentiment de la pluralité ne fut contraire au jugement de ſaint Grégoire. Depuis ce tems pluſieurs Docteurs de Sorbonne ont écrit pour ſoutenir la diſtinction des trois Maries ; & on peut aſſurer que c'eſt aujourd'hui l'opinion dominante parmi les Savans.

Digitized by Google

COMMENTAIRE LITTERAL SUR L'EVANGILE DE SAINT LUC.

CHAPITRE PREMIER.

Prologue de saint Luc sur son Evangile. L'Ange Gabriel promet un fils à Zacharie. Annonciation de la Vierge. Visite qu'elle rend à sainte Elizabeth. Cantique de Marie. Naissance, & circoncision de saint Jean. Zacharie recouvre la parole. Il chante un Cantique au Seigneur.

℣. 1. *QUoniam quidem multi conati sunt ordinare narrationem, quæ in nobis completa sunt, rerum:*

℣. 1. BEaucoup de personnes ayant entrepris d'écrire l'histoire des choses qui ont été accomplies parmi nous,

COMMENTAIRE.

℣. 1. QUONIAM QUIDEM MULTI CONATI SUNT. *Plusieurs personnes ayant entrepris d'écrire l'histoire des choses qui ont été accomplies parmi nous.* Au commencement du Christianisme plusieurs Fidéles entreprirent d'écrire la vie, & les miracles du Sauveur. Chacun suivit en cela son goût, son zéle, & sa capacité. Parmi ce grand nombre

Digitized by Google

d'Ecrits, il s'en trouva de peu exacts, & de peu fidéles; soit que la trop grande simplicité des uns, & l'excessive crédulité des autres leur ayent fait embrasser ce qu'ils ne connoissoient qu'imparfaitement; soit que la malice des Juifs, des Hérétiques, & des ennemis du Christianisme ayent corrompu leurs Ecrits dés qu'ils parurent. (*a*) C'est ce qui fit naître à saint Luc l'envie de s'informer plus exactement de chaque chose auprés de ceux qui avoient vû le Seigneur, & qui avoient vécu avec lui; des Apôtres, & des Disciples, qu'il appelle *les Ministres de la parole*, & les Prédicateurs de l'Evangile; & d'en composer une histoire suivie, fidelle & authentique.

Les Anciens Peres nous parlent d'un grand nombre de mauvais Ecrits, & de faux Evangiles, qui eurent cours dans l'Eglise dés le premier siécle. Il n'est pas impossible que saint Luc n'ait ici envie de désigner ces Ouvrages, dans ce qu'il dit que plusieurs ont entrepris d'écrire le récit des actions du Sauveur; toutefois ses paroles n'emportent pas nécessairement cette idée. Il n'accuse pas ces Ecrivains; il dit seulement qu'ils avoient mal réüssi, (*b*) & qu'ils n'avoient pas exactement rempli le dessein qu'ils s'étoient proposé. Nous avons parlé assez au long de ces mauvais Ecrits dans la Préface générale sur les Evangiles. Peut-être même que sans accuser ceux qui avoient écrit avant lui ni de négligence, ni d'aucun autre défaut, il veut marquer simplement qu'il a suivi leur exemple dans l'entreprise qu'il fait d'écrire son Evangile. (*c*) On croit communément dans l'Eglise qu'il n'a commencé à travailler à son Evangile qu'aprés saint Matthieu, & S. Marc, dont on ne peut presque pas douter qu'il n'ait vû les Ecrits, & qu'il n'ait même copié les paroles en plusieurs endroits. S'il a prétendu enchérir sur quelqu'un, & suppléer à ce qui manquoit à d'autres cela ne regarde point les Evangélistes. Mais il a apporté plus de choix, plus de diligence, plus d'ordre que n'avoient fait les autres Ecrivains, dont les Ouvrages étoient de simples essais, ou des parties de la vie du Sauveur; les uns ayant décrit sa naissance, ou son enfance, les autres sa mort.

Origénes, & saint Ambroise remarquent ici sur ces mots; *Conati sunt:* Plusieurs ont entrepris, ou plûtôt, *ont tâché* d'écrire l'Evangile, que cet Ouvrage n'est point l'effet de l'industrie, ou de l'effort de l'homme; mais de la grace, & de l'Esprit de Dieu: *Sine conatu sunt donationes, & gratia Dei.* Les Evangélistes ont travaillé, & ont écrit; mais sans peine, & sans effort: *Sine ullo molimine cœpta complêrunt.*

QUÆ IN NOBIS COMPLETÆ SUNT RERUM. *Des choses qui ont été accomplies parmi nous*, ou qui se sont passées dans le Christianisme depuis le

(*a*) *Origen. homil. 1. in Luc. Ambros. & Beda in Luc. Theophyl. hic Vide & Aug. lib. 4 de consensu. c. 8. Erasm. hic.*

(*b*) *Vide Euseb. lib. 3. c. 18. hist. Eccles. Millit. Prolegom. in N. T. Grac.*

(*c*) *Maldon. Grot. Scultet. Casaubon.*

Digitized by Google

2. *Sicut tradiderunt nobis, qui ab initio ipsi viderunt, & Ministri fuerunt sermonis:*

3. *Visum est, & mihi, assecuto omnia à principio diligenter, ex ordine tibi scribere, optime Theophile,*

2. Suivant le rapport que nous en ont fait ceux, qui dés le commencement les ont vûës de leurs propres yeux, & qui ont été les Ministres de la parole:

3. J'ai crû, trés-excellent Théophile, qu'aprés avoir été exactement informé de toutes ces choses, depuis leur premier commencement, je devois aussi vous en représenter par écrit toute la suite,

COMMENTAIRE.

commencement. Le terme de l'Original (*a*) se prennent en plusieurs sens; mais qui reviennent à ce que nous avons exprimé dans la traduction; accomplir, exécuter, arriver; ou bien, d'être assuré, être persuadé. (*b*) Nous avons écrit des choses, dont nous avons une entiére certitude. Nous ne nous sommes pas attachez comme quelques autres, à ramasser des bruits incertains, & des récits douteux; nous avons consulté ceux qui étoient le plus en état de nous bien instruire, comme étant Ministres de la parole, & témoins de la vie du Sauveur.

℣. 2. QUI AB INITIO IPSI VIDERUNT, ET MINISTRI FUERUNT SERMONIS. *Qui dés le commencement les ont vûës, & qui ont été les Ministres de la parole.* Quelques-uns (*c*) traduisent le Grec: (*d*) *Qui ont été les Ministres du Verbe*; de JESUS-CHRIST. Il désigne les Apôtres Disciples, & serviteurs de JESUS-CHRIST. Mais la plû-part croyent avec beaucoup plus de vraisemblance que S. Luc désigne par là les Apôtres, & les Disciples de JESUS-CHRIST, Ministres & Prédicateurs de sa parole, qui l'avoient suivi dés le commencement, & avoient eu le bonheur de le voir sur la terre.

℣. 3. VISUM EST ET MIHI (*e*) *J'ai crû que je devois aussi vous en représenter toute la suite.* Saint Luc ne releve point l'inspiration du Saint Esprit, qui le portoit à écrire. Il parle comme auroit fait un Auteur ordinaire, & qui releve sa fidélité, son exactitude, & la parfaite connoissance qu'il a des choses qu'il raconte. C'est qu'il écrivoit principalement pour des Payens, dont il falloit d'abord gagner la confiance, avant que d'exiger d'eux qu'ils crûssent des véritez auxquelles ils n'étoient pas accoutumez. D'ailleurs l'inspiration du Saint Esprit n'exclut pas la science, la

(*a*) Περὶ τῶν πεπληροφορημένων ἐν ἡμῖν πραγμάτων

(*b*) *Origen. in Luc. homil. 8. Ambrof. Theophyl. Euthym. Vide & Euseb. histor. Eccles. lib. 3. c. 18. Maldon. Eras. Bez. Camer.*

(*c*) *Budæus, Hamm. Capell. Vall. Vatab. Pisc. Gemar. & ex antiquis Orig. in Luc. homil. 1. Ambrof. & Euthy. hic. Iron. Præf. in Matt.*

(*d*) Ὑπηρέται γενόμενοι τοῦ λόγου.

(*e*) Quelques anciens Exemplaires portent, Ἔδοξε κἀμοὶ, καὶ τῷ πνεύματι ἁγίῳ. *Visum & mihi, & Spiritui sancto.* Ce qui est tiré des Actes XV. 25. 28.

Digitized by Google

4. *Ut cognoscas eorum verborum, de quibus eruditus es, veritatem,*

5. *Fuit in diebus Herodis, Regis Judæa, Sacerdos quidam nomine Zacharias de vice Abia: & uxor illius de filiabus Aaron, & nomen ejus Elizabeth.*

4. Afin que vous reconnoissiez la vérité de ce qui vous a été annoncé.

5. Il y avoit sous le regne d'Hérode Roi de Judée, un Prêtre nommé Zacharie, de la famille *sacerdotale* d'Abia, l'une de celles qui servoient dans *le Temple* chacune en leur rang: & sa femme étoit *aussi* de la race d'Aaron, & s'appelloit Elisabeth.

COMMENTAIRE.

probité, la diligence, la fidélité de l'Ecrivain. Plus sa dignité est relevée, & plus les choses qu'il raconte sont divines, & surnaturelles, plus il doit apporter d'exactitude, & de fidélité à s'instruire, & à s'éclaircir de tout. Quand il dit: *Visum est mihi*, il ne nie point l'opération du Saint Esprit. (*a*)

Optime Theophile. *Très-excellent Theophile.* On demande qui est ce Théophile. Quelques-uns (*b*) ont douté que ce fût un personnage véritable. Ils ont crû que saint Luc adressoit son Evangile à tous les Fidéles, qu'il a voulu désigner sous le nom de *Théophile*, ou Amateur de Dieu. Mais il est bien plus probable (*c*) que Théophile étoit quelque Chrétien de considération, à qui saint Luc a adressé non seulement son Evangile; mais aussi les Actes des Apôtres (*d*) L'épithéte qu'il lui donne, *optime Theophile*, trés excellent Théophile, montre que c'étoit un homme de grande qualité. Oecuménius (*e*) conjecture que c'étoit un Gouverneur de Province, parce que l'épithéte de *trés-excellent* se donnoit aussi pour l'ordinaire aux Gouverneurs, ou Intendans des Provinces. (*f*) D'autres veulent que ce Théophile soit un Evêque d'Antioche. Le sixiéme Evêque de cette Eglise s'appelloit Théophile: mais il a dû vivre long-tems depuis saint Luc. Grotius croit que ce pouvoit être un Magistrat de quelque ville d'Achaïe, qui avoit été baptisé par saint Luc. Ligfoot veut que ce soit plûtôt quelque riche citoyen d'Antioche, ami, & concitoyen de saint Luc, & converti par lui au Christianisme. Pures conjectures.

℣. 5. Fuit in diebus Herodis. *Il y avoit sous le regne d'Hérode.* C'est Hérode le Grand, le premier Hérode, qui fit mourir les Innocens, & qui mourut lui-même quelques mois aprés la naissance de Jesus-Christ. Saint Luc nous fait ici connoître les personnes qui ont eu part au grand ouvrage du salut du genre humain; Zacharie, Elisabeth, &

(*a*) *Ambros. Beda. Maldon. Brug. Grot. alii.*
(*b*) *Ita videntur Origen. homil. 1. & Amb. in Luc. Epiphan. hæresi 51. Beda hic. Ita Cæner. Hamm.*
(*c*) *Mald. Grot. Brug. Ligf. Erasm. alii.*
(*d*) *Act. 1. 1.*
(*e*) *Oecumen. in Actu.*
(*f*) *Act. XXIII. 26. XXIV. 3. XXVI. 25.*

Jean-

Digitized by Google

6. Erant autem justi ambo ante Deum, incedentes in omnibus mandatis, & justificationibus Domini sine querela.

6. Ils étoient tous deux justes devant Dieu, & ils marchoient dans tous les commandemens, & les ordonnances du Seigneur d'une maniére irrépréhensible.

COMMENTAIRE.

Jean-Baptiste ? & sur-tout la sainte Vierge, Mere de JESUS. Ce sont des particularitez importantes que les autres Evangélistes avoient omises. Peut-être qu'à l'occasion de leur silence, on publioit sur leur sujet plusieurs fausses histoires, dont saint Luc a voulu arrêter le cours, en donnant ici ce qu'il en savoit de certain.

DE VICE ABIA. (*a*) *Zacharie étoit de la famille sacerdotale d'Abia.* La famille d'Aaron étoit toute honorée du Sacerdoce : mais tous ne servoient pas en même-tems, & ne joüissoient pas du même dégré d'honneur. Le souverain Sacerdoce étoit attaché à une famille particuliére. Les autres Prêtres étoient partagez en vingt-quatre classes. Ce partage commença sous le regne de David. Avant ce tems-là il n'y avoit rien de réglé, que l'on sache, sur les rangs, & les offices des moindres Prêtres. Ils servoient apparemment suivant les ordres du grand-Prêtre. Pour éviter la confusion, David les distribua par le sort en vingt-quatre bandes. Celle d'Abia étoit la huitiéme. (*b*) Ce qui s'observa toûjours dans le Temple jusqu'à son entiére destruction par les Romains, comme Joseph dit expressément. Tous les Samedis matin il y avoit un certain nombre de Prêtres, & de Lévites qui entroient en service, pendant que d'autres en sortoient à la même heure. On tiroit au sort au commencement de la huitaine, qui seroit celui qui offriroit l'encens ; & ainsi des autres fonctions. Zacharie cette semaine se trouva chargé d'offrir tous les jours dans le Saint, l'encens au Seigneur sur l'autel d'or.

UXOR EJUS DE FILIABUS AARON. *Elisabeth étoit aussi de la race d'Aaron.* Mais apparemment que sa mere étoit de la tribu de Juda & de la race de David, puisqu'elle étoit cousine de la sainte Vierge, (*c*) laquelle tiroit son origine de la tribu de Juda. Car les filles qui n'étoient point héritiéres, pouvoient épouser qui elles vouloient, même hors de leur tribu. Il n'étoit pas ordinaire parmi les Hébreux de faire entrer les femmes dans les généalogies. Mais comme saint Luc devoit parler ci-aprés de sainte Elisabeth, il étoit à propos qu'il nous dit ici qui elle étoit. L'origine de saint Jean ne pouvoit être plus glorieuse, ni plus illustre, puisqu'il appartenoit à la race Sacerdotale, & à la Royale.

(*a*) Ἐξ ἐφημερίας Ἀβία. *Ex vice, ministerio. Classe Abia.* Ἐφημερία, répond à l'Hébreu מחלקה & משמרת,

(*b*) 1. *Par.* XXIV. 10. *Joseph. Antiq. lib. 7. cap.* 11. *p.* 249.

(*c*) *Luc.* 1. 36.

Digitized by Google

7. *Et non erat illis filius, eò quòd esset Elizabeth sterilis; & ambo processissent in diebus suis.*

8. *Factum est autem, cùm sacerdotio fungeretur in ordine vicis suæ ante Deum,*

9. *Secundùm consuetudinem Sacerdotii, sorte exiit ut incensum poneret, ingressus in Templum Domini.*

7. Ils n'avoient point de fils, parce qu'Elisabeth étoit stérile, & qu'ils étoient déja tous deux avancez en âge.

8. Or Zacharie faisant sa fonction de Prêtre devant Dieu dans le rang de sa famille,

9. Il arriva par le sort, selon ce qui s'observoit entre les Prêtres, que ce fut à lui à entrer dans le Temple du Seigneur, pour y offrir les parfums:

COMMENTAIRE.

℣. 6. ERANT IUSTI AMBO. *Ils étoient tous deux justes devant le Seigneur.* Ils vivoient dans la piété, & dans la justice, non-seulement devant les hommes; mais aussi devant Dieu. (*a*) Le nom de *juste* renferme tous les devoirs de la piété, & de la Religion.

℣. 7. NON ERAT ILLIS FILIUS, &c. *Ils n'avoient point de fils, parce qu'Elisabeth étoit stérile, & qu'ils étoient tous deux avancez en âge.* La naissance de saint Jean est miraculeuse par deux endroits. Premiérement, parce que sa mere étoit stérile; & secondement, parce qu'elle & Zacharie étoient trop avancez en âge pour avoir des enfans. Ces circonstances servent à relever le mérite de saint Jean, & le bonheur de Zacharie, & d'Elisabeth. Jean est un fruit de bénédiction, comme Isaac fils de Sara.

℣. 8. CUM SACERDOTIO FUNGERETUR. *Zacharie faisant sa fonction de Prêtre dans le rang de sa famille.* Etant venu au Temple pour y servir dans la semaine marquée à sa famille, & à la classe des Prêtres dont il étoit. ℣. 5.

℣. 9. SORTE EXIIT UT PONERET INCENSUM. *Il arriva par le sort que ce fut à lui à entrer dans le Temple du Seigneur, pour y offrir le parfum.* Lorsque les Prêtres étoient entrez dans le Temple, ils tiroient au sort pour savoir quelle fonction chacun d'eux devroit faire. Le sort tomba sur Zacharie, pour offrir toute la semaine soir & matin l'encens sur l'Autel d'or du Seigneur. (*b*) On l'offroit le matin avant le lever du soleil; & le soir vers son coucher, dit Joseph. (*c*) Quelques-uns croyent que l'on recommençoit chaque jour à tirer au sort, ou même à chaque fois qu'il falloit faire quelque fonction sacerdotale; comme de répandre le sang d'une victime, de brûler l'encens. (*d*) Mais nous croyons qu'on ne tiroit qu'une seule fois pour toute la semaine.

Plusieurs Anciens ont crû que Zacharie étoit grand-Prêtre, supposant

(*a*) *Ambros. Euthym. Mald. Grot. alii.*
(*b*) *Exod. xxx. 7. 8.*
(*c*) *Joseph. Antiq. lib. 3. c. 9.*
(*d*) *Mald. Vide Ligfoot Capell. Brug.*

Digitized by Google

qu'il n'y avoit que le grand-Prêtre, qui eût droit d'entrer dans le Lieu ſaint, pour y offrir l'encens. Moyſe donne cette fonction au grand-Prêtre Aaron. (*a*) S. Paul dit que l'encenſoir d'or étoit dans le ſanctuaire (*b*) Il y en a même qui croyent que c'étoit le jour de l'Expiation ſolemnelle, auquel le grand-Prêtre ſeul entroit dans le Saint des Saints. (*c*) On appuye cette conjecture ſur le grand nombre de perſonnes qui étoient alors dans le Temple, & ſur ce qui eſt dit que le peuple étoit en priére; demandant, dit-on, qu'il plût au Seigneur de conſerver le grand-Prêtre, & attendant avec inquiétude qu'il ſortit du Sanctuaire; parce que l'on craignoit toûjours pour ſa perſonne, tandis qu'il étoit dans ce ſaint Lieu, qui étoit inacceſſible aux mortels. (*d*) Saint Auguſtin, (*e*) ſaint Chryſoſtome, ſaint Ambroiſe, (*f*) Béde, Théophylacte, Strabus, l'Auteur de l'Hiſtoire Scolaſtique, & quelques Nouveaux ont ſuivi cette opinion.

Mais ce ſentiment eſt aujourd'hui preſque entiérement abandonné. Zacharie ne ſe trouve dans aucun catalogue des grands-Prêtres. La fonction qu'il exerce ici ne demandoit pas qu'il fût revêtu de cette éminente dignité. L'Autel des parfums, où il offroit l'encens, n'étoit pas dans le Sanctuaire; mais ſeulement dans le ſaint, comme l'Ecriture, (*g*) & Joſeph (*h*) le marquent expreſſément: Car il faut bien diſtinguer les parties du Temple. Outre les trois parvis, celui des Gentils, celui d'Iſraël, & celui des Prêtres, qui étoient de grandes cours à découvert, le Temple proprement dit, qui étoit regardé comme la demeure du Tout-puiſſant, avoit trois parties principales; le Veſtibule, le Saint, & le Sanctuaire. Le grand-Prêtre ſeul avoit la liberté d'entrer une fois l'année dans le Sanctuaire. Les Prêtres de ſemaine entroient deux fois le jour dans le Saint, pour y allumer, & accommoder les lampes, & pour y offrir le parfum. Le Veſtibule étoit devant le ſaint; les Prêtres y pouvoient entrer auſſi ſouvent que le beſoin le demandoit.

Le ſort qui décida que Zacharie offriroit l'encens ce jour-là, eſt encore une preuve qu'il n'étoit point grand-Prêtre. On ne tiroit jamais au ſort les fonctions qui lui étoient réſervées, parce qu'il étoit toûjours ſeul. Si dans certains cas on a vû plus d'une perſonne portant le nom de grand-Prêtre, on n'en a jamais vû deux en concurrence pour faire leurs fonctions. Mais on pouvoit en nommer un ſecond, pour ſuppléer au premier, lorſque ſon grand âge, & ſes infirmitez, ou quelqu'autre raiſon le mettoient hors d'état d'agir; ou l'on conſervoit le nom de grand-Prêtre à celui

(*a*) *Exod.* XXX. 7. 8.
(*b*) *Hebr.* IX. 3. 4.
(*c*) *Levit.* XVI. 17.
(*d*) *Vide Brug. in Matth.*
(*e*) *Aug. in Joan. tract.* 49.
(*f*) *Ambroſ. lib.* 1. *in Luc. Ita Beda Theophyl. Brug. Strab. in Lucam.*
(*g*) *Exod.* XXX. 6.
(*h*) *Joſeph. lib.* 6. *de Bello c.* 6.

Digitized by Google

10. *Et omnis multitudo populi erat orans foris horâ incensi.*

11. *Apparuit autem illi Angelus Domini, stans à dextris altaris incensi.*

10. Cependant toute la multitude du peuple étoit dehors, faisant sa priére à l'heure qu'on offroit les parfums :

11. Et un Ange du Seigneur lui apparut, se tenant debout à la droite de l'autel des parfums.

COMMENTAIRE.

qui l'avoit une fois été ; comme il arriva souvent dans les derniers tems de la République des Juifs, & comme il paroît par l'Evangile même, qui parle des grands-Prêtres Anne, & Caïphe. Mais ici il n'y avoit rien de pareil. Zacharie n'étoit point, & n'avoit jamais été grand-Prêtre. On n'a aucune raison de croire que ceci soit arrivé le jour de l'Expiation solemnelle. L'Evangéliste n'auroit pas manqué de relever cette circonstance & d'exprimer la qualité de grand-Prêtre de Zacharie. Il y en a qui prétendent montrer que le tems du ministére de ce Prêtre fut depuis le 21. Juillet, jusqu'au 28. (*a*) Les Grecs (*b*) font le 23. Septembre la Fête de la Conception de saint Jean-Baptiste, qui se trouve marquée le même jour, ou le lendemain dans plusieurs anciens Martyrologes des Latins. (*c*) Le Ménologe la met le 22. (*d*) Il est certain qu'on n'a rien qui soit entierement assuré sur cela. M. Toinard fixe l'apparition de l'Ange à Zacharie au Samedi 31. Août, 29. du mois Hébreu *Ab*, de l'an du Monde 4000. De la Période Julienne 4709.

℣. 10. OMNIS MULTITUDO POPULI. *Toute la multitude étoit dehors, faisant sa priére à l'heure qu'on offroit les parfums.* Il y a assez d'apparence que ceci arriva un Samedi au soir, (*e*) puisque le peuple ce jour-là étoit venu au Temple en plus grand nombre qu'aux autres jours. Le peuple étoit en priéres dans le parvis d'Israël, devant la porte du parvis des Prêtres, qui répondoit à celle du Saint. La multitude joignoit ses priéres à celles de Zacharie, & les répandoit devant le Seigneur, en même tems que l'odeur, & la fumée des parfums s'élevoit en sa présence ; car c'est ainsi qu'ils ont accoutumé de s'exprimer : (*f*), *Que ma priére s'éleve en vôtre présence, comme l'encens qu'on brûle sur vôtre Autel.* Tout ce peuple fut témoin du miracle arrivé a Zacharie. Ils ne virent pas l'Ange qui lui étoit apparu : mais ils s'apperçurent qu'il demeuroit dans le Saint plus long-tems que de coutume ; & ils virent qu'il étoit sourd, & muet au sortir du Temple intérieur.

(*a*) *Casaubon. in Baron.* §. 25.
(*b*) *Bolland. t.* 1. *Mat. p.* 42.
(*c*) *Menæa, p.* 29. 298.
(*d*) *Jolt de Usuardo, p.* 37.

(*e*) 31. Août, selon M. Toinard. C'étoit le premier jour du ministére de Zacharie.
(*f*) *Psal.* CXL. 2. *Apoc.* VIII. 3. 4.

Digitized by Google

12. *Et Zacharias turbatus est videns, & timor irruit super eum.*

13. *Ait autem ad illum Angelus: Ne timeas, Zacharia, quoniam exaudita est deprecatio tua: & uxor tua Elizabeth pariet tibi filium, & vocabis nomen ejus Joannem.*

12. Zacharie le voyant, en fut tout troublé, & la frayeur le saisit.

13. Mais l'Ange lui dit: Ne craignez point, Zacharie, parce que vôtre priére a été exaucée: & Elisabeth vôtre femme vous enfantera un fils, auquel vous donnerez le nom de Jean.

COMMENTAIRE.

℣. 11. APPARUIT ILLI ANGELUS. *Un Ange lui apparut, à la droite de l'Autel des parfums.* C'est l'Autel d'or, sur lequel on posoit le brasier, ou l'encensoir où l'on brûloit les parfums. Ce fut l'Ange Gabriël qui apparut à Zacharie. (*a*) Les Juifs (*b*) enseignent que c'étoit principalement dans le tems de l'offrande des parfums, que les Prêtres du Seigneur étoient favorisez de visions célestes. On croit que l'Ange apparut sous une forme humaine, comme dans toutes les autres apparitions de l'ancien & du nouveau Testament.

℣. 12. ZACHARIAS TURBATUS EST. *Zacharie en fut troublé.* Il est naturel d'être saisi de frayeur à la vûë d'un Ange. Les Hébreux croyoient que ces sortes d'apparitions étoient toûjours fatales à ceux qui les avoient, (*c*) & que c'étoit une marque assurée qu'ils mourroient.

℣. 13. EXAUDITA EST DEPRECATIO TUA. *Vôtre priére a été exaucée.* Quelle priére? Celle par laquelle il demandoit depuis si long-tems la naissance d'un fils; (*d*) ou celle de la venuë du Messie, & du salut de son peuple, qu'il étoit principalement obligé de demander à Dieu, en qualité de Prêtre du Seigneur. (*e*) D'ailleurs il ne pensoit plus à avoir des enfans, puisque son épouse étoit stérile, & fort avancée en âge, & lui-même hors d'espérance de devenir pere; d'où vient son incrédulité aux paroles de l'Ange. L'objet de ses priéres étoit donc la venuë du Messie, Libérateur d'Israël.

VOCABIS NOMEN EJUS JOANNEM. *Vous lui donnerez le nom de Jean.* Le nom de Jean (*f*) signifie *agréable à Dieu*, ou simplement gratieux, agréable. L'Ange ordonne à Zacharie de donner ce nom à l'enfant. Il ne prédit pas simplement ce qui arrivera; il montre par-là que la naissance de ce fils étoit un don de Dieu, & qu'il seroit un fruit de bénédiction, & de sainteté.

(*a*) ℣. 19. & 26.

(*b*) *Vide Drus. & Grot. hic. & Joseph. Antiq. lib.* XIII. *c.* 18.

(*c*) *Genes.* XVI. 13. XXXII. 30. *Exod.* XX. 19. *Judic.* VI. 22. 23. XIII. 22. *Vide Euthym. Mald. alios.*

(*d*) *Ambros. in Luc. c.* 1: *Mald.*

(*e*) *Aug. lib.* 2. *Quæstion. Evang. qu.* 1: *Chrysost. homil. Nativ. S. Joan. Baptist. & de incomprehens. Dei nat. homil.* 2. *Ita & Beda. Theoph. Euth. Strab. Brug. Grot.*

(*f*) יוחנן *Jochanan. Vocans.*

Digitized by Google

14. *Et erit gaudium tibi, & exultatio, & multi in nativitate ejus gaudebunt :*

15. *Erit enim magnus coram Domino: & vinum, & ſiceram non bibet, & Spiritu Sancto replebitur adhuc ex utero matris ſuæ,*

14. Vous en ſerez dans la joye, & dans le raviſſement, & beaucoup de perſonnes ſe réjoüiront de ſa naiſſance ;

15. Car il ſera grand devant le Seigneur; il ne boira point de vin, ni rien de ce qui peut enyvrer : & il ſera rempli du Saint-Eſprit dés le ventre de ſa mere.

COMMENTAIRE.

℣. 14. MULTI IN NATIVITATE EIUS GAUDEBUNT. *Pluſieurs ſe réjoüiront dans ſa naiſſance.* Le bonheur de ſa naiſſance n'eſt pas ſeulement pour vôtre perſonne, ou pour vôtre famille; il ſe répandra ſur tout le monde. L'enfant naîtra pour la félicité du genre humain, puiſqu'il leur annoncera la venuë de leur Sauveur, & de leur Meſſie. La prédiction de l'Ange s'eſt vérifiée même à la lettre dans la joye publique que l'on a témoignée, & que l'on témoigne encore, non-ſeulement dans le Chriſtianiſme; mais auſſi parmi les Payens, (*a*) au jour de la naiſſance de ce grand Saint. On y allume des feux, on y fait diverſes rejouiſſances. On s'y baignoit autrefois; & un ancien Auteur, qu'on a publié ſous le nom de S. Auguſtin, (*b*) défend expreſſément cette coutume, comme un reſte de Paganiſme; comme auſſi les chanſons deshonnêtes que l'on chantoit la nuit de la nativité de ſaint Jean Saint Auguſtin lui-même (*c*) condamne fortement cet uſage. Un autre Auteur imprimé parmi ſes Ouvrages, défend auſſi les danſes, les rondeaux, les chanſons. (*d*) La même défenſe ſe lit dans la Vie de ſaint Eloy Evêque de Noyon, écrite par ſaint Ouën ſon ami au ſeptiéme ſiécle. Les Voyageurs modernes racontent que les Turcs, & preſque tous les Orientaux font de grandes réjoüiſſances ce jour-là. Et c'eſt apparemment de ces peuples qu'il faut entendre ce que diſent ſaint Bernard, & l'Auteur des Sermons *Ad Fratres in Eremo*, des fêtes que les Payens célébroient en l'honneur de la naiſſance de ſaint Jean-Baptiſte.

℣. 15. MAGNUS CORAM DOMINO. *Il ſera grand devant le Seigneur.* Il ne ſera pas ſeulement grand aux yeux des hommes; (*e*) mais auſſi aux yeux de Dieu. Ou : Il ſera d'une grandeur toute divine, & toute extraordinaire. Etre grand devant Dieu, dit beaucoup plus dans le ſtile

---

(*a*) *Bernard. ſerm. de ſancto Joanne Baptiſt. Ita & Author ſerm. 25. ad fratres in Eremo. Apud Aug. t. 6. p. 329.*

(*b*) *Author ſerm. 277. Append t. 5. p. 461.*

(*c*) *Aug. tom. ſerm. 196. p. 903. n. 4. Natali Joannis de ſolemnitate ſuperſtitioſa pagana, Chriſtiani ad mare veniebant, & ibi ſe baptizabant.*

(*d*) *In Append. t. 6. p. 268. Nullus in feſtivitate ſancti Joannis ſolſtitia, aut vallationes, aut ſaltationes, aut cantica diabolica exerceat.*

(*e*) *Ambroſ. lib. 1 in Luc. Origen. homil. 4. Beda, Theophyl. Euthym.*

Digitized by Google

des Hébreux, qu'être grand simplement ; comme *robuste devant le Seigneur*, (*a*) *méchant devant le Seigneur*, (*b*) marquent une force, & une malice extrêmes.

VINUM, ET SICERAM NON BIBET. *Il ne boira point du vin, ni rien de ce qui peut enyvrer.* On a dit ailleurs (*c*) que selon saint Chrysostome, & Théodoret, *sicera* signifie proprement du vin de palmier. On peut joindre à leur témoignage celui de Théophile d'Antioche, dans son Livre des Allégories sur saint Luc. Cette boisson étoit fort commune dans tout l'Orient ; & aprés le vin de la vigne, on n'avoit point de liqueur plus commune, & plus capable d'enyvrer. Saint Jean devoit donc être Nazaréen perpétuel, (*d*) à l'imitation de Samson, (*e*) & des Réchabites. (*f*)

SPIRITU SANCTO REPLEBITUR. *Il sera rempli du Saint Esprit dés le ventre de sa mere.* Il sentira l'impression de l'Esprit saint, & il prophétisera dés le sein de sa mere. (*g*) Les autres Prophétes n'étoient appellez au ministére sacré de la prophétie que dans un âge fait ; saint Jean est non-seulement appellé, & destiné à cet emploi dés le sein de sa mere ; ce qui ne seroit pas une grande prérogative, puisque Jérémie & Isaïe ont eu ce même avantage ; (*h*) mais il exercera ces fonctions même avant sa naissance. Il naîtra Prophéte ; il ne le deviendra pas comme les autres.

Grotius entend ceci dans un sens tout singulier, & fort éloigné de celui des Peres, & des Interprétes. Il montre par les anciens Philosophes, que les enfans tandis qu'ils sont dans le sein de leur mere, ne sont pas considérez comme composant une personne, un individu ; mais comme faisant partie de la personne de leur mere. Ainsi quand l'Ange dit que cet enfant sera rempli de l'Esprit de Dieu dés le sein de sa mere, cela veut dire seulement que sa mere sera remplie du Saint Esprit, & qu'elle prophétisera. J'en appelle au sentiment des personnes judicieuses. Cette explication est-elle soutenable ? L'Ange parle-t'il ici d'Elisabeth, ou de Jean ? Est-ce à Elisabeth que se rapportent toutes les promesses que l'on fait à cet enfant, qui n'est pas encore conçû, & que l'on représente déja comme une grande personne.

Saint Augustin (*i*) semble avoir douté que saint Jean-Baptiste ait été sanctifié dés le sein de sa mere ; il croit même qu'il seroit mal-aisé de prouver qu'il ait eu alors l'usage de la raison. Mais la plûpart des Anciens ont crû sans héſiter qu'il avoit connu JESUS-CHRIST avant que de naître.

(*a*) *Genes.* x 9.
(*b*) *Genes.* XIII. 13.
(*c*) *Vide ad Isai. & Deut.* XIV. 26.
(*d*) *Num.* VI. 3.
(*e*) *Judic.* XIII. 14.
(*f*) *Jerem.* XXV. 8.

(*g*) *Origen. homil.* 4. 7. & 8. *in Luc. Ambros. lib.* 1. *in Luc. Chrysost. homil.* 12. *in Joan. alii passim.*
(*h*) *Jerem.* I. 5. 6. *Isai.* XLIX 1.
(*i*) *Aug. ep.* 187. *n.* 13. & *sequ. & serm.* 293. *nov. edit. t.* 5. *p.* 1182. *n.* 11. 12.

Digitized by Google

16. *Et multos filiorum Iſraël convertet ad Dominum Deum ipſorum:*

17. *Et ipſe præcedet ante illum in ſpiritu, & virtute Eliæ: ut convertat corda patrum in filios, & incredulos ad prudentiam juſtorum parare Domino plebem perfectam.*

16. Il convertira pluſieurs des enfans d'Iſraël au Seigneur leur Dieu;

17. Et il marchera devant lui dans l'eſprit & dans la vertu d'Elie, pour réünir les cœurs des peres avec leurs enfans, & rappeller les déſobéïſſans à la prudence des juſtes, pour préparer au Seigneur un peuple parfait.

COMMENTAIRE.

Origénes, & ſaint Ambroiſe (*a*) diſent que ſon pere Zacharie dans ſon Cantique, s'adreſſe à lui, ſuppoſant qu'il l'entendoit. Saint Grégoire le Grand (*b*) avance qu'il a été rempli de l'eſprit de prophétie avant ſa naiſſance; en ſorte qu'on peut dire en un ſens qu'il eſt rené avant que de naître. Saint Bernard (*c*) ſuppoſe que ce Saint a été conçû dans le péché originel: mais il ſoutient qu'il en a été nettoyé dans le ſein de ſa mere, & qu'il eſt né dans la ſanctification. Nous avons déja remarqué que pluſieurs Egliſes faiſoient autrefois la Fête de la Conception de S. Jean-Baptiſte, qui n'eſt autre que celle de ſa ſanctification dans le ſein de ſa mere. Cette Fête eſt marquée dans preſque tous les anciens Martyrologes, & dans un grand nombre de Calendriers manuſcrits. L'Egliſe Grecque fait encore aujourd'hui cette Fête. Et certes on ne peut naturellement donner aux paroles de l'Evangile un autre ſens que celui d'une vraie ſanctification.

De ſavoir ſi ce Saint à conſervé l'uſage de la raiſon depuis le moment auquel il reçut le Saint Eſprit, & qu'il reconnut ſon Sauveur par ſes treſſaillemens, pendant tout le tems qu'il fut dans le ſein de ſainte Eliſabeth, & pendant toute ſon enfance, comme l'ont prétendu quelques Ecrivains; c'eſt ce que nous ne voudrions pas décider. Il paroît plus probable que l'uſage qu'il fit de ſa raiſon en cette rencontre, fut plûtôt comme un rayon de lumiére paſſagére, qui brilla dans ce moment, & ne continua pas toûjours depuis.

℣. 16. MULTOS FILIORUM ISRAEL CONVERTET. *Il convertira pluſieurs des enfans d'Iſraël au Seigneur.* C'eſt ce qu'il fit par ſes prédications, par ſon exemple, & par ſon baptême. Tout le pays accouroit à lui; & confeſſant leurs péchez, ils recevoient le baptême. Saint Jean proportionnoit ſes inſtructions à leurs beſoins, & il leur montroit à tous la vraie voie du ſalut. Mais il tourna principalement *les cœurs des enfans d'Iſraël vers le Seigneur leur Dieu*, lorſqu'il leur montra JESUS-CHRIST (*d*) & qu'il lui rendit un témoignage ſi public, & ſi glorieux.

(*a*) *Origen. in Lucam. homil.* 10. *Ambroſ. in Luc. lib.* 1.

(*b*) *Greg. in Job. lib.* 3. *c.* 5.

(*c*) *S. Bern. Epiſt.* 174. *c.* 4.

(*d*) *Cyrill. de rectâ fide ad Reginas. Beda. Strab. Euthym. &c. Maldon.*

℣. 17.

Digitized by Google

℣. 17. IN SPIRITU, ET VIRTUTE ELIÆ. *Il marchera devant lui dans l'esprit, & la vertu d'Elie.* Il marchera devant Dieu, comme ont fait les Patriarches, & les Prophétes: (*a*) *Ambula coram me, & esto perfectus*; & il sera rempli comme Elie de l'esprit de prophétie, de lumiére, & de zéle, pour résister aux ennemis du Seigneur, & pour s'opposer aux désordres, & aux crimes de Juda, & d'Israël. On sait de quelle maniére saint Jean s'opposa au Roi Hérode; avec quelle force il lui reprocha son mariage incestueux; avec quelle liberté il reprit l'hypocrisie des Pharisiens. Jamais Elie n'avoit parlé avec plus de hardiesse à Achab, & aux Israëlites prévaricateurs.

La plûpart des Commentateurs (*b*) l'expliquent autrement: Il sera le précurseur du Messie, du Fils de Dieu; il lui préparera les voies, ainsi qu'il est marqué dans Isaïe, (*c*) & dans Malachie; (*d*) il l'annoncera aux peuples; il le leur montrera; il les conduira à lui; & cela *dans l'esprit, & dans la vertu d'Elie*; armé comme lui de zéle, & de force pour réprimer les méchans, & pour résister aux superbes; (*e*) prêchant comme lui la pénitence, & le retour à Dieu, autant par ses exemples, que par ses paroles. Ce sens paroît le plus naturel; & les Evangélistes (*f*) nous y conduisent, en nous représentant saint Jean-Baptiste comme le Précurseur du Messie prédit par les Prophétes. JESUS-CHRIST lui-même nous dit (*g*) qu'Elie est déja venu en la personne de Jean; non que l'ame d'Elie soit passée dans le corps du Précurseur, comme l'ont voulu quelques Hérétiques; (*h*) mais parce que saint Jean étoit un autre Elie par son zéle, son mérite, sa vertu, la pureté de sa vie, ses fonctions. Quelques Peres (*i*) ont crû que Jean Baptiste est comparé à Elie tel qu'il sera avant le second avénement du Fils de Dieu; c'est-à-dire, avant le Jugement dernier.

UT CONVERTAT CORDA PATRUM IN FILIOS. *Pour réünir les cœurs des Peres avec leurs enfans.* Pour les reconcilier les uns avec les autres. Pour réünir les cœurs des Juifs avec les Patriarches, leurs peres, dont ils s'étoient si fort éloignez, & de la piété desquels ils avoient dégénéré d'une si étrange maniére. (*k*) Ou bien: de même qu'Elie à la fin du monde doit convertir les cœurs des Juifs au Christianisme, & ainsi réünir la Synagogue avec l'Eglise; ainsi saint Jean travaillera à réünir les Juifs, & les Gentils, & généralement tous les peuples du monde à JESUS-

(*a*) *Genes.* XVII. 1. *Vide & Gen.* VI. 9. V. 21.
(*b*) *Ita Patres Origen. Ambros. Aug. Brug. Maldon. Grot. alii.*
(*c*) *Isai.* XL. 3.
(*d*) *Malach.* III. 1.
(*e*) *Beda, Theophyl. Mal. Brug. Origen. homil. 4. Ambros. in Lucam, lib. 1.*
(*f*) *Marc.* I. 2. 3. *Matt.* III. 1. 2. *& sequ.*
(*g*) *Matt.* XI. 14. XVII. 11. 12.
(*h*) *Apud Aug.m quæst.* 18. *in Num. Confer. Tertull. lib. de anima, c.* 35.
(*i*) *Aug. tract.* 4. *in Joan. Euthym. hic.*
(*k*) *Ieronym. in Malach.* IV. 6. *Aug. lib.* XX. *de civit. c.* 29. *Beda in Luc. Ita Vat. Bez.*

Digitized by Google

18. *Et dixit Zacharias ad Angelum: Unde hoc sciam? ego enim sum senex: & uxor mea processit in diebus suis.*

18. Zacharie répondit à l'Ange: A quoi connoîtrai-je *la vérité de* ce que vous me dites; car je suis vieux, & ma femme est déja avancée en âge?

COMMENTAIRE.

CHRIST., (*a*) qui doit être la fin, & l'objet du culte de tous les hommes. Autrement: (*b*) Le Précurseur étant venu dans le monde, essaya de ramener tous les cœurs & tous les esprits au Messie, à JESUS-CHRIST. Les Juifs étoient alors partagez en plusieurs Sectes, des Pharisiens, des Saducéens, des Hérodiens, des Esséniens: ils attendoient tous le Messie; tous étudioient les Ecritures: mais chacun les expliquoit à sa manière. Saint Jean leur montre JESUS-CHRIST, qui est la fin de la Loi, & des Prophétes, & par-là les engage à se réünir, & à quitter ces divisions de sentimens.

ET INCREDULOS AD PRUDENTIAM IUSTORUM. *Pour rappeller les désobéïssans à la prudence des justes.* Ou plûtôt, suivant le Grec: (*c*) *Pour rappeller les incrédules dans les sentimens des justes.* Pour leur inspirer des sentimens de douceur, de docilité, d'obéïssance. La prudence en cet endroit n'est point cette vertu qui prévoit l'avenir; mais le sentiment, l'inclination, le penchant.

PARARE DOMINO PLEBEM PERFECTAM. *Pour préparer au Seigneur un peuple parfait.* Non que le baptême de saint Jean ait donné la grace sanctifiante, ni que ce saint Précurseur ait conduit les hommes à la perfection. On sait que le fruit de ses prédications ne fut pas fort extraordinaire, & que malgré ses exhortations, les Juifs demeurérent dans leur endurcissement. Mais il ne tint pas à lui qu'ils ne se convertissent, & qu'ils ne reconnussent JESUS CHRIST. Il leur montra les bonnes voies, & leur découvrit celui qu'ils cherchoient, qu'ils attendoient, aprés lequel ils soupiroient, & qui étoit caché au milieu d'eux.

℣. 18. UNDE HOC SCIAM? *A quoi connoîtrai-je la vérité de ce que vous me dites?* Zacharie pécha-t'il, en demandant un signe à l'Ange qui lui annonçoit la naissance d'un fils? La plûpart (*d*) croyent qu'il pécha; & la meilleure raison qu'ils en alléguent, c'est que l'Ange le punit de son incrédulité: *Dans ce moment vous allez devenir muet, jusqu'au jour que ceci arrivera; parce que vous n'avez pas crû à mes paroles.* Mais il ne dit rien que ce que dirent Abraham, Gédéon, & la sainte Vierge dans de pareilles occasions. Il est vrai: mais il ne dit pas dans le même esprit. (*e*) Il auroit pû demander à l'Ange la maniére dont la chose s'éxécuteroit,

(*a*) *Vide Euthym. hic. Ligfoot.*
(*b*) *Mald. Grot.*
(*c*) Καὶ ἐπιστρέψαι ἐπὶ φρονήσεις δικαίων.
(*d*) *Aug. homil. 290. nov. edit. pag. 1163. n. 4. Beda, Theophyl. Muldon. Grot. Brug.*
(*e*) *Vide Aug. loco citato.*

Digitized by Google

19. *Et respondens Angelus dixit ei : Ego sum Gabriël, qui asto ante Deum : & missus sum loqui ad te, & hæc tibi evangelizare.*

20. *Et ecce eris tacens, & non poteris loqui, usque in diem, quo hæc fiant, pro eo quod non credidisti verbis meis, quæ implebuntur in tempore suo.*

21. *Et erat plebs expectans Zachariam : & mirabantur quòd tardaret ipse in Templo.*

19. L'Ange lui répondit: Je suis Gabriël, qui suis *toûjours* présent devant Dieu: j'ai été envoyé pour vous parler, & pour vous porter cette heureuse nouvelle:

20. Et dans ce moment vous allez devenir muët, & vous ne pourrez plus parler jusqu'au jour que ceci arrivera; parce que vous n'avez point cru à mes paroles, qui s'accompliront en leur tems.

21. Cependant le peuple attendoit Zacharie, & s'étonnoit de ce qu'il demeuroit si long-tems dans le Temple.

COMMENTAIRE.

comme fit la sainte Vierge: mais il ne devoit pas douter de la promesse de l'Ange. C'est son doute, c'est son incrédulité qui sont punis.

℣. 19. EGO SUM GABRIEL. *Je suis Gabriel, qui suis toûjours présent devant Dieu.* Vous ne devez point douter de la vérité de mes paroles. Je ne suis point un Ange de ténébres: je suis l'Ange Gabriel, un des premiers ministres du Seigneur, qui ai l'honneur de voir sa face, & de paroître en sa présence. Gabriel étoit connu dans les Prophéties de Daniel; il avoit apparu à ce Prophéte, (*a*) & lui avoit révélé le tems de l'accomplissement des septante semaines prédites par Jérémie, (*b*) & celui de la venuë du Messie. L'Ecriture (*c*) nous représente ordinairement les Anges sous l'idée de Ministres du Seigneur, qui le servent, & qui ont l'honneur d'approcher de sa Majesté; comme chez les Rois d'Orient il y avoit certains Officiers qui voyoient le Roi, & demeuroient prés de sa personne, pendant que les autres n'avoient jamais cet honneur, ou ne l'avoient que trés-rarement: parce que ces Princes, sous ombre de conserver leur Majesté, ne se laissoient presque jamais voir en public. (*d*) *Gabriel* signifie *la force de Dieu*, ou, *Dieu est ma force.*

℣. 20. ERIS TACENS. *Vous allez devenir muet, & vous ne pourrez plus parler.* Il paroît par la suite, (*e*) qu'il étoit non-seulement muet, mais aussi sourd; puisqu'on tâchoit de lui faire entendre par signe, qu'il fit savoir quel nom on donneroit à l'enfant. Le Grec signifie proprement (*f*) *être muet*, se taire: mais les meilleurs Interprétes (*g*) croyent qu'il se prend aussi pour être sourd.

(*a*) *Dan.* VIII. 16. IX. 21.
(*b*) *Jerem.* XXV. 11. 12. *Dan.* IX. 24.
(*c*) *Tob.* XII. 15. *Apoc.* I. 4. v. 6.
(*d*) *Justin. lib.* 1. *Apud Persas persona Regis sub specie majestatis occultitur.*
(*e*) ℣. 62. *Innuebant patri ejus, quem vellet vocari eum.*
(*f*) Ἐσῃ σιωπῶν.
(*g*) *Theophylact. Euthym. Ambros. hîc Vide Mald. Grot. Hamm. Brug. Ligfoot. &c.*

Digitized by Google

22. *Egressus autem non poterat loqui ad illos: & cognoverunt quòd visionem vidisset in Templo. Et ipse innuens illis, & permansit mutus.*

22. Mais étant sorti, il ne leur pouvoit parler: & comme il leur faisoit des signes *pour se faire entendre*, ils reconnurent qu'il avoit eu une vision dans le Temple; & il demeura muët.

23. *Et factum est, ut impleti sunt dies officii ejus, abiit in domum suam.*

23. Quand les jours de son ministére furent accomplis, il s'en alla en sa maison.

24. *Post hos autem dies concepit Elizabeth uxor ejus, & occultabat se mensibus quinque, dicens:*

24. Quelque tems aprés Elisabeth sa femme conçut, & elle se tenoit cachée durant cinq mois, en disant:

COMMENTAIRE.

℣. 21. ERAT PLEBS EXPECTANS. *Le peuple attendoit Zacharie, & s'étonnoit de ce qu'il demeuroit si long-tems dans le Temple.* Ceci arriva, comme on l'a déja remarqué, (*a*) un jour de Sabbat au soir. Le peuple étoit venu en foule au Temple, à l'heure de l'oblation du parfum, qui se faisoit le soir, & le matin. Du parvis d'Israël on voyoit aisément l'entrée du Saint, par la porte du parvis des Prêtres, & on étoit attentif à considérer le Prêtre de semaine, lorsqu'il entroit dans le Saint, ou qu'il en sortoit. Cette cérémonie de mettre les parfums sur l'Autel d'or, n'étoit pas longue. Le Prêtre portoit un encensoir, ou un brasier d'or, qu'il plaçoit sur l'Autel; il y jettoit les parfums; puis se retiroit.

℣. 23. UT IMPLETI SUNT DIES MINISTERII ILLIUS. *Quand les jours de son ministére furent accomplis.* L'apparition arriva le soir même du jour auquel il étoit entré en semaine. Il demeura dans le Temple, & continua à servir le reste de la semaine; car son incommodité ne l'en empêchoit point; & le Samedi suivant au matin, il sortit de service, & s'en retourna dans sa maison.

℣. 24. OCCULTABAT SE MENSIBUS QUINQUE. *Elisabeth se tenoit cachée durant cinq mois.* La pudeur l'obligeoit à se cacher; parce qu'encore que sa grossesse n'eût rien de honteux dans son principe, elle ne laissoit pas d'emporter une certaine difformité, par rapport à son âge. (*b*) Et si c'est un opprobre à une femme dans la vigueur de son âge d'être stérile, & sans enfans, c'en est un d'une autre espéce à une vieille femme d'avoir des enfans. Cela donne une certaine idée d'intempérance, qui ne fait pas d'honneur. Elisabeth se réjoüissoit donc de la grace que Dieu lui faisoit d'être devenuë mere: mais elle avoit quelque honte de l'être devenuë à cet âge-là. Quelques Peres (*c*) inférent de ceci, que depuis assez long-tems Zacharie, & Elisabeth vivoient en continence d'un commun

(*a*) ℣. 10.
(*b*) Origen. in Luc. homil. 6. Ambros. Beda Theophyl. Euthym. Mald. Grot. Brug. alii.
(*c*) Origen. & Ambros. hic.

Digitized by Google

25. *Quia sic fecit mihi Dominus in diebus, quibus respexit auferre opprobrium meum inter homines.*

26. *In mense autem sexto, missus est Angelus Gabriël à Deo in civitatem Galilæa, cui nomen Nazareth.*

25. C'est-là la grace que le Seigneur m'a faite en ce tems, où il m'a regardée pour me tirer de l'opprobre où j'étois devant les hommes.

26. Or comme Elisabeth étoit dans son sixiéme mois, l'Ange Gabriël fut envoyé de Dieu en une ville de Galilée, appellée Nazareth,

COMMENTAIRE.

consentement. Comme si elle eût eu honte qu'on s'apperçût qu'aprés avoir vêcu long-tems dans une séparation volontaire de son mari, elle eût encore usé du mariage; (a) elle se tint donc cachée *pendant cinq mois*; c'est-à-dire, pendant tout le tems qu'elle pût dissimuler sa grossesse.

℣. 25. AUFERRE OPPROBRIUM MEUM INTER HOMINES. *Pour me tirer de l'opprobre où j'étois devant les hommes.* La stérilité étoit une malédiction, & un opprobre dans Israël. Le fait est certain, & paroît par toute l'Ecriture. (b) On n'en sait pas la vraie cause. Les uns croyent que c'étoit dans le désir de devenir les meres du Messie, qui devoit naître dans Israël, que les femmes souhaitoient d'avoir des enfans. D'autres regardent cela comme un sentiment tout charnel d'un peuple grossier, qui considéroit comme un grand bonheur d'avoir une nombreuse famille. C'étoit des secours pour la vieillesse, & des ouvriers qui les aidoient dans leurs travaux. Ils se voyoient comme renaître dans leurs enfans, & ils mouroient avec la douce espérance de vivre long-tems dans la mémoire des hommes, par la succession de leurs descendans. D'autres croyent qu'ils tenoient comme une malédiction réelle de la part de Dieu, que d'être stérile. Et en effet Dieu menace souvent de la stérilité, comme d'une marque de son indignation. (c) Mais tous les gens sages, & judicieux conviennent que c'étoit une fausse idée: Que Dieu a souvent permis que des femmes trés-sages ayent été stériles; comme Sara, Rébecca, Rachel, Anne mere de Samuël, & la mere de Samson. Les Auteurs sacrez mêmes nous préviennent là-dessus, & nous apprennent qu'il n'y a qu'une sorte de stérilité qui soit honteuse; c'est celle d'être stérile en vertu, & en mérite. (d)

℣. 26. IN MENSE AUTEM SEXTO. *Comme Elisabeth étoit dans son sixiéme mois.* L'Ange Gabriel fut envoyé à Marie, qu'un homme de la

(a) *Maldon. Brug. Lud. de Dieu.*
(b) *Genes.* XXX. 23. 1. *Reg.* 6. *Isai.* IV. 1.
(c) *Genes.* XX. 18. *Osee* XIV. 15. *Exod.* XXIII.
26. *Deut.* VII. 14.
(d) *Isai.* LV. 5. 6. *Sap.* III. 13. 14.

Digitized by Google

27. *Ad Virginem desponsatam viro, cui nomen erat Joseph, de domo David, & nomen Virginis Maria.*

28. *Et ingressus Angelus ad eam dixit: Ave, gratia plena: Dominus tecum: Benedicta tu in mulieribus.*

27. A une Vierge qu'un homme de la maison de David, nommé Joseph, avoit epousée: & cette Vierge s'appelloit Marie.

28. L'Ange étant entré où elle étoit, lui dit: Je vous saluë, ô pleine de grace: le Seigneur est avec vous: vous êtes benie entre *toutes* les femmes.

COMMENTAIRE.

maison de David, nommé Joseph, *avoit épousée*, ou plûtôt, *fiancée*, suivant la force du Grec. (*a*) Saint Luc remarque ici toutes ces circonstances, qui sont à son sujet, & dont on voit la conséquence dans la suite de son récit. Sainte Elisabeth étoit enceinte de six mois, lorsque l'Ange Gabriel alla annoncer à Marie l'Incarnation du Verbe de Dieu. Saint Jean n'avoit que six mois depuis sa conception, lorsqu'il sentit la présence de la mere de son Dieu.

℣. 28. AVE, GRATIA PLENA. *Je vous saluë, ô pleine de graces: le Seigneur est avec vous.* L'Ange reconnoît que Marie est *pleine de graces*, & comblée des faveurs du Ciel; qu'elle a trouvé grace aux yeux de son Dieu, comme il le dit encore ci-aprés: *Invenisti enim gratiam apud Dominum.* L'Esprit Saint qui habitoit en elle, avoit rempli son cœur de tous ses dons, & de toutes ses bénédictions. Les autres Saints les reçoivent avec mesure; Marie en est comblée, elle en est pleine. (*b*) En elle réside en quelque sorte la plénitude des graces, en tant qu'elle est le Temple du Pere, l'Epouse du Saint Esprit, & la Mere du Fils de Dieu. (*c*) Pour la rendre digne d'une qualité si fort au-dessus du mérite des plus excellentes créatures, Dieu s'est en quelque sorte épuisé, pour la combler de ses biens.

Le terme Grec peut signifier, (*d*) agréable, bien aimée, qui a trouvé grace, qui a été comblée de graces, & de faveurs. C'est en ce dernier sens que les Anciens unanimement l'ont entendu. L'Ange ajoûte: *Le Seigneur est avec vous*; c'est-à-dire, il vous aime, il vous sanctifie, il vous comble de ses graces. Ou plus simplement: (*e*) *Que le Seigneur soit avec vous.* C'étoit le salut ordinaire. C'est ainsi que l'Ange saluë Gédéon, (*f*) & que Booz donne le salut à ses moissonneurs. (*g*)

BENEDICTA TU IN MULIERIBUS. *Vous êtes bénie entre toutes*

(*a*) Μεμνηστευμένην. *Vat. hic. Vide ad Matt.* 1. 10.

(*b*) *Petr. Chrysolog. serm.* 143. *Singulis gratia se est largita per partes: Maria verò se totam dedit gratia plenitudo.*

(*c*) *Ambros. in Luc. Aug. plurib. in locis. Beda homil.* 3. *de B.V. Chrysolog. serm.* 142. *Sophr. serm. de Assumpt. Rupert. lib.* 6. *in Cantic.*

(*d*) Κεχαριτωμένη.

(*e*) *Grot. Hamm. Capell. alii.*

(*f*) *Judic.* VI. 12. 13.

(*g*) *Ruth.* II. 4.

Digitized by Google

Quæ cùm audiſſet turbata eſt in ſermone ejus, & cogitabat qualis eſſet iſta ſalutatio.

29. Mais elle l'ayant entendu, fut troublée de ſes paroles; & elle penſoit *en elle-même* quelle pouvoit être cette ſalutation.

COMMENTAIRE.

les femmes: ou par-deſſus toutes les femmes. Vous êtes la plus privilégiée, la plus heureuſe, la plus remplie de bénédictions de toutes les femmes. Quelques Interprétes (*a*) traduiſent: *Soyez bénie par-deſſus toutes les femmes.* Que le Seigneur vous comble de ſes faveurs, & de ſes bénédictions. C'étoit une maniére de ſalut parmi les Hébreux de dire aux femmes qui s'étoient diſtinguées par quelque action héroïque: *Vous êtes bénie entre toutes les femmes.* C'eſt ainſi que Débora dans ſon Cantique, ſaluë Jahel femme d'Héber, laquelle avoit tué Siſara. (*b*) Booz ſaluë Ruth, en lui diſant: (*c*) *Vous êtes la bénie du Seigneur.* David bénit de même Abigaïl, qui l'empêcha de répandre le ſang dans la maiſon de Nabal. (*d*) Marie eſt donc bénie entre toutes les femmes; elle efface en quelque ſorte l'opprobre général qui étoit répandu ſur ſon ſexe depuis la faute d'Eve. Celle-ci fut une ſource de malheurs & de malédictions au genre humain, puiſque par ſon péché elle y introduiſit le péché, & la mort. Marie y apporte les graces, le bonheur, & la vie, en produiſant le Sauveur, & le Meſſie. Marie par ſon obéïſſance, & par ſa foi conçoit JESUS-CHRIST, auteur de la vie, & de la grace: comme Eve nous avoit perdus par ſa déſobéïſſance, & par ſon incrédulité. (*e*)

℣. 29. TURBATA EST. *Elle fut troublée de ces paroles.* Le Grec: (*f*) *Mais voyant cela*, ou, *mais voyant* l'Ange, *elle fut troublée.* Une Vierge chaſte, & remplie de pudeur, tremble & ſouffre à la ſeule vûë d'un homme; ſur-tout lorſqu'elle eſt ſeule. (*g*) L'Ange parut apparemment dans une forme auguſte, lumineuſe, & beaucoup au-deſſus de l'homme. Cet éclat, cette majeſté effraya Marie. Elle comprit que c'étoit une viſion, & une apparition céleſte; & cela cauſe toûjours de la frayeur, & du trouble. On a vû ci-devant Zacharie troublé, & effrayé à une pareille apparition. (*h*) Daniel ayant vû l'Ange Gabriel, fut tout abattu, & ſans force. (*i*) Les ſaintes femmes qui virent les Anges au ſépulcre de JESUS-CHRIST, aprés ſa Réſurrection, en furent ſaiſies de frayeur. (*k*)

Pluſieurs Anciens (*l*) ont crû que c'étoit le diſcours, ou le ſalut de

(*a*) *Grot. Capell. alii nonnulli.*
(*b*) *Judic.* v. 24.
(*c*) *Ruth.* III. 10.
(*d*) I. *Reg.* XXV. 33.
(*e*) *Vide Iren. lib.* 3. *cap* 33, *Tertull. de carne Chriſti Aug. alios. Mald. hic.*
(*f*) Η' δὲ ἰδοῦσα ἐταράχθη.
(*g*) *Ambroſ. hic. Quaſi viri ſpecie mota trepidavit.*
(*h*) *Luc.* I. 12.
(*i*) *Dan* X. 8.
(*k*) *Matt.* XXVIII. 5.
(*l*) *Origen. homil.* 6. *Chryſoſt. homil. de nativ. S. Joan. Ieronym. ad Euſtoch. & Ambroſ. lib.* 2. *n.* 9. *in Luc.*

30. *Et ait Angelus ei : Ne timeas, Maria, invenisti enim gratiam apud Deum :*

31. *Ecce concipies in utero, & paries filium, & vocabis nomen ejus* JESUM.

32. *Hic erit magnus, & Filius Altissimi vocabitur : & dabit illi Dominus Deus sedem David patris ejus : & regnabit in domo Jacob in æternum :*

30. L'Ange lui dit: Ne craignez point, Marie, car vous avez trouvé grace devant Dieu.

31. Vous concevrez dans vôtre sein, & vous enfanterez un fils, à qui vous donnerez le nom de JESUS.

32. Il sera grand, & sera appellé le Fils du Trés-haut; le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David son pere: il regnera éternellement sur la maison de Jacob;

COMMENTAIRE.

l'Ange, qui avoit effrayé Marie. La suite du récit de l'Evangéliste favorise beaucoup ce sentiment: ℣. 29. *Elle fut troublée de ses paroles, & elle pensoit en elle-même quelle pouvoit être cette salutation.* Elle craignoit peut-être que ces grands éloges qu'elle venoit de recevoir, ne fussent des illusions de la part du Démon; (*a*) ou que ce ne fussent des paroles de séduction, & de flatterie, de la part d'un homme qui en voudroit à sa pureté. (*b*) Quelques-uns prennent ces paroles: *Cogitabat qualis esset ista salutatio,* en ce sens: Elle admiroit que l'Ange la traitât d'une maniére si respectueuse, & si honorable. Humble comme elle étoit, elle ne pouvoit comprendre qu'on pût lui donner de si grands éloges. (*c*) Cela lui étoit suspect.

℣. 31. ECCE CONCIPIES ET PARIES. *Vous concevrez & vous enfanterez un Fils.* Voici sur quoi sont fondez les éloges que je viens de vous donner; vous allez devenir Mere du Fils de Dieu, du Messie, du Libérateur d'Israël, du Sauveur du monde. Par-là vous êtes élevée au plus haut dégré de la gloire, où une créature puisse parvenir.

VOCABIS NOMEN EJUS JESUM. *Vous lui donnerez le nom de* JESUS. Dans saint Matthieu (*d*) l'Ange parlant à saint Joseph, lui dit de même qu'ici, qu'il donnera au Fils de Marie, le nom de JESUS. Dans l'Ecriture tantôt c'est le pere, & tantôt la mere, qui donnent le nom aux enfans. Dans cette occasion, & dans toutes les autres où Dieu lui-même révéle le nom des enfans, ce n'est ni l'un, ni l'autre qui l'imposent; ils ne font qu'obéir aux ordres du Seigneur. Tout le monde sait que JESUS signifie Sauveur.

℣. 32. FILIUS ALTISSIMI VOCABITUR. *Il sera appellé,* & il sera réellement *le Fils du Trés-haut;* car les Hébreux se servent souvent du mot, *il sera appellé,* au lieu de, *il sera.* Et il ne sera pas Fils de Dieu

(*a*) *Euthym. Bernard. serm. de nativ. B. M. Mald. hic. alii.*
(*b*) *Theophyl. hic. Ieron. ad Eustoch. Bernar. serm. in Apoc.* XII. *Signum magnum, &c.*
(*c*) *Brug. Grot.*
(*d*) *Matt.* I. 21.

simplement,

Digitized by Google

33. *Et regni ejus non erit finis.*
34. *Dixit autem Maria ad Angelum: Quomodo fiet istud, quoniam virum non cognosco?*

33. Et son regne n'aura point de fin.
34. Alors Marie dit à l'Ange: Comment cela se fera-t'il, car je ne connois point d'homme?

COMMENTAIRE.

simplement, comme les autres Justes, par adoption, ou par affection; mais par nature. Dieu lui a dit dés l'éternité: (*a*) *Vous êtes mon Fils, & je vous ai engendré aujourd'hui*: Paroles qu'il n'a jamais dit à aucune créature; pas même aux plus parfaits des Anges, suivant la remarque de saint Paul. (*b*)

DABIT EI DOMINUS. *Le Seigneur lui donnera le trône de David son pere.* Cette promesse ne devoit pas s'exécuter de la maniére dont l'entendoit le commun des Juifs; & peut-être même que la sainte Vierge élevée dans la Synagogue, attendoit comme les autres un regne temporel du Messie. C'est pourquoi l'Ange s'exprime d'une maniére conforme à ces préjugez. Mais le regne du Sauveur n'étoit point de ce monde, comme il le dit lui-même; (*c*) ou s'il en est, ce n'est point un empire semblable à ceux des Monarques de la terre. Il regne sur les esprits, & sur les cœurs; il exerce son empire dans son Eglise, dont le regne de David étoit la figure; (*d*) il regnera sur l'Israël de Dieu, comme David regna sur Israël selon la chair. Toute l'Ecriture promettoit à David la naissance du Messie. (*e*) C'est pourquoi l'Ange le désigne ici sous le nom de successeur du trône de David.

REGNABIT IN DOMO JACOB IN ÆTERNUM. *Il regnera éternellement sur la maison de Jacob.* La premiére intention de Dieu étoit que le Messie regnât sur toute la maison de Jacob. Il est venu pour appeller les brebis égarées de la maison d'Israël. Mais puisque les Israëlites l'ont rejetté, & méconnu, il leur a tourné le dos, & a ouvert la porte de son Eglise aux Gentils, qui y sont entrez en foule. Ses propres sujets lui ont dit: Nous ne voulons pas que vous regniez sur nous; mais lui prenant ceux qui lui étoient demeurez fidéles, est allé faire la conquête d'un autre empire. C'est la parabole dont JESUS-CHRIST lui-même s'est servi, (*f*) pour justifier sa conduite à l'égard des Juifs.

℣. 34. QUOMODO FIET ISTUD? *Comment cela se fera-t'il; car je ne connois point d'homme?* Marie ne doute point de la vérité des promesses de l'Ange; sa foi est loüée du Saint Esprit même, par la bouche

(*a*) *Psal.* II. 7.
(*b*) *Heb.* I. 5.
(*c*) *Joan.* XVIII. 36.
(*d*) *Theophyl. Mald. Grot. Brug. alii.*
(*e*) *Psal.* II. 7. *Psal.* CXXXI. 11. *Isai.* IX. 6, 7. *Dan.* VII. 14. *Ezech.* XXI. 27.
(*f*) *Luc.* XIX. 12. 15.

Digitized by Google

15. *Et respondens Angelus dixit ei : Spiritus sanctus superveniet in te, & virtus Altissimi obumbrabit tibi. Ideoque, & quod nascetur ex te sanctum, vocabitur filius Dei.*

35. L'Ange lui répondit : Le Saint Esprit surviendra en vous, & la vertu du Trés-haut vous couvrira de son ombre : c'est pourquoi le *fruit* saint qui naîtra de vous, sera appellé Fils de Dieu ;

COMMENTAIRE.

d'Elisabeth : (*a*) mais elle admire la grandeur du mystére, & elle demande la maniére dont il pourra s'exécuter ; parce qu'elle étoit vierge, & n'étoit point encore conduite dans la maison de son époux ; & outre cela, qu'elle avoit fait avant son mariage, ou même depuis son mariage, & du consentement de saint Joseph, un vœu de virginité perpétuelle, comme l'enseignent les Peres, & les meilleurs Interprétes. (*b*) En effet que voudroit dire cette réponse : *Je ne connois point d'homme*, si elle eût été mariée, ou même fiancée, dans le dessein de vivre dans le mariage comme les autres femmes ? Pourquoi demander avec étonnement comment elle deviendra mere, si elle entroit dans le mariage, comme les autres, pour avoir des enfans ?

Quelques-uns (*c*) croyent que Marie sachant fort bien que le Messie devoit naître d'une vierge, comme Isaïe l'avoit prédit, demande comment une vierge comme elle pouvoit devenir mere, sans perdre sa virginité. C'est la maniére qui n'avoit point été marquée par Isaïe, (*d*) qui l'embarrassoit. Elle demande donc à l'Ange comment la chose devoit s'éxécuter. Saint Epiphane (*e*) raconte comme une ancienne tradition, que saint Joseph épousa la sainte Vierge, lui étant fort vieux, & elle fort jeune. Joseph avoit déja épousé auparavant une autre femme, dont il avoit eu plusieurs enfans. Etant devenu veuf, il prit la sainte Vierge âgé de quatre-vingt ans, & peut-être davantage, plûtôt pour être le témoin, & le gardien de sa virginité, & le dépositaire du mystére qui s'opéroit en elle, que pour la traiter comme sa femme. Si cela étoit bien averé, il ne seroit pas étonnant que Marie eût répondu à l'Ange : *Comment cela se fera-t'il, puisque je ne connois point d'homme ?* Mais cette tradition rapportée par saint Epiphane, est fort douteuse. Saint Grégoire de Nysse (*f*) cite d'un Ouvrage apocryphe, que les parens de la sainte Vierge avoient voüé sa virginité au Seigneur. Ce qui ne paroît nullement probable.

(*a*) *Luc.* 1. 45.

(*b*) *Greg. Nyssen. orat. in nativit. Christi. Aug. de sancta Viginit. c. 4. Beda hic. Bern. serm. 4. in Missus est. & serm. in hac verba Appc. Signum magnum, &c. Anselm. lib. de excell. B. M. V. cap. 4. Rupert. lib. 3. in Cant. Mald. Brug. Grot. alii passim.*

(*c*) *Vide Ambros. lib. 2. in Luc. n. 14. 15. Aug. de civit. lib. 16. c. Lirgeot. hic.*

(*d*) *Isai.* VII. 14.

(*e*) *Epiphan. haref. 68.*

(*f*) *Nyssen. tract. de sancta Christi nativit.*

Digitized by Google

℣. 35. SPIRITUS SANCTUS SUPERVENIET IN TE. *Le Saint Esprit surviendra en vous, & la vertu du Trés-haut vous couvrira de son ombre.* Ce ne sera point par l'usage du mariage que vous deviendrez mere. Vôtre virginité ne souffrira rien de ce qui doit s'accomplir en vous. Le Saint Esprit fera ici la fonction d'Epoux. La vertu du Tout-puissant vous fera devenir mere, (*a*) sans blesser vôtre pudeur. Toute la sainte Trinité concourut à l'Incarnation du Verbe. Mais l'Ecriture l'attribuë principalement au Saint Esprit, qui est le même que la vertu du Trés haut; parce qu'il est considére comme la source de la vie, & le principe qui sanctifie toutes choses.

Plusieurs anciens Peres ont crû que le Saint Esprit en cet endroit, étoit le Fils de Dieu, la seconde Personne de la trés-sainte Trinité, lequel devoit couvrir la sainte Vierge de son ombre, & s'incarner dans son sein. Il est constant que dans l'Ecriture (*b*) le Pere, le Fils, & le Saint Esprit sont assez souvent désignez sous le nom d'Esprit, comme le remarque Théodoret, (*c*) & plusieurs autres Peres. Saint Justin le Martyr (*d*) marque clairement ce que nous avons dit du Fils de Dieu, du Verbe fait Chair, désigné ici sous le nom d'Esprit saint. Tertullien (*e*) le dit de même d'une maniére trés-formelle: *Sicut, Joanne dicente, Sermo Caro factus est, Spiritum quoque intelligimus in mentione Sermonis; ita & hîc Sermonem quoque agnoscimus in nomine Spiritûs.* Saint Ambroise, (*f*) & saint Hilaire (*g*) se servent assez souvent de la même expression. Ce sentiment a trouvé des défenseurs parmi les Modernes. (*h*)

Quant à la vertu de Dieu, dont parle ici l'Evangéliste: *Virtus Altissimi obumbrabit tibi,* le même saint Justin (*i*) l'explique du Fils de Dieu, aussi-bien que saint Grégoire de Nysse (*k*) & Théophylacte. (*l*) Mais l'opinion commune veut que la vertu de Dieu soit synonime au Saint Esprit, à la troisiéme Perlonne de la trés-sainte Trinité, qui par sa puissance toute divine donna la fécondité à la sainte Vierge.

IDEOQUE ET QUOD NASCETUR EX TE SANCTUM. *C'est pourquoi le fruit saint qui naîtra de vous, sera appellé le Fils de Dieu.* On peut

---

(*a*) *Maldon. Brug. Grot. Ligfoot. Gloss. alii Vide Theophyl. & Bernard. homil. 4. super Missus est.*

(*b*) *Joan.* VI. 24. 1. *Tim.* III. 16. 1. *Cor.* XV. 45.

(*c*) *Theodoret. Atrep. in principio.*

(*d*) *Justin. Mart. Apol.* 2. Τὸ πνεῦμα ἅν, ἢ τὸν λόγον φησὶν παρὰ θεῦ εἶναι ἀπόῤῥοιαν ἰδίαν τινὰ, ὡς ἀκτῖνα ἡλίου, ὅς γε μεσολάβου τοῦ θεοῦ ἐστι . . . ἢ τοῦτο ἐλθὸν ἐπὶ τὴν παρθένον, ἢ ἐπισκιάσαν, οὐ διὰ συνουσίας, ἀλλὰ διὰ δυνάμεως ἐγκύμονα κατέστησε.

(*e*) *Tertull. adversf. Judaos. De terra in Cœlos eum recipit, unde & venerat ipse spiritus ad Virginem. Idem adversf. Praxeam.*

(*f*) *Ambrosf. ad Rom.* 1. 4. & *l.* X. *in Luc. n.* 86. & *lib.* VII. *in Luc. & alibi.*

(*g*) *Hilar. in Matt.* II. *n.* 5. & *in Matt.* XII. *n.* 15. & 17. *&c.*

(*h*) *Cocci Scol in Luc. & ad Rom.* 1. 4. & *consider. in principium Evang. Joan. &c.*

(*i*) *Idem loco citato.*

(*k*) *Nyssen. in diem nat. Christi.* Τῷ μὲν υἱῷσις ἡ δύναμις ἦλιε ἐστὶν ὁ χριστὸς, διὰ τῆς ἐπιπλεύσεως τῷ ἁγίῳ πνεύματι ἐμφερῶς τῇ παρθένῳ.

(*l*) *Theophyl. in hunc loc.* Δύναμις δὲ ὑψίστου ὁ υἱὸς τοῦ θεοῦ.

Digitized by Google

36. *Et ecce Elizabeth cognata tua, & ipsa concepit filium in senectute sua: & hic mensis sextus est illi, qua vocatur sterilis:*

37. *Quia non erit impossibile apud Deum omne verbum.*

38. *Dixit autem Maria: Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundùm verbum tuum. Et discessit ab illa Angelus.*

36. Et sachez qu'Elisabeth vôtre cousine a conçû aussi elle-même un fils dans sa vieillesse, & que c'est ici le sixiéme mois de *la grosseſſe* de celle qui est appellée stérile;

37. Parce qu'il n'y a rien d'impossible à Dieu.

38. Alors Marie lui dit: Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon vôtre parole. Ainsi l'Ange se sépara d'elle.

COMMENTAIRE.

aussi traduire: (*a*) *Le fruit saint qui sera conçu dans vous*; ou, *le fruit qui est saintement conçû dans vous*: ou enfin, *le Fils consacré au Seigneur*, comme premier né, *dont vous allez devenir mere, sera appellé le Fils de Dieu*. Plusieurs Manuscrits, & plusieurs Peres ne lisent pas ces mots *ex te*, de vous, ou, de vôtre substance. Le fruit qui doit naître de vous, étant produit dans vous par la vertu du Trés-haut, & réüniſſant en sa seule personne la Divinité, & l'humanité, sera justement en ce sens appellé *le Fils de Dieu*: (*b*) sans parler de sa génération éternelle de la substance du Pere, qui le rend d'une maniére encore plus relevée *le Fils unique de Dieu*, sa Sageſſe, son Verbe. L'Evangéliste l'appelle *saint*, parce qu'il est conçû dans l'innocence, & sans bleſſer la pudeur, & la virginité de sa Mere, & qu'il est l'origine de toute sainteté: En cela fort différent de tous les enfans des hommes, qui naiſſent corrompus, & soüillez du péché originel. Si l'Evangéliste s'étoit contenté de dire, ce saint Homme, cette sainte Chair, ce saint Enfant, qui naîtra de vous, il auroit trop peu exprimé sa pensée, dit saint Bernard: (*c*) mais en mettant absolument le saint: *Quod nascetur ex te sanctum*, il a marqué parfaitement que la Vierge ne pouvoit produire qu'un fruit d'une sainteté suréminente, & par la sanctification du saint Esprit qui le formoit en elle, & par l'union hypostatique du Verbe avec l'humanité.

℣. 36. HIC MENSIS SEXTUS EST. *C'est ici le sixiéme mois de la groſſeſſe d'Eliſabeth*, elle qui passe pour stérile. Pour vous donner une preuve certaine de la vérité de ce que je vous annonce, & pour vous montrer que rien n'est impossible à Dieu, (*d*) Elisabeth vôtre cousine, qui comme vous le savez, est stérile, & d'une âge à ne plus espérer d'avoir des enfans, a conçû un fils, & voici le sixéme mois de sa groſſeſſe.

(*a*) Διὸ ϗ τὸ γενώμενον ἐϗ σοῦ ἅγιον, &c. Γίνεσθαι, se prend pour *concevoir*, pour *engendrer*, & pour *enfanter*.

(*b*) *Vide Greg. Mag. lib* 18. *Moral. c.* 27. & *Bedam hic.*

(*c*) *In, Miſſus est, homil.* 4.

(*d*) ℣. 37. *Non erit impoſſibile apud Deum omne verbum*, c'est-à-dire, *omnis res.*

Digitized by Google

39. *Exurgens autem Maria in diebus illis, abiit in montana cum festinatione, in civitatem Juda:*

39. Marie partit en ce même-tems, & s'en alla en diligence vers les montagnes *de Judée*, en une ville *de la tribu* de Juda.

COMMENTAIRE.

℣. 38. ECCE ANCILLA DOMINI. *Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon vôtre parole.* On voit ici la foi, l'humilité, l'obéissance de Marie. L'Ange la saluë pleine de grace, & lui annonce qu'elle va devenir Mere de Dieu; & elle s'abaisse, en disant: *Voici la servante du Seigneur.* (*a*) On lui annonce un mystére incompréhensible; & elle soumet les lumiéres de son esprit, elle donne son consentement, elle obéit humblement, & aveuglément aux ordres de son Dieu. (*b*) Elle est transportée d'une sainte ardeur, & prie Dieu d'accomplir dans elle sa sainte volonté. (*c*) Dans ce même moment s'opéra le mystére ineffable de l'Incarnation, suivant la plûpart des Peres, & des Interprétes. (*d*) Et quoique le Corps du Fils de Dieu se soit formé petit-à-petit, & ait pris son accroissement dans le sein de la sainte Vierge dans l'espace de neuf mois, toutefois dans le même moment qu'il fut incarné, ce Corps divin fut animé, & revêtu de la forme humaine, quoique d'une petitesse proportionnée à ses desseins adorables. L'incarnation ne s'est donc pas faite par parties, & à diverses repriſes; mais tout à la fois, & dans un moment. La Divinité du Verbe s'unit tout d'un coup hypostatiquement à l'Ame, & au Corps de JESUS-CHRIST dans le sein de Marie. (*e*)

℣. 39. MARIA ABIIT IN MONTANA. *Marie alla en diligence vers les montagnes de Judée, en une ville de la tribu de Juda.* On croit que c'est dans la ville d'Hébron, (*f*) qui étoit une cité sacerdotale, (*g*) située dans la partie méridionale de Juda, dans les montagnes, environ à dix lieuës de Jérusalem, & à trente-huit, ou quarante de Nazareth. Ainsi ce voyage n'étoit pas petit pour une personne comme la sainte Vierge. Mais son zéle lui fit surmonter toutes les difficultez, pour aller partager sa joye avec sa cousine sainte Elisabeth, & lui rendre pendant les derniers mois de sa grossesse, ses services, & ses assiduitez. Ce ne fut ni le doute de ce que l'Ange lui avoit révélé, ni la curiosité de savoir la vérité de ce qui étoit arrivé à Elisabeth, comme l'ont crû quelques Interprétes; (*h*) mais le désir d'admirer, & de publier les œuvres de Dieu:

(*a*) *Ambros. lib. 2. in Luc.*
(*b*) *Iren. lib. 3. c. 33. Damascen. lib. 3. c. 2. de fide.*
(*c*) *Ambros. Beda, Euthym.*
(*d*) *Iren. lib. 3. c. 33. & lib. 15. c. 19. Tertull. de carne Christi. Damascen. lib. 3. c. 2. Maldon. Glot. Brug.*
(*e*) *Greg. Mag. lib. 11. Registri. Epist. 61. nunc 67. Damascen. lib. 3. de fide, cap. 2. Maldon. hic.*
(*f*) *Druf. Sculta Brug. Grot. Lud. de Dieu, Ligfoot. Toinard. alii plerique.*
(*g*) *Josue* XXI. 10. 11.
(*h*) *Vide Theophyl. hic. & Grot.*

Digitized by Google

40. *Et intravit in domum Zacharia, & salutavit Elizabeth.*

41. *Et factum est, ut audivit salutationem Mariæ Elizabeth, exultavit infans in utero ejus: & repleta est Spiritu sancto Elizabeth:*

42. *Et exclamavit voce magna, & dixit: Benedicta tu inter mulieres, & benedictus fructus ventris tui.*

40. Et étant entrée dans la maison de Zacharie, elle salüa Elisabeth.

41. Aussi-tôt qu'Elisabeth eut entendu la voix de Marie qui la salüoit, son enfant tressaillit dans son sein, & elle fut remplie du Saint Esprit.

42. Et élevant sa voix, elle s'écria: Vous êtes bénie entre *toutes* les femmes, & le fruit de vos entrailles est béni;

COMMENTAIRE.

Non quasi incredula de oraculo, nec quasi incerta de nuntio, nec quasi dubitans de exemplo; sed quasi læta pro voto, religiosa pro officio, festina pro gaudio, dit saint Ambroise. (*a*) Quelques uns (*b*) ont crû que la demeure de Zacharie étoit à Jérusalem: d'autres, (*c*) à Machéronte, au-delà du Jourdain; d'autres, vers Emmaüs

℣. 41. SALUTAVIT ELISABETH. *Elle salua Elisabeth.* Elle entra dans son appartement, & lui fit ses civilitez, la congratulant sur la grace que Dieu lui avoit faite, en la visitant, & la rendant mere d'une maniére si miraculeuse. Comme Zacharie étoit alors sourd, & muet, il ne pouvoit guéres prendre part à tout cela: Aussi l'Evangéliste ne parle pas de lui en cet endroit.

℣. 41. EXULTAVIT INFANS. *Son enfant tressaillit dans son sein.* On demande si ce tressaillement étoit volontaire, & naturel dans saint Jean; ou si ce fut un mouvement causé par la joye dont sa mere se sentit pénétrée en ce moment; car on sait que les enfans dans le sein de leurs meres ressentent fortement tout ce qui fait plaisir, ou ce qui cause de la douleur, ou de la crainte à leurs meres. Comme ils ne font qu'un tout avec elles, leurs sentimens, leurs haines, leurs aversions leurs joyes, leurs tristesses sont communes entre elles; d'où viennent dans les enfans les aversions, & les penchans naturels pour certaines choses. Quelques-uns (*d*) l'ont entendu dans ce dernier sens. Mais la plûpart des Peres, & des Interprétes (*e*) croyent que dans cette occasion l'usage de la raison fut avancé à S. Jean; & que connoissant par la lumiére du Saint Esprit que son Sauveur étoit présent, il en témoigna sa joye pas ses tressaillemens, qui étoient une suite de cette impression toute miraculeuse. Quelques uns

(*a*) *Amb. in Luc. l. 2. Beda hîc. Mald. Brug.*
(*b*) *Ambros. Alb. Mag. Bonavent.*
(*c*) *Martyrologia qua apud Florent.*
(*d*) *Calvinus.*
(*e*) *Chrysost. homil. de S. Joan. Bapt. Ieron. lib. advers. Luciferian. Aug. Ep. 187. ad Dardan Ambros. lib. 2. in Luc. Iren. lib. 3. cap. 18. Tertull. de carne Christi, cap. 21. Cyrill. Ieros. cat. 3. Origen. homil. 7. in Luc. Bed. Grot. Maldon. alii.*

Digitized by Google

43. *Et unde hoc mihi ut veniat mater Domini mei ad me !*

44. *Ecce enim ut facta est vox salutationis tuæ in auribus meis, exultavit in gaudio infans in utero meo.*

45. *Et beata quæ credidisti, quoniam perficientur ea quæ dicta sunt tibi à Domino.*

43. Et d'où me vient ce bonheur, que la Mere de mon Seigneur vienne vers moi.

44. Car vôtre voix n'a pas plûtôt frappé mon oreille, lorsque vous m'avez saluée, que mon enfant a tressailli de joye dans mon sein.

45. Et vous êtes bienheureuse d'avoir crû; parce que ce qui vous a été dit de la part du Seigneur, sera accompli.

COMMENTAIRE.

(a) croyent même que l'Esprit saint ne se répandit dans l'ame d'Elisabeth que par le canal de Jean. Ce fut par une effusion de ce qui le rempliſſoit. Marie & Elisabeth prophétiserent par la vertu de leur fruit: *Duplici miraculo prophetant matres spiritu parvulorum.*

℣. 43. UNDE HOC MIHI? *D'où me vient ce bonheur, que la Mere de mon Seigneur vienne vers moi?* Elisabeth considérant la suprême dignité de Marie, s'estime indigne de la recevoir dans sa maison. Elle la reconnoît pour Mere de son Dieu, & de son Seigneur, & détruit par avance les erreurs des Hérétiques, qui devoient contester à Marie sa qualité de Mere de Dieu.

℣. 44. UT FACTA EST VOX SALUTATIONIS TUÆ. *Vôtre voix n'a pas plûtôt frappé mon oreille, que mon enfant a tressailli de joye.* Elisabeth comprit par ce tressaillement subit, que la Mere de son Sauveur étoit présente, & que l'enfant qu'elle portoit elle-même dans son sein, devoit un jour se réjoüir en la présence de ce souverain Seigneur. L'Esprit d'Elisabeth fut éclairé, & son cœur dilaté dans ce moment; & elle fut remplie de prophétie: (b) *Exultavit infans; repleta est mater*, dit saint Ambroise. (c) *Non priùs mater repleta, quàm filius: sed cùm filius esset repletus Spiritu Sancto, replevit & matrem.*

℣. 45. BEATA QUÆ CREDIDISTI. *Vous etes bienheureuse d'avoir crû.* Elisabeth loue la foi de la sainte Vierge, qui a crû aux paroles de l'Ange, & qui a mérité par-là que le Fils de Dieu s'incarnât dans son sein. En effet c'est un des plus grands prodiges, & des mystéres les plus incroyables que de voir une Vierge devenir mere, sans perdre sa virginité. Marie pourtant n'a point hésité, dés que Gabriel lui a parlé de la part de Dieu; elle a crû que rien ne lui étant impossible, ce miracle n'étoit point au-dessus de ses forces. Eve pécha par incrédulité, par défiance, par présomption, & attira la mort, & tous les désordres dans le monde, & la ma-

(a) *Ambros. Beda loco citato. Ex Origine homil. 7. in Luc.*

(b) *Aug. Ep. Olim 57. nunc 187. ad Dard.*

(c) *Ambros. lib. 2. in Luc. n. 23.*

Digitized by Google

46. *Et ait Maria : Magnificat anima mea Dominum :*

47. *Et exultavit spiritus meus in Deo salutari meo.*

48. *Quia respexit humilitatem ancillæ suæ : ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes.*

46. Alors Marie dit ces paroles : Mon ame glorifie le Seigneur :

47. Et mon esprit est ravi de joye en Dieu mon Sauveur,

48. Parce qu'il a regardé la bassesse de sa servante : & désormais je serai appellée bienheureuse dans la succession de tous les siécles.

COMMENTAIRE.

lédiction sur sa postérité ; Marie par sa ferme foi, par sa confiance, par son humilité, nous donne le Sauveur du monde, & le réparateur des disgraces du genre humain. Marie est plus heureuse d'avoir reçû la foi de JESUS-CHRIST, que d'avoir conçû la Chair de JESUS-CHRIST, dit saint Augustin : (*a*) *Beatior fuit percipiendo fidem Christi, quàm concipiendo Carnem Christi.* Sans la foi elle ne seroit pas devenuë Mere de JESUS-CHRIST : & il ne lui auroit de rien servi d'être sa Mere selon la chair, si elle n'avoit eu le bonheur de le porter dans son cœur, en même-tems qu'elle le portoit dans son sein : (*b*) *Materna propinquitas nihil Mariæ profuisset, nisi felicius Christum corde, quàm carne gestasset.*

℣. 46. MAGNIFICAT ANIMA MEA DOMINUM. *Mon ame glorifie le Seigneur.* Voici le premier Cantique du nouveau Testament. Les personnes de piété, & inspirées parmi les Hébreux, avoient coutume dans les rencontres extraordinaires, de célébrer les louanges du Seigneur par des Cantiques faits exprés. Nous en avons vû un grand nombre dans l'ancien Testament. Celui-ci ne céde point aux anciens, ni par la majesté du stile, ni par la noblesse des sentimens, ni par l'esprit de piété qui y brille de toutes parts. La sainte Vierge y rend graces à Dieu de la faveur qu'il lui a faite, en regardant sa bassesse, & en la choisissant pour Mere de son Fils. Elle ne s'attribuë rien de tout ce que le Seigneur a fait de grand en elle ; elle lui en rapporte toute la gloire. C'est le plus précieux monument de sa grande humilité, & de sa parfaite reconnoissance, & le plus excellent modéle d'actions de graces.

℣. 47. IN DEO SALUTARI MEO. *En Dieu mon Sauveur*, mon secours, mon appui, la source de mon bonheur, & de mon salut. Marie se considére comme mêlée dans la foule de son peuple. Elle rend ses actions de graces à Dieu, qui a envoye à Israël le Messie, le souverain Libérateur. Nous étions dans les ténébres de la prison ; & vous êtes venu nous délivrer. Nous gémissions dans l'horreur de la captivité ; & vous êtes venu nous racheter.

℣. 48. RESPEXIT HUMILITATEM ANCILLÆ SUÆ. *Il a regardé*

(*a*) *Aug. lib. de sancta Virginitat. c.* 3. (*b*) *Greg. Magn. homil.* 3. *in Evangel.*

la

Digitized by Google

49. *Quia fecit mihi magna qui potens est, & sanctum nomen ejus.*

50. *Et misericordia ejus à progenie in progenies, timentibus eum.*

51. *Fecit potentiam in brachio suo: dispersit superbos mente cordis sui.*

49. Car il a fait en moi de grandes choses, lui qui est tout puissant, & de qui le nom est saint.

50. Et dont la miséricorde *se répand* d'âge en âge, sur ceux qui le craignent.

51. Il a déployé la force de son bras. Il a dissipé ceux qui s'élevoient d'orgüeil dans les pensées de leur cœur.

COMMENTAIRE.

la bassesse de sa servante. Il m'a tiré de la bassesse où j'étois, pour m'élever au-dessus de toutes les femmes, & pour me combler de ses faveurs. Elle se considére comme indigne des graces qu'elle a reçûës de Dieu. Plusieurs Anciens (*a*) ont pris le terme *humilitatem*, pour la vertu d'humilité; comme si Marie disoit: Le Seigneur a eu égard à mon humilité, & au bas sentiment que j'ai eu de moi-même, & il a pris plaisir à m'élever. Mais je ne sai s'il convient à une Vierge aussi éclairée, & aussi humble, de faire mention de son humilité. Ce n'est plus être aussi humble qu'il faut, de se croire orné de cette vertu. L'humilité se cache à elle-même, & aux autres. Mais le vrai sens du passage est celui que nous lui avons donné au commencement: Dieu a regardé ma bassesse; il n'a pas dédaigné de jetter les yeux sur une personne aussi ville que moi. (*b*)

℣. 49. FECIT MIHI MAGNA QUI POTENS EST. *Il a fait en moi de grandes choses, lui qui est Tout-puissant.* S'il y a en moi quelque chose de grand, & de relevé, c'est lui seul à qui en est dûë la gloire. C'est lui qui m'a élevée, & à qui je dois tout ce que je suis. De moi-même je ne suis rien. Il est auteur des merveilles que toutes les nations admireront, & publieront en moi.

ET SANCTUM NOMEN EJUS. *Lui dont le nom est saint*; ou, qui est Saint lui-même; ou, dont le nom est, le Dieu Saint; devant qui les Séraphins crient continuellement: Saint, Saint, Saint; & à qui les Ecritures donnent si souvent le nom de *Saint d'Israël*.

℣. 50. ET MISERICORDIA EJUS A PROGENIE. *Et dont la miséricorde se répand d'âge en âge sur ceux qui le craignent.* Il a renouvellé en nos tems les marques de son ancienne miséricorde, & il en a donné des preuves à ceux qui le craignent. Il a accompli les promesses qu'il avoit faites aux Patriarches, & aux Prophétes dans tous les âges, de nous envoyer son Messie. Ou plûtôt, dans un sens plus général; Il m'a comblée

(*a*) Origen. homil. 8. Beda hîc. Bernard. serm. 5. & 42. in Cantic.

(*b*) Ita Theophyl. Euthym. Maldon. Grot. Bez. Brug. alii.

Digitized by Google

52. *Deposuit potentes de sede, & exultavit humiles.*

53. *Esurientes implevit bonis: & divites dimisit inanes.*

52. Il a arraché les Grands de leurs trônes, & il a élevé les petits.

53. Il a rempli de biens ceux qui étoient affamez, & il a renvoyé vuides ceux qui étoient riches.

COMMENTAIRE.

de faveurs, ce Dieu saint, ce Dieu plein de bonté, qui fait éclatter ses misericordes d'âge en âge envers ceux qui le craignent.

℣. 51. FECIT POTENTIAM IN BRACHIO SUO. *Il a déployé la force de son bras, & il a dissipé ceux qui s'élevoient d'orgüeil.* Nôtre Dieu est un Dieu puissant, vengeur, invincible, qui résiste aux superbes, & terrasse ceux qui présument de leur force. Toute l'histoire du genre humain est pleine de preuves, & d'examples de ce que dit ici la sainte Vierge, que Dieu résiste aux superbes, & qu'il donne ses graces aux humbles. Il a choisi ce qu'il y avoit de plus foible, de plus vile, de plus méprisé aux yeux du monde, pour exécuter les plus grandes choses. La sainte Vierge en est une bonne preuve. C'est apparemment ce qu'elle veut marquer ici: mais par modestie elle n'ose se proposer pour exemple.

℣. 52. DEPOSUIT POTENTES DE SEDE. *Il a arraché les Grands de leur trône, & il a élevé les petits.* Elle continuë à relever la sagesse, la puissance, & la justice du Seigneur. Il se plaît à rabaisser ceux qui s'élévent, & à relever ceux qui s'abaissent. Il a terrassé Pharaon dans la mer rouge, & à glorifié Moyse aux yeux de toutes les nations. Saül est réprouvé, & David petit à ses yeux, est élevé sur le trône. Roboam, qui se vantoit d'avoir le petit doigt plus gros, que n'avoit été le corps de Salomon son pere, est privé d'une grande partie de ses Etats; ses sujets mutinez choisissent pour leur Roi un fugitif. Holofernes est terrassé par une femme. Aman est obligé de rendre des honneurs extraordinaires à Mardochée, & & est lui-même attaché à la croix qu'il avoit fait dresser pour son ennemi. Nabuchodonosor, qui se regardoit comme une Divinité sur la terre, est réduit à l'état des bêtes. Telle a été la conduite de Dieu dans tous les siécles, & parmi toutes les nations. Ces véritez sont connuës des Payens mêmes, tant la conduite de Dieu a été marquée, & uniforme sur cela.

℣. 53. ESURIENTES IMPLEVIT BONIS. *Il a rempli de biens ceux qui étoient affamez*, & a appauvri les riches. Anne mere de Samuël relève à peu prés de même la grandeur de Dieu, par le dénombrement de ses œuvres merveilleuses: (a) *Ceux qui étoient dans l'abondance*, dit-elle,

(a) 1. Reg. 11. 5. 6. 7.

Digitized by Google

54. *Suscepit Israël puerum suum, recordatus misericordiæ suæ.*

55. *Sicut locutus est ad patres nostros, Abraham, & semini ejus in sæcula.*

56. *Mansit autem Maria cum illa quasi mensibus tribus: & reversa est in domum suam.*

54. S'étant souvenu de sa miséricorde, il a pris en sa protection Israël son serviteur,

55. Selon la promesse qu'il a faite à nos peres, à Abraham, & à sa race pour toûjours.

56. Marie demeura avec Elisabeth environ trois mois; & elle s'en retourna *ensuite* en sa maison.

COMMENTAIRE.

se sont loüez pour gagner du pain; & ceux qui étoient exténuez par la faim, se sont trouvez dans l'abondance. C'est le Seigneur qui donne la mort, & qui ressuscite; qui abaisse, & qui éléve. Il reléve le pauvre de la poussiére, pour le faire asseoir au milieu des Princes sur le trône de gloire. Il ne convenoit à personne mieux qu'à la sainte Vierge, dans la conjoncture où elle se trouvoit, de dire ce qu'elle dit dans ce Chapitre.

℣. 54. SUSCEPIT ISRAEL PUERUM SUUM. *Il a pris en sa protection Israël.* Ou, selon la force du Grec: (*a*) *Il l'a retenu*, lorsqu'il étoit prêt à tomber; il l'a secouru, il lui a tendu la main, il l'a relevé de sa chûte. Israël étoit dans l'oppression, assujetti à des Princes étrangers, & violens. Hérode regnoit alors. La race de David étoit dans l'obscurité, & confonduë avec le reste du peuple. Mais à présent le Seigneur s'est ressouvenu de ses anciennes miséricordes; il est venu pour délivrer Israël de l'oppression, & pour tirer la maison de David de l'opprobre. Le Seigneur va donner un Sauveur à Israël, & un Roi à la race de David. Voyez le Cantique de Zacharie ci aprés, ℣℣. 68. 69.

℣. 55. SICUT LOCUTUS EST. *Selon la promesse qu'il a faite a nos peres.* Le Messie est la fin de la Loi, (*b*) & l'objet de toutes les prophéties. Les Saints, les Patriarches, les Prophétes n'ont soupiré qu'aprés sa venuë. C'étoit-là la fin de tous leurs vœux. Il étoit marqué d'une maniére plus, ou moins expresse, suivant les Loix de la Sagesse de Dieu, dans toutes les promesses que le saint Esprit faisoit aux Patriarches, & aux Prophétes; il étoit figuré dans tout ce qui arrivoit à leurs personnes. La sainte Vierge voit tout d'un coup par une lumiére surnaturelle, & ces anciennes promesses, & leur parfait accomplissement; en cela plus heureuse, plus éclairée, & plus privilégiée que tous les Prophétes de l'ancien Testament.

℣. 56. MANSIT MARIA CUM ILLA. *Marie demeura avec Elisabeth environ trois mois;* pour s'entretenir avec elle des grands mystéres, dont

(*a*) Ἀντελάβετο ἰσραὴλ παιδὸς αὐτῦ. (*b*) Rom. x. 4. *Finis legis Christus.*

Digitized by Google

57. *Elizabeth autem impletum est tempus pariendi, & peperit filium.*

58. *Et audierunt vicini, & cognati ejus, quia magnificavit Dominus misericordiam suam cum illa, & congratulabantur ei.*

57. Cependant le tems auquel Elisabeth devoit accoucher, arriva, & elle enfanta un fils.

58. Ses voisins & ses parens ayant appris que le Seigneur avoit signalé sa miséricorde à son égard, s'en réjoüissoient avec elle;

COMMENTAIRE.

elles seules, & Zacharie dans le monde, étoient les témoins, & les dépositaires. Elle y demeura, disent les Peres, (*a*) pendant tout ce tems, afin que JESUS-CHRIST eût le loisir de former son Précurseur, & de le préparer aux grands combats qu'il devoit livrer au Démon. Marie ne quitta Elisabeth qu'aprés ses couches, suivant plusieurs bons Commentateurs. (*b*) En effet pourquoi auroit-elle abandonné sa cousine, dans le tems où elle avoit plus de besoin de son assistance? Grotius dit que si elle avoit attendu les couches d'Elisabeth, il auroit fallu qu'elle attendit aussi qu'elle fût guérie des incommoditez qui en sont les suites naturelles, & pendant lesquelles la Loi (*c*) déclare les femmes immondes; & qu'en ce cas, Marie auroit été obligée d'y demeurer plus de trois mois. D'autres (*d*) trouvent de l'indécence pour la pudeur, & la virginité inviolable de Marie, de demeurer auprés d'une personne accouchée, & de lui rendre ses services, & ses assiduitez. Enfin on dit que l'Evangéliste ne racontant la naissance de saint Jean-Baptiste, qu'aprés avoir marqué le départ de Marie, il est à présumer qu'elle n'arriva qu'aprés ce départ.

Mais il faut convenir que ces raisons ne sont nullement concluantes. Marie put s'en retourner deux, ou trois jours aprés la naissance de saint Jean; rien ne l'obligeoit à demeurer davantage. Elle put sans indécence demeurer dans la maison de Zacharie, ou dans une maison voisine, pendant les couches d'Elisabeth; & aprés cela rendre ses services à sa cousine, comme auparavant. Enfin l'Evangéliste a raconté de suite tout ce qui regarde le voyage de Marie; puis il reprend ce qui regarde saint Jean. C'est ainsi qu'en usent tous les Historiens, pour ne pas trop séparer les circonstances d'un événement en voulant suivre trop scrupuleusement l'ordre chronologique.

℣. 58. CONGRATULABANTUR EI. *Ses voisines, & ses parens s'en réjoüissoient avec elle.* Ils vinrent féliciter Elisabeth de l'heureuse naissan-

(*a*) *Origen. homil. 9. & Ambros. in Luc. lib. 2. n. 29.*

(*b*) *Malden. Brug. Toinard. Hamm. Evangel. alii.*

(*c*) *Levit XII. & XV.*

(*d*) *Vide Theophyl. Euthym. hic Nicephor. lib. 1. c. 8. hist. Graecus Author apud D. Thom.*

Digitized by Google

59. Et factum est in die octavo, venerunt circumcidere puerum, & vocabant eum nomine patris sui Zachariam.

60. Et respondens mater ejus, dixit: Nequaquam, sed vocabitur Joannes.

61. Et dixerunt ad illam: quia nemo est in cognatione tua, quia vocetur hoc nomine.

59. Et étant venu le huitiéme jour pour circoncire l'enfant, ils le nommoient Zacharie, du nom de son pere.

60. Mais sa mere prenant la parole, leur dit: Non: mais il sera nommé Jean.

61. Ils lui répondirent: Il n'y a personne dans vôtre famille qui porte ce nom.

COMMENTAIRE.

ce de son fils, qu'on ne pouvoit regarder que comme miraculeuse, aprés ce qui étoit arrivé à Zacharie. (*a*) Ainsi s'accomplit ce que l'Ange lui avoit prédit, que plusieurs se réjoüiroient à sa naissance.

℣. 59. IN DIE OCTAVO VENERUNT CIRCUMCIDERE PUERUM. *Etant venu le huitiéme jour pour circoncir l'enfant.* La circoncision se faisoit toûjours au huitiéme jour aprés la naissance. (*b*) Ce jour-là même on imposoit solemnellement le nom à l'enfant. Il n'y avoit sur ce dernier article aucune Loi expresse; mais seulement une coutume qui s'observoit parmi le peuple. Le ministre de la circoncision étoit un parent, ou un ami; ou enfin un homme expert en cela, qui étoit appellé exprés dans la maison; car il n'étoit pas necessaire d'aller ni au Temple, ni à la Synagogue pour cette opération.

℣. 60. NEQUAQUAM: SED VOCABITUR JOANNES. *Non: mais il sera nommé Jean.* Elisabeth n'avoit apparemment appris le nom de son fils que par révélation; (*c*) car si elle l'avoit appris de Zacharie par quelque écrit, ou par quelque autre voie, saint Luc n'auroit pas manqué de le dire: & Elisabeth auroit expliqué cette circonstance, en disant que c'étoit l'intention du pere, & que l'Ange le lui avoit ainsi ordonné. Il n'auroit pas été nécessaire de faire signe à Zacharie, pour lui faire expliquer quel nom il vouloit qu'on lui donnât.

℣. 61. NEMO EST IN COGNATIONE TUA. *Il n'y a personne dans vôtre famille qui porte ce nom.* Quoique ce ne fût pas un usage ancien, & ordinaire de donner aux enfans le nom de leur pere, ni même celui de quelqu'un de leurs ayeux; il semble toutefois par cet endroit, & par le verset précédent, que du tems de Zacharie, la coutume s'en étoit introduite dans Israël; & qu'à moins qu'il n'y eût quelque raison particuliére d'en user autrement, on choisissoit dans la parenté du pere, ou de la mere quelque personne, dont on donnât le nom à l'enfant; comme parmi nous.

(*a*) *Sup.* ℣. 14.
(*b*) *Genes.* XVII. 12.
(*c*) *Origen. homil. 9. Ambros. in Beda. Euthym. Theophyl. Mald. Grot. Brug. alii.*

Digitized by Google

62. *Innuebant autem patri ejus quem vellet vocari eum.*

63. *Et postulans pugillarem scripsit, dicens: Joannes est nomen ejus. Et mirati sunt universi.*

64. *Apertum est autem illicò os ejus, & lingua ejus, & loquebatur benedicens Deum.*

65. *Et factus est timor super omnes vicinos eorum; & super omnia montana Judæa divulgabantur omnia verba hæc.*

66. *Et posuerunt omnes qui audierant in corde suo, dicentes: Quis putas, puer iste erit? Etenim manus Domini erat cum illo.*

62. Et en même-tems ils demandoient par signe au pere de l'enfant, comment il vouloit qu'on le nommât.

63. Ayant demandé des tablettes, il écrivit dessus: Jean est le nom qu'il doit avoir. Ce qui remplit tout le monde d'étonnement.

64. Au même instant sa bouche s'ouvrit, sa langue *se délia*, & il parloit en béniſſant Dieu.

65. Tous ceux qui demeuroient dans les lieux voisins, furent saisis de crainte: le bruit de ces merveilles se répandit dans tout le pays des montagnes de Judée.

66. Et tous ceux qui les entendirent, les conservérent dans leur cœur, & ils disoient entr'eux: Quel pensez-vous que sera un jour cet enfant? Car la main du Seigneur étoit avec lui.

COMMENTAIRE.

au Baptême, on donne ordinairement aux enfans le nom du Parrein, ou de quelqu'un de la famille.

℣. 62. INNUEBANT PATRI EJUS. *Ils demandoient par signe au pere comment il vouloit qu'on nommât l'enfant.* Zacharie étoit donc sourd, & muet, comme nous l'avons remarqué, puisqu'il n'entendoit que par signes, & qu'il ne put se faire entendre qu'en écrivant sur des tablettes le nom de l'enfant.

℣. 64. APERTUM EST ILLICO OS EJUS. *Au même instant sa bouche s'ouvrit, & sa langue se délia.* Aussi-tôt que Zacharie eut donné le nom de Jean écrit sur des tablettes, il commença à parler, & à entendre. Quelques Anciens ont crû (*a*) que comme il tenoit le stilet pour écrire, tout d'un coup il se sentit la langue déliée, & commença à parler. Mais l'Evangéliste dit le contraire. Dieu qui avoit frappé Zacharie en punition de son peu de foi, ne lui ouvrit la bouche, qu'après lui avoir fait voir l'accompliſſement de tout ce qui avoit été prédit par Gabriel. Alors il commença à bénir le Seigneur, en disant: *Béni soit le Seigneur, le Dieu d'Israël, &c.* ℣. 68.

℣. 65. ET FACTUS EST TIMOR. *Ceux qui demeuroient dans les lieux voisins, furent saisis de crainte*, ou plûtôt, d'étonnement, de respect, d'admiration. Ils virent avec une crainte religieuse, & mêlée d'admira-

(*a*) *Auth. de mirabil. sacr. script. lib. 3. c. 1. Juvencus. Sed, proh mira fides! Tabulis cum scribere tentat.*
Implicitam solvit per verba semantia vocem.

Digitized by Google

67. *Et Zacharias pater ejus repletus est Spiritu Sancto: & prophetavit, dicens:*

68. *Benedictus Dominus, Deus Israël: quia visitavit & fecit redemptionem plebis suæ.*

69. *Et erexit cornu salutis nobis, in domo David pueri sui.*

67. Et Zacharie son pere ayant été rempli du Saint-Esprit, prophétisa, en disant:

68. Béni soit le Seigneur, le Dieu d'Israël, de ce qu'il a visité, & racheté son peuple.

69. De ce qu'il nous a suscité un puissant Sauveur dans la maison de son serviteur David.

COMMENTAIRE.

tion, toutes les merveilles qui étoient arrivées à la naissance du jeune fils de Zacharie.

℣. 66. MANUS DOMINI ERAT CUM ILLO. *La main du Seigneur étoit avec lui.* Le Seigneur avoit fait éclatter sa puissance dans la conception, & dans la naissance de Jean-Baptiste, d'une maniére trop sensible, pour croire qu'il ne deviendroit pas un homme extraordinaire, & que le Seigneur n'acheveroit pas en lui son ouvrage. *La main du Seigneur*, marque sa protection, sa puissance, l'esprit de prophétie.

℣. 67. PROPHETAVIT, DICENS. *Zacharie prophétisa, en disant.* Dans le stile de l'Ecriture, prophétiser, ne signifie pas toûjours prédire l'avenir, ni être inspiré d'une maniére surnaturelle. Ce terme se met quelquefois pour chanter les loüanges du Seigneur, (*a*) pour expliquer les Ecritures, pour faire des mouvemens pareils à ceux des Prophétes. En cet endroit on ne peut pas douter qu'il ne signifie être rempli de l'Esprit saint & parler par son impression sainte. Dieu qui avoit frappé Zacharie, pour punir son incrédulité, lui donne un surcroît de graces, dés qu'il le voit humilié. Admirez la clémence du Seigneur, dit saint Ambroise; (*b*) non seulement il lui rend ce qu'il lui avoit ôté; il y ajoûte de nouvelles graces, des faveurs inespérées. Son silence même, où il demeura neuf mois sans parler, étoit une espéce de prophétie, puisqu'il annonçoit & la faute de Zacharie, & la justice du Seigneur, & la naissance future d'un enfant tout extraordinaire.

℣. 68. BENEDICTUS DOMINUS, &c. *Béni soit le Seigneur de ce qu'il a visité, & racheté son peuple.* Voici le second Cantique du nouveau Testament. Zacharie le commence par les loüanges, & les bénédictions de Dieu, à la maniére des Ecrivains sacrez. Il ne doute plus de la venuë du Messie, & de la prochaine délivrance de son peuple, aprés avoir vû l'heureuse naissance de son fils, qui doit être le Précurseur, & la voix du

(*a*) 1. *Reg.* x. 5. 1. *Par.* xxv. 1. *Cor.* xi. 5. (*b*) *Ambros. in Luc. hic. Vide & Bed.*

70. *Sicut locutus est per os sanctorum, qui à sæculo sunt, Prophetarum ejus,*

71. *Salutem ex inimicis nostris, & de manu omnium qui oderunt nos:*

72. *Ad faciendam misericordiam cum patribus nostris: & memorari testamenti sui sancti.*

73. *Jusjurandum, quod juravit ad Abraham patrem nostrum, daturum se nobis:*

74. *Ut sine timore de manu inimicorum nostrorum liberati, serviamus illi:*

75. *In sanctitate, & justitia coram ipso, omnibus diebus nostris.*

70. Selon qu'il avoit promis par la bouche de ſes ſaints Prophétes, qui ont été dans tous les ſiécles paſſez,

71. De nous délivrer de nos ennemis, & des mains de tous ceux qui nous haïſſent:

72. Pour exercer ſa miſericorde envers nos peres, & ſe ſouvenir de ſon alliance ſainte:

73. Selon qu'il a juré à Abraham nôtre pere, qu'il nous feroit *cette grace*,

74. Qu'étant délivrez des mains de nos ennemis, nous le ſervirions ſans crainte,

75. Dans la ſainteté, & dans la juſtice, *nous tenant* en ſa préſence tous les jours de nôtre vie.

COMMENTAIRE.

Rédempteur; & aprés avoir reçû dans ſa maiſon Marie, qui le portoit dans ſon ſein depuis trois mois.

℣. 69. ET EREXIT CORNU SALUTIS NOBIS. *Et de ce qu'il nous a ſuſcité un puiſſant Sauveur dans la maiſon de David.* A la lettre: *Il a dreſſé la corne du ſalut dans la maiſon de David.* Cette corne du ſalut, eſt le Meſſie, qui vient ſauver ſon peuple avec une main puiſſante, & un bras étendu. Zacharie pouvoit croire, comme les autres Iſraëlites, que le Meſſie ſeroit un grand Prince, un Conquérant, un Monarque puiſſant, qui rétabliroit le Royaume dans la famille de David. La plûpart des Prophétes s'étoient expliquez de même. Dieu cachoit ſous ſes expreſſions quelque choſe de plus réellement grand; c'eſt la force de la vérité, de la grace, des miracles, & de la Croix du Sauveur, qui ont été plus efficaces, que n'auroient pû être des armées, & des forces temporelles. Voyez ſaint Paul aux Corinthiens, 1. *Cor.* 1. 18. 19. 20.

℣. 72. MEMORARI TESTAMENTI SUI. *Pour ſe ſouvenir de ſon alliance ſainte*, qu'il a faite avec Abraham, en lui diſant: (*a*) *Toutes les nations ſeront bénies en vôtre Fils*; en JESUS-CHRIST, comme l'explique ſaint Paul. (*b*) Il nous a promis au même endroit la victoire contre nos ennemis: *Poſſidebit ſemen tuum, portas inimicorum ſuorum.* C'eſt ce que veut dire Zacharie dans les verſets ſuivans: *Afin qu'étant délivrez de nos ennemis, nous le ſervions ſans crainte dans la ſainteté, & dans la juſtice tous les jours de nôtre vie.* Les Juifs charnels ſe promettoient des victoires réelles, & des plaiſirs groſſiers: mais les ſpirituels, comme Zacharie,

(*a*) *Geneſ.* XXII. 16. 17. 18.

(*b*) *Galat.* III. 16. 17.

attendoient

76. Et tu, puer, Propheta Altissimi vocaberis: præibis enim ante faciem Domini parare vias ejus,

77. Ad dandam scientiam salutis plebi ejus in remissionem peccatorum eorum:

76. Et vous, petit enfant, vous serez appellé le Prophéte du Trés-haut: car vous marcherez devant la face du Seigneur pour lui préparer ses voyes:

77. Pour donner à son peuple la connoissance du salut, afin qu'il obtienne la rémission de ses péchez,

COMMENTAIRE.

attendoient sous le regne du Messie une paix profonde, & une vie heureuse: mais toute occupée des plaisirs que le cœur goûte dans la pratique de la piété, & dans l'innocence d'une vie sainte, & parfaite.

℣. 76. ET TU, PUER, PROPHETA ALTISSIMI VOCABERIS. *Et vous, petit enfant, vous serez appellé le Prophéte du Trés-haut.* Il parle à saint Jean-Baptiste, son fils nouveau-né; il lui prédit sa destinée, & ses emplois Il lui parle comme à un homme capable de raison; parce qu'en effet, selon plusieurs Anciens, (*a*) ce saint Précurseur conserva toûjours l'usage de sa raison, depuis le moment de la visite de la sainte Vierge. Ou il l'apostrophe, comme il se fait souvent dans les piéces de Poësie, sans prétendre qu'il l'entendît; mais seulement pour faire comprendre aux autres ce que devoit un jour être cet enfant. Il dit qu'il sera *le Prophéte du Trés-haut;* rempli comme les anciens Prophétes, du don de prophétie; envoyé comme eux, pour instruire, pour reprendre, pour corriger les peuples, & pour annoncer la venuë du Messie. Mais JESUS-CHRIST nous fait remarquer une chose, qui est infiniment glorieuse à saint Jean, & qui le rend plus que Prophéte; (*b*) c'est qu'au lieu que les autres annonçoient la venuë du Messie, comme une chose future, & éloignée; saint Jean la montroit présente, & arrivée. Il lui préparoit la voie; il lui envoyoit des Disciples; il le montroit aux peuples, & les exhortoit à le suivre.

℣. 77. AD DANDAM SCIENTIAM SALUTIS. *Pour donner à son peuple la connoissance du salut.* Pour leur enseigner par ses prédications la voie de la justice, & de la vérité, & les conduire à JESUS-CHRIST, qui est la voie, la vérité, & la vie; qui est le seul Sauveur, & Médiateur entre Dieu, & les hommes; (*c*) le seul de qui nous pouvons espérer la remission des péchez: *In remissionem peccatorum eorum.* Le Baptême de saint Jean étoit une disposition au Baptême du Sauveur, qui seul donnoit véritablement le pardon des péchez. (*d*) Jean-Baptiste donnoit la science

(*a*) *Origen. homil* 10. *in Luc. Ambros. Beda, Theophyl. Strab. alii hic.*

(*b*) *Matth.* XI. 9, *Luc.* VII. 26.

(*c*) *Timot.* II. 5. *Unus mediator Dei, & hominum, homo Christus Jesus.*

(*d*) *Joan.* I. 23, 25. 26. *Matt.* III. 6.

Digitized by Google

78. *Per viscera misericordiæ Dei nostri: in quibus visitavit nos, oriens ex alto:*

79. *Illuminare his, qui in tenebris, & in umbra mortis sedent: ad dirigendos pedes nostros in viam pacis.*

78. Par les entrailles de la miséricorde de nôtre Dieu, qui a fait que ce soleil levant nous est venu visiter d'enhaut,

79. Pour éclairer ceux qui sont assis dans les ténébres, & dans l'ombre de la mort, & pour conduire nos pieds dans le chemin de la paix.

COMMENTAIRE.

du salut, & la rémission des péchez, en ce qu'il conduisoit à JESUS-CHRIST, source de la vraie science, & du salut. Il étoit la voix qui annonçoit, que JESUS étoit le Sauveur attendu.

℣. 78. PER VISCERA MISERICORDIÆ DEI NOSTRI. *Par les entrailles de la miséricorde de nôtre Dieu, qui a fait que ce Soleil levant nous est venu visiter.* Il appelle JESUS-CHRIST *le Soleil levant*, suivant l'expression des Prophétes, qui lui donnent souvent ce nom: (*a*) *Ecce vir; Oriens nomen ejus.* L'Hébreu (*b*) lit: *Un germe*, ou, *un rejetton*, au lieu du Soleil levant. Mais on convient que les passages où ce terme se trouve, doivent s'entendre du Messie. Ces mots: *Par les entrailles de la miséricorde de nôtre Dieu*, peuvent se rapporter à tout ce qui précéde, ou seulement la rémission de péchez, dont il a parlé immédiatement auparavant; ou enfin au lever du soleil de justice, dont il parle ici. Tout cela est un pur effet de la miséricorde paternelle de nôtre Dieu envers nous. *Les entrailles de la miséricorde*, marquent une miséricorde tendre, compatissante, comme celle d'une mere, dont les entrailles sont émuës, lorsqu'elle voit la blessure de son fils, ou qu'elle apprend qu'il lui est arrivé quelque chose.

℣. 79. ILLUMINARE HIS QUI IN TENEBRIS. *Pour éclairer ceux qui sont assis dans les ténébres, & dans l'ombre de la mort.* JESUS CHRIST est la vraie lumiére, qui éclaire tout homme qui vient dans le monde. (*c*). Il s'est incarné pour sauver tous les hommes, qui avant sa venuë, étoient comme de malheureux captifs, enfermez dans une affreuse prison; ou comme des morts dans le tombeau. Le Soleil de justice s'est levé sur nous, & sa lumiére a brillé par toute la terre. Jean-Baptiste lui-même étoit une lampe brillante, & lumineuse: (*d*) *Lucerna ardens, & lucens:* mais elle recevoit tout son éclat de la plénitude de ce Soleil levant, dont parle ici Zacharie.

(*a*) *Zach.* III. 8. VI. 12. *Jerem.* XXIII. 5. *Germen justum.*

(*b*) צמח *Tsemach. Alibi; Germen,* βλάστημα.

(*c*) *Joan.* I. 9.

(*d*) *Joan.* V. 35.

Digitized by Google

80. *Puer autem crescebat, & confortabatur spiritu: & erat in desertis usque in diem ostensionis suæ ad Israël.*

80. Or l'enfant croissoit, & se fortifioit en esprit, & il demeuroit dans les déserts, jusqu'au jour qu'il devoit paroître devant le peuple d'Israël.

COMMENTAIRE.

AD DIRIGENDOS PEDES NOSTROS IN VIAM PACIS. *Pour conduire nos pieds dans le chemin de la paix.* Avant la venuë de JESUS-CHRIST, nous marchions dans les ténébres, & dans l'ombre de la mort; nos pas tendoient à la mort & au précipice. Sans connoissance, sans crainte, & sans amour du vrai Dieu, nous ne pouvions de nous-mêmes que nous égarer, & nous perdre. Mais au lever de ce divin Soleil, nos ténébres se dissipent, & nous marchons dans les voies de la paix; Si Israël périt, il ne doit l'imputer qu'à lui même: *Perditio tua ex te Israël*; les méchans ont préféré les ténébres à la lumiére: (*a*) *Dilexerunt homines magis tenebras, quàm lucem.* Le chemin de la paix, dans le stile de l'Ecriture, peut signifier une vie paisible, & tranquille; ou une vie heureuse, & environnée de prospéritez.

℣. 80. PUER AUTEM CRESCEBAT. *Or l'enfant croissoit, & se fortifioit en esprit.* On se sert de ce passage, pour prouver que saint Jean eut toûjours durant sa plus tendre enfance, l'usage de la raison. Mais on peut l'entendre plus simplement: L'enfant croissoit en âge, son corps se fortifioit, & grandissoit; & à mesure que son corps augmentoit, (*b*) sa raison se développoit, & l'Esprit saint se faisoit remarquer en lui de plus en plus. Il croissoit en raison, en sagesse, en vertu, en lumiére. Il est dit à peu prés de même, mais dans un sens bien plus relevé, de nôtre Sauveur JESUS-CHRIST, (*c*) *qu'il croissoit en sagesse, en âge, & en graces devant Dieu, & devant les hommes.*

ET ERAT IN DESERTIS. *Il demeuroit dans les déserts, jusqu'au jour qu'il devoit paroître devant le peuple d'Israël.* On croit (*d*) qu'il se retira de fort bonne heure dans le désert, & qu'il y demeura jusqu'à l'âge de trente ans. Saint Paulin (*e*) dit que ce saint Précurseur ayant passé quelques années dans la maison paternelle, avec une sagesse, & une gravité dignes de l'Esprit saint qui étoit en lui; que là ayant appris dans la lecture des Livres saints les Loix de Dieu, & la vie des anciens Patriarches; & qu'étant fortifié par l'âge, il quitta le monde, & se retira dans le désert, pour y méner une vie solitaire, & pénitente. Saint Pierre d'Alé-

(*a*) *Joan.* III. 19.
(*b*) *Theophylact. Mald. Brug. Grot. Erasm.*
(*c*) *Luc.* II. 52.
(*d*) *Origen. homil.* XI. *in Luc. alii.*
(*e*) *Paulin. Car.* 5. *p.* 459. 460.

Digitized by Google

xandrie (*a*) raconte comme une choſe reconnuë de tout le monde, que quand Hérode chercha JESUS-CHRIST pour le tuer, il voulut auſſi faire périr ſaint Jean, dont la naiſſance avoit fait beaucoup de bruit dans le pays; mais que ſa mere ſainte Eliſabeth le ſauva dans le déſert, & y demeura avec lui.

On lit dans le Pré ſpirituel de Jean Moſch (*b*) une Révélation, qui dit que ſaint Jean demeuroit dans une caverne d'un lieu nommé *Samſas*, ou *Sapſas*, environ à un mille au delà du Jourdain. On y bâtit une Egliſe au ſixiéme ſiécle; & on diſoit que JESUS-CHRIST l'y étoit venu voir pluſieurs fois. Cela eſt auſſi peu certain, que ce qu'on lit dans quelques anciens Martyrologes, (*c*) que la demeure ordinaire de Zacharie étoit à Machéronte, où Hérode le Grand avoit bâti un Château, & où ſaint Jean fut empriſonné, & décapité. (*d*) Les Evangéliſtes (*e*) nous apprennent quelle étoit la vie de Jean dans le déſert. Il ſe nourroiſſoit de miel ſauvage, de ſauterelles, & il en mangeoit ſi peu, que JESUS-CHRIST n'a pas feint de dire qu'il ne bûvoit, ni ne mangeoit. (*f*) Son habit répondoit à l'auſtérité de ſa nourriture; il étoit d'un gros camelot; c'étoit plûtôt un cilice, qu'une robbe.

(*a*) *Petrus Alex. c.* 13. *p.* 27. *Vide & Hieronym. adverſ. Luceferian. c.* 3. *p* 178. *Chryſoſt. homil* 31. *in Matth.*

(*b*) *Moſch. Prat. Spirituale, c.* 1.

(*c*) *Florentin. p.* 855.

(*d*) *Joſeph. lib.* 18. *Antiq. c.* 7. Voyez le Commentaire ſur S. Matth. XIV. 3.... 10.

(*e*) *Matt.* 11. 4. *Marc.* 1, 6.

(*f*) *Matth.* XI. 18.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Auguſte ordonne un dénombrement de tout l'Empire. Voyage de Joſeph, & de Marie à Bethléem. Naiſſance de JESUS-CHRIST. *Les paſteurs en ſont avertis par les Anges. Circonciſion du Sauveur. Purification de Marie. Prophétie de Siméon. Anne la Prophéteſſe.* JESUS *âgé de douze ans, trouvé au milieu des Docteurs. Il vient à Nazareth, & demeure ſoumis à ſes parens.*

℣. 1. *Factum eſt autem in diebus illis, exiit Edictum à Cæſare Auguſto, ut deſcriberetur univerſus orbis.*

℣. 1. VErs ce même tems on publia un Edit de Céſar Auguſte, pour faire un dénombrement *des habitans* de toute la terre.

COMMENTAIRE.

℣. 1. EXIIT EDICTUM A CÆSARE AUGUSTO. *On publia un Edit de la part de Céſar Auguſte, pour faire un dénombrement des habitans de toute la terre.* On ne trouve pas diſtinctement dans les Hiſtoriens profanes le dénombrement dont parle ici ſaint Luc. Mais cela ne doit pas beaucoup étonner, puiſque nous n'avons qu'un Hiſtorien qui ait fait une hiſtoire exacte d'Auguſte; & nous avons perdu les dix années de ſon hiſtoire, où ce dénombrement auroit dû être marqué. (*a*) Il faut bien cependant que ce fait fût bien connu, & bien certain, puiſque ſaint Juſtin, (*b*) & Tertullien (*c*) renvoyent les Payens, & les Hérétiques aux regiſtres qui en avoient été faits, & qui ſe conſervoient encore de leur tems.

On ne convient pas du motif qui obligea Auguſte à faire ce dénombrement. Les uns (*d*) croyent que c'eſt par une pure curioſité, ſemblable à celle qui engagea autre fois David à tirer un nombre exact de ſes ſujets, pour ſavoir quelles étoient ſes forces. (*e*) La plûpart (*f*) veulent que la raiſon d'Auguſte ait été de prendre une connoiſſance exacte des perſonnes, des biens, des facultez, des emplois de chaque particulier dans les

(*a*) *Caſaub. Exercit. in Baron. & Tillem. not.* 2. ſur J. C.
(*b*) *Juſtin. Apol.* 2.
(*c*) *Tertull. in Marcion. lib.* 4. *c.* 7.
(*d*) *Suid. A. t.* 1. *p.* 362. *Vide Tacit. Ann. lib.* 1. *c.* 17. *Grot.*
(*e*) 2. *Reg.* XXIV. 2.
(*f*) *Caſſiodor. lib.* 3. *ep.* 52. *Ambroſ. in Luc. lib.* 2. *Vide & Euthym. Bed. Strab. Maldon. alii plerique.*

Digitized by Google

2. *Hæc descriptio prima facta est à Præside Syriæ Cyrino.*

2. Ce fut le premier dénombrement qui se fit par Cyrinus Gouverneur de Syrie.

COMMENTAIRE.

Provinces; afin de leur imposer une taille réelle, proportionnée à ce qu'ils pouvoient porter. C'est le sentiment qui est le plus suivi.

Les habitans de toute la terre, ne doivent pas se prendre ici dans toute la rigueur. Quelques-uns l'expliquent de la Judée seule; Auguste ayant voulu savoir combien Hérode, qui y regnoit alors, & qui étoit ami, & allié des Romains, pouvoit fournir de troupes à l'Empire, en cas de besoin. Il est certain que dans l'Ecriture *universus orbis*, se prend souvent pour la Judée seule. (*a*) Si c'étoit-là le sens du passage, il n'y auroit pas beaucoup de quoi s'etonner que ni Joseph, ni les Historiens profanes n'eussent pas parlé de ce dénombrement. Mais la plûpart (*b*) croyent que ce dénombrement fut général pour tout l'Empire Romain, & que c'est le vrai sens de cet endroit. Les Auteurs Grecs, & Latins employent souvent ces termes, *universus orbis*, pour désigner toute l'étenduë de cet Empire. Par exemple: (*c*) *Totum circumspicit orbem.* Et: *Orbem jam totum victor Romanus habebat.* Et Hégésippe: (*d*) *Orbis terrarum, qui Romano Imperio clauditur, & definitur, &c.*

℣. 2. HÆC DESCRIPTIO PRIMA FACTA EST A PRÆSIDE SYRIÆ CYRINO. *Ce fut le premier dénombrement qui se fit par Cyrinus Gouverneur de Syrie.* Les Manuscrits Grecs varient sur le nom de *Cyrinus*. Les uns portent *Cyrenius*; d'autres, *Cyrinius*; d'autres, *Kerynius*. Mais son vrai nom, comme on le trouve dans les Auteurs Latins, est *Quirinius*. La difficulté de ce passage consiste à fixer le tems de ce dénombrement: Car il est certain que Quirinius ne fut pas Gouverneur de Syrie sous le regne d'Hérode, ni par conséquent lorsque JESUS-CHRIST nâquit. C'étoit *Quintilius Varus* qui gouvernoit cette Province la derniére année d'Hérode, comme on l'apprend de Tacite. (*e*) Tertullien (*f*) a crû que ce dénombrement avoit été fait par *Sentius Saturninus*: mais Saturninus avoit quitté la Province avant la derniére année d'Hérode, & avoit eu pour successeur. *Quintilius Varus*, comme Joseph l'insinuë. (*g*) A Quintilius Varus succeda *Publius Sulpitius Quirinus*, ou *Quirinius*, dont il

(*a*) *Josue* II. 3. I. *Reg.* XXX. 16. *Genes.* XIII. 9. *Isai.* XI. 9. *Matt.* XXVII. 45. *&c.*

(*b*) *Vide Ham. Ligfoot. &c.*

(*c*) *Ovidius.*

(*d*) *Hegesipp. lib.* 2. *c.* 9.

(*e*) *Tacit. lib.* 5. *sect.* 9. *Post mortem Herodis, nihil expectato Cæsare, Simon quidam regium nomen invaserat. Is à Quintilio Varo Syriam obtinente punitur.*

(*f*) *Tertull. contra Marcion. lib.* 4. *c.* 19. *Sed & census constat actos sub Augusto tunc in Judæa per Sentium Saturninum.*

(*g*) *Joseph. Antiq. lib.* 16. *cap.* 13. *& lib.* 17. *c.* 13.

Digitized by Google

3. *Et ibant omnes, ut profiterentur singuli in suam civitatem.*

4. *Ascendit autem & Joseph à Galilæa de civitate Nazareth, in Judæam, in civitatem David, quæ vocatur Bethlehem; eò quòd esset de domo, & familia David,*

3. Et *comme* tous alloient se faire enregistrer chacun dans sa ville,

4. Joseph partit aussi de la ville de Nazareth, qui est en Galilée, & vint en Judée à la ville de David, appellée Bethléem; parce qu'il étoit de la maison, & de la famille de David,

COMMENTAIRE.

est parlé ici; mais ce ne fut qu'environ dix ans aprés la mort d'Hérode, & lorsque Archélaüs Roi de Judée, fut rélégué par Auguste. (*a*)

Le P. Pétau, & Grotius pour concilier ces difficultez, croyent que Quirinius fut envoyé en Judée, & en Syrie extraordinairement, sous le gouvernement de *Sentius Saturninus*, ou sous celui de *Varus*. Mais cette hypothése est dénuée de preuves. Pourquoi envoyer exprés, & extraordinairement de Rome un Député, pour faire une chose aussi aisée que ce dénombrement? D'autres s'en tirent plus aisément, & d'une maniere plus naturelle, en traduisant ainsi le passage de saint Luc: (*b*) *Ce dénombrement se fit avant que Quirinius fut Gouverneur de Syrie.* Cela sauve toutes les difficultez; & la phrase Grecque n'a rien qui soit contraire. On trouve dans le nouveau Testament même des expressions pareilles, qu'il faut interpréter dans un même sens. Par exemple: (*c*) *C'est lui qui est fait avant moi, qui doit venir aprés moi, parce qu'il est premier que moi*; au lieu de, *il est avant moi.* Et encore, (*d*) *Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a haï, mois qui suis premier que vous*; c'est-à-dire, avant vous. Et Alexandre Aphrodysius: (*e*) *Le coup de tonnerre se fait entendre premier que l'on voye l'éclair*; c'est-à-dire, *avant l'éclair.* Ainsi en cet endroit: *Ce dénombrement se fit premier que Quirinius fût Gouverneur de Syrie*; c'est-à-dire, avant son gouvernement. C'est le sens que lui donnent plusieurs habiles gens; (*f*) & c'est ce qui nous paroît le plus vraisemblable.

Quelques uns (*g*) croyent que ce dénombrement est nommé *le premier*, non pas qu'il s'en soit jamais fait de pareil en Judée; mais parce qu'il ne s'en étoit point fait auparavant. Mais cette explication ne résoud pas la difficulté, qui consiste à savoir comment Quirinius, qui n'étoit certainement pas Gouverneur de Syrie à la naissance du Sauveur, a pû pré-

---

(*a*) *Joseph. Antiq. lib. 17. c. 13. 14.*

(*b*) Αὕτη ἡ ἀπογραφὴ πρώτη ἐγένετο ἡγεμονεύοντος τῆς Συρίας Κυρίνου.

(*c*) *Joan. 1. 15. 30.* Ὅτι πρῶτός μου ἦν.

(*d*) *Joan. xv. 18.* Ὅτι ἐμὲ πρῶτον ὑμῶν μεμίσηκε.

(*e*) *Alex. Aphrodys. Problem.* Ἡ πληγὴ πρῶτον τοῦ ἀστραπῆς τὴν βροντὴν ἀκούεται.

(*f*) *Hervart. Perizon. Dissert. singul. in hunc loc. Le Clerc in Hamm. hîc Toynard. Harmon. Evang. not. p. 143. Schmid. in Luc.*

(*g*) *Vide Casaub. Exercit. 1. §. 31. & Baxhic. Justin. Dialogo adversus Tryphon.*

Digitized by Google

5. *Ut profiteretur cum Maria desponsata sibi uxore pragnante.* •

6. *Factum est autem, cùm essent ibi, impleti sunt dies ut pareret.*

5. Pour se faire enregistrer avec Marie son épouse, qui étoit grosse.

6. Pendant qu'ils étoient en ce lieu, arriva que le tems auquel elle devoit accoucher s'accomplit:

COMMENTAIRE.

sider à ce dénombrement. Et il ne paroît pas que l'on y puisse trouver une meilleure solution, que celle que nous avons rapportée ci-devant, en traduisant: *Ce dénombrement se fit avant que Quirinius fût Gouverneur de Syrie.*

℣. 4. ASCENDIT JOSEPH DE CIVITATE NAZARETH. *Joseph partit de Nazareth, & vint à Bethléem, parce qu'il étoit de la maison de David, pour se faire enregistrer avec Marie son épouse.* Chaque particulier devoit se trouver dans sa ville, au lieu de son origine, pour y donner son nom, & celui de sa femme, & de ses enfans, afin de les faire enregistrer. (*a*) On demande s'il y avoit de l'obligation aux femmes, & aux enfans, de se transporter au lieu où se faisoit cet enregistrement; Non sans doute: Autrement il auroit fallu que toute une Province, que tout l'Empire se mit en mouvement, & entreprit souvent de fort grands voyages pour une cause trés-légére, & sans aucune véritable nécessité. D'où vient donc que Marie en l'état où elle etoit, vint se faire enregistrer à Bethléem? C'est, disent la plûpart des Interprétes, qu'elle étoit héritiére de sa famille, comme fille unique; & qu'en cette qualité, elle devoit venir représenter sa race, & sa famille. Mais il y a plusieurs difficultez dans cela. 1°. Il n'est pas certain que Marie ait été fille unique. Le sentiment contraire est fort probable. 2°. Quand elle auroit été héritiére, & seule héritiére, dés qu'elle étoit mariée, son époux pouvoit aller en son nom la faire enregistrer, sur-tout dans le cas d'une grossesse prochaine de son terme. Il y a donc beaucoup plus d'apparence que Marie ne suivit Joseph à Bethléem, que parce que sa Providence disposoit ainsi des événemens, & qu'elle vouloit que JESUS-CHRIST naquît à Bethléem, pour accomplir les prophéties qui l'avoient ainsi marqué. (*b*)

Joseph étoit donc originaire de Bethléem, & descendu de David, aussi-bien que Marie son épouse. Mais il est fort croyable qu'ils n'y avoient point de proches parens qui y demeurassent; ils n'auroient pas été contraints dans une pareille conjoncture, de loger dans une étable. De Nazareth, qui est à deux lieuës du mont Thabor, vers le couchant, jusqu'à Bethléem, située à deux lieuës de Jérusalem, au midi, il y a trente lieuës.

(*a*) *Supra* ℣. 3.

(*b*) *Vide Brug. hic. & Byna lib. 1. de Christi natali, cap 3. art. 14.*

Si

Digitized by Google

7. Et peperit filium suum primogenitum, & pannis eum involvit, & reclinavit eum in præsepio; quia non erat eis locus in diversorio.

7. Et elle enfanta son fils premier-né; & l'ayant emmaillotté, elle le coucha dans une crêche; parce qu'il n'y avoit point de place pour eux dans l'hôtellerie.

COMMENTAIRE.

Si Marie eût été incommodée de sa grossesse, comme l'auroit été une autre femme, elle n'auroit pû faire ce voyage sans danger. Mais comme elle avoit conçû sans perdre sa virginité, & qu'elle dévoit enfanter sans douleur, le fruit qu'elle portoit non-seulement ne la chargeoit pas, mais la soulageoit, & la rendoit plus légére. (*a*) On n'a aucune preuve qu'elle se soit servie de monture, ou de voiture pour faire ce voyage. Elle le fit apparemment à pied, de même que saint Joseph.

On croit (*b*) que la sainte Vierge, & JESUS-CHRIST lui-même furent inscrits dans le dénombrement. On y marquoit les noms, l'âge, les qualitez, les biens des personnes; parce que, comme dit Ulpien, (*c*) en certains endroits l'âge est une dispense de payer le tribut, comme dans la Syrie, où les garçons n'y sont pas obligez avant l'âge de quatorze ans, & les filles avant celui de douze. Cet endroit prouve que la sainte Vierge étoit elle-même de la famille de David: Car sans cela, quelle raison de venir se faire inscrire à Bethléem? On ne peut s'empêcher d'admirer ici l'ordre admirable de la Providence, pour l'accomplissement des prophéties. Il étoit marqué (*d*) que le Christ naîtroit à Bethléem. Le mystére de l'Incarnation s'opére à Nazareth; & lorsqu'on y pense le moins, un Empereur Payen ordonne un dénombrement, qui engage Joseph, & Marie de se trouver à Bethléem, au moment précis auquel JESUS devoit naître. Cela montre bien le souverain empire de Dieu, & combien il est maître des tems, & des événemens.

℣. 7. PEPERIT FILIUM SUUM PRIMOGENITUM. *Elle enfanta son fils premier-né.* Ce n'est point à dire qu'elle ait eu d'autres enfans aprés celui-là; mais seulement qu'elle n'en avoit point eu auparavant. *Primogenitus* est mis ici pour *unigenitus*. L'Evangéliste remarque exprés qu'il étoit le premier-né de Marie, pour montrer qu'en cette qualité il étoit consacré au Seigneur, & devoit être rachetté, selon la Loi, (*e*) ainsi qu'il le fut en effet. (*f*)

Quelques-uns croyent que JESUS nâquit la même nuit que la sainte

---

(*a*) *Vide Fulgent. serm. de Laudib. B. M. Bernard. serm. in hac verba Apocal.* XII. 1. *Signum magn. &c. Nicep. lib.* 1. *c.* 12. *Mald. hic. Brug. Grot.*

(*b*) *Origen. in Luc. homil.* XI. *Justin. Apol.* 2. *Tertull. lib.* 4. *contra Marcion Chrysostom.*

(*c*) *Ulpian. in Digest. c.* 3. *de Censib.*

(*d*) *Mich.* V. 2.

(*e*) *Levit.* XII. 6.

(*f*) *Luc.* II. 22.

Digitized by Google

Vierge arriva à Bethléem: Ce qui paroît assez vraisemblable, puisqu'étant arrivez, ils ne trouvérent point de place dans le *Carvanseras*, ou Hôtellerie publique. Mais d'autres (*a*) soutiennent que ce ne fut que quelques jours aprés leur arrivée. L'Evangéliste insinuë ce dernier sentiment, lorsqu'il dit que *pendant qu'ils étoient à Bethléem, le tems auquel elle devoit accoucher s'accomplir.* La raison qui les avoit obligez à se retirer dans l'étable de l'hôtellerie, le premier jour, pouvoit encore subsister cinq, ou six jours aprés leur arrivée. La trés-ancienne (*b*) tradition de l'Eglise Latine, est que nôtre Sauveur est né le 25. Décembre. On trouve la Fête de sa naissance marquée ce jour-là dans le trés-ancien Calendrier de Buchérius. Saint Epiphane (*c*) la met aux sixiéme de Janvier; & saint Clément d'Alexandrie (*d*) dit que de son tems les uns la mettoient le 19. ou 20. d'Avril, & d'autres au 20. de May. Nous la plaçons le 25. Décembre de l'an 4000. du Monde; 4709. de la Période Julienne, quatre ans avant l'Ere Vulgaire.

PANNIS EUM INVOLVIT, &c. *L'ayant emmaillotté, elle le coucha dans une crêche*, ou *dans la crêche*; (*e*) *parce qu'il n'y avoit point de place pour eux dans l'hôtellerie.* Joseph. & Marie étant arrivez à Bethléem avec la foule de ceux qui venoient comme eux se faire inscrire, ne trouvérent plus de place dans l'hôtellerie qui avoit été toute occupée par les premiers venus. Cette hôtellerie étoit apparemment un Carvanseras; c'est-à-dire, une maison publique, ou chacun etoit reçû gratuitement; mais où l'on ne fournissoit que le couvert, comme il se pratique encore aujourd'hui dans l'Orient. Comme toutes les chambres étoient occupées, ils furent obligez de se retirer dans une étable joignant l'hôtellerie, & qui servoit à loger les animaux des hôtes. C'est-là où le Fils de Dieu voulut naître.

Les Peres Grecs (*f*) marquent toûjours une caverne, lorsqu'ils parlent du lieu de la naissance du Sauveur. Saint Justin, (*g*) & Eusébe (*h*) disent que ce lieu n'est pas dans la ville même de Bethléem; mais à la campagne, & au voisinage de la ville. Ils en pouvoient être informez mieux que personne, puisqu'ils demeuroient dans le pays; & que saint Justin même étoit natif de la Palestine. Saint Jérôme (*i*) la met à l'extrémité de la

(*a*) *Mald. hic. Toinard. Harm. p. 5. Thebet 5. Decemb. 25. Feria 5.*

(*b*) *Chrysost. t. 5. homil. 33. p. 418. Aug. de Trinit. lib. 4. c. 5.*

(*c*) *Epiphan haresi. 51.*

(*d*) *Clem. Alex. Strom. lib. 1. p. 340.*

(*e*) Les Exemplaires Grecs ne sont pas uniformes: les uns portent: Ἐν τῇ φάτνῃ, *dans la crêche, ou dans la mangeoire*; Et les autres: Ἐν φάτνῃ, *dans une mangeoire.*

(*f*) *Epiphan. haresi. 51. Nyssen. de S. Christi Nativit. Theodoret. lib. 8. de Gracar. affect. curat. Origen. Athan.*

(*g*) *Justin. Dialog. p. 304.*

(*h*) *Euseb. lib. 7. c. 4. Demonstr.*

(*i*) *Ieronym. ep. 24. ad Marcell. Vide Casaubon. in Baron. & Grot. hic. & Scultet. exercit. Evang. lib. 1. c. 51.*

Digitized by Google

ville de Bethléem, vers le midi. L'hôtellerie étoit donc auprés des murs de la ville, afin que les étrangers qui venoient à toute heure, y pûssent toûjours entrer. Comme la ville de Bethléem eſt dans un terrain de montagnes, & de rochers, l'étable où JESUS nâquit, étoit une caverne creusée dans le roc, avec une mangeoire taillée de même dans le tuf. On montre à Rome une mangeoire de bois, que l'on croit être celle qui ſervit de berceau à nôtre Sauveur. Mais il pouvoit y avoir dans la mangeoire de pierre une auge de bois, qui fut dans la ſuite portée à Rome.

On lit dans quelques Auteurs Eccléſiaſtiques, (*a*) que JESUS CHRIST fut mis entre le bœuf, & l'âne dans la créche: Expreſſion que nos Peintres n'ont pas manqué de prendre à la lettre, en repréſentant JESUS-CHRIST au milieu de ces deux animaux, qui ſemblent le reconnoître, & l'adorer; ſuivant cette expreſſion d'Habacuc: (*b*) *Le Seigneur a paru au milieu de deux animaux*; & Iſaïe (*c*) *Le bœuf a reconnu ſon Maître, & l'âne l'étable de celui qui le nourrit.* Mais aucun des anciens Interprétes d'Iſaïe, & d'Habacuc ne les ont expliquez en ce ſens. La plûpart des Auteurs que l'on cite pour cette opinion, ſont ou nouveaux, ou de peu d'autorité; & les anciens Peres, de l'autorité deſquels on voudroit ſe prévaloir, doivent s'expliquer en un ſens allégorique des Juifs convertis, & des Gentils, qui ont reconnu JESUS-CHRIST incarné, & fait homme, né dans une étable, & couché dans une créche. (*d*) Mais on ne trouve aucun Ecrivain qui en ait parlé d'une maniére bien préciſe avant l'Auteur du Livre des Promeſſes, qui vivoit vers le milieu du cinquiéme ſiécle. On l'a remarqué auſſi dans un Poëme imprimé parmi les Oeuvres de Lactance; (*e*) mais qui n'eſt certainement pas de lui; & dans un Diſcours attribué à ſaint Chryſoſtome; mais qui eſt indigne de ce grand Docteur. (*f*)

L'Evangéliſte ajoûte encore une choſe remarquable, qui eſt que la ſainte Vierge enveloppa elle-même ſon enfant nouveau-né, & le coucha dans la créche des animaux: Ce qu'elle n'auroit pû faire ſans doute, ſi elle eût enfanté à la maniére des autres femmes, dans les douleurs, & dans le déchirement de ſes entrailles. Elle n'eut aucun beſoin du ſecours des Sages-femmes, (*g*) & ne reſſentit aucun effet de la malédiction prononcée contre la premiére femme: *In dolore paries.* (*h*) Elle attendit le

(*a*) *Ieronym. epiſt. 27. ad Euſtoch. Nazian. orat. de Chriſti nativ. Nyſſen. de Chriſti generat. Paulin. ad Sever. ep. XI. Cyrill. Cathech. 2. Prudent. Cath. VIII. Kal. Jun. Damaſc. Carm. de nativ. Chriſti apud Baron. an. 1. n. 3.*

(*b*) *Habacuc.* III. 2. ſelon les Septante: la Vulgate, lit *In medio annorum vivifica illud.*

(*c*) *Iſai.* 1. 3.

(*d*) Voyez M. de Tillemont, Note 5. ſur J. C.

(*e*) *Lactant. Carm. de Paſſione.*

(*f*) *Chryſoſt. homil.* 33. *p.* 277.

(*g*) *Vide Cyprian. ſeu alium, ſerm. de nativ. Chriſti. Nazianz. de Chriſto patiente. Nyſſen. ſerm. de Reſurrect. Chriſti. Fulgent. ſerm. de Laudib. B. M. Hieron. contra Helvid. Bern. ſerm. 4. in Vigil. nat. Domini. Apud Mald. hic. Vide & Brug. & Ligfoot.*

(*h*) *Geneſ.* III. 6.

Digitized by Google

8. *Et pastores erant in regione eadem vigilantes, & custodientes vigilias noctis super gregem suum.*

8. Or il y avoit aux environs des bergers, qui passoient la nuit dans les champs, veillant tour à tour à la garde de leur troupeau.

COMMENTAIRE.

moment de la naissance de son Fils avec autant de paix, & de joye, que les autres femmes ont d'inquiétude sur l'heure, & le succés de leur accouchement. Comme elle avoit conçû sans donner atteinte à sa pudeur, elle enfanta sa honte, & sans peine.

Plusieurs Peres (*a*) enseignent, & c'est le sentiment commun dans l'Eglise, que JESUS-CHRIST sortit du sein de sa Mere, sans rompre le sceau de sa virginité; quoique plusieurs autres (*b*) semblent dire le contraire, lorsqu'ils enseignent que ces paroles de Moyse: (*c*) Tout ce qui ouvre le sein de la mere, est consacré au Seigneur: *Omne primogenitum adaperiens vulvam, sanctum Domino vocabitur*; conviennent proprement à JESUS-CHRIST, puisque lui seul à sa naissance a trouvé le sein de sa Mere fermé, n'ayant jamais été ouvert auparavant par aucun homme. Mais ces Auteurs n'ont eu d'autre intention, que d'appuyer la virginité inviolable de la Mere de Dieu, & de prouver la vérité de la Chair du Sauveur contre les Hérétiques, qui la nioient. *Solus Christus clausas portas vulvæ virginalis aperuit, quæ tamen clausæ jugiter permanserunt. Hæc est porta orientalis, per quam solus Pontifex ingreditur, & egreditur; & nihilominùs semper clausa est*, dit saint Jérôme. (*d*)

℣. 8. PASTORES ERANT IN REGIONE EADEM. *Il y avoit aux environs des pasteurs, qui passoient la nuit dans les champs.* On ne doit pas être surpris de voir en ce pays-là des pasteurs dans les champs, & y passer la nuit, au 25. Décembre. Les Voyageurs (*e*) nous apprennent que dans l'Egypte au mois de Débembre, & de Janvier, on met les animaux au verd, comme dans ce pays ci au mois de May. Jacques de Vitry (*f*) raconte que l'armée des Croisez étant arrivée sur le Jourdain la veille de saint Martin, s'y baigna tranquillement, & trouva dans le même lieu grande quantité de bons pâturages: & certes il falloit bien que l'hyver fût fort modéré dans la Palestine, puisque la moisson des orges se commençoit au milieu de Mars. Ces pasteurs se relevoient dans la garde de

(*a*) *Vide Patres supra citatos, & adde Ambros. ep. 81. Leon. Mag. serm. 1. & 2. de nativ. Gaudent. tract. in Evang. Nyssen. orat. in occursu Domini, & alios quam plurimos apud Natal. Alex. in Luc.* II. 23.

(*b*) *Origen. homil. 14. in Luc. Tertull. lib. 2. de Carne Christi. Epiphan. hæres. 78. Leron. contra Pelagianos. Euthym. & Theophyl. in Luc.* II. 23. *&c. Vide Byna de natali Christi, lib. 1. c. 3. n. 1. 2. 3. 4 14.*

(*c*) *Exod* XIII. 2. 3. XXIV. 19.

(*d*) *Ieronym. Dialog. II. contra Pelag.*

(*e*) Voyez le voyage de Pierre Martyr.

(*f*) *Jacob. de Vitriaco, lib. 3. p. 1129.*

Digitized by Google

9. *Et ecce Angelus Domini ſtetit juxta illos, & claritas Dei circumfulſit illos; & timuerunt timore magno.*

10. *Et dixit illis Angelus: Nolite timere; ecce enim evangelizo vobis gaudium magnum, quod erit omni populo;*

11. *Quia natus eſt vobis hodie Salvator, qui eſt Chriſtus Dominus, in civitate David.*

9. Et tout d'un coup un Ange du Seigneur ſe préſenta à eux, & une lumiére divine les environna: ce qui les remplit d'une extrême crainte.

10. Alors l'Ange leur dit: Ne craignez point; car je viens vous apporter une nouvelle, qui ſera pour tout le peuple le ſujet d'une grande joie:

11. C'eſt qu'aujourd'hui dans la ville de David, il vous eſt né un Sauveur, qui eſt le CHRIST le Seigneur;

COMMENTAIRE.

leur troupeaux, à peu prés comme les ſoldats de ſentinelle. C'eſt ce que l'Evangéliſte veut marquer par ces mots: (*a*) *Cuſtodientes vigilias noctis.* Saint Jérôme dit que le lieu où l'Ange ſe fit voir aux paſteurs, étoit prés *de la tour d'Ader*, ou *de la tour au Troupeau*, voiſine de Bethléem. (*b*) On y bâtit dans la ſuite une Egliſe, qu'on nomma des trois Paſteurs, dans la penſée que ces paſteurs étoient au nombre de trois. Origénes (*c*) croit que ces paſteurs ſont les Anges des Provinces, auſquels étoit confiée la conduite des peuples. On leur annonce ici que le Sauveur eſt venu, pour prendre par lui-même la conduite de tout le monde, & pour les décharger de ce ſoin.

℣. 9. CLARITAS DEI. *Une clarté divine.* Une grande clarté; une clarté extraordinaire.

℣. 10. EVANGELIZO VOBIS GAUDIUM MAGNUM. *Je vous apporte une nouvelle, qui ſera pour tout le peuple le ſujet d'une grande joye.* Il ne pouvoit leur annoncer une nouvelle plus agréable, & plus intéreſſante pour tout le peuple, que leur dire (℣. 11.) *qu'il leur étoit né un Sauveur*; que le Meſſie étoit venu; qu'il étoit né à Bethléem, dans la ville de David. L'Ange leur indiqua apparemment l'endroit où il étoit né, ou il les y conduiſit par quelque lumiére divine, & miraculeuſe. Mais ce qui eſt plus admirable que tout cela, c'eſt la foi, la devotion, le zéle de ces bons paſteurs, qui ſans ſe rebutter ni de la pauvreté des parens du Sauveur, ni de la baſſeſſe du lieu où il étoit né, ni de la foibleſſe où ils le voyoient, couché dans une créche, ne laiſſent pas de le reconnoître, & de l'adorer. *Voici la marque a laquelle vous le reconnoîtrez*, dit l'Ange: *Vous trouverez un enfant emmailloté, & couché dans une créche.* Quel

(*a*) Καὶ φυλάσσοντες φυλακὰς, &c. *Vide Grot. Hamm. Mald. Ligfoot.*

(*b*) *Hieronym. Epitaph. Paulin. Vide Geneſ.* XXIV. 21.

(*c*) *Origen. in homil.* 11. *in Luc.*

Digitized by Google

12. *Et hoc vobis signum : Invenietis infantem pannis involutum, & positum in præsepio.*

13. *Et subitò facta est cum Angelo multitudo militiæ cœlestis, laudantium Deum, & dicentium :*

14. *Gloria in altissimis Deo, & in terra pax hominibus bonæ voluntatis.*

12. Et voici la marque *à laquelle vous le reconnoîtrez :* Vous trouverez un enfant emmaillotté, couché dans une créche

13. Au même instant il se joignit à l'Ange une grande troupe de l'armée céleste, loüant Dieu, & disant :

14. Gloire à Dieu au plus haut des Cieux, & paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.

COMMENTAIRE.

appareil pour le Sauveur du monde, pour le Messie, pour le Libérateur d'Israël :

℣. 13. FACTA EST CUM ANGELO MULTITUDO. *Au même instant il se joignit à l'Ange une grande troupe de l'armée céleste.* Une légion d'Anges se joignit à celui qui annonçoit aux pasteurs la bonne nouvelle de la naissance du Sauveur ; & tous ensemble ils entonnérent ce Cantique : (℣. 14.) *Gloire à Dieu au plus haut des Cieux, & paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ;* qui ont le cœur droit ; qui attendent avec empressement la venuë de leur Libérateur ; qui sont disposez à le recevoir ; qui sont à lui par la disposition de leur cœur ; que Dieu a prévenus de ses graces ; qu'il a aimez, qu'il a prédestinez, (*a*) qu'il a prévûs de toute éternité, par un effet de sa miséricorde. Ce sont-là *les hommes de bonne volonté*, dont l'Ange parle en cet endroit : ce sont ceux dans qui Dieu a mis un cœur docile, & dont il a changé la volonté par sa grace toute puissante ; mais il y avoit une infinité de Juifs corrompus, qui par la mauvaise disposition de leur cœur méritoient d'être privez du bonheur, & de la paix qu'il venoit leur apporter. JESUS-CHRIST devoit être la ruine des uns, & la résurrection des autres. (*b*) Salut, & paix aux bons ; & malheur aux méchans.

Le Grec (*c*) se peut traduire ainsi : *Gloire soit à Dieu dans le plus haut des Cieux : Que la paix regne sur la terre, & que les hommes soient chéris de Dieu ;* qu'ils trouvent grace à ses yeux ; qu'il les regarde dans sa bonne volonté. (*d*) Autrement : *Que la paix regne parmi les hommes ;* cette paix *qui est une faveur de sa bonne volonté.* (*e*) D'autres (*f*) traduisent : *Gloire*

(*a*) *Vide Mald. hic. & Patres ab eo citatos. Origen. in Luc. homil.* 13. *Cyprian. de nativit. Domini Hilar. lib.* 2. *de Trinit. Aug. lib.* 2. *de serm. Domini in monte, c.* 10. *Severian. apud Chrys. serm. de pace. Leo Mag. serm.* 6. *de nat. Cæsar. serm.* 11. *Greg. lib.* 18. *Moral. & hom.* 2. *in Evang. alii.*

(*b*) *Luc.* 12. 34.

(*c*) Δόξα ἐν ὑψίστοις Θεῷ, καὶ ἐπὶ γῆς εἰρήνη. Ἐν ἀνθρώποις εὐδοκία.

(*d*) *Vide Psal.* cv. 4. 5. *Memento nostri in beneplacito populi tui. Vide Erasm. Mald. Brug. Bez.*

(*e*) *Vide Erasm. Grot. Brug. Vide & Bed. hic. Bern. serm. de S. Andrea ; alios.*

(*f*) *Vide Grot. Vat. Erasm. Castal. Ligf. alios,*

Digitized by Google

15. *Et factum est, ut discesserunt ab eis Angeli in Cœlum: pastores loquebantur ad invicem: Transeamus usque Bethleem, & videamus hoc verbum, quod factum est, quod Dominus ostendit nobis.*

16. *Et venerunt festinantes: & invenerunt Mariam, & Joseph, & infantem positum in præsepio.*

17. *Videntes autem cognoverunt de verbo, quod dictum erat illis de puero hoc.*

18. *Et omnes qui audierunt, mirati sunt, & de his, quæ dicta erant à pastoribus ad ipsos.*

15. Aprés que les Anges se furent retirez dans le Ciel, les bergers se dirent l'un à l'autre; Passons jusqu'à Bethléem, & & voyons ce qui est arrivé, & ce que le Seigneur nous a fait connoître.

16. S'étant donc hâtez d'y aller, ils trouvérent Marie, & Joseph, & l'Enfant couché dans une créche.

17. Et l'ayant vû, ils reconnurent *la vérité de* ce qui leur avoit été dit touchant cet Enfant.

18. Et tous ceux qui l'entendirent, s'en étonnérent, & de ce qui leur avoit été rapporté par les bergers.

COMMENTAIRE.

soit à Dieu dans le plus haut des Cieux. La paix, la prospérité, le bonheur sont descendus sur la terre; le Seigneur a comblé les hommes des marques de sa bienveillance. Il leur a donné le gage le plus précieux de son amour, de sa réconciliation, de sa bonne volonté à leur égard. Il leur a envoyé son Fils, son Messie, qui est le plus riche présent qu'il ait pû faire à la nature humaine. Toutes ces explications ont leur mérite, & sont suivies par de trés-habiles Interprétes. La leçon du Grec imprimé qui porte, *hominibus bona voluntas*, est suivie par le Syrien, le Cophte, l'Arabe, Origénes, saint Chrysostome, Eusébe, Théophylacte, & plusieurs autres; & celle de la Vulgate qui lit: *bonæ voluntatis*, se trouve dans l'ancien Manuscrit Grec, & Latin de Cambrige, dans la Version Gotique, dans saint Irénée, saint Cyrille de Jérusalem, saint Jérome, saint Ambroise, saint Augustin, & plusieurs autres. Il n'est pas aisé de dire quelle est la vraie leçon primitive, & originale de saint Luc; il suffit que l'une, & l'autre produise un bon sens.

℣. 15. VIDEAMUS HOC VERBUM. *Voyons ce qui est arrivé.* Le nom de *verbum*, est mis ici pour *res*, une chose. Quelques Peres (*a*) le prennent ici pour le Verbe fait Chair. Mais il n'y a guéres d'apparence que les bergers l'ayent pris en ce sens.

℣. 18. MIRATI SUNT, ET DE HIS, &c. *Tous ceux qui l'entendirent, s'en étonnérent, & de ce qui leur avoit été rapporté par les bergers.* Ils s'étonnérent, en apprenant tout ce qui avoit été dit aux pasteurs par les Anges; & sur tout ce que les pasteurs eux-mêmes avoient vû, & ce

(*a*) *Ambros. Bed. in Luc. Bern. serm. IX. in Cant.*

19. *Maria autem conservabat omnia verba hæc, conferens in corde suo.*

20. *Et reversi sunt pastores glorificantes, & laudantes Deum, in omnibus quæ audierant, & viderant, sicut dictum est ad illos.*

21. *Et postquam consummati sunt dies octo ut circumcideretur puer: vocatum est nomen ejus* JESUS, *quod vocatum est ab Angelo, priùs quàm in utero concipereturr.*

19. Or Marie conservoit toutes ces choses *en elle-même*, les repassant dans son cœur.

20. Et les bergers s'en retournérent glorifiant, & loüant Dieu de toutes les choses qu'ils avoient entenduës, & vûës, selon qu'il leur avoit été dit.

21. Le huitiéme jour, où l'Enfant devoit être circoncis, étant arrivé, il fut nommé JESUS; qui étoit le nom que l'Ange avoit annoncé avant qu'il fût conçû dans le sein *de sa Mere.*

COMMENTAIRE.

qu'ils avoient trouvé dans l'étable de Bethléem. La conjonction *&*, ne se lit ni dans le Grec imprimé, ni dans les Manuscrits, ni dans les anciennes Versions. Saint Ambroise ne l'a pas lûë; & elle ne paroît nullement nécessaire en cet endroit.

℣. 19. MARIA CONSERVABAT OMNIA VERBA HÆC. *Marie conservoit toutes ces choses en elle-même, les repassant dans son cœur;* & considérant avec plaisir l'accomplissement des anciennes prophéties, & des promesses que l'Ange lui avoit faites. (*a*) Marie n'ignoroit nullement le mystére de l'Incarnation du Fils de Dieu; mais tous les jours elle acquéroit sur cela de nouvelles lumiéres, & une nouvelle connoissance expérimentale, par les merveilles qui s'opéroient de jour en jour, & qui la confirmoit de plus en plus dans sa créance. Quelques Anciens (*b*) semblent croire que la sainte Vierge apprit des pasteurs quelque mystére qu'elle ignoroit auparavant. Elle conservoit ces paroles dans son cœur, sans les publier au-dehors. On ne vit jamais plus de prudence, ni plus de modestie, qu'on en voit dans Joseph & Marie, dans la dispensation de ce grand mystére. Ils se contentent de le considérer avec admiration, de s'en entretenir intérieurement, sans se hâter d'en parler aux autres, & d'en tirer avantage pour se faire valoir. Ils attendoient les momens de la Providence.

℣. 21. POSTQUAM CONSUMMATI SUNT DIES OCTO. *Le huitiéme jour où l'enfant devoit être circoncis, étant arrivé, il fut nommé* JESUS On a déja vû dans l'histoire de S. Jean-Baptiste, (*c*) que l'on imposoit ordinairement le nom à l'enfant le huitiéme jour, auquel il étoit circoncis. JESUS voulut se soumettre à cette cérémonie douleureuse, & humiliante de la circoncision, quoiqu'il n'en eût aucun besoin. Soit qu'on la

(*a*) *Euthym. Theophyl. Beda hic. Vide Muld. & Joan. Geometr. in Catena.* Ἐνήματα, pour ῥήματα. *Verba.* pour *Res.*

(*b*) *Ambros. Beda hic.*

(*c*) *Luc.* 1. 59.

considére

22. *Et postquam impleti sunt dies purgationis ejus, secundùm legem Moysi, tulerunt illum in Jerusalem, ut sisterent eum Domino;*

22. Et le tems de la purification *de Marie* étant accompli, selon la Loi de Moyse, ils le portérent à Jérusalem pour le présenter au Seigneur,

COMMENTAIRE.

considére comme un remede qui remettoit le péché originel; il n'avoit contracté aucune soüillure dans son Incarnation. Soit qu'on la regarde comme le sceau de l'alliance du Seigneur avec Abraham; (*a*) JESUS étoit à cet égard dans les droits de son Pere Eternel, qui avoit bien voulu recevoir Abraham dans son amitié, & prendre ses descendans pour son peuple. Par son Incarnation, il venoit accomplir ce qui étoit promis dans cette ancienne alliance; il venoit en faire une nouvelle beaucoup plus parfaite. Mais parce qu'il vouloit, comme il le dit lui même, (*b*) accomplir toute justice, & se soumettre à toute la Loi, comme vrai fils d'Abraham, il a reçû sur lui-même ce caractere, qui distinguoit les Juifs des autres nations; il a sanctifié par-là la circoncision des Juifs, & nous a donné l'exemple de la parfaite soumission que nous devons aux Loix de Dieu. (*c*)

Le nom de JESUS que le Sauveur reçoit à sa circoncision, est celui qui avoit été annoncé par l'Ange Gabriel à la sainte Vierge, & à saint Joseph. (*d*) Ce nom comprend éminemment tous les autres noms que l'Ecriture donne au Messie; comme *Emmanuël*, le Seigneur est avec nous, le Bien-aimé de Dieu, le Pacifique, ou le Prince de paix, le Pere du siécle futur, l'Ange de l'alliance, l'Oint du Seigneur, le Juste, l'Orient, le Soleil de justice. Toutes ces épithétes sont compriſes sous le nom de JESUS, ou Sauveur, JESUS-CHRIST a parfaitement accompli tout ce qui étoit promis sous ces noms divers; il a été le salut, la paix, le bonheur, la consolation de tous ceux qui ont crû en lui. C'est *ce nom qui est au-dessus de tout nom; afin qu'au nom de* JESUS *tout genoû fléchisse dans le Ciel, sur la terre, & dans les enfers.* (*e*)

℣. 22. POSTQUAM IMPLETI SUNT DIES PURGATIONIS EJUS (*f*) *Le tems de la purification de Marie étant accompli, ils le portérent à Jérusalem.* La Loi de Moyse (*g*) ordonnoit qu'une femme qui avoit concû par les voies ordinaires, & enfanté un fils, demeurât quarante

(*a*) *Rom.* IV. 11. *Justin. Mart. Dialog. Irex. lib. 4. c. 30. Tertull. contra Jud. Chrysost. hom. 37. & 39. in Genes. &c.*

(*b*) *Matt.* III. 15. *Vide & Galat.* IV. 4. *Heb.* X. 5.

(*c*) *Vide Mald. Brug. Orig. Bed.*

(*d*) *Matth.* I. 21. *Luc.* I. 31.

(*e*) *Philipp.* II. 10.

(*f*) Origéne, & plusieurs Grecs lisent: Ὅτι ἐπλήσθησαν αἱ ἡμέραι τῆς καθαρισμοῦ αὐτῶν *De la purification des Juifs*, ou *de la purification ordonnée par leur Loi* Mais d'autres lisent: Αὐτῆς. *De la purification de la Vierge.*

(*g*) *Levit.* XII. 2. 3. *& seq.*

23. *Sicut scriptum est in Lege Domini : Quia omne masculinum adaperiens vulvam, sanctum Domino vocabitur.*

23. Selon qu'il eſt écrit dans la Loi du Seigneur : Tout enfant mâle premier-né ſera conſacré au Seigneur ;

COMMENTAIRE.

jours dans un état d'impureté, qui l'éloignoit de l'uſage, & de la participation des choſes ſaintes. Mais elle n'étoit pas cenſée également ſoüillée pendant tous ces quarante jours. Les ſept premiers jours elle communiquoit ſa ſoüillure à tout ce qu'elle touchoit. On ne pouvoit ni boire, ni manger, ni s'aſſeoir, ni ſe coucher auprés d'elle. Aprés cela, ſi ſon incommodité ne continuoit pas, elle pouvoit dans ſon domeſtique vaquer à ſes affaires, boire & manger avec ſon mari, comme à l'ordinaire ; mais non pas aller au Temple, ni manger d'une victime offerte au Seigneur. Au quarantiéme jour aprés les couches d'un garçon, & le quatre-vingtiéme aprés la naiſſance d'une fille, la mere alloit au Temple faire ſon offrande ; aprés quoi elle étoit cenſée purifiée.

Si le garçon qu'elle avoit mis au monde, étoit ſon premier-né, elle devoit auſſi le préſenter au Temple, & le racheter, conformément à une autre Loi, (*a*) en donnant cinq ſicles, (*b*) qui ſont huit livres deux ſols & un denier de nôtre monnoye. Saint Luc n'exprime pas que l'on ait fait ce rachat, en donnant les cinq ſicles : mais on n'en doit pas douter, puiſque JESUS-CHRIST étoit venu pour accomplir toute la Loi, & pour la perfectionner, en la pratiquant ; quoiqu'il n'y fût point obligé. (*c*) Quant à la ſainte Vierge, l'Evangéliſte nous apprend qu'elle offrit pour ſa purification *deux tourterelles, ou deux petits de colombe* ; ce qui étoit l'offrande des plus pauvres : Car réguliérement les femmes nouvellement accouchées, qui venoient au Temple pour ſe purifier, devoient offrir un agneau de l'année pour holocauſte, & un petit de colombe, ou une tourterelle pour le péché. (*d*).

On infére de-là que les Mages n'avoient pas fait une grande offrande d'or à l'Enfant JESUS, puiſque ces parens ne ſe trouvérent pas en état de faire la dépenſe d'un agneau à la purification de Marie. Quelques-uns ont crû que Joſeph, & Marie avoient conſacré ces préſens au Seigneur ; (*e*) d'autres, qu'ils les avoient gardez pour leur voyage d'Egypte. D'autres, (*f*) en ont conclu que les Mages n'étoient pas encore venus. Mais toutes ces raiſons ſont peu ſatisfaiſantes. Les Mages ne prétendirent pas enrichir le nouveau Roi ; eux-mêmes n'étoient peut-être pas fort riches ; ils

(*a*) *Exod.* XIII. 1. & 3. XXIV. 19. 20.
(*b*) *Num.* III. 47. & XVIII. 16.
(*c*) Voyez ce qu'on a dit ſur l'Exode XIII. 1.
(*d*) *Levit.* XII. 7. 8.
(*e*) *Vide Maldon. ad Matt.* II. 11.
(*f*) *Grot. in Lucam hic.*

24. *Et ut darent hostiam secundùm quod dictum est in Lege Domini, par turturum, aut duos pullos columbarum.*

25. *Et ecce homo erat in Jerusalem, cui nomen Simeon, & homo iste justus, & timoratus, expectans consolationem Israel, & Spiritus sanctus erat in eo.*

26. *Et responsum acceperat à Spiritu sancto, non visurum se mortem, nisi priùs videret Christum Domini.*

27. *Et venit in spiritu in Templum. Et cùm inducerent puerum Jesum parentes ejus, ut facerent secundùm consuetudinem legis pro eo:*

24. Et pour donner ce qui devoit être offert en sacrifice, selon la Loi du Seigneur, deux tourterelles, ou deux petits de colombes.

25. Or il avoit dans Jérusalem un homme juste & craignant Dieu, nommé Siméon qui vivoit dans l'attente de la consolation d'Israël; & le Saint-Esprit étoit en lui.

26. Il lui avoit été révélé par le Saint-Esprit, qu'il ne mourroit point, qu'auparavant il n'eût vû le CHRIST du Seigneur.

27. Il vint donc au Temple par *un mouvement de* l'Esprit *de Dieu*. Et comme le pere, & la mere de l'Enfant JESUS l'y portoient, afin d'accomplir pour lui ce que la Loi avoit ordonné,

COMMENTAIRE.

vouloient simplement lui rendre leurs hommages, & leurs adorations, & pour cela ce n'est point à la quantité, mais au cœur que l'on regarde.

℣. 23. OMNE MASCULINUM ADAPERIENS VULVAM, &c. *Tout enfant mâle premier-né.* Voyez ci-devant le ℣. 7.

℣. 25. ET ECCE HOMO ERAT IN JERUSALEM. *Il y avoit un homme à Jérusalem, nommé Siméon; & le saint Esprit étoit en lui.* Le saint Vieillard Siméon étoit de ces bons Israëlites, pour qui les Anges avoient annoncé la paix, (*a*) & qui attendoient *la consolation d'Israël*, & la venuë du Messie. Il étoit rempli du Saint Esprit, & orné du don de prophétie. La lumiére surnaturelle dont il étoit plein, l'avoit assuré qu'il ne mourroit point, qu'il ne vît de ses yeux le Messie, & le Sauveur d'Israël. Il vivoit dans cette espérance, & attendoit avec empressement l'effet de ces promesses. Quelques-uns (*b*) ont dit que Siméon étoit fils, & successeur d'Hillel, Patriarche des Juifs, fameux Rabbin, que l'on fait vivre avant JESUS-CHRIST; & que le même Siméon fut pere, ou Maître de Gamaliel, autre fameux Rabbin, aux pieds duquel saint Paul avoit étudié. (*c*) On trouve dans le Talmud (*d*) le nom de Siméon fils de d'Hillel; mais on n'a aucune preuve que ce soit nôtre saint Vieillard.

D'autres (*e*) ont prérendu que Siméon étoit Prêtre de la Loi. Baronius, & aprés lui Allatius, ont cité un grand nombre d'anciens Auteurs Chrétiens qui l'ont crû. Les nouveaux Grecs ont encore beaucoup en-

(*a*) *Luc.* II. 13.
(*b*) *Vide Maldon. hic. Scultet. Liefoot. Baron. an.* 1. §. 48. Basnage hist. des Juifs, liv. 4. ch. 8. art. 7.
(*c*) *Act.* XXII. 3.
(*d*) *Juchasin: fol.* 66.
(*e*) *Baron. & alii quam plurimi apud Allatii Dissert. de Simeonibus.*

28. *Et ipse accepit eum in ulnas suas, & benedixit Deum, & dixit:*

29. *Nunc dimittis servum tuum, Domine, secundùm verbum tuum, in pace:*

30. *Quia viderunt oculi mei salutare tuum:*

31. *Quod parasti ante faciem omnium populorum.*

28. Il le prit entre ses bras, & bénit Dieu, en disant:

29. C'est maintenant, Seigneur, que vous laisserez mourir en paix vôtre serviteur, selon vôtre parole,

30. Puisque mes yeux ont vû le Sauveur que vous nous donnez,

31. Et que vous destinez pour être exposé à la vûë de tous les peuples:

COMMENTAIRE.

chéri sur les Anciens: & nos Peintres ont suivi cette opinion, comme plus propre à donner du relief, & de la grandeur à leur tableau. Mais ni l'Ecriture, ni les plus anciens, & les meilleurs Interprétes (*a*) ne nous le représentent que comme un simple Laic. S'il prend JESUS-CHRIST entre ses bras, ce n'est point comme Prêtre: mais dans le transport de sa joye, il embrasse son Sauveur, pour lui rendre un témoignage plus public, & plus solemnel de son amour.

℣. 29. NUNC DIMITTIS SERVUM TUUM. *C'est maintenant, Seigneur, que vous laisserez mourir en paix vôtre serviteur, puisque mes yeux ont vû le Sauveur que vous leur destinez.* Origénes, & plusieurs autres prennent ceci comme une priére adressée à JESUS-CHRIST même, que Siméon tenoit entre ses bras. D'autres l'adressent à Dieu le Pere: Je n'ai plus rien qui puisse me retenir dans la vie; puisque j'ai vû l'exécution de tous mes désirs, dans la personne de mon Sauveur. Ou bien: A présent, Seigneur, vous me retirerez, s'il vous plaît, du monde, puisque vous ne m'y conserviez que pour me procurer le bonheur dont je joüis aujourd'hui. (*b*) Un ancien Auteur (*c*) a crû que Siméon étant aveugle, avoit recouvré la vûë, en recevant JESUS-CHRIST entre ses bras.

℣. 31. QUOD PARASTI ANTE FACIEM OMNIUM POPULORUM, *Ce Sauveur, que vous destinez pour être exposé à la vûë de tous les peuples, comme la lumiére qui doit éclairer les nations.* Siméon éclairé d'une lumiére divine, prédit la conversion des nations étrangéres à la foi de celui qu'il adoroit sous la forme d'un enfant. La grandeur de sa foi lui fait enviſager ces choses si éloignées, comme si elles étoient présentes. Il confesse que JESUS est le Sauveur de tous les peuples; des Gentils, comme des Juifs; & qu'il est la lumiére qui éclaire tous les hommes qui sont dans le monde. On peut comparer ces expressions de Siméon à celles-ci

(*a*) Voyez Maldonat sur cet endroit; & M. de Tillemont Note 6. sur J. C.

(*b*) Voyez le ℣. 26.

(*c*) *Celsus inter opera Cypriani. p. 564.* 11

32. *Lumen ad revelationem gentium & gloriam plebis tuæ Israël.*

32, Comme la lumiére qui éclairera les nations, & la gloire de vôtre peuple d'Israël.

33. *Et erant pater ejus, & mater mirantes super his quæ dicebantur de illo.*

33. Le pere, & la mere de JESUS étoient dans l'admiration des choſes que l'on diſoit de lui.

34. *Et benedixit illis Simeon, & dixit ad Mariam matrem ejus : Ecce positus est hic in ruinam, & in resurrectionem multorum in Israël ; & in signum, cui contradicetur :*

34. Et Siméon les bénit, & dit à Marie ſa mere : Cet enfant eſt pour la ruine, & pour la réſurrection de pluſieurs dans Iſraël, & pour être en butte à la contradiction des hommes.

COMMENTAIRE.

du Pſeaume : (*a*) *Le Seigneur a fait connoître ſon ſalut ; il a manifeſté ſa juſtice aux yeux des nations. Il s'eſt ſouvenu de ſa miſéricorde, & de la vérité de ſes paroles en faveur de la maiſon d'Iſraël.* Et Iſaïe : *Je vous ai établi, afin que vous ſoyez la lumiére des nations, & que vous procuriez le ſalut à tous les peuples, juſqu'aux extrémitez de la terre.*

℣. 33. ERANT PATER EIUS, ET MATER MIRANTES, &c. *Le pere & la mere de* JESUS, Joſeph, & Marie, *étoient dans l'admiration des choſes que l'on diſoit de lui.* L'un & l'autre étoient fort bien informez du myſtére. Leur admiration ne tomboit point ſur cela ; mais ſur la maniére dont Dieu le manifeſtoit tantôt à Jean-Baptiſte, puis à Eliſabeth ; aprés cela à Joſeph, aux paſteurs, à Siméon, à Anne. Cet enchaînement de véritez, & de révélations les raviſſoit en admiration. L'Evangéliſte nomme toûjours Joſeph pere de JESUS, parce qu'il étoit époux de Marie, nourricier de JESUS, & qu'il paſſoit pour ſon pere dans le monde.

℣. 34. ECCE POSITUS EST HIC IN RUINAM, &c. *Cet enfant eſt pour la ruine, & pour la réſurrection de pluſieurs dans Iſraël.* JESUS-CHRIST eſt né pour la ruine, & pour le malheur des incrédules, & des endurcis, qui l'ont rejetté, & ont mépriſé ſa Doctrine ; il eſt la réſurrection, & le bonheur des Fidéles, qui l'ont ſuivi, & qui ont eu le bonheur de profiter de ſes inſtructions, & de ſes exemples. De même que le ſoleil eſt toûjours lumineux, quoique ceux qui ont de mauvais yeux, ne puiſſent ſupporter ſa lumiére ; ainſi le Sauveur eſt toûjours Sauveur, quand on verroit périr des milliers d'hommes, dit ſaint Chryſoſtome. (*b*) Aux méchans l'Evangile eſt une odeur de mort ; aux bons, une odeur de vie. (*c*) Aux Fidéles il eſt une pierre angulaire, vivante, fondamentale, ſur laquelle ils ſont placez, pour ſervir à l'édifice de l'Egliſe ; (*d*) aux réprouvez, c'eſt une pierre de ſcandale, contre laquelle ils ſe heurtent ; c'eſt un

(*a*) *Pſal.* XCVII. 2. 3.
(*b*) *Chryſoſt. in Genes. hir.*
(*c*) 2. *Cor.* II. 14, 15.
(*d*) 1. *Petr.* II. 4. *& ſeq. Iſai.* VIII. 13.

35. *Et tuam ipsius animam pertransibit gladius ; ut revelentur ex multis cordibus cogitationes.*

35. (*Jusques-là que* vôtre ame même sera percée *comme* par une épée ; (afin que les pensées *cachées* dans le cœur de plusieurs, soient découvertes.

COMMENTAIRE.

rocher qui tombe sur eux, & qui les écrase. Si la plûpart des Scribes, & des Pharisiens, & tous les Juifs incrédules ont fermé les yeux à la lumiére de la vérité, ils sont eux-mêmes cause de leur perte : (*a*) *Perditio tua, Israël.* Ils ont rendu inutiles par leur malice, les secours que Dieu leur présentoit. Ce qui étoit destiné à leur donner la vie, leur a causé la mort par l'abus qu'ils en ont fait. Comparez le Chap. IX. ℣. 39. de saint Jean : *In judicium ego in hunc mundum veni : ut qui non vident, videant ; & qui vident, cæci fiant.*

IN SIGNUM CUI CONTRADICETUR. *Pour être en butte à la contradiction des hommes.* Il ne faut qu'ouvrir l'Evangile pour voir l'accomplissement de cette prophétie. Depuis que JESUS-CHRIST eut commencé à prêcher la penitence, & à reprendre les abus, & les désordres qui regnoient dans Israël ; depuis qu'il se fut élevé contre l'hypocrisie des Pharisiens, & contre les corruptions qu'ils faisoient aux sens des Loix, il se vit contredit, calomnié, persécuté, haï, maudit, traité d'insensé, d'imposteur, de magicien, de gourmand, de prévaricateur de la Loi, d'ami des pécheurs, & des Publicains. Ils portérent enfin leur haine, & leur ressentiment jusqu'à le faire mourir sur une Croix.

℣. 35. TUAM IPSIUS ANIMAM PERTRANSIBIT GLADIUS. *Vôtre ame même sera percée comme par une épée.* La sainte Vierge ne put voir sans une trés-vive douleur les oppositions, & les contradictions que souffrit le Sauveur durant tout le tems de sa prédication. Mais ce qui lui fut plus sensible, & qui lui causa des douleurs mortelles, fut de le voir attaché à une Croix, & de l'y voir expirer. C'est-là où l'on peut dire que le glaive perça son ame. (*b*) Quelques Anciens (*c*) ont écrit que la sainte Vierge étoit morte de douleur au pied de la Croix. D'autres ont crû qu'elle avoit souffert le martyre. (*d*) Mais saint Ambroise (*e*) dit fort judicieusement que ce fait n'étant point appuyé dans l'histoire, ne mérite aucune créance.

(*a*) Osee XIII. 9.
(*b*) *Theophil. Bed. Euthym. Autor. serm. 1. de Assompt. sub nomine Iren. Mald.*
(*c*) *Vide Maldon. hic.*
(*d*) *Vide Epiphan. hæres. 78.*
(*e*) *Ambros. in Luc. c. 3.*

Digitized by Google

36. Et erat Anna Prophetissa, filia Phanuël, de tribu Aser. Hæc processerat in diebus multis, & vixerat cum viro suo annis septem à virginitate sua.

36. Il y avoit aussi une Prophétesse, nommée Anne, fille de Phanuël, de la tribu d'Aser, qui étoit fort avancée en âge, & qui avoit seulement vêcu sept ans avec son mari depuis qu'elle l'avoit épousé étant vierge.

COMMENTAIRE.

D'autres (*a*) Anciens ont avancé une chose plus incroyable, en disant que le glaive qui perça le cœur de Marie, est le doute où elle tomba qu'il fut le vrai Fils de Dieu, lorsqu'elle le vit attaché à la Croix; & dont elle ne fut parfaitement détrompée, que lorsqu'elle sçut qu'il étoit ressuscité. D'autres (*b*) ont entendu par ce glaive le feu qui doit expier tous les hommes à la fin du monde, & dont la sainte Vierge même ne devoit pas être exemte. Opinions inventées par Origénes, & suivies par quelques anciens Docteurs; mais entiérement rejettées aujourd'hui. J'en dis autant de ceux (*c*) qui l'expliquent de la parole de Dieu, & du mystére qui fut révélé à Marie. Saint Paul (*d*) compare la parole de Dieu à une épée tranchante. C'est ce qui a donné naissance à ce sentiment. Siméon prédit ici incidemment la Passion du Fils de Dieu, en annonçant à sa Mere la part qu'elle y devoit prendre. (*e*) Car saint Luc s'exprime d'une maniére enveloppée, qui dit deux choses. La premiére, que l'ame de JESUS-CHRIST seroit percée d'un glaive de douleur; & la seconde, que ce glaive perceroit aussi l'ame de Marie. Le glaive en cet endroit se prend dans un sens métaphorique, comme dans le Psaume: (*f*) *Leur langue est un glaive tranchant.* Et ailleurs, en parlant de Joseph: (*g*) *son ame fut percée du glaive, jusqu'à l'accomplissement de ce qu'il avoit prédit de lui-même.*

UT REVELENTUR EX MULTIS CORDIBUS COGITATIONES. *Afin que les pensées cachées dans les cœurs de plusieurs, soient découvertes.* La Passion, & la Mort du Sauveur furent une épreuve, qui fit voir ceux qui étoient sincérement à lui, & ceux qui n'y étoient qu'en apparence. Cette circonstance fit connoître la foiblesse de Pierre, la timidité des Apôtres, la malice de Judas, la fureur des Juifs, l'injustice de Pilate, l'aveuglement des Prêtres, & des Pharisiens. C'est la Croix du Sauveur qui éprouve encore aujourd'hui les vrais, ou les faux Chrétiens. Le vrai Chrétien ne rougit pas de la Croix de son Dieu; il l'embrasse, il l'aime, il la charge

(*a*) *Vide Origen. homil 17. in Luc. Author quæst. vet. & nov. Test. sub nomine Aug. qu. 73. Chrysost. homil. de occursu Domini Cyrill. Alex. in Joan lib. 12. Basil. ep. 317. Theophyl. hic.*

(*b*) *Origen. Vide & Hilar. in Psal. CXVI. 1. Vide 1. Cor. III. 13.*

(*c*) *Vide Ambros. hic & lib. de virginib. c. 3.*

(*d*) *Ephes. VI. 17.*

(*e*) *Aug. Ep. 149. nov. edit. §. 33. Alias 59.*

(*f*) *Psalm. LVI. 5.*

(*g*) *Psalm. CIV. 18.*

Digitized by Google

37. *Et hæc vidua usque ad annos octoginta quatuor; quæ non discedebat de Templo, jejuniis, & obsecrationibus serviens nocte, ac die.*

37. Et étoit alors veuve, âgée de quatre-vingt-quatre ans; & elle demeuroit sans cesse dans le Temple, servant *Dieu* jour, & nuit dans les jeûnes, & dans les priéres.

COMMENTAIRE.

sur soi. Le mauvais Chrétien en rougit, il la fuit, il la craint. (*a*) Si JESUS-CHRIST eût continué à prêcher, à faire des miracles, à combler les peuples de bienfaits, il auroit eu une infinité de sectateurs interessez, & chancellans. Depuis sa Mort, ses Disciples n'ont plus craint ni la mort, ni les tourmens; ils sont demeurez fermes & intrépides au milieu des plus terribles persécutions. Voilà le fruit de sa Croix, & de ses souffrances.

℣. 36. ET ERAT ANNA PROPHETISSA. *Il y avoit aussi une Prophétesse, nommé Anne.* Le Fils de Dieu veut que tous les âges, toutes les professions, & tous les sexes rendent témoignage à sa naissance: Un Prêtre en la personne de Zacharie; une Vierge, en la personne de Marie; un enfant, dans celle de saint Jean; une personne mariée, en celle d'Elisabeth; un vieillard rempli de l'Esprit de Dieu, dans Siméon; une vieille Prophétesse, en la personne d'Anne. (*b*)

℣. 37. VIDUA USQUE AD ANNOS OCTOGINTA QUATUOR. *Elle étoit demeurée veuve, jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, ayant vêcu seulement sept ans avec son mari, qu'elle avoit épousé étant vierge.* Toutes ces circonstances sont remarquables: Un Prophétesse, veuve de trés-bonne heure, qui ne s'étoit jamais remariée, & qui avoit vêcu dans le veuvage, & dans la pratique de la piété, jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Les filles Israëlites se marioient de fort bonne heure; & c'étoit une grande loüange dans Israël à une jeune veuve, de demeurer dans le veuvage sans reproche, & éloignée des déréglemens, qui ne sont que trop communs dans ces sortes de personnes, & que saint Paul leur reproche si fortement. (*c*) On peut voir les loüanges que Booz donne à Ruth, (*d*) & celles que l'Ecriture donne à Judith, (*e*) pour être demeurées pendant leur veuvage dans la continence, & dans la crainte de Dieu. Grotius sur cet endroit, montre quel a été l'esprit de l'ancienne Eglise sur le sujet des secondes nôces, & de quelle maniére on les regardoit autrefois.

(*a*) *Vide Bed. Theophyl. De Thom. in Caten. Mald. Aug. Ep. 149. nov. edit.*

(*b*) *Vide Ambros. in Luc. hic.*

(*c*) 1. *Timot.* v. 11. *Adolescentiores autem viduas devita, cùm enim luxuriata fuerint in Christo, nubere volunt.*

(*d*) *Ruth.* III. 10. *Benedicta es à Domino, filia, quia non es secuta juvenes, pauperes sive divites.*

(*e*) *Judith.* VIII. 4. 5. 6. 7. 8 *Erat hæc in omnibus famosissima, quoniam timebat Dominum valde, nec erat qui loqueretur de illa verbum malum.*

Et

Digitized by Google

38. *Et hæc, ipsâ horâ superveniens, confitebatur Domino; & loquebatur de illo omnibus qui expectabant redemptionem Israël.*

39. *Et ut perfecerunt omnia secundùm Legem Domini, reversi sunt in Galilæam, in civitatem suam Nazareth.*

40. *Puer autem crescebat, & confortabatur, plenus sapientiâ; & gratia Dei erat in illo.*

38. Etant donc survenuë en ce même instant, elle se mit aussi à loüer le Seigneur, & à parler de lui à tous ceux qui attendoient la rédemption d'Israël.

39. Aprés qu'ils eurent accompli tout ce qui étoit ordonné par la Loi du Seigneur, ils s'en retournérent en Galilée, à Nazareth leur ville.

40. Cependant l'Enfant croissoit, & se fortifioit, étant rempli de sagesse; & la grace de Dieu étoit en lui.

COMMENTAIRE.

ET NON DISCEDEBAT DE TEMPLO. *Elle demeuroit sans cesse dans le Temple.* Elle étoit apparemment de ces femmes qui veilloient dans le Temple, & qui avoient succédé à celles dont il est parlé dans l'Exode, (*a*) & dans le premier Livre des Rois, (*b*) lesquelles étoient occupées au service du Seigneur, dans les choses qui leur étoient commandées par les Prêtres. Anne étoit de la tribu d'Aser. Il n'y avoit aucune distinction à faire entre les tribus pour ces services, qui étoient purement volontaires, & de dévotion.

℣. 38. ET HÆC IPSA HORA SUPERVENIENS. *Etant survenuë dans ce même instant*; comme Siméon parloit à Marie, & lui prédisoit ce qui devoit arriver à l'enfant, & à elle. Anne commença de son côté à loüer le Seigneur, & à publier à tous ceux qui étoient présens, qui attendoient la rédemption d'Israël, qu'enfin leurs souhaits étoient accomplis, & que le Sauveur étoit venu.

℣. 39. ET UT PERFECERUNT, &c. *Aprés qu'ils eurent accommpli tout ce qui étoit ordonné par la Loi, ils s'en retournérent à Nazareth.* Saint Luc, qui écrivoit aprés saint Matthieu, a omis bien des choses, qui avoient été dites par cet Evangéliste: par exemple, toute l'histoire de l'adoration des Mages, & de la fuite en Egypte. L'adoration des Mages arriva avant que Marie vînt à Jérusalem, pour y présenter son premier-né au Seigneur, & pour y subir la Loi de la purification; & la fuite en Egypte se doit placer immédiatement aprés le voyage de Jérusalem: En sorte que le retour à Nazareth, dont parle ici saint Luc, ne regarde que le tems qui suivit le voyage de l'Egypte.

℣. 40. PUER AUTEM CRESCEBAT, ET CONFORTABATUR. (*c*) *Cependant l'enfant croissoit, & se fortifioit, étant rempli de sagesse; &*

(*a*) *Exod.* XXXVIII. 8.
(*b*) 1 *Reg.* II. 22.
(*c*) Le Grec a, oûte: Πνεύματι, *en esprit.* Ce qui est retranché de quelques Exemplaires Grecs. Le Persan; & l'Ethiopien lisent: *Par le Saint Esprit.*

Digitized by Google

41. *Et ibant parentes ejus per omnes annos in Jerusalem, in die solemni Paschæ.*

41. Son pere, & sa mere alloient tous les ans à Jérusalem à la fête de Pâque.

COMMENTAIRE.

la grace de Dieu étoit en Lui. JESUS croissoit en âge; il se fortifioit quant au corps; sa sagesse se déclaroit avec l'âge. Dans cet âge si tendre, il possédoit tous les trésors de la sagesse, de la science, de la grace. En tant que Dieu, il ne pouvoit recevoir d'accroissement; en tant qu'homme, il ne pouvoit croître en sagesse, en perfection, en mérite, en science, en graces: mais il pouvoit en donner des marques plus, ou moins sensibles, suivant les régles qu'il s'étoit prescrites, & suivant l'ordre de sa Sagesse, & de sa Providence. Plusieurs Anciens (*a*) ont dit qu'il croissoit en sagesse comme homme: & non pas comme Dieu: mais comme on s'est apperçu que ce sentiment pouvoit avoir des suites fâcheuses, & qu'on en pourroit conclure que JESUS-CHRIST, comme homme, n'a pas toûjours été parfait; d'autres Anciens, (*b*) & les Théologiens qui les ont suivis, se sont arrêtez à une autre réponse, qui est suggérée par ceux mêmes qui proposoient le premier sentiment; c'est que le Sauveur, comme nous l'avons dit, donnoit des marques d'une plus grande sagesse, à mesure qu'il croissoit en âge. Il acquéroit de nouvelles connoissances d'expérience; mais non de nouvelles lumiéres spéculatives, ou infuses. Saint Luc répéte la même chose au ℣. 25. JESUS *croissoit en sagesse, en âge, & en grace devant Dieu, & devant les hommes.*

℣. 41. PER SINGULOS ANNOS IN DIE PASCHÆ. *Son pere, & sa mere alloient tous les ans à Jérusalem à la Fête de Pâques.* La Loi ordonnoit à tous les hommes d'Israël de paroître deux fois l'année, à Pâques, à la Pentecôte, à la Fête des Tentes, devant le Seigneur, au lieu où étoit son Temple. (*c*) Il n'y avoit point de Loi qui y obligeât les femmes: mais aussi la Loi ne le leur défendoit point; & on ne peut douter que plusieurs ne s'y rendissent avec leurs maris. On demande pourquoi saint Joseph, & la sainte Vierge qui étoient si grands observateurs de la Loi, ne s'y rendoient toutefois qu'à la Fête de Pâques, comme le dit ici l'Evangéliste? Les uns (*d*) croyent que ceux qui étoient éloignez de Jérusalem, étoient dispensez de s'y trouver à la Pentecôte, & à la Fête des Tentes;

(*a*) *Athan. serm. 4. contra Arian. Epiphan. Anchorato. Cyrill. lib. 2. Thesauri. c. 7. & lib. de fide ad Regin. Fulgent. lib. 1. ad Transimund. Ecd. Euthym. hic. Vide & Ambros. de Incarnat.*

(*b*) *Origen. homil 20. in Luc. Epiph. Anchorato. Nazianz. orat. de Laudib. Basil. Theophylact hic. Damasc. lib. de Duab. natur. alii. Vide Maldon. hic & Natal. Alex. ad ℣. 52. hujus capitis.*

(*c*) *Exod.* XXIII. 15. 16. 17. XXXIV. 23. *Deut.* XVI. 16.

(*d*) *Hugo. Liran.*

Digitized by Google

42. *Et cùm factus esset annorum duodecim, ascendentibus illis Jerosolymam, secundùm consuetudinem diei Festi.*

43. *Consummatisque diebus, cùm redirent: remansit Puer Jesus in Jerusalem; & non cognoverunt parentes ejus.*

44. *Existimantes autem illum esse in comitatu, venerunt iter diei; & requirebant eum inter cognatos, & notos.*

42. Et lorsqu'il fut âgé de douze ans, ils y allérent, selon qu'ils avoient accoûtumé au tems de la fête.

43. Aprés que les jours que dure la fête furent passez, lorsqu'ils s'en retournérent, l'enfant JESUS demeura dans Jérusalem, sans que son pere, ni sa mere s'en apperçûssent.

44. Et pensant qu'il seroit avec quelqu'un de ceux de leur compagnie, ils marchérent durant un jour; & ils le cherchoient parmi leur parens, & ceux de leur connoissance.

COMMENTAIRE.

mais non pas à Pâques; (*a*) parce que l'obligation étoit plus stricte pour cette Fête, que pour les autres. Mais il y a beaucoup plus d'apparence que saint Luc a mis la Pâque pour exemple, sans prétendre exclure les autres Fêtes; apparemment parce que ce fut dans une Fête de Pâques qu'arriva ce qu'il va raconter; (*b*) ou bien, parce qu'aux autres Fêtes il alloit seul à Jérusalem; mais qu'à Pâque il y venoit avec son épouse. (*c*)

℣. 42. CUM ESSET ANNORUM DUODECIM. *Lorsqu'il fut âgé de douze ans, ils y allérent selon la coutume.* On croit (*d*) que l'enfant JESUS alla au Temple avec ses parens, dés qu'il fut capable de marcher, & que l'Evangéliste ne marque ici l'âge de douze ans, que pour fixer le tems de ce qu'il va raconter. D'autres (*e*) croyent qu'il ne commença à faire ce voyage qu'à l'âge de douze ans; & que c'est ici la premiére fois qu'il alla pour la Fête à Jérusalem. Chez les Hébreux, les enfans ne sont appellez *fils du présepte*, & obligez à la rigueur de la Loi, qu'aprés l'âge de douze ans. (*f*)

NON COGNOVERUNT PARENTES EIUS. JESUS *demeura à Jérusalem, sans que son pere, & sa mere s'en apperçûssent.* JESUS-CHRIST demeura dans le silence, & dans l'obscurité depuis sa naissance, & sa présentation au Temple, jusqu'à l'âge de douze ans; & ensuite depuis l'âge de douze ans, jusqu'à trente-trois, (*g*) où il commença à prêcher. Il voulut faire briller un rayon de sa sagesse dés l'âge de douze ans; afin que dans la suite, lorsqu'il commenceroit à se manifester au monde, on ne crût pas que sa science fût une science acquise par l'étude, puisqu'il avoit fait voir ce qu'il savoit, dans un âge où l'on ne pouvoit pas dire

(*a*) 1. *Reg.* 1. 7.
(*b*) *Mald. Brug.*
(*c*) *Brug. Grot.*
(*d*) *Beda. Juvenc. Mald. Vide & Grot.*
(*e*) *Vide Lightfoot. hic.*
(*f*) *Abenezra. ad Genes.* XVII. 14. *Grot. hic.*
(*g*) La troisiéme année de l'Ere commune, est la treize-troisiéme de la naissance de C. J.

Digitized by Google

45. *Et non invenientes, regressi sunt in Jerusalem, requirentes eum.*

46. *Et factum est, post triduum invenerunt illum in Templo, sedentem in medio Doctorum, audientem illos, & interrogantem eos.*

45. Mais ne l'ayant point trouvé, ils retournérent à Jérusalem pour l'y chercher.

46. Trois jours aprés ils le trouvérent dans le Temple, assis au milieu des Docteurs, les écoutant, & les interrogeant.

COMMENTAIRE.

qu'il fût devenu sçavant, en fréquentant les Ecoles, ou en étudiant en particulier. Origéne (*a*) semble croire que JESUS-CHRIST se rendit invisible, pour se dérober à la sainte Vierge, & à saint Joseph.

Mais comment ne s'apperçûrent-ils de l'absence de JESUS-CHRIST, qu'aprés un jour de marche? C'est que dans ces rencontres les Juifs qui venoient à Jérusalem, ou qui s'en retournoient chez eux, alloient par plusieurs bandes; & comme ceux du même lieu, & de la même tribu composoient plusieurs troupes, les parens de JESUS-CHRIST jugérent qu'il avoit suivi quelque autre bande; & ils ne s'apperçurent qu'au soir, qu'il n'étoit point dans la compagnie de ceux de Nazareth. D'autres (*b*), croyent que dans ces voyages les hommes alloient par troupes, séparez des femmes; & que Joseph, & Marie étant l'un dans une bande, & l'autre dans une autre, crûrent que l'enfant JESUS, qui par la prérogative de son âge, avoit droit d'aller avec les hommes, ou avec les femmes, étoit dans l'une, ou l'autre troupe; Joseph le croyant avec Marie, & Marie le croyant avec Joseph. Le soir comme toutes les bandes se rassembloient pour manger, on s'apperçût que JESUS n'étoit point du tout dans la Caravanne. On dit que ce fut à Bérée, à trois lieuës & demie de Jérusalem, que l'on remarque que JESUS étoit absent.

℣. 46. POST TRIDUUM INVENERUNT EUM. *Trois jours aprés, ils le trouvérent dans le Temple assis au milieu des Docteurs.* Le troisiéme jour aprés leur départ, ils le trouverent dans le Temple, dans une assemblée de Sages de la nation Juive, assis parmi les Disciples, écoutant leurs Leçons. & leur faisant des questions. Mal-à-propos nos Peintres le représentent assis comme Maître dans la place honorable de la sale, donnant des Leçons aux Docteurs. Ce n'est pas ainsi que saint Grégoire le Grand & les meilleurs Interprétes (*c*) l'entendent: *In medio Doctorum sedens, non docens, sed interrogans invenitur*, dit saint Grégoire; (*d*) pour nous enseigner que personne ne doit présumer d'enseigner, s'il n'est affermi

(*a*) *Origen. homil 19. in Luc. & Graecus Auth. apud D. Th. hic.*

(*b*) *Beda hic. Aelred. serm. in Dominica infra octav. Epiph. 2. t. Oper. S. Bern. Liran. hic. & in 1. Reg. 1. 19.*

(*c*) *Beda. Mald. &c.*

(*d*) *Gregor. 3. parte Pastoral. c. 26.*

Digitized by Google

47. *Stupebant autem omnes, qui eum audiebant, super prudentiâ, & responsis ejus.*

48. *Et videntes, admirati sunt. Et dixit mater ejus ad illum: Fili, quid feciſti nobis ſic? Ecce pater tuus, & ego dolentes quærebamus te.*

47. Et tous ceux qui l'écoutoient étoient ravis en admiration de ſa ſageſſe, & de ſes réponſes.

48. Lors donc qu'ils le virent, ils furent remplis d'étonnement; & ſa mere lui dit: Mon fils, pourquoi avez-vous agi ainſi avec nous? Voilà vôtre pere, & moi qui vous cherchions étant tout affligez.

COMMENTAIRE.

dans la ſcience de la Religion, puiſque JESUS-CHRIST, qui par ſa Divinité eſt le Maître des Maîtres, & la ſource de toute lumiére, ne dédaigne point de paroître au milieu des Ecoles, comme pour y apprendre: *Quo exemplo oſtenditur ne infirmus docere quis audeat, ſi ille puer doceri interrogando voluit, qui per Divinitatis potentiam verbum ſcientiæ ipſis ſuis Doctoribus miniſtrabat.*

On dit que dans les Ecoles des Hébreux, les Ecoliers étudoient, & écoutoient, les uns aſſis ſur des bancs, & les autres par terre, en demi-cercle autour du Maître. On veut (*a*) que cet uſage n'aît commencé parmi eux que ſous le Rabbin Gamaliel. Juſqu'à lui les Ecoliers écoutoient debout. Nous liſons dans les Actes, que ſaint Paul étudia aux pieds de Gamaliel. (*b*) Ce qui revient à ce que nous venons de dire. L'Auteur du Commentaire ſur ſaint Paul, attribué à ſaint Ambroiſe, (*c*) marque fort diſtinctement l'ancien uſage des Juifs: *Hæc traditio Synagogæ eſt, ut ſedentes diſputent ſeniores dignitate in cathedris, ſequentes in ſubſelliis, noviſſimi in pavimento ſuper mattas.* Au reſte JESUS-CHRIST n'étoit pas là, comme un ſimple Ecolier; il faiſoit aux Docteurs des queſtions, & il rendoit des réponſes, qui les raviſſoient en admiration. ℣. 47.

℣. 48. ECCE PATER TUUS, ET EGO, &c. *Voilà vôtre pere, & moi, qui vous cherchions, étant tout affligez.* On n'eſt point ſurpris de voir appeller Joſeph, pere de JESUS-CHRIST, puiſque Joſeph le regardoit comme ſon fils, qu'il l'élevoit, & qu'il paſſoit pour ſon pere dans l'idée du monde: mais on s'étonne que la ſainte Vierge, & ſaint Joſeph, inſtruits comme ils l'étoient, que JESUS-CHRIST étoit Fils de Dieu, & la ſouveraine Sageſſe du Pere, pouvoient s'affliger de ſon abſence, & s'inquiéter de ne le pas voir. Pouvoient-ils ignorer qu'il ne ſe conduiſît toûjours par des voies, & des deſſeins pleins de lumiére, & de prudence, &

(*a*) *Vide Megillath. fol.* 21. 1... *apud Ligfoot hic.* Voyez auſſi M. Simon, Supplément aux cérémonies des Juifs, ch. 6.

(*b*) *Act.* XXII. 3.

(*c*) *Ambroſiaſter. in* 1. *Cor.* 1: 14. *Grot. hic.*

Digitized by Google

49. *Et ait ad illos: quid est quòd me quærebatis? Nesciebatis quia in his quæ Patris mei sunt, oportet me esse?*

50. *Et ipsi non intellexerunt verbum quod locutus est ad eos.*

49. Il leur répondit: Pourquoi est-ce que vous me cherchiez? Ne saviez-vous pas qu'il faut que je sois *occupé* à ce qui regarde le service de mon Pere?

50. Mais ils ne comprirent point ce qu'il leur disoit.

COMMENTAIRE.

qu'il ne pouvoit être que dans les lieux, où son Pere le demandoit? Origéne (*a*) répond qu'ils ne craignoient point qu'il fût perdu, ou égaré: mais ils avoient peur qu'il ne les eût abandonnez, pour se retirer ailleurs; ou même qu'il ne fût remonté au Ciel, pour en descendre, quand il plairoit à son Pere. Les Mystiques rapportent encore d'autres raisons de l'absence de JESUS, & des inquiétudes de Marie: (*b*) mais la plus simple, & la plus naturelle, est que saint Joseph, & la sainte Vierge, sans beaucoup consulter ce que leur foi leur disoit de la nature, & de la puissance de JESUS, se livrérent à leur tendresse naturelle, & ne pûrent sans douleur se voir privez de sa présence, dans l'incertitude de ce qui lui étoit arrivé, & des raisons qu'il pouvoit avoir eu de s'absenter.

℣. 49. NESCIEBATIS QUIA IN HIS QUÆ PATRIS MEI SUNT, &c. *Ne saviez-vous pas qu'il faut que je sois occupé à ce qui regarde le service de mon Pere?* D'autres (*c*) traduisent le Grec: (*d*) *Ne saviez-vous pas que le lieu où il me falloit chercher, étoit la Maison de mon Pere;* ou, qu'il ne me convenoit pas d'être ailleurs que dans le Temple? Pourquoi donc me cherchiez-vous ailleurs; & pourquoi étiez vous en peine de me trouver? Vous n'aviez qu'à venir droit au Temple. Ce dernier sens paroît le mieux lié avec la suite du discours, & le plus conforme au génie de la Langue Grecque. (*e*) L'autre explication est pourtant fort suivie, & n'a rien que de trés-probable.

℣. 50. IPSI NON INTELLEXERUNT VERBUM. *Ils ne comprirent point ce qu'il leur disoit.* Ils ne doutoient pas que JESUS-CHRIST ne fût Fils de Dieu, & que le Temple ne fût vraiment la Maison de son Pere: mais ils ne comprirent pas ce qu'il vouloit dire par ces paroles: *Il faut que je sois dans la Maison de mon Pere;* ou, *il faut que je m'occupe des affaires*

(*a*) *Origen. homil. 19. in Luc. Euthym. hic.*

(*b*) *Vide Ælfred. serm. in octavo Epiphan. t. 2. Oper. S. Bern. p. 578.*

(*c*) *Origen. Theophyl. Euthym. hic. Epiphan. hæres. 30. Hugo hic Fuller. Capell. Grot. Lud. de Dieu Hamm. Le Clerc. Vide Toinard. Harm. nat. p. 144.*

(*d*) Ὅτι ἐν τοῖς τοῦ πατρός μου δεῖ εἶναί με.

(*e*) Voyez *Joan.* XIX. 27. Ἔλαβεν αὐτὸν εἰς τὰ ἴδια. Dans sa maison. *Et Esther.* VI. 12. Aman s'en retourne tout affligé dans sa maison Ἐπὶ τὰ ἴδια. *Joseph Antiq. lib. 8. cap. 2.* dit qu'Hiram mit une colomne d'or dans le Temple de Jupiter; Ἐν τοῖς τοῦ Διὸς οἴκοις.

Digitized by Google

51. *Et descendit cum eis, & venit Nazareth; & erat subditus illis. Et mater ejus conservabat omnia verba hæc in corde suo.*

51. Il s'en alla ensuite avec eux, & il vint à Nazareth; & il leur étoit soumis. Or la mere conservoit dans son cœur toutes ces choses.

COMMENTAIRE.

de mon Pere. Ils ne savoient s'il vouloit y demeurer pour toûjours, s'il y viendroit souvent, ou s'il alloit commencer son ministére, & sa prédication. Comme ils étoient dans l'attente des trés grandes choses qu'il devoit opérer dans le monde, tout leur paroissoit mystérieux; & ils ne pouvoient deviner ni le tems, ni les moyens, ni les circonstances de l'execution de ses desseins. Il y a dans les prophéties une infinité de choses fort claires, qu'on n'a connuës qu'aprés coup. Nôtre Sauveur a fait, & dit plusieurs choses durant sa vie, que ses Apôtres n'ont compris qu'aprés sa mort, & sa résurrection.

℣. 51. VENIT NAZARETH, ET ERAT SUBDITUS ILLIS. *Il vint à Nazareth; & il leur étoit soumis.* Cette manifestation passagére que JESUS-CHRIST fit de sa sagesse au milieu des Docteurs, ne le rendit pas indépendant. Le moment de sa glorification n'étoit point encore arrivé. Dieu vouloit qu'il nous donnât pendant un long-tems l'exemple de l'humilité, & de la modestie que nous devons observer en toutes choses; & sur tout de l'obeïssance, & du respect que nous devons à nos parens. C'est ce que les Peres remarquent sur cet endroit. (*a*) Saint Joseph étoit sans doute beaucoup au-dessous de JESUS; & toutefois JESUS lui est soumis, & lui obéit. Il arrive souvent, dit Origéne, que le moindre commande à celui qui lui est supérieur en mérite; mais cela ne dispense pas l'inférieur de l'obeïssance qu'il doit à celui que Dieu a mis sur sa tête; & ne donne pas droit à celui qui commande, de s'élever d'orgüeil, & de commander avec empire. Qu'il se souvienne de ce qu'il est, & que JESUS étoit soumis à Joseph: *Non elevabitur superbia ex eo quòd major est; sed sciet ita sibi meliorem esse subjectum, quomodo & JESUS subjectus fuit Joseph.*

MATER EJUS CONSERVABAT OMNIA. *Sa mere conservoit dans son cœur toutes ces choses.* Il a déja remarqué la même chose ci-devant, ℣. 19. Marie nourrissoit sa foi, & sa piété, en considérant attentivement, & en repassant dans son cœur tout ce que JESUS faisoit, tout ce qu'il disoit, tout ce qui lui arrivoit. Elle voyoit avec une admiration mêlée de respect, l'accomplissement des anciennes prophéties, & de celles

(*a*) *Ambros. & Origen. Beda. Theophylact. Euthym. hic.*

Digitized by Google

52. *Et Jesus proficiebat sapientiâ, & ætate, & gratiâ apud Deum, & hominesa*

52. Et JESUS croiſſoit en ſageſſe, en âge, & en grace devant Dieu, & devant les hommes.

COMMENTAIRE.

qui lui avoient été annoncées par l'Ange Gabriel. Saint Luc a fait cette remarque en plus d'un endroit, apparemment parce qu'il avoit appris une grande partie de ces particularitez de la bouche même de la ſainte Vierge, (*a*) ou de ceux à qui elle les avoit racontées.

℣. 52. PROFICIEBAT SAPIENTIA, ET ÆTATE. JESUS *croiſſoit en ſageſſe, & en âge.* Voyez ci devant ℣. 40. On peut traduire le Grec par : (*b*) *Il croiſſoit en grandeur.* Il devenoit grand de corps.

CHAPITRE III.

Miſſion de S. Jean. Il donne le batême, il inſtruit les peuples, il rend témoignage à JESUS CHRIST. *Le Sauveur vient recevoir le batême de Jean. Le ciel s'ouvre, le Saint-Eſprit deſcend en forme de colombe, le Pere rend témoignage à* JESUS-CHRIST : *ſa généalogie depuis Adam, juſqu'à la ſainte Vierge.*

℣. 1. *ANno autem quintodecimo imperii Tiberii Cæſaris, procurante Pontio Pilato Judæam, Tetrarchâ autem Galilæa Herode, Philippo autem fratre ejus Tetrarchâ Iturææ, & Trachonitidis regionis, & Lyſaniâ Abilinæ Tetrarchâ.*

℣. 1. OR l'an quinziéme de l'empire de Tibére Céſar, (Ponce Pilate étant Gouverneur de la Judée, Herode Tétrarque de la Galilée, Philippe ſon frere de l'Iturée, & de la Province de Traconite, & Lyſanias d'Abiléne,

COMMENTAIRE.

℣. 1. ANNO AUTEM QUINTODECIMO IMPERII TIBERII CÆSARIS. *Or la quinziéme année de l'empire de Tibére Céſar.* Pluſieurs Manuſcrits Grecs rejettent la particule *Or*, du commencement de ce Chapitre. Les Marcionites la rejettoient auſſi, avec les deux Chapitres précédens,

(*a*) *Grot. hic. Toinard. Harm. in not. p.* 144.

(*b*) Προέκοπτε σοφίᾳ, & ἡλικίᾳ. Le mot ἡλικία ſe prend pour la grandeur, la ſtature. *Luc.* XIX. 3. en parlant de Zacheé : Ἡλικίᾳ μικρὸς ἦν. Et *Matt.* VI. 27 Qui de vous peut par ſes ſoins augmenter ſa taille ? Προσθεῖναι ἐπὶ τὴν ἡλικίαν.

Digitized by Google

précédens, & joignoient le commencement de celui-ci, avec le ℣. 31. du Chap. IV. La quinziéme année de Tibère, dont parle ici l'Evangéliſte, ſe prend de ſon avénement à l'Empire, aprés la mort d'Auguſte; & cette quinziéme année répond à l'an du Monde 4032. De la Période Julienne 4741. De ſaint Jean-Baptiſte 32. & de JESUS-CHRIST 31. De l'Ere Vulgaire 29.

Ponce Pilate commença l'année précédente, quatorziéme de Tibére, 30. de JESUS-CHRIST, & gouverna la Judée pendant dix ans, juſqu'à l'an 40. de JESUS-CHRIST.

Hérode Tétrarque de Galilée, étoit Hérode ſurnommé Antipas, fils du grand Hérode, & frere de Philippe, dont nous allons parler. Le nom de Tétrarque qu'on lui donne, ſignifie à la lettre un Prince qui gouverne le quart d'un Royaume; Mais ce nom ſe prend ſouvent pour un Roi d'un petit Etat, & allié des Romains. Son Royaume de Galilée s'étendoit au-deçà, & au-delà du Jourdain; & nôtre Seigneur a paſſé dans ſes Etats la plus grande partie des derniéres années de ſa vie.

Philippe Tétrarque d'Iturée, & de Trachonite, étoit auſſi fils d'Hérodes le Grand. Ses Etats s'étendoient au-delà du Jourdain, à l'orient de la Galilée; ayant la Syrie de Damas au nord, & l'Arabie déſerte à l'orient.

Lyſanias Tétrarque de l'Abiléne. Ce Lyſanias eſt apparemment le fils, ou le petit-fils d'un autre Lyſanias, connu dans l'Hiſtoire, qui avoit poſſedé les villes de Calcide, & d'Héliople, avec les montagnes d'Iturée. (*a*) Marc Antoine lui ayant accordé le titre de Roi d'Iturée, le fit mourir quelque tems aprés, pour donner une partie de ſon Royaume à Cléopatre. (*b*) Zénodore reçut enſuite ſous l'obligation d'un certain tribut, les terres & Seigneuries qui avoient appartenu à Lyſanias: mais Auguſte les lui ôta, & les donna au Roi Hérode. (*c*) Elles firent partie du partage de Philippe Tétrarque d'Iturée, dont on vient de parler. Mais il faut que Lyſanias fils, ou petit-fils du dernier Lyſanias, qui avoit été mis à mort par Antoine, poſſedât encore l'Abiléne, lorſque ſaint Jean commença à prêcher, puiſque ſaint Luc le met ici au nombre des Princes qui gouvernoient dans la Paleſtine, ou au voiſinage. Et en effet Joſeph parlant de ce qui avoit été donné à Philippe, dit qu'on lui accorda *une partie de ce qu'on appelloit la Seigneurie de Zénodore.* (*d*) L'autre partie étoit poſſedée par Lyſanias. Saint Luc a jugé à propos de parler de ce petit Prince, apparemment parce qu'il y avoit un grand nombre de Juifs dans ſes Etats.

Quant à *l'Abiléne*, c'eſt apparemment la Province, dont la ville d'Abila étoit Capitale. Ptolémée a parlé de cette ville d'Abila, & lui a donné le

(*a*) *Dio, lib. 49. p. 44.*
(*b*) *Joſeph. Antiq. lib. 15. c. 4.*
(*c*) *Joſeph. Antiq. lib. 15. c. 13. Dio lib. 54.*
(*d*) *Joſeph. Antiq. lib. 17. c. 13.* Βαλανεῖα, καὶ Τοξοτικὸν, καὶ Ἀβιληνῆς τινὰ μέρη τῆς Λυσανίου ἀρχῆς.

2. *Sub Principibus Sacerdotum Anna, & Caipha: factum est verbum Domini super Joannem, Zachariæ filium, in deserto.*

3. *Et venit in omnem regionem Jordanis: prædicans baptismum pœnitentiæ in remissionem peccatorum.*

2. Anne & Caïphe étant Grands-Prêtres, le Seigneur fit entendre sa parole à Jean fils de Zacharie dans le déserd:

3. Et il vint dans tout le pays qui est aux environs du Jourdain, prêchant le baptême de pénitence pour la rémission des péchez.

COMMENTAIRE.

surnom de Lysanias. (*a*) Il la place entre Héliopolis, & Damas. L'Itinéraire d'Antonin, ou d'Æthicus met trente huit mille pas de Damas à Abila, & vingt-deux mille d'Abila à Heliopolis. Les Tables de Peutinger à peu prés de même. (*b*) Nous plaçons Abila entre le Liban, & l'Antiliban, plus haut que les sources du Jourdain. Nous croyons que c'est-là même que *Hoba*, ou *Hobal*, dont il est parlé dans la Genése, & qui étoit, selon Moyse, à la gauche, ou au nord de Damas. (*c*)

℣. 2. SUB PRINCIPIBUS SACERDOTUM ANNA, ET CAIPHA. *Anne & Caïphe étant Grands-Prêtres.* Ce n'est pas qu'il y eût à la fois deux grands-Prêtres dans le pays, & dans l'exercice de leurs fonctions: Mais Anne ayant été fait grand-Prêtre par Quirinius Gouverneur de Syrie, & de Judée, & ayant possedé cette grande Dignité pendant onze ans, (*d*) en conserva le titre même depuis sa déposition. Il n'en avoit plus que le titre au tems dont nous parlons. Caïphe son gendre, ayant été établi grand-Prêtre par Gratus Gouverneur de Judée, & ayant tenu cette Charge pendant huit, ou neuf ans, fut déposé par Vitellius Gouverneur de Judée. Ainsi il étoit en place, lorsque saint Jean commença sa mission; & il y demeura encore quelques années aprés la mort de nôtre Seigneur. On peut voir nôtre Dissertation sur la succession des grands-Prêtres Hébreux, a la tête du Livre de Judith.

FACTUM EST VERBUM DOMINI SUPER JOANNEM. *Le Seigneur fit entendre sa parole à Jean fils de Zacharie.* Saint Jean avoit été rempli de l'Esprit saint dés le sein de sa mere. Ce même Esprit l'avoit conduit dans le désert, où il avoit vécu depuis sa jeunesse. Il attend que Dieu lui fasse entendre sa volonté, qu'il lui déclare ses ordres, avant que de s'ingérer à enseigner. Nul ne doit entrer dans ce saint ministére, s'il n'est appellé de Dieu, ou par une vocation surnaturelle, comme saint Jean; ou par la vocation ordinaire des Pasteurs établis dans l'Eglise. La

(*b*) *Ptolem. lib. 5, c. 15. Ἄβιλα ἰσημερινὴ λβ. κ. λ.*

(*b*) Voyez *Sellar. Geogr. Antiq. lib. 3. c. 12.* & les Notes de M. de Tillemont, not. 14. sur J. C. & Grotius sur cet endroit.

(*c*) *Genes. XIV. 15.*

(*d*) *Joseph. Antiq. lib. 18. c. 1. 34.*

Digitized by Google

4. *Sicut scriptum est in Libro sermonum Isaiæ Prophetæ : vox clamantis in deserto : Parate viam Domini : rectas facite semitas ejus :*

5. *Omnis vallis implebitur : & omnis mons, & collis humiliabitur : & erunt prava in directa, & aspera in vias planas :*

6. *Et videbit omnis caro salutare Dei.*

4. Ainſi qu'il eſt écrit au Livre des paroles du Prophéte Iſaïe : *On entendra* la voix de celui qui crie dans le déſert : Préparez la voie du Seigneur ; rendez droits, & unis ſes ſentiers :

5. Toute vallée ſera remplie, & toute montagne, & toute colline ſera abaiſſée : les chemins tortus deviendront droits, & les raboteux unis ;

6. Et tout homme verra le Sauveur *envoyé* de Dieu.

COMMENTAIRE.

parole que Dieu fit entendre à ſaint Jean, eſt une parole intérieure, une inſpiration de l'Eſprit ſaint.

℣. 3. VENIT IN OMNEM REGIONEM JORDANIS. *Il vint dans tout le pays qui eſt aux environs du Jourdain.* On ne ſait pas bien en quel lieu ſaint Jean paſſa les trente premieres années de ſa vie, depuis qu'il ſe fut retiré de la maiſon de ſon pere, pour aller dans le déſert : mais on ſait qu'il a prêché, & baptiſé en trois endroits ſur le Jourdain. 1°. Aux environs de Jéricho, au-deçà, & à l'occident du Jourdain. (*a*) On croit que c'eſt-là où le Sauveur reçût le Baptême. 2°. A Béthanie, ou à Béthabara. (*b*) 3°. A Ennon, prés de Salim, au-deçà du Jourdain. (*c*)

℣. 4. VOX CLAMANTIS IN DESERTO :.... (℣. 5.) OMNIS VALLIS IMPLEBITUR. *J'entens la voix de celui qui crie dans le déſert :.... Toute vallée ſera remplie, & toute colline ſera abaiſſée.* Iſaïe (*d*) décrivant le retour de la captivité de Babylone, dit que le Seigneur fera préparer un chemin aiſé, égal, applani à ſon peuple. Les Evangéliſtes ont fait l'application de cette prophétie à la venuë de JESUS-CHRIST. Pour le recevoir comme il faut, chacun doit faire dans ſoi-même, & d'une maniére morale, ce que le Prophéte dit qu'on doit faire au retour du peuple ; s'abaiſſer par la pénitence, par l'humilité ; réformer ſa vie, redreſſer ce qui eſt tortu, applanir ce qui eſt raboteux, rehauſſer ce qui eſt fangeux, abattre ce qui eſt eſcarpé. On entend aſſez ce que tout cela veut dire dans le moral.

℣. 6. VIDEBIT OMNIS CARO SALUTARE DEI. *Tout homme verra le Sauveur envoyé de Dieu.* Le Prophéte Iſaïe, dont ſaint Luc emprunte ici les paroles, porte : (*e*) *Toute chair verra ce que la bouche du Seigneur a prononcé.* Ou, ſuivant les Septante : *Toute chair verra le ſalut*

(*a*) *Matt.* III. 1.
(*b*) *Joan.* I. 28.
(*c*) *Joan.* III. 23.
(*d*) *Iſai.* XL. 3. 4. 5.
(*e*) *Iſai.* XL. 5.

7. *Dicebat ergo adturbas quæ exibant ut baptizarentur ab ipso : Genimina viperarum, quis ostendit vobis fugere à ventura ira ?*

8. *Facite ergo fructus dignos pœnitentiæ, & ne cœperitis dicere : Patrem habemus Abraham. Dico enim vobis, quia potens est Deus de lapidibus istis suscitare filios Abrahæ.*

9. *Jam enim securis ad radicem arborum posita est. Omnis ergo arbor non faciens fructum bonum, excidetur, & in ignem mittetur.*

10. *Et interrogabant eum turbæ, dicentes : Quid ergo faciemus ?*

11. *Respondens autem dicebat illis : Qui habet duas tunicas, det non habenti : & qui habet escas, similiter faciat.*

7. Il disoit donc au peuple, qui venoit en troupes pour être batisé par lui : Race de vipéres, qui vous a avertis de fuir la colére qui doit tomber sur vous ?

8. Faites donc des dignes fruits de pénitence ; & n'allez pas dire : Nous avons Abraham pour pere. Car je vous déclare, que Dieu peut faire naître de ces pierres même des enfans à Abraham.

9. La cognée est déja à la racine des arbres. Tout arbre donc qui ne produit point de bons fruits, sera coupé, & jetté au feu.

10. Et le peuple lui demandant : Que devons-nous donc faire ?

11. Il leur répondit : Que celui qui a deux tuniques, en donne à celui qui n'en a point : & que celui qui a de quoi manger, en fasse de même.

COMMENTAIRE.

du Seigneur, parce que la bouche du Seigneur a parlé. De même que la délivrance que le Seigneur a procurée à son peuple, en le tirant de la captivité de Babylone, a été remarquée avec admiration par tous les peuples du monde ; ainsi toutes les nations seront témoins de la vertu du Messie, vrai Libérateur du genre humain.

℣. 7. GENIMINA VIPERARUM. *Race de vipéres, qui vous a avertis de fuir la colére qui tombera sur vous ?* Tout ceci a été expliqué sur saint Matth. Chap. III. 7.

℣. 11. QUI HABET DUAS TUNICAS. *Que celui qui a deux tuniques, en donne une à celui qui n'en a point.* Saint Luc nous apprend plus en détail quelles étoient les prédications de saint Jean-Baptiste. Il commence par leur inspirer une frayeur salutaire des jugemens de Dieu, & à leur reprocher fortement leurs désordres. Puis il leur montre le chemin du salut, donnant à chacun les avis, & les instructions convenables à son besoin, & à sa condition. Il ordonne aux peuples, dont la corruption étoit moins grande, de pratiquer les œuvres de charité, & de miséricorde. Il ordonne aux soldats, & aux Publicains, dont la condition est plus exposée au crime, de s'abstenir du mal. (*a*) Ou plûtôt, selon la réflexion de saint Ambroise, (*b*) il recommande indifféremment à tous d'exercer la miséricorde, qui est une vertu commune, & populaire ; mais il défend

(*a*) *Theophylact. hic.* (*b*) *Ambros. in Luc. hic.*

Digitized by Google

12. *Venerunt autem, & publicani ut baptizarentur, & dixerunt ad illum, Magister, quid faciemus?*

13. *At ille dixit ad eos: Nihil amplius, quàm quod constitutum est vobis, faciatis.*

14. *Interrogabant autem eum, & milites, dicentes: Quid faciemus, & nos? Et ait illis: Neminem concutiatis, neque calumniam faciatis: & contenti estote stipendiis vestris.*

12. Il y eut aussi des publicains qui vinrent à lui pour être baptisez, & qui lui dirent: Maître, que faut-il que nous fassions?

13. Il leur dit: N'exigez rien au-delà de ce qui vous a été ordonné.

14. Les soldats aussi lui demandoient: Et nous, que devons-nous faire? Il leur répondit: N'usez point de violence, ni de fraude envers personne, & contentez-vous de vôtre paye.

COMMENTAIRE.

aux gens de guerre, & aux Publicains de commettre des vexations, & des violences: *Omnes in commune admonentur, ut conferant non habenti. Misericordia enim plenitudo virtutum est.* (*a*) Ce qu'il dit des tuniques, & des habits, on doit l'entendre de tout le reste. Que chacun fasse l'aumône de ce qui ne lui est pas nécessaire. Les œuvres de charité sont un des moyens les plus sûrs que l'Ecriture nous propose pour expier nos pechez. (*b*)

℣. 13. NIHIL AMPLIUS QUAM QUOD CONSTITUTUM EST. *N'exigez rien au-delà de ce qui vous a été ordonné.* A la lettre: (*c*) *Ne faites rien que ce qui vous a été ordonné.* Mais le Grec *Prasso*, se prend souvent pour exiger; & il revient trés-bien en cet endroit à ce sens. Puisque les Princes temporels vous permettent d'exiger les tributs, contentez-vous de prendre ce qui est ordonné, & n'excédez pas. Il savoit que ces sortes de gens volent d'ordinaire, & commettent toutes sortes de vexations, & de violences, lorsqu'ils croyent le pouvoir faire impunément. Il ne leur commande pas de quitter cette profession, parce que ce n'est pas la profession en elle-même qui est criminelle; c'est l'abus qu'on fait du nom, & de l'autorité du Prince, pour s'autoriser à faire le mal. (*d*) Il ne blâme pas les tributs, & les impositions légitimes que les Princes font sur leurs peuples, présumant qu'elles sont dans les régles, & dans la justice, & imposées uniquement pour l'utilité publique, & pour la nécessité de l'Etat; mais aussi il n'en approuve ni les excés, ni les abus. (*e*)

℣. 14. NEMINEM CONCUTIATIS. *Il disoit aux soldats: N'usez point de violence, ni de fraude envers personne, & contentez-vous de vôtre*

(*a*) *Gregor. homil. 20. Ambros. & Beda hic. alii.*

(*b*) *Tob.* IV. 7. 11. & XII. 8. 9. & *Dan.* IV. 24.

(*c*) Μηδὲν πλέον παρὰ τὸ διατεταγμένον ἐπράσσετε.

(*d*) *Zeno Comicus apud Grot.* Πάντες τελῶμεν· πάντες οἱ τὰ ἄριστα.

(*e*) *Vide Grot. in hunc locum.*

paye. Quelques anciens Chrétiens ont abſolument condamné la milice: (*a*) mais ni l'Ecriture, ni les anciens Canons, ni les Peres ne la déſapprouvent, que lorſqu'elle eſt injuſte, ou parce qu'elle expoſe à des occaſions preſque inévitables de commettre bien des crimes. Saint Jean-Baptiſte ne rejette pas les ſoldats du baptême; il ne leur ferme pas la porte de la pénitence; il n'exige pas même autant des ſoldats, que du ſimple peuple: il ſe contente qu'ils s'abſtiennent de *violence*, de meurtres, de bleſſures; qu'ils n'uſent de leurs armes que contre les ennemis de l'Etat; qu'ils ne commettent *ni fraude*, ni malice, ni calomnie contre perſonne; enfin *qu'ils ſe contentent de la paye* que le Prince leur aſſigne; ſans uſer de vexations contre les ſujets; ſans piller, ſans voler, ſans uſer de concuſſion & de vexations envers les innocens

Les Conſtitutions des Apôtres (*b*) ne demandent pas davantage que ſaint Jean, des ſoldats qui demandent le baptême. Les ſoldats de la Légion Thébéenne diſoient à l'Empereur: Nos mains ſont accoutumées à » combattre contre les impies, & les ennemis de l'Etat; mais non pas à » affliger les gens de bien, & les citoyens. Nous avons pris les armes pour » la défenſe de ceux-ci; & non pas pour les opprimer. Nous avons toû» jours combattu pour la juſtice, pour la piété, pour le ſalut des innocens. » C'eſt-là la récompenſe des dangers auſquels nous nous ſommes expoſez. » Enfin nous avons combattu pour conſerver la foi que nous vous avons » jurée: Et comment pourriez-vous croire que nous vous ſerions fidéles, » ſi nous violions la foi que nous devons à nôtre Dieu? Hors ce cas; je veux dire, hors le danger de tomber dans l'infidélité, & dans le crime, les Chrétiens ne faiſoient nulle difficulté de s'engager dans la milice, & d'y demeurer s'ils s'y trouvoient engagez: *Navigamus & nos vobiſcum*, diſoit Tertullien, (*c*) *militamus*, *&c.* Vos camps, vos armées ſont remplis de Chrétiens.

Les ſoldats auſquels parloit Jean-Baptiſte, étoient ou des troupes d'Hérode Antipas, ou de Philippe; ou des Juifs qui ſervoient dans les armées Romaines; car il y en avoit un grand nombre qui avoient pris parti dans leurs armées, ou qui les accompagnoient comme troupes auxiliaires. Aléxandre le Grand en avoit auſſi un grand nombre; & les Rois d'Egypte & de Syrie ſes ſucceſſeurs, s'en ſont beaucoup ſervis dans leurs expéditions, & pour la garde de leurs fortereſſes. (*d*) Mais lorſque les ſoldats Juifs s'engageoient à ſervir des Princes étrangers, c'étoit toûjours à condition qu'ils auroient la liberté de garder leurs Loix; qu'on ne les oblige-

(*a*) *Vide Grot. de jure Bel. & Pac. lib.* 1. *c.* 2. *n.* 5. 6. 7. *& ad hunc loc.*
(*b*) *Conſtit. Apoſt. lib.* 8. *c.* 32.
(*c*) *Tertul. Apolog.*
(*d*) Voyez Joſeph en pluſieurs endroits, & le quatriéme des Maccabées, & Grotius ſur ce paſſage.

Digitized by Google

15. *Existimante autem populo, & cogitantibus omnibus in cordibus suis de Joanne, ne forte ipse esset Christus:*

16. *Respondit Joannes, dicens omnibus: Ego quidem aquâ baptizo vos: veniet autem fortior me, cujus non sum dignus solvere corrigiam calceamentorum ejus: ipse vos baptizabit in Spiritu sancto, & igni:*

15. Cependant le peuple étant dans une grande suspension d'esprit, & tous pensant en eux-mêmes, si Jean ne pourroit point être le CHRIST:

16. Jean dit devant tout le monde: Pour moi, je vous batise dans l'eau: mais il en viendra un autre plus puissant que moi; & je ne suis pas digne de dénoüer les cordons de ses soufiers. C'est lui qui vous batisera dans le S. Esprit, & dans le feu.

COMMENTAIRE.

soit point à marcher le jour du Sabat, ni à combattre contre leurs freres. Hécatée raconte (*a*) qu'Alexandre le Grand ayant entrepris de rétablir le Temple de Bélus, & ayant commandé à ses soldats d'amasser des matériaux pour cet édifice, on ne put jamais contraindre les Juifs ni par ménaces, ni par aucun mauvais traitement, d'y mettre la main.

Saint Jean-Baptiste leur défend ici premiérement les violences, ou les concussions: *Neminem concutiatis*. Le terme Grec (*b*) signifie proprement: *N'agitez personne*; ne violentez personne; n'usez ni de ménaces, ni de terreurs, ni de coups pour vous faire donner ce qui ne vous est point dû. Secondement; *N'usez de fraude envers personne*, ou, *ne calomniez personne*, suivant la force du Grec; (*c*) n'accusez point les innocens auprés de vos Officiers, pour vous disculper, ou pour vous faire donner des ordres violens contre eux. Dans les Auteurs sacrez, le Grec *sycophantein*, se prend quelquefois dans un sens générique, pour outrager, faire tort, maltraiter quelqu'un; & quelquefois dans un sens propre, pour calomnier, tromper, accuser injustement. Troisiémement enfin saint Jean veut que *les soldats soient contens de leur paye*. La phrase Grecque (*d*) se prend non seulement pour la paye en argent que l'on donne au soldat; mais aussi pour les vivres, les provisions, la nourriture, l'ustencille qu'on lui fait fournir par le bourgeois. *Annonâ suâ contentus sit miles*, disoit l'empereur Aurélien; (*e*) *non de lacrymis Provincialium vivat*.

℣. 15. EXISTIMANTE AUTEM POPULO. *Le peuple étoit dans une grande suspension d'esprit, si Jean ne seroit pas le Christ*. Toute la Judée, tout l'Orient étoit alors dans l'attente du Messie. On voyoit tous les tems marquez dans les Prophétes accomplis. Jean-Baptiste étoit visiblement un homme suscité de Dieu: sa vie innocente, pure, austére; sa doctrine, ses prédications, l'éclat de sa vertu donnoient lieu de croire qu'il pourroit

(*a*) *Apud Joseph. contra Appion. lib.*
(*b*) Μηδένα διασείσητε.
(*c*) Μηδὲ συκοφαντήσητε.
(*d*) Καὶ ἀρκεῖσθε τοῖς ὀψωνίοις ὑμῶν.
(*e*) *Aurelian. apud Vopiscum.*

17. *Cujus ventilabrum in manu ejus, & purgabit aream ſuam, & congregabit triticum in horreum ſuum, paleas autem comburet igni inextinguibili.*

18 *Multa quidem, & alia exhortans evangelizabat populo.*

19. *Herodes autem Tetrarcha, cum corriperetur ab illo de Herodiade uxore fratris ſui, & de omnibus malis quæ fecit Herodes,*

20. *Adjecit, & hoc ſuper omnia, & incluſit Joannem in carcere.*

21. *Factum eſt autem cùm baptizaretur omnis populus, & Jeſu baptizato, & orante, apertum eſt Cœlum:*

22. *Et deſcendit Spiritus ſanctus corporali ſpecie ſicut columba in ipſum: & vox de Cœlo facta eſt: Tu es filius meus dilectus in te complacui mihi.*

17. Il prendra le van en main, & il nettoyera ſon aire: il amaſſera le bled dans ſon grenier, & il brûlera la paille dans un feu qui ne s'éteindra jamais.

18. Il diſoit encore beaucoup d'autres choſes au peuple dans les exhortations qu'il leur faiſoit.

19. Mais Hérode de Tétrarque étant repris par lui ſur le ſujet d'Hérodiade femme de ſon frere, & de tous les autres maux qu'il avoit faits,

20. Il ajoûta encore à tous ſes crimes celui de faire enfermer Jean dans une priſon.

21. Or il arriva que tout le peuple recevant le batême, & JESUS ayant été auſſi batisé, comme il faiſoit ſa priére, le Ciel s'ouvrit,

22. Et le Saint-Eſprit deſcendit ſur lui en forme corporelle comme une colombe; & on entendit cette voix du Ciel: Vous êtes mon Fils bien-aimé; c'eſt en vous que j'ai mis toute mon affection.

COMMENTAIRE.

être celui que l'on attendoit. Quelqu'un de ſes Diſciples lui découvrit apparemment le ſentiment du peuple, & *il répondit devant tout le monde* (℣. 16.) que pour lui il étoit fort différent du Meſſie; que bien tôt on verroit paroître ce Déſiré des nations, & qu'il baptiſeroit par le Saint Eſprit, & par le feu; au lieu que lui Jean ne baptiſoit que dans l'eau, pour diſpoſer les peuples à recevoir par le moyen du Meſſie, la rémiſſion des péchez. On peut voir pour les verſets 16. & 17. ce que nous avons remarqué ſur S. Matt. III. 11. 12.

℣. 19. HERODES AUTEM, &c. *Hérode le Tétrarque étant repris de lui* ſur le ſujet de ſon inceſte avec Hérodiade, qu'il avoit enlevée à ſon frere Philippe, le fit mettre en priſon. Ceci n'arriva qu'aſſez long-tems aprés, comme on le voit par les autres Evangéliſtes. (*a*) Saint Luc a jugé à propos de rapporter de ſuite tout ce qu'il avoit à dire de Jean-Baptiſte, avant que de paſſer à autre choſe.

℣. 21. JESU BATIZATO, ET ORANTE. JESUS *ayant été baptisé, comme il faiſoit ſa priére, le Ciel s'ouvrit.* Les autres Evangéliſtes ne remarquent pas cette circonſtance de la priére que fit JESUS aprés ſon bap-

(*a*) Voyez *Joan.* III. 36. *Matt.* IV. 12. *Marc.* I. 14.

tême.

Digitized by Google

23. *Et ipse Jesus erat incipiens quasi annorum triginta, ut putabatur, filius Joseph, qui fuit Heli, qui fuit Mathat.*

24. *Qui fuit Levi, qui fuit Melchi, qui fuit Janne, qui fuit Joseph,*

25. *Qui fuit Mathathiæ, qui fuit Amos, qui fuit Nahum, qui fuit Hesli, qui fuit Nagge,*

26. *Qui fuit Mahath, qui fuit Mathathiæ, qui fuit Semei, qui fuit Joseph, qui fuit Juda,*

27. *Qui fuit Joanna, qui fuit Resa, qui fuit Zorobabel, qui fuit Salathiel, qui fuit Neri,*

28. *Qui fuit Melchi, qui fuit Addi, qui fuit Cosan, qui fuit Elmadan, qui fuit Her,*

23. JESUS avoit environ trente ans, lorsqu'il reçut le batême, étant comme l'on croyoit fils de Joseph, qui fut *fils* d'Héli, qui fut *fils* de Mathat,

24. Qui fut *fils* de Lévi, qui fut *fils* de Melchi, qui fut *fils* de Janna, qui fut *fils* de Joseph,

25. Qui fut *fils* de Mathathias, qui fut *fils* d'Amos, qui fut *fils* de Nahum, qui fut *fils* d'Hesli, qui fut *fils* de Naggé,

26. Qui fut *fils* de Mahath, qui fut *fils* de Mathathias, qui fut *fils* de Séméï, qui fut *fils* de Joseph, qui fut *fils* de Juda,

27. Qui fut *fils* de Joanna, qui fut *fils* de Résa, qui fut *fils* de Zorobabel, qui fut *fils* de Salathiel, qui fut *fils* de Néri,

28. Qui fut *fils* de Melchi, qui fut *fils* d'Addi, qui fut *fils* de Cosan, qui fut *fils* d'Elmadan, qui fut *fils* d'Her,

COMMENTAIRE.

tême. Pour tout le reste, il a été expliqué ailleurs. (*a*)

℣. 23. ET IPSE JESUS ERAT INCIPIENS QUASI ANNORUM TRIGINTA. JESUS *avoit environ trente ans*, lorsqu'il reçut le baptême. Il en avoit trente-trois ans commencez, comme le croyent nos meilleurs Chronologistes. Quelques-uns traduisent le Grec par: (*b*) *Il commençoit sa trentiéme année*: mais cela est contraire aux preuves certaines, & chronologiques que l'on a de son âge; & plusieurs Commentateurs l'entendent ainsi; JESUS étoit âgé d'environ trente ans, lorsqu'il commença sa mission, & qu'il entreprit d'exercer son ministére. (*c*)

UT PUTABATUR, FILIUS JOSEPH. *Etant, comme l'on croyoit, fils de Joseph, qui fut fils d'Héli.* JESUS passoit dans le monde pour fils de Joseph, quoiqu'il n'eût point de pere charnel sur la terre. Héli étoit, à ce que nous croyons, le même que Joachim, pere de la sainte Vierge, beau-pere de saint Joseph, & ayeul de JESUS-CHRIST. Saint Luc nous donne ici la généalogie de JESUS-CHRIST par Marie sa Mere, comme saint Matthieu nous a donné celui de saint Joseph, son pere putatif. On peut voir nôtre Dissertation, où nous tâchons de concilier les deux Evangélistes. Ces termes; *Qui fuit Heli*, peuvent se rapporter à Joseph, ou à JESUS. Joseph est nommé fils d'Héli, comme étant son gendre; & JESUS,

(*a*) *Matth.* III. 16. *Marc.* I. 10.

(*b*) Καὶ αὐτὸς ἦν ὁ Ἰησοῦς ἀρχόμενος ὡσεὶ ἐτῶν τριάκοντα.

(*c*) *Justin. Origen. Euthym. Vide Act.* I. 22. X. 33.

Digitized by Google

29. *Qui fuit Jesu, qui fuit Eliezer, qui fuit Jorim, qui fuit Mathath, qui fuit Levi,*

30. *Qui fuit Simeon, qui fuit Juda, qui fuit Joseph, qui fuit Jona, qui fuit Eliakim,*

31. *Qui fuit Melea, qui fuit Menna, qui fuit Mathatha, qui fuit Nathan, qui fuit David,*

32. *Qui fuit Jesse, qui fuit Obed, qui fuit Booz, qui fuit Salmon, qui fuit Naasson,*

33. *Qui fuit Aminadab, qui fuit Aram, qui fuit Esron, qui fuit Phares, qui fuit Juda,*

34. *Qui fuit Jacob, qui fuit Isaac, qui fuit Abraha, qui fuit Thare, qui fuit Nachor,*

35. *Qui fuit Sarug, qui fuit Ragau, qui fuit Phaleg, qui fuit Heber, qui fuit Sale,*

36. *Qui fuit Caïnan, qui fuit Arphaxad, qui fuit Sem, qui fuit Noï, qui fuit Lamech,*

37. *Qui fuit Mathusale, qui fuit Henoch, qui fuit Jared, qui fuit Malaleel, qui fuit Caïnan,*

29. Qui fut *fils* de Jésus, qui fut *fils* d'Eliézer, qui fut *fils* de Jorim, qui fut *fils* de Mathat, qui fut *fils* de Lévi,

30. Qui fut *fils* de Siméon, qui fut *fils* de Juda, qui fut *fils* de Joseph, qui fut *fils* de Jona, qui fut *fils* d'Eliakim,

31. Qui fut *fils* de Méléa, qui fut *fils* de Menna, qui fut *fils* de Mathatha, qui fut *fils* de Nathan, qui fut *fils* de David,

32. Qui fut *fils* de Jessé, qui fut *fils* d'Obed, qui fut *fils* de Booz, qui fut *fils* de Salmon, qui fut *fils* de Naasson,

33. Qui fut *fils* d'Aminadab, qui fut *fils* d'Aram, qui fut *fils* d'Esron, qui fut *fils* de Pharés, qui fut *fils* de Juda,

34. Qui fut *fils* de Jacob, qui fut *fils* d'Isaac, qui fut *fils* d'Abraham, qui fut *fils* de Tharé, qui fut *fils* de Nachor,

35. Qui fut *fils* de Sarug, qui fut *fils* de Ragau, qui fut *fils* de Phaleg, qui fut *fils* d'Héber, qui fut *fils* de Salé,

36. Qui fut *fils* de Caïnan, qui fut *fils* d'Arphaxad, qui fut *fils* de Sem, qui fut *fils* de Noé, qui fut *fils* de Lamec,

37. Qui fut *fils* de Mathusalé, qui fut *fils* d'Enoch, qui fut *fils* de Jared, qui fut *fils* de Malaléel, qui fut *fils* de Caïnan,

COMMENTAIRE.

comme étant son petit-fils. Dans l'Ecriture, & dans les Auteurs profanes le nom de fils se donne aux gendres, & aux petits-fils, même éloignez de plusieurs générations. Ainsi on donne communément à JESUS-CHRIST le nom de fils de David, quoiqu'il y eût une si grande distance entre ces deux personnes.

℣. 29. QUI FUIT RHESA. *Joanna fut fils de Rhésa*, & Rhésa fut fils de Zorobabel. Les deux branches sorties de David, l'une par Nathan, & l'autre par Salomon, s'étant réünies dans la personne de Zorobabel, se séparérent de nouveau aprés Zorobabel, par *Abiud*, & par *Rhésa* ses deux fils. Abiud produisit la branche d'où sortit saint Joseph, & Rhésa celle d'où sortit la sainte Vierge.

℣. 36. CAINAN, pere de Salé, & fils d'Arphaxad, ne se trouve point dans le Texte Hébreu de la Genése. On croit que saint Luc l'a tiré du Texte Grec des Septante, qui le lisent dans la Genése, XI. 12. Et comme il y a beaucoup d'apparence qu'il est superflu, ou même fourré dans le Texte de ces anciens Interpréres, on peut présumer qu'en cet endroit il

Digitized by Google

38. *Qui fuit Henos, qui fuit Seth, qui fuit Adam, qui fuit Dei.*

38. Qui fut *fils* d'Enos, qui fut *fils* de Seth, qui fut *fils* d'Adam, qui fut *créé* de Dieu.

COMMENTAIRE.

n'eſt pas plus authentique, ni plus néceſſaire. (*a*) C'eſt le ſentiment de pluſieurs habiles Interprétes, comme nous l'avons montré dans le Commentaire ſur la Généſe. (*b*) Mais ſi Caïnan eſt une faute de Copiſte dans les Septante, & dans ſaint Luc, il faut reconnoître qu'elle eſt trés-ancienne; car les Imprimez, & les Manuſcrits ſont trés-uniformes dans ces endroits. (*c*) On ne connoît que le ſeul Manuſcrit de Cambrige, où Caïnan ne ſe trouve pas dans ſaint Luc. (*d*) Quelques-uns croyent que ſaint Luc écrivant principalement pour les Gentils, qui ne pouvoient conſulter que le Grec des Septante a eu la condeſcendance de laiſſer Caïnan dans ſon Texte, parce qu'il étoit dans le leur; de peur de ſcandaliſer les foibles, en le retranchant. (*e*) Cela auroit décrié les Septante, ou même ſon Evangile, ſi l'on eût remarqué entre eux de la différence dans les généalogies. Si donc il y a en ceci de l'erreur, & du mécompte, ils ne regardent que les Septante, ou leurs Copiſtes. Les Juifs ne peuvent s'en prendre à nôtre Evangéliſte, mais à leurs anciens Traducteurs. Nous ne nous intéreſſons à la conſervation de Caïnan, qu'à cauſe que ſaint Luc la mis dans ſon Evangile. Mais il n'a pas prétendu ni corriger, ni autoriſer ceux qui l'avoient mis dans leur Texte avant lui. On ſait que ſaint Luc ſuit toûjours les Septante dans ſes citations, lors même qu'ils s'éloignent de l'Hébreu. Voyez *Act.* VII. 14.

℣. 38. QUI FUIT DEI. *Qui fut créé de Dieu.* On a mis ici le verbe *créé*, au lieu de, *qui fut fils*, que l'on avoit mis dans les autres; parce qu'encore qu'Adam ſoit fils de Dieu, en un certains ſens, (*f*) puiſqu'il eſt ſa créature; il ne l'eſt pas toutefois de la même ſorte que les autres qui ſont dans la généalogie. Dieu a donné à l'homme l'être, l'ame, & la vie: les peres ordinaires ne donnent à leurs fils que le corps; & tout au plus, la vie animale. Nous tenons tous de Dieu nos ames, nôtre accroiſſement, nôtre conſervation.

(*a*) *Vide Uſſer. Diſſert. de Caïnan. Spanh. dub. Ev. Grot. hic. Cornel. a Lapide. Bochart. Phaleg. l. 2. c. 13. alii.*

(*b*) Voyez *Geneſ.* x. 24. pag. 295. 296. du Commentaire.

(*c*) L'Edition Romaine ne lit pas Caïnan 1. *Par.* 1. 17. Mais celles d'Alde, & de Complute, & le Manuſcrit d'Alexandria l'y liſent.

(*d*) Voyez les Notes de M. Mille ſur S. Luc III. 36. Et ce Manuſcrit eſt défectueux, & corrompu en une infinité d'endroits, comme le remarque le même M. Mille ici, & en pluſieurs autres occaſions.

(*e*) *Jun. Ligfoot. alii nonnulli.*

(*f*) *Vide Philon. & Joſeph. apud Grot. hic. & Arat. in Act.* XVII. 28. Τὸ γὰρ καὶ γένος ἐσμέν,

CHAPITRE IV.

JESUS eſt conduit au déſert. Son jeûne de quarante jours. Il eſt tenté par le Démon. Il prêche à Nazareth : il s'en retire, & va à Capharnaüm. Il y délivre un poſſedé, & guérit la belle-mere de ſaint Pierre. Il fait pluſieurs autres guériſons.

℣. 1. *JEſus autem plenus Spiritu ſancto regreſſus eſt à Jordane: & agebatur à Spiritu in deſertum,*

2. *Diebus quadraginta tentabatur à diabolo. Et nihil manducavit in diebus illis: & conſummatis illis eſuriit.*

3. *Dixit autem illi diabolus: Si filius Dei es, dic lapidi huic, ut panis fiat.*

℣. 1. JEsus étant plein du S. Eſprit, revint des bords du Jourdain; & il fut pouſſé par l'Eſprit dans le déſert.

2. Il y demeura quarante jours, & il y fut tenté par le diable. il ne mangea rien pendant tout ce tems-là: & lorſque ces jours furent paſſez, il eut faim.

3. Alors le diable lui dit: Si vous êtes le Fils de Dieu, commandez à cette pierre qu'elle devienne du pain.

COMMENTAIRE.

℣. 1. JESUS AUTEM PLENUS SPIRITU SANCTO. JESUS *étant plein du Saint Eſprit revint des bords du Jourdain.* Où retourna-t'il? Apparemment à Nazareth, du moins il en prenoit le chemin. Mais auſſitôt (*a*) il fut conduit au déſert *par l'Eſprit.* On croit que c'eſt l'Eſprit ſaint: & ce que ſaint Matthieu ajoûte: Il fut conduit dans le déſert, *pour être tenté par le Demon*, confirme ce ſentiment. Il y a toutefois des Interprétes qui croyent que ce fut le Démon qui l'y conduiſit, comme il le mena enſuite à Jéruſalem, & ſur une haute montagne; le Fils de Dieu lui permettant d'exercer contre lui tout ſon pouvoir, pour le vaincre avec plus de gloire, & d'avantage. Voyez ce qui a été dit ſur S. Matt. IV. 1. L'Evangéliſte remarque ici que JESUS *étoit plein du Saint Eſprit;* non qu'il en ait été vuide auparavant, mais parce que le Ciel s'étant ouvert, & le Saint Eſprit étant deſcendu ſur lui ſur une forme ſenſible, il commença à donner des marques plus ſenſibles de la préſence de ce divin Eſprit, qu'il n'avoit fait auparavant.

℣. 3. SI FILIUS DEI ES. *Si vous êtes le Fils de Dieu.* Le Démon

(*a*) Ita Marc. 1. 12. Καὶ εὐθὺς τὸ πνεῦμα αὐτὸν ἐκβάλλει εἰς τὴν ἔρημον.

Digitized by Google

4. Et respondit ad illum Jesus : Scriptum est : Quia non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo Dei.

5. Et duxit illum diabolus in montem excelsum, & ostendit illi omnia Regna orbis terræ in momento temporis.

6. Et ait illi : Tibi dabo potestatem hanc universam, & gloriam illorum : quia mihi tradita sunt ; & cui volo do illa.

7. Tu ergo si adoraveris coram me, erunt tua omnia.

4. JESUS lui répondit : Il est écrit : Que l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole de Dieu.

5. Et le diable le conduisit sur une haute montagne, d'où lui ayant fait voir en un moment tous les Royaumes du monde

6. Il lui dit : Je vous donnerai toute cette puissance, & la gloire de ces Royaumes ; car elle m'a été donnée, & je la donne à qui il me plaît.

7. Si donc vous voulez m'adorer, toutes ces choses seront à vous.

COMMENTAIRE.

ne doutoit pas que JESUS ne fût Fils de Dieu, de la maniére dont le sont tous les Saints, & tous les Justes ; il savoit que le péché n'avoit jamais soüillé son ame ; il vouloit donc savoir s'il étoit le vrai Fils de Dieu, le Verbe incarné, la Sagesse essentielle : il vouloit pénétrer le sens de ces paroles, qui avoient été ouïes de tout le monde au baptême du Sauveur : (*a*) *Vous êtes mon Fils bien-aimé ; j'ai mis dans vous ma complaisance.*

℣. 4. SED IN OMNI VERBO DEI. *L'homme ne vit pas seulement de pain ; mais de toute parole de Dieu.* Dieu par sa parole peut donner à tout ce qu'il lui plaira, la vertu de me nourrir. L'air l'eau, la pierre ; tout deviendra nourrissant dés que Dieu l'ordonnera.

℣. 5. DUXIT ILLUM IN MONTEM. *Le Diable le conduisit sur une haute montagne.* L'y conduisit-il à pied ; ou l'y transporta-t'il au travers de l'air ? C'est ce que l'on ne sait point. (*b*) Mais de quelque maniére que la chose soit arrivée, elle ne se fit que par la permission du Sauveur. Le Démon *lui fit voir en un moment tous les Royaumes du monde* ; soit en les lui montrant de loin avec la main, & les lui décrivant par le discours ; soit en les représentant devant ses yeux par des images phantastiques formées en un moment par une vertu magique, & diabolique ; soit enfin en les traçant dans son imagination. Quand on dit, *Tous les Royaumes du monde*, il y a là apparemment une hyperbole ; on veut dire les principaux Etats, les premiéres villes du monde. Le Fils de Dieu laisse ici agir le Démon dans toute l'étenduë de la puissance que peut avoir ce mauvais Esprit, pour lui faire aprés mieux sentir sa foiblesse, en le surmontant comme il fait.

(*a*) *Luc.* III. 22.

(*b*) Voyez la Dissertation de Bochart, sur le transport de J. C. sur le haut du Temple, à la fin de la nouvelle Edition de ses Oeuvres à Leide 1707.

8. *Et respondens Jesus, dixit illi : Scriptum est : Dominum Deum tuum adorabis, & illi soli servies.*

9. *Et duxit illum in Jerusalem, & statuit eum super pinnam Templi, & dixit illi : Si filius Dei es, mitte te hinc deorsum.*

10. *Scriptum est enim quòd Angelis suis mandavit de te, ut conservent te :*

11. *Et quia in manibus tollent te, ne fortè offendas ad lapidem pedem tuum.*

12. *Et respondens Jesus, ait illi : Dictum est : Non tentabis Dominum Deum tuum.*

8. Jesus lui répondit: Il est écrit : Vous adorerez le Seigneur vôtre Dieu, & vous ne servirez que lui seul.

9. Le diable le transporta encore dans Jérusalem ; & l'ayant mis sur le haut du Temple, il lui dit : Si vous êtes le Fils de Dieu, jettez-vous d'ici à bas ;

10. Car il est écrit : Qu'il a ordonné à ses Anges d'avoir soin de vous, & de vous garder :

11. Et qu'ils vous soutiendront de leurs mains, de peur que vous ne vous heurtiez le pied contre quelque pierre.

12. Jesus lui répondit : Il est écrit : Vous ne tenterez point le Seigneur vôtre Dieu.

COMMENTAIRE.

Satan se vante ℣. 6. d'être le Maître de tous ces Royaumes, & de les donner à qui il veut. C'étoit une imposture digne du Pere de mensonge. Dieu par un effet de sa colére contre les méchans, permet souvent aux Démons de disposer de ce que le monde admire, & estime le plus ; d'où vient que Jesus-Christ (*a*) l'appelle *le Prince de ce monde* : mais ce n'est qu'avec la permission ; ou par les ordres exprès du Tout puissant, que le Démon agit dans les petites, comme dans les grandes choses. Il n'ose entrer dans un troupeau de pourceaux sans une permission expresse. (*b*)

℣. 8. Scriptum est : Dominum Deum tuum adorabis. *Il est écrit : Vous adorerez le Seigneur vôtre Dieu, & vous ne servirez que lui seul.* Le Grec lit : (*c*) *Retire-toi de moi, Satan ; car il est écrit, &c.* Ce qui est pris de saint Matthieu. (*d*) Le passage que Jesus-Christ cite, est tiré du Deutéronome, VI. 13. X. 20. Mais l'Hébreu lit simplement : *Vous le servirez* ; (*e*) & non pas ; *Vous ne servirez que lui seul.* Saint Jérôme a suivi les Septante, (*f*) qui portent comme la Vulgate dans le Chap. VI. 13.

Super pinnam Templi. *Sur le haut du Temple.* Apparemment sur la balustrade qui regnoit autour du toît, qui étoit en platte-forme, à la maniére du pays. Voyez sur S. Matth. IV. 5.

℣. 12. Non tentabis. *Vous ne tenterez point le Seigneur vôtre Dieu.*

(*a*) *Joan.* XIV. 30. XVI. 11.

(*b*) *Matt.* V. 11. 12.

(*c*) Ὕπαγε ὀπίσω μου, Σατανᾶ, γέγραπται γὰρ, &c. Mais il y a un trés-grand nombre de Manuscrits, qui ne lisent point cette Addition.

(*d*) *Matt.* IV. 10.

(*e*) *Deut.* VI. 13. את־יהוה תירא ואתו תעבד

(*f*) Τὸν Θεὸν σου φοβηθήσῃ, καὶ αὐτῷ μόνῳ λατρεύσεις.

Digitized by Google

13. *Et consummata omni tentatione, diabolus recessit ab illo, usque ad tempus.*

14. *Et regressus est Jesus in virtute Spiritûs in Galilæam, & fama exiit per universam regionem de illo.*

15. *Et ipse docebat in synagogis eorum & magnificabatur ab omnibus.*

13. Le diable ayant achevé toutes ses tentations, se retira de lui pour un tems.

14. Alors JESUS s'en retourna en Galilée par la vertu de l'Esprit *de Dieu*, & sa réputation se répandit dans tout le pays d'alentour.

15. Il enseignoit dans leurs synagogues & il étoit estimé, & honoré de tout le monde.

COMMENTAIRE.

Il ne défend pas au Démon de le tenter; mais il lui dit: Je n'ai garde de tenter le Seigneur mon Dieu, & de lui demander des miracles sans une extrême nécessité. Je ne m'expose point de gayeté de cœur au danger, pour exiger de Dieu qu'il m'en garantisse.

℣. 13. RECESSIT AB ILLO USQUE AD TEMPUS. *Il se retira de lui pour un tems*, Il n'osa plus l'attaquer, jusqu'au tems de sa passion: (*a*) alors Dieu lui en donna de nouveau le pouvoir, comme l'Ecriture même l'insinuë. (*b*) JESUS-CHRIST dit à ceux qui le venoient arrêter au jardin des oliviers: *Voici vôtre heure, & la puissance* du Prince *des ténébres*. Et ailleurs: (*c*) *Le Prince de ce monde est venu* pour me tenter; *mais il n'a rien pû gagner contre moi.*

℣. 14. REGRESSUS EST IN VIRTUTE SPIRITUS IN GALILÆAM. *Il s'en retourna en Galilée par la vertu de l'Esprit de Dieu.* Il avoit d'abord voulu s'y en retourner, aussi-tôt aprés son baptême: (*d*) mais l'Esprit l'ayant conduit au désert, il y demeura quarante jours; aprés quoi il suivit le mouvement de l'Esprit, qui le conduisit à Nazareth, d'où il étoit parti auparavant pour venir recevoir le baptême de saint Jean. Mais avant que d'arriver à Nazareth, il se passa bien des choses que saint Luc n'a point racontées. JESUS au sortir du désert, retourna voir saint Jean, qui lui rendit un témoignage trés-glorieux. (*e*) De-là il alla à Cana de Galilée, où il fit son premier miracle; (*f*) puis à Capharnaüm, où il fit plusieurs miracles. (*Luc.* IV. 23.) Ensuite il se trouva à Jérusalem pour la Fête de Pâques. (*g*) Il s'arrêta quelque tems en Judée, où il baptisoit; (*h*) c'est-à-dire, où ses Disciples baptisoient; car pour lui il ne baptisoit pas. (*i*) Cependant ayant appris que Jean-Baptiste avoit été arrêté prison-

(*a*) *Brug. Ligf. alii.*
(*b*) *Luc.* XXII. 53.
(*c*) *Joan.* XIV. 30.
(*d*) Ci-devant ℣. 1.
(*e*) *Joan.* I. 29. . . 34.
(*f*) *Joan.* II. 1. . . 11.
(*g*) *Joan.* II. 13.
(*h*) *Joan.* III. 22.
(*i*) *Joan.* IV. 2.

Digitized by Google

16. *Et venit Nazareth, ubi erat nutritus, & intravit secundùm consuetudinem suam die sabbati in synagogam, & surrexit legere.*

17. *Et traditus est illi liber Isaïæ Prophetæ. Et ut revolvit librum, invenit locum ubi scriptum erat:*

16. Etant venu à Nazareth, où il avoit été élevé, il entra, selon sa coûtume, le jour du sabbat dans la synagogue, & il se leva pour lire.

17. On lui présenta le livre du Prophéte Isaïe; & l'ayant ouvert, il trouva le lieu où ces paroles étoient écrites:

COMMENTAIRE.

mier par Hérodes, il jugea à propos de se retirer à Nazareth, où il fit ce que nous lisons ici dans saint Luc.

℣. 16. INTRAVIT IN SYNAGOGAM, ET SURREXIT LEGERE. *Il entra selon la coutume, le jour du Sabbat dans la Synagogue, & il se leva pour lire.* Pendant les trente années que JESUS-CHRIST demeura à Nazareth, il fut toûjours fort assidu aux pratiques de Religion, & se trouva régulièrement à la Synagogue tous les jours de Sabbat, pour y entendre les lectures de la Loi, & pour y loüer le Seigneur. Mais il semble que jusqu'alors il s'étoit contenté d'être auditeur, sans faire éclatter la sagesse, & l'esprit dont il étoit rempli. Il ne commença qu'au retour de son baptême, & du voyage que nous avons décrit au verset précédent. *Il se leva donc pour lire;* soit qu'il se fût présenté pour cela; soit que *l'Ange de la Synagogue*; c'est-à-dire, celui qui présidoit, l'en eût prié. Les témoignages que Jean lui avoient rendus; le miracle qui étoit arrivé à son baptême; celui qu'il venoit de faire tout récemment à Cana prés de Nazareth, puis à Capharnaüm, avoient rendu son nom célébre, & sa personne respectable.

On le pria donc de lire: & aprés avoir lû le Texte en Hébreu, il l'expliqua en Syriaque, ou en Langue vulgaire du pays; car telle étoit la coutume introduite depuis le tems d'Esdras. (*a*) On voit par les Actes des Apôtres, (*b*) que souvent on faisoit l'honneur aux étrangers de les inviter à lire, & à parler dans la Synagogue. On lisoit debout; (*c*) mais les Docteurs interprétoient assis. (*Matt.* v. 1. *Luc.* v. 3.) On remarque dans les Actes, que les particuliers qui vouloient parler dans les Synagogues, se tenoient debout. (*Act.* XIII. 16. & 1. *Cor.* XIV. 30.) Il semble que JESUS-CHRIST ouvrit le Livre où il voulut, & lut ce qui se trouva sous ses yeux, sans aucun choix: & les Rabbins (*d*) remarquent que dans la lecture des Prophétes, on avoit cette liberté, qu'on n'avoit pas pour les autres Livres de l'Ecriture, sur-tout pour la Loi de Moyse.

℣. 17. ET REVOLVIT LIBRUM. *Il ouvrit le Livre.* A la lettre:

(*a*) 2. *Esdr.* VIII. 1. 2... 8.
(*b*) *Act.* XIII. 15. XVII. 2.
(*c*) *Ita in Megilla. c.* 4.
(*d*) *Rab. Alphes apud Ligfoot, hic.*

(*a*) *Il*

18. *Spiritus Domini super me : propter quod unxit me : evangelizare pauperibus misit me, sanare contritos corde,*

18. L'Esprit du Seigneur s'est *reposé* sur moi ; c'est pourquoi il m'a consacré par son onction : il m'a envoyé pour prêcher l'Evangile aux pauvres, pour guérir ceux qui ont le cœur brisé.

COMMENTAIRE.

(*a*) *Il le développa ;* parce que c'étoit un rouleau à l'antique, composé de plusieurs feüilles de vélin collées l'une à l'autre, bout à bout, comme les Juifs en ont encore aujourd'ui dans leurs Synagogues. Cela paroît aussi par le ℣. 20. où il est dit que JESUS ayant lû, replia le rouleau, ou roula le volume. (*b*)

℣. 18. SPIRITUS DOMINI SUPER ME. *L'Esprit de Dieu s'est reposé sur moi : C'est pourquoi il m'a donné l'onction, & m'a envoyé prêcher l'Evangile aux pauvres, &c.* Ce n'est point le hazard ; c'est une Providence particuliére, qui permit que le Sauveur tomba sur cet endroit, qui convenoit si bien au commencement de sa mission. Isaïe (*c*) dans l'endroit cité, parle de soi-même, comme figure du Messie. Il dit que l'Esprit de Dieu l'a envoyé pour annoncer aux Juifs captifs leur prochaine liberté ; & à ce peuple réduit dans la derniére pauvreté, que Dieu les délivreroit bien-tôt de l'oppression. La captivité de Babylone étoit une figure de l'état du genre humain ; le retour de cette captivité procuré par Cyrus, & annoncé par Isaïe, représentoit la rédemption des hommes exécutée par JESUS-CHRIST. Ce que le Prophéte ne faisoit qu'annoncer, JESUS-CHRIST l'a exécuté en personne.

Isaïe dit que *le Saint Esprit lui a donné l'onction pour prêcher aux pauvres ;* c'est-à-dire, lui a confié cet emploi. Oindre un Roi, oindre un Prophéte, oindre un Prêtre, dans le langage des Hébreux, étoit le mettre en possession de sa Dignité, & dans l'exercice de sa Charge. Quoique JESUS-CHRIST ait eu dans tous les momens de sa vie la plénitude du S. Esprit, il semble que Dieu son Pere voulut marquer d'une maniére plus expresse la mission qu'il lui donnoit, & l'abondance de l'Esprit dont il le rempliſſoit, lorsque dans son baptême il le fit descendre sur lui sous une forme sensible, & corporelle. (*d*)

Ce n'est pas sans dessein que le Prophéte ajoûte, qu'il est envoyé *pour prêcher aux pauvres.* C'étoit-là un des caracteres de la prédication du Messie. Le nom de pauvre dans l'Ecriture, se met quelquefois pour un

(*a*) Καὶ ἀναπτύξας τὸ βιβλίον.
(*b*) Καὶ πτύξας τὸ βιβλίον.
(*c*) *Isai.* XI. 2.
(*d*) *Iren. lib.* 3. *c.* 10. *Athanas. Orat.* 2. *contra Arianos, Rufin. Exposit. Symbol. Aug. lib.* XI. *de Trinit. c.* 26. *& lib.* 3. *contra Maxim. cap.* 16. *Hieronym. in Isai.* LXI.

Digitized by Google

19. *Prædicare captivis remissionem, & cæcis visum, dimittere confractos in remissionem, prædicare annum Domini acceptum, & diem retributionis.*

19. Pour annoncer aux captifs leur délivrance, & aux aveugles le recouvrement de la vûë; pour renvoyer libres ceux qui sont brisez *sans leurs fers*; pour publier l'année favorable du Seigneur, & le jour où il se vengera de ses ennemis.

COMMENTAIRE.

homme humble, affligé, opprimé. Et il paroît qu'Isaïe vouloit désigner par-là les captifs de Babylone. Mais la Providence, qui présidoit à ses prophéties, a voulu qu'il se servît de ce terme, pour marquer que le Messie est venu principalement pour les pauvres de cœur, & d'esprit; qui sentent leur pauvreté, leur besoin; qui soupirent aprés leur Libérateur; qui sont humiliez sous le poids de leurs péchez, & qui cherchent à s'en relever.

℣. 19. PRÆDICARE CAPTIVIS REMISSIONEM ET CÆCIS VISUM. *Pour annoncer aux captifs leur délivrance, & aux aveugles le recouvrement de la vûë.* Les Juifs captifs à Babylone sont souvent représentez dans l'Ecriture, comme des gens dans les ombres de la mort, dans l'horreur du tombeau. Cet état n'est qu'une foible image de l'esclavage où étoit réduit le genre humain, & des ténébres où nous étions tous plongez, lorsque JESUS-CHRIST est venu dans le monde. Il y a paru comme un Libérateur, qui vient ouvrir les prisons, & briser les liens des captifs; comme un nouveau Soleil, aprés une sombre nuit. Il donne la liberté à ceux qui, par le secours de sa grace toute-puissante, sentent l'horreur de leur captivité, & le poids de leurs chaînes; il rend la lumiére aux aveugles, qui aidez du même secours reconnoissent leur aveuglement, & qui désirent la lumiére: Car pour ceux qui aiment leur esclavage, & qui se croyent clairvoyans, il les laisse dans leurs ténébres, (*a*) & dans leurs liens. Ce qu'on lit dans la Vulgate: *Pour guérir ceux qui ont le cœur brisé*, n'est pas dans plusieurs anciens Manuscrits Grecs.

PRÆDICARE ANNUM DOMINI ACCEPTUM. *Pour publier l'année favorable au Seigneur, & le jour où il se vengera de ses ennemis.* Voici enfin le jour de réconciliation du Seigneur avec son peuple, & l'année de sa vengeance contre ses ennemis. Voici le jour si long-tems désiré, que le Seigneur touché des maux de son peuple captif, & de son humiliation en sa présence, lui remet ses anciennes iniquitez, & tourne sa colére contre les Babyloniens ses ennemis. On fait ici allusion (*b*) à

(*a*) *Joan.* IX. 41. *Si cæci essetis, non haberetis peccatum: nunc verò dicitis: Quia videmus; Peccatum vestrum manet.*

(*b*) Κηρύξαι ἐνιαυτὸν Κυρίου δεκτὸν.

20. *Et cùm plicuisset librum, reddidit ministro, & sedit. Et omnium in synagoga oculi erant intendentes in eum.*

20. Ayant fermé le livre, il le rendit au ministre, & s'assit. Tout le monde dans la synagogue avoit les yeux arrêtez sur lui.

COMMENTAIRE.

l'année du Jubilé, que l'on annonçoit au son des trompettes, (*a*) & dans laquelle chacune rentroit dans ses biens, & où les esclaves recouvroient leur liberté. La venuë de JESUS-CHRIST dans le monde, a été pour tous les hommes une année de Jubilé. Il a ouvert la porte à tous les esclaves du péché; il n'a tenu qu'à eux de profiter de la liberté qu'il leur a offerte. (*b*) Il a donné son sang, & sa vie pour le rachat de tous les hommes; (*c*) il leur a ouvert l'entrée de l'éternité; il leur a acquis de nouveau le droit à l'immortalité, & au bonheur du Ciel, dont ils étoient déchûs par le crime de leur premier pere. Comparez à ce passage *Isaïe* XLIX. 8. & 2. *Cor.* VI. 2.

La même année qui est une année d'indulgence, & de réconciliation pour les justes, sera une année de vengeance, & de colére pour les méchans. JESUS-CHRIST est venu *pour la ruine, & pour la résurrection de plusieurs*. Les Juifs fidéles, & dociles, qui eurent le bonheur de recevoir JESUS-CHRIST, furent comblez de toutes ses faveurs; ceux qui le rejettérent, & le crucifiérent, furent accablez sous les ruines de leur patrie & de leur Temple, ruinez, ravagez, renversez par les Romains. Quelques Anciens, comme les Valentiniens, (*d*) inféroient de ce passage, que le Sauveur n'avoit prêché qu'une année: *Predicare annum Domini acceptum*; Mais on sait par l'Evangile même, qu'il a prêché pendant trois ans.

℣. 20. OMNIUM IN SYNAGOGA OCULI. *Tout le monde dans la Synagogue avoit les yeux arrêtez sur lui*; soit parce qu'on ne l'avoit pas encore entendu parler en public, & qu'on savoit qu'il n'avoit jamais étudié sous les Maîtres; (*e*) soit à cause des miracles qu'on avoit appris qui s'étoient passez à son baptême, & de ce qui venoit tout récemment d'arriver à Cana, où il avoit changé l'eau en vin. JESUS s'assit, aprés avoir lû debout: il commença à prendre l'air d'autorité qui lui convenoit, & à parler en Maître; car il n'y avoit que les Docteurs qui eussent droit de parler assis dans la Synagogue, comme le remarquent les Interprétes, & comme ils l'inférent des Actes des Apôtres. (*f*)

(*a*) *Levi.* XXV. 10 11. *& sequ.*

(*b*) *Rom.* VIII. 21. *Galat.* IV. 31. V. 13. *Jacobi* I. 25. II. 12.

(*c*) *Rom.* V. 6... 9. VI. 10. II. 33. 2. *Cor.* V. 14. *&c.*

(*d*) *Apud Iren. l.* 2. *c.* 38. *& Origen. hic. Ita & Clemens Rom.*

(*e*) *Johan.* VII. 15.

(*f*) *Act.* XIII. 1. *&* 1. *Cor.* XIV. 30. *Vide Mald. Ligfoot. Grot. alios.*

Digitized by Google

21. *Cœpit autem dicere ad illos : Quia hodie impleta est hæc Scriptura in auribus vestris.*

22. *Et omnes testimonium illi dabant : & mirabantur in verbis gratiæ, quæ procedebant de ore ipsius, & dicebant : Nonne hic est filius Joseph ?*

23. *Et ait illis : Utique dicetis mihi hanc similitudinem : Medice, cura te ipsum : quanta audivimus facta in Capharnaum, fac & hîc in patria tua.*

21. Et il commença à leur dire : C'eſt aujourd'hui que cette Ecriture que vous venez d'entendre, eſt accomplie.

22. Et tous lui rendoient témoignage : & dans l'étonnement où ils étoient des paroles pleines de graces qui ſortoient de ſa bouche, diſoient : N'eſt-ce pas là le fils de Joſeph ?

23. Alors il leur dit : Sans doute que vous m'appliquerez ce proverbe : Médecin, guériſſez-vous vous-même, *& que vous me direz :* Faites ici en vôtre pays d'auſſi grandes choſes que nous avons oüi dire que vous en avez faites à Capharnaüm.

COMMENTAIRE.

℣. 21. HODIE IMPLETA EST HÆC SCRIPTURA. *C'eſt aujourd'hui que cette Ecriture eſt accomplie.* Ou plûtôt : Elle commence à s'accomplir. Je viens annoncer la rédemption, la liberté, la réconciliation, le pardon de vos péchez : Je ſuis moi-même vôtre Libérateur, vôtre eſpérance, vôtre ſalut, vôtre Meſſie. C'eſt moi-même dont vous parle le Prophéte (*a*) dans les paroles que vous venez d'entendre, *in auribus veſtris.*

℣. 22. MIRABANTUR IN VERBIS GRATIÆ. *Ils étoient dans l'étonnement des paroles pleines de grace qui ſortoient de ſa bouche.* Ils avoüoient que perſonne n'avoit jamais parlé avec tant de grace, de force, d'éloquence ; que perſonne n'avoit poſſedé l'art de perſuader, de toucher, de plaire, comme l'avoit JESUS CHRIST. C'eſt ce que reconnurent par leur expérience, en une autre occaſion, ceux qui avoient été envoyez par les Juifs pour arrêter JESUS. (*b*) Mais ceux de Nazareth contens d'admirer la grace avec laquelle JESUS-CHRIST parloit, ne ſongérent pas à croire aux véritez qu'il préchoit, & à rendre gloire à Dieu. La baſſeſſe prétenduë de ſon origine, la pauvreté de ſes parens les ſcandaliſa. Ils ſe diſoient l'un à l'autre : *N'eſt-ce pas lui qui eſt le fils de Joſeph ?* Voilà l'eſprit du monde. JESUS eſt fils d'un ſimple bourgeois de Nazareth ; comment pourroit-il être le Meſſie ?

℣. 23. MEDICE CURA TE IPSUM. *Médecin, guériſſez-vous vous-même.* C'eſt un proverbe contre ceux qui font beaucoup pour d'autres, & ne font rien pour eux-mêmes, pour leurs amis, pour leurs parens ; qui font les affaires d'autrui, & négligent les leurs ; qui donnent aux autres des leçons, dont ils ont beſoin pour eux-mêmes. JESUS avoit fait

(*a*) *Theophyl. Euthym. Mald. Grot.* (*b*) *Joan.* VII. 46.

Digitized by Google

24. *Ait autem : Amen dico vobis, quia nemo Propheta acceptus est in patria sua.*

25. *In veritate dico vobis, multæ viduæ erant in diebus Eliæ in Israël, quando clausum est Cœlum annis tribus, & mensibus sex, cùm facta esset fames magna in omni terra :*

26. *Et ad nullam illarum missus est Elias, nisi in Sarepta Sidoniæ, ad mulierem viduam.*

24. Mais je vous assûre, ajoûta-t'il, qu'aucun Prophéte n'est bien reçû en son pays.

25. Je vous dis en vérité qu'il y avoit beaucoup de veuves dans Israël au tems d'Elie, lorsque le Ciel fut fermé durant trois ans, & six mois, & qu'il y eut une grande famine dans toute la terre ;

26. Et *néanmoins* Elie ne fut envoyé chez aucune d'elles ; mais chez une femme veuve de Sarepte dans le pays des Sidoniens.

COMMENTAIRE.

plusieurs miracles à Capharnaüm, (*a*) dont nous ne savons pas le détail, il étoit disposé d'en faire de même à Nazareth sa patrie, s'il y avoit trouvé plus d'ouverture, & moins d'incrédulité de la part de ses concitoyens : mais il n'y en fit point, pour punir leur mépris, & leur indifférence. Vous me direz : *Médecin, guérissez-vous vous-même* ; & moi je vous dirai : *Nul Prophéte n'est bien reçû dans son pays*. Vous n'avez que du mépris pour ma personne, & pour ma doctrine ; ne soyez donc pas surpris, si je réserve mes faveurs pour d'autres. (*b*)

℣. 25. MULTÆ VIDUÆ ERANT. *Il y avoit beaucoup de veuves du tems d'Elie ; & néanmoins Elie ne fut envoyé que chez la veuve de Sarepte.* L'Histoire est connuë. (*Voyez 3. Reg.* XVII. 9. 10. *& suivans.*) Les faveurs de Dieu sont gratuites ; ses graces ne sont dûës à personne. (*c*) J'ai fait à Capharnaüm, & à Cana des miracles, que je ne juge pas à propos de faire chez vous. Elie fut-il multiplier la farine, & l'huile de toutes les veuves d'Israël, du tems de la grande famine sous le regne d'Achab ? Et Elisée guérit-il tous les Lépreux de Syrie, du tems de Naaman ? Ainsi je ne suis pas obligé de faire des miracles par tout. Donnez-moi des Naaman, gens remplis de foi, & d'obéissance ; donnez-moi des veuves de Sarepte, qui vivent dans l'humilité, & dans l'espérance au Seigneur ; donnez-moi des gens qui me demandent des miracles dans un esprit de foi, comme ceux de Capharnaüm ; & vous verrez que j'en ferai chez vous, comme j'en ai fait chez eux. Enfin quand j'en ferois par tout ailleurs, sans en faire chez vous, qu'auriez vous à vous plaindre ? Vous fais-je quelque tort ? Vous dois-je quelque chose ?

℣. 25. ANNIS TRIBUS ET MENSIBUS SEX. *Trois ans, & six mois.*

(*a*) *Joan.* II. 12.

(*b*) *Matt.* XIII. 58. *Non fecit ibi virtutes multas, propter incredulitatem eorum.*

(*c*) *Rom.* XI. 6. *Alioquin gratia jam non est gratia.*

27. *Et multi leprosi erant in Israël sub Elisæo Propheta: & nemo eorum mundatus est, nisi Naaman Syrus.*

28. *Et repleti sunt omnes in synagoga irâ, hæc audientes.*

29. *Et surrexerunt, & ejecerunt illum extra civitatem: & duxerunt illum usque ad supercilium montis, super quem civitas illorum erat ædificata, ut præcipitarent eum.*

30. *Ipse autem transiens per medium illorum, ibat.*

27. Il y avoit de même beaucoup de lépreux dans Israël au tems du Prophéte Elisée; & *néanmoins* aucun d'eux ne fut guéri, mais seulement Naaman qui étoit de Syrie.

28. Tous ceux de la synagogue l'entendant parler de la sorte, furent remplis de colére:

29. Et se levant ils le chassérent hors de de leur ville, & le menérent jusques sur la pointe de la montagne sur laquelle elle étoit bâtie, pour le précipiter.

30. Mais il passa au milieu d'eux, & se retira.

COMMENTAIRE.

Saint Jacques (*a*) met le même nombre d'années. Mais ce nombre n'est pas distinctement marqué dans les Livres des Rois. (*b*) On y voit seulement que *la troisiéme année* de la famine, ou plûtôt, *la troisiéme année* depuis qu'Elie s'étoit retiré chez la veuve de Sarepte, *il reçut ordre du Seigneur* d'aller dire à Achab que le Seigneur étoit disposé à donner de la pluye sur la terre. Mais avant sa retraite chez la veuve de Sarepte, il avoit déja demeuré quelque tems sur le torrent de Corith, au-delà du Jourdain. (*c*) En supposant qu'il y ait demeuré six mois, on trouve justement les trois ans & demi marquez ici. & dans l'Epître de saint Jacques.

℣. 28. REPLETI SUNT IRA. *Ils sont remplis de colére.* Ceux de Nazareth comprirent aisément que JESUS-CHRIST vouloit les quitter, & faire part à d'autres de ses bienfaits; & que comparant leur incrédulité, & leur malice à la docilité des autres, il les mettoit bien au-dessous d'eux. C'est ce qui les remplit de rage, & d'indignation. De plus il s'égaloit aux anciens Propétes, à Elisée, & à Elie, & insinuoit par l'exemple de Naaman guéri par Elisée, qu'il étoit disposé à faire part de ses faveurs aux Gentils. C'étoit-là encore un nouveau motif de colére contre lui. (*d*)

℣. 30. PER MEDIUM ILLORUM IBAT. *Il passa au milieu d'eux, & se retira.* Ceux de Nazareth irritez des reproches que leur faisoit JESUS-CHRIST, se mutinérent, & le conduisirent sur la croupe de la montagne qui étoit prés de leur ville, pour le précipiter du haut du rocher. Ces sortes d'executions populaires étoient tolérées; & sous prétexte de zéle pour la Loi, on faisoit mourir un homme sans forme de justice. Mais JESUS-CHRIST, qui voulut bien se laisser conduire jusqu'au haut de la

(*a*) *Jacob.* v. 17.
(*b*) *Reg.* XVII. 1. XVIII. 1.
(*c*) *Reg.* XVII, 3. 4. 5. *Vide si placet, Brug.*
Grot. Ligfoot.
(*d*) *Vide Brug. Mald. Grot. Menoc. D. Thom. alios.*

Digitized by Google

31. *Et descendit in Capharnaum civitatem Galilææ, ibique docebat illos sabbatis.*

32. *Et stupebant in doctrina ejus, quia in potestate erat sermo ipsius.*

33. *Et in synagoga erat homo habens dæmonium immundum, & exclamavit voce magna*

34. *Dicens: Sine, quid nobis, & tibi, Jesu Nazarene: venisti perdere nos? Scio te quis sis, Sanctus Dei.*

35. *Et increpavit illum Jesus, dicens: Obmutesce, & exi ab eo. & cùm projecisset illum dæmonium in medium, exiit ab illo, nihilque illum nocuit.*

31. Il descendit à Capharnaüm, qui est une ville de Galilée, où il les enseignoit les jours du sabbat.

32. Et sa maniére d'enseigner les remplissoit d'étonnement, parce que sa parole étoit accompagnée de puissance, & d'autorité.

33. Il y avoit dans la synagogue un homme possedé d'un démon impur, qui jetta un grand cri,

34. En disant: Laissez-nous: Qu'y a-t'il *de commun* entre nous, & vous, JESUS de Nazareth? Etes-vous venu pour nous perdre? Je sai qui vous êtes: *vous êtes* le Saint de Dieu.

35. Mais JESUS lui parlant avec menaces, lui dit: Tais-toi, & sort de cet homme. Et le diable l'ayant jetté à terre au milieu de tout le peuple, sortit de lui, sans lui avoir fait aucun mal.

COMMENTAIRE.

montagne, ne leur permit pas d'exécuter leur mauvais dessein. Il passa tranquillement au milieu d'eux, sans qu'ils pussent l'arrêter, soit qu'il se soit rendu invisible à leurs yeux, (*a*) ou qu'il les ait frappez d'aveuglement, ou qu'il leur ait lié les mains, ou qu'il ait simplement changé leur volonté (*b*) Par ce miracle, il les mit entiérement dans leur tort; puisque par-là il leur prouvoit qu'ils avoient tort de se plaindre qu'il ne fît point de miracles dans leur ville.

℣. 31. DESCENDIT IN CAPHARNAUM. *Il descendit à Capharnaüm*, ville de Galilée, située sur le bord occidental de la mer de Tibériade. Il y fixa sa demeure pour le reste de sa vie. La sainte Vierge y vint aussi demeurer. On croit que saint Joseph n'étoit plus en vie, puisqu'il n'en est plus parlé, depuis ce qui arriva à JESUS âgé de douze ans. Les Marcionites (*c*) commençoient l'Evangile de saint Luc par cet endroit, qu'ils joignoient de cette sorte au commencement du Chapitre III. *L'année quinziéme de l'Empire de Tibére*, JESUS *descendit du Ciel dans la ville de Capharnaüm.*

℣. 32. IN POTESTATE ERAT SERMO IPSIUS. *Sa parole étoit accompagnée de puissance, & d'autorité.* Il parloit avec un air de majesté imposant. Sa doctrine étoit soutenuë par les miracles qu'il faisoit. Voyez S. Matth. VII. 29, *Loquebatur tamquam potestatem habens.*

(*a*) *Mald. Grot. Brug. alii.*
(*b*) *Ambros. Beda hic.*
(*c*) *Tertull. contra Marcion. lib. I. cap. 19. & lib. 4. c. 7.*

Digitized by Google

36. *Et factus eſt pavor in omnibus, & colloquebantur ad invicem, dicentes: Quod eſt hoc verbum, quia in poteſtate, & virtute imperat immundis ſpiritibus, & exeunt?*

37. *Et divulgabatur fama de illo in omnem locum regionis.*

38. *Surgens autem Jeſus de ſynagoga, introivit in domum Simonis. Socrus autem Simonis tenebatur magnis febribus, & rogaverunt illum pro ea.*

39. *Et ſtans ſuper illam, imperavit febri, & dimiſit illam. Et continuo ſurgens miniſtrabat illis.*

40. *Cùm autem ſol occidiſſet, omnes qui habebant infirmos variis languoribus, ducebant illos ad eum. At ille ſingulis manus imponens, curabat eos.*

41. *Exibant autem dæmonia à multis, clamantia, & dicentia: Quia tu es Filius Dei: & increpans non ſinebat ea loqui, quia ſciebant ipſum eſſe Chriſtum.*

36. Tous ceux qui étoient-là, en furent épouvantez : & ils ſe parloient l'un à l'autre, en diſant : Qu'eſt-ce *donc* que ceci : il commande avec autorité & avec puiſſance aux eſprits impurs, & ils ſortent *auſſi-tôt*.

37. Et ſa réputation ſe répandit de tous côtez dans le pays d'alentour.

38. JESUS étant ſorti de la ſynagogue, entra dans la maiſon de Simon, dont la belle-mere avoit une groſſe fiévre. Ils le priérent pour elle.

39. Et étant debout auprés de la malade, il commanda à la fiévre *de la quitter*, & la fiévre la quitta. Et s'étant levée auſſitôt, elle les ſervoit.

40. Le ſoleil étant couché, tous ceux qui avoient des malades, *affligez* de diverſes maladies, les lui amenoient ; & impoſant les mains ſur chacun d'eux, il les guériſſoit.

41. Les démons ſortoient du corps de pluſieurs, en criant, & diſant : Vous êtes le Fils de Dieu. Mais il les menaçoit, & les empêchoit de parler : parce qu'ils ſavoient qu'il étoit le CHRIST.

COMMENTAIRE.

℣. 35. ERAT HOMO HABENS DÆMONIUM. *Il y avoit dans la Synagogue un homme poſſedé du Démon.* C'eſt le même dont on a parlé ſur ſaint Marc, 1. 23.

℣. 38. SOCRUS SIMONIS. *La belle-mere de ſaint Pierre avoit une groſſe fiévre.* Voyez ce qu'on a dit ſur S. Matt. VIII. 14. Marc, 1. 30.

℣. 40. CUM SOL OCCIDISSET. *Le ſoleil étant couché*, & le repos du Sabbat étant paſſé ; car la Fête commençoit au ſoir, & finiſſoit de même ; tous ceux de la ville qui avoient des malades, vinrent les préſenter à JESUS à la porte de la maiſon de ſaint Pierre, & JESUS les guérit.

℣. 41. QUIA SCIEBANT IPSUM ESSE CHRISTUM. *Il les empêchoit de parler, parce qu'ils ſavoient qu'il étoit le Chriſt.* Ils ne le ſavoient pas avec une entiére certitude ; mais ils s'en doutoient. Voyez ſaint Marc, 1. 34. (*a*) On pourroit auſſi traduire le Grec : (*b*) ***Il ne leur laiſſoit pas dire qu'ils ſavoient qu'il étoit le Chriſt.*** Mais la premiére traduction vaut mieux.

(*a*) Οὐκ ἤφιε τὰ δαιμόνια λαλεῖν, ὅτι ἤδεισαν αὐτόν.

(*b*) *Luc. hic.* Οὐκ εἶα αὐτὰ λαλεῖν, ὅτι ἤδεισαν τὸν χριστὸν αὐτὸν εἶναι.

℣. 42.

Digitized by Google

42. *Facta autem die egreßus ibat in deſertum locum, & turbæ requirebant eum, & venerunt uſque ad ipſum: & detinebant illum ne diſcederet ab eis.*

43. *Quibus ille ait: Quia & aliis civitatibus oportet me evangelizare regnum, Dei quia ideò miſſus ſum.*

44. *Et erat prædicans in ſynagogis Galilææ.*

42. Lorſqu'il fut jour, il ſortit dehors & s'en alla en un lieu déſert: & tout le peuple le vint chercher juſqu'où il étoit; & comme ils s'efforçoient de le retenir, ne voulant point qu'il les quittât,

43. Il leur dit: Il faut que je prêche auſſi aux autres villes l'Evangile du Royaume de Dieu; car c'eſt pour cela que j'ai été envoyé.

44. Et il prêchoit dans les ſynagogues de Galilée.

COMMENTAIRE.

℣. 42. FACTA DIE EGRESSUS EST IN DESERTUM. *Le jour étant venu, il ſortit, & alla dans un lieu déſert*, où tout le peuple le ſuivit, & voulut le retenir, ne voulant pas qu'il le quittât. On ne ſait en quel lieu JESUS-CHRIST ſe retira. Saint Marc (*a*) dit qu'il ſortit de très-grand matin, & avant le jour.

℣. 43. ET ALIIS CIVITATIBUS OPORTET ME EVANGELIZARE. *Il faut que je prêche auſſi dans dans les autres villes*, auſſi-bien qu'à Capharnaüm. Mon premier deſſein eſt la prédication de l'Evangile. La guériſon des malades n'eſt qu'acceſſoire à ma miſſion. Elle ſert à confirmer ma Doctrine, & à prouver ma miſſion. Je ne dois l'employer qu'à cela.

(*a*) *Marc.* 1. 35. Πρωῒ ἔννυχα λίαν.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

JESUS dans la barque de saint Pierre. Il ordonne de jetter les filets dans la mer. Pêche miraculeuse de saint Pierre. Guérison d'un Lépreux, & d'un Paralytique. Vocation de Lévi. JESUS mange avec les pêcheurs.

℣. 1. *FActum est autem, cùm turbæ irruerent in eum, ut audirent verbum Dei, & ipse stabat secùs stagnum Genezareth.*

2. *Et vidit duas naves stantes secùs stagnum: piscatores autem descenderant, & lavabant retia.*

3. *Ascendens autem in unam navim, quæ erat Simonis, rogavit eum à terra reducere pusillum. Et sedens docebat de navicula turbas.*

4. *Ut cessavit autem loqui, dixit ad Simonem: Duc in altum, & laxate retia vestra in capturam.*

℣. 1. UN jour que JESUS étoit sur le bord du lac de Génézareth, se trouvant accablé par la foule du peuple, qui se présentoit pour entendre la parole de Dieu,

2. Il vit deux barques arrêtées au bord du lac, dont les pêcheurs étoient descendus, & lavoient leurs filets.

3. Il entra donc dans l'une de ces barques, qui étoit à Simon, & le pria de s'éloigner un peu de la terre: & s'étant assis, il enseignoit le peuple de-dessus la barque.

4. Lorsqu'il eut cessé de parler, il dit à Simon: Avancez en pleine eau, & jettez vos filets pour pêcher.

COMMENTAIRE.

℣. 1. CUM TURBÆ IRRUERENT IN EUM. JESUS *étoit sur le bord du Lac de Génézareth, & se trouvant accablé par la foule du peuple.* JESUS aprés avoir parcouru la Galilée, ainsi que saint Luc l'a marqué à la fin du Chapitre précédent, & comme saint Matthieu le dit avec un peu plus d'étenduë au Chapitre IV. 23. 24. revint sur le Lac de Génézareth, où étoit la ville de Capharnaüm. Peut-être même que ce qu'on lit ici, arriva prés de cette ville, où Simon Pierre avoit sa demeure ordinaire. (*a*) Etant donc sur le bord du Lac, & se trouvant pressé de la foule, qui accouroit de toutes parts pour l'entendre, & pour lui voir faire des miracles, il entra dans la nasselle de saint Pierre, qu'il avoit appellé à son service auparavant: (*b*) mais qui n'avoit pas entiérement renoncé à sa profession; & de-là il se mit à enseigner les troupes. L'histoire qui

(*a*) Comparez *Matt.* IX. 1. *Marc.* II. 1. & *Luc.* V. 1. 17.

(*b*) *Joan.* I. 41. II. 2. *Matt.* IV. 18. *Marc.* I. 16. 29. *Luc.* IV. 38.

Digitized by Google

5. *Et respondens Simon : dixit illi : Præceptor, per totam noctem laborantes, nihil cepimus : in verbo autem tuo laxabo rete.*

6. *Et cùm hoc fecissent, concluserunt piscium multitudinem copiosam : rumpebatur autem rete eorum.*

7. *Et annuerunt sociis, qui erant in alia navi ut venirent, & adjuvarent eos. Et venerunt, & impleverunt ambas naviculas, ita ut pœnè mergerentur.*

8. *Quod cùm videret Simon Petrus, procidit ad genua Jesu, dicens : Exi à me, quia homo peccator sum, Domine.*

5. Simon lui répondit : Maître, nous avons travaillé toute la nuit sans rien prendre : mais néanmoins je jetterai le filet sur vôtre parole.

6. L'ayant jetté, ils prirent une si grande quantité de poissons, que leur filet se rompoit.

7. Et ils firent signe à leurs compagnons, qui étoient dans une autre barque, de venir les aider. Ils y vinrent, & ils remplirent tellement les deux barques, qu'il s'en falloit peu qu'elles ne coulassent à fond.

8. Ce que Simon Pierre ayant vû, il se jetta aux pieds de JESUS, en disant : Seigneur, retirez-vous de moi ; parce que je suis un pécheur.

COMMENTAIRE.

est racontée ici, est différente de celle qu'on lit dans saint Matthieu, IV. 18. & suiv. & Marc, I. 16. Les circonstances en sont différentes. C'est ici la dernière vocation de saint Pierre. L'autre étoit la première : Car je ne compte pas pour une vocation proprement dite, ce qui est raconté dans saint Jean, I. 42. de saint André, qui amène son frere Simon à JESUS-CHRIST.

℣. 5. PRÆCEPTOR, PER TOTAM NOCTEM LABORANTES, &c. *Maître, nous avons travaillé toute la nuit sans rien prendre : mais néanmoins je jetterai le filet sur vôtre parole.* La nuit est le tems le plus propre pour la pêche. Pierre n'ayant rien pris de toute la nuit, ne songeoit plus qu'à se retirer, aprés avoir lavé ses filets. Cependant à la parole de JESUS-CHRIST, tout rempli de confiance, il jette de nouveau ses filets, & fait une pêche trés-abondante. JESUS-CHRIST vouloit lui faire comprendre que sans lui il ne pouvoit rien faire. La suite de l'histoire de saint Pierre fera voir qu'il avoit besoin de leçon sur cela, & que sa grande maladie étoit la présomption en ses propres forces.

℣. 7. ANNUERUNT. *Ils firent signe à leurs compagnons* ; apparemment parce qu'ils étoient trop éloignez, pour pouvoir les entendre commodément ; ou que le bruit de la foule qui étoit sur le bord, étoit trop grand : Car il paroît par le ℣. 4. que saint Pierre étoit allé *en haute mer*, pour jetter ses filets : *Duc in altum, & laxate retia vestra.* L'autre barque étoit demeurée prés du bord.

℣. 8. EXI A ME, DOMINE, QUIA HOMO PECCATOR SUM. *Seigneur, retirez-vous de moi, parce que je suis un pécheur* Pierre saisi d'étonnement, & de frayeur à la vûë de ce miracle, se juge indigne d'approcher

Digitized by Google

9. *Stupor enim circumdederat eum, & omnes qui cum illo erant, in captura piſcium, quam ceperant:*

10. *Similiter autem Jacobum, & Joannem, filios Zebedæi, qui erant ſocii Simonis. Et ait ad Simonem Jeſus: Noli timere: ex hoc jam homines eris capiens.*

11. *Et ſubductis ad terram navibus, relictis omnibus ſecuti ſunt eum.*

9. Car il étoit tout épouvanté, auſſi-bien que tous ceux qui étoient avec lui, de la pêche des poiſſons qu'ils avoient faite.

10. Jacque & Jean fils de Zébédée, qui étoient compagnons de Simon, étoient dans le même étonnement. Alors JESUS dit à Simon: Ne craignez point, vôtre emploi ſera déſormais de prendre des hommes.

11. Et ayant ramené leurs barques à bord, ils quittérent tout, & le ſuivirent.

COMMENTAIRE.

de la perſonne de JESUS-CHRIST. Il ſe jette à ſes pieds, & lui dit: Seigneur, retirez-vous de moi; je ne ſuis pas digne que vous demeuriez dans ma barque: *Admirabatur dona divina, & quo plus meruerat, hoc præſumebat minùs*, dit ſaint Ambroiſe. (*a*) C'eſt ainſi que le Centenier lui diſoit: (*b*) *Seigneur, je ne mérite point que vous entriez dans ma maiſon: mais dites ſeulement une parole, & mon ſerviteur ſera guéri.* C'eſt la diſpoſition où nous devons être, lorſque nous nous approchons de nôtre Dieu dans le Sacrement de ſon Corps. Euthyme, & Grotius croyent que ſaint Pierre dit à JESUS-CHRIST de ſe retirer de ſa barque, dans un eſprit de crainte, & de frayeur; de peur que Dieu ne le frappât à cauſe de ſon indignité: De même que la veuve de Sarepte ſe plaignoit que l'Homme de Dieu étoit venu dans ſa maiſon, pour renouveller devant Dieu le ſouvenir de ſes péchez: (*c*) *Ingreſſus es ad me, ut rememorarentur iniquitates meæ.* On a vû dans l'ancien Teſtament, que l'on craignoit les apparitions des Anges. S. Pierre aprés ce prodige ne douta plus que JESUS-CHRIST ne fût plus qu'un homme.

℣. 10. EX HOC JAM ERIS HOMINES CAPIENS. *Vôtre emploi ſera déſormais de prendre des hommes.* Le Grec (*d*) préſente un ſens remarquable. Il ne dit pas que ſaint Pierre prendra les hommes à la chaſſe, ou à la pêche, comme on prend les bêtes ſauvages, & les poiſſons, pour les faire mourir, & pour les manger; il ſignifie: *Vous les prendrez vivans;* comme on prend des hommes à la guerre, pour leur conſerver la vie; ou comme on prend des animaux, ou des poiſſons, pour les réſerver dans des viviers, ou dans des parcs. Vous ſerez un pêcheur d'hommes: mais vous leur conſerverez la vie; vous les tirerez d'un état d'erreur, de ténébres, de mort, pour les conduire dans la vérité, dans la lumiére, & dans la vie.

(*a*) *Ambroſ. Euthym. alii.*
(*b*) *Matt. VIII. 9.*
(*c*) *3. Reg. XVII. 18.*
(*d*) Ἀπὸ τῦ νῦν ἀνθρώπους ἔσῃ ζωγρῶν. *Grot. Heinſ Lud. de Dieu. Bing.*

Digitized by Google

12. *Et factum est, cùm esset in una civitatum, & ecce vir plenus leprâ, & videns Jesum, & procidens in faciem, rogavit eum, dicens: Domine, si vis, potes me mundare.*

13. *Et extendens manum, tetigit eum dicens: Volo: Mundare. Et confestim lepra discessit ab illo.*

14 *Et ipse præcepit illis ut nemini diceret: sed: Vade, ostende te Sacerdoti, & offer pro emundatione tua, sicut præcepit Moyses, in testimonium illis.*

15. *Perambulabat autem magis sermo de illo: & conveniebant turbæ multæ ut audirent, & curarentur ab infirmitatibus suis.*

12. Lorsque JESUS étoit en une certaine ville, un homme tout couvert de lépre l'ayant vû, se prosterna contre terre, & le prioit, en lui disant: Seigneur, si vous voulez, vous pouvez me guérir.

13. JESUS étendant la main, le toucha, & lui dit: Je le veux, soyez guéri; & sa lépre disparut au même instant.

14. JESUS lui commanda de n'en parler à personne: mais allez, *dit-il*, vous montrer au Prêtre, & offrez pour vôtre guérison ce que Moyse a ordonné, afin que cela leur serve de témoignage.

15. Cependant, comme sa réputation se répandoit de plus en plus, les peuples venoient en foule pour l'entendre, & pour être guéris de leurs maladies.

COMMENTAIRE.

℣. 11. RELICTIS OMNIBUS, SECUTI SUNT EUM. *Ils quittérent tout, & le servirent.* Jusqu'alors quoique JESUS-CHRIST les eût appellez à sa suite, ils n'avoient pas entiérement quitté leur métier, & ne s'étoient pas attachez pour toûjours à sa personne. Il ne paroît pas qu'ils l'ayent suivi dans cette premiére mission qu'il entreprit dans la Galilée. dont il est parlé à la fin du Chapitre précédent Mais pour cette fois, ils quittérent tout, & le suivirent, sans retourner ni à leur métier, ni à leur famille.

℣. 12. CUM ESSET IN UNA CIVITATUM. *Comme* JESUS *étoit en une certaine ville*, un Lépreux vint lui demander la santé. On ne sait quelle étoit cette ville. Saint Marc (*a*) nous dit expressément que la guérison du Paralytique racontée dans le même Chap. v. 18. arriva à Capharnaüm: Or saint Luc insinuë que la guérison du Lépreux se fit dans une autre ville. Si l'on dit que c'étoit à Capharnaüm, on doit l'entendre de la campagne, ou des environs de cette ville; car les Lépreux demeuroient au dehors, éloignez du commerce des hommes sains.

℣. 14. OSTENDE TE SACERDOTI. *Allez vous montrer au Prêtre, & offrez pour vôtre guérison ce que Moyse a ordonné.* Moyse (*b*) avoit ordonné que quand un Lépreux seroit guéri, il se présentât au Prêtre. Le Prêtre l'alloit joindre hors du camp, & examinoit s'il étoit véritablement guéri. Alors le Lépreux offroit deux oiseaux vivans, purs, & dont on

(*a*) *Matt.* IX. 1. *Marc.* III. 1.

(*b*) *Levit.* XIV. 2. 3. 4.

Digitized by Google

16. *Ipſe autem ſecedebat in deſertum, & orabat.*

17. *Et factum eſt in una dierum, & ipſe ſedebat docens. Et erant Phariſæi ſedentes, & Legis Doctores, qui venerant ex omni caſtello Galilæa, & Judæa, & Jeruſalem; & virtus Domini erat ad ſanandum eos.*

18. *Et ecce viri portantes in lecto hominem, qui erat paralyticus: & quærebant eum inferre, & ponere ante eum.*

16. Mais il ſe retiroit dans le déſert, & il y prioit.

17. Un jour, comme il enſeignoit, étant aſſis, & que des Phariſiens, & des Docteurs de la Loi, qui étoient venus de tous les villages de la Galilée, du pays de Judée, & de la ville de Jéruſalem, étoient aſſis *prés de lui*, la vertu du Seigneur agiſſoit pour la guériſon des malades:

18. Et quelques perſonnes portant ſur un lit un homme qui étoit paralytique, cherchoient le moyen de le faire entrer *dans la maiſon*, & de le préſenter devant lui.

COMMENTAIRE.

pût manger. On immoloit un des ces oiſeaux ſur un vaſe d'argile plein d'eau; puis on plongeoit l'autre oiſeau, qui étoit vivant, dans l'eau mêlée de ſang; & on le laiſſoit aller en liberté. On jettoit par aſperſion de cette eau, & de ce ſang ſur le Lépreux; & alors il pouvoit entrer dans la ville. Mais il ne lui étoit pas permis d'entrer dans ſa maiſon, que ſept jours aprés. Il commençoit donc en arrivant, par raſer tous les poils de ſon corps. Il réïteroit la même cérémonie au bout des ſept jours; il lavoit tout ſon corps, & ſes habits dans l'eau: Enfin il ſe préſentoit au Prêtre à la porte du Tabernacle, avec deux agneaux, & une brebis, trois meſures de farine mêlée avec de l'huile; & ſéparément une meſure d'huile. Le tout étoit offert au Seigneur. On immoloit un de ces agneaux en ſacrifice pour le péché. L'autre étoit offert en holocauſte. Le Prêtre touchoit les extrémitez de l'oreille droite, du pouce droit, & de l'orteüil droit du Lépreux, avec le ſang de la victime, & l'huile qu'il avoit offerte. Aprés quoi le Lépreux étoit reçû dans le commerce des autres hommes, comme auparavant.

Voilà ce que JESUS-CHRIST ordonnoit à celui qu'il guérit. Premiérement, qu'il ſe fît voir au Prêtre, afin qu'il le déclarât nettoyé, & guéri. Secondement, qu'il offrît les ſacrifices, & offrandes commandées. 3°. Qu'il fît cela *in teſtimonium illis*; (a) afin que cela leur ſervît de temoignage de mon attachement à la Loi, & de vôtre parfaite guériſon; & par conſéquent, de la vérité du miracle que je viens d'opérer. JESUS prévoyoit les calomnies que les Phariſiens, & les Prêtres devoient un jour inventer contre lui.

(a) Pluſieurs Manuſcrits liſent: *In teſtimonium vobis*, pour vous ſervir de témoignage. ἐις μαρτύριον τοῦτο ὑμῖν. C'eſt ainſi que liſoient Marcion dans S. Epiph. & Tertull.

Digitized by Google

19. *Et non invenientes qua parte illum inferrent pra turba, ascenderunt supra tectum, & per tegulas summiserunt eum cum lecto in medium ante Jesum.*

19. Mais ne trouvant point par où le faire entrer, à cause de la foule du peuple, ils montérent sur le haut de la maison, d'où ils le descendirent par les tuiles, avec le lit où il étoit : *& le mirent* au milieu de la place devant JESUS;

20. *Quorum fidem ut vidit, dixit : Homo, remittuntur tibi peccata tua.*

20. Lequel voyant leur foi, dit au malade: Mon ami, vos péchez vous sont remis.

21. *Et cœperunt cogitare Scriba, & Pharisæi, dicentes : Quis est hic, qui loquitur blasphemias? Quis potest dimittere peccata, nisi solus Deus?*

21. Alors les Docteurs de la Loi, & les Pharisiens dirent en eux-mêmes : qui est celui-ci qui blasphême de la sorte? Qui peut remettre les péchez que Dieu seul?

22. *Ut cognovit autem Jesus cogitationes eorum, respondens dixit ad illos : Quid cogitatis in cordibus vestris?*

22. Mais JESUS connoissant leurs pensées, leur dit : A quoi pensez-vous dans vos cœurs?

23. *Quid est facilius dicere : Dimittuntur tibi peccata; an dicere : Surge, & ambula?*

23. Lequel est le plus aisé, ou de dire : Vos péchez vous sont remis, ou de dire : Levez-vous, & marchez?

24. *Ut autem sciatis quia Filius Hominis habet potestatem in terra dimittendi peccata, ait paralytico, tibi dico : Surge, tolle lectum tuum, & vade in domum tuam.*

24. Or afin que vous sachiez que le Fils de l'Homme a sur la terre le pouvoir de remettre les péchez: Levez-vous, je vous le commande, dit-il au paralytique, emportez vôtre lit, & vous en allez en vôtre maison.

25. *Et confestim consurgens coram illis, tulit lectum, in quo jacebat : & abiit in domum suam, magnificans Deum.*

25. Il se leva au même instant en leur présence : & emportant le lit où il étoit couché, il s'en retourna en sa maison, rendant gloire à Dieu.

COMMENTAIRE.

℣. 19. ASCENDERUNT SUPER TECTUM, ET PER TEGULAS SUMMISERUNT. *Ils montérent sur le haut de la maison, d'où ils descendirent le Paralytique par les tuiles.* On a déja remarqué plus d'une fois que dans la Palestine les toits sont en platte-forme. Les tuiles dont il est parlé ici, ne sont pas un toit couvert de tuiles à la maniére de ces pays-ci ; c'est un pavé de brique qui couvre la maison. Au milieu de la platte-forme il y avoit une ouverture couverte d'une porte, que l'on ouvroit, pour donner du jour, & de l'air à la sale de dessous. C'est par cette ouverture qu'ils descendirent le Paralytique. Mais ils furent apparemment obligez d'arracher quelques tuiles, ou briques, pour le faire passer plus commodément avec son lit. C'est ce que saint Luc veut marquer, en disant qu'on le descendit par les tuiles : *Per tegulas summiserunt eum.* Voyez ce qui a été dit sur saint Marc, II. 4. 5.

℣. 20. REMITTUNTUR TIBI PECCATA TUA. *Vos péchez vous sont remis.* Il semble supposer que sa maladie étoit une suite de son péché.

Digitized by Google

26. *Et ſtupor apprehendit omnes, & magnificabant Deum. Et repleti ſunt timore, dicentes: Quia vidimus mirabilia hodie.*

27. *Et poſt hæc exiit, & vidit publicanum nomine Levi, ſedentem ad Telonium, & ait illi: ſequere me.*

28. *Et relictis omnibus, ſurgens ſecutus eſt eum.*

29. *Et fecit ei convivium magnum Levi in domo ſua: & erat turba multa publicanorum, & aliorum, qui cum illis erant diſcumbentes.*

30. *Et murmurabant Phariſæi, & Scribæ eorum, dicentes ad Diſcipulos ejus: Quare cum publicanis, & peccatoribus manducatis, & bibitis?*

31. *Et reſpondens Jeſus, dixit ad illos: Non egent qui ſani ſunt medico, ſed qui malè habent.*

32. *Non veni vocare juſtos, ſed peccatores ad pœnitentiam.*

26. Ils furent tous remplis d'un extrême étonnement, & ils rendoient gloire à Dieu. Et dans la frayeur dont ils étoient ſaiſis, ils diſoient: Nous avons vû aujourd'hui des choſes prodigieuſes.

27. Aprés cela JESUS étant ſorti, vit un publicain nommé Lévi, aſſis au bureau des impôts, & il lui dit: Suivez-moi.

28. Et lui quittant tout, ſe leva, & le ſuivit.

29. Lévi lui fit enſuite un grand feſtin dans ſa maiſon, où il ſe trouva un grand nombre de publicains, & d'autres, qui étoient à table avec eux.

30. Mais les Phariſiens & les Docteurs des Juifs *en* murmuroient, & diſoient aux Diſciples de JESUS: Pourquoi eſt-ce que vous mangez, & bûvez avec des publicains, & des gens de mauvaiſe vie?

31. Et JESUS prenant la parole, leur dit: Ce ne ſont pas les ſains, mais les malades, qui ont beſoin de médecin.

32. Je ſuis venu pour appeller, non les juſtes, mais les pécheurs à la pénitence.

COMMENTAIRE.

On peut conſulter ſur ce verſet, & ſur les ſuivans nôtre Commentaire ſur ſaint Matth. IX. 2. 3. 4. 5.

℣. 27. VIDIT PUBLICANUM NOMINE LEVI. JESUS *vit un Publicain, nommé Lévi, aſſis au bureau des impôts.* On a vû dans la Préface ſur ſaint Matthieu l'opinion de quelques Interprétes, qui veulent que Lévi, & ſaint Matthieu ſoient deux perſonnes toutes différentes. Nous avons réfuté ce ſentiment, & nous ſommes perſuadez que ſaint Matthieu eſt le même que Lévi. Il n'étoit point extraordinaire dans ce pays-là d'avoir deux noms. La plûpart outre leur nom Hébreu, avoient encore un nom Grec, ou Romain, ſous lequel ils étoient plus particuliérement connus parmi les Grecs, & les Romains.

℣. 30. SCRIBÆ EORUM. *Les Docteurs des Juifs.* Les Docteurs du peuple. Ceux qui ſe trouvérent dans la compagnie, lorſque JESUS appella Lévi, & qu'il entra chez lui pour y manger.

QUARE CUM PUBLICANIS, ET PECCATORIBUS MANDUCATIS? *Pourquoi eſt-ce que vous mangez avec des Publicains?* Les Phariſiens & ceux d'entre les Juifs qui ſe piquoient d'une plus grande exactitude, & d'une plus grande pureté, ne mangeoient point avec des gens d'une

Digitized by Google

33. *At illi dixerunt ad eum : Quare discipuli Joannis jejunant frequenter, & obsecrationes faciunt ; similiter, & Pharisæorum : tui autem edunt, & bibunt ?*

33. Alors ils lui dirent : Pourquoi les Disciples de Jean, aussi-bien que ceux des Pharisiens, font-ils souvent des jeûnes, & des priéres, & que les vôtres mangent, & boivent.

34. *Quibus ipse ait : Numquid potestis filios sponsi, dum cum illis est sponsus, facere jejunare ?*

34. Il leur répondit : Pouvez-vous faire jeûner les amis de l'Epoux, tandis que l'Epoux est avec eux ?

35. *Venient autem dies : cùm ablatus fuerit ab illis sponsus, tunc jejunabunt in illis diebus.*

35. Mais il viendra un tems que l'Epoux leur sera ôté, & alors ils jeûneront.

36. *Dicebat autem, & similitudinem ad illos : Quia nemo commissuram à novo vestimento immittit in vestimentum vetus : alioquin, & novum rumpit, & veteri non convenit commissura à novo.*

36. Il leur proposa aussi cette comparaison : Personne ne met une piéce de drap neuf à un vieux vêtement ; car si on le fait, le neuf déchire *le vieux*, & cette piéce de drap neuf ne convient point au vieux vêtement.

COMMENTAIRE.

d'une profession décriée, & odieuse. Voyez ce qu'on a dit sur S. Matth. IX. 11. Marc, II. 16.

℣. 34. NUMQUID POTESTIS FILIOS SPONSI, &c. *Pouvez-vous faire jeûner les amis de l'époux*, ou *les gens de la nôce* ; à la lettre, (*a*) *les enfans de la chambre*, ou *du lit nuptial*. On dit que c'étoient des jeunes gens qui accompagnoient l'époux pendant la cérémonie de la nôce, & qui le conduisoient dans la chambre nuptiale ; ou même qui gardoient la porte de cette chambre, & qui y entroient ensuite, pour reconnoître les marques de la virginité, dont il est parlé dans le Deutéronome. (*b*) Rien ne convenoit moins à ces sortes de personnes, que le jeûne, sur-tout durant le tems des nôces.

℣. 35. TUNC JEJUNABUNT. *Ils jeûneront quand l'époux leur sera ôté.* Les Apôtres furent exposez à une infinité de travaux, de persécutions, de privations, aprés la mort, & la résurrection du Sauveur. Pendant sa vie, il ne les obligea point à des jeûnes de surérogation ; il se contenta qu'ils observassent ceux qui étoient communs à tout le peuple. Depuis sa mort, nous ne voyons pas non plus qu'ils ayent surchargez leurs Disciples de jeûnes, & d'austéritez. Mais leur vie étoit un jeûne, & une privation continuelle de toutes sortes de commoditez ; (*c*) & dés les premiers siécles, l'on connoît de jeûnes établis dans l'Eglise, & de trés gran-

(*a*) Μὴ δύνασθε τοὺς υἱοὺς τοῦ νυμφῶνος, ἐν ᾧ ὁ νυμφίος μετ' αὐτῶν ἐστι, ποιῆσαι νηστεύειν. *Ita & Matt.* IX. 15. *Marc.* II. 19.

(*b*) *Vide Deut.* XXII. 17. *Pollux. apud Grot. in Matt* IX. 15.

(*c*) *Vide* 2. *Cor.* VI. 5. *Act.* XIII. 2. 3.

Digitized by Google

37. *Et nemo mittit vinum novum in utres veteres : alioquin rumpet vinum novum utres, & ipsum effundetur, & utres peribunt.*

37. Et l'on ne met point non plus le vin nouveau dans de vieux vaisseaux ; parce que, si on le fait, le vin nouveau rompra ses vaisseaux ; le vin sera répandu, & les vaisseaux se perdront.

38. *Sed vinum novum in utres novos mittendum est, & utraque conservantur.*

38. Mais il faut mettre le vin nouveau dans des vaisseaux neufs, & ainsi tout se conserve.

39. *Et nemo bibens vetus, statim vult novum, dicit enim : Vetus melius est.*

39. Et il n'y a personne, qui buvant du vin vieux, veüille aussi-tôt du nouveau ; parce qu'il dit : Le vieux est meilleur.

COMMENTAIRE.

des austéritez pratiquées dans tous les siécles, par les plus saints, & les plus zélez personnages du Christianisme.

℣. 36. NEMO COMMISSURAM, &c. *Personne ne met une piéce de drap neuf à un vieux vêtement.* Cette similitude, & celle du vin nouveau, qu'on ne met pas dans de vieux vaisseaux, qu'on lit dans le verset suivant, montrent que les Disciples de JESUS-CHRIST n'étoient point encore assez forts pour porter, & pour pratiquer toute la perfection de sa Doctrine. Il devoit les renouveller, & les fortifier par le Saint Esprit au jour de la Pentecôte ; & par-là les rendre capables de tout oser, & de tout entreprendre pour sa gloire. Il semble aussi qu'il vouloit leur faire voir l'incompatibilité de la Loi ancienne, & de la nouvelle. Celle-ci est le vin nouveau ; celle-là est le vin vieux.

℣. 39. NEMO BIBENS VETUS, STATIM VULT NOVUM. *Il n'y a personne qui buvant du vin vieux, veüille aussi-tôt du nouveau ; parce qu'il dit : Le vieux est meilleur.* Cette parabole est claire. Le vin vieux généralement parlant, vaut mieux que le nouveau. Il est plus doux, plus agréable, moins acre, moins fumeux ; & on ne quitte pas aisément le vieux pour le nouveau. Le goût est choqué par l'acrimonie, & le montant du nouveau, quand il est accoutumé à la douceur du vieux. Le Sauveur vouloit marquer par-là que ses Disciples étant accoutumez à une vie commune, & populaire, ne pouvoient pas tout d'un coup passer aux austéritez, & aux jeûnes que les Pharisiens pratiquoient, & ausquels ils étoient habituez de longue main. (*a*) D'autres (*b*) croyent que JESUS-CHRIST veut dire aux Pharisiens qu'étant attachez superstitieusement aux pratiques du Judaïsme, ils ne pouvoient tout d'un coup goûter les maximes de la Loi nouvelle : Qu'il falloit se défaire petit-à-petit de l'esprit du

(*a*) *Ita Grot. Brug. Theophylact. Euthym. Maldon. ad Matth.* IX. 16. *& Chrysostom. hic. in Catena.*

(*b*) *Vide Tertull. lib.* 3. *& 4. contra Marcion.*

Digitized by Google

Judaïſme, pour entrer dans les maximes qu'il enſeignoit à ſes Diſciples.

CHAPITRE VI.

JESUS juſtifie ſes Apôtres qui cüeilloient des épis le jour du ſabbat. Guériſon d'une main retirée. Il choiſit ſes Apôtres. Sermon qu'il leur fait au pied de la montagne, où il jette les fondemens de toute la Loi nouvelle.

℣. 1. *Factum eſt autem in ſabbato ſecundo-primo, cùm tranſiret per ſata, vellebant diſcipuli ejus ſpicas, & manducabant confricantes manibus.*

℣. 1. UN jour de ſabbat, *appellé* le ſecond-premier, comme JESUS paſſoit le long des bleds, ſes Diſciples ſe mirent à rompre des épis, & les froiſſant dans leurs mains, ils en mangeoient.

COMMENTAIRE.

℣. 1. FACTUM EST IN SABBATO SECUNDO-PRIMO. *Un jour de Sabbat, appellé le ſecond-premier.* Il y a bien des ſentimens divers ſur ce *Sabbat ſecond-premier*: Les uns (*a*) ont crû qu'il ſignifioit le ſecond jour des Azymes; d'autres, (*b*) que c'étoit le dernier jour des Azymes, ou le 21. de Niſan, qui étoit un jour ſolemnel ſelon la Loi, (*c*) auſſi-bien que le quinziéme jour du même mois, qui étoit le premier Sabbat, à l'égard duquel le 21. étoit le ſecond. D'autres, (*d*) que c'étoit le jour de la Pentecôte. Pâque étoit le premier Sabbat; la Pentecôte le ſecond, & la Fête des Tabernacles le troiſiéme. M. le Moine dit que les Juifs avoient deux *grands* Sabbats; le premier, au commencement de l'année civile, au mois de Tizri; & le ſecond, au commencement de l'année ſacrée, au mois de Niſan. Le premier étoit appellé *le premier grand Sabbat*; & l'autre, *le ſecond grand Sabbat.*

Joſeph Scaliger (*e*) a montré que les jours de Sabbat depuis Pâque, juſqu'à la Pentecôte, ſe comptoient du ſecond jour des Azymes; en ſorte

(*a*) *Iſidor. Peluſ. lib. 3. ep. 110. Euthym. apud D. Thom.*

(*b*) *Epiphan. hæreſ. 51. n. 31. quæ eſt alogorum. Oſiand. in not. ad Harmon. Evang. Vatab. Piſc. Druſ Bez.*

(*c*) *Levit. XXIII. 7. 8.*

(*d*) *Maldon. Itn & Mercator.*

(*e*) *Joſ. Scalig. l. 6. de Emend. temp. Caſaub. Exercit. 3. in Bar. Ligfoot in Luc. Le Clerc hic.*

Digitized by Google

que le premier Sabbat s'appelloit *premier aprés le ſecond jour des Azymes*, ou *ſecond-premier*. C'eſt celui dont il s'agit ici. Le ſuivant s'appelloit *ſecond* aprés le ſecond jour des Azymes, ou *ſecond-ſecond*; le troiſiéme de ſuite, *troiſiéme-ſecond*, ou *ſecond-troiſiéme*; le quatriéme, *ſecond-quatriéme*: Et ainſi des autres, juſqu'au ſeptiéme, qui étoit avant le jour de la Pentecôte, laquelle ſe célébroit cinquante jours aprés ce ſecond jour des Azymes.

M. Toynard (*a*) montre par les Livres des Juifs, (*b*) que le Sabbat d'avant Pâque étoit appellé par les Juifs, *le grand Sabbat*; parce que ce jour-là les Hébreux prenoient un agneau, (*c*) qu'ils deſtinoient à être immolé à cinq jours de-là, le 14. au ſoir, & à être mangé le 15. ou la nuit de la Pâque, ou du paſſage du Seigneur. Le Sabbat qui ſuivoit ce premier, étoit appellé *ſecond-premier*, ou le ſecond qui ſuivoit le premier; le premier qui arrivoit aprés le grand Sabbat. Ce ſentiment revient à celui de Joſeph Scaliger, quoiqu'il ſoit appuyé ſur un autre fondement. Auſſi M. Toynard en revient enfin à l'opinion, & aux raiſons de Scaliger; & c'eſt celui qui nous paroît le mieux fondé. Tout s'explique aiſément ſuivant ce ſyſtême. La moiſſon des orges étoit commencée. Ce grain étoit mûr. Les Diſciples pûrent en arracher quelques épis, & les froiſſer dans leurs mains, pour en manger.

Cloppenburg (*d*) croit que le *Sabbat premier-ſecond* étoit le premier du mois de Niſan. Mais alors la moiſſon des orges n'étoit pas mûre, & les prémices n'en avoient pas encore été préſentées au Seigneur. Les Scribes qui reprenoient les Apôtres de violer la Religion du Sabbat, n'auroient pas manqué auſſi de les accuſer de ſacrilége, en portant la main à des moiſſons, qui n'étoient pas ſanctifiées par l'oblation de l'omer au Seigneur. (*e*)

Grotius (*f*) reconnoît trois grands Sabbats parmi les Juifs. Le premier étoit celui qui précédoit immédiatement la Fête de Pâque. Le ſecond étoit celui de la Pentecôte; & le troiſiéme celui de la Fête des Tabernacles. Celui de la Pâque étoit nommé ſimplement premier, ou *premier-premier*; celui de la Pentecôte, *ſecond-premier*, ou ſecond des premiers; & celui de la Fête des Tabernacles, *troiſiéme des premiers*. Joſeph (*g*) parle de ce dernier, comme d'un Sabbat des plus ſolemnels. Mais cela ne prouve pas la conjecture de Grotius.

Louis de Dieu veut que le *Sabbat ſecond-premier* ſoit celui qui ſe ren-

(*a*) *Toynard. Harmon. p.* 27. *& not. p.* 146.
(*b*) *Arbab. Turim, tom.* 1. *Orach. Chaïm. p.* 295.
(*c*) *Exod.* XII. 3.
(*d*) *Cloppenburg. ep. ad Lud. Cappell.*
(*e*) *Levit.* XXIV. 14.
(*f*) *Grot. hic. Ita & Hamm.*
(*g*) *Joſeph. de Bello, lib.* 2. *cap.* 37. Μάλιστα δὲ ἑορτάζουσιν ἐν τῇ σκηνοπηγίᾳ τὸν τελευταῖον.

2. *Quidam autem Phariſæorum dicebant illis : Quid facitis quod non licet in ſabbatis ?*

3. *Et reſpondens Jeſus ad eos, dixit : Nec hoc legiſtis quod fecit David, cùm eſuriſſet ipſe, & qui cum illo erant :*

4. *Quomodo intravit in domum Dei, & panes propoſitionis ſumpſit, & manducavit, & dedit his qui cum ipſo erant : quos non licet manducare niſi tantùm Sacerdotibus ?*

2. Alors quelques-uns des Phariſiens leur dirent : Pourquoi faites-vous ce qu'il n'eſt point permis de faire aux jours de ſabbat ?

3. JESUS prenant la parole, leur dit : N'avez-vous donc pas lû ce que fit David, lorſque lui & ceux qui l'accompagnoient furent preſſez de la faim :

4. Comment il entra dans la maiſon de Dieu, & prit les pains de propoſition, en mangea, & donna à ceux qui étoient avec lui ; quoiqu'il n'y ait que les Prêtres ſeuls à qui il ſoit permis d'en manger ?

COMMENTAIRE.

contre dans l'octave de Pâque. Le premier Sabbat, eſt le quinziéme de Niſan ; le ſecond-premier, eſt le Sabbat qui eſt dans l'octave, & le troiſiéme Sabbat, le ſeptiéme jour, ou l'octave de la Fete. On ſait que le nom de *Sabbat*, ſe donne à toutes les Fêtes des Juifs. M. Petit (*a*) veut attirer à ce ſentiment, qu'il ſoutient, ſaint Epiphane qui s'explique d'une maniére aſſez obſcure, & qui ſemble plûtôt dire que le Sabbat ſecond-premier, étoit le dernier jour de la Fête de Pâque, ou le 21. de Niſan.

Un nouveau Critique croit que le *Sabbat ſecond-premier*, étoit le premier Sabbat du mois Adar, qui s'intercaloit cette année, comme ſi l'on diſoit, *le premier Sabbat du ſecond Adar* ; car c'eſt ainſi qu'on nommoit ce mois intercalaire, parce qu'il y en avoit un autre de même nom, qui étoit le premier Adar. Ce ne ſeroit jamais fait de rapporter toutes les conjectures que l'on a propoſées ſur cet endroit. Saint Jérôme (*b*) nous apprend que c'eſt à l'occaſion de ce paſſage, que ſaint Grégoire de Nazianze lui dit un bon mot, qui a été ſouvent répété. Saint Jérôme lui demandoit qu'il lui expliquât ce que vouloit dire le Sabbat ſecond-premier ; ſaint Grégoire de Nazianze lui promit de le faire : mais au Sermon, & devant le peuple, afin que parmi les acclamations des auditeurs, il fut obligé d'applaudir avec les autres, & de faire ſemblant d'admirer ce qu'il n'entendroit pas ; de peur qu'on ne le fit paſſer pour un inſenſé, s'il ne faiſoit comme les autres.

℣. 2. QUID FACITIS QUOD NON LICET SABBATIS ? *Pourquoi faites-vous ce qu'il n'eſt pas permis de faire le jour du Sabbat ?* Il n'étoit pas permis ni d'arracher *des épis* ; c'etoit une eſpéce de moiſſon ; ni de les

(*a*) *Petit. Var. lect.* 19.

(*b*) *Hieronym. nov. edit. ep.* 34. *ad Nepotian. de vita Clericorum. Docebo te, inquit, ſuper hac re in Eccleſia, in qua mihi omni populo acclamante, cogêris invitus ſcire quod neſcis, aut certè ſi ſolus tacueris, ſolus ab omnibus ſtultitia condemnaberis.*

5. *Et dicebat illis : quia Dominus est Filius Hominis, etiam sabbati.*

6. *Factum est autem, & in alio sabbato, ut intraret in synagogam, & doceret. Et erat ibi homo, & manus ejus dextra erat arida.*

5. Et il ajoûta : Le Fils de l'Homme est maître du sabbat même.

6. Une autre fois, étant encore entré dans la synagogue un jour du sabbat, il enseignoit : & il y avoit là un homme dont la main droite étoit desséchée,

COMMENTAIRE.

froisser ; c'étoit une espece de travail. Voyez ce qu'on a dit sur S. Matthieu, XII. 1. &c.

℣. 4. INTRAVIT IN DOMUM DEI. *Il entra dans la maison de Dieu ;* dans le Tabernacle qui étoit alors à Nobé. C'étoit une espéce de tente couverte de peaux par-dessus, & de tapis précieux par-dessous, & soutenuë par des ais de bois de Séthim. Autour de cette tente, il y avoit un assez grand contour environné aussi de voiles, soutenu d'espace en espace par des colomnes.

PANES PROPOSITIONIS SUMPSIT. *Il prit les pains de propositions.* On offroit chaque jour de Sabbat douze pains sur une table d'or posée dans le Saint ; (*a*) & en même-tems on ôtoit ceux qui y avoient été mis le jour de Sabbat précédent. Ces pains sont appellez *pains de proposition ;* en Hébreu, *pains de la face ;* parce qu'ils étoient servis devant le Seigneur, & sur sa table. Ils étoient sacrez, & nul autre que les Prêtres n'avoit droit d'en manger : (*b*) Toutefois David reçut du grand Prêtre ceux qui avoient été ôtez de dessus la table d'or le Samedi précédent, & ne feignit pas d'en manger avec ses gens, dans le cas de nécessité. (*c*)

℣. 5. DOMINUS EST FILIUS HOMINIS ETIAM SABBATI. *Le Fils de l'homme est maître du Sabbat même.* Il peut dispenser qui il veut de l'observance du Sabbat. Voyez saint Matthieu XII. 8. Quelques anciens Manuscrits ajoûtent en cet endroit ces paroles : (*d*) *En ce jour-là* JESUS *ayant vû un homme qui travailloit le jour du Sabbat, il lui dit : mon ami, si tu sais ce que tu fais, tu es bienheureux : mais si tu ne le sais pas, tu es maudit, & transgresseur de la Loi.* Grotius conjecture que cela a été ajouté par les Marcionites : Mais M. Mille aime mieux croire qu'il vient des Nazaréens, & de l'Evangile des Hebreux ; & que celui à qui JESUS parloit, travailloit à relever une bête tombée dans une fosse. Il lui dit : Si tu crois pouvoir faire ce que tu fais, tu as raison ; car en effet ce n'est pas l'es-

---

(*a*) *Exod.* XXV. 30. *Levit.* XXIV 5.

(*b*) *Exod.* XXV. 30. XXIX. 33. *Levit* VIII. 31. XXIV 6. 9.

(*c*) 1. *Reg.* XXI. 5.

(*d*) *Cantab. G. L. Steph. β. duo Codd. Mss. Janii.* Τῇ αὐτῇ ἡμέρᾳ θεασάμενός τινα ἐργαζόμενον τῷ σαββάτῳ, εἶπεν αὐτῷ, ὦ ἄνθρωπε, εἰ μὲν οἶδας τί ποιεῖς, μακάριος εἶ. Εἰ δὲ μὴ οἶδας, ἐπικαταράτου καὶ παραβάτης εἶ τοῦ νόμου.

Digitized by Google

7. *Observabant autem Scribæ, & Pharisæi, si in sabbato curaret: ut invenirent unde accusarent eum.*

8. *Ipse verò sciebat cogitationes eorum: & ait homini qui habebat manum aridam: Surge, & sta in medium. Et surgens stetit:*

9. *Ait autem ad illos Jesus: Interrogo vos, si licet sabbatis benefacere, an malè; animam salvam facere, an perdere?*

10. *Et circumspectis omnibus dixit homini: Extende manum tuam. Et extendit: & restituta est manus ejus.*

11. *Ipsi autem repleti sunt insipientiâ, & colloquebantur ad invicem, quidnam facerent Jesu.*

12. *Factum est autem in illis diebus, exiit in montem orare, & erat pernoctans in oratione Dei.*

7. Et les Docteurs de la Loi, & les Pharisiens l'observoient, pour voir s'il le guériroit le jour du sabbat, afin d'avoir sujet de l'accuser:

8. Mais comme il connoissoit leurs pensées, il dit à cet homme qui avoit la main desséchée: Levez-vous, tenez-vous là au milieu. Et se levant, il se tint debout.

9. Puis JESUS leur dit: J'ai une question à vous faire: Est-il permis aux jours de sabbat de faire du bien, ou du mal: de sauver la vie, ou de l'ôter?

10. Et les ayant tous regardez, il dit à cet homme: Etendez vôtre main. Il l'étendit: & elle devint saine comme l'autre.

11. Ce qui les remplit de fureur; & ils s'entretenoient ensemble de ce qu'ils pourroient faire contre JESUS.

12. En ce tems-là, JESUS s'en étant allé sur une montagne pour prier, il y passa toute la nuit en oraison.

COMMENTAIRE.

prit de la Loi de condamner ces sortes d'actions; mais si tu crois mal-faire, tu es maudit & violateur du Sabbat.

℣. 6. MANUS EJUS DEXTRA ERAT ARIDA. *Dont la main droite étoit desséchée.* Voyez S. Matth. XII. 10.

℣. 9. SI LICET SABBATIS BENEFACERE, AN MALE. *Est-il permis au jour du Sabbat de faire du bien, ou du mal?* Les Juifs défendent de panser un blessé, & de mettre une emplâtre le jour du Sabbat; à moins qu'il n'y ait danger de mort pour le malade. (*a*) Nôtre Sauveur ne regarde pas cela comme un mal; mais comme une action loüable, & permise. Voyez S. Matth. XII. 10.

℣. 12. ERAT PERNOCTANS IN ORATIONE DEI. *Il y passa toute la nuit en oraison.* Ou; Il passa la nuit dans une priére trés-ardente. *Oratio Dei*, peut marquer une priere longue, vive, ardente. Quelques-uns (*b*) traduisent: (*c*) *Il passa la nuit dans une Synagogue* de Dieu; dans un lieu de priére consacré au Seigneur. Mais on voit par saint Marc, (*d*) que JESUS-CHRIST passa la mer de Génézareth, & se retira sur une montagne déserte.

(*a*) *Tanchuma, fol. 5. & 8. apud Druf.*
(*b*) *Druf. Medus, Hamm.*
(*c*) *Vide Marc. II. 7. 9. 11.*
(*d*) Ἦν διανυκτερεύων ἐν τῇ προσευχῇ τοῦ Θεοῦ.

Digitized by Google

13. *Et cùm dies factus esset, vocavit Discipulos suos: & elegit duodecim ex ipsis, quos & Apostolos nominavit.*

14. *Simonem quem cognominavit Petrum, & Andream fratrem ejus, Jacobum, & Joannem, Philippum, & Bartholomæum,*

15. *Matthæum, & Thomam, Jacobum Alphæi, & Simonem, qui vocatur Zelotes,*

16. *Et Judam Jacobi, & Judam Iscariotem, qui fuit proditor.*

13. Et quand il fut jour, il appella ses Disciples, & en choisit douze d'entr'eux, qu'il nomma Apôtres:

14. Simon, auquel il donna le nom de Pierre, & André son frere, Jacques, & Jean, Philippe, & Barthélemi,

15. Matthieu, & Thomas, Jacques fils d'Alphée, & Simon, appellé le Zélé,

16. Judas frere de Jacques, & Judas Iscariote, qui fut celui qui le trahit.

COMMENTAIRE.

℣. 13. QUOS ET APOSTOLOS NOMINAVIT. *Il en choisit douze d'entre eux, qu'il nomma Apôtres*: Les Juifs nommoient *Apôtres*, ou Envoyez, ceux qui étoient députez pour faire le recouvrement des sommes que l'on levoit pour le Temple, ou de celles qui se donnoient aux Patriarches; ou enfin ceux qui étoient envoyez pour lever les décimes, (*a*) ou pour d'autres causes importantes; comme lorsque saint Paul fut envoyé à Damas, pour rechercher les Disciples de JESUS-CHRIST. Ces sortes de gens n'alloient point sans Lettres de créance, ou sans Procurations de la part des Chefs de la Synagogue qui les députoient. (*b*) Les Apôtres de JESUS-CHRIST étoient des Députez d'un autre genre. Le Sauveur déclare qu'il les envoye, comme son Pere l'a envoyé lui-même; (*c*) & ailleurs, que quiconque reçoit ses Apôtres, le reçoit. (*d*) Il leur donne pouvoir de remettre, & de retenir les péchez; de lier, & de délier; (*e*) de guérir les malades, de prêcher, de baptiser en son nom, (*f*) pour obtenir la rémission des péchez. Enfin il les établit ses vicegérens, les ministres de ses volontez, & les dépositaires de son autorité; & il leur promet de les faire asseoir dans son jugement sur des trônes, pour juger les douze Tribus d'Israël. (*g*)

℣. 15. JACOBUM ALPHEI. *Jacques fils d'Alphée*, est surnommé *le Mineur*, premier Evêque de Jérusalem, & Auteur de l'Epître Canonique que nous avons sous le nom de saint Jacques. Voyez Matt. x. 3.

SIMONEM, QUI VOCATUR ZELOTES. *Simon, surnommé le Zélé.* Saint Matthieu (*h*) lui donne le surnom de *Cananéen*: mais en Hébreu *Kanani* peut marquer un Cananéen, ou un homme zélé. Saint Luc nous

(*a*) *Vide Hammond. hic.*
(*b*) *Act.* IX. 2.
(*c*) *Joan* XX. 21.
(*d*) *Matt.* X. 14.
(*e*) *Matt.* XVI. 19. *Joan.* XX. 23.
(*f*) *Matt.* XVIII. 19. 20.
(*g*) *Matt.* XIX. 28.
(*h*) *Matt.* X. 4.

détermine

Digitized by Google

17. *Et descendens cum illis, stetit in loco campestri, & turba Discipulorum ejus, & multitudo copiosa plebis ab omni Judæa, & Jerusalem, & maritima, & Tyri, & Sidonis.*

18. *Qui venerant ut audirent eum; & sanarentur à langoribus suis. Et qui vexabantur à spiritibus immundis, curabantur.*

19. *Et omnis turba quærebat eum tangere: quia virtus de illo exibat, & sanabat omnes.*

20. *Et ipse elevatis oculis in Discipulos suos, dicebat: Beati pauperes, quia vestrum est Regnum Dei.*

21. *Beati, qui nunc esuritis, quia saturabimini. Beati qui nunc fletis, quia ridebitis.*

17. Il descendit ensuite avec eux, & s'arrêta en un lieu plus uni, étant accompagné de la troupe de ses Disciples, & d'une grande multitude de peuple de toute la Judée, de Jérusalem, & du pays maritime de Tyr, & de Sidon,

18. Qui étoient venus pour l'entendre, & pour être guéris de leurs maladies. Parmi lesquels il y en avoit aussi qui étoient possedez des esprits impurs, & ils étoient guéris.

19. Et tout le peuple tâchoit de le toucher, parce qu'il sortoit de lui une vertu qui les guérissoit tous.

20. Alors JESUS levant les yeux vers ses Disciples, leur dit: Vous êtes bienheureux vous qui êtes pauvres, parce que le Royaume de Dieu est à vous:

21. Vous êtes bienheureux, vous qui avez faim maintenant, parce que vous serez rassasiez: Vous êtes bienheureux, vous qui pleurez maintenant, parce que vous rirez.

COMMENTAIRE.

détermine ici à le prendre dans ce dernier sens.

℣. 17. DESCENDENS CUM ILLIS, STETIT IN LOCO CAMPESTRI. *Descendant avec eux, il s'arrêta dans un lieu plus uni.* Nous supposons que c'est ici la même histoire, & le même discours que nous avons expliqué dans le Chapitre v. de saint Matthieu: Ainsi nous serons ici moins diffus que nous ne l'aurions été sans cela. JESUS descendit donc de la montagne où il avoit passé la nuit; & étant arrivé au pied de la hauteur, il s'assit sur une petite éminence, d'où il pouvoit être vû, & écouté de la foule qui l'environnoit. Alors il leur exposa le fond de toute sa Doctrine, & jetta les fondemens de la Loi nouvelle.

℣. 19. VIRTUS DE ILLO EXIBAT. *Il sortoit de lui une vertu qui les guérissoit tous.* Voyez ce qu'on a remarqué sur saint Matth. IX. 21. Voyez aussi ci-devant v. 17. & ci-aprés, VIII. 46. Saint Luc parle de la vertu de faire des miracles, qui étoit dans JESUS-CHRIST, comme d'une substance qui s'écouloit de son Corps, & qui guérissoit tout ce qu'elle touchoit. Tout étoit salut, & vie dans le Sauveur; ses habits, son toucher, ses regards.

℣. 20. BEATI PAUPERES, &c. *Vous êtes bienheureux, vous qui êtes pauvres.* Saint Matthieu met huit Béatitudes; au lieu que saint Luc n'en met que quatre. Saint Matthieu a mis dans un plus grand jour la pensée

Digitized by Google

22. *Beati eritis cùm vos oderint homines, & cùm separaverint vos, & exprobraverint, & ejecerint nomen vestrum tanquam malum, propter Filium hominis.*

22. Vous serez bienheureux, lorsque les hommes vous haïront, lorsqu'ils vous sépareront, lorsqu'ils vous traiteront injurieusement, lorsqu'ils rejetteront vôtre nom comme mauvais, à cause du Fils de l'Homme.

COMMENTAIRE.

du Sauveur; saint Luc s'est contenté d'en donner le précis, & la quintessence. Saint Luc doit s'expliquer par saint Matthieu.

℣. 22. BEATI ERITIS CUM SEPARAVERINT VOS. *Vous serez bienheureux, lorsque les hommes vous sépareront, ... & qu'ils rejetteront vôtre nom comme mauvais, à cause du Fils de l'homme.* JESUS parle ici de l'excommunication injuste. Il prédit ailleurs à ses Apôtres que les Juifs les chasseront de leurs Synagogues; (*a*) qu'ils les sépareront de leur communion; qu'ils les retrancheront de leurs assemblées; qu'ils auront horreur de leur personne, & de leur nom même. Il ne les dit pas heureux précisément pour cela. Ce n'est point un bonheur d'être excommunié: mais c'en est un d'être séparé de la Synagogue pour la cause de JESUS-CHRIST, & pour la défense de sa foi, & de son Evangile. Si les Censures sont à craindre, comme elles le sont en effet (*b*) à toute personne qui craint Dieu, & qui fait estimer les priéres, & la Communion de l'Eglise, autant qu'elles méritent d'être estimées; ce ne sont pas celles qui sont portées par les ennemis déclarez de JESUS-CHRIST, & par les Juifs ses persécuteurs. Les Apôtres se réjoüissoient, dit l'Ecriture, (*c*) d'être chassez de l'assemblée des Juifs, & d'être trouvez dignes de souffrir quelque chose pour le nom de JESUS-CHRIST.

L'antiquité de l'excommunication chez les Hébreux paroît par ces paroles, si souvent répétées dans Moyse: *Il sera retranché*, ou *exterminé de son peuple*; ou, il sera dévoüé à l'anathême. Ce dernier terme, de même que les précédens, emportoit d'ordinaire la peine de mort, suivant l'esprit de rigueur de la Loi ancienne. On regarde le châtiment dont Dieu punit Caïn aprés son crime, comme le plus ancien exemple d'excommunication que l'on ait dans le monde. Ce malheureux fut chassé de la compagnie des hommes, & obligé d'être errant, & vagabond sur la terre: (*d*) *Vagus, & profugus eris super terram.* Les Rabbins (*e*) enseignent que Méroz, dont il est parlé dans les Juges, (*f*) étoit un homme du voisinage du torrent de Cison, lequel n'ayant pas voulu donner

(*a*) *Joan.* IX. 22.
(*b*) *Greg. Magn. homil.* 26. *in Evangel. Qui sub manu pastoris est, ligari timent vel injustè.*
(*c*) *Act.* V. 41.
(*d*) *Genes.* IV. 12.
(*e*) *Gemar. Babil. ad Tit. Moëd. Caton.* c. 3. *Jarchi.*
(*f*) *Judic.* V. 23.

Digitized by Google

23. *Gaudete in illa die, & exultate: ecce enim merces vestra multa est in Cœlo: secundum hæc enim faciebant Prophetis patres eorum.*

23. Réjoüissez-vous en ce jour-là, & soyez ravis de joye, parce qu'une grande récompense vous est réservée dans le Ciel, car c'est ainsi que leurs peres traitoient les Prophétes.

COMMENTAIRE.

du secours aux Israëlites contre Sisara, fut excommunié par Barac, au son de quatre cens trompettes.

Esdras (*a*) du conseil des Anciens, & des Principaux de sa nation, ménaça d'excommunication tous ceux qui ne se trouveroient point à Jérusalem au jour nommé. Néhémie (*b*) aussi retrancha de la communion, & de l'assemblée, Sanaballat, & les autres qui avoient violé les Loix du Seigneur, en épousant des femmes étrangéres, qu'ils ne vouloient pas répudier. Les Esséniens (*c*) avoient une sorte d'excommunication, qu'ils exerçoient contre ceux d'entre eux qui tomboient dans quelque faute considérable. Ils les chassent de leur communauté; & pour l'ordinaire ceux qui sont ainsi chassez, meurent misérablement: Car étant liez par les sermens qu'ils ont faits avant que de s'engager dans le genre de vie des Esséniens, ils ne peuvent plus recevoir la nourriture qui leur est offerte par d'autres; & ils sont obligez par la faim à brouter l'herbe comme des bêtes, jusqu'à ce que consumez par la disette, leurs membres se corrompent, & tombent par piéces. Quelquefois leur Communauté touchée de compassion, les reçoit, lorsqu'elle les voit réduits à l'extrémité, & qu'elle juge que la peine qu'ils ont soufferte, est suffisante pour l'expiation de leur faute.

Grotius (*d*) remarque aprés les Rabbins, trois degrez d'excommunication. Le premier étoit une simple séparation, nommée *Niddui*, qui n'excluoit pas de l'entrée du Temple, mais seulement du Parvis intérieur des Israëlites. Le coupable se tenoit, dit Grotius, dans le Parvis des Gentils. La seconde espéce étoit l'excommunication majeure, qui séparoit un homme de la société des Israëlites, & qui le faisoit regarder comme un Payen. Enfin la troisiéme étoit l'anathême, qui ajoûtoit à la peine dont on vient de parler, les imprécations, & les malédictions. On pourroit aisément trouver dans l'Eglise Chrétienne des exemples de ces sortes d'excommunication; car dans les commencemens, elle imita beaucoup de pratiques de la Synagogue. Ceux dont parle saint Paul, (*e*)

(*a*) 1. *Esdr.* x. 8. וחוא יבדל מקחל הגולה

(*b*) 2. *Esdr.* xiii. 28.

(*c*) *Joseph. de Bello lib. . . . cap.* 12. *p.* 786. Τῶν δὲ ἐν αἰτιοχρείοις ἁμαρτήμασιν ἀλόντας ἐκβάλλουσι τῆς τάγματος. Ὁ δὲ ἀποκριθεὶς ἐκτείνῃ πολλάκις μόρῳ διαφθείρεται, &c.

(*d*) *Grot. hic.*

(*e*) 2. *Thessal.* iii. 14.

Digitized by Google

& dont il veut qu'on ſe ſépare, ſont aſſez ſemblables à ceux des Juifs qui étoient ſimplement séparez par la moindre excommunication. Les mauvais Chrétiens dont parle ſaint Jean, (*a*) & auſquels il ne veut pas que l'on rende le ſalut, ni qu'on les reçoive dans la maiſon, ſont à peu prés comme étoient chez les Juifs les excommuniez de l'excommunication majeure. Enfin ſaint Paul donne l'idée de l'anathême, dans ceux qu'il livre à Satan, pour réprimer leur audace. (*b*)

Les Juifs dans les commencemens, n'uſérent envers les Diſciples de JESUS-CHRIST que de la moindre séparation. Ils avoient réſolu, dit l'Apôtre ſaint Jean, (*c*) que quiconque confeſſeroit que JESUS eſt le Meſſie ſeroit mis hors de l'aſſemblée, ou de la Synagogue. C'eſt ce qui empêchoit pluſieurs de ceux qui croyoient en lui, de ſe déclarer publiquement en ſa faveur. Mais depuis la réſurrection du Sauveur, voyant que le nombre des Fidéles croiſſoit de jour en jour, & que les Apôtres avoient même ouvert la porte aux Gentils, leur haine ſe changea en fureur, & ils commencérent dans leurs aſſemblées de Religion de faire mille imprécations contre les Chrétiens. On trouve encore les formules de ces imprécations dans leurs Livres; & ſaint Juſtin le Martyr dans ſon Dialogue contre Tryphon, (*d*) dit que ceux qui préſident dans les Synagogues, aprés avoir prononcé les priéres ordinaires, prononcent contre JESUS-CHRIST, & contre ſes ſectateurs, des paroles d'outrage, & de mepris. Saint Jérôme dit la même choſe des Juifs de ſon tems. (*e*) Ils maudiſſent, & anathématiſent trois fois le jour les Nazaréens. C'eſt ainſi qu'ils appelloient les Chrétiens. Saint Epiphane (*f*) dit qu'ils maudiſſent le matin, à midi, & au ſoir les Nazaréens: mais il l'entend des Hérétiques de ce nom. Voilà l'accompliſſement de ce que dit JESUS-CHRIST à ſes Apôtres. Saint Juſtin, (*g*) Eusébe, (*h*) & ſaint Jérôme enſeignent de plus que le Senat des Juifs envoya des Lettres par toute la terre, pour décrier le nom des Chrétiens, & pour les rendre odieux à toute leur nation.

NOMEN VESTRUM TANQUAM MALUM. *Lorſqu'ils rejetteront vôtre nom comme mauvais.* Ils auront horreur du nom Chrétien; ils le déteſteront: ils feront tous leurs efforts pour éloigner le ſoupçon qu'on pourroit avoir qu'ils ne ſoient Chrétiens. Les Payens perſécutoient

(*a*) 2. *Joan.* 10. 11.
(*b*) 1. *Cor.* v. 5. & *Timot.* 1. 20.
(*c*) *Joan.* IX. 22. XII. 42.
(*d*) *Vide Juſtin. Dialog. cum Tryphone*, p. 236. 324. 364. *&c.*
(*e*) *Hieronym. in Iſai. cap.* v. 53. & *in Iſai* XLIX. *p.* 353. & *in cap.* LIII. *p.* 387. & *in cap.* LV. *p.* 476.
(*f*) *Epiphan. lib.* 1. *hareſ.* 29. Ἀνὰ μέσον ἡμέρων, καὶ μέσην νυκτὸς καὶ τὸ τρίτον ἐν τῶν συναγωγαῖς ἀναθεματίζουσι τοὺς Ναζαραίους.
(*g*) *Juſtin. Dialog. cum Tryph. p.* 235.
(*h*) *Euſeb. in Iſai.* XVIII. *Hieronym. in eund. loc. Origen. l.b.* 6. *contra Celſ. Juſtin. Dialog.*

Digitized by Google

24. *Verumtamen væ vobis divitibus, quia habetis consolationem vestram!*

25. *Væ vobis, qui saturati estis, quia esurietis! Væ vobis, qui ridetis nunc, quia lugebitis, & flebitis!*

26. *Væ cùm benedixerint vobis homines: secundùm hæc enim faciebant pseudo-Prophetis patres eorum.*

24. Mais malheur à vous, riches, parce que vous avez vôtre consolation *dans ce monde*!

25. Malheur à vous qui êtes rassasiez, parce que vous aurez faim! Malheur à vous qui riez maintenant, parce que vous serez réduits aux pleurs, & aux larmes!

26. Malheur à vous, lorsque les hommes diront du bien de vous; car c'est ce que leurs peres faisoient à l'égard des faux Prophétes.

COMMENTAIRE.

en quelque sorte le nom même des Chrétiens. C'est un homme de bien, un honnête homme, disoit-on; c'est dommage qu'il soit Chrétien. (*a*) Dans les autres cas, on donne la torture aux criminels, pour leur faire avoüer leurs crimes; mais on employe les supplices contre nous, pour nous faire renoncer au nom de Chrétien, disoit Tertullien. C'est à nôtre nom qu'on en veut: *Nominis prælium est.* Nôtre nom est nôtre crime: *Illud solùm expectatur quod odio publico necessarium est, confessio nominis, non examinatio criminis.* Le nom se peut aussi mettre pour la personne. On rejettera vôtre nom, vôtre personne.

℣. 24. HABETIS CONSOLATIONEM VESTRAM. *Vous avez vôte consolation en ce monde.* Vous vous attachez aux biens de cette vie, comme à vôtre souveraine félicité; vous ne devez rien attendre dans l'autre. Il n'est pas juste que ne faisant rien pour Dieu, & étant comblez de biens en ce monde, vous soyez encore heureux dans l'éternité; pendant que les justes se privent ici de toutes choses, & sacrifient leur satisfaction, & leur vie au service de leur Dieu.

℣. 25. QUIA ESURIETIS. *Malheur à vous qui êtes rassasiez; parce que vous aurez faim.* Il compare cette vie à un festin. Ceux qui y sont rassasiez, auront faim en l'autre vie. Ceux qui ont ici leurs aises, comme le mauvais riche, (*b*) seront tourmentez d'une faim, & d'une soif cruelle dans l'autre vie. Cette faim, & cette soif marquent la douleur, & le désespoir des damnez.

℣. 26. VÆ CUM BENEDIXERINT VOBIS HOMINES. *Malheur à vous, lorsque les hommes diront du bien de vous*; lorsque vous serez dans la faveur, & dans les bonnes graces des gens du monde, & des méchans. Vous ne leur plairiez pas, si vous n'aviez pour eux des complaisances,

(*a*) *Tertull. Apologet. c. 2.*

(*b*) *Luc. XVI. 19. & seq. Vide Grot. hic.*

Digitized by Google

27. *Sed vobis dico, qui auditis: Diligite inimicos vestros, benefacite his qui oderunt vos:*

28. *Benedicite maledicentibus vobis, & orate pro calumniantibus vos.*

29. *Et qui te percutit in maxillam, præbe, & alteram. Et ab eo, qui aufert tibi vestimentum, etiam tunicam noli prohibere.*

30. *Omni autem petenti te, tribue: & qui aufert quæ tua sunt, ne repetas.*

27. Mais pour vous, qui m'écoutez, je vous dis : Aimez vos ennemis ; faites du bien à ceux qui vous haïssent :

28. Bénissez ceux qui font des imprécations contre vous, & priez pour ceux qui vous calomnient.

29. Si un homme vous frappe sur une joüe, tendez-lui même l'autre. Et si quelqu'un vous prend vôtre manteau, ne l'empêchez point de prendre aussi vôtre robe.

30. Donnez à tous ceux qui vous demanderont; & ne redemandez point vôtre bien à celui qui vous l'emporte.

COMMENTAIRE.

qui ne sont pas permises. (*a*) *Si vous étiez du monde, le monde vous aimeroit: mais comme vous n'en êtes pas, le monde n'a pour vous que de l'horreur*, dit le Sauveur à ses Disciples. (*b*) Phocion ayant un jour parlé aux Athéniens d'une maniére qui fut fort applaudie, contre l'ordinaire, il demanda à ses amis s'il ne lui étoit rien échappé de contraire à la justice, ou à la vérité. Le peuple n'aime guéres que ceux qui flattent ses passions. Il résiste toûjours à ceux qui le choquent, & l'irritent par leur résistance.

℣. 27. DILIGITE INIMICOS VESTROS. *Aimez vos ennemis.* Saint Matthieu exprime cela autrement: (*c*) *Vous avez appris qu'il a été dit aux Anciens: Vous aimerez vôtre prochain, & vous haïrez vôtre ennemi; & moi je vous dis d'aimer vos ennemis, &c.*

℣. 30. OMNI PETENTI TE TRIBUE. *Donnez à tous ceux qui vous demandent.* Faites l'aumône à tous les indigens, autant que vous pouvez, sans acceptation de personne. Il y a certains cas, où il est permis; & même nécessaire de discerner à qui l'on fait du bien; par exemple, dans le concours, & la rencontre d'un parent, & d'un étranger; d'un Fidéle, & d'un Infidéle; d'un moins pauvre, & d'un plus pauvre, d'un homme qui est dans l'habitude de demander, & d'un autre que la honte retient, & empêche de découvrir sa misére. Dans ces cas, il faut user de prudence, & de discrétion. Mais en général, il ne faut pas user d'une trop scrupuleuse discussion; de peur qu'en voulant choisir les pauvres, on ne perde le mérite de son aumône. Comparez ce ℣. au 34. & vous verrez qu'il signifie: Donnez, ou prêtez sans acceptation de personne, & sans espérance qu'on vous rende la pareille.

(*a*) *Brug. hic.*
(*b*) *Joan.* XV. 19.
(*c*) *Matt.* V. 43. 44.

Digitized by Google

31. *Et prout vultis ut faciant vobis homines, & vos facite illis similiter.*

32. *Et si diligitis eos, qui vos diligunt, quæ vobis est gratia; nam & peccatores diligentes se diligunt?*

33. *Et si benefeceritis his, qui vobis benefaciunt: quæ vobis est gratia; siquidem, & peccatores hoc faciunt?*

34. *Et si mutuum dederitis his, à quibus speratis recipere; quæ gratia est vobis; nam & peccatores peccatoribus fœnerantur, ut recipiant æqualia?*

31. Traitez les hommes de la même maniére que vous voudriez vous-mêmes qu'ils vous traitassent.

32. Que si vous n'aimez que ceux qui vous aiment, quel gré vous en saura-t'on; puisque les gens de mauvaise vie aiment aussi ceux qui les aiment?

33. Et si vous faites du bien à ceux qui vous en font, quel gré vous en saura-t'on; puisque les gens de mauvaise vie font la même chose?

34. Et si vous prêtez à ceux de qui vous espérez de recevoir *la même grace*, quel gré vous en saura-t'on; puisque les gens de mauvaise vie s'entre-prêtent de la sorte, pour recevoir le même avantage?

COMMENTAIRE.

QUI AUFERT QUÆ TUA SUNT, NE REPETAS. *Ne redemandez point vôtre bien à celui qui vous l'emporte.* N'usez point envers vôtre prochain d'une trop grande rigueur; n'employez point des moyens violens, & capables d'altérer la charité; perdez plûtôt vos biens temporels, que les biens spirituels, qui sont d'un rang, & d'un mérite infiniment supérieur à tous les intérêts de la vie. Hammond traduit le Grec: (*a*) *N'exigez point l'usure de celui qui a emprunté de vous.*

℣. 31. PROUT VULTIS UT FACIANT VOBIS HOMINES. *Traitez les hommes de la même maniére que vous voudriez qu'ils vous traitassent.* Dieu ne veut pas que dans le mal qu'on nous fait, nous rendions la pareille: mais il ordonne non-seulement que nous rendions le bien pour le bien; mais aussi que nous fassions aux autres tout le bien que nous voudrions qu'ils nous fissent. Voilà la grande régle de la Charité Chrétienne. (*b*) Un Prince Payen ne pouvoit se lasser d'admirer cette maxime des Chrétiens. Il auroit voulu qu'on la gravât sur tous les lieux publics, pour apprendre aux hommes comment ils doivent se conduire les uns à l'égard des autres. Voyez Tobie, IV. 16. la même sentence en d'autres termes: *Ne faites à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît.*

℣. 32. QUÆ VOBIS EST GRATIA? *Quel gré vous en saura-t'on?* Quelle récompense en mériterez-vous de la part de Dieu? Dieu vous tiendra-t'il compte d'une chose qui est toute naturelle, & que les Payens mêmes font sans aucun sentiment de Religion, si vos motifs ne sont pas plus relevez que les leurs?

(*a*) Μὴ τὸ ἀργύριον τόκου, μὴ ἀναλίσκου. (*b*) *Vide Ambros. in Luc. lib. 5, n. 74.*

Digitized by Google

35. *Verumtamen diligite inimicos vestros: benefacite, & mutuum date nihil inde sperantes: & erit merces vestra multa, & eritis filii Altissimi; quia ipse benignus est super ingratos, & malos.*

35. C'est pourquoi aimez vos ennemis: faites du bien *à tous*, & prêtez sans en rien espérer; & alors vôtre récompense sera trés-grande, & vous serez les enfans du Trés-haut: parce qu'il est bon aux ingrats *mêmes*, & aux méchans.

COMMENTAIRE.

℣. 34. ET SI MUTUUM DEDERITIS, &c. *Et si vous prêtez à ceux dont vous espérez la même grace, quel gré vous en saura-t'on?* Prêtez même aux étrangers, & aux pauvres, dont vous ne pouvez espérer qu'ils soient jamais en état de vous faire la même grace. Grotius croit que ceci regarde principalement une maniére de prêt, dont parlent les Grecs. (*a*) Lorsqu'un de leurs amis étoit tombé dans quelque disgrace, comme par un naufrage, un incendie, ou quelque autre cas, qui le réduisît à la derniére indigence, il se cottisoient, & lui prêtoient chacun suivant ses facultez, sans lui prescrire de jour pour rendre. Il rendoit le prêt quand il pouvoit. Mais saint Luc s'exprime ici d'une maniére qui semble marquer le prêt à intérêt: (*b*) *Si vous ne prêtez à intérêt qu'à ceux dont vous espérez d'être bien payez* ou de vôtre principal, ou de vos intérêts, *quel gré vous en saura-t'on?* Le verset suivant, qui lui est corrélatif, semble demander qu'on l'explique en ce sens, puisqu'il porte: (*c*) *Prêtez sans en rien espérer;* même à ceux qui ne paroissent pas en état de vous bien payer. Il veut dire qu'il ne faut pas fermer ni ses mains, ni ses entrailles à l'égard des pauvres qui sont dans le besoin; qu'il ne faut pas toûjours demander si exactement ses assurances, lorsque l'on prête. On doit risquer quelque chose, & s'exposer plûtôt à perdre son capital, ou ses intérets, qu'à perdre la charité, & à laisser nôtre frere sans secours. Je pense que c'est le vrai sens du Texte.

℣. 35. MUTUUM DATE NIHIL INDE SPERANTES. *Prêtez sans en rien espérer.* Prêtez même à ceux, dont vous n'espérez pas qu'ils vous rendent; comme nous l'avons expliqué sur le verset précédent. Mais les Interprétes ne conviennent pas de cette explication. Les uns traduisent: *Prêtez sans espérer qu'on vous rende un pareil service.* (*d*) D'autres: (*e*) *Prêtez sans désespérer vôtre prochain.* Ne le jettez point dans le découragement, & dans le désespoir de ne rien recevoir de vous par vôtre

---

(*a*) Ἐρανίζειν, ἐρανισμὸς.

(*b*) Καὶ ἐὰν δανίζητε παρ' ὧν ἐλπίζετε ἀπολαβεῖν, ποία ὑμῖν χάρις ἐστί.

(*c*) 35. Ἀγαθοποιεῖτε, & δανίζετε μηδὲν ἀπελπίζοντες Le Syriaque semble avoir lû: Μηδένα ἀπελπίζοντες.

(*d*) *Brug. Grot.*

(*e*) *Syr. Arab. Pers. Lud. de Dieu. Tremel.*

dureté.

Digitized by Google

36. *Estote ergo misericordes, sicut & Pater vester misericors est.*

37. *Nolite judicare, & non judicabimini: nolite condemnare, & non condemnabimini. Dimittite, & dimittemini.*

38. *Date, & dabitur vobis: mensuram bonam, & confertam, & coagitatam, & super effluentem dabunt in sinum vestrum. Eâdem quippe mensurâ, qua mensi fueritis, remetietur vobis.*

36. Soyez donc pleins de miséricorde, comme vôtre pere est plein demiséricorde

37. Ne jugez point, & vous ne serez point jugez. Ne condamnez point & vous ne serez point condamnez. Remettez, & on vous remettra.

38. Donnez, & on vous donnera. On vous versera dans le sein une bonne mesure, pressée, entassée, & qui se répandra par-dessus; car on se servira envers vous de la même mesure, dont vous vous serez servis envers les autres.

COMMENTAIRE.

dureté. D'autres: (a) *Prêtez, & que la crainte de tomber dans l'indigence, ne vous empêche pas de faire du bien.* Gardez-vous de désespérer de la miséricorde de Dieu. C'est à Dieu que vous prêtez, en prêtant au pauvre. Tout cela roule sur l'équivoque du verbe Grec *apelpizein*, qui signifie désespérer, manquer de confiance, & espérer quelque chose de quelqu'un. Nous le prenons ici en ce dernier sens; & nous sommes confirmez dans nôtre opinion par la suite du discours de JESUS-CHRIST, qui dit: *Alors vous serez les enfans du Très-Haut, parce qu'il est bon même aux ingrats, & aux méchans. Soyez donc plein de miséricorde, comme vôtre Pere est plein de miséricorde.*

℣. 37. NOLITE JUDICARE, ET NON JUDICABIMINI. *Ne jugez point, & vous ne serez point jugez.* Ne faites point aux autres ce que vous ne voulez point qu'ils vous fassent: ne les accusez point, ne les jugez point, ne les condamnez point, ne leur faites point de mauvaises affaires; ils vous traiteront de la même maniére dont vous les aurez traitez. Ou bien: Ne jugez point de vôtre prochain, si vous voulez que Dieu vous traite avec indulgence. (b) Soyez compatissans, & réservez envers vos freres, si vous voulez que Dieu vous épargne; car vous serez mesurez à la mesure dont vous aurez mesurez les autres. Voyez le ℣. 38.

DIMITTE ET DIMITTEMINI. *Remettez, & on vous remettra.* Pardonnez, & on vous pardonnera; cédez de vôtre droit, & on vous cédera; ne prenez point les choses au criminel, & en rigueur, de la part des autres, & on vous traitera de même. (c)

℣. 38. MENSURAM BONAM, &c. *On vous versera dans le sein une bonne mesure, pressée, entassée, &c.* Bien entendu que vous en aurez usé

(a) Hamm. Beza.
(b) Rom. 11. 1. 2. 3.
(c) Vide Grot. hic.

Digitized by Google

39. *Dicebat autem illis, & similitudinem: Numquid potest cœcus cœcum ducere? Nonne ambo in foveam cadunt?*

40. *Non est discipulus super magistrum: perfectus autem omnis erit, si sit sicut magister ejus.*

41. *Quid autem vides festucam in oculo fratris tui, trabem autem, quæ in oculo tuo est, non consideras?*

42. *Aut quomodo potes dicere fratri tuo: Frater, sine ejiciam festucam de oculo tuo: ipse in oculo tuo trabem non videns? Hypocrita, ejice primùm trabem de oculo tuo: & tunc perspicies ut educas festucam de oculo fratris tui.*

43. *Non est enim arbor bona, quæ facit fructus malos: neque arbor mala, faciens fructum bonum.*

39. Il leur proposoit aussi cette comparaison: Un aveugle peut-il conduire un autre aveugle? Ne tomberont-ils pas tous deux dans le précipice?

40. Le disciple n'est pas plus que le maître: mais tout disciple est parfait, lorsqu'il est semblable à son maître.

41. Pourquoi voyez-vous une paille dans l'œil de vôtre frere, lorsque vous ne vous appercevez pas d'une poutre qui est dans vôtre œil?

42. Ou comment pouvez-vous dire à vôtre frere: Mon frere, laissez-moi ôter la paille qui est dans vôtre œil, vous qui ne voyez pas la poutre qui est dans le vôtre? Hypocrite, ôtez premiérement la poutre qui est dans vôtre œil; & aprés cela vous verrez comment vous pourrez tirer la paille, qui est dans l'œil de vôtre frere.

43. L'arbre qui produit de mauvais fruits, n'est pas bon: & l'arbre qui produit de bons fruits, n'est pas mauvais;

COMMENTAIRE.

de même envers les autres. Si vous êtes libéral, & bien faisant, vous recevrez de Dieu une récompense proportionnée à vôtre libéralité, & à vos bienfaits. Dieu vous comblera de biens, comme vous en aurez comblé vôtre prochain. Dieu réglera ses bontez envers vous, sur celles que vous aurez exercées envers vos freres.

℣. 40. PERFECTUS OMNIS ERIT, &c. *Le Disciple est parfait, lorsqu'il est semblable à son Maître.* On ne demande pas que le Disciple soit plus savant que son Maître. Imitez vôtre Pere céleste; on ne vous en demande pas davantage. Soyez comme lui juste, équitable, miséricordieux. Autrement: Vous n'êtes pas de meilleure condition que vôtre Maître. Si les hommes me haïssent, & me maltraitent, vous ne devez pas attendre d'autre traitement de leur part. C'est ainsi que le Sauveur a pris ce proverbe dans saint Matthieu, (*a*) & dans saint Jean; (*b*) & c'est le sens que lui donnent de fort bons Interprétes. (*c*) Soyez disposez à faire, & à souffrir tout ce que vous verrez que je fais, ou que je souffre.

(*a*) *Matt.* x. 15.
(*b*) *Joan.* XIII. 16. XV. 20.
(*c*) *Erasm. ex Theophyl. Grot. ex Castalione.*

Vide & Irenæ lib. 5. cap. 31. Lud. de Dieu. Græc. Κατηρτισμένος δὲ πᾶς ἔσται ὡς ὁ διδάσκαλος αὐτοῦ.

Digitized by Google

44. Unaquæque enim arbor de fructu suo cognoscitur. Neque enim de spinis colligunt ficus, neque de rubo vindemiant uvam.

45. Bonus homo de bono thesauro cordis sui profert bonum: & malus homo de malo thesauro profert malum. Ex abundantia enim cordis os loquitur.

46. Quid autem vocatis me, Domine, Domine, & non facitis quæ dico?

47. Omnis qui venit ad me, & audit sermones meos, & facit eos, ostendam vobis cui similis sit:

48. Similis est homini ædificanti domum, qui fodit in altum, & posuit fundamentum super petram. Inundatione autem facta, illisum est flumen domui illi, & non potuit eam movere: fundata enim erat super petram.

44. Car chaque arbre se connoît à son propre fruit. On ne cüeille point de figues sur des épines, & on ne coupe point des grapes de raisins sur des ronces.

45. L'homme de bien tire de bonnes choses du bon trésor de son cœur: & le méchant en tire de mauvaises du mauvais trésor de son cœur; car la bouche parle de la plénitude du cœur.

46. Mais pourquoi m'appellez-vous, Seigneur, Seigneur, puisque vous ne faites pas ce que je dis?

47. Je veux vous montrer à qui ressemble celui qui vient à moi, qui écoute mes paroles, & qui les pratique:

48. Il est semblable à un homme qui bâtit une maison, & qui ayant creusé bien avant, en a posé le fondement sur la pierre; un débordement d'eaux étant arrivé, un fleuve est venu fondre contre cette maison, & il n'a pû l'ébranler, parce qu'elle étoit fondée sur la pierre.

COMMENTAIRE.

℣. 43. NON EST ARBOR BONA, &c. *L'arbre qui produit de mauvais fruits, n'est pas bon.* Un mauvais arbre peut devenir bon, & produire de bons fruits: un méchant homme ne produit pas toûjours de mauvaises actions; il en peut produire de bonnes, si touché de la grace de JESUS-CHRIST il se convertit. Et lors même qu'il n'est pas permis de dire qu'il soit un bon arbre, parce qu'il est encore dans l'habitude du mal, il peut produire de bons fruits par des sentimens de charité, que le S. Esprit commence à ébaucher dans son cœur. La grace n'est point encore dominante en lui; mais elle commence à l'ébranler, & à le disposer à la justification.

℣. 44. NEQUE DE SPINIS COLLIGUNT FICUS. *On ne cüeille point de figues sur des épines.* Un figuier demeure toûjours figuier, & une épine toûjours épine: Mais un méchant homme peut devenir bon. Sans changer de nature, il peut avec le secours de la grace changer les dispositions, de volonté.

℣. 45. EX ABUNDANTIA CORDIS OS LOQUITUR. *La bouche parle de la plénitude de cœur.* On s'entretient volontiers de ce qu'on aime, & de ce dont on est plein. Le méchant ne parle pas du bien, de la vertu, de la charité; ni un homme de bien ne s'occupera pas du crime, & du désordre. Pour juger de nos propres dispositions, & de celles des autres, il n'y a qu'à observer nos discours, nos entretiens, & nos démarches.

Digitized by Google

49. *Qui autem audit, & non facit: similis est homini ædificanti domum suam super terram sine fundamento: in quam illisus est fluvius, & continuò cecidit: & facta est ruina domûs illius magna.*

49. Mais celui qui écoute mes paroles, sans les pratiquer, est semblable à un homme qui a bâti sa maison sur la terre, sans y faire de fondement: un fleuve est venu ensuite fondre contre cette maison; elle est tombée aussi-tôt, & la ruine en a été grande.

COMMENTAIRE.

E'inclination du cœur, & les passions qui nous dominent, influent sur tout ce que nous disons, & sur tout ce que nous faisons.

℣. 46. QUID VOCATIS ME, DOMINE? *Pourquoi m'appellez-vous, Seigneur, puisque vous ne voulez pas faire ce que je vous dis?* De quoi vous servira-t'il d'être mes Disciples, si vous ne m'obéissez pas? Comparez S. Matth. VII. 21, 22. *Tous ceux qui m'appellent, Seigneur, Seigneur, n'entreront point au Royaume des Cieux; mais ceux qui accomplissent la volonté de mon Pere céleste, &c.*

CHAPITRE VII.

Guérison du fils du Centenier: & du fils de la veuve de Naïm. Députation des Disciples de saint Jean vers JESUS. *Eloge de saint Jean-Baptiste. Les Juifs n'approuvent ni* JESUS, *ni saint Jean.* JESUS *mange chez un Pharisien. Femme pécheresse qui lui arrose les pieds de ses larmes. Scandale du Pharisien. Apologie de la pécheresse devenuë pénitente.*

℣. 1. *Cum autem implesset omnia verba sua in aures plebis, intravit Capharnaum.*

℣. 1. APrés qu'il eut achevé tout ce discours devant le peuple qui l'écoutoit, il entra dans Capharnaüm.

COMMENTAIRE.

℣. 1. INTRAVIT CAPHARNAUM. *Il entra à Capharnaüm.* Saint Matthieu raconte la guérison d'un Lépreux, que le Sauveur opéra avant que d'entrer dans la ville. (*a*)

(*a*) *Matt.* VIII. 1. 2, 3.

Digitized by Google

2. *Centurionis autem cujusdam servus malè habens, erat moriturus: qui illi erat pretiosus.*

3. *Et cùm audisset de Jesu, misit ad eum Seniores Judæorum, rogans eum ut veniret, & salvaret servum ejus.*

4. *At illi cùm venissent ad Jesum, rogabant eum sollicitè, dicentes ei: Quia dignus est ut hoc illi præstes.*

5. *Diligit enim gentem nostram, & synagogam ipse ædificavit nobis.*

6. *Jesus autem ibat cum illis. Et cùm jam non longè esset à domo, misit ad eum Centurio amicos dicens: Domine, noli vexari: Non enim sum dignus ut sub tectum meum intres.*

7. *Propter quod & me ipsum non sum dignum arbitratus ut venirem ad te: sed dic verbo, & sanabitur puer meus.*

2. Il y avoit là un Centenier, dont le serviteur qu'il aimoit beaucoup, étoit fort malade, & prêt de mourir.

3. Et ayant oüi parler de JESUS, il lui envoya quelques-uns des Sénateurs Juifs, pour le supplier de venir guérir son serviteur.

4. Etant donc venu trouver JESUS, ils l'en conjuroient avec grande instance, en lui disant: C'est un homme qui mérite que vous lui fassiez cette grace;

5. Car il aime nôtre nation; & il nous a même bâti une synagogue.

6. JESUS s'en alla donc avec eux. Et comme il n'étoit plus guéres loin de la maison, le Centenier envoya ses amis au-devant de lui, pour lui dire de sa part: Seigneur, ne vous donnez point tant de peine, car je ne mérite pas que vous entriez dans mon logis.

7. C'est pourquoi je ne me suis pas même cru digne de vous venir trouver: mais dites seulement une parole, & mon serviteur sera guéri.

COMMENTAIRE.

℣. 2. CENTURIONIS CUJUSDAM SERVUS, ... QUI ILLI ERAT PRETIOSUS. *Un Centenier avoit un serviteur qu'il aimoit beaucoup, qui alloit mourir.* Cette histoire est racontée dans saint Matthieu (*a*) avec quelque différence, qu'on a eu soin de marquer, & de concilier sur cet Evangéliste. Le Centurion étoit un Officier des troupes Romaines, qui commandoit à cent hommes. Ce serviteur qui lui étoit cher, ou plûtôt, dont la vie lui étoit chére, dont l'ame est précieuse à ses yeux, pour m'exprimer dans le stile des Hébreux, (*b*) étoit peut-être un de ses soldats. Les Hébreux appellent souvent les soldats, serviteurs de leurs Chefs; & le Centenier lui-même parlant ci-aprés à JESUS-CHRIST, lui dit: (℣. 8.) *J'ai sous moi des soldats; je dis à l'un: Allez-là; & il y va; & à l'autre: Venez ici; & il y vient; & à mon serviteur: Faites celà; & il le fait.* Il confond le soldat avec le serviteur, & met l'un pour l'autre.

℣. 7. SED DIC VERBO; ET SANABITUR PUER MEUS. *Dites seulement une parole, & mon serviteur sera guéri.* Vôtre volonté seule est assez puissante pour le guérir. Il n'est pas nécessaire que vous vous

(*a*) *Matt.* VIII. 5. *& seq.*
(*b*) *Vide* 1. *Reg.* XXVI. 21. *Act.* XX. 24. *Prov.* VI. 26. *Psal.* CXV. 15. *Isai.* XII. 11.

8. *Nam & ego homo sum sub potestate constitutus, habens sub me milites: & dico huic: vade, & vadit; & alii: veni, & venit; & servo meo: fac hoc, & facit.*

8. Car quoique je ne sois qu'un homme soumis à d'autres, ayant néanmoins des soldats sous moi, je dis à l'un: Allez-*là*, & il y va; & à l'autre: Venez *ici*, & il y vient; & à mon serviteur: Faites cela, & il le fait.

9. *Quo audito Jesus miratus est: & conversus sequentibus se turbis, dixit: Amen dico vobis, nec in Israël tantam fidem inveni.*

9. Jesus l'ayant entendu parler, en fut dans l'admiration; & se tournant vers le peuple qui le suivoit, il leur dit: Je vous dis en vérité, que je n'ai point trouvé tant de foi dans Israël même.

10. *Et reversi, qui missi fuerant, domum, invenerunt servum, qui languerat, sanum.*

10. Et ceux que le Centenier avoit envoyez étant retournez chez lui, trouvérent ce serviteur, qui avoit été malade, parfaitement guéri.

11. *Et factum est: deinceps ibat in civitatem, quæ vocatur Naïm: & ibant cum eo Discipuli ejus, & turba copiosa.*

11. Le jour suivant Jesus alloit en une ville appellée Naïm; & ses Disciples l'accompagnoient avec une grande foule de peuple.

COMMENTAIRE.

donniez la peine de venir vous-même dans ma maison.

℣. 9. Jesus miratus est. Jesus *en fut dans l'admiration.* En effet rien n'est plus admirable que la foi de cet Etranger. Un Prophéte ne parleroit pas d'une maniére plus respectueuse, & dans des sentimens plus remplis de lumiére, & de foi, que ce Centenier en témoigne. Jesus ne pouvoit point admirer à la maniére des hommes, puisqu'il est la science, & la sagesse essentielle: mais il parut au dehors comme un homme qui admire, afin de faire remarquer, & admirer aux autres la grandeur de la foi du Centenier.

℣. 11. In civitatem, quæ vocatur Naim. Jesus *alloit en une ville appellée Naïm.* Les autres Evangélistes ne parlent point du miracle arrivé prés de Naïm. Cette ville étoit au pied, & au midi du mont Tabor, à deux mille de cette montagne, & sur le torrent de Cison. Saint Jérôme (*a*) l'attribuë à Galilée, & Joseph (*b*) à la Samarie, parce qu'elle étoit sur les confins de ces deux Provinces.

Ibant cum eo Discipuli ejus. *Ses Disciples l'accompagnoient, avec une grande foule de peuple.* Quelques exemplaires Grecs lisent: (*c*) *Un bon nombre*, un nombre suffisant *de ses Disciples* l'accompagnoient, avec une grande troupe de peuple: Car c'est ainsi que Jesus marchoit pour l'ordinaire. Les miracles qu'il faisoit, & les guérisons qu'on espéroit de lui attiroient autour de sa personne de grandes troupes

(*a*) *Euseb. & Hieronym. in locis.*
(*b*) *Joseph. Antiq. lib. xx. c. 5.*
(*c*) Οἱ μαθηται αὐτοῦ ἱκανοὶ.

Digitized by Google

12. *Cùm autem appropinquaret portæ civitatis, ecce defunctus efferebatur filius unicus matris suæ: & hæc vidua erat: & turba civitatis multa cum illa.*

13. *Quam cùm vidisset Dominus, misericordiâ motus super eam, dixit illi: Noli flere.*

14. *Et accessit, & tetigit loculum. Hi autem, qui portabant, steterunt. Et ait: Adolescens, tibi dico, surge.*

12. Et lorsqu'il étoit prés de la porte de la ville, il arriva qu'on portoit en terre un mort, qui étoit fils unique de sa mere, & cette femme étoit veuve; & il y avoit une grande quantité de personnes de la ville avec elle,

13. Le Seigneur l'ayant vûë, fut touché de compassion envers elle, & il lui dit: Ne pleurez point.

14. Et s'approchant, il toucha le cercüeil. Ceux qui le portoient s'arrêterent; alors il dit: Jeune homme, levez-vous, je vous le commande.

COMMENTAIRE.

de peuple. La Providence ménageoit tout cela, afin qu'il y eût un plus grand nombre de témoins de ce miracle. (*a*)

℣. 12. ECCE DEFUNCTUS EFFEREBATUR. *Etant prés de la porte de la ville, il arriva qu'on portoit en terre un mort.* Les Juifs enterroient leurs morts hors des villes. Ils les mettoient en terre, ou dans des cavernes creusée dans le roc. Ils regardoient les tombeaux comme des lieux foüillez. Les Chrétiens au contraire dans l'espérance de la résurrection, & présumant que plusieurs de ceux, dont les corps sont enterrez dans les cimetiéres, joüissent de la béatitude dans le Ciel, regardent ces lieux avec respect, & vénération. Ils mettent leurs cimetiéres joignant les Egliſes; ils enterrent même les corps dans les Temples; Ce qui semble venir de ce qu'autrefois on bâtissoit les Egliſes sur les corps des Martyrs, & qu'on s'assembloit prés de leurs tombeaux. (*b*)

℣. 13. MISERICORDIA MOTUS EST. JESUS *fut émû de compassion.* JESUS s'émeut de compassion à la vûë d'une veuve affligée. Il la prévient, & lui rend son fils, sans qu'elle le lui demande. Il nous apprend à épargner la pudeur des pauvres, & à ne pas attendre qu'ils nous prient de leur donner du secours. Leur état parle.

℣. 14. ADOLESCENS, TIBI DICO: SURGE. *Jeune homme levez-vous, je vous le commande.* JESUS touche le cercüeil, ou le brancard sur lequel il étoit porté. Tout le monde s'arrête. Il parle au mort; & sans autre préparation, il lui dit de se lever. Tout cela marquoit l'autorité souveraine, & absoluë avec laquelle il faisoit les miracles. (*c*) La Loi défendoit de se foüiller, en touchant un mort; (*d*) mais non pas en touchant

(*a*) *Beda. Mald.*
(*b*) *Grot. hic.*
(*c*) *Brug. Mald.*
(*d*) *Levit. XXI. 4. Num. V. 2. VI. 6. 9. &c.*

Digitized by Google

15. *Et resedit qui erat mortuus, & cœpit loqui. Et dedit illum matri suæ.*

16. *Accepit autem omnes timor: & magnificabant Deum, dicentes: Quia Propheta magnus surrexit in nobis: & quia Deus visitavit plebem suam.*

17. *Et exiit hic sermo in universam Judæam de eo, & in omnem circa regionem.*

18. *Et nuntiaverunt Joanni Discipuli ejus de omnibus his.*

19. *Et convocavit duos de Discipulis suis Joannes, & misit ad Jesum, dicens: Tu es qui venturus es, an alium expectamus?*

20. *Cùm autem venissent ad eum viri, dixerunt: Joannes Baptista misit nos ad te dicens: Tu es qui venturus es, an alium expectamus?*

21. *In ipsa autem hora multos curavit à languoribus, & plagis, & spiritibus malis, & cœcis multis donavit visum.*

15. En même tems le mort se leva en son séant, & commença à parler; & Jesus le rendit à sa mere.

16. Tous ceux qui étoient présens furent saisis de frayeur, & ils glorifioient Dieu, en disant: Un grand Prophéte a paru au milieu de nous, & Dieu a visité son peuple.

17. Le bruit de *ce miracle* qu'il avoit fait, se répandit dans toute la Judée, & dans tout le pays d'alentour.

18. Les Disciples de Jean lui ayant rapporté toutes ces choses,

19. Il en appella deux, & les envoya à Jesus, pour lui dire; Etes-vous celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre d'autres?

20. Ces hommes étant venu trouver Jesus, lui dirent: Jean-Baptiste nous a envoyez à vous pour vous demander si vous êtes celui qui doit venir, ou si nous devons en attendre un autre?

21. Jesus à l'heure même délivra plusieurs personnes des maladies, & des playes *dont ils étoient affligez*, & des malins esprits *qui les possedoient*; & il rendit la vûë à plusieurs aveugles:

COMMENTAIRE.

un mort, à qui ce toucher rend la vie. Une telle action purifie la mort, lui-même, & le tire de l'état de corruption, ou de soüillure où la mort l'avoit réduit. (*a*)

℣. 16. Propheta magnus surrexit. *Un grand Prophéte a paru au milieu de nous, & le Seigneur a visité son peuple.* Ces habitans de Naïm reconnoissent ici Jesus-Christ pour le Messie; (*b*) pour ce grand Prophéte promis par Moyse: (*c*) *Le Seigneur vous suscitera du milieu de vous, & d'entre vos freres, un Prophéte comme moi; vous l'écouterez, & vous lui obéïrez.* Ils désignent ce Prophéte par les mêmes termes dont Zacharie (*d*) pere de Jean-Baptiste, avoit désigné le Messie; *Le Seigneur a visité son peuple.*

℣. 19. Convocavit duos de Discipulis suis Joannes. *Les Disciples de Jean lui ayant rapporté ces choses, il en appella deux, &*

(*a*) *Vide Grot. hic.*
(*b*) *Hesych. Mald. Brug. alii.*
(*c*) *Deut.* XVIII. 15.
(*d*) *Luc.* I. 68.

les

Digitized by Google

22. *Et respondens, dixit illis : Euntes renuntiate Joanni quæ audistis, & vidistis : Quia cæci vident, claudi ambulant, leprosi mundantur, surdi audiunt, mortui resurgunt, pauperes evangelizantur :*

23. *Et beatus est quicumque non fuerit scandalizatus in me.*

24. *Et cùm discessissent nuntii Joannis, cœpit de Joanne dicere ad turbas : Quid existis in desertum videre ? Arundinem vento agitatam ?*

25. *Sed quid existis videre ? hominem mollibus vestimentis indutum : Ecce qui in veste pretiosa sunt, & deliciis, in domibus Regum sunt.*

26. *Sed quid existis videre ? Prophetam ? Utique dico vobis, & plusquam Prophetam.*

27. *Hic est, de quo scriptum est : Ecce mitto Angelum meum ante faciem tuam, qui præparabit viam tuam ante te.*

22. Leur répondant ensuite, il leur dit : Allez rapporter à Jean ce que vous venez d'entendre, & de voir : Que les aveugles voyent, que les boiteux marchent, que les lépreux sont guéris, que les sourds entendent, que les morts ressuscitent, que l'Evangile est annoncé aux pauvres :

23. Et que bienheureux est celui qui ne prendra point de moi un sujet de scandale, & de chûte.

24. Ceux qui étoient venus de la part de Jean, s'en étant retournez, JESUS s'adressa au peuple, & leur parla de Jean en cette sorte : Qu'êtes-vous allé voir dans le désert ? Un roseau agité du vent ?

25. Qu'êtes-vous, dis-je, allé voir ? Un homme vêtu avec luxe, & avec mollesse ? Vous savez que c'est dans les palais des Rois que se trouvent ceux qui sont vêtus magnifiquement, & qui vivent dans les délices.

26. Qu'êtes-vous donc allé voir ? Un Prophéte ? Oüi, certes, je vous le dis, & plus qu'un Prophéte.

27. C'est de lui qu'il a été écrit : J'envoye devant vous mon Ange, qui vous préparera la voye.

COMMENTAIRE.

les envoya à JESUS. On a examiné tout cela dans le Commentaire sur S. Matt. XI. 2. & suiv. Ce n'est ni le doute, ni la vaine curiosité qui obligent Jean à envoyer de ses Disciples à JESUS-CHRIST ; c'est le désir de la gloire du Sauveur, & l'envie qu'il a que ses Disciples le connoissent, & & s'attachent à lui.

℣. 25. QUI IN VESTE PRETIOSA, ET IN DELICIIS. *Ceux qui sont vêtus magnifiquement, & qui vivent dans les délices.* On peut l'entendre (*a*) uniquement de la délicatesse, & du prix des habits, comme à fait saint Matthieu. (*b*) Le terme qui signifie les délices, ou la volupté, se prend en général pour le luxe.

℣. 26. ET PLUSQUAM PROPHETAM. *Plus qu'un Prophéte.* Les anciens Prophétes avoient prédit la venuë du Messie dans des termes figu-

(*a*) Οἱ ἐν ἱματισμῷ ἐνδόξῳ, καὶ τρυφῇ ὑπάρχοντες. Alii διάγοντες.

(*b*) Matth. XI. Οἱ τὰ μαλακὰ φοροῦντες, &c.

28. *Dico enim vobis : Major inter natos mulierum Propheta Joanne Baptista nemo est : qui autem minor est in Regno Dei, major est illo.*

28. Car je vous déclare, qu'entre tous ceux qui sont nez de femmes, il n'y a point de plus grand Prophéte que Jean-Baptiste : mais celui qui est le plus petit dans le Royaume de Dieu, est plus grand que lui.

29. *Et omnis populus audiens, & publicani, justificaverunt Deum, baptizati baptismo Joannis.*

29. Tout le peuple, & les publicains l'ayant entendu, ont justifié *la conduite de* Dieu, aïant été batisez du batême de Jean.

COMMENTAIRE.

nez, & énigmatiques ; saint Jean annonce sa venuë, & sa présence, le montre de la main, le prêche clairement, & manifestement. En ce sens, *il n'étoit pas Prophéte* comme les autres, ainsi qu'il le déclara aux Juifs dans une autre occasion ; (*a*) mais *il étoit plus que Prophéte*, comme le dit ici JESUS-CHRIST.

℣. 28. MAJOR INTER NATOS MULIERUM. *Entre les enfans des femmes, il n'y a point de plus grand Prophéte que Jean-Baptiste, &c.* Voyez S. Matth. XI. 11. Quelque grand que soit le divin Précurseur, il est toutefois moindre que le plus petit des Anges, ou que le moindre des Chrétiens ; parce qu'il appartient encore à l'ancienne alliance, & que tous les Chrétiens appartiennent à la nouvelle, dont les prérogatives sont infiniment au-dessus de celles de l'ancienne.

℣. 29. OMNIS POPULUS, ET PUBLICANI JUSTIFICAVERUNT DEUM. *Tout le peuple, & les Publicains l'ayant entendu, ont justifié la conduite de Dieu :* (℣. 30.) *Mais les Pharisiens ont méprisé le dessein de Dieu sur eux.* C'est JESUS-CHRIST qui continuë ce discours, suivant les Anciens, (*b*), & qui dit que le simple peuple a justifié la conduite de Dieu, pendant que les Pharisiens ont méprisé les desseins de sa miséricorde sur eux. Mais comment les premiers l'ont-ils justifié, & les seconds l'ont ils méprisé ? Les uns, en recevant le baptême de Jean ; & les autres, en ne le recevant pas. Tout le monde a entendu les prédications de Jean ; mais tous n'en ont pas profité, ne sont pas entrez dans les desseins de Dieu, & n'ont pas rendu gloire à la vérité, & à la miséricorde du Seigneur. Le simple peuple, les grands pécheurs, les Publicains ont fait pénitence, & se sont fait baptiser par Jean-Baptiste ; les Pharisiens, & les Docteurs de la Loi ont méprisé ses instructions, & ont négligé son baptême. *Justificare Deum*, ne signifie pas, *justifier Dieu*, ni simplement reconnoître la justice de sa conduite ; mais lui rendre gloire, profiter des offres de sa miséricorde, approuver sa conduite, entrer dans les desseins.

(*a*) Joan. I. 23.

(*b*) Ambros. Beda. Euthym. D. Th. Mald. alii.

Digitized by Google

30. *Pharisæi autem, & Legisperiti consilium Dei sprevernnt in semetipsos, non baptizati ab eo.*

30. Mais les Pharisiens, & les Docteurs de la loi ont mépriſé le deſſein de Dieu ſur eux, ne s'étant point fait baptiſer par Jean.

COMMENTAIRE.

de ſa juſtice. Il eſt oppoſé à cette maniére de parler du verſet ſuivant: *Conſilium Domini ſpernere*; Mépriſer les deſſeins de Dieu.

Voyez dans S. Matth. XI. 19. ce qu'on a dit ſur ces mots: *Et juſtificata eſt ſapientia à filiis ſuis*, qui ſe trouvent auſſi dans S. Luc ici au ℣. 35. Tous ceux qui ſont ſages, & pieux, ont approuvé ma conduite, & celle de Jean-Baptiſte; ils ont reçû ſon baptême, & ont embraſſé ma Doctrine. Ceux au contraire qui n'ont qu'une fauſſe ſageſſe, & qui manquent de piété, comme les Phariſiens, & leurs ſemblables, ont rejetté le baptême de Jean, & ſe ſont élevez contre moi. Mais en cela même ils ont fait voir la ſageſſe de la conduite du Seigneur, qui réſiſte aux ſuperbes, & comble de ſes graces ceux qui ſont humbles de cœur.

La plûpart des nouveaux Interprétes (*a*) croyent que ces paroles: *Le peuple, & les Publicains ont juſtifié la conduite de Dieu*, ſont une réflexion de l'Evangile, qui remarque que les aſſiſtans qui oüirent ce que JESUS-CHRIST avoit dit à la loüange de ſaint Jean, en loüérent Dieu, & le remerciérent de ce qu'il leur avoit fait la grace de recevoir ſon baptême, & d'écouter avec reſpect ſes inſtructions, au lieu que les Phariſiens avoient mépriſé ſes prédications, & négligé ſon baptême.

℣. 30. CONSILIUM DEI SPREVERUNT. *Les Phariſiens ont mépriſé le deſſein de Dieu ſur eux.* Les deſſeins abſolus de Dieu, ſes décrets, ſes réſolutions ſont immuables: Car qui peut réſiſter à la volonté de Dieu, comme dit l'Apôtre? (*b*) Le Tout-puiſſant exerce ſon pouvoir infini ſur nos cœurs, & ſur nos volontez, comme ſur tout le reſte; & l'exercice de cette ſouveraine puiſſance bien loin de détruire, ou de diminuer nôtre liberté, la perfectionne, & la fortifie, puiſqu'elle ne la détermine jamais que par voie de perſuaſion, *quâ non ſolùm ſuadetur omne quod bonum eſt, ſed etiam perſuadetur*, comme parle S. Auguſtin, (*c*) & qu'elle lui laiſſe toûjours l'indifférence active, c'eſt-à-dire, le pouvoir de faire, ou de ne pas faire, qui eſt néceſſaire pour la conſervation de ſa liberté. Quand donc on dit ici que les Phariſiens *ont mépriſé les deſſeins de Dieu ſur eux*, on ne doit pas l'entendre comme ſi par leur malice, ils avoient rendus vains les décrets abſolus du Seigneur, ou qu'ils ayent réſiſté à ſa volonté toute-puiſſante: Car qui eſt l'homme qui puiſſe réſiſter à Dieu? (*d*) Mais

(*a*) *Liran. & alii plerique.*
(*b*) *Rom.* x. 1.
(*c*) *Aug. de Grat. & lib. arbit. l.* 1. *c.* 10. *n.* 11.
(*d*) *Geneſ.* 2. 19. *Job.* IX 4 *Pſal.* LXXV. 8. *Sap.* XI 22.

31. *Ait autem Dominus : Cui ergo similes dicam homines generationis hujus & cui similes sunt ?*

32. *Similes sunt pueris sedentibus in foro, & loquentibus ad invicem, & dicentibus : Cantavimus vobis tibiis, & non saltastis, lamentavimus, & non plorastis.*

33. *Venit enim Joannes Baptista, neque manducans panem, neque bibens vinum, & dicitis : Dæmonium habet.*

34. *Venit Filius Hominis manducans & bibens, & dicitis : Ecce homo devorator, & bibens vinum ; amicus publicanorum, & peccatorum.*

35. *Et justificata est sapientia ab omnibus filiis suis.*

36. *Rogabat autem illum quidam de Pharisæis ut manducaret cum illo. Et ingressus domum Pharisæi, discubuit.*

31. A qui donc, ajoûta le Seigneur, comparerai-je les hommes de ce tems-ci, & à qui sont-ils semblables ?

32. Ils sont semblables à ces enfans qui sont assis dans la place, & qui se parlant les uns aux autres, disent : Nous avons joüé de la flûte devant vous, & vous n'avez point dansé : nous avons chanté des airs lugubres, & vous n'avez point pleuré.

33. Car Jean-Baptiste est venu, ne mangeant point de pain, & ne bûvant point de vin ; & vous dites de lui : Il est possédé du démon.

34. Le Fils de l'Homme est venu mangeant, & bûvant, & vous dites : C'est un homme de bonne chere, & qui aime à boire du vin : c'est l'ami des publicains & des gens de mauvaise vie.

35. Mais la sagesse a été justifiée par tous ses enfans.

36. Un Pharisien ayant prié JESUS de manger chez lui, il entra en son logis, & se mit à table.

COMMENTAIRE.

seulement que par leur incrédulité, leur malice, & leur endurcissement, ils ont rejetté les instructions de Jean, les offres de la miséricorde du Seigneur, les graces qu'il leur a offertes, & qu'ils ont renduës inutiles à cause de leur corruption, & de leur endurcissement. *Le dessein de Dieu* en cet endroit, n'est pas un dessein absolu, une résolution fixe de sauver les Pharisiens, *mais une volonté absoluë* de leur faire annoncer la vérité, & de les exhorter à la pénitence, laquelle fut executée malgré leur malice.

℣. 31. CUI ERGO SIMILES, &c. *A qui comparerai-je les hommes de ce tems ?* Voyez S. Matthieu, XI. 16.

℣. 35. JUSTIFICATA EST SAPIENTIA. *La sagesse a été justifiée par ses enfans.* Voyez Matth. XI. 19. & ci-devant ℣. 29.

℣. 36. ROGABAT ILLUM QUIDAM DE PHARISÆIS. *Un Pharisien*, appellé Simon (a) *l'ayant invité à manger, il se mit à table.* (℣. 37.) *Et une femme de la ville, qui étoit de mauvaise vie, y vint avec un vase d'albâtre plein d'huile de parfum.* Nous sommes persuadez que cette femme pechereſſe est toute différente de Marie sœur de Lazare, &

(a) *Infra* ℣. 40.

que ce repas que JESUS-CHRIST prit chez Simon le Pharisien, ne peut être celui qui lui fut donné à Béthanie, six jours avant sa Passion, (a) où Marie sœur de Lazare, répandit sur ses pieds un vase plein de parfum d'épis de nard. Les circonstances du tems, & du lieu sont toutes différentes. Celui-ci se fit chez un Pharisien, nommé Simon; l'autre, chez Simon le Lépreux, qui n'est jamais nommé Pharisien, & ne se scandalise pas de la civilité que Marie sœur du Lazare, fait à JESUS. Ici c'est le Pharisien qui se choque de ce que JESUS se laisse approcher d'une femme pécheresse; là c'est Judas qui se fâche que l'on employe du parfum à oindre JESUS CHRIST. Ici une femme pécheresse vient par derriére, toute fondante en larmes, répand son parfum sur les pieds du Sauveur, & les essuye de ses cheveux; chez Simon le Lépreux, Marie connuë, & aimée de JESUS depuis long-tems, & dont le frere Lazare, nouvellement ressuscité, étoit à table avec le Sauveur, vient dans la compagnie, pénétrée de reconnoissance, d'amour & de respect, & rend à JESUS une civilité, qui n'étoit nullement extraordinaire dans ce pays-là: D'où vient qu'on la voit répétée deux fois dans l'Evangile, (b) dans différentes rencontres.

Le repas où Lazare, & Marie sa sœur, se trouvérent, se fit à Béthanie, prés de Jérusalem, six jours avant la mort de JESUS-CHIRST; & celui que le Sauveur prit chez Simon le Pharisien, se fit apparemment à Naïm, & quelque-tems aprés la seconde Pâque de JESUS-CHRIST prés de deux ans avant sa mort. Enfin on n'a aucune preuve que Marie sœur de Lazare, ait jamais été dans le déreglement. L'Evangile nous en donne toute une autre idée; il n'en parle jamais qu'avec estime, & avec éloge. Le nom de *pécheresse* en cet endroit-ci, marque ou une femme débauchée, (c) ou une Payenne: (d) Caracteres qui ne peuvent non plus convenir à Marie sœur de Lazare. Mais rien n'empêche qu'on ne dise que c'est *Marie Madelaine*, dont il est dit au Chapitre suivant, (e) que JESUS-CHRIST l'avoit délivrée de sept démons. L'Evangile remarque qu'elle avoit suivi JESUS-CHRIST de bonne heure, & qu'elle étoit de Galilée: (f) Circonstances qui conviennent fort bien à la personne dont il est parlé ici.

Le sentiment que nous venons de proposer, est suivi par la plûpart des Peres Grecs, & par un grand nombre d'habiles Ecrivains, qui ont écrit exprés sur cette matiére, quoiqu'avec quelque différence. Origénes (g) dans un endroit, reconnoît deux Maries: dans un autre, il les confond: (h) Puis au lieu de deux femmes, il en fait trois; & ce dernier senti-

(a) *Joan.* XII. 2. *Marc.* XIV. 3. & *Matth.* XXVI. 6. *& seqq.*
(b) *Joan.* XII. 1. 2. & ici 37.
(c) *Ambros. Beda. Mald. Grot. hic Grec. Mag. homil. in Evang. alii passim.*
(d) *Hammond. hic.*
(e) Ch. VIII. 2.
(f) Ch. VIII. 1. 2. 3. *Matth.* XXVII. 55. *Marc.* XV. 40. 41.
(g) *Origen. in Cantica homil.* 2.
(h) *Idem in Matth. tom.* X. 1.

37. *Et ecce mulier, quæ erat in civitate peccatrix, ut cognovit quòd accubuisset in domo Pharisæi, attulit alabastrum unguenti:*

38. *Et stans retrò secùs pedes ejus, lacrymis cœpit rigare pedes ejus, & capillis capitis sui tergebat, & osculabatur pedes ejus, & unguento unguebat.*

37. En même tems une femme de la ville qui étoit de mauvaise vie, ayant sçû qu'il étoit à table chez ce Pharisien, y vint avec un vase d'albâtre plein d'huile de parfum:

38. Et se tenant debout derriére lui à ses pieds, elle commença à les arroser de ses larmes, & elle les essuyoit avec ses cheveux: elle les baisoit, & y répandoit ce parfum.

COMMENTAIRE.

ment est suivi par Euthyme, & Théophylacte. (*a*) Saint Augustin, (*b*) & plusieurs nouveaux Interprétes croyent que la femme marquée dans saint Matthieu, dans saint Marc, & dans saint Jean, est la même, & qu'elle est différente de celle qui est nommée dans saint Luc. Saint Chrysostome (*c*) au contraire veut que saint Jean seul parle de la sœur de Lazare, & que les trois autres Evangélistes parlent de la péchereſſe. Saint Jérôme (*d*) est encore différent des autres, puisqu'il soutient que saint Matthieu & saint Marc racontent une même histoire, toute différente de celle qui est racontée dans saint Jean, & dans saint Luc.

℣. 37. ALABASTRUM UNGUENTI. *Un vase d'albâtre plein d'huile de parfum.* On a examiné sur saint Matthieu (*e*) ce que c'étoit que ces vases d'albâtre.

℣. 38. STANS RETRO SECUS PEDES. *Se tenant debout derriére lui à ses pieds.* JESUS-CHRIST étoit couché à table à la maniére des Orientaux, sur un lit de table assez élevé de terre, ayant la tête, & le visage tournez aux conviez, & les pieds au dehors. (*f*) Il étoit pieds nuds, & avoit quitté ses sandales, avant que de se coucher sur le lit de table, conformément à l'usage du pays. Cette femme vint donc par derriére, & répandit son parfum sur ses pieds, les arrosa de ses larmes, & les essuya de ses cheveux. Dans les repas de cérémonie, on usoit assez souvent de parfum, que l'on répandoit sur la tête des conviez. (*g*) Ici par respect, on le répand sur les pieds du Sauveur. Dans certaines rencontres, les Maîtres essuyoient leurs mains aux cheveux de leurs esclaves; (*h*) ici cette femme essuye avec les siens les pieds de JESUS-CHRIST. Il étoit

(*a*) *Euthym. in Matth.* XXVI. *Theophylact. in Marc.* XIV. *& in Luc.* VII.

(*b*) *Aug. de consensu Evangel. lib.* 2. *Ita Dionys. Carthus. Jansen. Gand. in Concord. Joan. Gerhard. in Concord. & alii.*

(*c*) *Chrysost. in Matt. homil.* 80.

(*d*) *Hieronym. in Matth.* XXVI. *Ita & Rupert. in Joan.* XII.

(*e*) *Matth.* XXVI. 7.

(*f*) *Martial. lib.* 5. *Epigr.* 70.
Omnia cum retrò pueris obsonia tradas,
Cur non mensa tibi ponitur à pedibus.

(*g*) *Athen. lib.* 15. *c.* 13. *p.* 691. *Vide Grot. hic.*

(*h*) *Petron. Satyr. Trimalc.*

Digitized by Google

39. *Videns autem Pharisæus, qui vocaverat eum, ait intra se dicens: Hic si esset Propheta, sciret utique, quæ, & qualis est mulier, quæ tangit eum: quia peccatrix est.*

40. *Et respondens Jesus, dixit ad illum: Simon, habeo tibi aliquid dicere. At ille ait: Magister, dic.*

41. *Duo debitores erant cuidam fœneratori: unus debebat denarios quingentos, & alius quinquaginta.*

42. *Non habentibus illis unde redderent, donavit utrisque. Quis ergo eum plus diligit?*

39. Ce que le Pharisien qui l'avoit invité considérant, il dit en lui-même: Si cet homme étoit Prophéte, il sauroit qui est celle qui le touche, & que c'est une femme de mauvaise vie.

40. Alors JESUS prenant la parole, lui dit: Simon, j'ai quelque chose à vous dire. Il répondit: Maître, dites.

41. Un créancier avoit deux débiteurs: l'un lui devoit cinq cens deniers, & l'autre cinquante:

42. Mais comme ils n'avoient point de quoi les lui rendre, il leur remit à tous deux leur dette: lequel des deux l'aimera donc davantage?

COMMENTAIRE.

fare d'oindre les pieds des conviez; (*a*) c'étoit une délicatesse qui n'étoit point approuvée des Philosophes. Le Sauveur n'avoit garde de rechercher ces sortes de choses: mais il ne jugea pas à propos de rebuter la tendre dévotion de cette femme nouvellement convertie.

℣. 39. HIC SI ESSET PROPHETA. *Si cet homme étoit Prophéte, il sauroit qui est celle qui le touche.* Ce Pharisien fait ici trois raisonnemens. Le premier, que si JESUS étoit Prophete, il sauroit qui est cette femme: Comme si les Prophétes savoient tout, & voyoient toûjours le fond des cœurs, & des consciences. Le second, que cette femme étant pécheresse, il ne devoit pas se laisser toucher par elle: Comme si toucher extérieurement une personne qui est dans l'habitude du crime, communiquoit une soüillure à l'ame de celui qui est dans l'innocence. Le troisiéme qu'il conclut que cette femme, qu'il avoit connue comme pécheresse quelques jours, ou peut-être quelques heures auparavant, l'étoit encore dans ce moment: Comme si Dieu n'avoit pû lui toucher le cœur, & lui inspirer un sincére repentir, & un horreur véritable de son péché.

℣. 40. RESPONDENS JESUS. JESUS *prenant la parole.* Il pénétre le fond de la pensée du Pharisien. Il veut l'obliger à faire lui même l'apologie de cette femme, qu'il traitoit si mal, & dont il avoit une si mauvaise idée. *Respondere*, se prend fort souvent dans les Auteurs sacrez, pour prendre simplement la parole.

(*a*) *Vide Athen. lib. 15. c. 12. Aristophan. in Vespis. & Curt. lib. 8. c. 9.*

43. *Respondens Simon dixit: Æstimo quia is qui plus donavit. At ille dixit ei: Rectè judicasti.*

43. Simon répondit : Je croi que ce sera celui auquel il a plus remis. JESUS lui dit : Vous avez fort bien jugé.

COMMENTAIRE.

℣. 42. QUIS ERGO EUM PLUS DILIGIT ? *Lequel des deux débiteurs l'aimera davantage ?* C'eſt ſans doute celui à qui il a remis une plus groſſe ſomme. Il lui aura plus d'obligation, & ſera préſumé lui en tenir plus de compte, & l'en aimer davantage. JESUS en conclut, ℣. 47. *Je vous déclare que beaucoup de péchez lui ſont remis, parce qu'elle a beaucoup aimé : mais celui à qui on remet moins, aime moins.* Il ſemble qu'il auroit dû dire : *Je vous déclare qu'elle aime beaucoup, parce qu'on lui a remis beaucoup : mais celui à qui on remet peu, aime peu.* Ou bien : *Je vous déclare que beaucoup de péchez lui ſont remis ; c'eſt pourquoi elle aime beaucoup : mais celui à qui on remet moins, aime moins.* Cette traduction eſt aſſez ſuivie parmi les Commentateurs ; (*a*) & on remarque dans l'Ecriture pluſieurs endroits, où la particule *parce que*, eſt équivalente à, *c'eſt pourquoi.* (*b*) Cela ſauve toutes les difficultez, & concilie toutes les prétenduës contrarietez du paſſage.

Le Texte Grec (*c*) porte : *lequel des des deux l'aimera davantage ;* de celui à qui il remet beaucoup, ou de celui à qui il remet peu ? Suivant ce Texte, JESUS-CHRIST voudra parler de l'amour, & de la reconnoiſſance du pecheur aprés le pardon ; & ſuivant la Vulgate, il parle de celui qui précéde, & qui accompagne le pardon.

D'autres croyent que le diſcours de JESUS-CHRIST enferme un double raiſonnement, qu'il faut développer de cette ſorte ; Celui qui veut obtenir le pardon, doit ſe repentir, & retourner à Dieu par l'amour : Marie a beaucoup aimé, & beaucoup de péchez lui ont été remis : & à préſent qu'elle eſt déchargée du poids de ſes péchez, elle en conſerve une tendre reconnoiſſance, qui égale la grandeur des péchez dont elle eſt délivrée. Ceux au contraire qui ont moins péché, ſentant moins le beſoin qu'ils ont de faire pénitence, & d'obtenir la miſéricorde de Dieu, ſont moins ſenſibles à la douleur, & à l'amour ; & quand ils ont reçû le pardon, ils en ont moins de reconnoiſſance. C'eſt ce que l'expérience confirme tous les jours. Lorſque des perſonnes qui ont vêcu dans le déſordre, reviennent ſérieuſement à Dieu, elles marchent avec beaucoup plus d'ar-

(*a*) *Hamm. hic. Med. lib. 4. ep. 17.*

(*b*) *Vide Joan.* VIII. 29. XIV. 17 *Marc.* IX. 28 *Geneſ.* XXII. 17. *Pſal.* XVI. 6. & *Pſ.* CXVI. 1. *Collat. cum* I. *Cor.* IV. 13. *Jerem.* XXIX. 16. *Geneſ.* XXIX. 32. *Judic.* II. 24. Noldius compte juſqu'à huit ſortes de ſignifications de la particule Hébraïque ‘ כ, laquelle répond au Grec Ὅτι. *Quia.*

(*c*) Τίς οὖν αὐτῶν, εἰπὲ, πλεῖον αὐτὸν ἀγαπήσει.

deur,

44. *Et conversus ad mulierem, dixit Simoni: Videns hanc mulierem? Intravi in domum tuam, aquam pedibus meis non dedisti: hæc autem lacrymis rigavit pedes meos, & capillis suis tersit.*

44. Et se tournant vers la femme, il dit à Simon: Voyez-vous cette femme? Je suis entré dans votre maison, vous ne m'avez point donné d'eau pour me laver les pieds: & elle au contraire a arrosé mes pieds de ses larmes, & les a essuyez avec ses cheveux.

COMMENTAIRE.

deur, & de zéle dans les voyes de la vertu, que d'autres, qui ont toûjours vêcu d'une maniére plus réglée, & moins criminelle. Ces derniers sentent moins l'obligation qu'ils ont à Dieu de les avoir préservez des dangers, que ceux qui ont eu le malheur d'y tomber, & à qui Dieu fait la grace de les en tirer.

Grotius le fait raisonner ainsi: Simon, vous trouvez mauvais que je me laisse toucher par cette femme; toutefois si je dois permettre à quelqu'un de m'approcher, c'est à ceux qui m'aiment, & me respectent: Or j'ai lieu de croire que cette femme est de ce nombre; premiérement, parce qu'elle me doit beaucoup, & que je lui ai pardonné ses péchez; secondement, parce qu'elle me donne toutes les marques possibles d'affection. Elle m'en donne plus que vous ne m'en avez donné vous-même, en m'invitant à manger.

Luc de Bruges lui a fait faire cet autre raisonnement: Si j'avois beaucoup pardonné à cette femme, elle devroit, selon vous, m'aimer beaucoup: mais comme elle m'a beaucoup témoigné d'amitié, avant qu'elle sçût que je lui eusse accordé le pardon, puis-je me dispenser à présent de le lui accorder?

JESUS-CHRIST compare ici cette femme au Pharisien, & il fait voir qu'elle a témoigné pour lui plus d'amour, & de respect, que n'en a témoigné Simon, en l'invitant à manger. C'est cet amour qui lui a mérité le pardon du grand nombre de péchez qu'elle avoit commis. (*a*) Son amour est également & la cause du pardon que Dieu lui accorde, & la reconnoissance du pardon qu'elle a reçû. JESUS-CHRIST n'exprime que la premiére de ces deux choses: *Plusieurs péchez lui sont remis, parce qu'elle a beaucoup aimé:* Mais il nous laisse à tirer l'autre conséquence par ce qu'il dit au Pharisien: *Celui à qui on pardonne moins, aime moins.* Donc celui à qui l'on a beaucoup pardonné, doit beaucoup aimer. Mais pour obtenir le pardon, il faut déja de l'amour au moins commencé. Cet amour se perfectionne, lorsqu'on reçoit le pardon; & c'est ce que JESUS-

(*a*) *Aug. serm. Olim. 23. de homil. 50. nunc 99. c. 6. Vide & Psal. 11. Vide Est. Jans. Brug. Mald. Huré, Simon, l'Allemant. Natal. Alex. alii.*

Digitized by Google

45. *Oſculum mihi non dediſti : hæc autem ex quo intravit, non ceſſavit oſculari pedes meos.*

46. *Oleo caput meum non unxiſti: hæc autem unguento unxit pedes meos.*

47. *Propter quod dico tibi : Remittuntur ei peccata multa, quoniam dilexit multùm. Cui autem minus dimittitur, minus diligit.*

48. *Dixit autem ad illam : Remittuntur tibi peccata.*

45. Vous ne m'avez point donné de baiſer : mais elle, depuis qu'elle eſt entrée, elle n'a ceſſé de baiſer mes pieds.

46. Vous n'avez point répandu d'huile ſur ma tête : & elle a répandu *ſes* parfums ſur mes pieds.

47. C'eſt pourquoi je vous déclare, que beaucoup de péchez lui ſont remis, parce qu'elle a beaucoup aimé. Mais celui à qui on remet moins, aime moins.

48. Alors il dit à cette femme : Vos péchez vous ſont remis.

COMMENTAIRE.

CHRIST veut marquer lorſqu'il dit : *Vos péchez vous ſont remis.* Il achéve ce qu'il avoit commencé d'opérer en elle-même, ou il confirme ce qu'il y avoit fait.

℣. 44. AQUAM PEDIBUS MEIS NON DEDISTI. *Vous ne m'avez point donné d'eau pour laver mes pieds.* C'étoit un rafraîchiſſement qu'on ne manquoit guéres de donner à ceux qui venoient de campagne. Comme on marchoit jambes nuës, & ayant le pied ſeulement muni à crud d'une ſandale, pour ſe garantir des pierres, & des cailloux, on avoit beſoin d'ôter la pouſſiére, & la ſueur en ſe lavant. Cela paroît par un grand nombre d'exemples de l'Ecriture, (*a*) & des Auteurs profanes. (*b*)

℣. 45. OSCULUM MIHI NON DEDISTI. *Vous ne m'avez point donné de baiſer ;* comme on en uſoit, lorſqu'on recevoit dans ſa maiſon, ou lorſqu'on rencontroit quelqu'un de ſes amis.

℣. 46. OLEO CAPUT MEUM NON UNXISTI. *Vous n'avez point répandu d'huile ſur ma tête.* On répandoit des huiles précieuſes ſur la tête des conviez, comme on l'a vû ſur le ℣. 38. & *Pſal.* XXIII. 5. *Impinguaſti in oleo caput meum, & calix meus inebrias.*

℣. 47. DIMITTUNTUR EI PECCATA MULTA. *Beaucoup de péchez lui ſont remis, parce qu'elle a beaucoup aimé.* Elle a mérité le pardon de ſes péchez par le grand amour q'elle m'a témoigné pour vous, Simon, qui ne croyez pas avoir beaucoup péché, & qui ne ſentez pas la grande obligation que vous avez à Dieu de vous avoir préſervé du crime, vous aimez peu, & vous avez peu de reconnoiſſance du pardon que vous avez

(*a*) *Geneſ.* XVIII. 4. XIX. 2. XXIV. 32. & *Judic.* XIX. 21. 1. *Timot.* V. 10.

(*b*) *Athen. lib.* 14. Συνάδουσι καὶ οἱ ἄλλοι τοῖς αὐτοῖς προσφιλονεικοῦσι πολὺ νικᾷ δὲ ἐμοὶ μᾶλλον.

49. *Et cœperunt qui simul accumbebant, dicere intra se? Quis est hic, qui etiam peccata dimittit?*

50. *Dixit autem ad mulierem: Fides tua te salvam fecit: vade in pace.*

49. Et ceux qui étoient à table avec lui, commencérent à dire en eux-mêmes: Qui est celui-ci, qui remet même les péchez?

50. Et JESUS dit encore à cette femme: Vôtre foi vous a sauvée: allez en paix.

COMMENTAIRE.

obtenu. Il ne lui dit pas la chose si cruëment; mais il la lui fait assez entendre par ces mots, *Celui à qui on remet moins, aime moins.* Il est vrai toutefois que nous ne devons pas moins à Dieu, lorsque par sa bonté il nous préserve du mal, que lorsqu'il nous le pardonne, aprés que nous y sommes tombez. *Gratiæ tuæ deputo, & quæ non commisi mala*, dit saint Augustin. (*a*) Nous devons reconnoître qu'il n'y a aucun péché dont nous ne soyons capables, & que si nous ne les avons pas faits, c'est par un effet de la pure miséricorde du Créateur: (*b*) *Nullum est enim peccatum quod facit homo, quod non possit facere & alter homo, si desit Rector à quo factus est homo.* On pourroit traduire: *Beaucoup de péchez lui sont remis; c'est pourquoi elle a beaucoup aimé.* La particule *quia*, se met assez souvent pour *c'est pourquoi*, (*c*) comme nous l'avons dit.

℣. 49. QUIS EST HIC, QUI ETIAM PECCATA DIMITTIT? *Qui est celui-ci, qui remet même les péchez?* On peut donner deux sens à ces paroles; l'un bon, & l'autre mauvais. Le bon, est de dire que les assistans qui avoient été témoins de la résurrection du fils de la veuve de Naïm, admirent ici la plénitude du pouvoir de JESUS-CHRIST, qui peut aussi remettre les péchez. Il faut que cet homme ne soit pas un simple Prophéte, puisque non-seulement il ressuscite les morts, mais aussi qu'il pardonne les péchez. (*d*) Le mauvais sens est de dire dans un esprit de critique: Cet homme est un blasphémateur: Qui peut remettre les péchez, si ce n'est Dieu? (*e*) Voyez la même occasion ci devant, Chapitre v. 21. *Qui est celui-ci, qui profére des blasphêmes? Qui peut remettre les péchez, si ce n'est Dieu?*

℣. 50. FIDES TUA TE SALVAM FECIT. *Vôtre foi vous a sauvé.* Vous avez crû que je pouvois vous accorder le pardon; (*f*) vous êtes venuë à moi dans cette espérance; vous avez eu horreur de vos désordres passez; vous êtes retournée à Dieu par une sincére contrition; vôtre foi,

(*a*) *Aug. Confess. lib. 2. cap 7. Omnia mihi dimissa esse fateor, & quæ meâ sponte feci mala, & quæ te duce non feci. Et serm. 99. nov. edit. cap. 6. Agnosce gratiam ejus cui debes & tu quod non feciſi..*

(*b*) *Aug. ibidem.*

(*c*) *Vide Judic. II. 24 Genes. XXII. 17. XXIX. 32. Psal. CXVI. 10. Jerem. XXIX. 6. in Hebr.*

(*d*) *Grot. & alii quidam. Vide infra VIII. 25. Matt. VIII. 27. Marc. IV. 41.*

(*e*) *Mald. Pisc. aliiplerique.*

(*f*) *Titus Bostr. in Catena. Brug. Mal.*

Digitized by Google

vôtre confiance, vôtre amour sont les vraies causes de vôtre salut. (a) JESUS-CHRIST oppose ici la foi de cette femme, à l'incrédulité des Pharisiens qui étoient présens, comme aux versets 42. 43. & dans les suivans, il a opposé l'amour de cette pénitente, à la tiédeur de Simon le Pharisien.

CHAPITRE VIII.

Parabole de l'homme qui séme. Qui sont la mere, & les freres de JESUS-CHRIST ? *Tempête sur la mer de Génézareth.* JESUS *endormi. On l'éveille, & il commande aux vents. Guérison d'un homme possedé par une légion de démons. Femme hémorroïsse guérie en touchant la frange de la robbe de* JESUS. *Fille de Jaïre ressuscitée.*

℣. 1. *ET factum est deinceps, & ipse iter faciebat per civitates, & castella, prædicans & evangelizans Regnum Dei: & duodecim cum illo.*

2. *Et mulieres aliquæ, quæ erant curatæ à spiritibus malignis, & infirmitatibus: Maria, quæ vocatur Magdalene, de qua septem dæmonia exierant,*

℣. 1. QUelque tems aprés JESUS alloit de ville en ville, & de village en village, prêchant l'Evangile, & annonçant le Royaume de Dieu; & les douze Apôtres étoient avec lui.

2. Il y avoit aussi quelques femmes, qui avoient été délivrées des malins esprits, & guéries de leurs maladies, *entre lesquelles* étoit Marie, surnommée Madeleine, dont sept démons étoient sortis,

COMMENTAIRE.

℣. 2. MARIA, QUÆ VOCATUR MAGDALENE. *Marie, surnommée Madeleine, dont sept Démons étoient sortis.* Nous croyons aprés plusieurs savans Interprétes, que Marie Madeleine est la même dont il est parlé au Chapitre précédent, & que JESUS-CHRIST avoit délivrée quelque tems auparavant, de sept, ou plusieurs Démons, dont elle étoit possedée. Madeleine ayant appris qu'il étoit à Naïm dans la maison de Simon le Pharisien, elle y vint, & y oignit les pieds du Sauveur, comme on l'a vû. Depuis ce tems, elle s'attacha à sa personne, & ne le quitta pas même à la Croix, étant demeurée sur le Calvaire pendant tout

(a) Grot. ex Tertull. & Clem. Alex.

3. Et Joanna uxor Chuſæ, procuratoris Herodis, & Suſanna, & alia multæ, quæ miniſtrabant ei de facultatibus ſuis.

3. Jeanne femme de Chuza, Intendant de la maiſon d'Hérode, Suſanne, & pluſieurs autres qui l'aſſiſtoient de leurs biens.

COMMENTAIRE.

le tems de ſa Paſſion. Par ſa conſtante perſévérance, & par ſon tendre amour, elle mérita d'être la premiére à qui le Sauveur ſe manifeſta aprés ſa réſurrection. Nous croyons que le nom de *Madelcine*, lui vient de la ville de *Magdala*, dans la Galilée, dont apparemment elle étoit native. *Magdala* ſignifie une tour. Pluſieurs Interprétes croyent que cette ville étoit au-delà du Jourdain. Je n'en vois aucune bonne preuve. Ce que Ligfoot rapporte du Talmud, prouve plûtôt, ce me ſemble, que Magdala étoit au-deçà de la mer de Tibériade, & au-deçà du Jourdain. On y dit (*a*) qu'un vieux Paſtre ayant dit qu'il avoit vû autrefois ceux de Magdala venir le jour du Sabbat depuis chez eux, en paſſant au travers de Tibériade, juſqu'au faubourg, & juſqu'au pont, le Rabbin décida que ceux de Magdala povvoient faire ce chemin le jour du Sabbat. Ce faubourg, & le pont, étoient, ſelon toutes les apparences, du côté de la mer, & du Jourdain. Ainſi Magdala étoit au-deçà de l'un, & de l'autre.

Joſeph parle de Magdala; mais il n'en marque pas la ſituation. (*b*) *Mageddo*, ville célébre dans la Galilée, étoit auſſi nommée *Magdalo*, ou *Magdala*; (*c*) & je croirois volontiers que c'eſt de la que Marie Madeleine tiroit ſon nom. Cette ville n'étoit pas fort éloignée de Naïm. Ligfoot (*d*) a crû que Magdeleine étoit ainſi nommée, à cauſe qu'elle faiſoit métier de friſeuſe, ou de coëffeuſe; en Hébreu, *Magaddela*. Et en effet les Talmudiſtes parlent d'une femme de ce nom, & de cette profeſſion, qui vivoit du tems de nôtre Seigneur. Mais cette étymologie paroît un peu trop violente.

Les ſept Démons dont Madeleine fut délivrée, marquent, ſelon quelques-uns, (*e*) pluſieurs péchez, qui lui furent pardonnez, & dont elle quitta les habitudes. Mais il vaut mieux l'expliquer de pluſieurs démons, (*f*) dont elle étoit réellement poſſedée. Elle n'eſt diſtinguée des autres femmes, dont il eſt parlé au verſet précédent, (*g*) & qui avoient été délivrées des Eſprits immondes, & d'autres infirmitez, que par le nombre des Démons qui la tourmentoient. On a remarqué ci-devant, que les Hébreux regardoient la plûpart des maladies, comme des effets de la malice du Démon, & de la vengeance divine.

(*a*) *Ligfoot, Cheregraph. Galilæa.*
(*b*) *Joſeph. lib. de vita ſua, p. 1007.*
(*c*) *Vide 2. Par. XXXV. 22. 4. Reg. XXIII. 29. Cum Herodot. lib. 1. c. 159.*
(*d*) *Ligfoot, Chron. 34. 28.*
(*e*) *Gregor. Mag. homil. 33. Ligfoot. Herr. Talm. Beda hic. & alii.*
(*f*) *Grot. mald. alii plerique.*
(*g*) Αἱ ἦσαν τεθεραπευμέναι ἀπὸ πνευμάτων πονηρῶν, καὶ ἀσθενειῶν.

4. *Cùm autem turba plurima convenirent, & de civitatibus properarent ad eum, dixit per similitudinem:*

5. *Exiit qui seminat, seminare semen suum: & dum seminat, aliud cecidit secus viam, & conculcatum est, & volucres Cœli comederunt illud.*

6. *Et aliud cecidit supra petram: & natum aruit, quia non habebat humorem.*

7. *Et aliud cecidit inter spinas; & simul exortæ spinæ suffocaverunt illud.*

8. *Et aliud cecidit in terram bonam: & ortum fecit fructum centuplum. Hæc dicens clamabat: Qui habet aures audiendi, audiat.*

4. Or le peuple s'assemblant en foule, & se pressant de sortir des villes pour venir vers lui, il leur dit en parabole:

5. Celui qui séme est allé semer son grain: & une partie de la semence qu'il semoit est tombée le long du chemin, où elle a été foulée aux pieds, & les oiseaux du Ciel l'ont mangée.

6. Une autre partie est tombée sur des pierres: & ayant levé, elle s'est séchée, parce qu'elle n'avoit point d'humidité.

7. Une autre est tombée au milieu des épines; & les épines croissant avec la semence, l'ont étouffée.

8. Une autre partie est tombée dans de bonne terre; & ayant levé, elle a porté du fruit, & a rendu cent pour un. En disant ceci il crioit: Que celui-là l'entende, qui a des oreilles pour entendre.

COMMENTAIRE.

℣. 3. JOANNA UXOR CHUZÆ, PROCURATORIS HERODIS.. *Jeanne femme de Chuza, Intendant de la maison d'Hérode.* Jeanne étoit apparemment veuve de Chuza, ou du moins elle suivoit JESUS-CHRIST avec le consentement de son mari; comme quelques autres dont parle l'Evangile. Chuza étoit ou Intendant de la maison d'Hérode, ou Trésorier du Prince, ou même Gouverneur de quelque canton de ses Etats; car le terme Grec a une signification assez étenduë. Susanne, & les autres femmes qui suivoient JESUS-CHRIST, *l'assistoient de leurs biens.* Elles fournissoient aux besoins de JESUS-CHRIST, & de ses Apôtres; (*a*) afin que dans le ministére de la prédication, ils ne fussent point à charge aux autres. C'étoit l'usage parmi les Juifs, que les personnes qui se consacroient à prêcher, & à instruire les peuples, ne refusassent point les secours qui leur étoient fournis par des femmes de piété qui les suivoient. Cela se faisoit parmi eux sans scandale, & sans que personne le trouvât étrange. (*b*) Les Apôtres aprés la Résurrection du Sauveur, en usérent de même; & saint Paul (*c*) marque expressément qu'il ne veut pas se servir de cette liberté, de peur de donner occasion à de mauvais discours.

℣. 5. EXIIT QUI SEMINAT. *Celui qui séme, &c.* Cette parabole

(*a*) Αἵτινες διηκόνουν αὐτῷ (*Alii*, αὐτοῖς) ἀπὸ τῶν ὑπαρχόντων αὐτῶν.

(*b*) *Hieronym. ad Matth.* XXVII. *Beda Strab. Mald. Grot. hîc.*

(*c*) 1. *Cor.* IX. 5. *Numquid non habemus potestatem mulierem sororem circumducendi, sicut & cæteri Apostoli, & fratres Domini, & Cephas?*

Digitized by Google

9. *Interrogabant autem eum Discipuli ejus, quæ esset hæc parabola.*

10. *Quibus ipse dixit: Vobis datum est nosse mysterium Regni Dei, cæteris autem in parabolis: ut videntes non videant, & audientes non intelligant.*

11. *Est autem hæc parabola: Semen est verbum Dei.*

12. *Qui autem secus viam, hi sunt qui audiunt: deinde venit diabolus, & tollit verbum de corde eorum, ne credentes salvi fiant.*

13. *Nam qui supra petram: qui cùm audierint, cum gaudio suscipiunt verbum: & hi radices non habent: qui ad tempus credunt, & in tempore tentationis recedunt.*

14. *Quod autem in spinas cecidit: hi sunt, qui audierunt, & à sollicitudinibus, & divitiis, & voluptatibus vitæ, euntes suffocantur, & non referunt fructum.*

9. Ses Disciples lui demandérent ce que vouloit dire cette parabole.

10. Et il leur dit: Pour vous, il vous a été donné de connoître le mystére du Royaume de Dieu: mais pour les autres, *il ne leur est proposé qu'en paraboles*, afin qu'en voyant, ils ne voyent point, & qu'en écoutant, ils ne comprennent point.

11. Voici donc ce que veut dire cette parabole: La semence est la parole de Dieu.

12. Ceux qui sont marquez par ce qui tombe le long du chemin, sont ceux qui écoutent la parole; mais le diable vient ensuite, qui enleve cette parole de leur cœur, de peur qu'ils ne croyent, & ne soyent sauvez.

13. Ceux qui sont marquez par ce qui tombe sur des pierres, sont ceux qui écoutant la parole, la reçoivent avec joye; mais ils n'ont point de racine: parce qu'ils croyent seulement pour un tems, & qu'au tems de la tentation ils se retirent.

14. Ce qui tombe dans les épines, marque ceux qui ont écouté la parole, mais en qui elle est ensuite étouffée par les inquiétudes, par les richesses, & par les plaisirs de cette vie; de sorte qu'ils ne portent point de fruit.

COMMENTAIRE.

fut proposé par JESUS-CHRIST, étant assis dans une barque, à portée de se faire entendre par les troupes, qui étoient sur le bord de la mer de Galilée. (*a*) On a expliqué tout ceci dans le Commentaire sur saint Matthieu.

℣. 10. UT VIDENTES NON VIDEANT. *Afin qu'en voyant, ils ne voyent point.* Ce n'est pas que son intention fût de leur tendre des piéges & de les empêcher de voir: mais il veut dire que par leur incrédulité, ils se ferment les yeux, pour ne pas voir, & méritent que Dieu retire d'eux ses lumiéres, & ses graces, qu'ils ont méprisées, & dont ils ont abusé. Pour ses Disciples, leur humble docilité est récompensée par la révélation qu'il leur fait *du mystére du Royaume céleste*; c'est-à-dire, de tous les sécrets, & de toutes les véritez qu'il vient annoncer au monde; & en particulier, des desseins de Dieu, & de sa conduite pleine de sagesse, dans l'établissement de son Eglise.

(*a*) *Matth.* XIII. 1. 2. 3.

Digitized by Google

15. *Quod autem in bonam terram : hi sunt, qui in corde bono, & optimo audientes verbum retinent, & fructum afferunt in patientia.*

16. *Nemo autem lucernam accendens, operit eam vase, aut subditùs lectum ponit: sed supra candelabrum ponit, ut intrantes videant lumen.*

17. *Non est enim occultum, quod non manifestetur : nec absconditum, quod non cognoscatur, & in palam veniat.*

18. *Videte ergo quemodo audiatis. Qui enim habet, dabitur illi : & quicumque non habet, etiam quod putat se habere, auferetur ab illo.*

19. *Venerunt autem ad illum mater, & fratres ejus, & non poterant adire eum pre turba.*

15. Enfin ce qui tombe dans la bonne terre, marque ceux qui ayant écouté la parole avec un cœur bon, & excellent, la retiennent, & la conservent, & portent du fruit par la patience.

16. Il n'y a personne, qui aprés avoir allumé une lampe, la couvre d'un vase, ou la mette sous un lit : mais on la met sur le chandelier, afin qu'elle éclaire ceux qui entrent ;

17. Car il n'y a rien de secret qui ne doive être découvert, ni rien de caché, qui ne doive être connu, & paroître publiquement.

18. Prenez donc bien garde de quelle maniére vous écoutez ; car on donnera encore à celui qui a déja, & pour celui qui n'a rien, on lui ôtera même ce qu'il croit avoir.

19. Cependant, sa mere, & ses freres étant venus vers lui, & ne le pouvant aborder, à cause de la foule du peuple,

COMMENTAIRE.

℣. 14. SUFFOCANTUR, ET NON REFERUNT FRUCTUM. *La parole est étouffée en eux ; en sorte qu'ils ne portent point de fruit.* Le Grec : (*a*) *Ils sont étouffez, & ne portent point de fruit à maturité.* Ce n'est point une stérilité absoluë ; c'est un défaut, qui les empêche de rendre leurs fruits parfaits, & de les conduire à maturité.

℣. 15. IN CORDE BONO, ET OPTIMO, ... ET FRUCTUM AFFERUNT IN PATIENTIA. *Qui ayant reçû la parole dans un cœur bon, & excellent, portent du fruit par la patience.* Le Grec : (*b*) Qui recevant la parole *dans un cœur beau, & bon, portent leur fruit dans la patience*, ou dans la constance. Un cœur beau, & bon, dans le stile des Grecs, est un cœur parfait, un cœur bien disposé. *Porter du fruit en patience*, signifie le porter avec persévérance, sans se rebuter des maux qui nous arrivent, ni des contradictions que nous souffrons, ni des délais qu'il nous faut essuyer.

℣. 17. NON EST ENIM OCCULTUM. *Il n'y a rien de sécret, qui ne doive être découvert.* Tout ce que je dis aujourd'hui en paraboles, sera un jour découvert. Mon dessein n'est pas de tenir caché ce que je vous dis ; je veux que vous le publiïez un jour. Si je le dis aux troupes d'une

(*a*) Συμπνίγονται, καὶ οὐ τελεσφοροῦσι.

(*b*) Ἐν καρδίᾳ καλῇ, καὶ ἀγαθῇ, καρποφοροῦσι ἐν ὑπομονῇ.

maniére

20. *Et nuntiatum est illi : Mater tua, & fratres tui stant foris, volentes te videre.*

21. *Qui respondens, dixit ad eos : Mater mea, & fratres mei hi sunt, qui verbum Dei audiunt, & faciunt.*

22. *Factum est autem in una dierum : & ipse ascendit in naviculam, & Discipuli ejus, & ait ad illos : Transfretemus trans stagnum. Et ascenderunt.*

23. *Et navigantibus illis, obdormivit, & descendit procella venti in stagnum, & complebantur, & periclitabantur.*

24. *Accedentes autem suscitaverunt eum, dicentes : Præcepter, perimus. At ille surgens, increpavit ventum, & tempestatem aquæ, & cessavit : & facta est tranquillitas.*

25. *Dixit autem illis : Ubi est fides vestra ? Qui timentes, mirati sunt ad invicem, dicentes : Quis putas hic est, quia & ventis, & mari imperat, & obedient ei ?*

26. *Et navigaverunt ad regionem Gerasenorum, quæ est contra Galilæam.*

20. Il en fut averti, & on lui dit : Vôtre mere, & vos freres sont là dehors qui désirent de vous voir.

21. Mais il leur répondit : Ma mere & mes freres sont ceux qui écoutent la parole de Dieu, & qui la pratiquent.

22. Un jour étant monté sur une barque avec ses Disciples, il leur dit : Passons à l'autre bord du lac. Ils partirent donc.

23. Et comme ils passoient, il s'endormit, & un si grand tourbillon de vent vint tout d'un coup fondre sur le lac, que *leur barque* s'empliſſant d'eau, ils étoient en péril.

24. Ils s'approchérent donc de lui, & l'éveillérent, en lui disant : Maître, nous périssons. JESUS s'étant levé, parla avec ménaces aux vents, & aux flots agitez, & ils s'appaisérent ; & il se fit un *grand* calme.

25. Alors il leur dit : Où est vôtre foi ? Mais eux remplis de crainte, & d'admiration, se disoient l'un à l'autre : Quel est donc cet homme qui commande de la sorte aux vents, & aux flots, & à qui ils obéissent ?

26. Ils abordérent ensuite au pays des Géraséniens, qui est sur le bord opposé à la Galilée.

COMMENTAIRE.

maniére obscure, c'est que le tems n'est pas encore venu de le manifester plus clairement. Voyez S. Matt. v. 15. & S. Marc, IV. 21.

℣. 19. VENERUNT AD ILLUM MATER, ET FRATRES EIUS. *Sa mere, & ses freres étant venus vers lui.* Cette particularité n'est point rapportée en cet endroit par les autres Evangélistes. Voyez S. Matt. XII. 46. Marc, III. 31. Elle arriva le matin du même jour qu'il proposa les paraboles dont on vient d'entendre l'explication.

℣. 22. IN UNA DIERUM ET IPSE ASCENDIT. *Un jour étant monté dans une barque, il dit à ses Disciples : Passons à l'autre bord du lac*, ou de la mer de Tibériade ; car les Hébreux donnoient aussi le nom de mer, à ce que les Grecs nommoient lac. Ceci arriva sur le soir du même jour qu'il avoit parlé au peuple de dessus une barque. De-là il revint à la maison, & sur le soir il rentra dans la barque, & passa le lac avec ses Disciples, pour se dérober à la foule. Voyez Matt. VIII. 28. Marc, v. 1. *& seq.*

℣. 26. NAVIGAVERUNT AD REGIONEM GERASENORUM. *Ils*

Digitized by Google

27. *Et cùm egressus esset ad terram, occurrit illi vir quidam, qui habebat dæmonium jam temporibus multis, & vestimento non induebatur, neque in domo manebat, sed in monumentis.*

28. *Is, ut vidit Jesum, procidit ante illum, & exclamans voce magna, dixit: Quid mihi, & tibi est, Jesu Fili Dei Altissimi? Obsecro te, ne me torqueas.*

27. Et lorsque Jesus fut descendu à terre, il vint au-devant de lui un homme qui depuis long-tems étoit possedé du démon, & qui ne portoit point d'habit, ni ne demeuroit point dans les maisons, mais dans les sépulcres.

28. Aussi-tôt qu'il eut apperçû Jesus, il jetta un grand cri, & se vint prosterner à ses pieds, en lui disant à haute voix: Jesus Fils du Dieu très-haut, qu'y a-t'il entre vous, & moi? Je vous conjure de ne me point tourmenter.

COMMENTAIRE.

adorérent au pays des Géraséniens. On a déja remarqué sur S. Matthieu (*a*) les diversitez de leçon des Exemplaires en cet endroit. Voici comme Origénes (*b*) s'explique sur cela: *Ceux qui veulent travailler sérieusement sur l'Ecriture, ne doivent point négliger les remarques littérales qui regardent les noms propres; car les Exemplaires Grecs sont souvent fautifs dans la maniére de les écrire, comme on le peut voir dans les Evangiles mêmes. On y lit par exemple, que les porcs qui furent précipitez dans la mer, étoient dans le pays des Géraséniens. Or Gérasa est une ville d'Arabie, prés de laquelle il n'y a ni mer, ni lac. Il n'est nullement croyable que les Evangélistes, qui savoient si bien la géographie de la Judée, eussent voulu avancer une chose si visiblement fausse, & si aisée à réfuter. Mais comme dans un petit nombre d'Exemplaires on lit le pays des Gadaréniens, il est bon de faire encore une remarque sur ce nom. Gadara est une ville de Judée, prés de laquelle sont ces bains si célébres. Mais il n'y a ni rochers, ni précipices, ni mer, ni lac aux environs. Reste donc Gergésa, qui est une ville ancienne, située sur la mer de Tibériade, prés de laquelle sont des rochers escarpez, qui donnent sur la mer, où l'on montre l'endroit d'où les porcs se précipiterent dans l'eau.*

℣. 27. OCCURRIT ILLI VIR QUIDAM. *Il vint au-devant de lui un homme, qui depuis long-tems étoit possedé du démon.* Saint Matthieu (*c*) parle de deux possedez. Mais saint Marc, (*d*) & saint Luc ont choisi celui des deux qui étoit le plus furieux, pour nous décrire sa guérison: Car il ne faut pas croire que les Evangélistes racontent tous les prodiges que fit JESUS-CHRIST. Ils choisissent ceux qui sont les plus propres à leur dessein, qui est d'affermir la foi des Lecteurs, & de les édifier. Le Grec dit (*e*) que *ce possedé venoit de la ville*: Ce qui paroît contraire à saint

(*a*) *Matt.* VIII. 28.
(*b*) *Origen. Comment. in Joan.*
(*c*) *Matt.* VIII. 28.
(*d*) *Marc.* V. 1. 2. 3.
(*e*) Ὑπήντησεν αὐτῷ ἐκ τῆς πόλεως τις ἀνὴρ δαιμονιζόμενος.

29. *Præcipiebat enim spiritui immundo ut exiret ab homine. Multis enim temporibus arripiebat illum, & vinciebatur catenis, & compedibus custoditus, & rumpens vincula agebatur à dæmonio in deserta.*

30. *Interrogavit autem illum Jesus, dicens: Quod tibi nomen est? At ille dixit: Legio; quia intraverant dæmonia multa in eum.*

31. *Et rogabant illum ne imperaret illis ut in abyssum irent.*

32. *Erat autem ibi grex porcorum multorum pascentium in monte: & rogabant eum, ut permitteret eis in illos ingredi. Et permisit illis.*

33. *Exierunt ergo dæmonia ab homine, & intraverunt in porcos: & impetu abiit grex per præceps in stagnum, & suffocatus est.*

29. Car il commandoit à l'esprit impur de sortir de cet homme, qu'il agitoit avec violence depuis long-tems. Et quoiqu'on le gardât lié de chaînes, & les fers aux pieds, il rompoit tous ses liens, & étoit poussé par le démon dans les déserts.

30. Jesus lui demanda: Quel est ton nom? Il lui dit: Je m'appelle légion: parce que plusieurs démons étoient entrez dans cet homme.

31. Et ces démons le supplioient qu'il ne leur commandât point de s'en aller dans l'abîme.

32. Mais comme il y avoit là un grand troupeau de pourceaux, qui paissoient sur une montagne, ils le supplioient de leur permettre d'y entrer, ce qu'il leur permit.

33. Les démons étant donc sortis de cet homme, entrérent dans les pourceaux, & aussi-tôt le troupeau courut avec violence se précipiter dans le lac, où ils se noyerent.

COMMENTAIRE.

Matthieu, & à saint Marc, qui disent que sa demeure ordinaire étoit dans des sépulcres hors de la ville. Mais quand on admettroit ces mots, qui ne se trouvent pas dans les Exemplaires Latins, on pourroit dire que cet homme *étoit de la ville*; non qu'il en vint en effet, mais parce qu'il en étoit originaire, qu'il y étoit né, qu'il y avoit été élevé. (*a*)

℣. 29. AGEBATUR A DÆMONIO IN DESERTA. *Il étoit poussé par le Démon dans les déserts.* Le mauvais Esprit profitant de la mélancolie, qui dominoit dans le tempérament de cet homme, le poussoit dans le désert, dans les sépulcres, dans les montagnes, où il vivoit éloigné de la compagnie des autres hommes. C'étoit un Démon misantrope, & sauvage.

℣. 31. NE IMPERARET ILLIS UT IN ABYSSUM IRENT. *Qu'il ne leur commandât point de s'en aller dans l'abîme.* Quelques uns (*b*) l'entendent comme s'ils eussent demandé que JESUS ne les précipitât pas dans la mer. Mais l'on croit (*c*) communément qu'ils prient qu'il ne les précipite pas dans l'enfer. On lui donne dans l'Ecriture (*d*) le nom

(*a*) Grot. Erasm. Brug. Camerar. alii.
(*b*) Vat. Erasm.
(*c*) Haimo. Theoph. Brug. Rer. Druse. Ham. alii.
(*d*) Apoc. IX. 1. 2. XI. 7. XVII. 8. XX. 1. 3. Matt. VIII. 29.

Digitized by Google

34. *Quod ut viderunt factum qui pascebant, fugerunt, & nuntiaverunt in civitatem, & in villas.*

35. *Exierunt autem videre quod factum est, & venerunt ad Jesum: & invenerunt hominem sedentem, à quo demonia exierant, vestitum, ac sana mente, ad pedes ejus, & timuerunt.*

36. *Nuntiaverunt autem illis, & qui viderant, quomodo sanus factus esset à legione:*

37. *Et rogaverunt illum omnis multitudo regionis Gerasenorum ut discederet ab ipsis: quia magno timore tenebantur. Ipse autem ascendens navim, reversus est.*

38. *Et rogabat illum vir, à quo demonia exierant, ut cum eo esset. Dimisit autem eum Jesus, dicens:*

39. *Redi in domum tuam, & narra quanta tibi fecit Deus. Et abiit per universam civitatem, prædicans quanta illi fecisset Jesus.*

40. *Factum est autem cùm rediisset Jesus, excepit illum turba; erant enim omnes expectantes eum.*

41. *Et ecce venit vir, cui nomen Jairus, & ipse princeps synagogæ erat: & cecidit ad pedes Jesu, rogans eum ut intraret in domum ejus.*

34. Ceux qui les gardoient ayant vû ce qui étoit arrivé, s'enfuirent, & s'en allérent le dire à la ville, & dans les villages,

35. D'où *plusieurs* sortirent pour voir ce qui étoit arrivé: & étant venus à JESUS, ils trouvérent cet homme, dont les démons étoient sortis, assis à ses pieds, habillé, & en son bon sens, ce qui les remplit de crainte.

36. Et ceux qui avoient vû ce qui s'étoit passé, leur racontérent comment le possédé avoit été délivré de la légion *de démons*.

37. Alors tous les peuples du pays des Géraséniens le priérent de s'éloigner d'eux, parce qu'ils étoient saisis d'une grande frayeur. Il monta donc dans la barque pour s'en retourner,

38. Et cet homme, duquel les démons étoient sortis, le supplioit qu'il lui permît d'aller avec lui; mais JESUS le renvoya, en lui disant:

39. Retournez en vôtre maison, & publiez les grandes choses que Dieu a faites en vôtre faveur. Et il s'en alla par toute la ville, publiant les graces que JESUS lui avoit faites.

40. JESUS étant venu, le peuple le reçût avec joye; parce qu'il étoit attendu de tous.

41. Alors il vint à lui un homme appellé Jaïre, qui étoit chef de la synagogue; & se prosternant aux pieds de JESUS, il le supplioit de venir en sa maison.

COMMENTAIRE.

d'abîme, parce qu'on le conçoit comme un lieu au plus profond de la terre; comme une fosse sans fond, où les Démons, & les damnez sont reléguez, pour n'en sortir jamais. Quoique les Démons portent par tout leur supplice, & que privez des bonnes graces de leur Dieu, ils ne puissent qu'être toûjours, & en tout lieu infiniment malheureux, ils trouvent toutefois un certain plaisir à exercer contre les hommes leur malice, & leur envie, & regardent comme le souverain malheur ajouté à tous leurs autres maux, celui de ne leur pouvoir plus nuire. Pour le reste de cette histoire, on peut voir S. Matthieu, VIII. 30. & suiv.

℣. 41. ECCE VENIT VIR, CUI NOMEN JAIRUS. *Il vint à lui un homme nommé Jaïre, qui étoit Chef de la Synagogue.* C'étoit apparem-

Digitized by Google

42. *Quia unica filia erat ei ferè annorum duodecim, & hac moriebatur. Et contigit, dum iret, à turbis comprimebatur.*

43. *Et mulier quædam erat in fluxu sanguinis ab annis duodecim, quæ in medicos erogaverat omnem substantiam suam, nec ab ullo potuit curari:*

44. *Accessit retrò, & tetigit fimbriam vestimenti ejus: & confestim stetit fluxus sanguinis ejus.*

45. *Et ait Jesus: Quis est, qui me tetigit? Negantibus autem omnibus, dixit Petrus, & qui cum illo erant: Præceptor, turba te comprimunt, & affligunt, & dicis: Quis me tetigit?*

46. *Et dixit Jesus: Tetigit me aliquis, nam ego novi virtutem de me exiisse.*

42. Parce qu'il avoit une fille unique âgée d'environ douze ans, qui se mouroit. Et comme JESUS s'en alloit *avec lui*, & qu'il étoit pressé par la foule du peuple,

43. Une femme qui étoit malade d'une perte de sang depuis douze ans, & qui avoit dépensé tout son bien à se faire traiter par les médecins, sans qu'aucun d'eux l'eût pû guérir,

44. S'approcha de lui par derriére, & toucha la frange de son vêtement: au même instant son sang s'arrêta:

45. Et JESUS dit: Qui est-ce qui m'a touché? Mais tous assûrant que ce n'étoit pas eux, Pierre, & ceux qui étoient avec lui, lui dirent: Maître, la foule du peuple vous presse, & vous accable; & vous demandez qui vous a touché?

46. Mais JESUS dit: Quelqu'un m'a touché: car j'ai reconnu qu'une vertu est sortie de moi.

COMMENTAIRE.

ment le Chef de la Synagogue de Capharnaüm. Saint Marc (*a*) semble dire qu'il n'étoit pas seul Chef de la Synagogue: *Il vint*, dit-il, *à* JESUS *un des Chefs de la Synagogue*. Il y en avoit plusieurs qui portoient cette qualité: mais Jaïr pouvoit être le premier d'entr'eux.

℣. 44. FIMBRIAM VESTIMENTI. *La frange de son vêtement.* Moyse avoit ordonné que les Hébreux en portassent au bas de leurs manteaux. (*b*) La femme qui toucha le bas de la robbe de nôtre Seigneur, étoit sainte Marthe, selon saint Ambroise. (*c*) Eusébe (*d*) assûre que c'étoit une femme Payenne de la ville de Panéade, à la source du Jourdain, qui en reconnoissance de ce miracle, érigea une statuë à nôtre Sauveur, qu'Eusébe assûre avoir vûë de ses yeux. Sozoméne, (*e*) & Philostorge (*f*) nous apprennent qu'elle subsista jusqu'au tems de l'Empereur Julien. Jean Malala, & Codinus appellent cette femme *Véronique*; mais fort différente d'une autre Véronique, que l'on veut qui ait reçû l'empreinte du visage de nôtre Sauveur, en lui présentant un linge pour s'essuyer, lorsqu'il alloit au Calvaire.

(*a*) *Marc.* v. 22. Εἷς τῶν ἀρχισυναγώγων.
(*b*) *Num.* xv. 38.
(*c*) *Ambros. de Salomone*, c. 3.
(*d*) *Euseb. hist. Eccl. lib.* 7. c. 17.
(*e*) *Sozom. lib.* 5. c. 20. *hist.*
(*f*) *Philostorg. hist. lib.* 7. c. 3.

Digitized by Google

47. *Videns autem mulier, quia non latuit, tremens venit, & procidit ante pedes ejus: & ob quam causam tetigerit eum, indicavit coram omni populo: & quemadmodum confestim sanata sit.*

48. *At ipse dixit ei: Filia, Fides tua salvam te fecit: vade in pace.*

49. *Adhuc illo loquente, venit quidam ad principem synagogæ, dicens ei: Quia mortua est filia tua, noli vexare illum.*

50. *Jesus autem, audito hoc verbo respondit patri puellæ: Noli timere, crede tantùm, & salva erit.*

51. *Et cùm venisset domum, non permisit intrare secum quemquam, nisi Petrum, & Jacobum, & Joannem, & patrem, & matrem puellæ.*

52. *Flebant autem omnes, & plangebant illam. At ille dixit: Nolite flere, non est mortua puella, sed dormit.*

53. *Et deridebant eum, scientes quod mortua esset.*

54. *Ipse autem tenens manum ejus clamavit, dicens: Puella, surge.*

47. Cette femme se voyant ainsi découverte, s'en vint toute tremblante, se jetta à ses pieds, & déclara devant tout le peuple ce qui l'avoit portée à le toucher & comment elle avoit été guérie à l'instant.

48. Et JESUS lui dit: Ma fille, vôtre foi vous a guérie: allez en paix.

49. Comme il parloit encore, quelqu'un vint dire au chef de la synagogue: Vôtre fille est morte; ne donnez point davantage de peine au Maître.

50. Mais JESUS ayant entendu cette parole, dit au pere de la fille: Ne craignez point, croyez seulement, & elle vivra.

51. Etant arrivé au logis, il ne laissa entrer personne que Pierre, Jacque, & Jean, avec le pere, & la mere de la fille.

52. Et comme tous ceux de la maison la pleuroient, en se frappant la poitrine, il leur dit: Ne pleurez point, cette fille n'est pas morte, mais seulement endormie.

53. Et ils se moquoient de lui, sachant bien qu'elle étoit morte.

54. JESUS la prenant donc par la main, lui cria: *Ma* fille, levez-vous.

COMMENTAIRE.

℣. 46. EGO NOVI VIRTUTEM DE ME EXISSE. *J'ai reconnu qu'une vertu est sortie de moi.* Voyez ci-devant, v. 17. & VI. 19. *Virtus de illo exibat, & sanabat omnes.*

℣. 54. IPSE AUTEM TENENS MANUM EJUS. JESUS *la prenant par la main, &c.* Le Grec lit: (a) *Or* JESUS *ayant fait sortir tout le monde, & la prenant par la main, &c.* Ces paroles ne sont point dans saint Ambroise, ni dans quelques Manuscrits Grecs. On soupçonne qu'elles ont été retranchées, pour éviter la prétendue contrariété qui étoit entre ce verset, & le 51. où il est dit que JESUS ne laissa entrer dans la chambre de l'enfant, que le pere, la mere, & trois de ses Disciples. Mais sans rien retrancher, on peut dire que ceci est mis ici par récapitulation: Lorsque JESUS fut seul dans la chambre avec les personnes qu'on vient de nommer, il prit la fille par la main, & lui dit de se lever.

(a) Αὐτὸς δὲ ἐκβαλὼν πάντας. ἐκράτησε, &c.

Digitized by Google

55. *Et reversus est spiritus ejus, & surrexit continuò. Et jussit illi dari manducare.*

56. *Et stupuerunt parentes ejus: quibus præcepit ne alicui dicerent quod factum erat.*

55. Et son ame étant retournée *dans son corps*, elle se leva à l'instant ; & il commanda qu'on lui donnât à manger.

56. Alors son pere & sa mere furent remplis d'étonnement. Et il leur recommanda de ne dire à personne ce qui étoit arrivé.

COMMENTAIRE.

℣. 55. ET REVERSUS EST SPIRITUS EJUS. *Son ame retourna dans son corps.* Ce n'étoit donc pas un simple évanoüissement ; c'étoit une mort réelle. L'ame étoit séparée du corps : elle en étoit sortie : elle y rentra. On ne peut rien de plus clair que ces paroles pour la distinction des deux substances, & pour l'immortalité de l'ame. Voyez des expressions à peu prés pareilles, *Psalm.* LXXVII. 39. *Spiritus vadens, & non rediens.* Et LXXV. 13. *Qui auferet spiritum Principum.* CII. 16. *Spiritus pertransibit in illo, & non subsistet ; & non cognoscet amplius locum suum.* CXLV. 4. *Exibit spiritus ejus, & revertetur in terram suam, &c.* Eccle. XII. 7. *Revertatur pulvis in terram suam, & spiritus redeat ad Deum, qui dedit illum.*

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

Mission des Apôtres. Sentiment d'Hérode sur JESUS-CHRIST. *Multiplication des cinq pains. Confession de saint Pierre, qui reconnoît* JESUS-CHRIST *pour Fils de Dieu. Transfiguration.* JESUS *délivre un enfant possédé. Dispute des Apôtres sur la primauté. Les enfans de Zébédée veulent faire descendre le feu du Ciel sur Samarie.* JESUS-CHRIST *ne reçoit pas un homme qui s'offroit à le suivre. Il en appelle un autre, sans lui donner le tems de rendre les derniers devoirs à son pere*

℣. 1. *CONvocatis autem duodecim Apostolis, dedit illis virtutem, & potestatem super omnia damonia, & ut languores curarent.*

2. *Et misit illos prædicare Regnum Dei & sanare infirmos.*

3. *Et ait ad illos: Nihil tuleritis in via, neque virgam, neque peram, neque panem, neque pecuniam, neque duas tunicas habeatis.*

℣. 1. JESUS ayant appellé ses douze Apôtres, leur donna puissance, & autorité sur tous les démons, & le pouvoir de guérir les maladies.

2. Puis il les envoya prêcher le Royaume de Dieu, & rendre la santé aux malades.

3. Et il leur dit: Ne portez rien dans le chemin, ni bâton, ni sac, ni pain, ni argent, & n'ayez point deux habits.

COMMENTAIRE.

℣. 1. DEDIT ILLIS VIRTUTEM SUPER OMNIA DÆMONIA. *Il leur donna autorité sur tous les Démons*; en sorte qu'il n'y en eût aucun qui leur résistât: Car il n'étoit pas également aisé de les chasser tous, comme on le verra dans ce même Chapitre, d'un enfant possédé que les Apôtres ne pûrent guérir, parce qu'ils n'employérent pas contre lui la priére, & le jeûne, (*a*) & que leur foi n'étoit pas assez ardente, ni assez ferme.

℣. 2. NEQUE VIRGAM, ... NEQUE DUAS TUNICAS. *Ne portez ni bâton, ni sac*, ni valize, *ni deux tuniques*; c'est à-dire, des habits à changer; Car on ne portoit ordinairement à la fois qu'une tunique; mais en voyage, on en portoit pour changer. Tout cela veut dire en un

(*a*) *Luc* IX. 38. *Matth.* XVII. 15. 20.

mot:

Digitized by Google

4. *Et in quamcumque domum intraveritis, ibi manete, & inde ne exeatis.*

5. *Et quicumque non receperint vos: exeuntes de civitate illa, etiam pulverem pedum vestrorum excutite in testimonium supra illos.*

6. *Egressi autem circuibant per castella evangelizantes, & curantes ubique.*

7. *Audivit autem Herodes Tetrarcha omnia quæ fiebant ab eo, & hæsitabat eò quòd diceretur à quibusdam: quia Joannes surrexit à mortuis.*

4. En quelque maison que vous soyez entrez, demeurez-y, & n'en sortez point.

5. Lorsqu'il se trouvera des personnes qui ne voudront pas vous recevoir, sortant de leur ville secoüez même la poussiére de vos pieds, afin que ce soit un témoignage contre eux.

6. Etant donc partis, ils alloient de village en village, annonçant l'Evangile & guérissant par tout les malades.

7. Cependant Hérode le Tétrarque entendit parler de tout ce que faisoit JESUS & son esprit étoit en suspens, parce que les uns disoient, que Jean étoit ressuscité d'entre les morts.

COMMENTAIRE.

mot: Allez où je vous envoye, sans vous mettre en peine de faire provision de rien; reposez-vous entiérement sur ma providence.

℣. 4. IBI MANETE, ET INDE NE EXEATIS. *Demeurez-y, & n'en sortez point.* Demeurez-y pendant tout le tems de vôtre séjour dans cette ville, & n'en sortez point, pour aller de maison en maison chercher de meilleurs repas, ou une demeure plus commode. Ce seroit faire insulte à ceux qui vous ont reçûs dans leur maison. Le Grec: (*a*) *Demeurez-y, & sortez-en.* Mais plusieurs Exemplaires (*b*) lisent comme la Vulgate: *Demeurez-y, & n'en sortez pas.* Saint Matthieu: (*c*) *Demeurez-y jusqu'à ce que vous sortiez de la ville.*

℣. 7. AUDIVIT HERODES TETRARCHA. &c. *Hérode le Tétrarque entendit parler de tout ce que faisoit* JESUS, *& il étoit en suspens.* Il admiroit tout ce que l'on disoit de JESUS. Il étoit en perplexité, sans pouvoir se déterminer sur les discours que le peuple en tenoit; les uns croyant que JESUS étoit Elie; les autres, que c'étoit Jean-Baptiste ressuscité. Le Roi sembloit pancher vers ce dernier sentiment: (*d*) mais il étoit encore flottant, & incertain. Il paroît par tout ceci, que quelques-uns d'entre les Juifs, & Hérode même croyent une espéce de métempsycose. Les Pharisiens au rapport de Joseph, (*e*) tenoient l'ame immortelle; & aprés la mort du corps, ils enseignoient que l'ame se retiroit dans les endroits souterrains, où elle recevoit la récompense du bien, ou du mal qu'elle avoit

(*a*) Ἐκεῖ μένετε, καὶ ἐκεῖθεν ἐξέρχεσθε

(*b*) *Pers. Æthiop. Aug. Beda. Steph. & Velez.*

(*c*) *Matt.* X. 11.

(*d*) *Matt.* XIV. 2. *Hic est Joannes Baptista, ipse surrexit à mortuis, &c.*

(*e*) *Antiq. lib.* 18. *c.* 2. *& lib.* 2. *de Bello*, 788. Ψυχὴν δὲ πᾶσαν μὲν ἄφθαρτον, μετασαίνειν δὲ εἰς ἕτερον σῶμα τὸν τῶν ἀγαθῶν μόνην.

Digitized by Google

8. Aliis autem vero: Quia Elias apparuit: ab aliis autem: Quia Propheta unus de antiquis surrexit.

9. Et ait Herodes: Joannem ego decollavi. Quis est autem iste, de quo ego talia audio? Et quærebat videre eum.

8. Les autres, qu'Elie étoit apparu; & d'autres, qu'un des anciens Prophétes étoit ressuscité.

9. Alors Hérode dit: J'ai fait couper la tête à Jean: mais qui est celui-ci dont j'entens dire de si grandes choses? Et il avoit envie de le voir.

COMMENTAIRE.

fait. Les ames des méchans y demeuroient éternellement pour y être tourmentées, sans en pouvoir sortir. Celles des gens de bien en sortoient quelquefois, & entroient dans d'autres corps.

Il dit en un autre endroit, (*a*) que les Démons qui possedent certaines personnes, & qui les tourmentent, jusqu'à les faire mourir quelquefois, ne sont autres que les ames des méchans, qui se sont emparées de ces corps. Philon (*b*) enseignoit aussi que les ames sortant du corps, retournoient dans l'air, d'où elles étoient venuës, & revenoient aussi quelquefois sur la terre & retournoient dans un corps, auquel elles avoient quelque attachement; pendant que les autres regardoient le corps comme une prison, ou comme un tombeau, où elles avoient beaucoup souffert.

Quelques anciens Auteurs Juifs, aussi-bien que quelques Rabbins modernes enseignent la transmigration des ames, & prétendent que ce que Platon, Pythagore, & les autres en ont dit, est puisé dans les Ecrits des Prophétes. Le Caldéen a suivi ce sentiment sur ces paroles d'Isaïe: (*c*) *Que je sois menteur, si cette iniquité vous est pardonnée, que vous n'en mouriez.* Il l'explique d'une *mort seconde*, qui arrive, lorsque l'ame qui a animé une seconde fois son corps, s'en sépare. La même chose se trouve dans un ancien Livre, nommé Zohar. Ils croyent de plus qu'une ame peut descendre dans un homme qui en a déja une autre. Par exemple, un homme à l'âge de treize, ou quatorze ans, peut recevoir une seconde ame, qui perfectionne, & qui grossisse en quelque sorte la premiére. (*d*) Quelquefois l'ame entre dans un corps nouvellement formé, ou pour expier des fautes qu'elle avoit commises dans une autre vie précédente; ou pour acquérir quelque nouvelle perfection qui lui manquoit; ou pour aider une autre ame trop foible, à vaincre le péché. D'autres plus grossiéres, & plus sensuelles, n'y reviennent que pour y goûter des plaisirs sensibles qui les y attirent.

Ils prétendent que ces révolutions se font jusqu'à trois, & quatre fois,

(*a*) *Joseph. de Bello Jud. lib. 7. c. 25. p. 981.* Τὰ γὰρ καλούμενα δαιμόνια, ταῦτα δὲ τυγχάνει ὄντα ἐπιβατικὰ πνεύματα, τοῖς ζῶσιν ἐπεισιόντα, καὶ ἑαυτὰ τοὺς βοηθίας μὴ τυγχάνοντας.

(*b*) *Philo de somniis.*

(*c*) *Isai. xxii. 14.*

(*d*) *Vide Isaac Lorienf. de Revolut. Animar. & Manass. Ben-Israël. de resurrect. mortuorum.*

Digitized by Google

10. *Et reversi Apostoli narraverunt illi quæcumque fecerunt, & assumptis illis secessit seorsum in locum desertum, qui est Bethsaïda.*

10. Les Apôtres étant revenus, racontérent à JESUS tout ce qu'il avoient fait. Et Jesus les prenant avec lui, se retira à l'écart dans un lieu désert, prés la ville de Bethsaïde.

COMMENTAIRE.

& ils appliquent à cette métempsycose ces paroles de Job : (*a*) *Le Dieu fort fait ces choses deux, & trois fois à l'égard de l'homme.* D'autres croyent que Job veut parler en cet endroit des ames qui peuvent animer un corps, & qu'il veut dire qu'il peut y en avoir jusqu'à trois ; mais jamais au-delà. Sur ce pied-là, il ne seroit pas fort extraordinaire qu'Hérode eût crû que l'ame de saint Jean Baptiste se fut jointe à celle de JESUS-CHRIST dans un même corps, pour y produire des fonctions nouvelles, & plus parfaites.

Dés le commencement du monde, il y eut, selon eux, des ames bonnes & mauvaises, qui ont subi plusieurs révolutions. Moyse avoit l'ame d'Abel ; & l'Egyptien que tua Moyse, celle de Caïn. Cette derniére ame fut renvoyée dans le corps de Jéthro, beaupere de Moyse, où elle se purifia, & devint toute brillante de lumiére. On dit que le Rabbin Salomon étoit de la révolution de Moyse, & avoit son ame. Ils croyent que les ames passent non-seulement du corps d'un homme dans un autre ; mais aussi dans celui d'une bête, & même dans des choses inanimées ; comme dans une riviére, dans une fontaine. Plusieurs Rabbins (*b*) ont crû que Phinées, & le Prophéte Elie étoient animez de la même ame, & que l'ame d'Adam, de David, & du Messie étoient les mêmes. L'on ne finiroit pas si l'on vouloit rapporter toutes leurs réveries & extravagances sur ce sujet.

Saint Jérôme (*c*) remarque que plusieurs abusoient de ces endroits de l'Evangile que nous expliquons, pour appuyer le dogme de la métempsycose à la maniére des Pythagoriciens. Au reste la plûpart des Juifs reconnoissoient une véritable résurrection, qui est celle des corps que nous animons, & qui doivent un jour être vivifiez de nouveau par les mêmes ames qui les animent aujourd'hui : & ce sentiment est de foi, & celui que l'Eglise nous enseigne, & qu'elle a puisé dans l'Ecriture de l'ancien & du nouveau Testament ; au lieu que l'autre espéce de résurrection, je veux dire, la métempsycose des Pharisiens, ou des Pythagoriciens, ne se trouve nulle part dans les Ecritures, & n'a aucune vraisemblance. Il y a toutefois quelque apparence que cette erreur étoit déja répanduë parmi les Juifs du temps de nôtre Seigneur, comme on l'a vû par Joseph & par Philon ; quoiqu'il

(*a*) *Job.* XXXIII. 29.
(*b*) *Vide Grot. ad Matt.* XIV. 2.
(*c*) *Hieronym. in Matt.* XIV.

Digitized by Google

11. *Quod cùm cognovissent turbæ, secutæ sunt illum: & excepit eos, & loquebatur illis de regno Dei, & eos, qui curâ indigebant, sanabat.*

12. *Dies autem cœperat declinare. Et accedentes duodecim dixerunt illi: Dimitte turbas, ut euntes in castella villasque quæ circa sunt, divertant, & inveniant escas: quia hîc in loco deserto sumus.*

13. *Ait autem ad illos: Vos date illis manducare. At illi dixerunt: Non sunt nobis plus quàm quinque panes, & duo pisces: nisi forte nos eamus, & emamus in omnem hanc turbam escas.*

14. *Erant autem ferè viri quinque millia. Ait autem ad Discipulos suos. Facite illos discumbere per convivia quinquagenos.*

15. *Et ita fecerunt. Et discumbere fecerunt omnes.*

16. *Acceptis autem quinque panibus, & duobus piscibus, respexit in Cœlum & benedixit illis: & fregit, & distribuit Discipulis suis, ut ponerent ante turbas.*

11. Lorsque le peuple l'eut appris, il le suivit: & JESUS les ayant *bien* reçûs, il leur parloit du Royaume de Dieu, & guérissoit ceux qui avoient besoin d'être guéris.

12. Comme le jour commençoit à baisser, les douze *Apôtres* lui vinrent dire: Renvoyez le peuple, afin qu'ils s'en aillent dans les villages, & dans les lieux d'alentour pour se loger, & pour y trouver dequoi vivre, parce que nous sommes ici en un lieu désert.

13. Mais JESUS leur répondit: Donnez-leur vous-mêmes à manger. Ils lui repartirent: Nous n'avons que cinq pains & deux poissons: si ce n'est peut-être qu'il faille que nous allions achetter des vivres pour tout ce peuple:

14. Car ils étoient environ cinq mille hommes. Alors il dit à ses Disciples: Faites-les asseoir par troupes, cinquante à cinquante.

15. Ce qu'ils exécutérent, en les faisant tous asseoir.

16. Or JESUS prit les cinq pains, & les deux poissons, & levant les yeux au Ciel, il les bénit, les rompit, & les donna à ses Disciples, afin qu'ils les présentassent au peuple.

COMMENTAIRE.

soit difficile d'en fixer le commencement. Ce sentiment a toûjours été du goût des Orientaux; & il est encore assez commun dans ces pays-là. Quelques-uns mêmes croyent en voir des traces dans l'histoire d'Elie. Ce Prophéte ayant été enlevé de la maniére qu'on sait, les Hébreux voyant les merveilles que faisoit Elisée, (*a*) disoient que l'Esprit d'Elie s'étoit reposé sur lui.

℣. 10. SECESSIT IN LOCUM DESERTUM. *Il se retira dans un lieu désert, prés la ville de Bethsaïde.* Cette ville étoit au-delà du Jourdain, prés l'embouchure du Jourdain dans la mer de Tibériade. Le désert de Bethsaïde s'étendoit dans les campagnes voisines, au-delà de cette mer, vers le midi. Voyez saint Matth. XIV. 13. Marc, VI. 31. où il est dit que JESUS passa la mer pour aller dans ce désert.

℣. 12. DIES AUTEM COEPERAT DECLINARE. *Comme le jour*

(*a*) 4. Reg. II. 15. *Requievit spiritus Eliæ super Elisæum.*

Digitized by Google

17. *Et manducaverunt omnes, & saturati sunt. & sublatum est quod superfuit illis, fragmentorum cophini duodecim.*

18. *Et factum est cùm solus esset orans, erant cum illo & Discipuli: & interrogavit illos, dicens: Quem me dicunt esse turbæ?*

19. *At illi respondentes, dixerunt: Joannem Baptistam, alii autem Eliam, alii verò quia unus Propheta de prioribus surrexit.*

20. *Dixit autem illis: Vos autem quem me esse dicitis? Respondens Simon Petrus dixit: Christum Dei.*

21. *At ille increpans illos præcepit ne cui dicerent hoc,*

22. *Dicens: Quia oportet Filium Hominis multa pati, & reprobari à Senioribus, & Principibus Sacerdotum, & Scribis, & occidi, & tertia die resurgere.*

23. *Dicebat autem ad omnes: Si quis vult post me venire, abneget semetipsum, & tollat crucem suam quotidie, & sequatur me.*

17. Ils en mangérent tous & furent rassasiez. Et on emporta douze paniers pleins des morceaux qui en étoient restez.

18. Un jour comme il prioit en particulier, ayant ses Disciples avec lui, il leur demanda: Que dit le peuple de moi? Qui dit-il que je suis?

19. Ils lui répondirent: Les uns disent que vous êtes Jean-Baptiste: les autres Elie: les autres que c'est quelqu'un des anciens Prophétes qui est ressuscité.

20. Mais vous, leur dit-il, qui dites-vous que je suis? Simon Pierre répondit: Vous êtes le CHRIST de Dieu.

21. Alors il leur défendit trés-expressément de parler de cela à personne.

22. Et il ajoûta: il faut que le Fils de l'Homme souffre beaucoup, qu'il soit rejetté par les Sénateurs, par les Princes des Prêtres, & par les Docteurs de la Loi, qu'il soit mis à mort, & qu'il ressuscite le troisiéme jour.

23. Il disoit aussi à tout le monde: Si quelqu'un veut venir à moi, qu'il renonce à soi-même, qu'il porte sa croix tous les jours, & qu'il me suive.

COMMENTAIRE.

commençoit à baisser. Saint Luc abrege beaucoup ce récit. On peut voir S. Jean, VI. 1. 2. & suiv. & les deux autres Evangélistes, à l'endroit cité.

℣. 16. BENEDIXIT. *Il les bénit.* Il rendit graces à Dieu, & le pria de répandre sa bénédiction pour multiplier ces pains.

℣. 18. ET FACTUM EST CUM SOLUS ESSET ORANS. *Un jour comme il prioit en particulier*, il demanda à ses Disciples: Que dit le peuple de moi? Ceci arriva long-tems aprés le miracle de la multiplication des pains, & lorsque JESUS étoit avec ses Disciples aux environs de Césarée de Philippe. On peut voir ce qui a été dit sur S. Matthieu. (*a*).

℣. 23. DICEBAT AUTEM AD OMNES: ... TOLLAT CRUCEM SUAM QUOTIDIE. *Il disoit à tout le monde: Si quelqu'un veut venir à moi, ... qu'il porte sa croix tous les jours, & qu'il me suive.* Plusieurs anciens Manuscrits (*b*) omettent ces mots, *tous les jours*. Quelques-uns mê-

(*a*) *Matt.* XVI. 13. *Marc.* VIII. 27.

(*b*) *Vide Mill. Var. Lect. hic.*

Digitized by Google

24. *Qui enim voluerit animam suam salvam facere, perdet illam: nam qui perdiderit animam suam propter me, salvam faciet illam.*

25. *Quid enim proficit homo, si lucretur universum mundum; se autem ipsum perdat, & detrimentum sui faciat?*

26. *Nam qui me erubuerit, & meos sermones, hunc Filius hominis erubescet, cùm venerit in majestate sua, & Patris, & sanctorum Angelorum.*

27. *Dico autem vobis verè: Sunt aliqui hic stantes, qui non gustabunt mortem, donec videant regnum Dei.*

28. *Factum est autem post hæc verba ferè dies octo; & assumpsit Petrum, & Jacobum, & Joannem, & ascendit in montem ut oraret.*

24. Car celui qui voudra sauver sa vie, la perdra: & celui qui aura perdu sa vie pour l'amour de moi, la sauvera.

25. Et que serviroit à un homme de gagner tout le monde aux dépens de lui-même, & en se perdant lui-même?

26. Car si quelqu'un rougit de moi, & de mes paroles, le Fils de l'Homme rougira aussi de lui, lorsqu'il viendra dans sa gloire, & dans celle de son Pere, & des saints Anges.

27. Je vous dis en vérité qu'il y en a quelques-uns de ceux qui sont ici présens, qui ne mourront point, qu'ils n'ayent vû le Royaume de Dieu.

28. Environ huit jours aprés qu'il leur dit ces paroles, il prit avec lui Pierre, Jacques, & Jean, & s'en alla sur une montagne pour prier.

COMMENTAIRE.

me ne lisent pas toute cette période, *qu'il porte sa croix tous les jours.* Mais les Versions Syriaques, & Gotiques, la Vulgate, & les Exemplaires Latins les lisent uniformément. JESUS-CHRIST montre par la nécessité de la mortification continuelle, qu'il ne suffit pas de le suivre un, ou deux ans, de porter sa croix pendant quelque tems; mais qu'il faut la porter tous les jours persévéramment jusqu'à la mort. La vie Chrétienne est un combat continuel de la chair contre l'esprit, & une résistance de l'esprit contre la chair. Dés qu'on cesse de combattre, on est vaincu.

℣. 24. QUI VOLUERIT ANIMAM SUAM SALVAM FACERE. *Celui qui voudra sauver sa vie, la perdra.* C'est sauver sa vie, que de la donner pour conserver sa foi, & sa Religion. C'est la perdre, que de la conserver en perdant son innocence, & en renonçant JESUS-CHRIST. Et la perte dont il s'agit ici, n'est pas simplement de la vie du corps; c'est de la vie de l'ame, infiniment plus précieuse que celle du corps. Or si la mort du corps est considérée comme le plus grand de tous les maux, que sera-ce de la mort de l'ame? (℣. 25.) *Que serviroit à un homme de gagner tout le monde, s'il se perdoit lui-même?*

℣. 27. DONEC VIDEANT REGNUM DEI. *Ils ne mourront point, qu'ils n'ayent vû le Royaume de Dieu.* On l'entend ordinairement de la Transfiguration, dans laquelle JESUS-CHRIST fit voir à trois de ses Disciples un essai de sa gloire.

℣. 28. FERE DIES OCTO. *Environ huit jours aprés.* Les autres

Digitized by Google

29. *Et facta est, dum oraret, species vultûs ejus altera; & vestitus ejus albus, & refulgens,*

30. *Et ecce duo viri loquebantur cum illo. Erant autem Moyses, & Elias.*

31. *Visi in majestate, & dicebant excessum ejus, quem completurus erat in Jerusalem.*

32. *Petrus verò, & qui cum illo erant, gravati erant somno. Et evigilantes, viderunt majestatem ejus, & duos viros, qui stabant cum illo.*

29. Et pendant qu'il faisoit sa priére, son visage parut tout autre; ses habits devinrent blancs, & éclatans

30. Et l'on vit tout d'un coup deux hommes, qui s'entretenoient avec lui: savoir, Moyse, & Elie.

31. Ils étoient pleins de majesté, & de gloire, & ils lui parloient de sa sortie du monde, qui devoit arriver dans Jérusalem.

32. Cependant Pierre, & ceux qui étoient avec lui, étoient accablez de sommeil: & se reveillant, ils le virent dans sa gloire, & les deux hommes qui étoient avec lui.

COMMENTAIRE.

Evangélistes (*a*) ne mettent que six jours. Aussi saint Luc a mis le mot *environ*, pour marquer qu'il ne marquoit pas le tems avec une entiére précision. On peut voir sur l'histoire de la Transfiguration S. Matt. XVII. 1. 2. & suiv.

℣. 31. VISI IN MAIESTATE; ET DICEBANT EXCESSUM EJUS. *Ils étoient pleins de majesté, & lui parloient de sa sortie de ce monde.* Ils s'entretenoient de sa Passion. C'est ainsi que l'expliquent la plûpart des Interprétes. Saint Pierre (*b*) se sert du mot de *sortie*, pour signifier la mort; & cette maniére de parler est commune en ce sens, non-seulement parmi les Peres, & les Auteurs Ecclesiastiques, mais même chez les Auteurs profanes. (*c*) Quelques-uns (*d*) l'entendent de la vengeance que le Sauveur devoit exercer contre Jérusalem. *Exitus*, la sortie, peut marquer ou la venuë de JESUS-CHRIST en terre, (*e*) ou sa sortie de la terre pour aller au Ciel, (*f*) ou sa venuë comme Dieu vengeur, contre les Juifs ses ennemis, ou contre les méchans, au dernier jour. *Sortir* se met souvent dans l'Ecriture, & dans les Auteurs profanes, pour se mettre en campagne, entreprendre une expédition, une conquête, &c. Mais la premiére explication vaut mieux. Quelques anciens Exemplaires Grecs lisent: (*g*) *Ils parloient de sa gloire.* Ce qu'Euthyme explique de sa Croix. Mais c'est apparemment une ancienne faute de Copiste.

℣. 32. GRAVATI ERANT SOMNO. *Ils étoient accablez de sommeil.*

(*a*) *Matt.* XVII. 1. *Marc.* IX. 1.

(*b*) 2. *Petr.* I. 15. *Dabo operam, & frequenter habere vos post obitum meum.* Μετὰ τὴν ἐμὴν ἔξοδον.

(*c*) *Vide Grot. & Vallam hîc.*

(*d*) *Hamm. & le Clerc. hîc.*

(*e*) *Joan.* XVI. 28. *Exivi à Patre, & veni in mundum, &c.*

(*f*) *Joan.* XIII. 1. *Quia venit hora ejus, ut transeat de hoc mundo ad Patrem.*

(*g*) Ἔλεγον τὴν δόξαν αὐτοῦ. *Vide Mill. Var. Lect. hîc.*

Digitized by Google

33. *Et factum est cùm discederent ab illo, ait Petrus ad Jesum: Præceptor, bonum est nos hîc esse; & faciamus tria tabernacula, unum tibi, & unum Moysi, & unum Eliæ: nesciens quid diceret.*

34. *Hæc autem illo loquente, facta est nubes, & obumbravit eos: & timuerunt, intrantibus illis in nubem.*

35. *Et vox facta est de nube, dicens: Hic est Filius meus dilectus; ipsum audite.*

36. *Et dum fieret vox, inventus est Jesus solus. Et ipsi tacuerunt, & nemini dixerunt in illis diebus quidquam ex his quæ viderant.*

37. *Factum est autem in sequenti die, descendentibus illis de monte, occurrit illis turba multa.*

38. *Et ecce vir de turba exclamavit, dicens: Magister, obsecro te, respice in filium meum, quia unicus est mihi.*

33. Et comme ils se séparoient de JESUS, Pierre lui dit: Maître, nous sommes bien ici: faisons-y trois tentes, une pour vous, une pour Moyse, & une pour Elie: car il ne savoit ce qu'il disoit.

34. Il parloit encore, lorsqu'il parut une nuée qui les couvrit: & ils furent saisis de frayeur en les voyant entrer dans cette nuée.

35. Et il en sortit une voix qui disoit: Celui-ci est mon Fils bien-aimé, écoutez-le.

36. Pendant qu'on entendoit cette voix JESUS se trouva tout seul, & les Disciples tinrent ceci secret, & ne dirent pour lors à personne rien de ce qu'ils avoient vû.

37. Le lendemain, lorsqu'ils descendoient de la montagne, une grande troupe de peuple vint au-devant d'eux.

38. Et un homme s'écria parmi la foule, & dit: Maître, regardez mon fils *en pitié*, je vous en supplie; car je n'ai que ce seul enfant:

COMMENTAIRE.

JESUS étant monté sur la montagne, où il devoit se transfigurer, se mit d'abord en priére; & pendant sa priere, il fut tout d'un coup environné de gloire, de la maniére qu'on l'a vû au verset précédent. Cependant Pierre, Jacques, & Jean s'étoient laissez aller au sommeil: mais ensuite s'étant réveillez, ils virent JESUS-CHRIST avec Elie & Moyse, tout brillant d'une lumiére extraordinaire. Luc de Bruges conjecture de cet endroit, que la Transfiguration de nôtre Seigneur arriva la nuit. Le verset 37. y est trés-favorable.

℣. 34. FACTA EST NUBES, ET OBUMBRAVIT EOS. *Il parut une nuée, qui les couvrit.* Est-ce les Apôtres qu'elle couvrit, ou Elie, & Moyse? Il y a plus d'apparence que sur la fin de la vision, il parut une nuée lumineuse, qui enveloppa JESUS, Elie, & Moyse; & qu'alors on oüit une voix, qui dit: *Celui-ci est mon Fils bien-aimé; écoutez-le.* En même-tems la nuée disparut, & emporta Moyse, & Elie; en sorte que JESUS-CHRIST demeura seul en son état ordinaire, avec ses trois Apôtres. Il y a de fort habiles Interprétes qui croyent que la nuée enveloppa aussi les Apôtres; & le Texte n'y est pas contraire.

℣. 37. SEQUENTI DIE. *Le lendemain.* JESUS avoit passé la nuit sur la montagne partie en priére & partie dans l'entretien avec Moyse, & Elie.

Digitized by Google

39. *Et ecce spiritus apprehendit eum; & subitò clamat, & elidit, & dissipat eum cum spuma, & vix discedit, dilanians eum.*

40. *Et rogavi Discipulos tuos ut ejicerent illum, & non potuerunt.*

41. *Respondens autem Jesus, dixit: O generatio infidelis, & perversa, usquequò ero apud vos, & patiar vos? Adhuc hùc filium tuum.*

42. *Et cùm accederet, elisit illum Dæmonium, & dissipavit.*

43. *Et increpavit Jesus Spiritum immundum, & sanavit puerum, & reddidit illum patri ejus.*

44. *Stupebant autem omnes in magnitudine Dei: omnibusque mirantibus in omnibus quæ faciebat, dixit ad Discipulos suos: Ponite vos in cordibus vestris sermones istos: Filius enim hominis futurum est ut tradatur in manus hominum.*

39. L'esprit *malin* se saisit de lui, & lui fait tout d'un coup jetter de grands cris, il le renverse par terre, il l'agite par de violentes convulsions en le faisant écumer, & à peine le quitte-t'il aprés l'avoir tout déchiré.

40. J'avois prié vos Disciples de le chasser; mais ils n'ont pû.

41. Alors JESUS prenant la parole, dit: O race incrédule, & dépravée, jusqu'à quand serai-je avec vous, & vous souffrirai-je? Amenez ici vôtre fils.

42. Et comme l'enfant s'approchoit, le démon le jetta par terre, & l'agita par de grandes convulsions.

43. Mais JESUS ayant parlé avec menaces à l'esprit impur, guérit l'enfant, & le rendit à son pere.

44. Tous furent étonnez de la grande puissance de Dieu. Et lorsqu'ils étoient dans l'admiration de tout ce que faisoit JESUS, il dit à ses Disciples: Mettez bien dans vôtre cœur ce que je m'en vais vous dire: Le Fils de l'Homme doit être livré entre les mains des hommes.

COMMENTAIRE.

Elie. Le lendemain matin il descendit de la montagne avec Pierre, Jacques, & Jean, & vint rejoindre ses autres Disciples, qui l'attendoient avec les troupes.

℣. 38. MAGISTER, RESPICE IN FILIUM MEUM. *Maître, regardez mon fils.* Voyez la même histoire dans S. Matt. XVII. 14.

℣. 40. ROGAVI DISCIPULOS TUOS UT EJICERENT. *J'ai priez vos Disciples de le chasser; mais ils n'ont pû.* Saint Matthieu nous en apprend la raison. (*a*) Les Disciples ayant dit à JESUS en particulier: *Pourquoi ne l'avons-nous pû chasser? Il leur dit: C'est à cause de vôtre peu de foi; car si vous avez de la foi comme un grain de senevé, vous direz à cette montagne: Passez de-là, & elle y passera; & rien ne vous sera impossible. Mais cette sorte de démons ne sort que par la priére, & par le jeûne.*

℣. 44. FILIUS HOMINIS FUTURUM EST UT TRADATUR. *Mettez bien avant dans vôtre esprit, que le Fils de l'Homme doit être livré entre les mains des hommes.* JESUS dit ceci à ses Apôtres comme ils alloient

(*a*) *Matt.* XVII. 18. 19.

Digitized by Google

45. *At illi ignorabant verbum istud; & erat velatum ante eos, ut non sentirent illud: & timebant eum interrogare de hoc verbo.*

46. *Intravit autem cogitatio in eos, quis eorum major esset.*

47. *At Jesus videns cogitationes cordis illorum, apprehendit puerum, & statuit illum secus se.*

48. *Et ait illis: Quicumque suscepe-rit puerum istum in nomine meo, me recipit; & quicumque me receperit, recipit eum qui me misit. Nam qui minor est inter vos omnes, hic major est.*

45. Mais ils n'entendoient point ce langage: il leur étoit tellement caché, qu'ils n'y comprenoient rien: & ils apprehendoient même de l'interroger sur ce sujet.

46. Il leur vint aussi une pensée dans l'esprit, lequel d'entr'eux étoit le plus grand.

47. Mais Jesus voyant les pensées de leur cœur, prit un enfant, & le mettant prés de lui,

48. Il leur dit: Quiconque reçoit cet enfant en mon nom, me reçoit: & quiconque me reçoit, reçoit celui qui m'a envoyé: car celui qui est le plus petit parmi vous tous, est le plus grand.

COMMENTAIRE.

prêchant par la Galilée, en venant à Capharnaüm, au retour de la montagne où il s'étoit transfiguré. Voyez S. Matt. XVII. 18. 19. 20. 21.

℣. 45. Illi ignorabant verbum istud. *Mais ils n'entendoient point ce langage.* Ils entendoient assez ce que vouloit dire être livré entre les mains de ses ennemis, & être mis à mort; mais ils ne comprenoient point comme Jesus-Christ, qu'ils savoient être le Messie, & Fils de Dieu, & qu'ils croyoient immortel, & éternel, pourroit souffrir la mort, & être exposé aux affronts, & aux outrages de la part des hommes. Ces idées leur paroissoient incompatibles. Ils y concevoient quelque mystére, qu'ils n'entendoient pas.

℣. 46. Quis eorum major esset. *Il leur vint une pensée, lequel d'entr'eux étoit le plus grand.* Ce que Jesus-Christ venoit de leur dire, leur fit naître la pensée que bien-tôt il manifesteroit sa gloire, & rétabliroit l'ancien Royaume de Juda. Chacun d'eux se flattoit d'avoir part aux emplois qu'il y devoit distribuer. Il s'agissoit de savoir qui seroit le premier. Voilà quelle étoit alors la foiblesse des Apôtres, & le faux préjugé dont ils étoient remplis sur le regne du Messie.

℣. 47. Apprehendit puerum. Jesus *voyant leur pensée, prit un enfant, &c.* Saint Luc omet plusieurs circonstances rapportées dans les autres Evangélistes. (a) La dispute des Apôtres arriva en chemin, & en l'absence de Jesus, qui étoit entré devant eux à Capharnaüm avec saint Pierre; & ce qui est raconté ici d'un enfant que Jesus-Christ leur donna pour modéle de l'humilité qu'il désiroit d'eux, arriva lorsqu'ils furent tous dans la maison. Alors les Disciples, pour faire vuider leur différend

(a) Matt. XVIII. 2. Marc. IX. 33. &c.

Digitized by Google

49. *Respondens autem Joannes, dixit: Præceptor, vidimus quemdam in nomine tuo ejicientem dæmonia, & prohibuimus eum: quia non sequitur nobiscum.*

50. *Et ait ad illum Jesus: Nolite prohibere: qui enim non est adversùm vos pro vobis est.*

51. *Factum est autem dum complerentur dies assumptionis ejus, & ipse faciem suam firmavit ut iret in Jerusalem.*

49. Alors Jean prenant la parole, lui dit: Maître, nous avons vû un homme qui chasse les démons en vôtre nom: mais nous l'en avons empêché, parce qu'il ne *vous* suit pas avec nous.

50. JESUS lui dit: Ne l'en empêchez point: car celui qui n'est pas contre vous, est pour vous.

51. Lorsque le tems auquel il devoit être enlevé du monde, approchoit, il se résolut d'aller à Jérusalem:

COMMENTAIRE.

par JESUS même, lui demandérent qui seroit le plus grand dans le Royaume des Cieux; & il leur dit ce que nous lisons ici, que celui qui seroit le plus humble, & le plus modeste, seroit le plus grand, & le plus glorieux dans son Royaume.

℣. 49. VIDIMUS QUEMDAM IN NOMINE TUO. *Nous avons vû un homme qui chasse les Démons en vôtre nom.* Ceci prouve ce que nous avons dit, que JESUS-CHRIST, & saint Pierre étoient allez devant à Capharnaüm, & avoient quitté les Disciples quelque tems auparavant. Cette circonstance ne se trouve qu'ici, & dans S. Marc, IX. 38.

℣. 51. CUM COMPLERENTUR DIES ASSUMPTIONIS EIUS, &c. *Le tems auquel il devoit être enlevé du monde, approchant, il se résolut d'aller à Jérusalem.* Le Grec à la lettre: (*a*) *Comme les jours de la réception,* ou du retour *de* JESUS *s'accomplissoient, il affermit son visage, pour aller à Jérusalem.* Ce n'est pas à dire, comme l'ont crû quelques Interprétes, (*b*) que ce voyage qu'il devoit faire à Jérusalem, fût le dernier de sa vie, auquel il fut mis à mort, & crucifié. Il paroît par le récit des Evangélistes, qu'il se passa encore plusieurs mois avant la mort de JESUS-CHRIST, & que ce voyage étoit apparemment pour la Fête de la Pentecôte. Mais cette année étoit la derniére de la vie de JESUS CHRIST; & il savoit déja les dispositions des Juifs, & ce qui devoit lui arriver à quelque tems de-là. Quelques-uns (*c*) croyent que *son retour*, ou *sa réception*, ou *son élévation* en cet endroit, signifie sa mort sur la croix, par laquelle il fut élevé de terre. Mais la plûpart (*d*) l'entendent de son ascension, & de son retour à son Pere. Quant à ces termes: *Il affermit son visage*, ils se prennent quelquefois dans l'Ecriture pour une obstination, & un en-

(*a*) Ἐν τῷ συμπληροῦσθαι τὰς ἡμέρας τῆς ἀναλήψεως αὐτοῦ, καὶ αὐτὸς τὸ πρόσωπον ἐστήριξε τοῦ πορεύεσθαι εἰς Ἱερουσαλήμ.

(*b*) *Beza, Grot. alii.*

(*c*) *Heinsius.*

(*d*) *Mald. Brug. Vat. Camer. Erasm. alii. Vide Marc. XVI. 19. Act. I. 11. & I. Timot. III. ult.*

Digitized by Google

52. *Et misit nuntios ante conspectum suum : & euntes intraverunt in civitatem Samaritanorum ut pararent illi.*

53. *Et non receperunt eum, quia faciès ejus erat euntis in Jerusalem.*

52. Et il envoya devant lui des personnes pour annoncer *sa venuë*; qui étant partis, entrérent dans la ville des Samaritains, pour lui préparer *un logement*.

53. Mais ceux de ce lieu ne le voulurent point recevoir, parce qu'il paroissoit qu'il alloit à Jérusalem.

COMMENTAIRE.

durcissement dans le mal. (*a*) Mais on les peut prendre aussi pour une forte résolution, une intrépidité, une fermeté inflexible à exécuter ce qu'on a résolu. (*b*) JESUS-CHIRST témoigna donc par son air, par sa démarche, & par ses discours, que malgré la malice des ses ennemis, il vouloit aller à Jérusalem.

℣. 52. MISIT NUNTIOS ANTE CONSPECTUM SUUM. *Il envoya devant lui des personnes pour annoncer sa venuë.* Saint Jérôme (*c*) a crû que JESUS-CHRIST avoit envoyé devant lui de vrais Anges pour annoncer sa venuë. Le terme Grec (*d*) signifie ordinairement des Anges: mais il s'employe aussi pour marquer des Députez, des Envoyez, des Ambassadeurs. La plûpart (*e*) croyent que le Sauveur envoya Jacques, & Jean, pour annoncer sa venuë dans la ville, & pour lui faire préparer les choses nécessaires pour la nourriture, & le coucher. Comme il alloit toûjours en grande compagnie, prêchant par tout, & guérissant les malades, & ne portoit point de provisions, il étoit nécessaire d'user de cette précaution dans les lieux où il alloit, & de faire annoncer sa venuë; afin qu'il put trouver place pour loger, & que les peuples avertis vinssent écouter ses instructions, & profiter de sa présence pour la guérison de leurs malades. Au reste saint Luc est le seul qui nous ait rapporté ce qui se lit ici depuis le ℣. 51. jusqu'à la fin du Chapitre.

INTRAVERUNT IN CIVITATEM SAMARITANORUM. *Ils entrérent dans la ville*, ou *dans une ville des Samaritains*. Car on doute que ç'ait été la ville même de Samarie. Le Grec porte (*f*) *dans une bourgade des Samaritains*. (*g*) La Samarie étoit une espéce de Province, qui comprenoit plusieurs bourgades.

℣. 53. ET NON RECEPERUNT EUM. *Ils ne voulurent point le recevoir, parce qu'il paroissoit qu'il alloit à Jérusalem.* Dans toute autre occasion, ils l'auroient reçû; car malgré l'antipatie, & la haine réciproque

---

(*a*) *Proverb.* VII. 13. XXI. 29. *Jerem.* XII. 5. *Ezech.*
(*b*) *Ezech.* III. 7. XIV. 8. *Jerem.* XLI. 10.
(*c*) *Hieronym. ep. ad Algas. qu.* 5.
(*d*) Καὶ ἀπέστειλεν ἀγγέλους πρὸ προσώπου αὐτοῦ.
(*e*) *Euthym. Mald. Grot.*
(*f*) Εἰς κώμην, *Quidam* Εἰς πόλιν.
(*g*) *Vall. Erasm. Vatab. Grot. Brug. Beza.*

Digitized by Google

54. *Cùm vidissent autem Discipuli ejus Jacobus, & Joannes, dixerunt: Domine, vis dicimus ut ignis descendat de Cœlo, & consumat illos?*

55. *Et conversus increpavit illos, dicens: Nescitis cujus spiritûs estis.*

54. Ce que Jacque & Jean ſes Diſciples ayant vû, ils lui dirent: Seigneur, voulez-vous que nous commandions que le feu deſcende du Ciel, & qu'il les dévore?

55. Mais ſe retournant, il leur fit réprimande, & leur dit: Vous ne ſavez pas à quel eſprit vous êtes *appellez:*

COMMENTAIRE.

des Juifs, & des Samaritains, ils ne laiſſoient pas de ſe rendre les uns aux autres les devoirs communs de l'humanité; comme on le voit par l'exemple du Samaritain, qui prit ſoin d'un Juif tombé entre les mains des voleurs, & laiſſé pour mort; (*a*) & par celui de JESUS-CHRIST, qui demanda à boire à une femme de Sichem, (*b*) & qui entra même dans cette ville, & y enſeigna pendant quelques jours. Mais pour ce qui regardoit la Religion, ils n'avoient entre eux aucun commerce: (*c*) *Non coutuntur Judæi Samaritanis.* Et comme JESUS déclaroit aſſez par ſa demarche, & par les autres circonſtances du tems, qu'il alloit à Jéruſalem pour la Fête de Pentecôte; & que par-là il condamnoit le culte, & la Religion des Samaritains, ils ne voulurent pas le recevoir dans leurs maiſons. Il ſe déclaroit trop ouvertement contre leurs préjugez. (*d*) Quelques Anciens (*e*) prenent ce paſſage, comme ſi les Samaritains n'avoient pû retenir JESUS chez eux, quelque envie qu'ils en euſſent; parce que JESUS étoit preſſé, & vouloit aller à Jéruſalem. Mais ce ſentiment eſt oppoſé au Texte même de l'Evangile: Car d'où vient que Jacques, & Jean demanderoient que le feu tombât ſur cette bourgade, ſi elle eût déſiré recevoir, & retenir JESUS-CHRIST.

℣. 54. VIS DICIMUS, UT IGNIS DESCENDAT DE COELO. *Voulez-vous que nous commandions que le feu deſcende du Ciel, & qu'il les dévore?* C'eſt apparemment ce trait de la vie de Jacques, & Jean, qui leur fit donner le nom d'*enfans du tonnére.* (*f*) Leur zéle trop ardent pour la gloire de JESUS-CHRIST, (*g*) & l'eſprit de vengeance dont ils n'étoient pas encore guéris, les porte à faire cette demande, qui paroiſſoit en quelque ſorte autoriſée par l'exemple d'Elie, (*h*) qui fit tomber le feu du Ciel ſur des ſoldats que le Roi de Samarie avoit envoyez pour le ſaiſir. Le Grec lit: (*i*) *Comme fit Elie.* Ce qui paroît auſſi dans les Verſions Arabe,

(*a*) *Luc.* x. 33.
(*b*) *Joan.* IV. 7. 8.... 30. 31. & *ſeq.*
(*c*) *Joan.* IV. 9.
(*d*) *Euthym. Beda. Mald. alii plerique.*
(*e*) *Vide Ambroſ. & Theophylact. hic & Hieronym. ep. ad Algaſ. qu.* 5.
(*f*) *Marc.* III. 17.
(*g*) *Tit. Boſtr. Beda, Hieronym. ad Algaſ.* 4. 5. *alii.*
(*h*) 4 *Reg.* I. 10. 11. 12.
(*i*) Ὡς καὶ Ἠλίας ἐποίησεν.

Digitized by Google

56. *Filius Hominis non venit animas perdere, sed salvare. Et abierunt in aliud castellum.*

57. *Factum est autem: ambulantibus illis in via, dixit quidam ad illum: Sequar te quocumque ieris.*

58. *Dixit illi Jesus: Vulpes foveas habent, & volucres cœli nidos: Filius autem Hominis non habet ubi caput reclinet.*

56. Le Fils de l'Homme n'eſt pas venu pour perdre les hommes, mais pour les ſauver. Ils s'en allérent donc en un autre bourg.

57. Lorſqu'ils étoient en chemin, un homme lui dit: *Seigneur*, je vous ſuivrai par tout où vous irez.

58. Jesus lui répondit: Les renards ont leurs taniéres, & les oiſeaux du Ciel leurs nids; mais le Fils de l'Homme n'a pas où repoſer ſa tête.

COMMENTAIRE.

Perſane, Syriaque, Ethiopienne, Gotique. Grotius ſoupçonne les Copiſtes d'avoir retranché ces paroles, parce qu'on les croyoit favorables aux Marcionites. (*a*)

℣. 55. NESCITIS CUJUS SPIRITUS ESTIS. *Vous ne ſavez pas à quel eſprit vous êtes appellez*, ou à quel eſprit vous appartenez, ou de quel eſprit vous êtes animez. Vous ne diſtinguez l'eſprit de vengeance, de rigueur, de ſervitude, qui eſt celui de la Loi; de l'eſprit de clémence, de douceur, de miſéricorde, qui eſt celui de l'Evangile. (*b*) Vous ne ſavez pas que ces excés de zéle, & de ſévérité ne ſont ni de mon goût, ni de mon eſprit. Vous n'êtes point encore entrez dans mon eſprit, & mon intention. Vous croyez être animez d'un bon zéle, & c'eſt le zéle d'animoſité, & de vengeance qui vous conduit. Le nom d'*eſprit*, ſe prend ſouvent dans l'Ecriture pour les diſpoſitions du cœur, pour les affections, les ſentimens. Ainſi on dit eſprit de crainte, eſprit d'amour, eſprit de puiſſance, eſprit d'infirmité, ou de maladie, (*c*) &c.

℣. 56. NON VENIT ANIMAS PERDERE; SED SALVARE. *Le Fils de l'Homme n'eſt pas venu perdre les hommes; mais les ſauver*; à la lettre, *perdre les ames*, ou ôter la vie. Voici quel eſt mon eſprit, & quel devroit être le vôtre; un eſprit de douceur, de clémence, de manſuétude, de paix. Je ſuis venu appeller à la Religion non par le fer, & par le feu; mais par la perſuaſion, & par la patience. C'eſt à vous à m'imiter.

℣. 57. SEQUAR TE, &c. *Seigneur, je vous ſuivrai par tout où vous irez.* JESUS *lui répondit: Les renards ont des taniéres, &c.* Ceci eſt rapporté dans une autre conjoncture par S. Matt. VIII. 19. Mais il eſt fort croyable que la même choſe fut dite en plus d'une occaſion.

(*a*) *Vide Tertull. lib. 4. p. 540. contra Marcionem.*

(*b*) *Mald. Brug. Grot. Beza.*

(*c*) Voyez Grotius, & Hamm. ſur ce paſſage.

Digitized by Google

59. *Ait autem ad alterum : Sequere me. Ille autem dixit : Domine, permitte mihi primùm ire, & sepelire patrem meum.*

60. *Dixitque ei Jesus : Sine ut mortui sepeliant mortuos suos : tu autem vade, & annuntia Regnum Dei.*

61. *Et ait alter : Sequar te, Domine, sed permitte mihi primùm renuntiare his quæ domi sunt.*

59. Il dit à un autre : Suivez-moi. Et il lui répondit : Seigneur, permettez-moi d'aller auparavant ensevelir mon pere.

60. Jesus lui répondit : Laissez aux morts le soin d'ensevelir leurs morts ; mais pour vous, allez annoncer le Royaume de Dieu.

61. Un autre lui dit : Seigeur, je vous suivrai ; mais permettez-moi de disposer auparavant de ce que j'ai dans ma maison.

COMMENTAIRE.

JESUS éprouvoit ceux qui s'offroient à le suivre, en leur disant que sa pauvreté étoit extrême, & que pour le suivre, il falloit se résoudre à beaucoup souffrir.

℣. 60. SEQUAR TE, DOMINE : SED PERMITTE MIHI. *Il dit à un autre de le suivre. Mais il lui répondit : Permettez-moi d'aller auparavant ensevelir mon pere.* Ceci se trouve aussi dans saint Matthieu, chap. VIII. 21. mais dans une autre circonstance. On ne peut pas décider lequel des deux Evangélistes a mieux observé l'ordre des tems. Saint Luc semble avoir rassemblé ici trois exemples, qui ont quelque rapport entre eux, uniquement à cause de ce rapport.

℣. 61. SEQUAR TE : SED PERMITTE MIHI. *Je vous suivrai : mais permettez-moi de disposer auparavant de ce que j'ai dans ma maison.* Ceci ne se trouve que dans S. Luc. La réponse de cet homme peut recevoir plus d'un sens dans le Grec : (*a*) *Permettez-moi de dire adieu à ceux qui sont dans ma maison ;* (*b*) ou, *permettez-moi de renoncer publiquement à tout ce qui est dans ma maison ;* (*c*) souffrez que j'en aille remettre la propriété à mes parens. Le premier sens paroît plus conforme au stile du nouveau Testament, (*d*) qui employe ordinairement le verbe Grec qu'on lit ici, pour *dire adieu*, dans le sens propre qui regarde les personnes ; car dans le figuré, on dit aussi adieu aux choses. (*e*) Grotius croit que cet homme, de même que celui dont il est parlé aux versets 57. 58. ne laissèrent pas de suivre JESUS-CHRIST, & qu'ils furent du nombre des soixante & douze Disciples.

(*a*) Πρῶτον δὲ ἐπίτρεψόν μοι ἀποτάξασθαι τοῖς εἰς τὸν οἶκόν μου.

(*b*) *Cyrill. apud D. Thom. Beda. Erasm. Brug. Bez. Grot. Syr. Arab.*

(*c*) *Aug. lib. 2. de consensu c. 23. Renuntiare iis quæ domi sunt. Ita & Maldon. & Erasm. & Brug.*

(*d*) *Marc.* VI. 46. Καὶ ἀποταξάμενος αὐτοῖς. *Act.* XVIII. 21. Ἀποτάξασθε αὐτοῖς. 2. *Cor.* II. 13. Ἀπὰ ἀποτάξομαι αὐτοῖς.

(*e*) *Luc.* XIV. 33, Ἀποτάσσεται πᾶσι τοῖς ἑαυτοῦ

62. *Ait ad illum Jesus : Nemo mittens manum suam ad aratrum, & respiciens retrò, aptus est Regno Dei.*

62. Jesus lui répondit : Quiconque ayant mis la main à la charruë, regarde derriére soi, n'eſt point propre au Royaume de Dieu.

COMMENTAIRE.

℣. 62. NEMO MITTENS MANUM AD ARATRUM. *Quiconque ayant mis la main à la charuë, regarde derriére, n'eſt point propre au Royaume de Dieu.* Le Sauveur ſemble faire ici alluſion à ce qui arriva à la vocation d'Elisée par Elie. Elisée étoit à la charuë, lorſque Elie l'appella au miniſtére de la prophétie. (*a*) Auſſi-tôt Elisée quitte ſa charuë, court avec la permiſſion d'Elie, dire adieu à ſes pere, & mere, tuë deux de ſes bœufs, les fait cuire avec le bois de ſa charuë, & ſe met à la ſuite du Prophéte. Jesus-Christ veut que ceux qui penſent à le ſuivre, ne ſongent plus à autre choſe. S'ils mettent la main à cette charuë, il ne leur eſt plus permis de tourner la tête en arriére. S'ils quittent la charuë, & les occupations du ſiécle, qu'ils ne penſent plus à y retourner. *Mettre la main à la charuë*, eſt un proverbe même chez les Grecs, pour marquer, le commencement d'une entrepriſe. De même qu'un homme qui tient la charuë, ne doit pas détourner ſes yeux ailleurs, s'il veut former des ſillons droits, égaux & profonds ; ainſi quiconque ſonge à s'attacher à mon ſervice, doit renoncer à tout, pour exécuter ſans diſtinction, & ſans partage, le miniſtére dont je le chargerai. (*b*)

(*a*) 3. *Reg.* XIX. 19 20. 21.

(*b*) *Vide Philipp.* III. 13. *Quæ quidem retrò sunt obliviscens, ad ea verò quæ sunt priora extendens meipsum, ad destinatum prosequor. Mald. Grot. Brug.*

CHAPITRE

Digitized by Google

CHAPITRE X.

Les soixante & douze Disciples envoyez prêcher l'Evangile. Leur retour, leur joye. Malheur aux villes qui ne se convertissent pas. Dieu se communique aux petits, & aux simples. Qui est nôtre prochain? JESUS chez Marthe, & Marie. Celle-ci choisit la meilleure part.

℣. 1. *POst hæc autem designavit Dominus, & alios septuaginta duos: & misit illos binos ante faciem suam, in omnem civitatem, & locum, quò erat ipse venturus.*

℣. 1. ENsuite le Seigneur choisit encore soixante & douze autres Disciples, qu'il envoya devant lui deux à deux, dans toutes les villes, & dans tous les lieux où lui même devoit aller.

COMMENTAIRE.

℣. 1. DESIGNAVIT DOMINUS ET ALIOS SEPTUAGINTA-DUOS. *Le Seigneur choisit encore soixante & douze autres Disciples.* Outre les douze Apôtres qu'il avoit choisis auparavant, il choisit encore soixante & douze Disciples, pour annoncer l'Evangile. Il savoit que la moisson étoit trop grande pour un petit nombre de moissonneurs. (*a*) Les douze Apôtres étoient comme les douze Patriarches, Chefs des douze Tribus. Les soixante & douze Disciples représentoient ces Anciens choisis par Moyse, & remplis du Saint-Esprit, pour l'aider dans les fonctions de son ministére. (*b*) Dans les nombres d'hommes qui doivent représenter toute la nation, les Juifs mettoient douze, ou soixante & douze; un, ou six pour chaque Tribu. Comme les Evêques sont les successeurs des douze Apôtres, les Corévêques, & les Prêtres employez au ministére de la parole, représentent les soixante & douze Disciples. (*c*) Plusieurs Exemplaires Grecs, le Syriaque, le Cophte, le Gotique, saint Irénée, saint Ambroise, saint Jérôme, Tertullien, & plusieurs autres lisent simplement *soixante & dix*, au lieu de *soixante & douze*. Mais l'ancien Manuscrit Grec de Cambrige, le Persan, saint Augustin, l'Auteur des Récognitions, & celui des Constitutions Apostoliques, & plusieurs

(*a*) *Matt.* IX. 37.
(*b*) *Num.* XI. 16. 24. 25.
(*c*) *Vide Grot. hic. & Mald. Ita Hieronym. ad Marcell. Beda in Luc.* XV. *Euseb. lib.* I. *hist. Eccl. cap.* I.

Digitized by Google

2. *Et dicebat illis : Messis quidem multa, operarii autem pauci. Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam.*

3. *Ite, ecce ego mitto vos sicut agnos inter lupos.*

2. Et il leur disoit : La moisson est grande, mais il y a peu d'ouvriers. Priez donc le maître de la moisson qu'il envoye des ouvriers en sa moisson.

3. Allez, je vous envoye comme des agneaux au milieu des loups.

COMMENTAIRE.

anciens Manuscrits Grecs suivent la Vulgate, & lisent soixante & douze. Ceux mêmes qui ne lisent dans le Texte que soixante & dix, conviennent qu'il y eut soixante & douze Disciples. (*a*)

MISIT ILLOS BINOS ANTE FACIEM SUAM. *Il les envoya deux à deux dans toutes les villes, où lui-même devoit aller.* C'étoient comme autant d'avantcoureurs, qui annonçoient sa venuë, & lui préparoient les esprits, & les cœurs. On demande en quel tems se fit cette députation? Ce fut dans le même voyage dont on a parlé au Chap. IX. 51. & suivans, & pendant que JESUS étoit encore dans le pays de Samarie, s'avançant toûjours vers Jérusalem. Ces soixante & douze furent députez dans les lieux de la Judée, où il devoit passer dans ce voyage; comme il en avoit député d'autres peu de tems auparavant, dans le pays de Samarie, Chap. IX. 52. 53. 54. Il les envoya deux à deux; c'est-à-dire, en trente-six bandes, afin qu'ils s'entr'aidassent, & se secourussent les uns les autres, (*b*) & afin qu'ils fussent réciproquement témoins de leurs propres actions, & de leur conduite, pour fermer la bouche aux ennemis, & aux jaloux du Sauveur. Il est bon de remarquer ici que ce qu'on lit dans le Chapitre dix. & les cinq suivans ne se trouve pas dans les autres Evangélistes.

℣. 3. MITTO VOS SICUT AGNOS INTER LUPOS. *Je vous envoye comme des agneaux au milieu des loups.* On lit dans la seconde Epître citée sous le nom de saint Clément, ces paroles comme de JESUS-CHRIST: *Vous serez ainsi que des agneaux au milieu des loups. Pierre lui répondit: Mais si les loups dévorent les agneaux? JESUS lui dit: Les agneaux aprés leur mort, ne doivent pas craindre les loups. Et vous ne devez pas craindre ceux qui vous font mourir, & aprés cela, ne vous peuvent plus rien faire. Mais plûtôt craignez celui, qui aprés vôtre mort, a le pouvoir de jetter vôtre corps & vôtre ame dans la gêne du feu.* Cet Auteur quel qu'il soit, cite plusieurs paroles comme de nôtre Seigneur, qui ne se trouvent plus aujourd'hui en propres termes dans l'Evangile. Il est assez croyable que quelquefois il citoit de mémoire, sans s'attacher aux mots.

(*a*) *Vide Var. Lect. Mill. hic & Maldon. & Cler. & Selden. lib. 2. de Synedr. 641. art. 8.*

(*b*) *Origen. Theophyl. Mald. alii passim.*

Digitized by Google

4. *Nolite portare sacculum, neque peram, neque calceamenta, & neminem per viam salutaveritis.*

5. *In quamcumque domum intraveritis, primùm dicite : Pax huic domui :*

6. *Et si ibi fuerit filius pacis, requiescet super illum pax vestra ; sin autem, ad vos revertetur.*

7. *In eadem autem domo manete edentes, & bibentes, quæ apud illos sunt : dignus est enim operarius mercede sua. Nolite transire de domo in domum.*

8. *Et in quamcumque civitatem intraveritis, & susceperint vos, manducate quæ apponuntur vobis :*

4. Ne portez ni bourse, ni sac, ni souliers, & ne saluez personne dans le chemin.

5. En quelque maison que vous entriez, dites d'abord : Que la paix soit dans cette maison ;

6. Et s'il s'y trouve quelque enfant de paix, vôtre paix reposera sur lui : sinon, elle retournera sur vous.

7. Demeurez en la même maison, mangeant, & bûvant de ce qu'il y aura chez eux ; car celui qui travaille mérite sa récompense. Ne passez point de maison en maison.

8. En quelque ville que vous entriez, & où l'on vous aura reçûs : mangez ce qu'on vous présentera :

COMMENTAIRE.

℣. 4. NEMINEM PER VIAM SALUTAVERITIS. *Ne saluez personne dans le chemin.* Allez promtement, sans vous amuser à faire de vains complimens, & des civilitez inutiles à ceux que vous rencontrerez. Cela tient du proverbe. Elisée dit la même chose à Giézi, lorsqu'il l'envoya avec son bâton pour rendre la vie à l'enfant de la veuve de Sunam : (*a*) *Si occurrerit tibi homo, ne salutes eum.* Ne songez qu'à executer au plûtôt les ordres que je vous donne.

℣. 6. FILIUS PACIS. *Un enfant de paix.* Un homme à qui Dieu a ouvert le cœur pour écouter sa parole, & pour croire un homme que Dieu dispose par sa grace à profiter des secours qu'il lui offre. *La paix*, se prend pour toute sorte de bonheur, & de prospéritez. *Un enfant de paix*, est un homme digne de toute sorte de biens ; comme un enfant de mort, (*b*) un enfant de perdition, (*c*) est celui qui mérite la mort, les derniers supplices. Si dans la maison où vous entrerez, il n'y a personne digne de vôtre paix, *elle retournera sur vous* ; vous en recevrez vous-mêmes la plénitude ; elle ne sera pas perduë pour vous ; Dieu fera retomber sur vous-mêmes les effets de vos vœux. On peut voir dans S. Matthieu (*d*) l'explication des versets 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. JESUS CHRIST donne aux soixante & douze Disciples les mêmes commandemens qu'il avoit donnez aux Apôtres au commencement de leur mission.

℣. 8. QUÆ APPONUNTUR VOBIS. *Mangez ce qu'on vous présen-*

(*a*) 4. *Reg.* IV 20.
(*b*) 2. *Reg.* XII. 5.
(*c*) 2. *Thessal.* II. 3.
(*d*) *Matt.* X. 7. & 9. 10. 14 15.

Digitized by Google

9. *Et curate infirmos, qui in illa sunt, & dicite illis : Appropinquavit in vos Regnum Dei.*

10. *In quamcumque autem civitatem intraveritis, & non susceperint vos, exeuntes in plateas ejus, dicite :*

11. *Etiam pulverem, qui adhæsit nobis de civitate vestra, extergimus in vos : tamen hoc scitote quia appropinquavit Regnum Dei.*

12. *Dico vobis, quia Sodomis in die illa remissius erit, quàm illi civitati.*

13. *Væ tibi Corozaïm, væ tibi, Bethsaïda : quia si in Tyro, & Sidone factæ fuissent virtutes, quæ factæ sunt in vobis, olim in cilicio, & in cinere sedentes pœnitentiam.*

9. Guérissez les malades qui s'y trouveront, & dites-leur : Le Royaume de Dieu s'est approché de vous.

10. Mais si étant entrez en quelque ville, on ne vous y reçoit point, sortez dans les ruës, & dites :

11. Nous secoüons contre vous la poussiére même de vôtre ville, qui s'est attachée à nos pieds : Sachez néanmoins que le Royaume de Dieu est proche.

12. Je vous asûre qu'au *dernier jour*, Sodome sera traitée moins rigoureusement que cette ville-là.

13. Malheur à toi, Corozaïm, malheur à toi, Bethsaïde : parce que si les miracles qui ont été faits en vous, avoient été faits dans Tyr, & dans Sidon, il y a longtems qu'elles auroient fait pénitence dans le sac, & dans la cendre.

COMMENTAIRE.

tera. Contentez-vous de ce que vos hôtes vous serviront, sans rechercher la délicatesse, la superfluité, la bonne-chére, (*a*) & vivez sans inquiétude. Vous trouverez à manger chez ceux à qui vous annoncerez ma venuë. Ne faites point de provisions ; ne portez ni argent, ni nourriture ; Dieu aura soin de vôtre entretien. *Celui qui travaille, mérite sa récompense.* Quelques-uns croyent que par ces paroles : *Mangez ce qu'on vous présentera*, il veut lever leur scrupule sur le choix des viandes, & sur les cérémonies de la Loi. Mais cela n'est pas probable. Il ne les envoye que chez les Juifs ; & ç'auroit été leur causer un terrible scandale, si on les eût vû négliger la distinction des viandes.

℣. 9. APPROPINQUAVIT IN VOS, &c. *Le Royaume de Dieu s'est approché de vous* : ou plûtôt, il est venu vers vous, il est arrivé. Voici le tems heureux, où le Seigneur va rétablir son Royaume parmi vous. Le Messie est apparu ; il va vous délivrer de l'oppression de vos ennemis. C'est ainsi que les Juifs charnels entendoient ces paroles. JESUS-CHRIST les employe ordinairement, pour marquer sa venuë, & la prédication de l'Evangile.

℣. 13. VÆ TIBI, COROZAIM. *Malheur à vous, Corozaïm.* Corozaïm étoit au-delà du Jourdain, si l'on en croit Adrichomius, & Bonfrere : mais S. Jérôme la met à deux milles de Capharnaüm dans la Galilée : Ce qui nous oblige à la placer au-deçà de la mer de Tibériade.

(*a*) Grot. Brug. Lud. de Dieu.

Digitized by Google

14. *Verumtamen Tyro, & Sidoni remissus erit in judicio, quàm vobis.*

15. *Et tu, Capharnaum, nsque ad Cœlum exaltata, nsque ad infernum demergêris.*

16. *Qui vos audit, me audit: & qui vos spernit, me spernit. Qui autem me spernit, spernit eum, qui misit me.*

17. *Reversi sunt autem septuaginta duo cum gaudio, dicentes: Domine, etiam dæmonia subjiciuntur nobis in nomine tuo.*

14. C'eſt pourquoi au jour du jugement Tyr, & Sidon ſeront traitées moins rigoureuſement que vous.

15. Et toi, Capharnaüm, qui a été élevée juſqu'au Ciel, tu ſeras précipitée juſques dans le fonds des enfers.

16. Celui qui vous écoute, m'écoute: celui qui vous m'épriſe, me mépriſe: & celui qui me mépriſe, mépriſe celui qui m'a envoyé.

17. Or les ſoixante & douze Diſciples s'en revinrent avec joye, lui diſant: Seigneur, les démons même nous ſont aſſujettis par la vertu de vôtre nom.

COMMENTAIRE.

SI IN TYRO, ET SIDONE. *Si les miracles qui ont été faits en vous, avoient été faits dans Tyr, & dans Sidon.* Ces deux villes étoient Payennes. JESUS-CHRIST voyoit dans elles moins d'éloignement de la vérité, moins d'indocilité, & de malice, que dans les Juifs.

℣. 15. ET TU, CAPHARNAUM. *Et toi, Capharnaüm, qui a été élevée juſqu'au Ciel.* Capharnaüm étoit ſituée ſur le bord occidental de la mer de Tibériade. JESUS-CHRIST ayant quitté Nazareth, y avoit fait ſa demeure ordinaire. (*a*) Il n'y avoit aucune ville, où il eût prêché ſi ſouvent, ni où il eût fait tant de miracles. C'eſt ce qui lui fait dire, qu'elle étoit élevée juſqu'au Ciel. Mais à cauſe de ſon incrédulité, il la ménace d'être précipitée juſqu'aux enfers.

℣. 17. REVERSI SUNT AUTEM SEPTUAGINTA. *Or les ſoixante & douze Diſciples s'en revinrent avec joye, diſant: Les Démons mêmes nous ſont aſſujettis en vôtre nom.* Les Diſciples revinrent à JESUS apparemment lorſqu'il fut arrivé à Jéruſalem, & aprés qu'ils eurent parcouru tout le pays qui eſt depuis Samarie, juſqu'à Jéruſalem. L'Evangéliſte nous repréſente JESUS à Béthanie, aux portes de Jéruſalem, au ℣. 38. de ce Chapitre, ſans marquer aucun voyage, ni aucune action entre leur retour, & ſon arrivée à Bethanie. Quelques Anciens (*b*) croyent remarquer une eſpéce de vanité dans les Diſciples, qui témoignent leur joye de ce que les Démons leur ſont ſoumis. Mais d'autres (*c*) en jugent plus favorablement; & certes on ne voit rien qui oblige à prendre en mauvais ſens, ni leur joie, ni leur diſcours. Il eſt à remarquer qu'ils reconnoiſſent que ce n'eſt qu'au nom, & par la vertu de JESUS-CHRIST, qu'ils faiſoient leurs

(*a*) *Matt.* IV. 13.
(*b*) *Cyprian. de jejunio, & cæt. Christi Greg. lib.* 23. *Moral. c.* 7. *Beda Cyrill. apud D. Tho*
(*b*) *Theophyl. Mald. Grot.*

Digitized by Google

18. *Et ait illis : Videbam Satanam sicut fulgur de Cœlo cadentem.*

19. *Ecce dedi vobis potestatem calcandi supra serpentes, & scorpiones, & super omnem virtutem inimici : & nihil vobis nocebit.*

18. Il leur répondit : Je voyois Satan tomber du Ciel comme un éclair.

19. Vous voyez que je vous ai donné le pouvoir de fouler aux pieds les serpens, & les scorpions, & toute la puissance de l'ennemi : & rien ne vous pourra nuire.

COMMENTAIRE.

miracles ; au lieu que le Sauveur les faisoit avec autorité, & de lui même. Ils disent que non-seulement ils guérissent les malades ; mais que les Démons mêmes leur sont soumis : Ce qui marque un plus grand pouvoir. (*a*)

℣. 18. VIDEBAM SATANAM SICUT FULGUR DE COELO CADENTEM. *Je voyois Satan tomber du Ciel comme un éclair.* Quel est le rapport de ces paroles à ce qui précéde ? Quelques-uns (*b*) l'entendent ainsi : Le regne du Démon est prés de sa fin ; ce Prince des ténébres va être renversé ; il tombera des airs où il domine, avec la même précipitation qu'un éclair qui fend la nuë, & se dissipe dans l'air. C'est à peu prés la même chose que ce qu'il dit ailleurs : (*c*) *Le Prince de ce monde est déja jugé.* Et encore : (*d*) *Voici le tems du jugement du monde ; voici le tems où le Prince du monde sera chassé dehors.* Lorsque je vous envoyois annoncer l'Evangile aux pauvres, je voyois Satan tomber de son trône ; je voyois son empire se renverser. Le dernier effort de cet empire de ténébres, est la mort du Sauveur, comme il le dit lui-même ; (*e*) *Hæc est hora vestra, & potestas tenebrarum.* Depuis sa Résurrection, il a resserré le dragon dans l'abîme pour mille ans ; il en a fermé l'entrée, & la scelée de son sceau. (*f*)

D'autres (*g*) croyent que JESUS parle ici de la chûte de Lucifer au commencement de la Création. Le Sauveur pour donner à ses Disciples une leçon d'humilité au milieu de la vaine complaisance dont il les voyoit pleins, à cause des miracles qu'ils avoient faits, leur dit : Prenez garde à l'orgüeil ; il a précipité le premier Ange du haut du Ciel. Je l'ai vû dans la gloire dont il étoit environné ; & je l'ai vû précipiter dans l'enfer comme un éclair. Craignez qu'il ne vous en arrive autant. La premiére explication nous paroît plus simple, & plus littérale.

(*a*) *Grot. Brug. Mald.*

(*b*) *Gregor. Nazianz. orat. 4. de Theologia. Basil. homil. quod Deus non sit Autor malorum. Elias Cretens. in Greg. Nazianz. Cyrill. apud D. Thom. Euthym. Theophyl. Mald. Brug. Grot. Ligf.*

(*c*) *Joan.* XVI. 11.

(*d*) *Joan.* XII. 31.

(*e*) *Luc.* XXII. 53.

(*f*) *Apoc.* XII. *v.* ✠. 2.

(*g*) *Cyprian. lib. de jejun. & tentation. Christi. Ambros. lib. de fuga sæculi c. 7. Chrysost. homil. 10. de pœnit. Hieronym. lib. 2. contra Jovinian. Greg. Mag. lib. 23. in Job. c. 7. Beda, Theophyl. hic. Bern. serm. 5. de dedicat. Eccles. Euthym. alii.*

Digitized by Google

20. *Verumtamen in hoc nolite gaudere quia spiritus vobis subjiciuntur : gaudete autem, quòd nomina vestra scripta sunt in Cœlis.*

20. Néanmoins ne mettez point vôtre joye en ce que les esprits *impurs* vous sont soumis : mais réjoüissez-vous plûtôt de ce que vos noms sont écrits dans les Cieux.

COMMENTAIRE.

℣. 19. ECCE DEDI VOBIS POTESTATEM, &c. *Je vous ai donné le pouvoir de fouler aux pieds les serpens.* Le Grec lit : (*a*) *Je vous donne le pouvoir.* Il le leur confirme ; il l'augmente : Mais, ajoûte-t'il, je vous avertis de ne pas regarder cela comme quelque chose de fort important, ni qui soit digne de vôtre attachement, & de vôtre estime. Je vais vous dire ce que vous devez estimer, & en quoi vous devez mettre vôtre gloire ; c'est en ce que vos noms sont écrits dans le Ciel. Plusieurs Peres, (*b*) & quelques nouveaux Commentateurs entendent ces serpens, & ces scorpions dans un sens spirituel : Vous foulerez aux pieds les dragons infernaux, les serpens, & les scorpions, qui attaquent, & qui font mourir les ames ; vous renverserez toute la puissance de l'ennemi, &c.

Mais rien n'empêche de s'en tenir au sens littéral, qui l'entend des vrais serpens, & des scorpions réels. (*c*) Le Sauveur fait allusion à ce passage du Pseaume : (*d*) *Vous marcherez sur l'aspic, & le basilic, & vous foulerez aux pieds le lion, & le dragon.* Voyez S. Marc, XVI. 18. où JESUS-CHRIST donne à ses Apôtres le même pouvoir qu'ici, sur les serpens, & sur les bêtes venimeuses. Ce qu'il ajoûte immédiatement aprés : Je vous donne pouvoir de fouler aux pieds *toute la puissance de l'ennemi*, insinuë que le venin des serpens, & les qualitez nuisibles qu'on remarque dans certains animaux, sont des effets de la malice du démon. Les bêtes venimeuses sont les armes, & les instrumens dont il se sert, pour nous faire mourir, comme Prince de la mort, & meurtrier dés le commencement, ainsi que l'appelle l'Ecriture. (*e*) Les Hébreux attribuoient les maladies, les poisons, & ce qui y a du rapport, aux mauvais esprits.

℣. 20. QUIA NOMINA VESTRA SCRIPTA SUNT IN COELIS. *Réjoüissez-vous de ce que vos noms sont écrits dans le Ciel* ; dans le Livre de vie, au nombre des prédestinez, & des amis de Dieu. Voilà ce qui doit faire vôtre satisfaction, & vôtre joie. Faire des miracles, commander avec empire à la maladie, & aux démons, sont des choses que les méchans mêmes peuvent faire quelquefois ; (*f*) *Plusieurs voudront au jour*

(*a*) Δίδωμι.
(*b*) *Iren. lib. 5. c. 24. Cyprian. ad Norat Rufin. exposit. Symbol. Basil. in Psal. 28. Procop. in Isai. XLIX. Chrysost. homil. 17. in Genes. Beda Theophyl. Euthym. Brug. &c.*
(*c*) *Mald. Grot. Boch. &c.*
(*d*) *Psal. XC. 13.*
(*e*) *Joan. VIII. 44.*
(*f*) *Matt. VII. 22.*

Digitized by Google

21. *In ipsa hora exultavit Spiritu sancto, & dixit : Confiteor tibi, Pater, Domine Cœli, & terræ, quòd abscondisti hæc à sapientibus, & prudentibus, & revelasti ea parvulis. Etiam, Pater : quoniam sic placuit ante te.*

22. *Omnia mihi tradita sunt à Patre meo. Et nemo scit quis sit Filius, nisi Pater, & quis scit pater nisi Filius, & cui voluerit Filius revelare.*

21. En cette même heure Jesus tressaillit de joye dans *un mouvement du* Saint Esprit, & dit ces paroles: Je vous rends gloire, mon Pere, Seigneur du Ciel & de la terre, de ce que vous avez caché ces choses aux sages, & aux prudens, & que vous les avez révélées aux petits. Oüi, mon Pere, cela est *juste*, parce que vous l'avez ainsi voulu.

22. Mon Pere m'a mis toutes choses entre les mains : & nul ne connoît qui est le Fils, que le Pere; ni qui est le Pere, que le Fils, & celui à qui le Fils l'aura voulu révéler.

COMMENTAIRE.

du Jugement me dire : Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé en vôtre nom, & n'avons-nous pas chassé les démons, & fait plusieurs miracles par vôtre vertu? Alors je leur déclarerai que je ne les connois point.

Quelques-uns ont inféré de ces paroles : *Réjoüissez-vous de ce que vos noms sont écrits dans le Ciel;* que tous les soixante & douze Disciples étoient prédestinez à la gloire éternelle ; prérogative que n'ont pas euë les Apôtres mêmes, puisque de leur nombre étoit Judas, que l'on regarde à bon droit comme un réprouvé. Mais comme il y auroit de la témérité à dire que quelqu'un des soixante & douze Disciples étoit réprouvé, il n'y en auroit guéres moins à assurer qu'ils étoient tous prédestinez à la gloire. (*a*) Le Sauveur veut donc dire ici, que le bonheur de ses Disciples ne consiste pas à faire des prodiges, & des actions éclatantes : mais qu'ils doivent le faire consister dans ce qu'il les a appellez, choisis, séparez du grand nombre de ceux qui périssent ; qu'il leur a donné la grace de la Foi, & de la justification ; & que c'est à eux, avec le secours de Dieu, à conserver le dépôt de la grace, & assurer par la pratique des bonnes œuvres, leur vocation, & leur élection. Ceux qui sont véritablement prédestinez, ne peuvent jamais être effacez du Livre de vie, comme le dit saint Augustin. (*b*) Mais plusieurs s'y croyent écrits, qui trouveront un jour qu'ils en sont effacez ; ils ont reçû la grace justifiante dans le Baptême, ils ont pratiqué quelques bonnes œuvres pendant leur vie ; mais ils ont perdu la grace par leurs crimes, & ils n'ont pas persevéré jusqu'à la fin dans le bien qu'ils avoient commencé.

℣. 21. EXULTAVIT JESUS SPIRITU. *Jesus tressaillit de joye, & dit ces paroles : Je vous rends gloire, mon Pere, de ce que vous avez caché ces choses aux sages, & que vous les avez révelées aux petits,* aux simples,

(*a*) *Vide Maldon. & Jansen. hic.*

(*b*) *August. in Psalm.* LXVIII. 13.

aux

Digitized by Google

23. *Et conversus ad Discipulos suos, dixit : Beati oculi qui vident quæ vos videtis.*

24. *Dico enim vobis, quòd multi Prophetæ, & Reges voluerunt videre quæ vos videtis, & non viderunt ; & audire quæ auditis, & non audierunt.*

25. *Et ecce quidam Legisperitus surrexit tentans illum, & dicens : Magister, quid faciendo vitam æternam possidebo ?*

26. *At ille dixit ad eum : In Lege quid scriptum est ? Quomodo legis ?*

23. Et se tournant vers ses Disciples, il leur dit : Heureux les yeux qui voyent ce que vous voyez.

24. Car je vous déclare que beaucoup de Prophétes, & de Rois ont souhaité de voir ce que vous voyez, & ne l'ont point vû ; & d'entendre ce que vous entendez, & ne l'ont point entendu.

25. Alors un Docteur de la Loi se levant, lui dit pour le tenter : Maître que faut-il que je fasse pour posseder la vie éternelle ?

26. Jesus lui répondit : Qu'y a-t'il d'écrit dans la Loi ? Qu'y lisez-vous ?

COMMENTAIRE.

aux ignorans. Vous leur avez découvert des véritez, que vous avez cachées aux sages, & aux prudens ; à ceux qui sont *sages* à leurs propres yeux ; c'est-à-dire, aux superbes ; & *aux prudens* de la prudence de la chair, qui n'est que folie aux yeux de Dieu. Vous avez préparé le cœur des premiers, & vous leur avez donné l'humilité & la docilité nécessaires pour recevoir les véritez de l'Evangile ; les autres s'en sont rendus indignes par leur orgueil, & par leur endurcissement. Vous avez donné aux petits le pouvoir de faire des miracles, que vous avez refusé aux grands, & aux puissans. JESUS-CHRIST ne se réjoüit pas du malheur de ceux-ci ; mais il loüe la justice, & la sagesse de Dieu, dans toute l'économie de sa conduite sur les Elûs, & dans l'établissement de l'Eglise Chrétienne. On peut voir sur ce verset, & sur les trois suivans, le Commentaire sur saint Matt. XI. 25. 26. 27. &c.

℣. 25. QUIDAM LEGISPERITUS SURREXIT, TENTANS EUM. *Un Docteur de la Loi se levant, lui dit pour le tenter : Maître, que faut-il que je fasse pour posseder la vie éternelle ?* La Loi de Moyse ne permet pas d'une maniére expresse la vie éternelle à ceux qui l'observent ; elle se borne aux biens temporels, & à la vie présente. (*a*) Toutefois les Hébreux ne laissoient pas d'espérer une autre vie aprés celle-ci : & ce sentiment se remarque trés distinctement dans les Livres de l'Ecriture écrits avant, & depuis la captivité ; dans Joseph, & dans Philon. C'étoit le sentiment commun de la nation, & des deux principales Sectes qui fussent parmi eux ; des Pharisiens, & des Esséniens : car pour les Saducéens, qui pensoient autrement, on les regardoit comme des gens qui avoient peu de Religion, & presque comme des Epicuriens.

(*a*) *Levit.* XVIII. 5. *Ezech.* XX. 11. 2. *Esdr.* IX. 29.

Digitized by Google

27. *Ille respondens dixit: Diligite Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, & ex tota anima tua, & omnibus viribus tuis, & ex omni mente tua: & proximum tuum sicut teipsum.*

28. *Dixitque illi: Rectè respondisti: hoc fac, & vives.*

29. *Ille autem volens justificare seipsum, dixit ad Jesum: Et quis est meus proximus?*

30. *Suscipiens autem Jesus, dixit: Homo quidam descendebat ab Jerusalem in Jericho, & incidit in latrones, qui etiam despoliaverunt eum: & plagis impositis abierunt semivivo relicto.*

27. Il lui dit: Vous aimerez le Seigneur vôtre Dieu de tout vôtre cœur, de toute vôtre ame, de toutes vos forces, & de tout vôtre esprit; & vôtre prochain comme vous-même.

28. Jesus lui dit: Vous avez fort bien répondu: faites cela, & vous vivrez.

29. Mais cet homme voulant se justifier, dit à Jesus: Et qui est mon prochain?

30. Et Jesus prenant la parole lui dit: Un homme qui descendoit de Jérusalem à Jéricho, tomba entre les mains des voleurs, qui le dépoüillérent, le couvrirent de playes, & s'en allérent, le laissant à demi mort.

COMMENTAIRE.

Ce Savant dans la Loi, *Legisperitus*; en Grec, *Nomicos*, un Légiste, un homme versé dans les questions sur la Loi, voyant que JESUS-CHRIST enseignoit clairement la vie éternelle, vient le tenter, en lui demandant ce qu'il faut faire pour parvenir à ce bonheur: Car, disoit-il en lui-même, s'il dit qu'il faut observer la Loi, & les cérémonies, il est inutile de venir nous annoncer le Royaume de Dieu, comme quelque chose de nouveau. S'il enseigne qu'il ne faut point observer, il sera convaincu de prévarication, & traité comme un faux Prophéte. Mais JESUS sçut tirer de la réponse même de son adversaire, dequoi le couvrir de confusion. Il lui fit voir qu'il ne lui manquoit rien du côté de la connoissance de la Loi, mais seulement du côté de la pratique: *Hoc fac, & vives.*

℣. 29. ILLE AUTEM VOLENS JUSTIFICARE SEMETIPSUM. *Mais cet homme voulant se justifier*; justifier sa conduite, & ôter le soupçon que l'on avoit conçû de sa mauvaise foi, en interrogeant JESUS-CHRIST. (*a*) Puisqu'il avoit si bien répondu, il étoit clair qu'il n'étoit pas venu lui faire cette question par ignorance. Pour faire voir donc qu'il avoit une difficulté réelle à lui proposer, il lui fait une seconde demande: *Et qui est mon prochain?* Qui sont ceux que je dois aimer comme moi-même?

℣. 30. HOMO QUIDAM DESCENDEBAT AB JERUSALEM. *Un homme qui descendoit de Jérusalem à Jéricho, tomba entre les mains des voleurs.* Plusieurs Interprétes (*b*) croyent que JESUS-CHRIST raconte ici plûtôt une histoire, qu'une simple parabole. Le chemin de Jérusalem à Jéricho, étoit décrié par les voleries, & les meurtres qui s'y commet-

(*a*) *Beda. Mald. Martianay. Brug.* (*b*) *Grot. Jansen. alli.*

Digitized by Google

31. *Accidit autem ut Sacerdos quidam descenderet eâdem viâ: & viso illo pertransivit.*

31. Il arriva enſuite qu'un Prêtre deſcendoit par le même chemin, lequel l'ayant apperçû, paſſa outre.

COMMENTAIRE.

toient. Là étoit, dit-on, la vallée d'*Adommim*, (*a*) ou des Sanglans, à cauſe du ſang qui s'y répandoit. Le but de toute cette narration eſt de montrer que tout homme qui a beſoin de nôtre ſecours, eſt nôtre prochain; & que nous ne devons refuſer à perſonne l'aſſiſtance que nous nous trouvons en état de lui rendre: (*b*) En un mot, que la Loi qui oblige à aimer ſon prochain comme ſoi-même, eſt générale, & s'étend à tous les hommes, & envers tous les hommes. Il raiſonne avec ce Docteur de la Loi, en ſuppoſant les préjugez communs des Juifs, qui étoient que les ſeuls Hébreux, & les juſtes étoient leur prochain: car ils ne comptoient point pour tels les Gentils, & les méchans; (*c*) & ſur-tout les Samaritains, qu'ils haïſſoient ſouverainement.

JESUS force donc cet homme à confeſſer que le Samaritain, dont il parle ici, étoit le prochain du Juif bleſſé; & par conſéquent, que ſon principe étoit faux; qu'on pouvoit être le prochain d'un Iſraëlite, ſans être Iſraëlite; & que le dernier, & le plus éloigé de tous les hommes, pouvoit nous rendre des ſervices ſi eſſentiels, qu'ils nous le feroient conſidérer comme le plus cher de nos amis. (*d*) Il montre de plus que les mêmes principes des Juifs étoient inſoutenables par une abſurdité viſible qui s'enſuit, ſi on les admet; c'eſt que nos freres, nos compatriotes, ceux de nôtre nation, les plus gens de bien pourront n'être plus nôtre prochain, puiſque dans l'exemple propoſé, un Prêtre, & un Lévite paſſérent, ſans rendre aucun ſecours au Juif bleſſé, & dépoüillé.

Les Peres (*e*) unanimement ont reconnu dans cette parabole un ſens myſtique. Le Juif qui deſcend de Jéruſalem à Jéricho, & qui eſt dépoüillé, & laiſſé pour mort, eſt Adam nôtre premier pere, qui par ſon péché eſt déchû de ſon innocence, & a perdu toutes les graces que Dieu lui avoit données en le créant. Il s'eſt donné à lui-même le coup de la mort, en mangeant le fruit défendu. Les voleurs qui le bleſſent, & le dépoüillent, ſont les Démons. Le Prêtre, & le Lévite qui paſſent, ſans ſecourir ce miſérable, repréſentent la Loi de Moyſe, avec tous ſes ſacrifices, & ſes cérémonies, incapables de guérir nos bleſſures. Le charitable Samaritain, eſt JESUS-CHRIST. L'hôtellerie où il porte ſon malade, eſt l'Egliſe.

(*a*) *Hieronym. in Matt. xx. & epiſt. 27.*
(*b*) *Aug. lib. 1. de Doctr. Chriſt. c. 30.*
(*c*) *Vide Matt. v. 43. Arnob. & Martian. & Ligfoot. hîc.*
(*d*) *Vide Mald. hîc. Grot. ad ℣. 37.*
(*e*) *Vide Origen. homil. 34. Greg. orat. 4. de Theolog. Ambroſ. hîc Hieronym. ad Fabiol. Greg. lib. xx. Moral. c. 21. Beda. Theophyl. hîc alii.*

Digitized by Google

32. *Similiter & Levita, cùm esset secùs locum, & videret eum, pertransiit.*

33. *Samaritanus autem quidam iter faciens, venit secùs eum, & videns eum, misericordiâ motus est.*

34. *Et approprians alligavit vulnera ejus, infundens oleum, & vinum: & imponens illum in jumentum suum, duxit in stabulum, & curam ejus egit.*

35. *Et altera die protulit duos denarios, & dedit stabulario, & ait: Curam illius habe, & quodcumque supererogaveris, ego cum rediero reddam tibi.*

32. Un Lévite, qui vint aussi au même lieu, l'ayant considéré, passa outre encore.

33. Mais un Samaritain, passant son chemin, vint à l'endroit où étoit cet homme; & l'ayant vû, il en fut touché de compassion:

34. Il s'approcha donc de lui, il versa de l'huile, & du vin dans ses playes, & les banda: & l'ayant mis sur son cheval, il l'amena dans l'hôtellerie, & eut soin de lui.

35. Le lendemain il tira deux deniers, qu'il donna à l'hôte, & lui dit: Ayez bien soin de cet homme; & tout ce que vous dépenserez de plus, je vous le rendrai à mon retour.

COMMENTAIRE.

L'huile, & le vin, sont les Sacremens. Le vin marque son sang, & l'huile sa miséricorde. Ceux à qui il recommande le blessé, sont les Pasteurs de l'Eglise.

℣. 31. PRÆTERIIT. *Il passa outre.* Le Grec (*a*) peut marquer qu'il se retira en arriére, comme saisi d'horreur à la vûë de ce malheureux; (*b*) ou qu'il passa, allant du côté opposé où le blessé devoit aller; c'est-à-dire, allant de Jéricho à Jérusalem. (*c*)

℣. 33. SAMARITANUS. *Un certain Samaritain.* On a déja remarqué que les Juifs haïssoient souverainement les Samaritains. Ils les regardoient comme des excommuniez, & comme des profanes; plus odieux que les Payens mêmes.

℣. 34. INFUNDENS OLEUM, ET VINUM. *Il versa de l'huile, & du vin dans ses playes:* De l'huile pour adoucir, & pour tempérer la douleur: du vin, pour consolider la playe, & nettoyer le sang. Ou bien: Il mêla le vin, & l'huile, pour en frotter les playes du malade. Il portoit cela avec lui, selon la coutume du pays, pour sa provision: (*d*) Car encore aujourd'hui dans l'Orient, on ne donne que le couvert dans les hôtelleries. Chacun est obligé de se fournir des choses nécessaires pour la nourriture, & pour le coucher.

IN STABULUM. *Il l'amena dans l'hôtellerie.*; (*e*) dans le *Carvansara.* C'est ainsi que l'on nomme aujourd'hui dans l'Orient les bâtimens publics, où l'on reçoit les hôtes, & où on leur donne le couvert gratuitement. On en a donné la description ailleurs. C'est le vrai sens de *stabulum*

(*a*) Ἀντιπαρῆλθε.
(*b*) *Theophyl. Brug.*
(*c*) *Grotius hîc.*
(*d*) *Brugens.*
(*e*) Εἰς πανδοχεῖον.

Digitized by Google

36. *Quis horum trium videtur tibi proximus fuisse illi, qui incidit in latrones?*

37. *At ille dixit: Qui fecit misericordiam in illum. Et ait illi Jesus: Vade & tu fac similiter.*

38. *Factum est autem, dum irent, & ipse intravit in quoddam castellum: & mulier quædam Martha nomine, excepit illum in domum suam.*

36. Lequel de ces trois vous semble-t'il avoir été le prochain de celui qui tomba entre les mains des voleurs?

37. Le Docteur lui répondit: Celui qui a exercé la miséricorde envers lui. Allez donc, lui dit JESUS, & faites de même.

38. JESUS étant en chemin *avec ses Disciples*, entra dans un bourg; & une femme, nommée Marthe, le reçut en sa maison.

COMMENTAIRE.

en cet endroit. On le trouve en cette signification dans le Droit Romain.

℣. 35. DUOS DENARIOS. *Il tira deux deniers*, & les donna à l'hôte, pour la dépense que le malade pourroit faire en son absence; car il en eut soin pendant qu'il fut là. La valeur du denier n'est pas bien certaine. Le denier courant Romain étoit de huit sols & un denier de nôtre monnoye. Dans l'Ecriture, *denarius* se met quelquefois pour le sicle, qui valoit environ trente, ou trente-deux sols de nôtre monnoye. Si l'on prend ici *denarius* en ce sens, ce Samaritain aura laissé un écu au Maître de l'hôtellerie. Saint Irenée (*a*) lisoit ici, *duo denaria Regalia*, deux deniers Royaux.

℣. 37. QUI FECIT MISERICORDIAM IN ILLUM. *Celui-là est son prochain, qui a fait miséricorde envers lui.* Voyez ce qui a été dit sur le ℣. 30. JESUS fait voir ici au Publicain, que contre les faux principes des Rabbins, tout homme de quelque condition qu'il soit, est prochain d'un autre homme, quelque étranger qu'il lui soit. Si le Sauveur eût dit qu'un Samaritain étoit tombé entre les mains des voleurs, & qu'un Prêtre, & un Lévite avoient passé prés de lui, sans lui rendre aucun service, le Docteur de la Loi n'auroit pas manqué de dire qu'ils avoient bien fait, & qu'un tel homme n'étoit pas leur prochain. Mais mettant un Juif pour sujet de la parabole, & pour objet de la compassion du Samaritain, il l'oblige à reconnoître la voix de la nature, qui nous dit que tout homme est prochain à son semblable; & que la Loi de Moyse bien loin d'anéantir ce droit général & naturel, n'a fait que lui donner sa perfection, en ordonnant d'aimer son prochain comme soi-même.

℣. 38. INTRAVIT IN QUODDAM CASTELLUM. JESUS *entra dans un bourg, & une femme nommée Marthe, le reçut dans sa maison.* Ce-

(*a*) *Iren. lib. 3. c. 19.*

39. *Et huic erat soror nomine Maria, quæ etiam sedens secùs pedes Domini, audiebat verbum illius.*

40. *Martha autem satagebat circa frequens ministerium: quæ stetit, & ait: Domine, non est tibi cura, quòd soror mea reliquit me solam ministrare: dic ergo illi, ut me adjuvet.*

39. Elle avoit une sœur nommée Marie, qui se tenant assise aux pieds du Seigneur, écoutoit sa parole.

40. Mais Marthe étoit fort occupée à préparer tout ce qu'il falloit, & elle s'arrêtant devant JESUS, lui dit: Seigneur, ne considérez-vous point que ma sœur me laisse servir toute seule? Dites-lui donc qu'elle m'aide.

COMMENTAIRE.

bourg est Béthanie, (*a*) à deux mille pas de Jérusalem, vers le midi. (*b*) Saint Jean (*c*) la met environ à quinze stades de cette ville; ce qui fait trois mille pas, ou une lieuë. Il y a apparence que JESUS avoit été à Jérusalem, avant que de venir à Béthanie; & il y a assez de vraisemblance que ce fut dans Jérusalem que les soixante & douze Disciples le rejoignirent, & qu'arriva l'histoire du Docteur de la Loi, que nous venons de voir. Comme la Pentecôte n'étoit pas encore arrivée, JESUS parcourut les bourgades d'autour de Jérusalem, pour y enseigner à son ordinaire. Voici apparemment la premiére fois qu'il vint à Béthanie.

HUIC ERAT SOROR NOMINE MARIA. *Marthe avoit une sœur nommée Marie.* Saint Luc parle ici de Marie, comme d'une personne dont il n'a encore rien dit; ce qui confirme ce que nous avons dit ci-devant, (*d*) qu'elle étoit fort différente de Marie Madeleine, la pécheresse convertie. Pendant que Marthe étoit occupée à préparer à manger à JESUS, & à toute sa troupe, qui étoit au moins de quatre-vingt-quatre personnes, puisqu'il avoit avec lui les douze Apôtres, & les soixante & douze Disciples, Marie s'assit à ses pieds, comme une Ecoliére, & écoute tranquillement ses instructions. Les Disciples parmi les Hébreux, étoient ainsi assis aux pieds de leurs Maîtres; (*e*) & dans le stile des Rabbins, *se gâter par la poussiére des pieds des Docteurs*, signifie les écouter, & aller à leurs Leçons. Ces mots: *Quæ etiam sedens*: Elle étoit aussi assise, insinuent qu'il y avoit-là plusieurs personnes assises autour de JESUS, du nombre desquelles étoit Marie. Le Sauveur tout occupé du sacré ministére dont il s'étoit chargé, ne perd pas une occasion d'enseigner les peuples, & de les appeller à la connoissance de la vérité.

℣. 40. MARTHA SATAGEBAT CIRCA FREQUENS MINISTERIUM. *Marthe étoit fort occupée à préparer tout ce qu'il falloit.* Le Grec à la let-

(*a*) *Joan.* XI. 1.
(*b*) *Hieronym. in locis.*
(*c*) *Joan.* XI. 18.
(*d*) Sur S. Luc, Ch. VII. 37.
(*e*) *Act.* XXII. 3. *Luc.* VIII. 35.

Digitized by Google

41. *Et respondens dixit illi Dominus : Martha, Martha, sollicita es, & turbaris erga plurima.*

42. *Porrò unum est necessarium. Maria optimam partem elegit, quæ non auferetur ab ea.*

41. Mais le Seigneur lui répondit : Marthe, Marthe, vous vous empressez, & vous vous troublez dans le soin de beaucoup de choses :

42. Cependant une seule chose est nécessaire. Marie a choisi la meilleure part, qui ne lui sera point ôtée.

COMMENTAIRE.

tre : (*a*) *Elle étoit distraitte*, ou fort empressée *autour de ce grand service ;* à cause du grand nombre de personnes qu'elle avoit à servir, ou à cause de l'empressement où elle étoit de servir JESUS-CHRIST d'une maniére qui lui fût agréable. Son zéle, & son amour respectueux lui causoient encore plus d'empressement, que le service même qu'elle rendoit à JESUS-CHRIST.

NON EST TIBI CURÆ QUOD SOROR MEA. *Seigneur, vous ne considérez point que ma sœur me laisse servir toute seule : Dites-lui donc qu'elle m'aide.* Elle jugeoit bien par l'air, & l'avidité de Marie à écouter le Sauveur, qu'il ne lui seroit pas aisé de l'arracher de sa présence. Elle veut interposer l'autorité de JESUS même, pour l'obliger à se lever, & à la venir aider. Elle s'imaginoit qu'aidée de Marie, elle pourroit elle-même joüir pendant quelques momens de la présence de JESUS, & écouter ses discours. Une sainte, & loüable jalousie la fait parler. Elle vouloit au moins partager le bonheur, & le plaisir que Marie goûtoit seule. Heureuse la maison, où Marthe se plaint ainsi de Marie, dit saint Bernard : (*b*) *Felix domus, & beata semper Congregatio est, ubi de Maria Martha conqueritur !*

V. 42. PORRO UNUM EST NECESSARIUM. *Une seule chose est nécessaire.* Plusieurs Anciens lisent : (*c*) *Il ne faut que peu de choses, ou même une seule chose est nécessaire.* Marthe, ne vous fatiguez point à préparer un grand nombre de différens mêts ; il nous faut peu de choses ; une seule chose, un seul mêts nous suffira. (*d*) Autrement : Il n'y a qu'une chose nécessaire dans la vie ; c'est d'écouter, & de pratiquer la parole de Dieu ; (*e*) *c'est de chercher le Royaume de Dieu, & sa justice*, comme dit ailleurs JESUS-CHRIST. (*f*) Tout le reste comparé à cela,

---

(*a*) Περιεσπᾶτο περὶ πολλὴν διακονίαν.

(*b*) Bern. serm. 3. de Assumptione, n. 2.

(*c*) Cassian. Collat. 1. c. 8. & Coll. 23. c. 3. *Legit : Porrò paucis opus est, aut etiam uno.* Hieronym. ad Eustoch. Pauca autem necessaria sunt, aut unum. Basil. non semel. Olympiodor. in Eccl. 2. Æthi. Copt. Ὀλίγων ἐστὶ χρεία, ἢ ἑνὸς. Colb. 8. Arab. Ὀλίγων ἐστὶ χρεία.

(*d*) Basil. Monast. regul. fusior. 4. 20. & Constit. c. Tit. Bostr. Cyrill. apud D. Thom. Theophyl. hic. Tolet. Tir. Menoc. Brug. alii.

(*e*) Beda. Euthym. Mald. Grot. Tir. alii ex Aug. Bern. aliis.

(*f*) Matt. VI. 33.

n'eſt qu'acceſſoire, & de bienſéance. L'affaire du ſalut eſt l'unique affaire des Chrétiens.

MARIA OPTIMAM PARTEM ELEGIT. *Marie a choſi la meilleure part, qui ne lui ſera point ôtée.* JESUS-CHRIST ne condamne pas abſolument les empreſſemens de Marthe; il leur préfére ſimplement l'attention, & l'étude de Marie. Les exercices de charité au dehors, la réception des hôtes, & le ſervice des pauvres ſont des pratiques trés-loüables: mais l'exercice de la priére, & de la contemplation leur eſt préférable. *Nec tamen Martha in bono miniſterio reprehenditur*, dit ſaint Ambroiſe: (*a*) *ſed Maria quòd meliorem partem elegerit, antefertur.* Ce n'eſt pas l'office de Marthe qu'il condamne; il déſapprouve ſes trop grands empreſſemens, & il releve le repos de Marie: *Non ergo Dominus opus reprehendit; ſed munus diſtinxit;* dit ſaint Auguſtin. (*b*) Et pourquoi préfére-t'il l'une à l'autre? C'eſt que le partage même de Marie eſt un moyen pour arriver à celui de Marthe, & que l'un paſſera, & ſera détruit, & l'autre ne le ſera pas: *Ideò intelligitur optima*, dit le même Pere, (*c*) *quia & per hanc ad illam tenditur, & non auferetur: illa verò miniſterii, quamvis ſit bona, tamen auferetur.* Marie eſt le ſymbole de la vie contemplative, & Marthe de la vie active. Le Grec lit ſimplement: (*d*) *Marie a choiſi la bonne part*: Et pluſieurs anciens Peres: (*e*) *Maria bonam partem elegit*: D'autres: *Meliorem partem, &c.*

(*a*) *Ambroſ. in Luc. hic.*
(*b*) *Aug. ſerm.* Olim. 27. *de verbis Domini.* Nunc 104.
(*c*) *Aug. lib.* 2. *quæſt. Evang. q.* 20.
(*d*) Μαρία δὲ τὴν ἀγαθὴν μερίδα ἐξελέξατο.
(*e*) *Vide Mald. hic.*

CHAPITRE

Digitized by Google

CHAPITRE XI.

Formule de priére donnée aux Disciples. Persévérance à prier. Démon muët chassé de celui qu'il possedoit. JESUS-CHRIST *est accusé de chasser le démon au nom de Béelzébut. Il réfute ce blasphême. Parabole du fort armé qui garde sa maison. Heureuse la Mere de* JESUS: *heureux ceux qui écoutent, & qui pratiquent sa parole. Signe de Jonas. Les Ninivites, & la Reine du midi condamneront les Juifs au jour du Jugement. Oeil simple, & œil mauvais. Hypocrisie des Pharisiens. Comparez à des tombeaux cachez. Imitateurs de la violence de leurs peres.*

℣. 1. *ET factum est: cùm esset in quodam loco orans, ut cessavit, dixit unus ex Discipulis ejus ad eum: Domine, doce nos orare, sicut docuit, & Joannes Discipulos suos.*

℣. 1. UN jour comme il étoit en priére en un certain lieu, aprés qu'il eut cessé de prier, l'un de ses Disciples lui dit: Seigneur, apprenez-nous à prier, ainsi que Jean l'a appris à ses Disciples.

COMMENTAIRE.

℣. 1. CUM ESSET IN QUODAM LOCO ORANS,... DIXIT UNUS EX DISCIPULIS, &c. *Comme il étoit en priere en un certain lieu*, apparemment sur le mont des Oliviers, *un de ses Disciples lui dit: Seigneur, apprenez-nous à prier.* Ce Disciple n'étoit pas apparemment encore avec JESUS-CHRIST, lorsqu'il donna un an auparavant à ses Apôtres, la formule de priéres, que nous lisons dans saint Matthieu (*a*) Rien de plus nécessaire, & rien de plus difficile, que de bien prier. Personne n'en pouvoit donner de meilleures régles que JESUS-CHRIST Il a renfermé dans le *Pater* tout ce qu'un Chrétien doit demander à Dieu.

SICUT DOCUIT JOANNES. *Ainsi que Jean l'a appris à ses Disciples.* On ne sait pas quelle étoit cette forme de priéres que saint Jean-Baptiste avoit donnée à ses Disciples: mais il y a lieu de croire qu'elle rouloit principalement sur la manifestation du Messie, qui étoit le principal objet de la prédication, & de la mission du Précurseur; & sur les dispositions du cœur & de l'esprit nécessaires pour le recevoir. (*b*)

(*a*) *Matt.* VI. 9.... 13. (*b*) *Grot. Brug.*

Digitized by Google

2. *Et ait illis : Cùm oratis, dicite : Pater, sanctificetur nomen tuum : Adveniat regnum tuum :*

3. *Panem nostrum quotidianum da nobis hodie :*

4. *Et dimitte nobis peccata nostra, siquidem, & ipsi dimittimus omni debenti nobis : Et ne nos inducas in tentationem.*

5. *Et ait ad illos : Quis vestrûm habebit amicum, & ibit ad illum mediâ nocte, & dicet illi : Amice, commoda mihi tres panes,*

2. Et il leur dit : Lorsque vous prierez, dites : Pere, que vôtre nom soit sanctifié : Que vôtre regne arrive :

3. Donnez-nous aujourd'hui nôtre pain de chaque jour :

4. Et remettez-nous nos offenses, puisque nous les remettons à tous ceux qui nous sont redevables : Et ne nous abandonnez point à la tentation.

5. Il leur dit encore : Si quelqu'un d'entre vous avoit un ami, & qu'il l'allât trouver au milieu de la nuit pour lui dire : Mon ami, prêtez-moi trois pains,

COMMENTAIRE.

℣. 2. PATER, SANCTIFICETUR NOMEN TUUM. *Pere, que vôtre nom soit sanctifié.* L'on ne doit pas être fort surpris que dans cette occasion le Sauveur n'ait pas répété les mêmes paroles qu'il avoit dites l'année précédente, lorsqu'il apprit à ses Apôtres la maniére dont ils devoient prier. Il suffisoit qu'il leur dit ici la même chose en substance. Les Exemplaires Grecs, & Latins varient entre eux sur cet endroit. Par exemple, au lieu que la Vulgate lit simplement *Pere*, la plûpart des Exemplaires Grecs lisent : *Nôtre Pere, qui êtes dans les Cieux;* & Origénes (*a*) l'avoit ainsi mis dans son Texte. Plusieurs Exemplaires Grecs, tant imprimez, que manuscrits, lisent aussi : *Que vôtre volonté soit faite en la terre comme au Ciel*... Et au ℣. 4. *Mais délivrez du mal*, ou *du mauvais* : Paroles qui ne sont point dans la Vulgate, ni dans plusieurs bons Manuscrits. Origénes, (*b*) & saint Augustin ne les ont point lûës. Ce dernier (*c*) remarque que l'Oraison Dominicale de saint Luc ne contient que cinq demandes ; au lieu que celle de saint Matthieu en contient sept. On peut voir nôtre Commentaire sur cet Evangéliste pour l'explication de l'Oraison Dominicale.

℣. 5. IBIT AD ILLUM MEDIA NOCTE, &c. *Si quelqu'un avoit un ami, qui l'allât trouver au milieu de la nuit*, pour lui emprunter trois pains. Cette parabole ne se trouve que dans saint Luc. Le Sauveur ayant enseigné à ses Disciples la formule de priéres que l'on vient de lire, leur montre l'utilité, & l'efficace de la priére en général. Il veut que l'on prie toûjours avec persévérance, & sans se rebutter. Un ami vient demander du pain à emprunter à son ami, au milieu de la nuit, dans le tems le plus incommode, lorsque le Maître, ses enfans, & ses domestiques sont cou-

(*a*) Origen. lib. de prece.
(*b*) Origen. ibidem Vide Var. Lect. Mill. hic.
(*c*) Aug. Enchirid. ad Laurent. c. 116.

Digitized by Google

6. *Quoniam amicus meus venit de via ad me, & non habeo quod ponam ante illum;*

7. *Et ille deintùs respondens dicat: Noli mihi molestus esse, jam ostium clausum est, & pueri mei mecum sunt in cubili, non possum surgere, & dare tibi.*

8. *Et si ille perseveraverit pulsans: dico vobis, & si non dabit illi surgens eò quòd amicus ejus sit, propter improbitatem tamen ejus surget, & dabit illi quot-quot habet necessarios.*

6. Parce qu'un de mes amis qui est en voyage, vient d'arriver chez moi, & je n'ai rien à lui donner;

7. Et que cet homme lui répondît de dedans sa maison: Ne m'importunez point, *je vous prie*, ma porte est déja fermée, & mes enfans sont couchez, aussi-bien que moi: Je ne puis me lever pour vous en donner:

8. N'est-il pas vrai, que quand il ne se leveroit pas pour lui en donner, à cause qu'il est son ami, si néanmoins il persévéroit à frapper, il se leveroit, à cause de son importunité, & lui en donneroit autant qu'il en auroit besoin?

COMMENTAIRE.

chez. Il est d'abord refusé: il insiste; & il obtient par sa persévérance, ce que sans cela il n'auroit point obtenu. Dieu veut être importuné; il veut qu'on le prie avec zéle, avec persévérance.

COMMODA MIHI TRES PANES. *Prêtez-moi trois pains.* Si les trois étoient pour son ami, ils ne devoient pas être gros. C'est encore l'usage en ce pays-là de faire de petits pains, minces, & secs. Ou il en demande trois: Un pour son hôte, un pour lui, & un de réserve, au cas que l'un ou l'autre n'en eût pas assez du sien; ou, un pour son hôte, un autre pour la femme de cet hôte, & un pour son serviteur. (*a*) Il est croyable que régulièrement on ne vendoit point de pains chez les boulangers, & que chacun faisoit du pain pour soi dans sa maison; Car pourquoi ne pas aller au boulanger, au lieu de faire relever son ami?

℣. 7. PUERI MEI MECUM SUNT IN CUBILI. *Mes enfans sont couchez, aussi-bien que moi.* Quelques-uns (*b*) l'entendent des esclaves, des domestiques, que l'Ecriture appelle quelquefois *pueri*, les enfans. Mais la plûpart (*c*) l'expliquent des enfans, qui étoient couchez dans le même lit, ou dans la même chambre, ou enfin dans la même maison.

℣. 8. PROPTER IMPROBITATEM EIUS. *Il lui donneroit à cause de son importunité,* Les mots *improbus*, & *improbitas*, se mettent quelquefois pour importun, fâcheux, incommode. (*d*) Le Grec porte: (*e*) *A cause de son impudence*, de son effronterie à demander, (*f*) & de son opi-

(*a*) *Bern. serm. in Rogationib.*
(*b*) *Hamm. Le Clerc.*
(*c*) *Tertull. lib. 4. contra Marcion. Theophyl. Mald. Grot. Brug. Syr.*
(*d*) *Eccli.* XIII. 13. *Ne improbus sis, ne impingaris. Sueton. Vir. oris improbi.*
(*e*) Διὰγε τὴν ἀναίδειαν.
(*f*) *Erasm. Vat. Grot. Piſc. alii.*

Digitized by Google

9. *Et ego dico vobis : Petite, & dabitur vobis : quærite, & invenietis : pulsate, & aperietur vobis.*

10. *Omnis enim qui petit, accipit : & qui quærit, invenit : & pulsanti aperitur.*

11. *Quis autem ex vobis patrem petit panem, numquid lapidem dabit illi ? Aut piscem : numquid pro pisce serpentem dabit illi ?*

12. *Aut si petierit ovum : numquid porriget illi scorpionem ?*

13. *Si ergo vos cùm sitis mali, nostis bona data dare filiis vestris : quantò magis pater vester de Cœlo dabit spiritum bonum petentibus se ?*

9. Je vous dis de même : Demandez, & il vous sera donné : cherchez, & vous trouverez : frappez *à la porte*, & elle vous sera ouverte.

10. Car quiconque demande, reçoit, & qui cherche, trouve, & on ouvrira à celui qui frappe.

11. Mais qui est le pere d'entre vous, qui donnât à son fils une pierre, lorsqu'il lui demanderoit du pain : ou qui lui donnât un serpent, lorsqu'il lui demanderoit un poisson :

12. Ou qui lui donna un scorpion, lorsqu'il lui demanderoit un œuf ?

13. Si donc vous, quoique vous soyez méchans, vous savez néanmoins donner de bonnes choses à vos enfans ; à combien plus forte raison vôtre Pere qui est dans le Ciel, donnera-t'il le bon esprit à ceux qui le lui demandent ?

COMMENTAIRE.

niâtreté. Voilà le modéle que nous devons suivre dans nos priéres. Dieu n'attend pour nous donner, que le moment que nous le priions. Il ne nous exhorteroit pas tant à lui demander, s'il n'étoit disposé à nous accorder ce que nous lui demandons : *Non utique nos tantùm hortaretur ut peteremus, nisi dare vellet*, dit saint Augustin. (*a*) Que la paresse de l'homme rougisse donc, ajoûte-t'il ; Dieu a plus d'envie de nous donner, que nous n'en avons de recevoir : *Erubescat humana pigritia ; plus vult ille dare, quàm nos accipere.*

℣. 11. QUIS ENIM EX VOBIS ? *Car qui est le pere qui donnât à son fils un serpent, lorsqu'il lui demande un poisson ; ou qui lui donnât un scorpion, lorsqu'il lui demande un œuf ?* Il y a quelque ressemblance entre une anguille, & un serpent. Les Hébreux mettoient tous les poissons au nombre des reptiles. Il y a des scorpions blancs, & qui ne sont pas fort différens d'un œuf pour la grosseur, & même pour la forme. (*b*)

℣. 13. QUANTO MAGIS PATER VESTER, &c. *A combien plus forte raison vôtre Pere Céleste donnera-t'il le bon esprit à ceux qui le demandent ?* Il leur donnera le Saint Esprit avec ses dons, ses lumiéres, ses graces. C'est de quoi les Apôtres, & les Disciples ausquels il parloit, avoient principalement affaire, pour accomplir les devoirs de leur ministére.

(*a*) *Aug. serm. aliàs 29, nunc 105.*

(*b*) *Vide Boch. lib. 4. c. 29. p. 636. & 641.*

Digitized by Google

14. *Et erat ejiciens dæmonium, & illud erat mutum; & cùm ejecisset dæmonium, locutus est mutus, & admirata sunt turbæ.*

15. *Quidam autem ex eis dixerunt: In Beelzebub Principe dæmoniorum ejicit dæmonia.*

16. *Et alii tentantes, signum de Cœlo quærebant ab eo.*

17. *Ipse autem ut vidit cogitationes eorum, dixit eis: Omne Regnum in seipsum divisum desolabitur, & domus supra domum cadet.*

18. *Si autem & Satanas in seipsum divisus est, quomodo stabit regnum ejus? Quia dicitis in Beelzebub me ejicere dæmonia.*

19. *Si autem ego in Beelzebub ejicio dæmonia: filii vestri in quo ejiciunt? Ideò ipsi judices vestri erunt.*

14. *Un jour*, JESUS chassa un démon qui étoit muët, & lorsqu'il eut chassé le démon, le muët parla, & tout le peuple fut ravi en admiration.

15. Mais quelques-uns d'entr'eux dirent: Il *ne* chasse les démons *que* par Béelzébub Prince des démons.

16. Et d'autres le voulant tenter, lui demandoient qu'il leur fît voir un prodige dans l'air.

17. Mais JESUS connoissant leurs pensées leur dit: Tout Royaume divisé contre lui-même, sera détruit; & toute maison divisée contre elle-même, tombera en ruine.

18. Si donc satan est aussi divisé contre lui-même, comment son regne subsistera-t'il? Car vous dites que c'est par Beélzébub que je chasse les démons.

19. Que si je chasse les démons par Béelzébub, par qui vos enfans les chassent-ils? C'est pourquoi ils seront eux-mêmes vos juges.

COMMENTAIRE.

Un bon esprit dans le stile des Auteurs sacrez, peut aussi marquer en general une bonne disposition du cœur, & de l'esprit; un cœur docile, humble, soumis, obéïssant. On lit dans saint Clément d'Alexandrie (*a*) ces paroles, comme étant de JESUS-CHRIST: *Demandez à Dieu les grandes choses, & les petites vous seront données par surcroît.* Et dans Origénes: (*b*) *Demandez les choses célestes, & les terrestres vous seront données par-dessus.*

℣. 14. DÆMONIUM MUTUM. *Il chassoit un Démon qui étoit muët*; ou plûtôt, qui rendoit muët l'homme qui en étoit possedé.

℣. 15. IN BEELZEBUB, &c. *Il chasse les Démons par Béelzébub.* Les Juifs firent plus d'une fois ce reproche à JESUS-CHRIST. Voyez dans S. Matt. XII. 24. la réfutation de cette calomnie, où le Sauveur se sert des mêmes raisons qu'il employe ici.

℣. 16. SIGNUM DE COELO. *Un prodige dans l'air*, dans le Ciel, ou dans les Astres; dans le Soleil, & dans la Lune. JESUS-CHRIST ne

(*a*) *Clem. Alex. lib. 1. Stromat.* Αἰτεῖσθε θεὸν τὰ μεγάλα, καὶ τὰ μέσα ὑμῖν προστεθήσεται.

(*b*) *Origen. lib. de Orat. §. 2 & 43.* Αἰτεῖτε τὰ ἐπουράνια, καὶ τὰ ἐπίγεια ὑμῖν προστεθήσεται. *Et lib. 7. contra Celsum.* Ἐμαθε γὰρ ἀπὸ τοῦ Πατρὸς μεγάλων μικρὸν, τυχόντα εὐθηλοῦ ζητεῖν, ἀλλὰ μόνα τὰ μεγάλα, καὶ ἀληθῶς θεῖα, ἵνα συμβάλλοντα διδόμενα ὑπὸ τοῦ Θεοῦ, &c.

Digitized by Google

20. *Porrò si in digito Dei ejicio dæmonia: profectò pervenit in vos Regnum Dei.*

21. *Cùm fortis armatus custodit atrium suum, in pace sunt ea quæ possidet.*

22. *Si autem fortior eo superveniens vicerit eum, universa arma ejus auferet, in quibus confidebat, & spolia ejus distribuet.*

23. *Qui non est mecum, contra me est: & qui non colligit mecum, dispergit.*

24. *Cùm immundus spiritus exierit de homine, ambulat per loca inaquosa, quærens requiem; & non inveniens dicit: Revertar in domum meam unde exivi.*

25. *Et cùm venerit, invenit eam scopis mundatam, & ornatam.*

26. *Tunc vadit, & assumit septem alios spiritus secum, nequiores se, & ingressi habitant ibi. Et fiunt novissima hominis illius pejora prioribus.*

20. Mais si c'est par le doigt de Dieu que je chasse les démons, il est donc visible que le Royaume de Dieu est venu jusqu'à vous.

21. Lorsque le fort armé garde sa maison, tout ce qu'il possede est en paix.

22. Mais s'il en survient un autre plus fort que lui qui le surmonte, il emportera toutes ses armes, dans lesquelles il mettoit sa confiance, & distribuera ses dépoüilles.

23. Celui qui n'est point avec moi, est contre moi: & celui qui n'amasse point avec moi, dissipe *au lieu d'amasser.*

24. Lorsque l'esprit impur est sorti d'un homme, il s'en va par des lieux arides, cherchant du repos: & comme il n'en trouve point, il dit: Je retournerai en ma maison d'où je suis sorti.

25. Et y venant, il la trouve nettoyée, & parée.

26. Alors il s'en va prendre avec lui sept autres esprits plus méchans que lui; & entrant dans cette maison, ils y font leur demeure, & le dernier état de cet homme devient pire que le premier.

COMMENTAIRE.

faisoit point de ces prodiges qui sembloient tenir de l'ostentation. Il ne faisoit éclatter son pouvoir, qu'à faire des actions utiles au prochain.

℣. 22. UNIVERSA ARMA EJUS. *Toutes ses armes.* Quelques-uns entendent le Grec (*a*) des meubles, & des effets qui sont en sa puissance, & sous sa garde. Mais il vaut mieux l'entendre de ses armes. On a expliqué sur saint Matthieu (*b*) ce que c'étoit que *le fort armé*, qui garde sa cour.

℣. 24. CUM IMMUNDUS SPIRITUS, &c. *Lorsque l'Esprit impur est sorti d'un homme.* Le Sauveur veut marquer par cette parabole, que les Pharisiens, qui étoient exemts des grands crimes, & des désordres sensibles aux yeux des hommes, étoient plus gâtez par l'orgüeil, & par l'hypocrisie, qu'ils ne l'auroient été par de grands péchez plus connus, & plus sensibles. Au moins se seroient-ils défiez de leur état, & auroient été disposez à en faire pénitence. On peut aussi l'appliquer à l'état général des Juifs, qui étoient à la vérité exemts de l'idolâtrie, & des grands désor-

(*a*) Τὴν παρουσίαν αὐτῶ ἄγει. Beza de Rebus. | (*b*) Matt. XII. 29.

Digitized by Google

27. *Factum est autem, cùm hæc diceret: extollens vocem quædam mulier de turba, dixit illi: Beatus venter qui te portavit, & ubera quæ suxisti.*

28. *At ille dixit: Quinimo beati qui audiunt verbum Dei, & custodiunt illud.*

29. *Turbis autem concurrentibus cœpit dicere: Generatio nequam est: signum quærit, & signum non dabitur ei: nisi signum Jonæ Prophetæ.*

27. Lorsqu'il disoit ces choses, une femme élevant la voix du milieu du peuple, lui dit: Heureuses sont les entrailles qui vous ont porté, & les mamelles qui vous ont nourri.

28. JESUS lui dit: Mais plûtôt heureux sont ceux qui entendent la parole de Dieu, & qui la pratiquent.

29. Et comme le peuple s'amassoit en foule, il commença à dire: Cette race d'hommes est une race méchante: ils demandent un signe; & il ne leur en sera point donné d'autre, que celui du Prophéte Jonas.

COMMENTAIRE.

dres que l'on avoit si souvent reprochez à leurs peres; mais qui s'étoient livrez à une infinité de pratiques superstitieuses, & éloignées du véritable esprit de la Loi. On peut voir ce qui a été dit sur saint Matthieu. (*a*)

℣. 27. EXTOLLENS VOCEM QUÆDAM MULIER, &c. *Une femme élevant la voix du milieu du peuple, lui dit: Heureuses les entrailles qui vous ont porté.* Cette femme charmée des discours du Sauveur, envie le bonheur de la mere qui l'a mis au monde; & par un sentiment tout naturel à son sexe, insinuë qu'elle s'estimeroit infiniment heureuse, si pareil bonheur lui arrivoit. Les Peres (*b*) employent les paroles de cette femme, pour prouver que JESUS-CHRIST a eu un véritable Corps, contre les Marcionites, & quelques autres Hérétiques, qui le nioient.

℣. 28. QUINIMO BEATI QUI AUDIUNT VERBUM DEI. *Mais plûtôt heureux ceux qui entendent la parole de Dieu, & qui la pratiquent.* Il ne nie pas que le bonheur de sa sainte Mere n'ait été trés-grand, de le mettre au monde, & de l'allaitter: mais il dit que ceux, & celles qui ont l'avantage d'écouter ses paroles, & de les pratiquer, ont encore un plus grand bonheur; quoique sa Mere soit devenuë Mere de Dieu par une faveur toute gratuite, & qu'elle ait toutefois en quelque sorte mérité cette grace par sa foi. Ne désespérez point de parvenir au bonheur de ma Mere; vous le pouvez avec le secours de Dieu, par vôtre foi, & par vôtre exactitude à pratiquer ma parole. Ceux qui deviennent ma Mere en ce sens, sont bien plus heureux, que ne le seroit ma Mere, si sans avoir ces qualitez, elle avoit simplement donné la naissance à mon Corps. (*c*)

(*a*) *Matt.* XII. 43. 44. 45.
(*b*) *Tertull. lib. 4. contra Marc. Beda Theophyl. hic.*
(*c*) *Vide Aug. lib. de Virginitate. Bedam hic. Mald. Grot. Brug. alios.*

Digitized by Google

30. *Nam ſicut fuit Jonas ſignum Ninivitis : ita erit, & Filius Hominis generationi iſti.*

31. *Regina auſtri ſurget in judicio cum viris generationis hujus, & condemnabit illos : quia venit à finibus terræ audire ſapientiam Salomonis : & ecce plus quàm Salomon hic.*

32. *Viri Ninivitæ ſurgent in judicio cum generatione hac, & condemnabunt illam : quia pœnitentiam egerunt ad prædicationem Jonæ, & ecce plus quàm Jonas hic.*

33. *Nemo lucernam accendit, & in abſcondito ponit, neque ſub modio : ſed ſupra candelabrum, ut qui ingrediuntur, lumen videant.*

34. *Lucerna corporis tui eſt oculus tuus. Si oculus tuus fuerit ſimplex, totum corpus tuum lucidum erit : ſi autem nequam fuerit, etiam corpus tuum tenebroſum erit.*

30. Car comme Jonas fut un ſigne pour ceux de Ninive, ainſi le Fils de l'Homme en ſera un pour ceux de cette nation.

31. La Reine du midi s'élevera au jour du jugement contre les hommes de cette nation, & les condamnera, parce qu'elle eſt venuë des extrémitez de la terre pour entendre la ſageſſe de Salomon : & cependant celui qui eſt ici eſt plus grand que Salomon.

32. Les Ninivites s'éleveront au jour du jugement contre ce peuple, & le condamneront, parce qu'ils ont fait pénitence à la prédication de Jonas : & cependant celui qui eſt ici, eſt plus grand que Jonas.

33. Il n'y a perſonne, qui ayant allumé une lampe, la met en un lieu caché, ou ſous un boiſſeau : mais on la met ſur un chandelier, afin que ceux qui entrent voyent la lumiére.

34. Vôtre œil eſt la lampe de vôtre corps. Si vôtre œil eſt ſimple, & pur, tout vôtre corps ſera éclairé : que s'il eſt mauvais, vôtre corps auſſi ſera ténébreux.

COMMENTAIRE.

℣. 29. SIGNUM JONÆ PROPHETÆ. *Le ſigne du Prophéte Jonas.* Au lieu d'un prodige dans le Ciel, ou dans l'air, je leur en donnerai un dans le ſein de la terre, plus admirable que celui du Prophéte Jonas, qui ſortit vivant du ſein du poiſſon qui l'avoit englouti. Ainſi je ſortirai vivant du ſein du tombeau, trois jours aprés ma mort. Sur les verſets 30. 31. 32. voyez Matt. XII. 40. 41. 42.

℣. 34. LUCERNA CORPORIS TUI EST OCULUS TUUS, &c. *Vôtre œil eſt la lampe de vôtre corps. Si vôtre œil eſt ſimple, tout vôtre corps ſera éclairé.* Il faut joindre ce verſet au précédent, & aux deux ſuivans, pour en comprendre la vraie ſignification: Quand je fais des miracles, & que je publie ma Doctrine, je ne le fais ni pour les ſourds, ni pour les aveugles. Je ne parle que pour être entendu ; je ne fais des prodiges, que pour donner des preuves de ma miſſion. Je ne cache pas la lumiére ſous le boiſſeau. Voye qui voudra ; ma lumiére eſt à découvert. Si vous avez les yeux bons, vous la verrez belle comme elle eſt : ſi vos yeux ſont mauvais, & gâtez, vous ne verrez que ténébres ; mes miracles paſſeront dans vôtre eſprit pour des opérations magiques, & ma Doctrine pour une Doctrine corrompuë. Prenez donc garde que les yeux de vôtre ame ne ſe laiſ-

ſent

Digitized by Google

35. *Vide ergo ne lumen, quod in te est, tenebræ sint.*

36. *Si ergo corpus tuum totum lucidum fuerit, non habens aliquam partem tenebrarum, erit lucidum totum, & sic ut lucerna fulgoris illuminabit te.*

37. *Et cùm loqueretur, rogavit illum quidam Pharisæus ut prandaret apud se. Et ingressus recubuit.*

38. *Pharisæus autem cœpit intra se reputans dicere, quare non baptizatus esset ante prandium.*

35. Prenez donc garde que la lumiére qui est en vous, ne soit elle-même *de vraies* ténébres.

36. Si donc vôtre corps est tout éclairé, n'ayant aucune partie ténébreuse, tout sera lumineux, & il vous éclairera comme une lampe brillante,

37. Pendant qu'il parloit, un Pharisien lo pria de dîner chez lui : & lui y étant entré, & s'étant mis à table,

38. Le Pharisien commença à dire en lui-même : Pourquoi ne s'est-il point lavé avant le dîner.

COMMENTAIRE.

sent obscurcir par la jalousie, & par la haine.

Vôtre œil est la lampe de vôtre corps. C'est par l'œil du corps que vous appercevez les objets corporels ; c'est par l'œil de l'ame que vous voyez les choses spirituelles. Et comme tout le corps est dans l'obscurité, dés que l'œil est mal disposé ; ainsi lorsqu'une basse passion de haine, ou d'envie s'est emparée de vôtre esprit, ce n'est plus que ténébres, & que confusion ; les plus belles choses vous paroissent comme des monstres ; le plus grand Saint n'est plus qu'un imposteur ; ses plus grands miracles ne sont que des œuvres de Béelsébub. (℣. 35.) *Prenez donc garde que la lumiére qui est en vous, ne soit elle-même ténébres ;* & que ce qui doit servir à vous faire discerner le bien du mal, ne vous jette dans l'erreur. (℣. 36.) *Si vôtre corps est tout éclairé, tout sera lumineux.* Si vôtre œil est sain & pur, tout sera lumineux pour vous. S'il est ténébreux, tout vous paroîtra ténébres. Vous jugerez des choses, selon que vôtre cœur sera bien, ou mal disposé à l'égard de vôtre prochain ; de même que vous jugez des objets extérieurs à proportion de la bonne, ou mauvaise disposition de vos yeux.

℣. 36. SI ERGO CORPUS TUUM TOTUM LUCIDUM FUERIT, &c. *Si donc vôtre corps est tout éclairé, n'ayant aucune partie ténébreuse, tout sera lumineux ; & il vous éclairera comme une lampe brillante. Le corps* en cet endroit, ne se prend pas pour le simple composé des membres que nous animons ; il marque tout l'homme, composé de corps, & d'ame. (*a*) Si l'œil de vôtre corps, & celui de vôtre ame sont éclairez, & bien disposez, sans tache, sans prévention, sans passion, *tout sera lumineux ;* vous serez dans la clarté au dedans, & au dehors ; vous jugerez sainement des objets sensibles, & des actions de vôtre prochain.

(*a*) *Vide Mald. Grot. Jans.*

Digitized by Google

39. *Et ait Dominus ad illum : Nunc vos, Pharisæi, quod deforis est calicis, & catini, mundatis : quod autem intùs est vestrum, plenum est rapinâ, & iniquitate.*

40. *Stulti, nonne qui fecit quod deforis est, etiam id, quod deintùs est, fecit ?*

41. *Verumtamen quod superest, date eleemosinam : & ecce omnia munda sunt vobis.*

39. Mais le Seigneur lui dit : Vous autres Pharisiens, vous avez *grand* soin de tenir net le dehors de la coupe, & du plat ; mais le dedans de vos cœurs est plein de rapine, & d'iniquité.

40. Insensez que vous êtes, celui qui a fait le dehors, n'a-t'il pas fait aussi le dedans ?

41. Néanmoins donnez l'aumône de ce que vous avez, & toutes choses vous seront pures.

COMMENTAIRE.

℣. 38. PHARISÆUS AUTEM COEPIT INTRA SE REPUTANS DICERE, QUARE NON BAPTISATUS ESSET. *Le Pharisien commença à dire en lui-même : Pourquoi ne s'est-il point lavé avant le dîner ?* Il n'y avoit rien d'ordonné par la Loi sur ces lavemens de mains que les Pharisiens employoient avant leur repas. JESUS-CHRIST, & ses Apôtres se lavoient les mains lorsqu'ils en avoient besoin, sans y chercher d'autre mystére, & sans se faire vainement des obligations dans des choses frivoles, & indifférentes. Ils ne négligeoient point celles qui étoient ordonnées par la Loi en certains cas, pour se purifier. Mais hors de-là, ils n'en usoient pas. Voyez ce qui a été remarqué sur saint Marc. VII. 4.

℣. 39. NUNC VOS PHARISÆI, &c. *Vous autres Pharisiens, vous avez grand soin de tenir net le dehors de la coupe.* Cette particule *nunc*, insinuë que JESUS-CHRIST avoit remarqué dans leur air, ou même dans leurs paroles, qu'ils se scandelisoient de sa conduite. Il répond à leur accusation : Dieu demande que l'homme se conserve pur de toute soüillure intérieure ; voilà l'esprit de sa Loi : *Mais maintenant*, vous autres Pharisiens, vous renversé cette régle si juste : Attentifs à ôter jusqu'aux moindres soüillures extérieures, vous négligez entiérement l'intérieur.

℣. 41. VERUMTAMEN QUOD SUPEREST, DATE ELEEMOSINAM : ET ECCE OMNIA MUNDA SUNT VOBIS. *Néanmoins donnez l'aumône de ce que vous avez ; & toutes choses vous seront pures.* Voici un moyen que je vous propose, pour acquerir la pureté intérieure dont je vous parle ; c'est de donner l'aumône. Mais l'aumône suffit-elle pour expier toute sorte de crimes ? Est-ce assez pour un voleur, pour un homicide, pour un adultére, pour un calomniateur de donner l'aumône ? Non sans doute. Le Sauveur compare seulement l'aumône aux lotions extérieures qu'employoient les Pharisiens. Ce n'est pas par des purifications, & des bains d'eau commune, que vous nettoyerez les soüillures de vôtre ame : c'est par les œuvres de charité. L'aumône est plus propre à vous purifier,

Digitized by Google

que toutes les eaux de la mer, & des rivières. (*a*) Autrement: si vous voulez vous purifier véritablement, faites de dignes fruits de pénitence; renoncez aux biens mal acquis que vous possedez; & du reste, rachetez vos péchez par des aumônes: Par ce moyen tout sera pur dans vous, tant le dedans, que le dehors du vase. (*b*)

Saint Augustin, (*c*) & quelques autres aprés lui, prennent ici le nom d'*eleemosyna*, pour toutes les œuvres de charité, & de miséricorde. Or le premier devoir de la charité, est de procurer le salut de son ame, suivant cette parole de l'Ecriture: (*d*) *Ayez pitié de vôtre ame en la rendant agréable à Dieu.* Le second devoir d'une vraie charité, est de rendre à son prochain tout ce qu'on lui doit. Les paroles de JESUS-CHRIST prises dans cette étenduë, ne peuvent manquer de rendre purs ceux qui les pratiquent: *Date eleemosynam; & ecce omnia munda sunt vobis.* Mais j'ai peine à croire que le Sauveur ait prétendu en cet endroit donner toute cette étenduë au terme de *miséricorde*, ou d'*aumône.*

Bede & saint Bonaventure prennent le mot d'*eleemosyna*, dans sa signification propre & ordinaire: mais ils restreignent le sens de ceux-ci: *Ecce omnia munda sunt vobis:* Toutes choses vous seront pures. L'aumône vous servira d'une excellente disposition, pour obtenir une parfaite pureté du corps & de l'esprit. Et c'est en ce sens que l'on doit entendre ces autres passages de l'Ecriture: Par exemple, lorsque Daniel dit à Nabuchodonosor: (*e*) *Rachettez vos péchez par des aumônes.* Et Tobie: (*f*) *L'aumône délivre de tout péché, & garantit de la mort, & ne permettra pas que l'ame tombe dans les ténébres.* Quelques nouveaux Interprétes (*g*) voudroient traduire le Grec de cette sorte: (*h*) Vous vous imaginez que toutes choses vous sont pures, en donnant des aumônes; & qu'il n'en faut pas davantage, pour vous nettoyer en dedans, & en dehors?

Ligfoot veut que cette maxime ne soit pas proposée par JESUS-CHRIST comme une régle qu'il approuve; mais comme une fausse maxime des Pharisiens. C'est une ironie: Pour vous, vous n'avez garde de penser à nettoyer le dedans de vôtre cœur; vous dites: Donnez l'aumône, & tout vous est pur: L'aumône délivre de l'enfer; elle seule vaut tous les autres Préceptes. On trouve en effet ces sentimens chez les Rabbins. Mais nous ne pouvons approuver ni l'une, ni l'autre de ces deux derniéres explications. La premiére est contraire à l'analogie de la Langue Grecque; & la seconde répugne à la suite du discours. Voici la traduction la plus litté-

(*a*) *Mald. hic. & Euthym.*
(*b*) *Grot hic. Vide Basil. regul. Breviorib. qu.* 271. *& Hamm. hic.*
(*c*) *Aug. Enchirid. c.* 75. *& serm. Olim.* 30. *de verbis Dom. nunc* 196. *c.* 4. *Beda. Strab. hic.*
(*d*) *Eccli.* XXX. 24.
(*e*) *Dan.* IV. 24.
(*f*) *Tob.* IV. 11. 12.
(*g*) *Erasm. Drus.*
(*h*) Πλὴν τὰ ἐνόντα δότε ἐλεημοσύνην.

Digitized by Google

42. *Sed væ vobis Phariſæis, quia decimatis mentham, & rutam, & omne olus, & præteritis judicium, & charitatem Dei: hæc autem oportuit facere, & illa non omittere.*

43. *Væ vobis Phariſæis, quia diligitis primas cathedras in ſynagogis, & ſalutationes in foro.*

44. *Væ vobis, quia eſtis ut monumenta quæ non apparent, & homines ambulantes ſupra, neſciunt.*

42. Mais malheur à vous Phariſiens, qui payez la dîme de la mente, de la ruë, & de toutes les herbes, & qui négligez la juſtice, & l'amour de Dieu; c'eſt-là néanmoins ce qu'il falloit pratiquer, ſans omettre ces autres choſes.

43. Malheur à vous, Phariſiens, qui aimez à avoir les premiéres places dans les ſynagogues, & qu'on vous ſaluë dans les places publiques.

44. Malheur à vous, qui reſſemblez à des ſépulcres qui ne paroiſſent point, & que les hommes qui marchent deſſus, ne connoiſſent pas.

COMMENTAIRE.

rale, & la plus ſuivie: *Au reſte donnez l'aumône de ce que vous avez*, ou de ce que vous pouvez; (*a*) *& toutes choſes vous ſeront pures.* Cela vaut mieux pour obtenir le pardon de vos péchez, & pour acquérir la vraie pureté du corps, & de l'ame, que toutes vos purifications légales.

℣. 42. DECIMATIS MENTHAM.... ET OMNE OLUS. *Vous payez la dîme de la mente, & de toutes les herbes*, ou des légumes domeſtiques; car pour les autres, on n'en payoit pas la dîme. JESUS-CHRIST ne condamne pas cela, comme un mal: mais il condamne cette affectation de payer la dîme de ces choſes, qui ne ſont pas commandées, pendant qu'ils négligeoient les Préceptes eſſentiels de la Loi. Voyez ce qu'on a dit ſur S. Matthieu. (*b*).

℣. 44. ESTIS UT MONUMENTA QUÆ NON APPARENT. *Vous reſſemblez à des ſépulcres qui ne paroiſſent point.* Le Sauveur dans une autre occaſion, (*c*) a comparé les Phariſiens à des ſépulcres blanchis, qui au dehors paroiſſent beaux, & propres; mais au dedans ſont remplis de pourriture & d'oſſemens. Ici il les compare à des ſépulcres cachez ſous la terre, dont on ne ſe défie point, parce qu'on ne peut pas les diſtinguer; mais qui n'en ſont pas moins ſoüillez, & moins remplis d'infection, & de corruption. Ces deux ſimilitudes reviennent au même; elles accuſent les Phariſiens d'une honteuſe hypocriſie, qui cache les plus affreux déſordres, ſous les ſpécieux dehors de la piété.

Pour entrer dans l'eſprit de JESUS-CHIRST, qui compare les Phariſiens à des ſépulcres blanchis, il eſt bon de remarquer que les Hébreux, pour

(*a*) *Grot. Vat. Hamm. Bez. Camerar. alii.*
(*b*) *Matt.* XXIII. 23.
(*c*) *Matt.* XXIII. 27. 28.

Digitized by Google

45. *Respondens autem quidam ex Legisperitis, ait illi: Magister, hac dicens etiam contumeliam nobis facis.*

46. *At ille ait: Et vobis Legisperitis va: quia oneratis homines oneribus, quæ portare non possunt, & ipsi uno digito vestro non tangitis sarcinas.*

47. *Va vobis, qui ædificatis monumenta Prophetarum: patres autem vestri occiderunt illos.*

48. *Profecto testificamini quòd consentitis operibus patrum vestrorum: quoniam ipsi quidem eos occiderunt, vos autem ædificatis eorum sepulchra.*

45. Alors un des Docteurs de la Loi prenant la parole, lui dit: Maître, en parlant ainsi, vous nous deshonorez aussi nous-mêmes.

46. Mais JESUS lui dit: Malheur aussi à vous autres, Docteurs de la Loi, qui chargez les hommes de fardeaux qu'ils ne sauroient porter, & qui ne voudriez pas les avoir touchez du bout du doigt.

47. Malheur à vous, qui bâtissez des tombeaux aux Prophétes: & ce sont vos peres qui les ont tuez.

48. Certes vous témoignez assez que vous consentez à ce qu'ont fait vos peres; car ils ont tué les Prophétes, & vous leur bâtissez des tombeaux.

COMMENTAIRE.

éviter les soüillures que l'on contractoit par l'approche d'un mort, ou d'un tombeau, (*a*) avoient soin de marquer le lieu où étoit un mort, par quelque signe extérieur, (*b*) qui le fit discerner de loin; de peur que sans y penser, on ne s'y soüillât. Chaque Israëlite étoit obligé, lorsqu'il rencontroit un mort, ou un sépulcre qui n'étoit pas marqué, de le marquer; & les Juges des villes faisoient de tems en tems la visite des tombeaux épars dans la campagne, pour les rétablir, & pour y faire mettre des signes qui les distinguassent. Ces signes étoient ou une pierre erigée, ou de la chaux fonduë, & répanduë sur l'endroit. Les Pharisiens étoient des sépulcres pleins d'infection, & d'ossemens; mais ils n'étoient pas marquez: on s'en approchoit sans s'en défier, & sans s'en donner de garde.

℣. 46. QUI ONERATIS HOMINES. *Qui chargez les hommes de fardeaux, &c.* Voyez sur S. Matthieu, XXIII. 4.

℣. 48. TESTIFICAMINI QUOD CONSENTITIS OPERIBUS PATRUM VESTRORUM. *Vous témoignez assez que vous consentez à ce qu'ont fait vos peres.* Ce n'est pas en bâtissant des sépulcres aux Prophétes, qu'ils témoignoient approuver ce qu'avoient fait leurs peres, en les persécutant, & en les faisant mourir. On voit même dans saint Matthieu, (*c*) qu'ils disoient publiquement que s'ils avoient vêcu de leur tems, ils se seroient bien gardez de les maltraiter. Mais JESUS CHRIST voyoit le fond de leur cœur, leur rage contre lui, leur fureur contre ceux qui dé-

(*a*) *Num.* XIX. 16.
(*b*) *Vide Ezech.* XXXIX. 15. *Rabb. apud Pol. Synop. Miscellan.*
(*c*) *Matt.* XXIII. 29. 30. 31.

49. *Propterea & sapientia Dei dixit: Mittam ad illos Prophetas, & Apostolos & ex illis occident, & persequentur;*

50. *Ut inquiratur sanguis omnium Prophetarum, qui effusus est à constitutione mundi à generatione ista,*

51. *A sanguine Abel, usque ad sanguinem Zacharia, qui periit inter altare, & ædem. Ita dico vobis requiretur ab hac generatione.*

52. *Væ vobis, Legisperitis, quia tulistis clavem scientiæ: ipsi non introistis, & eos, qui introibant, prohibuistis.*

49. C'est pourquoi la sagesse de Dieu a dit: Je leur envoyerai des Prophétes, & des Apôtres, & ils en tuëront les uns, & persécuteront les autres;

50. Afin qu'on redemande à cette nation le sang de tous les Prophétes, qui a été répandu dés le commencement du monde,

51. Depuis le sang d'Abel, jusqu'au sang de Zacharie, qui a été tué entre l'autel, & le temple. Oüi je vous déclare qu'on en demandera compte à cette nation.

52. Malheur à vous, Docteurs de la Loi, qui vous êtes saisis de la clef de la science, & qui, n'y étant point entrez vous-mêmes, l'avez encore fermée à ceux qui y vouloient entrer.

COMMENTAIRE.

couvroient leur turpitude. Il savoit ce qu'ils devoient faire contre lui-même. Il en conclut qu'ils font bien voir qu'ils sont les enfans, & les imitateurs des meurtriers des Prophétes. Vous avez beau dire que vous condamnez la conduite de vos peres, & que c'est par respect pour les Prophétes qu'ils ont fait mourir, que vous leur bâtissez des tombeaux; vôtre conduite dément vos paroles. Vous ne faites que trop voir que vous êtes leurs enfans, & leurs approbateurs, en bâtissant des tombeaux à ceux qu'ils ont tuez. Il y a là une ironie piquante. La conséquence de ce raisonnement n'est nécessaire, que parce que JESUS-CHRIST pénétroit le fond du cœur des Pharisiens, comme nous l'avons dit, & qu'il voyoit la disposition où ils étoient de le faire périr lui-même, & de persécuter ses Apôtres jusqu'à la mort. (*a*)

℣. 49. SAPIENTIA DEI. *La Sagesse de Dieu a dit, &c.* Dans saint Matthieu, (*b*) JESUS-CHRIST dit de lui-même: *Je vous envoye des Prophétes, des Sages, des Savans; & vous en tuërez les uns, vous en crucifierez les autres.* On voit par le paralléle de cet endroit-là avec celui-ci, que *la Sagesse de Dieu*, est JESUS-CHRIST même. Il est la Sagesse essentielle, & le Verbe du Pere.

℣. 51. A SANGUINE ABEL, &c. *Depuis le sang d'Abel, jusqu'au sang de Zacharie.* Il faut voir S. Matth. XXIII. 35.

℣. 52. TULISTIS CLAVEM SCIENTIÆ. *Vous vous êtes saisis de la clef de la science.* Vous voulez être les seuls Docteurs d'Israël. Quiconque

(*a*) *Vide Brug. Pisc. Hamm. hic. Grot. ad Matt.* XXIII. 29.

(*b*) *Matt.* XXIII. 33. 34.

Digitized by Google

53. *Cùm autem hæc ad illos diceret, cœperunt Pharisæi, & Legisperiti graviter insistere, & os ejus opprimere de multis,*

54. *Insidiantes ei, & quærentes aliquid capere de ore ejus, ut accusarent eum.*

33. Comme il leur parloit de la sorte les Pharisiens, & les Docteurs de la Loi commencérent à le presser avec de grandes instances, & à l'accabler de questions,

54. Lui rendant des piéges, & tâchant de tirer quelque chose de sa bouche qui leur donnât lieu de l'accuser.

COMMENTAIRE.

n'enseigne pas avec vous, ou sous vous, doit s'assûrer d'être persécuté, & condamné. Vous prétendez que personne ne peut être sauvé, qu'en suivant la voie que vous lui montrez; qu'il ne peut entrer que par la porte que vous lui ouvrez. (*a*) Et malheur à quiconque s'érige en Docteur sans vôtre aveu, & sans vous faire hommage de sa science. Plus malheureux encore celui qui attaque de front vôtre mauvaise Doctrine, & qui révéle vôtre ignominie. Il faut qu'il périsse, & qu'il soit la victime de vôtre ressentiment. Vous fermez la porte du Royaume du Ciel, & vous en emportez la Clef; (*b*) vous n'y entrez pas, & ne permettez pas que d'autres y entrent. Vous interprétez mal les saintes Ecritures; vous en corrompez le sens par vos mauvaises traditions; vous supprimez ce qu'il faudroit dire, & vous enseignez ce qu'il faudroit n'enseigner jamais: je veux dire, ces cérémonies, & ces pratiques superstitieuses que vous avez substituées à la Loi. Les Hébreux avoient accoutumé de donner à leurs Docteurs une clef, & des tablettes pour symbole de leur Doctorat. Quelquefois on les enterroit avec ces marques d'honneur. (*c*) C'est, dit-on, à cet usage que le Sauveur fait ici allusion. Comparez saint Matthieu, XXIII. 13. 14.

℣. 53. GRAVITER INSISTERE, ET OS EJUS OPPRIMERE DE MULTIS. *Ils commencérent à le presser avec de grandes instances, & à l'accabler de questions.* Les termes Grecs de l'Original (*d*) peuvent souffrir plusieurs sens; Par exemple: *Ils commencérent à le presser vivement, & à lui faire coup sur coup plusieurs questions*, pour le surprendre. Ou bien: Ils commencérent à se fâcher furieusement contre lui; ou, ils furent horriblement irritez contre lui, & cherchoit à le faire parler, pour en prendre occasion de le calomnier, ou même de lui faire violence. Autre-

(*a*) *Mald. Vide Ambros. in Luc. Aug. lib. 2. quæst. Evang. q. 3. & lib. 2. contra adversar. Leg. & Proph. c. 5. Bedam. Theophyl. alios.*

(*b*) Ἤρατε τὴν κλεῖδα. *Grot. hic.*

(*c*) *Vide Grot. Camerar. Ligfoot.*

(*d*) Ἤρξαντο δεινῶς ἐνέχειν, καὶ ἀποστοματίζειν αὐτὸν περὶ πλειόνων. Quelques-uns lisent: Δεινῶς ἐνίσχειν. D'autres: Δεινῶς ἴσχειν. L'Auteur de la Vulgate semble avoir lû: Ἀποστομίζειν, *Os opprimere*; au lieu de Ἀποστοματίζειν, *Interrogare, excipere recitata memoriter ut Magister à Discipulo.*

Digitized by Google

ment : *Ils insistoient violemment contre lui, & l'interrompoient à tout propos.* (a)

CHAPITRE XII.

Levain des Pharisiens. Blasphême contre le Saint-Esprit. Ne pas craindre les persécutions. JESUS *refuse de faire le partage entre deux freres. Riche qui meurt aprés avoir amassé de grands biens. Ne se pas inquiéter pour les besoins de la vie. Serviteur vigilant qui attend son Maître.* JESUS *est venu apporter le feu sur la terre. Il avertit chacun de se donner de garde de son adversaire.*

℣. 1. *Multis autem turbis circumstantibus, ita ut se invicem conculcarent, cœpit dicere ad Discipulos suos : attendite à fermento Pharisæorum, quod est hypocrysis.*

℣. 1. CEpendant une grande multitude de peuple s'étant assemblée autour de JESUS, ensorte qu'ils marchoient les uns sur les autres, il commença à dire à ses Disciples: Donnez-vous de garde du levain des Pharisiens, qui est l'hypocrisie.

COMMENTAIRE.

℣. 1. ATTENDITE A FERMENTO PHARISÆORUM. *Donnez-vous de garde du levain des Pharisiens, qui est hypocrisie.* Le Sauveur avoit déja dit cela dans une autre occasion. (b) On remarque dans ce Chapitre, & dans les précédens, plusieurs autres sentences, que l'on a déja vûës ailleurs. Il y a certaines véritez que le Sauveur a souvent inculquées, à cause de leur importance. Les Pharisiens étoient dans une estime si générale, & avoit acquis une telle autorité parmi le peuple, (c) qu'ils auroient pû arrêter entiérement les progrez de l'Evangile, si JESUS-CHRIST n'eût eu soin de détruire la fausse opinion qu'on avoit conçûë d'eux, en découvrant leurs pernicieuses maximes, & les corruptions qu'ils avoient introduites dans la Religion. Il avertit ici ses Apôtres de se donner de garde de leur hypocrisie ; & cela devant une foule infinie de peuple, afin qu'ils l'évitassent dans eux-mêmes, & qu'ils s'en défiassent dans les autres. *Le levain de l'hypocrisie*, peut marquer ou toute leur con-

(a) *Vide Erasm. & Lud. de Dieu.*
(b) *Matt.* XVI. 5. 6.
(c) *Joseph. lib.* 1. *de bello, cap.* 4. Φαρισαῖοι, συνήγμα τι Ἰουδαίων, δοκοῦσι ἀκριβείᾳ τῶν πατρίων νόμων, καὶ τοῖς ἄλλοις ἀκριβεῖς εἶναι ἀφηγεῖσθαι.

duite

2. *Nihil autem opertum est, quod non reveletur: neque absconditum, quod non sciatur.*

3. *Quoniam quæ in tenebris dixistis, in lumine dicentur: & quod in aurem locuti estis in cubiculis, prædicabitur in tectis.*

4. *Dico autem vobis amicis meis: Ne terreamini ab his qui occidunt corpus, & post hæc non habent amplius quid faciant.*

5. *Ostendam autem vobis quem timeatis: timete eum, qui, postquam occiderit, habet potestatem mittere in gehennam: ita dico vobis, hunc timete.*

6. *Nonne quinque passeres vaneunt dipondio, & unus ex illis non est in oblivione coram Deo?*

7. *Sed & capilli capitis vestri omnes numerati sunt. Nolite ergo timere: multis passeribus pluris estis vos.*

8. *Dico autem vobis: Omnis quicumque confessus fuerit me coram hominibus, & Filius Hominis confitebitur illum coram Angelis Dei.*

2. Mais il n'y a rien de caché qui ne doive être découvert, ni rien de secret qui ne doive être connu:

3. Car ce que vous avez dit dans l'obscurité, se publiera dans la lumiére, & ce que vous avez dit à l'oreille dans les chambres, sera prêché sur les toits.

4. Je vous dis donc à vous, qui êtes mes amis: Ne craignez point ceux qui tuent le corps, & qui aprés cela n'ont rien à vous faire davantage.

5. Mais je m'en vais vous apprendre qui vous devez craindre: Craignez celui qui aprés avoir ôté la vie, a le pouvoir de jetter dans l'enfer. Oüi, je vous le dis *encore une fois*; craignez celui-là.

6. N'est-il pas vrai que cinq passereaux se donnent pour deux oboles; & néanmoins il n'y en a pas un seul qui soit en oubli devant Dieu?

7. Les cheveux même de vôtre téte sont tous comptez: ne craignez donc point *qu'il vous oublie*, vous valez beaucoup mieux qu'une infinité de passereaux.

8. Or je vous déclare que quiconque me confessera, & me reconnoîtra devant les hommes, le Fils de l'Homme le reconnoîtra aussi devant les Anges de Dieu.

COMMENTAIRE.

duite pleine de déguisement, ou leur Doctrine, ou leurs mœurs corrompuës, ou leur orgüeil. L'Ecriture employe souvent la similitude *du levain*, (a) pour marquer le danger d'une mauvaise Doctrine, ou du mauvais exemple: *Modicum fermentum totam massam corrumpit.*

℣. 2. NIHIL OPERTUM. *Il n'y a rien de caché, qui ne doive être découvert.* Ils s'efforcent inutilement de se cacher, & de se déguiser; leur hypocrisie, & leur corruption seront un jour découvertes aux yeux de tout le monde. Le rideau sera bien-tôt tiré sur toute leur mauvaise conduite, & on en aura horreur. JESUS-CHRIST prédit ensuite la publication de l'Evangile, & l'abrogation des cérémonies de la Loi: *Ce que vous avez dit à l'oreille, & dans les chambres, sera prêché sur les toits.* Ce que je vous ai dit de l'orgüeil, de l'hypocrisie, & de la corruption des Phari-

(a) *Matt.* XVI. 5. 6. *Galat.* V. 9. 1. *Cor.* V. 6.

9. *Qui autem negaverit me coram hominibus, negabitur coram Angelis Dei.*

10. *Et omnis qui dicit verbum in Filium Hominis, remittetur illi: ei autem, qui in Spiritum Sanctum blasphemaverit, non remittetur.*

11. *Cùm autem inducent vos in synagogas, & ad Magistratus, & potestates, nolite solliciti esse qualiter aut quid respondeatis, aut quid dicatis.*

12. *Spiritus enim sanctus docebit vos in ipsa hora, quid oporteat vos dicere.*

13. *Ait autem ei quidam de turba: Magister, dic fratri meo ut dividat mecum hæreditatem.*

9. Mais si quelqu'un me renonce devant les hommes, je le renoncerai aussi devant les Anges de Dieu.

10. Que si quelqu'un parle contre le Fils de l'Homme, son péché lui sera remis: mais si quelqu'un blasphême contre le Saint-Esprit, il ne lui sera point remis.

11. Lorsqu'on vous menera dans les synagogues, ou devant les Magistrats, & les puissances *du monde*, ne vous mettez point en peine comment vous vous défendrez, ni de ce que vous leur direz;

12. Car le Saint-Esprit vous enseignera à cette heure-là même ce qu'il faudra que vous disiez.

13. Alors un homme lui dit du milieu de la foule: Maître, dites à mon frere qu'il partage avec moi la succession *qui nous est échuë*.

COMMENTAIRE.

siens, & ce que vous en direz vous-mêmes, sera connu de tout le monde. Dans la Palestine on pouvoit prêcher de dessus les toits, parce qu'ils étoient en platte-forme. Les versets 4. 5. 6. 7. 8. 9. sont expliquez dans saint Matthieu. (*a*)

℣. 10. QUI IN SPIRITUM SANCTUM BLASPHEMAVERIT, NON REMITTETUR. *Si quelqu'un blasphême contre le Saint-Esprit, il ne lui sera pas remis.* Il faut voir nôtre Dissertation sur le péché contre le Saint Esprit; & S. Matth. XII. 31.

℣℣. 11. 12. NOLITE SOLLICITI ESSE, &c. *Ne vous mettez point en peine comment vous répondrez.* Voyez S. Matth. X. 19.

℣. 13. DIC FRATRI MEO UT DIVIDAT MECUM HÆREDITATEM. *Dites à mon frere qu'il partage avec moi la succession qui nous est echûë.* On voit ici l'esprit du monde. JESUS-CHRIST ne parle que de désintéressement, que de mépris des richesses, que de confiance en la bonté, & en la providence du Seigneur; & voilà un homme qui l'interrompt, pour le prier de se mêler d'une affaire purement temporelle, & qui ne le regardoit point, puisqu'il n'étoit point envoyé pour cela. Cet homme est sourd à tout le reste; il ne pense qu'à son intérêt. Il veut engager JESUS-CHRIST à entrer dans son démêlé, dans le tems même qu'il lui prêche la vanité des choses de cette vie. (*b*) Il demandoit la moitié d'une succes-

(*a*) Matt. x. 26. . . . 34.

(*b*) Vide Maldon. in Luc. xii. 7.

Digitized by Google

14. *At ille dixit illi ; Homo, quis me constituit judicem, aut divisorem super vos ?*

15. *Dixitque ad illos : Videte, & cavete ab omni avaritia : quia non in abundantia cujusquam vita ejus est, ex bis quæ possidet.*

14. Mais JESUS lui dit : O homme, qui m'a établi pour vous juger, ou pour faire vos partages ?

15. Puis il leur dit : Gardez-vous bien de toute avarice : car ce n'est point l'abondance des biens qu'un homme possede, qui le fait vivre.

COMMENTAIRE.

sion, pendant que JESUS-CHRIST lui offroit l'héritage entier dans le Ciel : (a) *Petebat in terra dimidiam hæreditatem ; in Cælo Dominus offerebat totam : Plus Dominus dabat, quàm ille postulabat.*

On ne sait pas distinctement en quoi consistoit la difficulté qui étoit entre ces deux freres : si l'un s'étoit mis en possession du tout, & ne vouloit pas donner partage à son frere dans la succession ; ou simplement, s'il ne vouloit pas lui donner tout ce qui lui étoit dû. On ne sait pas non plus si les deux freres reconnoissoient JESUS CHRIST pour arbitre ; ou si l'un d'eux prioit JESUS-CHRIST d'interposer son autorité, pour ordonner, ou du moins pour persuader à son frere d'entrer en accommodement & en partage avec lui. La régle ordinaire des successions, suivant Moyse, (b) étoit que l'aîné emportoit le double lot de tous les biens du pere, & que tous les autres freres partageoient le reste également. Mais dans les biens de la mere, l'aîné n'avoit aucune prérogative ; tout se partageoit par parties égales. (c)

Outre la raison que JESUS-CHRIST apporte au ℣. 14. pour n'accepter pas l'arbitrage, ou la charge de partager cette succession, qui est qu'il n'étoit point envoyé pour cela, & qu'il n'étoit pas juste qu'il quittât la prédication, & le soin du spirituel, pour des intérêts temporels ; il pouvoit en avoir une autre, qui est qu'il ne vouloit pas se mêler des affaires d'autrui, ni causer de l'ombrage à ses ennemis, & aux Juges de Police ; comme s'il eût voulu s'arroger leur autorité ; & s'attirer les affaires qui étoient de leur ressort. Si dans la suite les Evêques ont jugé à propos de se charger de la discussion de la plûpart des affaires de leur Diocése, ç'a été dans la vûë d'obéïr à un autre Précepte de saint Paul, qui ne permet aux Chrétiens de plaider devant des Payens. (d) Ils ne s'y sont engagez qu'avec peine, & pour éviter de plus grands maux.

℣. 15. CAVETE AB OMNI AVARITIA ; QUIA NON IN ABUNDANTIA CUJUSQAM VITA EJUS EST. *Gardez-vous de toute avarice ; car*

(a) *Aug. serm. Olim. 196. nunc 107.*
(b) *Deut. XXI. 17.*
(c) *Vide Selden, de success. in bona, c. 5. 6.*
(d) *1. Cor. VI. 1. 2. 3. &c. Vide Grot. Hic. in Luc. XII. 14.*

Digitized by Google

16. *Dixit autem similitudinem ad illos, dicens : Hominis cujusdam divitis uberes fructus ager attulit :*

17. *Et cogitabat intra se dicens : Quid faciam, quia non habeo quò congregem fructus meos ?*

18. *Et dixit : Hoc faciam : Destruam horrea mea, & majora faciam : & illuc congregabo omnia quæ nata sunt mihi, & bona mea,*

19. *Et dicam animæ meæ : Anima, habes multa bona posita in annos plurimos : requiesce, comede, bibe, epulare.*

20. *Dixit autem illi Deus : Stulte, hac nocte animam tuam repetunt à te : quæ autem parasti, cujus erunt ?*

16. Il leur dit ensuite cette parabole : il y avoit un homme riche, dont les terres avoient extraordinairement rapporté :

17. Et il s'entretenoit en lui-même de ces pensées : Que ferai-je, car je n'ai point de lieu où je puisse serrer tout ce que j'ai recüeilli ?

18. Voici, dit-il, ce que je ferai : J'abattrai mes greniers, & j'en bâtirai de plus grands, & j'y amasserai toute ma recolte, & tous mes biens ;

19. Et je dirai à mon ame : Mon ame, tu as beaucoup de biens en réserve pour plusieurs années : repose-toi, mange, bois, fais bonne chere.

20. Mais Dieu *en même-tems* dit à cet homme : Insensé que tu es, on s'en va te redemander ton ame cette nuit même ; & pour qui sera ce que tu as amassé ?

COMMENTAIRE.

ce n'est pas l'abondance des biens qu'un homme possede, qui le fait vivre. Tous les biens du monde ne vous donneront, ni ne vous conserveront pas la vie, si Dieu lui-même ne vous la donne, & ne vous la conserve. Ainsi tous vos soins sont fort inutiles ; & il en faut malgré vous revenir au principe que j'ai établi, qui est qu'il faut se reposer entiérement de nos besoins sur la Providence.

Le Grec porte à la lettre : (*a*) *Gardez-vous de l'avarice*, ou de l'envie d'amasser du bien ; de l'amour des richesses ; *car ce n'est pas dans l'abondance des biens qu'on possede, que consiste la vie de l'homme.* On se fatigue bien mal-à-propos à amasser des biens en abondance, puisqu'avec tout cela, on ne peut ni se garantir des inquiétudes, ni de la mort. Toutes les richesses du monde ne vous guériront point de vôtre avidité d'amasser, ni ne reculeront point vôtre mort d'un moment. (*b*) Celui qui en a plus, en mange-t'il davantage ; & vit-il plus agréablement que celui qui en a moins ? Le tout consiste à savoir régler son cœur, & ses désirs. (*c*)

℣. 20. DIXIT AUTEM ILLI DEUS. *Mais Dieu dit à cet homme : Insensé que tu es, &c.* Dieu lui fit dire en songe ; ou il lui dit au fond du cœur ; (*d*) ou plûtôt, il le transporta tout d'un coup en l'autre monde, &

(*a*) Φυλάσσεσθε ἀπὸ τῆς πλεονεξίας. Ὅτι οὐκ ἐν τῷ περισσεύειν τινὶ ζωὴ αὐτῷ ἐστιν ἐκ τῶν ὑπαρχόντων αὐτῷ. *Plures Mss. legunt cum Vulg.* Ἀπὸ πάσης πλεονεξίας.

(*b*) *Vide Aug. serm. Olim.* 196. *nunc* 107. & 28. *de Diversis.*

(*c*) *Vide Horat. Satyr. lib.* 1. *Sat.* 1.

(*d*) *Euthym. Brug.*

Digitized by Google

21. *Sic est qui sibi thesaurizat, & non est in Deum dives.*

22. *Dixitque ad Discipulos suos: Ideo dico vobis: Nolite sollliciti esse animæ vestræ quid manducetis, neque corpori quid induamini.*

23. *Anima plus est quàm esca, & corpus plus quam vestimentum.*

24. *Considerate corvos, quia non seminant, neque metunt, quibus non est cellarium, neque horreum; & Deus pascit illos. Quantò magis vos plures estis illis?*

25. *Quis autem vestrûm cogitando potest adjicere ad staturam suam cubitum unum?*

26. *Si ergo neque quod minimum est potestis, quid de cæteris solliciti estis?*

21. C'est ce qui arrive à celui qui amasse des trésors pour soi-même, & qui n'est point riche devant Dieu.

22. C'est pourquoi, dit-il à ses Disciples, ne vous mettez point en inquiétude pour vôtre vie, où vous trouverez de quoi manger, ni pour vôtre corps, où vous trouverez de quoi vous vêtir.

23. La vie est plus que la nourriture, & le corps plus que le vêtement.

24. Considérez les corbeaux: ils ne sément, ni ne moissonnent; ils n'ont ni cellier, ni grenier; cependant Dieu ne laisse pas de les nourrir. Et combien êtes-vous plus excellens qu'eux?

25. Mais qui est celui d'entre vous, qui par tous ses soins puisse ajoûter à sa taille la hauteur d'une coudée?

26. Si donc les moindres choses sont au-dessus de vôtre pouvoir, pourquoi vous inquiétez-vous des autres?

COMMENTAIRE.

se voir par-là qu'il avoit formé un décret, & prononcé une sentence contre lui, dans le tems qu'il ne pensoit qu'à se réjoüir. (*a*) *Dixit*, marque ce décret, cette sentence; & la mort en est l'exécution.

ANIMAM TUAM REPETUNT A TE. *On va te redemander ton ame cette nuit même.* Dieu va t'ôter la vie, & te faire rendre compte de ta vie passée. Les Dieux nous ont donné la vie, comme on donne de l'argent à prêt; ils sont en droit de nous la répéter, quand ils voudront, disoit un Payen. (*b*) Comparez ce passage de saint Luc, à l'Ecclésiastique, XI. 18. 19.

℣. 21. ET NON EST IN DEUM DIVES. *Celui qui n'est point riche devant Dieu;* ou, celui qui se fie en ses richesses, *& ne met pas sa confiance en Dieu:* ou *celui qui n'est point riche selon Dieu;* qui n'est point riche en vertu, en mérite; (*c*) qui n'use point de ses richesses selon l'ordre & la volonté de Dieu; qui n'en fait point part aux pauvres: (*d*) *Qui non est in Deum dives.*

℣. 22. NOLILE SOLLICITI ESSE. *Ne vous mettez point en inquiétu-*

(*a*) *Beda. Grot.*
(*b*) *Cicero.*
(*c*) *Euthym. Vide* 1. *Timot.* VI. 17. 18. 19. *Bez. Grot.*
(*d*) *Ambros. Beda.*

27. *Considerate lilia quomodo crescunt : non laborant, neque nent ; dico autem vobis, nec Salomon in omni gloria sua vestiebatur sicut unum ex istis.*

28. *Si autem fœnum, quod hodie est in agro, & cras in clibanum mittitur, Deus sic vestit ; quantò magis vos pusillæ fidei ?*

29. *Et vos nolite quærere quid manducetis, aut quid bibatis ; & nolite in sublime tolli :*

30. *Hæc enim omnia gentes mundi quærunt. Pater autem vester scit quoniam his indigetis.*

31. *Verumtamen quærite primùm regnum Dei, & justitiam ejus ; & hæc omnia adjicientur vobis.*

27. Considerez les lis, & de quelle maniére ils croissent : ils ne travaillent, ni ne filent ; cependant je vous déclare, que Salomon même dans toute sa magnificence, n'a jamais été vêtu comme l'un d'eux.

28. Que si Dieu a soin de vêtir de la sorte une herbe, qui est aujourd'hui dans les champs, & qu'on jettera demain dans le four ; combien aura-t'il plus de soin de vôtre vêtement, ô hommes de peu de foi ?

29. Ne vous mettez donc point en peine, vous autres, de ce que vous aurez à manger, ou à boire, & que vôtre esprit ne soit point suspendu, & inquiet :

30. Car ce sont les nations du monde, qui recherchent toutes ces choses. Et vôtre Pere sait assez que vous en avez besoin.

31. C'est pourquoi cherchez premiérement le Royaume & la justice de Dieu, & tout le reste vous sera donné comme par surcroît.

COMMENTAIRE.

de, &c. Sur ce verset, & les suivans, jusqu'au 32. voyez saint Matthieu VI. 25.... 34.

℣. 29. NOLITE IN SUBLIME TOLLI. *Que vôtre esprit ne soit point suspendu, & inquiet ;* (*a*) comme des gens qui vivent sans espérance, & qui sont dans une aprehension continuelle de manquer du nécessaire. Le Grec, de même que la Vulgate, peuvent marquer : (*b*) *Ne vous élevez point en haut ;* comme des gens qui nourrissent des pensées ambitieuses, & qui ne sont jamais contens du nécessaire ; qui vivent dans des peines d'esprit continuelles, parce que leurs désirs ne sont jamais réglez, & qu'ils le portent toûjours au-dessus d'eux-mêmes. Le Prophéte étoit dans des sentimens tout contraires, lorsqu'il disoit : (*c*) *Domine, non est exaltatum cor meum, neque elati sunt oculi mei ; neque ambulavi in magnis, neque in mirabilibus super me.* D'autre (*d*) traduisent : Ne vous amusez point à consulter les Astres, pour découvrir l'avenir, pour prendre vos résolutions, & pour former vos projets.

℣. 30. GENTES MUNDI. *Les nations du monde*, ou les Gentils du siécle. (*e*) C'est ainsi que les Hébreux (*f*) appellent les Payens, qui n'ont point d'autre espérance que dans ce monde.

(*a*) Ita Pag. Grot. Tig. Bez. Arab. Castal. Hamm. Lud. de Dieu.
(*b*) Μὴ μετεωρίζεσθε.
(*c*) Psal. CXXX. 1. 2.
(*d*) Vat. Erasm.
(*e*) Τὰ ἔθνη τοῦ κόσμου.
(*f*) 1. Thessal. IV. 12.

Digitized by Google

32. *Nolite timere, pusillus grex; quia complacuit Patri vestro dare vobis regnum.*

33. *Vendite quæ possidetis, & date eleemosynam. Facite vobis sacculos qui non veterascunt; thesaurum non deficientem in Cœlis; quò fur non appropiat, neque tinea corrumpit.*

34. *Ubi enim thesaurus vester est, ibi & cor vestrum erit.*

35. *Sint lumbi vestri præcincti, & lucernæ ardentes in manibus vestris;*

36. *Et vos similes hominibus expectantibus Dominum suum, quando revertatur à nuptiis; ut cùm venerit, & pulsaverit, confestim aperiant ei.*

32. Ne craignez point, petit troupeau, car il a plu à vôtre Pere de vous donner *son* Royaume.

33. Vendez ce que vous avez, & le donnez en aumône; faites-vous des bourses qui ne s'usent point par le tems: *amassez* dans le Ciel un trésor qui ne périsse jamais; d'où les voleurs n'aprochent point & que les vers ne peuvent corrompre.

34. Car où est vôtre trésor, là sera aussi vôtre cœur.

35. Que vos reins soient ceints, & ayez dans vos mains des lampes ardentes:

36. Soyez semblables à ceux qui attendent que leur maître retourne des nôces, afin que lorsqu'il sera venu, & qu'il aura frappé à la porte, ils lui ouvrent aussi-tôt.

COMMENTAIRE.

℣. 32. NOLITE TIMERE PUSILLUS GREX. *Ne craignez point, petit troupeau; car il a plû à vôtre Pere de vous donner son Royaume.* Dieu, qui vous a promis son Royaume, vous refusera-t'il les besoins de la vie? Vivez donc en paix, & dans la confiance en sa bonté. (*a*) Il parle au petit nombre de ses Disciples. Le Pere Céleste par une bonté toute gratuite, vous a appellez à la foi, & vous destine son Royaume céleste; mais à condition que vous persévériez dans son amour, & dans sa crainte, & que vous asſûriez vôtre vocation, & vôtre élection par vos bonnes œuvres. (*b*)

℣. 33. VENDITE QUÆ POSSIDETIS, ET DATE ELEEMOSYNAM. *Vendez ce que vous avez, & donnez-en l'aumône.* Non-seulement je vous recommande la confiance en Dieu, & le désintéressement; mais je vous conseille de vous défaire entiérement de vos biens, de les distribuer en aumônes, afin de vous faire un trésor dans le Ciel. C'est-là où vous devez transporter vos richesses par la main des pauvres, si vous voulez réellement les mettre à couvert, & des voleurs, & de tous les accidens de la vie.

℣. 35. SINT LUMBI VESTRI PRÆCINCTI; ET LUCERNÆ ARDENTES IN MANIBUS VESTRIS. (*c*) *Que vos reins soient ceints; & ayez dans vos mains des lampes ardentes*, comme des serviteurs qui attendent

(*a*) *Mald. Grot.*

(*b*) 2. Petri. 1. 10. *Magis satagite ut per bona opera certam vestram vocationem, & electionem faciatis.*

(*c*) *Grac. non habet. In manibus vestris. Nec plures à Latinis. Vide Mald. hic.*

Digitized by Google

37. *Beati servi illi, quos cùm venerit Dominus, invenerit vigilantes: Amen dico vobis, quòd præcinget se, & faciet illos discumbere, & transiens ministrabit illis.*

37. Heureux ces serviteurs que le maître à son arrivée trouvera veillans. Je vous dis en vérité, que s'étant ceint, il les fera mettre à table, & ira, & viendra pour les servir.

COMMENTAIRE.

pendant la nuit le retour de leur Maître; afin qu'aussi-tôt qu'il aura heurté, vous vous trouviez prêts à le recevoir. Les Anciens (*a*) nous dépeignent les esclaves ou demi nuds, ou ceints fort haut, pour servir avec plus de promtitude, & de diligence. Ces esclaves qui attendent leur Maître, son ceints, & tout prêts à accourir au-devant de lui, & à le servir, lorsqu'il paroîtra. Il leur donne des lampes en main, parce qu'ils attendent leur Maître qui revient des nôces, ou du festin, pendant la nuit, comme c'étoit la coutume. (*b*) *Les nôces*, se mettent souvent dans le stile des Helléniſtes, pour un simple festin. Le Maître qui est attendu, est Dieu-lui même, qui nous appellera à la mort, & qui viendra nous faire rendre compte de nôtre vie. Chacun de nous est son serviteur, & doit vivre dans une vigilance, & une attention continuelles sur soi même, & sur sa conduite; afin que ce Maître divin ne nous trouve ni endormis, ni sans lumiére, ni embarrassez dans les soins du siécle.

℣. 37. PRÆCINGET SE, ET FACIET ILLOS DISCUMBERE, ET TRANSIENS MINISTRABIT ILLIS. *Il se ceindra, les fera mettre à table, & ira, & viendra pour les servir.* Le Maître revenant dans sa maison, sera si charmé de l'attention, & de la vigilance de ses seriteurs, qu'il voudra bien leur servir lui-même à table, & se mettre en équipage de serviteur; se ceindre, & aller & venir autour de la table, pour voir si personne ne manque de rien. Il est rare, & peut-être inoüi que telle chose arrive dans la vie. Mais JESUS-CHRIST met exprés cet exemple, pour marquer d'une maniére plus forte & plus expresse, l'extrême satisfaction que le pere de famille recevra de la ponctualité, & de la diligence de ses domestiques. Il marque par-là l'excés de gloire, & de bonheur que Dieu prépare à ceux qui le servent fidélement. (*c*)

Au reste quoique la chose paroisse fort extraordinaire, que le Maître se ceigne, & serve lui-même ses esclaves; toutefois elle n'étoit pas entiérement hors d'exemple. Aux Saturnales, les Maîtres servoient leurs valets: (*d*) & cela se pratiquoit non-seulement à Rome, & dans la Gréce;

(*a*) *Vide* 4 *Reg.* IV. 29. *Luc.* XVII. 8. Voyez ce que Grotius, & Hamm. ont recüeilli sur cet endroit.

(*b*) *Luc.* XIV. 8. *Esth.* IX. 22.

(*c*) *Mald. hic. & Grot.*

(*d*) *Athen. lib.* 4. *c.* 10. *& Alex. ab Alex. Genial. dier. lib.* 2. *cap.* 22. *Lucian. ep. Saturnal. & in Crinesolone,*

mais

Digitized by Google

38. *Et si venerit in secunda vigilia, & si in tertia vigilia venerit, & ita invenerit, beati sunt servi illi.*

39. *Hoc autem scitote, quoniam si sciret paterfamilias quâ horâ fur veniret, vigilaret utique, & non sineret perfodi domum suam.*

40. *Et vos estote parati? quia quâ horâ non putatis, Filius hominis veniet.*

41. *Ait autem ei Petrus: Domine, ad nos dicis hanc parabolam, an & ad omnes?*

38. Que s'il arrive à la seconde, ou à la troisiéme veille, & qu'il les trouve en cet état, ces serviteurs-là sont heureux.

39. Or sachez que si le pere de famille étoit averti de l'heure que le voleur doit venir, il veilleroit sans doute, & ne laisseroit pas percer sa maison.

40. Tenez-vous donc aussi toûjours prêts; parce le Fils de l'Homme viendra à l'heure que vous ne penserez pas.

41. Alors Pierre lui dit: Seigneur: est-ce à nous *seuls* que vous adressez cette parabole: ou si c'est à tout le monde?

COMMENTAIRE.

mais même à Babylone. Et on croit que les Fêtes nommées *Sacæa*, & dont il est parlé dans Ctésias, (*a*) & dans Dion Chrysostome, (*b*) étoient à Babylone à peu prés la même chose que les Saturnales chez les Romains. On peut voir sur Jérem. XXV. 26. & LI. 41. ce que nous avons dit de *Sésach*, qui a donné le nom aux Fêtes. *Saccées.*

℣. 38. ET SI VENERIT IN SECUNDA VIGILIA. *S'il arrive à la seconde, ou à la troisime veille.* On sait que les Hébreux de ce tems-là partageoient la nuit en quatre veilles. (*c*) Quelques anciens Manuscrits au lieu de la seconde veille lisent, (*d*) *la veille du soir.*

℣. 39. VIGILARET, ET NON SINERET PERFODI DOMUM SUAM. *Il veilleroit sans doute, & ne laisseroit pas percer sa maison.* Il a parlé dans les versets précédens de la vigilance des serviteurs; il parle ici de celle du pere de famille. Les premiers veillent dans l'attente de leur Maître; le second veille dans l'appréhension des voleurs. Ces voleurs sont les ennemis de nos ames, qui entrent dans la maison, & y font d'étranges ravages, pendant que nous dormons. L'Ecriture compare aussi la venuë du Seigneur à celle d'un voleur, (*e*) qui vient lorsqu'on s'y attend le moins. La mort nous saisit comme un voleur nocturne.

℣. 41. AD NOS;... AN AD OMNES? *Est-ce à nous seuls que vous adressez ces paroles; ou si c'est à tout le monde?* Le Sauveur ne répond pas ici directement à cette demande: mais dans S. Marc, (*f*) il dit expressément qu'il parla à tout le monde: *Quod autem vobis dico, omnibus dico:*

(*a*) *Ctesias in Persicis apud Athenæum.*
(*b*) *Dio Chrysost. orat. de Regno.*
(*c*) *Matth.* XIV 25.
(*d*) Ἐπὶ τὴν φυλακήν. *Vide Mill. hîc Ita legebat Marcion, teste Epiph.*
(*e*) 3. *Petr.* III. 10. *Adveniet autem dies Domini ut fur. Et* 1. *Thess.* ℣. 2. *Dies Domini sicut fur in nocte ita veniet.*
(*f*) *Marc.* XIII. 37.

Digitized by Google

42. *Dixit autem Dominus : Quis, putas, est fidelis dispensator, & prudens, quem constituit Dominus supra familiam suam, ut det illis in tempore tritici mensuram ?*

43. *Beatus ille servus, quem cùm venerit Dominus, invenerit ita facientem.*

44. *Verè dico vobis, quoniam supra omnia quæ possidet, constituet illum.*

45. *Quod si dixerit servus ille in corde suo : Moram facit dominus meus venire : & cœperit percutere servos, & ancillas, & edere, & bibere, & inebriari :*

46. *Veniet dominus servi illius, in die qua non sperat, & horâ qua nescit, & dividet eum partemque ejus cum infidelibus ponet.*

42. Le Seigneur lui dit : Qui est le dispensateur fidéle, & prudent, que le maître a établi sur ses serviteurs, pour distribuer à chacun dans le tems la mesure de bled qui lui est destinée ?

43. Heureux ce serviteur que son maître à son arrivée trouvera agissant de la sorte.

44. Je vous dis en vérité qu'il l'établira sur tous les biens qu'il possede.

45. Mais si ce serviteur dit en lui-même : Mon Maître n'est pas prêt de venir, & qu'il commence à battre les serviteurs & les servantes, à manger, à boire, & à s'enyvrer,

46. Le maître de ce serviteur viendra au jour qu'il ne s'y attend pas, & à l'heure qu'il ne sait pas ; & il le fera mourir, & lui donnera pour partage d'être puni avec les infidelles.

COMMENTAIRE.

Vigilate. Et ici il insinuë assez la même chose, en proposant dans le verset suivant une parabole, qui regarde principalement les Prélats, & des Supérieurs.

℣. 42. QUIS PUTAS EST FIDELIS DISPENSATOR ? *Qui est le dispensateur fidéle, & prudent ?* Dans les grandes maisons, où il y avoit grand nombre d'esclaves, on donnoit à l'un d'eux l'intendance sur ses confreres. Son principal emploi étoit de veiller sur leur conduite, & de leur distribuer la nourriture par jour, par semaine, ou par mois, suivant les ordres, & l'intention du pere de famille. (*a*) Cet emploi étoit d'ordinaire un dégré pour parvenir à l'œconomat de toute la maison, ou même à l'intendance des biens de son Maître ; ou enfin à l'affranchissement. C'est à cela que JESUS-CHRIST fait ici allusion. Les Prélats dans l'Eglise, sont comme ces dispensateurs fidéles établis sur leurs freres, pour leur donner la nourriture ordinaire, & journaliére : c'est-à-dire, l'instruction. S'ils s'acquittent fidélement de cet important ministére, ils seront bienheureux ; & à l'heure de la mort, lorsque leur Maître viendra visiter sa famille, il les établira sur toute sa famille, il les comblera d'honneur, & de gloire dans l'éternité bienheureuse.

(*a*) Voyez Salvien liv. 3. où il invective contre les maîtres qui en donnant à leurs esclaves la mesure reglée du manger, ne leur donnoient pas suffisamment de quoi se nourrir. *Servis etiamsi stipendia usitata præstentur, consuetudini hæc magis quàm sufficientiæ satis faciunt ; & ita implent canonem, ut non impleant satietatem.* Théophraste dit que les maîtres avares se chargeoient eux-mêmes du soin de distribuer la nourriture à leurs esclaves. Caract. Περὶ βδελυρίας. Μετρᾷ αὐτὸς τοῖς ἔνδον τὰ ἐπιτήδεια.

Digitized by Google

47. *Ille autem servus, qui cognovit voluntatem domini sui, & non præparavit, & non fecit secundùm voluntatem ejus, vapulabit multis.*

48. *Qui autem non cognovit, & fecit digna plagis, vapulabit paucis. Omni autem cui multum datum est, multum quæritur ab eo, & cui commendaverunt multum, plus petent ab eo.*

47. Le serviteur qui aura sçu la volonté de son maître, & qui néanmoins ne se sera pas tenu prêt, & n'aura pas fait ce qu'il désiroit de lui, sera battu rudement:

48. Mais celui qui n'aura pas sçu *sa volonté*, & qui aura fait des choses dignes de châtiment, sera moins battu. On redemandera beaucoup à celui à qui on aura beaucoup donné; & on fera rendre un plus grand compte à celui à qui on aura confié plus de choses.

COMMENTAIRE.

℣. 46. DIVIDET EUM, PARTEMQUE EJUS CUM INFIDELIBUS PONET. *Il le fera mourir, & lui donnera pour partage d'être puni avec les infidéles. Dividere*, se met souvent dans l'Ecriture, pour ôter la vie, séparer l'ame du corps. (*a*) Les Maîtres avoient droit de vie, & de mort sur leurs esclaves. On traitoit ainsi un esclave infidéle, rébelle, désobéïssant, fugitif. Et celui qui abusoit de la confiance de son maître, en maltraitant ses conserviteurs, & en s'élevant avec insolence, méritoit sans doute d'être mis au rang des esclaves infidéles, & désobéïssans.

℣. 47. ILLE AUTEM SERVUS QUI COGNOVIT VOLUNTATEM DOMINI, . . . VAPULABIT MULTIS. *Le serviteur qui aura sçû la volonté de son Maître, . . . & ne se sera pas tenu prêt, sera battu rudement:* Mais celui qui ne l'aura pas sçû, sera moins battu. Tout homme est donc obligé de connoître, & de pratiquer la volonté de Dieu; & quiconque ne la pratique pas, sera châtié selon la grandeur de sa faute; avec cette différence, que celui qui aura sçû la volonté de Dieu, sera puni davantage, que celui qui ne l'aura pas sçû. Ainsi le Sauveur répond en cet endroit à la question que saint Pierre lui avoit faite au ℣. 41. (*b*) si ce qu'il leur disoit, il le disoit à tous? Oüi sans doute, puisque sans acception de personnes chacun sera châtié selon le mérite de ses œuvres. Il n'y aura aucune différence entre le Juif & le Gentil; (*c*) entre le grand & le petit; entre le supérieur & l'inférieur; (*d*) si ce n'est que celui qui aura plus de connoissance, & ne laissera pas de pécher, sera puni plus sévérement, que celui qui péchera par ignorance; (*e*) pourvû toutefois que son ignorance ne soit ni affectée, ni volontaire; car c'est déja un péché qu'une telle ignorance; (*f*) & pourvû qu'il n'ignore ni son Dieu, ni les

(*a*) 1. *Reg.* xv. 32. 1. *Par.* xiii. 11. 1. *Reg.* xxiii. 28. *&c. Erasm. Vat. Cajet. Martian.*

(*b*) *Vide Mald. hic.*

(*c*) *Origen. lib. 2. in epist. ad Rom.*

(*d*) *Grot. hic.*

(*e*) 2. *Petr.* ii. 21. *Melius enim erat illis non cognoscere viam justitiæ, quam post agnitionem retrorsum converti.*

(*f*) *Grot. Brug.*

Digitized by Google

49. *Ignem veni mittere in terram, & quid volo nisi ut accendatur?*

49. Je suis venu pour mettre le feu sur la terre, & que désirai-je, sinon qu'il s'allume?

COMMENTAIRE.

principes généraux du droit naturel; car cette sorte d'ignorance n'est pas excusable: (*a*) *Ignorantes Dominum nulla exceptio tutatur à pœna*, dit Tertullien.

℣. 49. IGNEM VENI MITTERE IN TERRAM. *Je suis venu mettre le feu sur la terre; & que désirai-je, sinon qu'il s'allume?* Quel est ce feu que JESUS-CHRIST est venu mettre dans le monde? Les uns (*b*) l'entendent du Saint Esprit, de la Doctrine Evangélique, & de la prédication des Apôtres, qui a rempli le monde de ferveur, & de lumiére; & c'est ce qui étoit désigné par les flammes de feu qui parurent sur les Apôtres au jour de la descente du Saint Esprit sur eux. (*c*) *Mes paroles ne sont-elles pas comme un feu*, dit le Seigneur dans Jérémie, (*d*) *& comme un marteau qui brise un rocher?* D'autres (*e*) l'expliquent du feu de la charité, que JESUS-CHRIST est venu allumer dans le monde, & que les Apôtres ont porté par toute la terre. Mais l'opinion la plus simple, & la plus littérale est celle qui l'entend du feu de la persécution, & de la guerre. (*f*) Le feu se met trés-souvent pour la guerre, dans l'Ecriture; (*g*) & le Sauveur délare dans S. Matthieu, (*h*) qu'il est venu apporter l'épée, & non la paix; c'est-à dire, que la Doctrine évangélique causera des divisions, des persécutions, des maux infinis à ceux qui la soutiendront, & qui l'embrasseront. Mais c'est par-là que s'acquiert le Royaume des Cieux; c'est par-là que JESUS CHRIST détruit l'empire du Démon, & qu'il ruine l'idolâtrie, la superstition, & l'erreur dans tout le monde. Un si grand changement ne pouvoit se faire sans bruit, sans tumulte, sans feu, sans guerre.

ET QUID VOLO, NISI UT ACCENDATUR? *Que désirai-je, sinon qu'il s'allume?* Cette maniére de parler marque l'ardent désir du Sauveur, de voir bien-tôt l'Evangile prêché de toutes parts, & ses Apôtres aux prises avec le monde, la chair & le Démon. C'est-là une guerre qu'il aime, & qu'il désire: C'est au milieu de ce trouble qu'il se plaît; parce qu'il ne tend qu'à établir son empire, & à ruiner celui de ses ennemis:

(*a*) *Tertull. de Pœnitentia.*
(*b*) *Aug. lib. contra adimant. Manichæum, c. 13. Origen. apud Ieron. lib. 2. contra Rufin. & in Matt. 111. Greg. homil. 3. in Exech. Ambros. hic. Bern. serm. 1. de Purific. alii plures.*
(*c*) *Act. 11. 3. 4.*
(*d*) *Jerem. XXIII. 29.*
(*e*) *Euthym. Theophyl.*
(*f*) *Tertull. lib. 4. contra Marcion. Maldon. Grot. Brug. alii.*
(*g*) *Deut. XXXII. 22. Psal. X. 7. XVI. 3. LXV. 10. XCVI. 3. Isai. XXIII. 11. & alibi passim.*
(*h*) *Matt. X. 34.*

Digitized by Google

50. *Baptismo autem habeo baptizari: & quomodo coarctor usque dum perficiatur?*

51. *Putatis quia pacem veni dare in terram? Non dico vobis, sed separationem.*

50. Je dois être baptisé d'un baptême, & combien me sens-je presſé juſqu'à ce qu'il s'accompliſſe.

51. Croyez-vous que je ſois venu pour apporter la paix ſur la terre? Non, je vous aſsûre; mais au contraire, la diviſion.

COMMENTAIRE.

Comme un Conquérant qui brûle d'ardeur de voir commencer une bataille, dont le gain lui eſt aſsûré, & qui doit le remettre en poſſeſſion de ſes Etats injuſtement uſurpez. Le Grec (*a*) eſt un peu différent de nôtre Vulgate: Je ſuis venu mettre le feu ſur la terre: *Et que veux-je, s'il eſt déja allumé?* Et que me reſte-t'il à déſirer, ſi ce feu eſt déja allumé? (*b*) Mais de fort habiles Critiques (*c*) croyent que le Texte Grec ſe peut fort bien prendre dans le ſens de la Vulgate; *Que je déſire qu'il s'allume au plûtôt!*

℣. 50. BAPTISMO HABEO BAPTIZARI. *Je dois être baptiſé d'un baptême; & combien me ſens-je preſſé, juſqu'à ce qu'il s'accompliſſe?* (*d*) Quelle eſt mon ardeur, mon zéle, mon empreſſement, pour voir bien tôt l'accompliſſement de ce baptême. Il parle de ſa Paſſion, déſignée en plus d'un endroit, (*e*) ſous le nom de baptême: parce qu'il devoit être plongé dans les tourmens, & dans la douleur, pour ainſi dire, juſqu'au-deſſus de la tête. Et comme les tourmens, & les perſécutions des Apôtres, & des Martyrs ſont une eſpéce d'accompliſſement, & de ſuite de la Paſſion de JESUS-CHRIST, (*f*) il témoigne non-ſeulement qu'il déſire de voir le moment de ſa Paſſion; mais auſſi celui de la prédication de l'Evangile, qui ſera ſuivi & accompagné de perſécutions pour ſes Apôtres. *Le reſſerrement* qu'il dit qu'il reſſent, n'eſt pas un reſſerrement de douleur, ou de crainte; mais un déſir ardent de voir bien-tôt arriver ce qui fait l'objet de ſes vœux; (*g*) comme une femme enceinte ſouhaite avec une grande ardeur, quoiqu'avec quelque appréhenſion, le moment de ſon terme. (*h*)

℣. 51. SED SEPARATIONEM. *Je ne ſuis pas venu apporter la paix:*

(*a*) Καὶ τι θέλω εἰ ἤδη ἀνήφθη. *Quidam Latini: Quàm volo ut accendatur! Ita Philaſtr. hæreſ. de labiis Iſaiæ carbone tactis. Hieron. lib. 2. in Ruſin. & Comment. in Zach. IX. & in Matt. III. Origen. in Exod.* Καὶ πῶς δι σπάω; *Atque utinam accendatur!*

(*b*) *Pagn. Eraſm. Illyr. Mont. Caſtal. Beza. Ludov. de Dieu. Camer.*

(*c*) *Vide Grot. & Hamm. hic.*

(*d*) *Iren. apud. Epiphan.* Βάπτισμα ἔχω βαπτισθῆναι, & πῶς συνέχομαι εἰς αὐτό. *Epiphan.* Καὶ τί θέλω εἰ ἤδη ἐβαπτίσθη.

(*e*) *Marc. X. 38. Confer. Pſal. LXV. 12. LXVIII. 2. 15. 16.*

(*f*) *Coloſſ. I. 24.*

(*g*) *Vide Ambroſ. Bedam. Theophyl. Euthym. Mald. alios.*

(*h*) *Grot. hic.*

52. *Erunt enim ex hoc quinque in domo una diviſi: tres in duos, & duo in tres.*

53. *Dividentur: pater in filium, & filius in patrem ſuum, mater in filiam, & filia in matrem, ſocrus in nurum ſuam, & nurus in ſocrum ſuam.*

54. *Dicebat autem, & ad turbas: Cùm videritis nubem orientem ab occaſu, ſtatim dicitis: Nimbus venit: & ita fit.*

55. *Et cùm auſtrum ſtantem, dicitis: Quia æſtus erit: & fit.*

56. *Hypocritæ, faciem Cœli, & terræ noſtis probare: hoc autem tempus quomodo non probatis?*

52. Car déſormais s'il ſe trouve cinq perſonnes dans une maiſon, elles ſeront diviſées les unes contre les autres, trois contre deux, & deux contre trois.

53. Le pere ſera en diviſion avec le fils, & le fils avec le pere, la mere avec la fille, & la fille avec la mere, la belle-mere avec la belle-fille, & la belle-fille avec la belle-mere.

54. Il diſoit auſſi au peuple: Lorſque vous voyez un nuage ſe former du côté du couchant, vous dites auſſi-tôt que la pluye ne tardera pas à venir, & il pleut en effet.

55. Et quand vous voyez ſouffler le vent du midi, vous dites qu'il ſera chaud, & le chaud ne manque pas d'arriver.

56. Hypocrites que vous êtes, vous ſavez ſi bien connoître ce que préſagent les diverſes apparences du Ciel, & de la terre; comment donc ne reconnoiſſez-vous point ce tems-ci?

COMMENTAIRE.

mais la diviſion. C'eſt la même choſe que ce qu'il dit dans S. Matthieu: (*a*) *Je ne ſuis pas venu apporter la paix; mais le glaive.* La ſéparation eſt miſe pour la guerre, la diviſion, la mort. Ces maux ne furent jamais dans la premiére intention de JESUS-CHRIST, que l'Ecriture nous repréſente comme un Prince de paix, & qui ne recommande que la patience, la douceur & la charité à ſes Diſciples. Mais il prévoyoit ce qui devoit arriver, & il ſavoit les ſuites heureuſes de ces guerres, & de ces perſécutions que ſes Fidéles devoient ſouffrir. Tertullien (*b*) liſoit *l'épée* dans ſes Exemplaires, au lieu de *la ſéparation.* Il accuſoit Marcion d'avoir ſubſtitué cette derniére leçon à la premiere. Mais la leçon de Marcion étoit la bonne, & celle qui eſt aujourd'hui dans tous nos Exemplaires Grecs & Latins.

℣. 54. CUM VIDERITIS NUBEM ORIENTEM, &c. *Lorſque vous voyez un nuage ſe former du côté du couchant, vous dites auſſi-tôt: La pluye ne tardera pas à venir.* C'eſt ce qu'il leur reprochoit une autrefois, en diſant: (*c*) Vous ſavez fort bien juger de la face du Ciel, & prévoir

(*a*) *Matt.* x. 34.

(*b*) *Macharam quidem ſcriptum eſt, ſed Marcion. emendat. ſeparationem, quaſi non & ſeparatio opus ſit Machara. Tertull. contra Marcion. lib.* 4.

(*c*) *Matt.* XVI. 2.

Digitized by Google

57. *Quid autem, & à vobis ipsis non judicatis quod justum est?*

58. *Cùm autem vadis cum adversario tuo ad Principem, in via da operam liberari abillo, ne fortè trahat te ad judicem, & judex tradat te exactori, & exactor mittat in carcerem.*

59. *Dico tibi, non exies inde, donec etiam novissimum minutum reddas.*

57. Comment n'avez-vous point de discernement pour reconnoître par ce qui se passe parmi vous, ce qui est juste.

58. Lorsque vous allez avec vôtre adversaire devant le Magistrat, tâchez de vous dégager de lui pendant que vous êtes *encore* dans le chemin, de peur qu'il ne vous entraîne devant le juge, & que le juge ne vous livre au sergent, & que le sergent ne vous méne en prison.

59. Car je vous assûre que vous ne sortirez point de-là, que vous n'ayez payé jusqu'à la derniére obole.

COMMENTAIRE.

le beau, ou le mauvais tems: mais vous ne savez distinguer les tems; c'est-à-dire, vous ne vous appercevez point que les tems marquez dans les Prophéres pour la venuë du Messie sont accomplis. Dans la Palestine la mer Méditerranée qui étoit au couchant, avoit accoutumé d'envoyer des nuës & de la pluye. Les vents du midi, qui venoient de l'Arabie, & de l'Egypte, pays fort chauds, causoient des sécheresses & des chaleurs extraordinaires dans le pays. Enfin les vents du septentrion y amenoient des frimats & de la neige. (*a*) C'est ce qui se remarque dans toute l'Ecriture.

℣. 57. QUID AUTEM ET A VOBIS IPSIS NON JUDICATIS? &c. *Comment n'avez-vous pas le discernement pour reconnoître par ce qui se passe parmi vous, ce qui est juste?* Il tire deux conséquences du principe qu'il vient d'établir. Vous savez prévoir le beau, ou le mauvais tems; & pourquoi ne voyez-vous pas par ce qui se passe à vos yeux, que le tems de la venuë du Messie est arrivé, & que j'en remplis tous les caracteres? Premiére conséquence. Pourquoi étant si habiles dans les choses qui sont hors de vous, ne savez-vous pas connoître vos interêts, en n'entreprenant point de mauvaises affaires, & en vous accordant avec vôtre adversaire, avant qu'il vous ait mis en Justice, & quil vous ait fait condamner? Seconde conséquence. Le Grec: (*b*) *Pourquoi ne jugez-vous pas par vous-mêmes ce qui est juste?* Pourquoi plaider & chicaner? Pourquoi ne vous rendez-vous pas justice à vous-mêmes; ou pourquoi ne la rendez-vous pas à vôtre prochain?

℣. 58. CUM VADIS CUM ADVERSARIO TUO AD PRINCIPEM: *Lorsque vous allez avec vôtre adversaire devant le Magistrat, tâchez de*

(*a*) *Vide Job.* XXXVII. 9.

(*b*) Τί δὲ καὶ ἀφ' ἑαυτῶν οὐ κρίνετε τὸ δίκαιον.

vous dégager de lui, pendant que vous êtes encore dans le chemin. JESUS-CHRIST n'a pas ici en vûë de donner aux plaideurs des régles de conduite ; ces sortes de gens ne sont d'ordinaires qne trop prudens & trop éclairez dans leurs intérêts : son dessein est de condamner ceux, qui pendant cette vie ne songent point à satisfaire à Dieu, & qui remettent à la mort à faire pénitence. Ils se trouvent tout d'un coup accablez par la juste sévérité d'un Juge inéxorable, qui mépriſe souvent alors les vains regrets de ceux qui pendant leur vie, ont méprisé ses ordres, & ses avertissemens.

On peut traduire le Grec de cette sorte (*a*) en le joignant au ℣. 57. *Pourquoi ne jugez-vous pas par vous-même ce qui est juste? Et lorsque vous allez comparoître devant le Juge*, ou le Prince, ou le Magistrat, *que ne donnez-vous à vôtre partie l'usure* qu'elle vous demande, *afin de vous tirer de ses mains?* Ou bien : Que ne lui donnez-vous l'intérêt dont il s'agit, de quelque nature qu'il soit ? Si c'est pour une dette, payez-la lui : si c'est son salaire qu'il vous demande, que ne le lui donnez-vous ? Si vous ne pouvez lui rendre le principal de vôtre dette, préſentez-lui l'intérêt, afin qu'il ne vous poursuive pas davantage. C'est en ce dernier sens que l'expliquent Théophylacte, (*b*) & Saumaise. (*c*) On ne pouvoit, selon les Loix, poursuivre le débiteur pour le payement du principal, tandis qu'il payoit l'intérêt de la somme. Cette explication paroît fort bonne.

(*a*) Ὡς γὰρ ὑπάγῃς μετὰ τοῦ ἀντιδίκου σου ἐπ' ἄρχοντα, οὕτω τῇ ὁδῷ δὸς ἐργασίαν ἀπηλλάχθαι ἀπ' αὐτοῦ.

(*b*) *Theophyl. hic.* Καὶ μηδὲν ἔχῃς, δανείσῃ τι, ὃ δὸς ἐργασίαν, τοῦτ' ἐστὶ τόκον, ὑπὲρ τοῦ ἀπηλλάχθαι ἀπ' αὐτοῦ.

(*c*) *Vide Synopſ. hic.*

CHAPITRE

CHAPITRE XIII.

Galiléens dont Pilate mêla le ſang avec leurs ſacrifices. Chûte de la tour de Siloé. Figuier ſtérile. Guériſon miraculeuſe d'une femme courbée. Royaume des Cieux comparé au grain de sénevé, & au levain. La porte étroite. Jéruſalem qui fait périr les Prophétes.

℣. 1. *ADerant autem quidam ipſo in tempore, nuntiantes illi de Galilæis, quorum ſanguinem Pilatus miſcuit cum ſacrificiis eorum.*

℣. 1. EN ce même-tems quelques-uns vinrent dire à JESUS *ce qui s'étoit paſſé* touchant les Galiléens, dont Pilate avoit mêlé le ſang avec *celui de* leurs ſacrifices.

COMMENTAIRE.

℣. 1. NUNTIANTES ILLI DE GALILÆIS, QUORUM SANGUINEM PILATUS MISCUIT CUM SACRIFICIIS EORUM. *On vint dire à* JESUS *ce qui s'étoit paſſé touchant les Galiléens, dont Pilate avoit mêlé le ſang avec celui de leurs ſacrifices;* c'eſt-à-dire, qu'il avoit fait maſſacrer dans le Temple, dans le tems même qu'ils offroient leurs ſacrifices. On ne ſait pas diſtinctement cette hiſtoire, qui n'eſt touchée ici qu'en paſſant. Mais il y a beaucoup d'apparence que ces Galiléens étoient des Diſciples de Judas le Gaulonite, ou le Galiléen, lequel enſeignoit qu'on ne devoit point payer de tribut aux étrangers. (*a*) Comme ils débitoient cette doctrine dans Jéruſalem, & peut-être même dans le Temple, Pilate fit main baſſe ſur eux, & les fit tuer au milieu de leurs ſacrifices.

Quelques uns (*b*) ont crû que ces hommes qui furent mis à mort par les ordres de Pilate, étoient des Samaritains. Joſeph (*c*) raconte qu'un certain Impoſteur ayant publié qu'il ſavoit un endroit du mot Garizim, où Moyſe avoit autrefois enfoüi les vaſes ſacrez du Tabernacle, & ayant promis qu'il les découvriroit dans un certain jour; le peuple crédule s'aſſembla en foule, pour aſſiſter à cette découverte. Mais pendant qu'ils étoient à *Tirathaba*, attendant leurs compagnons, pour monter tous enſemble ſur la montagne; Pilate ſe ſaiſit de la hauteur avec des troupes de cavalerie, & d'infanterie; & ayant attaqué les Samaritains aſſemblez

(*a*) *Vide Grot. Brug. Theophyl. Euthym.*
(*b*) *Beza. Maldon.*
(*c*) *Antiq. lib. 18. c. 5.*

Digitized by Google

2. *Et respondens dixit illis : Putatis quod hi Galilei, pre omnibus Galilæis peccatores fuerint, quia talia passi sunt ?*

2. Et il leur dit : Pensez-vous que ces Galiléens fussent les plus grands pécheurs de tous ceux de Galilée, parce qu'ils ont été ainsi traitez ?

COMMENTAIRE.

dans le bourg de *Tirathaba*, en tuérent un grand nombre, mirent les autres en fuite, & en prirent quelques-uns des principaux, que Pilate fit mettre à mort. Voilà, selon ces Auteurs, qui sont les Galiléens dont Pilate mêla le sang avec leurs sacrifices. Mais pourquoi les appelle-t'on Galiléens dans S. Luc, quoiqu'ils soient Samaritains, comme le dit Joseph ? Comment montre-t'on que Pilate mêla leur sang auec celui de leurs sacrifices ? C'est sur quoi on n'a aucune bonne raison à dire ; & c'est ce qui fait regarder ce sentiment comme insoutenable.

Suïdas n'est pas plus croyable, lorsqu'il dit que ceci arriva lorsque Pilate ayant entrepris d'employer le trésor sacré, nommé Corban, à faire venir de l'eau dans la ville, fit donner sur le peuple assemblé autour de son tribunal, le dissipa, en fit périr un grand nombre, & en blessa plusieurs autres. Mais on n'a aucune preuve que ces gens ayent été Galiléens. C'étoit des Juifs de Jérusalem, & des autres lieux, qui furent mis à mort, non dans le Temple, ni au milieu de leurs sacrifices ; mais dans la place publique, & autour du tribunal de Pilate. (*b*)

℣. 2. QUOD HI PRÆ OMNIBUS GALILÆIS PECCATORES FUERINT. *Que ces Galiléens fussent les plus grands pécheurs de tous ceux de Galilée.* Le peuple est naturellement porté à croire que ceux qui sont affligez, & malheureux, sont aussi coupables, & impies. Les Juifs étoient fort prévenus de ces sentimens, comme on le voit dans plusieurs occasions, particuliérement dans ce qu'ils dirent à JESUS-CHRIST, en voyant l'aveugle-né : (*c*) *Qui est-ce qui a péché de celui-ci, ou de ses parens, pour qu'il soit né aveugle ?* Mais le Sauveur détruit ici ce préjugé, en disant que les Galiléens dont on lui parloit, n'étoient pas les plus coupables de la Galilée ; montrant par-là que souvent Dieu épargne les plus méchans, & fait tomber sur les bons les effets sensibles de sa vengeance, pour exercer la patience, & pour couronner le mérite de ceux-ci, & pour donner aux autres des exemples de la sévérité qu'ils doivent attendre, s'ils persévérent dans leurs désordres : (*d*) Et en tout cela, on ne peut pas dire que Dieu commette aucune injustice. Il use de son domaine absolu sur sa créature, en affligeant les justes ; il leur procure de véritables biens, en

(*a*) *Suidas in Pilato.*
(*b*) *Joseph. lib. 2. de Bello, c. 8. p. 789.*
(*c*) *Joan. IX. 2. 3.*
(*d*) *Beda. Mald. Grot.*

Digitized by Google

3. *Non, dico vobis: sed nisi pœnitentiam habueritis, omnes similiter peribitis.*

4. *Sicut illi decem & octo, supra quos cecidit turris in Siloë, & occidit eos: putatis quia & ipsi debitores fuerint prater omnes homines habitantes in Jerusalem?*

3. Non, je vous en asûre: mais *je vous déclare que* si vous ne faites pénitence, vous périrez tous comme eux.

4. Croyez-vous aussi que ces dix-huit hommes sur lesquels la tour de Siloé est tombée, & qu'elle a tuez, fussent plus redevables *à la justice de Dieu*, que tous les habitans de Jérusalem?

COMMENTAIRE.

les frappant: & son indulgence envers les méchans, est d'ordinaire un effet de sa miséricorde, qui les attend à penitence; & quelquefois aussi c'est une suite de sa grande colére, qui les abandonne à leur cœur réprouvé, & qui leur dit: (*a*) *Quiescam; nec irascar amplius*: Je ne me mettrai plus en colére contre vous. Ce qui est la plus terrible marque de sa derniére fureur.

℣. 3. OMNES SIMILITER PERIBITIS. *Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous comme eux.* JESUS-CHRIST semble les menacer des malheurs qui leur arrivérent au tems de la ruine de Jérusalem, par les Romains, où une infinité de Juifs impénitens & incrédules, furent ensevelis sous les ruines de leur malheureuse patrie. (*b*) Quelques-uns (*c*) ont pris le terme *similiter*, comme marquant le même genre de mort: Tite mêlera vôtre sang à celui de vos sacrifices, comme Pilate a mêlé celui de ces Galiléens au sang de leurs victimes. Joseph (*d*) raconte les cruautez exercées dans le Temple même par les Zélez, & les Factieux, au commencement du siége, le jour des Azymes. La premiére explication est plus suivie. Les Peres l'entendent de la mort éternelle des pécheurs endurcis.

℣. 4. SICUT ILLI DECEM ET OCTO. *Ces dix-huit hommes, sur lesquels la tour de Siloé est tombée.* Cette histoire, ou cette avanture ne se lit dans aucun autre Auteur; & il est rare que les Historiens racontent de pareilles particularitez. Mais le Sauveur qui ne laissoit passer aucune occasion d'instruire ses Disciples, & qui rapportoit tout à Dieu, & à l'éternité, se sert de cet exemple, pour montrer que les châtimens extérieurs dont Dieu punit les hommes, ne sont pas toûjours des marques certaines que ceux sur qui ils tombent, soient plus criminels, que ceux qui en sont exemts. La tour de Siloé étoit apparemment attachée au mur de Jérusalem, du côté qui regardoit la fontaine de Siloé, qui avoit sa source au

(*a*) *Ezech.* XVI. 42.
(*b*) *Brug. Mald. Grot. alii.*
(*c*) *Cyrill. apud Thom. Euthym. Hugo. Lyr.*
(*d*) *Joseph. de Bello, lib. 6. c. 4. in lat. Rep. in. In Græco, p.* 910.

Digitized by Google

5. *Non, dico vobis: ſed ſi pœnitentiam non egeritis, omnes ſimiliter peribitis.*

6. *Dicebat autem, & hanc ſimilitudinem: Arborem fici habebat quidam plantatam in vinea ſua, & venit quærens fructum in illa, & non invenit.*

7. *Dixit autem ad cultorem vineæ: Ecce anni tres ſunt ex quo venio quærens fructum in ficulnea hac, & non invenio: ſuccide ergo illam: ut quid etiam terram occupat.?*

5. Non, je vous en aſsûre: mais *je vous déclare que* ſi vous ne faites pénitence, vous périrez tous de la même ſorte.

6. Il leur dit auſſi cette parabole: Un homme avoit un figuier planté dans ſa vigne, & venant pour y chercher du fruit, il n'y en trouva point.

7. Alors il dit à ſon vigneron: Il y a déja trois ans que je viens chercher du fruit à ce figuier, ſans y en trouver; coupez-le donc; pourquoi occupe-t'il la terre?

COMMENTAIRE.

pied des murailles de la ville, du côté de l'orient.

QUIA ET IPSI DEBITORES FUERINT. *Croyez-vous qu'ils étoient plus redevables, que tous les habitans de Jéruſalem?* Redevable, eſt mis ici pour pécheur. C'eſt une maniére de parler Syriaque, ou Hébraïque. C'eſt dans le même ſens que nous prions Dieu dans l'Oraiſon Dominicale, (*a*) de nous *remettre nos dettes, comme nous les remettons à ceux qui nous ſont redevables*; & que le jugement que Dieu doit exercer ſur les pécheurs, eſt repréſenté ſous la parabole des débiteurs. (*b*)

℣. 6. ARBOREM FICI, &c. *Un homme ayant un figuier planté dans ſa vigne.* Pour faire entrer plus avant dans leur eſprit, & dans leur cœur la vérité qu'il venoit de leur dire, que s'ils ne faiſoient pénitence, ils périroient tous, & ſeroient accablez ſous les ruines de leur ville; il leur propoſe cette parabole, qui conduit au même deſſein. Le figuier infructueux, eſt le peuple Juif. Le Pere de famille eſt Dieu, qui las d'attendre des fruits, qui ne viennent jamais, ménace de faire couper cet arbre. Les Prophétes, & les gens de bien retiennent ſa main, & font ſuſpendre ſa réſolution, dans l'eſpérance que par leurs ſoins, & leurs exhortations, le peuple retournera enfin à Dieu, & portera des fruits de pénitence. JESUS-CHRIST en dernier lieu, prend ſoin lui-même de cultiver cet arbre, & ménace de la part de ſon Pere Eternel, de couper le figuier. Les ménaces furent ſuivies de l'effet. Quarante ans aprés ſa Mort, & ſa Réſurrection, Jéruſalem fut détruite, le Temple brûlé & renverſé, la nation Juive diſperſée, & réduite preſqu'à rien, les cérémonies abrogées, les peuples Gentils appellez à la foi, & plantez dans l'Egliſe, en la place du figuier ſtérile. Voilà toute l'économie de la parabole. (*c*) On peut la comparer à

(*a*) *Luc.* XI. 4. *Matt.* VI. 12.
(*b*) *Matt.* XVIII. 26 .... 32. 33.
(*c*) *Vide Ambroſ. in Luc. Beda. Theophyl. Euthym. Aug. ſerm. Olim.* 31. *Nunc* CX. *de verb. Domini. Petr. Chryſolog. ſerm.* 10.

Digitized by Google

8. *At ille respondens, dicit illi : Domine, dimitte illam, & hoc anno, usque dum fodiam circa illam, & mittam stercora.*

8. Le vigneron lui répondit : Seigneur, laissez-le encore cette année, afin que je le laboure au pied, & que j'y mette du fumier :

COMMENTAIRE.

ce qui est dit d'un figuier, auquel JESUS-CHRIST donna sa malédiction, parce qu'il n'avoit que des feüilles ; (*a*) & à la parabole de la vigne, qu'il avoit laissée à de mauvais vignerons. (*b*)

℣. ANNI TRES SUNT. *Il y a déja trois ans que je viens chercher du fruit à ce figuier.* Ces trois ans marquent la longue patience de Dieu, & sa bonté, qui invite le pécheur à pénitence. Dieu attendoit le peuple Juif depuis environ deux mille ans, à prendre ce terme à la vocation d'Abraham ; (*c*) ou depuis quinze cens ans, (*d*) à le prendre à la sortie d'Egypte, & la Loi donnée à Sinaï. Quelques Peres (*e*) entendent ces trois ans des trois états sous lesquels les hommes ont vêcu ; sous la Loi naturelle, depuis le commencement du Monde, jusqu'à Moyse ; sous la Loi écrite depuis Moyse, jusqu'à JESUS-CHRIST ; sous la Loi évangélique, depuis JESUS-CHRIST jusqu'à la fin du Monde. (*f*) D'autres l'entendent du triple gouvernement qui s'est vû sous les Juifs ; le gouvernement des Juges, depuis Josué, jusqu'à Saül ; le gouvernement des Rois, depuis Saül, jusqu'à la captivité de Babylone ; & le Gouvernement des Grands-Prêtres, depuis la captivité, jusqu'au siécle de JESUS-CHRIST. D'autres, (*g*) des trois âges de l'homme ; l'enfance, l'âge virile, & la vieillesse : D'autres enfin, des trois années de la prédication de JESUS-CHRIST. Mais ces derniéres explications sont toutes arbitraires. Les trois ans marquent simplement que Dieu leur a donné tout le tems, & tous les moyens convenables, pour les mettre hors d'excuse.

UT QUID TERRAM OCCUPAT ? *Pourquoi occupe-t'il la terre ?* Le Grec à la lettre : (*h*) *Pourquoi rend-il la terre inutile ?* Il occupe inutilement la place d'un autre arbre, qui me donneroit du fruit. Les Juifs, qui étoient les seuls dépositaires des véritez, & de la vraie Religion, non-seulement ne produisoient point de fruits ; mais étoient cause que les autres peuples demeuroient privez de la connoissance des véritez du salut, & exclus du Royaume de Dieu.

℣. 8. FODIAM, ET MITTAM STERCORA. (*i*) *Afin que je le laboure*

(*a*) *Matt.* XXI. 19.
(*b*) *Matt.* XXI. 33.
(*c*) L'an du Monde 2083.
(*d*) L'an du Monde 2513.
(*e*) *Ambros. & Theophyl. hic. Greg. Magn. homil.* 31. *in Evang.*
(*f*) *Euthym.*
(*g*) *Theophylact.*
(*h*) Ἵνα τί καὶ τὴν γῆν καταργεῖ
(*i*) *Cantabrig. Gr.* Κόφινον κοπρίων. *Lat. Squalum stercoris. Ambros. Cophinum stercoris.*

Digitized by Google

9. *Et siquidem fecerit fructum? sin autem: in futurum succides eam.*

10. *Erat autem docens in synagoga eorum sabbatis.*

11. *Et ecce mulier, quæ habebat spiritum infirmitatis annis decem & octo: & erat inclinata, nec omnino poterat sursum respicere.*

12. *Quam cùm videret Jesus, vocavit eam ad se, & ait illi: Mulier, dimissa es ab infirmitate tua.*

13. *Et imposuit illi manus, & confestim erecta est, & glorificabat Deum.*

14. *Respondens autem archisynagogus, indignans quia sabbato curasset Jesus, dicebat turbæ: Sex dies sunt, in quibus oportet operari: in his ergo venite, & curamini, & non in die sabbati.*

9. Aprés cela s'il porte du fruit, *à la bonne heure*: sinon vous le ferez couper.

10. Jesus enseignoit dans la synagogue les jours du sabbat.

11. Et un jour il y vint une femme possedée d'un esprit qui la rendoit malade depuis dix-huit ans; & elle étoit si courbée, qu'elle ne pouvoit du tout regarder en haut.

12. Jesus la voyant, l'appella, & lui dit: Femme, vous êtes délivrée de vôtre infirmité;

13. Et il lui imposa les mains. Elle fut redressée au même instant, & elle en rendoit gloire à Dieu.

14. Mais un chef de synagogue, étant dans l'indignation de ce que Jesus l'avoit guérie au jour du sabbat, dit au peuple: Il y a six jours destinez pour travailler; venez en ces jours-là pour être guéris, & non pas aux jours du sabbat.

COMMENTAIRE.

re au pied, & que j'y mette du fumier. Dieu a employé par ses serviteurs, par ses Prophétes; & en dernier lieu, par son propre Fils, tous les moyens possibles pour ramener les Juifs à leur devoir. Il les a accablez de biens; il les accablez de maux en divers tems; il les a fait instruire, menacer, exhorter; il a fait à leurs yeux une infinité de merveilles. Rien n'a pû vaincre leur indocilité, & leur malice. Ils ont par leur faute rendu inutiles tous ces moyens, & tous ces secours.

℣. 11. Quæ habebat spiritum infirmitatis. *Possedée d'un esprit, qui la rendoit malade.* (*a*) Nous voyons dans l'Ecriture (*b*) plusieurs maladies causées par le Démon; des surditez, des pestes, des mortalitez, des possessions du Démon, des hommes rendus muets. Comme la maladie dont il est parlé ici, n'étoit pas naturelle, tout l'art des Medecins n'avoit rien pû contre elle.

℣. 12. Dimissa es ab infirmitate tua. *Vous êtes délivrée de vôtre infirmité.* Il parle de cette infirmité, comme d'une chose animée, qui nous saisit, ou qui nous laisse, quand elle juge à propos, ou quand elle y est forcée par une force étrangére. Ou bien: Le Démon qui cause

(*a*) *Vide infra* ℣. 16. *Hanc filiam Abrahæ quam alligavit satanas.*
(*b*) *Marc.* IX. 19. *Job.* I. *Psalm.* LXXVII. 49. *Proverb.* XVII. 11. I. *Cor.* X. 10. 4. *Reg.* XIX. 35. *&c.*

Digitized by Google

15. *Respondens autem ad illum Dominus dixit : Hypocrita, unusquisque vestrûm sabbato non solvit bovem suum aut asinum à præsepio, & ducit adaquare ?*

16. *Hanc autem filiam Abrahæ quam alligavit satanas, ecce decem, & octo annis, non oportuit solvi à vinculo isto die sabbati ?*

15. Le Seigneur prenant la parole, lui dit : Hypocrites, y a-t'il quelqu'un de vous qui ne délie pas son bœuf, ou son âne le jour du sabbat, & ne les tire pas de l'étable pour les mener boire ?

16. Pourquoi donc ne falloit-il pas délivrer de ces liens en un jour de sabbat cette fille d'Abraham, que satan avoit tenuë ainsi liée durant dix-huit ans ?

COMMENTAIRE.

vôtre incommodité, va vous quitter, & vous ferez parfaitement guérie.

℣. 14. ARCHISYNAGOGUS. *Un Chef de la Synagogue en fut indigné.* Il pouvoit y avoir dans une même Synagogue plusieurs Chefs, ou plusieurs Présidens subordonnez les uns aux autres. (*a*) Celui-ci n'ose directement s'adresser à JESUS; il s'adresse aux peuples, & leur dit de ne pas amener leur malades pour être guéris, les jours du Sabbat. La semaine est assez longue, sans vouloir violer le Sabbat par des guérisons non nécessaires. On ne vous empêche pas de chercher vôtre guérison : mais prenez mieux vôtre tems. Voilà le caractere d'un vrai hypocrite.

℣. 15. HYPOCRITÆ (*b*), UNUSQUISQUE VESTRUM, &c. *Hypocrites, y a-il quelqu'un de vous qui ne délie son bœuf, pour le mener boire le jour du Sabbat ?* Et vous trouvez mauvais que j'aie guéri cette femme le même jour? Les Docteurs Juifs reconnoissent que le danger de la vie d'un homme, ou d'un animal, est une raison pour dispenser de l'observation du Sabbat. Ce Chef de la Synagogue ne regardoit pas la guérison de cette femme courbée, comme une chose si pressée, qu'on ne pût la différer. Mais dans l'exemple que le Sauveur lui rapporte, des animaux domestiques que l'on délioit, & à qui l'on donnoit à boire, & à manger le jour du Sabbat, y avoit-il une nécessité absoluë, & indispensable de leur donner à boire & à manger le jour du Sabbat ? Ne pouvoit-on pas leur en donner avant le Sabbat ? Et quand ces animaux auroient été ces jours-là quelques heures de plus qu'à l'ordinaire sans boire ou sans manger, en seroient-ils morts pour cela ? L'observation du Sabbat étoit donc une chose, où souvent l'on avoit égard au besoin moral, & de bienséance, plûtôt qu'à l'extrême nécessité, pour user de dispense.

Or si jamais il y eut un cas où la dispense dût avoir lieu, c'étoit sans

(*a*) *Vide Matt.* 11. 18. *Marc.* v. 22. *Act.* XIII. 15.

(*b*) Plusieurs Manuscrits Grecs sont conformes à la Vulgate, qui lit : *Hypocrites*, au pluriel. Mais le Grec imprimé lit : *Hypocrita*, au singulier.

Digitized by Google

17. *Et cùm hæc diceret, erubescant omnes adversarii ejus, & omnis populus gaudebat in universis quæ gloriosè fiebant ab eo.*

18. *Dicebat ergo: Cui simile est Regnum Dei, & cui simile æstimabo illud?*

19. *Simile est grano sinapis, quod acceptum homo misit in hortum suum, & crevit, & factum est in arborem magnam: & volucres Cœli requieverunt in ramis ejus.*

20. *Et iterùm dixit: Cui simile æstimabo Regnum Dei?*

21. *Simile est fermento, quod acceptum mulier abscondit in farinæ satatria, donec fermentaretur totum.*

22. *Et ibat per civitates, & castella, docens, & iter faciens in Jerusalem.*

17. A ces paroles, tous ses adversaires rougirent de honte; & tout le peuple étoit ravi de lui voir faire tant d'actions glorieuses.

18. Il disoit aussi: A quoi est semblable le Royaume de Dieu, & à quoi le comparerai-je?

19. Il est semblable à un grain de sénevé, qu'un homme prend, & jette dans son jardin, & qui croît jusqu'à devenir un grand arbre; de sorte que les oiseaux du Ciel se reposent sur ses branches.

20. A quoi, dit-il encore, comparerai-je le Royaume de Dieu?

21. Il est semblable au levain qu'une femme cache, & mêle dans trois mesures de farine, jusqu'à ce que toute la pâte soit levée.

22. Et il alloit par les villes & villages enseignant & s'avançant vers Jérusalem.

COMMENTAIRE.

doute celui-ci, où une personne demeuroit depuis dix-huit ans, tellement courbée, qu'elle ne pouvoit voir le Ciel; & cela, par l'opération d'un mauvais Esprit. Enfin peut-on raisonnablement mettre au rang des actions serviles, une guérison miraculeuse, faite sans effort, sans art, sans travail, par une parole, & par une simple imposition des mains?

℣. 17. QUÆ GLORIOSE FIEBANT AB EO. *De lui voir faire tant d'actions glorieuses.* C'est ainsi que les Hébreux appellent les prodiges, & les miracles. (*a*)

℣. 19. SIMILE EST GRANO SINAPIS. *Le Royaume des Cieux est semblable à un grain de senevé.* Voyez ce qui a été remarqué sur saint Matt. XIII. 31. Le Royaume des Cieux marque ici l'Eglise Chrétienne, & la prédication de l'Evangile. La parabole du grain de senevé, & celle du levain, verset 21. marquent sa promte propagation, & sa grande étenduë.

℣. 21. IN FARINÆ SATA TRIA. *Dans trois mesures de farine.* Saint Ambroise ne lit pas *sata tria.* Il dit que cela est ajouté de saint Matthieu. Nous le lisons toutefois aujourd'hui dans tous nos Exemplaires.

℣. 22. IBAT PER CIVITATES. *Il alloit par les villes, & villages, s'avançant vers Jérusalem.* Tout ce qu'on a lû depuis le Chap. IX. ℣. 51.

(*a*) Ἐν τοῖς ἐνδόξοις. *Vide Exod.* XXXIV. 10. נפלאות 70. Ἐνδόξα.

jusqu'ici,

Digitized by Google

23. *Ait autem illi quidam: Domine, si pauci sunt, qui salvantur? Ipse autem dixit ad illos:*

24. *Contendite intrare per angustam portam: quia multi, dico vobis, quærent intrare, & non poterunt.*

23. Quelqu'un lui ayant fait cette demande : Seigneur, y aura-t'il peu de sauvez ? Il leur répondit :

24. Faites effort pour entrer par la porte étroite ; car je vous asſûre que pluſieurs chercheront les moyens d'y entrer, & ne le pourront.

COMMENTAIRE.

juſqu'ici, ſe paſſa dans le voyage de Galilée à Jéruſalem, où JESUS-CHRIST ſe rendit le 4. Juin, 6. de Sivan, pour célébrer la Fête de la Pentecôte. (*a*)

℣. 23. DOMINE, SI PAUCI SUNT QUI SALVANTUR?.... (℣. 24.) CONTENDITE INTRARE PER ANGUSTAM PORTAM. *Seigneur, y en aura-t'il peu de ſauvez ?.... (℣. 24.) Faites effort pour entrer par la porte étroite.* On a déja vû quelque choſe de ſemblable dans ſaint Matthieu. (*b*) C'a toûjours été une grande queſtion, ſi le nombre des ſauvez ſera bien grand. Mais dans tout l'Evangile, JESUS CHRIST nous montre que le nombre des Elûs eſt petit ; que la porte du Ciel eſt étroite, & que peu de perſonnes la trouvent : Que la voie qui y conduit eſt étroite, & difficile, & que peu de gens ont le courage d'y marcher juſqu'à la fin. On peut auſſi entendre ceci de l'entrée du Royaume des Cieux ; c'eſt-à-dire, de l'entrée dans l'Egliſe par la foi de JESUS-CHRIST. La porte en eſt étroite, & difficile à trouver. Peu de Juifs y entreront. *De ſix cens mille hommes qui ſortirent de l'Egypte, il n'y en eut que deux qui entrerent dans la terre promiſe : Ainſi verra-t'on trés-peu d'Iſraëlites ſauvez au tems du Meſſie*, dit le Rabbin Rabba.

℣. 24. MULTI QUÆRENT INTRARE, ET NON POTERUNT. *Pluſieurs chercheront les moyens d'y entrer, & ne le pourront.* Non que Dieu leur ferme la porte du ſalut, en leur refuſant lorſqu'ils lui demandent comme il faut, les ſecours néceſſaires pour pouvoir y entrer. Celui qui cherche ſincerement, trouve ; celui qui demande, reçoit ; on ouvre à celui qui frappe. (*c*) Mais Dieu refuſe ſouvent dans un tems, ce qu'il a offert, & ce qu'on a mépriſé dans un autre. Il ſe cache aux ſuperbes, aux préſomptueux, aux incrédules, aux endurcis. Les Juifs ont toûjours ſoupiré aprés les jours du Meſſie ; ils vivent encore aujourd'hui dans l'eſpérance de ſa venuë ; ils attendent le bonheur de l'éternité : & toutefois ils ſont au milieu de la lumiére, & ne voyent pas ; ils ſont à la porte, & n'en-

(*a*) *Tolnard. Harmon. p.* 70.
(*b*) Comparez *Matt.* VII. 13. & XXV. 10.
(*c*) *Matt.* VII. 7. 8.

Digitized by Google

25. *Cùm autem intraverit paterfamilias, & clauserit hostium, incipietis foris stare, & pulsare ostium, dicentes: Domine, aperi nobis: & respondens dicet vobis: Nescio vos unde sitis.*

25. Et quand le pere de famille sera entré, & aura fermé la porte, & que vous étant dehors, vous commencerez à heurter en disant: Seigneur, ouvrez-nous; il vous répondra: Je ne sai d'où vous êtes.

26. *Tunc incipietis dicere: Manducavimus coram te, & bibimus, & in plateis nostris docuisti.*

26. Alors vous direz: Nous avons mangé & bû en vôtre présence: & vous avez enseigné dans nos places publiques.

27. *Et dicet vobis: Nescio vos unde sitis: discedite à me omnes, operarii iniquitatis.*

27. Et il vous répondra: Je ne sai d'où vous êtes: retirez-vous de moi, vous tous qui vivez dans l'iniquité.

28. *Ibi erit fletus, & stridor dentium: cùm videritis Abraham & Isaac & Jacob, & omnes Prophetas in Regno Dei, vos autem expelli foras.*

28. Ce sera alors qu'il y aura des pleurs & des grincemens de dents, quand vous verrez qu'Abraham, Isaac, Jacob, & tous les Prophétes, seront dans le Royaume de Dieu, & que vous autres, vous serez chassez dehors.

29. *Et venient ab oriente, & occidente, & aquilone & austro, & accumbent in Regno Dei.*

29. Il en viendra d'orient & d'occident, du septentrion & du midi, qui seront à table dans le Royaume de Dieu.

30. *Et ecce sunt novissimi qui erunt primi, & sunt primi qui erunt novissimi.*

30. Et ceux qui sont les derniers, seront les premiers, & ceux qui sont les premiers, seront les derniers.

COMMENTAIRE.

trent pas. Le Messie paroît; & au lieu de le recevoir, ils le rejettent, ils le persécutent, ils le font mourir. Ainsi se vérifie ce que dit le Sauveur, que plusieurs chercheront à entrer, & n'entreront pas, parce qu'ils ne chercheront pas comme il faut.

℣. 26. MANDUCAVIMUS CORAM TE. *Nous avons mangé, & bû en vôtre présence.* Nous avons vêcu familiérement avec vous. JESUS CHRIST a bû, & mangé avec toute sorte de gens parmi les Juifs; afin qu'on ne put pas dire qu'il donnoit l'exclusion de son Royaume à personne. Il a prêché publiquement; il s'est communiqué à tout le monde. On ne peut marquer la réprobation des Juifs d'une maniére plus formelle, que le fait ici le Sauveur.

℣. 29. VENIENT AB ORIENTE, ... ET RECUMBENT IN REGNO DEI. *Il en viendra d'orient & d'occident, ... qui seront à table dans le Royaume de Dieu.* Il prédit la vocation des Gentils à l'Evangile. Ils entreront dans la sale du festin, à l'exclusion des Juifs. Voyez saint Matthieu. (*a*)

(*a*) *Matt.* VIII. 11. & XXII. 11. 14.

Digitized by Google

31. *In ipsa die accesserunt quidam Phariſæorum, dicentes illi: Exi, & vade hinc: quia Herodes vult te occidere:*

32. *Et ait illis: Ite, & dicite vulpi illi: Ecce ejicio dæmonia, & ſanitates perficio hodie, & cras, & tertia die conſummor.*

31. Le même jour quelques-uns des Phariſiens lui vinrent dire; Allez-vous-en, ſortez de ce lieu, car Hérode a réſolu de vous faire mourir.

32. Il leur répondit: Allez dire à ce renard: J'ai encore à chaſſer les démons, & à rendre la ſanté aux malades aujourd'hui, & demain, & le troiſiéme jour je ſerai conſommé *par ma mort.*

COMMENTAIRE.

℣. 30. SUNT NOVISSIMI, QUI ERANT PRIMI. *Ceux qui ſont les derniers, ſeront les premiers.* Les peuples Gentils qui étoient ci-devant étrangers au Royaume de Dieu, & que Dieu regardoit comme des fils rébelles & odieux, rentreront dans ſes bonnes graces, & ſeront les premiers héritiers; au lieu que le fils aîné, & juſques-là bien-aimé, ſera le dernier, & exclus du bonheur de la maiſon de ſon Pere. Voyez ſaint Matthieu, XIX. 30.

℣. 31. IN IPSA DIE ACCESSERUNT QUIDAM PHARISÆORUM. *Le même jour quelques-uns des Phariſiens lui vinrent dire:* Retirez vous; car Hérode a réſolu de vous faire mourir. Ceci arriva à Jéruſalem le jour de la Pentecôte, ou le lendemain de ce jour. (*a*) La ſuite, ℣. 32. ſemble inſinuer que ces Phariſiens, qui viennent donner avis à JESUS qu'Hérode avoit réſolu de le faire mourir, étoient envoyez par Hérode. Mais il y a beaucoup plus d'apparence que les Phariſiens feignent ce qu'ils diſent ici à JESUS-CHRIST. (*b*) En effet à propos de quoi Hérode en voudroit-il à la vie de JESUS-CHRIST: Quel pouvoir avoit-il à Jéruſalem, où nous ſuppoſons que ceci arriva? On ſait qu'il regnoit en Galilée: Et toutefois JESUS y va, dans le même tems qu'on lui donne avis qu'Hérode lui dreſſe des embûches, & qu'on lui conſeille de ſortir de Jéruſalem, & ſe retirer. Il paroît que la véritable cauſe de toute cette fiction, eſt que les Phariſiens jaloux de la gloire de JESUS, & craignant qu'il ne continuât à les décrier, lui conſeillent par une amitié feinte, de ſe retirer dans quelque autre pays, ou dans le déſert, & de ne paroître plus, ni dans Jéruſalem, ni dans la Galilée. Mais il n'a aucun égard ni à leur avis, ni à la mauvaiſe volonté prétenduë d'Hérode. Il ſavoit les momens de ſon Pere Eternel. Il répond tranquillement aux Phariſiens qu'il a encore quelque tems à vivre, & à guérir les malades; mais qu'au jour marqué,

(*a*) Le 5. Juin; 7. de Siven. Toinard, p. 70.

(*b*) *Ita Euthym. Theophyl. Cyrill. Bug. Mald. alii.*

Digitized by Google

33. *Verumtamen oportet me hodie. & cras & sequenti die ambulare; quia non capit Prophetam perire extra Jerusalem.*

33. Cependant il faut que je continuë à marcher aujourd'hui & demain, & le jour d'aprés; car il ne se peut pas qu'un Prophéte souffre la mort ailleurs que dans Jérusalem.

COMMENTAIRE.

il consommera son ministére par la mort.

℣. 32. ITE, ET DICITE VULPI ILLI. *Allez dire à ce renard.* Ces paroles semblent insinuer, comme on l'a déja dit, queles Pharisiens étoient envoyez par Hérode. (*a*) JESUS-CHRIST ne relève pas leur mensonge; mais il fait bien voir par sa conduite, qu'il ne fait aucun fond sur leurs paroles. Hérode ne méritoit pas qu'il prît sa défense, ni qu'il fît son apologie. Sa cruauté, & ses crimes étoient connus. Il lui donne le nom de renard; terme qui peut être pris dans un bon, comme dans un mauvais sens. La ruse, & la fine politique étoient assez le caractere d'Hérode. C'étoit un Prince, qui paroissoit fort attaché aux Romains, & qui avoit pour l'Empereur une vénération & un respect, qui alloient jusqu'à l'adulation, & à la bassesse. Il fut convaincu toutefois de n'être rien moins dans le cœur, que ce qu'il paroissoit dans le dehors; (*b*) puisqu'il fut convaincu d'avoir trempé dans la conjuration de Séjan.

Plusieurs (*c*) ont crû que ces paroles: *Dites à ce renard*, regardoient plûtôt les Pharisiens, qu'Hérode; & que le Texte Grec même, (*d*) insinuë que c'est-là son vrai sens: comme s'il disoit: Apprenez, renards que vous êtes, qui cherchez à me tromper, que je fais des miracles aujourd'hui, & demain; & que le troisiéme jour je serai consommé par la mort. Mais la premiére explication vaut beaucoup mieux. (*e*) *Demain & aprés*, se mettent pour peu de tems.

℣. 33. NON CAPIT (*f*) PROPHETAM PERIRE EXTRA JERUSALEM. *Il ne se peut pas qu'un Prophéte périsse hors de Jérusalem.* Ce n'est pas que tous les Prophétes soient morts dans Jérusalem, ni qu'il y ait sur cela aucune Loi: Mais pour exagérer la cruauté de cette ville, le Sauveur dit qu'elle est si accoutumée à répandre le sang des Prophétes, qu'il ne semble pas qu'un Prophéte puisse mourir ailleurs. (*g*) Il n'y a que Jérusalem capable de persécuter les Prophétes, & de verser leur sang. Elle est en possession de les faire mourir.

(*a*) *Vide Grot. ad* ℣. 31. *Le Clerc, hic.*

(*b*) Voyez *Joseph. Antiq. lib.* 17. *c.* 7. & *lib.* 18. *c.* 9. *p.* 638.

(*c*) *Cyrill. apud D. Thom. Theophyl. Euthym. Brug. Tir. Bostr. apud Hamm.*

(*d*) Ἐπειδὴ τὸ ἀλώπεκι τούτῳ, & non pas, ἐκείνῃ, comme il auroit pû dire s'il eût parlé d'Hérodes.

(*e*) Οὐκ ἀφ' ἑτέρου. *Fieri non potest. Ita Erasm. Grot. alii passim.*

(*f*) *Ambros. serm.* 2. & 11. *in Psalm.* CXVIII. *Beda hic. Mald. Grot. alii passim.*

(*g*) *Brug. Grot. Mon. Mald. alii plerique. Confer. Matt.* XXIII. 15. *Luc.* XI. 50, 51.

Digitized by Google

34. *Jerusalem, Jerusalem, quæ occidis Prophetas, & lapidas eos qui mittuntur ad te, quoties volui congregare filios tuos, quemadmodum avis nidum suum sub pennis: & noluisti?*

35. *Ecce relinquetur vobis domus vestra deserta. Dico autem vobis quia non videbitis me, donec veniat cùm dicetis: Benedictus, qui venit in nomine Domini.*

34. Jérusalem, Jérusalem, qui tuë les Prophétes, & qui lapides ceux qui sont envoyez vers toi, combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfans, comme une poule rassemble ses petits sous ses aîles, & tu ne ne l'as pas voulu?

35. Le tems s'approche que vôtre temple demeurera désert. Et je vous dis en vérité, que vous ne me verrez plus désormais jusqu'à ce que vous disiez: Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur.

COMMENTAIRE.

Quelques Savans (*a*) croyent que JESUS-CHRIST dit ceci, parce que les Juifs avoient réservé au Sanhédrin de Jérusalem la connoissance des causes qui regardoient les vrais ou les faux Prophétes; & qu'ainsi il n'étoit pas permis de faire mourir un Prophéte hors de Jérusalem. Mais il me semble que cette explication affoiblit la pensée de JESUS-CHRIST; & qu'en la suivant, on ne sent plus la même horreur contre la cruauté de Jérusalem meurtriére des Prophétes.

℣. 34. QUOTIES VOLUI CONGREGARE FILIOS TUOS;... ET NOLUISTI? *Combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfans;... & tu ne l'as pas voulu?* On a déja expliqué ces paroles sur saint Matthieu. (*b*) Le Sauveur veut marquer ici l'endurcissement des Juifs, & leur opposition continuelle à sa prédication, & à sa doctrine. Ils ont toûjours résisté à sa vocation, & à ses graces; ils ont persécuté les Prophétes, fait mourir les justes, méprisé ceux que le Seigneur leur a envoyez, pour les rappeller de leur égarement.

℣. 35. DOMUS VESTRA DESERTA. (*c*) *Vôtre temple demeurera désert.* A la lettre: *Vôtre maison.* Mais on sait que les Hébreux donnent trés-souvent ce nom au Temple du Seigneur. La destruction du Temple par les Romains, & l'abolition des sacrifices arriverent quarante ans aprés ces menaces du Sauveur.

NON VIDEBITIS ME DONEC. *Vous ne me verrez plus, jusqu'à ce que vous disiez: Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur.* JESUS-CHRIST dit la même chose dans une autre occasion, deux jours avant sa mort; (*d*) menaçant les Juifs qui étoient rébelles à sa parole, qu'ils ne le ver-

(*a*) *Druf. Grot. Ligfoot. Lud. de Dieu. Cnazebull. Vide Sanhedr. fol.* 2. 1. & 8. 1.

(*b*) *Matt.* XXIII. 37.

(*c*) Plusieurs Exemplaires Grecs ne lisent pas ce terme, *déserta*, ἔρημος, ni saint Cyprien, ni quelques anciens Manuscrits Latins, ni le Cophte, ni l'Arménien. Voyez Grot. Brug. Mill. Cela paroît ajoûté, de S. Matt. XXIII. 38.

(*d*) *Matt.* XXIII. 39.

Digitized by Google

roient plus jusqu'au jour de sa vengeance. Alors forcez par l'éclat de sa gloire, ils diront : Béni soit celui qui est venu au nom du Seigneur. Il prédit la conversion de Juifs qui vivront à la fin du monde ; & en même-tems l'aveu forcé des autres qui sont morts dans l'incrédulité, lesquels reconnoîtront que JESUS-CHRIST est le vrai Messie. Ceci peut aussi s'entendre du tems de la vengeance que JESUS-CHRIST devoit exercer à quarante ans de-là, contre Jérusalem, par les armes des Romains.

CHAPITRE XIV.

Hydropique guéri au jour du sabbat chez un Pharisien. Choisir la dernière place dans un festin. Convier les pauvres plûtôt que les riches. Paraboles des invitez qui s'excusent de venir au festin. Compter avec soi-même, avant que de commencer à bâtir. Sel insipide.

℣. 1. *ET factum est cùm intraret Jesus in domum cujusdam principis Pharisæorum sabbato manducare panem, & ipsi observabant eum.*

2. *Et ecce homo quidam hydropicus erat ante illum.*

3. *Et respondens Jesus dixit ad Legisperitos & Pharisæos, dicens : Si licet sabbato curare ?*

℣. 1. UN jour de sabbat JESUS entra dans la maison d'un des principaux Pharisiens pour y prendre un repas ; & ceux qui étoient là l'observoient.

2. Or il y avoit devant lui un homme hydropique :

3. Et JESUS s'adressant aux Docteurs de la Loi, & aux Pharisiens, leur dit : Est-il permis de guérir *des malades* le jour du sabbat ?

COMMENTAIRE.

℣. 1. FACTUM EST CUM INTRARET JESUS. *Un jour de Sabbat, JESUS entra dans la maison d'un des principaux Pharisiens.* Nous croyons que ceci arriva à Capharnaüm, après le retour de JESUS de Jérusalem en Galilée. Il y avoit des Pharisiens dans tous les endroits du pays ; & par tout ils étoient fort animez contre JESUS-CHRIST. *Ce Prince des Pharisiens*, étoit apparemment ou un Magistrat, ou un Chef de Synagogue, & Pharisien de Secte ; ou bien c'étoit un Pharisien célébre, & autorisé dans sa Secte, soit à cause de sa science, ou de ses emplois, ou de ses services.

MANDUCARE PANEM. *Pour y prendre un repas.* A la lettre : *Pour y manger du pain.* Hébraïsme. C'est ainsi que les Juifs parlent, pour expri-

Digitized by Google

4. *At illi tacuerunt. Ipse verò apprehensum sanavit eum, ac dimisit.*

5. *Et respondens ad illos: dixit: Cujus vestrûm asinus, aut bos in puteum cadet, & non continuò extrahet illum die sabbati?*

6. *Et non poterant ad hæc respondere illi.*

7. *Dicebat autem, & ad invitatos parabolam, intendens quomodo primos accubitus eligerent, dicentes ad illos.*

4. Et ils demeurerent dans le silence. Mais lui prenant cet homme *par la main*, le guérit, & le renvoya,

5. Il leur dit ensuite: Qui est celui d'entre vous, *qui voyant* son âne, ou son bœuf tombé dans un puits, ne l'en retire pas aussi-tôt le jour *même* du sabbat?

6. Et ils ne pouvoient rien répondre à cela.

7. Alors considérant comme les conviez choisissoient les premières places, il leur proposa cette parabole, & leur dit:

COMMENTAIRE.

mer toute sorte de nourriture. C'est peut-être une suite de leur vie frugale & modeste.

℣. 3. SI LICET SABBATO CURARE? *Est-il permis de guérir les malades le jour du Sabbat?* JESUS savoit que les conviez l'observoient, & cherchoient occasion de l'accuser, & de décrier sa conduite. Il leur fait cette question; afin que s'ils répondoient qu'on pouvoit faire des guérisons au jour du Sabbat, il guérît cet hydropique sans contestation; s'ils le nioient, qu'il les convainquît du contraire par les raisons qu'il employe au verset 5. & qu'il a employées plus d'une fois en pareille occasion.

℣. 5. RESPONDENS DIXIT: CUJUS VESTRUM ASINUS, AUT BOS, &c. *Il leur dit: Qui est celui d'entre vous, qui voyant son bœuf, ou son âne tombé dans un puits.* J. C. ne répond pas aux paroles des Pharisiens, puisqu'ils n'avoient osé lui parler; mais il répond à leurs pensées, & à leur mauvaise volonté, qu'il pénétroit. Le Grec dans plusieurs bons Manuscrits lit: (*a*) *Qui voyant son fils, ou son bœuf tombé dans un puits*, dans une fosse, dans une citerne; car le nom de *puits* se met en général pour toute sorte de creux, d'abîmes, de fosses. (*b*)

℣. 7. INTENDENS QUOMODO PRIMOS ACCUBITUS ELIGERENT: *Considérant comme les conviez choisissoient les premieres places.* Il y a toute apparence qu'on n'avoit pas alors attaché à cette recherche des premieres places, l'idée qu'on en a parmi nous. Les Pharisiens étoient trop vains, pour vouloir par-là s'exposer au mépris, & à la raillerie des honnêtes gens. C'étoient doc apparemment la mode; & cette ambition n'étoit pas honteuse. Pour les en guérir, le Sauveur prend un moyen fort ef-

(*a*) Τίνος ὑμῶν υἱὸς ἢ βοῦς εἰς φρέαρ ἐμπεσεῖται. Ita plures Mss. apud Mill. Ita Theophyl. Tit. Bostr. alii. Cantab. Προβατον, ἢ ὄϊς, Latin. Ovis, aut bovis.

(*b*) Vide Grot. hic.

8. *Cùm invitatus fueris ad nuptias, non discumbas in primo loco, ne fortè honoratior te sit invitatus ab illo;*

9. *Et veniens is, qui te & illum vocavit, dicat tibi: Da huic locum: & tunc incipias cum rubore novissimum locum tenere.*

10. *Sed cùm vocatus fueris, vade, recumbe in novissimo loco: ut cùm venerit qui te invitavit, dicat tibi: Amice ascende superius. Tunc erit tibi gloria coram simul discumbentibus:*

11. *Quia omnis qui se exaltat, humiliabitur; & qui se humiliat, exaltabitur.*

8. Quand vous serez convié à des nôces, n'y prenez point la premiére place, de peur qu'il ne se trouve parmi les conviez une personne plus considérable que vous:

9. Et que celui qui aura invité l'un & l'autre ne vienne vous dire: Donnez vôtre place à celui-ci; & qu'alors vous ne soyez réduit à vous tenir avec honte au dernier lieu.

10. Mais quand vous aurez été convié, allez vous mettre à la derniere place; afin que lorsque celui qui vous a convié, sera venu, il vous dise: Mon ami, montez plus haut; & alors ce vous sera un sujet de gloire devant ceux qui seront à table avec vous:

11. Car quiconque s'éleve, sera abaissé; & quiconque s'abaisse, sera élevé.

COMMENTAIRE.

ficace, qui est de leur montrer que par leur conduite, ils s'exposent au danger d'être chargez de confusion, & d'être humiliez devant toute l'assemblée; ce qu'ils craignoient plus que toute chose. Il les intéresse encore par une autre considération, aussi proportionnée à leur extrême délicatesse; c'est qu'en négligeant ces vaines préséances, ils s'acquiérent un vrai, & solide honneur devant tout le monde. Rien n'est plus naturel que ces motifs. Le Fils de Dieu fait voir tout le ridicule, & la bassesse de l'ambition des Pharisiens. Il ne leur dit pas que leur conduite est contraire à la modestie, & à la vraie humilité, qui consiste à se mépriser, & à considérer les autres au-dessus de soi, pour l'amour de Dieu, & pour mortifier nôtre orgüeil, qui lui déplait. Les Pharisiens n'étoient pas en état de profiter de ces leçons; elles étoient trop relévées pour eux. Il commence par quelque chose de moins parfait.

DICEBAT AD INVITATOS PARABOLAM. *Il leur proposa cette parabole*; ou plûtôt cette instruction: Car ce qui suit n'est pas proprement une parabole. Mais JESUS-CHRIST propose ceci sans les attaquer directement. Il dit seulement la chose en général, & par maniére de conseil, comme s'il parloit d'un autre festin, que de celui auquel il assistoit. Maldonat croit que le Sauveur proposa véritablement une parabole, dont l'Evangéliste n'a donné que la morale & le précis.

℣. 8. AD NUPTIAS. *A des nôces.* Le terme Grec se prend en général pour toute sorte de festins. (a) Le Syriaque: *A une maison de festin.*

(a) Voyez ci-devant Ch. XII. 36.

Digitized by Google

12. *Dicebat autem, & ei qui invitaverat: Cùm facis prandium, aut cœnam, noli vocare amicos tuos, neque cognatos, neque vicinos divites: ne fortè te & ipsi reinvitent, & fiat tibi retributio.*

12. Il dit auſſi à celui qui l'avoit invité: Lorſque vous donnerez à dîner, ou à ſouper, n'y conviez ni vos amis, ni vos freres ni vos parens, ni vos voiſins qui ſeront riches; de peur qu'ils ne vous invitent enſuite à leur tour, & qu'ainſi ils ne vous rendent ce qu'ils avoient reçû de vous.

13. *Sed cùm facis convivium, voca pauperes, debiles, claudos, & cæcos:*

13. Mais lorſque vous faites un feſtin, conviez-y les pauvres, les eſtropiez, les boiteux, & les aveugles;

14. *Et beatus eris, quia non habent retribuere tibi: retribuetur enim tibi in resurrectione justorum.*

14. Et vous ſerez heureux de ce qu'ils n'auront pas le moyen de vous le rendre; car *Dieu* vous le rendra lui-même au jour de la réſurrection des juſtes.

COMMENTAIRE.

℣. 11. QUIA OMNIS QUI SE EXALTAT, &c. *Quiconque s'éleve, ſera abaiſſé; & quiconque s'abaiſſe, ſera élevé.* C'eſt la concluſion de tout le diſcours du Sauveur. La maxime eſt générale; & n'eſt pas moins vraie à l'égard de Dieu, qu'à l'égard des hommes; ou plûtôt, elle eſt toûjours vraie à l'égard de Dieu, & ne l'eſt pas toûjours à l'égard des hommes. Dieu ne manque jamais en ce monde, ou en l'autre, d'humilier les ſuperbes: mais ſouvent les hommes ſouffrent l'orgüeil, & l'entretiennent lâchement dans eux-mêmes, & dans les autres.

℣. 12. CUM FACIS PRANDIUM, NOLI VOCARE AMICOS. *Lorſque vous donnez à manger à quelqu'un, n'y invitez point ni vos amis, ni vos freres, ni vos parens.* JESUS-CHRIST ne défend pas d'inviter à manger ſes parens, ſes voiſins & ſes amis; ce ſeroit un conſeil directement oppoſé à ſes maximes, & à ſon eſprit, qui n'inſpirent que la charité & l'union; il veut dire ſimplement que lorſqu'on invite quelqu'un à manger, ou que l'on fait quelque préſent, ce ſoit plûtôt à des perſonnes qui ſont dans l'indigence, & dont nous n'eſpérons rien, qu'à celles qui ſont riches, & dont nous pouvons attendre des ſervices effectifs. En effet ſi nous ne ſommes libéraux & bienfaiſans qu'envers ceux qui nous peuvent rendre la pareille, (a) c'eſt plûtôt un commerce, & une vente, qu'un effet de généroſité & de libéralité. *Hoſpitalem remuneraturis eſſe, affectus avaritiæ eſt*, dit ſaint Ambroiſe, l. 7. n. 195. ſur ſaint Luc. Il ſemble que c'eſt à cet endroit de ſaint Luc, que ſaint Paul faiſoit alluſion dans les Actes,

(a) *Cicero de offic. lib. 1. In collocando beneficio hoc maximè officii eſt, ut quiſque maximè egis indigeat, itaei potiſſimum opitulari: quod contra fit à pleriſque: à quo enim plurimum ſperant, etiamſi ille his non eget, tamen ei potiſſimum inſerviunt.*

Digitized by Google

15. *Hæc cùm audisset quidam de simul discumbentibus, dixit illi : Beatus, qui manducabit panem in Regno Dei.*

16. *At ipse dixit ei, Homo quidam fecit cœnam magnam, & vocavit multos.*

15. Un de ceux qui étoient à table, ayant entendu ces paroles, lui dit: Heureux celui qui mangera du pain dans le Royaume de Dieu !

16. Alors JESUS lui dit : Un homme fit un jour un grand souper, auquel il invita plusieurs personnes.

COMMENTAIRE.

(*a*) lorsqu'il disoit : *Beatius est magis dare, quàm accipere.*

℣. 14. RETRIBUETUR TIBI IN RESURRECTIONE. *Dieu vous le rendra au jour de la résurrection des Justes.* Au jour du Jugement, Dieu vous dira : (*b*) Vous m'avez fait à moi-même, ce que vous avez fait au moindre des miens: Recevez la récompense qui vous est préparée de toute éternité ; car j'ai eu faim, & vous m'avez donné à manger, &c.

℣. 15. BEATUS QUI MANDUCAT PANEM IN REGNO DEI. *Heureux celui qui mangera du pain dans le Royaume de Dieu.* On voit ici, comme dans plusieurs autres endroits, l'idée que les Juifs s'étoient formé du Royaume de Dieu, & de la venuë du Messie. Ils y attendoient une vie de bonne chére & de délices. Le Fils de Dieu se proportionne assez souvent à leur préjugé, en comparant son regne dans l'Eglise, à un festin. On en voit un exemple au verset suivant.

℣. 16. HOMO QUIDAM FECIT COENAM MAGNAM. *Un homme fit un grand souper, auquel il invita plusieurs personnes.* Cette parabole est la même, quant au fond, que celle qui est rapportée dans saint Matthieu XXII. 2. & suivans, quoique JESUS-CHRIST les ait proposées en différens tems ; car celle de saint Matthieu est de deux jours avant sa mort. Celle-ci fut proposée plusieurs mois auparavant. Le but de l'une, & de l'autre est de montrer l'économie de la conduite du Sauveur dans l'établissement de son Eglise. Cette Eglise est le Royaume de Dieu, ou le festin auquel sont appellez d'abord les principaux des Juifs, les Prêtres, les Savans, les Pharisiens, représentez par les amis du Pere de famille. A leur refus, l'on invite les pauvres, les malades, les aveugles ; ce qui marque les Publicains, les pécheurs, les gens de la lie du peuple, comme étoient la plûpart des Apôtres, & des premiers Disciples. D'où vient que JESUS-CHRIST donne pour un des caracteres de sa venuë, (*c*) que l'Evangile est annoncé aux pauvres, & que les malades sont guéris. Et ailleurs,

(*a*) *Act.* XII, 35.
(*b*) XXV. 34, 35.
(*c*) *Luc.* VII. 22.

Digitized by Google

17. *Et misit servum suum horâ cœnæ dicere invitatis ut venirent, quia jam parata sunt omnia.*

18. *Et cœperunt simul omnes excusare. Primus dixit ei: Villam emi, & necesse habeo exire, & videre illam: rogo te habe me excusatum.*

19. *Et alter dixit: Juga boum emi quinque, & eo probare illa: rogo te habe me excusatum.*

20. *Et alius dixit, Uxorem duxi, & ideo non possum venire.*

21. *Et reversus servus nuntiavit hæc domino suo. Tunc iratus paterfamilias, dixit servo suo: Exi cito in plateas, & vicos civitatis: & pauperes ac debiles, & cæcos, & claudos introduc huc.*

17. Et à l'heure du souper il envoya son serviteur dire aux conviez de venir, parce que tout étoit prêt.

18. Mais tous, comme de concert, commencérent à s'excuser. Le premier lui dit: J'ai achetté une terre, & il faut néceſſairement que je l'aille voir: je vous supplie de m'excuser.

19. Le second lui dit: J'ai achetté cinq paires de bœufs, & je m'en vais les éprouver: je vous supplie de m'excuser.

20. Et le troisiéme lui dit: J'ai épousé une femme, & ainsi je n'y puis aller.

21. Le serviteur étant revenu, rapporta tout ceci à son maître. Alors le pere de famille se mit en colére, & dit à son serviteur: Allez vîte dans les places & dans les ruës de la ville, & amenez ici les pavvres, les estropiez, les aveugles & les boiteux.

COMMENTAIRE.

(*a*), il rend graces à son Pere d'avoir caché ses mystéres aux sages, & aux prudens, & de les avoir découverts aux petits. Enfin comme la sale du festin n'étoit pas encore pleine de ces Juifs convertis, on invite, & on presse d'entrer même les étrangers, qui étoient sur les chemins. Ce qui marque la vocation des Gentils. Voilà l'esprit de toute la parabole. (*b*)

℣. 18. COEPERUNT OMNES SIMUL EXCUSARE. *Tous comme de concert, commencerent à s'excuser*; ou, *ils s'excuserent tous, depuis le premier jusqu'au dernier.* La phrase Grecque (*c*) est traduite assez diversement: Ils s'excuserent *de concert*, (*d*) comme tous d'une voix, & d'un commun consentement; ou, ils s'excuserent *tout d'un coup*, (*e*) dans un seul moment, sur le champ, aussi-tôt; ou, ils s'excuserent *sur une seule cause*, sur de vains prétextes; (*f*) ou enfin, *depuis le premier jusqu'au dernier*: *Ad unum omnes.* (*g*) Cette derniere explication nous paroît la plus naturelle de toutes.

(*a*) *Luc.* x. 21.

(*b*) *Vide Tertull. contra Marcion. lib.* 4. *c.* 32. *& Aug. Quæst. Evang. lib.* 2. *qu.* 30.

(*c*) Καὶ ἤρξαντο ἀπὸ μίας παραιτεῖσθαι πάντες.

(*d*) *Ita Grot. Drus. Camerar. Piscat.* Ἀπὸ μίας, *suple* ψυχῆς, ou γνώμης, ou ψυχῆς.

(*e*) *Fuller. Miscellan.* Ἀπὸ μίας ὥρας.

(*f*) *Ligfoot.* Ἀπὸ μίας αἰτίας.

(*g*) *Lud. de Dieu.*

Digitized by Google

22. *Et ait servus : Domine, factum est ut imperasti, & adhuc locus est.*

23. *Et ait dominus servo : Exi in vias, & sepes : & compelle intrare, ut impleatur domus mea.*

22. Le serviteur lui dit ensuite : Seigneur, ce que vous avez commandé est fait, & il y a encore des places de reste.

23. Le maître dit au serviteur : Allez dans les chemins, & le long des hayes ; & contraignez les gens d'entrer, afin que ma maison se remplisse ?

COMMENTAIRE.

℣. 21. PAUPERES, AC DEBILES. *Amenez ici les pauvres, les estropiez, &c.* Les pauvres de la ville, qui n'ayant ni biens, ni santé, ni forces pour travailler, sont obligez de mandier. Ces gens marquoient, comme on l'a dit, le petit peuple des Juifs ; ou même les plus corrompus, & les plus mépriſez du peuple.

℣. 23. EXI IN VIAS, ET COMPELLE INTRARE. *Allez le long des chemins, & contraignez les gens d'entrer.* Les étrangers mêmes, les Gentils, les Infidéles furent invitez à entrer dans l'Egliſe, au refus des Juifs. Ces mots : *Contraignez les gens d'entrer*, marquent ou l'ardent déſir du Pere de famille ; ou la force de la grace, & de la vérité de l'Evangile ; ou la douce violence que les Apôtres, & les Prédicateurs évangéliques devoient faire aux peuples, pour les faire entrer dans l'Egliſe. Ce n'a jamais été l'uſage de forcer les gens à coup de bâtons, & par menaces, de venir au feſtin ; mais il a toûjours été permis, & même recommandé de preſſer, de faire inſtance, de contraindre en quelque ſorte ſes hôtes à entrer, & à manger avec nous ; ainſi que Loth contraignit les trois Anges de venir prendre le couvert dans ſa maiſon : (*a*) *Compulit illos oppidò, ut diverterent ad eum ;* & que les deux Diſciples qui alloient à Emmaüs, contraignirent JESUS-CHRIST reſſuſcité de ſouper avec eux : (*b*) *Et coegerunt eum, dicentes ; Mane nobiſcum.* Le verbe *invitare*, ſignifie même entraîner de force, contraindre.

Voilà comme JESUS-CHRIST veut que l'on invite les Infidéles, & les Payens à entrer dans la voie du ſalut. C'eſt ainſi que ſaint Paul veut que ſon Diſciple Timothée prêche l'Evangile : (*c*) *Predica verbum ; inſta opportunè, importunè ; argue, obſecra, increpa, in omni patientia, & doctrina.* Si l'Egliſe a quelquefois permis qu'on employât la violence contre des Hérétiques, ou des Infidéles ; ce n'a pas été pour punir leur erreur, ni pour les forcer à croire ce qu'ils ne croyent pas. L'erreur, & le préjugé ſont des choſes plus dignes de compaſſion, que de châtiment. La vérité

(*a*) *Geneſ.* XIX. 3.
(*b*) *Luc.* XXIV. 29.
(*c*) 2. *Timot.* III. 2.

Digitized by Google

24. *Dico autem vobis, quòd nemo virorum illorum qui vocati sunt, gustabit cœnam meam.*

25. *Ibant autem turba multa cum eo: & conversus dixit ad illos:*

26. *Si quis venit ad me, & non odit patrem suum, & matrem & uxorem, & filios, & fratres, & sorores, adhuc autem & animam suam, non potest meus esse Discipulus.*

24. Car je vous assûre que nul de ces hommes que j'avois conviez, ne goûtera de mon souper.

25. Une grande troupe de peuple marchant avec Jesus, il se tourna vers eux, & leur dit:

26. Si quelqu'un vient à moi, & ne hait pas son pere, & sa mere, sa femme, ses enfans, ses freres & ses sœurs, & même sa propre vie, il ne peut être mon Disciple.

COMMENTAIRE.

ne se persuade pas par la force. On ne contraint pas l'esprit à croire, comme on force le corps à travailler. L'Eglise n'a jamais autorisé les violences, que pour opposer la force à la force, & pour réprimer des entreprises téméraires, & préjudiciables au repos public. Les exemples qu'on peut opposer du contraire, ne doivent pas tirer à conséquence, ni faire loi en cette matiére. Les raisons que saint Augustin a apportées pour justifier la conduite de l'Eglise d'Afrique contre les Donatistes, ne peuvent avoir lieu que contre les gens tels qu'étoient ces hérétiques; des séditieux, des furieux, des meurtriers, des rébelles aux Loix des Empereurs.

De plus, l'objet de cette partie de la parabole, ne regarde pas les Hérétiques; mais les Payens, contre lesquels on sait que les Apôtres, & les Hommes apostoliques n'ont jamais employé d'autres armes, que la prédication, les miracles, la raison, la patience. Bien loin de les forcer à croire, il ne leur résistoient pas même, lorsqu'ils persécutoient l'Eglise. Dieu a quelquefois amené des hommes à la foi par des voies miraculeuses & extraordinaires; comme lorsqu'il convertit S. Paul allant à Damas, plein de fureur contre les Disciples de JESUS-CHRIST. Et il est toûjours le maître de briser les cœurs les plus endurcis, par la force de sa grace: *Ad te nostras etiam rebelles compelle propitius voluntates*, comme dit l'Eglise dans ses priéres. Tertullien ne demandoit aux Payens que de vouloir seulement écouter de sang froid les véritez de l'Evangile; & il se faisoit fort qu'ils seroient forcez de s'y rendre, & de les croire: *Qui studuerit intelligere, cogetur & credere.* Voilà la douce violence dont J. C. parle ici; violence qui ne blesse ni la liberté du cœur, ni celle de la créance.

℣. 26. SI QUIS VENIT AD ME ET NON ODIT PATREM. *Si quelqu'un vient à moi, & ne hait pas son pere, & sa mere, . . . ne peut être mon Disciple.* La haine est mise ici, selon les Interprétes, (a) pour un

(a) *Brug. Grot. alii, Vide Genes.* XXIX. 31. 33. *Deut.* XXI. 15. 17. *Joan.* XII. 25.

27. *Et qui non bajulat crucem ſuam, & venit poſt me, non poteſt meus eſſe Diſcipulus.*

28. *Quis enim ex vobis volens turrim ædificare, non priùs ſedens computat ſumptus, qui neceſſarii ſunt, ſi habeat ad perficiendum.*

27. Et quiconque ne porte pas ſa croix & ne me ſuit pas, ne peut être mon Diſciple.

28. Car qui eſt celui d'entre-vous, qui voulant bâtir une tour, ne ſupputte pas auparavant en repos, & à loiſir la dépenſe qui y ſera néceſſaire, *pour voir* s'il aura dequoi l'achever?

COMMENTAIRE.

moindre amour; ou plûtôt, pour une haine apparente, & de ſigne, plûtôt que d'effet. Si vous n'êtes diſpoſez à renoncer à l'amitié, & à la compagnie de vos parens, & de vos meilleurs amis, pour l'amour de moi, vous n'êtes pas dignes d'être du nombre de mes Diſciples. Si vos parens ſont un obſtacle à mon ſervice, traitez-les comme des étrangers, & des ennemis. Voyez ſaint Matth. x. 37. *Celui qui aime ſon pere ou ſa mere plus que moi, n'eſt pas digne de moi.* Ceci s'adreſſe à tous les Chrétiens, comme on le voit par le Texte de nôtre Evangéliſte.

℣. 28. QUIS ENIM EX VOBIS VOLENS TURRIM ÆDIFICARE. *Qui eſt celui qui voulant bâtir une tour,* ne ſupputte pas auparavant s'il aura dequoi l'achever? Ceci regarde principalement ceux, qui déſirant s'attacher à JESUS-CHRIST, ne ſongeoient pas aſſez à ce que cet engagement demandoit d'eux. Ils ſe figuroient que bien-tôt il rétabliroit le Royaume de Juda; qu'il combleroit de bonheur, & de biens tous ſes Diſciples; qu'il terraſſeroit tous ſes ennemis par le ſouffle de ſa bouche. JESUS-CHRIST ſachant les perſécutions qui devoient arriver à lui, & aux ſiens, les prévient là-deſſus, & leur dit, que ce n'eſt point une petite entrepriſe, que de vouloir devenir ſérieuſement ſon Diſciple; qu'ils doivent pour cela faire proviſion de fermeté & de courage. Vous entreprenez de bâtir une tour, un bâtiment ſolide, & élevé. Vous allez faire la guerre au prince de ce monde, au prince des ténébres, à l'adverſaire de toute vérité, & de toute juſtice; voyez ſi vous êtes en état de ſoutenir un tel deſſein, & craignez qu'aprés avoir commencé, vous ne ſoyez obligez de renoncer à vôtre entrepriſe. Il ſemble donc que ceci regarde principalement les Apôtres, & les Diſciples, qui ſuivoient actuellement JESUS-CHRIST.

Mais on peut auſſi trés-aiſément en faire l'application aux ſimples Fidéles. (a) On ſait que perſonne n'eſt exclus du Chriſtianiſme, & que la profeſſion de nôtre ſainte Religion n'a rien qui ſoit au-deſſous des forces

(a) *Vide Grot. & Mald. hic.*

Digitized by Google

29. *Ne, postquàm posuerit fundamentum, & non potuerit perficere, omnes qui vident, incipiant illudere ei,*

30. *Dicentes: Quia hic homo cœpit ædificare, & non potuit consummare?*

31. *Aut quis Rex iturus committere bellum adversùs alium Regem, non sedens priùs cogitat, si possit cum decem millibus occurrere ei, qui cùm viginti millibus venit ad se?*

29. De peur qu'en ayant jetté les fondemens, & ne pouvant l'achever, tous ceux qui verront *ce bâtiment imparfait*, ne commencent à se moquer de lui,

30. En disant: Cet homme avoit commencé à bâtir, mais il n'a pu achever.

31. Ou qui est le Roi, qui se mettant en campagne pour combattre un autre Roi, ne consulte auparavant en repos, & à loisir s'il pourra marcher avec dix mille hommes, contre un ennemi qui s'avance vers lui avec vingt mille?

COMMENTAIRE.

de l'homme, aidées du secours de la grace. Le joug de JESUS-CHRIST est doux, & sa charge est légére. (*a*) Le Sauveur est venu pour sauver, & pour chercher ce qui étoit perdu, & égaré. (*b*) Il a appellé à lui tous ceux qui sont accablez de travail, & de fardeaux: (*c*) Toutefois il n'est point de Chrétien qui ne soit obligé de considérer avec attention les devoirs d'une condition si sainte, & qui ne doive veiller avec un trés-grand soin pour se garantir des chûtes, & des péchez, dont il n'y a que trop d'occasions dans la vie; enfin qui ne doive demander continuellement à Dieu les graces, & les lumiéres nécessaires pour persévérer dans le bien, & pour résister à l'ennemi, qui nous fait une guerre continuelle.

TURRIM ÆDIFICARE. *Bâtir une tour.* Saint Jérôme (*d*) remarque que dans la Palestine il y avoit plusieurs maisons fortes, rondes, fermées de toutes parts, & bâties en forme de tours. On nommoit aussi tours les maisons de campagne, bâties dans les vignes, ou dans les champs: (*e*) D'où vient cette expression dans l'Ecriture: (*f*) *A turre custodum, usque ad civitatem munitam.* Et pour marquer des maisons belles, hautes, solides, fortes, saint Jérôme a traduit dans les Paralipoménes des maisons comme des tours: (*g*) *Domos ad instar turrium.*

℣. 31. ITURUS COMMITTERE BELLUM ADVERSUS ALIUM REGEM? *Qui est le Roi, qui se mettant en campagne, pour combattre un autre Roi?* Chacun de nous entrant dans le Christianisme, renonce au monde, à Satan, & à ses pompes. Dés-là il déclare la guerre à ce Prince des ténébres. Il s'engage à combattre continuellement contre lui. Ses armes

(*a*) *Matt.* XI. 29. 30.
(*b*) *Matt.* XVIII. 11.
(*c*) *Matt.* XI. 28.
(*d*) *Hieronym. ad Principium. Cum Græcis sit verbum ἐπιχώριον Palestinæ, & usque hodie domum ex omni parte conclusa, & in modum ædificata turrium, Græcus appellantur.*
(*e*) *Matt.* XXI. 33. *Isai.* V. 2.
(*f*) 4. *Reg.* XVII. 9.
(*g*) 2. *Par.* XVII. 12.

Digitized by Google

32. *Alioquin adhuc illo longè agente, legationem mittens, rogat ea quæ pacis sunt.*

33. *Sic ergo omnis ex vobis, qui non renuntiat omnibus quæ possidet, non potest meus esse Discipulus.*

34. *Bonum est sal: Si autem sal evanuerit, in quo condietur?*

35. *Neque in terram, neque in sterquilinium utile est, sed foras mittetur. Qui habet aures audiendi, audiat.*

32. Autrement il lui envoye des ambassadeurs, lorsqu'il est encore bien loin, & lui fait des propositions de paix.

33. Ainsi, quiconque d'entre vous ne renonce pas à tout ce qu'il a, ne peut être mon disciple.

34. Le sel est bon: que si le sel devient fade, avec quoi l'assaisonnera-t'on?

35. Il n'est plus propre ni pour la terre ni pour le fumier: mais on le jette dehors. Que celui-là l'entende, qui a des oreilles pour entendre.

COMMENTAIRE.

sont la foi, la charité, l'espérance, & l'exercice de toutes les vertus. Il n'y a ni paix, ni tréve à faire avec un tel adversaire. Et ce que le Sauveur dit ici, que si l'on ne se sent pas assez fort pour résister à son ennemi, on lui envoye des Ambassadeurs, pour lui faire des propositions de paix: *Legationem mittens, rogat ea quæ pacis sunt;* ne doit pas se presser à la rigueur dans l'exercice de la vie Chrétienne. Il faut vaincre, ou mourir dans la guerre que nous avons déclarée au monde, & au Démon. Demander la paix, c'est se déclarer vaincu; entrer en composition avec lui, c'est se rendre son esclave, & l'ennemi de Dieu. Pour lui résister efficacement, JESUS CHRIST nous dit qu'il faut renoncer à tout ce que l'on a. (*a*) (℣. 33.) *Quiconque d'entre vous ne renonce pas à tout ce qu'il a, ne peut être mon Disciple.* A la vérité on ne demande pas de tous les Chrétiens une si grande perfection: mais n'est-ce pas en quelque sorte entrer en comparaison avec le monde, & le Prince du monde, que de demeurer au milieu de ses vanitez, & de conserver les richesses; dont il se dit le maître, & le distributeur? (*b*)

℣. 34. BONUM EST SAL. *Le sel est bon: Mais s'il devient fade, avec quoi l'assaisonnera-t'on?* Ou plûtôt: Comment lui rendra-t'on sa salure? Nous l'entendons du fumier, ou des cendres, ou de la marne, ou des autres sels, avec quoi on fume la terre. (*c*) Lorsque la marne, ou la cendre ont perdu leur sel, & qu'on les a laissées trop long-tems à l'air, & à la pluye, sans les répandre sur la terre, où elles doivent être mises, pour lui donner la fécondité, elles ne sont plus bonnes à rien; ni à fumer la terre, ni à aucune autre chose. Il en est de même du Chrétien. Si une fois il

(*a*) *Aug. lib. 2. quæst. Evang. qu. 31.*
(*b*) *Matt. IV. 9. Hæc omnia tibi dabo si cadens adoraveris me.*
(*c*) Voyez ce qui a été remarqué sur S. Matt. v. 13. & Hamm. & M. le Clerc. sur cet endroit-ci.

perd

Digitized by Google

perd le goût de la sagesse, & de la doctrine évangélique ; s'il abandonne la foi, & s'il se précipite dans le crime ; il rentre sous la possession du Démon, il devient pire qu'auparavant, il est presque impossible qu'il recouvre la grace, la foi & l'innocence. La chose n'est pas absolument impossible : mais elle est trés-difficile. (*a*) Un ancien relaps revenant à l'Eglise, se tenoit à la porte, disant à tous ceux qui entroient : *Foulez aux pieds le sel devenu insipide.* (*b*)

CHAPITRE XV.

Murmure des Pharisiens contre JESUS-CHRIST, *qui reçoit les pécheurs. Parabole de la brébis égarée, de la dragme perduë, de l'enfant prodigue. Joie dans le Ciel pour un pécheur converti.*

℣. 1. *ERant autem appropinquantes ei publicani & peccatores, ut audirent illum.*

2. *Et murmurabant Pharisæi & Scribæ, dicentes : Quia hic peccatores recipit, & manducat cum illis.*

℣. 1. LEs publicains & les gens de mauvaise vie se tenant auprés JESUS pour l'écouter,

2. Les Pharisiens & les Docteurs de la Loi en murmuroient, & disoient : Quoi, cet homme reçoit des gens de mauvaise vie, & mange avec eux ?

COMMENTAIRE.

℣. 1. ERANT APPROPINQUANTES EI PUBLICANI. *Les Publicains se tenant prés de* JESUS, *pour l'écouter, les Pharisiens en murmuroient.* On a déja vû les mêmes murmures des Pharisiens en plus d'un endroit. (*c*) JESUS-CHRIST les a toûjours mépriſez comme injustes. S'il y avoit quelques précautions à prendre au commun du peuple, pour éviter la compagnie des pécheurs, elles ne le regardoient point, puisqu'il ne les fréquentoit, que pour les rappeller à la pénitence, & pour les instruire. Les Pharisiens craignoient-ils que le commerce des Publicains ne corrompît JESUS-CHRIST ? Ce n'étoit pas là leur appréhension. Leur haine contre les Publicains, & contre les pécheurs, n'étoit pas fondée sur

(*a*) *Hebr.* VI. 4. *Impossibile est enim eos qui semel sunt illuminati, gustaverunt etiam donum cæleste, & participes facti sunt Spiritûs sancti... & prolapsi sunt, rursum renovari ad pœnitentiam, &c. Vide & 2. Petr.* II. 20. *Matt.* XII. 45.

(*b*) *Socrates lib.* 3 *hist. Eccl. c.* 13. *de Ecebolio Rhetore Constantinopolit qui vixit sub Constantio, & sub Juliano apostata.*

(*c*) Voyez *Matt.* IX 10 11. 12. XI. 19. *Luc.* V. 30. 32. VII. 34. XIX. 7.

Digitized by Google

3. *Et ait ad illos parabolam istam, dicens :*

4. *Quis ex vobis homo, qui habet centum oves : & si perdiderit unam ex illis, nonne dimittit nonaginta-novem in deserto, & vadit ad illam quæ perierat, donec inveniat eam ?*

5. *Et cùm invenerit eam, imponit in humeros suos gaudens :*

6. *Et veniens domum convocat amicos & vicinos, dicens illis : Congratulamini mihi, quia inveni ovem meam, quæ perierat.*

7. *Dico vobis, quod ita gaudium erit in Cœlo super uno peccatore pœnitentiam agente, quàm super nonaginta novem justis, qui non indigent pœnitentiâ.*

3. Alors Jesus leur proposa cette parabole :

4. Qui est l'homme d'entre vous, qui ayant cent brébis, & en ayant perdu une, ne laisse les quatre-vingt-dix-neuf autres dans le désert, pour s'en aller aprés celle qui s'est perduë, jusqu'à ce qu'il la trouve ?

5. Et lorsqu'il l'a retrouvée, il la met sur ses épaules avec joye :

6. Et étant retourné en sa maison, il appelle ses amis & ses voisins, & leur dit : Réjoüissez-vous avec moi, parce que j'ai trouvé ma brébis qui étoit perduë ?

7. Je vous dis de même qu'il y aura plus de joye dans le Ciel pour un seul pécheur qui fait pénitence, que pour quatre-vingt-dix-neuf justes, qui n'ont pas besoin de pénitence.

COMMENTAIRE.

l'horreur du crime, & sur le danger qu'il ne se communicât par le commerce de la vie ; c'étoit une haine personnelle, un éloignement fondé sur l'amour propre, qui ne vouloit reconnoître pour prochain, & pour amis, que les Juifs, & les gens qui passoient pour observateurs des Loix de Moyse. Hors de l'Alliance d'Israël, ils tenoient tous les hommes pour ennemis ; Comme si Dieu n'ouvroit jamais le sein de miséricorde à ceux qui ont eu le malheur de l'abandonner, & qui retournent à lui avec sincérité. Les Pharisiens tenoient tous les grands crimes pour irrémissibles. (*a*)

℣. 4. QUIS EX VOBIS HOMO QUI HABET CENTUM OVES ? *Qui est l'homme d'entre vous, qui ayant cent brebis, &c.* On peut voir ce qu'on a dit sur S. Matthieu, XVIII. 12. où l'on voit la même parabole, proposée quelque tems auparavant, & dans une autre occasion : Car il y a plusieurs paraboles que JESUS-CHRIST a proposées plus d'une fois.

℣. 7. QUI NON INDIGENT POENITENTIA. *Qui n'ont pas besoin de pénitence.* Il ne parle pas de cette douleur des péchez journaliers, auxquels les plus justes sont sujets, & pour lesquels ils doivent gémir tous les jours devant Dieu ; ni de la pénitence comme vertu, qui consiste à se renoncer soi-même, (*b*) & à porter tous les jours sa croix à la suite du Sauveur. (*c*) Tous les Chrétiens, même les plus saints, doivent vivre conti-

(*a*) *Vide Grot. hîc.*
(*b*) *Luc. XIV. 33.*
(*c*) *Matt. X. 38. XVI. 22. Luc. IX. 23.*

Digitized by Google

8. *Aut quæ mulier habens drachmas decem, si perdiderit drachmam unam, nonne accendit lucernam, & everrit domum, & quærit diligenter, donec inveniat?*

9. *Et cùm invenerit, convocat amicas & vicinas, dicens: Congratulamini mihi, quia inveni drachmam, quam perdideram?*

10. *Ita dico vobis, gaudium erit coram Angelis Dei, super uno peccatore pœnitentiam agente.*

8. Ou qui eſt la femme qui ayant dix dragmes, & en ayant perdu une, n'allume la lampe, & balayant la maiſon ne la cherche avec grand ſoin juſqu'à ce qu'elle la trouve:

9. Et aprés l'avoir trouvée, elle appelle ſes amies & ſes voiſines, & leur dit: Réjoüiſſez-vous avec moi, parce que j'ai trouvé la dragme que j'avois perduë?

10. Je vous dis de même, que c'eſt une joye parmi les Anges de Dieu, lorſqu'un ſeul pécheur fait pénitence.

COMMENTAIRE.

nuellement dans la pratique de cette vertu. Il parle de la pénitence pour les grands péchez, qui demandent d'être lavez dans le baptême de larmes, & d'être expiez par des œuvres pénibles, & ſatisfactoires. il parle du retour des méchans à la voie de la juſtice, qui ne ſe peut faire parfaitement que par une ſincére converſion du cœur. JESUS-CHRIST dit qu'il y aura une grande joye dans le Ciel pour une telle converſion; parce qu'en effet les Anges & les Saints ſe réjoüiſſent de la bonne vie des gens de bien, & du retour des méchans; & qu'ils s'affligent, *ils pleurent*, ſelon les Hébreux, de leur égarement. C'eſt une maniére de parler populaire; mais fort ſignificative.

℣. 8. SI PERDIDERIT DRACHMAM UNAM, .. EVERRIT DOMUM. *Ayant perdu une dragme, allume la lampe, & balaye la maiſon.* La dragme étoit de la valeur d'environ huit ſols de nôtre monnoye. C'étoit une petite ſomme en elle-même. Mais une femme qui n'auroit que dix dragmes, perdroit beaucoup, en perdant une ſeule dragme. Enfin un homme qui offenſe Dieu, & qui l'abandonne par le crime, eſt à ſon égard moins qu'une dragme à l'égard d'un homme riche. Toutefois Dieu veut bien ſe comparer à une perſonne qui allume la lumiére, & ballaye ſa maiſon, pour trouver une petite piéce de monnoye; & qui appelle ſes voiſines, & ſes amies, pour ſe réjoüir avec elles, lorſqu'elle l'a retrouvée. Pluſieurs anciens Exemplaires Latins ſont ici fautifs, en liſant, (*a*) *evertit*, elle renverſe, au lieu de, *everrit*, elle balaye. Cette derniére leçon eſt la véritable, comme il paroît par le Grec. (*b*) Quelques anciens Exemplaires du tems de ſaint Grégoire, (*c*) liſoient, *emundat*. Saint Ambroiſe

(*a*) *Ita legunt Mſſ. plerique & Edit. Sixti v. 1590. Henten. Lovan. Ita habet. Angl. & Saxon. Verſio ante an. 300. teſte Mareſchall. Vide Eraſm. hic & Mill.*

(*b*) Σαροῖ τὸν οἶκον.

(*c*) *Greg. homil. 34. in Evangel.*

11. *Ait autem : Homo quidam habuit duos filios.*

12. *Et dixit adolescentior ex illis patri : Pater, da mihi portionem substantiæ quæ me contingit. Et divisit illi substantiam.*

11. Il leur dit encore : Un homme avoit deux enfans,

12. Dont le plus jeune dit à son pere : Mon pere, donnez-moi ce qui me doit revenir de vôtre bien. Et le pere leur fit le partage de son bien.

COMMENTAIRE.

(*a*) lit de même. Le P. La Haye malgré les corrections, soutient la leçon d'*evertit*, & la préfére à *everrit*.

℣. 11. HOMO QUIDAM HABUIT DUOS FILIOS. *Un homme avoit deux enfans.* On est partagé au sujet de cette parabole. Les uns croyent que ces deux fils marquent le peuple Juif, & le peuple Gentil ; les autres, (*b*) les justes, & les pécheurs. L'un & l'autre de ces deux sentimens se peut soutenir avec une égale probabilité. Je préférerois pourtant l'opinion qui l'entend des deux peuples. Le fils aîné, toûjours nourri dans la maison de son Pere, & qui se vante de lui avoir toûjours été obéissant, désigne le peuple Juif. Le cadet, le prodigue qui quitte la maison de son pere, & qui dissipe tout son bien dans la débauche, est la figure du peuple Gentil. Ce sentiment a été fort suivi par les Anciens, & par les Modernes. (*c*)

℣. 12. DA MIHI PORTIONEM QUÆ ME CONTINGIT. *Donnez-moi ce qui me doit revenir de vôtre bien.* Il y a beaucoup d'apparence que c'étoit l'usage parmi les Juifs, que les enfans de famille, lorsqu'ils étoient parvenus à l'âge de pleine puberté, pûssent demander à leurs parens leur légitime des biens qui devoient leur écheoir en partage ; afin qu'ils en pûssent trafiquer, & en faire profit ; & après la mort du pere, cette portion qu'ils avoient reçûë, leur étoit imputée sur leur succession. Les paraboles suppofent les usages ordinaires, & sont fondées sur ce qui se pratique communément dans les pays où l'on est. Grotius remarque que cela se voyoit principalement dans les lieux de commerce. Il en infére qu'apparemment c'étoit le droit ordinaire parmi les Phéniciens voisins des Juifs.

Les Gentils figurez par cet enfant prodigue, ont reçû de Dieu leur Pere, le libre arbitre, la raison, l'esprit, la santé, les connoissances naturelles, les biens communs à tous les hommes ; ils en ont abusé, ils les ont dissipez. Les pécheurs & les méchans, qui ont reçû le don de la foi, & de la justification dans le baptême, & qui ont profané la sainteté de

(*a*) *Ambros. ep. 2. initio. Vide Zeger.*
(*b*) *Tertull. de pudicitia. Cyprian. de unctione. Theophyl. Euthym. Mald.*
(*c*) *Vide Hieronym. ep. 146. ad Damas. Aug. lib. 2 quæst. Evang. qu. 33. Beda his Bern. serm. de diverf. affection. anima.*

Digitized by Google

13. *Et non post multos dies, congregatis omnibus, adolescentior filius peregrè profectus est in regionem longinquam, & ibi dissipavit substantiam suam vivendo luxuriosè.*

14. *Et postquam omnia consummasset, facta est fames valida in regione illa, & ipse cœpit egere.*

15. *Et abiit, & adhæsit uni civium regionis illius. Et misit illum in villam suam, ut pasceret porcos.*

16. *Et cupiebat implere ventrem suum de siliquis, quas porci manducabant: & nemo illi dabat.*

13. Peu de jours aprés, ce jeune homme ayant amassé tout ce qu'il avoit, s'en alla dans un pays étranger fort éloigné, où il dissipa tout son bien en excés, & en débauches.

14. Aprés qu'il l'eut tout dépensé, il survint une grande famine en ce pays-là, & il commença à tomber en nécessité.

15. Il s'en alla donc, & s'attacha *au service* d'un des habitans du pays, qui l'envoya en sa maison des champs, pour y garder les pourceaux.

16. Et là il eût été bien-aise de remplir son ventre des écosses que ses pourceaux mangeoient; mais personne ne lui en donnoit.

COMMENTAIRE.

leur vocation, & de leur état par leurs crimes, sont encore des figures plus expresses, & plus sensibles de la mauvaise conduite de ce fils. Comme les graces que Dieu leur a faites, sont plus particuliéres, l'abus qu'ils en font, est plus criminel & plus odieux; puisqu'on demande plus à celui à qui l'on a plus donné.

℣. 13. IN REGIONEM LONGINQUAM. *Il s'en alla dans un pays étranger*, comme seroit l'Egypte. La suite fera voir que cette conjecture n'est pas sans fondement. Dans le moral, ce pays lointain est l'oubli de Dieu, le désordre. (*a*)

℣. 14. FAMES VALIDA. *Une grande famine.* Une indigence de la parole de Dieu, (*b*) de ses lumiéres, de ses graces, de ses Sacremens. Voilà l'état d'un pécheur que Dieu dans sa colére a laissée à lui-même.

℣. 15. UT PASCERET PORCOS. *Pour y garder les pourceaux*; la plus basse, & la plus honteuse occupation d'un homme, sur-tout d'un Juif, qui avoit les pourceaux en horreur. Les Egyptiens nourrissoient des porcs: (*c*) mais ils avoient tant d'éloignement des porchers, que personne n'auroit voulu avoir de commerce avec eux, & qu'on ne leur donnoit entrée dans aucun Temple. Les pourceaux sont les symboles des Démons, (*d*) ou des désirs déréglez, (*e*) ausquels les méchans sont asservis.

℣. 16. CUPIEBAT IMPLERE VENTREM DE SILIQUIS. *Il eût été bien-*

(*a*) *Beda Theophyl. Euthym. hic. Hieron. ad Damas. Aug. quæst. Evang. lib 2. c. 33. alii.*
(*b*) *Aug. loco citato. Beda. Theophyl.*
(*c*) *Herodot. lib. 2. c. 47.*
(*d*) *Ambros. Aug. Hieron. alii.*
(*e*) *Beda. Author serm de tempore Barbarico.*

Digitized by Google

17. *In se autem reversus, dixit: Quanti mercenarii in domo patris mei abundant panibus, ego autem hic fame pereo!*

17. Enfin, étant rentré en lui-même, il dit: Combien y a-t'il dans la maison de mon pere de serviteurs à gages, qui ont plus de pain qu'il ne leur en faut; & moi je suis ici à mourir de faim!

COMMENTAIRE.

aise de remplir son ventre des écosses que les pourceaux mangeoient. Ceci marque une misére extrême. Il n'y faut pas chercher d'autre mystére. Ces écosses sont ou des gousses de pois, ou de féves, dont on dit par hyperbole, que les avares se nourrissent, pour épargner:

Vivit siliquis, & pane secundo, dit Horace. (*a*)

Et Perse: (*b*)

Invigilat siliquis, & grandi pasta polentâ.

Et Juvénal (*c*) dit d'un débauché, qu'il loüe les écosses, comme un bon manger, tandis qu'en sécret il fait bonne-chére:

Sed laudem siliquas æcultus ganeo.

Mais les plus habiles Interprétes (*d*) entendent ici les caroubles, ou carouges, fruit d'un arbre d'Egypte, qui porte le même nom, & dont le fruit est enveloppé de gousses, qui se mangent, & qui sont fort douces au goût. On en tiroit une espéce de vin, ou de liqueur d'un grand usage dans l'Egypte, & dans la Syrie; & le marc se donnoit aux porcs. C'est donc ou de ces écosses entiéres, ou de leur marc, que souhaitoit l'enfant prodigue. Les Naturalistes Grecs & Latins (*e*) parlent de ces caroubes sous le même nom de *ceratia*, que saint Luc employe ici. Pline les nomme *siliqua*, de même que la Vulgate. Gorræus dit que ce fruit est de la longueur, & de la grosseur du doigt; d'un suc fort doux; mais de mauvaise digestion. Il s'ouvre en deux comme le pois; le fruit en est amer, & on ne mange que l'écosse. Pline (*f*) l'appelle un bois, peut-être à cause de sa dureté: *In siliquis quod manditur, quid nisi lignum est?* Le Grec *ceratia*, signifie de petites cornes; parce que ces *siliques* sont recourbées, & ont à peu prés la figure de cornes. Aussi Pline (*g*) leur donne l'épithéte de *falcata digitorum hominis longitudo illis, & interim falcata pollicilari latitudine.* Le Pere Hardüin croit que le mot Grec *ceratia*, signifie des carrottes. Il est seul de son sentiment.

(*a*) *Horat. lib. 2. epist. 1.*

(*b*) *Pers. Satyr. 3.*

(*c*) *Juvenal. Satyr. XI.*

(*d*) *Syr. Arab.* חרובה *Caruba. Salmas. in Solin. p. 326. Edit. Ultrai. Bochart. de animal. part. 1. lib 2. c. 56. Hamm. & Cleric. Theophyl. hic. & Grot. alii post eos plurim. Grac.* Κεράτια. *Theophrast.* Κεραία. *Plin. Siliqua, & ceratia.*

(*e*) *Vide Theophrast. lib. 1. c. 18. Discorid. lib. 1. Galen. lib. VII. & Plin. lib. 13. c. 8. lib. 15. c. 28. & aliàs.*

(*f*) *Plin. lib. 15. c. 28.*

(*g*) *Idem lib. 5. c. 14.*

Digitized by Google

18. *Surgam, & ibo ad patrem meum, & dicam ei : Pater, peccavi in Cœlum, & coram te :*

19. *Jam non sum dignus vocari filius tuus : fac me sicut unum de mercenariis tuis.*

18. Il faut que je me leve, & que j'aille trouver mon pere, & que je lui dise : Mon pere, j'ai péché contre le Ciel, & contre vous :

19. Et je ne suis pas digne d'être appellé vôtre fils : traitez-moi comme l'un des serviteurs qui sont à vos gages.

COMMENTAIRE.

℣. 17. QUANTI MERCENARII IN DOMO PATRIS MEI ? *Combien y a-t'il dans la maison de mon pere de serviteurs à gage ?* (*a*) Ce jeune homme vaincu par la faim & par la misére, rentre enfin en lui-même. Il se dit : Si je dois être réduit en servitude, ne vaut-il pas mieux servir chez mon pere, que chez un étranger ? au moins j'y serai nourri abondamment. Combien de gens, au milieu de l'esclavage du monde, & des affaires, gémissent sous les liens de leurs mauvaises habitudes, & envient le bonheur de ceux qui servent Dieu dans la paix, & dans l'innocence ? Combien de gens se fatiguent dans les voies du siécle, & du péché, (*b*) & ne peuvent toutefois se résoudre à renoncer à cet état, qui leur est à charge ? Qu'il coûte cher d'être méchant ; & qu'il coûteroit peu de vivre en gens de bien ! *Multò difficilius est facere ista quæ facitis*, dit Sénéque : *Quid enim quietè otiosius est animi ? Quid irâ laboriosius ? Quid crudelitate negotiosius ? Vacat pudicitia ; libido occupatissima est : Omnium denique virtutum tutela facilior est. Vitia magno coluntur.*

℣. 18. PECCAVI IN COELUM, ET CORAM TE. *J'ai péché contre le Ciel, & contre vous.* A la lettre : *Contre le Ciel, & devant vous.* J'ai offensé le Seigneur par mes déréglemens ; & j'ai abusé de vôtre bonté, en me retirant de vous, & voulant vivre hors de vôtre dépendance. Les Payens représentez par ce jeune homme, (*c*) ont péché contre le Ciel par leur idolâtrie ; ils ont irrité le Pere céleste par leurs déréglemens ; ils ne méritent plus de porter le nom d'Enfans de Dieu, ni de paroître en sa présence. Mais la miséricorde de Dieu est telle, qu'aussi-tôt qu'ils reviennent à lui, il les reçoit. Il fait plus que ne fait le pere de l'enfant prodigue. Dieu les rappelle de leurs désordres par ses Prédicateurs ; il les prévient de ses graces ; il les remplit d'une honte salutaire ; il court à eux, il les embrasse, il les reçoit dans ses bonnes graces.

℣. 19. NON SUM DIGNUS VOCARI FILIUS TUUS. *Je ne suis plus di-*

(*a*) Plusieurs Anciens, comme S. Ambroise, S. Pierre Chrysologue, Bede, S. Eucher lisent conformément au Grec : *Combien d'ouvriers à gage de mon pere !* & ne lisent pas : *In domo.* Πόσοι μίσθιοι τοῦ πατρός μου.

(*b*) *Sapientiæ* v. 7. *Ambulavimus vias difficiles : viam autem Domini ignoravimus.*

(*c*) (*Aug. quæst. Evang. lib. 2. c. 33. Theophyl. Euthym.*

20. *Et surgens venit ad patrem suum. Cùm autem adhuc longè esset, vidit illum pater ipsius, & misericordiâ motus est; & accurrens cecidit super collum ejus, & osculatus est eum.*

21. *Dixitque ei filius: Pater, peccavi in Cœlum, & coram te, jam non sum dignus vocari filius tuus.*

22. *Dixit autem pater ad servos suos: Citò proferte stolam primam, & induite illum, & date annulum in manum ejus, & calceamenta in pedes ejus:*

20. Il se leva donc, & s'en vint trouver son pere. Et lorsqu'il étoit encore bien loin, son pere l'apperçut, & en fut touché de compassion; & courant à lui, il se jetta à son coû, & le baisa.

21. Et son fils lui dit: Mon pere, j'ai péché contre le Ciel, & contre vous; & je ne suis plus digne d'être appellé vôtre fils.

22. Alors le pere dit à ses serviteurs, Apportez promtement sa premiére robe, & l'en revêtez, & mettez-lui un anneau au doigt, & des souliers à ses pieds:

COMMENTAIRE.

gne d'être appellé vôtre fils. Le pécheur, & sur tout l'idolâtre, ne mérite pas d'être appellé le fils de Dieu. Il a outragé son Pere; il a détruit, autant qu'il a pû, en lui-même son image; il s'est en quelque sorte deshérité en renonçant à l'héritage, à l'amitié, à l'obéïssance de son Créateur. L'enfant prodigue n'ose demander d'être traité comme le fils de son pere; il se contente d'être reçû au nombre de ses serviteurs: *Fac me sicut unum de mercenariis tuis.* Voilà le modéle des vrais pénitens. Ils ne doivent point présumer d'approcher aussi-tôt des choses saintes. Qu'ils gémissent, & qu'ils sentent le poids de leurs fautes; qu'ils attendent qu'ils soient revêtus de la robe de l'innocence; alors ils oseront se présenter pour recevoir le baiser de leur Pere. Ils n'attendront pas long-tems, s'ils sont sincerement convertis. Leur Pere accourra, & les préviendra. ℣. 20. *Lorsqu'il étoit encore bien-loin, le pere l'apperçut, en fut touché de compassion, courut à lui, se jetta à son coû, & le baisa.* Il lui accorde le pardon en quelque maniére, avant qu'il ose le demander. Rien n'est plus consolant, ni plus tendre que la maniére dont le Sauveur a proposé cette parabole. Les sentimens de douceur, & de bonté y sont peints d'aprés nature.

℣. 21. NON SUM DIGNUS, &c. *Je ne suis pas digne d'être appellé vôtre fils.* Plusieurs Manuscrits Grecs, & quelques Latins (*a*) ajoûtent ici: *Faites-moi comme l'un de vos serviteurs à gage.*

℣. 22. CITO PROFERTE STOLAM PRIMAM. *Aportez promtement sa premiére robe*; La robe qu'il avoit avant qu'il m'eût quitté; (*b*) ou plûtôt, (*c*) *une robe précieuse*; le plus bel habit, & le plus précieux de ma garde-robbe. On ávoit toûjours beaucoup d'habits de réserve, parce

(*a*) *Vide Var. Lect. Mill. hic.*
(*b*) *Theophylact. Tir. Bostr. Brug. Heinsius Chrysolog.*
(*c*) *Grot. Brug. Mald. alii.*

qu'ils

Digitized by Google

23. *Et adducite vitulum saginatum, & occidite, & manducemus, & epulemur :*

24. *Quia hic filius meus mortuus erat & revixit ; perierat, & inventus est. Et cœperunt epulari.*

23. Amenez aussi le veau gras, & le tuez : mangeons & faisons bonne-chére ;

24. Parce que mon fils que voici, étoit mort, & il est ressuscité : il étoit perdu, & il est trouvé. Ils commencerent donc à faire festin.

COMMENTAIRE.

qu'ils n'étoient point taillez & justes au corps comme les nôtres. *La stole* étoit un habit long, commun aux hommes & aux femmes dans l'Orient. Chez les Romains, elle étoit particuliére aux femmes. Dans cette parabole, l'habit précieux dont on revêt l'enfant prodigue, signifie l'innocence, dans laquelle le pécheur rentre par la pénitence, & par sa conversion. (*a*) Les serviteurs qui lui rendent cet habit, sont les Prédicateurs, les Pasteurs, les Ministres de l'Evangile.

ET ANNULUM. *Un anneau à son doigt.* C'étoit un ornement ordinaire aux personnes riches, & de condition. Lorsque Joseph fut tiré de prison par les ordres du Roi d'Egypte, (*b*) on lui fit comme ici à l'enfant prodigue. On lui ôta ses mauvais habits; on lui en donna de précieux ; on lui mit un anneau au doigt. Dans plusieurs occasions l'anneau est une marque de dignité. Selon les Peres, il marque les dons du Saint-Esprit, dont Dieu remplit ceux qui reviennent à lui par la pénitence ; & le caractere de la ressemblance de JESUS-CHRIST, qu'il rétablit dans eux par sa grace.

CALCEAMENTA IN PEDIBUS. *Des souliers aux pieds.* Ce jeune homme étoit revenu presque nud, & déchaux. On lui donne des souliers, c'est-à-dire, des sandales, à la mode du pays. Cela marque qu'un homme converti ne doit plus marcher selon la chair ; mais selon l'esprit. (*c*)

℣. 23 VITULUM SAGINATUM. *Amenez le veau gras.* On nourrissoit ainsi des veaux, ou des bœufs pour les sacrifices solemnels, & pour les festins de réjoüissances : (*d*)

Pascitur in vestrum reditum votiva juvenca.

Varron (*e*) dit que les bœufs nourris exprés pour les sacrifices publics, se nommoient proprement *boves opimi*. Il est inutile de chercher des sens moraux sur toutes les parties de la parabole. Tout ceci marque la joie que cause dans le Ciel, & dans l'Eglise la conversion d'un pécheur.

℣. 24. MORTUUS ERAT, ET REVIXIT. *Il étoit mort, & il est res-*

(*a*) *Ita Patres passim, & Interpp.*
(*b*) *Genes.* XLI. 42.
(*c*) *Aug. Ambros. Hieron. Beda locis citatis.*
(*d*) *Horat. lib. 1. ep. 33.*
(*e*) *Varro de re Rust. lib. 2. c. 1. Boves altiles ad sacrificia publica seginati, dicuntur opimi.*

Digitized by Google

25. *Erat autem filius ejus senior in agro: & cùm veniret & appropinquaret domui, audivit symphoniam, & chorum.*

26. *Et vocavit unum de servis, & interrogavit quid hæc essent.*

27. *Ipse dixit illi: Frater tuus venit, & occidit pater tuus vitulum saginatum, quia salvum illum recepit.*

25. Cependant son fils aîné, qui étoit dans les champs, revint; & lorsqu'il fut proche de la maison, il oüit qu'on chantoit, & qu'on dansoit.

26. Il appella donc un des serviteurs, & lui demanda ce que c'étoit.

27. Le serviteur lui répondit: C'est que vôtre frere est revenu, & vôtre pere a tué le veau gras, parce qu'il le reçoit en santé.

COMMENTAIRE.

suscité. Les Hébreux expriment sous le nom de mort, la servitude, l'oppression, la douleur, l'exil; & sous le nom de résurrection, le passage de ces états, dans l'état contraire. Les Auteurs du nouveau Testament (*a*) désignent souvent sous le nom de mort, l'état du péché; & celui du retour à Dieu, sous le nom de résurrection. La condition des Gentils avant leur conversion, étoit vraiment comparable à la mort la plus triste.

℣. 25. FILIUS SENIOR. *Son fils aîné.* On a déja remarqué qu'il désignoit les Juifs. Il se vante ℣. 29. d'avoir toûjours servi fidélement son pere, & de ne lui avoir jamais désobéi. Mais c'est le langage d'un peuple présomptueux qui se croyoit seul saint, & seul juste parmi tous les peuples du monde; qui comptoit pour beaucoup toutes ses observances, & ses cérémonies légales; & qui méprisant souverainement les Gentils, ne pouvoit voir qu'avec jalousie que la porte du salut leur fût ouverte, & qu'ils eussent part aux promesses qu'il croyoit ne regarder que lui seul. Tout ce qu'il dit aux versets 28. 29. 30. exprime admirablement le génie des Juifs; & le refus qu'il fait d'entrer dans la maison de son pere, ℣. 28. le montre encore mieux.

AUDIVIT SYMPHONIAM, ET CHORUM. *Il oüit qu'on chantoit, & qu'on dansoit*, comme dans une fête, & dans une joie publique. Les Orientaux n'avoient pas la même idée de la danse que nous en avons. On dansoit dans toutes les réjoüissances, même de Religion; & les Prophétes mêmes, (*b*) & les hommes les plus sérieux, dans certaines occasions (*c*) dansoient & chantoient; mais d'une maniére modeste. La présence

(*a*) *Ephes.* II. 1. *Et vos cùm essetis mortui.* Et ℣. 5. *Cùm essemus mortui peccatis convivificavit nos in Christo.* I. *Timot.* v. 6. *Quæ in deliciis est, vivens mortua est.* Vide & *Ephes.* IV. 17. 18. v. 8. 14. *Coloss.* II. 13. *Rom.* v. 6. 7. 8. &c.

(*b*) 2. *Reg.* XVI. 13. & 2. *Reg.* VI. 14. *David saltabat totis viribus.*

(*c*) *Philo de vitâ contemplativâ de Therapeutis* p. 902. Κατὰ μέσον συμπόσιον δὲ γίνεται τὸ μὲν πρῶτον χορὸς, ὁ μὲν ᾠδὴν, ὁ δὲ ὑπακούων, &c.

28. *Indignatus est autem, & nolebat introire. Pater ergo illius egressus, cœpit rogare illum:*

29. *At ille respondens, dixit patri suo: Ecce tot annis servio tibi, & numquam mandatum tuum præterivi, & numquam dedisti mihi hœdum ut cum amicis meis epularer:*

30. *Sed postquam filius tuus hic, qui devoravit substantiam suam cum meretricibus, venit, occidisti illi vitulum saginatum.*

28. Ce qui l'ayant mis en colére, il ne vouloit point entrer dans le logis; mais son pere étant sorti pour l'en prier,

29. Il lui fit cette réponse: Voilà déja tant d'années que je vous sers, & je ne vous ai jamais désobéi en rien de ce que vous m'avez commandé; & cependant vous ne m'avez jamais donné un chevreau pour me réjoüir avec mes amis:

30. Mais aussi-tôt que cet autre fils, qui a mangé son bien avec des femmes perduës, est revenu, vous avez tué pour lui le veau gras.

COMMENTAIRE.

du pere de famille, & la circonstance du retour de l'enfant égaré, ne permettent pas qu'on y conçoive de la dissolution.

℣. 28. NOLEBAT INTROIRE. *Il ne vouloit point entrer.* Les Juifs refusent d'entrer dans l'Eglise, & de recevoir JESUS-CHRIST, sous prétexte que le Sauveur fréquentoit les pécheurs, pour les attirer à Dieu. Ils persécutent les Apôtres, sous prétexte qu'ils prêchoient aux Gentils, & qu'ils les recevoient au baptême, & dans leur compagnie.

PATER EGRESSUS COEPIT ROGARE ILLUM. *Son pere étant sorti pour l'en prier.* Dieu leur envoye son Fils unique, consubstantiel à lui, & Dieu comme lui; il leur députe aprés cela ses Apôtres & ses Disciples: mais ils n'écoutent rien. Ils se fâchent de la trop grande clémence, & de la bonté de leur Pere.

℣. 29. NUMQUAM MANDATUM TUUM PRÆTERIVI. *Je n'ai jamais désobéi à vos ordres.* Vaine confiance des Juifs. Ils ne se comparent qu'aux Gentils, dont les désordres étoient publics, & connus. Ils ne font point attention aux crimes de leurs peres, à leur idolâtrie, à leurs révoltes presque continuelles. Il est vrai que lorsque JESUS-CHRIST parut dans la Judée, le culte des Idoles étoit banni d'Israël, & que jamais ils n'avoient été plus exacts à observer la Loi. Le Sauveur veut représenter ici leur présomption en leur propre mérite, qui fut un des plus grands obstacles à leur salut, & à leur retour à Dieu. Ils ne sentoient point leur blessure; ils négligerent, ils rejetterent le Médecin, qui vouloit leur découvrir leur playe, & les en guérir. *Si vous reconnoissiez que vous êtes pécheurs*, dit JESUS-CHRIST, parlant aux Juifs, (a) *vous seriez bien-tôt justifiez: mais comme vous vous flattez d'être justes, vous demeurez dans vôtre péché.*

(a) *Joan.* IX. 41.

31. *At ipse dixit illi : Fili, tu semper mecum es, & omnia mea tua sunt :*

32. *Epulari autem, & gaudere oportebat, quia frater tuus hic mortuus erat : & revixit ; perierat, & inventus est.*

31. Alors le pere lui dit : Mon fils, vous êtes toûjours avec moi, & tout ce que j'ai est à vous :

32. Mais il falloit faire festin, & nous réjoüir, parce que vôtre frere étoit mort & il est ressuscité : il étoit perdu, & il a été retrouvé.

COMMENTAIRE.

Ce passage pris dans le premier sens qu'il présente à l'esprit, a fait croire à Tertullien, & à plusieurs autres aprés lui, que le fils aîné dans cette parabole, ne signifioit pas les Juifs ; mais les justes du Christianisme, ou du Judaïsme ; ne pouvant se persuader que les Juifs ayent eu le front de se vanter de n'avoir jamais désobéi à Dieu, puisque leur Histoire n'est pleine que de leurs prévarications, & de leurs crimes. Mais il faut distinguer ce que le Juif se vante d'avoir fait, de ce qu'il a fait en effet ; il faut démêler ce que sa présomption lui fait dire, de ce qu'il est dans la vérité. Et s'il s'agit ici des justes, d'où vient cette envie qu'ils témoignent à la conversion, & au retour de leur frere égaré ?

℣. 31. TU SEMPER MECUM ES, ET OMNIA MEA TUA SUNT. *Vous êtes toûjours avec moi, & tout ce que j'ai est à vous.* Depuis que vôtre frere a dissipé son patrimoine, le reste de la succession est à vous. En qualité d'aîné, vous devez avoir la double part. (a) Ma maison, & tous mes biens, aprés ma mort, sont à vous. Vôtre frere peut-il, en l'état où il est, devenir pour vous un objet d'envie ? Le peuple Gentil vient-il diminuer vôtre portion ? Veut-il s'élever au-dessus de vous ? Ma bonté, & ma clémence doivent-elles être pour vous une occasion de murmure, & de plainte ? *An oculus tuus nequam est, quia ego bonus sum ?* (b)

(a) Deut. xxi. 17. (b) Matth. xx. 15.

CHAPITRE XVI.

Parabole de l'œconome qui uſe des biens de ſon maître pour ſe faire des amis. Conſeil d'acquérir des amis dans le Ciel par des aumônes. Mariage indiſſoluble. Mauvais riche. Lazare pauvre. Supplice de l'un, repos de l'autre.

℣. 1. *Dicebat autem, & ad Diſcipulos ſuos; Homo quidam erat dives, qui habebat villicum: & hic diffamatus eſt apud illum, quaſi diſſipaſſet bona ipſius.*

2. *Et vocavit illum, & ait illi: Quid hoc audio de te: redde rationem villicationis tuæ: jam enim non poteris villicare.*

℣. 1. JESUS dit auſſi en s'adreſſant à ſes Diſciples: Un homme riche avoit un fermier qui fut accuſé devant lui d'avoir diſſipé ſon bien.

2. Et l'ayant fait venir, il lui dit: Qu'eſt-ce que j'entens dire de vous? Rendez-moi compte de vôtre ferme; car vous ne pourrez plus déſormais tenir mon bien.

COMMENTAIRE.

℣. 1. HOMO QUIDAM ERAT DIVES. *Un homme riche avoit un fermier, qui fut accuſé devant lui d'avoir diſſipé ſon bien.* Ce fermier, (*a*) *villicus*, n'étoit pas de ces eſclaves que les Romains envoyoient dans leurs maiſons de campagne, & auſquels ils donnoient l'intendance ſur ces maiſons, les eſclaves, & ſur les autres choſes, qui y étoient. (*b*) C'étoit un de ces Intendans d'une grande maiſon, qui en faiſoient la recette, & la dépenſe, & en qui le Maître avoit une entiére confiance. Tels étoient Joſeph premiérement dans la maiſon de Putiphar, & enſuite dans celle de Pharaon, (*c*), & Eliézer dans celle d'Abraham. (*d*) Mais au lieu que pour l'ordinaire ces Economes, ou Intendans étoient des eſclaves, celui-ci étoit un homme libre, ou un affranchi, qui n'étoit plus au pouvoir de ſon Maître, & qui le ſervoit volontairement, & qui apparemment étoit à ſes gages. Les débiteurs de ſon Maître ſont des fermiers de la campagne, ſemblables à ceux dont il eſt parlé dans le Cantique des Cantiques, (*e*) qui avoient pris la vigne de Salomon, à condition

(*a*) Οἰκονόμος.
(*b*) *Varro. de re Ruſt. lib. 2. Cato. c. 5. & 142. Columel. lib. 1. c. 7. 8.*
(*c*) *Geneſ.* XXXIX. 4. XLI. 43. 44.
(*d*) *Geneſ.* XXIV. 2.
(*e*) *Cantic.* VIII. 11.

3. *Ait autem villicus intra se : Quid faciam, quia dominus meus aufert à me villicationem : fodere non valeo, mendicare erubesco.*

3. Alors cet œconome dit en lui-même : Que ferai-je, puisque mon maître m'ôte l'administration de son bien : je ne saurois travailler à la terre, & j'aurois honte de mandier ?

COMMENTAIRE.

de lui rendre par an la somme de mille sicles; & à ces autres fermiers, dont il est parlé dans S. Matthieu, (*a*) qui avoient admodié la vigne du pere de famille, & qui devoient à la vendange lui en donner du fruit.

℣. 2. REDDE RATIONEM VILLICATIONIS TUÆ. *Rendez compte de vôtre ferme ; car vous ne pourrez plus désormais tenir mon bien.* On m'a fait entendre que vous aviez dissipé mon bien ; je ne puis plus vous confier l'intendance de mes affaires. Tous les hommes sont comme les fermiers de Dieu. Tout ce qu'ils ont, ils le tiennent de sa bonté, & ils doivent lui en rendre compte. Le but de cette parabole est de montrer comment chacun de nous doit user des biens que Dieu lui a confiez, & avec quelle prudence il doit les employer pour le rachat de ses péchez. Cette parabole est une suite des précédentes. Elle a été proposée dans le même-tems. Dans celle-là, le Sauveur a montré avec quelle bonté il cherche le salut & la conversion du pécheur ; dans celle-ci il enseigne comment le pécheur converti doit répondre à sa vocation, & conserver la grace, & l'innocence, & comment il doit la recouvrer, lorsqu'il l'a perduë.

Il semble que ces instructions regardent principalement les riches, (*b*) qui sont comme les fermiers, & les économes des biens que Dieu leur a confiez, & dont il demande qu'ils fassent un bon usage, en aidant leurs freres. Mais il vaut mieux l'étendre à tous les Chrétiens en général, puisqu'il n'y en a aucun qui ne doive suivant ses facultez, se faire des trésors dans le Ciel, & racheter ses péchez par ses aumônes, & ses actions de charité.

℣. 3. FODERE NON VALEO ; MENDICARE ERUBESCO. *Je ne puis travailler à la terre ; j'aurois honte de mandier.* Voilà à quelles extrémitez est réduit dans le moral un homme qui a dissipé les graces de Dieu, & qui est tombé dans l'indigence, & la nudité du péché. Il ne peut ni travailler, ni mandier, il ne peut sans un secours surnaturel, & tout gratuit de la bonté de Dieu, ni prier ni faire aucune bonne œuvre ; il faut que Dieu le prévienne & l'aide par sa grace, pour pouvoir obtenir le pardon

(*a*) *Matt.* XXI. 33. *&c.* *Tom. Aug. lib. 2. quæst. Evang. qu.* 34. *Beda.*
(*b*) *Ita Ambros. in Luc. Chrysost. apud D. Theophyl. Euthym. Mald. hic.*

Digitized by Google

4. *Scio quid faciam, ut cùm amotus fuero à villicatione, recipiant me in domos suas.*

5. *Convocatis itaque singulis debitoribus domini sui, dicebat primo: Quantum debes domino meo?*

6. *At ille dixit: Centum cados olei. Dixitque illi: Accipe cautionem tuam: & sede citò, scribe quinquaginta.*

7. *Deindè alii dixit: Tu verò quantùm debes? Qui ait: Centum coros tritici. Ait illi: Accipe litteras tuas, & scribe octoginta.*

4. Je sai bien, ce que je ferai, afin que lorsqu'on m'aura ôté la charge que j'ai, je trouve des personnes qui me reçoivent chez eux.

5. Ayant donc fait venir chacun de ceux qui devoient à son maître, il dit au premier: combien devez-vous à mon maître?

6. Il répondit: Cent barils d'huile. L'œconome lui dit: Reprenez vôtre obligation, asseyez-vous-là, & faites-en vîtement une autre de cinquante.

7. Et il dit encore à un autre: Et vous, combien devez-vous? Il répondit: Cent mesures de froment. Reprenez, dit-il, vôtre obligation, & faites-en une de quatre-vingt.

COMMENTAIRE.

de ses péchez, & s'acquitter de ce qu'il doit à son Seigneur, dont il a dissipé les biens.

℣. 5. QUANTUM DEBES DOMINO MEO? *Combien devez-vous à mon Maître?* Cet intendant tandis que son pouvoir n'étoit pas révoqué, pouvoit donner aux fermier, & aux débiteurs de son Maître, des quittances en son nom, comme s'il eût reçû ce qu'il n'avoit pas véritablement reçû; & ces débiteurs déchargez d'une partie de leur dette par l'adresse de cet Intendant infidéle, devoient par reconnoissance le recevoir dans leur maison, & lui rendre service dans sa disgrace. Lorsque les riches font des aumônes des biens qu'ils possedent, ils ne font autre chose que ce que fait cet Intendant. Ils sont libéraux des biens de leur Maître. Ils donnent aux pauvres ce qui appartient à Dieu.

℣. 6. CENTUM CADOS OLEI. *Cent barils d'huile;* ou cent *cades* d'huile. Le *cade*, ou *bath*, comme porte le Grec, (*a*) ou autrement, *Epha*, contenoit vingt-neuf pintes, chopine, demisettier, un poisson, & un peu plus, mesure de Paris. Le *cadus* en cet endroit, signifie la même chose. Mais en Hébreu, *cad* signifie proprement une cruche, une mesure, un seau.

SEDE CITO. *Asseïez-vous, & écrivez.* Les Ecrivains étoient assis par terre. Encore aujourd'hui en Turquie les Ecrivains, ou Notaires du Divan, sont assis de cette sorte. (*b*)

℣. 7. CENTUM COROS TRITICI. *Cent mesures de froment;* ou, cent

(*a*) Βάτους ἑκατὸν ἐλαίου. Plusieurs Manuscrits Grecs lisent: Κάδους ἑκατὸν ἐλαίου. Le Syr. & le Pers. *Metretas.*

(*b*) *Della Valle*, p. 122.

Digitized by Google

8. *Et laudavit dominus villicum iniquitatis, quia prudenter fecisset : quia filii hujus sæculi prudentiores filiis lucis in generatione sua sunt.*

8. Et le maître loüa cet œconome infidéle de ce qu'il avoit agi prudemment : car les enfans du siécle sont plus sages dans la conduite de leurs affaires, que ne sont les enfans de lumiére.

COMMENTAIRE.

cores de froment. Le *chor*, ou *chomer* des Hébreux, contenoit dix *bathes*, & par conséquent, deux cens quatre-vingt-dix-huit pintes, chopine, demiſettier, & un peu plus, meſure de Paris.

℣. 8. LAUDAVIT DOMINUS VILLICUM INIQUITATIS. *Le Maître loüa cet Econome infidéle, de ce qu'il avoit agi prudemment.* Dieu ne loüe pas l'injuſtice d'un Intendant infidéle, qui trompe ſon Maître, & qui diſpoſe de ſes biens contre ſon gré. Mais ce qui eſt un péché, & une injuſtice dans l'Econome à l'égard de ſon Maître temporel, eſt une prudence, & une bonne action de l'homme à l'égard de Dieu. Le Maître temporel eſt tellement maître de ſon bien, que nul autre n'en peut diſpoſer ſans ſon ordre, & ſans ſa permiſſion : Or il n'avoit donné ni l'une, ni l'autre à cet Econome. Mais Dieu qui ne craint point la diminution de ſes biens, ni l'épuiſement de ſes tréſors, a donné non-ſeulement une permiſſion non limitée, mais un ordre général à tous ceux qui tiennent de lui des biens temporels ou ſpirituels, de les diſtribuer libéralement. Il ajoûte même des promeſſes & des récompenſes à ceux qui ſeront fidéles à exécuter ſes ordres, & des ménaces contre ceux qui manqueront. Voilà ce qui redreſſe ce qui paroît défectueux, & injuſte dans la parabole. A l'égard de l'homme, c'eſt une prudence. Le Pere de famille ne loüe que cela : il n'approuve pas l'action. A l'égard de Dieu, l'aumône eſt non-ſeulement une prudence ; mais une juſtice. (*a*)

FILII HUJUS SÆCULI PRUDENTIORES FILIIS LUCIS IN GENERATIONE SUA SUNT. *Les enfans du ſiécle ſont plus prudens dans la conduite de leurs affaires, que ne le ſont les enfans de lumiére.* Un Intendant qui a mal fait les affaires de ſon Maître, & à qui l'on ôte ſon emploi, trouve moyen de ſe faire des amis aux dépens de ſon Maître, ſans que celui-ci puiſſe s'en plaindre, ni en exiger la reſtitution ; & un *enfant de lumiére*, un Chrétien, un homme éclairé des lumiéres de la foi, & de la Religion, n'aura pas la prudence de répandre en aumônes les biens que Dieu lui a confiez, pour s'en faire des amis dans le Ciel, & pour s'y procurer des patrons, & une demeure fixe. *In generatione sua* ; ces termes à la

(*a*) *Vide Euthym. Mald. Grot. alios passim maximè. Aug. lib. 2. quæſt. Evang. qu. 34.*

lettre

9. *Et ego vobis dico : facite vobis amicos de mammona iniquitatis, ut cùm defeceritis, recipiant vos in æterna tabernacula.*

9. Je vous dis donc de même: Employez les richeſſes injuſtes à vous faire des amis; afin que lorſque vous viendrez à manquer, ils vous reçoivent dans les tabernacles éternels.

COMMENTAIRE.

lettre ſignifient, *dans leur génération*, dans leur vie ; ou, dans ce monde, dans cette génération. (*a*) Mais pluſieurs bons Interprétes (*b*) l'entendent de toute la conduite de la vie. *Generatio* chez les Hébreux, ſe met quelquefois pour la vie. (*c*) *Les enfans de la lumiére*, ſont oppoſez *aux enfans du ſiécle* ; comme les enfans de Dieu, aux enfans de Bélial. Le Démon eſt appellé le Prince des ténébres, (*d*) ou le Prince du ſiécle ; (*e*) & JESUS-CHRIST. eſt la lumiére du monde. (*f*)

℣. 9. FACITE VOBIS AMICOS DE MAMMONA INIQUITATIS. *Employez les richeſſes injuſtes à vous faire des amis.* Il ne conſeille pas ſans doute d'acquérir injuſtement des richeſſes, & d'en faire des aumônes ; ni d'employer en charitez les biens qu'on peut avoir mal-acquis. (*g*) Ces ſortes de choſes ne ſont point à celui qui les poſſede ; elles appartiennent à ceux à qui on les a priſes injuſtement. Il faut les leur reſtituer, & non pas les donner aux pauvres ; à moins que le légitime poſſeſſeur ne ſoit entiérement inconnu ; ou que ni lui, ni ſes héritiers ne ſoient plus en état d'en recevoir la reſtitution.

JESUS-CHRIST veut que nous nous faſſions des amis, en donnant aux pauvres *les richeſſes d'iniquité*, c'eſt-à-dire, les biens de ce monde, qui ſont preſque toûjours des inſtrumens d'iniquité à ceux qui les poſſedent ; (*h*) parce qu'ils les mettent dans l'occaſion prochaine d'offenſer Dieu, & qu'il eſt trés-rare qu'on les poſſede ſans attachement, & qu'on les acquiere ſans quelque injuſtice ; ſur-tout lorſqu'on en amaſſe beaucoup, & en peu de tems. (*i*) L'Econome dont on propoſe ici la prudence pour exemple, n'eſt pas imitable dans l'infidélité qu'il commet contre ſon Maître. Les biens dont il diſpoſe, n'étoient point à lui ; ils étoient à ſon égard des richeſſes d'iniquité. Mais pour faire des aumônes méritoires, & agréables

(*a*) *Syr. Perſ. Arab. Brug. Origen. apud D. Thom. Cyprian. ad Jubaian.*
(*b*) *Vide Grot. Vatab. alios.*
(*c*) *Geneſ.* VI. 9. XXXVII. 2. תולדה *Vita.*
(*d*) *Epheſ.* VI. *Coloſſ.* I. 13.
(*e*) *Joan.* XII. 31. XIV. 30.
(*f*) *Joan.* I. 9. III. 19. VIII. 12.
(*g*) *Vide Aug. ſerm. Olim* 35. *nunc* 113.
(*h*) *Vide Tertull. lib.* 4. *contra Marcion. & Ambroſ. lib.* 7. *n.* 145.
(*i*) *Vide Prov.* XXVIII. 20 *Qui feſtinat ditari, non erit innocens. Vide & ℣.* 22. *Hieron. ad Hedibiam, qu.* 1. *Dives aut iniquus, aut iniqui hæres. Aug. in Pſal.* XLVIII. *Divitiæ mammona iniquitatis, quia aut de iniquitate acquiſitæ ſunt, aut quia ea ipſa iniquitas eſt, quod tu habeas, alter non habeat : tu abundas, & alter egeat. Vide Grot. Vat. Mald.*

Digitized by Google

à Dieu, il faut que ce soit du nôtre, & du bien acquis légitimement.

Plusieurs savans Interprétes (*a*) croyent que *mammona iniquitatis*, est un Hébraïsme, pour dire, *mammona vanitatis*, des richesses vaines, caduques, passagéres, opposées aux richesses du Ciel, aux tréfors éternels, & véritables dont il est parlé au ℣. 11. *Si vous n'êtes pas fidéles dans les richesses d'iniquité, qui vous donnera les véritables?* Et je pense que c'est la plus simple & la plus littérale de toutes les explications. Le même terme Hébreu (*b*) qui signifie *l'iniquité*, signifie aussi *la vanité*, le néant, ce qui n'a aucune réalité.

Mamman, ou *Mammona*, est un terme Syriaque, qui signifie les richesses. Saint Augustin (*c*) témoigne qu'il avoit la même signification dans la langue Punique, qui étoit une branche de l'Hébraïque. Les Hébreux (*d*) prononcent *matmon*, qui dérive d'une racine qui signifie être caché: Dans leur langue, *matmon* a une signification aussi étenduë que *ozer*, tréfor: il se prend non-seulement pour l'or, l'argent & les métaux cachez dans la terre; mais aussi pour les amas de froment, de vin & d'huile, que l'on seroit quelquefois dans des creux souterrains, (*e*) pour les dérober à la connoissance de l'ennemi.

UT CUM DEFECERITIS, RECIPIANT VOS IN ÆTERNA TABERNACULA, *Afin que lorsque vous viendrez à manquer, ils vous reçoivent dans les tabernacles éternels.* Afin qu'à la mort (*f*) ils vous reçoivent dans le Ciel, dans l'éternité bienheureuse. JESUS-CHRIST représente ici les pauvres comme les portiers: & en quelque sorte, comme les maîtres du Ciel, qui y donnent entrée à qui il leur plaît. L'Econome infidéle, mais prudent, est reçû dans les maisons de ceux à qui il a fait une remise considérable. Ceux qui feront l'aumône des biens qu'ils ont reçûs du Seigneur, seront admis dans le Ciel par les pauvres mêmes à qui ils auront fait part de leurs biens, ou par les saints Anges, si les pauvres ne s'y trouvent pas. Car encore que JESUS-CHRIST semble supposer ici que les pauvres sont tous justes, & habitans de la céleste Jérusalem, cela ne doit pas se prendre dans la rigueur. Il y a toûjours dans toutes les paraboles plusieurs choses, qu'il ne faut pas relever, & qui ne sont mises que pour l'ornement. Les pauvres nous ouvrent la porte du Ciel par leurs priéres. Les aumônes elles-mêmes font en quelque sorte l'office de portiéres, par le mérite qu'elles nous donnent auprés de Dieu. (*g*) Tout ce langage est mystique & figuré.

(*a*) *J. Cappell. Lud. de Dieu. Heinf. Natal. Alex. alii.*

(*b*) שוא *Mendacium*. ou *Falsitas*. Voyez *Exod.* XXIII. 7. *Deut.* XIX. 18. *Jérem.* V. 31. *Osée* XII. 7. אין *Vanitas, & iniquitas. Job.* XV. 35. 18. *Psal.* VI. 15. *Prov.* VI. 12. 18. XXII. 8. אונים *Amos* V. 5. *Zach.* X. 2.

(*c*) *Aug. lib.* 2. *c.* 21. *de serm. Dom. in monte.*

(*d*) מטמון *Job.* III. 21. *Prov.* II. 4.

(*e*) *Jerem.* XLI. 8. יש לנו מטמונים בשדה

(*f*) *Theophyl. Euthym.* Grav. Alford. *Brug.* Cùm sublati fueritis ex hac vita, & assidio dispensandi.

(*g*) *Vide Mald. Grot. Brud. Lud. de Dieu.*

Digitized by Google

10. *Qui fidelis est in minimo, & in majori fidelis est: & qui in modico iniquus est, & in majori iniquus est.*

11. *Si ergo in iniquo mammona fideles non fuistis: quod verum est, quis credet vobis?*

10. Celui qui est fidéle dans les petites choses, sera fidéle aussi dans les grandes; & celui qui est injuste dans les petites choses, sera injuste aussi dans les grandes.

11. Si donc vous n'avez pas été fidéles dans les richesses injustes, qui voudra vous confier les véritables?

COMMENTAIRE.

℣. 10. QUI FIDELIS EST IN MINIMO, &c. *Celui qui est fidéle dans les petites choses, sera fidéle aussi dans les grandes.* JESUS-CHRIST passe des richesses spirituelles aux spirituelles Aprés avoir donné des leçons aux assistans sur la dispensation des biens terrestres & périssables, il s'adresse à ses Apôtres, & il leur donne des instructions pour l'usage des biens spirituels, des richesses solides & véritables. De même qu'un pere de famille éprouve la fidélité de ses domestiques dans des petites choses, avant que de leur en confier de grandes, & qu'il se garde bien de confier des emplois importans à ceux qui ne lui sont pas fidéles dans de petites choses; ainsi Dieu lorsqu'il nous appelle à la foi, & qu'il nous confie le ministére de l'Apostolat, ou les autres emplois de son Eglise, nous donne aussi les secours convenables pour nous acquitter de ces emplois; il nous prépare les lumiéres & les graces pour remplir ses desseins sur nous; Et si nous lui demeurons fidéles dans les petites comme dans les grandes choses jusqu'à la fin, il nous récompensera en ce monde par de nouveaux degrez d'honneur, & nous devons attendre de sa bonté qu'il nous accordera enfin le don de persévérance, & la récompense de nos travaux dans le Ciel.

JESUS-CHRIST semble noter indirectement l'avarice & la dureté des Pharisiens. Il leur prédit implicitement qu'ils seront exclus de son Eglise, & qu'il ne leur confiera pas le soin de distribuer le pain de la parole. Ils seroient aussi infidéles dans la distribution de ces biens surnaturels, qu'ils le sont dans l'économie des richesses temporelles. Ils se réserveroient à eux-mêmes cette connoissance, & l'envieroient aux autres; & sur-tout aux Gentils, qui peuvent être désignez sous le nom de pauvres, suivant la pensée de Tertullien. (*a*)

℣. 11. SI IN INIQUO MAMMONA FIDELES NON FUISTIS. *Si vous n'avez pas été fidéles dans les richesses injustes, qui vous confiera les véritables?* Si vous autres Pharisiens, avez fait un si mauvais emploi de vos richesses temporelles, espérez-vous que Dieu vous confie ses biens spirituels? Si vous avez conservé avec un cœur avare, & intéressé des riches-

(*a*) *Tertull. de fuga in persecutione.*

Digitized by Google

12. *Et ſi in alieno fideles non fuiſtis : quod veſtrum eſt, quis dabit vobis ?*

13. *Nemo ſervus poteſt duobus dominis ſervire : aut enim unum odiet, & alterum diliget : aut uni adhærebit, & alterum contemnet. Non poteſtis Deo ſervire, & mammonæ.*

12. Et ſi vous n'avez pas été fidéles dans un bien étranger qui vous donnera le vôtre propre ?

13. Nul ſerviteur ne peut ſervir deux maîtres : car ou il haïra l'un, & aimera l'autre ? ou il s'attachera à l'un, & mépriſera l'autre. Vous ne pouvez ſervir tout enſemble Dieu, & l'argent.

COMMENTAIRE.

ſes fauſſes, vaines & périſſables, qui voudra vous confier les vraies richeſſes, les connoiſſances des véritez céleſtes, les véritez de l'Evangile, l'adminiſtration des choſes ſaintes, qui ſont des biens d'un ordre ſi fort au-deſſus des choſes de ce monde ? (*a*) Saint Clément Pape dans ſa ſeconde Epître, cite ces paroles comme étant de JESUS-CHRIST : (*b*) *Le Seigneur dit dans l'Evangile : Si vous n'avez pas gardé le petit, qui vous donnera le grand ? Car je vous dis que celui qui eſt fidéle dans le petit, le ſera auſſi dans le grand.* Saint Irénée (*c*) à peu prés de même : *Le Seigneur diſoit à ceux qui étoient ingrats envers lui : Si vous n'avez pas été fidéles dans le peu qu'on vous a confié, qui voudra vous confier beaucoup ?*

℣. 12. SI IN ALIENO FIDELES NON FUISTIS. *Si vous n'avez pas été fidéles dans un bien étranger, qui vous donnera le vôtre ?* Les richeſſes temporelles ſont des biens étrangers à nôtre égard, puiſqu'elles appartiennent à Dieu, qui ne nous en a donné que la diſpenſation. (*d*) Lorſque nous en faiſons des aumônes, nous ſommes libéraux du bien d'autrui. Mais celui qui n'eſt pas même libéral du bien d'autrui, peut-il mériter que Dieu lui confie des biens qui lui ſoient propres ? Quelle ſera ſon avarice dans la diſtribution de ſes propres richeſſes, s'il ſait ſi mal employer celles qui ne ſont pas à lui ? Rien n'étoit, ce ſemble, plus dû aux Juifs, que le Royaume de Dieu, la prédication de l'Evangile, la connoiſſance des véritez du Ciel. Toutefois ils en ont été juſtement privez, à cauſe de leurs infidélitez dans l'obſervance des pratiques de la Loi, & ſur-tout de la charité, qui devoit être l'ame de toutes leurs pratiques. Les Phariſiens comprirent parfaitement que tout ceci les regardoit, comme le remarque ſaint Luc ſur le ℣. 14. *Audiebant omnia hæc Phariſæi, qui erant avari, & deridebant illum.*

℣. 13. NEMO SERVUS POTEST DUOBUS DOMINIS SERVIRE. *Nul*

(*a*) *Vide Brug. Lud. de Dieu, Grot. Vat.*

(*b*) *Clemens*, ep. 2. §. 8. Λέγει γὰρ Κύριος ἐν τῷ εὐαγγελίῳ· εἰ τὸ μικρὸν οὐκ ἐτηρήσατε, τὸ μέγα τίς ὑμῖν δώσει ; λέγω γὰρ ὑμῖν ὅτι πιστὸς ἐν ἐλαχίστῳ, καὶ ἐν πολλῷ πιστὸς ἐστι.

(*c*) *Iren. lib. 2. c. 64.*

(*d*) *Vide S. Paulin. de Gazophylacio. & After. Ameſ. homil. in hunc loc.*

14. *Audiebant autem omnia hæc Pharisæi, qui erant avari: & deridebant illum.*

15. *Et ait illis: Vos estis, qui justificatis vos coram hominibus: Deus autem novit corda vestra: quia quod hominibus altum est, abominatio est ante Deum.*

16. *Lex & Prophetæ, usque ad Joannem: ex eo Regnum Dei evangelizatur, & omnis in illud vim facit.*

14. Les Pharisiens qui étoient avares, lui entendoient dire toutes ces choses, & ils se moquoient de lui.

15. Et il leur dit: Pour vous: vous avez grand soin de paroître justes devant les hommes: mais Dieu connoît *le fond de* vos cœurs; car ce qui est grand aux yeux des hommes, est en abomination devant Dieu.

16. La Loi, & les Prophétes *ont duré* jusqu'à Jean: depuis ce tems-là le Royaume de Dieu est annoncé *aux hommes*, & chacun lui fait violence.

COMMENTAIRE.

serviteur ne peut servir deux Maîtres. Nul ne peut être à Dieu, & au Dieu des richesses. Voyez ce qui a été remarqué sur saint Matthieu, VI. 24.

℣. 14. PHARISÆI, QUI ERANT AVARI. *Les Pharisiens, qui étoient avares, se mocquoient de lui.* Les Pharisiens qui regardoient les richesses temporelles comme de vrais biens, & comme la récompense que Dieu a promise à ceux qui observent ses Loix, (*a*) se railloient de la doctrine de JESUS-CHRIST, qui relevoit la libéralité, l'aumone, & qui avoit témoigné en toute occasion l'estime qu'il faisoit de la pauvreté, dans ses discours; dans sa conduite, dans le choix qu'il avoit fait de ses Apôtres, tous pauvres, & d'une condition qui n'avoit rien de relevé.

℣. 15. VOS ESTIS QUI JUSTIFICATIS VOS. *Vous avez grand soin de paroître justes devant les hommes: mais Dieu connoît le fond de vos cœurs.* Vous savez vous composer aux yeux des hommes, & paroître grands observateurs des Loix de vos peres: (*b*) mais Dieu juge du fond de vos cœurs; (*c*) il les voit remplis d'orgüeil, d'amour propre, d'hypocrisie, d'avarice, de jalousie, de haine, de vengeance. Voilà ce qui corrompt toutes vos bonnes œuvres, & qui les fait considérer comme des abominations aux yeux de Dieu. Si vous étiez aussi religieux, & aussi véritablement pieux, que vous feignez de l'être, vous vous rendriez plus de justice, vous craindriez mes menaces, & vous songeriez à corriger les défauts que je vous reproche.

℣. 16. LEX, ET PROPHETÆ USQUE AD JOANNEM. *La Loi, & les Prophétes ont duré jusqu'à Jean, &c.* On a déja expliqué ces paroles dans le Commentaire sur S. Matthieu. (*d*) JESUS-CHRIST les adresse aux

(*a*) *Levit.* XXVI. 3. 4. 5. *& seq.*
(*b*) Comparez *Luc.* XI. 39. *Matt.* XXIII. 25.
(*c*) *Vide* 1. *Reg.* XVI. 7. *Homo videt ea quæ patent, Deus autem intuetur cor.*
(*d*) *Matt.* XI. 12.

Digitized by Google

17. *Facilius est autem Cœlum, & terram prætérire, quàm de Lege unum apicem cadere.*

18. *Omnis qui dimittit uxorem suam & alteram ducit, mœchatur: & qui dimissam à viro ducit, mœchatur.*

17. Or il est plus aisé que le Ciel & la terre passent, que non pas qu'une seule lettre de la Loi manque d'avoir son effet.

18. Quiconque quitte sa femme, & en prend une autre, commet un adultére: & quiconque épouse celle que son mari a quittée, commet un adultére.

COMMENTAIRE.

Pharisiens, qui se railloient de ses discours. Ce n'est pas d'aujourd'hui que vous vous opposez à la vérité. La Loi, & les Prophétes ont duré jusqu'à Jean-Baptiste. Comment vos peres ont-ils traité les Prophétes? Comment ont-ils foulé aux pieds de la Loi de Dieu? Jean-Baptiste est venu vous annoncer la venuë du Messie; comment l'avez-vous reçû? Que n'avez vous pas dit de lui? Je viens moi-même au nom du Seigneur vous prêcher le Royaume de Dieu; je fais des miracles que nul autre n'a jamais faits; (*a*) & comment en usez-vous envers moi? Vous me persécutez, vous décriez ma personne, & ma Doctrine; vous êtes prêts à exercer contre moi les derniéres violences: *Regnum Dei evangelizatur, & omnis in illud vim facit.*

Mais ne vous y trompez point; ℣. 17. *Il est plus aisé que le Ciel, & la terre passent, que non pas qu'une seule lettre de la Loi manque d'avoir son effet.* Tout ce qui est écrit de moi, s'accomplira. Je remplirai tous les caracteres marquez dans les Prophétes pour la personne du Messie. Dieu exécutera tout ce qu'il a prédit. Aprés vous avoir fait appeller, si vous fermez vos cœurs & vos oreilles, il vous abandonnera, & choisira un autre peuple plus fidéle. Ces menaces ne sont pas moins certaines que ses promesses. Vôtre réprobation, & la vocation d'un peuple étranger ne sont pas moins clairement marquées dans l'Ecriture, que la venuë du Messie, & le choix que Dieu a fait de la race d'Abraham, pour être son peuple.

℣. 18. QUI DIMITTIT UXOREM, &c. *Quiconque quitte sa femme, & en prend une autre, commet un adultére, &c.* Voyez S. Matthieu XIX. 3. & suivans, (*b*) où l'on voit que les Pharisiens s'adressérent à JESUS, pour le tenter, en lui demandant s'il étoit permis de quitter sa femme, ou de faire divorce, pour quelque chose que ce fut. On y voit aussi que ceci arriva, aprés que JESUS eut quitté la Galilée, & qu'il se fut avancé vers la Judée, par le pays de de-là le Jourdain. (*c*)

(*a*) *Joan.* XV. 24.
(*b*) *Vide & Marc.* X. 3. *& seq.*
(*c*) *Matt.* XIX. 1. 2. 3. *Marc.* X. 1. 2.

Digitized by Google

19. *Homo quidam erat dives, qui induebatur purpurâ & byſſo: & epulabatur quotidie ſplendidè.*

19. Il y avoit un homme riche, qui étoit vêtu de pourpre & de lin, & qui ſe traitoit magnifiquement tous les jours.

COMMENTAIRE.

℣. 19. HOMO QUIDAM ERAT DIVES. *Il y avoit un homme riche, qui étoit vêtu de pourpre; & il y avoit auſſi un pauvre appellé Lazare.* On ne ſait pas à l'occaſion de quoi JESUS propoſa cette parabole, ou cette hiſtoire à ſes Diſciples. J'ai dit parabole ou hiſtoire; car les anciens, & les nouveaux Interprétes ne ſont pas d'accord ſur cet article. Saint Irénée, (*a*) ſaint Ambroiſe, (*b*) Tertullien, (*c*) Euthyme, ſaint Grégoire le Grand, (*d*) Luc de Bruges ſur cet endroit, croyent que c'eſt une vraie hiſtoire; parce que le nom de Lazare s'y trouve, & que les circonſtances y ſont plus marquées, que dans une ſimple parabole. Saint Chryſoſtome, (*e*) ſaint Cyrille d'Aléxandrie, (*f*) Théophylacte, (*g*) & la plûpart des nouveaux veulent que ce ſoit une ſimple parabole. Le nom de Lazare eſt, diſent-ils, un nom feint; comme dans les Tragédies, & dans les délibérations des Caſuiſtes, & des Juriſconſultes, où l'on nomme des perſonnages qui n'ont jamais exiſté, pour éviter la confuſion des noms généraux. Quelques autres (*h*) enfin tiennent au milieu, & ſoutiennent que ce n'eſt ni une ſimple parabole, ni une vraie hiſtoire dans toutes ſes circonſtances; mais qu'elle tient de l'une & de l'autre. Je préférerois l'opinion qui croit que c'eſt une parabole. Quelques anciens Manuſcrits Grecs, & Latins (*i*) liſent au commencement du verſet ces mots: *Il leur dit auſſi une autre parabole: Un certain homme, &c.* Je ne vois pas que le nom de Lazare ſoit une preuve aſſez forte, pour faire croire que ce ſoit une vraie hiſtoire.

Le deſſein de toute la parabole eſt fort ſimple. Le Sauveur y veut montrer le danger des richeſſes, les avantages de la pauvreté, l'uſage que les riches doivent faire de leurs biens, s'ils veulent éviter le ſouverain malheur. Elle a beaucoup de rapport à ce qu'il a dit ci-devant aux verſets 9, 10, 11. 12.

Lazare étoit un nom commun chez les Juifs du tems de nôtre Seigneur, comme on le voit par le frere de Marthe, & de Marie. On croit

(*a*) *Ireneus, lib. 4. c. 44.*
(*b*) *Ambroſ. lib. 8. in Luc. n. 13.*
(*c*) *Tertull. lib. de anima, c. 7.*
(*d*) *Greg. Mag. homil. 40. in Evang.*
(*e*) *Chryſoſt. homil. de divite & Lazaro.*
(*f*) *Cyrill. Alex. in Catena Graec. PP.*
(*g*) *Theophyl. hic.*
(*h*) *Maldon. hic. Salmaſ. & Serrar. in J. Cappell. Grot. hic. Juſtin. ſeu alius qu. ad Orthodox. q. 60.*
(*i*) *Cantabr. G. B. L. Steph. Cod. Lat. Veruſt. in Bib. Basil. Vide Bez. & Mill. hic.*

Digitized by Google

20. *Et erat quidam mendicus, nomine Lazarus, qui jacebat ad januam ejus, ulceribus plenus,*

21. *Cupiens saturari de micis, quæ cadebant de mensa divitis, & nemo illi dabat: sed & canes veniebant, & lingebant ulcera ejus.*

20. Il y avoit aussi un pauvre appellé Lazare, tout couvert d'ulcéres, couché à sa porte,

21. Qui eût bien voulu se pouvoir rassasier des miettes qui tomboient de la table du riche; mais personne ne lui en donnoit: & les chiens mêmes venoient lui lécher ses playes.

COMMENTAIRE.

que ce nom est le même que l'Hébreu (*a*) *Eléazar*. Or Eléazar signifie *le secours de Dieu*. Ce qui n'est peut-être pas sans dessein. Ce nom marque que toute la confiance, & tout le secours des pauvres sont dans le Seigneur.

INDUEBATUR PURPURA, ET BYSSO. *Il étoit vêtu de pourpre, & de lin.* Tout le monde sait ce que c'étoit que la pourpre. Celle de Tyr passoit pour la plus belle, & la plus précieuse de toutes. Le byssus étoit, selon la plûpart des Interprétes, un lin extrêmement fin. Mais nous croyons que le vrai byssus étoit une espéce de soye tirée d'un poisson à écaille, nommé *Pinna*. (*b*)

EPULABATUR QUOTIDIE SPLENDIDE. *Il se traitoit magnifiquement tous les jours.* Le Grec: (*c*) *Il se divertissoit tous les jours splendidement*; ou, *il se réjoüissoit magnifiquement*. La plûpart l'entendent des plaisirs de la bonne-chére. Le luxe, la mollesse, la bonne-chére, la dureté pour les pauvres faisoient tout son crime. On ne l'accuse ni de violence, ni de concussion, ni d'avarice, ni d'injustice. (*d*)

℣. 21. CUPIENS SATURARI DE MICIS. *Il auroit bien voulu se rassasier des miettes.* Plusieurs Exemplaires Grecs (*e*) ne lisent pas ces mots: *Et personne ne les lui donnoit.* Ils ne se trouvent pas même dans un grand nombre d'Exemplaires Latins manuscrits. On croit qu'ils ont été ajoûtez du Chapitre XV. 16. où il est parlé de l'enfant prodigue, qui désiroit de se rassasier des écosses des pourceaux: *Et nemo illi dabat.*

CANES LINGEBANT ULCERA EIUS. *Les chiens même venoient lui lêcher ses playes.* Les bêtes mêmes avoient quelque espéce de compassion de ce misérable. Mais le riche plus dur qu'elles, ne faisoit nulle attention à ses maux. Saint Augustin (*f*) compare les médisans à ces chiens qui viennent lêcher les ulcéres du Lazare. Ils se repaissent; ils trouvent leur

(*a*) אלעזר Eleazar.
(*b*) Voyez nôtre Commentaire sur 2. Par. XV. 27. pag. 125. 126.
(*c*) Ἐυφραινόμενος λαμπρῶς.
(*d*) *Chrysost. homil. 1. de divite, & Lazaro.*
(*e*) *Vide Mill. hic. & Erasm.*
(*f*) *Aug. ep. 78. nov. edit.*

plaisir

22. *Factum est autem ut moreretur mendicus, & portaretur ab Angelis in sinum Abrahæ. Mortuus est autem, & dives, & sepultus est in infernum.*

22. Or il arriva que ce pauvre mourut, & fut emporté par les Anges dans le sein d'Abraham. Le riche mourut aussi, & eut l'enfer pour sépulture.

COMMENTAIRE.

plaisir à ramasser ce qu'il y a de plus puant, & de plus dégoûtant dans la vie de ceux qui vivent au milieu d'eux.

℣. 22. UT PORTARETUR AB ANGELIS IN SINUM ABRAHÆ. *Le pauvre mourut, & fut emporté par les Anges dans le sein d'Abraham.* L'ancienne tradition des Juifs (*a*) est que les ames des justes sont conduites par les Anges dans le Paradis. *Le sein d'Abraham*, est le lieu où les ames des Saints & des Patriarches demeuroient, attendant la venuë du Libérateur. C'est-là où JESUS-CHRIST descendit aprés sa mort: *Descendit ad Inferos.* Quelques Savans (*b*) ont crû qu'il étoit ici fait allusion à la coutume ancienne de se placer à table, couchez sur des lits, les pieds en dehors, & la tête à peu prés dans le sein de celui qui étoit couché sur la poitrine de JESUS-CHRIST, étant à table. (*c*)

Les Hébreux concevoient le Paradis comme un lieu de délices, où les bienheureux étoient dans un festin continuel. Abraham, comme Chef de la nation étoit au haut du lit de table, & chacun de ses enfans couché avec lui, & dans son sein; les uns plus, & les autres moins prés. Lazare comme un fils bien-aimé, est placé tout auprés du Pere des Croyans; (*d*) il est couché à table dans son sein. C'est ce que JESUS-CHRIST veut marquer dans un autre endroit, (*e*) lorsqu'il dit qu'il viendra des étrangers de tous les endroits du monde, qui s'asséieront, ou se coucheront à table avec Abraham, Isaac & Jacob. Et les Rabbins (*f*) voulant signifier le bonheur d'un bon Israëlite, disent qu'il repose en l'autre vie dans le sein d'Abraham. On conçoit bien que tout cela est un langage figuré, & qu'on ne doit point entendre ni Abraham en corps, ni un festin sensible, & corporel, ni un espace où les ames se réjoüissent, (*g*) ainsi que les Payens entendoient leurs champs Elisiens. Le Sauveur se proportionne à la portée, & aux préjugez de la multitude, dans ces choses; où l'erreur n'est point à craindre.

(*a*) *Chald. Paraphr. ad Cant.* IV. 12. & *Rabbot paras. ult. Deuteron. apud Grot. & J. Capell. hic.*

(*b*) *Vide Mald. Grot. Camer. J. Capell. Le Clerc, Ligfoot, alii. plures.*

(*c*) *Joan.* XIII. 23. XXI. 20.

(*d*) *Rom.* IV. 17. 18.

(*e*) *Matt.* VIII. 11.

(*f*) *Vide Juchasim fol.* 77. *Col.* 4. & *Talm. Jerosol. apud Ligf. Chron.* & *Hor. Heb.* & *Grot. hic.*

(*g*) *Vide Aug. l.* 4. *de anima ad Vincent. c.* 14. & *ep.* 287. *nov. Edit. ad Dardan.* & 164. *ad Evodium. Vide* & *Nyssen. disput. de anima.*

Digitized by Google

23. *Elevans autem oculos suos, cùm esset in tormentis, vidit Abraham à longè, & Lazarum in sinu ejus.*

24. *Et ipse clamans dixit: Pater Abraham, miserere mei, & mitte Lazarum, ut intingat extremum digiti sui in aquam, ut refrigeret linguam meam, quia crucior in hac flamma.*

23. Et lorsqu'il étoit dans les tourmens, il leva les yeux, & vit de loin Abraham, & Lazare dans son sein;

24. Et s'écriant, il dit ces paroles: Pere Abraham, ayez pitié de moi, & envoyez-moi Lazare, afin qu'il trempe le bout de son doigt dans l'eau pour me rafraîchir la langue, parce que je souffre d'extrêmes tourmens dans cette flamme.

COMMENTAIRE.

MORTUUS EST AUTEM ET DIVES. *Le riche mourut aussi, & eut l'enfer pour sépulture.* Dieu permet que le pauvre meure avant le riche. Il eut compassion de ses peines, & il voulut les abréger. Le riche mourut à son tour, sans que ses grands biens ayent pû le garantir de la mort. Et que devint-il? Il fut enseveli dans l'enfer; son corps descendit dans le tombeau; c'est le dernier honneur qu'il reçut en ce monde; & son ame fut conduite par les Démons dans l'enfer, pour y être éternellement tourmentée.

Il paroît par toute la suite de cette parabole, que les Juifs auxquels JESUS-CHRIST parloit, mettoit le sein d'Abraham, & l'enfer où fut porté le mauvais riche, dans des lieux souterrains & inaccessibles aux mortels; mais tellement séparez l'un de l'autre, qu'on ne pouvoit aller de l'un dans l'autre. Il y avoit un chaos, un abîme entre deux. Les Payens s'étoient forgez une idée assez semblable de la demeure des morts. Le noir Tartare & les Champs Elisiens étoient également sous la terre; (*a*) mais tellement distinguez l'un de l'autre, que les méchans ne pouvoient jamais passer dans le séjour des bienheureux. Les Saducéens parmi les Hébreux, nioient les récompenses, & les supplices après cette vie: (*b*) mais les Esséniens (*c*) étoient sur cet article à peu prés dans les mêmes sentimens que les Poëtes Grecs. Les Pharisiens (*d*) croyoient que les bons & les méchans recevoient la peine ou la récompense de leurs bonnes ou mauvaises actions dans des lieux souterrains.

V. 23. ELEVANS OCULOS, VIDIT ABRAHAM A LONGE. *Il leva les yeux, & vit de loin Abraham, & Lazare dans son sein.* Cette maniére de parler: *Il leva les yeux*, ne signifie pas nécessairement que le mauvais riche ait été dans un lieu fort profond, comparé à celui où étoit Abra-

(*a*) *Virgil. Æneid. VI. Ita Sophocl. Plutar. Diodor. alii apud Grot. hic.*

(*b*) *Joseph. de Bello l. 2. c. 7. p. 782.* Τὰς ψυχὰς τιμωρίας, & τιμὰς ἀναπέμπει.

(*c*) *Joseph. ibidem.*

(*d*) *Joseph. antiq. l. 18. c. 2. p. 617.* Ἀναβιώσεσθαι τοὺς τοῖς ψυχαῖς πίστις οὖσα ἐστιν, & ὑπὸ χθονὸς δικαιοῦσθαι. & τιμὰς ὑπὸ τοῦ τοὺς μὲν ἀγαθοὺς ἐπιδιδόναι, τοῖς δὲ τῆς βίου γέγονε.

25. *Et dixit illi Abraham : Fili, recordare quia recepisti bona in vita tua, & Lazarus similiter mala: nunc autem hic consolatur, tu verò cruciaris.*

25. Mais Abraham lui répondit : Mon fils, souvenez-vous que vous avez reçû vos biens dans vôtre vie, & que Lazare n'y a eu que des maux ; c'est pourquoi il est maintenant dans la consolation, & vous dans les tourmens.

COMMENTAIRE.

ham. Elle marque simplement qu'il jetta les yeux de ce côté-là. C'est un pur Hébraïsme. L'enfer & le sein d'Abraham étoient, pour ainsi dire, sur le même plein-pied : mais il y avoit entre deux un grand chaos.

℣. 24. MITTE LAZARUM, UT INTINGAT EXTREMUM DIGITI SUI, &c. *Envoyez-moi Lazare, afin qu'il trempe le bout de son doigt dans l'eau, pour me rafraîchir la langue.* Le mauvais riche n'ose s'adresser à Lazare, qu'il se souvient d'avoir toûjours méprisé, & négligé durant sa vie ; il est forcé d'employer le crédit d'Abraham, pour demander une goutte d'eau à celui à qui il avoit refusé les mies de sa table. Cette goutte d'eau lui est justement refusée, & il ne peut pas même obtenir cette foible, & presque inutile consolation, au milieu des cruelles ardeurs qui le consument. Ces ardeurs, cette langue du riche, cette eau doivent s'entendre dans un sens figuré. (*a*)

℣. 25. FILI, RECORDARE QUOD RECEPISTI BONA IN VITA TUA. *Mon fils, souvenez-vous que vous avez reçû vos biens dans vôtre vie, & que Lazare n'y a eu que des maux.* Il paroît par plus d'un endroit de l'Ecriture, que les Hébreux croyoient que Dieu avoit destiné à chaque particulier une certaine mesure de biens, & de maux dans ce monde, ou dans l'autre vie : Que ceux qui avoient goûté les plaisirs durant cette vie, seroient privez du bonheur de l'autre ; & qu'au contraire ceux qui n'avoient eu que des maux en ce monde, auroient bonne part à la félicité du Ciel. C'est sur cela que paroissent fondées les promesses de JESUS CHRIST, lorsqu'il dit : (*b*) *Bienheureux les pauvres d'esprit ; parce que le Royaume des Cieux est à eux : Bienheureux ceux qui pleurent ; parce qu'ils seront consolez : Bienheureux ceux qui souffrent la persécution ; parce qu'ils possederont le Royaume des Cieux. Vous serez bienheureux, lorsqu'on vous persécutera, &c. parce que vôtre récompense sera grande dans le Ciel.* Et ailleurs, (*c*) il dit que les hypocrites qui jeûnent, & qui font quelques actions de piété, pour gagner l'estime des hommes, ont déja reçû leur récompense. C'est en ce sens que saint Chrysostome, (*d*) Maldonat,

(*a*) *Vide Aug. l. 21. de Civit. c. 10.*
(*b*) *Matt. v. 3. 4. 5. & seq.*
(*c*) *Matt. VI. 2. 5. 16.*
(*d*) *Chrysost. homil. 4. de Lazaro.*

Digitized by Google

26. Et in his omnibus, inter nos, & vos chaos magnum firmatum est: ut hi, qui volunt hinc transire ad vos, non possint, neque inde huc transmeare.

26. De plus, il y a pour jamais un grand abîme entre nous & vous; de sorte que ceux qui voudroient passer d'ici vers vous ne le peuvent, comme on ne peut passer ici du lieu où vous êtes.

COMMENTAIRE.

& Grotius prennent cet endroit-ci.

D'autres (*a*) croyent qu'il est dit ici que le mauvais riche a reçû sa récompense, ou ses biens (*b*) en cette vie; parce que transporté d'amour, & d'estime pour tout ce que le monde a de plus aimable, & enchanté par les plaisirs des sens, Dieu a permis qu'il jouît de ces choses, qui ne sont biens que dans l'imagination des hommes: au lieu que Lazare vivant dans la pauvreté, & dans la privation de cette fausse félicité; mais dans l'espérance de la véritable, se trouve dans le Paradis, dans la joüissance de ce qui a fait l'objet de son amour; pendant que le mauvais riche est privé de tout ce qu'il a aimé si ardemment. Les biens du Lazare sont éternels; ceux du mauvais riche sont passagers. Le bonheur de l'un, & le malheur de l'autre ont suivi la nature des biens auſquels ils se sont attachez.

Au reste on voit par Philon, (*c*) que les Hébreux non-seulement reconnoissoient l'existance des ames, & leur bonheur ou leur malheur après cette vie; mais aussi que les ames des Saints, & des Patriarches intercédoient auprés de Dieu pour leurs descendans, & leur obtenoient efficacement les secours dont ils avoient besoin.

℣. 26. IN HIS OMNIBUS INTER NOS, ET VOS CHAOS MAGNUM. *Il y a pour jamais un grand abîme entre vous & nous.* Il est inutile de demander que Lazare aille vous donner quelque rafraîchissement. Le lieu où vous êtes est inacceſſible à ceux, qui comme Lazare, sont dans le souverain bonheur; de même que réciproquement du lieu où vous êtes, on ne peut venir dans celui où nous sommes; *Chaos magnum*; ou, selon le Grec, (*d*) un grand creux, ou grande fosse, un grand abîme: Comme si l'enfer, & le paradis étoient séparez par une profondeur & un abîme impénétrables; ou par un fossé plein d'eau; ou par un fleuve qu'on ne peut passer. Tels étoient chez les Poëtes le Cocyte, & l'Achéron, qui sépa-

(*a*) *Aug. lib. 2. quæst. Evang. c. 38. & serm. 121. nov. edit. Chrysost. homil. 1. de Lazaro. Greg. homil 40. in Evang.*

(*b*) *Gr.* Ἀπέλαβες τὰ ἀγαθά σου. *Recepisti tu bona tua.*

(*c*) *Philo de execrationc, p. 937. B.* Διοτέρα δὲ τῆς τῶν ἀρχηγετῶν ἡθῶν ἐπιστήμης, ὅτι καὶ αἱ ψυχαὶ ἀπλανεῖς καὶ γυμνὴν εἰδυῖαι τὴν πρὸς τὸν ἄρχοντα διαφορὰν τὰς ἑαυτῶν οἰκείας ἱκετείας ἐν ἀπλανεῖ εἰδέναι ποιοῦσι. Πέρας δὲ τοῖς παρ' ἑκάστου τὸ ἀπαιτεῖν ἡ ψυχαῖς.

(*d*) Χάσμα μέγα ἐστήριχται. *Hiatus ingens, vorago profundissima.*

Digitized by Google

27. *Et ait : Rogo ergo te, pater, ut mittas eum in domum patris mei.*

28. *Habeo enim quinque fratres ; ut testetur illis, ne & ipsi veniant in hunc locum tormentorum.*

29. *Et ait illi Abraham : Habent Moysen & Prophetas : audiant illos.*

27. Le riche lui dit : Je vous supplie donc, Pere *Abraham*, de l'envoyer dans la maison de mon pere,

28. Où j'ai cinq freres, afin qu'il leur atteste ces choses, & les empêche de venir aussi eux-mêmes dans ce lieu de tourmens

29. Abraham lui répartit : ils ont Moyse & les Prophétes, qu'ils les écoutent.

COMMENTAIRE.

roient le Tartare des Champs Elisiens. Ligfoot (*a*) montre que les Hébreux croyent la gêne, & le paradis si voisins, qu'on voit de l'un dans l'autre. On a déja vû que les Esséniens, au rapport de Joseph, avoient sur l'enfer à peu-prés les mêmes idées, que les Poëtes du Paganisme. On peut consulter aussi Grotius sur cet endroit.

Au reste ce grand abîme n'est pas apparemment un lieu, ni une distance locale, & sensible. Les Peres (*b*) croyent qu'il est symbolique, & qu'il marque simplement l'extrême différence qu'il y a entre la condition des damnez, & celle des bienheureux ; & la condition immuable des uns, & des autres, dans l'état où ils se trouvent placez par la justice de Dieu.

℣. 27. ROGO TE UT MITTAS EUM IN DOMUM PATRIS MEI. *Je vous prie de l'envoyer dans la maison de mon pere*, afin qu'il donne avis à mes freres de l'état où je suis ; de peur qu'ils ne viennent eux-mêmes dans ce lieu de tourmens. Si c'étoit ici une histoire véritable, & non une parabole, on seroit surpris de l'attention d'un damné à empêcher que ses freres ne suivent son exemple, & ne se précipitent avec lui dans l'enfer. Quelques-uns (*c*) ont crû que c'étoit moins par un sentiment de compassion, & de tendresse, que par un motif d'amour propre, que le mauvais riche craignoit que ses freres ne se damnassent ; parce qu'il prévoyoit que leur malheur ne feroit qu'augmenter ses tourmens, puisque c'étoit lui qui par son mauvais exemple, les avoit engagez dans cet état. Mais dans ces sortes de paraboles, on ne doit pas exiger une vérité historique. JESUS-CHRIST vouloit seulement nous apprendre une grande vérité, qui est que l'on ne doit pas attendre à s'instruire de ses devoirs par le retour des morts, ni par des moyens miraculeux ; mais par la révélation des véritez qu'il nous a fait connoître dans ses Ecritures, & dans celles qu'il a confiées à la tradition de son Eglise. Ce sont-là les maîtres que nous devons consulter. (*d*)

(*a*) *Lig. hora Talm. ex M. drasch let.* 30. 2.
(*b*) *Ambros. hic. Aug. lib.* 2. *quæst Evang. c.* 38. *Chrysost. homil. de Lazaro Beda Theophyl. Euthym hic.*
(*c*) *Gregor. homil.* 40. *Beda hic. Brug. alii.*
(*d*) *Vide Mald. hic.*

Digitized by Google

30. *At ille dixit : Non, Pater Abraham : sed si quis ex mortuis ierit ad eos, pœnitentiam agent.*

31. *Ait autem illi : Si Moysen, & Prophetas non audiunt ; neque si quis ex mortuis resurrexerit, credent.*

30. Non, dit-il, Pere Abraham : mais si quelqu'un des morts les va trouver, ils feront pénitence.

31. Abraham lui répondit : S'ils n'écoutent ni Moyse, ni les Prophétes, ils ne croiroient pas non plus, quand quelqu'un des morts ressuscîteroit.

COMMENTAIRE.

℣. 29. HABENT MOYSEN, ET PROPHETAS. *Ils ont Moyse, & les Prophétes ; qu'ils les écoutent.* Dieu a fait pour eux tout ce qu'il a pû faire. S'ils s'égarent, & s'ils se perdent, qu'ils ne s'en prennent qu'à eux-mêmes. Le retour d'un mort à la vie, seroit-il capable de les convertir, si les instructions de Moyse, & des Prophétes, soutenuës de tant de miracles, n'ont pû les toucher ? Ils ont assez de Maîtres ; il ne leur manque que de la bonne volonté. Moyse & les Prophétes marquent tout l'ancien Testament. (*a*) Il est aisé de trouver dans l'ancien Testament, que les méchans reçoivent dans une autre vie la juste peine de leurs crimes. Les preuves de cette vérité se trouvent dans toute l'Histoire, comme dans les Prophétes & les Livres moraux. L'auteur du Livre de Job parle des Géans qui gémissent sous les eaux : (*b*) *Gigantes gemunt sub aquis, & qui habitant cum eis.* L'Hébreu : *Les Réphaïms*, ou les Géans *sont dans la douleur sous les eaux, aussi-bien que les autres habitans* de ces tristes lieux. Salomon (*c*) dit que les sentiers de la femme adultére, *ménent vers les Géans*, c'est-à-dire, vers l'enfer, où sont renfermez les Réphaïms. Et ailleurs ; (*d*) L'insensé qui se livre à une femme débauchée, ignore *que les Géans sont avec elle, & que ceux qui mangent à sa table sont dans le plus profond des enfers.* Isaïe (*e*) parlant au Roi de Babylone, & Ezéchiel (*f*) apostrophant les Rois de Tyr & d'Egypte, les menacent de la mort, & des derniers malheurs, & leur disent d'un ton moqueur, qu'ils descendront en enfer avec les anciens Géans, qu'on les y recevra avec respect, & que tous ceux qui y sont, se léveront par honneur à leur arrivée, & leur feront un honorable cortége. Le Psalmiste (*g*) dit au Seigneur : *Ferez-vous des prodiges en faveur des morts, & les Réphaïms se leveront-ils*, ou ressuscîteront-ils *pour vous loüer ?* Il est superflu de citer les Livres de la Sagesse, de l'Ecclésiastique, des Maccabées, on sait que leurs témoignages sont exprés pour prouver les supplices des méchans dans l'autre vie. Ceux-ci suffisent

(*a*) *Vide Matt.* v. 17. VII. 12. XI. 13. *Joan.* I. 45.
(*b*) *Job.* XXVI. 5.
(*c*) *Proverb.* II. 18.
(*d*) *Prov.* IX. 18.
(*e*) *Isai.* XIV. 9. & XXV. 14.
(*f*) *Ezech.* XXXI. 17. XXXI. 19. &c.
(*g*) *Psalm.* LXXVII. 11.

Digitized by Google

pour ceux qui doutent que dans les Livres écrits avant la captivité, ce dogme se trouve distinctement marqué. Si les justes ne sont pas récompensez dans l'autre vie, & si les méchans n'y sont pas punis, où est la justice de Dieu, où sont ses promesses, & ses menaces?

℣. 31. SI MOYSEN, ET PROPHETAS NON AUDIUNT, NEC SI QUIS EX MORTUIS. *S'ils n'écoutent ni Moyse ni les Prophétes, ils ne croiroient pas non plus, quand quelqu'un des morts ressusciteroit.* On s'imagine que si l'on voyoit un homme ressuscité, qui racontât ce qu'il a vû, & souffert dans l'autre monde, on en seroit bien plus touché, qu'on ne l'est des miracles anciens, dont on nous parle, & des promesses, ou des menaces des Prophétes, de JESUS-CHRIST, ou des Apôtres, qu'on lit dans l'Ecriture. Mais c'est une fausse imagination, une vaine excuse. Les méchans & les incrédules y trouveroient des prétextes, & des exceptions, pour ne les pas croire. (*a*) Ils diroient que ce mort est un phantôme; que sa résurrection est feinte; que ses discours sont des chymères. Lorsque JESUS-CHRIST ressuscita Lazare, frere de Marthe, & de Marie, le miracle étoit évident, connu, public; & toutefois nul des Pharisiens ne se convertit. Ils porterent leur fureur jusqu'à vouloir même faire périr Lazare ressuscité, pour se délivrer d'un témoin, qui déposoit contre leur incrédulité.

Combien d'autres prodiges se sont faits à leurs yeux? Ils les ont attribuez au Prince des ténébres, à un art magique. JESUS-CHRIST lui-même est ressuscité des morts. Ce fait étoit attesté par un trés-grand nombre de témoins irréprochables. Que font les Juifs endurcis? ils disent que ses Disciples ont volé son corps, & ont malicieusement persuadé aux troupes qu'il étoit ressuscité. Tous les jours on exerce publiquement des supplices contre les meurtriers, les voleurs, les assassins; ces crimes en sont-ils pour cela bannis de la république? La corruption du cœur humain est telle, que quand une fois il s'est livré à quelque passion, rien n'est plus capable de le toucher. Si quelque chose eût été capable de persuader, ou de convertir les Juifs, c'étoit la vie, la doctrine, les miracles de JESUS-CHRIST. Ils l'ont vû, ils l'ont écouté, ils l'ont admiré, & ne se sont toutefois pas convertis; au contraire ils l'ont persécuté, calomnié, outragé; ils l'ont enfin fait mourir sur une Croix.

(*a*) *Vide Chrysost. homil. 4. de Lazaro. Euthym. Bedam. Mald. Grot. hic.*

CHAPITRE XVII.

Scandale des petits. Pardonner ſept fois le jour à celui qui ſe repent. Nous ſommes des ſerviteurs inutiles. Dix lépreux guéris par JESUS-CHRIST. *Le dixiéme qui étoit Samaritain, vient lui en rendre graces.* JESUS-CHRIST *viendra comme un éclair. Où ſera le corps, là ſeront les aigles.*

℣. 1. *ET ait ad Diſcipulos ſuos: Impoſſibile eſt ut non veniant ſcandala: væ autem illi per quem veniunt.*

2. *Utilius eſt illi, ſi lapis molaris imponatur circa collum ejus, & projiciatur in mare, quàm ut ſcandalizet unum de puſillis iſtis.*

℣. 1. JESUS dit *un jour* à ſes Diſciples: Il eſt impoſſible qu'il n'arrive des ſcandales: mais malheur à celui par qui ils arrivent.

2. Il vaudroit mieux pour lui qu'on lui mît au coû une meule de moulin, & qu'on le jettât dans la mer, que non pas qu'il fût un ſujet de ſcandale à l'un de ces plus petits.

COMMENTAIRE.

℣. 1. IMPOSSIBILE EST UT NON VENIANT SCANDALA. *Il eſt impoſſible qu'il n'arrive des ſcandales: mais malheur à celui par qui ils arrivent.* Les hommes étant auſſi corrompus qu'ils le ſont, il eſt impoſſible qu'ils ne commettent des actions, ou qu'ils ne proférent des paroles, qui ſont capables d'ébranler les forts, & de renverſer ceux qui ſont foibles dans la vertu, & dans la piété. On appelle *ſcandale* tout ce que l'on met dans le chemin, pour faire tomber une perſonne. Moyſe (*a*) défend de mettre un ſcandale pris en ce ſens, devant un aveugle: *Nec coram cæco pones offendiculum.* JESUS-CHRIST dénonce ici malheur à celui qui eſt un ſujet de chûte à ſes freres. Voyez S. Matt. XVIII. 6. 7.

℣. 2. LAPIS MOLARIS. *Une meule de moulin.* Le Grec: (*b*) *Une meule d'âne*; c'eſt-à-dire, de ces grandes meules, qui étoient tournées par des ânes; au lieu que les meules ordinaires étoient tournées par des eſclaves. D'autres (*c*) croyent que c'eſt la meule de deſſous, ſur laquelle le froment eſt écraſé. Quelques Exemplaires Grecs liſent ſimplement (*d*) comme la Vulgate, une meule de moulin. Voyez ſaint Matthieu en l'endroit cité plus haut.

(*a*) *Levit.* XIX. 14.
(*b*) *Grec.* Μύλος ὀνικὸς.
(*c*) *Vatab.*
(*d*) Λίθος μυλικὸς. *Vide Mill. Var. Lect.*

UNUM

Digitized by Google

3. *Attendite vobis: Si peccaverit in te frater tuus: increpa illum: & si pœnitentiam egerit dimitte illi.*

4. *Et si septies in die peccaverit in te, & septies in die conversus fuerit ad te, dicens: Pœnitet me, dimitte illi.*

5. *Et dixerunt Apostoli Domino: Adauge nobis fidem.*

3. Prenez garde à vous. Si vôtre frere a péché contre vous, reprenez-le: & s'il se repent, pardonnez-lui.

4. Que s'il péche contre vous sept fois le jour, & que sept fois le jour il revienne vous trouver, & vous dise: Je me répens *de ce que j'ai fait*, pardonnez-lui.

5. Et les Apôtres dirent au Seigneur: Augmentez-nous la foi.

COMMENTAIRE.

UNUM DE PUSILLIS ISTIS. *Un de ces petits.* Un de mes Disciples, de ce petit troupeau, de ces Néophytes, encore peu affermis dans la foi, & dans la pratique de la patience.

℣. 3. SI PECCAVERIT IN TE FRATER TUUS. *Si vôtre frere a péché contre vous, reprenez-le.* Aprés avoir donné des regles sur l'attention que nous devons avoir de n'offenser personne, & de ne donner pas occasion de chûte aux foibles par nos paroles, par nos actions, ou même par nos omissions; il nous prescrit ici la maniére dont nous devons agir avec nos freres, s'ils tombent dans quelque faute contre nous. Il veut qu'on les reprenne; mais avec les modifications rapportées dans S. Matthieu: (*a*) Premiérement, en sécret; secondement, en présence de quelques témoins; & enfin devant l'Eglise, ou l'assemblée. *S'il se repent, pardonnez-lui.* S'il rentre en lui-même, ou par son propre mouvement, ou par vôtre avis & vôtre correction charitable; ou enfin par celle de vos amis communs, recevez-le dans vôtre amitié, oubliez tout le passé, traitez-le en ami & en frere, comme auparavant. Quand il lui arriveroit *sept fois par jour*, c'est-à-dire, plusieurs fois, de vous désobliger, s'il se repent, pardonnez lui. Il faut ajoûter ici ce que dit ailleurs JESUS-CHRIST, (*b*) que si par impossible nôtre frere péchoit contre nous septante fois sept fois par jour, il faudroit lui pardonner.

℣. 5. ADAUGE NOBIS FIDEM. *Augmentez-nous la foi.* Ils parlent de la foi des miracles; de cette ferme & solide assurance, qui nous fait demander à Dieu qu'il fasse éclatter sa puissance par des prodiges & des actions surnaturelles. On peut aussi l'entendre de la foi, qui est une vertu Théologale, par laquelle nous croyons fermement ce que Dieu nous a révélé dans ses Ecritures, ou ce qu'il a confié à la tradition de son Eglise. L'une & l'autre de ces deux fois est un pur don de Dieu. Et la foi des mi-

(*a*) *Matt.* XVIII. 15. *& seqq.* Comparez *Levit.* XIX. 18. 19. *Eccli.* XIX. 15. 16. 17.

(*b*) *Matt.* XVIII. 21. 22.

Digitized by Google

6. *Dixit autem Dominus: Si habueritis fidem sicut granum sinapis, dicetis huic arbori moro: Eradicare & transplantare in mare: & obediet vobis.*

6. Le Seigneur leur dit: Si vous avez une foi semblable au grain de sénevé, vous direz à ce meurier: Déracine-toi, & te va planter au milieu de la mer; & il vous obéïra.

7. *Quis autem vestrûm habens servum arantem aut pascentem, qui regressa de agro dicat illi: Statim transi, recumbe.*

7 Qui est celui d'entre vous qui ayant un serviteur occupé à labourer, ou à paître ses troupeaux, lui dise aussi-tôt qu'il est revenu des champs: Allez vous mettre à table?

COMMENTAIRE.

racles dont les Apôtres demandent ici l'accroissement, & celle des articles de nôtre créance, dont parle saint Augustin, en ces termes: *Utrumque* (*credere, & velle*) *ipsius est*, dit saint Augustin, (*a*) *quia ipse præparat voluntatem; & utrumque nostrum, quia non fit nisi volentibus nobis.* La suite demande qu'on l'explique plûtôt de la foi des miracles: ℣. 6. *Si vous avez de la foi comme un grain de sénevé, vous direz à ce meurier: (b) Déracine-toi, & va te planter au milieu de la mer; & il vous obéïra.*

℣. 7. QUIS VESTRUM HABENS SERVUM ARANTEM, AUT PASCENTEM, (c) QUI REGRESSO, &c. *Qui est celui d'entre vous, qui ayant un serviteur occupé à labourer, ou à paître les troupeaux, lui dise aussi-tôt qu'il est revenu des champs: Allez vous mettre à table, &c.* Il paroît que le dessein, & la conclusion de cette parabole, est de montrer que dans la rigueur, nous sommes des serviteurs inutiles à l'égard de Dieu. Ce souverain Maître a droit d'exiger de nous toute sorte de services, & de nous appliquer à quelle sorte d'emplois, & de fonctions il juge à propos, sans que nous puissions nous plaindre, ni de la peine, ni de la bassesse, ni de la durée de nôtre travail. Nous sommes à lui; il est maître de nos personnes, de nôtre tems, de nos talens. Nous tenons de lui tout ce que nous avons; il est en droit de nous en demander l'emploi; & malheur à nous, si nous en faisons un usage contraire à ses desseins. Mais il est tellement nôtre Maître, qu'il nous laisse nôtre liberté en son entier. S'il produit dans nous de saints désirs; s'il y opère des actions saintes, & méritoires; s'il y met des qualitez heureuses, & des dons surnaturels, il nous tient compte du bon emploi que nous en avons fait; il couronne en nous ses dons, en couronnant ses mérites. (*d*) Voilà un sens qui pa-

(*a*) *Aug. lib. 1. Retract. c. 23.*

(*b*) *Gr.* Τῇ συκαμίνῳ ταύτῃ. A ce meurier. Car *sycaminus* ne signifie pas un sycomore, comme l'ont crû quelques-uns. *Vide Grot. Bez.*

(*c*) *S. Ambr. S. August.* le Syr. & le Persan ajoûtent: A paître *les brebis.* Quelques anciens Manuscrits Latins ajoûtent, *boves*, des bœufs. Voyez les variétez de Leçon de M. Mill.

(*d*) *Aug. lib. 9. Confess. cap. 13. & serm. 131. nov. edit. c. 3.*

Digitized by Google

8. *Et non dicat ei : Para quod cœnem, & præcinge te, & ministra mihi donec manducem & bibam ; post hæc tu manducabis, & bibes ?*

9. *Numquid gratiam habet servo illi quia fecit quæ ei imperaverat ?*

8. Ne lui dit-il pas *au contraire* : Préparez-moi à souper, ceignez-vous, & me servez jusqu'à ce que j'aye mangé, & que j'aye bû ; & aprés cela vous mangerez, & vous boirez ?

9. Et quand ce serviteur aura fait tout ce qu'il lui aura ordonné, lui en aura-t'il de l'obligation ?

COMMENTAIRE.

roît fort simple, & fort littéral, (*a*) & qui est assez suivi par les Anciens.

Mais on demande quel rapport a cela avec ce qui précéde : plusieurs ont crû qu'on ne devoit point se mettre en peine de chercher des liaisons entre les diverses paraboles, ou instructions, que les Evangélistes nous rapportent : Que ces sacrez Ecrivains ne se sont pas astreints à suivre un ordre méthodique & chronologique ; qu'ils se sont livrez à l'impression de l'Esprit saint, & ont souvent rapporté au même endroit, des discours que le Sauveur avoit dits en d'autres tems, y étant engagez par la conformité de la matiére. D'autres (*b*) ont crû que Jesus-Christ ayant parlé de la foi dans les versets précédens, prémunit ici ses Disciples contre la vanité & l'orgueil, en recommandant l'humilité. Maldonat conjecture que le Sauveur dit cette parabole, lorsque ses Apôtres étant en dispute sur la primauté, il leur proposa l'humilité d'un enfant, & leur dit que s'ils ne devenoient aussi simples & aussi humbles que des enfans, ils ne pouvoient être ses Disciples. Il put en même-tems leur dire ce qui est ici, qu'aprés avoir fait tout ce que Dieu leur commandoit, ils n'étoient que des serviteurs inutiles. D'autres (*c*) veulent que Jesus-Christ continuë ici à instruire ses Apôtres sur ce qu'ils lui avoient demandé qu'il augmentât leur foi. Il leur dit que pour obtenir le don de faire toute sorte de miracles, il ne suffisoit pas d'avoir une foi commune, ni de faire les œuvres ordinaires, qui nous sont commandées ; qu'il faut en faire de surérogation ; qu'il faut pratiquer l'aumône, & le jeûne, comme il le dit ailleurs : (*d*) *Hoc genus non ejicitur, nisi per orationem & jejunium.*

Il paroît en effet, en examinant de prés la parabole que Jesus-Christ demande ici quelque chose de surérogation. Il dit que le Maître n'a nulle

(*a*) *Vide* Origen. *homil.* 12. *in Josue* Cyprian. *lib.* 5. *ep.* 6. *& lib.* 3. *ad Quir. c.* 51. Chrysost. *serm de pœnitentia.* Hieron. *ep. ad Ctesiphont. contra Pelagianos.* Theophyl. Beda Lyr. *hic.*

(*b*) *Aug. lib.* 2. *quæst. Evang. qu.* 39. Theophyl. Euthym.

(*c*) Hamm. & Cleric. *hic.*

(*d*) Matt. XVII. 20.

Digitized by Google

10. *Non puto. Sic & vos, cùm feceritis omnia quæ præcepta sunt vobis, dicite: Servi inutiles sumus: quod debuimus facere, fecimus.*

10. Je ne le pense pas. Dites donc aussi, lorsque vous aurez accompli tout ce qui vous est commandé : Nous sommes des serviteurs inutiles ; nous avons fait ce que nous étions obligez de faire.

COMMENTAIRE.

obligation particuliére à son serviteur, lorsqu'il a fait ce qui lui a été commandé ; de même qu'ailleurs (*a*) il enseigne que si nous n'aimons que ceux qui nous aiment, & si nous ne faisons du bien qu'à ceux qui nous en font, on ne nous en a aucune obligation ; voulant dire qu'il faut aimer même nos ennemis, & faire du bien à ceux qui nous font du mal. Ainsi dans cet endroit, lorsqu'il nous propose l'exemple d'un serviteur, qui ne fait que ce qu'on lui dit de faire, & qu'il en conclut qu'on ne lui en sait pas de gré, il insinuë que ce serviteur auroit pû mériter qu'on lui eût obligation, en faisant quelque chose de plus ; comme ceux dont il a parlé ci-devant, (*b*) qui attendant leur Maître, qui devoit revenir de la nôce, demeuroient debout, ayant les reins ceints, & tenant en main des lampes allumées, pour lui ouvrir & le recevoir, aussi-tôt qu'il frapperoit à la porte. Leur Maître fut si satisfait de leur vigilance, de leur attention, & de leur zéle, qu'il les fit mettre à table, & voulut les servir lui-même.

L'opposition entre ces deux paraboles, est sensible. Dans l'une, le serviteur ne fait que ce qu'on lui dit de faire ; dans l'autre, ils font beaucoup plus qu'on n'exige d'eux : De-là vient la difference de conduite que le Maître tient à leur égard. Saint Paul (*c*) nous fournit dans sa personne un autre exemple encore plus sensible : Si je prêche l'Evangile, dit-il, je n'ai pas lieu de m'en glorifier, & de prétendre qu'on m'en sache gré : car j'y suis obligé ; & malheur à moi, si je ne le fais pas : *Mais si je le fais volontiers*, avec zéle, avec promtitude, *je puis m'en promettre une juste récompense*. Je pense que c'est le vrai sens de la parabole, & que le Sauveur insinuë ici à ses Disciples qu'il les destine à un genre de vie plus parfait que le commun, & qu'il attend d'eux qu'ils soutiendront l'honneur de leur vocation, & le don des miracles qu'il leur accorde, par une conduite digne de lui & de l'Evangile. C'est une réponse assez naturelle à la demande qu'ils lui avoient faite de leur augmenter la foi : *Adauge nobis fidem*. Je veux bien vous l'augmenter : mais souvenez-vous de l'élévation de vôtre état, & de l'excellence de vôtre vocation. N'imitez pas les serviteurs négligens, qui ne servent qu'à regret ; qui mettent tout

(*a*) *Luc.* VI. 32. 33.
(*b*) *Luc.* XII. 37.
(*c*) 1. *Cor.* IX. 16.

Digitized by Google

11. *Et factum est, dum iret in Jerusalem, transibat per mediam Samariam, & Galilæam.*

12. *Et cùm ingrederetur quoddam castellum, occurrerunt ei decem viri leprosi, qui steterunt à longè :*

11. Un jour comme il alloit à Jerusalem, & passoit par le milieu de la Samarie, & de la Galilée,

12. Etant prêt d'entrer dans un village, dix lépreux vinrent au-devant de lui, qui se tenant éloignez,

COMMENTAIRE.

leur mérite à ne pas désobéir à leur Maître. C'est-là le caractere des Juifs. Celui des Chrétiens est d'obéir avec zéle, & de porter même leur ardeur jusqu'à pratiquer les conseils, & la perfection Evangélique.

℣. 10. SERVI INUTILES SUMUS. (*a*) *Nous sommes des serviteurs inutiles.* L'épithéte d'*inutile*, jointe au nom de serviteur, marque un serviteur, dont son Maître ne tire pas le service qu'il a droit d'en attendre. Ainsi dans saint Matthieu, (*b*) *le serviteur inutile*, qui n'avoit pas fait valoir le talent qui lui avoit été confié, est jetté dans les ténébres extérieures. Ici le mot d'*inutile* est pris dans un sens un peu moins odieux : mais c'est toûjours un serviteur, qui ne témoigne pas assez de zéle, ni d'ardeur pour le service de son Maître, & qui ne s'empresse pas pour lui faire plaisir. A l'égard de Dieu, quoique nous soyons toûjours des serviteurs fort inutiles, soit que nous demeurions dans la simple pratique des Commandemens, soit que nous nous élevions jusqu'à la pratique des conseils évangéliques ; puisqu'enfin il n'a que faire de nos biens, (*c*) & que sans le secours de sa grace, nous ne pourrions ni entreprendre, ni continuer, ni perséverer à faire le bien ; toutefois il veut bien nous tenir compte de nos petits services, & couronner ses dons, en couronnant nos mérites.

℣. 11. DUM IRET IN JERUSALEM. *Un jour comme il alloit à Jérusalem, & passoit par le milieu de la Samarie & de la Galilée.* JESUS alloit de Galilée à Jérusalem pour la Fête de la Dédicace, qui se célébroit en hyver. (*d*) Pour s'y rendre, il falloit passer *par le milieu de la Samarie, & de la Galilée.* C'est-à-dire, qu'il partit apparemment de Capharnaüm, traversa ce qu'il y avoit de villages de Galilée, jusqu'à la Samarie ; puis le petit pays de Samarie, prêchant & instruisant par tout, & guérissant les malades à son ordinaire.

℣. 12. CUM INGREDERETUR QUODDAM CASTELLUM, &c. *Etant*

(*a*) Ὅτι δοῦλοι ἀχρεῖοί ἐσμεν.
(*b*) *Matt.* XXV. 30. Τὸν ἀχρεῖον δοῦλον ἐκβάλετε εἰς τὸ σκότος τὸ ἐξώτερον.
(*c*) *Psal.* XV. 2.
(*d*) *Joan.* X. 22.

Digitized by Google

13. *Et levaverunt vocem, dicentes, Jesu præceptor, miserere nostri.*
14. *Quos ut vidit, dixit: Ite, ostendite vos Sacerdotibus. Et factum est, dum irent, mundati sunt.*

13. Eleverent leur voix, & lui dirent: JESUS *nôtre* Maître, ayez pitié de nous.
14. Lorsqu'il les eut apperçûs, il leur dit: Allez vous montrer aux Prêtres. Et comme ils y alloient, ils furent guéris.

COMMENTAIRE.

prêt d'entrer dans un village, dix lépreux vinrent au-devant de lui. Les lépreux n'osant demeurer dans les villes, ni dans les villages, se connoient ordinairement plusieurs ensemble dans quelques demeures séparées à la campagne, & au voisinage des villes. (*a*) Ils vinrent se présenter à JESUS-CHRIST, *lorsqu'il entroit*, *cùm ingrederetur*: c'est-à-dire, comme il étoit sur le point d'entrer dans un certain bourg; apparemment au voisinage du pays de Samarie, puisqu'un de ces dix lépreux étoit Samaritain. (*b*) Ils vinrent pour lui demander la santé, attirez par le bruit de ses miracles.

℣. 13. STETERUNT A LONGE. *Se tenant éloignez, ils lui dirent: JESUS nôtre Maître, ayez pitié de nous.* Ils se tiennent éloignez, parce que les lépreux n'osoient approcher des personnes saines, de peur de les souiller. (*c*) *Ils élevent la voix*, pour se faire entendre de loin. Ils crient tous ensemble, pour faire une douce violence à la bonté du Sauveur. Ils appellent JESUS, *Maître*, ou *Rabbi*; parce qu'ils le considéroient comme un grand Docteur, comme un Prophète puissant en œuvres, & en paroles. Le mot Grec (*d*) peut aussi signifier un Seigneur, un Maître qui commande.

℣. 14. ITE, OSTENDITE VOS SACERDOTIBUS. *Allez vous montrer aux Prêtres*, JESUS en use ordinairement de même, lorsqu'il guérit quelques lépreux. (*e*) Il les renvoye aux Prêtres; premiérement pour convaincre ces Prêtres de la vérité des guérisons qu'il opéroit, & les obliger par-là à rendre gloire à Dieu, & à le reconnoître pour vrai Messie: Secondement, afin que les lépreux pûssent joüir du fruit de leur guérison, en rentrant dans le commerce de la vie civile avec les autres hommes, après que les Prêtres les auroient déclarez guéris, & auroient satisfait à tout ce que la Loi demandoit d'eux: (*f*) Car il y avoit encore bien des cérémonies, avant que d'être déclarez entiérement purs.

DUM IRENT, MUNDATI SUNT. *Comme ils y alloient, ils furent gué-*

(*a*) *Levit.* XIII. 46. *Num.* V. 2. 4. *Reg.* VII. 3. 8.
(*b*) *Infra* ℣. 16.
(*c*) *Vide Levit.* XIII. 46.
(*d*) Ἐπιστάτα ἐλέησον ἡμᾶς.
(*e*) *Matt.* VIII. 3. 4. *Luc.* V. 13.
(*f*) *Levit.* XIV.

Digitized by Google

15. *Unus autem ex illis, ut vidit quia mundatus est, regressus est, cum magna voce magnificans Deum,*

16. *Et cecidit in faciem ante pedes ejus, gratias agens: & hic erat Samaritanus.*

17. *Respondens autem Jesus, dixit: Nonne decem mundati sunt? & novem ubi sunt?*

18. *Non est inventus qui rediret, & daret gloriam Deo, nisi hic alienigena.*

15. L'un d'eux voyant qu'il avoit été guéri, retourna sur ses pas, en glorifiant Dieu à haute voix;

16. Et vint se jetter aux pieds de JESUS, le visage contre terre, en lui rendant graces: & celui-là étoit Samaritain.

17. Alors JESUS dit: Tous les dix n'ont-ils pas été guéris? Où sont donc les neuf autres?

18. Il ne s'en est point trouvé qui soit revenu, & qui ait rendu gloire à Dieu; sinon ces étranger.

COMMENTAIRE.

vis. Ils crûrent à la parole de JESUS; ils se mirent en chemin; & leur foi leur procura la guérison. (*a*) Le Sauveur les guérit sans les toucher, sans leur parler, par sa seule volonté, par sa seule puissance. Une guérison si miraculeuse, si soudaine, prouvoit assez l'inutilité des cérémonies de la Loi, comme le vit bien ce Samaritain, qui revint à JESUS-CHRIST. (*b*).

℣. 15. UNUS EX ILLIS VIDENS, &c. *L'un d'eux voyant qu'il étoit guéri, retourna sur ces pas*, pour venir rendre graces à son bienfacteur. Cet homme étoit Samaritain, comme il est dit ci-aprés. Il ne croyoit pas que le Temple de Jérusalem fût le seul lieu, où le Seigneur vouloit être adoré. Il soutenoit que c'étoit à Garizim, prés de Sichem, dans la Samarie. Toutefois aussi-tôt que JESUS-CHRIST lui eut ordonné d'aller à Jérusalem se montrer aux Prêtres, il y va sans hésiter. Mais s'étant trouvé guéri, avant que d'y être arrivé, il jugea que JESUS-CHRIST étoit au-dessus de tous les Prêtres, & qu'il étoit plus juste de venir à lui, que ni à Garizim, ni à Jérusalem. S'il eût été à Jérusalem, le témoignage des Prêtres de cette ville ne lui auroit servi de rien, pour rentrer dans la société des autres hommes dans sa patrie; c'auroit été au contraire un obstacle à sa réception. Il agit donc fort prudemment, de revenir à son Médecin. Il sembloit par-là le reconnoître pour Maître de la Loi, & pour vrai Messie. Il figuroit le peuple Gentil, qui vient à JESUS-CHRIST, au lieu d'aller à Jérusalem. D'ailleurs sa guérison étoit notoire; il n'avoit que faire du témoignage des Prêtres, pour l'attester. Cette formalité ne paroissoit nécessaire, que quand il y avoit du doute. Or ici il n'y en avoit aucun.

℣. 18. NON EST INVENTUS QUI REDIRET. *Il ne s'en est point trou-*

(*a*) *Mald. Grot. Brug.*

(*b*) *Vide Tertull. lib. 4. c. 35. contra Marcion.*

19. *Et ait illi : Surge, vade: quia fides tua te salvum fecit.*

20. *Interrogatus autem à Pharisæis : Quando venit Regnum Dei ? respondens eis, dixit : Non venit Regnum Dei cum observatione :*

19. Et il lui dit : Levez-vous, & allez : vôtre foi vous a sauvé.

20. Les Pharisiens lui demandoient un jour, quand viendroit le Royaume de Dieu ? & il leur répondit : Le Royaume de Dieu ne viendra point d'une maniére qui le fasse remarquer :

COMMENTAIRE.

vé, qui soit revenu, & qui ait rendu graces à Dieu, que cet étranger. Les neuf autres lépreux ne témoignerent pas leur reconnoissance au Sauveur, soit par un fond d'ingratitude, comme il semble le leur reprocher ici ; soit par un faux attachement à leur Religion, voulant avant toutes choses se faire déclarer guéris, ou enfin par un trop grand amour de leur santé. Ce trop grand empressement n'étoit pas loüable. Ils devoient commencer par rendre graces à leur bienfacteur. C'étoit-là leur premier devoir. Ensuite ils pouvoient aller se présenter aux Prêtres ; & enfin offrir à Dieu les sacrifices qu'il ordonnoit dans sa Loi. Voilà l'ordre naturel qu'ils devoient observer.

℣. 19. SURGE, ET VADE. *Levez-vous, & allez ; vôtre foi vous a sauvé ;* elle vous a procuré la guérison. Il y a toute apparence que JESUS-CHRIST le renvoya dans sa maison, sans l'obliger à aller à Jérusalem. Il se contenta de la foi de cet homme, qu'il le reconnût pour le Messie, & qu'il rendît gloire à Dieu. Aprés cela, le voyage de Jérusalem ne lui étoit nullement nécessaire. (a)

℣. 20. INTERROGATUS A PHARISÆIS, QUANDO VENIT REGNUM DEI. *Les Pharisiens lui demandoient, quand viendroit le Royaume de Dieu.* Les Pharisiens, & les autres Juifs attendoient avec empressement le Royaume de Dieu, ou la venuë du Messie ; car ces deux expressions sont synonimes. Ils savoient que les tems marquez étoient venus, & que JESUS étoit regardé par plusieurs comme le vrai Messie. Mais les préjugez dont les autres étoient remplis, formoient un obstacle à cette créance. Ils attendoient un Messie puissant selon le monde, un Conquérant, un Monarque, un vengeur des injures d'Israël, qui devoit les mettre dans une parfaite liberté, & les combler de toutes sortes de biens, & de prospéritez temporelles. Ils ne voyoient dans JESUS-CHRIST rien qui répondît à ces magnifiques espérances. Ils lui demandent donc avec

(a) *Tertull. lib. 4. c. 35. contra Marcion. Memorem divinæ gratiæ Samaritem miratus, non mandat offerre munus ex lege ; quia jam sacrificium laudis gloriam Domino reddens. ... Intelligebat unam sibi Deo oblationem, gratiarum scilicet actionem apud verum templum, & verum Pontificem ejus Christum facere debere.*

quelque

Digitized by Google

21. *Neque dicent : Ecce hîc, aut ecce illic. Ecce enim Regnum Dei intra vos est.*

21. Et on ne dira point : Il eſt ici, ou il eſt là. Car le Royaume de Dieu eſt au-dedans de vous.

COMMENTAIRE.

quelque eſpéce d'inſulte, (*a*) quand viendroit le Royaume de Dieu, dont il parloit ſi ſouvent, & dont il annonçoit la venuë par ſes Diſciples. Quand verrons-nous Iſraël affranchi du joug des nations, le trône de David relevé, les reſtes d'Iſraël réünis dans leur pays, comme ſous les regnes heureux de David & de Salomon ? On conjecture que les Phariſiens firent cette queſtion à JESUS, comme il étoit dans le Temple, à la Fête de la Dédicace. (*b*)

NON VENIT REGNUM DEI CUM OBSERVATIONE. *Le Royaume de Dieu ne viendra point d'une maniére qui le faſſe remarquer.* Le Royaume de Dieu ſe prend en pluſieurs ſens divers, comme on l'a montré ailleurs. (*c*) Ici il eſt mis pour l'établiſſement de l'Egliſe Chrétienne, & pour la vengeance que JESUS-CHRIST doit exercer contre les Juifs incrédules. Ce n'étoit pas là le ſens que les Phariſiens avoient dans l'eſprit : Mais enfin le Sauveur parloit ſuivant la vérité ; & il leur parloit d'une maniére aſſez claire, s'ils l'avoient voulu entendre. Le Royaume de Dieu, la manifeſtation du Meſſie, la vengeance qu'il viendra exercer contre ſes ennemis, avant qu'il établiſſe ſa domination dans le monde ; tout cela ne ſe fera pas d'une maniére éclatante, ſenſible, manifeſte. (*d*) Cela s'executera, ſans que l'on s'en apperçoive. La plûpart du monde regarderont comme un évenement purement caſuel, & comme une ſuite de l'enchaînement des cauſes ſecondes, ce qui ſera un effet de la toute-puiſſance du Seigneur, & l'accompliſſement de ſes grands deſſeins.

Vous ne verrez pas le Meſſie en perſonne à la tête des armées, jetter la frayeur dans l'eſprit de ſes ennemis, les tailler en piéces, les exterminer. Vous ne ſerez pas avertis de ſa venuë par des Ambaſſadeurs, par des Anges envoyez du Ciel, par des prodiges qui convainquent tout le monde. Veſpaſien & Tite, à la tête des armées Romaines, détruiront non les étrangers qui vous oppriment, comme vous vous l'imaginez ; ils tourneront leurs armes contre vous-mêmes, ils déſoleront vôtre pays, ils détruiront Jéruſalem, ils renverſeront vôtre Temple. C'eſt tout le contraire de ce que vous attendez. Ainſi il n'eſt nullement étrange que vous ne le reconnoiſſiez pas à ces traits. Quand les Juifs infidéles & révoltez ſeront ex-

(*a*) *Mald. Brug. Ita Cyrill. apud D. Thom. Theophyl. Euthym.*
(*b*) *Toinard. Harm. p. 78. Vide Joan. x. 22. 23.*
(*c*) *Matt. III. 2.*
(*d*) *Vide Grot. Brug. alios.*

Digitized by Google

terminez, alors je regnerai sur toutes les nations ; mon Evangile sera prêché dans tous les pays du monde.

℣. 21. NEQUE DICENT : ECCE HIC, AUT ECCE ILLIC. *On ne dira pas : Il est ici, ou il est là.* Quand un Prince est dans ses Etats, & qu'il a établi sa domination dans un pays, on n'est point en peine de savoir où il est. On sait quelle est sa Capitale, où est son Palais, où il tient sa Cour. Il est toûjours accompagné d'un grand nombre de personnes, qui lui sont attachées par les services qu'elles lui rendent, ou par les graces qu'elles en espérent. Dans le Royaume du Messie, ce ne sera pas la même chose ; on ne le verra ni dans une Capitale, ni dans un Palais, ni à la tête des armées. JESUS-CHRIST pendant sa vie a vêcu pendant plusieurs années d'une maniére obscure & inconnuë. Depuis sa prédication ceux qui ont eu l'avantage de le connoître pour ce qu'il étoit, ont pû dire : Il est ici, ou il est là. Mais depuis son Ascension, où commence principalement son regne, il ne parut plus sur la terre, & on ne put plus dire où il étoit, ni en quel endroit du monde il tenoit sa Cour. Il regna sur toute la terre, & dans tous les endroits du monde.

REGNUM DEI INTRA VOS EST. *Le Royaume de Dieu est au dedans de vous.* Son regne est tout spirituel ; (*a*) il est tout dans le cœur, & dans l'intérieur. Il désabuse les Pharisiens de l'idée qu'ils avoient conçûë d'un regne temporel du Messie. D'autres (*b*) l'expliquent autrement ; C'est en vain que vous attendez un Royaume temporel du Messie, & que vous espérez qu'on viendra vous annoncer sa venuë, comme on annonce celle d'un Conquérant qui arrive dans un pays ; le Royaume promis par les Prophétes, est au milieu de vous. Le Messie est venu ; son regne est commencé. Les miracles qu'il opére, en sont des preuves manifestes ; & si vous ne le reconnoissez point aux traits que vous remarquez dans ma personne, vous ne devez point vous flatter d'en voir un autre. Celui que vous attendez est au milieu de vous ; il vous parle, & vous ne le connoissez point : (*c*) *Medius vestrûm stetit quem vos nescitis.* La lumiére luit au milieu des ténébres : mais les ténébres ne l'ont point connuë : (*d*) *Lux in tenebris lucet, & tenebræ eam non comprehenderunt.*

D'autres (*e*) l'entendent ainsi : Le Royaume de Dieu est entre vos mains, en vôtre puissance, vous pouvez le recevoir si vous le jugez à propos. N'allez pas vous excuser sur la distance des lieux, sur les difficultez de le connoître ; sur l'obscurité dont il est enveloppé. Son regne est au milieu de vous. Cette explication devient fort probable, lorsqu'on la com-

(*a*) *Beda. Theophyl. Brug. Vatab.*
(*b*) *Euthym. hic. Beda. Grot. Piscat. Camer. alii.*
(*c*) *Joan.* 1. 26.
(*d*) *Joan.* 1. 5.
(*e*) *Cyrill. apud D. Thom. Theophyl. Mald.*

Digitized by Google

22. *Et ait ad Discipulos suos : Venient dies quando desideretis videre unum diem Filii Hominis, & non videbitis.*

22. Aprés cela il dit à ses Disciples : Il viendra un tems que vous désirerez de voir un des jours du Fils de l'Homme, & vous ne le verrez point.

COMMENTAIRE.

pare à ce passage du Deutéronome : (a) *Le commandement que je vous donne aujourd'hui, n'est ni au-dessus de vous, ni bien loin de vous, ni dans le Ciel, ni au-delà des mers ; mais il est au-dedans de vous, & auprés de vous, dans vôtre cœur & dans vôtre bouche, pour l'executer, si vous le voulez.* Et saint Paul aux Romains : (b) *Ne dites point : Qui montera au Ciel, ou qui descendra dans l'abîme pour y trouver* JESUS-CHRIST ? *La parole de la foi que nous vous prêchons, est au-dedans de vôtre cœur, elle est dans vôtre bouche.*

℣. 22. VENIENT DIES QUANDO DESIDERETIS VIDERE UNUM DIEM FILII HOMINIS. *Il viendra un tems où vous désirerez de voir un des jours du Fils de l'Homme, & vous ne le verrez point.* Aprés avoir répondu aux Pharisiens, il adresse son discours à ses Disciples, & à tous ceux qui l'écoutoient. Il continuë à nous dire que les marques & les présages de l'établissement du Royaume du Messie, ne sont point des choses qui doivent être distinguées & apperçûës de tout le monde. Qu'il viendra lorsqu'on y pensera le moins. Il leur insinuë dans ce verset, qu'il retirera d'eux sa présence corporelle, & qu'ils seront exposez à la persécution, à l'affliction, & qu'alors ils désireront un des jours du Fils de l'Homme, sans pouvoir l'obtenir : c'est-à-dire, qu'ils souhaiteront ardemment de le voir, de l'entretenir, de le consulter, mais qu'ils ne pourront joüir de ce bonheur ; (c) qu'ainsi ils profitassent du tems qu'il étoit avec eux, & qu'il n'y demeureroit pas toûjours.

Grotius l'entend autrement, comme si JESUS-CHRIST continuoit à parler aux Pharisiens : Le Royaume de Dieu, la prédication de l'Evangile est au milieu de vous ; elle y demeurera jusqu'à quarante ans aprés ma mort. Mais aprés ce terme, viendra le tems de la vengeance ; la porte de l'Evangile sera ouverte aux Gentils, les Prédicateurs de l'Evangile sortiront du milieu de vous, & vous aurez lieu de regretter les jours que vous avez laissé si inutilement passer. Cette explication ne seroit pas mauvaise, si l'Evangéliste ne nous avertissoit expressément au ℣. 22. que ces paroles s'adressent à ses Disciples : *Dixit ad Discipulos suos : Venient dies quando desideretis, &c.*

(a) *Deut.* XXX. 11. 12.
(b) *Rom.* X. 8. 9.
(c) *Cyrill. apud D. Thom. Theophyl. Euthym. Brug. Bez. Mald.*

Digitized by Google

23. *Et dicent vobis : Ecce hîc, & ecce illic. Nolite ire, neque sectemini.*

24. *Nam sicut fulgur coruscans de sub Cœlo, in ea quæ sub Cœlo sunt, fulget : ita erit Filius Hominis in die sua.*

25. *Primùm autem oportet illum multa pati : & reprobari à generatione hac.*

26. *Et sicut factum est in diebus Noë, ita erit, & in diebus Filii Hominis.*

23. Et ils vous diront: Il est ici, il est là. Mais n'y allez point, & ne les suivez point.

24. Car comme un éclair brille, & se fait voir depuis un côté du Ciel, jusqu'à l'autre, ainsi paroîtra le Fils de l'Homme en son jour.

25. Mais il faut auparavant qu'il souffre beaucoup, & soit rejetté par ce peuple.

26. Et ce qui est arrivé au tems de Noé, arrivera encore au tems du Fils de l'Homme.

COMMENTAIRE.

℣. 23. DICENT VOBIS: ECCE HIC, ET ECCE ILLIC. *Ils vous diront : Il est ici, il est là, mais n'y allez point.* Il s'élévera aprés ma mort, & ma résurrection de faux Christs, & de faux Prophétes, qui vous diront: Il est ici, ou il est là; mais n'en croyez rien. On a vérifié tout cela par l'histoire, dans le Commentaire sur saint Matthieu. (*a*) Le Sauveur peu de jours avant sa mort, répéta à ses Disciples presque toutes les mêmes choses que l'on voit ici.

℣. 24. NAM SICUT FULGUR, &c. *Car comme un éclair brille;..... ainsi paroîtra le Fils de l'Homme.* Ceci s'explique ou du second avénement du Fils de Dieu au Jugement dernier; ou de la vengeance qu'il vint exercer contre Jérusalem, & contre toute la nation des Juifs, quarante ans aprés sa mort. Ce dernier sens paroît le plus naturel. On peut voir ce que nous avons dit sur le Chapitre XXIV. de S. Matthieu. JESUS-CHRIST vint comme un éclair, lorsque les Juifs y pensoient le moins. La ville de Jérusalem n'avoit jamais été plus florissante. Il y avoit alors dans son enceinte un nombre infini de Juifs, qui y étoient venus de tout côté pour la Fête de Pâques. La main de Dieu sembloit les y avoir rassemblez, pour les immoler à sa juste vengeance, par les armes des Romains, qui les y assiégérent dans le même-tems.

℣. 25. PRIMUM OPORTET ILLUM MULTA PATI. *Mais il faut auparavant qu'il souffre beaucoup.* Avant que le Fils de l'Homme vienne de nouveau, & qu'il exerce sa vengeance sur les Juifs; avant qu'il fonde son Eglise sur les ruines de la Synagogue, & qu'il établisse son Royaume sur les Gentils, à l'exclusion des Israëlites incrédules, il faut qu'il souffre beaucoup de leur part; qu'il soit outragé, trahi, crucifié, mis à mort: Et cela, dans peu de tems, & par ce même peuple qui m'écoute: *A generatione hac.* Voyez aussi le ℣. 8. du Chap. XVIII.

℣. 26. SICUT FACTUM EST IN DIEBUS NOE. *Ce qui arriva au*

(*a*) *Matt.* XXIV. 23.

27. *Edebant & bibebant : uxores ducebant, & dabantur ad nuptias : usque in diem, qua intravit Noë in arcam : & venit diluvium, & perdidit omnes.*

28. *Similiter sicut factum est in diebus Loth : Edebant, & bibebant : emebant : & vendebant : plantabant, & ædificabant :*

29. *Qua die autem exiit Loth à Sodomis, pluit ignem, & sulphur de Cœlo, & omnes perdidit.*

30. *Secundùm hæc erit qua die Filius Hominis revelabitur.*

31. *In illa hora, qui fuerit in tecto, & vasa ejus in domo, ne descendat tollere illa ; & qui in agro, similiter non redeat retrò.*

27. Ils mangeoient, & ils bûvoient : les hommes épousoient des femmes, & les femmes se marioient jusqu'au jour que Noé entra dans l'arche : & alors le déluge survenant, les fit tous périr.

28. Et comme il arriva encore au tems de Lot, ils mangeoient, & ils bûvoient, ils achettoient & ils vendoient, ils plantoient & ils bâtissoient :

29. Mais le jour que Lot sortit de Sodome, il tomba du Ciel une pluye de feu & de souffre, qui les perdit tous.

30. Il en sera de même au jour que le Fils de l'homme paroîtra.

31. En ce tems-là si un homme se trouve au haut de la maison, & que ses meubles soient en bas, qu'il ne descende point pour les prendre : & que celui qui se trouvera dans le champ, ne retourne point non plus à ce qui est derriére lui.

COMMENTAIRE.

tems de Noë, arrivera encore au tems du Fils de l'Homme. Lorsqu'il viendra dans sa colére pour détruire Jérusalem, & pour exterminer les Juifs ses persécuteurs, il les trouvera dans une entiére sécurité, songeant à toute autre chose, qu'à fléchir sa justice, & à attirer sur eux sa clémence. Bien loin de reconnoître le crime qu'ils avoient commis, en crucifiant leur Dieu & leur Sauveur, ils n'étoient occupez que des moyens de persécuter ses Disciples, & d'arrêter le progrés de son Evangile.

℣. 29. QUA DIE EXIIT LOTH A SODOMIS, PLUIT IGNEM, ET SULPHUR. *Le jour que Lot sortit de Sodome, il tomba du Ciel une pluye de feu, & de souffre.* Sodome fut surprise dans l'exercice du crime, & dans l'impénitence, lorsqu'elle y pensoit le moins. Ainsi les Juifs furent enfermez dans Jérusalem par l'armée Romaine, & y périrent misérablement dans leur endurcissement, & dans la haine contre leur Sauveur, & leur Messie. *La pluye de feu & de souffre*, peut marquer ou des exhalaisons enflammées, qui tomberent de l'air sur le terrain bitumineux de Sodome, & y mirent le feu ; ou la foudre, (a) qui tomba sur Sodome, & sur les autres villes ; & y ayant mis le feu, les consuma avec tous leurs habitans. Des bâtimens la flamme se communiqua à tout le terrain, qui étant paîtri de bitume, s'enflamma, & se consuma de lui-même ; en sorte

(a) Grot. & le Clerc, hic.

Digitized by Google

32. *Memores estote uxoris Loth.*
33. *Quicumque quæsierit animam suam salvam facere perdet illam: & quicumque perdiderit illam vivificabit eam.*
34. *Dico vobis: in illa nocte erunt duo in lecto uno; unus assumetur, & alter relinquetur.*

32. Souvenez-vous de la femme de Lot.
33. Quiconque cherchera à se sauver soi-même, se perdra: & quiconque se sera perdu lui-même, se sauvera.
34. Je vous déclare que cette nuit-là, de deux personnes qui seront dans le même lit, l'un sera pris, & l'autre laissé.

COMMENTAIRE.

que s'étant affaisé, les eaux du Jourdain s'y répandirent, & l'occupérent, comme elles l'occupent encore aujourd'hui.

℣. 31. QUI FUERIT IN TECTO. *Si un homme se trouve au haut de la maison*, & sur la platte-forme qui lui sert de toit, qu'il se hâte de descendre par l'escalier de dehors, sans entrer dans la maison, pour y prendre des habits, ou d'autres choses; qu'il se sauve, sans perdre de tems; car le danger ne peut pas être ni plus grand, ni plus présent. Lorsque vous verrez la guerre allumée dans la Judée, le seul parti que vous aurez à prendre, sera de vous sauver au plûtôt ailleurs. C'est en effet ce que firent les Chrétiens, instruits par ces prédictions du Sauveur, & par d'autres prophéties des Apôtres, (*a*) qui les avertirent du danger prochain. Ils se retirerent au-delà du Jourdain dans les Etats d'Hérode, à Pella, & dans les villes voisines. (*b*)

℣. 32. MEMORES ESTOTE UXORIS LOTH. *Souvenez-vous de la femme de Loth.* N'imitez point sa lenteur, & sa vaine curiosité. Au lieu de se sauver promtement, elle s'amusa à regarder derriére elle, ou regrettant ce qu'elle laissoit, ou touchée d'une fausse compassion de la perte de tant de personnes, ou portée d'une curiosité à contre-tems. Elle fut surprise des flammes, & changée en une statuë de sel, ou réduite en l'état d'un cadavre salé & embaumé, qui subsista long-tems, & dont on montra le monument plusieurs siécles aprés. (*c*) Ceux qui ne voulurent pas profiter des avis du Sauveur, & des Apôtres, & qui demeurerent imprudemment dans Jérusalem, y périrent avec tous les autres; supposé toutefois qu'il y en ait eu qui ayent pris ce parti-là; ce que nous ne savons pas par l'Histoire.

℣. 33. QUICUMQUE QUÆSIERIT ANIMAM SUAM SALVAM FACERE. *Quiconque cherchera à se sauver soi-même, se perdra.* Ceux qui par une mauvaise prudence, se retireront dans Jérusalem, & dans les forteresses du pays, croyant s'y mettre à couvert des suites de la guerre, & des violences de l'ennemi, y périront. Ceux au contraire qui se sauve-

(*a*) *Vide Lactant. lib. 4. c. 21.*
(*b*) *Euseb. lib. 3. c. 5. hist. Eccles.*
(*c*) *Sap. x. 7. Incredibilis animæ memoria stans figmentum salis.*

Digitized by Google

35. *Duæ erunt molentes in unum; una assumetur, & altera relinquetur: duo in agro; unus assumetur, & alter relinquetur.*

36. *Respondentes dicunt illi: Ubi Domine?*

35. De deux femmes qui moudront ensemble, l'une sera prise & l'autre laissée; de deux personnes qui seront dans le même champ, l'un sera pris & l'autre laissé.

36. Ils lui dirent: Où sera-ce, Seigneur?

COMMENTAIRE.

ront à Pella & au-delà du Jourdain, dans des lieux qui ne sont nullement fortifiez, y demeureront en sûreté, & éviteront les derniers malheurs. (a) Quiconque se sera perdu lui-même, se sauvera, c'est-à-dire, celui qui se retirera dans les lieux forts, & qui abandonnera sa patrie & ses proches, pour se livrer pour ainsi dire à ses ennemis, & pour s'exposer au danger de perdre la vie, en se retirant à la campagne, & dans des lieux sans défense, ceux-là conserveront leur vie, & se sauveront de la ruine de leur pays. Cela arriva à la lettre aux Juifs & aux Chrétiens qui se rendirent aux Romains, & qui se sauverent de Jérusalem, comme on se sauve d'un vaisseau qui va faire naufrage.

℣. 34. ERUNT DUO IN LECTO UNO; UNUS ASSUMETUR. *En cette nuit, de deux personnes qui seront dans le même lit, l'un sera pris & l'autre laissé.* Il dit ici que son avénement se fera la nuit. Il a dit plus haut que ce seroit le jour. Cette diversité d'expressions marque l'incertitude du tems auquel il doit arriver. Ce qu'il ajoûte de deux personnes couchées dans le même lit, dont l'une sera prise, & l'autre sera laissée, marque la sécurité dans laquelle seront les Juifs, lorsqu'ils se trouveront enveloppez de leurs ennemis. Leur malheur sera si subit & si peu attendu, que l'époux ne pensera point au salut de son épouse, qui couche à ses côtez. Chacun ne pensera qu'à soi-même. La surprise sera telle, qu'on n'aura pas le loisir de pourvoir à la conservation de ses amis, de ses parens, de ses compagnons. Voyez ce qu'on a dit sur saint Matthieu, XXIV. 40.

℣. 35. DUO IN AGRO. *De deux personnes qui seront dans le même champ, l'un sera pris, & l'autre laissé.* Ces paroles ne se lisent pas dans plusieurs Exemplaires Grecs, tant imprimez, que manuscrits. On croit (b) qu'elles sont prises de S. Matthieu. (c) On les trouve toutefois dans un fort grand nombre de Manuscrits Grecs; dans S. Ambroise, S. Augustin, Bede, dans le Syriaque, le Persan, le Gotique, l'Arabe & la Vulgate.

℣. 36. DICUNT ILLI: UBI, DOMINE? *Ils lui dirent: Où sera-ce, Seigneur?* Où sera-ce que ces personnes seront prises, ou laissées? C'est

(a) *Vide Grot. Le Clerc.*
(b) *Vide Grot. Mil.*
(c) *Matt. 24.*

Digitized by Google

37. *Qui dixit illis: Ubicumque fuerit corpus, illuc congregabuntur & aquilæ.*

37. Et il répondit : En quelque lieu que soit le corps, les aigles s'y assembleront.

COMMENTAIRE.

la demande des Apôtres à ce qu'il leur a dit dans les versets précédens; que deux seroient dans un lit, deux dans un moulin, deux dans un champ, & que l'un sera pris, & l'autre laissé. Il n'avoit pas dit où cela devoit arriver; si c'étoit dans la Judée, ou ailleurs. Mais il leur répond d'une maniére énigmatique, & qui ne satisfait guéres leur curiosité.

℣. 37. UBICUMQUE FUERIT CORPUS, (a) &c. *En quelque lieu que soit le corps, les aigles s'y assembleront.* Par tout où il y aura des Juifs coupables, les Romains & les autres ennemis s'y trouveront, pour les y poursuivre. Ce ne sera pas seulement dans Jérusalem; ce sera dans toutes les villes de Judée, de Galilée, de Syrie, de Phénicie, des Philistins, de l'Egypte. Par tout la vengeance du Seigneur poursuivit les Juifs. On fit main basse sur eux presque dans tous les lieux où il s'en trouva. Voyez le Commentaire sur S. Matthieu, XXIV. 28. & Job, XXXIX. 30. d'où ce passage est tiré originairement. Nôtre Seigneur s'en est servi dans un sens proverbial.

(a) Ὅπου τὸ σῶμα. *Alii* Πτῶμα. *Cadaver.*

CHAPITRE

Digitized by Google

CHAPITRE XVIII.

Priére constante. Juge inique vaincu par l'importunité d'une veuve. Le Pharisien & le Publicain dans le Temple. On présente des enfans à JESUS-CHRIST, *afin qu'il les béniſse. Difficultez du ſalut des riches. Le Sauveur prédit ſa mort. Aveugle guéri prés de Jéricho.*

℣. 1. *Dicebat autem & parabolam ad illos, quoniam oportet semper orare, & non deficere.*

2. *Dicens: Judex quidam erat in quadam civitate, qui Deum non timebat: & hominem non reverebatur.*

℣. 1. IL leur dit auſſi cette parabole *pour faire voir* qu'il faut toûjours prier, & ne ſe laſſer point de le faire.

2. Il y avoit, dit-il, un juge dans une certaine ville, qui ne craignoit point Dieu, & ne ſe ſoucioit point des hommes;

COMMENTAIRE.

℣. 1. OPORTET SEMPER ORARE, ET NON DEFICERE. *Il faut toûjours prier, & ne ſe pas laſſer de le faire.* Ou plûtôt: Il faut prier avec conſtance, avec perſévérance, ſans ſe rubutter. (*a*) C'eſt ce qu'il prouve par la parabole que nous allons voir. Le Grec (*b*) ſignifie plûtôt qu'il faut prier conſtamment, ſans s'ennuyer, ſans tomber dans la langueur, dans la négligence, dans le découragement; que malgré les retardemens, & les lenteurs de Dieu, malgré les maux & les traverſes de la part des hommes, nous devons demeurer fermes dans nos exercices de priéres. Ce conſeil venoit fort à propos, aprés ce qu'il venoit de dire des perſécutions que devoient ſouffrir ſes Fidéles, & des malheurs qui devoient fondre ſur les Juifs; en ſorte que les Chrétiens eux-mêmes couroient riſque d'y être enveloppez, à moins qu'ils ne veillaſſent continuellement ſur eux-mêmes, & qu'ils ne demandaſſent à Dieu ſon aſſiſtance par des priéres perſévérantes, & continuelles.

℣. 2. JUDEX QUIDAM ERAT. *Il y avoit un Juge dans une certaine ville, qui ne craignoit pas Dieu, & ne ſe ſoucivit pas des hommes.* Ce Juge qui ne craint ni Dieu, ni les hommes, & qui ne laiſſe pas de céder à l'im-

(*a*) *Confer. Eccli.* XVIII. 22. *Non impediaris orare ſemper.* 1. *Theſſ.* V. 16. *Sine intermiſſione orate.*

(*b*) Πρὸς τὸ δεῖν πάντοτε προσεύχεσθαι, & μὴ ἐκκακεῖν. Il ſemble que la Vulgate ait lû: Καὶ μὴ ἐκκάμειν. *Et non deſicere. Vide Hamm. hîc.*

Digitized by Google

3. *Vidua autem quædam erat in civitate illa, & veniebat ad eum, dicens: Vindica me de adversario meo.*

4. *& nolebat per multum tempus. Post hæc autem dixit intra se: Etsi Deum non timeo, nec hominem revereor,*

3. Il y avoit aussi dans la même ville une veuve qui venoit *souvent* le trouver, en lui disant: Faites-moi justice de ma partie:

4. Et il fut long-tems sans le vouloir faire. Mais enfin il dit en lui-même: Quoique je ne craigne point Dieu, & que je n'aye point de considération pour les hommes,

COMMENTAIRE.

portunité d'une veuve, qui le sollicite avec persévérance, nous représente le pouvoir absolu de Dieu, & son autorité souveraine. Mais dans Dieu, on ne voit pas les défauts de ce Juge. Il ne faut pas raisonner ici par la parité, comme si Dieu ressembloit à ce mauvais Juge. On doit dire au contraire: Si un homme, qui n'a ni piété, ni crainte de Dieu, ni tendresse, ni égard pour les hommes, ne laisse pas de se rendre aux priéres persévérantes d'une veuve qui ne se rebutte point; à plus forte raison, Dieu qui est plein de bonté & de tendresse pour les hommes; qui ne cherche qu'à les combler de ses dons, les exaucera-t'il dans leurs priéres, & les remplira-t'il de ses bénédictions, s'ils persevérent à le prier avec ardeur, & sans se lasser, sans tomber dans la langueur, & le découragement. (*a*)

℣. 3. VIDUA ERAT IN CIVITATE. *Il y avoit dans la même ville une veuve, qui venoit souvent lui demander justice.* Un Juge tel que nous venons de le voir, ne devoit pas sans doute être fort sensible aux priéres d'une pauvre veuve. Un homme qui ne se soucie ni de Dieu, ni des hommes, ne se met guéres en peine ni des priéres, ni des plaintes, ni des cris d'une femme sans appui, & sans crédit. Toutefois cette veuve par ses instances & ses importunitez, obtient enfin ce qu'elle demande. Rien ne pouvoit mieux nous faire connoître l'efficace de la priére, que l'opposition de ces deux personnages, si différens de Dieu que nous prions. Dieu est nôtre pere; nous sommes ses enfans, ses créatures: il est plein de miséricorde; il veut qu'on le prie; il promet qu'il ne refusera point son secours à ceux qui le lui demandent. Que ne devons nous donc pas espérer de sa part?

℣. 4. ET NOLEBAT PER MULTUM TEMPUS. *Il fut long-tems sans vouloir lui faire justice.* Dieu ne nous exauce pas toûjours aussi-tôt que nous le voudrions, & de la maniére que nous le voudrions: mais si nous ne sommes pas exaucez suivant nos désirs, nous le sommes toûjours pour nôtre salut: *Si non exaudimur ad voluntatem, exaudimur ad salutem*, dit saint Augustin. (*b*) Dieu exerce nôtre patience par ces délais salu-

(*a*) *Vide Aug. Epist.* Olim 121. *nunc* 130. (*b*) *Aug. Epist.* 130.

Digitized by Google

5. *Tamen quia molesta est mihi hæc vidua, vindicabo illam, ne in novissimo veniens suggillet me.*

6. *Ait autem Dominus: Audite quid judex iniquitatis dicit:*

7. *Deus autem non faciet vindictam electorum suorum clamantium ad se die ac nocte, & patientiam habebit in illis?*

5. Néanmoins parce que cette veuve m'importune, je lui ferai justice, de peur qu'à la fin elle ne me vienne faire quelque affront.

6. Vous entendez, ajoûta le Seigneur, ce que dit ce méchant juge;

7. Et Dieu ne fera pas justice à ses Elûs, qui crient à lui jour & nuit; & il souffrira toûjours qu'on les opprime.

COMMENTAIRE.

taires; il nous fait désirer avec plus d'ardeur ce qu'il différe de nous donner. Il accorde quelquefois dans sa colére, (*a*) ce qu'il refuse dans sa miséricorde. Prions donc toûjours, désirons toûjours, aimons toûjours: Voilà la priére continuelle que le Fils de Dieu demande ici: (*b*) *Continuum desiderium tuum, continua vox tua est. Tacebis, si amare desiteris; frigus charitatis silentium cordis est.*

℣. 5. QUIA MOLESTA EST. *Parce qu'elle m'importune, je lui ferai justice; de peur qu'à la fin elle ne me vienne faire quelque affront.* Le Grec à la lettre: (*c*) *De peur qu'elle ne vienne jusqu'à la fin me meurtrir le visage à coups de poing.* C'est ainsi qu'il appelle ses cris, & ses priéres continuelles. Le terme Grec se met aussi dans un sens figuré, pour rompre la tête, importuner, dire des injures en face, outrager de paroles. Je lui ferai justice, afin qu'elle ne revienne plus, ou de peur qu'elle ne revienne continuellement (*d*) me fatiguer, & me rompre la tête par ses importunitez. Les Apôtres & les premiers Fidéles étoient comme cette veuve, exposez aux insultes, aux calomnies, aux outrages, aux persécutions des Juifs & des Payens. Le Fils de Dieu les exhorte à prier, à crier sans cesse; il leur promet que Dieu ne sera pas sourd à leurs priéres, ni indifférent à leurs peines.

℣. 7. DEUS AUTEM NON FACIET VINDICTAM? Ce mauvais Juge céde aux priéres de cette pauvre veuve: *Et Dieu ne fera pas justice à ses Elûs, qui crient à lui jour & nuit?* Ses Elûs sont ses Fidéles, ses serviteurs, ses Disciples. Ils crient à Dieu jour & nuit, au milieu des maux dont ils sont accablez: Est-il possible qu'il les abandonne, sans les écouter & sans leur donner du secours contre leurs ennemis? En effet la colére

(*a*) *Num.* XI. 25. *Oseæ* XIII. 11.
(*b*) *Aug. in Psal.* 37. *n.* 14.
(*c*) Ἕως μὴ εἰς τέλος ἐπιφέρῃ ἐκκοπὴν μοι. *Vide Hamm. hic.*
(*d*) Εἰς τέλος est équivalent à l'Hébreu לנצח *In finem, semper, æternum. Vide Euthym. Ham. Bruf. Grot. Lud. de Dieu. alii.*

8. *Dico vobis, quia citò faciet vindictam illorum. Verumtamen Filius hominis veniens, putas, inveniet fidem in terrâ?*

8. Je vous dis en vérité qu'il leur fera justice dans peu de tems. Mais lorsque le Fils de l'Homme viendra, pensez-vous qu'il trouve de la foi sur la terre ?

COMMENTAIRE.

de Dieu éclatta contre Jérusalem d'une maniére qui servira d'exemple à tous les siécles.

PATIENTIAM HABEBIT IN ILLIS ? *Souffrira-t'il toûjours qu'on les apprime ?* Sera-t'il indifférent à leur patience, ou à leurs souffrances ? (a) *Patientia pauperum non peribit in finem.* Il permet que ses Elûs souffrent jusqu'à un certain point ; il exerce leur vertu, & leur patience : mais il ne permet pas qu'ils soient poussez à bout, ni qu'ils succombent sous le poids des adversitez. Ou il les en délivre, & les en garantit ; ou il tempére leurs maux, en leur donnant des graces, & une force proportionnées à la grandeur de la tentation ; (b) ou enfin il fait éclatter contre leurs ennemis toute la force de son indignation. C'est ainsi qu'il en usa envers les premiers Fidéles. Il accorda aux uns la gloire du martyre, & les forces nécessaires pour résister jusqu'à la mort aux persécuteurs. Il donna à d'autres une patience invincible & persévérante dans les maux. Il les vengea tous dans la destruction de Jérusalem, & dans la désolation des Juifs endurcis.

Le Grec lit : (c) *Dieu ne fera-t'il pas la vengeance des Elûs, qui crient vers lui nuit, & jour ; lui qui a patience envers eux ;* c'est-à dire, lui qui suspend par un effet de sa patience, les foudres de sa colére, & ne les fait pas tomber sur leurs ennemis, attendant leur retour, & leur conversion. Si Dieu différe de vanger ses amis, qui crient à lui jour & nuit, est-il croyable qu'il doive les oublier jusqu'à la fin ? Non sans doute. S'il différe ce n'est pas qu'il ait oublié ses serviteurs : il a d'autres vûës ; il attend que leurs ennemis ayent comblé la mesure de leurs iniquitez.

D'autres traduisent ainsi : Le Seigneur ne tirera-t'il pas vengeance des ennemis de ses Elûs, qui crient à lui jour & nuit ; & aura-t'il la patience d'entendre leurs cris, sans en être ému ? Ou : *Sera-t'il assez lent, assez indifférent pour ne leur pas faire justice ?* (d) Non sans doute. ℣. 8. *Je vous dis en vérité qu'il leur fera justice en peu de tems.* Autrement ; *Dieu*

(a) *Psal.* IX. 19.

(b) 1. *Cor.* X. 13. *Fidelis Deus est, qui non patietur vos tentari supra id quod potestis : sed faciet etiam cum tentatione proventum, ut possitis sustinere.*

(c) Ὁ δὲ Θεὸς οὐ μὴ ποιήσει τὴν ἐκδίκησιν τῶν ἐκλεκτῶν αὐτοῦ τῶν βοώντων πρὸς αὐτὸν ἡμέρας, καὶ νυκτὸς, καὶ μακροθυμῶν ἐν αὐτοῖς. *Vide Vatab. Brug. Pagn. alios. Plures Mss.* Μακροθυμεῖ ἐν αὐτοῖς.

(d) *Vide Syr. Grot. Hamm. Camer.*

Digitized by Google

ne rendra-t'il pas justice à ses Elûs, qui crient vers lui jour & nuit, & envers qui il use de patience ? (a) Il est touché de leurs maux ; il les souffre comme s'il l'attaquoient lui-même. Cela étant ainsi, différera-t'il de leur faire justice ? La vengeance ne fut différée que de quarante ans aprés la Passion de JESUS-CHRIST.

℣. 8. VERUMTAMEN FILIUS HOMINIS VENIENS, PUTAS INVENIET FIDEM IN TERRA ? *Mais lorsque le Fils de l'Homme viendra, pensez-vous qu'il trouve de la foi sur la terre ?* On donne plusieurs sens divers à ce passage : Malgré tout ce que je viens de dire ; malgré mes ménaces & mes prédictions, pensez-vous que je trouve de la foi sur la terre, lorsque j'y viendrai exercer ma vengeance sur les Juifs ? En effet il n'y en eut qu'un petit nombre qui crut en JESUS-CHRIST, & qui se convertit. La plûpart furent enveloppez dans la vengeance qu'il exerça contre eux. Autrement, en le joignant à ce qui précéde : Lorsque le Fils de l'Homme viendra, croyez-vous qu'il trouve dans la terre une foi égale à celle de cette veuve, qui sçut surmonter la dureté de son Juge par sa constance ? Ou bien : Lorsqu'il viendra pour châtier les Juifs, trouvera-t'il qu'on s'y attende ? Les hommes y seront-ils préparez ? Il les châtiera avec une telle sévérité, que l'on s'imaginera voir & entendre un songe. Ils ne pourront croire ce qui se passera à leurs yeux : *Putas inveniet fidem in terra ?* Qui le pourra croire ?

D'autres l'entendent ainsi : Si le Fils de Dieu n'usoit de tempérament, & de patience envers les méchans, & qu'il écoutât toûjours les vives priéres, & les cris de ses serviteurs, qui crient vers lui, & qui lui demandent une promte vengeance, trouveroit-il de la foi sur la terre, lorsqu'il y viendra ; Il lui faudroit foudroyer tous les méchans ; & bien-tôt le nombre des bons eux-mêmes seroit fort diminué, parce que plusieurs d'entre-eux se forment des méchans qui se convertissent. Il attend la conversion des méchans ; il ménage le salut, & la perfection des justes, qui ont besoin d'exercice, & qui se laissent quelquefois aller avec trop de vivacité à leurs mouvemens de zéle & de ressentiment. La foi des gens de bien dans ces occasions est fort affoiblie ; celle des méchans est éteinte. S'il venoit donc sur la terre, dans qui trouvera-t'il de la foi ?

Mais je crains que la plûpart de ces explications ne paroissent plus subtiles, que solides. Voici celle que me semble la plus simple. Les Pharisiens avoient demandé à JESUS-CHRIST quand le Royaume de Dieu devoit se manifester, il leur dit que ce n'étoit point une chose qui dût venir d'une maniére qui se fît remarquer ; qu'il viendroit subitement, & lorsqu'on y penseroit le moins. Il exhorte ses Disciples à la vigilance, & à la priére

(a) *Vide Syr. & Lud. de Dieu.*

9. *Dixit autem ad quosdam, qui in se confidebant tanquam justi, & asperna-bantur cateros, parabolam istam :*

9. Il dit aussi cette parabole à quelques-uns qui mettoient leur confiance en eux-mêmes comme étant justes, & qui mépriſoient les autres :

COMMENTAIRE.

continuelle, & persévérante. Il conclut par ces termes : *Croyez-vous que lorſque le Fils de l'Homme viendra*, & qu'il établira ſon Royaume, *il doive trouver de la foi parmi les Juifs ?* Croyez-vous qu'il doive rencontrer parmi eux des gens diſpoſez à le reconnoître, & à le recevoir ? ils ſeront tous plongez dans l'infidélité & l'endurciſſement. A peine en trouvera-t'il un petit nombre qui vivent de la foi, & qui persévérent dans la priére. Tout le reſte périra faute de vigilance & de foi. (*a*) C'eſt ce tems dont il eſt dit dans ſaint Matthieu : (*b*) *Et parce qu'alors l'iniquité dominera, la charité de pluſieurs ſe refroidira : Mais celui qui persévérera juſqu'à la fin, ſera ſauvé.* Ce paſſage de ſaint Matthieu peut ſervir de Commentaire à celui de ſaint Luc que nous expliquons. Si la foi nous manque, dit ſaint Auguſtin, (*c*) il n'y a point de priére : *Si fides deficit, oratio perit : Quis enim orat quod non credit ?* Si donc JESUS-CHRIST ne trouve point de foi ſur la terre, il n'y trouvera point d'oraiſon.

℣. 9. DIXIT AD QUOSDAM, (*d*) QUI IN SE CONFIDEBANT. *Il dit cette parabole à quelques-uns, qui mettoient leur confiance en eux-mêmes.* Ces gens qui mettoient leur confiance en eux-mêmes, ſont les Phariſiens, comme on le voit ci-aprés. JESUS-CHRIST leur reproche l'orgüeil, & la preſomption, qui leur faiſoient mépriſer ceux qui ne les imitoient pas. Si le Phariſien ſemble rendre graces à Dieu du bien qui étoit en lui, il gâte tout cela par un retour intéreſſé ſur ſa propre perſonne : *Je vous rends graces, Seigneur, de ce que je ne ſuis pas comme les autres hommes, &c.* Ne ſuffiſoit-il pas de dire : Je vous rends graces, Seigneur, de ce que vous m'avez préſervé des crimes où je ſerois tombé ſans le ſecours de vôtre grace. Pourquoi ces mots : *Je ne ſuis pas comme les autres hommes ; & en particulier, comme ce Publicain ?* Eſt-il allé au Temple pour faire le procés à ſon prochain, & pour faire ſon propre éloge ?

Quelques-uns (*e*) ont crû que JESUS-CHRIST dans cette parabole continuoit de donner à ſes Apôtres des inſtructions pour la priére. Il leur a montré dans l'exemple d'une veuve, qui prie, & qui ſollicite ſon Juge,

---

(*a*) *Mald. Brug. Men. Ita Aug. ſerm. olim 36. nunc 115. Beda hic.*

(*b*) *Matt.* XXIV. 12. 13.

(*c*) *Aug. ſerm.* CXV.

(*d*) Quelques-uns traduiſent : *Il dit en parlant de certaines perſonnes qui ſont remplies de confiance en eux-mêmes.* Voyez ci-aprés XIX. 9.

(*e*) *Aug. ſerm. olim 36. nunc 115. Beda, Mald. alii.*

Digitized by Google

10. *Duo homines ascenderunt in templum ut orarent : unus Pharisæus, & alter Publicanus.*

11. *Pharisæus stans, hæc apud se orabat: Deus, gratias ago tibi quia non sum sicut cæteri hominum : raptores, injusti, adulteri : velut etiam hic publicanus.*

10. Deux hommes montérent au Temple pour y faire leur priére : l'un étoit Pharisien, & l'autre Publicain.

11. Le Pharisien se tenant debout, prioit ainsi en lui-même ; *Mon* Dieu, je vous rens graces de ce que je ne suis point comme le reste des hommes qui sont voleurs, injustes, & adultéres ; ni même comme ce publicain.

COMMENTAIRE.

un modéle d'une priére constante & persévérante. Ici il leur offre celui d'une priére humble & soumise, dans la personne d'un Publicain converti.

℣. 10. ASCENDERUNT IN TEMPLUM. *Ils montérent au Temple*, qui étoit sur le mont de Sion, pour y faire leur priére, comme au lieu où le Seigneur vouloit être adoré, & d'où il avoit promis d'exaucer les vœux de son peuple. (*a*)

℣. 11. PHARISÆUS STANS. *Le Pharisien se tenant debout, prioit ainsi en lui-même.* Quelques-uns traduisent le Grec : (*b*) *Se tenant debout seul*, & à l'écart, il prioit ainsi. Mais la premiere Version vaut mieux. Il y a une autre difficulté sur la posture de ce Pharisien. Les uns (*c*) prétendent que le mot *stans*, ne signifie pas, *se tenant debout* ; mais seulement étant dans le Temple. Ils supposent que les Hébreux ne prioient ordinairement que prosternez, ou à génoux. Les Chrétiens prirent d'eux cette pratique. On voit les Apôtres & les Disciples de JESUS-CHRIST dans les Actes des Apôtres, (*d*) qui prient à génoux. Les Juifs dans l'ancien Testament prient dans la même posture. Salomon (*e*) prie les deux genoux en terre. Daniel (*f*) prie de même, aussi-bien que Michée. (*g*) Voilà ce que l'on dit pour cette opinion.

Mais le sentiment contraire n'est point destitué de preuves, & il est soutenu par de trés habiles Interprétes, (*h*) qui croyent que réguliérement le peuple prioit debout, & que l'Ecriture ne marque en quelques occasions qu'on s'est mis à genoux, que parce que la chose étoit contre l'ordinaire. Il n'y avoit dans le Temple aucun banc ni chaise. Le Roi & le grand-Prêtre seuls avoient le privilége de pouvoir s'y asseoir. Il y a donc beaucoup d'apparence que le Pharisien parut debout dans le Temple. Ce n'est pas sans dessein que l'Evangéliste l'a remarqué.

(*a*) 3. *Reg.* VIII. 37. 38. 39. *Matt.* XXI. 13.
(*b*) *Græc.* Σταθεὶς πρὸς ἑαυτὸν ταῦτα προσηύξατο. *Cant. Græc.* Καθ' ἑαυτόν.
(*c*) *Mald.*
(*d*) *Act.* VII. 60. IX. 40. XX. 36. XXI. 5.
(*e*) 3. *Reg.* VIII. 54.
(*f*) *Dan.* VI. 10.
(*g*) *Mich.* VI. 6.
(*h*) *Brug. alii plures.* Voyez nôtre Commentaire sur S. Matth. VI. 5.

Digitized by Google

12. *Jejuno bis in sabbato : decimas do omnium quæ possideo.*

12. Je jeûne deux fois la semaine, je donne la dîme de tout ce que je possede.

COMMENTAIRE.

DEUS, GRATIAS AGO TIBI, QUIA NON SUM SICUT CÆTERI HOMINUM. *Mon Dieu ; je vous rends graces de ce que je ne suis point comme le reste des hommes.* Cet homme parle comme s'il se croyoit seul juste. Sa priére n'est point une vraie action de graces ; c'est une ostentation pleine de vanité. Au lieu de rapporter à Dieu la gloire de ce qu'il est, il se vante, & se préfére à tous les autres. Il croit avoir la réalité de la vertu ; il n'en a que l'ombre. Il est rempli d'orgueil ; & il n'y a nulle vertu sans humilité. Il va au Temple pour prier ; & cependant où trouverez-vous une priére dans ce qu'il dit ? il ne vient pas prier Dieu, ni lui rendre graces ; mais se loüer lui-même, & insulter à son frere. (*a*)

VELUT ETIAM HIC PUBLICANUS. *Ni même comme comme ce Publicain.* Je ne ressemble pas à ces hommes, qui ne vivent que du sang du peuple ; qui sont l'objet de la haine publique. Le Pharisien commet ici deux fautes considérables. La premiere, est une pensée d'orgueil insupportable, de se préférer à un homme, dont il ne connoît pas l'intérieur ; & la seconde, de juger témérairement & désavantageusement de son prochain. Il étoit apparemment tout au plus haut du parvis d'Israël, vis-à-vis la porte du parvis des Prêtres. Il voyoit le Publicain beaucoup plus bas, à l'autre extrémité du parvis, ou même dans le parvis des Gentils, & des impurs, selon quelques Interprétes ; (*b*) *Stans à longè Publicanus.*

℣. 12. JEJUNO BIS IN SABBATO. *Je jeûne deux fois la semaine.* Les Juifs avoient des jeûnes d'obligation & des jeûnes de dévotion. Le Pharisien ne se vante pas de jeûner les jours commandez par la Loi, ou par les Anciens ; il n'avoit rien en cela au-dessus des autres Israëlites ; mais il se vante de jeûner deux jours de surérogation chaque semaine. Ces jours étoient le Lundi & le Jeudi ; (*c*) parce, disent-ils, que Moyse monta sur la montagne de Sinaï le Jeudi, & qu'il en descendit le Lundi. Les Chrétiens, pour ne pas leur céder en dévotion, établirent aussi deux jeûnes par semaine ; & pour ne se pas rencontrer avec les Juifs, ils le fixerent au Mercredi, & au Vendredi : (*d*) Au Mercredi, en mémoire de la

---

(*a*) *Aug. serm. 115. n. 2. Quid rogaverit Deum quare in verbis ejus, nihil invenias. Ascendit orare, noluit Deum rogare, sed se laudare . . . insuper & roganti insultare.*

(*b*) *Hamm. Beza. Camerar.*

(*c*) *Buxtorf. Synag. c. 9. sic Epiphan. Theophylact. Grot. Druf. Constit. Clement.*

(*d*) *Clemens, Ignatius, Epiphan. Ambros. Aug. alii Tertull. Stationibus quartam, & sextam Sabbati dicimus. Vide Grot. hic.*

délibération

13. *Et Publicanus à longè stans, nolebat nec oculos ad Cœlum levare : sed percutiebat pectus suum, dicens : Deus, propitius esto mihi peccatori.*

13. Le Publicain au contraire se tenant bien loin, n'osoit pas même lever les yeux au Ciel ; mais il frappoit sa poitrine, en disant : Mon Dieu, ayez pitié de moi qui suis un pécheur.

COMMENTAIRE.

délibération que les Juifs firent pour faire arrêter JESUS-CHRIST ; & le Vendredi, à cause de la Passion de nôtre Sauveur.

Les Juifs ont toûjours été en réputation d'être grands jeûneurs. On croyoit même qu'ils jeûnoient tous les jours de Sabbat, & qu'ils se macéroient ce jour-là par des œuvres de pénitence ; comme par la nudité des pieds : (*a*)

Exercent ubi festa mero pede Sabbata Reges.

Et Auguste écrivant à Tibére, (*b*) lui dit qu'il n'y a point de Juif qui garde son jeûne du Sabbat aussi exactement qu'il l'a gardé le jour qu'il lui écrit. Justin (*c*) raconte que Moyse & son peuple ayant été pendant sept jours à errer dans les déserts d'Arabie, sans trouver de nourriture, consacrerent le jour du Sabbat, qui est le septiéme de la semaine, à un jeûne perpétuel. Ces témoignages pourroient faire impression, si l'on ne connoissoit les Juifs, que sur le rapport de ces Auteurs. Mais on sait certainement que non-seulement ils ne jeûnoient pas ce jour-là ; mais même que leur jeûne y étoit interdit.

DECIMAS DO OMNIUM QUÆ POSSIDEO. *Je donne la dîme de tout ce que je possede.* Il ne donnoit pas la dîme ni de ses fonds, ni de ses autres biens que la Loi ne soumet pas à la dîme. Elle n'y soumet que les grains, & les fruits de la terre ; elle n'y soumet pas expressément les légumes qui viennent dans les jardins : mais seulement ce qui est compris sous le nom de gros fruits, ou de revenus. (*d*) C'est de quoi les Rabbins conviennent. Mais il y en a (*e*) qui doutent si les moindres fruits & les herbes du jardin, si les fruits de l'eau, si les bœufs, le lait, le fromage, le fruit du fruit, ou le profit que l'on tire de la vente de ses fruits, n'est pas sujet à la dîme. Et certes saint Matthieu (*f*) nous apprend que les Pharisiens pour se distinguer des autres Israëlites par leur exactitude, affectoient de donner la dîme du cumin, de l'anet, de la mente, & des autres légumes de leurs jardins. Celui-ci étoit apparemment du nombre de ceux qui pour

(*a*) *Juvenal. Satyr. 6.*

(*b*) *Sueton. in Augusto. c. 76.*

(*c*) *Justin. lib. 36. Moyses septem Dierum jejunio per deserta Arabia cum populo suo fatigatus... septimum diem more gentis Sabbatum appellatum, in omne avum jejunio sacravit.*

(*d*) *Exod.* XXII. 29. *Levit.* XXVII. 30. 31. *Num.* XVIII. 21.

(*e*) *Vide Grot. Brug. Mant.*

(*f*) *Matt.* XXIII. 23.

Digitized by Google

enchérir sur tous les autres, donnoient généralement la dîme de tout ce qu'ils possedoient. C'est ce qui fait ici le sujet de sa complaisance, & de sa vanité.

℣. 13. PUBLICANUS A LONGE STANS. *Le Publicain au contraire se tenant bien loin*, à l'extrémité du parvis du peuple, loin de l'Autel, & du Sanctuaire. Aucune Loi ne défendoit aux Publicains l'entrée du Temple, à moins qu'ils ne fussent Gentils, ou soüillez. (*a*) Ainsi l'opinion de ceux qui veulent qu'il se soit placé dans le parvis des Gentils, n'est pas bien fondée. Car on ne doute pas que ce Publicain ne fût Juif.

NOLEBAT NEC OCULOS AD COELUM LEVARE. *Il n'osoit pas même lever les yeux au Ciel.* Tous les peuples naturellement dans leurs priéres, dans leurs disgraces, élévent les mains, ou les yeux aux Ciel, pour implorer le secours de Dieu, dont ils ont tous une idée plus claire, ou plus confuse, selon qu'ils sont plus, ou moins éloignez de la vraie Religion. Ce Publicain pénétré du sentiment de son indignité, & de ses fautes, n'ose lever les yeux au Ciel; il les tient attachez à la terre, comme étant indigne de voir le jour, & de regarder le trône de son Dieu, qu'il a offensé. Telle est la posture d'un véritable pénitent, & d'un homme qui connoît la grandeur & la majesté du Dieu qu'il adore. *Cum modestia & humilitate adorantes magis commendamus Deo preces nostras*, dit Tertullien, (*b*) *ne ipsis quidem manibus sublimius datis, sed temperatè ac propè elatis, ne vultu quidem in audaciam erecto.* C'est ainsi que prioit le Publicain. C'est la posture où prioit Daniel: (*c*) *Seigneur, ce n'est point dans la confiance que nous ayons en nôtre justice, mais en celle que nous mettons en vôtre misericorde, que nous osons prosterner nos priéres devant vôtre face.*

SED PERCUTIEBAT PECTUS SUUM. *Mais il frappoit sa poitrine, en disant: Seigneur, ayez pitié de moi, qui suis un pécheur.* Autre geste naturel de ceux qui sont touchez de répentir & de douleur, comme s'ils vouloient punir leur cœur, qu'ils considérent comme la source des maux dont ils se reconnoissent coupables. (*d*) Cette pratique est ordinaire dans l'Eglise, comme elle l'étoit dans la Synagogue. Les pécheurs pénitens se frappent la poitrine en signe de componction. On voit dans un Sermon de saint Augustin, (*e*) que son peuple ayant oüi le Lecteur, qui proféroit le mot de *confiteor*, se frappa rudement la poitrine; s'imaginant que c'étoit de la confession des péchez, dont il parloit: Sur quoi ce saint Doc-

(*a*) *Ligfoot. hic.*
(*b*) *Tertull. lib. de oratione, §. 13.*
(*c*) *Dan. IX. 18. 20.*
(*d*) *Mald. Grot. Brug.*
(*e*) *Aug. serm. olim 8. nunc serm. 67. Mox ut hoc verbum sonuit lectoris, secutus est etiam sonus tunsionis pectoris vestri: audito scilicet quod Dominus ait: Confitebor tibi pater, &c.*

Digitized by Google

14. *Dico vobis, descendit hic justificatus in domum suam ab illo: quia omnis qui se exaltat, humiliabitur: & qui se humiliat, exaltabitur.*

15. *Afferebant autem ad illum, & infantes, ut eos tangeret. Quod cùm viderent Discipuli, increpabant illos.*

16. *Jesus autem convocans illos, dixit: Sinite parvulos venire ad me, & nolite vetare eos: talium est enim Regnum Dei.*

14. Je vous déclare que celui-ci s'en retourna chez lui justifié, & non pas l'autre: car quiconque s'éléve, sera abaissé, & quiconque s'abaisse, sera élevé.

15. Quelques-uns aussi lui présentoient de petits enfans, afin qu'il les touchât: ce que ses Disciples voyant, ils les repoussoient avec des paroles rudes.

16. Mais Jesus les appellant à lui, dit *à ses Disciples:* Laissez venir à moi les petits enfans, & ne les empêchez point; car le Royaume de Dieu est pour ceux qui leur ressemblent.

COMMENTAIRE.

teur prit occasion de leur expliquer les diverses notions du mot de confesser; & qu'il y a une confession de loüanges, comme une confession des péchez.

℣. 14. AMEN DICO VOBIS, DESCENDIT HIC JUSTIFICATUS AB ILLO. *Je vous déclare que celui-ci s'en retourna dans sa maison justifié, & non pas l'autre.* Ces paroles, *justificatus ab illo*, peuvent s'entendre de plusieurs maniéres. Il descendit du Temple, *ab illo, supple Templo*; ou, il descendit justifié de Dieu même, *ab illo, Deo*; ou, justifié par le Pharisien, *ab illo, Pharisæo*. Ou plûtôt, *ab illo*, se prend pour *præ illo*. Il descendit plus juste que n'étoit le Pharisien. Ou bien: Il descendit juste, & non pas le Pharisien. Celui-ci se rendit plus criminel devant Dieu par son orgueil: & le Publicain obtint de Dieu la rémission de ses péchez, par son humilité. Ce dernier sens est la vraie explication, suivie des meilleurs Interprétes. (*a*) Tertullien lit: *Justificatior Pharisæo*; & saint Cyprien: *Justificatus magis, quàm ille Pharisæus*. C'est le sens qu'ont suivi le Syriaque, l'Arabe, & plusieurs bons Exemplaires Grecs. (*b*) L'humilité du Publicain fut plus agréable à Dieu, que le vain étalage des bonnes actions du Pharisien.

℣. 13. AFFEREBANT AD ILLUM ET INFANTES. *On lui présentoit des enfans, afin qu'il les touchât.* On jugeoit avec raison que la bénédiction, & l'attouchement du Sauveur étoient pour eux une source de graces: Car il sortoit de lui une vertu, qui se faisoit sentir sur tous ceux qui l'approchoient avec de bonnes intentions. Ceci est aussi rapporté dans

(*a*) *Erasm. Drus. Vat. Grot. Bez. Mald.*

(*b*) Κατέβη ἢ δεδικαιωμένος ἀπ' ἐκείνου ἢ ἐκεῖνος μᾶλλον, ἢ ἀπ' ἐκείνου. *Plerique alii.* ἢ ὁ ἀπ' ἐκείνου. *Alii quidam:* Παρ' ἐκεῖνον. *Orig.* Μᾶλλον ἀπ' ἐκεῖνον. *Cant. Syr. Cypr.* Μᾶλλον παρ' ἐκεῖνον δικαιούμενον.

Digitized by Google

17. *Amen dico vobis : quicumque non acceperit Regnum Dei sicut puer, non intrabit in illud.*

18. *Et interrogavit eum quidam princeps, dicens : Magister bone, quid faciens vitam æternam possidebo ?*

19. *Dixit autem ei Jesus : Quid me dicis bonum ? nemo bonus nisi solus Deus.*

20. *Mandata nosti : Non occides ; Non mœchaberis : Non furtum facies : Non falsum testimonium dices : Honora patrem tuum, & matrem.*

21. *Qui ait : Hæc omnia custodivi à juventute mea.*

22. *Quo audito, Jesus ait ei : Adhuc unum tibi deest : omnia quæcumque habes vende, & da pauperibus, & habebis thesaurum in Cœlo : & veni, sequere me.*

23. *His ille auditis, contristatus est : quia dives erat valdè.*

24. *Videns autem Jesus illum tristem factum dixit : Quàm difficilè, qui pecunias habent, in Regnum Dei intrabunt.*

17. Je vous dis en vérité, que quiconque ne recevra point le Royaume de Dieu comme un enfant, n'y entrera point.

18. Un homme des principaux du lieu lui ayant fait cette demande : Bon Maître, que faut-il que je fasse pour acquérir la vie éternelle ?

19. Jesus lui répondit : Pourquoi m'appellez-vous bon ? Il n'y a que Dieu seul qui soit bon.

20. Vous savez les commandemens : Vous ne tuerez point : Vous ne commettrez point d'adultére : Vous ne déroberez point : Vous ne porterez point de faux témoignage : Honorez vôtre pere, & vôtre mere.

21. Il lui répondit : J'ai gardé tous ces commandemens dés ma jeunesse.

22. Ce que Jesus ayant entendu, il lui dit : Il vous manque encore une chose : Vendez tout ce que vous avez, & le distribuez aux pauvres, & vous aurez un tréſor dans le Ciel : puis venez & me suivez.

23. Mais lui ayant entendu ceci, devint tout triste, parce qu'il étoit extrêmement riche.

24. Et lorsque Jesus eut vû qu'il étoit devenu triste, il dit : Qu'il est difficile que ceux qui ont beaucoup de bien entrent dans le Royaume de Dieu !

COMMENTAIRE.

saint Matthieu & dans saint Marc. (*a*) Le Grec (*b*) marque proprement des enfans à la mammelle.

℣. 16. Talium est enim Regnum Dei. *Le Royaume de Dieu est pour ceux qui leur ressemblent ;* qui ont leur simplicité, leur candeur, leur docilité. C'est dans ces dispositions qu'il faut recevoir, & pratiquer l'Evangile. C'est-là le vrai caractere des Chrétiens.

℣. 18. Interrogavit eum quidam Princeps. *Un homme des principaux du lieu lui demanda : Bon Maître, que faut-il que je fasse pour acquérir la vie éternelle ?* On ne sait pas où ceci arriva : mais il paroît par la Concorde des Evangélistes, que ce fut dans le chemin entre Béthanie, bourgade au-delà du Jourdain, & Béthanie, prés de Jérusalem, où La-

(*a*) Matt. XIX. 13. Marc. X. 13.

(*b*) Τὰ βρέφη.

25. *Facilius est enim camelum per foramen acûs transire, quàm divitem intrare in Regnum Dei.*

26. *Et dixerunt qui audiebant: Et quis potest salvus fieri?*

27. *Ait illis: Quæ impossibilia sunt apud homines, possibilia sunt apud Deum.*

28. *Ait autem Petrus: Ecce nos dimisimus omnia, & secuti sumus te.*

29. *Qui dixit eis: Amen dico vobis, nemo est, qui reliquit domum aut parentes, aut fratres, aut uxorem, aut filios propter Regnum Dei,*

30. *Et non recipiat multò plura in hoc tempore, & in sæculo ventura vitam æternam.*

25. Il est plus aisé qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille, que non pas qu'un riche entre dans le Royaume de Dieu.

26. Et ceux qui l'écoutoient, lui dirent: Qui peut donc être sauvé?

27. Il leur répondit: Ce qui est impossible aux hommes, est possible à Dieu.

28. Alors Pierre lui dit: Pour nous, vous voyez que nous avons tout quitté pour vous suivre.

29. JESUS lui répondit: Je vous dis en vérité que personne ne quittera pour le Royaume de Dieu, ou sa maison, ou son pere & sa mere, ou ses freres, ou sa femme, ou ses enfans,

30. Qui ne reçoive dés ce monde beaucoup davantage, & dans le siécle à venir la vie éternelle.

COMMENTAIRE.

nare étoit mort depuis peu. JESUS alloit pour le ressusciter, & ensuite pour célebrer la derniére Pâque, en laquelle il fut crucifié. Saint Matthieu (a) nous apprend que c'étoit un jeune homme; & on voit par la suite qu'il étoit fort riche. Sur tout le reste de cette histoire on peut voir le Commentaire sur saint Matthieu.

℣. 26. ET QUIS POTEST SALVUS FIERI? *Qui peut donc être sauvé?* S'il est vrai que le salut des riches soit une chose si difficile, qui pourra parvenir au bonheur éternel, puisque le monde est composé ou de gens qui sont riches, ou qui font tous leurs efforts pour le devenir? JESUS répondit, que *ce qui est impossible aux hommes, est possible à Dieu.* Dieu peut nous inspirer l'amour de la pauvreté, & le mépris des richesses; & par-là nous disposer à quitter tout ce que nous avons pour le suivre; soit que nous quittions le siécle réellement & pour toûjours; soit que nous l'abandonnions seulement dans la préparation du cœur. Tout cela est un don de Dieu.

℣. 30. ET NON RECIPIAT MULTO PLURA IN HOC TEMPORE. *Qui ne reçoive dés ce monde beaucoup davantage.* Non pas en même espéce; mais en mérite & en valeur. S'il quitte des biens temporels, il en reçevra d'éternels, infiniment plus précieux. S'il abandonne des parens, ou des amis, il trouvera dans les serviteurs de Dieu plus de secours &

(a) *Matt.* XIX. 20.

31. *Assumpsit autem Jesus duodecim, & ait illis: Ecce ascendimus Jerosolymam, & consummabuntur omnia, quæ scripta sunt per Prophetas de Filio Hominis.*

32. *Tradetur enim gentibus, & illudetur, & flagellabitur, & conspuetur:*

33. *Et postquam flagellaverint, occident eum: & tertia die resurget.*

34. *Et ipsi nihil horum intellexerunt, & erat verbum istud absconditum ab eis, & non intelligebant quæ dicebantur.*

35. *Factum est autem, cùm appropinquaret Jericho, cæcus quidam sedebat secus viam, mendicans.*

36. *Et cùm audiret turbam prætereuntem: interrogabat quid hoc esset.*

31. Ensuite Jesus prenant à part les douze *Apôtres*, leur dit: Nous allons à Jérusalem, & tout ce qui a été écrit par les Prophétes touchant le Fils de l'Homme, y va être accompli.

32. Car il sera livré aux Gentils, il sera soüetté, on lui crachera au visage:

33. Et aprés qu'il l'auront soüetté, ils le feront mourir, & il ressuscitera le troisiéme jour.

34. Mais ils ne comprirent rien à tout ceci: ce discours leur étoit caché, & ils n'entendoient point ce qu'il leur disoit.

35. Lorsqu'il étoit prés de Jéricho, un aveugle se trouva assis le long du chemin, qui demandoit l'aumône;

36. Et entendant le bruit du peuple qui passoit, il s'enquit de ce que c'étoit.

COMMENTAIRE.

d'amitié, qu'il n'en auroit pû espérer de ses plus proches. Voyez Matt. XIX. 29.

℣. 31. Ecce ascendimus Jerosolymam. *Nous allons à Jerusalem.* C'étoit pour la derniere fois que Jesus y devoit aller. Il étoit à Ephræm, (*a*) prés le désert de Judée, où il demeura quelque-tems avec ses Disciples, aprés la résurrection de Lazare. Il n'en sortit que le 24. Mars, quatriéme de Nisan, pour aller faire la Pâque à Jérusalem. (*b*) Ce fut dans ce voyage qu'il dit à ses Disciples ce que nous lisons ici.

℣. 32. Flagellabitur. *Il sera soüetté.* Le Grec: (*c*) *Il sera outragé*, traité indignement.

℣. 34. Nihil horum intellexerunt. *Ils ne comprirent rien à tout ceci.* Ils ne comprirent que trop le sens des paroles qu'il leur disoit; & c'est la clarté même de ce discours, qui ne s'accordant pas avec ce qu'ils concevoient du Messie, le leur rendoit inintelligible. Ils ne comprenoient pas comment le Messie pouvoit être exposé à toutes les injures, à tous les outrages, dont il parloit; à la mort même qu'il devoit souffrir. C'est cela qui les scandalisoit, & dont ils n'entendoient pas le sens.

℣. 35. Cum appropinquaret Jericho. *Lorsqu'il étoit prés de Jéricho.* Cet aveugle que Jesus-Christ guérit à l'entrée de Jéricho, est fort différent d'un autre, ou de deux autres, dont il est parlé dans S. Mat-

(*a*) Joan. XI. 54.
(*b*) Toynard. Harmon. p. 83.
(*c*) Υβρισθήσεται.

Digitized by Google

37. *Dixerunt autem ei, quòd Jesus Nazarenus transiret.*

38. *Et clamavit, dicens: Jesu fili David, miserere mei.*

39. *Et qui præibant, increpabant eum ut taceret. Ipse verò multò magis clamabat: Fili David, miserere mei.*

40. *Stans autem Jesus jussit illum adduci ad se. Et cùm appropinquasset, interrogavit illum,*

41. *Dicens: Quid tibi vis faciam? At ille dixit: Domine, ut videam.*

42. *Et Jesus dixit illi: Respice, fides tua te salvum fecit.*

43. *Et confestim vidit, & sequebatur illum magnificans Deum. Et omnis plebs, ut vidit, dedit laudem Deo.*

37. On lui répondit, que c'étoit JESUS de Nazareth qui passoit par là.

38. En même-tems il se mit à crier: JESUS fils de David, ayez pitié de moi.

39. Et ceux qui alloient devant, le reprenoient, en lui disant qu'il se tût: mais il crioit encore beaucoup plus fort: Fils de David, ayez pitié de moi.

40. Alors JESUS s'arrêta, & commanda qu'on le lui amenât. Et comme il se fut approché, il lui demanda:

41. Que voulez-vous que je vous fasse? L'aveugle répondit: Seigneur, faites que je voye.

42. JESUS lui dit: Voyez, vôtre foi vous a sauvé.

43. Il vit au même instant, & il le suivoit en rendant gloire à Dieu. Ce que tout le peuple ayant vû, il en loüa Dieu.

COMMENTAIRE.

thieu, (*a*) & dans saint Marc, & qu'il guérit au sortir de cette ville.

℣. 38. JESU, FILI DAVID. JESUS, *Fils de David.* C'est ainsi que les Juifs appelloient le Messie.

℣. 42. FIDES TUA TE SALVUM FECIT. *Vôtre foi vous a sauvé*, ou: vous a guéri. Le Sauveur attribuë d'ordinaire la guérison de ceux à qui il rend la santé, à leur foi, & à leur confiance en Dieu. Les guérisons s'obtiennent par la foi, & confirment la foi des peuples. Elles sont à divers égards des motifs, & des effets de la foi.

(*a*) *Matt.* xx. 29. *Marc.* x. 46.

Digitized by Google

CHAPITRE XIX.

Zachée reçoit JESUS *dans ſa maiſon Prédiction du malheur des Juifs. Entrée triomphante de* JESUS *dans Jéruſalem. Il pleure ſur la ruine future de cette ville. Il chaſſe les Marchands du Temple.*

℣. 1. *ET ingreſſus perambulabat Jericho :*

2. *Et ecce vir nomine Zachæus, & hic princeps erat Publicanorum, & ipſe dives,*

3. *Et quærebat videre Jeſum, quis eſſet : & non poterat præ turba, quia ſtaturâ puſillus erat.*

4. *Et præcurrens aſcendit in arborem ſycomorum ut videret eum : quia inde erat tranſiturus.*

℣. 1. JESUS étant entré dans Jéricho, paſſoit par la ville.

2. Et il y avoit un homme nommé Zachée, chef des Publicains, & fort riche,

3. Qui avoit envie de voir JESUS pour le connoître, & qui ne le pouvoit à cauſe de la foule, parce qu'il étoit fort petit.

4. C'eſt pourquoi il courut devant, & monta ſur un ſycomore pour le voir, parce qu'il devoit paſſer par là.

COMMENTAIRE.

℣. 2. ECCE VIR NOMINE ZACHÆUS. *Il y avoit un homme, Chef des Publicains.* JESUS venant d'*Ephræm*, & allant à Jéruſalem, paſſe par Jéricho. Il y arrive ſur le ſoir ; & un fermier général, nommé Zachée, homme riche & fort curieux de voir un homme ſi célébre, monte ſur un arbre, pour avoir le bonheur de le conſidérer en paſſant, au milieu de la foule qui le ſuivoit, & qui l'environnoit. *Zachée*, ou *Zachaï*, eſt un nom qui n'eſt pas inconnu parmi les Juifs. (*a*)

℣. 4. PRÆCURRENS ASCENDIT IN ARBOREM SYCOMORUM. *Il courut devant, & monta ſur un ſycomore, pour le voir.* Le ſycomore que nous connoiſſons dans ce pays, eſt différent du ſycomore de Judée. Celui-ci eſt un arbre qui tient du figuier & du meurier ; (*b*) d'où lui vient le nom de *ſycomore*, compoſé de *ſycos*, un figuier, & *moros*, un meurier. Il porte ſon fruit, non à l'extrémité de ſes branches, mais attaché à ſon tronc. C'eſt une figue fort douce, ſans grains au-dedans, & qui ne meurit

(*a*) 1. *Eſdr.* 11. 9. III. 20.

(*b*) *Plin. lib.* 3. *c.* 7.

point

3. *Et cùm veniſſet ad locum, ſuſpiciens Jeſus vidit illum, & dixit ad eum: Zachæe, feſtinans deſcende: quia hodie in domo tua oportet me manere.*

5. JESUS étant venu en cet endroit, leva les yeux en haut, & l'ayant vû, il lui dit: Zachée, hâtez-vous de deſcendre, parce qu'il faut que je loge aujourd'hui dans vôtre maiſon.

6. *Et feſtinans deſcendit, & excepit illum gaudens.*

6. Zachée deſcendit auſſi-tôt, & le reçût avec joye.

7. *Et cùm viderent omnes, murmurabant, dicentes quòd ad hominem peccatorem divertiſſet.*

7. Tous ceux qui le virent, diſoient en murmurant: Il eſt allez loger chez un homme de mauvaiſe vie.

COMMENTAIRE.

point, qu'on ne la pique avec des eſpéces de peignes de fer. C'eſt ce que Pline nous en dit. L'Arabe le traduit par *giumus*; & Leon (*a*) dans ſa Deſcription de l'Afrique, l'appelle de même, & le décrit comme a fait Pline.

℣. 5. HODIE IN DOMO TUA OPORTET ME MANERE. *Zachée, hâtez-vous de deſcendre; parce qu'il faut que je loge aujourd'hui dans vôtre maiſon.* J'ai choiſi vôtre maiſon pour y loger, & pour y paſſer la nuit. JESUS voyoit le cœur de Zachée; il ſavoit les bonnes diſpoſitions qu'il y avoit miſes; (*b*) il avoit déja ſa demeure au fond de ſon ame, avant qu'il entrât dans ſon logis: *Suſcipitur Chriſtus in domum, qui jam habitabat in corde*, dit ſaint Auguſtin.

℣. 7. MURMURABANT, QUOD AD HOMINEM PECCATOREM DIVERTISSET. *Ils diſoient en murmurant: Il eſt allé loger chez un homme de mauvaiſe vie;* chez un pécheur. C'eſt ainſi qu'on appelloit communément les Publicains; comme gens dont la profeſſion étoit expoſé à pécher preſque continuellement; comme gens dans l'habitude continuelle du péché. Pluſieurs Peres (*c*) ont prétendu que Zachée étoit Gentil; & ce qu'on lit ci-aprés, ℣. 9. *Celui-ci eſt auſſi fils d'Abraham*, ſemble inſinuer qu'auparavant il ne l'étoit pas; qu'il n'étoit pas Juif. Mais ces raiſons ſont foibles. Il eſt indubitable que ſouvent les Juifs prenoient des emplois de Publicains. Lévi, ou ſaint Matthieu, & le Publicain dont il eſt parlé au Chapitre précédent, (*d* qui monta au Temple avec le Phariſien, étoient Juifs; ils étoient pécheurs dans le même ſens que Zachée.

(*a*) *Leo Deſcriptio Africæ. lib. 9. Grot. hic.*

(*b*) *Aug. ſerm. aliàs 8. de verb. Apoſtoli nunc 174. c. 4. Viſus eſt, & vidit: ſed niſi viſus eſſet, non videret; quos enim prædeſtinavit, hos & vocavit... ut videremus viſi ſumus; ut diligeremus dilecti ſumus.*

(*c*) *Cyprian. lib. 2. ep. 3. & lib. de opere, & eleemoſ. Tertull. lib. 4. contra Marcion. Chryſoſt. homil. de Zachæo Ambroſ. Beda hic.*

(*d*) *Luc.* XVIII. 10. 11.

Digitized by Google

8. *Stans autem Zacheus, dixit ad Dominum: Ecce dimidium bonorum meorum, Domine, do pauperibus: & si quid alicujus defraudavi, reddo quadruplum.*

9. *Ait Jesus ad eum: Quia hodie salus domui huic facta est: eò quòd & ipse filius sit Abrahæ.*

8. Cependant Zachée se présentant devant le Seigneur, lui dit: Seigneur, je m'en vais donner la moitié de mon bien aux pauvres: & si j'ai fait tort à quelqu'un en quoi que ce soit, je lui en rendrai quatre fois autant.

9. Sur quoi JESUS lui dit: Cette famille a reçû aujourd'hui le salut, parce que celui-ci est aussi enfant d'Abraham;

COMMENTAIRE.

Celui-ci devient *fils d'Abraham*, non en embrassant le Judaïsme; mais en recevant la foi de JESUS-CHRIST. Il imite la foi d'Abraham, qui est le Pere des Fidéles, & des Croyans. (*a*)

℣. 8. ECCE DIMIDIUM BONORUM MEORUM DO PAUPERIBUS. *Seigneur, je m'en vais donner la moitié de mon bien aux pauvres.* Zachée charmé de l'honneur que JESUS CHRIST lui fait, descend promtement de son sycomore; & pour faire cesser les murmures du peuple qui se plaignoit que JESUS-CHRIST eût choisi son logement chez un Publicain, il dit en présence de tout le monde, qu'il est prêt de rendre quatre fois au double tout le bien qu'on pourra lui justifier être mal-acquis; & que du reste il donne la moitié aux pauvres. On ne pouvoit porter plus loin la justice de la restitution. Il est prêt de rendre tout ce qu'il a acquis par de mauvaises voies; il le rend à ceux qui ont souffert le dommage, & il le rend quatre fois au double: Rigueur, que la Loi n'exigeoit que dans un petit nombre de cas. (*b*) Et comme il pouvoit y avoir des personnes mortes, absentes, ou éloignées, à qui il ne pouvoit faire cette restitution, pour y suppléer, il s'engage de donner la moitié de son restant aux pauvres. On remarque que les Loix Romaines (*c*) condamnoient les Publicains convaincus de concussion, ou de fraude, à restituer la chose quatre fois au double. Zachée se condamne lui-même à cette peine, sans attendre le jugement des hommes; il se l'impose plus forte que n'auroient pû faire les Juges, s'il se fût offert de plein gré à faire cette restitution. (*d*)

℣. 9. DIXIT JESUS AD EUM. JESUS *lui dit.* On pourroit traduire; JESUS *dit en parlant de lui.*

HODIE HUIC DOMUI SALUS A DEO FACTA EST. *Cette famille a reçû aujourd'hui le salut; parce que celui-ci est aussi enfant d'Abraham.*

(*a*) *Rom.* IV. 3. 9. 16. *Galat.* III. 6. 7.

(*b*) *Exod.* XXII. 1. *Si quis furatus fuerit bovem, aut ovem, . . . quinque boves pro uno bove restituet, & quatuor oves pro una ove.*

(*c*) *L. hoc edicto in fine digest de Publican. apud Quistorp. in VVelaa.*

(*d*) *Vide Grot. hic.*

Digitized by Google

10. *Venit enim Filius hominis quærere & salvum facere quod perierat.*

10. Car le Fils de l'homme est venu pour chercher & pour sauver ce qui étoit perdu.

COMMENTAIRE.

Zachée devient fidéle; il devient le fils & l'imitateur d'Abraham; & par-là sa maison devient une maison de bénédiction. (*a*) Ci-devant Zachée étoit un pécheur, un profane, un enfant de ténébres; tout d'un coup il est juste, fidéle, enfant de lumiére, vrai Israëlite. Il étoit malade, il devient sain, & avec JESUS-CHRIST le salut, la grace, la justice entrent dans sa maison. Le bienfait de sa présence ne se borne pas à Zachée; il se répand sur toute sa famille. Ses enfans, ses domestiques, ses Commis se convertissent avec lui. Quelques-uns (*b*) restreignent ces mots, *huic domui*, à la personne de Zachée. Le Pere de famille est regardé comme toute la famille. Mais le premier sens est meilleur.

On a déja vû l'opinion de ceux qui ont crû que Zachée étoit Gentil; mais cette opinion n'a que trés peu de sectateurs aujourd'hui. (*c*) La plûpart des Commentateurs (*d*) croyent avec beaucoup plus de vraisemblance, qu'il étoit Juif. Saint Clément d'Alexandrie (*e*) dit que quelques-uns l'ont confondu avec S. Matthias, prétendant qu'il avoit été élevé à l'Apostolat aprés la mort du Sauveur, & la prévarication de Judas. On lit aussi dans les Constitutions, & les autres Ecrits supposez de saint Clément, (*f*) que saint Pierre fit Zachée Evêque de Césarée en Palestine. Et ce n'est point une opinion, qui ne soit avancée qu'en passant, & par occasion; la chose y est rapportée fort au long. Rufin (*g*) dit la même chose dans la Préface sur le Livre des Recognitions de saint Clément, qu'il avoit traduit. Saint Pierre Chrysologue (*h*) dit positivement que Zachée avoit été Evêque: mais on n'a aucune bonne preuve qu'il ait jamais gouverné l'Eglise de Césarée. Eusébe, qui ne pouvoit ignorer ce qu'on en avoit dit à la gloire de son Eglise, ne s'en prévaut en aucun endroit. Il y a beaucoup d'apparence qu'on a confondu Zachée le Publicain avec un autre Zachée Evêque de Césarée, au second siécle de l'Eglise. (*i*)

℣. 10. VENIT ENIM FILIUS HOMINIS QUÆRERE. &c. *Le Fils de l'homme est venu chercher ce qui étoit perdu.* Zachée étoit une brebis éga-

(*a*) *Vide sup. Luc.* XVIII. 9. & 2. *Reg.* III. 18. & *Heb.* I. 7.
(*b*) *Brug. Grot. Theophyl.*
(*c*) *Hammond. hic. Vide & Mald. ad* ℣. 7.
(*d*) *Mald. Grot. Est. Menoch. Tir. Castal. aliis passim.*
(*e*) *Clem. Alex. Strom. lib.* 4.
(*f*) *Constitut. Clement. lib.* 7. *c.* 46. *Recognit. lib.* 3. *c.* 65. 74. *homil.* 3. *c.* 65. 72.
(*g*) *Rufin. Præfat. Recognition.*
(*h*) *Chrysolog. homil. de Zachæo.*
(*i*) *Prædestinat. Sirmondi. c.* 11. 13. *pag.* 1. Voyez Tillemont Note 25. sur J. C.

Digitized by Google

11. *Hæc illis audientibus, adjiciens dixit parabolam, eò quòd esset prope Jerusalem: & quia existimarent quòd confestim Regnum Dei manifestaretur.*

12. *Dixit ergo: Homo quidam nobilis abiit in regionem longinquam accipere sibi regnum, & reverti.*

11. Comme ces gens-là étoient attentifs à ce qu'il disoit, il ajoûta encore une parabole, sur ce qu'il étoit proche de Jérusalem, & qu'ils s'imaginoient que le regne de Dieu devoit paroître bien-tôt.

12. Il leur dit donc: Il y avoit un homme de grande naissance, qui s'en alla dans un pays fort éloigné pour y recevoir un Royaume, & s'en revenir *ensuite*:

COMMENTAIRE.

rée du troupeau d'Israël; (*a*) je suis venu la rechercher. C'est pour justifier sa conduite, & pour faire tomber le murmure de ceux qui se scandalisoient de ce qu'il logeoit chez un Publicain.

℣. 11. EXISTIMARENT QUOD CONFESTIM REGNUM DEI MANIFESTARETUR. *Ils s'imaginoient que le regne de Dieu devoit paroître bien-tôt.* Aprés tout ce que JESUS-CHRIST leur avoit dit de son Royaume, de sa mort, de sa consommation, de sa résurrection, ils crûrent que le Royaume de Dieu alloit se manifester, & que dans ce voyage le Sauveur se feroit reconnoître pour Roi par toute la nation des Juifs: Car ils ne pouvoient se défaire des préjugez dont ils étoient remplis sur la personne, & sur le regne temporel du Messie. Tout ce qui ne revenoit pas à cette idée, leur étoit entiérement impénétrable. C'étoit pour eux un langage incompréhensible. (*b*)

℣. 12. HOMO QUIDAM NOBILIS. *Un homme d'une grande naissance alla dans un pays étranger, pour recevoir un Royaume, & pour revenir ensuite.* La parabole que JESUS-CHRIST propose ici, a deux parties, qu'il faut bien distinguer. La premiere est renfermée dans les versets 12. 14. 15. 27. qui regardent les sujets rébelles du Prince, qui va recevoir le Royaume dans un pays éloigné. L'autre partie de la parabole, contenuë dans les versets 13. 15... 26. regarde les serviteurs à qui ce Prince avoit confié son argent, pour le faire valoir. Quant à la premiere partie, on ne doit pas se figurer ici un Prince souverain, qui se met à la tête de ses armées, & qui va dans uns un pays éloigné attaquer ses ennemis, & faire la conquête d'un Royaume. Ce n'est pas-là le sens de la parabole, comme on peut s'en convaincre, si l'on veut en considérer attentivement toutes les circonstances. JESUS-CHRIST parloit aux Juifs suivant ce qui se passoit chez eux, & à leurs yeux. Leurs Princes étoient des Rois dépendans des

(*a*) *Matt.* XV. 14. *Non sum missus nisi ad oves quæ perierunt domûs Israël. Vide &* XVIII. 11. 12. 13.

(*b*) *Luc.* XVIII. 34.

Digitized by Google

13. *Vocatis autem decem servis suis, dedit eis decem mnas, & ait ad illos: Negotiamini dum venio.*

13. Et appellant dix de ses serviteurs, il leur donna dix mines *d'argent*, & leur dit : Faites profiter cet argent, jusqu'à ce que je revienne.

COMMENTAIRE.

Romains, établis par eux, & qui pouvoient être dépossez, & réléguez par les Empereurs, comme de simples particuliers; ainsi qu'il arriva en effet à quelques-uns d'entre eux, comme Archélaüs, & Hérode Antipas. Ils étoient obligez d'aller à Rome, pour y recevoir le Royaume de la main des Empereurs. (*a*) C'est ainsi qu'Hérode le Grand, son fils Archélaüs, Agrippa & les autres furent établis, & reconnus Rois de Judée. On voit dans ce qui arriva à Archélaüs, presque toutes les circonstances de cette parabole vérifiées à la lettre.

Archélaüs étoit *un homme d'une grande naissance*, puisqu'il étoit fils du Grand Hérode. Il fut obligé d'aller *dans un pays éloigné*, à Rome, *pour recevoir le Royaume* de l'Empereur Auguste. Les Juifs, *qui le haissoient*, à cause de sa cruauté, & de la dure domination de son pere Hérode, allerent à Rome, & l'accuserent auprés de l'Empereur, (*b*) des meurtres commis dans le Temple, & dans la ville contre plusieurs personnes, & se rangerent du parti d'Hérode Antipas son frere, & son compétiteur, demandant d'être absolument affranchis du joug des Rois ; & d'être réduits en simple Province Romaine. Auguste n'eut point d'égard à leurs plaintes. Hérode fut confirmé dans le Royaume de Judée. (*c*) *Il revint ayant reçû le Royaume*, & tira vengeance de ceux qui avoient envoyé aprés lui, disant : *Nous ne voulons pas que celui-ci regne sur nous.* Soit que JESUS-CHRIST ait fait attention à l'histoire de ce Prince, ou qu'il ait proposé cette parabole en général, il est certain que rien ne lui ressemble davantage que ce qui arriva à Archélaüs, aprés la mort du Roi son pere, quelques trente-six ans avant que JESUS-CHRIST proposât la parabole que nous lisons ici.

Dans cette parabole, l'homme d'une grande naissance, est le Fils de Dieu, qui est venu en ce monde, & qui a paru parmi les Juifs, pour y posseder un Royaume qui lui étoit dû. Mais ayant été rejetté par ses propres sujets, qui non-seulement ne l'ont pas voulu recevoir pour leur Roi, mais aussi l'ont traité indignement, jusqu'à l'attacher à une Croix ; ce même Sauveur viendra un jour armé de colére, & exercera contre eux toute la rigueur de sa vengeance. Et c'est en effet ce qui arriva quarante ans aprés la Passion de JESUS-CHRIST.

(*a*) *Vide Clerio. ad Hammond. & in Not ad N. T. Gallic.*

(*b*) *Joseph. Antiq. lib. 17. c. 12. p. 601. 602.*

(*c*) *Idem ibid. c. 13. & 14.*

Digitized by Google

14. *Cives autem ejus oderant eum : & miserunt legationem post illum, dicentes : Nolumus hunc regnare super nos.*

14. Mais comme ceux de son pays le haïssoient : ils envoyerent aprés lui des députez pour faire cette protestation : Nous ne voulons point que celui-ci soit nôtre Roi.

15. *Et factum est ut rediret accepto regno : & jussit vocari servos, quibus dedit pecuniam, ut sciret quantum quisque negotiatus esset.*

15. Etant donc revenu, aprés avoir pris possession de son Royaume, il commanda qu'on lui fît venir ses serviteurs, ausquels il avoit donné son argent, pour savoir combien chacun l'avoit fait profiter.

16. *Venit autem primus dicens : Domine, mna tua decem mnas acquisivit.*

16. Le premier étant venu, lui dit : Seigneur : vôtre mine *d'argent* vous en a acquis dix autres.

COMMENTAIRE.

℣. 13. VOCATIS DECEM SERVIS SUIS, DEDIT EIS DECEM MNAS. *Ayant appellé dix de ses serviteurs, il leur donna dix mines d'argent.* Voici la seconde partie de la parabole proposée par le Sauveur. Le Prince avant que de partir pour aller recevoir le Royaume, distribuë à ses esclaves dix mines. La mine Hébraïque valoit environ soixante sicles d'argent, ou quatre-vingt-dix-sept livres, six sols, dix deniers de nôtre monnoye. La mine des Grecs valoit de nôtre monnoye quarante livres, quatorze sols, dix deniers. Ainsi les dix mines faisoient pour ce tems-là une somme assez considérable. L'intention du Prince étoit qu'en son absence ses serviteurs fissent valoir cet argent, ou par le trafic, ou par leur industrie ; ou enfin en le donnant à la banque. (*a*) Voyez ce qui a été remarqué sur S. Matthieu, XXV. 14. 15. où l'on trouve une parabole qui est presque la même que celle-ci.

Le dessein de JESUS-CHRIST est de montrer ici que les Juifs, désignez par les serviteurs à qui le Prince donne son argent, seront traitez suivant l'usage qu'ils en auront fait. Ceux qui croiront à l'Evangile, & qui seront fidéles à en pratiquer les conseils & les ordonnances, seront comblez de nouvelles graces, & d'une gloire infinie. Ceux qui demeureront dans l'infidélité, & dans l'endurcissement, qui fermeront les yeux à la lumiére de l'Evangile, & qui retiendront l'argent de leur Seigneur enfermé dans une bourse ; c'est-à-dire, la connoissance de la Loi & de l'Evangile, sans en faire aucun usage, & sans entrer dans les desseins de Dieu sur eux, seront non-seulement privez de ces connoissances, & de ces lumiéres ; mais traitez avec rigueur par leur maître, comme des serviteurs inutiles, & peu

(*a*) Dans S. Clément d'Alex. liv. 1. Strom. Origéne sur S. Matth. XII. & ailleurs, on trouve cette sentence attribuée à J. C. *Soyez de bons banquiers. Γίνεσθε τραπεζίται δόκιμοι.*

Digitized by Google

17. *Et ait illi : Euge bone serve, quia in modico fuisti fidelis, eris potestatem habens super decem civitates.*

18. *Et alter venit, dicens : Domine, mina tua fecit quinque minas.*

19. *Et huic ait : Et tu esto super quinque civitates.*

20. *At alter venit, dicens : Domine, ecce mina tua, quam habui repositam in sudario :*

21. *Timui enim te, quia homo austerus es : tollis quod non posuisti, & metis quod non seminasti.*

17. Il lui répondit : O bon serviteur, parce que vous avez été fidéle en ce peu *que je vous avois commis*, vous aurez le commandement sur dix villes.

18. Le second étant venu, lui dit : Seigneur, vôtre mine *vous* en a acquis cinq autres.

19. Son maître lui dit : Je veux aussi que vous commandiez à cinq villes.

20. Il en vint un troisiéme, qui lui dit : Seigneur, voici vôtre mine, que j'ai tenuë enveloppée dans un mouchoir ;

21. Parce que je vous ai craint, sachant que vous êtes un homme sévére, qui redemandez ce que vous n'avez point donné, & qui recüeillez ce que vous n'avez point semé.

COMMENTAIRE.

affectionnez à son service. Dans la parabole des dix talens destribuez aux serviteurs du pere de famille, (*a*) & qui est la même que celle-ci, quant au sens, & à l'intention de JESUS-CHRIST, l'esclave qui n'a pas fait profiter son talent, est chassé du logis de son Maître, & jetté dans les ténébres extérieures. où il y a des pleurs, & des grincemens de dents.

℣. 17. ESTO POTESTATEM HABENS SUPER DECEM CIVITATES. *Vous aurez le commandement sur dix villes.* Le Fils de Dieu se proportionne toûjours à la portée, & aux préjugez de ses auditeurs, en représentant son Eglise sous l'idée d'un Royaume. Les Apôtres & les Disciples sont les serviteurs fidéles, qui ont sçû faire profiter le talent que le Seigneur leur a mis en main ; je veux dire, embrasser la foi, suivre JESUS-CHRIST, quitter toute chose pour son service. Il les établit sur dix villes ; il leur donne des Viceroyautez, & des Intendances, & les premieres Dignitez de son état. Ils sont les Princes de l'Eglise, les Chefs des Fidéles, les Juges des nations, la race choisie, le Sacerdoce Royal.

℣. 19. ERIS SUPER QUINQUE CIVITATES. *Vous commanderez à cinq villes.* Tous les Disciples de JESUS-CHRIST n'ont pas le même dégré d'honneur, ni dans le monde, ni dans le Ciel, parce qu'ils n'ont pas tous fait un usage égal des graces qu'ils ont reçûës de Dieu. (*b*) Les uns sont au premier rang ; ce sont les Apôtres ; puis ceux qui ont le don de prophétie ; puis les Docteurs ; puis ceux à qui Dieu donne la vertu de guérir

(*a*) *Matt.* XXV. 30.

(*b*) 1. *Cor.* XII. 28. 29.

22. *Dicit ei : de ore tuo te judico serve nequam, sciebas quòd ego homo austerus sum, tollens quod non posui, & metiens quod non seminavi :*

23. *Et quare non dedisti pecuniam meam ad mensam, ut ego veniens cum usuris utique exegissem illam?*

24. *Et astantibus dixit : Auferte ab illo mnam, & date illi qui decem mnas habet.*

25. *Et dixerunt ei : Domine, habet decem mnas.*

26. *Dico autem vobis, quia omni habenti dabitur & abundabit : ab eo autem qui non habet, & quod habet auferetur ab eo.*

27. *Verumtamen inimicos meos illos, qui noluerunt me regnare super se, adducite huc, & interficite ante me.*

28. *Et his dictis, præcedebat ascendens Jerosolymam.*

22. Son Maître lui répon dit: Méchant serviteur, je vous condamne par vôtre propre bouche : vous saviez que je suis un homme sévére, qui redemande ce que je n'ai point donné, & qui recüeille ce que je n'ai point semé :

23. Pourquoi donc n'avez-vous pas mis mon argent à la banque, afin qu'à mon retour je le retirasse avec les intérêts ?

24. Alors il dit à ceux qui étoient présens : Otez-lui la mine qu'il a, & la donnez à celui qui en a dix.

25. Mais, Seigneur, répondirent-ils, il en a *déja* dix.

26. Je vous déclare, leur dit-il, qu'on donnera à celui qui a déja, & qu'il sera comblé de biens; & que pour celui qui n'a point, on lui ôtera même ce qu'il a.

27. Quant à mes ennemis, qui n'ont pas voulu m'avoir pour Roi, qu'on les amene ici, & qu'on les tuë en ma présence.

28. Lorsqu'il eut parlé de la sorte, il marchoit avant tous les autres, pour arriver à Jérusalem.

COMMENTAIRE.

les malades, &c. Enfin il y a plusieurs demeures, & plusieurs dégrez de gloire dans la maison du Pere Céleste. (*a*)

℣. 21. TIMUI ENIM TE, QUIA HOMO AUSTERUS ES. *Je vous ai craint, sachant que vous êtes un homme sévére ;* à la lettre, (*b*) *un homme austére.* Mais ce dernier terme dans la Langue Grecque, & dans la Latine, ne signifie pas la même chose qu'en François. Il marque ici un homme intéressé, dur, avare, ténace. Ce mauvais serviteur pour excuser sa négligence, accuse son Maître de dureté. Mais on rétorque son excuse contre lui-même. ℣℣. 22. 23. Si je suis tel que tu le dis, que ne mettois-tu mon argent à la banque, afin qu'à mon retour je le retirasse avec usure? Voyez ce qu'on a dit sur ce sujet dans le Commentaire sur S. Matt. Chap. XXV. 26. 27.

℣. 27. INTERFICITE CORAM ME. *Qu'on les tuë en ma présence.* C'est ce qui fut accompli par les Romains, exécuteurs de la vengeance de Dieu contre les Juifs incrédules & endurcis.

℣. 28. PRÆCEDEBAT ASCENDENS JEROSOLYMAM. *Il marchoit*

(*a*) *Joan.* XIV. 2.
(*b*) Gr. Ὅτι ἀνθρωπος αὐστηρὸς εἶ. *Matt.* XXV. 24. Ὅτι σκληρὸς εἶ ἀνθρωπος. *Vide Price. ad Matt.* XXV. 24. & *Cleric. ad Hamm. hic.*

avant

Digitized by Google

29. *Et factum est, cùm appropinquasset ad Bethphage & Bethaniam, ad montem qui vocatur oliveti, misit duos Discipulos suos.*

30. *Dicens: Ite in castellum, quòd contra est, in quod introeuntes, invenietis pullum asinæ alligatum, cui nemo unquam hominum sedit: solvite illum; & adducite.*

31. *Et si quis vos interrogaverit: Quare solvitis? Sic dicetis ei: Quia Dominus operam ejus desiderat.*

32. *Abierunt autem qui missi erant: & invenerunt, sicut dixit illis, stantem pullum.*

33. *Solventibus autem illis pullum, dixerunt domini ejus ad illos: Quid solvitis pullum?*

34. *At illi dixerunt: Quia Dominus eum necessarium habet.*

29. Et étant arrivé prés de Bethphagé, & de Béthanie, à la montagne qu'on appelle des oliviers, il envoya deux de ses Disciples,

30. Et leur dit: Allez-vous-en à ce village qui est devant vous: vous y trouverez en entrant un ânon lié, sur lequel nul homme n'a jamais monté; déliez-le & me l'amenez.

31. Que si quelqu'un vous demande pourquoi vous le déliez, vous lui répondrez ainsi: C'est parce que le Seigneur en a besoin.

32. Ceux qu'il envoyoit, partirent donc, & trouverent l'ânon comme il le leur avoit dit.

33. Et comme ils le délioient, ceux à qui il étoit leur dirent: Pourquoi déliez-vous cet ânon?

34. Ils leur répondirent: Parce que le Seigneur en a besoin.

COMMENTAIRE.

avant tous les autres, pour arriver à Jérusalem. Les Disciples étoient dans la crainte de ce qui devoit arriver au Sauveur, dans ce voyage de Jérusalem. Ils savoient la haine des Pharisiens contre lui, (*a*) & qu'ils ne cherchoient que l'occasion de le faire mourir. Il leur avoit prédit sans énigme qu'il alloit être outragé, foüetté, mis à mort dans Jérusalem. (*b*) Tout cela retenoit les Apôtres; & ils auroient bien voulu détourner JESUS-CHRIST de ce voyage: mais ils savoient ce qui étoit arrivé à saint Pierre, (*c*) qui avoit voulu lui faire quelques remontrances là-dessus. Ils le suivoient donc; mais à regret: & lui, pour leur faire voir qu'il ne craignoit rien, & qu'il alloit librement à la mort, se mit à leur tête, & marchoit le premier. (*d*)

℣. 29. CUM APPROPINQUASSET AD BETHPHAGE, ET BETHANIAM. *Etant arrivé prés de Bethphagé, & de Béthanie.* Etant parti de Jéricho, il vint à Béthanie, & fut reçû par Lazare, & ses sœurs Marthe & Marie. Six jours avant la Paque, il dîna chez Simon le Lépreux, (*e*) où Marie répandit sur ses pieds un parfum précieux. Le lendemain Lundi, cinq jours avant sa Passion, étant parti de Béthanie, comme il fut arrivé

(*a*) *Joan.* XI. 47.... 54

(*b*) *Luc.* XVIII. 31.... 33. *Matt.* XX. 17... 19. *Marc.* X. 32. 34.

(*c*) *Matth.* XVI. 23. *Vade post me, Sathana, scandalum es mihi.*

(*d*) Ἐπορεύετο ἔμπροσθεν ἀναβαίνων εἰς Ἱερουσαλήμ, *Mar.* X. 32. Ἦν προάγων αὐτοὺς Ἰησοῦς.

(*e*) *Joan.* XII. 1. 2.

Digitized by Google

35. *Et duxerunt illum ad Jesum. Et jactantes vestimenta sua supra pullum, imposuerunt Jesum.*

36. *Eunte autem illo, substernebant vestimenta sua in via.*

37. *Et cùm appropinquaret jam ad descensum montis oliveti, cœperunt omnes turbæ Discipulorum gaudentes laudare Deum voce magna super omnibus, quas viderant, virtutibus.*

38. *Dicentes: Benedictus, qui venit Rex in nomine Domini. Pax in Cœlo, & gloria in excelsis.*

39. *Et quidam Pharisæorum de turbis dixerunt ad illum: Magister, increpa Discipulos tuos.*

40. *Quibus ipse ait: Dico vobis, quia si hi tacuerint, lapides clamabunt.*

35. Ils l'amenerent donc à JESUS: & mettant leurs vêtemens sur l'ânon, ils le firent monter dessus.

36. Et par tout où il passoit, ils étendoient leurs vêtemens le long du chemin.

37. Mais lorsqu'il approcha de la descente de la montagne des oliviers, tous les Disciples en foule étant transportez de joye, commencerent à loüer Dieu à haute voix pour toutes les merveilles qu'ils avoient vûës,

38. En disant: Béni soit le Roi qui vient au nom du Seigneur. Que la paix soit dans le Ciel, & gloire dans les lieux trés-hauts.

39. Alors quelques-uns des Pharisiens qui étoient parmi le peuple, lui dirent: Maître faites taire vos Disciples.

40. Il leur répondit: Je vous déclare que si ceux-ci se taisent, les pierres mêmes crieront.

COMMENTAIRE.

prés de Bethphagé, qui étoit une espéce de faubourg de Jérusalem, au pied du mont des Oliviers, il envoya deux de ses Disciples, pour lui amener l'ânesse, & l'ânon sur lequel il devoit faire son entrée solemnelle à Jérusalem. On peut voir sur toute cette cérémonie nôtre Commentaire sur S. Matthieu, XXI. 1. & suivans.

℣. 37. AD DESCENSUM MONTIS OLIVETI. *A la descente de la montagne des Oliviers.* Bethphagé étoit sur le côteau, ou sur le penchant de cette montagne; & entre le mont des Oliviers, & la ville de Jérusalem, il n'y avoit que la vallée de Josaphat, au milieu de laquelle coule le torrent de Cédron. Lors donc que les Disciples approcherent de la ville, saisis d'un saint enthousiasme, ils commencerent à crier, & à publier les loüanges de JESUS-CHRIST qui avoit fait tant de merveilles en leur faveur. JESUS alloit toûjours accompagné d'une grande foule de peuple; & on peut juger de l'effet que firent ces troupes, & ces acclamations sur le penchant du mont des Oliviers, à la vûë de toute la ville de Jérusalem.

℣. 38. PAX IN COELO; ET GLORIA IN EXCELSIS. *Que la paix soit dans le Ciel; & gloire dans les hauts lieux.* Que le Seigneur qui regne dans les Cieux, nous donne la paix, & toute sorte de prospéritez. Qu'une paix éternelle, & inaltérable regne entre Dieu, & les hommes. Que le Trés-Haut soit loüé & glorifié dans tous les siécles.

℣. 40. LAPIDES CLAMABUNT. *Les pierres crieront.* Expression proverbiale. Dieu a résolu de me glorifier dans ce jour, pour accomplir les

Digitized by Google

41. *Et ut appropinquavit, videns civitatem, flevit super illam, dicens:*

42. *Quia si cognovisses, & tu, & quidem in hac die tua, quæ ad pacem tibi, nunc autem abscondita sunt ab oculis tuis.*

41. Comme il fut arrivé proche de Jérusalem, regardant la ville, il pleura sur elle, en disant:

42. Ah si tu reconnoissois au moins en ce jour qui t'est encore donné, ce qui te peut apporter la paix! mais maintenant tout cela est caché à tes yeux.

COMMENTAIRE.

Prophéties. Rien n'est capable d'empêcher l'exécution de ses décrets. Si les hommes se taisent, Dieu fera parler les pierres.

℣. 41. VIDENS CIVITATEM, FLEVIT SUPER ILLAM. *Regardant la ville, il pleura sur elle.* Cette circonstance n'est racontée que dans S. Luc. JESUS-CHRIST prévoyant les malheurs futurs de Jérusalem, est attendri sur elle. Il la pleure dans une circonstance, où tout le monde ne paroissoit occupé qu'à lui témoigner sa joye, & où lui-même sembloit avoir le plus lieu d'être content. Les larmes qu'il répandoit dûrent faire une double impression sur ceux qui en furent témoins. Ils dûrent en conclure premiérement, la grandeur du péril de Jérusalem; & secondement, sa certitude & sa proximité: & enfin, la bonté & la charité constante qu'il conservoit pour une ville ingrate, qui étoit sur le point de le faire mourir, & qui alloit par-là mettre le comble à ses crimes.

Saint Epiphane (*a*) dit que le terme, *il pleura*, ayant fait de la peine à quelques Orthodoxes, ils l'avoient retranché de leurs Exemplaires, croyant que c'étoit une foiblesse indigne de JESUS-CHRIST de pleurer. Mais la vraie leçon de l'Evangéliste se trouvoit dans les Exemplaires reçûs & lûs communément parmi les Fidéles; & la liberté de ceux qui l'avoient retranché, est d'un trop dangereux exemple, pour être jamais approuvée dans l'Eglise. Les Exemplaires Grecs & Latins imprimez, & manuscrits, & les Versions Orientales reconnoissent unanimement ces paroles: *Il pleura* sur le malheur de Jérusalem. Les larmes de JESUS-CHRIST ne marquent dans lui aucune foiblesse indigne de sa Majesté, & de sa Sagesse. Ces larmes étoient toutes volontaires. Le Sauveur n'étoit pas insensible aux passions humaines; mais il n'en avoit pas les défauts. Les Stoïciens, qui condamnoient les passions dans leurs Sages, étoient plus propres à former des statuës, & des automates, que de véritables Philosophes. Le Philosophe est un homme qui régle ses passions: Le Stoïcien est un homme qui travaille à les détruire; mais qui n'en peut jamais

(*a*) *Epiphan. in Anchorato, cap.* 13. Ἀλλὰ ἐκλαύσατε κἀγὼ ὡς τῷ κατὰ Λουκᾶν Εὐαγγελίῳ ὡς τοῖς ἀδιορθώτοις ἐπιγεγράφασι, καὶ κλέψαντες τὴν μαρτυρίαν ἐκ ἄγαν εἰρηνικῶς... Ὀρθόδοξοι δὲ ἀφιλονείκως τὸ ῥητὸν φοβηθέντες, καὶ μὴ τολμήσαντες ἀντῷ τὸ τέλος, καὶ τὸ ἰσχυρότατον.

Digitized by Google

43. *Quia venient dies in te; & circumdabunt te inimici tui vallo, & circumdabunt te, & coangustabunt te undique;*

43. Car il viendra un tems malheureux pour toi, où tes ennemis t'environneront de tranchées, qu'ils t'enfermeront, & te ſerreront de toutes parts;

COMMENTAIRE.

venir à bout. Il s'efforce de vaincre une paſſion; mais par une autre paſſion.

℣. 42. QUIA SI COGNOVISSES ET TU. *Si tu reconnoiſſois au moins en ce jour qui t'eſt encore donné.* L'expreſſion de l'Orignal eſt conciſe, & demande qu'on y ſupplée quelque choſe: (*a*) *Car ſi tu avois auſſi connu toi-même, au moins en ce tien jour, ce qui te peut apporter la paix.* On ſent bien que cette penſée n'eſt pas bien développée, & qu'il faut la rendre ainſi: Plût à Dieu que tu connuſſes au moins en ce jour qui t'eſt encore donné, &c. Ou bien: O ville malheureuſe, encore ſi tu connoiſſois au moins aujourd'hui ce qui doit faire ton bonheur, & que tu vouluſſes profiter du tems pour te convertir, & pour prévenir les maux qui te menacent! Ah, que n'ouvres-tu les yeux ſur tes véritables intérêts! *Mais tu n'es pas capable de connoître ce qui peut faire ton bonheur. Tu cours aveuglément à ta perte: Nunc autem abſcondita ſunt ab oculis tuis.* Autrement: O ſi tu pouvois connoître en ce jour les maux que je prévois, tu pleurerois comme moi! Mais tu ne connois ni ton malheur, ni ton bonheur. Tout cela eſt caché à tes yeux.

VENIENT DIES IN TE, ET CIRCUMDABUNT TE INIMICI TUI VALLO. *Car il viendra un tems malheureux pour toi, que tes ennemis s'environneront de tranchées.* C'eſt ce qu'on vit en effet au dernier ſiége de Jéruſalem. Tite voyant d'une part la difficulté d'envelopper toute la ville avec ſon armée, à cauſe de l'inégalité du terrain, & de la grandeur de la ville; & de l'autre, qu'il ne pouvoit élever de terraſſes contre les murs, & les forts, à cauſe de la rareté du bois, prit la réſolution d'enfermer toute la ville d'une muraille avec des forts, & des redoutes d'eſpace en eſpace; afin que les Juifs ne voyant plus de moyen ni de ſe ſauver, ni de recevoir du ſecours du dehors, fuſſent obligez ou de ſe rendre volontairement, ou de périr de famine dans leur ville. (*b*) Il entreprit donc une muraille de trente-neuf ſtades; (*c*) & ſon armée y travailla avec tant d'ardeur, qu'en trois jours tout l'ouvrage fut achevé. Il y ajoûta treize forts de dix

(*a*) Ὅτι εἴγνως καὶ σὺ ὅτι eſt mis ici pour, εἰθε, utinam Camer. Grot. Mald. alii.

(*b*) Joſeph. Antiq. lib. 6. c. 13. in Latino. καὶ in Grac. p. 976. Διὸ δὴ περιτειχίζειν ἅπαν τὸν πόλεμον... τὸ μὲν ἐν τείχει ἑπτὰ καὶ τριάκοντα σταδίων ἦν ἔχωσις δὲ αὐτῷ περιτεθειμένη τετραδίοις ἡμέραις.

(*c*) Les 39. ſtades font 4750. pas, ou une lieuë & prés de 200. pas.

Digitized by Google

44. *Et ad terram proſternent te, & filios tuos, qui in te ſunt, & non relinquent in te lapidem ſuper lapidem; eò quòd non cognoveris tempus viſitationis tuæ.*

45. *Et ingreſſus in Templum, cœpit ejicere vendentes in illo, & ementes,*

46. *Dicens illis: Scriptum eſt: Quia domus mea domus orationis eſt. Vos autem feciſtis illam ſpeluncam latronum.*

47. *Et erat docens quotidie in Templo. Principes autem Sacerdotum, & Scribæ & Principes plebis quærebant illum perdere;*

48. *Et non inveniebant quid facerent illi. Omnis enim populus ſuſpenſus erat, audiens illum.*

44. Qu'ils te renverſeront par terre, toi & tes enfans qui ſont au milieu de toi, & qu'ils ne te laiſſeront pas pierre ſur pierre; parce que tu n'as pas connu le tems auquel Dieu ta viſitée.

45. Et étant entré dans le Temple, il commença à chaſſer ceux qui y vendoient, & y achettoient,

46. En leur diſant: Il eſt écrit: Que ma maiſon eſt une maiſon de priére; & vous en avez fait une caverne de voleurs.

47. Et il enſeignoit tous les jours dans le Temple. Cependant les Princes des Prêtres, les Scribes & les principaux du peuple, cherchoient occaſion de le perdre,

48. Mais ils ne trouvoient aucun moyen de rien faire contre lui; parce que tout le peuple étoit *comme* ſuſpendu *en admiration* en l'écoutant.

COMMENTAIRE.

ſtades, c'eſt-à-dire, de mille deux cens cinquante pas de tour.

℣. 44. EO QUOD NON COGNOVERIS TEMPUS VISITATIONIS TUÆ. *Parce que tu n'as pas connu le tems auquel Dieu t'a viſitée.* Le terme de *viſitatio*, ſe prend dans l'Ecriture tantôt en bonne, & tantôt en mauvaiſe part. On l'employe pour marquer le tems de la vengeance, & celui de la faveur de Dieu. Ici il doit s'entendre de cette derniere ſorte. JESUS-CHRIST venoit dans Jéruſalem dans un eſprit de paix & de miſéricorde; diſpoſé à la recevoir, ſi elle eût voulu venir à lui, & ſe rendre à l'Evangile, & à la vérité qu'il annonçoit. Mais il voyoit dans elle un endurciſſement preſque invincible; il la voyoit prête à remplir la meſure de ſes iniquitez; il la voyoit dans un eſprit d'impénitence, & d'incrédulité, qui mettoit obſtacle à toutes les bontez qu'il avoit pour elle.

℣. 45. INGRESSUS IN TEMPLUM, COEPIT EJICERE. *Etant entré dans le Temple, il commença à chaſſer, &c.* On a examiné tout cela dans le Commentaire ſur S. Matthieu, XXI, 13, 14.

℣. 48. OMNIS ENIM POPULUS SUSPENSUS ERAT, AUDIENS ILLUM. *Tout le peuple étoit comme ſuſpendu en admiration, en l'écoutant.* Le peuple étoit charmé de ſes diſcours. Il les tenoit comme enchaînez par la douceur, & la force de ſa parole: Cette maniére de parler, qu'on lit dans l'Original: (a) *Il étoit ſuſpendu, en l'écoutant*, ſe remarque dans les Au-

(a) Ἐξεπρέμετο αὐτοῦ ἀκούων.

teurs Grecs & Latins, (a) pour marquer une multitude ravie en admiration, en écoutant un homme éloquent: *Pendentque iterum narrantis ab ore*, dit Virgile. Jamais homme ne parla avec tant de grace, de force, d'efficace, que JESUS-CHRIST: *Numquam sic locutus est homo.* (b)

CHAPITRE XX.

JESUS dans le Temple. Les Prêtres lui demandent d'où lui vient son pouvoir, il leur demande à son tour d'où venoit le batême de Jean. Parabole des vignerons. Payer le tribut à César. Saducéens réfutez. David reconnoît le Messie pour son Seigneur. Se garder des Pharisiens, & de leur orgüeil.

℣. 1. *ET factum est in una dierum, docente illo populum in Templo, & Evangelisante, convenerunt Principes Sacerdotum, & Scribæ cum Senioribus.*

2. *Et aiunt dicentes ad illum: Dic nobis, in qua potestate hæc facis? Aut: Quis est, qui dedit tibi hanc potestatem?*

℣. 1. UN de ces jours-là, comme il étoit dans le Temple instruisant le peuple, & lui annonçant l'Evangile, les Princes des Prêtres & les Docteurs de la Loi s'y rencontrerent ensemble avec les Sénateurs,

2. Et lui parlerent en ces termes: Dites-nous par quelle autorité vous faites ces choses, ou qui est celui qui vous a donné ce pouvoir?

COMMENTAIRE.

℣. 2. DIC NOBIS IN QUA POTESTATE HÆC FACIS? *Dites-nous par quelle autorité vous faites ces choses?* Saint Luc ne dit rien de tout ce qui se fit le Mardi d'avant la Passion. (c) Ce qu'il raconte ici, se fit le Mercredi, 12. de Nisan, JESUS étant venu dans le Temple pour la derniere fois: Car il ne paroît pas par l'Ecriture qu'il y soit entré ni le Jeudi, ni le Vendredi, jour de sa mort. Les Pharisiens donc, & les Docteurs de la Loi, qui ne cherchoient que l'occasion de le perdre, vinrent lui faire diverses questions, pour tâcher de le surprendre dans ses paroles. Ils lui demandent premierement, qui lui a donné la liberté de parler publiquement, & d'enseigner dans le Temple? Par quelle autorité il s'érige

(a) *Lucian. Μιλίωσος ὑπὸ τῶν λόγων, & ἐκ τῶν ὤτων ἀπηρτημένος. Eunapius de Ædesio. Ἐξεμάσσετο τῶν λόγων. Senec. Controvers. 9. 1. Ex vultu dicentis pendent omnium vultus.*

(b) *Joan.* VII. 46.

(c) Voyez *Matt.* XXI. 18. 19. 22. *Marc.* XI. 12.... 25.

Digitized by Google

3. *Respondens autem Jesus, dixit ad illos: Interrogabo vos: & ego unum verbum. Respondete mihi:*

4. *Baptismus Joannis de Cœlo erat, an ex hominibus?*

5. *At illi cogitabant intra se, dicentes: Quia si dixerimus, de Cœlo, dicet: Quare ergo non credidistis illi?*

6. *Si autem dixerimus, ex hominibus plebs universa lapidabit nos: certi sunt enim, Joannem prophetam esse.*

7. *Et responderunt se nescire unde esset.*

3. Jesus leur fit réponse, & leur dit: J'ai aussi une question à vous faire: répondez-moi:

4. Le batême de Jean étoit-il du Ciel, ou des hommes?

5. Mais ils raisonnoient ainsi en eux-mêmes: Si nous répondons qu'il étoit du Ciel, il nous dira: Pourquoi donc n'y avez vous pas cru?

6. Et si nous répondons qu'il étoit des hommes, tout le peuple nous lapidera; parce qu'il est persuadé que Jean étoit un Prophéte.

7. Ils lui répondirent donc qu'ils ne savoient d'où il étoit.

COMMENTAIRE.

en Docteur, & en censeur des Prêtres, des Pharisiens & des Principaux de la nation, & en réformateur des Loix, des Coutumes, & des Traditions de ses Peres? Si JESUS-CHRIST n'avoit pas donné publiquement des marques indubitables de sa mission par ses miracles, les Pharisiens, & les Principaux de la nation auroient eu quelque droit de lui faire cette demande. Mais aprés ce qui s'étoit passé à la vûë de tout le pays, ils n'étoient plus recevables à s'opposer à la prédication du Fils de Dieu.

℣. 4. BAPTISMUS JOANNIS. *Le baptême de Jean étoit-il du Ciel, ou des hommes?* Etoit-ce une invention purement humaine, ou une cérémonie divine, autorisée & approuvée de Dieu? JESUS ne répond pas directement à la demande des Pharisiens, parce qu'il voyoit la mauvaise volonté de ceux qui la lui faisoient. Il l'élude en leur en faisant une autre, qui devoit les embarrasser, & sur laquelle il semble qu'il ne leur étoit pas permis de se taire; puisque tout Israël, & plusieurs Pharisiens mêmes (*a*) avoient été au baptême de Jean. Voyez ce qu'on a dit sur S. Matthieu, XXI. 24, 25.

℣. 6. PLEBS UNIVERSA LAPIDABIT NOS. *Tout le peuple nous lapidera.* Tout ceci se passoit dans le Temple en présence de tout le peuple. Les Pharisiens n'ignoroient pas que saint Jean ne fût dans une trés-haute estime parmi tous les Juifs. Ils craignirent de donner atteinte à sa réputation, de peur que le peuple ne les accablât de pierres sur le champ, & sans forme de procés, selon ce qu'ils appellent *le Jugement du zéle*, qui étoit autorisé dans la nation.

(*a*) *Matth.* III. 7.

Digitized by Google

8. *Et Jesus ait illis : Neque ego dico vobis in qua potestate hæc facio.*

9. *Cœpit autem dicere ad plebem parabolam hanc : Homo plantavit vineam, & locavit eam colonis : & ipse peregrè fuit multis temporibus.*

10. *Et in tempore misit ad cultores servum, ut de fructu vineæ darent. Qui cæsum dimiserunt eum inanem.*

11. *Et addidit alterum servum mittere. Illi autem hunc quoque cædentes, & afficientes contumeliâ, dimiserunt inanem.*

12. *Et addidit tertium mittere ; qui & illum vulnerantes ejecerunt.*

13. *Dixit autem dominus vineæ : Quid faciam ? mittam filium meum dilectum : forsitan, cùm hunc viderint, verebuntur.*

14. *Quem cùm vidissent coloni, cogitaverunt intra se, dicentes. Hic est hæres, occidamus illum, ut nostra fiat hæreditas.*

15. *Et ejectum illum extra vineam, occiderunt. Quid ergo faciet illis dominus vineæ ?*

8. Et Jesus leur répliqua : Je ne vous dirai pas non plus par quelle autorité je fais ces choses.

9. Alors il commença à dire au peuple cette parabole : Un homme planta une vigne, la loüa à des vignerons ; & s'en étant allé en voyage fut long-tems hors de son pays.

10. La saison étant venuë, il envoya un de ses serviteurs vers ces vignerons, afin qu'ils lui donnassent du fruit de sa vigne : mais eux l'ayant battu, le renvoyerent sans lui rien donner.

11. Il *leur* envoya ensuite un second serviteur, mais ils le battirent encore, & l'ayant traité outrageusement, le renvoyerent sans lui rien donner.

12. Il en envoya encore un troisiéme qu'ils blesserent, & chasserent comme les autres.

13. Enfin le Seigneur de cette vigne dit en lui-même : que ferai-je ? Je leur envoyerai mon fils bien-aimé ; peut-être que le voyant, ils auront quelque respect pour lui.

14. Mais ces vignerons l'ayant vû, penserent en eux-mêmes, & se dirent *l'un à l'autre :* Voici l'héritier, tuons-le afin que l'héritage soit à nous :

15. Et l'ayant chassé hors de la vigne, ils le tuerent. Comment donc les traitera le Seigneur de cette vigne.

COMMENTAIRE.

℣. 8. NEQUE EGO DICO VOBIS. *Je ne vous dirai pas non plus par quelle autorité je fais ces choses ;* parce que je vois dans vos cœurs la mauvaise volonté qui vous les fait demander. Je ne veux ni contenter vôtre curiosité, ni satisfaire vôtre malice. J'ai autant de droit de vous faire cette question, que vous en avez de me faire celle que vous m'avez faite.

℣. 9. HOMO PLANTAVIT VINEAM. *Un homme planta une vigne.* Saint Matthieu, (*a*) & saint Marc (*b*) rapportent cette parabole presqu'en mêmes-termes. On peut voir nôtre Commentaire sur ces Evangélistes.

(*a*) *Matt.* XXI. 33. *& seqq.*

(*b*) *Marc.* XII. 1. *& seq.*

℣. 15.

Digitized by Google

16. *Veniet, & perdet colonos istos, & dabit vineam aliis. Quo audito, dixerunt illi: Absit.*

17. *Ille autem aspiciens eos, ait: Quid est ergo hoc, quod scriptum est: Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli?*

16. Il viendra *lui-même*, & perdra ces vignerons, & il donnera sa vigne à d'autres. Ce que *les Princes des Prêtres* ayant entendu, ils lui dirent: A Dieu ne plaise.

17. Mais JESUS les regardant, leur dit: Que veut donc dire cette parole de l'Ecriture: La pierre qui a été rejettée par ceux qui bâtissoient, est devenuë la principale pierre de l'angle:

COMMENTAIRE.

℣. 15. EIECTUM ILLUM EXTRA VINEAM. *L'ayant chassé hors de la vigne, ils le tuerent.* Ils ne voulurent pas le tuer dans la vigne, de peur qu'on ne les convainquît de cet homicide. Les Juifs les imiterent en quelque sorte, en livrant JESUS-CHRIST aux Romains, & en les engageant à le crucifier hors de la ville de Jérusalem.

℣. 16. VENIET, ET PERDET COLONOS. *Il viendra lui-même, & perdra ces vignerons, & donnera sa vigne à d'autres.* Le Seigneur Dieu d'Israël voyant que les crimes des Juifs étoient montez à leur comble, vint pour les exterminer par les armes des Romains. Il leur ôta sa vigne, son Temple, sa protection, sa terre, sa Religion, & la donna à d'autres. L'Eglise des Gentils convertis prit la place de la Synagogue infidéle, & réprouvée.

DIXERUNT ILLI: ABSIT. *Ils lui dirent: A Dieu ne plaise.* Saint Matthieu (*a*) nous apprend que les Pharisiens ayant oüi la parabole, JESUS leur demanda ce que le Maître de la vigne feroit à ces malheureux vignerons? Ils lui répondirent: Ils les perdra, & donnera sa vigne à d'autres, qui lui en rendent le fruit en son tems. Il paroît par saint Luc, que le Sauveur approuva leur réponse; & qu'apparemment il leur fit sentir par son geste, ou par ses regards, que c'étoit d'eux-mêmes dont il avoit voulu parler: Ce qui leur fit dire: *Absit:* A Dieu ne plaise que nous imitions jamais une conduite si cruelle & si injuste.

℣. 17. QUID EST ERGO, &c. *Que veut donc dire cette parole de l'Ecriture: La pierre qui a été rejettée*, est devenuë la pierre de l'angle? Si cette action vous donne tant d'horreur, pourquoi n'en avez-vous pas aussi de ce que je m'en vais vous dire, & qui au fond revient à la même chose? Des bâtisseurs rebutent un carreau; & toutefois, selon l'Ecriture, (*b*) ce carreau deviendra la pierre de l'angle. Cela marque évidemment le mépris que vous faites de ma personne, moi qui suis le Messie, & la

(*a*) *Matt.* XXI. 41.

(*b*) *Psal.* CXVII. 22. *Act.* IV. 11. *Rom.* IX. 33.

Digitized by Google

18. *Omnis qui ceciderit super illum lapidem, conquassabitur; super quem autem ceciderit, comminuet illum.*

19. *Et quærebant Principes Sacerdotum & Scribæ, mittere in illum manus illâ horâ; & timuerunt populum: cognoverunt enim quòd ad ipsos dixerit similitudinem hanc.*

20. *Et observantes miserunt insidiatores, qui se justos simularent, ut caperent eum in sermone, ut traderent illum principatui, & potestati præsidis.*

21. *Et interrogaverunt eum, dicentes: Magister, scimus quia rectè dicis, & doces; & non accipis personam, sed viam Dei in veritate doces:*

18. Quiconque se laissera tomber sur cette pierre, s'y brisera; & elle écrasera celui sur qui elle tombera?

19. Les Princes des Prêtres & les Scribes eurent envie de se saisir de lui à l'heure même, parce qu'ils avoient bien reconnu qu'il avoit dit cette parabole contre eux; mais ils appréhenderent le peuple.

20. Comme ils ne cherchoient que les occasions *de le perdre*, ils lui envoyerent des personnes apostées, qui contrefaisoient les gens de bien, pour le surprendre dans ses paroles, afin de le livrer au Magistrat, & au pouvoir du Gouverneur.

21. Ces gens-là vinrent donc lui proposer cette question: Maître, nous savons que vous ne dites, & n'enseignez rien que de juste, & que vous n'avez point d'égard aux personnes; mais que vous enseignez la voye de Dieu dans la vérité.

COMMENTAIRE.

cruauté que vous êtes prêts d'exercer contre moi: Car non-seulement vous ne me recevrez pas; mais vous m'outragerez, vous me calomnierez, vous me condamnerez, vous me livrerez aux Gentils, qui me mettront à mort. Malgré tout cela, je triompherai & de vôtre malice, & de la mort. Malgré vous la pierre rebutée & rejettée deviendra la pierre de l'angle. Voyez S. Matt. XXI. 42. & Théophylacte sur cet endroit-ci.

℣. 20. OBSERVANTES MISERUNT INSIDIATORES *Comme ils ne cherchoient que les occasions de le perdre, ils envoyerent des personnes apostées.* Le Grec à la lettre: (*a*) *Les Pharisiens l'observant, envoyerent des hommes qui lui dressoient des embûches*; proprement de ces voleurs de grands chemins, qui se cachent dans l'obscurité d'un bois, pour surprendre les passans. (*b*) Saint Matthieu, (*c*) & saint Marc (*d*) nous apprennent que ces hommes envoyez pour surprendre JESUS, étoient des Pharisiens & des Hérodiens. Ils feignirent de venir à bonne intention, & sans aucun dessein de le surprendre: *Qui se justos simularent.* (*e*).

UT TRADERENT ILLUM PRINCIPATUI, ET POTESTATI PRÆSIDIS. *Pour le livrer au Magistrat, & au pouvoir du Gouverneur.* Ou plû-

(*a*) Καὶ παρατηρήσαντες ἀπέστειλαν ἐγκαθέτους.
(*b*) Hesych. Grot. Salmas. Pricæus.
(*c*) Matth. XXII. 15.
(*d*) Marc. XII. 13.
(*e*) Ὑποκρινομένους, ἵνα σχῶσιν δικαίως, ὅτι...

22. *Licet nobis tributum dare Cæsari, an non ?*

23. *Considerans autem dolum illorum, dixit ad eos : Quid me tentatis ?*

24. *Ostendite mihi denarium. Cujus habet imaginem, & inscriptionem ? Respondentes dixerunt ei : Cæsaris.*

22. Nous est-il libre de payer le tribut à César, ou de ne le payer pas ?

23. JESUS qui voyoit leur malice, leur dit : Pourquoi me tentez-vous ?

24. Montrez-moi un denier : De qui est l'image & l'inscription qu'il porte ? Ils lui répondirent : De César.

COMMENTAIRE.

tôt : (*a*) *Pour livrer à la puissance, & à l'autorité du Gouverneur.* Pour le livrer au Gouverneur Pilate, qui exerçoit au nom des Romains une autorité absoluë dans le pays, qui y jugeoit souverainement, & avoit le droit de vie & de mort, que l'on avoit ôté aux Juifs. Quelques-uns par le premier terme, *Principatui*, entendent le pouvoir du Sanhédrin ; & par ces autres, *potestati Præsidis*, celui de Pilate. Mais l'autre explication paroît meilleure.

℣. 22. LICET NOBIS TRIBUTUM DARE CÆSARI ? *Nous est-il permis de payer le tribut à César ?* Cette question étoit alors fort échauffée, à cause de Judas le Gaulonite, ou le Galiléen, & ses Sectateurs, qui soutenoient que les Juifs ne devoient donner de tributs qu'à Dieu seul, & ne devoient point reconnoître de Souverain étranger. Si JESUS-CHRIST eût répondu d'une manière qui leur eût été favorable, ils n'auroient pas manqué de l'accuser auprés de Pilate, comme *Galiléen*, ou *Hérodien* ; car c'est ainsi qu'on appelloit les Sectateurs de ce Judas ; (*b*) & on savoit l'éloignement que Pilate avoit de cette Secte, par ce qui étoit arrivé quelque tems auparavant, dans la personne de ces Galiléens, qu'il fit égorger dans le Temple même, lorsqu'ils y offroient leurs sacrifices. (*c*) Pour le reste de cette affaire, voyez S. Matt. XXII. 17. 18. 19. 20. Saint Luc appelle ici *tribut*, (*d*) ce que saint Matthieu & saint Marc appellent *census*, (*e*) ou capitation. Mais le terme Grec dont il se sert, signifie proprement la taille réelle qu'on imposoit sur les champs, & la capitation : Et c'est ainsi qu'on payoit le tribut en Syrie, & apparemment en Judée, comme on la montré sur saint Matthieu.

℣. 24. CUIUS HABET IMAGINEM ? *De qui est l'image & l'inscription qu'il porte ?* JESUS-CHRIST soutient, & les Juifs n'en disconvenoient pas, (*f*)

(*a*) Τῇ ἀρχῇ, καὶ τῇ ἐξουσίᾳ τοῦ ἡγεμόνος. Dans S. Luc XII. 11. *Ephes.* III. 10. *Coloss.* I. 16. I. *Cor.* XV. 24. & I. *Tit.* III. 1. Ἀρχαὶ, & ἐξουσίαι sont joints comme synonimes. *Vide Price. Camer. Brug.*

(*b*) Voyez notre Dissertation sur les sectes des Juifs : art. des Hérodiens.

(*c*) *Luc.* XIII. 1. *Quorum sanguinem Pilatus miscuit sacrificiis eorum.*

(*d*) Ἔξεστι ἡμῖν Καίσαρι φόρον δοῦναι.

(*e*) *Matt.* XXII. 17. Ἔξεστι κῆνσον δοῦναι Καίσαρι ; *Marc.* XII. 14. *Vide Grot. hic.*

(*f*) *Vide supra*, *Luc. Chrysol.* VI. 18. b

Digitized by Google

25. *Et ait illis : Reddite ergo quæ sunt Cæsaris, Cæsari ; & quæ sunt Dei, Deo.*

26. *Et non potuerunt verbum ejus reprehendere coram plebe ; & mirati in responso ejus, tacuerunt.*

27. *Accesserunt autem quidam Sadducæorum, qui negant esse resurrectionem, & interrogaverunt eum,*

28. *Dicentes : Magister, Moyses scripsit nobis : Si frater alicujus mortuus fuerit habens uxorem, & hic sine liberis fuerit, ut accipiat eam frater ejus uxorem, & suscitet semen fratri suo.*

29. *Septem ergo fratres erant ; & primus accepit uxorem, & mortuus est sine filiis.*

30. *Et sequens accepit illam, & ipse mortuus est sine filio.*

31. *Et tertius accepit illam. Similiter, & omnes septem, & non reliquerunt semen, & mortui sunt.*

32. *Novissimè omnium mortua est & mulier.*

33. *In resurrectione ergo, cujus eorum erit uxor ? siquidem septem habuerunt eam uxorem.*

25. Alors il leur dit: Rendez donc à César ce qui est à César ; & à Dieu ce qui est à Dieu.

26. Ils ne trouverent rien dans ses paroles qu'ils pussent reprendre devant le peuple: & aiant admiré sa réponse, ils se tûrent

27. Quelques-uns des Sadducéens, qui sont ceux qui nient la résurrection, le vinrent trouver ensuite, & lui proposerent cette question :

28. Maître, lui dirent-ils, Moyse nous a laissé cette ordonnance par écrit: Si le frere de quelqu'un étant marié, meurt sans laisser d'enfans, son frere sera obligé d'épouser sa veuve, pour susciter des enfans à son frere *mort*.

29. Or il y avoit sept freres, dont le premier ayant épousé une femme, est mort sans enfans.

30. Le second l'a épousée aprés lui, & est mort sans laisser de fils.

31. Le troisiéme l'a épousée de même, *& les quatre autres ensuite*, & tous les sept sont morts sans laisser d'enfans.

32. Enfin la femme même est morte aprés eux tous.

33. Lors donc que la résurrection arrivera, duquel des sept freres sera-t'elle femme, puisqu'elle l'a été de tous ?

que c'étoit au Souverain du pays à frapper la monnoye de son coin. Si donc les Romains exerçoient ce droit en Judée, ils avoient aussi celui d'y exiger le tribut, qui est un droit du Souverain. Il prouve leur souveraineté par les effets : & les Hérodiens auroient voulu qu'il s'expliquât sur l'origine du droit qu'ils avoient sur la Judée ; si ce droit étoit bien, ou mal-acquis.

℣. 27. SADUCÆI. *Les Saducéens, qui nient la résurrection.* On peut voir sur cette question ce qui a été remarqué sur S. Matt. XXII. 24. Il paroît que parmi les Saducéens, l'argument qu'ils proposent ici à JESUS-CHRIST, passoit pour insoluble, & que les Pharisiens ne s'en tiroient qu'avec peine.

℣. 33. IN RESURRECTIONE CUJUS EORUM ERIT UXOR ? *Lorsque la résurrection arrivera, duquel des sept sera-t'elle femme ?* Les Juifs en général attendoient au tems du Messie un renouvellement total du monde, & la résurrection générale de tous les Juifs. Aprés cette résurrection,

Digitized by Google

34. *Et ait illis Jesus : Filii hujus sæculi nubunt, & traduntur ad nuptias :*

35. *Illi verò, qui digni habebuntur sæculo illo, & resurrectione ex mortuis, neque nubent, neque ducent uxores :*

36. *Neque enim ultrà mori poterunt : æquales enim Angelis sunt, & filii sunt Dei, cùm sint filii resurrectionis.*

34. JESUS leur répondit : Les enfans de ce siécle-ci épousent des femmes, & les femmes des maris.

35. Mais pour ceux qui seront jugez dignes d'avoir part à ce siécle *à venir* & à la résurrection des morts, ils ne se marieront plus, & n'épouseront plus de femmes :

36. Car alors ils ne pourront plus mourir ; parce qu'ils deviendront égaux aux Anges, & qu'étant des enfans de la résurrection, ils seront enfans de Dieu.

COMMENTAIRE.

& sous le regne du Messie, ils se promettoient toute sorte de bonheur & de plaisirs ; & en particulier, que l'homme & la femme vivroient comme ils avoient fait en cette vie, dans l'union & dans la joye. Les Saducéens avoient beaucoup d'avantage contre ceux qui croyoient la résurrection dans le sens que nous venons de dire, en les prenant par leurs propres principes : mais & les uns & les autres étoient dans l'erreur : Les Pharisiens & les autres Juifs, sur le tems & la maniére, & les suites de la résurrection ; & les Saducéens, sur l'immortalité de l'ame & sur la résurrection des corps, qu'ils nioient absolument. L'ame est immortelle ; JESUS-CHRIST le prouve. La résurrection arrivera ; mais non pas au tems du Messie, comme ils le croyoient. Enfin dans l'autre vie, il n'y aura plus de mariage, ni d'union charnelle des corps. C'est ce que JESUS-CHRIST montre aux Saducéens par l'Ecriture même, dont ils reconnoissoient l'autorité.

℣. 34. FILII HUIUS SÆCULI. *Les enfans de ce siécle épousent des femmes.* Les hommes vivans dans le monde, se marient, & usent du mariage, suivant l'ordre établi par le Créateur, pour la propagation du genre humain : Mais dans l'autre vie, ℣. 35. *ceux qui seront jugez dignes d'avoir part au siécle à venir, & à la résurrection des morts*, ne se marieront point ; parce qu'alors la propagation & la multiplcation de l'espéce ne seront plus nécessaires. Il parle de la résurrection des morts, qui arrivera à la fin du monde. Mais les Juifs l'attendoient à la venuë du Messie ; confondant le second avénement avec le premier. Au premier avénement du Sauveur, il se fit une résurrection métaphorique dans le changement de vie, & de créance d'une infinité de personnes qui crûrent en JESUS-CHRIST. Mais la résurrection réelle des corps ne doit se faire qu'à la fin des siécles. La résurrection est proprement le passage des hommes ressuscitez de ce siécle, au siécle futur.

℣. 36. CUM SINT FILII RESURRECTIONIS. *Etant enfans de la résurrection, ils seront enfans de Dieu.* Ils ne seront plus, comme ici, en-

Digitized by Google

37. *Quia verò resurgant mortui, & Moyses ostendit secùs rubum, sicut dicit Dominum, Deum Abraham, & Deum Isaac, & Deum Jacob.*

38. *Deus autem non est mortuorum, sed vivorum: omnes enim vivunt ei.*

39. *Respondentes autem quidam Scribarum dixerunt ei: Magister, benè dixisti.*

40. *Et amplius non audebant eum quidquam interrogare.*

41. *Dixit autem ad illos: Quomodo dicunt Christum, filium esse David?*

42. *Et ipse David dicit in libro Psalmorum: Dixit Dominus Domino meo, sede à dextris meis;*

43. *Donec ponam inimicos tuos, scabellum pedum tuorum?*

44. *David ergo Dominum illum vocat: & quomodo filius ejus est?*

37. Et quant à ce que les morts doivent ressusciter un jour, Moyse le déclare assez lui-même, lorsqu'étant auprés du buisson, il appelle le Seigneur, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, & le Dieu de Jacob.

38. Or Dieu n'est point le Dieu des morts, mais des vivans; parce que tous sont vivans devant lui.

39. Alors quelques-uns des Scribes prenant la parole, lui dirent: Maître, vous avez fort bien répondu.

40. Et depuis ce tems-là personne n'osoit plus lui faire de questions.

41. Mais JESUS leur dit: Comment dit-on que le CHRIST est fils de David,

42. Puisque David dit lui-même dans le livre des Pseaumes: Le Seigneur a dit à mon Seigneur: Asseyez-vous à ma droite.

43. Jusqu'à ce que j'aye réduit vos ennemis à vous servir de marche-pied?

44. David l'appellant donc lui-même son Seigneur, comment peut-il être son fils?

COMMENTAIRE.

fans des hommes, sujets à la mort, & ayant besoin de se reproduire dans leurs enfans par la génération: ils seront *enfans de la résurrection*, vivans dans l'autre vie, dans l'éternité, pour ne mourir jamais: & par conséquent, *enfans de Dieu*, & immortels. (*a*) *Les enfans de la résurrection*, sont opposez ici aux enfans de ce siécle, aux hommes mortels; (*b*) & *les enfans de Dieu*, aux enfans des hommes, sujets à une infinité de révolutions, & d'accidens, qui les empêchent de subsister toûjours. La résurrection est une espèce de génération nouvelle pour l'immortalité. Saint Paul (*c*) explique de la Résurrection du Sauveur, ces mots du Pseaume: (*d*) *Vous êtes mon Fils; je vous ai engendré aujourd'hui.*

℣. 44. DOMINUM ILLUM VOCAT; QUOMODO FILIUS EJUS EST? *David l'appellant son Seigneur, comment peut-il être son fils?* Saint Matthieu (*e*) nous apprend que cette demande de JESUS-CHRIST embarassa si fort les Pharisiens, qu'ils n'osérent plus l'interroger. Il paroît qu'ils n'avoient tous que des idées fort confuses sur le Messie. Ils ne songeoient pas qu'il dût être Dieu, & réünir en sa personne les deux natures:

(*a*) *Vide Tertull. de resurrect. carnis, c. 63. Brug. Vat. aliosque passim.*

(*b*) *Apoc. XX. 6. Beatus & sanctus qui habet partem in resurrectione prima; in his secunda mors non habet potestatem.*

(*c*) *Act. XIII. 33.*

(*d*) *Psal. II. 7.*

(*e*) *Matt. XXII. 46.*

Digitized by Google

45. *Audiente autem omni populo, dixit Discipulis suis :*

46. *Attendite à Scribis, qui volunt ambulare in stolis, & amant salutationes in foro, & primas cathedras in synagogis, & primos discubitus in conviviis :*

47. *Qui devorant domos viduarum, simulantes longam orationem. Hi accipient damnationem majorem.*

45. Il dit ensuite à ses Disciples : en présence de tout le peuple qui l'écoutoit :

46. Gardez-vous des Docteurs de la Loi, qui se plaisent à se promener avec de grandes robes, & à être saluez dans les places publiques, qui aiment les premieres chaires dans les synagogues, & les premieres places dans les festins :

47. Qui sous prétexte de leurs longues prières, dévorent les maisons des veuves. Ces personnes en recevront une condamnation plus rigoureuse.

COMMENTAIRE.

la Divine & l'humaine : la Divine, par laquelle il est Seigneur de David ; l'humaine, par laquelle il est son fils. Ces véritez n'avoient garde de leur être connuës, puisque les Apôtres eux-mêmes, aprés tant d'instructions du Sauveur, avoient encore des sentimens si grossiers sur le Messie, & sur son regne. On ne doutoit point alors que le Pseaume CIX. ne regardât le Messie.

℣. 46. ATTENDITE A SCRIBIS, QUI VOLUNT AMBULARE IN STOLIS. *Gardez-vous des Docteurs de la Loi, qui aiment à se promener avec de grandes robbes.* Le Sauveur fait à peu prés le même reproche aux Pharisiens, lorsqu'il leur dit : (a) *qu'ils dilatent leurs phylactéres, & qu'ils portent de longues franges à leurs habits.* Les uns & les autres, les Pharisiens & les Docteurs de la Loi, étoient remplis du même esprit d'orgüeil & de vanité, qui se déclaroit dans leurs habits, dans leur extérieur, dans toute leur conduite. JESUS-CHRIST se raille ici de leurs habits traînans, & de l'affectation de leurs robbes de cérémonies. Ces sortes de choses en elles-mêmes sont fort indifférentes. JESUS CHRIST n'en condamne que l'abus, la vanité, l'affectation. Pour le reste du Chapitre on peut voir Luc, XI. 43. Matt. XXIII. 5. 6. 7. 14. & Marc, XII. 38. 39. 40.

IN SYNAGOGIS. *Dans les Synagogues* ; ou *dans les assemblées*, en général ; tant celles qui sont purement politiques, que celles qui se font dans le Temple, ou dans les Synagogues. Les Pharisiens avoient l'ambition de primer par tout, quoiqu'en rigueur il n'y eût ni Loi, ni privilége qui leur assignât la premiere place : & quand il y en auroit eu, cela ne justifioit ni leur vanité, ni leur affectation, ni leur empressement.

(a) *Matt.* XXIII. 5. 6. 7.

Digitized by Google

CHAPITRE XXI.

Offrande de la pauvre veuve, préférée à celle des riches. Ruine du Temple, persécution des Apôtres, dispersion des Juifs par tout le monde. Signes qui précéderont le Jugement. Parabole du figuier. Veiller dans l'attente du dernier jour.

℣. 1. *Respicientes autem, vidit eos, qui mittebant munera sua in gazophylacium, divites.*

2. *Vidit autem & quamdam viduam pauperculam mittentem æra minuta duo*

3. *Et dixit: Verè dico vobis, quia vidua hæc pauper, plus quàm omnes misit.*

4. *Nam omnes hi ex abundanti sibi miserunt in munera Dei: hæc autem ex eo quod deest illi, omnem victum suum quem habuit, misit.*

℣. 1. JESUS regardoit *un jour* les riches qui jettoient leurs offrandes dans le tronc.

2. Et il vit aussi une pauvre veuve, qui y mit deux petites piéces.

3. Sur quoi il dit: Je vous dis en vérité: que cette pauvre veuve à donné plus que tous les autres:

4. Car tous ceux-là ont fait des présens à Dieu de ce qu'ils avoient de superflu: mais celle-ci a donné de son indigence même tout ce qui lui restoit pour vivre.

COMMENTAIRE.

℣. 1. VIDIT EOS QUI MITTEBANT MUNERA SUA IN GAZOPHYLACIUM. *Il vit les riches qui jettoient leurs offrandes dans le tronc.* Voyez ce qui a été dit sur saint Marc, XII. 41. 42. Ceci arriva le Mercrédi d'avant la Passion, sur le soir, lorsque JESUS sortoit du Temple pour aller au mont des Oliviers. Il y avoit prés la porte du Temple, plusieurs troncs en forme de coffres, où chacun jettoit ses offrandes selon sa dévotion. (*a*) En cela, comme en beaucoup d'autres choses, il y avoit plus de faste & de vanité, que de solide piété. C'est ce que le Sauveur fit remarquer à ses Apôtres, par l'exemple de cette pauvre veuve, qui y jetta deux petites piéces, *minuta duo*; (*b*) comme qui diroit deux liards.

℣. 3. PLUSQUAM OMNES MISIT. *Cette veuve a donné plus que tous les autres.* Pourquoi? Parce qu'elle y a mis de son nécessaire; au lieu

(*a*) 4. Reg. XII. 9. 10.

(*b*) Λεπτὰ δύο. Marc. XII. 42. Λεπτὰ δύο ἐστὶ κοδράντης.

que

Digitized by Google

5. *Et quibusdam dicentibus de Templo quod bonis lapidibus, & donis ornatum esset, dixit:*

6. *Hæc quæ videtis, venient dies, in quibus non relinquetur lapis super lapidem, qui non destruatur.*

7. *Interrogaverunt autem illum, dicentes: Præceptor, quando hæc erunt, & quod signum cum fieri incipient?*

5. Quelques-uns lui disant que le Temple étoit bâti de belles pierres, & orné de riches dons, il leur répondit:

6. Il viendra un tems où tout ce que vous voyez ici sera tellement détruit qu'il n'y demeurera pas pierre sur pierre.

7. Alors ils lui demanderent: Maître, quand cela arrivera-t'il, & par quel signe *connoîtra-t'on* que ces choses seront prêtes à s'accomplir?

COMMENTAIRE.

que les autres n'y ont mis que de leur superflu. ℣. 4. *Omnes hi ex abundantia, ... hæc autem ex eo quod deest illi.* (*a*) Dieu ne veut pas que l'on paroisse en sa présence les mains vuides: (*b*) mais il n'a que faire de nos riches dons; il demande nôtre cœur & nos volontez; & il les veut toutes entiéres, comme cette veuve donne tout ce qu'elle avoit: *Nec de abundantia portio; sed de modico totum datur*, dit saint Cyprien (*c*) Elle donne tout ce qu'elle avoit pour vivre: *Omnem victum suum quem habuit, misit*, dit ici saint Luc, ℣. 4.

℣. 5. QUOD BONIS LAPIDIBUS, ET DONIS ORNATUM ESSET. *Que le Temple étoit bâti de belles pierres, & orné de riches dons.* Joseph (*d*) nous apprend que dans le Temple de Jérusalem que détruisirent les Romains, le même que les Apôtres admiroient, il y avoit des pierres de quarante coudées de long; & que les colomnes des galeries qui environnoient les parvis, étoient de vingt coudées de haut, d'une seule piéce, & d'un marbre blanc précieux. Quant aux présens & aux richesses qui y étoient conservées, elles étoient immenses. Les Juifs de tous les endroits du monde, y envoyoient ce qu'ils avoient de plus précieux. Le Roi Hérode (*e*) ayant entrepris de rétablir le Temple, y employa des pierres blanches & solides, de vingt cinq coudées de long, de huit d'épaisseur, & de douze de large. Avant lui, tout le Temple étoit environné de dépoüilles des peuples barbares; il les renouvella, & les dédia toutes de nouveau, & y ajoûta beaucoup de nouvelles, qu'il avoit prises sur les Arabes. Les Princes étrangers eux-mêmes se faisoient un honneur d'y en-

(*a*) Ἐκ τῦ περισσεύοντος αὐτοῖς, ... ἡ δὲ ὑστέρησις αὐτῆς ἐκ τῦ ὑστερήματος αὐτῆς.

(*b*) *Exod.* XXIII. 15.

(*c*) *Cyprian. de opere, & eleemosyn.*

(*d*) *Joseph. de bello lib.* 6. Κεφ. ιδ. p. 916. Πίτραι δὲ ἦσαν ἑκάστη πήχεις τὸ μέγεθος ἕξ καὶ δεκάπηχυς ... Κίονες ἄνωθεν ἦσαν πήχεις τὸ ὕψος εἴκοσι, περίβολοι λευκοτάτης μαρμάρου. La coudée est au moins de dix-huit pouces, ou d'un pied & demi. La coudée ancienne Hébraïque, étoit de prés de vingt pouces & demi.

(*e*) *Joseph. Antiq. lib.* 15. *c.* 14. Τῶ δὲ ἱερῶ πάντες ἦν οἱ κύκλῳ περιηγμένοι στοὰι βασιλικαί, ἃς τοῦτο βασιλεὺς Ἡρώδης ἀνέθηκε πρόσθεν ὄντα, ἐκ τῶν Ἀράβων ἔλαβε.

Digitized by Google

8. *Qui dixit : Videte ne seducamini : multi enim venient in nomine meo, dicentes : quia ego sum ; & tempus appropinquavit : nolite ergo ire post eos.*

9. *Cùm autem audieritis prælia, & seditiones, nolite terreri : oportet primùm hæc fieri, sed nondum statim finis.*

8. Jesus leur dit : Prenez garde à ne vous laisser pas séduire ; car plusieurs viendront sous mon nom, disant : Je suis *le Christ* ; & ce tems-là est proche : gardez-vous donc bien de les suivre.

9. Et lorsque vous entendrez parler de guerres, & de tumultes ; ne vous étonnez pas ; car il faut que cela arrive premiérement ; mais la fin ne viendra pas si-tôt.

COMMENTAIRE.

voyer de magnifiques présens. Auguste le combla de ses bienfaits, (*a*) Hérode le Grand (*b*) y mit une vigne d'or d'une grandeur & d'un poids surprenans.

℣. 7. Præceptor, quando hæc erunt ? *Maître, quand cela arrivera-t'il ?* On peut voir sur tout le reste de ce Chapitre, S. Matth. xxiv. 3. Cet Evangéliste nous apprend que les Apôtres ne lui firent cette question, que lorsqu'ils furent hors de la ville, & sur le mont des Oliviers, vis-à-vis le Temple.

℣. 8. Multi venient in nomine meo, dicentes: Quia ego sum. *Plusieurs viendront sous mon nom, disant : Je suis le Christ.* Ils ne diront pas qu'ils m'appartiennent, ni que je les aye envoyez ; ce n'est pas-là la signification de *in nomine meo*, en cet endroit : mais ils prendront le nom de Christ & de Messie, qui ne convient qu'à moi seul. Voyez saint Matt. xxiv. 5. 24.

Et tempus appropinquavit. *Et ce tems-là est proche.* En effet en moins de deux siécles, on compte un assez grand nombre de faux Christs, & d'imposteurs, qui se vantoient d'être celui qu'on attendoit depuis si long-tems. (*c*) On peut aussi expliquer, *tempus appropinquavit*, comme si c'étoient les paroles de ces faux Christs. Ils viendront vous dire ; C'est moi qui suis le Christ ; le tems de vôtre salut est proche ; les tems marquez pour ma venuë sont accomplis ; comme saint Jean-Baptiste & le Sauveur lui-même au commencement de leur prédication, disoient ; (*d*) *Le Royaume de Dieu est proche ;* il est venu. Je viens vous l'annoncer.

℣. 9. Oportet primum hæc fieri : sed nondum statim finis. *Il faut que cela arrive premierement : mais la fin ne viendra pas si-tôt.* Les révoltes des Juifs, & les broüilleries dans presque toutes

(*a*) *Philo. Legat. ad Caium. p.* 1014.
(*b*) *Joseph. Tacit. Strabo. Grot. hic.*
(*c*) *Grot. Brug. alii.*
(*d*) *Matt.* iii. 2. iv. 17. x. 7. &c.

Digitized by Google

10. *Tunc dicebat illis : Surget gens contra gentem, & Regnum adversus Regnum.*

11. *Et terræ motus magni erunt per loca, & pestilentia, & fames, terroresque de Cœlo, & signa magna erunt.*

12. *Sed ante hæc omnia injicient vobis manus suas, & persequentur, tradentes in synagogas, & custodias, trahentes ad Reges & Præsides, propter nomen meum:*

10. Alors, ajoûta-t'il, *on verra* se soulever peuple contre peuple, & Royaume contre Royaume.

11. Et il y aura en divers lieux de grands tremblemens de terre, des pestes, & des famines : & il paroîtra des choses épouvantables, & des signes extraordinaires dans le Ciel.

12. Mais avant toutes ces choses, ils se saisiront de vous, & vous persécuteront, vous traînant dans les synagogues, & dans les prisons, & vous amenant par force devant les Rois & les Gouverneurs, à cause de mon nom :

COMMENTAIRE.

leurs villes, étoient des avantcoureurs des derniers malheurs dont ils étoient ménacez. Ce n'étoit-là que le commencement de leurs maux.

℣. 10. SURGET GENS CONTRA GENTEM. *On verra se soulever peuple contre peuple.* Les Phéniciens, les Philistins, les Samaritains se soulevérent contre les Juifs, & les égorgérent impitoyablement dans leurs villes. C'est ce qui paroît par Joseph. Voyez S. Matt. XXIV. 7.

℣. 11. TERRORES DE COELO, ET SIGNA MAGNA ERUNT. *Il paroîtra des choses épouvantables, & des signes extraordinaires dans le Ciel.* Joseph (*a*) raconte que Dieu fit paroître plusieurs présages de la ruine prochaine de Jérusalem. On vit pendant un an entier un météore semblable à une épée, qui pendoit sur cette ville. L'année d'avant la révolte des Juifs, & avant les broüilleries de la Judée, à la Fête de Pâques, il parut un feu autour de l'Autel & du Temple, qui l'éclaira pendant la nuit, comme en plein jour, durant une demie heure. Le même jour un bœuf qu'on menoit au sacrifice, enfanta un agneau au milieu du Temple. La porte orientale du Temple intérieur, qui étoit trés-grande & trés-massive, s'ouvrit d'elle-même au milieu de la nuit. Peu de jours aprés la même Fête de Pâques, on vit dans l'air des espéces de chariots, & comme des armées qui s'entrechoquoient l'une l'autre. La nuit de la Pentecôte, les Prêtres oüirent un bruit sourd, & une espéce de frémissement, & un peu aprés, une voix soudaine, qui crioit : *Sortons d'ici.* Voilà de quoi justifier ce que dit ici le Sauveur.

℣. 12. ANTE HÆC OMNIA. *Avant toutes ces choses, ils se saisiront*

(*a*) *Joseph. de bello. lib. 7. c. 12. p. 960. in Græc. Κεφ. ιβ.*

13. *Continget autem vobis in testimonium.*

14. *Ponite ergo in cordibus vestris, non præmeditari quemadmodum respondeatis.*

15. *Ego enim dabo vobis os & sapientiam cui non poterunt resistere, & contradicere omnes adversarii vestri.*

16. *Trademini autem à parentibus, & fratribus, & cognatis & amicis, & morte afficient ex vobis :*

17. *Et eritis odio omnibus propter nomen meum :*

18. *Et capillus de capite vestro non peribit.*

19. *In patientia vestra possidebitis animas vestras.*

20. *Cùm autem videritis circumdari ab exercitu Jerusalem, tunc scitote quia appropinquavit desolatio ejus.*

13. Et cela vous servira pour rendre témoignage *à la vérité.*

14. Gravez donc cette pensée dans vos cœurs, de ne point préméditer ce que vous devez répondre :

15. Car je vous donnerai moi-même une bouche & une sagesse à laquelle tous vos ennemis ne pourront résister, & qu'ils ne pourront contredire.

16. Vous serez même trahis, & livrez *aux Magistrats* par vos peres & vos meres, par vos freres, par vos parens, par vos amis ; & on fera mourir *plusieurs* d'entre vous :

17. Et vous serez haïs de tout le monde à cause de mon nom.

18. Cependant il ne se perdra pas un cheveu de vôtre tête.

19. C'est par vôtre patience que vous posséderez vos ames.

20. Lorsque vous verrez une armée environner Jérusalem, sachez que sa désolation est proche.

COMMENTAIRE.

de vous, &c. La plûpart des Apôtres avoient été martyrisez, & mis à mort avant la destruction de Jérusalem.

℣. 14. NON PRÆMEDITARI. *de ne point préméditer ce que vous avez à répondre.* Il ne défend pas les soins & l'attention juste & légitime ; il condamne les inquiétudes & les peines d'esprit, & le défaut de confiance en Dieu.

℣. 19. IN PATIENTIA VESTRA POSSIDEBITIS ANIMAS VESTRAS. *C'est par vôtre patience que vous posséderez vos ames*, ou *que vous conserverez vôtre vie.* Mais comment conserver sa vie par la patience, au milieu des persécutions & des supplices ? Il faut rappeller ici ce que dit ailleurs JESUS-CHRIST : (*a*) *Celui qui perdra sa vie, la conservera ; & celui qui voudra la conserver, la perdra.* Dans mon service, c'est conserver sa vie, que de l'exposer généreusement pour la gloire de mon nom, & pour l'honneur de la vérité. Vous ne devez songer à vivre qu'en souffrant beaucoup, & en livrant vôtre vie pour ma gloire. Vôtre mort fera vôtre victoire & vôtre bonheur : (*b*) *Celui qui persévérera jusqu'à la fin, sera sauvé.* Celui qui demeurera ferme au milieu des persécutions, jus-

(*a*) *Matt.* X. 39. XVI. 25. (*b*) *Matt.* XXIV. 13.

Digitized by Google

21. *Tunc qui in Judæa sunt, fugiant ad montes: & qui in medio ejus, discendant: & qui in regionibus, non intrent in eam.*

22. *Quia dies ultionis hi sunt, ut impleantur omnia quæ scripta sunt.*

21. Alors que ceux qui sont en Judée, s'enfuyent aux montagnes: que ceux qui se trouveront dans le milieu du pays, s'en retirent; & que ceux qui seront dans le le pays d'alentour, n'y entrent point:

22. Car ce seront alors les jours de la vengeance, afin que tout ce qui est dans l'Ecriture soit accompli.

COMMENTAIRE.

qu'à la mort, (*a*) vivra éternellement, & joüira d'un bonheur infini.

℣. 20. CUM VIDERITIS CIRCUMDARI. *Lorsque vous verrez une armée environner Jérusalem.* Le Grec (*b*) lit au plurier, *des armées*. En effet l'armée Romaine fut partagée en trois corps, pour faire le siége de cette grande ville. De plus l'armée Romaine étoit composée de soldats Romains, & de plusieurs corps de troupes auxiliaires, qui faisoient comme autant d'armées. Lors donc que vous verrez le siége formé, croyez que la désolation de la ville & du Temple est proche. Le siége dura depuis Pâques, jusqu'au mois d'Août, pendant environ six mois.

℣. 21. QUI IN JUDÆA SUNT. *Que ceux qui sont dans la Judée, s'enfuyent dans les montagnes.* C'est ce que firent les premiers Chrétiens de la Palestine. Ils se retirerent au-delà du Jourdain, dans les montagnes de Galaad, à Pella & dans les villes voisines. (*c*)

QUI IN REGIONIBUS, NON INTRENT IN EAM. *Que ceux qui sont dans le pays d'alentour, n'y entrent point.* Que ceux qui sont dans la Judée & dans les cantons voisins de Jérusalem, se gardent bien d'entrer dans cette ville; comme il arrive d'ordinaire qu'on se retire dans une place forte, pour se garantir de l'insulte du soldat. Ceux qui s'y renfermeront, y périront. C'est ce qui ne fut que trop vérifié par l'événement. Jérusalem fut le cimetiére de la plus grande partie de la nation des Juifs. Quelques-uns traduisent le Grec par: (*d*) *Que ceux qui sont aux champs, n'y entrent point, n'entrent point dans la ville.*

℣. 22. DIES ULTIONIS. *Les jours de la vengeance; afin que tout ce qui est écrit soit accompli.* Les Prophétes (*e*) avoient prédit que les Juifs rejetteroient le Messie; qu'ils le feroient mourir, que le Seigneur leur ôteroit son Temple; qu'il se choisiroit un autre peuple; que le Temple

(*a*) *Vide Grot. Brug. Est. Tir. Menoch.*

(*b*) Ὑπὸ στρατόπεδον.

(*c*) *Euseb. hist. Eccl. lib. 3. c. 5.* Τῶ λαῶ τῶν ἐν Ἱεροσολύμοις Ἐκκλησίας καῖ τινὰ χρησμὸν, τοῖς τῦ πολέμε μεταναστῆναι τῆς πόλεως, καὶ τινὰ τῆς πέριξ πόλιν οἰκεῖν κελευσαμένε. Πέλλαν αὐτὴν ὀνομάζεται.

(*d*) Οἱ ἐν ταῖς χώραις. *Vide Bez. Piscat. Lud. de Dieu.*

(*e*) Voyez *Isai* LIII. LIV. & les suivans jusqu'à la fin. *Zach.* XI XII. XIII. XIV. *Malach.* III. IV.

Digitized by Google

23. *Væ autem prægnantibus, & nutrientibus in illis diebus. Erit enim pressura magna super terram, & ira populo huic.*

24. *Et cadent in ore gladii: & captivi ducentur in omnes gentes, & Jerusalem calcabitur à gentibus: donec impleantur tempora nationum.*

23. Malheur à celles qui seront grosses, ou nourrices en ces jours-là: car ce pays sera accablé de maux, & la colére *du Ciel tombera* sur ce peuple.

24. Ils passeront par le fil de l'épée: ils seront emmenez captifs dans toutes les nations; & Jérusalem sera foulée aux pieds par les Gentils, jusqu'à ce que le tems des nations soit accompli.

COMMENTAIRE.

seroit détruit. JESUS-CHRIST avoit renouvellé ces ménaces. (*a*) Les Juifs eux-mêmes nous en ont appris l'execution. Joseph a décrit la derniére guerre des Romains contre sa nation, dans un détail qui ne laisse rien à désirer.

℣. 23. ERIT ENIM PRESSURA MAGNA,... ET IRA. *Car ce pays sera accablé de maux, & la colére du Ciel tombera sur ce peuple.* Le Grec: (*b*) *Il y aura une nécessité*, une affliction, un malheur, *sur la terre, & la colére dans le peuple.* Les Juifs se trouveront accablez de maux inévitables, & la colére de Dieu éclattera sur eux dans toute sa rigueur.

℣. 24. CAPTIVI DUCENTUR. *Ils seront emmenez captifs.* Joseph raconte (*c*) qu'il y eut quatre-vingt-dix-sept mille captifs pris dans la derniere guerre des Romains contre les Juifs. Aprés que le soldat fut las de tuer, Tite ordonna qu'on gardât les jeunes hommes les plus robustes & les mieux faits, pour orner son triomphe. Pour les autres qui étoient au-dessus de l'âge de dix-sept ans, il les envoya en Egypte, pour y travailler aux mines. Tite en distribua un grand nombre d'autres dans les Provinces, pour servir dans les théatres aux spectacles du peuple, pour être exposez aux bêtes, ou pour se tuer mutuellement pour le plaisir des spectateurs. Ceux qui n'avoient pas dix-sept ans furent vendus: & menez pour esclaves en divers endroits. Le nombre des Juifs captifs étoit si grand à Rome, & dans l'Empire, que Rutilius Numantianus Poëte Payen, qui vivoit vers l'an 410. s'en plaint en ces termes:

Atque utinam numquam Judæa subacta fuisset
Pompeii bellis, imperioque Titi!
Latius excisæ pestis contagia serpunt,
Victoresque suos natio victa premit.

CALCABITUR A GENTIBUS, DONEC IMPLEANTUR TEMPORA

(*a*) *Matt.* XXIV. 2. *Luc.* XIX. 44. & XXI.

(*b*) Ἔσται γὰρ ἀνάγκη μεγάλη ἐπὶ τῆς γῆς, καὶ ὀργὴ τῷ λαῷ τούτῳ.

(*c*) *Joseph. lib. 7. de bello. c. 16. 17. in Lat. méd. & mi. in Gr. p. 968.*

Digitized by Google

25. *Et erunt signa in sole, & luna & stellis, & in terris pressura gentium præ confusione, sonitus maris & fluctuum :*

25. Et il y aura des signes dans le soleil, dans la lune, & dans les étoiles : & sur la terre les nations seront dans l'abattement & la consternation, la mer faisant un bruit effroyable par l'agitation de ses flots :

COMMENTAIRE.

NATIONUM. *Jérusalem sera foulée aux pieds par les Gentils, jusqu'à ce que le tems des nations soit accompli.* Jérusalem ayant été prise, & ruinée par les Romains, on rebâtit de ses ruines une autre ville, nommée *Ælia Capitolina*, du nom d'*Ælius Adrianus* Empereur ; (*a*) laquelle n'étoit pas située dans le même lieu que l'ancienne Jérusalem ; mais plus à l'occident, & au nord, sur la montagne du Calvaire, où JESUS-CHRIST avoit été crucifié & mis dans le tombeau. Cette ville d'Ælia étoit peuplée de Payens & de quelques Chrétiens ; Car pour les Juifs, il leur fut défendu d'y entrer pendant plus de trois à quatre cens ans. (*b*) Ils achetoient même la permission de la voir de loin, & de déplorer la ruine de leur ancienne patrie. De cette sorte Jérusalem fut profanée, foulée aux pieds, rasée & démolie jusqu'aux fondemens *par les Gentils, jusqu'à ce que le tems des nations fut accompli* ; c'est-à-dire, que la Religion Chrétienne eut pris le dessus contre le Paganisme, qui lui avoit toûjours résisté, & qui l'avoit persécuté, jusqu'au tems du Grand Constantin. Ce Prince fit cesser les persécutions, & donna la liberté à l'Eglise. (*c*) Voila l'époque de la fin du tems des nations, & du commencement du regne du Christianisme.

Mais depuis ce tems, les Juifs sont-ils rentrez dans Jérusalem ? JESUS-CHRIST ne leur promet pas ici qu'ils y rentreront ; il dit simplement que Jérusalem sera jusqu'alors sous la puissance des Payens. On sait certainement que les Iuifs ne furent jamais rétablis dans leur pays, depuis qu'ils en furent chassez par Adrien. Mais lorsque le Grand Constantin, & sa mere Héléne eurent travaillé à ôter de Jérusalem les monumens d'idolâtrie, qui la profanoient ; & que le sépulcre de JESUS-CHRIST, & le lieu de sa mort devinrent illustres, & glorieux par la dévotion du Prince & des Fidéles, Jérusalem recouvra une partie de son ancienne splendeur. Les Chrétiens s'y rendirent de toutes parts, & elle fut honorée comme les plus grandes villes du monde, par les priviléges accordez à ses Evêques, & à ses citoyens. Les prophéties (*d*) que l'on allégue pour prouver qu'un jour

(*a*) *Dio Cass. in excerptis Xiphilini. Euseb. lib. 4. hist. Eccl. c. 6.*

(*b*) *Tertull. contra Judæos, c. 13. & Apolog. c. 21. Cyprian. de Idolor. vanit. Hilar. in Psal. 58. Euseb. in Psal. XLVIII. Hieronym. in Sophon. 1. & alibi..*

(*c*) *Euseb. de vita Constant. lib. 3. c. 26.*

(*d*) *Isai. LXV. LXVI. Jerem. XXX. & XXXI. Ezech. XL. XLVII. XLVIII. Oseæ III. Vide Grot. hic.*

Digitized by Google

Iſraël doit rentrer dans ſon pays, & repeupler Jéruſalem, doivent s'expliquer du peuple Chrétien, qui eſt entré dans les droits des Juifs, & qui eſt l'héritier des promeſſes faites en faveur de l'ancien peuple.

℣. 25. ERUNT SIGNA IN SOLE, ET LUNA. *Il y aura des ſignes dans le ſoleil & dans lune.* On peut voir ce que nous avons remarqué ſur le ℣. 11. des ſignes, & des préſages de la ruine de Jéruſalem. Les Prophétes nous prédiſent d'ordinaire les malheurs, & la chûte des Etats, à peu prés dans les mêmes termes que le Sauveur employe ici. Les Orientaux s'expriment ainſi dans ces occaſions; Le ſoleil ſe couvre alors de ténébres; la lune eſt couverte de nuages; les étoiles retirent leurs lumiéres; le Ciel, & la mer ſe mêlent, pour ainſi dire, & ſont dans la confuſion. On ne doit pas pouſſer ces maniéres de parler dans la rigueur. Elles ne marquent qu'une trés-grande diſgrace. Les Anciens étoient perſuadez qu'il n'arrivoit jamais de déſaſtres dans un Etat; qu'on n'en vît auparavant quelque préſage dans le Ciel, ou ſur la terre. Toutes les Hiſtoires anciennes ſont pleines de ces prétendus préſages. Tite-Live, Suétone, & preſque tous les autres Hiſtoriens ont donné dans cette opinion populaire. Le Sauveur ſemble ici ſe proportionner à ce préjugé; & c'eſt apparemment par une pareille condeſcendance que Dieu a ſouvent permis qu'on ait vû réellement des ſignes dans le Ciel, qui préſageoient les malheurs futurs; comme on en remarqua par exemple, à Jéruſalem, avant qu'Antiochus Epiphanes y fit les maux qui ſont décrits dans les Maccabées. (*a*) Et on y en vit encore d'autres avant la ruine de la ville par les Romains, ainſi qu'on l'a déja remarqué aprés Joſeph. (*b*)

IN TERRIS PRESSURA GENTIUM PRÆ CONFUSIONE. *Et ſur la terre les nations ſeront dans l'abattement, & la conſternation.* Le Grec: (*c*) *Dans le pays il y aura un reſſerrement des nations, dans l'inquiétude*, ou le déſeſpoir, ou la perpléxité. Ce reſſerrement des nations, n'eſt autre que l'accablement, l'affliction, la douleur, le trouble, la peine d'eſprit où ils ſe trouveront, étant reſſerrez de toutes parts, ſans pouvoir ſe garantir de leurs peines. Telle étoit la ſituation des Juifs renfermez dans Jéruſalem, attaquez & reſſerrez d'une part par l'armée Romaine qui les aſſiégeoit, & qui les empêchoit de ſortir de la ville; & de l'autre, par les Factieux, qui s'étoient rendus maîtres du Temple, & qui commettoient toutes ſortes de violences & d'excez contre les citoyens. L'Evangéliſte parle des Juifs, comme de pluſieurs nations: *Preſſura gentium;* parce que ce peuple étoit partagé en pluſieurs tribus, & que Jéruſalem, au tems du ſiége, étoit rempli de Juifs de pluſieurs pays divers, qui y étoient venus pour la

(*a*) 2. *Macc.* v. 2. 3.
(*b*) *Joſeph. de bello. lib.* 7. *c.* 12. *p.* 960.
(*c*) Συοχὴ ἐθνῶν ἐν ἀπορίᾳ. *Epiphan.* Συοχὴ, *Tertull. lib.* 4. *contra Marcion. c.* 39. *Auguſtin.*

Fête

Digitized by Google

26. *Arescentibus hominibus præ timore, & expectatione, quæ supervenient universo orbi, nam virtutes Cœlorum movebuntur:*

26. Et les hommes sécheront de frayeur dans l'attente de ce qui doit arriver dans tout l'univers; car les vertus des Cieux seront ébranlées:

COMMENTAIRE.

Fête de Pâques. Peut-être aussi qu'il veut marquer l'inquiétude de toutes les Provinces, ou de tous les cantons de la Palestine, qui regardoient Jérusalem comme le boulevard de toute la nation, & qui considéroient sa prise comme la ruine de tout le pays.

SONITUS MARIS, ATQUE FLUCTUUM. *La mer faisant un bruit effroyable par l'agitation de ses flots.* Le Grec porte: (*a*) *La mer faisant un bruit résonant, & la tempête* se faisant entendre au loin; ou, la mer faisant un bruit effroyable, en venant se briser sur ses bords. Euthyme croit que la mer se mit en mouvement, sans qu'il y ait eu aucun vent, ni aucune tempête. D'autres veulent que ceci ne marque autre chose qu'un extrême dérangement, une confusion extraordinaire, où le Ciel, la mer & la terre sembloient devoir rentrer dans leur ancien cahos. (*b*) Ce sont des expressions poëtiques: (*c*)

Quis Cœlum terris non misceat, & mare Cœlo,
Si fur displiceat Verri, homicida Miloni?

℣. 26. ARESCENTIBUS HOMINIBUS PRÆ TIMORE. *Les hommes sécheront de frayeur, &c.* Le Grec à la lettre: (*d*) *Les hommes mourront de peur.* On entend assez ce que cela veut dire. Les maux seront tels, que la seule crainte, leur seule vûë seront capables de faire mourir de frayeur.

VIRTUTES COELORUM MOVEBUNTUR. *Les vertus des Cieux seront ébranlées.* On l'explique ou des Anges & des Vertus célestes, qui seront effrayées & troublées par la vûë de tant de disgraces. D'autres l'entendent des étoiles, qui seront en quelque sorte ébranlées dans ce terrible renversement. Les Prophétes s'expriment ordinairement de même, en parlant de la chûte des Monarchies, & de la ruine des nations. (*e*) Les Cieux tout solides, tout inébranlables qu'ils sont, sentiront la secousse de cette terrible chûte; ils en seront ébranlez & étonnez. Les anciens Astronomes (*f*) croyoient qu'aprés une certaine révolution d'années,

(*a*) Ἠχέτης θαλάσσης, ἐ σάλυ. *Quadam. Mss. legunt:* Ἠχῦς *sonitus. Ut Vulg. Vide Mill.*

(*b*) *Vide Isai.* XXIV. 9. 10. 13. 19.

(*c*) *Juvenal. Satyr.* 2. *v.* 25. *Vide Cleric. ad Hamm.*

(*d*) Ἀποψυχόντων ἀνθρώπων.

(*e*) *Ezech.* XXXII. 7. *Joel.* III. 15. *Isai.* XIII. 9. 10.

(*f*) *Columel. de Re ruſt. lib.* 1. *c.* 1. *Multos jam memorabiles autores comperi persuasum habere longo ævi situ, qualitatum Cœli statumque moveri; eorum consultissimum Astrologiæ Professorem Hyparchum prodidisse tempus fore, quò cardines mundi loco movere tur, &c.*

Digitized by Google

27. *Et tunc videbunt Filium Hominis venientem in nube cum potestate magna, & majestate.*

28. *His autem fieri incipientibus, respicite, & levate capita vestra: quoniam appropinquat redemptio vestra.*

29. *Et dixit illis similitudinem: Videte ficulneam, & omnes arbores:*

30. *Cùm produnt jam ex se fructum, scitis quoniam propè est æstus.*

27. Et alors ils verront le Fils de l'Homme qui viendra sur une nuée avec une grande puissance & une grande majesté.

28. Pour vous, lorsque ces choses commenceront d'arriver, regardez en haut & levez la tête; parce que vôtre redemption est proche.

29. Il leur proposa ensuite cette comparaison: Considérez le figuier & les autres arbres:

30. Lorsqu'ils commencent à pousser leur fruit, vous reconnoissez que l'été est proche.

COMMENTAIRE.

les Cieux s'ébranloient de dessus leur base, & qu'ils changeoient de situation. Dans le stile prophétique & poëtique, on dit que cela arrive dans les grands changemens des Etats.

℣. 27. TUNC VIDEBUNT FILIUM HOMINIS. *Pour lors ils verront le Fils de l'Homme, qui viendra sur une nuée.* Les Juifs ne le verront corporellement qu'au Jugement dernier. Alors, comme dit l'Ecriture, (*a*) ils considéreront celui qu'ils ont percé de cloux. Mais à la ruine de Jérusalem, tous ceux qui voulurent comparer ses prédictions avec l'événement, pûrent connoître évidemment que c'étoit-là le jour de sa venuë, désigné dans l'Evangile d'une maniére si sensible. Personne ne peut s'empêcher de voir que c'étoit une punition de Dieu. (*a*)

℣. 28. HIS FIERI INCIPIENTIBUS. *Lorsque ces choses commenceront d'arriver, regardez en haut, parce que vôtre redemption est proche.* Jusqu'à ce tems vous serez exposez à la persécution & à la cruauté des Juifs. Mais les malheurs de leur pays, & la désolation de Jérusalem sont les présages de vôtre affranchissement. Levez hardiment la tête, & considérez de loin la perte de cette nation incrédule, & infidéle. C'est alors principalement que mon regne commencera par la conversion des Gentils, & par la propagation de mon Eglise dans toute la terre. Alors la porte du salut sera ouverte à tous les hommes, & je regnerai sur toutes les nations par la foi, comme j'y regne par ma puissance infinie. Voyez ci-aprés le ℣. 31.

℣. 30. CUM PRODUCUNT JAM EX SE FRUCTUM. *Lorsqu'ils commencent à pousser leur fruit.* Cela doit s'entendre du figuier, lequel ne

(*a*) Zach. XII. 10.
(*b*) Joseph. de bello, lib. 7. c. 12. initio. pag. 967. & alibi sæpius.

31. *Ita & vos cum videritis hæc fieri, scitote quoniam propè est Regnum Dei.*

32. *Amen dico vobis; quia non præteribit generatio hæc, donec omnia fiant.*

33. *Cœlum & terra transibunt: verba autem mea non transibunt.*

34. *Attendite autem vobis, ne forte graventur corda vestra in crapula, & ebrietate, & curis hujus vitæ: & superveniat in vos repentina dies illa:*

31. Ainſi lorſque vous verrez arriver ces choſes, ſachez que le Royaume de Dieu eſt proche.

32. Je vous dis en vérité que cette génération d'hommes ne finira point, que toutes ces choſes ne ſoient accomplies.

33. Le Ciel & la terre paſſeront; mais mes paroles ne paſſeront point.

34. Prenez donc garde à vous, de peur que vos cœurs ne s'appeſantiſſent par l'excés des viandes & du vin, & par les inquiétudes de cette vie, & que ce jour ne vous vienne tout d'un coup ſurprendre;

COMMENTAIRE.

fleurit point, (a) mais pouſſe ſon fruit avec ſon baton. Le Grec lit ſimplement: (b) *Voyez le figuier, & les autres arbres, lorſqu'ils commencent à pouſſer.* Il ne parle ni de fruits, ni de fleurs; mais en général, lorſqu'il commence à produire ſon bouton de feüilles, de fleurs, ou de fruits, ſelon la nature de l'arbre. Lors donc que vous verrez les préſages dont je vous ai parlé, ſachez que le Royaume de Dieu eſt proche. ℣. 31. Ceci n'eſt pas ſi éloigné que vous pourriez croire. ℣. 32. Les hommes qui vivent aujourd'hui, ne mourront point, que tout ceci ne s'accompliſſe. Ce ne ſont point ici des promeſſes, ou des ménaces conditionelles. ℣. 33. *Le Ciel, & la terre paſſeront; mais mes paroles ne demeureront pas ſans effet.*

℣. 34. NE FORTE GRAVENTUR CORDA VESTRA IN CRAPULA. *Prenez garde que vos cœurs ne s'appeſantiſſent par l'excés des viandes, & du vin.* Les termes Grecs (c) ſignifient le dégoût & la peſanteur qui reſtent aprés avoir pris du vin avec excés; *crapula*; & l'yvreſſe même, ou l'état d'un homme qui a actuellement perdu l'uſage de ſa raiſon par le vin, *ebrietas*. Le Sauveur recommande à ſes Diſciples la vigilance, la tempérance, la ſobrieté, de peur qu'ils ne ſe laiſſent aller au ſommeil, & à l'oubli de ce qu'il vient de leur dire, & qu'ils ne ſe trouvent tout d'un coup enveloppez avec les Juifs dans la ruine de leur patrie. Car ℣. 35. *il enveloppera comme dans un filet tous ceux qui habitent ſur la face de la terre.* Nul n'évitera, que ceux qui ſeront dans la vigilance, & qui auront l'eſprit dégagé de nuages, & le cœur vuide d'affections terreſtres, *curis hujus*

(a) Plin. lib. 16. c. 25. Vide Arian. Epictet. 1. 15.

(b) Ὅταν προβάλωσιν ἤδη.

(c) Μήποτε βαρυθῶσιν αἱ καρδίαι ὑμῶν ἐν κραιπάλῃ, καὶ μέθῃ. Vide Grot. hic.

35. *Tanquam laqueus enim supervenit in omnes, qui sedent super faciem omnis terræ.*

36. *Vigilate itaque, omni tempore orantes, ut digni habeamini fugere ista omnia, quæ futura sunt, & stare ante Filium Hominis.*

37. *Erat autem diebus docens in Templo: noctibus verò exiens, morabatur in monte, qui vocatur oliveti.*

38. *Et omnis populus manicabat ad eum in Templo audire eum.*

35. Car il enveloppera comme dans un filet tous ceux qui habitent sur la face de la terre.

36. Veillez donc, priant en tout tems, afin que vous soyez trouvez dignes d'éviter tous ces maux qui arriveront, & de paroître avec confiance devant le Fils de l'Homme.

37. Or le jour il enseignoit dans le Temple, & la nuit il sortoit & se retiroit sur la montagne appellée des oliviers.

38. Et tout le peuple venoit de grand matin dans le Temple pour l'écouter.

COMMENTAIRE.

mundi. Il conclut ℣. 36. *Veillez donc, priant en tout tems, afin que vous soyez trouvez dignes d'éviter tous ces maux, & de paroître avec confiance devant le Fils de l'Homme*; de vous présenter devant son tribunal, & d'attendre sans crainte l'arrêt qu'il prononcera, assûrez qu'il le prononcera en vôtre faveur, & qu'il vous mettra en liberté & en honneur; en même-tems qu'il abattra vos ennemis, & les réduira en servitude. Comparez les versets 27. 28.

℣. 37. ERAT DIEBUS DOCENS IN TEMPLO. *Le jour il enseignoit dans le Temple, & la nuit il sortoit.* C'est ainsi qu'il en usa ordinairement pendant les trois années de sa prédication. Lorsqu'il venoit à Jérusalem, il passoit le jour dans le Temple, & la nuit sur la montagne des Oliviers. Dans cette derniére semaine de sa vie, il passa le Lundi, le Mardi, & le Mercredi dans le Temple, & tous les soirs il se retiroit à Béthanie, ou au mont des Oliviers. Les Rabbins (*a*) disent que la Divine présence a été trois ans sur le mont des Oliviers, prêchant continuellement: *Cherchez le Seigneur, pendant qu'on le peut trouver; invoquez-le, pendant qu'il est prés.* Ils tiennent par tradition que le Messie ira souvent au mont des Oliviers.

℣. 38. ET OMNIS POPULUS MANICABAT AD EUM. *Tout le peuple venoit de grand matin dans le Temple, pour l'écouter.* JESUS s'y rendoit lui-même de bonne heure, pour instruire les peuples; quoiqu'il trouvât assez peu d'ouverture dans leurs cœurs, & dans leurs esprits, à cause de leurs préjugez, & parce que les Prêtres & les Pharisiens détruisoient dans leurs esprits ce que JESUS-CHRIST y pouvoit faire de bien. *Manicare*, n'est pas bien Latin: mais il répond parfaitement au terme Grec, (*b*) qui signi-

(*a*) Rabb. Janna in Midras Thillim.
(*b*) Καὶ πᾶς ὁ λαὸς ὠρθίζετο πρὸς αὐτὸν ἀκούειν αὐτοῦ. ἤγουν ἀνίσχυον ὄρθρου.

ſie aller de grand matin. On le trouve dans un ancien Interpréte de Juvénal, (*a*) & dans pluſieurs Auteurs de la baſſe Latinité. (*b*) Saint Auguſtin (*c*) avoüe qu'il ne l'a pas remarqué dans les bons Auteurs Latins.

CHAPITRE XXII.

Complot des Prêtres pour faire mourir JESUS. *Trahiſon de Judas.* JESUS *envoye ſes Diſciples préparer la Pâque. Derniére céne de* JESUS-CHRIST. *Diſpute entre ſes Diſciples ſur la primauté. La foi de ſaint Pierre ne manquera pas.* JESUS *dans le jardin. Sa priére, ſon agonie, ſa ſueur de ſang. Arrivée de Judas avec les ſoldats. Pierre coupe l'oreille à Malchus.* JESUS *eſt conduit chez Caïphe. Renoncement de ſaint Pierre. Outrages faits à* JESUS-CHRIST. *Repentir & larmes de S. Pierre. Aſſemblée des Prêtres & du grand Conſeil contre* JESUS-CHRIST. *Il confeſſe qu'il eſt le* CHRIST. *Il eſt jugé digne de mort.*

℣. 1. *APpropinquabat autem dies feſtus Azymorum, qui dicitur Paſcha:*

2. *Et quærebant Principes Sacerdotum & Scribæ, quomodo Jeſum interficerent: timebant verò plebem.*

℣. 1. LA Fête des pains ſans levain, appellée la Pâque, étant proche,

2. Les Princes des Prêtres & les Scribes cherchoient de quelle maniére ils feroient mourir JESUS; mais ils appréhendoient le peuple.

COMMENTAIRE.

℣. 2. APPROPINQUABAT DIES FESTUS AZYMORUM. *La Fête des pains ſans levain, appellée Pâque, approchant.* C'étoit le Mercredi au ſoir, & la Pâque étoit le Samedi ſuivant. Ainſi ceci arriva deux jours avant la Pâque, comme le marquent expreſsément ſaint Matthieu, & ſaint Marc. (*d*) Les Phariſiens & les Docteurs de la Loi irritez de longue main contre JESUS-CHRIST, & aigris de nouveau par les diſcours

(*a*) *Ad Satyram.* v.
(*b*) Voyez du Cange *Gloſſar. Voce, manicare.*
(*c*) *Aug. in Jo. tr. qu. 46.*
(*d*) *Marc.* XIV. 1. *Erant autem Paſcha, & Azyma poſt biduum. Matt.* XXVI. 1. *Scitis quia poſt biduum Paſcha fiet.*

Digitized by Google

3. *Intravit autem Satanas in Judam, qui cognominabatur Iscariotes, unum de duodecim.*

4. *Et abiit, & locutus est cum Principibus Sacerdotum, & Magistratibus, quemadmodum illum traderet eis.*

3. Or Satan entra dans Judas, surnommé Iscariote, l'un des douze *Apôtres.*

4. Qui étant allé trouver les Princes des Prêtres & les Magistrats, leur proposa la maniére en laquelle il le leur livreroit.

COMMENTAIRE.

qu'il avoit tenus ce jour-là même dans le Temple contre eux, prirent une derniére résolution de le perdre.

℣. 2. QUÆREBANT QUOMODO JESUM INTERFICERENT. *Ils cherchoient de quelle maniére ils feroient mourir* JESUS. Il ne s'agissoit plus de savoir si on le feroit mourir: mais de quelle sorte on s'y prendroit. *Mais ils craignoient le peuple.* C'est pourquoi ils désiroient de l'arrêter, & de le faire mourir avant la Fête, (a) & avant que tous les peuples se fussent rendus à Jérusalem; car la plûpart le tenoient comme un Prophéte. Il est bon de remarquer que JESUS ne venoit qu'assez rarement à Jérusalem, & n'y demeuroit que peu de tems. Il y venoit trois ou quatre fois l'année, aux Fêtes principales, & s'en retournoit aussi-tôt en Galilée, où il faisoit sa principale demeure. Les Prêtres & les Pharisiens ne pouvoient donc l'arrêter qu'avant, ou pendant, ou aprés la Fête. Ils n'osoient le prendre pendant la Fête, parce qu'ils craignoient le tumulte du peuple. Ils n'étoient pas sûrs de le faire aprés la Fête, parce qu'il pouvoit s'en retourner aussi-tôt avec le reste du peuple, & même dés le second, ou troisiéme jour de la Fête. Il ne restoit donc que le parti qu'ils prennent de le saisir, & de le faire mourir avant la Fête, & avant que la foule du peuple se fût renduë à Jérusalem. Elle s'y rendoit à l'heure même que JESUS-CHRIST fut condamné par Pilate, & conduit au supplice. Et alors les Juifs les mieux intentionnez n'auroient pû rien faire pour lui. De-là viennent les empressemens, & la chaleur avec lesquels ses ennemis pressent Pilate, sans lui donner le loisir d'examiner la chose à fond.

℣. 3. INTRAVIT AUTEM SATANAS IN JUDAM. *Or Satan entra dans Judas.* Satan ne se rendit maître du cœur de Judas que par dégrez. Il le gagna d'abord par l'avarice; il l'engagea ensuite dans le vol; & enfin dans la plus noire trahison & le plus cruel parricide. L'Ecriture ne dit que Satan entra dans Judas, que lorsqu'il fut entiérement abandonné au crime, & qu'il eut endurci son cœur à toutes les graces, & fermé ses oreilles à toutes les instructions de son Sauveur. Cette maniére de parler, *Satan entra dans Judas*, exprime plus que le Commentaire ne peut dire.

(a) *Matt.* XXVI, 5. *Marc.* XIV, 2.

Digitized by Google

5. *Et gavisi sunt, & pacti sunt pecuniam illi dare.*

6. *Et spopondit. Et quærebat opportunitatem ut traderet illum sine turbis.*

5. Ils en furent fort aises; & ils convinrent avec lui de lui donner une somme d'argent.

6. Il promit donc *de le leur livrer*, & il ne cherchoit plus qu'une occasion favorable de le faire à l'insçu du peuple.

COMMENTAIRE.

Quand l'Ecriture veut marquer un juste affermi dans la grace, elle dit que le Saint Esprit habite en lui: Au contraire quand elle veut désigner un scélérat, un endurci, un enfant du Démon, elle dit que Satan est entré dans son cœur.

℣. 4. LOCUTUS EST CUM PRINCIPIBUS SACERDOTUM, ET MAGISTRATIBUS. *Il alla trouver les Princes des Prêtres, & les Magistrats.* Le Grec: (*a*) *Il alla trouver les Princes des Prêtres, & les Capitaines*; apparement les Capitaines du Temple, qui étoient des Lévites prépoſez à leurs freres, qui faisoient garde aux portes du Temple; Car David l'avoit ainsi ordonné; (*b*) & la chose s'étoit toûjours observée depuis. Les Rabbins (*c*) enseignent que les Prêtres faisoient garde en trois endroits; apparemment aux trois portes du parvis des Prêtres; & les Lévites en vingt-un endroits. Chaque Compagnie avoit son Capitaine; & ces Capitaines avoient un Commandant, qui s'appelloit *le Capitaine de la montagne du Temple.* De sorte que la Maison de Dieu étoit comme un palais, où les Prêtres & les Lévites faisoient un exercice continuel d'une milice toute sainte, & proportionnée à la grandeur de celui qui y étoit servi.

Ces Capitaines du Temple étoient fort différens d'une autre sorte de Capitaines, qui étoient postez aux environs de ce saint Lieu de la part des Romains; sur-tout dans la tour *Antonia*, qui étoit comme la Citadelle de la ville, & qui dominoit sur le Temple même. (*d*) Ces Officiers Romains étoient là pour contenir le peuple dans le devoir, & pour prévenir & arrêter les séditions, & les tumultes qui arrivoient souvent dans le Temple, particuliérement dans les grandes Fêtes, à cause du concours des étrangers. (*e*) Il est parlé de ces *Capitaines du Temple* ci-aprés, au ℣. 52. & dans les Actes, Chap. IV. 1. & Chap. V. 24.

℣. 6. ET SPOPONDIT. *Il promit de le leur livrer.* Le Grec: (*f*) *Il s'engagea*; ou, *il consentit*, il s'accorda avec eux; & ils demeurerent d'accord de leurs conditions.

(*a*) Συνελάλησε τοῖς ἀρχιερεῦσι, καὶ τοῖς στρατηγοῖς τὸ πῶς αὐτὸν παραδῷ αὐτοῖς.

(*b*) 2. *Par.* VIII. 14.

(*c*) *Vide Middoth. & Ligfoot. Hor. Talm.*

(*d*) *Vide Act.* XXI. 31. 32. XXIII. 24. *Matth.* XXVI. 65.

(*e*) *Antiq. lib.* XX. *c.* 4. *& alias.*

(*f*) Καὶ ἐξωμολογήσατο.

Digitized by Google

7. *Venit autem dies Azymorum, in qua necesse erat occidi Pascha.*

8. *Et misit Petrum & Joannem, dicentes: Euntes parate nobis Pascha, ut manducemus.*

9. *At illi dixerunt: Ubi vis paremus?*

10. *Et dixit ad eos: Ecce introeuntibus vobis in civitatem, occurret vobis homo quidam amphoram aquæ portans; sequimini eum in domum, in quam intrat.*

7. Cependant le jour des pains sans levain arriva, auquel il falloit immoler la Pâque.

8. JESUS envoya donc Pierre & Jean, en leur disant: Allez nous apprêter ce qu'il faut pour manger la Pâque.

9. Ils lui dirent: Où voulez-vous que nous l'apprêtions?

10. Il leur répondit: Lorsque vous entrerez dans la ville, vous rencontrerez un homme portant une cruche d'eau; suivez-le dans la maison où il entrera;

COMMENTAIRE.

SINE TURBIS. *A l'insçû du peuple*; ou, (*a*) suivant plusieurs habiles Interprétes, *sans tumulte*, sans bruit. Le Grec signifie les troupes, & le trouble. Il le livra pendant la nuit, comme il étoit sans troupes & sans autre compagnie que celle de ses Apôtres.

℣. 7. VENIT AUTEM DIES AZYMORUM, IN QUA NECESSE ERAT OCCIDI PASCHA. *Le jour des pains sans levain arriva, auquel il falloit immoler la Pâque.* Les autres Evangélistes portent: (*b*) *Le premier jour des Azymes*; ou, suivant quelques Interprétes, le jour de devant celui des azymes. C'étoit le Jeudi, veille de la mort de JESUS-CHRIST. Au soir de ce Jeudi commençoit la veille de Pâque, au second soir de laquelle, c'est à-dire, le Vendredi aprés midi, on commençoit à user du pain sans levain, & on immoloit la Pâque. C'est ainsi que nous expliquons cet endroit. On peut voir nôtre Dissertation sur la Pâque.

℣. 8. EUNTES PARATE NOBIS PASCHA UT MANDUCEMUS. *Allez nous apprêter ce qu'il faut pour manger la Pâque.* Retenez-nous un logis; dressez les tables, & les lits de table; nettoyez la sale de tout levain; préparez toutes choses, afin que nous puissions y manger la Pâque. Ses Disciples concevoient que le lendemain Vendredi ils y mangeroient la Pâque légale: Mais J. C. avoit une autre Pâque à leur donner à manger ce jour-là, qui étoit le Jeudi, dans le Sacrement de son Corps & de son Sang.

℣. 10. HOMO AMPHORAM AQUÆ PORTANS. *Un homme portant une cruche d'eau.* L'on conjecture (*c*) que cette eau étoit destinée pour paîtrir les pains sans levain, qu'on devoit faire le lendemain Vendredi matin, pour s'en servir le soir du même jour, en mangeant l'agneau

(*a*) Ἀθ'ὴ θορύβου. *Sine tumultu. Erasm. Vatab. Brug. Bez. Pisc. Hamm. alii.*

(*b*) *Matt.* XXVI. 17. Τῇ δὲ πρώτῃ τῶν ἀζύμων. *Marc.* XIV. 12. Καὶ τῇ πρώτῃ ἡμέρᾳ τῶν ἀζύμων.

(*c*) *Toynard. Harmon. p.* 107.

pascal.

Digitized by Google

11. *Et dicetis patrifamilias domûs : Dicit tibi Magister : Ubi est diversorium, ubi Pascha cum Discipulis meis manducem ?*

12. *Et ipse ostendet vobis cœnaculum magnum stratum, & ibi parate.*

13. *Euntes autem, invenerunt sicut dixit illis, & paraverunt Pascha.*

14. *Et cùm facta esset hora, discubuit, & duodecim Apostoli cum eo.*

15. *Et ait illis : Desiderio desideravi hoc Pascha manducare vobiscum, antequam patiar.*

11. Et vous direz au pere de famille de cette maison : Le maître vous envoye dire: Quel lieu avez-vous où je puisse manger la Pâque avec mes Disciples ?

12. Et il vous montrera une grande chambre haute toute meublée; préparez-nous-y ce qu'il faut.

13. S'en étant donc allez, ils trouverent tout comme il leur avoit dit, & ils préparerent *ce qu'il falloit pour* la Pâque.

14. Quand l'heure fut venuë, il se mit à table, & les douze Apôtres avec lui.

15. Et il leur dit : J'ai souhaité avec ardeur de manger cette Pâque avec vous avant que je souffre.

COMMENTAIRE.

pascal. Les Rabbins (*a*) enseignent que cette eau devoit être conservée toute la nuit, & reposer douze heures depuis qu'elle étoit puisée : on la puisoit entre la fin du treiziéme, & le commencement du quatorziéme jour de Nisan.

℣. 11. DICIT TIBI MAGISTER : UBI EST DIVERSORIUM ? *Vous direz au Pere de famille.* On présume que JESUS-CHRIST étoit connu de ce Pere de famille. Les Docteurs Juifs disent que l'on ne prenoit point d'argent pour le loüage des maisons que l'on donnoit pour y célébrer la Pâque.

℣. 12. COENACULUM MAGNUM STRATUM. *Une grande chambre haute toute meublée.* A la lettre : (*b*) *Une grande sale à manger, avec des lits de table.* C'est-là où ils préparerent la Pâque : *Et paraverunt Pascha ;* c'est-à-dire, ils y disposerent toutes choses, pour y faire la Pâque le lendemain ; car ils le comptoient ainsi. Mais il en arriva tout autrement, JESUS-CHRIST étant mort dans le tems où il falloit faire la Pâque.

℣. 15. DESIDERIO DESIDERAVI HOC PASCHA. *J'ai souhaité avec ardeur de manger cette Pâque avec vous, avant que je souffre.* En comparant les autres Evangélistes avec saint Luc, il paroît que le Sauveur ne dit ces paroles que sur la fin du repas, & lorsqu'il fut prés d'instituer le Sacrement de son Corps & de son Sang. Ni saint Matthieu, ni saint Marc ne rapportent point ces versets 15. 16. 17. & 18. On les explique ou du désir que le Sauveur avoit de faire avec eux ce dernier repas, dans le-

(*a*) *Pesachim. fol. 42. a. Gem. cum Orach-Chaïm. n. 435.*

(*b*) Ἀνάγαιον μέγα ἐστρωμένον.

16. *Dico enim vobis, quia ex hoc non manducabo illud, donec impleatur in Regno Dei.*

16. Car je vous déclare que je n'en mangerai plus déſormais, juſqu'à ce qu'elle ſoit accomplie dans le Royaume de Dieu.

COMMENTAIRE.

quel il devoit inſtituer le Sacrement de ſon amour; (*a*) ou du déſir qu'il avoit de donner ſa vie, & de répandre ſon Sang pour tous les hommes; ou enfin du déſir qu'il auroit eu de faire cette derniere Pâque, ſi c'eût été la volonté de Dieu. (*b*) Mais le moment étoit venu qu'il devoit conſommer ſon ſacrifice par ſa mort, & être lui-même immolé ſur la Croix au Seigneur, dans le tems qu'on immoloit dans le Temple la victime de la Pâque.

Euthyme, (*c*) & Grotius (*d*) l'expliquent comme ſi JESUS-CHRIST eût anticipé de faire avec eux cette derniere Pâque, avant les autres Juifs, prévoyant que ſa mort le mettroit hors d'état de la faire jamais corporellement avec eux. Cela eſt conforme au ſyſtême de Grotius, qui veut que JESUS-CHRIST ait anticipé d'un jour la célébration de la Pâque. Les Ebionites, (*e*) au rapport de ſaint Epiphane, liſoient ainſi ce verſet: *Ai-je déſiré de manger cette Pâque charnelle avec vous?* Comme ſi c'étoit la réponſe à ce qu'ils lui avoient demandé auparavant: *Où voulez-vous que nous vous préparions à manger la Pâque?* Il répond: *Ai-je déſiré de manger avec vous cette Pâque de chair*; ou de la chair de l'agneau paſcal? On voit au même endroit par ſaint Epiphane, qu'ils avoient horreur de la chair, & qu'ils ne croyoient pas que JESUS-CHRIST en eût mangé pendant ſa vie. Les Marcionites retranchoient entiérement ce paſſage, ſuivant le même Pere.

℣. 16. EX HOC NON MANDUCABO ILLUD. *Je vous déclare que je n'en mangerai plus, juſqu'à ce qu'elle ſoit accomplie dans le Royaume de Dieu.* Quelle eſt cette Pâque, qui doit être accomplie dans le Royaume de Dieu, & que le Sauveur doit encore manger avec ſes Diſciples aprés ſa Réſurrection? Ce n'eſt pas ſans doute la Pâque légale; il ne la mangea jamais depuis ſa Réſurrection: mais il mangea la Pâque Chrétienne; je veux dire, l'Euchariſtie; il but & mangea avec eux, comme il faiſoit alors. Par ſa paſſion & ſa mort, la vraie Pâque fut accomplie. L'ancien ſacrifice n'étoit qu'une figure du nouveau. L'ancien prit fin en même tems que le nouveau fut conſommé: Car, ſelon S. Paul, (*f*) JESUS-CHRIST eſt

(*a*) *Vide Hilar. in Matth. Chryſoſt. homil.* 82. 83 *in Matth.*
(*b*) *Toynard. Not. in Harmon. p.* 150. *col.* 2.
(*c*) *Euthym. ad Matth.* XXVI.
(*d*) *Grotius hic.*
(*e*) *Epiphan. hareſi* XXX. *c.* 22. Μὴ ἐπιθυμίᾳ ἐπεθύμησα τοῦτο τὸ Πάσχα φαγεῖν μεθ' ὑμῶν.
(*f*) 1. *Cor.* v. 7.

Digitized by Google

17. *Et accepto calice gratias egit, & dixit: Accipite, & dividite inter vos.*

18. *Dico enim vobis quòd non bibam de generatione vitis, donec regnum Dei veniat.*

19. *Et accepto pane gratias egit, & fregit, & dedit eis, dicens: Hoc est corpus meum, quod pro vobis datur: hoc facite in meam commemorationem.*

17. Et aprés avoir pris la coupe, il rendit graces, & leur dit: Prenez-la, & la distribuez entre vous.

18. Car je vous dis que je ne boirai plus du fruit de la vigne, jusqu'à ce que le regne de Dieu soit arrivé.

19. Puis il prit le pain, & ayant rendu graces, il le rompit, & le leur donna, en disant: Ceci est mon Corps, qui est donné pour vous: faites ceci en mémoire de moi.

COMMENTAIRE.

nôtre Pâque, qui a été immolée pour nous: *Pascha nostrum immolatus est Christus.*

On peut aussi par *le Royaume de Dieu*, entendre le bonheur du Paradis. Je ne mangerai plus avec vous; voici la derniére Pâque figurative que nous mangerons ensemble: mais nous en mangerons une autre en esprit dans le Ciel. (*a*) Ici nous mangerons la Pâque, qui est le mémorial de la délivrance de l'Egypte; là nous mangerons spirituellement une autre Pâque, qui sera une mémoire de la délivrance de cette vie mortelle. Ce dernier sens est fort beau; mais il suppose que JESUS CHRIST faisoit la Pâque légale avec ses Disciples; ce qui est fort douteux.

℣. 17. ACCEPTO CALICE, GRATIAS EGIT. *Aprés avoir pris la coupe, il rendit graces, & leur dit: Distribuez-la entre vous.* Ce Calice n'est pas celui de son Sang. (*b*) Ce dernier est bien marqué ci-aprés au ℣. 20. Mais c'est la coupe que le Maître du repas béniſſoit en cérémonie, & dont il bûvoit, puis en faisoit boire à tous les conviez. Les Rabbins, (*c*) & les Juifs modernes ont encore cette coutume. Non-seulement dans le repas de la Pâque; mais aussi dans tous les festins de cérémonie, on verse du vin dans une coupe. Le Pere de famille, ou le plus distingué de la compagnie le prend de la main droite, l'éleve en haut, la bénit, en goûte, & en fait goûter à la ronde à tous les conviez. C'est ce que JESUS-CHRIST fit dans cette occasion. Cela se pratiquoit principalement au commencement & à la fin du repas. On ne convient pas si cette coupe est la premiere, ou la seconde. Mais il y a plus d'apparence que c'est la premiere, qui se béniſſoit au commencement du repas; parce que saint Luc dit expressément au ℣. 20. qu'il prit le Calice aprés le souper: (*d*) *Similiter & ca-*

(*a*) *Orgen. Euthym. Theophyl. Brug. Mald. alii.*

(*b*) *Hieronym. in Matth.* XXVI. *Grot. ibidem. Theophyl. & Beda in Luc.* XXII. *Brug. & Cajet. in Luc.* XXII. *Estius in 1. Cor.* XI. 25.

(*c*) *Vide Buxtorf. Synag. c.* 18. Léon de Modéne, cérém. des Juifs, part. 3. ch. 3. *Bynæus de morte Christi lib.* 1. *c.* 8. *n.* 16. 17.

(*d*) *Ita & Paulus* 1. *Cor.* XI. 25.

Digitized by Google

licem, postquam cœnavit, dicens : Hic est Calix novum Testamentum in Sanguine meo.

℣. 19. ET ACCEPTO PANE GRATIAS EGIT. *Il prit le pain, & ayant rendu graces, il le rompit.* Saint Matthieu, & saint Marc (a) témoignent que l'on mangeoit encore, lorsque JESUS-CHRIST prit le pain, & institua l'Eucharistie. Ce fut donc sur la fin du souper, qu'ayant pris le pain, il rendit graces à Dieu, le rompit, & le distribua à ses Apôtres, en disant que c'étoit son Corps. Il le changea par un changement réel, & de substance, en son propre, & véritable Corps; en sorte que les Apôtres mangerent non du pain naturel; mais le vrai Corps de JESUS CHRIST. Il substituë à la Céne pascale la nourriture de son Corps, & de son Sang, qui devoient être livrez pour tout le monde.

QUOD PRO VOBIS DATUR. *Qui est donné pour vous.* Il ne dit pas: *Qui sera livré pour vous;* mais *qui est livré pour vous;* parce ce que c'étoit déja un vrai sacrifice, dans lequel JESUS-CHRIST se trouvoit réellement, & qu'il offroit par avance à son Pere, avant celui qu'il devoit le lendemain offrir d'une autre maniére sur la Croix. Ce sacrifice étoit tout à la fois la consommation de la Pâque figurative, & la promesse, ou le gage du sacrifice sanglant que JESUS-CHRIST devoit offrir le jour suivant. Ou, en prenant ces mots: *Qui est livré pour vous*, comme s'il y avoit: Qui sera bien-tôt livré pour vous: qui est sur le point d'être immolé pour vous; le sens est toûjours le même, puisque le Corps qui devoit être immolé, & le Sang qui devoit être répandu, étoient déja réellement, & substantiellement présens sous les apparences de ce pain & de ce vin. Ce ne fut pas la simple figure du Sang de JESUS-CHRIST qui fut répanduë sur la Croix, ni la seule figure du Corps qui fut crucifiée; mais le vrai Corps & le vrai Sang. Ainsi c'est l'un & l'autre qui est donné, & qui se trouve vraiment présent dans l'Eucharistie.

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM. *Faites ceci en mémoire de moi.* Pour renouveller la mémoire de ce que je fais aujourd'hui, en vous donnant mon Corps, & ce que je dois faire demain, en livrant mon Sang, & ma vie pour tout le monde, faites dans la suite, ce que vous me voyez faire. Prenez du pain, rompez-le, & dites que cela est mon Corps; il le deviendra réellement, & véritablement, comme il l'est aujourd'hui entre mes mains. Les Peres comparent le changement qui se fait du pain, & du vin au Corps, & au Sang de JESUS-CHRIST, au changement de l'eau en vin aux nôces de Cana, (b) & au changement qui se fait dans nos corps du pain & du vin en nôtre substance; (c) & à la ver-

(a) *Matt.* XXVI. 26. *Marc.* XIV. 22.
(b) *Cyrill. Alex. Catheches.* 4.
(c) *Damasc. lib.* 4. *de fide, p.* 269. *nov. edit.*

Digitized by Google

20. *Similiter & calicem, postquam cœnavit, dicens: Hic est calix novum testamentum in Sanguine meo, qui pro vobis fundetur.*

21. *Verumtamen ecce manus tradentis me, mecum est in mensa.*

20. Il prit de même la coupe aprés souper, en disant: Cette coupe est la nouvelle alliance en mon Sang, qui sera répandu pour vous.

21. Au reste la main de celui qui me trahit, est avec moi à cette table.

COMMENTAIRE.

ge de Moyse changée en serpent, & à l'eau du Nil convertie en sang, (*a*) qui sont des changemens réels, & substantiels.

℣. 20. SIMILITER ET CALICEM POSTQUAM COENAVIT. *Il prit de même la coupe aprés souper.* Il rendit graces, il la donna à ses Apôtres, afin qu'ils en bûssent tous; il leur dit que c'étoit *la coupe de la nouvelle Alliance en son Sang;* (*b*) ou, selon saint Matthieu & saint Marc: (*c*) *ceci est mon Sang de la nouvelle Alliance:* Ce qui revient au même. Le Sang que JESUS-CHRIST donnoit à ses Apôtres sous les apparences du vin, étoit le même qui devoit être répandu sur la Croix: *Qui pro vobis fundetur:* & qui étoit le sceau de la nouvelle Alliance, comme le sang des animaux égorgez au pied du mont Sinaï, fut celui de l'Alliance ancienne. (*d*)

Le sang de l'agneau pascal qui se répandoit au pied de l'Autel, n'étoit que la figure de celui de JESUS-CHRIST, qui devoit être répandu sur la Croix. Le premier étoit une mémoire de la délivrance de l'Egypte; l'autre étoit le prix des péchez du monde. Le Sang que JESUS-CHRIST répandit sur la Croix, étoit son vrai Sang; celui qu'il donne à boire à ses Apôtres, étoit le même qui devoit être répandu sur la Croix. C'étoit par conséquent le vrai Sang du Sauveur, non en figure, & seulement en vertu; mais substantiellement & réellement. Le Grec à la lettre: (*e*) *Ce Calice, qui est la nouvelle alliance* (confirmée) *dans mon Sang;* (ce Calice, dis-je,) *est répandu pour vous.*

Les Hébreux (*f*) à la fin de la Céne pascale, avoient coutume de bénir une coupe pleine de vin, & de la boire à la ronde. On en bûvoit quelquefois jusqu'à trois & quatre en cérémonie, aprés le souper. Chacune avoit sa bénédiction particuliére. Le Pere de famille prononçoit la priére & faisoit passer la coupe à toute l'assemblée. C'est pour se conformer à cette coutume que le Sauveur donne ici la coupe de son Sang à tous ses

(*a*) *Ambros. de his qui myster. initiantur. c. 9.*

(*b*) *Ita Paul. 1. Cor. XI. 25.*

(*c*) *Matt. XXVI. 28. Marc. XIV. 24.* Τοῦτο ἐστι τὸ αἷμά μου.

(*d*) *Exod. XXIV. 5. 6. 7. 8. Hebr. IX. 20.*

(*e*) Τοῦτο τὸ ποτήριον, ἡ καινὴ διαθήκη ἐν τῷ αἵματί μου, τὸ ὑπὲρ ὑμῶν ἐκχυνόμενον.

(*f*) *Vide Maimon. Hilcoth. Chametz. Vinatza. c. 8. §. 1. Byna. de morte Christi, lib. 1. cap. 8. art. 27.*

Digitized by Google

22. *Et quidem Filius Hominis, secundùm quod definitum est, vadit: verumtamen va homini illi, per quem tradetur.*

23. *Et ipsi cœperunt quærere inter se, quis esset ex eis, qui hoc facturus esset.*

24. *Facta est autem & contentio inter eos, quis eorum videretur esse major.*

22. Pour ce qui eſt du Fils de l'Homme, il s'en va, ſelon ce qui en a été déterminé. Mais malheur à cet homme par qui il ſera trahi.

23. Et ils commencerent à s'entre-demander qui étoit celui d'entr'eux qui devoit faire cette action.

24. Il s'excita auſſi parmi eux une conteſtation, lequel d'entr'eux devoit être eſtimé le plus grand

COMMENTAIRE.

Apôtres, qu'il la leur donne aprés avoir fait ſa priére, & aprés le ſouper: *Poſtquam cœnavit.*

℣. 21. VERUMTAMEN ECCE MANUS. *Au reſte la main de celui qui me trahit, eſt avec moi à cette table.* C'eſt la troiſiéme, & derniere fois qu'il prédit qu'un de ſes Diſciples le trahira. La premiere eſt marquée dans S. Matt. XXVI. 23. & Marc, XIV. 20. & la ſeconde eſt exprimée dans S. Jean, XII. 18. On a examiné dans le Commentaire ſur ſaint Matthieu, (*a*) ſi Judas avoit participé au Corps & au Sang du Sauveur.

℣. 22. SECUNDUM QUOD DEFINITUM EST, VADIT. *Le Fils de l'homme s'en va, ſelon qu'il a été déterminé;* comme il eſt réſolu dans les décrets éternels de mon Pere; comme il eſt porté dans les Ecritures; comme il eſt réglé dans l'ordre de la Providence pour le ſalut du genre humain. L'action de Judas qui trahiſſoit JESUS-CHRIST, n'étoit pas dans les décrets de Dieu de la même ſorte. Dieu ne faiſoit que la permettre, ſans concourir directement à ce qu'elle avoit de mauvais, & ſans l'approuver. Il prévoyoit ſa mauvaiſe volonté; il ſavoit le bien qui en devoit revenir; mais il n'en étoit ni la cauſe, ni l'auteur, ni l'approbateur. (*b*)

℣. 24. QUIS EORUM VIDERETUR ESSE MAJOR? *Savoir lequel d'entre eux devoit être eſtimé le plus grand.* On a de la peine à concevoir que les Apôtres dans cette circonſtance, à la veille de la mort de leur Maître, qui leur avoit donné ſi ſouvent des exemples, des leçons d'humilité, ayent pû concevoir des ſentimens d'orgueil & de vanité, juſqu'à entrer en conteſtation ſavoir lequel d'entre eux ſeroit eſtimé le premier, & le plus grand. Maldonat & Grotius ont crû que ceci étoit rapporté ici par récapitulation; n'étant pas croyable, ſelon eux que les Apôtres ayent formé alors des deſſeins ſi ambitieux. Saint Luc eſt le ſeul qui rapporte

(*a*) Voyez ſur S. Matt. XXVI. 23. (*b*) *Vide Grot. hic, & Patres ab eo citatos.*

Digitized by Google

25. *Dixit autem eis : Reges gentium dominantur eorum : & qui potestatem habent super eos, benefici vocantur.*

25. Mais JESUS leur dit : Les Rois des nations les traitent avec empire ; & ceux qui ont l'autorité sur elles, en sont appellez les bienfacteurs.

COMMENTAIRE.

cette circonstance : & je pense que l'on la doit placer avant le lavement des pieds des Apôtres, & que c'est pour guérir l'enflure de leur cœur, & pour réprimer leur vaine ambition, qu'il s'abaissa jusqu'à leur laver les pieds, & qu'il leur fit le discours qui suivit, & qui est une leçon d'humilité tout-à-fait proportionnée à la dispute présente qui s'étoit élevée entre eux. Il n'y a qu'à le lire, pour se persuader qu'il fait visiblement allusion à ce qui venoit d'arriver : (*a*) *Je viens de vous donner l'exemple, afin que vous fassiez ce que vous m'avez vû faire. Si moi qui suis vôtre Maître, vous ai lavé les pieds, vous devez à plus forte raison, vous les laver les uns aux autres. Le serviteur n'est pas au-dessus de son Maître.* Ce qu'il faut comparer à ce que saint Luc dit ici, versets 25. 26. 27.

℣. 25. REGES GENTIUM DOMINANTUR EORUM. *Les Rois des nations les traitent avec empire.* On voit toûjours dans les Apôtres le préjugé dominant dont ils ne pouvoient se défaire, que le Messie devoit être un Monarque puissant, magnifique & liberal, qui devoit combler de bien ses amis & ses fidéles serviteurs, & exercer son empire sur ses autres sujets. Ils se figuroient que JESUS-CHRIST étant le Messie & le Roi d'Israël entreroit immédiatement aprés sa Résurrection en possession de son Empire ; qu'il éléveroit ses Apôtres aux premieres Charges de l'Etat, tiendroit dans l'humiliation les autres peuples ses sujets, & exerceroit une vengeance éclattante contre les Scribes & les Pharisiens, qui l'avoient toûjours décrié, & persécuté : Car c'est ainsi qu'un Prince auroit dû agir naturellement envers ses amis & ses ennemis. Mais le Sauveur va faire voir que son Empire est tout différent de cela.

BENEFICI VOCANTUR. *Ils sont appellez bienfacteurs.* Ils se piquent de libéralité & de magnificence, & de récompenser leurs amis & leurs serviteurs par des emplois & des gratifications. La plûpart des Princes ont reçû avec complaisance le titre de *Libéral ;* ils l'ont recherché avec empressement. La flatterie le leur a souvent déféré sans raison. Plusieurs Rois d'Egypte, qui n'avoient rien moins que l'ame grande & bienfaisante, ont été surnommez *Evergetes*, c'est-à-dire, Libéraux. (*b*) Si JESUS-CHRIST étoit le Messie, comme les Apôtres n'en doutoient pas, person-

(*a*) *Joan.* XIII. 13. 14. *& seq.*

(*b*) Voyez *Grot. Gata. Prieaux* sur cet endroit.

Digitized by Google

26. *Vos autem non sic : sed qui major est in vobis, fiat sicut minor : & qui præcessor est, sicut ministrator.*

27. *Nam quis major est, qui recumbit, an qui ministrat? Nonne qui recumbit? Ego autem in medio vestrûm sum, sicut qui ministrat.*

28. *Vos autem estis, qui permansistis mecum in tentationibus meis.*

26. Il n'en sera pas de même parmi vous: mais que celui qui est le plus grand, devienne comme le moindre ; & celui qui gouverne, comme celui qui sert.

27. Car lequel est le plus grand de celui qui est à table, ou de celui qui sert? N'est-ce pas celui qui est à table ? Et néanmoins je suis au milieu de vous, comme celui qui sert.

28. C'est vous qui êtes toûjours demeurez fermes avec moi dans mes tentations.

COMMENTAIRE.

ne au monde ne devoit posseder les qualitez Royales dans un dégré plus relevé. Et envers qui devoit il naturellement faire éclatter davantage sa libéralité, qu'envers ses Apôtres? On ne formoit aucun doute sur cela. Il s'agissoit entre eux de savoir qui seroit le premier, & le plus élevé en Dignité.

℣. 26. VOS AUTEM NON SIC. *Il n'en sera pas de même parmi vous.* Vous ne devez point attendre de moi des honneurs & des dignitez temporelles ; & vous ne devez point vous considerer dans mon Royaume ; & dans mon Eglise, où vous occuperez les premieres places, comme des Princes temporels, & des hommes revêtus d'une dignité mondaine : Ma grandeur parmi vous, est d'y paroître comme le moindre de vous, d'y faire l'office de serviteur, d'y exercer les plus viles fonctions. Vous devez en faire de même. Vous ne serez jamais plus solidement grands, que lorsque vous vous humilierez au-dessous de tout le monde. Le Chef visible de l'Eglise de JESUS-CHRIST, qui possede la plus haute Dignité qui soit sur la terre, prend dans ses titres la qualité de serviteur des serviteurs de Dieu.

℣. 27. EGO IN MEDIO VESTRUM SUM. *Je suis au milieu de vous comme celui qui sert.* Il dit ceci immédiatement avant qu'il lavât les pieds de ses Apôtres, ou immédiatement aprés qu'il les eût lavez ; afin que mêlant les actions aux paroles, son exemple joint à son discours, fît plus d'impression sur l'esprit, & sur le cœur, de ses Apôtres, & afin qu'ils ne s'imaginassent pas qu'il leur parloit énigme, ou parabole. (*a*)

℣. 28. VOS ESTIS QUI PERMANSISTIS MECUM. *C'est vous qui êtes toûjours demeurez fermes avec moi dans mes tentations.* Il continuë à répondre à la question qu'ils avoient proposée, qui seroit le plus grand. Il est vrai que vous avez marqué pour moi plus d'attachement, & de fidéli-

(*a*) *Vide Ambros. in Luc. lib.* x. *n.* 50. 51.

té que

Digitized by Google

29. *Et ego dispono vobis, sicut disposuit mihi Pater meus, Regnum;*

30. *Ut edatis, & bibatis super mensam meam in regno meo: & sedeatis super thronos judicantes duodecim tribus Israël.*

29. C'est pourquoi je vous prépare le Royaume, comme mon Pere me l'a préparé;

30. Afin que vous mangiez & bûviez à ma table dans mon Royaume, & que vous soyez assis sur des trônes, pour juger les douze tribus d'Israël.

COMMENTAIRE.

té que personne; vous êtes demeurez constamment unis à moi, au milieu des persécutions qui m'ont été suscitées par les Juifs: aussi je veux vous en récompenser d'une maniére digne de ma grandeur. ℣. 29. *Je vous prépare le Royaume, comme mon Pere me l'a préparé; afin que vous mangiez, & que vous bûviez à ma table dans mon Royaume, & que vous soyez assis sur douze trônes, pour juger les douze tribus d'Israël.*

Voilà la récompense que je vous prépare; & afin qu'il n'y ait point de jalousie parmi vous, je n'y mettrai point d'inégalité. Vous regnerez tous avec moi; vous serez tous assis à ma table; vous serez tous Juges des douze tribus d'Israël. N'ayez donc point de contestation sur les premieres places, sur les premieres dignitez; j'ai de quoi vous récompenser tous abondamment, & vous mettre en état de n'envier pas le bonheur de vôtre compagnon. C'est-là l'héritage que je vous laisse par mon Testament; c'est-là ma derniere volonté. Le Texte Grec marque une disposition testamentaire. (*a*) Tout ce que l'on vient de dire n'empêche pas qu'il n'y ait entre les Apôtres de la subordination, & qu'entre les différens Chefs des Eglises, il n'y en ait de supérieurs les uns aux autres. Et de même dans le Ciel, quoique tous les Bienheureux joüissent de la béatitude, ils n'en joüissent pas dans un dégré égal; ainsi JESUS-CHRIST n'a pas prétendu bannir de son Eglise la subordination & la juste dépendance des Pasteurs inférieurs envers leurs supérieurs. Sans cela l'Eglise seroit une assemblée sans ordre, sans régle & sans beauté.

℣. 30. UT EDATIS, ET BIBATIS, &c. *Afin que vous mangiez, & que vous bûviez à ma table.* Les Rois de la terre ne font manger à leur table que leurs enfans, leurs freres, leurs parens, leurs plus intimes amis. JESUS-CHRIST traite ses Apôtres comme ses freres, comme ses enfans, comme ses amis. Il représente souvent le Royaume des Cieux comme un festin. Saint Irénée (*b*) dit que les anciens qui avoient vû saint Jean, racontoient qu'ils lui avoient oüi dire que le Sauveur disoit quelquefois en parlant du Royaume de Dieu: en ce tems-là les vignes viendront, cha-

(*a*) Κἀγὼ διατίθεμαι ὑμῖν. *Quidam Mss.* Διατίθεμαι ὑμῖν διαθήκην. *Vide Mald. Grot.*

(*b*) *Iren. lib. 5. c. 33.*

Digitized by Google

31. *Ait autem Dominus : Simon, Simon, ecce satanas expetivit vos ut cribraret sicut triticum :*

31. Le Seigneur dit encore : Simon, Simon, satan vous a demandé pour vous cribler comme on crible le froment :

COMMENTAIRE.

» que piéce ayant dix mille ſeps, chaque ſeps ayant dix mille branches, » chaque branche dix mille rejettons, chaque rejetton dix mille raiſains, » chaque raiſin dix mille grains ; & chaque grain étant mis ſur le preſſoir, » donnera vingt-cinq meſures de vin. Et lorſque quelqu'un des Saints » prendra un de ces raiſins, un autre raiſin criera : Je ſuis meilleur que » celui que vous tenez ; prenez-moi. De la même maniére chaque grain » de froment produira dix mille épis, & chaque épi dix livres de pure » farine. Les autres plantes & les arbres produiront à proportion ; & tous » les animaux qui ſe nourriſſent de ces fruits, ſeront doux, paiſibles, & » parfaitement ſoumis à l'homme. Papias dans ſon quatriéme Livre ren- » doit témoignage à ces choſes, ajoûte ſaint Irénée. Judas le traître ne » pouvant croire cela, & diſant : Comment le Seigneur pourra-t'il pro- » duire de telles plantes ? JESUS lui répondit : Ceux qui y ſeront, le croi- » ront.

Ces expreſſions paraboliques du Sauveur, ſuppoſé toutefois qu'il les ait véritablement prononcées, ont donné lieu au ſentiment des Millenaires, dont pluſieurs des Anciens ont été entachez. Mais on doit les prendre dans un ſens figuré & métaphorique. Les Apôtres & leurs ſucceſſeurs dans l'Egliſe, ont l'avantage d'être aſſis à la table de leur Maître d'une maniére diſtinguée, par l'honneur du Sacerdoce dont ils ſont revêtus, & par la conſécration, la manducation, & la diſtribution qu'ils font de ſon Corps & de ſon Sang.

ET SEDEATIS SUPER THRONOS. *Et que vous ſoyez aſſis ſur des trônes.* Dès-à-préſent les ſucceſſeurs des Apôtres poſſedent ſur la terre l'autorité des Juges ſur les Fidéles, par le pouvoir de lier & de délier, que JESUS-CHRIST leur a donné, & qu'ils exercent en ſon nom. Au Jugement dernier ils ſeront les Aſſeſſeurs de JESUS-CHRIST même, & ils condamneront les Juifs incrédules & les Chrétiens qui auront violé les Loix de l'Alliance ſainte, à laquelle ils ſe ſont engagez par leur Baptême. Comparez S. Matt. XIX. 28.

℣. 31. SIMON, ECCE SATANAS EXPETIVIT VOS, UT CRIBRARET, (a) &c. *Simon, Satan vous a demandé pour vous cribler comme on crible le froment.* Ce que je viens de vous dire de la récompenſe que je vous

(a) Ἐξῃτήσατο ὑμᾶς τὸ σῖτον κρῖναι. Cypri. lib. 4. Epiſt. 4. Poſtulavit vos ut vaxaret vos. Tertull. *Ut diſcernaret. Ambroſ. Ut cerneret.*

32. *Ego autem rogavi pro te ut non deficiat fides tua: & tu aliquando conversus confirma fratres tuos.*

32. Mais j'ai prié pour vous, afin que vôtre foi ne vienne point à manquer. Lors donc que vous serez converti, ayez soin d'affermir vos freres.

COMMENTAIRE.

destine, ne s'exécutera pas sans peine. Il vous en coûtera cher, pour parvenir à ce dégré de gloire. Simon, vous qui devez tenir le premier rang dans mon Eglise, Sachez que Satan vous a demandé à Dieu, pour vous cribler comme on crible le froment. Il a obtenu de Dieu de vous tenter, de vous ébranler, de vous agiter; & plût à Dieu qu'il ne vous dissipe, & ne vous renverse pas! ℣. 32. *Mais j'ai prié pour vous, afin que vôtre foi ne vienne plus à manquer.* Vous serez ébranlé; mais vous ne succomberez point jusqu'à perdre la foi, &c. Il est remarquable que le Démon ne peut rien contre les Apôtres, qu'aprés en avoir obtenu la permission de Dieu; comme il n'osa tenter Job, & lui faire perdre ses biens & ses enfans, qu'avec la permission du Seigneur. (*a*) La métaphore de vanner le froment, exprime admirablement les épreuves que Dieu fait souffrir à ses serviteurs, pour les rendre plus purs, & plus saints. (*b*) Amos (*c*) s'est servi du mot de cribler, pour marquer l'affliction & la dispersion des Juifs: *J'agiterai la maison d'Israël dans toutes les nations, comme on agite le crible pour cribler le froment.*

Le Sauveur s'adresse à saint Pierre, insinuant tacitement que c'est lui qui est le premier & le Chef des Apôtres; & en sa personne, il parle à tous les autres Apôtres; (*d*) ou enfin il s'adresse à lui seul, parce que la tentation devoit tomber principalement sur lui, & que JESUS-CHRIST prévoyoit qu'il le renonceroit. Ce que le Sauveur ajoûte, qu'il a prié pour lui, afin qu'il ne perdit point la foi, montre, selon quelques Peres, que sa foi ne manqua pas entiérement dans cette occasion. Que son cœur n'eut point de part à ce que sa bouche prononçoit: *Locutus est verbo, ut fundatior esset affectus*, dit saint Ambroise. (*e*) La tentation ne fit que le rendre plus pur; & ce ne fut qu'aprés qu'il fut tenté, que JESUS-CHRIST le déclara Chef de son Eglise: *Denique Petrus Ecclesiæ præponitur, postquam tentatus à Diabolo est.* Voyez ce qu'on a ramassé sur S. Matt. Chap. XXVI. ℣. 74. pour montrer que saint Pierre pécha véritablement; mais non pas

(*a*) *Job.* I. 12. II. 6. *Vide Tertull. de fuga in persecut. & Bedam hic.*

(*b*) *Ambros. in Psalm.* XLIII. *Tertull. de fuga in persecut. Mald.*

(*c*) *Amos* IX. 9.

(*d*) *Leo Mag. serm.* 2. *in natali Apostol. Petri, & Pauli.*

(*e*) *Ambros. in Psal.* XLIII. *Vide & in Luc. lib.* X. *& Pamelm. lib. Cathem.*

Digitized by Google

33. *Qui dixit ei : Domine, tecum paratus sum, & in carcerem, & in mortem ire.*	33. Pierre lui répondit : Seigneur, je suis prêt d'aller avec vous, & en prison, & à la mort même.

COMMENTAIRE.

jusqu'à perdre entiérement la foi. Sa foi fut blessée ; mais non pas jusqu'à une entiére extinction. La racine vivoit toûjours au-dedans de lui ; & elle reprit bien-tôt sa vigueur, par la pénitence qu'il fit. (*a*) Lorsque que le Fils de Dieu pria que sa foi ne défaillît point, dit S. Augustin, (*b*) que demandoit-il autre chose, sinon que ce Prince des Apôtres persévérât trés-librement, trés-fortement, & avec une volonté constante, & persévérante dans la foi, jusqu'à la fin ? La foi de saint Pierre en cette occasion, est en quelque sorte la foi de toute l'Eglise, dit le Pape saint Léon ; (*c*) elle ne peut manquer : *Soliditas illius fidei quæ in Apostolorum Principe est laudata, perpetua est.* C'est sur cette pierre inébranlable qu'est fondée la foi de tous les Fidéles ; c'est-là où la foi ne peut souffrir de dommage : *Dignum namque arbitror ibi resarciri damna fidei, ubi non possit fides sentire defectum*, dit saint Bernard, en parlant de l'Eglise Romaine, Catholique & Apostolique. (*d*)

ET TU ALIQUANDO CONVERSUS CONFIRMA FRATRES TUOS. *Lors donc que vous serez converti, ayez soin d'affermir vos freres.* Le Sauveur prédit tacitement sa chûte & sa pénitence, puisqu'il lui dit qu'aprés qu'il sera converti, il ait soin d'affermir ses freres dans la foi. (*e*) D'autres (*f*) l'entendent d'une maniére qui paroît plus littérale : *Conversus confirma* ; c'est-à-dire : Et vous aussi réciproquement confirmez vos freres ; priez pour eux, & affermissez-les, comme j'ai prié pour vous affermir dans la foi. Ou simplement : Demeurez ferme dans la foi, & ayez soin d'y affermir vos freres. C'est un Hébraïsme semblable à celui-ci : (*g*) *Deus, tu conversus vivificabis nos.* Et : (*h*) *Convertere, Domine, & eripe animam meam.* Et encore : (*i*) *Conversus vivificasti me, ... & conversus consolatus es me.* Et enfin : (*k*) *Et conversi sunt, & tentaverunt Deum.*

℣. 33. TECUM PARATUS SUM. *Je suis prêt d'aller avec vous, & en prison, & à la mort même.* Pierre parle selon son cœur ; il ne consulte que sa bonne volonté présente ; il présume trop de ses forces. Ce que JESUS-CHRIST venoit de lui dire, qu'il eût soin d'affermir ses freres, lui avoit enflé le courage : Mais il ne faisoit pas attention à ce qu'il avoit dit aupa-

(*a*) *Theophyl. hic. Vide Natal. Alex. hîc. & in Matt.* XXVI.
(*b*) *Aug. de corrept. & gratia, c.* 8.
(*c*) *Leo. Mag. serm.* 2.
(*d*) *Bernard. Epist.* 190. *ad Innocent. II.*
(*e*) *Ita Theophylact. Euthym. hic Ambros. in Psal.* 44. *alii plures.*
(*f*) *Beda Mald. Grot. Jans.*
(*g*) *Psalm.* LXXXIV. 7.
(*h*) *Psalm.* VI. 5.
(*i*) *Psam.* LXX. 20. 21.
(*k*) *Psalm.* LXXVII. 41.

Digitized by Google

34. *At ille dixit : Dico tibi, Petre, non cantabit hodie gallus, donec ter abneges nosse me. Et dixit eis :*

35. *Quando misi vos sine sacculo & pera, & calceamentis, numquid aliquid defuit vobis ?*

36. *At illi dixerunt : Nihil. Dixit ergo eis. Sed nunc qui habet sacculum, tollat : similiter & peram : & qui non habet, vendat tunicam suam : & emat gladium.*

34. Mais JESUS lui dit : Pierre, je vous déclare que le coq ne chantera point aujourd'hui, que vous n'ayez nié par trois fois que vous me connoissiez. Il leur dit ensuite :

35. Lorsque je vous ai envoyez sans sac, sans bourse, sans souliers, avez-vous manqué de quelque chose ?

36. Non, lui dirent-ils. JESUS ajoûta : Mais maintenant que celui qui a une bourse, prenne aussi un sac ; & que celui qui n'en a point, vende sa robe pour achetter une épée.

COMMENTAIRE.

ravant : *Simon, Simon, Satan vous a demandé, pour vous cribler comme on crible le froment.* Cela auroit dû le rendre plus circonspect & plus réservé. Pour le faire rentrer dans lui-même, JESUS lui prédit que la nuit même où il lui parloit, & avant le chant du coq, il le renonceroit trois fois.

℣. 35. QUANDO MISI VOS SINE SACCULO. *Quand je vous ai envoyez sans sac & sans bourse* ; ou, *sans bourse & sans valize* ; sans bourse & sans argent ; sans valize, ou sans béface pour mettre vos provisions : Car, comme on l'a remarqué plus d'une fois, on avoit soin de se munir de provisions, quand on se mettoit en voyage. Il ajoûte qu'il les a envoyez *sans souliers*, non qu'il les ait envoyez prêcher l'Evangile nuds pieds ; car on se chaussoit en voyage ; mais parce qu'il les fit partir sans provisions, sans habits doubles, & sans chaussures à changer. Voyez le Commentaire sur saint Matthieu : (*a*) Ci-devant vous avez été annoncer mon Evangile sans aucunes provisions, ni de nourriture, ni d'argent, ni d'habits, ni de chaussures ; & rien ne vous a manqué ; les tems, & les circonstances vous étoient favorables. Tout le monde se faisoit un devoir, & un plaisir de vous recevoir, & de vous combler de biens, à cause de mon nom, & à cause des miracles qui accompagnoient vôtre prédication. Mais les tems sont changez ; (*b*) vous allez devenir odieux à tout le monde pour mon nom. On croira rendre service à Dieu en vous persécutant ; vous manquerez de tout ; par tout on vous maltraitera. Ainsi il faut aujourd'hui changer de conduite.

℣. 36. SED NUNC QUI HABET SACCULUM, TOLLAT. SIMILITER

(*a*) *Matt.* x. 10.
(*b*) *Vide Chrysost. in hæc verba* Rom. xvi. 3. *Theophyl. Euthym. Beda hic. Mald. Jans.*

ET PERAM. *Mais à préſent que celui qui a une bourſe, prenne auſſi un ſac.* Prenez l'un & l'autre, ſi vous les avez: ſi vous n'en avez que l'une, ou l'autre, prenez celle qui vous manque; gardez-vous bien de partir ſans bourſe & ſans beſace. Si vous en avez, ne les laiſſez point au logis. On peut ponctuer ainſi le Texte: (*a*) *Sed nunc qui habet ſacculum, tollat: ſimiliter, & peram.* Et c'eſt la meilleure maniére de lire. Que celui qui a une bourſe, la prenne. Et de même que celui qui a un ſac, ou une beſace, la prenne auſſi. Portez de l'argent & des proviſions dans vos voyages: car je vous avertis que vous n'en trouverez point.

ET QUI NON HABET, VENDAT TUNICAM SUAM, &c. *Et que celui qui n'en a point, vende ſa robe pour achetter une épée.* Si vous n'avez ni argent, ni proviſion, vendez vôtre habit, & achettez une épée, (*b*) pour prendre de force ce dont vous aurez beſoin; car perſonne ne vous donnera ni gratuitement, ni volontairement; il vous faudra tout achetter, ou le prendre de force. Autrement: Que ſi vous avez tout le reſte, & qu'il vous manque une épée, gardez vous bien de vous mettre en chemin ſans cela: car vous en aurez beſoin pour vous défendre contre vos ennemis. Vendez plûtôt vôtre robe, que de vous paſſer d'épée. Voilà le ſens de la lettre. (*c*)

Mais qu'eſt donc devenuë la clémence, la manſuétude, la patience, la douceur que JESUS-CHRIST a toûjours recommandée à ſes Diſciples? A-t'il oublié ſes premiers préceptes? & aprés avoir dans les commencemens fait des agneaux de ſes Diſciples, veut-il à la fin en faire des loups, & les armer comme des ſoldats, ou des voleurs? Tout ce diſcours n'eſt qu'une allégorie: (*d*) Il veut dire ſeulement que ci-aprés ils ſeront expoſez à la faim, à la ſoif, à l'indigence, aux perſécutions, à la mort, & qu'il leur permet dans ces circonſtances, d'employer les moyens que la prudence leur inſpirera pour ſe tirer de ces dangers, & de ces peines, ſans toutefois révoquer les ordres qu'il leur a donnez ci-devant de ſouffrir toutes choſes avec patience, avec douceur, & de ne pas réſiſter à ceux qui les perſécuteront. Il prédit les maux qui leur arriveront, (*e*) & il les prédit d'une maniére ſymbolique, afin qu'elle fît plus d'impreſſion. Les Apôtres n'ont jamais porté d'armes; ſi ce n'eſt des armes ſpirituelles. Le bouclier de la foi, (*f*) le caſque de l'eſpérance, (*g*) l'épée de la parole de Dieu.

(*a*) Ἀλλὰ νῦν ὁ ἔχων βαλλάντιον, ἀράτω, ὁμοίως, καὶ πήραν. Pluſieurs anciens Manuſcrits Grecs liſent au futur: *Prendra une bourſe, achettera une épée, &c.* comme ſi c'étoit une prédiction de ce qui devoit arriver. Cette varieté ſe voyoit dés le tems de S. Baſile. Πωλήσει, ἀγοράσει, &c. *Vide Mill. & Grot.*

(*b*) *Lud. de Dieu. Grot. Vat.*

(*c*) *Vide Janſ. hic. Ambroſ. Bedam Euthym.*

(*d*) *Eraſm. Eſt.*

(*e*) *Euthym. Mald. Brug. Caſt. Camerar. Piſcaus. Ita Baſil. regul. brev. qu.* 251. *Theophylact. hic.*

(*f*) *Epheſ.* VI. 16.

(*g*) 1. *Theſſal.* V. 6.

Digitized by Google

37. *Dico enim vobis, quoniam adhuc hoc quod scriptum est, oportet impleri in me: Et cum iniquis deputatus est. Etenim ea, quæ sunt de me, finem habent.*

38. *At illi dixerunt: Domine, ecce duo gladii hic. At ille dixit eis: Satis est.*

37. Car je vous assûre qu'il faut encore qu'on voye accompli en moi ce qui est écrit: Il a été mis au rang des scelerats; parce que ce qui a été *prophétisé* de moi, va être entiérement accompli.

38. Ils lui répondirent: Seigneur, voici deux épées. Et Jesus leur dit: C'est assez.

COMMENTAIRE.

(*a*) Les Apôtres ne comprirent pas alors l'énigme que le Sauveur leur proposa, comme on le verra sur le ỳ. 38.

ỳ. 37. DICO ENIM VOBIS, &c. *Car je vous assure qu'il faut encore qu'on voye accompli en moi ce qui est écrit: Il a été mis au rang des scélérats.* Il faut que toutes les propheties qui me regardent s'accomplissent à la lettre; or il est écrit que le Messie sera mis au rang des scélérats. Il faut donc que cela se vérifie en moi. Et comment s'y vérifiera-t'il? Premiérement en ce que JESUS-CHRIST fut mis en croix entre deux voleurs. 2°. En ce qu'il a été accusé, condamné, & mis à mort comme un faux Prophéte, un séducteur, & un séditieux. 3°. En ce que les Juifs le firent passer aprés sa mort, lui & ses Disciples, pour des ennemis du genre humain; ce qui les rendit odieux à presque tout le monde. Cela revient fort bien à ce qu'il vient de leur dire: Vous serez traitez à mon occasion comme des scélérats. On dira de moi ce qu'on dit des séducteurs, que je trompe les peuples, & que vous êtes de complot avec moi.

ỳ. 38. DOMINE, ECCE DUO GLADII HIC. *Seigneur, voici deux épées. Et* JESUS *leur dit: C'est assez.* Les Apôtres, comme on l'a déja dit, n'entrerent pas dans la pensée du Sauveur. Ils prirent à la lettre ce qu'il leur avoit dit des provisions, de l'argent, de l'épée qu'ils devoient porter dans leurs voyages. Quelqu'un dit, qu'il y avoit là deux épées, & qu'on pourroit déja s'en servir. Mais ce n'étoit pas le sens de JESUS-CHRIST; toutefois comme il avoit d'autres choses plus importantes à leur dire, il répondit simplement: *C'est assez*; se réservant à leur expliquer son sentiment dans une autre rencontre, ou laissant venir le tems, qui devoit les instruire par les circonstances, & par l'événement.

C'est assez: Il ne s'agit pas de faire ici provision d'armes; (*b*) ce n'est pas là ce que je veux dire. Plusieurs (*c*) l'expliquent dans le sens d'une ironie: Voilà sans doute de quoi nous mettre à couvert de toute la vio-

(*a*) *Hebr.* IV. 12.
(*b*) *Vide Theophyl. Euthym. Mald.*
(*c*) *Vide Theophyl. Privatum. Castal. alios.*

Digitized by Google

39. *Et egressus ibat secundùm consuetudinem in montem Olivarum. Secuti sunt autem illum, & Discipuli.*

40. *Et cùm pervenisset ad locum, dixit illis: Orate ne intretis in tentationem.*

41. *Et ipse avulsus est ab eis quantum jactus est lapidis, & positis genibus orabat.*

42. *Dicens: Pater, si vis, transfer calicem istum à me, verumtamen non mea voluntas, sed tua fiat.*

43. *Apparuit autem illi Angelus de Cœlo, confortans eum. Et factus in agonia, prolixius orabat.*

39. Etant sorti, il s'en alla selon sa coûtume, à la montagne des oliviers; & ses Disciples le suivirent.

40. Lorsqu'il fut arrivé en ce lieu-là, il leur dit: Priez, afin que vous n'entriez point en tentation.

41. Et s'étant éloigné d'eux environ d'un jet de pierre, il se mit à genoux, & fit sa priére,

42. En disant: *Mon* Pere, si vous voulez, éloignez ce calice de moi: néanmoins que ce ne soit pas ma volonté qui se fasse, mais la vôtre.

43. Alors il lui apparut un Ange du Ciel, qui le vint fortifier. Et étant *tombé* en agonie, il redoubloit ses priéres.

COMMENTAIRE.

lence de nos ennemis; voilà de quoi les mettre tous en fuite. D'autres: (*a*) *C'est assez* parlé de cela; je vois bien que vous n'y êtes pas; parlons d'autre chose. Quelques-uns ont expliqué ces deux glaives de la puissance temporelle & spirituelle de l'Eglise: mais cette explication est purement allégorique, & ne prouve nullement ce pouvoir.

℣. 39. EGRESSUS IBAT, SECUNDUM CONSUETUDINEM. *Etant sorti, il alla, suivant sa coutume, à la montagne des Oliviers.* JESUS sortit aprés le souper, & bien avant dans la nuit, & alla au mont des Oliviers, où il avoit passé la nuit les jours précédens. (*b*) Voyez ce qui a été dit sur S. Matthieu, XXVI. 30.

℣. 43. APPARUIT ILLI ANGELUS DE COELO, CONFORTANS EUM. *Il lui apparut un Ange du Ciel, qui le vint fortifier.* Saint Luc est le seul qui raconte cette circonstance. Il ne parle que d'une oraison de J. C. dans le jardin, peut-être parce que dans les trois oraisons le Sauveur ne dit que la même chose: (*c*) *Eundem sermonem dicens.* Il est probable que l'Ange ne lui apparut qu'à la fin de son oraison, & qu'il vint lui répondre de la part du Pere Eternel, & pour le consoler dans la douleur à laquelle il s'étoit volontairement livré. JESUS-CHRIST avoit dans cette occasion comme suspendu, & arrêté la force de la Divinité qui habitoit en lui, pour ressentir toute la foiblesse de la nature humaine. Il voulut re-

(*a*) *Brug. Gerhard. Heinf.*
(*b*) *Luc.* XXI. 37. 38.
(*c*) *Matth.* XXVI. 44.

cevoir

Digitized by Google

44. *Et factus est sudor ejus, sicut guttæ sanguinis decurrentis in terram.*

44. Et il lui vint une sueur comme de gouttes de sang, qui découloient jusqu'à terre.

COMMENTAIRE.

cevoir de la consolation d'un Ange, lui qui par son humanité s'étoit rendu inférieur aux Anges. (*a*)

Plusieurs anciens Exemplaires Grecs & Latins, du tems de saint Hilaire, (*b*) & de saint Jérôme, (*c*) ne lisoient pas les versets 43. & 44. On voit encore un nombre de Manuscrits Grecs, (*d*) où ils ne se trouvent point. Saint Epiphane (*e*) remarque que c'étoit une correction de quelques Chrétiens orthodoxes, mais imprudens, qui choquez de cette foiblesse qui paroissoit dans JESUS-CHRIST, les avoient ôtez de leurs Exemplaires, de même que ces paroles du Chap. XIX. ℣. 4. Voyant Jérusalem, *il pleura sur elle;* comme si ces larmes deshonoroient JESUS-CHRIST. Quelques Syriens, (*f*) & les Arméniens hérétiques (*g*) avoient retranché seulement le ℣. 44 croyant que cette sueur de sang ne faisoit pas-là un bon effet.

FACTUS IN AGONIA, (*h*) PROLIXIUS ORABAT. *Etant tombé en agonie, il redoubloit ses prières;* le Grec, *il prioit avec plus d'instance,* (*i*) de force, de persévérance. Le mot François *agonie*, ne se dit proprement que d'une personne qui est à l'article de la mort, & qui la combat encore par un petit reste de vie. En Grec *agônia*, signifie l'horreur, & la peine dont un homme est saisi à la vûë d'un grand danger. C'est le combat d'une ame qui voit toute la grandeur du péril, & qui combat sa crainte par sa résolution. Tout ce que JESUS-CHRIST devoit souffrir dans sa passion; les outrages, les foüets, la trahison, les opprobres, la croix & la mort; tout cela se présenta à ses yeux. Il vit les crimes & l'ingratitude des hommes, la foiblesse de ses Disciples, l'ingratitude des Juifs: Tout cela fit impression sur son esprit & sur son cœur. Il se sentit frappé d'une certaine frayeur, d'un frissonnement: mais il combattit ces sentimens par la ferme résolution où il étoit de satisfaire à la Justice de son Pere. Voilà son combat, & son agonie. Ligfoot croit que le Sauveur fut troublé par l'apparition du Démon.

℣. 44. FACTUS EST SUDOR EIUS SICUT GUTTÆ SANGUINIS. *Il lui vint une sueur comme de gouttes de sang, qui découloient jusqu'à terre.* Plusieurs (*k*) ont crû que sa sueur étoit une sueur ordinaire, quant à sa

(*a*) *Hebr.* II. 7. 9.
(*b*) *Hilar. de Trinit. lib.* X.
(*c*) *Hieronym. lib.* 2. *contra Pelag.*
(*d*) *Vide Var. Lect. Mill hic.*
(*e*) *Epiphan. Anchorat.* §. 31.
(*f*) *Phot. Epist.* 138.
(*g*) *Nicon. apud Coteler. not. in lib.* 2. *cap.* 4. *Const. Apost.*
(*h*) Γενόμενος ἐν ἀγωνίᾳ.
(*i*) Ἐκτενέστερον προσηύχετο.
(*k*) *Theophyl. Euthym. Grot. Pric. Ham.*

Digitized by Google

nature ; mais plus abondante, & toute extraordinaire, quant à sa quantité. C'étoit, pour ainsi dire, des ruisseaux de sueur qui découloient de toutes les parties de son Corps, & qui baignerent l'endroit où il étoit en priéres. Photius dans la Lettre 138. à Théodore, croit que l'expression de saint Luc est Proverbiale ; comme nous disons d'un homme qui s'est trouvé dans une grande détresse, qu'il a sué sang & eau. L'Evangéliste pour exprimer la peine, & la tristesse du Sauveur, s'est servi de cette maniére de parler. Il ne veut marquer autre chose qu'une sueur trés-abondante.

Mais ce sentiment est contraire au Texte même, qui dit que cette sueur étoit comme de sang. Elle en avoit la couleur, & à peu prés la consistance. Le Grec : (*a*) *Comme des grumeaux de sang, qui coulaient jusqu'à terre.* Ce sang mêlé avec la sueur, couloit à grosses gouttes, & se figeoit à mesure qu'il tomboit à terre. Car le Grec *thrombos*, signifie proprement des gouttes de sang caillé. (*b*) Il est certain que dans certaines maladies on sué quelquefois le sang, comme le montre Bartolin. (*c*) Diodore de Sicile (*d*) dit qu'il y a certains serpens, qui causent par leur morsure d'extrêmes douleurs, & une sueur comme de sang. Aristote (*e*) dit que cela arrive aussi à certaines personnes, à cause du défaut de chaleur, & de leur mauvaise constitution.

On lit dans la Vie de Sixte V. (*f*) qu'un homme condamné à la mort, souffrit la nuit une trés-grande sueur de sang. Les Mélanges d'Histoire, (*g*) & de Littérature parlent d'une femme de Paris, qui mourut d'une sueur de sang, qui fut si excessive, qu'il ne s'en trouva pas une goutte dans ses vaisseaux aprés sa mort. Monsieur de Thou (*h*) raconte que le Gouverneur de Montmarin ayant été arrêté par Auguste, fils naturel du Prince de Saluces, & ménacé de mort ; s'il ne rendoit sa place, en fut tellement affligé, qu'il en sua le sang & eau. Maldonat (*i*) raconte la même chose d'un homme plein de vigueur & de santé, qui ayant oüi la sentence qui le condamnoit à la mort, parut tout couvert d'une sueur de sang. Ces exemples font voir que cette sueur, quoique fort extraordinaire, n'est pas toutefois miraculeuse. Elle prouve seulement l'extrême douleur dont le Sauveur fut saisi. On a déja remarqué que quelques Grecs, & quelques Latins, quelques Syriens & quelques Arméniens avoient autrefois par une vaine superstition, & par un trés-dangereux exemple, retranché ce verset de leurs Exemplaires.

(*a*) Ἐγένετο ὁ ἱδρὼς αὐτοῦ ὡσεὶ θρόμβοι αἵματος καταβαίνοντες, &c.

(*b*) Θρόμβος, ἅμα πυκνὸς *apud Galen. Vide Grot. & Price. hîc.*

(*c*) *Thom. Bartolin. de cruce. Hypomnem. 4 de sudore sanguinis.*

(*d*) *Diodor. Sicul. lib. 17. p. 560.*

(*e*) *Aristotel. lib. 3. hist. animal.*

(*f*) Vie de Sixte V. par Gregoire Leti. *Thuan. lib. 82. hist.*

(*g*) Mélanges d'Hist. t. 3. p. 179.

(*h*) *Thuan. hist. lib. 2.*

(*i*) *Maldonat. ad Matt. XIX. 1.*

Digitized by Google

45. *Et cùm surrexisset ab oratione, & venisset ad Discipulos suos, invenit eos dormientes præ tristitia.*

46. *Et ait illis: Quid dormitis? Surgite, orate, ne intretis in tentationem.*

47. *Adhuc eo loquente, ecce turba, & qui vocabatur Judas, unus de duodecim, antecedebat eos: & appropinquavit Jesu ut oscularetur eum.*

48. *Jesus autem dixit illi: Juda, osculo Filium hominis tradis?*

49. *Videntes autem hi, qui circa ipsum erant, quod futurum erat, dixerunt ei: Domine, si percutimus in gladio?*

45. S'étant levé aprés avoir fait sa priére, il vint à ses Disciples, qu'il trouva endormis, à cause de la tristesse *dont ils étoient accablez.*

46. Et il leur dit: Pourquoi dormez-vous? Levez-vous, & priez, afin que vous n'entriez point en tentation.

47. Il parloit encore, lorsqu'une troupe de gens parut, à la tête desquels marchoit l'un des douze *Apôtres*, appellé Judas, qui s'approcha de JESUS pour le baiser.

48. Et JESUS lui dit: Quoi, Judas, vous trahissez le Fils de l'homme par un baiser?

49. Ceux qui étoient avec lui voyant bien ce qui alloit arriver, lui dirent: Seigneur frapperons-nous de l'épée?

COMMENTAIRE.

℣. 45. DORMIENTES PRÆ TRISTITIA. *Endormis à cause de la tristesse.* Il y a une certaine tristesse qui abat, qui accable, qui assoupit, sur-tout lorsqu'on est fatigué d'ailleurs, & qu'il y a long-tems qu'on n'a dormi. Il y a une autre tristesse qui ôte le sommeil, & échauffe le sang. Cela dépend aussi souvent du tempérament de la personne, du dégré de la tristesse où l'on est, & des sujets qui la causent, & des autres passions qui s'y mêlent.

℣. 46. UT NON INTRETIS IN TENTATIONEM. *Afin que vous n'entriez pas en tentation;* ou, afin que vous n'y succombiez pas. On doit toûjours craindre la tentation, & prier Dieu de ne permettre pas que l'on y soit exposé: Car comme nous n'avons de nous-mêmes que foiblesse, nous ne pouvons y résister sans le secours de Dieu; & ce secours ne nous est point dû, quoique Dieu ne le refuse point à ceux qui le demandent comme il faut. Il est de la prudence de fuir toûjours le danger.

℣. 49. SI PERCUTIMUS IN GLADIO? *Seigneur, frapperons-nous de l'épée?* Les Galiléens avoient l'ame guerriére. (*a*) Les Apôtres de JESUS-CHRIST étoient tous de ce pays-là. Il leur avoit dit quelques heures auparavant, (*b*) que celui qui n'avoit point d'épée, devoit vendre son habit pour en achetter. Saint Pierre dont l'humeur vive & ardente se fait remarquer par tout, demande au Sauveur s'il ne lui sera pas permis de

(*a*) *Joseph. l. 3. de Bello, c. 3. p. 833.* Γαλιλαῖοι μάχιμοι ἐκ νεότητος, καὶ πολλοὶ πόνοις, &c.

(*b*) *Luc.* XXII. 36.

Digitized by Google

50. *Et percussit unus ex illis servum Principis Sacerdotum, & amputavit auriculam ejus dexteram.*

51. *Respondens autem Jesus, ait: Sinite usque huc. Et cùm tetigisset auriculam ejus, sanavit eum.*

52. *Dixit autem Jesus ad eos, qui venerant ad se, Principes Sacerdotum, & Magistratus Templi, & seniores: Quasi ad latronem existis cum gladiis, & fustibus?*

53. *Cùm quotidie vobiscum fuerim in Templo, non extendistis manus in me: sed hæc est hora vestra, & potestas tenebrarum.*

50. Et l'un d'eux frappa un des gens du Grand-Prêtre, & lui coupa l'oreille droite.

51. Mais JESUS prenant la parole, leur dit: Laissez, demeurez-en-là. Et ayant touché l'oreille de cet homme, il le guérit.

52. Puis s'adressant aux Princes des Prêtres, aux Capitaines *des gardes* du Temple, & aux Sénateurs, qui étoient venu pour le prendre, il leur dit: Vous êtes venu armez d'épées & de bâtons, comme pour prendre un voleur.

53. Quoique je fusse tous les jours avec vous dans le Temple, vous ne m'avez point arrêté: mais c'est ici vôtre heure, & la puissance des ténébres.

COMMENTAIRE.

le défendre avec les armes; & sans attendre sa réponse, il décharge un coup d'épée sur l'oreille d'un nommé *Malc.* C'est de saint Jean (*a*) que nous apprenons que ce fut saint Pierre qui fit le coup, & que le serviteur s'appelloit Malc.

℣. 50. AMPUTAVIT AURICULAM EJUS DEXTRAM. *Il lui coupa l'oreille droite.* Le Grec (*b*) marque qu'il la lui coupa entiérement. JESUS la lui remit, & la ratacha en sa place. Plusieurs croyent toutefois qu'elle tenoit encore à la peau par le bout, & qu'elle ne tomba pas par terre. Saint Augustin (*c*) dit que saint Pierre pécha en cette occasion contre la régle de la justice, qui ne permet pas de tirer l'épée, sinon par l'autorité d'une Puissance souveraine.

℣. 51. SINITE; USQUE HUC. *Laissez; demeurez-en-là.* Il employe son autorité pour l'arrêter. Le Grec: (*d*) *Laissez, jusques-là.* Arrêtez-là, Pierre; demeurez en repos: (*e*) Et vous autres, qui venez pour me prendre, ne craignez rien; on ne vous fera point ici de résistance. Je vous demande seulement, puisque vous n'en voulez qu'à moi, de laisser aller ceux-ci. (*f*)

℣. 52. MAGISTRATUS TEMPLI. *Les Magistrats du Temple.* Voyez ci-devant ℣. 4. & Act. IV. 1.

℣. 53. HÆC EST HORA VESTRA, ET POTESTAS TENEBRARUM. *C'est ici vôtre heure, & la puissance des ténébres.* Voici le tems destiné de

(*a*) *Joan.* XVIII. 10.
(*b*) *Matt. & Marc. & Luc.* Ἀφῆλεν αὐτοῦ τὸ ὠτίον. *Joan.* XVIII. 10, Ἀπέκοψεν αὐτοῦ τὸ ὠτάριον.
(*c*) *Aug. in Faust. l.* 22. *c.* 70.
(*d*) Ἕως τούτου.
(*e*) *Ita Grot. Pricæus, Camer. alii plerique.*
(*f*) *Joan.* XVIII. 8.

Digitized by Google

54. *Comprehendentes autem eum, duxerunt ad domum Principis Sacerdotum: Petrus verò sequebatur à longè.*

55. *Accenso autem igne in medio atrii, & circumsedentibus illis erat Petrus in medio eorum.*

56. *Quem cùm vidisset ancilla quædam sedentem ad lumen, & eum fuisset intuita, dixit: Et hic cum illo erat.*

57. *At ille negavit eum, dicens: Mulier, non novi illum.*

58. *Et post pusillum alius videns eum, dixit: Et tu de illis es. Petrus verò ait; O homo, non sum.*

54. Auſſi-tôt ils ſe ſaiſirent de lui, & l'emmenerent en la maiſon du Grand-Prêtre: & Pierre le ſuivoit de loin.

55. Or *ces gens* ayant allumé du feu au milieu de la cour, s'aſſirent auprés, & Pierre s'aſſit auſſi parmi eux.

56. Une ſervante qui le vit aſſis devant le feu, le conſidéra attentivement, & dit: Celui-ci étoit auſſi avec cet homme.

57. Mais Pierre le renonça, en diſant: Femme, je ne le connois point.

58. Un peu aprés un autre le voyant, lui dit: Vous êtes auſſi de ces gens-là. Pierre lui dit: Mon ami, je n'en ſuis point.

COMMENTAIRE.

Dieu pour ma Paſſion; je dois être livré entre vos mains; vous exercerez contre moi toute vôtre rage. Le Démon, *le Prince des ténébres* (*a*) a obtenu de Dieu le pouvoir de me pourſuivre juſqu'à la mort. Ci-devant vôtre puiſſance, & la malice du Démon étoient ſuſpenduës par la volonté du Pere Céleſte: mais à préſent voici vôtre tems; & l'heure eſt venuë de mettre fin à mon ſacrifice, & d'accomplir entiérement les prophéties. *Les ténébres* ſe mettent pour le Démon dans les Auteurs allégoriſtes. Les Hébreux (*b*) diſent que *les ténébres* qui étoient ſur l'abîme au commencement du monde, (*c*) déſignoient le Diable.

℣. 54. AD DOMUM PRINCIPIS SACERDOTUM. *En la maiſon du Grand-Prêtre* Caïphe, qui logeoit dans le même Palais qu'Anne ſon beau-pere, qui avoit auſſi été Grand-Prêtre.

PETRUS SEQUEBATUR A LONGE. *Pierre le ſuivoit de loin.* Quelques Peres (*d*) ont crû que ſaint Pierre avoit eu la généroſité de ne pas s'enfuir avec les autres Apôtres, lorſqu'ils virent que leur divin Maître étoit arrêté. Il eſt certain au moins que s'il prit d'abord la fuite avec les autres, il revint bien-tôt, & le ſuivit de loin juſques dans la cour du Palais de Caïphe.

℣. 55. ACCENSO IGNE IN MEDIO ATRII. *Ayant allumé du feu au milieu de la cour.* Il faiſoit froid pendant les nuits du printems dans la Judée; & les Rabbins remarquent que quelquefois même à la fête de Pâque il y avoit de la neige. Dans ce pays les nuits ſont toûjours humides, à cauſe des grandes roſées. On peut voir dans S. Matthieu (*e*) ce qui a été dit ſur les renoncemens de ſaint Pierre.

(*a*) *Epheſ.* VI. 12. *Adversùs mundi rectores tenebrarum harum.*

(*b*) *Aruch. apud Ligf. Hor. Hebr.*

(*c*) *Geneſ.* I. 2.

(*d*) *Chryſoſt. in Matt. homil.* 85.

(*e*) *Matt.* XXVI. 69. 70.

59. *Et intervallo facto quasi hora unius, alius quidam affirmabat, dicens: Verè & hic cum illo erat: nam & Galilæus est.*

60. *Et ait Petrus: Homo, nescio quid dicis: Et continuò adhuc illo loquente, cantavit gallus.*

61. *Et conversus Dominus respexit Petrum, & recordatus est Petrus verbi Domini: sicut dixerat: Quia priùs quàm gallus cantet, ter me negabis:*

62. *Et egressus foras Petrus flevit amarè.*

63. *Et viri qui tenebant illum, illudebant ei, cædentes.*

64. *Et velaverunt eum, & percutiebant faciem ejus: & interrogabant eum, dicentes: Prophetiza quis est, qui te percussit?*

65. *Et alia multa blasphemantes dicebant in eum.*

66. *Et ut factus est dies, convenerunt Seniores plebis, & Principes Sacerdotum & Scribæ, & duxerunt illum in concilium suum, dicentes: Si tu es Christus, dic nobis.*

59. Environ une heure aprés, un autre asſûroit *la même-choſe*, en diſant: Certainement cet homme étoit avec lui; car il eſt auſſi de Galilée.

60. Pierre répondit: Mon ami, je ne ſai ce que vous dites. Au même inſtant, comme il parloit encore, le coq chanta.

61. Et le Seigneur ſe retournant, regarda Pierre. Et Pierre ſe ſouvint de cette parole que le Seigneur lui avoit dite: avant que le coq ait chanté, vous me renoncerez trois fois:

62. Et étant ſorti dehors, il pleura amérement.

63. Cependant ceux qui tenoient JESUS, ſe moquoient de lui en le frappant.

64. Et lui ayant bandé les yeux, ils lui donnoient des coups ſur le viſage, & l'interrogeoient, en lui diſant: Devine qui eſt celui qui t'a frappé?

65. Et ils lui diſoient encore beaucoup d'autres injures, & de blaſphêmes.

66. Dés qu'il fut jour, les Sénateurs du peuple *Juif*, les Princes des Prêtres, & les Scribes s'aſſemblerent, & l'ayant fait venir dans leur Conſeil, ils lui dirent: Si vous êtes le CHRIST, dites-le nous.

COMMENTAIRE.

℣. 61. CONVERSUS DOMINUS, RESPEXIT PETRUM. *Le Seigneur ſe tournant, regarda Pierre.* Quelques-uns (*a*) ont crû qu'il le regarda ſimplement des yeux de l'eſprit, & qu'il lui toucha le cœur, & lui inſpira une vive horreur de ſon crime. Mais il paroît, en confrontant les Evangéliſtes entre eux, (*b*) que JESUS-CHRIST étoit deſcendu de la ſale, où il avoit été interrogé, & déclaré coupable, & qu'on l'avoit amené dans la cour, ſous la garde des ſoldats & des ſerviteurs, parmi leſquels ſaint Pierre s'étoit mêlé. JESUS put donc jetter les yeux ſur Pierre; & ſa ſeule vûë le fit rentrer en lui-même, & le toucha juſqu'aux larmes.

℣. 63. ET VIRI QUI TENEBANT EUM, ILLUDEBANT EI. *Ceux qui tenaient* JESUS, *ſe moquoient de lui, en le frappant.* Saint Matthieu & ſaint Marc (*c*) placent ces outrages que JESUS-CHRIST ſouffrit, immé-

(*a*) *Aug. de gratia Chriſti, lib. 1. c. 45. & de conſenſu, lib. 3. c. 6. alii plures Brug. Tir.*

(*b*) Voyez S. Matth. XXVI. 67. 68. *Marc.* XIV. 65. 66. & *Luc.* XXII. 66.

(*c*) *Matt.* XXVI. 67. *Marc.* XIV. 65.

Digitized by Google

67. *Et ait illis : Si vobis dixero, non credetis mihi :*

68. *Si autem & interrogavero, non respondebitis mihi, neque dimittetis.*

67. Il leur répondit : Si je vous le dis, vous ne me croirez point :

68. Et si je vous interroge, vous ne me répondrez point, & ne me laisserez point aller.

COMMENTAIRE.

diatement après que l'assemblée des Prêtres fut séparée, & avant le renoncement de saint Pierre. Saint Luc rapporte ceci par récapitulation, & il insinue que ce jeu sacrilége continua jusqu'au matin.

℣. 66. UT FACTUS EST DIES. *Dés qu'il fut jour.* Les autres Evangélistes (*a*) remarquent que ce fut de grand matin que les Prêtres, & les Juges de la nation s'assemblerent, pour interroger JESUS-CHRIST juridiquement. Plusieurs croyent qu'ils le firent comparoître dans la sale du Sanhédrin, qui étoit dans un des parvis du Temple.

℣. 67. SI VOBIS DIXERO NON CREDETIS. (℣. 68.) SI AUTEM ET INTERROGAVERO, &c. *Si je vous le dis, vous ne me croirez point : Et si je vous interroge, vous ne me répondrez point, & ne me laisserez point aller.* Il est donc inutile de vous parler. Je sais que vôtre résolution est prise de me perdre à quelque prix que ce soit. Ainsi toutes ces formalitez que vous faites semblant d'observer, ne sont que de pures affectations. Si je vous dis la vérité, prévenus comme vous êtes, vous la mépriserez. Et si je vous fais quelques questions, pour vous conduire à reconnoître mon innocence, & à me déclarer absous, vous ne me répondrez point, & ne me laisserez point aller. Faites donc ce que vous jugerez à propos.

Mais on peut traduire le Grec (*b*) dans un autre sens : *Si je vous dis* que je suis le Christ, *vous ne le croirez point : Et si je vous demande grace, vous ne me répondrez point, & ne me renvoyerez pas en liberté.* Le verbe Grec, qui signifie proprement *interroger*, se prend souvent dans saint Luc & dans saint Jean, (*c*) pour *supplier*, *demander une grace.* Par exemple : (*d*) *Ils l'interrogerent pour rendre la santé* à la belle-mere de saint Pierre, au lieu de : *Ils supplierent, &c.* Et ailleurs : (*e*) *Il les interrogea de s'éloigner un peu de la terre.* Et encore : (*f*) *Ils l'interrogeoient* (ils le supplioient) *qu'il vînt guérir son serviteur.* Et : (*g*) *Un Pharisien l'inter-*

(*a*) *Matt.* XXVII. Πρωΐας δὲ γενομένης. *Marc.* XV. 1. Καὶ εὐθὺς ἐπὶ τὸ πρωΐ.

(*b*) Ἐὰν ὑμῖν εἴπω, οὐ μὴ πιστεύσητε. Ἐὰν δὲ καὶ ἐρωτήσω, οὐ μὴ ἀποκριθῆτέ μοι, ἢ ἀπολύσητε. *Vide Heinsc.*

(*c*) *Vide ad Joan.* IV. 31.

(*d*) *Luc.* IV. 38. Ἐρωτήσαν αὐτὸν περὶ αὐτῆς.

(*e*) *Luc.* V. 3. Ἠρώτησεν αὐτὸν, &c.

(*f*) *Luc.* VII. 3.

(*g*) *Luc.* VII. 36. & XI. 37.

Digitized by Google

69. *Ex hoc autem erit Filius Hominis sedens à dextris virtutis Dei.*

70. *Dixerunt autem omnes : Tu ergo es Filius Dei ? Qui ait : Vos dicitis, quia ego sum.*

71. *At illi dixerunt : Quid adhuc desideramus testimonium ? Ipsi enim audivimus de ore ejus.*

69. Mais désormais le Fils de l'Homme sera assis à la droite de la puissance de Dieu.

70. Alors ils lui dirent tous : Vous êtes donc Fils de Dieu ? Il leur répondit : Vous le dites, je le suis.

71. Et ils dirent : Qu'avons-nous plus besoin de témoins, puisque nous l'avons oüi nous-mêmes de sa propre bouche ?

COMMENTAIRE.

rogeoit, le prioit *de venir manger chez lui*. Et : (*a*) Tout le peuple des Gérazéniens *l'interrogeoit*, le conjuroit *de sortir de leurs terres*. Et en d'autres endroits : (*b*) *Je vous interroge*, je vous supplie ; *tenez-moi pour excusé*. Enfin on peut dire que S. Luc n'employe presque jamais le verbe Grec *erôto*, que dans le sens de demander une grace. Et ce qui suit : *Vous ne me renvoyerez pas en liberté*, prouve encore que c'est ici la vraie signification de ce verbe, & que JESUS-CHRIST vouloit dire aux Principaux des Juifs qu'il étoit superflu de leur répondre, puisqu'ils étoient résolus de n'écouter ni ses raisons, ni ses priéres.

℣. 69. EX HOC ERIT FILIUS HOMINIS, &c. *Désormais le Fils de l'Homme sera assis à la droite de la Puissance de Dieu.* J'aurai mon tour, & je vous jugerai dans toute la sévérité de ma justice. J'exercerai contre vous la juste vengeance de mon Pere. JESUS-CHRIST veut principalement marquer le jugement qu'il exerça contre Jérusalem par les mains des Romains. Voyez S. Matt. XXVI. 64. Marc, XIV. 62. & Matt. XVI. 27. XXIV. 31. XXV. 31.

℣. 71. AUDIVIMUS EX ORE EIUS. *Nous l'avons oüi de sa bouche.* Nous avons oüi son blasphême ; il a prononcé sa propre condamnation. Il se déclare Fils de Dieu ; nous n'en demandons pas davantage.

(*a*) *Luc.* VIII. 37. (*b*) *Luc.* XIV. 18. 19. *Vide &* XIV. 32. XVI 27.

CHAPITRE

Digitized by Google

CHAPITRE XXIII.

JESUS devant Pilate : puis devant Hérode. Il eſt renvoyé à Pilate. Barrabas préféré à JESUS. *Pilate abandonne* JESUS *aux Juifs. Il eſt conduit au Calvaire, & crucifié entre deux Larrons. Outrages qu'il endure ſur la Croix. Le bon Larron mérite que* JESUS-CHRIST *lui promette le Paradis. Eclipſe du Soleil. Mort de* JESUS. *Il eſt enſeveli par Joſeph d'Arimathie.*

℣. 1. *ET ſurgens omnis multitudo eorum, duxerunt illum ad Pilatum ;*

2. *Cœperunt autem illum accuſare, dicentes : Hunc invenimus ſubvertentem gentem noſtrum, & prohibentem tributa dare Cæſari, & dicentem ſe Chriſtum Regem eſſe.*

℣. 1. TOute l'aſſemblée s'étant levée, ils le menerent à Pilate.

2. Et ils commencerent à l'accuſer, en diſant : Voici un homme que nous avons trouvé qui pervertiſſoit nôtre nation, & qui empêchoit de payer le tribut à Céſar, & qui ſe diſoit être Roi, & le CHRIST.

COMMENTAIRE.

℣. 1. DUXERUNT ILLUM AD PILATUM. *Ils le menerent à Pilate.* Comme les Juifs n'avoient plus le droit de vie & de mort, (*a*) la condamnation qu'ils venoient de faire de JESUS-CHRIST, leur étoit inutile, ſi Pilate ne la confirmoit par ſa ſentence. Ils le conduiſent donc à ce Gouverneur, pour le preſſer eux-mêmes de le condamner. De Juges ils deviennent parties & accuſateurs de l'innocent. Tout le Sanhédrin vint en corps : *Omnis multitudo eorum ;* afin que Pilate ne pût leur refuſer ce qu'ils lui demandoient comme une juſtice, & comme une grace.

℣. 2. HUNC INVENIMUS. &c. *Voici un homme, &c.* Les Juifs ne parlent point ici de blaſphême, ni de vouloir renverſer le Temple, ni de violement des Loix de Moyſe ; il n'en étoit plus queſtion devant le tribunal de Pilate. Ils accuſent JESUS-CHRIST de trois Chefs. Le premier : C'eſt un ſéducteur. 2°. Il empêche de donner le tribut à Céſar. 3°. Il ſe dit le Meſſie, Roi des Juifs. (*b*) Il ne fut pas mal-aiſé au Gouverneur

(*a*) *Chryſoſt. in Joan. homil. 83. Theophyl. in Joan. 18. Eraſm. Caſaub. Bez. alii.*

(*b*) Marcion ajoûtoit : Καὶ καταλύοντα τὸν νόμον, καὶ τοὺς Προφήτας. Il détruit la Loi & les Prophétes. *Epiphan. hæreſ. 42.*

3. *Pilatus autem interrogavit eum, dicens : Tu es Rex Judæorum ? At ille respondens ait : Tu dicis.*

4. *Ait autem Pilatus ad Principes Sacerdotum, & turbas : Nihil invenio causæ in hoc homine.*

5. *At illi invalescebant, dicentes : Commovet populum, docens per universam Judæam, incipiens a Galilæa usque huc.*

3. Pilate l'interrogea donc en lui disant : Êtes-vous le Roi des Juifs ? Jesus lui répondit : Vous le dites : *Je le suis.*

4. Alors Pilate dit aux Princes des Prêtres, & au peuple : Je ne trouve rien de criminel en cet homme.

5. Mais eux insistent de plus en plus, & ajoûterent : Il souleve le peuple par la doctrine qu'il répand dans toute la Judée, depuis la Galilée, où il a commencé jusqu'ici.

COMMENTAIRE.

de voir que tout cela étoit frivole, & ne partoit que d'un esprit de jalousie. Jesus étoit connu dans tout le pays pour l'homme du monde le plus pacifique & le plus humble. Il s'étoit déclaré plus d'une fois sur la soumission qu'on doit aux Puissances temporelles. Un homme comme lui pauvre, & sans appui dans le monde, n'étoit pas un objet qui pût donner de la jalousie aux Romains, comme s'il eût voulu se faire reconnoître pour Monarque. On ne devient pas tout-à-coup séducteur, rébelle, & ambitieux, jusqu'à se faire reconnoître pour Roi. Jamais on n'avoit formé d'accusation pareille contre Jesus. Toutes les apparences y étoient contraires. Pilate découvrit sans peine le piége qu'on lui tendoit, & que les Principaux des Juifs vouloient se servir de lui, pour satisfaire leur passion.

℣. 3. Tu es Rex Judæorum ? Tu dicis. *Êtes-vous le Roi des Juifs ? Vous le dites.* Il faut ajoûter ce que dit saint Jean : (a) *Je suis Roi ; mais mon Royaume n'est pas de ce monde : S'il en étoit, mes sujets prendroient ma défense. Mais mon regne n'est pas de ce monde... Je suis venu pour rendre témoignage à la vérité ; & quiconque aime la vérité, écoute mes paroles.* C'est ensuite de cette réponse que Pilate dit aux Juifs, ℣. 4. *Qu'il ne trouve rien de criminel en cet homme.* Saint Luc abrege le récit des circonstances de la Passion.

℣. 5. Commovet populum... a Galilæa usque huc. *Il soulève le peuple depuis la Galilée, où il a commencé de prêcher, jusqu'ici.* Voyant que l'accusation du Royaume affecté ne faisoit pas impression sur l'esprit de Pilate, & qu'il en avoit vû la vanité, ils ont recours à une autre plus plausible. Il étoit notoire que Jesus-Christ étoit accompagné par tout par un grand nombre de peuple, que l'on accouroit à lui de toutes parts, pour entendre ses discours, pour le voir, & pour recevoir la guérison des maladies. Les Juifs traitent cela de soulevement, & d'émotion.

(a) Joan. XVIII. 35. 36. 37.

6. Pilatus autem audiens Galilæam interrogavit si homo Galilæus esset.

7. Et ut cognovit quod de Herodis potestate esset, remisit eum ad Herodem, qui & ipse Jerosolymis erat illis diebus.

8. Herodes autem viso Jesu, gavisus est; valdè erat enim cupiens ex multo tempore videre eum; eò quod audisset multa de eo, & sperabat signum aliquod videre ab eo fieri.

6. Pilate entendant parler de la Galilée, demanda s'il étoit Galiléen;

7. Et ayant appris qu'il étoit de la juriſdiction d'Hérode, il le renvoya à Hérode, qui étoit auſſi alors à Jéruſalem.

8. Hérode eut une grande joye de voir Jesus; car il y avoit long-tems qu'il ſouhaitoit de le voir, parce qu'il avoit oüi dire beaucoup de choſes de lui, & qu'il eſpéroit de lui voir faire quelque miracle.

COMMENTAIRE.

populaire; quoiqu'on sût que jamais il n'étoit arrivé aucun ſoulevement à ſa ſuite, & qu'il avoit évité avec une prudence infinie tout ce qui pouvoit donner aux Juifs le moindre ombrage ſur cet article, JESUS-CHRIST venoit de Galilée, où il avoit ſa demeure, & alloit de bourg en bourg, & de ville en ville, prêchant & enſeignant juſqu'à ce qu'il arrivât à Jéruſalem. C'eſt la méthode qu'il ſuivit dans les voyages qu'il fit de Galilée à Jéruſalem, pendant le tems de ſa miſſion. Il venoit ainſi à Jéruſalem tous les ans au moins trois fois, aux trois principales Fêtes de l'année.

℣. 6. SI HOMO GALILÆUS ESSET. *Il demanda s'il étoit Galiléen.* Le gouvernement de Pilate ne s'étendoit pas juſques ſur la Galilée. Il ne comprenoit que la Judée. Hérode Antipas étoit Roi, ou Tétrarque de Galilée; & ainſi JESUS étoit ſon ſujet. Il étoit du devoir de Pilate de le renvoyer à ſon Souverain, conformément aux Loix Romaines; (a) particuliérement étant accuſé de rébellion, & d'affecter le Royaume. Pilate fut bien aiſe apparemment de rencontrer cette occaſion, pour ſe débaraſſer des pourſuites des Juifs, dans une cauſe qui lui paroiſſoit trés-injuſte (b) & de faire à Hérode un plaiſir, en lui marquant une déférence qui ne lui coutoit rien. Il renvoye donc JESUS à Hérode, afin que ce Prince pût l'envoyer en Galilée pour être informé contre lui ſur les lieux. On ne doute pas qu'Hérode ne fût venu à Jéruſalem pour la Fête de Pâques; car il étoit Juif, ou au moins Proſélyte.

℣. 8. CUPIENS EX MULTO TEMPORE VIDERE EUM. *Il y avoit long-tems qu'Hérode ſouhaitoit de le voir.* Hérode avoit oüi parler de JESUS-CHRIST il y avoit long-tems. Le bruit de ſes miracles étoit répandu dans toute la Galilée. Ce même Prince avoit crû que JESUS-CHRIST étoit Jean-Baptiſte reſſuſcité. (c) Il déſiroit s'aſſurer par ſes propres yeux ſi cette conjecture qu'il avoit euë, étoit vraie; il vouloit l'entretenir. Il ſe

(a) *Vide Grot. Brug. Theophylact. hic.*
(b) *Byna Gerhard. Mill.*
(c) *Luc. IX. 7. 8. 9. Marc. VI. 16.*

9. *Interrogabat autem eum multis sermonibus. At ipse nihil illi respondebat.*

10. *Stabant autem Principes Sacerdotum & Scribæ constanter accusantes eum.*

11. *Sprevit autem illum Herodes cum exercitu suo: & illusit indutum veste alba, & remisit ad Pilatum.*

9. Il lui fit donc plusieurs demandes. Mais JESUS ne lui répondit rien.

10. Cependant les Princes des Prêtres, & les Scribes étoient-là, qui l'accusoient avec une une grande opiniâtreté.

11. Or Hérode avec sa cour le mépriſa; & le traitant avec moquerie, le revêtit d'une robe blanche, & le renvoya à Pilate.

COMMENTAIRE.

flattoit que le Sauveur feroit quelque miracle en sa présence: *Sperabat signum aliquod videre ab eo fieri.* Mais il ne faisoit pas ses miracles par ostentation, ni par intérêt, comme les imposteurs font leurs prestiges; il ne les faisoit pas pour contenter la vaine curiosité d'un homme, qui n'avoit en cela point d'autre intention, que de s'en divertir, ou de les admirer. Les vrais miracles ne doivent s'employer que dans une extrême nécessité, ou pour une trés-grande utilité du prochain, & de la gloire de Dieu.

℣. 11. SPREVIT ILLUM HERODES CUM EXERCITU SUO. *Hérode avec sa Cour*; à la lettre, *avec son armée*; ou, suivant le Grec, (*a*) *avec ses armes*, avec ses gardes, ses Officiers, sa Cour, *le mépriſa*, & le traita avec moquerie, comme un insensé, qui n'avoit osé ouvrir la bouche en sa présence: Car JESUS *ne répondit rien* à toutes ses questions, comme l'Evangéliste l'a marqué au ℣. 9. Le mot Hébreu (*b*) qui signifie *faire la guerre*, & d'où vient celui d'*armée*, se prend aussi pour servir un Prince, l'accompagner, comme les gardes accompagnent les Rois. Il est dit par exemple, que les femmes pieuses *faisoient la guerre*, ou la garde à la porte du Tabernacle. (*c*) Elles servoient comme de sentinelles au Palais du Roi d'Israël; elles composoient une espéce de milice au service du Trés-Haut. (*d*)

INDUTUM VESTE ALBA. *Il le revêtit d'une robe blanche*, par dérision; peut-être pour se railler de sa prétenduë ambition de devenir Roi; (*e*) car le blanc étoit la couleur de l'habit Royal chez les Perses, chez les Egyptiens & ailleurs; ou comme s'il eût été Candidat, ou vêtu de blanc, pour briguer le Royaume; comme à Rome ceux qui briguoient les Charges, paroissoient avec des habits blancs. (*f*) Le Grec à la lettre: (*g*) *Un habit éclattant*, brillant; ce qui marque plûtôt l'éclat, que la cou-

(*a*) Συν τοῖς στρατεύμασιν αὐτοῦ.
(*b*) צבא *Tzaba.* Στρατεύω. *Exercitus.*
(*c*) *Exod.* XXXVIII. 8. & 1. *Reg.* III. 22.
(*d*) *Vide Syr. Grot. Ham. alios.*
(*e*) *Casaub. in Baron. Exerc.* 16.
(*f*) *Beza hic. Bynæ. lib.* 3. *c.* 2. *art.* 12. *de morte Christi.*
(*g*) Ἐσθῆτα λαμπρὰν.

Digitized by Google

12. *Et facti sunt amici Herodes, & Pilatus in ipsa die : nam antea inimici erant ad invicem.*

13. *Pilatus autem convocatis Principibus Sacerdotum & Magistratibus & ebs,*

14. *Dixit ad illos : Obtulistis mihi hunc hominem quasi avertentem populum, & ecce coram vobis interrogans, nullam causam inveni in homine isto, ex his in quibus eum accusatis.*

12. Et ce jour-là même Hérode & Pilate devinrent amis, d'ennemis qu'ils étoient auparavant.

13. Pilate ayant donc fait venir les Princes des Prêtres, les Sénateurs & le peuple,

14. Il leur dit: Vous m'avez présenté cet homme comme portant le peuple à la révolte; & néanmoins, l'ayant interrogé en vôtre présence, je ne l'ai trouvé coupable d'aucun des crimes dont vous l'accusez;

COMMENTAIRE.

leur de l'habit. (*a*) Le Syriaque : *Un habit couleur de cramoisi*, ou de pourpre ; ce qui est suivi par plusieurs Savans. (*b*) D'autres sont pour l'habit blanc, (*c*) comme la Vulgate. Hérode renvoye JESUS-CHRIST à Pilate, comme un homme dont il ne faisoit nul cas, & dont l'ambition prétenduë de devenir Roi, ne lui donnoit aucun ombrage.

℣. 12. ANTEA INIMICI ERANT AD INVICEM; *Ils devinrent amis, d'ennemis qu'ils étoient auparavant.* On croit que la cause de l'inimitié qui étoit entre eux, venoit de ce que Pilate avoit fait mourir quelques Galiléens, pendant qu'ils sacrifioient à Jérusalem, *& avoit*, comme dit S. Luc, (*d*) *mêlé leur sang à celui de leurs sacrifices.* Mais j'ai peine à le croire. Les Galiléens dont parle saint Luc, étoient apparemment des Disciples de Judas le Gaulonite ; & Hérode n'avoit aucun intérêt à soutenir le parti de cet homme. Si ceux qui étoient dans les principes de Judas, sont nommez Hérodiens dans l'Evangile, c'est plûtôt parce qu'ils étoient originaires de la Galilée, qui étoit le Royaume d'Hérode, que pour aucun attachement à sa personne, ou à sa domination.

℣. 14. CORAM VOBIS. *En vôtre présence.* Il l'interrogea d'abord en présence des Magistrats qui le lui présenterent. Mais comme leurs accusations étoient vagues, & qu'on ne produisoit ni témoins, ni preuves positives, & de fait contre lui, il n'y eut point d'égard. Il l'interrogea ensuite dans le Prétoire, & en particulier ; (*e*) car ces accusateurs n'oserent y entrer, de peur de se souïller & de se mettre hors d'état de manger la Pâque le même jour. (*f*) Après cela il le ramena en leur présence, leur rendit compte de ce qu'il venoit de faire, & déclara qu'il ne trouvoit

(*a*) *Grot. Brug. Bez. alii plures.*

(*b*) *Baron. ad an. 34. n. 39. Montacut. orig. Eccl. t. 1. parte 2. p. 387. Stuk. antiq. conviv. lib. 2. c. 26.*

(*c*) *Pricaus hic. Casaub. contra Baron. exercit. 16. Heinsi. exercit. hic. Lud. de Dieu. alii.*

(*d*) *Luc. XIII. 1.*

(*e*) *John. XVIII. 33. 34.*

(*f*) *Joan XVIII. 28.*

15. *Sed neque Herodes; nam remisi vos ad illum, & ecce nihil dignum morte actum est ei.*

16. *Emendatum ergo illum dimittam.*

17. *Necesse autem habebat dimittere eis per diem festum, unum.*

18. *Exclamavit autem simul universa turba, dicens: Tolle hunc, & dimitte nobis Barabbam.*

15. Ni Hérode non plus : car je vous ai renvoyez à lui ; cependant on ne lui a rien fait, *qui marque qu'on l'ait jugé* digne de mort.

16. Je m'en vais donc le renvoyer, aprés l'avoir fait châtier.

17. Or comme il étoit obligé à la fête *de Pâque* de leur délivrer un *criminel*,

18. Tout le peuple se mit à crier : Faites mourir celui-ci, & nous donnez Barabbas.

COMMENTAIRE.

point en lui de matiére condamnation. Les Juifs insistérent ; & Pilate continua d'interroger JESUS : mais le Sauveur ne répondit rien. Son silence n'étoit pas une cause pour le condamner, sur-tout pendant que ses accusateurs ne produisoient rien de distinct & d'articulé contre lui. C'est pourquoi Pilate leur dit ici qu'il l'a interrogé en leur présence.

℣. 15. NIHIL DIGNUM MORTE. *On ne lui a rien fait, qui marque qu'on l'a jugé digne de mort.* Hérode ne l'a point traité en criminel, & en homme qui auroit mérité la mort ; il l'a simplement regardé comme un insensé. S'il eût été criminel, il n'auroit pas manqué de le punir, ou de me mander que je le fisse mourir. D'autres traduisent le Grec : (*a*) *Il n'a été rien fait par lui qui mérite la mort.* Le premier sens paroît meilleur.

℣. 16. EMENDATUM ERGO ILLUM. *Je m'en vais le renvoyer, aprés l'avoir fait châtier ;* aprés l'avoir fait foüetter. (*b*) C'étoit une peine fort commune parmi les Juifs, & on l'employoit pour punir les fautes qui étoient au-dessous de celles qui méritoient la mort. Les Juifs exerçoient ce châtiment d'une maniére assez différente des Romains. Chez ceux-ci le nombre des coups étoit arbitraire. Chez les Hébreux il ne passoit pas trente-neuf coups. (*c*) Pilate n'ose condamner JESUS à la mort, parce qu'il le croit innocent ; & pour ne pas désobliger le peuple & les Magistrats, qui demandent qu'il le fasse mourir, il prend un milieu, qui est de le faire foüetter. Mais comme il arrive d'ordinaire dans ces rencontres, il ne contente ni les uns, ni les autres. Il ne sauve pas JESUS, & ne met pas la justice à couvert. Au lieu d'un supplice, l'innocent est obligé d'en souffrir deux. Il est à la fin foüetté & crucifié.

℣. 17. NECESSE HABEBAT. *Il étoit obligé* par la coutume de leur dé-

(*a*) Ἐδὲν ἄξιον θανάτου ἐστὶ πεπραγμένον αὐτῷ. Quasi non dixit. Ita Erasm. Illyr. Bez.

(*b*) Vat. Grot. Ham.

(*c*) Deut. xxv. 3. 2. Cor. xi. 24. Voyez la Dissertation sur les supplices à la fin de Deutéronome.

Digitized by Google

19. *Qui erat propter seditionem quandam factam in civitate, & homicidium, missus in carcerem.*

20. *Iterùm autem Pilatus locutus est ad eos, volens dimittere Jesum.*

21. *At illi succlamabant, dicentes: Crucifige, crucifige eum.*

22. *Ille autem tertiò dixit ad illos: Quid enim mali fecit iste? Nullam causam mortis invenio in eo: corripiam ergo illum, & dimittam.*

23. *At illi instabant vocibus magnis postulantes ut crucifigeretur, & invalescebant voces eorum.*

24. *Et Pilatus adjudicavit fieri petitionem eorum.*

25. *Dimisit autem illis eum qui propter homicidium, & seditionem missus fuerat in carcerem: quem petebant: Jesum verò tradidit voluntati eorum.*

26. *Et cùm ducerent eum, apprehenderunt Simonem quemdam Cyrenensem, venientem de villa: & imposuerunt illi crucem portare post Jesum.*

19. *C'étoit un homme* qui avoit été mis en prison à cause d'une sédition qui s'étoit faite dans la ville, & d'un meurtre qu'il y avoit commis.

20. Pilate leur parla de nouveau, ayant envie de délivrer JESUS.

21. Mais ils se mirent à crier, en disant: Crucifiez-le, crucifiez-le.

22. Il leur dit pour la troisiéme fois: Mais quel mal a-t'il fait? Je ne trouve rien en lui qui mérite la mort. Je le vais donc faire châtier, & puis je le renvoïerai.

23. Mais ils le pressoient de plus en plus, demandant avec de grands cris qu'il fût crucifié, & enfin leurs clameurs l'emporterent.

24. Et Pilate ordonna que ce qu'ils demandoient fût executé.

25. Il leur délivra en même-tems celui qu'ils demandoient, qui avoit été mis en prison pour crime de sédition, & de meurtre, & il abandonna JESUS à leur volonté.

26. Comme ils le menoient *à la mort*, ils prirent un homme de Cyréne, appellé Simon, qui revenoit des champs, & le chargerent de la croix, la lui faisant porter aprés JESUS.

COMMENTAIRE.

livrer un criminel. Voyez ce qui a été remarqué sur S. Matt. XXVII. 15.

℣. 19. IN CIVITATE. *Dans la ville.* Dans Jérusalem, appellée la ville par excellence. (*a*)

℣. 24. ADJUDICAVIT. *Pilate ordonna que ce qu'ils demandoient, fût exécuté.* Il prononça l'arrêt de condamnation contre JESUS. On doit suppléer plusieurs particularitez à la narration de saint Luc. Voyez l'Harmonie des quatre Evangélistes, à la tête de saint Matthieu.

℣. 26. SIMONEM QUEMDAM. *Un certain Simon.* Voyez S. Matth. XXVII. 32. C'est une tradition populaire, que Nôtre Seigneur allant au Calvaire, une femme nommée Véronique, ou peut être Bérénice, lui donna son mouchoir pour essuyer son visage; & que JESUS-CHRIST en s'y essuyant, y imprima son portrait; & que c'est cette image que l'on conserve à Rome, & que l'on appelle *la sainte Face*, ou *Véronique*. (*b*)

(*a*) *Matt.* XXI. 10. XXVI. 18. XXVIII. 11. *Luc.* XIX. 41. *& alibi passim.*

(*b*) Voyez Boland; 4. Février, p. 449. 450. Tillemont, note 33. sur J. C.

27. *Sequebatur autem illum multa turba populi & mulierum, quæ plangebant & lamentabantur eum.*

28. *Conversus autem ad illas Jesus, dixit: Filiæ Jerusalem, nolite flere super me, sed super vos ipsas flete, & super filios vestros.*

29. *Quoniam ecce venient dies, in quibus dicent: Beatæ steriles, & ventres qui non genuerunt, & ubera, quæ non lactaverunt.*

27. Or il étoit suivi d'une grande multitude de peuple, & de femmes qui se frappoient la poitrine, & qui le pleuroient.

28. Mais Jesus se retournant vers elles, leur dit: Filles de Jérusalem, ne pleurez point sur moi, mais pleurez sur vous-mêmes, & sur vos enfans:

29. Car il viendra un tems auquel on dira: Heureuses les stériles & les entrailles qui n'ont point porté d'enfans, & les mammelles qui n'en ont point nourri.

COMMENTAIRE.

Dés l'an 1011. on connoissoit à Rome le sacré Suaire, ou la Véronique. On a fait une Sainte de cette femme, & on a placé sa Fête le 4. de Février, & en d'autres jours. On dit qu'il y a une Histoire manuscrite de cette Sainte, que l'on donnera quelque jour, & on veut qu'elle soit morte à Rome. Mais des personnes fort intelligentes doutent qu'il y ait jamais eu une personne de ce nom. Ils croyent que *Véronique* est venuë du mot *vera Icon*, qui signifie *la vraie image*; à cause de quelque ancien Suaire, où l'on a crû avoir la vraie Face de nôtre Sauveur. De-là le peuple aura fait une sainte Véronique, ou Bérénice. L'Eglise use de prudence en tolérant ces sortes d'opinions populaires. Mais son silence ne peut passer pour une approbation.

℣. 27. MULTA TURBA MULIERUM, &c. *Une grande multitude de femmes, qui se frappoient la poitrine & qui le pleuroient.* C'étoit apparemment la coutume que les femmes suivissent ceux qu'on conduisoit au supplice, & qu'elles les pleurassent par compassion; car nous n'oserions assûrer qu'elles désaprouvassent l'injustice de leurs maris, qui avoient fait condamner le Sauveur. Ce sont des larmes purement naturelles, & point du tout des larmes de pénitence, & de repentir. (*a*)

℣. 28. NOLITE FLERE SUPER ME. *Ne pleurez point sur moi; mais sur vous-mêmes, & sur vos enfans.* Si vous saviez les maux qui vous ménacent, & qui doivent tomber sur vôtre ville, sur vos maris, sur vous-mêmes, & sur vos enfans, vous conserveriez vos larmes, pour déplorer vos propres malheurs. Ma mort est pour le bonheur de tout le genre humain. Elle ne sera fatale qu'à vôtre nation; & encore ne le sera-t'elle que par accident, & parce que vous le voudrez bien. Il parle de la ruine future de Jérusalem par les Romains.

℣. 29. BEATÆ STERILES. *Heureuses les stériles*, & celles qui n'ont

(*a*) *Vide Leon. Magn. serm. 59.*

point

30. *Tunc incipient dicere montibus : Cadite super nos ; & collibus : Operite nos.*

31. *Quia si in viridi ligno hæc faciunt, in arido quid fiet ?*

30. Ils commenceront alors à dire aux montagnes : Tombez sur nous ; & aux collines : Couvrez-nous.

31. Car s'ils traitent de la sorte le bois verd, comment le bois sec sera-t'il traité ?

COMMENTAIRE.

point d'enfans: Elles n'auront pas au moins la douleur de voir la disgrace & la mort de leurs fils & de leurs filles. Elles ne peuvent perdre que leur vie ; au lieu qu'une mere la perd en quelque sorte autant de fois qu'elle voit mourir ses enfans à ses yeux. Durant le dernier siége de Jérusalem, une mere (*a*) mangea la chair de son propre fils, qui étoit à la mammelle.

℣. 30. INCIPIENT DICERE MONTIBUS. *Ils diront aux montagnes : Tombez sur nous.* Expression imitée des Prophétes, (*b*) lorsqu'ils veulent marquer le désespoir d'un peuple accablé de maux inévitables. Montagnes, pûssiez-vous tomber sur nous, & nous servir de tombeau, plûtôt que de nous voir réduits entre les mains de nos ennemis. La Judée étoit un pays de montagnes. On se sauvoit sur les hauteurs, ou dans les cavernes, en cas d'allarmes. Mais lorsqu'on étoit surpris par l'ennemi jusques dans ces lieux de retraitte, il étoit comme naturel de demander que les montagnes se renversassent, & servissent du moins de sépulcre à des gens, dont le moindre mal devoit être la captivité & l'esclavage. Isaïe (*c*) dit que les méchans se cacheront dans les creux des rochers & dans le centre de la terre, à la vûë de la colére de Dieu. Et Joseph (*d*) raconte que plusieurs Juifs, aprés la prise de Jérusalem, se cacherent dans des égouts, & des sépulcres, & y périrent, plûtôt que de se rendre aux Romains.

℣. 31. SI IN VIRIDI LIGNO HÆC FACIUNT. *S'ils traitent de la sorte le bois verd*, que deviendra le bois sec ? Si moi qui suis juste & innocent, suis traité de cette sorte, comment seront traitez les méchans & les impies ? Si Dieu le Pere a traité avec tant de rigueur son propre Fils, qui s'étoit rendu caution, & qui s'étoit chargé de l'iniquité des hommes, que fera-t'il à ces hommes mêmes, qui ont méprisé sa miséricorde, & les trésors de sa bonté ; Ces personnes n'entendirent pas alors toute la force, & l'étenduë des paroles de JESUS-CHRIST : mais elles comprirent aisément qu'il vouloit se désigner sous le nom de bois verd ; & le peuple

(*a*) *Joseph de bello. lib. 7. c. 8. in Lat. pag. 954.*

(*b*) *Osee x. 8. Apoc. VI. 16.*

(*c*) *Isai. II. 19. Introibunt in speluncas petrarum, & in voragines terræ à facie formidinis Domini.*

(*d*) *Joseph. lib. 7. de bello, cap. 17. in Lat. in Gr. pag. p. 969.*

Digitized by Google

32. *Ducebantur autem, & alii duo nequam cum eo, ut interficeretur.*

33. *Et postquam venerunt in locum, qui vocatur Calvaria, ibi crucifixerunt eum: & latrones, unum à dextris, & alterum à sinistris.*

32. On menoit aussi avec lui deux autres hommes, qui étoient des criminels qu'on devoit faire mourir.

33. Lorsqu'ils furent arrivez au lieu appellé, Calvaire, ils y crucifiérent Jesus, & ces *deux* voleurs, l'un à droite & l'autre à gauche.

COMMENTAIRE.

de Jérusalem, sous celui de bois sec. C'est encore aujourd'hui un proverbe parmi les Hébreux, que si deux bois secs se trouvent avec un bois verd, le sec consume le verd. Les méchans oppriment les gens de bien. Le Seigneur dans Ezéchiel (*a*) ménace *de couper le verd, & le sec*; le bon & le méchant. C'est ce qui arrive dans les calamitez publiques, où les bons sont souvent enveloppez dans les disgraces des méchans. Dans le siége de Jérusalem, il arriva autrement; le Seigneur fit retirer les Chrétiens en lieu de sûreté avant le commencement du siége.

℣. 33. IN LOCUM CALVARIÆ. (*b*) *Le Calvaire* étoit une montagne au nord-oüest de Jérusalem. Il s'appelloit en Hébreu, ou en Syriaque *Golgotha*, le Crane; soit à cause des cranes des criminels qu'on y avoit executez, & qu'on y avoit laissez pourrir, soit à cause de sa stérilité, qui le faisoit regarder comme un crane nud & dégarni de chair & de cheveux. Nous ne relevons point ici ce que l'on a prétendu que le premier homme avoit été enterré en cet endroit. On en a parlé ailleurs. (*c*)

ET LATRONES; UNUM A DEXTRIS, ET ALTERUM A SINISTRIS. *On crucifia aussi les deux voleurs; l'un à droite & l'autre à gauche.* Les Rabbins soutiennent que dans leur nation l'on ne crucifioit pas les hommes vivans, ni en leur attachant les pieds, & les mains avec des cloux. Cela peut être pour les anciens tems, & avant la captivité de Babylone. Mais depuis ce tems, il est certain qu'ils ont crucifié comme les autres peuples. (*d*) La croix étoit le supplice ordinaire des voleurs, des esclaves, des gens de la lie du peuple. Saint Hilaire (*e*) met le bon larron à la droite, & le mauvais à la gauche de JESUS CHRIST. Saint Augustin (*f*) suppose que le bon larron étoit assez prés de JESUS-CHRIST, puisqu'il dit que le

(*a*) *Ezech.* XX. 47. XXI. 3.

(*b*) Ἀγγέλου κρανίου, appellé le crâne. Quelques uns: Κρανία, du crâne. *Vide Mill.*

(*c*) *Matt.* XXVII. 33.

(*d*) Voyez nôtre Dissert. sur les supplices, à la tête du Deutéronome.

(*e*) *Hilar. in Matt. c.* 33.

(*f*) *Aug. de anima, & ejus origine, lib.* 2. *c.* 9. *p.* 343.

Digitized by Google

34. *Jesus autem dicebat : Pater, dimitte illis : non enim sciunt quid faciunt. Dividentes verò vestimenta ejus miserunt sortes.*

34. Et Jesus disoit : Mon Pere, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. Ils partagerent ensuite ses vêtemens, & les jetterent au sort.

COMMENTAIRE.

Sang, & l'Eau qui sortirent du côté du Sauveur, lorsqu'on l'ouvrit, pûrent rejaillir jusqu'à lui, & lui servir de Baptême. Les Rabbins (*a*) enseignent qu'on ne faisoit pas mourir à la fois deux criminels, à moins qu'ils ne fussent coupables d'un même crime. Ils regardoient JESUS-CHRIST comme un séditieux, ou Chefs de voleurs, un perturbateur du repos public.

℣. 34. DIMITTE ILLIS; NON ENIM SCIUNT QUID FACIUNT. *Mon Pere, pardonnez-leur; car ils ne savent ce qu'ils font.* Ne les abandonnez pas à la malice, & à l'endurcissement de leur cœur; ne vous retirez pas entiérement de ce peuple; donnez lieu à son retour, & à sa pénitence. Son crime est grand; il est inexcusable. Si je n'avois pas fait parmi eux des miracles, que nul autre n'a fait, on pourroit les excuser: mais aprés tout ce qu'ils on vû, peuvent-ils ignorer ce que je suis? Il est pourtant vrai en un sens qu'ils ne savent ce qu'ils font; car s'ils me connoissoient pour le Dieu de gloire, (*b*) pour le vrai Messie, pour le Fils de Dieu, oseroient-ils porter la main sur moi? Les Prêtres, les Pharisiens, les Docteurs qui poursuivirent la mort de JESUS-CHRIST avec tant de chaleur, étoient infiniment plus capables que le peuple. (*c*) L'excuse d'ignorance pouvoit mettre à couvert une partie du peuple: mais pour ceux-là, ils savoient au moins que JESUS-CHRIST étoit juste, qu'il étoit innocent des crimes dont ils l'avoient chargé. Ils ne pouvoient ignorer ses miracles; & s'ils vouloient rentrer dans eux-mêmes, pouvoient-ils ignorer que la haine, l'envie, la passion, le ressentiment ne fussent le premier motif de leur conduite? JESUS ne regarde ici l'action des Juifs que par l'endroit le moins criminel; il en éloigne tout ce qui est odieux; comme c'est l'ordinaire dans les occasions où l'on implore la clémence d'un Juge en faveur d'un coupable.

DIVIDENTES VESTIMENTA EIUS. *Ils partagérent ses vêtemens, & les jetterent au sort.* Aprés qu'il fut attaché à la croix, les soldats qui l'avoient crucifié, se partagerent ses habits, qui leur appartenoient se-

(*a*) *Sanhedrin. c. 14. Vide Schikard. in Reg. c. 4.*

(*b*) *1. Cor. II. 8. Si enim cognovissent, numquam Dominum gloriæ crucifixissent.*

(*c*) *Act. III. 17. Et nunc, fratres, scio quia per ignorantiam fecistis, sicut & Principes vestri.*

Digitized by Google

35. *Et stabat populus spectans, & deridebant eum Principes cum eis, dicentes: Alios salvos fecit, se salvum faciat, si hic est Christus, Dei electus.*

36. *Illudebant autem ei, & milites accedentes, & acetum offerentes ei,*

37. *Et dicentes: Si tu es Rex Judæorum, salvum te fac.*

38. *Erat autem & superscriptio scripta super eum litteris Græcis & Latinis, & Hebraïcis: Hic est Rex Judæorum.*

35. Cependant le peuple se tenoit-là, & le regardoit; & les Sénateurs aussi-bien que le peuple se moquoient de lui, en disant: Il a sauvé les autres, qu'il se sauve maintenant lui-même, s'il est le CHRIST l'Elû de Dieu.

36. Les soldats même lui insultoient, s'approchant de lui, & lui présentoient du vinaigre,

37. En lui disant: Si tu es le Roi des Juifs, sauve-toi toi-même.

38. Il y avoit aussi au-dessus de lui une inscription en Grec, en Latin & en Hébreu, où étoit écrit: CELUI-CI EST LE ROY DES JUIFS.

COMMENTAIRE.

lon les Loix. On verra cela plus au long dans saint Jean. (*a*).

℣. 35. SI EST CHRISTUS DEI ELECTUS. *S'il est le Christ, l'Elû de Dieu.* Le nom d'Elû, ou de Choisi, est une épithéte du Messie: (*b*) *Voici mon serviteur; je le recevrai: Mon Elû; j'ai mis en lui ma complaisance. J'ai fait reposer sur lui mon Esprit; il annoncera la justice aux nations.* Les Ebionites (*c*) abusoient de cette dénomination, pour dire que JESUS-CHRIST étoit un simple homme, né & conçû à la maniére des autres hommes; mais qui avoit été choisi, & élû de Dieu, pour être élevé à la qualité de Messie, & pour être rempli de son Esprit.

℣. 36. ACETUM OFFERENTES EI. *Les soldats lui présentoient du vinaigre*, pour lui insulter, comme saint Luc semble l'insinuer ici: *Ils lui insultoient, s'approchant de lui, & lui présentant du vinaigre.* C'étoit la boisson ordinaire des soldats Romains. (*d*) Comme ils devoient demeurer-là jusqu'au soir, pour garder les Crucifiez, de peur qu'on ne les détachât de la croix, & qu'ils prévinrent qu'ils seroient obligez d'y dîner, ils y apporterent à boire & à manger. JESUS-CHRIST fut mis en croix vers midi. Il est probable que les soldats en dînant, présentoient par moquerie du vinaigre au Sauveur, comme pour se rafraîchir, & prendre part à leur repas. Ceci est fort différent de la potion du vin avec de la myrrhe, qu'on lui offrit avant qu'il fut mis à la croix; (*e*) & du vinaigre qu'on lui présenta, aprés qu'il eut crié: *J'ai soif.* (*f*).

℣. 38. HIC EST REX JUDÆORUM. *Celui-ci est le Roi des Juifs.*

(*a*) *Joan.* XIX. 22.
(*b*) *Isai.* XLII. 1.
(*c*) *Epiphan. hæres.* 30. *Vide Grot. hic.*
(*d*) *Vide Ælii. Spartian. in Fesceunino. & Capitolin. in Gordiano. & Trebell. Poll. in Claudio. Vide Ligfoot. hic.*
(*e*) *Matt.* XXVII. 34. *Marc.* XV. 23.
(*f*) *Joan.* XIX. 18. 29. *Matt.* XXVII. 48. *Marc.* XV. 36.

Digitized by Google

39. *Unus autem de his, qui pendebant, latronibus, blasphemabat eum dicens: Si tu es Christus, salvum fac temetipsum, & nos.*

40. *Respondens autem alter increpabat eum, dicens: Neque tu times Deum, quòd in eadem damnatione es.*

39. Or l'un de ces deux voleurs qui étoient crucifiez *avec lui*, le blasphémoit, en disant : Si tu es le CHRIST, sauve-toi-même, & nous avec toi.

40. Mais l'autre le reprenant, lui disoit : N'avez-vous donc point de crainte de Dieu, *non plus que les autres*, vous qui vous trouvez condamné au même suplice?

COMMENTAIRE.

Il est condamné, pour avoir voulu passer pour le Roi des Juifs. Saint Jean (*a*) dit qu'on écrivit : JESUS *le Nazaréen, Roi des Juifs.*

℣. 39. UNUS DE LATRONIBUS. *L'un de ces deux voleurs qui étoient crucifiez avec lui, le blasphémoit.* Les Evangelistes saint Matthieu, & saint Marc (*b*) disent au pluriel que les voleurs insultoient à JESUS-CHRIST ; & quelques Peres (*c*) ont crû d'abord l'un & l'autre l'avoit blasphémé ; mais que le bon larron touché intérieurement par la grace du Sauveur, & extérieurement par la vûë de sa patience, & par les miracles qui arriverent à sa Passion, (*d*) se convertit, & reprit son compagnon de ses emportemens. Saint Léon (*e*) dit toutefois qu'il se convertit avant les miracles du Sauveur : Et cela est bien plus vraisemblable, puisque les principaux miracles n'arrivérent qu'à la mort de JESUS CHRIST, & que JESUS-CHRIST étoit mort avant le bon larron. Aussi Origénes ne nomme que l'éclypse qui commença vers midi, lorsqu'il parle des prodiges qui pûrent contribuer à la conversion du bon larron.

D'autres Peres (*f*) croyent que lorsque saint Matthieu & saint Marc ont dit en pluriel que les larrons blasphémoient contre JESUS-CHRIST, ils l'ont fait par une figure du discours, qui fait qu'on parle d'un seul, comme de plusieurs. Le faux Evangile de l'Enfance de JESUS, qui est un Ouvrage trés-ancien, raconte que pendant la fuite du Sauveur en Egypte, saint Joseph & la sainte Vierge tomberent dans une bande de voleurs qui étoient tous endormis, à l'exception de deux dont l'un vouloit tuer Joseph & Marie, & l'Enfant JESUS. L'autre l'en détourna, & lui offrit même quelque chose pour l'en dissuader. Alors le Sauveur prédit qu'un jour ces deux voleurs seroient attachez à côté de lui à la croix ; que l'un entreroit en Paradis avec lui, & l'autre iroit en Enfer. Le premier s'appelloit *Titus*, & le second *Dumachus*. Le faux Evangile de Nicodéme les-

(*a*) *Joan.* XIX. 19.
(*b*) *Matt.* XXVII. 44. *Marc.* XV. 32.
(*c*) *Origen. in Matt. homil.* 35. *Hieronym. Matt. & Ambros. in Luc. Chrysost. hic.*
(*d*) *Hieronym. in Matt. Origen loc. citato.*
(*e*) *Leo Mag. serm.* 51.
(*f*) *Aug. lib.* 3. *c.* 15. *de consensu Ambros. in Luc. Hieronym. in Matth.*

Digitized by Google

41. *Et nos quidem justè, nam digna factis recipimus : hic verò n hil mali gessit.*

42. *Et dicebat ad Jesum : Domine, memento mei, cùm veneris in Regnum tuum.*

43. *Et dixit illi Jesus : Amen dico tibi : Hodie mecum eris in Paradiso.*

41. Encore pour nous, c'eſt avec juſtice, puiſque nous ſouffrons la peine que nos crimes ont mérité : mais celui-ci n'a fait aucun mal.

42. Et il diſoit à Jesus : Seigneur, ſouvenez-vous de moi, lorſque vous ſerez arrivé en vôtre Royaume.

43. Et Jesus lui répondit : Je vous dis en vérité, que vous ſerez aujourd'hui avec moi dans le Paradis.

COMMENTAIRE.

nomme *Demas*, & *Geſtas*. Une fauſſe Hiſtoire Perſanne de la Vie de Jesus-Christ leur donne les noms de *Vicinus*, & de *Juſtinus*. L'Auteur des Fleurs, ou Recüeils attribuez à Bede, *Matha*, & *Joca*. On comprend bien que rien de tout cela ne mérite aucune créance.

℣. 41. Nihil mali gessit. *Celui-ci n'a fait aucun mal.* Le Grec : (*a*) *Il n'a rien fait d'indécent*, de mauvais, qui mérite répréhenſion. Non-ſeulement il n'eſt pas coupable de crime ; il n'a même rien fait de tant ſoit peu contraire aux régles de la bienſéance.

℣. 42. Memento mei, dum veneris in Regnum tuum. *Souvenez-vous de moi, lorſque vous ſerez arrivé dans vôtre Royaume.* Le bon larron parle à Jesus-Christ, comme au vrai Meſſie, au Roi d'Iſraël. Il ne doute pas qu'aprés ſa mort il ne reſſuſcite, & n'entre en poſſeſſion de ſon Royaume. Il ne demande pas les premiers rangs dans ce Royaume ; il ſe contente que le Seigneur daigne ſe ſouvenir de lui. Pluſieurs Peres (*b*) ont donné au bon larron le nom de Martyr, à cauſe du témoignage qu'il a rendu à la vérité, dans un tems où elle paroiſſoit preſque entiérement abandonnée. Il fut baptiſé dans ſon propre ſang ; & ſa mort ſouffrte dans un eſprit de foi & de charité, lui mérita la grace de la Béatitude immédiatement aprés ſa mort, comme le Sauveur l'en aſsûre au verſet ſuivant.

℣. 43. Hodie mecum eris in Paradiso. *Vous ſerez aujourd'hui avec moi dans le Paradis.* Ce nom de *Paradis*, ſuivant ſon étimologie, ſignifie proprement un verger environné de murailles. Pollux dit qu'il vient de la Langue des Perſes. On le trouve dans le Livre de l'Eccléſiaſte (*c*) compoſé par Salomon, & dans le ſecond Livre d'Eſdras, ou de Né-

---

(*a*) Οὐδὲν ἄτοπον ἔπραξε.

(*b*) *Hilar. de Trinit. lib. x. & in Pſalm. lxv. Hieronym. ep. 13. emiſ. pag. 65. Aug. lib. 1. cap. 9. de anima, &c.*

(*c*) *Eccle. 11. 5.* פרדס Παράδεισος.

Digitized by Google

hémie. (a) Dans les Auteurs ſacrez, il ſe prend aſſez ſouvent pour le lieu de la demeure des Bienheureux. Les Juifs s'étoient formez une idée du paradis, à peu prés pareille à celle du *Jardin d'Eden*, où Adam & Eve furent mis aprés leur création; & à ces Champs Eliſiens, dont nous parlent les Auteurs profanes. (b) Encore aujourd'hui les Hébreux ſouhaitent aux ames des trépaſſez qu'elles ſoient raſſemblées dans le Jardin d'Eden. Ils croyoient (c) que les ames ne parvenoient que par dégrez à ce ſouverain bonheur, & que celles qui n'étoient pas entiérement épurées, demeuroient quelque tems ou ſur la terre, ou ailleurs, avant que d'avoir entrée dans le Paradis. C'eſt pourquoi le Sauveur dit ici à cet homme qu'il ſera *aujourd'hui* avec lui dans le Paradis. Voilà qu'elle étoit la créance des Juifs du tems de nôtre Seigneur.

L'ame du bon Larron fut donc ce jour-là même avec JESUS-CHRIST dans la félicité des Saints; (d) dans le ſein d'Abraham, où repoſoit Abraham, Iſaac & les autres Patriarches; ou même dans le Ciel, comme le diſent pluſieurs Peres, (e) où JESUS-CHRIST étoit toûjours par ſa Divinité. Saint Cyrille de Jéruſalem (f) dit qu'il entra dans le Ciel avant Abraham, Moyſe & tous les Prophétes. Saint Chryſoſtome, (g) & quelques autres croyent de même que le Paradis lui fut ouvert, & qu'il y entra avant tous les hommes. Saint Cyprien (h) ſe ſert de ſon exemple pour montrer que le ſang des Martyrs eſt un véritable baptême, qui leur ouvre l'entrée du Ciel.

L'Egliſe Latine, & la Grecque honorent le bon larron le 25. de Mars, que l'on a crû pendant pluſieurs ſiécles, être le jour de la Paſſion de nôtre Sauveur. Quelques-uns lui donnent le nom de Dimas, ou Diſmus, & en rapportent diverſes fables tirées du faux Evangile de Nicodéme. Mais nous n'entrons point dans ces détails. En voilà aſſez pour un Commentaire comme celui-ci.

Marcion au rapport de ſaint Epiphane, (i) avoit retranché ce verſet de ſes Exemplaires de ſaint Luc; & Origénes (k) remarque que quelques Catholiques par ſimplicité l'avoient de même effacé de leurs Livres, croyant qu'il y avoit de la contrarieté à dire que JESUS-CHRIST fut ce jour-là dans le Paradis avec le bon larron, pendant que ſon Corps étoit dans le tombeau, & que lui-même étoit deſcendu dans le ſein d'Abraham pour en tirer les ames des Patriarches. Ils croyoient que ce verſet avoit

(a) 2. Eſdr. 11. 8.
(b) Vide Joſeph. lib. 2. de bello, c. 7. & nos ſup. ad Cap. XVI. 22.
(c) Vide Grot. hic.
(d) Aug. Ep. 187. nov. edit. n. 5. 6. 7.
(e) Aug. ibidem. n. 6. 7. Vide & Heſych. Hieroſolymit. de hoc loco.
(f) Cyrill. Hieroſol. Catech. 13.
(g) Chryſoſt. tom. 5. homil. 32. Emiſſen. homil. 23. alii.
(h) Cyprian. Ep. 73.
(i) Epiphan. hæreſi. Marcion.
(k) Origen. in Joan.

44. *Erat autem ferè hora sexta, & tenebræ factæ sunt in universam terram, usque in horam nonam.*

45. *Et obscuratus est sol: & velum Templi scissum est medium.*

46. *Et clamans voce magnâ Jesus ait: Pater, in manus tuas commendo spiritum meum. Et hæc dicens, expiravit.*

44. Il étoit alors environ la sixiéme heure du jour, & toute la terre fut couverte de ténébres, jusqu'à la neuviéme heure.

45. Le soleil fut obscurci, & le voile du Temple se déchira par le milieu.

46. Et Jesus jettant un grand cri, dit ces paroles: *Mon* Pere, je remets mon ame entre vos mains. & en prononçant ces mots, il expira.

COMMENTAIRE.

été mis dans le Texte de saint Luc par quelques Hérétiques, ou par quelque Corrupteur du Texte sacré. Hésychius de Jérusalem dit que d'autres lisoient le Texte avec une virgule aprés *aujourd'hui*, de cette sorte: *Je vous dis aujourd'hui, que vous serez avec moi dans le Paradis.* Mais ces inquiétudes sont absolument frivoles, puisque le Texte peut s'expliquer d'une maniére fort Catholique, sans avoir recours à ces retranchemens, ni à ces changemens.

℣. 44. Tenebræ factæ sunt. *Il étoit alors environ la sixiéme heure*, environ midi; *& toute la terre*, toute la Judée *fut couverte de ténébres jusqu'à la neuviéme heure*, jusqu'à trois heures aprés midi. On s'est expliqué plus au long sur cet événement dans le Commentaire sur saint Matthieu, xxvii. ℣. 45. Quelques Exemplaires Grecs (*a*) portent: *Il étoit déja la sixiéme heure.* Origénes, (*b*) ou plûtôt Rufin son Interpréte, dit que quelques autres Exemplaires lisoient: *Toute la terre fut couverte de ténébres, le soleil étant éclypsé.* Ce qu'il attribuë à quelques ennemis de l'Eglise, qui cherchoient à la calomnier, en montrant des faussetez dans le Texte de l'Ecriture.

℣. 45. Velum Templi scissum est. *Le voile du Temple se déchira.* On peut voir ce qui a été dit sur S. Matt. xxvii. 51. C'est apparemment le voile qui pendoit à la porte du Saint, & qui les séparoit du parvis des Prêtres. Il ne fut rompu qu'aprés la mort de Jesus. Saint Luc n'a pas suivi exactement l'ordre des événemens.

℣. 46. Clamans voce magna. Jesus *jettant un grand cri, &c.* Marque de sa force, & que ce n'étoit ni l'épuisement, ni la violence de la douleur, ni la défaillance qui lui causoient la mort; mais qu'il rendoit son ame par sa seule volonté.

In manus tuas commendo. *Je remets mon ame entre vos mains.* Le Grec: (*c*) *Je remettrai mon ame entre vos mains.* Ce qui est la vraie

(*a*) *Vide Var. Lect. Mill. hic.*

(*b*) *Origen. tract. 35. in Matth.*

(*c*) Εἰς χεῖρας σε παραθήσομαι τὸ πνεῦμα μου. Plures Mss. apud Mill. Παρατίθημι, vel παρατίθεμαι

Leçon.

Digitized by Google

47. *Videns autem Centurio quod factum fuerat, glorificavit Deum, dicens: Verè hic homo justus erat.*

48. *Et omnis turba eorum, qui simul aderant ad spectaculum istud, & videbant quæ fiebant, percutientes pectora revertebantur.*

49. *Stabant autem omnes noti ejus à longè, & mulieres quæ secutæ eum erant à Galilea, hæc videntes.*

47. Alors le Centenier ayant vû ce qui étoit arrivé, glorifia Dieu, en disant: Certainement cet homme étoit juste.

48. Et toute la multitude de ceux qui assistoient à ce spectacle, considérant toutes ces choses, s'en retournoient en se frappant la poitrine.

49. Tous ceux qui étoient de la connoissance de JESUS, & les femmes qui l'avoient suivi de Galilée, étoient là aussi & regardoient de loin ce qui se passoit.

COMMENTAIRE.

Leçon des Septante dans le Pseaume xxx. 5. d'où ce Passage est tiré. Il y a toutefois plusieurs Manuscrits qui lisent comme la Vulgate au présent: *Je remets mon ame.* JESUS-CHRIST remet son ame à son Pere, comme *ayant la puissance de la remettre, & de la reprendre quand il voudra.* (*a*) Cette priére étoit une espéce de prédiction de sa Résurrection future. (*b*)

℣. 47. GLORIFICAVIT DEUM. *Il glorifia Dieu.* Il rendit gloire à Dieu. Il reconnut que sa main étoit-là, & que tout ce qui se passoit, n'étoit pas naturel. Il comprit qu'une telle mort ne pouvoit être celle d'un scelerat. Dieu lui toucha le cœur, & lui ouvrit les yeux de l'esprit, pour comprendre que cet homme, qui s'étoit dit Fils de Dieu, & qui avoit persisté jusqu'à la mort dans cette confession, l'étoit véritablement: *Verè Filius Dei erat iste*, dit-il, dans S. Matthieu. (*c*)

℣. 49. STABANT NOTI EJUS A LONGE. *Tous ceux qui étoient de la connoissance de* JESUS, *regardoient de loin:* Il n'y eut que saint Jean de tous les Apôtres, qui osa se trouver à ce spectacle. Les autres n'étoient pas revenus de leur frayeur. Ils craignoient qu'étant connus comme ils l'étoient, pour Disciples de JESUS-CHRIST, on ne les saisît comme on avoit fait leur Maître, & qu'on ne les punît comme complices de ses prétendus crimes. Ces personnes donc qui se tenoient sur le Calvaire, mais loin de la croix, pouvoient être des gens de la connoissance de JESUS, & quelques-uns de ses Disciples moins connus. Pour les femmes, elles n'avoient pas les mêmes raisons de craindre que les Apôtres. Toutes celles qui le suivoient ordinairemenr, s'y trouverent: *Et mulieres quæ secutæ eum erant à Galilea.* Leur nom est marqué dans saint Matthieu, & dans saint Marc. (*d*)

(*a*) *Joan.* x. 18.
(*b*) *Brug. hic.*
(*c*) *Matt.* xxvii. 54.
(*d*) *Matt.* xxv. 56. *Marc.* xv. 40.

Digitized by Google

50. *Et ecce vir nomine Joseph, qui erat decurio, vir bonus, & justus:*

51. *Hic non consenserat consilio, & actibus eorum; ab Arimathæa civitate Judææ, qui expectabat, & ipse Regnum Dei:*

52. *Hic accessit ad Pilatum, & petiit corpus Jesu:*

53. *Et depositum involvit sindone, & posuit eum in monumento excisо, in quo nondum quisquam positus fuerat.*

54. *Et dies erat parasceves, & sabbatum illucescebat:*

50. Dans le même tems un Sénateur appellé Joseph, homme vertueux, & juste,

51. Qui n'avoit point consenti au dessein des autres, ni à ce qu'ils avoient fait: qui étoit d'Arimathie, ville de Judée, & du nombre de ceux qui attendoient le Royaume de Dieu.

52. Cet homme, *dis-je*, vint trouver Pilate, lui demanda le corps de Jesus;

53. Et l'ayant *ôté de la croix*, il l'enveloppa d'un linceul, & le mit dans un sépulcre taillé dans le roc, où personne n'avoit encore été mis.

54. Or ce jour étoit celui de la préparation, & le jour du sabbat alloit commencer.

COMMENTAIRE.

℣. 50. JOSEPH DECURIO. *Un Sénateur, appellé Joseph.* Le Grec: (*a*) *Un homme qui étoit Conseiller*; apparemment Membre du Grand Sanhédrin, ou de quelqu'autre Chambre de Justice de Jérusalem. Le nom de *Décurion* signifie à la lettre celui qui commande à dix soldats; ou un certain Magistrat des villes municipales parmi les Romains. Joseph étoit d'*Arimathie*, qu'on croit être l'ancienne *Ramathaïm Sophim*, dans la montagne d'Ephraïm, qui étoit la patrie de Samuël. (*b*).

℣. 51. HIC NON CONSENSERAT. *Il n'avoit point consenti au dessein des autres Sénateurs.* Ceci confirme ce que nous avons dit, que Joseph étoit apparemment un des Membres du Sanhédrin, qui avoit livré JESUS-CHRIST à Pilate. Joseph n'avoit point été de ce sentiment; mais il étoit seul contre tous.

℣. 53. IN QUO NONDUM QUISQUAM POSITUS FUERAT. *Dans un sépulcre, où personne n'avoit encore été mis*; afin qu'on ne pût pas dire que ce n'étoit pas JESUS, mais un autre qui étoit ressuscité: ou qu'il n'étoit pas ressuscité par sa propre vertu, mais par celle d'un autre; comme cet homme, qui ayant été jetté dans le tombeau d'Elisée, (*c*) ressuscita par l'attouchement des os de ce Prophète. L'ancien Manuscrit de Cambrige ajoûte ici, (*d*) *que quand il fut mis dans le tombeau, on roula à l'entrée une pierre, qu'à peine vingt hommes auroient pû rouler.* D'autres Manuscrits Grecs, & la Version Cophte ajoûtent simplement: *Et il roula sur l'entrée du tombeau une grande pierre.*

(*a*) Βουλευτὴς ὑπῆρχεν.
(*b*) 1. Reg. 1. 1.
(*c*) 4. Reg. 13. 20. 21.
(*d*) Καὶ θέντος αὐτὸν, ἐκύλισαν τὸν μνημεῖον λίθον, ὃν μόγις ἂν εἴκοσι ἄνδρες ἐκύλιον. Alii quidam, Καὶ περιεκύλισαν λίθον μέγαν ἐπὶ τὴν θύραν τοῦ μνημείου.

Digitized by Google

55. *Subsecutæ autem mulieres, quæ cum eo venerant de Galilæa, viderunt monumentum, & quemadmodum positum erat corpus ejus.*

56. *Et revertentes paraverunt aromata & unguenta: & sabbato quidem siluerunt secundùm mandatum.*

55. Les femmes qui étoient venuës de Galilée avec JESUS, ayant suivi *Joseph*, considérerent le sépulcre, & comment le corps de JESUS y avoit été mis.

56. Et s'en étant retournées, elles préparerent des aromates, & des parfums: & pour ce qui est du jour du sabbat, elles demeurerent sans rien faire, selon l'ordonnance *de la Loi*.

COMMENTAIRE.

℣. 54. DIES ERAT PARASCEVES, ET SABBATUM ILLUCESCEBAT. *C'étoit le jour de la Préparation, & le jour du Sabbat alloit commencer.* La Préparation, ou la *Paraſceve*, eſt le Vendredi, dans le langage des Juifs; parce que ce jour-là on diſpoſoit tout ce qui étoit néceſſaire pour le Sabbat, où la Loi défendoit de préparer à manger. (*a*) Le Sabbat commençoit le Vendredi au ſoir: Et ces paroles: *Illuceſcebat Sabbatum:* Le Sabbat commençoit à luire, ſignifient que le ſoleil étoit couché, & que le repos du Sabbat commençoit. C'étoit au lever des autres, de la lune, ou des étoiles, que commençoit l'obligation du repos. Dans toutes les Langues, on dit *le levé des étoiles*, comme celui du ſoleil. Les Rabbins appellent ſouvent le commencement de la nuit, *le jour*, ou le point du jour. (*b*) Quelques-uns (*c*) croyent que cette maniére de parler eſt priſe de la coutume qu'ils avoient d'allumer de la chandelle au commencement & à la fin du Sabbat. Ils appelloient cela, *la lumiére de ſéparation*, parce qu'elle ſéparoit le jour profane, du jour ſacré. *Que celui qui n'a pas de quoi allumer une lumiére le jour du Sabbat, ſe paſſe plûtôt de manger, & mandie de porte en porte pour avoir de l'huile, & allumer une lampe ce jour-là*, dit Maimonides. Elles demeurerent en repos cette nuit-là, & tout le jour ſuivant: *Et Sabbato quidem ſiluerunt.*

℣. 56. ET REVERTENTES, PARAVERUNT AROMATA. *S'en étant retournées, elles préparerent des aromates*, pour embaumer le Corps du Sauveur, qu'on n'avoit pas eu le tems d'embaumer comme elles auroient voulu; Car on ſait par l'Evangile de ſaint Jean, (*d*) que Nicodéme avoit employé environ cent livres de myrrhe & d'aloës, pour l'embaumer. Ce qui eſt marqué ici, qu'étant retournées d'auprés du tombeau, *elles préparerent des aromates*, eſt dit par anticipation. Elles n'en acheterent que le

(*a*) *Exod.* XVI. 5. 22.
(*b*) *Vide Ligfoot. Hor. Hebr. in Luc. hic.*
(*c*) *Zeger. Lud. de Dieu. Cler. Vide & Ligfoot.*
(*d*) *Joan.* XIX. 39.

lendemain au soir, lorsque le Sabbat fut passé. Voyez S. Marc XVI. 1. *Et cùm transisset Sabbatum, emerunt aromata.*

CHAPITRE XXIV.

Les femmes vont au sépulcre pour embaumer JESUS-CHRIST. *Un Ange les avertit qu'il est ressuscité. Pierre accourt au sépulcre.* JESUS *apparoît à deux Disciples qui vont à Emmaüs. Il le reconnoissent à souper. Il apparoît à tous les Apôtres ensemble. Il mange avec eux. Il leur promet le Saint-Esprit, & monte enfin dans le Ciel.*

℣. 1. *UNA autem sabbati valdè diluculò venerunt ad monumentum, portantes, quæ paraverant, aromata:*

2. *Et invenerunt lapidem revolutum à monumento.*

3. *Et ingressæ non invenerunt corpus Domini Jesu.*

℣. 1. MAis le premier jour de la semaine ces femmes vinrent au sépulcre de grand matin, apportant des parfums qu'elles avoient préparez;

2. Et elles trouvetent que la pierre, qui étoit au-devant du sépulchre, en avoit été ôtée.

3. Elles entrerent ensuite dedans, & n'y trouverent point le corps du Seigneur JESUS.

COMMENTAIRE.

℣. 1. UNA SABBATI. *Le premier jour de la semaine de grand matin.* Le Dimanche avant le jour, (*a*) ces saintes femmes partent de Jérusalem, pour aller au mont Calvaire, où étoit le tombeau de Joseph d'Arimathie, où JESUS avoit été mis. Elles y arriverent vers le lever du soleil. (*b*) Le Grec ajoûte à la fin du verset, (*c*) qu'elles étoient accompagnées de quelques autres femmes. L'Arménien: *Et les autres femmes avec elles.* Ce qui paroît tiré du ℣. 10. où il est dit que Marie Madeleine Jeanne & Marie mere de Jacques, & les autres avec elles, vinrent dire ces choses aux Apôtres. En effet ces femmes étoient plusieurs, quoique saint Matthieu (*d*) ne nomme que Marie Madeleine, & une autre Madeleine. S. Marc en nomme trois; (*e*) Marie Madeleine, Marie mere de

(*a*) *Vide Joan.* XX. 1. Πρωΐ σκοτίας ἔτι οὔσης.
(*b*) *Marc.* XVI. 2. Ἀνατείλαντος τοῦ ἡλίου.
(*c*) Καὶ τινες σὺν αὐταῖς.
(*d*) *Matt.* XXVIII. 1.
(*e*) *Marc.* XVI. 1.

Digitized by Google

4. *Et factum est, dum mente consternata essent de isto, ecce duo viri steterunt secùs illas in veste fulgenti.*

5. *Cùm timerent autem, & declinarent vultum in terram, dixerunt ad illas: Quid quæritis viventem cum mortuis?*

6. *Non est hic, sed surrexit: recordamini qualiter locutus est vobis, cùm adhuc in Galilæa esset,*

7. *Dicens: Quia oportet Filium Hominis tradi in manus hominum peccatorum, & crucifigi, & die tertia resurgere.*

8. *Et recordatæ sunt verborum ejus.*

9. *Et regressæ à monumento nuntiaverunt hæc omnia illis undecim, & cæteris omnibus.*

4. Ce qui leur ayant causé une grande consternation, deux hommes parurent tout d'un coup devant elles avec des robes brillantes.

5. Et comme elles étoient saisies de frayeur, & qu'elles tenoient leurs yeux baissez contre terre, ils leur dirent: Pourquoi cherchez-vous parmi les morts celui qui est vivant?

6. Il n'est point ici, mais il est ressuscité. Souvenez-vous de quelle maniére il vous a parlé, lorsqu'il étoit encore en Galilée,

7. Et qu'il disoit: Il faut que le Fils de l'Homme soit livré entre les mains des pécheurs, qu'il soit crucifié, & qu'il ressuscite le troisiéme jour.

8. Elles se ressouvinrent donc des paroles de JESUS.

9. Et étant revenuës du sépulcre, elles racontérent tout ceci aux onze *Apôtres*, & à tous les autres.

COMMENTAIRE.

Jacques & Salomé, C'étoit les trois principales. Elles avoient d'autres femmes en leur compagnie, pour les aider. Saint Jean ne nomme que Marie Madeleine. (*a*)

℣. 4. ECCE DUO VIRI STETERUNT. *Deux hommes parurent tout d'un coup devant elles.* Saint Marc (*b*) dit qu'étant entrées dans le monument, (F) elles virent un Ange assis à la droite, c'est-à-dire, à la tête du tombeau. (G) Il n'y eut que cet Ange qui parla: D'où vient que cet Evangéliste ne dit rien de l'autre Ange, qui ne parla point.

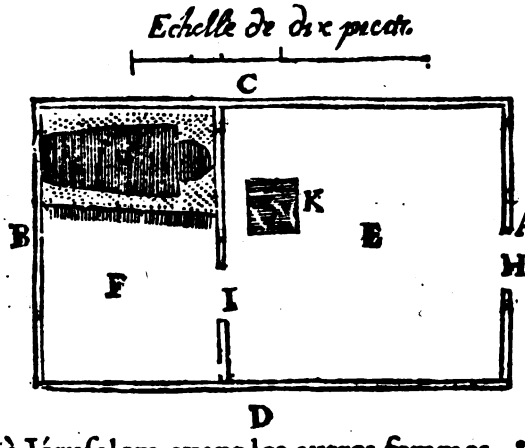

℣. 9. NUNTIAVERUNT HÆC OMNIA UNDECIM. *Elles racontérent tout ceci aux onze Apôtres, & à tous les autres* Disciples, qui se trouverent avec eux dans la maison. Saint Jean (*c*) nous apprend que Marie Madeleine vint à Jérusalem avant les autres femmes, & qu'ayant averti Pierre, & Jean,

(*a*) *Joan.* XX. 1.
(*b*) *Marc.* XVI. 5.
(*c*) *Joan.* XX. 1...8. 9.

10. *Erat autem Maria Magdalene, & Joanna & Maria Jacobi, & cetera quæ cum eis erant, quæ dicebant ad Apostolos hæc.*

11. *Et visa sunt ante illos, sicut deliramentum, verba ista: & non crediderunt illis.*

12. *Petrus autem surgens cucurrit ad monumentum: & procumbens vidit linteamina sola posita, & abiit secum mirans quod factum fuerat.*

13. *Et ecce duo ex illis ibant ipsa die in castellum, quod erat in spatio stadiorum sexaginta ab Jerusalem, nomine Emmaüs.*

10. Celles qui leur firent ce rapport, étoient Marie Madeleine, Jeanne & Marie *mere* de Jacque, & les autres qui étoient avec elles.

11. Mais ce qu'elles leur disoient leur parut comme une rêverie, & ils ne les crurent point.

12. Néanmoins Pierre se levant, courut au sépulcre; & s'étant baissé pour regarder, il ne vit que les linceuls qui étoient par terre; & il s'en revint admirant en lui-même ce qui étoit arrivé.

13. Ce jour-là même, deux d'entr'eux s'en alloient en un bourg nommé Emmaüs éloigné de soixante stades de Jérusalem,

COMMENTAIRE.

ils accoururent aussi-tôt au sépulcre; pendant que Marie de son côté y retourna avec précipitation. Saint Jean y arriva le premier; mais il n'y entra pas. Saint Pierre vint après, & entra dans le tombeau, (F) & y remarqua les linges qui avoient servi à envelopper le Corps du Sauveur. De-là ils s'en retournerent à Jérusalem. Pendant ce tems-là, JESUS s'apparut d'abord à Madeleine; (*a*) puis aux autres femmes, (*b*) qui revenoient du tombeau. Alors elles vinrent à la maison où étoient les Apôtres, comme le marque ici saint Luc. Cet Evangéliste abrége beaucoup cette Histoire.

℣. 11. NON CREDIDERUNT ILLIS. *Ils ne les crurent pas.* Ils ne purent se persuader que JESUS fût ressuscité, malgré les promesses qu'il leur en avoit faites si souvent. On ne croit que difficilement les choses qui sont si extraordinaires, & qu'on désire avec tant d'ardeur. On ne peut croire que l'on voye ce que l'on voit, & que l'on entende ce que l'on entend.

℣. 12. PETRUS SURGENS, CUCURRIT. *Pierre se levant, courut au sépulcre*, pour la seconde fois; à moins que ceci ne soit rapporté ici par récapitulation, & hors de sa place. Saint Jean parle du premier voyage, dont il étoit. (*c*) Ici Pierre y va seul; du moins saint Luc ne parle que de lui.

℣. 13. DUO EX ILLIS IBANT IPSA DIE IN CASTELLUM. *Ce jour-*

(*a*) *Marc.* XVI. 9.
(*b*) *Matt.* XXVIII. 9. 10.
(*c*) *Joan.* XX. 3.

Digitized by Google

14. *Et ipsi loquebantur ad invicem de his omnibus quæ acciderant.*

15. *Et factum est, dum fabularentur, & secum quærerent: & ipse Jesus appropinquans ibat cum illis.*

14. Parlant ensemble de tout ce qui s'étoit passé.

15. Et il arriva que lorsqu'ils s'entretenoient & conféroient ensemble sur cela, JESUS vint lui-même les joindre, & se mit à marcher avec eux :

COMMENTAIRE.

là même, le Dimanche, jour de la Résurrection du Sauveur, & second jour de la Fête de Pâque, *deux Disciples* de JÉSUS-CHRIST dont l'un s'appelloit Cléophas, (*a*) & l'autre est inconnu, *alloient en un bourg nommé Emmaüs, éloigné de soixante stades de Jérusalem*, ou d'environ sept mille pas, qui font un peu plus de deux lieuës, à trois mille pas la lieuë. Quelques Manuscrits (*b*) lisent cent soixante stades, au lieu de soixante. Mais Joseph (*c*) revient au Texte ordinaire du Grec & de la Vulgate, qui porte soixante stades. Emmaüs est située au nord-oüest, c'est-à-dire, au septentrion occidental de Jérusalem. Son nom d'*Emmaüs* signifie des bains d'eau chaude. Sozoméne (*d*) dit qu'il y a prés de cette ville une fontaine qui sert à guérir plusieurs maladies; mais il ne dit pas que les eaux en soient chaudes. Cette ville porta dans la suite le nom de *Nicopolis*, étant devenuë Colonie Romaine. Tite l'abandonna à huit cens de ses soldats, à qui il avoit donné leur congé. (*e*)

Saint Jérôme (*f*) a crû que Cléophas, l'un de ces deux Disciples, étoit bourgeois d'Emmaüs, & qu'il invita le Sauveur à souper chez lui. Sa maison fut changée en une Eglise, qu'on voyoit encore de son tems. On croit (*g*) que Cléophas étoit frere de saint Joseph, & pere de Siméon Evêque de Jérusalem; & par conséquent oncle de JESUS-CHRIST, au moins selon l'opinion des hommes, qui tenoient JESUS pour fils de Joseph. D'autres (*h*) croyent qu'il étoit époux de Marie, sœur de la sainte Vierge, & pere de S. Jacques le Mineur; & de cette sorte encore, vraiment oncle du Sauveur selon la chair. L'Eglise Latine fait la Fête de S. Cléophas le 25. de Septembre; & les Grecs le 13. d'Octobre, & lui donnent le nom d'Apôtre. Usuard & Adon disent qu'il fut martyrisé par les Juifs.

Quant au Compagnon de Cléophas, que l'Evangile ne nomme pas, quelques-uns (*i*) croyent que c'est saint Luc même, qui nous raconte

(*a*) Ci-aprés ℣. 18.

(*b*) *Cyprian. & Cod. vetust. Bibl. Vienn. apud Lambec.*

(*c*) *Joseph. de bello, lib. 7. c. 27.* Ἀμμαοῦς ἐστίχωσι τῶν Ἱεροσολύμων σταδίους ἑξήκοντα.

(*d*) *Sozomen. lib. 5. c. 21. hist. Eccl.*

(*e*) *Joseph. lib. 7. c. 27. de bello.*

(*f*) *Hieronym. Epist. 27. & in locis.*

(*g*) *Euseb. lib. 3. c. 11. & lib. 4. c. 22. & Epiphan. hæres. 66. c. 19.*

(*h*) Voyez Bolland, IX. *April p.* 811. & Tillemont, Note sur S. Jacque le Mineur, p. 668.

(*i*) *Gregor. in Job. lib. 1. c. 1. Theophyl. hic. Nicephor. lib. 1. c. 34. Moroth. alii.*

Digitized by Google

16. *Oculi autem illorum tenebantur, ne eum agnoscerent.*

17. *Et ait ad illos: Qui sunt hi sermones, quos confertis ad invicem ambulantes, & estis tristes?*

16. Mais ils avoient les yeux comme bandez, enſorte qu'ils ne pouvoient le reconnoître

17. Et il leur dit: De quoi vous entretenez-vous ainſi dans le chemin, & d'où vient que vous êtes ſi triſtes?

COMMENTAIRE.

ceci. Mais ſaint Luc lui-même au commencement de ſon Evangile, nous avertit qu'il n'eſt point du nombre de ceux qui ont eu le bonheur de voir, & d'entendre le Sauveur; & qu'il a ſeulement appris de leur bouche ce qu'il nous en raconte. Origénes (*a*) en pluſieurs endroits, ſaint Baſile, & quelques autres ont crû que c'étoit un nommé *Simon*. Grotius croit que c'eſt ce qui eſt dit ci-aprés, ℣. 34. *Le Seigneur eſt vraiment reſſuſcité & il eſt apparu à Simon*, qui a donné lieu à ce ſentiment. Ligfoot veut que ſaint Pierre lui-même ait été le Compagnon de Cléophas, & que ces paroles que nous venons de citer ſoient celles des autres Apôtres, qui voyant Pierre revenir ſi-tôt, en conclurent qu'aſsûrément le Seigneur étoit reſſuſcité, & avoit apparu à Pierre; Autrement il ne ſeroit pas revenu ſi promtement. Saint Ambroiſe (*b*) lui donne ſouvent le nom d'*Ammoas*, ou *Ammaon*. S. Epiphane (*c*) croit que c'étoit Natanaël. On peut aſsûrer qu'il n'y a rien de bien certain ſur cela. On ne ſait pas non plus certainement s'ils étoient du nombre des ſoixante & douze Diſciples, ou ſimples Diſciples de JESUS-CHRIST, comme quantité d'autres, qui n'étoient pas attachez à le ſuivre par tout; quoique la plûpart des Anciens tiennent qu'ils étoient du nombre des ſeptante-deux Diſciples.

℣. 16. OCULI EORUM TENEBANTUR. *Ils avoient les yeux comme bandez.* Le Grec: (*d*) Leurs yeux étoient retenus, arrêtez comme ceux à qui on met les mains ſur les yeux; en ſorte qu'ils ne le reconnoiſſoient point ni à l'air, ni au viſage, ni au marcher. Ils ne le diſtinguerent pas même au ſon de la voix; ſoit que le Fils de Dieu ſuſpendit l'activité de leur ſens, (*e*) pour avoir le loiſir de les mieux inſtruire; ſoit que depuis ſa Réſurrection, ſon viſage, ſon air, ſes yeux, ſa taille, ſa voix ayent été ſi notablement changez, (*f*) qu'on n'ait pû le reconnoître, qu'en y faiſant attention de plus prés. On peut ajoûter que les Diſciples accablez

(*a*) *Origen. in Jerem homil. & in Joan. p. 7. & lib contra Celſum. Baſil. in Iſai. VI.*

(*b*) *Ambroſ. Apolog. David. lib. 2. c. 8. in Luc. XII. in Symbol. c. 29*

(*c*) *Epiphan. hæreſ. 23. c. 6.*

(*d*) Οἱ δὲ ὀφθαλμοὶ αὐτῶν ἐκρατοῦντο

(*e*) *Vide Aug. lib. 3. de conſenſ. cap. 25. Hieron. ad Pammach Mald. hic. alii.*

(*f*) *Aug. Ep. olim 59. nunc 149. Beda Theophyl. hic. Alger. contra Berengar. lib. 2. c. 5.*

de

18. *Et respondens unus, cui nomen Cleophas dixit ei: Tu solus peregrinus es in Jerusalem, & non cognovisti quæ facta sunt in illa his diebus?*

19. *Quibus ille dixit: Quæ? Et dixerunt: De Jesu Nazareno, qui fuit vir Propheta, potens in opere & sermone, coram Deo, & omni populo:*

18. L'un d'eux appellé Cléophas, prenant la parole, lui répondit: Etes-vous seul si étranger dans Jérusalem, que vous ne sachiez pas ce qui s'y est passé ces jours-ci?

19. Et quoi, leur dit-il? Ils lui répondirent: Touchant JESUS de Nazareth, qui a été un Prophéte puissant en œuvres & en paroles devant Dieu, & devant tout le peuple:

COMMENTAIRE.

de tristesse, & occupez de toute autre chose, ne soupçonnoient pas même que ce pût être lui. Ils auroient plûtôt crû que c'étoit un homme qui lui ressembloit. Saint Marc (*a*) insinuë une autre raison, qui est qu'il s'apparut à eux *in alia forma*, sous une autre forme. C'est ce qui empêcha qu'ils ne le reconnussent d'abord. Il parut apparemment en habit de voyageur, (*b*) & autrement qu'il n'avoit accoutumé de marcher.

℣. 18. TU SOLUS PEREGRINUS? *Etes-vous seul si étranger à Jérusalem, que vous ne sachiez pas ce qui s'y est passé ces jours ci?* (*c*) Ou bien: *Etes-vous le seul de tous les étrangers qui ont été à Jérusalem* pour la Fête de Pâque, *qui ne sachiez pas ce qui s'y est passé ces jours-ci?* Cette derniere traduction n'est pas à mépriser. A vous entendre, on diroit que vous êtes d'un autre monde. Pouvez-vous venir de Jérusalem, & ignorer ce qui s'y est passé ces jours-ci? Ce sens est le plus suivi. (*d*)

℣. 19. POTENS IN OPERE, ET SERMONE. *Puissant en œuvres, & en paroles, devant Dieu, & devant tout le peuple.* JESUS de Nazareth, qui a paru avec éclat devant tout le peuple, par l'excellence de sa Doctrine, & par la grandeur de ses miracles; chéri de Dieu, estimé & honoré des hommes; à qui Dieu rendoit témoignage, par les merveilles qu'il opéroit par son moyen; & les hommes convaincus par les preuves qu'ils avoient de l'Esprit Saint qui étoit en lui. Saint Etienne (*e*) dans les Actes, donne le même éloge à Moyse: *Potens in verbis & in operibus suis.* Et saint Luc dit ailleurs, (*f*) que l'Enfant JESUS avançoit en sagesse, en âge & en grace devant Dieu, & devant les hommes. Cette maniére de parler: *Puissant devant Dieu & devant les hommes*, est emphatique. Elle signifie que le Sauveur étoit d'une piété, d'une éloquence, d'une doctrine, d'une

(*a*) *Marc.* XVI. 12.
(*b*) *Aug. ser.* 144. *nunc.* 232. *Beda Theophyl. hic.*
(*c*) Σὺ μόνος παροικεῖς ἐν Ἱερουσαλὴμ, καὶ οὐκ ἔγνως τὰ γενόμενα.
(*d*) *Vide Vat. Castal. Price. Bez. Grot.*
(*e*) *Act.* VII. 22.
(*f*) *Luc.* II. 52.

Digitized by Google

20. *Et quomodo eum tradiderunt summi Sacerdotes, & Principes noſtri in damnationem mortis, & crucifixerunt eum.*

21. *Nos autem ſperabamus quia ipſe eſſet redempturus Iſraël: & nunc ſuper hæc omnia tertia dies eſt hodie quòd hæc facta ſunt.*

22. *Sed & mulieres quædam ex noſtris terruerunt nos, quæ ante lucem fuerunt ad monumentum,*

23. *Et non invento corpore ejus venerunt, dicentes ſe etiam viſionem Angelorum vidiſſe, qui dicunt eum vivere.*

20. Et de quelle maniére les Princes des Prêtres, & nos Sénateurs l'ont livré pour être condamné à mort, & l'ont crucifié.

21. Or nous eſpérions que ce ſeroit lui qui rachetteroit Iſraël; & cependant aprés tout cela voici déja le troiſiéme jours que ces choſes ſont paſſées.

22. Il eſt vrai que quelques femmes de celles qui étoient avec nous, nous ont étonnez; car ayant été avant le jour à ſon ſépulcre,

23. Et n'y ayant point trouvé ſon corps elles ſont revenuës dire que des Anges mêmes leur ont apparu, qui les ont aſſûrées qu'il eſt vivant.

COMMENTAIRE.

puiſſance toute divine & toute extraordinaire; comme on dit que *Nemrod étoit un grand Chaſſeur devant Dieu.* (a)

℣. 20. ET CRUCIFIXERUNT EUM. *Ils l'ont crucifié;* non par leurs propres mains, mais par les mains des Romains, auſquels ils l'ont livré. Cléophas exprime en termes odieux une action qu'il avoit en horreur. Les Juifs qui avoient livré le Sauveur, méritoient qu'on les regardât comme les exécuteurs de ſon ſupplice; ils en méritoient toute la haine. Voyez Act. II. 36. & IV. 10. où on leur fait le même reproche d'avoir crucifié JESUS CHRIST.

℣. 21. NOS AUTEM SPERABAMUS. *Nous eſpérions que ce ſeroit lui qui rachetteroit Iſraël.* Ces deux Diſciples étoient dans l'erreur de tous les autres Juifs, qui s'imaginoient que le Meſſie les délivreroit de la domination des Etrangers, & les rétabliroit dans leur ancienne liberté. La Croix, & la Paſſion de JESUS-CHRIST avoient été pour eux un ſujet de chûte & de ſcandale. Ils diſent: *Nous eſpérions*, comme ſi leurs eſpérances euſſent été entiérement évanoüies. (b) Ce qui augmentoit leur défiance, c'eſt que JESUS-CHRIST avoit promis qu'il reſſuſciteroit le troiſiéme jour, & que quelques femmes aſſuroient qu'il étoit vraiment reſſuſcité: Mais ils attendoient une Réſurrection auſſi publique, & auſſi glorieuſe, que ſa Paſſion & ſa Mort avoient été ignominieuſes; & connuës de tout le monde. *Voici déja le troiſiéme jour que ces choſes ſe ſont paſſées:* S'il avoit voulu faire éclatter ſa puiſſance, il devroit l'avoir déja fait; il

(a) Genes. x. 9. (b) Theophyl. Mald. Grot.

Digitized by Google

24. *Et abierunt quidam ex nostris ad monumentum: & ita invenerunt sicut mulieres dixerunt: ipsum verò non invenerunt.*

25. *Et ipse dixit ad eos: O stulti, & tardi corde ad credendum, in omnibus quæ locuti sunt Prophetæ!*

26. *Nonne hæc oportuit pati Christum & ita intrare in gloriam suam.*

27. *Et incipiens à Moyse & omnibus Prophetis, interpretabatur illis in omnibus scripturis, quæ de ipso erant.*

24. Et quelques-uns des nôtres ayant aussi été au sépulcre, ont trouvé toutes choses comme les femmes les leur avoient rapportées: Mais pour lui ne l'ont point trouvé.

25. Alors il leur dit: O insensez, dont le cœur est tardif à croire tout ce que les Prophétes ont dit!

26. Ne falloit-il pas que le CHRIST souffrît toutes ces choses, & qu'il entrât ainsi dans sa gloire?

27. Et commençant par Moyse, & ensuite par tous les Prophétes, il leur expliquoit dans toutes les Ecritures, ce qui y avoit été dit de lui.

COMMENTAIRE.

devroit être ressuscité: mais puisqu'il ne l'est pas, nous ne devons plus rien compter sur lui. Voilà le faux raisonnement de ces deux Disciples; comme si ce troisiéme jour étoit passé, & comme s'il étoit indubitable que JESUS ne fut pas ressuscité. On ne croit pas aisément ce que l'on désire beaucoup.

℣. 25. O STULTI. *O Insensez, dont le cœur est tardif à croire ce que les Prophétes ont annoncé.* Il reprend leur incrédulité, qui ne se rend pas aux preuves certaines qu'il leur avoit données qu'il étoit le Messie; & leur stupidité, qui ne voyoit pas que tout ce qui étoit arrivé, étoit prédit par les Prophétes. JESUS-CHRIST avoit prédit qu'il ressusciteroit le troisiéme jour. Ce troisiéme jour étoit venu. Des femmes assuroient que des Anges leur étoient apparus, & les avoient assurées que le Sauveur étoit ressuscité. Quelques Apôtres etoient allez au sépulcre, & avoient rapporté que les choses étoient comme le racontoient ces femmes. Je veux que tout cela ne fût pas suffisant pour fixer tous leurs doutes, & pour les convaincre absolument que JESUS fût ressuscité: mais c'en étoit assez pour leur faire au moins suspendre leur jugement, & pour relever leurs espérances chancellantes.

℣. 26. NONNE HÆC OPORTUIT PATI CHRISTUM? *Ne falloit-il pas que le Christ souffrît toutes ces choses?* C'est par ces souffrances qu'il devoit entrer dans sa gloire. C'étoit une nécessité non absoluë, mais conditionnelle, que le Christ soffrît ce qu'il a souffert, pour satisfaire à la volonté de son Pere, & pour accomplir les Prophéties. S'il n'étoit pas mort, nous ne serions point rachettez; & s'il n'avoit pas souffert, nous ne le reconnoîtrions pas pour le Messie; puisqu'un de ses caracteres essentiels lui manqueroit.

Digitized by Google

28. *Et appropinquaverunt castello quò ibant : & ipse se finxit longiùs ire.*

28. Lorsqu'ils furent proches du bourg, où ils alloient, il fit semblant d'aller plus loin.

COMMENTAIRE.

℣. 27. INCIPIENS A MOYSE, ET OMNIBUS PROPHETIS. *Commençant par Moyse, & ensuite par les Prophétes*, il leur montroit que tout ce qui étoit arrivé, étoit dans les desseins éternels de Dieu; que tout avoit été prédit, & qu'en sa Personne, en sa Vie, en sa Mort, en sa Croix, en sa Résurrection, tout se trouvoit accompli. Les travaux de Jacob, le sacrifice d'Isaac, la vente & la prison de Joseph, l'exil de Moyse, les différentes sortes de sacrifice de la Loi; tout cela marquoit la Mort & la Passion du Sauveur. Le retour glorieux de Jacob dans la terre promise, la délivrance d'Isaac prêt à être immolé, l'élévation de Joseph, la gloire de Moyse; tout cela figuroit sa Résurrection. Les Prophétes l'ont dépeint dans tous ses Etats; ils ont prédit sa Naissance, sa Vie, sa Mort, sa Résurrection. C'est ce que JESUS-CHRIST montra à ces deux Disciples.

℣. 28. FINXIT SE LONGIUS IRE. *Il fit semblant d'aller plus loin.* Ce n'est point là une mauvaise fiction, & contraire à la bonne foi, & à la droiture. En vain quelques Anciens (*a*) ont employé ce passage, pour prouver que dans certaines circonstances le mensonge n'étoit pas défendu. Lorsqu'il s'agira d'une chose pareille à celle-ci, & dans de semblables circonstances, on avoüera sans peine que la feinte n'est pas défenduë. Que l'on feigne sans envie de tromper, sans malice, sans fraude: Que dans une circonstance, où l'on n'est pas entiérement déterminé à faire une chose, ou une autre, on paroisse prendre un parti, comme si l'on étoit résolu, quoiqu'au fond on soit encore irrésolu & indéterminé: Qu'un Voyageur pour éprouver la bonne volonté de ses Compagnons de voyage fasse semblant d'aller plus loin, afin qu'on le prie de rester; dans tout cela il n'y a ni mensonge, ni feinte dangereuse; non plus que dans l'ironie, dans les paraboles, & dans l'hyperbole. Ce sont des maniéres de parler & d'agir, ausquelles les hommes n'ont point attaché l'idée odieuse de mensonge & de tromperie. (*b*) Il étoit apparemment encore assez bonne-heure; & le Sauveur seroit allé effectivement plus loin, si ces Disciples ne l'eussent invité à demeurer avec eux. Il voulut avancer de quelque pas, pour éprouver la disposition de leur cœur: Comme dans une autre occasion, marchant sur la mer de Galilé, il vouloit passer ses Apôtres, qui étoient dans la barque, s'ils ne l'eussent prié d'entrer. (*c*)

(*a*) *Priscillianista apud Aug. lib. contra Mendac. c. 13.*

(*b*) *Vide Grot. Mald. Menoch.*

(*c*) *Marc. VI. 48. Voluit eos præterire.*

Digitized by Google

29. *Et coëgerunt illum, dicentes: Mane nobiscum, quoniam advesperascit, & inclinata est jam dies: & intravit cum illis.*

30. *Et factum est, dum recumberet cum eis, accepit panem, & benedixit, ac fregit, & porrigebat illis.*

29. Mais ils le forcerent *de s'arrêter*, en lui disant: Demeurez avec nous, parce qu'il est tard, & que le jour est déja sur son déclin; & il entra avec eux.

30. Etant avec eux à table, il prit le pain, & le bénit; & l'ayant rompu, il le leur donna.

COMMENTAIRE.

℣. 29. QUONIAM ADVESPERASCIT, ET INCLINATA EST JAM DIES. *Il est tard, & le jour est déja sur son déclin.* Il n'étoit pas si tard, qu'on ne pût encore voyager. JESUS faisoit semblant de vouloir aller plus loin; & les deux Disciples, aprés avoir reconnu le Sauveur à la fraction du pain, eurent encore assez de loisir pour s'en retourner à Jérusalem, qui étoit à deux bonnes lieuës d'Emmaüs, & ils arriverent encore avant que les Apôtres fussent couchez.

Les Anciens ont crû que Cléophas avoit sa maison à Emmaüs; & S. Jérôme (*a*) dit que le Sauveur la consacra, & en fit une Eglise, par sa présence, & en y faisant la sainte Eucharistie: *In fractione panis cognitus Dominus; Cléophæ domum in Ecclesiam dedicavit.*

℣. 30. DUM RECUMBERET, ACCEPIT PANEM, ET BENEDIXIT. *Etant avec eux à table, il prit le pain, & l'ayant rompu, il le leur donna.* Les anciens Peres, (*b*) & plusieurs Commentateurs Catholiques croyent que le Sauveur consacra le pain en son Corps, & donna l'Eucharistie à ces deux Disciples. C'est à cela qu'ils le reconnurent. Dans les Actes (*c*) des Apôtres, *la fraction du pain* s'explique sans difficulté de l'Eucharistie. C'est une maniére de parler, dont saint Luc aime à se servir, pour désigner ce Sacrement. Mais comment ces deux Disciples pûrent-ils reconnoître JESUS-CHRIST à la Consécration de son Corps, eux qui n'avoient point assisté au dernier souper, où JESUS-CHRIST l'institua, trois jours auparavant, & qui probablement ne l'avoient pas appris des Apôtres, alors tout occupez d'autre chose? Quelques-uns (*d*) veulent que ce fut par un miracle, & par la vertu de cette nourriture céleste, que tout-à-coup leurs yeux s'ouvrirent, lorsque le Sauveur la leur présenta. D'autres croyent que ce fut naturellement, & qu'ils étoient déja instruits de ce que JESUS-CHRIST avoit ordonné dans la derniére Céne.

(*a*) *Hieronym. Epitaph. Paulæ. c. 3.*

(*b*) *Chrysost. seu alius homil. IX. de Var. in Matt. locis Augustin. lib. 3. de consens. c. 15. Theophyl. Bed. Strab. Jansen. Mald. Brug. Men. Vide & Aug. serm. olim 87. de diversis nunc 234. & serm. olim 140. de temp. nunc 235.*

(*c*) *Act. 11. 42.*

(*d*) *Vide Mald. hic.*

Digitized by Google

31. *Et aperti sunt oculi eorum, & cognoverunt eum, & ipse evanuit ex oculis eorum.*

31. En même-tems leurs yeux s'ouvrirent, & ils le reconnurent; mais il disparut de devant leurs yeux.

COMMENTAIRE.

D'autres Auteurs Catholiques, (*a*) & la plûpart des Protestans croyent que JESUS-CHRIST ne fit pas l'Eucharistie, mais un simple souper, avec ces deux Disciples. Ils le reconnurent premierement, parce qu'il fit avec eux la fonction de Maître, en prenant, en béniſſant, en distribuant le pain. 2°. Il pouvoit avoir une maniére particuliére de bénir, à laquelle ſes Disciples le reconnurent. 3°. Il ne paroît pas qu'il ait consacré le calice, ni qu'il ait proféré ſur le pain ces paroles essentielles à la Consécration; *Ceci eſt mon Corps.* 4°. Il n'eſt pas certain que ces Disciples ayent mangé le pain qu'il leur avoit préſenté: mais auſſi-tôt qu'ils l'eurent reconnu, & qu'il ſe fut évanoüi à leurs yeux, ils ſe leverent & allerent à Jéruſalem. 5°. Enfin ces mots: *Il prit du pain, il le bénit, il le rompit, il le diſtribua*, ne marquent pas néceſſairement l'Euchariſtie, puiſque les Evangéliſtes s'en ſervent dans le récit des pains que JESUS-CHRIST fit diſtribuer aux peuples qui le ſuivoit. (*b*) A l'égard de l'autorité des Peres que l'on apporte, on peut la concilier avec ce ſentiment, en diſant que ce ſouper, cette fraction du pain, étoit une figure de l'Euchariſtie.

℣. 31. APERTI SUNT OCULI EORUM. *Leurs yeux s'ouvrirent, & ils le reconnurent.* Les yeux de leur eſprit s'ouvrirent. (*c*) Ils firent des réflexions, & des attentions qu'ils n'avoient pas faites juſqu'alors. Ainſi Adam & Eve ouvrirent les yeux ſur leur nudité aprés leur péché; (*d*) & Agar ouvrit les yeux, & découvrit un puits qu'elle n'avoit pas vû auparavant. (*e*) Ces deux Diſciples obſerverent de plus prés les traits du viſage du Sauveur, & tout ſon air; & alors ils le reconnurent. (*f*) Et le voile qui étoit ſur leurs yeux fut ôté.

IPSE EVANUIT EX OCULIS EORUM. *Il diſparut de devant leurs yeux.* Quelques-uns (*g*) l'entendent ſimplement comme ſi le Sauveur s'étoit retiré promtement; en ſorte que dans un moment on ne le vit plus. D'autres veulent qu'il ait diſparu comme un ombre, ou une fumée. Origénes (*h*) veut que le Sauveur, pendant les quarante jours qui s'écoulerent depuis ſa Mort, juſqu'à ſon Aſcenſion, ſe ſoit rendu viſible, ou inviſible,

---

(*a*) *Liran. Dionyſ. Carth. Janſ. Gand. Natal. Alex. alii.*
(*b*) *Matt. 26. v. 19. 26. Marc. 14. Joan. 6. &c.*
(*c*) *Chryſoſt. apud D. Th.*
(*d*) *Geneſ. 3. 7.*
(*e*) *Geneſ. 21. 19.*
(*f*) *Brug. Grot. alii.*
(*g*) *Eraſm. Vat. alii.*
(*h*) *Origen. contra Celſ. Vide Grot. hic.*

Digitized by Google

32. *Et dixerunt ad invicem : Nonne cor nostrum ardens erat in nobis, dum loqueretur in via, & aperiret nobis Scripturas ?*

33. *Et surgentes eadem hora regressi sunt in Jerusalem : & invenerunt congregatos undecim, & eos qui cum illis erant,*

34. *Dicentes : Quod surrexit Dominus verè, & apparuit Simoni.*

32. Alors ils se dirent l'un à l'autre : Nôtre cœur n'étoit-il pas tout brûlant dans nous, lorsqu'il nous parloit durant le chemin & qu'il nous expliquoit les Ecritures ?

33. Et se levant à l'heure même, ils retournerent à Jérusalem & trouverent que les onze *Apôtres*, & ceux qui demeuroient avec eux, étoient assemblez ;

34. Et disoient : Le Seigneur est vraiment ressuscité, & il est apparu à Simon.

COMMENTAIRE.

quand, & à qui il vouloit. Il est indubitable qu'il avoit son véritable Corps. Mais qui nous dira les facultez des Corps bienheureux ; ou qui osera donner des bornes & des régles à la toute-puissance de Dieu ? Dans ces sortes de questions, le plus sûr & le meilleur est de demeurer dans le silence, & de réprimer sa curiosité. Nous savons que JESUS-CHRIST disparut ; mais la maniére ne nous est pas connuë.

℣. 32. NONNE COR NOSTRUM ARDENS ERAT IN NOBIS. *Nôtre cœur n'étoit-il pas tout brûlant dans nous*, lorsqu'il nous parloit ? Ils s'étonnent qu'ils ne l'ayent pas reconnu plûtôt, puisqu'ils sentoient bien qu'il leur parloit avec une force & une énergie toutes surnaturelles. N'étions-nous pas bien aveugles de ne pas le reconnoître à la force de ses raisons, à son éloquence toute divine, à sa maniére insinuante, & persuasive ?

℣. 33. INVENERUNT CONGREGATOS UNDECIM. *Ils retournerent à Jérusalem, & trouverent les onze Apôtres Assemblez.* Il paroît par saint Jean, que Thomas, l'un des onze n'étoit pas alors avec eux : (a) Mais l'Evangéliste met le nombre d'*onze*, pour marquer le Collége des Apôtres, qui depuis la trahison, & la mort de Judas, étoit réduit à onze. Saint Paul dans l'Epître aux Corinthiens, parlant de la même apparition, met *les douze Apôtres* ; au moins c'est la Leçon du Grec ; au lieu des dix. Les Apôtres & les Disciples s'étoient tous rassemblez le Dimanche de la Résurrection, pour s'entretenir ensemble de ce que chacun avoit vû, & oüi sur ce grand événement. Les deux Disciples arriverent assez-tôt à Jérusalem, pour les trouver encore assemblez.

℣. 34. SURREXIT VERE, ET APPARUIT SIMONI. *Le Seigneur est vraiment ressuscité, & il est apparu à Simon.* Les Evangélistes ne mar-

(a) *Joan.* XX. 24.

35. *Et ipſi narrabant quæ geſta erant in via, & quomodo cognoverunt eum in fractione panis.*

36. *Dum autem hæc loquuntur, ſtetit Jeſus in medio eorum, & dicit eis: Pax vobis: ego ſum, nolite timere.*

37. *Conturbati verò, & conterriti, exiſtimabant ſe ſpiritum videre.*

38. *Et dixit eis: Quid turbati eſtis, & cogitationes aſcendunt in corda veſtra?*

35. Alors ils raconterent auſſi eux-mêmes ce qui leur étoit arrivé en chemin; & comment ils l'avoient reconnu dans la fraction du pain.

36. Pendant qu'ils s'entretenoient ainſi, JESUS ſe préſenta au milieu d'eux, & leur dit: La paix ſoit avec vous; c'eſt moi; n'ayez point de peur.

37. Mais eux étant tout troublez & ſaiſis de crainte, s'imaginoient voir un eſprit.

38. Et JESUS leur dit: Pourquoi vous troublez-vous, & pourquoi s'éleve-t'il tant de penſées dans vos cœurs?

COMMENTAIRE.

quent pas expreſsément cette apparition de JESUS-CHRIST à ſaint Pierre: mais elle eſt aſſez marquée ici; & par ſaint Paul aux Corinthiens: (*a*) *Viſus eſt Cephæ, & poſt hoc undecim.* C'eſt ainſi que l'entendent les Interprétes. (*b*) On a déja rémarqué qu'Origénes ſemble avoir pris ce Simon pour le Compagnon de Cléophas.

℣. 36. STETIT JESUS IN MEDIO EORUM. JESUS *ſe préſenta au milieu d'eux.* Il entra dans la chambre, *les portes étant fermées*, (*c*) dit ſaint Jean. Il parut tout-à-coup, ſans que perſonne ſe fut apperçû de ſon arrivée. Ceci ſe paſſa le ſoir même du Dimanche de la Réſurrection. *Ego ſum; nolite timere.* Ces paroles ne ſont pas dans le Grec: mais le Cophte, le Syriaque, le Perſan, l'Arabe, l'Ethiopien, l'Arménien, ſaint Ambroiſe, ſaint Auguſtin les liſent.

℣. 37. EXISTIMABANT SE SPIRITUM VIDERE. *Ils s'imaginoient voir un Eſprit*, un phantôme; un Eſprit bon ou mauvais qui auroit pris la forme de JESUS-CHRIST, pour les tromper: Car ils ne doutoient pas qu'il ne revînt des Eſprits, comme on le voit dans tout le nouveau Teſtament. Et le Sauveur au lieu de détruire cette opinion, a ſemblé la confirmer en plus d'un endroit: (*d*) En ſorte qu'on ne peut ſans témérité (*e*) nier qu'il n'arrive quelquefois des apparitions des Eſprits, des Anges, des Démons, ou des ames des morts. Quant à la maniére dont ſe font ces apparitions, c'eſt ce que nous n'examinons pas ici. Ce qui donna du ſoupçon aux Apôtres que ce ne fût un Eſprit, c'eſt qu'il entra ſans

(*a*) 1. *Cor.* XV. 4. 5.
(*b*) *Brug. Mald. Grot. alii paſſim.*
(*c*) *Joan.* XX. 19.
(*d*) *Vide Matt.* XVII. 4. XIV. 26. *Marc.* VI. 49. *Luc.* XXIV. 39.
(*e*) *Aug. de cura pro mortuis, c.* 10. 11. 16. 17.

ouvrir

39. *Videte manus meas & pedes, quia ego ipse sum: palpate & videte: quia spiritus carnem & ossa non habet, sicut me videtis habere.*

39. Regardez mes mains & mes pieds; & reconnoissez que c'est moi-même : touchez, & considérez qu'un esprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que j'en ai.

COMMENTAIRE.

ouvrir la porte, comme le raconte saint Jean.

℣. 39. SPIRITUS CARNEM ET OSSA NON HABET. *Un Esprit n'a ni chair, ni os, comme vous voyez que j'en ai.* Le Sauveur donne ses pieds, & ses mains à considérer, & à toucher à ses Disciples, pour les persuader de la vérité de son Corps, & qu'il n'est point de ces phantômes qui apparoissent, & qui n'ont aucune solidité.

Par levibus ventis, volucrique simillima somno.

C'est un air, ou un broüillard, ou quelquefois une simple fascination dans les yeux des assistans: Ici c'est un Corps palpable, un Corps réel; & le même qui a été attaché sur la Croix; conservant ses playes & ses cicatrices, (*a*) pour marque de la vérité de sa Passion. L'Evangéliste ne dit pas que les Apôtres ayent porté la main, pour toucher ses playes & ses cicatrices; & on peut le croire, ou ne le pas croire : mais enfin JESUS-CHRIST le leur offrit; & il ne tint qu'à eux de se convaincre par leur propre expérience, de la vérité de ce qu'il leur disoit. Saint Jérôme (*b*) croit que par respect, ils n'oserent porter leurs mains dans ses playes; & que pour les convaincre par un autre endroit, le Sauveur demanda à manger, & mangea en leur présence. Ainsi il prouva la réalité de son Corps par la parole, & par le manger; & les Apôtres pûrent s'en convaincre par leurs yeux, par leurs oreilles, & par leur toucher.

A ces paroles de JESUS-CHRIST : *Un Esprit n'a ni chair, ni os*, on objecte que les Anges qui apparurent à Abraham par exemple, & celui qui conduisit le jeune Tobie, avoient de la chair & des os. Ils parloient, ils marchoient, ils mangeoient. On les touchoit, on les voyoit, on les entendoit. Le Démon qui tenta JESUS-CHRIST, qui le transporta sur une haute montagne, & sur le toit du Temple; celui que l'Ange Raphaël chassa par la fumée du foye d'un poisson, & qu'il enchaîna dans le désert de la haute Egypte, n'avoient-ils pas aussi de la chair, & des os? Ces Démons parloient, marchoient, agissoient, comme des hommes vivans. Enfin si la vûë, si l'ouïe des Apôtres pouvoient se tromper, le toucher ne

(*a*) *Vide Leon. serm. 11. de Ascens. Domini Aug. tract. 121. in Joan. & serm. Olim 4. ex Paris. nunc 116. Euthym. Beda hic. alii passim.*

(*b*) *Hieronym. ep. adversus errores Joan. Jeros.*

Digitized by Google

40. *Et cùm hoc dixisset, ostendit eis manus & pedes.*

40. Aprés avoir dit cela, il leur montra ses mains & ses pieds.

COMMENTAIRE.

le pouvoit-il pas ? Ce dernier sens est-il plus infaillible que les deux autres ? Voilà ce que l'on dit contre ce passage.

A l'égard des apparitions des bons Anges, on répond qu'ils peuvent se revêtir d'un corps, & par conséquent avoir de la chair & des os : mais ce corps leur est étranger : Et ici le Corps de JESUS-CHRIST lui est propre : *Visi sunt in carne vera & solida, etsi non nata*, dit Tertullien. Et quant aux mauvais Anges, on ne peut prouver qu'ils ayent paru en chair, & en os, ni qu'ils ayent eu la confiance de se laisser toucher, & manier par des personnes attentives, & non prévenuës. Ce que l'on a rapporté du Démon qui tenta JESUS-CHRIST, & de celui qui fut rélégué par Raphaël, ne prouve pas qu'ils ayent été en chair & en os. Ce qui paroissoit aux Apôtres, ne pouvoit donc pas être un mauvais Ange. Ce ne pouvoit être non plus un bon Ange. Un bon Ange ne ment point ; & celui qui apparoissoit faisoit un mensonge, s'il n'étoit pas JESUS-CHRIST.

Au troisiéme argument on répond qu'encore que le tact ne soit pas infaillible, non plus que la vûë & l'ouïe, toutefois quand ces trois sens déposent en faveur d'une chose qui est de leur compétence, je veux dire, de la présence d'un corps, on peut s'y rendre sans inquiétude ; à moins qu'il n'y ait d'autres raisons de douter. Or ici il n'y en avoit aucune. JESUS-CHRIST avoit prédit qu'il ressusciteroit. Il avoit apparu déja plus d'une fois ce jour-là. Tous les miracles qu'il avoit fait antérieurement, étoient autant de preuves de la vérité de celui-ci. Tout concouroit à affermir la créance des Apôtres, & rien ne pouvoit favoriser leur doute.

Les Marcionites (*a*) Expliquoient ce verset d'une maniére toute différente de celle des autres Chrétiens. Ils prétendoient prouver par-là que JESUS-CHRIST n'avoit pas eu un Corps réel : mais un Corps phantastique. Voici comme ils le traduisoient ; *Considérez qu'un Esprit n'a ni chair, ni os, comme vous voyez que je n'en ai point.* Ils répétoient dans le second membre de la proposition, la négation qui est dans le premier. Ou bien : *Considérez qu'un Esprit n'a ni chair, ni os, comme vous voyez que je suis* ; c'est-à-dire, sans chair ni os. Mais cette explication est visiblement violente, & contraire au Texte de l'Evangéliste. Saint Ignace le Martyr dans

(*a*) *Tertull. lib. 4. contra Marcion. Vult. ita quasi sic dictum, quasi spiritus carnem & ossa non habet, sicut me videtis habentem, id est, non habentem ossa, sicut spiritus.*

Digitized by Google

41. *Adhuc autem illis non credentibus, & mirantibus præ gaudio, dixit: Habetis hic aliquid, quod manducetur?*

42. *At illi obtulerunt ei partem piscis assi, & favum mellis.*

43. *Et cùm manducasset coram eis, sumens, reliquias dedit eis.*

41. Mais comme ils ne croyoient point encore, tant ils étoient transportez de joye & d'admiration, il leur dit: Avez-vous ici quelque chose à manger?

42. Et ils lui présentèrent un morceau de poisson rôti, & un rayon de miel.

43. Il en mangea devant eux; & prenant les restes, il les leur donna,

COMMENTAIRE.

l'Epître aux Smirnéens, (*a*) lisoit ainsi ce passage: *Prenez, touchez-moi, & voyez que je ne suis pas un Démon sans corps; car un Esprit n'a ni chair, ni os.* Ce que saint Jérôme assûre être tiré de l'Evangile des Nazaréens.

℣. 41. ADHUC AUTEM EIS NON CREDENTIBUS. *Mais comme ils ne croyoient point encore.* Leur incrédulité n'étoit pas une résistance à la vérité connuë, ou une defiance mal-fondée contre ce qu'ils voyoient; c'étoit un désir ardent que la chose fût comme elle leur paroissoit. On ne peut croire si promtement ce qu'on désire beaucoup, & ce qu'on sait être extraordinairement difficile. Ainsi Jacob ne pouvoit croire ce qu'on lui disoit de son fils Joseph, qui vivoit, & qui regnoit en quelque sorte en Egypte. (*b*) Ainsi saint Pierre délivré de prison par un Ange, marcha assez long-tems, sans être bien persuadé de la vérité de ce qui se passoit. Il croyoit que ce fût un songe, jusqu'à ce que l'Ange ayant disparu, il se trouva seul. (*c*) Ainsi les Hébreux de la captivité de Babylone, regardoient cette délivrance comme un songe. (*d*) C'est le défaut ordinaire de ceux qui sont dans la disgrace: ils se défient de tout ce qui leur paroît favorable: (*e*)

Proprium hoc miseros sequitur vitium
Numquam rebus credere lætis, &c.

℣. 43. ET CUM MANDUCASSET CORAM EIS, SUMENS RELIQUIAS, DEDIT EIS. (*f*) *Il en mangea devant eux; & prenant les restes, il les leur donna.* Le Sauveur voyant la peine de ses Disciples, leur fournit une nouvelle preuve de sa Résurrection, & de la vérité de son Corps. Il

(*a*) *Ignat. Ep. ad Smirn.* Λάβετε, ψηλαφήσατέ με, & ἴδετε ὅτι οὐκ εἰμὶ δαιμόνιον ἀσώματον, ὅτι πνεῦμα σάρκα, καὶ ὀστέα οὐκ ἔχει.

(*b*) *Genes.* XLV. 26.

(*c*) *Act.* XII. 9.

(*d*) *Psalm.* CXXVI. 1. *Facti sumus lætantes. Hebr.* כחלמים *Sicut somniantes.*

(*e*) *Senec. Thyest.*

(*f*) Ces mots: *Prenant les restes, il les leur donna*, ne se trouvent point dans le Grec; mais plusieurs Anciens l'ont lû. Voyez Mill.

Digitized by Google

44. *Et dixit ad eos : Hæc sunt verba, quæ locutus sum ad vos, cùm adhuc essem vobiscum, quoniam necesse est impleri omnia quæ scripta sunt in Lege Moysi, & Prophetis & Psalmis de me.*

44. Et il leur dit: Vous voyez l'accomplissement de ce que je vous avois dit lorsque j'étois encore avec vous, Qu'il étoit nécessaire que tout ce qui a été écrit de moi dans la Loi de Moyse, dans les Prophétes, & dans les Pseaumes, fut accompli.

COMMENTAIRE.

mange en leur présence; mais il mange à la maniére des corps glorieux, & ressuscitez: (*a*) non par aucun besoin qu'il en eût; mais pour montrer son pouvoir, & la réalité de sa présence: (*b*) *Ad exibendam fidei veritatem in Corpore, dignatus est etiam non necessitate, sed potestate cibum sumere*, dit saint Augustin. Il avoit averti ses Disciples qu'à la Résurrection, les Bienheureux seront comme les Anges de Dieu, (*c*) ayant des corps, comme n'en ayant point. Il n'avoit pas nié qu'ils ne pûssent manger; mais il vouloit dire simplement qu'ils n'en auroient nul besoin. Nous lisons bien que des Anges ons véritablement mangé: mais ils l'ont fait sans aucune nécessité: *Nec tamen necessitate: sed potestate.* Car, ajoûte le même Pere, (*d*) il y a bien de la différence entre la terre qui boit l'eau dont on l'arrose, & le soleil qui desséche la terre, & qui consume l'eau qui y est répanduë: *Aliter enim absorbet terra aquam sitiens; aliter solis radius candens: Illa indigentiâ; iste potentiâ.* Les Corps bienheureux ne joüiront pas d'une béatitude parfaite, s'ils ne peuvent plus goûter la nourriture; & leur bonheur sera imparfait, s'ils ont besoin d'en goûter: *Futuræ Resurrectionis Corpus, imperfectæ felicitatis erit, si cibos sumere non potuerit; imperfectæ felicitatis, si cibis eguerit.*

℣. 44. ET DIXIT AD EOS: HÆC SUNT VERBA, &c. *Il leur dit: Vous voyez l'accomplissement de ce que je vous avois dit.* Ces paroles ne doivent pas être jointes immédiatement à ce que l'on vient de voir. Le Sauveur ne les prononça que long-tems aprés, & un peu avant son Ascension. C'est comme la conclusion de tout ce qui s'étoit passé depuis la Résurrection. (*e*) Vous voyez à présent que tout ce qui a été prédit de moi dans la Loi, & dans les Prophétes, est accompli. Il ne me reste plus que d'aller à mon Pere, & de vous envoyer l'Esprit consolateur, qui achevera dans vos cœurs, & dans vos esprits le changement que j'y ai commencé.

(*a*) *Aug. lib 13. de civit. c. 22. Euthym. Beda hic.*

(*b*) *Aug. serm. Olim. 147. de tempore, nunc 242. n. 2.*

(*c*) *Matt. XXII. 30.*

(*d*) *Aug. Ep. Olim. 149. nunc CII. qu. 1.*

(*e*) *Vide Grot. hic. Toynard. Harmen. alii.*

Digitized by Google

45. *Tunc aperuit illis sensum ut intelligerent Scripturas.*

45. En même-tems il leur ouvrit l'esprit, afin qu'ils entendissent les Ecritures;

COMMENTAIRE.

LEGE MOYSI, ET PROPHETIS, ET PSALMIS. *Dans la Loi de Moyse, dans les Prophétes & dans Pseaumes.* Dans ces trois classes, il comprend tous les Livres de l'ancien Testament. Les cinq Livres de Moyse, sous *la Loi*; les Livres historiques, & les seize Prophétes, sous le nom *des Prophétes*, & enfin les Hagiographes, ou les Livres moraux & sapientiaux, sous le nom *des Pseaumes*, qui en font la plus considérable partie, & celle où le Messie se trouve marqué plus visiblement. Nôtre Sauveur semble avoir suivie la division des Livres sacrez qui étoit en usage de son tems; car Joseph (*a*) nous dit que les Hébreux n'ont que vingt-deux Livres sacrez, dont les cinq premiers sont ceux de Moyse. *Depuis Moyse jusqu'à Artaxercés, les Prophétes ont écrit l'histoire de leur tems en treize Livres. Les autres quatre Livres contiennent des Hymnes & des préceptes de morale.*

Du tems de saint Jérôme, (*b*) on les partageoit un peu autrement. Les vingt-deux Livres saints qui répondoient au nombre des vingt-deux lettres de l'alphabet, étoit distinguez en trois classes. La premiere contenoit *la Loi*, ou les cinq livres de Moyse. La deuxiéme comprenoit *les Prophétes*, c'est-à dire, les Livres de Josué, des Juges, de Ruth, les deux de Samuël, les deux des Rois, puis Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, & les douze petits Prophétes. La troisiéme classe étoit des Hagiographes, dont le premier est Job, puis David, ou les Pseaumes; Salomon, ou les Proverbes, l'Ecclésiaste, & le Cantique des Cantiques; Daniel, les Paralipoménes, Esdras, Esther. Les Juifs d'aujourd'hui ont varié, & ne s'accordent ni avec Joseph, ni avec saint Jérome. Ils distribuent les Livres sacrez en quatre classes. La premiere contient *la Loi*, ou les cinq Livres de Moyse. La deuxiéme, *les premiers Prophétes*, qui sont Josué, les Juges, les deux Livres de Samuël, & les deux des Rois. La troisiéme comprend *les derniers Prophétes*, qui sont Jérémie, Ezéchiel, Isaïe, & les douze petits Prophétes. Enfin la quatriéme classe renferme les *Hagiographes*, qui sont Ruth, les Pseaumes, Job, les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique, les Lamentations, Daniel, Esther, Esdras & les Paralipoménes.

℣. 45. APERUIT ILLIS SENSUM UT INTELLIGERENT SCRIPTURAS.

(*a*) *Joseph. contra Appion. lib. 1. p. 1036.*

(*b*) *Hieronym. Prolog. Galeat.*

Digitized by Google

46. *Et dixit eis: Quoniam sic scriptum est, & sic oportebat Christum pati, & resurgere à mortuis tertia die:*

47. *Et prædicari in nomine ejus pœnitentiam, & remissionem peccatorum in omnes gentes, incipientibus ab Jerosolyma.*

46. Et il leur dit: C'eſt ainſi qu'il eſt écrit; & c'eſt ainſi qu'il falloit que le CHRIST ſouffrît, & qu'il reſſuſcitât d'entre les morts le troiſiéme jour,

47. Et qu'on prêchât en ſon nom la pénitence & la rémiſſion des péchez dans toutes les nations, en commençant par Jéruſalem.

COMMENTAIRE.

Il leur ouvrit l'eſprit, afin qu'ils entendiſſent les Ecritures. Juſques-là les Apôtres avoient été fort peu inſtruits du vrai ſens des Ecritures, non-ſeulement parce qu'ils les avoient peu étudiées; mais auſſi parce que remplis de faux préjugez, ils en expliquoient les principaux articles dans un ſens fort éloigné du véritable. Par exemple, ils ſe figuroient le regne du Meſſie, comme un regne temporel, où l'on devoit joüir de toutes ſortes de bonheurs, & où l'on devoit goûter toutes ſortes de plaiſirs ſenſuels. Ils attendoient des charges, des dignitez, des emplois honorables dans ce Royaume. JESUS-CHRIST leur ouvre l'eſprit, & leur découvre le vrai ſens des Ecritures ſur ces articles, & ſur une infinité d'autres qu'ils entendoient mal. Il leur montre que tout ce qui étoit arrivé, étoit parfaitement conforme aux Ecritures; qu'elles s'étoient accomplies dans ſa perſonne: qu'il avoit fallu pour leur accompliſſement littéral, que le CHRIST ſouffrît, qu'il fût crucifié, & qu'il reſſuſcitât le troiſiéme jour. Voilà proprement l'époque de la rupture du voile qui avoit juſqu'alors couvert les ſaintes Ecritures. Depuis ce tems, on a vû diſtinctement que JESUS-CHRIST étoit la fin de la Loi, & des Prophétes, qu'en lui toutes les contrariétez apparentes des prophéties ſe concilioient; qu'en lui ſe réüniſſoient les deux peuples, les Juifs & les Gentils, que par lui le mur de ſéparation étoit rompu; enfin que dans ſa perſonne tout s'expliquoit aiſément, & que hors de lui tout demeuroit inexplicable.

℣. 47. ET PRÆDICARI IN NOMINE EJUS POENITENTIAM. *Et qu'il falloit qu'on prêchât en ſon nom la pénitence.* Il leur montra ce qui étoit accompli, & ce qui reſtoit à accomplir pour l'entiére exécution des Prophéties. Il falloit que la pénitence fût prêchée par tout le monde, non-ſeulement aux Juifs, mais auſſi aux Gentils, en commençant par Jéruſalem, & en continuant par tout le reſte du monde. Cette pénitence conſiſte à reconnoître, & à déteſter ſes péchez; à ſatisfaire à Dieu par la converſion de ſon cœur, & par de dignes fruits de pénitence; à croire à

Digitized by Google

48. *Vos autem testes estis horum.*

49. *Et ego mitto promissum Patris mei in vos: vos autem sedete in civitate, quoadusque induamini virtute ex alto.*

48. Or vous êtes témoins de ces choses.

49. Et je m'en vais envoyer sur vous le don de mon Pere, qui vous a été promis: mais cependant demeurez dans la ville jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la force d'enhaut.

COMMENTAIRE.

JESUS-CHRIST; à recevoir le baptême, & à vivre suivant les Loix de l'Evangile. Voilà ce qui restoit à faire, & ce que JESUS-CHRIST laissoit à executer à ses Apôtres. Il n'est pas mal-aisé de montrer que la conversion des Gentils, leur pénitence, leur créance en JESUS-CHRIST, & l'établissement de l'Eglise parmi toutes les nations, ne sont pas moins marquez dans les Ecritures, que la Naissance, la Vie, la Mort & la Résurrection du Sauveur.

℣. 48. VOS AUTEM TESTES ESTIS HORUM. *Or vous êtes témoins de ces choses.* Vous êtes témoins de tout ce qui s'est fait; de ma Prédication, de ma Vie, de ma Mort & de ma Résurrection. Vous irez dans toute la terre rendre témoignage à ces véritez; vous commencerez par Jérusalem, par les Juifs; & à leur refus, vous vous répandrez par tout le monde. Vous y serez mes témoins, & mes Ambassadeurs. Quand on veut mettre un Apôtre en la place du traître Judas, saint Pierre dit qu'il faut choisir un homme parmi ceux qui ont été présens à tout ce que le Sauveur a fait, & dit depuis son baptême, pour servir de témoin à sa Résurrection: (a) *Testem Resurrectionis ejus nobiscum fieri unum ex istis.*

℣. 49. ET EGO MITTO PROMISSUM PATRIS MEI IN VOS. *Je vais envoyer sur vous le don de mon Pere, qui vous a été promis.* Pour vous disposer aux fonctions ausquelles je vous destine, & pour vous fortifier dans l'emploi de Prédicateurs, & de témoins de la vérité, je vous envoyerai de la part de mon Pere le Saint Esprit, qui vous fortifiera, qui vous éclairera & vous instruira. Cet Esprit divin a été promis par le Pere dans les Prophétes: Par exemple: (b) *Je répandrai mon Esprit sur vos enfans, & ma bénédiction sur vôtre race.* Et ailleurs: (c) *Je vous donnerai un cœur nouveau, & un esprit nouveau: j'ôterai de vous le cœur de pierre qui est dans vôtre chair, & je vous donnerai un cœur de chair; & je met-*

(a) *Act.* I. 21. 22.
(b) *Isai.* XLIV. 3.
(c) *Ezech.* XXXVI. 26.

Digitized by Google

50. *Eduxit autem eos foras in Bethaniam : & elevatis manibus ſuis benedixit eis.*

50. Aprés cela il les mena dehors vers Bethanie, & ayant levé les mains, il les bénit :

COMMENTAIRE.

trai mon Eſprit au milieu de vous, & je ferai que vous marchiez dans mes mes Commandemens. Et le Prophéte Joël : (*a*) *Je répandrai mon Eſprit ſur toute chair ; vos fils & vos filles prophétiſeront, & je donnerai mon Eſprit à mes ſerviteurs & à mes ſervantes*, dit le Seigneur. Le Sauveur avoit auſſi ſouvent promis à ſes Apôtres cet Eſprit, conſolateur : (*b*) *Je prierai mon Pere, & il vous donnera un autre Paraclet, pour demeurer éternellement avec vous ; il vous donnera l'eſprit de vérité, que le monde ne peut pas recevoir.* Et encore : (*c*) *Lorſqu'il ſera venu cet eſprit de vérité, il rendra témoignage de moi, &c.*

VOS AUTEM SEDETE IN CIVITATE. *Cependant demeurez dans la ville, juſqu'à ce que vous ſoyez revêtus de la force d'enhaut* ; juſqu'à ce que vous ayez reçû cet Eſprit ſaint, qui vous remplira de force, de courage, & d'une vertu toute ſurnaturelle. JESUS-CHRIST diſoit ceci à ſes Apôtres le jour même qu'il monta au Ciel. Ils étoient à Jéruſalem ; il leur dit de ne point ſortir de la ville, juſqu'à ce qu'ils ayent vû l'exécution de ſes promeſſes. Il ne fut pas long-tems ſans leur en faire connoître la vérité. A dix jours de-là, au jour de la Pentecôte, l'Eſprit ſaint deſcendit ſur eux. Il faut joindre à ce verſet ce qui ſe lit dans les Actes : (*d*) *Jean a donné le baptême de l'eau : mais pour vous, vous ſerez baptiſez du baptême du Saint-Eſprit dans peu de jours. Les Apôtres étant donc aſſemblez, lui demandoient : Seigneur, eſt-ce dans ce tems que vous devez rétablir le Royaume d'Iſraël ? Mais il leur répondit : Ce n'eſt point à vous à connoître les tems, & les momens que le Pere a mis en ſa puiſſance : Mais vous recevrez le Saint Eſprit, & vous me ſervirez de témoins dans la Judée, à Jéruſalem, dans la Samarie, & dans toute la terre, &c.*

℣. 50. EDUXIT EOS FORAS, IN BETHANIAM. *Il les mena dehors, vers Béthanie.* Il les conduiſit hors la ville de Jéruſalem, vers le bourg de Béthanie, qui étoit au pied du mont des Oliviers, au midi de Jéruſalem, à quinze ſtades de la ville, ſelon ſaint Jean, (*e*) ou à deux mille pas, ſelon ſaint Jérôme ; (*f*) c'eſt à-dire, une bonne demie lieuë. Le Sauveur

(*a*) *Joël.* II. 28.
(*b*) *Joan.* XIV. 16.
(*c*) *Joan.* XV. 26.
(*d*) *Act.* I. 5. 6. 7. 8.
(*e*) *Joan.* XI. 18.
(*f*) *Hieronym. in locis Hebr.*

ne

Digitized by Google

51. *Et factum est, dum benediceret illis, recessit ab eis, & ferebatur in Cœlum.*

52. *Et ipsi adorantes, regressi sunt in Jerusalem cum gaudio magno:*

51. Et en les béniſſant, il ſe ſépara d'eux. & fut enlevé au Ciel.

52. Les Diſciples l'ayant adoré, s'en retournerent comblez de joye à Jéruſalem;

COMMENTAIRE.

ne conduiſit pas les Apôtres précisément juſqu'à ce bourg; mais au voiſinage, ſur la montagne des Oliviers, à la diſtance de Jéruſalem d'autant de chemin qu'on en peut faire un jour de Sabbat: *Sabbati habens iter.* (*a*)

ELEVATIS MANIBUS, BENEDIXIT EIS. *Ayant levé les mains, il les bénit.* Il étendit ſes mains vers eux, comme il étoit ordinaire parmi les Juifs dans leurs bénédictions: *Extendens manum ad populum, benedixit ei*, dit l'Ecriture, en parlant d'Aaron, qui donne la bénédiction au peuple aſſemblé. (*b*) Dans les autres occaſions, où l'on ne donnoit la bénédiction qu'à une ſeule perſonne, on lui impoſoit les mains; comme on le voit dans l'exemple d'Iſaac, qui bénit Jacob; (*c*) & dans celui de Jacob, qui bénit Ephraïm, & Manaſſé. (*d*)

℣. 51. RECESSIT AB EIS, ET FEREBATUR IN COELUM. *Il ſe ſépara d'eux, & fut enlévé au Ciel*, en leur préſence, & par ſa propre vertu. Il s'éleva inſenſiblement de terre, & une nuée le déroba enfin à leurs yeux. Act. 1. 9. *Videntibus illis, elevatus est, & nubes suscepit eum ab oculis eorum.* Il ne diſparut pas tout-à-coup; ils le ſuivirent des yeux aſſez long-tems.

℣. 51. ADORANTES REGRESSI SUNT IN JERUSALEM. *Les Diſciples l'ayant adoré, s'en retournerent à Jéruſalem.* Ils lui rendirent les hommages, & l'adoration de latrie, comme à un Dieu. Juſques-là quoiqu'ils connuſſent ſa Divinité, ils ne lui rendoient pas ordinairement ces honneurs ſouverains; ils les lui rendent, lorſqu'il ſe ſépare d'eux. La maniére familiére dont juſques-là il avoit daigné vivre avec eux, ſembloit les diſpenſer de ce devoir, au moins à l'extérieur. (*e*) Juſqu'alors ils avoient connu JESUS-CHRIST ſelon la chair: mais depuis ſon Aſcenſion glorieuſe, ils ne le connoiſſent plus ſelon la chair, mais ſelon l'eſprit: (*f*)

(*a*) *Act.* 1. 12.
(*b*) *Levit* 13. 22.
(*c*) *Genes.* XXVII. 4. 7. 27. 28.
(*d*) *Genes.* XLVIII. 14.
(*e*) *Vide mald. Grot. Brug.*
(*e*) 2. *Cor.* V. 16.

Digitized by Google

53. *Et erant semper in Templo, laudantes, & benedicentes Deum. Amen.*

53. Et ils étoient sans cesse dans le Temple, loüant & bénissant Dieu. AMEN.

COMMENTAIRE.

Et si cognovimus secundum carnem Christum; sed nunc jam non novimus.

℣. 53. ET ERANT SEMPER IN TEMPLO, LAUDANTES, &c. *Ils étoient sans cesse dans le Temple, loüant & bénissant Dieu.* JESUS-CHRIST leur avoit ordonné de ne pas sortir de Jérusalem, (*a*) qu'ils n'eussent reçû le Saint Esprit; ils obéissent ponctuellement à ses ordres; ils se retirent dans cette ville; ils y demeurent continuellement occupez aux exercices de piété, dans la priére & dans les loüanges du Seigneur. Ils étoient *sans cesse dans le Temple*; c'est-à-dire, ils y passoient une grande partie du jour, & y demeuroient aussi long-tems que leur dévotion le demandoit; n'ayant aucune autre occupation que celle de prier, & de loüer le Seigneur pendant tout ce tems.

Dans les Actes des Apôtres (*b*) il y a une chose, qui paroît contraire à ce qu'on lit ici. Il y est dit que les Apôtres, & les Disciples étant de retour du mont des Oliviers, où ils avoient vû JESUS-CHRIST s'élever au Ciel, *ils monterent dans une sale en haut, où demeuroient Pierre & Jean, Jaques & André, Philippe & Thomas, Barthélemy, &c. lesquels persévéroient maintenant en oraison, avec Marie Mere de* JESUS, *&c.* Comment accorder ce qui est dit ici, qu'ils étoient continuellement dans le Temple, avec ce qui est dit de leur demeure dans une maison particuliére, où ils étoient occupez à une oraison continuelle?

Pour résoudre cette prétenduë contrariété, les uns croyent que les Apôtres & les Disciples étoient continuellement en oraison, ou dans le Temple, ou dans leur maison: Etant dans le Temple aux heures ordinaires de la priére; & dans leur maison, aux autres tems, pour ne pas se faire trop remarquer. D'autres (*c*) conjecturent que cette sale haute où ils demeuroient, étoit dans le Temple, où l'on sait qu'il y avoit plusieurs appartemens, où les femmes mêmes pouvoient entrer; témoin ce qui se passa dans l'éducation du jeune Roi Joas, (*d*) qui fut élevé dans le Temple avec sa Nourrice, pendant quelque années. Ce qui peut confirmer ce

(*a*) *Luc* XXIV. 49.
(*b*) *Act.* I. 13.
(*c*) *Clopenburg. Collat. critic. num.* 19. *Ludov. de Dieu hic.*
(*d*) 4. *Reg.* XI. 2. 3. 2. *Par.* XXII. 11. 12.

Digitized by Google

sentiment, c'eſt qu'au ſortir de cette ſale, le jour de la Pentecôte, les Apôtres rencontrent une grande multitude de peuple dans le parvis du Temple, (a) auſquels ils prêchent la parole du ſalut. D'ailleurs il étoit convenable que le Saint Eſprit deſcendît ſur les Apôtres dans le Temple du Seigneur, afin que la grace de l'Evangile, & la conſommation des figures arrivaſſent dans le lieu, qui étoit le centre de la Religion Judaïque.

Mais ce ſentiment, qui a plû à d'habiles Critiques, n'eſt pas ſans difficulté. Qu'un homme ait pû demeurer quelques jours dans le Temple, dans l'appartement d'un Prêtre ſon ami, ou ſon parent, la choſe ne paroîtra peut-être pas impoſſible: Mais qu'un nombre d'environ cent vingt perſonnes étrangéres ſoit demeuré dans le Temple pendant dix jours, ſans qu'on les y ait inquiétez, c'eſt ce qui nous paroît impoſſible: Car les Prêtres & les Lévites eux-mêmes n'y habitoient que pendant la huitaine; & les appartemens du Temple étoient tellement affectez aux Prêtres, qu'il ni demeuroit aucun étranger. Sur-tout il n'y entroit point de femmes; & toutefois il eſt dit dans les Actes, (b) que Marie Mere de JESUS, & quelques autres femmes étoient avec les Apôtres. Le cas du jeune Roi Joas, avec ſa Nourrice, eſt un cas ſingulier, qui ne doit point tirer à conſéquence. De plus les Apôtres étant auſſi odieux qu'ils l'étoient aux Prêtres, puiſqu'ils étoient connus pour Diſciples de JESUS-CHRIST, eſt-il croyable qu'on les auroit laiſſez ſi long-tems demeurer paiſiblement dans le Temple? Enfin ſaint Luc auroit-il omis une circonſtance auſſi remarquable que celle-là, que les Apôtres ſe ſoient retirez dans le Temple, & y ayent reçû le Saint Eſprit; lui qui nous a parlé deux fois, ici, & dans les Actes, de la même choſe, avec aſſez d'étenduë?

Il eſt bien plus vraiſemblable que les Apôtres avoient un appartement dans la ville, où ils demeuroient tous enſemble; & qu'ayant reçu le Saint Eſprit le matin du jour de la Pentecôte, ils monterent auſſi-tôt au Temple, où s'étant mis à parler de diverſes Langues, le peuple s'aſſembla autour d'eux. Et alors on vit arriver ce qui eſt décrit au Chapitre ſecond des Actes. Ce que ſaint Luc dit ici de leur application & de leur aſſiduité à la priére, doit s'entendre du tems qui ſuivit la deſcente du Saint Eſprit. Il nous décrit en cet endroit l'occupation des premiers Fidéles aprés la Pentecôte.

BENEDICENTES DEUM. AMEN. *Béniſſant Dieu. Amen.* Ce mot, *Amen*, ne ſe lit pas à la fin de pluſieurs anciens Exemplaires de ſaint

(a) *Act.* 11. 4. 5. 6.

(b) *Act.* 1. 15. & 11. 1.

Digitized by Google

Luc. (a) Il y a beaucoup d'apparence que c'eſt une addition faite au Texte par la piété des Fidéles, qui avoient accoutumé de conclure ainſi leurs priéres, & les lectures de l'Evangile dans l'Egliſe. (b)

(a) *Non legitur Amen, in Cantabrig. Celb. 9, Cophr. Arab. Armen. Latin. Quibuſd.*

(b) *Vide* 1. *Cor.* XIV. 16. *& Grot. hic.*

Fin du Commentaire ſur ſaint Luc.

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES CONTENUES DANS LE COMMENTAIRE SUR L'EVANGILE DE SAINT LUC,

PAR ORDRE ALPHABETIQUE.

A

A Ban'on de Dieu, la plus terrible marque de sa colére contre le pécheur, 479

Abila, capitale de l'Abiléne, & siuée entre le Liban, & l'Anti Liban, au-dessus des sources du Jourdain, 333. 334

Abraham. Justes portez dans le sein d'Abraham, 515. Dialogue entre Abraham, & le mauvais riche, 526. *& suiv.*

Adam. Représenté par l'homme qui fut blessé entre Jérusalem & Jéricho, 439

Adommim. Vallée de ce nom entre Jérusalem & Jéricho; fameuse par les meurtres qui s'y commettoient, 439

Adoption. Depuis quand usitée chez les Juifs 191. Jesus-Christ fils de Joseph par adoption, 191. 192. Cette adoption a suffit pour le faire entrer dans tous les droits de la famille de saint Joseph, *là-même.*

Aelia, bâtie des ruines de l'ancienne Jérusalem; sa situation, 603. Elle fut peuplée de Payens, & de quelques Chrétiens, *là-même.* Les Juifs achettoient la permission de la voir de loin, *là-même.*

Africain. Tradition qu'il dit avoir apprise touchant les deux peres que l'Evangile donne à Joseph, 195

Afflictions. Motifs de Dieu dans l'affliction des Justes 478. 479. Les Juifs regardoient toutes les afflictions comme la suite de quelque péché, 478

Age. Dispense en quelques lieux de payer le tribut, 309.

Agneau Pascal. Figure de Jesus-Christ, 617. Immolé dans le Temple dans le même-tems que J. C. mourut sur la Croix, 612. 613. Vin bénit au souper de l'Agneau Pascal, 615. 617.

Agonie de Jesus Christ. Sa cause, 629

Aigles, assemblez par tout où est le corps, figure des Romains qui ont persecuté les Juifs en tout lieu, 548

Air. Démons appellez Princes de la puissance de l'air, 140. Sentimens des Anciens sur le lieu qu'ils y occupent, 239. Tourment qu'ils y souffrent, 241

Ame. Plusieurs Anciens ne la croyoient pas purement spirituelle, 212. 213. Preuves de son immortalité, 411. 593. 594. Préexistence des ames crue des Juifs du tems de nôtre Seigneur, 215. 216

Amen. Coutume des premiers Chrétiens de conclure leurs priéres, & la lecture de l'Evangile par *Amen*, 679. 680

Ames bonnes & mauvaises, créées selon les Rabbins, dés le commencement du monde, 414. Leurs differentes révolutions, 414. 415. Apparitions des ames aprés la mort, 668. On doit reconnoître qu'il en arrive quelquefois, *là-même.* La justice de Dieu veut qu'elles soient récompensées, ou punies aprés cette vie, 530. Sentimens des Juifs sur cela, 526. 527. 528. Possession du Démon attribuées aux ames des méchans, 414

Amour de Dieu, au moins commencé, nécessaire pour obtenir la rémission de ses péchez, 397

Anathéme, suivi de mort chez les Juifs, 374

Anges. Leurs noms inconnus aux Juifs avant la captivité de Babylone, 207. Tobie est le premier qui les ait désigné par un nom propre, *là-même.* D'où sont venûes les différentes dénominations qu'on leur donne, 218. 224.

Digitized by Google

Noms des Anges que les Cabaliſtes donnent aux Patriarches pour Précepteurs, 208. Diverſité de ſentimens ſur le tems, & ſur la maniére dont les Anges ont été créez, 208. 209. Leur nature toute ſpirituelle, 214. Corps ſubtils que pluſieurs Peres leur ont donnez, 210. 211. 213. Pourquoi ? *ibid.* Rabbins qui les ont cru de différent ſexe, & ſujets à la mort, 211. 212. Anges immortels de leur nature, 216. Leurs fonctions ſelon les Peres, & les Rabbins, 216. 217. 218. 219. Différens Etats confiez aux Anges depuis la confuſion arrivée à Babel, 220. Anges Gardiens, *là-même.* Les Juifs donnent à chacun de nous un bon Ange, & un mauvais, 217. Nombre des bons, & des mauvais Anges, 221. 222. Subordination qui eſt entre eux, 223. Différens ſentimens des Peres ſur leur Hierarchie, 223. 244. Dix Chœurs que les Juifs y reconnoiſſent, 223. Langages des Anges, 224. Maniére dont ils ſe parlent, 225. 226. Culte que les Juifs rendoient aux Anges imité par les Chrétiens, 226. 227. 228. Ils ſont ſenſibles à la perte, & à la converſion des pécheurs, 503. Ils apparoiſſent dans une chair étrangére, 670

Mauvais Anges. Noms que l'Ecriture donne à leur Chef, 229. Chûte des mauvais Anges ſelon le Livre d'Enoch, 230. 231. Réveries des Rabbins ſur leur nature & leur origine, 232. 233. Sentimens de quelques Peres & des Grecs modernes ſur cela, 231. 234. 235. Deux ſortes de mauvais Anges ſelon quelques Anciens, 235. Révolte des mauvais Anges, 236. Intervalle qui ſe paſſa entre leur création, & leur chûte, 236. 237. Subordination qui eſt entre eux, 237. 238. Leurs fonctions, 238. 239. Lieu & nature de leurs ſupplices, 239. 240. Preſque tous les Anciens ont cru qu'ils ne ſouffriroient la peine du feu, qu'après le Jugement dernier, 241. 242. Leur culte parmi les Payens, 242. 243. Mauvais Ange donné à chaque homme, à chaque vice, 238. 239. Voyez *Démons.*

Animaux. Jeſus-Chriſt fut-il mis dans la créche entre deux animaux ? 311. Qualitez nuiſibles de certains animaux repréſentées comme des effets de la malice du Démon, 435

Anne. Reconnuë de tout tems pour mere de la ſainte Vierge, 199. 201

Anne la Prophéteſſe, fille de Phanuël; ſon éloge, 323. 324. Elle étoit du nombre des femmes occupées au ſervice du Temple, 324. Elle rend témoignage à la naiſſance du Meſſie, *là-même.*

Anneau. C'étoit un ornement propre aux perſonnes riches & de condition, 502

Apôtres. Leur élection, & leurs noms, 372. Diſcours que J. C. leur fait ſur la montagne, 373 *& ſuiv.* Leur dépoüillement pour J. C. 561. Récompenſe qui leur eſt promiſe, 561. Leur miſſion, 412. Ils menoient des femmes à leur ſuite, ſuivant l'uſage du pays, 402. Idée qu'ils avoient du Meſſie, 619. Leur conteſtation touchant les premieres places de ſon Royaume, 618. Prédictions de leurs ſouffrances, 624. 625. Jeſus Chriſt leur apparoît, 668. Preuves qu'il leur donne de ſa Réſurrection, 669. 671. Il leur donne l'intelligence des ſaintes Ecritures, 673. 674. Il leur promet le Saint-Eſprit, 675. Le reçûrent-ils dans le Temple ? 678. 679

Apôtres des Juifs. Leurs fonctions, 372

Apparitions des eſprits. On ne peut nier ſans témérité qu'il n'en arrive quelquefois, 668. Elles paſſoient pour fatales chez les Juifs, 273

Archélaüs, fils du grand Hérode; ce que dit J. C. de l'homme qui eſt allé recevoir un Royaume dans un pays éloigné, vérifié dans la perſonne d'*Archélaüs*, 569

Arimane, Dieu mauvais que les Perſes reconnoiſſoient dans la nature, 243. Sacrifice qu'ils lui faiſoient pour l'apaiſer, *là-même.*

Arimathie, la même que *Ramathaïm Sophim* dans la montagne d'Ephraïm, 64

Auguſte, dénombrement qu'il fait faire de ſes ſujets, 305. 306. Son motif dans ce dénombrement, *là-même.*

Aumône, obligation & maniere de la faire, 378. Elle eſt dûë aux pauvres à titre de juſtice, 516. La faire d'un bien acquis légitimement, 517. 518

Aumône, miſe pour toutes les œuvres de charité, 454. 455

B

Baptême de Jeſus-Chriſt, 340

Baptême de Jean-Baptiſte, 334 *& ſuiv.* Etoit-il du Ciel ou des hommes ? 387

Baptême, pour déſigner la paſſion de Jeſus-Chriſt, 479

Barabbas, préféré à Jeſus-Chriſt, 642. 643

Bath, meſure des Hébreux; ce qu'elle contenoit, 515

Béatitude. Divers degrez de béatitude dans le Ciel, 621

Béelzébub. Jeſus-Chriſt accuſé de chaſſer les Démons au nom de Béelzébub, 449

Bénédiction Maniére dont les Juifs donnoient leurs bénédictions, 677

Beſoins. Se repoſer ſur la Providence des beſoins de cette vie, 464. Y penſer ſans inquiétude, 465. 466

Béthanie, bourg au pied du mont des Oliviers, au midi de Jéruſalem, 476

Bethléem, au midi & à deux lieuës de Jéruſalem, 303. Naiſſance de J. C. dans une caverne à l'extrémité de la ville de Bethléem, 310 311

Bethphagé. Sa ſituation, 574

Bethſaïde, ville au-delà du Jourdain, ſur la mer de Tibériade, 416. Son endurciſſement, 432

Biens. Pourquoi appellez des richeſſes d'iniquité,

Digitized by Google

587. Les employer pour se faire des amis dans le Ciel, *là-même*. Malheur à ceux qui y sont attachez, 377. Les perdre plûtôt que la charité, 379
Blasphême contre le Saint-Esprit, 462
Bœufs. Les anciens en nourrissoient exprés pour les Sacrifices solemnels, 509
Brebis. Parabole de la brebis égarée, 501
Byssus, espéce de soye tirée d'un poisson nommé *Pinna*, 524

C

Cabalistes. Leur application à découvrir le nom de quelqu'un des soixante & dix Anges qui portent en eux le nom de Dieu, 208. Anges qu'ils donnent aux Patriarches pour précepteurs, *là-même*.
Caïn. le premier de tous les excommuniez, 374
Caïnan. Superflu dans la Généalogie de Jesus-Christ, 342. Y a-t'il été inseré par S. Luc, ou par ses Copistes, 342. 343
Calvaire, montagne au nord-oüest de Jérusalem; Jesus y est crucifié, 646
Cantiques, faits exprés chez les Juifs pour loüer le Seigneur dans des cas extraordinaires, 292
Capharnaüm. Jesus Christ y établit sa demeure, 355. Incrédulité de cette ville, 435
Capitaines du Temple, pris du nombre des Lévites, 611. Endroits du Temple confiez à leur garde, *là-même*.
Captifs. Nombre des Juifs captifs aprés la prise de Jérusalem par les Romains, 602
Caravanne. Rencontres où les Juifs alloient en caravanne à Jérusalem, 328
Carouge. Fruit d'un arbre de même nom en Egypte. Nature & usage de ce fruit, 506
Carvanseras. Maison publique en Orient, où l'on reçoit les étrangers, 310
Caverne, taillé dans le roc à l'extrémité de la ville de Bethléem; lieu de la naissance de Jesus-Christ, 310. 311
Cendre, propre à fumer les terres, 500
Centenier Payen. Son serviteur guéri, & sa foi relevée par Jesus-Christ, 385. 386
Centenier, converti à la mort de J. C. 653
César. Payer le tribut à César, 591. 592
Chair. Jesus-Christ en a-t'il mangé pendant sa vie? 614. Les Ebionites avoient horreur de la chair, *là-même*.
Chaos entre le Paradis & l'enfer, 526. 529
Charité. Régle de la charité chrétienne, 379 Cette regle admirée des Payens, *là-même*.
Chœurs des Anges. Les Hébreux en comptent dix, 223. Différens sentimens des Peres sur le nombre, & sur l'ordre des chœurs des Anges, 221. 224
Chomer, mesure des Hébreux; ce qu'elle contenoit, 516
Chrétiens. Eprouvez par la Croix de J. C. 323. 324. Caractere qui les distingue des Juifs, 537. Devoirs des Chrétiens, 499 500. Vigilance recommandée aux Chrétiens, 468 *& suiv*. Ils peuvent porter les armes dans une guerre juste, hors le danger de tomber dans l'infidélité, & dans le crime, 338
Chrétiens, maudits trois fois le jour par les Juifs, 376. Heureux les Chrétiens qui sont persecutez pour J. C. 374 *& suiv*. Posture des premiers Chrétiens dans leurs priéres, 515. Mauvais Chrétiens comparez au sel devenu insipide, 500. 501
Ciel. La porte qui conduit au Ciel est étroite, 485
Cieux. Vertus des Cieux ébranlées avant la ruine de Jérusalem, 605. Les Anciens croyoient qu'aprés une certaine révolution d'années, les Cieux changeoient de situation, 605. 606
Classe. Vingt-quatre Classes des Prêtres Juifs, 269
Clef de la science, inutile entre les mains des Docteurs de la Loi, 458 459. On leur donnoit une clef en main dans leur promotion, *là même*.
Cléophas, un des deux Disciples à qui J. C. apparut sur le chemin d'Emmaüs; qui il étoit? 659. Sa maison changée en Eglise, 659 665
Confiance, motifs de la confiance en Dieu, 464 465 *& suiv*.
Constantin, il rend la paix à l'Eglise, 603. Le tems des nations a duré jusqu'à son regne, *là-même*.
Corozaïm, ville de Galilée, au deçà de la mer de Tibériade, 432. Son endurcissement, *là-même*.
Correction fraternelle, Régles que l'on y doit observer, 533
Coupe, bénie par le pere de famille dans les repas des Juifs, 615. On en béniſſoit quelquefois plusieurs au repas de la Pâque, 617
Croix. Supplice ordinaire des voleurs, des esclaves, & des gens de la lie du peuple, 646. Bons & mauvais Chrétiens éprouvez par la Croix de J. C. 323 324. La porter avec persévérance, 418

D

Danse, usitée chez les Anciens, même dans les réjoüissances de Religion, 510
David mange les pains de propositon à Nobé, 369 370. Apôtres justifiez par son exemple, *là-même*. Les deux branches de la famille de David réünies par le mariage de Joseph, & de Marie, 198. Jesus-Christ fils de David par l'un, & par l'autre, 194
Debiteur. Parabole des deux débiteurs, 395
Déluge. Avenement de J. C. contre les Juifs comparé au déluge, 544. 545
Démon. Lui faire une guerre continuelle, 499. Armes qu'un Chrétien doit lui opposer, 500. Il ne peut rien qu'avec la permission de Dieu,

Digitized by Google

623. Pourquoi eſt-il appellé le Prince de ce monde? 340. Il vient tenter Jeſus-Chriſt, 341. Il ſe retire de lui pour un tems, 347. Maladies attribuées au Démon, 482. Qualitez nuiſibles de certains animaux repréſentées comme des effets de la malice du Démon, 415

Démons, déſignez ſous le nom de ténébres, 613. Leurs apparitions, 668. Ont-ils paru en chair & en os? 670. Leur nombre comparé à celui des ſaints Anges, 222. Diſtinguez des mauvais Anges par quelques Anciens, 235 239. Pourquoi ils ſont appellez les Princes de la puiſſance de l'air? 240. Peine qu'ils y ſouffrent, 230. Pourquoi ils prioient J. C. de ne pas les précipiter dans l'abîme? 241. Nature du feu dont ils doivent être tourmentez, 241. Honneurs divins que leur rendoient les Payens, 243. Voyez *Anges*, *mauvais Anges*.

Dénombrement, fait par les ordres d'Auguſte des habitans de toute la terre, 305 306. Il ſe fit en Judée avant que Quirinius fût Gouverneur de Syrie, 307. Joſeph, Marie & J. C. inſcrits dans ce dénombrement, 308 309

Devoirs des Chrétiens, 498 499 500

Dieu. Tous les hommes recourent naturellement à Dieu dans leurs diſgraces, 558. Comment veut-il être prié? 549 *& ſuiv.* 551. Il accorde ce qu'on lui demande avec perſévérance, *la-même*. Il eſt toûjours diſpoſé à exaucer nos prières, 448. Motif de confiance en Dieu, 465 466. Combien il eſt ſenſible à l'égarement & au retour du pécheur, 502 507 508. Il ne doit ſes graces à perſonne, 353. Compte qu'il demandera des graces qu'il nous a données, 670. Motifs de Dieu dans l'affliction des juſtes, 478 479. Sa colére n'eſt jamais plus à craindre au pécheur, que quand il l'abandonne à lui-même, 479. Ses deſſeins comment rendus inutiles par les Phariſiens, 391 392. Il exerce un pouvoir abſolu ſur nos cœurs, ſans détruire nôtre liberté, 391. Sa conduite comment juſtifiée par les Publicains, 390

Diſciples choiſis par Jeſus-Chriſt, 429. Leur nombre, *là-même*. Leur miſſion, 430. Inſtructions qu'il leur donne, 431 *& ſuiv.* Leurs noms écrits dans le Livre de vie, 435

Diſciples à qui Jeſus-Chriſt apparut ſur le chemin d'Emmaüs, 659. Qui étoient-ils? 659 660. Pourquoi ne le reconnurent-ils pas d'abord, 660 661. Leur doute, 662 663. Ils le reconnoiſſent dans la fraction du pain, 666. Leur donna-t'il l'Euchariſtie? 665 666

Diſcours ſur la montagne, 373 *& ſuiv.*

Diſpoſitions pour bien prier, 549 *& ſuiv.* 555 *& ſuiv.*

Dixmes. Revenus ſujets à la dixme parmi les Hébreux, 517

Docteurs de la Loi. On leur mettoit en main une clef, & des tablettes dans leur promotion, 459. Reproches que Jeſus-Chriſt leur a faits, 457 459. Leur maniére d'enſeigner dans les Synagogues, 548. Ils avoient ſeuls le droit d'y parler aſſis, 551. Leur vanité, 595. Leur condamnation plus rigoureuſe, *là même*.

Dragme. Parabole de la dragme égarée, 503

E

Eau deſtinée à paîtrir les pains ſans le levain, elle devoit repoſer douze heures, 613

Ebionites. Ils avoient horreur de la chair, 614

Ecoles des Hébreux. Maniére d'y enſeigner, 329

Ecrivains. Ils écrivoient aſſis par terre, 515

Egliſe, repréſentée ſous l'idée d'une ſale de feſtin, 494. Douce violence que Dieu a faite aux Gentils, pour les y faire entrer, 496 497

Egliſes, autrefois bâties ſur les Corps des Martyrs, ont donné lieu à l'uſage d'enterrer des morts dans les Egliſes, 387

Egregori, ou *Veillans*. Nom que les Caldéens donnoient aux Anges, 230

Egypte. Lieu où ſe retira l'enfant prodigue, 505

Egyptiens. Trois parties dont ils croyoient l'homme compoſé, 234

Elie, témoin de la transfiguration de J. C. Sujet de leur entretien, 419

Eliſabeth, de la race d'Aaron, comment alliée à la ſainte Vierge, 194. Si c'eſt par ſes Ancêtres que ſaint Luc a tiré la généalogie de J. C. 193 194. Elle ſe cache, aprés avoir conçû Jean-Baptiſte, 280. Elle eſt viſitée par la ſainte Vierge, 289 *& ſuiv.* Elle connut par révélation le nom qu'elle donna à ſon fils, 297. Sa retraite dans le déſert, 304

Elûs, opprimez en ce monde par les méchans, 551. Vengeance que Dieu tirera de leurs ennemis, 551 552. Petit nombre des Elûs, 485

Emmaüs ſignifie des bains d'eau chaude. Bourg de ce nom au nord-oüeſt, & à ſoixante ſtades de Jéruſalem, 659

Empire Romain, déſigné ſous le nom de toute la terre, 306

Encens, offert deux fois le jour dans le Temple de Jéruſalem, 270. Le Prêtre qui devoit l'offrir déterminé par le ſort, 269

Enfans, ſoumis chez les Juifs à la rigueur de la Loi aprés l'âge de douze ans, 327. Ils étoient en droit chez les Juifs de demander leur légitime, lorſqu'ils avoient atteint l'âge de pleine puberté, 304

Enfans, bénis par J. C. 559. Royaume des Cieux deſtiné à ceux qui leur reſſemblent, 559 560

Enfans du ſiécle, plus prudens que les enfans de lumiére, 516. Parabole de l'enfant prodigue, 504 505 *& ſuiv.* Il eſt la figure des Gentils, 504 & le modéle des vrais pénitens, 508

Enfer. Cahos que les Juifs concevoient entre le paradis & l'enfer, 526 529

Enoch. Précis du Livre d'Enoch touchant la chûte des mauvais Anges, 230 231

ſaint

Digitized by Google

Saint Epiphane. Généalogie de J. C. selon saint Epiphane, 205
Esclaves, servis par leurs Maîtres à certains jours dans la Grece, à Rome, & à Babylone, 468 469. Esclave préposé aux autres, 470. Les Maîtres avoient droit de vie & de mort sur leurs esclaves, 471
Esprit bon ou mauvais, mis pour les bonnes, ou mauvaises qualitez du corps, & de l'esprit, 217 416.
Saint-Esprit, promis aux Apôtres, 675 676. Descendit il sur eux dans le Temple, 678 679. Il est donné à ceux qui le demandent, 446. Pourquoi lui rapporte t'on l'Incarnation du Verbe? 287. Blasphême contre le Saint-Esprit, 462
Esprits. Apparitions des Esprits, 668
Esséniens; laissoient mourir de faim ceux qu'ils avoient excommuniez, 375
Estha. Affricain la fait femme de Mathan, & de Melchi & mere de Jacob & d'Héli, 195
Eucharistie. Son institution, Vérité du Corps & du Sang de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, 61. Usage des Juifs auquel Jesus-Christ se conforma, en la distribuant à ses Disciples, 615 617
Evêques, ne sont entrez dans la discussion des affaires temporelles, que pour éviter de plus grands maux, 463
Excommunication. On doit craindre l'excommunication même injuste, 374. Antiquité de l'excommunication chez les Juifs, *ibid.* Trois sortes d'excommunication parmi eux, 375. Excommunication dont ils ont usé envers les Chrétiens, 376

F

Face. Tradition touchant la sainte Face conservée à Rome, 643 644
Faim spirituelle; suite de l'égarement du pécheur, 505
Famille. Filles héritiéres chez les Juifs obligées de se marier dans leur famille, 192 193. Si ce fut pour obéir à cette Loi que Marie épousa Joseph, *là-même.*
Femmes. Coutume des Hébreux de ne pas tirer les généalogies des femmes, 191
Femmes, déclarées impures aprés leurs couches, 317. Loix pour leur purification, & pour le rachat de leur premier-né, 318
Femmes à la suite de Jesus Christ & des Apôtres, suivant l'usage du pays, 402
Femmes occupées au service du Temple de Jérusalem, 325
Femme Pécheresse. Parfum qu'elle répand sur les pieds de Jesus-Christ, 394. Son grand amour lui fait mériter le pardon de ses péchez, 396 *& suiv.* Doit-on la confondre avec Marie Madeleine & Marie sœur de Lazare? 393. Voyez *Marie.*
Fermier. Tous les hommes sont les fermiers de Dieu, 514. Parabole du fermier infidéle, 523 *& suiv.*
Festin. Y inviter les pauvres préférablement aux riches, 493. Les Juifs concevoient les délices du paradis sous l'idée d'un festin, 525
Festin du Pere de famille, 494. Ceux qui y étoient invitez indignes de s'y trouver, 495 496. Pauvres & estropiez que l'on force d'y entrer, 496 497
Feu, désigne souvent la guerre dans l'Ecriture, 472. Feu que Jesus Christ est venu allumer sur la terre, *là-même.* Nature du feu qui doit brûler les Démons dans l'enfer, 231. Presque tous les Anciens ont crû qu'ils n'en souffriroient la peine qu'aprés le jugement dernier, 231
Figuier. Parabole du figuier infructueux, 480. Sens de cette Parabole, 480 481
Figures, qui ont marqué la mort & la résurrection de Jesus-Christ, 664
Filles héritieres, obligées par la Loi de se marier dans leur famille, 192 193. Marie fille héritiére de sa famille, *là-même.*
Fils. Etenduë du nom de fils dans l'Ecriture, 342
Foi, est un pur don de Dieu, 534. Excellence de la foi, 292 534. Lorsque Jesus Christ viendra, trouvera-t'il de la foi sur la terre? 553 554. L'Eglise permet-elle qu'on conduise les Infidéles à la foi par des voies de violence? 496 497
Foi des miracles, 533 534
Fort. Parabole du Fort armé, 450
Foüet. Peine du foüet commune chez les Juifs, 642. Le nombre des coups de foüet étoit arbitraire chez les Romains, *là-même.*
Franges. Les Juifs devoient en porter au bas de leur manteau, 409

G

Gabriel, signifie la force de Dieu, 279. Il promet à Zacharie la naissance d'un fils, 273. Il est envoyé à Nazareth, 281. Son entretien avec Marie, 282 *& suiv.*
Galiléens. Leur humeur guerriére, 631
Galiléens, dont Pilate mêla le sang avec celui de leurs victimes, 477 478
Généalogie. Coutume des Juifs de ne tirer les généalogies que des hommes, 191
Généalogie de Jesus-Christ par sa Mere, 341 342. Le nom de Caïnan y a-t'il été inseré par saint Luc, ou par ses Copistes? 342 343
Généalogie de la sainte Vierge; la même que celle de saint Joseph, 192
Génération, mise pour toute la conduite de la vie, 517
Gentils. Leur vocation à la foi, à l'exclusion des Juifs, 486 487. Douce violence que Dieu leur a faite, pour les faire entrer au festin du Pere

Digitized by Google

de famille, 486 487. Ils ſont figurez par l'enfant prodigue, 504. Rapports entre lui, & les Gentils, 504 507
Gentils au ſiécle. Nom que les Juifs donnoient aux Payens, 466
Gergeſa, ville de Judée ſur la mer de Tibériade, 406.
Glaive, Quel eſt le glaive qui a percé le cœur de Marie? 322 323
Gloire, plus ou moins grande dans le Ciel, ſelon la diverſité des mérites, 571
Golgotha, le crâne. Montagne de ce nom au nord-oüeſt de Jéruſalem, 646. Pourquoi ainſi appellée? *là-même.*
Grace, donnée aux humbles, 294 437. Elle n'eſt dûë à perſonne, 353. Douce violence qu'elle fait à la volonté, 497. Volonté libre ſous l'impreſſion de la grace la plus efficace, 391. Compte qu'on rendra des graces qu'on a reçûës de Dieu, 570
Guerre, déſignée ſouvent dans l'Ecriture ſous le nom de feu, 472
Guerre, permiſe contre les ennemis de l'Etat, 338. Eſt-il permis aux Chrétiens de s'y engager, *là même.*

H

Habits blancs, propres aux Rois chez les Perſes, & chez les Egyptiens, 640.
Habits de réſerve chez les Anciens, 508 509
Habitudes. Ce que coûtent les mauvaiſes habitudes à ceux qui y ſont engagez, 507
Haine, miſe pour un moindre amour, 497
Hébreux. Leur coutume de ne donner les généalogies que par les hommes, 191.
Hébron. Ville Sacerdotale dans les montagnes de la partie méridionale de Juda, 289. On voit que Zacharie & Elizabeth demeuroient à Hébron, *là-même.*
Héli. Sentimens des Anciens, qui le font pere de ſaint Joſeph, 194 195. C'eſt le même que Joachim, pere de la ſainte Vierge, 201 203 341. Saint Joſeph fils, c'eſt-à-dire, gendre d'Héli, 196 197
Hémorroïſſe, guérie en touchant le vetement de Jeſus Chriſt, 409. Statuë qu'elle lui érigea à Panéade, *là même.*
Hérode Antipas, fils du Grand Hérode, & Tétrarque de Galilée, 333. Il fait arrêter Jean-Baptiſte, 340. Son caractere, 488. Il attribuë les miracles de Jeſus-Chriſt à Jean reſſuſcité, 413. Croyoit il la métempſycoſe? *là-même. & ſuiv.* Il ſouhaite de voir Jeſus-Chriſt; il le mépriſe, & le renvoye à Pilate, 639 640. Penſa-t'il à faire mourir Jeſus-Chriſt? 487. Il ſe réconcilia avec Pilate. Sujet de leur diviſion, 641
Hérodiens, Diſciples de Judas le Galiléen, oppoſez au payement des tributs, 191
Hiérarchie. Trois Hiérarchies des Anges, & différens Chœurs dont elles ſont compoſées, 224
Hommes, compoſez de trois parties ſelon les Egyptiens, 234. Leur état aprés la réſurrection, 593
Horomaſe. Un des Dieux que les Perſes reconnoiſſoient dans la nature, 243. Sacrifices d'actions de graces qu'ils lui faiſoient, *là-même.*
Humble. Le plus grand dans le Royaume des Cieux, 422. Graces données aux humbles, 437
Humilité. En quoi elle conſiſte, 493. Prier avec humilité, 555. Leçons d'humilité que J. C. fait aux Apôtres, 619 *& ſuiv.*
Hypocriſie. Se garder du levain de l'hypocriſie, 460

I

Jacob, fils de Marhan & d'Eſthe, & pere de S. Joſeph ſelon la nature, 195
Jaïr. Sa fille reſſuſcitée par J. C. 410
S. Jacques, fils de Zébédée, s'attache à la ſuite de J. C. 360. Il eſt appellé fils du tonnerre, 425
S. Jacques, Protévangile de S. Jacques, lû dans les Egliſes d'Orient, 201. Alluſions que les Anciens y ont faite, 202.
S. Jean-Baptiſte. Promeſſe de ſa naiſſance, 273. Sa conception célébrée par les Grecs, 276. Il a été prophéte, & ſanctifié dés le ſein de ſa mere, 275 276 277. Sa naiſſance a été toute miraculeuſe, 270. Réjoüiſſances uſitées au jour de ſa naiſſance, même chez les payens, 274. Eut-il l'uſage de la raiſon dés ſa plus tendre enfance, 276 303. Il ſe retira de bonne heure dans le déſert, 303 304. Il ſort du déſert, 334. Lieux où il a baptiſé ſur le Jourdain, 335. Gens de différens états viennent le conſulter; Inſtructions qu'il leur donne, 336 337. Peu de fruits de ſes prédications, 278. Temoignage qu'il rend à Jeſus-Chriſt, 339. Son zéle égal à celui d'Elie, 277. Il envoye deux de ſes Diſciples à J. C. 388. Eloge de Jean-Baptiſte, 389 390. Son baptême rejetté, & ſa conduite cenſurée par les Phariſiens, 391 392. Formule de priere qu'il donna à ſes Diſciples, 445. Il eſt mis en priſon par les ordres d'Hérode Antipas, 340
S. Jean l'Evangéliſte s'attache à la ſuite de J. C. 360. Il eſt appellé fils du tonnerre, 425.
S. Jean Damaſcéne. La Généalogie qu'il donne de J. C. ne peut être d'aucune autorité, 204. 204.
Jeanne, femme de Chuza, à la ſuite de J.C. 402.
S. Jérôme, forcé d'applaudir à S. Grégoire de Nazianze, 369
Jéruſalem, ſeule capable de faire mourir les Prophétes, 488 489. Son oppoſition à l'Evangile, *là-même.* Tous les Juifs obligez de s'y

rendre trois fois l'année, 326. S. Joſeph n'y alloit-il qu'à la Fête de Pâque? 326 327.
Jeruſalem. Larmes que J. C. verſe à la vûë des maux dont elle eſt menacée, 575. Son endurciſſement, 575 576. Préſage de ſa ruine, 599 *& ſuiv.* Elle eſt environnée par l'armée des Romains, 576 601. Elle a été ſurpriſe comme Sodome dans le crime & dans l'impénitence, 645. Sa ruine, 597 *& ſuiv.* Elle a été le cimetiére de la plus grande partie de la nation des Juifs, 601. Comment a-t'elle été foulée aux pieds par les Gentils, juſqu'à la fin du tems des nations? 603. Splendeur qu'elle recouvra ſous le regne de l'Empereur Conſtantin, *là-même.* Les Juifs ſont-ils rentrez à Jeruſalem? 603 604
Jeſus-Chriſt. Sa naiſſance à Bethléem, 309. Jour & lieu de ſa naiſſance, 310. Il ſortit du ſein de Marie ſans rompre le ſceau de ſa virginité, 312. Fut-il mis dans la crêche entre deux animaux? 311. Il fut inſcrit dans le dénombrement, 309. Sa Généalogie par ſa Mere, 341 342. S'il eſt fils de David par Joſeph, & par la ſainte Vierge, 194. Pour être de la race de David, il n'a pas dû être fils de Salomon ſelon la chair, 198. S. Joſeph a pû en l'adoptant, le faire entrer dans tous les droits de ſa famille, 191 192. Il a réüni dans ſa perſonne les priviléges de la Royauté, & du Sacerdoce, 194 Il ſe ſoumet à la loi de la circonciſion, 316. Etenduë du nom de Jeſus qu'il y reçût, 317. Il eſt préſenté au Temple, *là-même.* Témoignage rendu à ſa naiſſance par Siméon, & par Anne la Prophéteſſe, 320 321 324. Comment eſt-il né pour la perte des incrédules? 321 322. Comment a-t'il pû croître en ſcience, & en ſageſſe? 326. Son premier voyage à Jéruſalem, 327. Il eſt trouvé dans le Temple au milieu des Docteurs, 328. Il obéït à Joſeph & Marie, 331
Jeſus-Chriſt. Son Baptême, 340. Il eſt conduit dans le déſert, & tenté par le Démon, 344 *& ſuiv.* Le Démon ſe retire de lui pour un tems, 347. Il enſeigne dans la ſynagogue de Nazareth, & tombe ſur un paſſage du Prophéte Iſaïe, 348. Application qu'il en fait à ſa miſſion, 352. Comment ſe tira-t'il des mains des habitans de Nazareth, qui vouloient le précipiter? 354 355. Il établit ſa demeure à Capharnaüm, 355. Pêche miraculeuſe qu'il fait faire à S. Pierre, 358. Lépreux & Paralytique qu'il guérit, 361 362. Il appelle S. Matthieu à ſa ſuite, 364. Il juſtifie ſes Diſciples accuſez de ne pas jeûner & de violer le Sabbat, 365 369. J. C. choiſit douze Apôtres d'entre ſes Diſciples, 371. Diſcours qu'il leur fait ſur la montagne, 373 *& ſuiv.* Il releve la foi du Centenier, & guérit ſon ſerviteur, 385 386. Il reſſuſcite le fils de la veuve de Naïm, 387. Sa conduite condamnée des Juifs, 392. Eloge qu'il fait de Jean-Baptiſte, 389. Repas qu'il prend chez Simon le Phariſien, différent de celui qu'il prit à Béthanie, 393. Il fait l'apologie de la Femme pécherreſſe, & lui remet ſes péchez, 395 *& ſuiv.* Femmes à ſa ſuite, ſuivant l'uſage du pays, 402. Ses Diſciples battus de la tempête; il l'appaiſe, 405. Démons qu'il chaſſe du corps d'un poſſedé, & qu'il envoye dans un troupeau de pourceaux, 407. Hémorroïſſe guérie en touchant la frange de ſon vêtement, 409. Statuë que cette femme lui érigea à Panéade, *là-même.* Il reſſuſcite la fille de Jaïr, 410
Jeſus-Chriſt. Il envoye ſes Apôtres prêcher l'Evangile, 412. Il multiplie les cinq pains, 416. Sa Divinité reconnuë de S. Pierre, 417. Sa Transfiguration, 419. Sujet de ſon entretien avec Moyſe & Elie, *là-même.* Il délivre un enfant poſſedé du Démon, 421. Il eſt rejetté des Samaritains, 424. Diſpoſitions qu'il demande de ceux qu'il appelle à ſa ſuite, 427 428. Son Eſprit eſt un eſprit de douceur, 426. Il choiſit ſoixante & douze Diſciples, & les envoye prêcher l'Evangile, 429. Inſtructions qu'il leur donne, 431 *& ſuiv.* Charitable Samaritain, figure de J. C. 439. Marthe le reçoit, & lui donne à manger; Marie à ſes pieds, 441 *& ſuiv.* Formule de priére qu'il donne à ſes Diſciples, 446. Il eſt accuſé de chaſſer les Démons au nom de Béelſébub, 449. Il promet aux Juifs le ſigne du Prophéte Jonas, 451 452. Reproches qu'il fait aux Phariſiens, & aux Docteurs de la Loi, 454 455 456. Il refuſe de faire le partage entre deux freres, 462. Feu de la perſécution qu'il eſt venu allumer ſur la terre; Sa Paſſion déſignée ſous le nom de Baptême, 475
Jeſus-Chriſt guérit une femme courbée depuis dix-huit ans, 482. Il eſt accuſé de violer le ſabbat, 484 485. Les Phariſiens viennent lui conſeiller de ſe retirer, 487. Hérode penſoit-il à le faire mourir? *là-même.* Menaces qu'il fait aux Juifs de les abandonner, 489. Hydropique qu'il guérit au jour du Sabbat, 490. Murmure des Phariſiens contre J. C. 500. Combien il eſt ſenſible à l'égarement, & au retour du pécheur, 502 503 508. Inſtructions qu'il donne à ſes Diſciples touchant le ſcandale & le pardon des injures, 532 533. Il releve le mérite de la foi, 534. Il guérit dix Lépreux prés de Samarie, 538. Son avénement contre les Juifs incrédules, 541 *& ſuiv.* Il les ſurprendra dans le crime, & dans l'impénitence, 546. Il prédit ſes ſouffrances, & celles de ſes Diſciples, 543 544 562. Il les précautionne contre les faux Prophétes, *là-même.* Lorſqu'il viendra, trouvera-t'il de la foi ſur la terre? 553 554
Jeſus-Chriſt. Il apprend à ſes Diſciples la maniére de bien prier, 549 *& ſuiv.* 555 *& ſuiv.*

Digitized by Google

Enfans qu'il bénit ; il promet le Ciel à ceux qui leur reſſemblent, 559. Il juge le ſalut des riches moralement impoſſible, 560 561. Récompenſe qu'il promet à ceux qui ont tout abandonné pour le ſuivre, 561. Aveugle qu'il guérit prés de Jéricho, 563. Zachée le reçoit dans ſa maiſon, 565. Il eſt rejetté des Juifs, 569. Deſſein qu'il s'eſt propoſé dans la parabole des dix mines, 569 570. Son entrée triomphante à Jeruſalem, 574. Il pleure à la vûë des maux dont cette ville eſt menacée, 575. Reproches & menaces qu'il lui fait, 576 577. Il chaſſe du Temple les changeurs qui le prophanoient par leur commerce ? 577

Jeſus-Chriſt. Queſtions que les Hérodiens & les Saducéens lui font pour le ſurprendre 591 592. Réponſe qu'il leur fait, 592 593. Il prouve la réſurrection des morts, 594. Il prévient ſes Apôtres ſur les perſécutions qu'ils auront à ſouffrir, 599 *& ſuiv.* Il prédit la ruine du Temple, & des Juifs, 597 601 *& ſuiv.* Il exhorte ſes Diſciples à la vigilance, 608. Complot des Prêtres pour le faire mourir, 609. Il eſt trahi par Judas, 610 631. Il n'a pas fait la Pâque la derniere année de ſa vie, 612 613. Il inſtituë l'Euchariſtie, 615. Vérité de ſon Corps & de ſon Sang dans l'Euchariſtie, 616. Uſage des Juifs auquel il s'eſt conformé en la diſtribuant à ſes Diſciples, 615 617. Inſtruction qu'il leur donne, 619 620 *& ſuiv.* Sa priére pour rendre S. Pierre inébranlable dans la foi, 623. Il va à la montagne des Oliviers, 628. Son agonie, 629 630. Il eſt pris & mené chez Caïphe, 631 632. Il eſt renoncé par S. Pierre, 633 634. Outrages qu'on lui fait ſouffrir, 634 640.

Jeſus-Chriſt. Il eſt préſenté à Pilate, 637. Il eſt renvoyé à Hérode, qui le mépriſe, 639 640. Barrabbas lui eſt préféré, 643. Pilate le condamne à être crucifié, *là-même.* Il eſt mis en croix entre deux voleurs, 646. Outrages qu'il ſouffrit ſur la croix, 648. Il prie pour ſes bourreaux, 647. Il promet le Paradis au bon Larron, 650 651. Sa mort, 652. Sa ſépulture par les ſoins de Joſeph d'Arimathie ; 654.

Jeſus-Chriſt. Il a dû entrer dans la gloire par ſes ſouffrances ? 663. Figures de l'ancien Teſtament qui ont marqué ſa mort, & ſa réſurrection ; 664. Il ſe joint à deux Diſciples qui alloient à Emmaüs, 659. Il eſt reconnu dans la fraction du pain, 666. Doit-on l'entendre de l'Euchariſtie ? 665 666. Comment diſparut-il à leurs yeux ? 666 667. Il apparoît à ſes Apôtres, 668. Preuves qu'il leur donne de ſa réſurrection, 669 671. Il leur donne l'intelligence des Ecritures, 673 674. Il leur promet le Saint-Eſprit, 675. Il monte au Ciel, 677

Jeûnes, établis dans l'Egliſe dés les premiers ſiécles, 365

Jeûnes des Juifs, & des Phariſiens, 556. Jeûnes du Mercredi & du Vendredi établis dans l'Egliſe, 556 557

Imprécations. Coutume des Juifs d'en faire dans leurs Synagogues, contre les Chrétiens, 376

Incarnation du Verbe, annoncée à Marie, 284. Pourquoi attribuée au Saint-Eſprit, 287. Elle ne s'eſt pas faite à diverſes repriſes, 289

Incrédules. Jeſus Chriſt venu pour la perte des incrédules, 321 322

Interroger, dans le ſens de ſupplier, 635 636

Inutile Ce que c'eſt qu'un ſerviteur inutile, 535 536 537

Joachim, reconnu de tout tems pour le pere de la ſainte Vierge, 199 201. C'eſt le même qu'Héli, que S. Luc fait entrer dans la généalogie de la ſainte Vierge, 203 341

Jonas. Signe du Prophéte Jonas, 452

S. Joſeph, de la même maiſon que la ſainte Vierge, 192 193 196. Sentiment d'Africain ſur les deux peres que l'Evangile lui donne, 194 195. Sans être pere de Jeſus-Chriſt, il a pû le faire entrer par adoption dans les droits de ſa famille, 191 192. Il étoit originaire de Bethléem, 308 & le gardien de la virginité de Marie, 286. Son voyage à Bethléem pour ſe faire inſcrire dans le dénombrement, 308. Alloit-il à Jéruſalem trois fois l'année comme le reſte des Juifs ? 326 327. Sa mort, 355

Joſeph d'Arimathie, membre du grand Sanhédrin, 654. Il demande le Corps de J. C. & lui donne la ſépulture, *là-même.*

Jubilé, annoncé chez les Juifs au ſon des trompettes, 351. Venuë du Meſſie comparée au Jubilé, *là-même.*

Judas, poſſedé du Démon, 610. Il convient avec les Prêtres du prix du Sang de J. C. 611. Il le livre entre les mains des Juifs, 631

Judas le Galiléen, oppoſé au payement du tribut, 477. Pilate fait main baſſe ſur ſes Diſciples, *là-même.*

Judée, déſignée ſous le nom de toute la terre, 306

Juge. Parabole du Juge qui ſe laiſſe toucher aux inſtances de la veuve, 549 *& ſuiv.*

Jugement dernier. Incertitude du tems auquel il doit arriver, 547. Préſages du Jugement dernier, 503 *& ſuiv.* L'attendre dans la vigilance, 607

Jugement du zéle, autoriſé chez les Juifs contre les violateurs de la Loi, 588

Juifs. Ils étoient ſoüillez par l'approche d'un morts, ou d'un tombeau, 457. Signes qu'ils y mettoient pour les faire éviter, *là-même.* Ils ne reconnoiſſoient pour prochain, que ceux de leur nation, 439. Revenus dont ils payoient la dîme, 557. Leurs Ecoles, 219. Ils ſervoient quelquefois les Princes étrangers. A quelle condition ? 338 339. Leurs Rois ſoumis aux Romains, 569. Ils étoient obligez de ſeren-

Digitized by Google

dre à Jérusalem trois fois l'année, 326. Posture des Juifs durant leur priére, 555. Idée qu'ils avoient du Messie, 662. Résurrection générale attenduë des Juifs au tems du Messie, 592 593

Juifs. Usage d'excommunier ancien parmi eux, 374. Ils avoient trois sortes d'excommunications, 375. Excommunications dont ils ont usé envers les Chrétiens, 376. Ils les maudissoient trois fois le jour, *là-même* Leur sentiment sur les biens, & les maux de cette vie, 527. Espéroient-ils une autre vie que celle-ci? 437. Idée qu'ils avoient du paradis, 525. Ils le plaçoient dans des lieux souterrains, 526. Leur haine pour les Samaritains n'empêchoit pas qu'ils ne leur rendissent les devoirs de l'humanité, 425. Secours qu'ils se promettoient de l'intercession des Saints auprés de Dieu, 528. Ils avoient des jeûnes d'obligation & de devotion, 516. Jeûnoient-ils le jour du Sabbat? 557. Vin béni qu'ils boivent à la ronde dans leur repas de cérémonie, 615 617. Distribution qu'ils font des Livres sacrez, 673. Leur maniére de bénir, 677. Dix chœurs des Anges qu'ils reconnoissent, 223. Culte qu'ils ont rendu aux Anges imité par les Chrétiens, 227 228. Ils donnent à tous les hommes un bon, & mauvais Ange, 239. Désignez par le pere de l'enfant prodigue, 510. Leur vaine confiance, 511

Juifs, comparez à un arbre stérile, 480

Juifs. Ils croyoient du tems de J. C. la préexistance des ames, & la métempsycose, 215 216 413 414. Ils refusent d'entrer dans la sale du festin. 494 495. Ils sont inexcusables, 481. Gentils appellez à l'Eglise à leur exclusion, 486 496. Leur endurcissement, 575. Mesure de leurs iniquitez comblée par la mort du Messie, 577 589. Leur réprobation, 486. Présages de leur ruine, 499 *& suiv.* Vengeance que J. C. a exercé contre eux par les armes des Romains, 541 *& suiv.* Ardeur de leurs ennemis à les persécuter en tout lieu, 548. Ils ont été surpris comme Sodome dans le crime, & dans l'impénitence, 545. Extrémitez où ils furent réduits durant le siége de Jérusalem, 604. Cette ville devient le cimetiére de presque toute leur nation, 601. Grand nombre de leurs captifs dispersez dans tout l'Empire Romain, 602. Défense qui leur est faite de rentrer à Jérusalem, 603. Ils achetoient la permission de la saluer de loin, *là même.* Leur conversion à la fin du monde, 489 490

Justes. En quel sens les justes n'ont-ils pas besoin de pénitence? 502 503. Motifs de Dieu dans l'affliction des justes, 478 479

K

Kanani, peut signifier un homme zélé, ou Cananéen, 373

L

Lampe. Parabole de la lampe sous le boisseau, 452

Bon Larron. Blasphéma-t'il d'abord contre J. C. 649. Sa conversion, *là-même.* Son baptême dans le Sang de J. C. 646 647. Il entra dans le paradis le premier de tous les hommes, 651. Son culte dans l'Eglise, *là-même.*

Lazare; le même nom qu'Eléazar, qui signifie le secours de Dieu, 524. Parabole de Lazare, & du mauvais riche, 523 *& suiv.*

Lépreux. Les Prêtres les examinoient hors du camp, chez les Juifs, & jugeoient de leur guérison, 361. Comment on les rétablissoit dans le commerce des autres hommes, 362. Guérison des dix lépreux, 538. Gentils figurez par celui qui revint à J. C. 539

Levain. Se garder du levain de l'hypocrisie, 460

Lévi; le même que saint Matthieu. Sa vocation, 364

Lévites. Garde qu'ils faisoient aux portes du Temple, 611

Libéral. Les Princes recevoient autrefois le titre de Libéral, 619

Liberté. Nôtre liberté perfectionnée par le souverain domaine que Dieu exerce sur nos cœurs, 391

Lilith. Femme que les Rabbins donnent à Adam, & qu'ils supposent ennemie des enfans nouveau-nez, 232. Précaution des Juifs pour les garantir de sa cruauté, *la même.*

Lits de table. Leur usage parmi les Anciens, 525

Livres sacrez. Leur distribution du tems de nôtre Seigneur, 673.

Loi Evangélique. Son esprit est un esprit de douceur, 326

Lot. Vaine curiosité de la femme de Lot, 546. Fut-elle changée en statuë de sel? *là-même.*

Saint Luc. S'il fut d'abord Juif, ou Payen, 181 186. A-t'il été du nombre des 72. Disciples? 181. En quel tems il commença à suivre S. Paul, 181 183. Quand, en quel lieu, & pourquoi écrivit-il son Evangile, 184 185 265 266. Il l'a écrit en Grec, 185. Il cite par tout l'Ecriture conformément aux Septante, 186 343. Il n'a pas prétendu donner la généalogie Sacerdotale de J. C. 194. Celle qu'il a donnée est celle de la sainte Vierge, 196 197 *& suiv.* Que s'ensuit-il de ce qu'il a donné la généalogie de la sainte Vierge? 191. Pourquoi a-t'il supprimé le nom de Marie, en faisant sa généalogie? 197. Son Evangile admis seul, & tronqué par les Marcionites, 185 186. Son stile, 186 187. Lieu & genre de sa mort, 183. Ouvrages qu'on lui a attribuez, 184 On l'a pris mal-à-propos pour un des deux Disciples à qui J. C. apparut sur le chemin d'Emmaüs, 659 660

Lucifer, tombé du Ciel comme un éclair, 434

Digitized by Google

Lumiére de séparation. Ce que c'eſt chez les Juifs, 655
Lune. Signes dans la lune avant la ruine de Jéruſalem par les Romains, 604
Lyſanias, Tétrarque de l'Abiléne. Qui eſt ce Lyſanias ? 533

M

Madeleine. La même que la femme pechereſſe, 400. Démons dont elle fut délivrée, 401. Voyez *Marie.*
Mages : firent des petits préſens à J. C. 518
Mageddo, ou *Magdala*, ville de la Galilée ; ſa ſituation, 401
Mains. Coutume des Juifs de les étendre & de les impoſer dans leurs bénédictions, 677
Maître. Avoit droit de vie & de mort ſur ſes eſclaves, 471. Eſclaves ſervis par leurs Maîtres en certains jours, dans la Grece, à Rome, & à Babylone, 468 469
Maladies, attribuées au Démon, 451
Mammon, les richeſſes. Etenduë de ce terme dans la langue des Hébreux, 518
Mariage, indiſſoluble de ſa nature, 522
Marie, héritiére de ſa famille, & de la même maiſon que S. Joſeph, 192 193 196. Comment elle étoit alliée à ſainte Elizabeth, 194. Généalogie de Marie donnée par S. Luc, 196. Réponſes aux difficultez formées contre ce ſentiment, 197 198 *& ſuiv.* Si S. Luc a fait la Généalogie de Marie, que s'enſuit-il ? 191. Joachim & Anne reconnus de tout tems pour pere & mere de Marie, 199 200. Marie fiancée à Joſeph, lorſque l'Ange vint lui annoncer l'incarnation du Verbe, 282. Plénitude de graces dont elle a été comblée, *là-même.* Avoit-elle fait vœu de virginité ? 286. Sa foi, 285 291. Son humilité, 289. Elle devient Mere de Dieu, *là-même* Sa plus grande gloire priſe de ſa fidélité à pratiquer la parole de Dieu, 451. Etoit-elle obligée de ſe trouver à Bethléem pour le dénombrement ? 308 Jeſus-Chriſt ſort de ſon ſein ſans rompre le ſceau de ſa virginité, 312. Son voyage à Hébron, 289 290. Son Cantique, modéle parfait d'actions de graces, 291. Elle ne partit d'Hébron qu'après les couches de ſainte Elizabeth, 296. Elle porte J. C. au Temple, 317. Elle y donna les cinq ſicles pour le racheter ? 318 Glaive dont Siméon lui prédit qu'elle aura le cœur percé, 312 323. Son voyage à Jéruſalem, 326. Comment Joſeph & Marie purent-ils perdre de vûë J. C ? 328. Pourquoi le chercherent-ils avec inquiétude ? 329 330. Il leur eſt ſoumis, 331. Mort de la ſainte Vierge, 322
Marie, ſœur de Marthe, aſſiſe aux pieds de Jeſus-Chriſt, 442. Elle eſt le ſymbole de la vie contemplative, 444
Marie. Différens ſentimens ſur les trois Maries, 244 245. Les Peres partagez ſur cette queſtion, 245. Etat de la queſtion depuis le quinziéme ſiécle, 246 247. Raiſons pour l'unité des Maries, 247 248. Leur pluralité, 249 250 *& ſuiv.* Ont-elles été trois perſonnes différentes, 258 *& ſuiv.*
Marie Madeleine, la même que la femme pechereſſe, & différente de Marie ſœur de Lazare, 253 *& ſuiv.*
Marne, propre à fumer la terre, 500
Marthe reçoit J. C. à Béthanie, 441. Elle ſe plaint de Marie ſa ſœur, 442. Dans quel motif ? 443. Elle eſt le ſymbole de la vie active, 444
S. Matthieu. Sa vocation à l'Apoſtolat, 374
Maux Sentiment des Juifs ſur les biens, & les maux de cette vie, 527
Méchans, connus par leurs diſcours, 383. Dieu les rappelle à lui par l'affliction des Juſtes, 478 479. L'abandon de Dieu eſt pour eux la marque la plus terrible de ſa colére, 479. Il coûte cher d'être méchant, 507. Poſſeſſion attribuée par quelques Juifs à l'ame des méchans, 414
Médiſans, comparez aux chiens qui léchoient les ulcéres de Lazare, 524
Méroz, excommunié par Barac au ſon de quatre cens trompettes, 374
Meſſie, attendu des Juifs dans le tems qu'il parut, 339. Sa venuë comparée au Jubilé, 351. Il a été la fin de la Loi, & l'objet de toutes les prophéties, 295. Noms que l'Ecriture donne au Meſſie renfermez dans celui de Jeſus, 317
Meſſie. Idée que les Apôtres avoient du regne du Meſſie, 619 662. Sa vengeance contre les Juifs, exprimée ſous le nom de Royaume de Dieu, 541. Tradition des Rabbins ſur la fréquente retraite du Meſſie ſur la montagne des Oliviers, 608. Réſurrection générale attenduë des Juifs au tems du Meſſie, 542 593
Métempſycoſe Les Juifs la croyoient du tems de J. C. 215 236 413. Sentiment des Rabbins ſur la Métempſycoſe, 414 415
S. Michel, Chef de l'Egliſe & de la Synagogue, 203. Prérogatives que les Juifs lui donnent au-deſſus des autres Anges, *là-même.*
Milice, condamnée par les anciens Chrétiens, 338. Devoirs de ceux qui y ſont engagez, 338 339
Millénaires. Source de l'erreur des Millénaires, 622
Mine. Valeur de la mine Hébraïque & des Grecs, 570. Parabole des dix mines, 569 *& ſuiv.*
Miracles. Foi des miracles, 533 534. Vertu des miracles repréſentée comme un agent animé, 373 409 Vaine excuſe de ceux qui demandent des miracles pour ſe convertir, 530 531
Miſéricorde. Oeuvres de miſéricorde accordées à Jeſus-Chriſt dans ſes membres, 493 494
Mort, pour marquer un état de diſgrace, ou de péché, 510. Motifs de vigilance pris de l'in-

Digitized by Google

certitude de la mort, 468 469 & *suiv.*
Morts. Israëlites souillez par l'attouchement d'un mort, 457. Ils étoient obligez de marquer les morts qu'ils rencontroient dans les chemins, *là-même.* On les enterroit hors des villes chez les Juifs, 387. D'où est venu parmi les Chrétiens l'usage d'en enterrer dans les Eglises? *là-même.* Preuve de la résurrection des morts, 594. Leur état après la résurrection, 593 594
Moyse, témoin de la Transfiguration de Jesus-Christ. Sujet de son entretien avec lui, 419

N

Naïm, ville au pied, & au midi du mont Thabor, sur le torrent de Cison, 386. Résurrection du fils de la veuve de Naïm, 387 388
Nathan, fils de David. Famille de Nathan réünie avec celle de Salomon par le mariage de Joseph & de Marie, 198. Marie héritiére de la famille de Nathan, 192 193
Nations. Jérusalem prophanée par les Gentils jusqu'à la fin du tems des Nations, 602 603. Ce tems a duré jusqu'au regne du grand Constantin, 603
Nazaréens. Chrétiens maudits des Juifs sous le nom de Nazaréens, 376
Nazareth. Reproches que Jesus-Christ fait aux habitans de cette ville sur leur incrédulité, 352 & *suiv.* Leur faux zéle pour la Loi les fait résoudre à vouloir précipiter Jesus-Christ du haut de leur montagne, 354
Ninivites, condamneront les Juifs au jour du Jugement, 452
Nobé. Description du Tabernacle qui étoit à Nobé, 370. David y mange les pains de proposition, 369 370
Nôces, mises pour toute sorte de festins, 468 492.
Nom, les enfans le recevoient chez les Juifs du pere ou de la mere, 284. On le leur donnoit solemnellement avec la circoncision, 297

O

Obéissance. L'exiger & la rendre avec humilité, 331
Oeconome, pris anciennement du nombre des esclaves, 515. Parabole de l'œconome infidéle, 513 & *suiv.* But que J. C. s'est proposé dans cette parabole, 514
Oeil, lampe du corps & de l'ame, 452 453
Oeuvres. Jesus-Christ puissant en œuvres, & en paroles, 661
Oeuvres de miséricorde, J. C. tiendra compte de celles qu'on aura exercées envers ses membres, 493 494
Offrandes. Dieu ne fait attention qu'à la volonté de celui qui les fait, 597. Troncs pour les offrandes, à la porte du Temple de Jérusalem, 596
Oliviers. Tradition des Rabbins sur la fréquente retraite du Messie, sur la montagne des Oliviers, 608
Omani, herbe dont les Perses se servoient pour sacrifier au Démon, 243
Ozer, un trésor; étenduë de ce mot dans la langue des Hébreux, 518

P

Pain, mis pour toute sorte de nourriture, 490. Heureux celui qui mangera du pain dans le Royaume de Dieu, 494. Parabole des trois pains empruntez par un ami, 446. Multiplication des cinq pains, 416. En vendoit-on autrefois chez les boulangers, 417
Pains sans levain, paîtris avec une eau qui avoit reposé douze heures, 613.
Pains de la face ou de proposition, mangez par David à Nobé, 369 370
Paix, se prend quelquefois pour toute sorte de prospéritez, 431
Paix, annoncées aux hommes à la naissance du Messie, 314 315. Ne l'a-t'il apportée qu'aux hommes de bonne volonté, 314
Panther, un des ayeux de Jesus Christ selon S. Jean Damascéne, 204. Les Juifs le lui donnent pour Pere, *là-même.*
Pâque, vin béni que les Juifs bûvoient à la ronde au repas de la Pâque, 615 617. J. C. a-t'il fait la Pâque légale la derniere année de sa vie? 612 & *suiv.*
Pâque, accomplie dans le Royaume de Dieu, 614, 615
Paraboles, fondées sur les usages du pays où Jesus-Christ les a prononcées, 364.
Parabole du figuier infructueux, sens de cette parabole, 480 481 482
Paraboles des trois pains empruntez par un ami, 446 447. Des serviteurs vigilans & fidéles dispensateurs, 467 468 & *suiv.* Sens de cette parabole, *là-même.*
Paraboles du semeur, 402. Du festin du pere de famille, 494 495 & *suiv.* Sens de cette parabole, *là-même.*
Paraboles du riche avare, 464. Du mauvais riche & de Lazare, 523 & *suiv.* De la brebis, & de la dragme égarées, 502 503. De la lampe sous le boisseau, 452. 453. Des vignerons, & de la pierre angulaire, 588 & *suiv.* Du fort armé, 450. Des dix mines, 569 & *suiv.* Application, & objet de cette parabole, 569. 570. Du grain de senevé, 484. De l'œconome infidéle, 513 & *suiv.* But que J. C. s'est proposé dans cette parabole, 514. Des deux débiteurs, 191. De l'enfant prodigue, sens de cette parabole, 504, & *suiv.* Du charitable

Digitized by Google

Samaritain, 438 *& ſuivantes.* Sens myſtique de cette parabole, 439. Du Juge inique qui céde aux importunitez de la veuve, 549 *& ſuiv.* Du Phariſien, & du Publicain qui vont au Temple pour prier, 555 *& ſuiv.*

Paradis, ſignification du nom de Paradis, 540. Idée que les Juifs en avoient, 640 641 521. Ils le plaçoient dans des lieux ſouterrains, 526

Paranymphes. Leurs fonctions chez les Anciens, 365

Pardon, l'accorder ſept fois le jour à celui qui ſe repent, 533

Parfum. Coutume des Anciens d'en répandre ſur la tête des conviez dans les repas de cérémonie, 394

Parole de Dieu, comparée à une ſemence, 401. En qui fructifie-t'elle au centuple? 404. Bonheur de ceux qui l'écoutent, & la pratiquent, 451.

Paſſion de Jeſus-Chriſt, déſignée ſous le nom de baptême, 473

Paſteurs, avertis par un Ange de la naiſſance du Meſſie, 312. Ils vont à bethléem, & l'adorent, 315. Leur nombre, 513. Leur foi, *là-même.*

Patience. Comment conſerver ſa vie par la patience au milieu des perſécutions, 600

Patriarches. Secours que les Juifs ſe promettoient de leur interceſſion auprés de Dieu, 528. Anges que les Cabaliſtes leur donnent pour précepteurs, 208

Patrimoine. Les enfans des Juifs avoient droit de le demander lorſqu'ils étoient parvenus à l'âge de puberté, 304

Pâturages, excellens en Paleſtine, même pendant l'hiver, 312

Pauvres, repréſentez comme les portiers du Ciel, 518. S'en faire des amis par l'aumône, 517. Les inviter à manger préférablement aux riches, 493. Compte que J. C. tiendra des œuvres de miſéricorde exercées envers eux, 493 494. Prêcher aux pauvres d'eſprit, eſt un des caracteres du Meſſie, 349 350

Pauvres, forcez d'entrer au feſtin du Pere de famille, 495 496

Pauvreté. Avantages de la pauvreté, 523 *& ſuiv.*

Payens, appellez par les Hébreux les Gentils du ſiécle, 466

Péchez. Les Phariſiens tenoient tous les grands péchez pour irrémiſſibles, 502. L'aumône ſuffit-elle pour expier les péchez, 454 455. On n'en obtient le pardon que par un amour au moins commencé, 397

Pécheur, état du pécheur abandonné à lui-même, 505. Peine qu'il ſouffre dans ſon état, 507. Combien Dieu eſt ſenſible à l'égarement, & au retour du pécheur, 502 507 508

Pella, ville au-delà du Jourdain. Elle ſervit de retraite aux premiers Chrétiens pendant le ſiége de Jéruſalem, 546

Pénitence, de précepte pour tous les Chrétiens, 503

Pénitence, prêchée par tout le monde au nom de Jeſus-Chriſt, 674. En quoi conſiſte cette pénitence? 674 675

Pénitens, modéles des vrais pénitens, 508 558

Perſes, deux Dieux, l'un bon & l'autre mauvais qu'ils reconnoiſſoient dans la nature, 243. Sacrifices qu'ils leur faiſoient, *là-même.*

Perſécutions, déſignées ſous le nom de feu, 472. Conſerver ſa vie par la patience au milieu des perſécutions, 600

Perſévérance, prier avec perſévérance, 549 *& ſuiv.*

Phariſiens, leur murmure contre Jeſus-Chriſt, 501. Levain des Phariſiens, 460 461. Leurs frequentes lotions, 454. Leur hypocriſie, 456. Leurs jeûnes de ſurérogation, 556. Revenus dont ils payoient la dîme, 557 558. Ils traitoient en ennemis tous ceux qui n'étoient pas de leur nation, 502. Ils tenoient tous les grands péchez pour irrémiſſibles, *là-même.* Ils croyoient la métempſycoſe, 413 414. Leur avarice, 521. Violence qu'ils ont faite contre le Royaume de Dieu, 521 522. Ils mépriſent les deſſeins de Dieu en rejettant le baptême de Jean-Baptiſte, 391

Phariſien, venu au Temple pour prier, 554 555 *& ſuiv.* Défauts qui ſe rencontrent dans ſa priére, 556

Philippe le Tétrarque, fils du grand Hérode; ſes Etats, 313

S. Pierre. Pêche miraculeuſe qu'il fait, 359. Il ſe juge indigne d'approcher de J. C. Il s'attache à ſa ſuite, *là-même.* Il confeſſe la divinité de J. C. 417. Priére de J. C. pour le rendre inébranlable dans la foi, 623 624. Il renonce J. C. 633 634. J. C. le regarda-t'il des yeux du corps? 634. Sa chûte ne lui a pas fait perdre la foi, 623 624. Sa foi eſt celle de toute l'Egliſe, *là-même.*

Pierre angulaire, figure de J. C. 589 590

Pilate, fait main baſſe ſur les Diſciples de Judas le Galiléen, 477. J. C. lui eſt préſenté, 617. Il le renvoye à Hérode, 639. Il ſe réconcilie avec Hérode; ſujet de leur diviſion, 641. Il préfére Barabbas à J. C. 643. Il condamne J. C. à être crucifié, *là-même.*

Pinna, poiſſon à écaille, dont on tiroit le byſſus, 324

Pluye de feu & de ſoufre, qui conſuma les villes de la Pentapole, 545

Poiſſons. Mis par les Hébreux au nombre des reptiles, 448

Poitrine. Coutume des Hébreux & des Chrétiens de ſe frapper la poitrine en ſigne de douleur, 558

Porchers, en horreur parmi les Egyptiens, 505

Porte.

Digitized by Google

Porte. Celle qui conduit au ſalut eſt étroite, 485 486. Dieu ne la ferme à perſonne, 485
Porte, au milieu du toit en Paleſtine, 363
Poſſeſſion des démons, attribuée par quelques Juifs à l'ame des méchans, 414
Pourpre. Celle de Tyr la plus belle, & la plus précieuſe de toutes, 324
Prédeſtination. Deux ſortes de prédeſtination, 436
Premier-né. Loi pour le rachat des premiers-nez, 318. J. C. ſe ſoumet à cette Loi, *là-même.*
Préſage. Les Anciens étoient perſuadez qu'il n'arrivoit rien de fâcheux à un Etat, qu'on n'en vît auparavant quelque préſage, 604. Préſages de la ruine de Jeruſalem, & des Juifs, 599 *& ſuiv.*
Préſens. Petite valeur de ceux que les Mages offrirent à J. C. 318
Prêtres, appellez ſouvent dans l'Ecriture les Anges du Seigneur, 219. Ils étoient partagez en vingt-quatre claſſes ſous le régne de David, 269. Ils entroient en ſervice tous les Samedis matin, *là même.* Garde qu'ils faiſoient aux portes du Temple, 611
Prêt, Sorte de prêt uſité chez les Grecs, 380. Ce que c'eſt que prêter, ſans en rien eſpérer, 380 381
Prier avec humilité 556 *& ſuiv.* & avec perſévérance, 446
Priére. Poſture des Hébreux, & des premiers Chrétiens durant leur priére, 556. Formule de priére, 446. Quelle étoit celle que ſaint Jean-Baptiſte donna à ſes Diſciples? 445
Prince des Démons. Noms que l'Ecriture lui donne, 219
Prochain. Quel eſt nôtre prochain, 438 *& ſuiv.* Ce que c'eſt que l'aimer de tout ſon cœur, *là-même.* Juger de ſes actions ſans paſſion, 452 453. Régles de charité envers le prochain, 378 *& ſuiv.* Les Juifs ne reconnoiſſoient pour prochain que ceux de leur nation, 439
Prophétes, déſignez ſouvent ſous le nom d'Anges dans l'Ecriture, 219. Pouvoit-on en faire mourir hors de Jeruſalem? 488 489. Juifs coupables de la mort des Prophétes, 457 458 489. Leurs tombeaux bâtis par les Phariſiens, 457. Leur mort vengée ſur toute la nation des Juifs, 458
Prophétiſer. Etenduë de ce terme dans le ſtile des Hébreux, 299
Protévangile de ſaint Jacques, lû dans les Egliſes d'Orient, 201. Alluſion que les Anciens y ont faite, 202
Providence. Motifs de confiance en la Providence, 465 466. Se repoſer ſur elle des beſoins de cette vie, 464 *& ſuiv.*
Proviſions. Coutume des Orientaux d'en porter en voyage, 440 625
Pſeaumes mis pour tous les Livres moraux de l'Ecriture, 673
Publicains. Devoirs des Publicains, 337. La Loi ne leur défendoit l'entrée du Temple, que lorſqu'ils étoient Gentils, ou ſoüillez, 558 Conduite de Dieu comment juſtifiée par les Publicains, 390
Publicain, venu au Temple pour prier, 555. Il en ſort juſtifié, 559. Il eſt le modéle des vrais pénitens, 558
Purification. Loi pour la purification des femmes aprés leurs couches, 318. Marie ſe ſoumet à cette Loi, 317

Q

Quirinius. Dénombrement fait en Judée, avant qu'il fût Gouverneur de Syrie, 306 307

R

Rabbins. Leurs ſentimens ſur la métempſycoſe, 414 415. Difference de ſexe qu'ils reconnoiſſent parmi les Anges 211. Ils les tiennent pour corporels, & ſujets à la mort, 211 212
Récompenſes. La Juſtice de Dieu veut qu'il y ait des récompenſes, & des ſupplices aprés cette vie, 510. Sentimens des Juifs ſur cela, 516
Renoncement. Juſqu'où doit aller le renoncement des Chrétiens, 497 498 500
Repas. Coutume des Juifs de benir le vin dans leurs repas de cérémonie, 615 617
Reſtitution. A qui doit-on la faire? 517. 566. Les Loix Romaines condamnoient les concuſſionnaires à la faire quatre fois au double, 566
Réſurrection, miſe pour le paſſage d'un état de diſgrace, ou de péché, dans un état contraire, 510. Preuves de la réſurrection contre les Saducéens, 594. Etat des hommes aprés la réſurrection, 593. Réſurrection générale attenduë des Juifs au tems du Meſſie, 592 593
Riche. Ce que c'eſt qu'être riche devant Dieu, 465. Malheur aux riches attachez à leurs richeſſes. 377. Salut des riches moralement impoſſible, 561. Parabole du mauvais Riche, & de Lazare, 523 *& ſuiv.*
Riche avare, enlevé du monde lorſqu'il ne penſoit qu'à amaſſer, 464
Richeſſes, étrangéres à l'homme qui les poſſéde, 520. Richeſſes d'iniquité, 517 518. S'en faire des amis dans le Ciel, *là-même.* Obſtacle qu'elles forment au ſalut, 561. Récompenſe de ceux qui les abandonnent pour J. C. *là-même.* Malheur de ceux qui en abuſent, 527 528
Royaume de Dieu, pris pour la vengeance que J. C. a exercée contre les Juifs, 541. Il viendra ſans ſe faire remarquer. 541. *& ſuiv.* En quel ſens J. C. a-t'il dit aux Phariſiens que le Royaume de Dieu étoit au dedans d'eux-mêmes? 542 543

Digitized by Google

Rois d'Orient, doivent se montrer rarement en public, 279
Romains. Nature du tribut qu'ils éxigeoient des Juifs, 591. Ils servent d'instrumens à J. C. pour le verger des Juifs, 541 *& suiv.* 601. Ardeur des Romains à les persécuter en tout lieu, 548
Rouleaux, livres à l'antique. Leur forme, 349.

S

Sabbat. Les Juifs jeûnoient-ils le jour du Sabbat ? 557. Le repos du Sabbat commençoit au lever des astres, 655. Le besoin moral suffisoit souvent pour dispenser de l'observation du Sabbat, 483. Fils de l'homme maître du Sabbat, 370
Sabbat d'avant Pâque, appellé *le grand Sabbat*, 368
Sabbat second, premier, 367 368 369
Sacaa Fêtes des Babyloniens auxquelles les Maîtres servoient leurs esclaves, 468 469
Saducéens, regardez des Juifs comme des gens de peu de Religion, 437. Question qu'ils font à J. C. 592. Réponse qu'il leur fait, 593. Preuve qu'il leur donne de la resurrection, 594
Saints. Confiance que les Juifs avoient en leur intercession auprès de Dieu, 528.
Salomon. La famille de Salomon réünie avec celle de Nathan par le mariage de Joseph & de Marie, 198. J. C. a été de la race de David, sans être fils de Salomon selon la chair, *là-même*.
Salut. Porte étroite du salut, 485. Dieu ne la ferme à personne, *là-même*.
Samaritains. Leur haine pour les Juifs n'empêchoit pas qu'ils ne leur rendissent les devoirs de l'humanité, 425. Ils refusent de recevoir J. C. *là-même*. Charitable Samaritain, figure de J. C. 439.
Sang. Sueur de sang que J. C. souffrit durant son agonie, 629 630. Différentes personnes qui ont eu des sueurs de sang, 630.
Scandale. Nécessité des scandales, 532. Malheur à ceux par qui ils arrivent, *là-même*.
Science. Comment J. C. a-t'il pû croître en science, 326. Clef de la science inutile entre les mains des Docteurs de la Loi, 459.
Scorpion blanc, & de la forme d'un œuf, 448
Scribes. Leur vanité, 595. Ils subiront un jugement rigoureux, *là-même*.
Sein d'Abraham. Justes portez dans le sein d'Abraham, 525. Idée que les Juifs en avoient, *là-même*. Ils le plaçoient dans des lieux souterrains, 526
Sel, propre à fumer la terre, 500. Mauvais Chrétien comparé à un sel insipide, 500 501
Semence, Parabole de la semence, 402
Séneré, 484
Sépulcre. Description du sépulcre de J. C. 657
Serviteur, tenu pour inutile, lorsqu'il ne fait rien de surérogation, 535 536 537. Parabole des serviteurs vigilans, & fidéles dispensateurs, 467 468 *& suiv.* Sens de cette Parabole, *là-même*.
Sicéra, signifie proprement du vin de palmier, 275. Usage de ce vin commun dans tout l'Orient, *là-même*.
Siliques. Nature des filiquès dont l'enfant prodigue souhaittoit de se nourrir, 506
Siloé. Tour de Siloë attachée au mur de Jérusalem, du côté de la fontaine de Siloë, 479
Siméon, fils de Hillel, & pere de Gamaliel, selon quelques-uns, 319. Etoit-il Prêtre de la Loi ? 319 320. Recouvra-t'il la vûë, en recevant J. C. dans le Temple ? Son Cantique, 320 321. Sa Prophetie touchant Jesus & Marie, 321 322 323
Simon., pris par quelques uns pour un des deux Disciples à qui J. C. apparut sur le chemin d'Emmaüs, 660
Simon le Pharisien, différent de Simon le lépreux, 393. Repas qu'il donne à J. C. dans la ville de Naïm, *là-même*, *& suiv.* Parabole que J. C. lui propose au sujet de la femme pécheresse, 395
Sodome, surprise dans le crime, & dans l'impénitence, 545. Pluye de souphre dont elle fut consumée, *là-même*.
Soldats, désignez sous le nom de serviteurs, 385. Devoirs des soldats, 338 339. Que doit-on éxiger de ceux d'entre-eux qui demandent le baptême ? 338
Soleil. Signes dans le soleil avant la ruine de Jérusalem, 604.
Sort, jetté chez les Juifs pour déterminer les fonctions des Prêtres, 269. Le jettoit-on le Samedi pour toute la semaine, 270
Souphre. Pluye de souphre qui consuma les villes de la Pentapole, 545
Stérilité. Pourquoi regardée des Juifs comme un opprobre, 281
Stole, habit long commun aux hommes & aux femmes en Orient. 509
Subordination, nécessaire dans l'Eglise, 621
Succession. Régles établies par Moyse touchant les successions, 463.
Superbes, humiliez, 194
Sycomore. Arbre qui tient du figuier, & du meurier. Remarques sur la nature de son fruit, 564
Synagogue. Maniére d'y enseigner, & d'y lire l'Ecriture, 348. Etrangers quelquefois invitez à parler dans la Synagogue, *là-même*.

T

Tablettes. On en donnoit aux Docteurs de la Loi dans leur promotion, 459

Digitized by Google

Temple de Jéruſalem, bâtis de pierres choiſies, 597. Préſens dont il étoit enrichi, *là-même*. On y prioit de bout, 555, Le Roi & le Grand-Prêtre ſeuls avoient droit de s'y aſſeoir, *là-même*. Appartemens du Temple affectez aux Prêtres, 679 Les Apôtres reçûrent-ils le Saint-Eſprit dans le Temple, 678 679. Service de dévotion que certaines femmes rendoient au Temple de Jéruſalem, 325. Tous les Juifs obligez de s'y rendre trois fois l'année, 326. Préſages de ſa ruine, 599. Sa deſtruction par les Romains, 597 *& ſuiv.* Capitaines du Temple, 611

Ténébres, pour déſigner le démon, 633

Ténébres, répanduës ſur toute la Judée aprés le crucifiement de Jeſus-Chriſt, 652

Tentation. Craindre la tentation, 631

Théophile. Quel eſt le Théophile à qui S. Luc a adreſſé ſon Evangile, 268

Tite. Son expédition contre Jéruſalem, 576 601 *& ſuiv.* Captifs qu'il prit ſur les Juifs, 602

Toits en platte forme, & couverts de brique, en Paleſtine, 363

Tombeau. Juifs ſoüillez par l'approche d'un tombeau, 457. Signes qu'ils y mettoient pour les faire éviter, *là même*.

Tour. Maiſons en Paleſtine bâties en forme de tour, 499. Tour de Siloë, 479

Transfiguration de J. C. Elle arriva la nuit, 410

Tréſor. En quoi les Hébreux faiſoient conſiſter leurs tréſors, 518

Tributs, permis lorſqu'on les impoſe pour l'utilité république, 337. Devoirs de ceux qui les levent, *là-même*. Payer le tribut à Céſar, 591. Nature du tribut que les Romains exigeoient des Juifs, *là-même*. Hérodiens oppoſez au payement du tribut, 591

Troncs, pour les offrandes à la porte du Temple de Jéruſalem, 596

V

Veaux, nourris exprés pour les ſacrifices ſolemnels, 501

Verbe, déſigné ſous le nom de Saint-Eſprit, 287. Incarnation du Verbe faite dans un moment, 289

Vérité, révelée aux humbles, & cachée aux faux ſages, 436 437

Véronique Nom donné par quelques-uns à l'Hémorroiſſe guérie par J. C. 509. Tradition populaire touchant la Véronique, 643. Y a-t'il eu une Sainte de ce nom? 644

Vertus des Cieux. ébranlées avant la ruine de Jéruſalem par les Romains, 605

Veuves, eſtimées des Juifs, lorſqu'elles vivoient dans le veuvage ſans reproche, 314

Veuve, qui par ſes inſtances obtient ce qu'elle demande, nous apprend à prier avec perſévérance, 549

Vice. Il coûte cher à ceux qui y ſont engagez, 512

Vie éternelle. Ce qu'on doit faire pour la mériter, 438. Les Juifs eſpéroient-ils une autre vie que celle-ci? 487

Vigilance, recommandée aux Apôtres, & à tous les Chrétiens, 468 *& ſuiv.* Motif de vigilance, pris de l'incertitude de la mort, 468 469

Vignerons, punis pour avoir tué les ſerviteurs, & le fils du Pere de famille; figure des Juifs réprouvez, 588 589

Vin, béni & donné à la ronde dans quelques repas des Juifs, 615 617. Vin de palmier en uſage en Orient, 275

Vinaigre. Boiſſon ordinaire des ſoldats Romains, 648

Violence L'Egliſe n'a jamais permis qu'on uſât de violence pour faire embraſſer la foi aux Infidéles, 495 497. Douce violence que la grace fait à la volonté, 496

Viſiter. Ce terme pris dans l'Ecriture en bonne & en mauvaiſe part, 577

Vocation. L'aſſûrer par ſes bonnes œuvres, 436

Voleurs, punis anciennement par le ſupplice de la croix, 646. Nom de ceux qui furent crucifiez avec Jeſus-Chriſt, 649 650. Blaſphémerent-ils tous les deux contre lui? 649

Volonté, conſerve l'équilibre néceſſaire à ſa liberté, ſous l'impreſſion même toute-puiſſante de la grace, 391

Volonté de Dieu. Punition de ceux qui la tranſgreſſent, proportionnée à la connoiſſance qu'ils ont euë, 471

Y

Yeux ſimples & mauvais, ſource des jugemens favorables, ou deſavantageux que l'on porte du prochain, 452 453. Sentiment naturel de tous les peuples, qui leur fait élever les mains, ou les yeux au Ciel dans leurs diſgraces, 558

Z

Zacharie, Prêtre de la famille d'Abia. A-t'il été Grand-Prêtre? 271. Sa demeure à Hébron 284. Tems de ſon miniſtére dans le Temple incertain, 272. L'Ange Gabriel lui apparoît & lui promet la naiſſance d'un fils, 273. Il devient ſourd & muet, en punition de ſon incrédulité, 279 298. Son Cantique, 299 *& ſuiv.* L'adreſſa-t'il à Jean-Baptiſte, 276 300

Zachée, Chef des Publicains, étoit-il Gentil? 565. Il reçoit Jeſus Chriſt dans ſa maiſon, *là-même*. Reſtitution qu'il fait du bien qu'il avoit mal acquis, 566. A-t'il été Apôtre & Evêque de Céſarée, 567

Zéle. Jugement de zéle autoriſé chez les Juifs contre les violateurs de la Loi, 588

Zénodore. Seigneurie de Zénodore, partagée entre Philippe & Lyſanias, 833

Fin de la Table des Matiéres.

Digitized by Google

PERMISSION DE LA DIETE de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe.

NOUS Préſident, Viſiteurs & Supérieurs de la Congrégation de S, Vanne & de S. Hydulphe, Ordre de S. Benoît, aſſemblez en la Diéte tenuë dens l'Abbaye de Saint Michel, avons permis, & permettons à D. Auguſtin Calmet Religieux de nôtre Congrégation, de faire imprimer, aprés les Approbations & Permiſſions ordinaires, un Livre qui a pour titre: *Commentaire littéral ſur tous les Livres de l'Ancien & du Nouveau Teſtament.* Faite en la Diéte le 26. Octobre 1706.

PAR ORDONNACE DE LA DIE'TE.

D. CHARLES VASSIMON,
Sécrétaire de la Diéte.

APPROBATION DE MONSIEUR DE LARUE, Docteur de la Maiſon, & Société de Sorbonne.

J'AY lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier, *un Commentaire littéral, & trois Diſſertations ſur l'Evangile de S. Luc, par le R. P. Dom Auguſtin Calmet, Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Vanne, & de S. Hydulphe.* L'Auteur y fait paroître une érudition profonde, & une parfaite intelligence des Livres ſaints; il en explique les plus grandes difficultez avec beaucoup de clarté & d'exactitude; ſes recherches & ſes remarques ſont également judicieuſes & curieuſes: Ainſi je ne doute pas que ce nouvel Ouvrage ne ſoit reçû avec autant d'eſtime, & d'approbation, que l'ont été les doctes Commentaires & Diſſertations ſur les autres Livres de l'Ecriture, dont ce Savant Religieux a déja donné un grand nombre de Volumes au public, & dont il continuë encore tous les jours de l'enrichir. Fait en Sorbonne ce 11. Juillet 1715. DE LA RUE.

Digitized by Google

ADDITIONS

AU COMMENTAIRE SUR S. LUC.

Page 300. *l.* 7. Zacharie pouvoit croire, comme les autres Israëlites, que le Messie seroit un grand Prince... qui rétabliroit le Royaume dans la famille de David. *Ajoûtez :* Et le Saint-Esprit qui l'inspiroit en composant son Cantique, pouvoit lui faire exprimer le regne du Messie dans les mêmes termes, que l'avoient autrefois exprimé les anciens Prophétes L'idée erronée que les peuples avoient prises du Messie, & qui étoit passée dans leur langage commun, n'étoit nullement sur le compte du Saint-Esprit, ni sur celui de l'Auteur inspiré. Elle appartenoit toute entiére aux Juifs ignorans, qui avoient pris occasion d'un discours qu'ils n'entendoient pas bien, de se faire illusion à eux-mêmes. Et lorsque ces idées, & ce langage furent une fois enracinez par un long usage, le Saint-Esprit fut en quelque sorte obligé de s'y proportionner pour se faire entendre au peuple. C'est à peu prés comme un joüeur d'instrumens à qui l'on présente un instrument qui n'est point d'accord. S'il en joüe, il fera par nécessité de faux accords ; mais ceux qui connoissent sa capacité, ne les lui imputeront pas : ils n'en accuseront que l'instrument. Toute l'Ecriture est pleine de maniéres de parler populaires, peu correctes & peu exactes. Les Prophétes, les Apôtres, JESUS-CHRIST même, ont souvent employé de telles expressions. On nous décrit Dieu comme corporel, passionné, en colére ; on nous représente les astres comme intelligens, les animaux comme raisonnables; JESUS-CHRIST suppose plusieurs erreurs populaires, ses Apôtres croyoient que le Messie seroit un Prince puissant, qui auroit des dignitez à donner à ses amis, qui les combleroit de biens & d'honneurs temporels ; il représente l'établissement de son Eglise, sous l'idée d'un regne nouveau, d'un festin, d'une nôce, d'une nouvelle vie, d'une résurrection, &c. Il laissa ses Apôtres dans plusieurs fausses préventions, dont ils ne furent pleinement détrompez, qu'aprés sa résurrection, & aprés la venuë du Saint-Esprit.

Page 496. *l.* 26. Si l'Eglise a quelquefois permis qu'on employât la violence, &c. Comme on pourroit abuser de mes paroles, en m'imputant qu'il n'est jamais permis d'employer la violence envers les méchans, & les héretiques, pour les faire rentrer dans leur devoir, que lorsqu'ils ressemblent aux Donatistes, & qu'ils troublent le repos public, je reconnois que dans plusieurs autres rencontres il est permis aux Chefs de l'Eglise, & aux Princes Chrétiens d'user de sévérité, & d'employer les pei-

Digitized by Google

nes temporelles contre les mauvais Chrétiens, contre les Schismatiques, & les Hérétiques. Que l'Eglise peut imiter à cet égard la juste sévérité des peres de famille, qui contraignent leurs enfans à étudier, & qui punissent leurs excez par des châtimens proportionnez à leur faute. Elle peut, elle doit même dans plusieurs circonstances contraindre les Fidéles à renoncer au mal, au crime, à l'erreur, (*a*) afin de leur faire éviter les malheurs éternels. Elle imite en cela la miséricorde de Dieu même, qui forçoit en quelque sorte les Hébreux dans le désert à force de châtimens, à entrer dans la terre promise, & qui renversa Saul dans le tems qu'il ne pensoit qu'à persécuter les Disciples de JESUS-CHRIST. Le bon Pasteur doit non-seulement chercher la brebis égarée, il doit contenir celles qui sont dans le troupeau, & les contraindre à y demeurer sans s'en séparer. Il doit contraindre à coups de foüet à rentrer celles qui s'en sont séparées, ou qui en ont été éloignées par la malice, ou par la séduction des loups couverts de peaux de brebis. (*b*) *An non pertinet ad diligentiam pastoralem etiam illas oves quæ non violenter erepta, sed blandè leniterque seducta, à grege aberraverint, & ab alienis cœperint possideri, inventas ad ovile dominicum, si resistere voluerint, flagellorum terroribus, vel etiam doloribus revocare?* Enfin tout homme ne doit-il pas empêcher celui qui par désespoir, ou par emportement voudroit se précipiter dans un puits ?

(*a*) *Lege Augustin. Ep. olim* 204. *nunc* 173 *n.* 2. 3. *& sequ. Item Ep. olim* 50. *nunc* 185. *n. cap.* 6. *p.* 852. *& seq.*

(*b*) *Aug. Ep.* 185. *c.* 6. *n.* 23.

Fin des Additions.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google